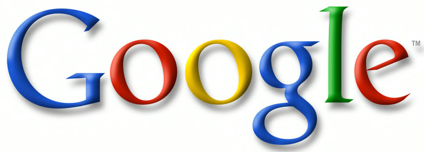






DAF

HISTOIRE DE FRANCE.

TOME DIXIEME.

A PARIS,

Chez
LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
DE HANSY, Pont au Change, à S. Nicolas.
JEAN-TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
BOUDET, rue S. Jacques, à la Bible d'or.
BAUCHE, Quai des Auguſtins, à Sainte Geneviéve.
DURAND, rue du Foin, au Griffon.
CL. J. B. HERISSANT fils, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.
D'HOURY fils, rue de la vieille Bouclerie, au Soleil d'or.
DESPREZ, rue S. Jacques, à S. Proſper.
LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS

L'ÉTABLISSEMENT

DE

LA MONARCHIE FRANÇOISE

DANS LES GAULES,

Par le Pere G. DANIEL, *de la Compagnie de* JESUS;

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée de notes, de dissertations critiques & historiques, de l'histoire du regne de Louis XIII, & d'un journal de celui de Louis XIV,

ET

Ornée de plans, de cartes géographiques, & de vignettes représentant des médailles & des monnoyes de chaque regne.

TOME DIXIEME,

Qui comprend les regnes depuis 1559 jusqu'à 1567.

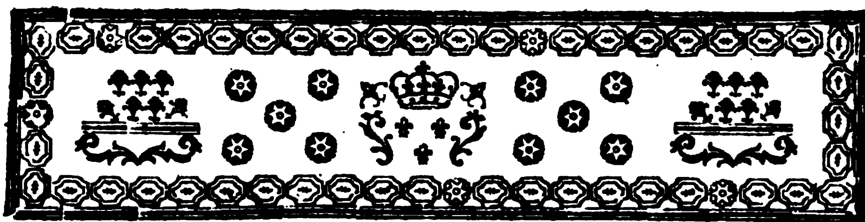


A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. D. CC. L V.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.



SOMMAIRE

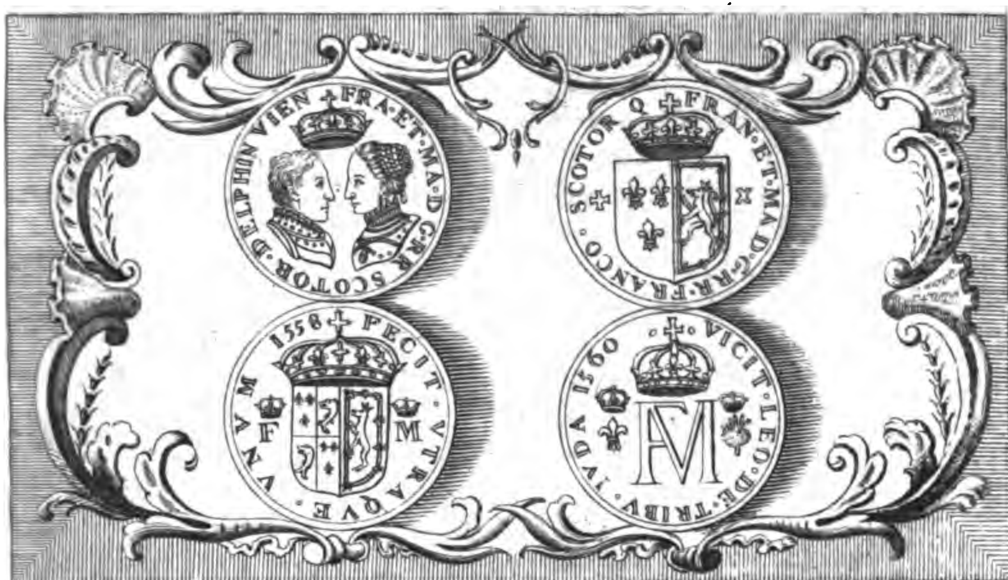
DU REGNE

DE FRANÇOIS II.

PLAN de la cour du jeune roi. Trois factions la partagent par l'opposition des maisons de Condé, de Guise & de Montmorenci. Vûes de la reine mere Catherine de Medicis. Ses incertitudes sur le parti auquel elle devoit s'attacher Elle se déclare pour la maison de Guise, qui devient par-là le parti dominant. Disgrace du connétable de Montmorenci. Mécontentement du prince de Condé & ses mesures contre la maison de Guise. Le roi de Navarre entreprend de détacher la reine des intérêts de cette maison. La reine élude ses vûes, & l'éloigne adroitement de la Cour. Le prince de Condé se met à la tête de la faction contraire à la maison de Guise. Plan formé par ceux de cette faction pour mettre les Huguenots dans leur parti. Etat de la religion protestante dans le royaume. Origine du Calvinisme & son progrès. Conspiration d'Amboise découverte & dissipée. Séditions des Calvinistes en diverses provinces. Le prince de Condé est arrêté & relâché. Il se déclare Calviniste. Assemblée tenue à Fontainebleau. Requête présentée par l'amiral en faveur des Calvinistes. On prend la résolution d'assembler les états. Le prince de Condé manque de se saisir de Lyon. La ville d'Orléans est choisie pour le lieu de l'assemblée des états. Le roi de Navarre & le prince de Condé y sont mandés. Ils se déterminent à y venir. Ils sont reçus du roi avec beaucoup de froideur, il fait de grands reproches au prince de Condé qu'il fait ensuite arrêter. On donne aussi des gardes au roi de Na-

varre. Crimes dont on accusoit le prince de Condé. Commissaires nommés pour lui faire son procès. Il est condamné à mort. Politique de la reine en cette occasion. Maladie subite dont le roi est attaqué. Instances des Guises pour faire exécuter l'arrêt rendu contre le prince de Condé. La reine les élude, & fait surseoir cette exécution. A quelles conditions elle accorde la grace au roi de Navarre. Feinte réconciliation de ce prince avec les Guises. Mort du roi.





HISTOIRE DE FRANCE.

FRANÇOIS II.



N peut regarder le regne de François II. comme un des plus funestes que la France eût encore vûs, par la naissance des guerres civiles les plus sanglantes & les plus opiniâtres, qui la désolerent pendant près de soixante & dix ans presque sans interruption, qui y établirent l'hérésie sur les ruines de la véritable religion, & forcerent nos rois à accorder des temples, des sûretés, des priviléges aux ennemis les plus déclarés de l'église dans un royaume, où depuis la conversion de la

1559.
Guerres civiles dans le royaume à quoi imputées.

1559.

nation Françoise au christianisme, durant l'espace d'onze à douze siecles, on n'avoit jamais toleré aucunes erreurs.

On n'a vû la fin de ces maux que sous le regne de Louis le Grand, qui malgré les efforts des plus puissans princes ligués contre lui, a sû donner à l'hérésie le dernier coup mortel, & trouver les moyens efficaces de réunir tous ses sujets dans le sein de la véritable église.

Plan de la cour du jeune roi.

Pour faire mieux comprendre les principes, les progrès & les suites de tant de désordres, je dois tracer ici le plan de la cour du jeune roi dont je commence l'histoire. On y verra les terribles effets que peuvent produire dans un royaume, l'ambition & la jalousie des grands les uns contre les autres, quand ils n'ont pas au-dessus d'eux un prince capable de les réprimer, & de les tenir dans le devoir; & on y remarquera sur-tout, de quelle importance il est pour les souverains, de ne pas laisser prendre pié dans leurs états aux nouveautés en matiere de religion, qui, ainsi que l'expérience de plusieurs siecles le confirme, après avoir été regardées d'abord comme un simple sujet de dispute entre les théologiens, deviennent insensiblement des motifs ou des prétextes de guerre, & la source de la révolte des peuples contre leurs légitimes maîtres, & du bouleversement entier d'un état.

Trois factions la partagent par l'opposition des maisons de Condé, de Guise & de Montmorenci.

Dès le regne précedent deux factions partageoient la cour. Celle de la maison de Guise & celle du connetable de Montmorenci. Les princes du sang n'étoient pas alors en état d'en former une troisieme, parce que depuis la révolte du connétable Charles de Bourbon, & sur-tout depuis que François I. fut sorti de sa prison de Madrid, on étoit en garde contre eux. On se faisoit un point de politique de ne leur donner nulle part au gouvernement, & de ne leur confier le commandement d'aucune armée considérable. Ainsi quelque nombreuse que fût alors la branche des Bourbons, que la couronne regardoit au défaut de la branche des Valois, nul de ces princes n'avoit aucun crédit à la cour: mais le changement subit qui y arriva par la mort du roi, releva leurs espérances, & ils envisagerent cet incident comme une voie que la fortune leur ouvroit, pour reprendre dans l'état une autorité proportionnée à leur rang & à leur naissance.

Les deux chefs de cette maison étoient Antoine de Bour-

bon, devenu roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, & Louis de Condé son frere, deux princes d'un génie fort différent, & qui ne se ressembloient gueres que par la valeur, dont ils avoient donné l'un & l'autre de grandes preuves sous le regne précédent, & par l'attachement qu'ils avoient aux nouvelles erreurs.

1559.

Caractere des deux chefs de la premiere.

Le premier étoit un prince doux, moderé, patient, maître de son chagrin, & dont le flegme lui faisoit dévorer les plus sensibles mortifications, & attendre en dissimulant, des conjonctures plus heureuses. C'est la conduite qu'on lui vit tenir, principalement lorsque sur le refus qu'il fit à Henri II. d'échanger ses états de Bearn avec d'autres situés dans le milieu de la France, (a) on lui ôta ses gouvernemens de Guyenne, de Languedoc & de Toulouse, qui furent donnés au connétable : il s'en démit sans murmurer & avec une soumission qui fit presque repentir le roi de les lui avoir ôtés.

Henri d'Avila l. 1. des guerres civiles de France.

Au contraire le prince de Condé étoit un esprit vif, inquiet, ennemi de la dissimulation, qui ne pouvoit se contraindre ni cacher son dépit contre la maison de Guise, où il voyoit fondre tous les honneurs & toutes les charges, tandis qu'on le comptoit pour rien malgré ses grands services, & que sans biens pour soutenir son rang, il n'étoit distingué à la cour, que par la seule qualité de prince du sang.

Combien ils devoient être redoutables à la maison de Guise.

Deux princes de ce caractere, dont l'un par son feu étoit capable d'animer l'indolence de l'autre, paroissoient extrêmement à craindre à la maison de Guise dans la circonstance présente. Le prince de Condé l'étoit d'autant plus, qu'il avoit épousé Eleonore de Roye niéce du connétable, & qu'il entroit par-là dans les intérêts de la maison de Montmorenci, pleine de jalousie contre celle des Guises, & qu'il avoit eu de tout temps de grandes liaisons avec l'amiral & Dandelot son frere, neveux du connétable. Le premier de ces deux sei-

(a) L'auteur des notes sur l'histoire de Languedoc observe 1°. qu'Antoine roi de Navarre ne fut jamais gouverneur de Languedoc ni de Toulouse. 2°. Que le connétable Anne de Montmorenci fut pourvû de ce gouvernement le 23 Mars de l'an 1525. & qu'il est marqué dans ses lettres que ce gouvernement étoit vacant depuis la défection du connétable de Bourbon. 3°. Que le connétable de Montmorenci ne fut jamais gouverneur de Guyenne. Henri d'Albret roi de Navarre posséda ce gouvernement jusques à sa mort arrivée en 1555. Antoine de Bourbon son gendre & son successeur à la couronne de Navarre, ne le posséda qu'après lui.

1559. gneurs étoit par son sang-froid assez semblable à Antoine de Bourbon, mais d'ailleurs beaucoup plus habile & plus rafiné que lui. L'autre par sa vivacité, par sa fermeté, par son esprit remuant & entreprenant, étoit tout propre à entrer dans les vûes du prince de Condé, & à le seconder dans ses vastes projets. Mais & les Bourbons, & les Guises, & les Montmorenci, étoient également redoutables à une autre personne qui devoit aussi jouer un grand rôle dans cette nouvelle scene de la cour.

Vûes de la reine mere Catherine de Medicis.

C'étoit la reine mere Catherine de Medicis, qui, après avoir souffert pendant la vie du feu roi avec une patience, une dissimulation, & même une complaisance dont il n'y a gueres qu'un esprit Italien qui soit capable, la faveur & le crédit de la Duchesse de Valentinois, se voyoit au moment de parvenir au gouvernement de l'état, & de se venger de sa rivale, qui l'en avoit presque entierement exclue pendant tant d'années, & qui, non contente de partager avec elle le cœur du roi, lui en avoit aussi enlevé la confiance.

Cette princesse dont l'ambition & le desir de gouverner étoient les passions dominantes, qu'elle n'avoit pû jusqu'alors satisfaire, flottoit entre l'espérance & la crainte sur le tour que les affaires prendroient à son égard. Il n'étoit pas question de la régence, parce que le roi étoit majeur: mais vû son jeune âge, son peu de santé, & même la médiocrité de son esprit, il lui falloit un conseil composé de personnes qui gouvernassent sous son nom. La reine mere visoit non-seulement à en être, mais encore à y dominer, & à s'y donner une pleine autorité.

La chose étoit difficile. Il auroit fallu pour cela former un nouveau conseil, composé de sujets qui eussent été ses créatures, & en exclure ceux qui avoient été jusqu'alors à la tête des affaires, & dont elle ne pouvoit pas attendre toute la docilité qu'elle eût voulu: je veux dire les princes de la maison de Guise & le connétable, & de plus les princes du sang, qui de tout temps avoient prétendu que jusques à ce que les rois fussent en état de gouverner par eux-mêmes, ils avoient droit plus que les autres d'avoir part au gouvernement.

Brantome Vie des Dames illustres de France.

Quelque habileté, & quelque mérite qu'elle se sentît, car peu de princesses l'égalerent en esprit, en prudence, & en

adresse, aussi-bien qu'en beauté & en majesté, elle n'osa toutefois se promettre de venir à bout d'abattre si-tôt ces trois puissantes factions, & jugea même que, si elle ne s'appuyoit d'une des trois, elle succomberoit, étant étrangere & sans soutien, & ne pouvant faire grand fond sur la seule tendresse que le roi son fils avoit pour elle. C'est pourquoi elle délibera sur le choix du parti qu'elle embrasseroit. 1559.

Ses incertitudes sur le parti auquel elle devoit s'attacher.

Elle auroit fait immanquablement prévaloir celui des princes du sang sur les deux autres, si elle avoit tourné de ce côté-là; car la trop grande puissance des princes de la maison de Guise sous le précédent regne, leur avoit fait beaucoup d'ennemis. Quant au connétable, il étoit vieux, & il avoit perdu beaucoup de sa réputation par la déroute de saint Quentin, & par le dernier traité de paix, où l'on disoit publiquement qu'il avoit sacrifié les interêts de l'état aux siens particuliers: enfin les peuples de France étoient portés par inclination pour les princes du sang, dont ils regardent l'autorité, après celle de leur roi, comme la plus légitime à laquelle ils puissent se soumettre, & la mieux fondée sur les anciennes coûtumes du royaume: mais la reine appréhendoit qu'ils n'en prissent une trop grande, pour se dédommager de l'abbaissement où ils étoient depuis long-temps; & que croyant qu'elle leur étoit dûe toute entiere par le droit de leur naissance, ils ne lui en fissent aucune part.

Elle auroit mieux trouvé son compte à cet égard en se rangeant du côté du connétable; car il auroit eu autant de besoin de son appui qu'elle du sien, à cause du pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit du roi son fils, qui d'ailleurs paroissoit très-indifférent pour ce seigneur: mais elle ne jugeoit pas ce parti assez fort, sur-tout si les deux autres s'unissoient contre lui.

De plus elle haïssoit personnellement le connétable, quelque bonne mine qu'elle lui fît par politique; & parmi les raisons de sa haine & les sujets de son mécontentement, il y en avoit deux de la nature de ceux qui ne s'oublient jamais. Comme elle avoit été assez long-temps avec le roi sans avoir d'enfans, le connétable avoit proposé à ce prince de la répudier, & elle l'avoit su: & depuis qu'elle en eut eu, & en grand nombre, ce seigneur, tout sage qu'il étoit, eut assez Davila l. 2.

d'indiſcretion, pour dire (*a*) un jour en raillant en préſence
1559. de pluſieurs perſonnes, que de tous les enfans du roi, Diane ſa fille naturelle, qui étoit deſtinée à François de Montmorenci ſon fils, étoit la ſeule qui reſſemblât à ſon pere, comme s'il eût révoqué en doute que les autres fuſſent de lui. La reine avoit fait ſemblant d'ignorer ces choſes: mais cette diſſimulation n'avoit ſervi qu'à allumer dans ſon cœur de plus vifs reſſentimens de vengeance, & elle étoit bien réſolue à la premiere occaſion qu'elle en trouveroit, de les faire éclater.

Enfin elle ne trouvoit pas moins d'inconveniens à s'unir au parti des princes de la maiſon de Guiſe. Leur nombre, leur grand mérite, leur ambition, l'eſtime qu'ils s'étoient acquiſe dans le royaume, la multitude de leurs amis & de leurs partiſans, le crédit qu'ils auroient auprès du roi par la reine Marie leur niéce, les connoiſſances que le Cardinal de Lorraine & le duc de Guiſe avoient des ſecrets de l'état, ne les lui faiſoient guères moins appréhender que les princes du ſang: & elle craignoit qu'en les maintenant dans l'autorité du gouvernement, ils ne miſſent des bornes trop étroites à la ſienne, & qu'elle n'eût pas en eux des conſeillers ſoumis, mais des miniſtres dominans & impérieux.

C'étoit néanmoins une néceſſité pour elle de ſe déterminer au plutôt: & elle le fit au ſujet des avances que ces princes firent à ſon égard; car tandis qu'elle déliberoit, le duc de Guiſe, le connétable, & les princes du ſang penſoient auſſi à prendre leurs meſures.

Meſſieurs de Guiſe étoient à portée d'en prendre de plus juſtes que les autres; car le roi de Navarre premier prince du ſang, chagrin de ce que dans le traité de Cateau-Cambreſis, on n'avoit eu aucun égard à ſes interêts, de ce qu'on n'y avoit fait aucune mention de la reſtitution de la Navarre, contre ce qu'on lui avoit fait eſperer, & que depuis la propoſition, qui en fut faite à la conférence de Cercamp, on avoit eu la complaiſance pour les Eſpagnols de n'en plus

(*a*) M. de Thou qui parle de ce fait le raconte comme très-douteux. Il aſſure que le connétable étoit trop ſage pour tenir un pareil diſcours, & qu'il y a grande apparence que la reine Catherine l'imagina pour s'autoriſer à l'éloigner des affaires. *Thuan. l. 3.*

parler,

parler, s'étoit retiré de la cour mécontent, & dans le temps de la blessure du roi, il étoit dans ses domaines de Bearn. 1559.

Le connétable lui avoit fait savoir cette nouvelle par Desmarais gentilhomme de la chambre, & l'avoit sollicité de revenir promptement à la cour, où il étoit de leurs communs interêts qu'il se trouvât à la mort du roi, en cas qu'elle arrivât : mais son chagrin contre le connétable au sujet du traité de Cateau-Cambresis, lui fit mépriser son conseil. Il s'avança seulement à petites journées jusqu'à Vendôme, où il s'arrêta, & donna par sa lenteur au parti contraire le temps de le supplanter. Davila l. 1.

Pour ce qui est du connetable, les seigneurs de Guise l'avoient adroitement fait charger du soin des obséques du roi, emploi qui l'obligeoit à demeurer au palais des Tournelles, parce que le corps du prince y étoit exposé, & l'empêchoit de venir au Louvre, où le nouveau roi étoit avec la cour. Davila l. 1.

Elle se déclare pour la maison de Guise.

Dans cet intervalle les seigneurs de Guise offrirent leurs services à la reine mere, qui aima mieux les accepter, que de s'abaisser jusqu'à implorer le secours des autres. Il fallut absolument qu'ils lui passassent un article, qui étoit de lui abandonner la duchesse de Valentinois. La condition étoit dure, parce qu'ils étoient redevables de leur élevation à cette Dame : mais ce n'est pas la mode à la cour de sacrifier ses intérêts à la générosité & à la reconnoissance pour les bienfaits reçus, quelque grands qu'ils puissent être. Le seul duc d'Aumale, gendre de la duchesse, se rendit difficile là-dessus, & le cardinal de Lorraine eut beaucoup de peine à l'y faire résoudre. Il y consentit à la fin, parce que la reine mere se relâcha beaucoup à cet égard, & se contenta que la duchesse se retirât de la cour, sans exiger, comme elle l'avoit d'abord prétendu, qu'on la dépouillât de la plûpart de ses biens. (*a*)

Qui devient par là le parti dominant.

Cette jonction de la reine mere avec les seigneurs de Guise rendit leur parti dominant par l'autorité de cette princesse, & par le crédit de la jeune reine leur niece sur l'esprit du roi. On ne fut gueres long-temps sans s'en appercevoir ; car ce prince donna peu de jours après le commandement des armées Mémoires de Castelnau. l. 1. c. 2.

(*a*) Elle fut seulement obligée de céder à la reine mere sa belle maison de Chenonceaux & de recevoir en échange le château de Chaumont sur Loire que la reine mere acheta exprès pour l'échanger contre Chenonceaux.

dans le royaume au duc de Guise, & fit le cardinal de Lor-
1559. raine son premier ministre d'état. C'est ce qu'il déclara publiquement aux députés du parlement de Paris, lorsqu'ils vinrent lui faire les complimens ordinaires sur son avenement à la couronne. Ces députés lui ayant demandé à qui il lui plaisoit qu'ils s'adressassent désormais, pour apprendre ses volontés, & recevoir ses commandemens, il leur répondit en présence de toute l'assemblée, que c'étoit au cardinal de Lorraine & au duc de Guise ses oncles, qu'il avoit chargés de la conduite de toutes les affaires : & c'est ainsi que l'un & l'autre sous les ordres du roi, & sous l'autorité de la reine mere, eurent entre leurs mains avec plus de puissance que jamais, le gouvernement de l'état.

Le connétable fut consterné de cette union de la reine avec messieurs de Guise, & vit bien que sa disgrace étoit prochaine. En effet ils commencerent dès-lors par travailler à le ruiner entierement dans l'esprit du roi. On parloit à toute occasion au jeune prince de la fierté & des hauteurs de ce seigneur, qui sur le titre de ses services, de son experience, de son grand âge, & sur le pouvoir que sa charge lui donnoit dans toute la France, prétendoit être en droit de dominer ses maîtres-mêmes. Il avoit, disoit-on, des liaisons secretes & trop étroites avec les princes du sang, & étoit par-là en état de fomenter des partis dangereux à la cour & dans le royaume.

Disgrace du connétable de Montmorenci.

Le jeune roi, qui n'avoit personne auprès de lui, qui pût lui découvrir ces pieges, y donna aisément, & résolut d'éloigner le connétable de la cour. Quand ce seigneur lui vint faire la reverence après les funerailles du feu roi, il parut le recevoir avec beaucoup de bonté : mais après avoir fait son éloge, & fort relevé les grandes choses qu'il avoit faites pour le bien de l'état, il conclut en lui disant, que la plus grande marque de tendresse qu'il lui pût donner, étoit de lui procurer du repos ; que le poids des affaires & les fatigues de la guerre ne pouvoient désormais que contribuer beaucoup à abreger ses jours ; qu'il vouloit le reserver pour certaines occurrences, où sa prudence consommée lui feroit toûjours très-utile ; & que d'ailleurs n'étant pas convenable qu'il demeurât à la cour sans emploi & sans occupation, il lui con-
Popeliniere l. 5. seilloit de choisir tel lieu qu'il jugeroit à propos, pour con-

server une santé aussi précieuse que la sienne ; qu'il pourroit toutefois venir à la cour, quand il le voudroit, & qu'on lui continueroit ses pensions & ses appointemens. (*a*) 1559.

Le connétable peu surpris d'un tel compliment, auquel il s'étoit assez attendu, parce qu'il étoit instruit de tout ce qui avoit précedé, le reçut avec les apparences d'une reconnoissance aussi peu sincere, que la maniere avec laquelle on le lui faisoit. Il en remercia le roi, & après lui avoir demandé sa protection pour ses enfans & pour ses neveux, se retira à Chantilli avec moins d'esperance de retour, à cause de sa vieillesse, qu'il n'en avoit eu dans sa premiere disgrace sous le regne de François I.

Mais ce qui le toucha le plus sensiblement dans ce subit & fâcheux revers, fut qu'on lui ôta sa charge de grand maître de la maison du roi, pour la donner au duc de Guise. Ce coup lui fut d'autant plus rude, que François de Montmorenci son fils aîné avoit la survivance de cette premiere charge de la maison du roi. Tout ce qu'on fit pour lui adoucir cette dure mortification, fut de donner à Montmorenci le bâton de maréchal de France par extraordinaire, parce qu'il n'y en avoit point de vacant ; car alors on ne faisoit des maréchaux qu'à mesure qu'il en mouroit : mais ce dédommagement n'étouffa dans le cœur ni du pere, ni du fils, le chagrin mortel de voir le plus grand ennemi de leur maison paré de leurs dépouilles. (*b*)

Mémoires de Castelnau. l. 1. c. 2. Popeliniere l. 5.

L'éloignement du connétable étoit déja un grand obstacle ôté à l'affermissement de la grandeur de la maison de Guise : mais la présence du prince de Condé à la cour en étoit un

(*a*) M. de Thou ajoute que le roi lui dit qu'il auroit toûjours sa place au conseil, mais qu'il répondit qu'il ne convenoit nullement à sa dignité & à son âge d'obéir à ceux à qui il avoit commandé jusques alors, & qu'ainsi il n'assisteroit plus au conseil ; que cependant il seroit toûjours prêt à faire ce qui lui seroit ordonné pour le service du roi, & que sa vieillesse, quoiqu'en dissent ses ennemis n'avoit pas encore tellement affoibli son corps & son esprit, qu'il ne fût en état de servir à la guerre & au conseil. *Thuan. l. 23.*

(*b*) La proposition de céder au duc de Guise la charge de grand maître fut faite au connétable à Reims, où il s'étoit rendu pour le sacre du roi ; il demanda du temps pour déliberer, & dit qu'il feroit savoir sa resolution lorsqu'il seroit retourné dans sa maison de Chantilly, & quand il y fut il engagea son fils à accepter le bâton de maréchal de France au lieu de la survivance de la charge de grand maître, à condition qu'il seroit fait maréchal avant que de remettre la survivance, ce qui se fit à Blois. *Thuan. l. 23.*

1559. autre, qu'il falloit encore écarter; car il étoit autant à craindre par son humeur fougueuse que le connétable par sa prudence & par sa moderation.

Eloignement du prince de Condé.

On ne pouvoit pas se servir des mêmes voies, ni l'obliger à quitter la cour en le dépouillant de ses charges, parce qu'il n'en avoit aucunes, ni en lui ôtant le manîment des affaires, où il n'avoit jamais eu aucune part. Le parti que l'on prit, fut de l'éloigner au moins pour quelque temps, sous prétexte de lui donner une grande marque de considération & de confiance, en l'envoyant en Flandre vers le roi d'Espagne, pour ratifier le traité de paix de Cateau-Cambresis, & le traité d'alliance qui avoit été fait depuis entre les deux couronnes, & pour présenter de la part du roi le collier de l'ordre de saint Michel à ce prince, qui lui envoya depuis celui de la toison d'or. C'étoient des gages mutuels de l'étroite union, que ces deux princes avoient résolu d'entretenir l'un avec l'autre, & qui causoit aux protestans de France & des Pays-Bas beaucoup d'inquiétude. Le prince de Condé accepta cette ambassade (a), soit qu'en effet elle lui fît plaisir, soit qu'il n'eût pas de raison apparente de la refuser, soit qu'il appréhendât que son refus n'augmentât les soupçons de la cour contre lui.

Divers autres changemens.

Ce fut durant son absence, que la reine mere & messieurs de Guise firent divers changemens dans les gouvernemens des places frontieres, où ils mirent des gouverneurs de leur parti en destituant ceux qui en avoient été pourvûs par le connétable. On ôta les sceaux au cardinal Jean Bertrandi, qui se retira à Rome, & on rappella à la cour le chancelier François Olivier. Le cardinal de Tournon, qui dans les dernieres années du regne de François I. étoit à la tête des affaires avec l'amiral d'Annebaut, & que le connétable avoit toûjours depuis tenu éloigné tantôt à Rome, tantôt à Venise, sous prétexte du service du roi, fut mis dans le conseil d'état. Le cardinal de Lorraine, qui ne l'aimoit pas, & qui lui avoit enlevé la charge de chancelier de l'ordre, s'y opposa d'abord: mais la reine, qui lui avoit obligation de son mariage avec le

Thuanus l. 16. Belcarius l. 28.

(a) M. de Thou prétend qu'il ne put obtenir que 500 écus d'or pour les frais de cette ambassade. Le cardinal de Lorraine s'excusa sur ce que le thrésor royal étoit épuisé, mais il ne cherchoit au fond qu'à mortifier ce prince, qui étoit extrèmement pauvre, eû égard à sa haute naissance. *Ibid.*

1559.

feu roi, tint ferme sur cet article : & comme d'ailleurs messieurs de Guise savoient qu'il étoit ennemi du connétable, ils y donnerent les mains.

* Le maréchal de saint André ne fut pas sans inquietude au milieu de toutes ces révolutions de fortune. C'étoit un seigneur de beaucoup d'esprit, d'une grande réputation dans la guerre, qui à la vérité n'avoit pas été sous le dernier regne dans le parti du connétable ; mais qui n'avoit pas non plus suivi celui de la maison de Guise. Le feu roi lui témoignoit tant de considération & d'amitié, qu'il avoit crû n'avoir pas besoin de patron, & on l'avoit toûjours regardé à la cour, comme un concurrent du duc de Guise & du connétable dans la faveur.

* Jacques d'Albon.

Cette indépendance, qu'il avoit toûjours affectée, & qu'il n'étoit plus en état de soûtenir, lui faisoit appréhender les effets de l'ancienne jalousie & de la fierté du cardinal de Lorraine. Il en avoit d'autant plus de sujet, qu'on pouvoit lui susciter de très-mauvaises affaires, pour quantité de violences & de voies injustes, dont il s'étoit servi, en abusant de sa faveur, afin d'avoir de quoi fournir à ses excessives dépenses & à ses débauches, qui l'avoient beaucoup décrié : & il falloit qu'elles allassent à de grands excès dans une cour aussi gâtée que celle de Henri II. pour y mériter la réputation de débauché. Il ne put imaginer d'autre moyen de conjurer la tempête dont il étoit menacé, que de se dévouer aux intérêts du parti dominant : & afin d'y être admis, il offrit au duc de Guise sa fille unique pour celui de ses fils qu'il voudroit, & de lui ceder par le contrat de mariage tous ses biens & tous ceux de sa femme, en s'en reservant seulement l'usufruit leur vie durant. L'offre fut acceptée : mais divers incidens, qui arriverent dans la suite, en empêcherent l'exécution. Il se sauva par-là du naufrage, & fit depuis une grande figure dans cette faction.

Mais pour revenir au prince de Condé, on lui porta un rude coup, tandis qu'il étoit en Flandre. (a) L'amiral de Co-

(a) M. de Thou assure qu'il fut question d'ôter à l'amiral le gouvernement de Picardie avant le sacre du roi lorsque la cour étoit à Nanteuil ; que le duc de Guise qui vivoit bien en apparence avec l'amiral lui dit que le prince de Condé demandoit ce gouvernement, parce qu'il étoit contre l'usage qu'on en eût deux à

ligni étoit en même-temps Gouverneur de l'isle de France & de Picardie : ce n'étoit gueres alors la coûtume de posseder deux gouvernemens de Province ; & dès le vivant du feu roi, l'amiral, pour ne pas faire murmurer contre lui & contre le connétable son oncle, avoit résolu de se défaire de celui de Picardie en faveur du prince de Condé. Le roi, quand il mourut, l'avoit destiné à ce prince, qui s'attendoit que le nouveau roi suivroit les intentions de son pere. Mais le duc de Guise & le cardinal de Lorraine lui persuaderent le contraire ; & le gouvernement fut donné au maréchal de Brissac, qui étoit encore alors en Piémont occupé à l'exécution du traité de Cateau-Cambresis, & au reglement des limites & des dépendances des cinq places, que la France y devoit retenir par ce traité.

1550. Daeila l. 1.

L'attention de la reine mere dans le choix qu'elle faisoit des personnes, pour remplir les grandes places, n'étoit pas seulement à leur attachement pour elle & pour la maison de Guise, mais encore à leur merite & à leur réputation : de sorte que ce choix étoit toûjours applaudi, soit à la cour, soit dans tout le royaume, hormis par ceux qui se trouvoient exclus des emplois, ou qui avoient quelque chagrin contre le gouvernement & contre les personnes que l'on employoit. Une telle conduite faisoit grand honneur à cette princesse & à messieurs de Guise, & ôtoit aux esprits brouillons le prétexte le plus ordinaire de leur désobéissance, c'est-à-dire, l'injustice de ceux qui gouvernent, & l'indignité de ceux qu'ils récompensent.

Les grands & longs services du maréchal de Brissac méritoient encore plus que ce qu'on lui donnoit : & quant à son attachement à la maison de Guise, il étoit moindre alors, qu'il n'avoit été autrefois, parce que dans les dernieres années de Henri II. le cardinal de Lorraine en avoit assez mal usé à son égard : mais un si beau présent, & la démarche que le duc

Mémoires du Baron du Villars l. 11.

la fois ; que l'amiral fut d'abord piqué contre le prince de ce qu'il avoit entrepris de le faire dépouiller de son gouvernement sans lui en avoir parlé ; mais que s'étant éclairci du fait, il avoit reconnu que ce que lui avoit dit le duc de Guise n'étoit qu'un artifice pour le brouiller avec le prince de Condé ; que cependant voyant que la résolution étoit prise de lui ôter ce gouvernement, il prit le parti de s'en démettre, espérant à la vérité qu'il seroit donné au prince de Condé.

de Guiſe fit de lui demander ſon amitié par une lettre qu'il lui écrivit, ne pouvoient pas manquer de ranimer ſon ancien zele. 1559.

Mécontentement du prince de Condé, & ſes meſures contre la maiſon de Guiſe.

La nouvelle du gouvernement de Picardie donné au maréchal mit le prince de Condé en fureur : les autres princes de cette maiſon & l'amiral n'en furent gueres moins vivement touchés, & ils réſolurent dès-lors de prendre des précautions contre une puiſſance, qui paroiſſoit vouloir les abattre entierement & les accabler. Ils convinrent de ſe rendre ſecretement & ſous divers prétextes à Vendôme, où le roi de Navarre s'étoit arrêté dans le temps qu'on croyoit qu'il ſe hâteroit de venir à la cour.

Le prince de Condé au retour de ſon ambaſſade de Flandre, l'amiral de Coligni, ſes deux freres Dandelot & le cardinal de Châtillon, Charles comte de la Rochefoucaud, François de Vendôme vidame de Chartres, Antoine de Croi comte de Porcien, ſe trouverent à cette aſſemblée avec pluſieurs autres ſeigneurs attachés aux maiſons de Bourbon & de Montmorenci. Dardres autrefois Secretaire du connétable y alla auſſi par ſon ordre ; car ce vieillard ambitieux, ennemi d'un repos, dont il affectoit de paroître très-content, allumoit ſous main le feu, & faiſoit jouer ces premiers reſſorts d'une ligue contre la maiſon de Guiſe, dont les ſuites pourroient le rendre néceſſaire, & le faire rappeller à la cour. Davila l. 2.

Dans leurs conferences ils convinrent tous du but où il falloit tendre, qui étoit de ſe précautionner contre les vaſtes deſſeins de la maiſon de Guiſe, & de rendre aux princes du ſang l'autorité dans l'état, à laquelle ils prétendoient que leur naiſſance leur donnoit droit, & dont ils ſe voyoient dépouillés par des étrangers : mais pour les moyens chacun raiſonnoit ſelon ſon genie.

Le prince de Condé toûjours impetueux dans ſes deſſeins, le vidame de Chartres, Dandelot, & quelques autres de même humeur concluoient à prendre les armes ſans délai, & ſoûtenoient que de differer davantage, c'étoit donner le loiſir à leurs ennemis de ſe fortifier de plus en plus ; qu'il n'y avoit rien à eſperer du côté du roi, prince foible, qui ne voyoit que par les yeux des deux reines, du duc de Guiſe, & du

cardinal de Lorraine ; qu'on devoit s'assûrer que cette assem-
1559. blée même ne lui seroit annoncée que sous les noms de sédition, de révolte, de conjuration contre l'état ; qu'un éclat subit étonneroit la cour, qui n'étoit point encore préparée, & que c'étoit le seul moyen de faire repentir le jeune prince, de s'être si absolument livré avec tout son état à des étrangers, au préjudice des princes de sa maison, & de tant de seigneurs, qui avoient si souvent prodigué leur sang pour le salut de leur patrie.

Cet avis ne fut pas celui du roi de Navarre, ni de l'amiral, ni du prince de Porcien, ni du secretaire du connétable, qui parloit au nom de son maître. Ils dirent qu'une guerre civile étoit un remede si violent, qu'il ne falloit y avoir recours qu'à la derniere extrêmité ; que, quoiqu'ils prissent pour prétexte de leurs armes la liberté d'un jeune prince retenu comme captif en des mains étrangeres, on leur donneroit toûjours l'infame nom de rebelles ; que le peuple de France avoit tant de respect pour la majesté Royale, que dès qu'on les verroit se soulever, on les regarderoit par-tout comme des ennemis de l'état ; que tout princes du sang, ou grands seigneurs qu'ils étoient, ils ne laissoient pas d'être sujets aux loix, & qu'ils ne pouvoient avec justice contraindre le roi à se laisser gouverner par eux ; que ce prince ayant passé quatorze ans, il n'étoit plus en tutelle, mais en droit de se choisir des ministres ; qu'il y avoit d'autres voies à tenter ; qu'il falloit penser à quelques expédiens, pour regagner la reine mere, & la rassûrer sur les vaines frayeurs qu'elle s'étoit faites au sujet des princes du sang ; que c'étoit ce qui l'avoit fait tourner du côté des seigneurs de Guise ; que si l'on pouvoit en venir à bout, ce seroit sapper par le fondement la puissance de ces dangereux adversaires ; qu'il falloit faire connoître son mécontentement, mais sans passer certaines bornes de moderation ; que le duc de Guise & le cardinal de Lorraine par la crainte de voir tout l'état en feu, & d'être peut-être ensuite sacrifiés à la haine des peuples, qu'ils auroient précipités en de si grands malheurs, prendroient le parti de l'accommodement, & auroient les égards qu'ils devoient pour les princes du sang ; qu'en un mot non seulement il n'étoit pas juste de prendre les armes contre son souverain ; mais qu'il

qu'il seroit temeraire de le faire dans les circonstances où l'on se trouvoit, sans avoir pris aucunes mesures pour cela, ni au-dedans du royaume, ni avec les princes étrangers ; que c'étoit se jetter aveuglément dans un peril, où il n'y alloit pas moins que de la perte de leurs personnes, & de celle de leurs familles ; que pour peu qu'on trouvât de condescendance du côté de la cour, & qu'on voulût leur rendre justice, il falloit s'en contenter, & attendre du temps & des conjonctures une condition meilleure.

Le roi de Navarre entreprend de détacher la reine mere des intérêts de cette maison.

L'autorité du roi de Navarre & de l'amiral, qui conclurrent de cette sorte, l'emporta sur le sentiment du prince de Condé ; & il fut résolu que le roi de Navarre, pour qui on devoit avoir à la cour plus de considération que pour aucun des autres, à cause de sa qualité de premier prince du sang, s'y rendroit au plutôt, pour faire ses remontrances immédiatement au roi, & détacher la reine mere d'avec messieurs de Guise.

Il partit peu de jours après accompagné d'un assez grand nombre de noblesse, & arriva à saint Germain en Laie, où la cour étoit. La maniere dont il fut reçu le déconcerta. Personne ne vint au devant de lui : & au lieu qu'on lui avoit fait esperer que le roi, pour lui faire honneur, le rencontreroit en chassant à quelque distance de saint Germain, comme c'étoit la coûtume en pareilles occasions, on mena ce jeune prince chasser d'un autre côté. Les fourriers du roi de Navarre ne purent obtenir de logemens à saint Germain pour les gens de sa suite, & il trouva en arrivant ses équipages dans les rues & dans la cour du château, où le maréchal de saint André lui prêta une partie de son appartement.

Dès qu'il eut mis pied à terre, il monta à la chambre de la reine mere qui lui fit un assez bon accueil. L'ayant saluée, il embrassa le cardinal de Lorraine, qui se trouva là. Après un entretien assez court, on le vint avertir que le roi arrivoit de la chasse. Il lui fit la reverence à l'entrée du château, & traita le duc de Guise avec la même civilité qu'il avoit traité le cardinal.

Les principaux de sa suite furent indignés de ces bassesses. D'autres les regardoient comme des ménagemens de pure politique, nécessaires pour arriver au but qu'il se proposoit.

1559. Il s'attendoit que le lendemain on l'inviteroit à aſſiſter au conſeil : mais on n'en fit rien. Il vit le roi pluſieurs fois, & ce fut toûjours en préſence du cardinal ou du duc de Guiſe. Le roi lui parla à peu près ſur le même ton qu'il avoit fait au connétable, lui fit entendre que l'unique moyen de ſe conſerver dans ſes bonnes graces, étoit de bien vivre avec Meſſieurs de Guiſe, qu'il avoit choiſis pour gouverner ſous lui ; qu'au reſte il ſeroit bien-aiſe de le voir à la cour ; qu'on lui continueroit ſes penſions, & qu'on rendroit toûjours l'honneur qui étoit dû à ſa qualité de premier prince du ſang.

Comment il en fut reçu. La reine mere lui tint les mêmes diſcours : mais elle affecta de lui faire paroître plus de cordialité, le pria de ne point s'impatienter, l'aſſûra qu'avec le temps elle lui donneroit des marques de l'amitié ſincere qu'elle avoit pour lui, l'exhorta à ne point écouter les mauvais conſeils de certains eſprits brouillons, qui l'engageoient à des démarches dangereuſes, dont il ſe pourroit repentir dans la ſuite, & qui ne convenoient point au zele que ſa naiſſance devoit lui inſpirer pour le repos de l'état : & elle ſut ſi bien le cajoler, qu'elle le mit dans une très-grande irréſolution, qu'il ne cacha pas aſſez.

Cependant on tâchoit de lui débaucher ſecrettement, par des promeſſes & par des menaces, pluſieurs des ſeigneurs qui l'avoient ſuivi : & quelques-uns prenant pour prétexte ſon peu de fermeté, l'abandonnerent, pour ſe donner à la maiſon de Guiſe. Jarnac entre autres fut de ce nombre.

Le roi de Navarre alla de ſaint Germain à ſaint Denys, où le prince de Condé ſe trouva comme pour rendre ſes derniers devoirs au feu roi, & vint de-là à Paris, pour ſonder quelques préſidens & quelques conſeillers du parlement, & leur propoſer de demander une aſſemblée des états à l'occaſion du nouveau regne : mais il les trouva pour la plûpart très-froids là-deſſus. On épioit & on examinoit attentivement ſes démarches, & le cardinal de Lorraine étoit exactement informé de tout. On l'invita au ſacre du roi, qui ſe fit à Reims le dix-huitieme de Septembre par ce cardinal, qui en étoit archevêque. Quelques jours après on l'appella au conſeil, moins pour délibérer ſur les affaires de l'état, dont on ne vouloit pas lui donner communication, que pour lire en ſa préſence une lettre, qu'on avoit reçûe du roi d'Eſpagne, où

La Popeliniere l. 5.

ce prince mandoit au roi, qu'il avoit appris avec bien de la douleur que quelques grands seigneurs du royaume de France sembloient vouloir donner la loi à leur souverain, & lui disputer le droit qu'il avoit de se choisir des ministres, pour le seconder dans le gouvernement; qu'il le prioit de maintenir son autorité, comme il le devoit, & qu'au cas que quelqu'un osât remuer dans son royaume, il lui offroit quarante mille hommes & toute sa puissance, pour mettre les mutins à la raison. 1559.

Cette lettre consterna le roi de Navarre, & lui fit entierement désespérer de tirer aucun fruit de son voyage. La reine mere le sachant en cette disposition, lui tendit un nouveau piége pour l'éloigner de la cour, & le détacher de la faction qui prétendoit le mettre à sa tête. Elle lui proposa de conduire jusqu'aux Pyrenées Elizabeth de France sœur du roi, mariée au roi d'Espagne: & le principal motif dont elle se servit afin de l'y engager, fut que cette occasion étoit favorable, pour négocier avec ce prince touchant la restitution de son royaume de Navarre, ou du moins touchant quelque échange auquel il pourroit consentir: & elle lui promit de le seconder dans cette affaire de tout son crédit & de tout son pouvoir.

La reine élude ses vûes & l'éloigne adroitement de la cour.
Davila l. 1.

Ce leurre étoit le plus propre dont elle pût s'aviser, pour tromper le roi de Navarre, qui ne souhaitoit rien plus passionnément, que cette restitution des états de la reine sa femme. La reine mere avoit concerté cette affaire avec le roi d'Espagne, qui appréhendoit encore plus qu'elle, que ce prince n'eût part au gouvernement, persuadé que, s'il y avoit jamais quelque autorité, il l'employeroit toute entiere à faire tourner les armes de la France contre la Navarre. Il donna effectivement ordre au duc d'Albe d'écouter les propositions du roi de Navarre, quand il seroit arrivé sur la frontiere d'Espagne: mais il lui défendit en même-temps de s'engager à rien, sans avoir de nouveaux ordres de sa part.

Ce prince accepta donc l'offre de la reine, non-seulement par le motif que je viens de dire, mais encore pour sortir de la cour par une belle porte, ne pouvant plus y demeurer avec honneur: & ce fut malgré le prince de Condé qu'il prit ce parti. Il accompagna la reine d'Espagne avec le cardinal de

1559. Bourbon & le prince de la Roche-sur-Yon. On traita effectivement de la restitution de la Navarre, & sur les belles espérances que lui donna le duc d'Albe, il envoya des ambassadeurs à la cour d'Espagne. De plus pour ne point mettre d'obstacles à la conclusion d'une affaire si importante, il se retira dans les domaines de Bearn, résolu d'abandonner entierement les mécontens.

Le prince de Condé se met à la tête de la faction contraire à la maison de Guise.

La reine mere très-satisfaite d'avoir réussi par son adresse à leur ôter un chef aussi redoutable, que l'étoit un premier prince du sang, crut avoir rompu toutes leurs mesures, & que désormais elle viendroit aisément à bout du reste: mais ses espérances furent trompées. Le Prince de Condé prit la place de son frere avec d'autant plus de danger pour l'état, qu'il étoit d'humeur à pousser ses ressentimens sans nul ménagement, à tout hasarder, & à périr plûtôt que d'abandonner son entreprise.

Il assembla les plus considérables de son parti sur les confins de la Champagne en son château de la Ferté, où il leur répéta ce qu'il avoit dit dans la conference de Vendôme. Il y ajoûta les mauvais traitemens, que lui & le roi de Navarre son frere avoient depuis reçus de la cour, les démarches qu'ils avoient faites aussi inutiles, qu'elles avoient dû leur paroître indignes de leur rang, & le peu d'espérance de se tirer de leur esclavage par la voie de la modération & de la soumission. Il les anima tellement par ces motifs, & par une certaine éloquence de prince & de soldat, qui lui étoit naturelle, & par laquelle il relevoit infiniment en parlant, sa mine, qui étoit basse & petite, que tous conclurrent à prendre les armes.

Mémoires de Brantome t. 3.

Plan formé par ceux de cette faction pour mettre les Huguenots dans leur parti.

L'amiral applaudit à cette résolution: mais il ajoûta qu'elle devoit être conduite par la prudence; qu'après y avoir bien pensé, il jugeoit qu'ils ne pourroient réussir dans leur entreprise, que par un seul moyen: & il leur fit l'exposition du plan général qu'il s'étoit formé là-dessus.

» La France, leur dit-il, est remplie de gens, qui ont em-» brassé la nouvelle secte. Il y en a de tous les états & de tou-» tes les conditions. Nonobstant les exactes recherches qu'on » en fait, & les terribles supplices qu'on a exercés sur eux, » pour les exterminer, ils se multiplient tous les jours, soit

1559.

» dans les provinces, soit dans la capitale même du royaume.
» La rigueur, avec laquelle on les traite quand on les surprend, les a mis dans la rage & dans le désespoir. Il y a déja long-temps qu'ils auroient fait des efforts, pour se délivrer de cette oppression, s'ils avoient eu des chefs capables de les gouverner, & de leur suggérer des moyens d'obtenir la liberté de conscience. Si nous savons profiter de leur disposition, ils trouveront en nous l'appui qui leur manque, & nous aurons dans eux de quoi nous faire un parti redoutable. Leurs adversaires sont les nôtres, & ils en sont persuadés. Ils attribuent les nouveaux édits qu'on a publiés contre eux, & les dernieres punitions, qu'on a faites de quelques-uns de leur secte, au cardinal de Lorraine & au duc de Guise, & ils seront ravis de nous servir contre nos communs ennemis. L'appréhension où ils sont de voir augmenter la persécution, sur-tout depuis la paix faite avec l'Espagne, les engagera à n'épargner ni leurs biens, ni leur vie, pour nous seconder, si nous prenons une fois leur protection. Par ce moyen nous aurons des soldats & de l'argent: & quand nous nous serons une fois déclarés, nous pouvons compter sur le secours de la reine d'Angleterre & des princes protestans d'Allemagne, qui auront leurs interêts communs avec les protestans de France. Les Allemands sont très-vifs & très-zelés pour leur religion, comme on l'a vû par expérience dans les guerres qu'ils ont soûtenues contre Charles V. aux dépens de leurs propres états, que quelques-uns d'entre eux ont perdus pour cette seule cause. En un mot, nous nous mettrons par-là à couvert des reproches qu'on nous fait, de vouloir brouiller le royaume par notre ambition, & par le désir d'avoir part au gouvernement & aux charges de l'état. La guerre que nous entreprendrons, aura pour motifs des raisons & des intérêts de conscience, & sera une guerre de religion. C'est de cette maniere qu'il nous y faut prendre, si nous nous déterminons à la faire «.

Toutes ces choses pour le malheur de la France & de l'église n'étoient que trop bien pensées: aussi eurent-elles l'approbation générale de toute l'assemblée, dont plusieurs étoient déja infectés des nouvelles erreurs. Le secret fut fort recom-

mandé, & on commença dès-lors à prendre des mesures pour
1559. l'exécution. Le prince de Condé fut déclaré le chef de l'entreprise, mais *le chef muet*, ainsi que s'expriment les historiens de ce temps-là, parce qu'il ne devoit point être nommé, ni paroître y avoir aucune part, jusqu'à ce que les affaires eussent été amenées à un certain point. Dandelot & le Vidame de Chartres furent chargés d'agir plus immédiatement, pour former la faction dans tout le royaume : emploi, à quoi ils étoient très-propres par leur esprit intriguant & leur humeur brouillonne, pourvû qu'ils pussent assez modérer l'un & l'autre.

Etat de la religion protestante dans le royaume.

Mais avant que de développer davantage cette funeste intrigue, je dois faire ici un précis de l'histoire de l'hérésie en France, pour mieux faire connoître les progrès qu'elle y avoit déja faits, lorsqu'en cette même année 1559. elle se prépara à donner à l'état ces rudes secousses, qui le renverserent de fond en comble. Je vais rapprocher certains incidens des regnes passés, dont elle fut la cause, & que j'ai differé jusques ici de raconter pour la plûpart, parce qu'ils ne produisirent alors aucun mouvement dans le royaume, ni aucun évenement fort considérable, & qu'ils auroient trop interrompu le fil du reste de l'histoire, si je les avois rapportés selon l'ordre des temps qu'ils arriverent.

L'hérésie de Luther fut un monstre, qui en produisit une infinité d'autres différens ; & telles ont été de tout temps les suites des hérésies, qui ont fait le plus déclat dans l'église. La chose ne peut gueres être autrement ; car quand une fois un novateur a secoué le joug de l'obéissance, qu'il devoit à cette mere des fideles, il est naturel que ses disciples n'ayent pas plus d'égard pour lui, que lui-même en a eu pour elle, & qu'ils ne se fassent pas plus de scrupule de changer, ou de corriger son systême de religion, qu'il ne s'en est fait d'en imaginer un nouveau.

Plusieurs Docteurs d'Allemagne en userent ainsi à l'égard de leur maître Luther, & Calvin crut avoir encore moins d'obligation qu'eux à se soumettre aveuglément à ses décisions. Il en adopta quelques-unes, & s'embarrassa peu des autres. Zuingle avoit déja contredit Luther sur le sacrement de l'Eucharistie, en niant expressément la réalité du corps de

Jesus-Christ sous les especes sacramentelles. Calvin prit un milieu, quoique dans le fond il retombât dans le sentiment de Zuingle, auquel la plûpart des docteurs Calvinistes ont adheré depuis: mais avant que Calvin entreprît de dogmatiser en France, les Luthériens avoient déja fait plusieurs tentatives, pour y répandre leur doctrine. 1559.

Le bon accueil que François I. faisoit aux gens de lettres, attira en France plusieurs étrangers, dont quelques-uns déja infatués des nouvelles erreurs, en firent secrettement des leçons, & jetterent dans le royaume par leurs émissaires, les premieres semences de l'hérésie.

Dès l'an 1523. un nommé Jean le Clerc, cardeur de laine à Meaux, eut l'impudence de traiter dans ses discours le pape d'ante-christ: épithete que les Lutheriens donnoient toûjours aux successeurs de saint Pierre: mais convaincu de ce blasphème, il fut condamné au fouet: ensuite s'étant retiré à Metz, & y ayant poussé l'audace jusqu'à abattre les images d'une chapelle, il y périt par le supplice du feu. Il mérita à ce titre d'être mis par Theodore de Beze au nombre des martyrs de la secte protestante, & de porter le titre de premier fondateur de l'église Calviniste de Meaux & de Metz.

Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, fut cité à cette occasion par le parlement, où il se justifia: & pour prevenir les suites du scandale, qui avoit été causé dans sa ville épiscopale par ce scelerat, il défendit dans un synode tenu la même année, la lecture des livres de Luther sous peine d'excommunication, & fit plusieurs autres reglemens, pour empêcher que les erreurs de cet hérésiarque n'infectassent son diocese. Cette conduite ne s'accorde pas avec ce que le même Beze a écrit, que ce prélat vers ce temps-là prêcha luimême le Lutheranisme, & le fit prêcher à Meaux par des docteurs Lutheriens qu'il avoit fait venir exprès.

Claud. Robert in Gall. Christ. Ste Marthe in Gall. Christ.

In elogio Jac. Pavane.

Le fondement de cette calomnie, si injurieuse à la mémoire de cet évêque, fut le commerce qu'il eut avec le docteur Jacques le Fevre, natif d'Estaples en Picardie entre Boulogne & Montreuil, que la faculté de Paris retrancha depuis de son corps, à cause de ses erreurs. Il l'avoit appellé auprès de lui avec Guillaume Farel Dauphinois, & Arnaud & Gerard Roussel Picards, comme des gens d'esprit & habiles dans

les belles lettres. Ils étoient dès-lors corrompus pour la doctrine, & ils en gâterent quelques autres dans son diocese. Il les renvoya si-tôt qu'il les eut connus pour ce qu'ils étoient. Ce fut par la crainte de se faire des affaires à la cour, si l'on en croit les hérétiques, & plus vrai-semblablement par un véritable zele pour la religion, si l'on en juge par la maniere dont il se comporta depuis. Mais cela ne répara pas le mal qu'ils avoient fait dans le diocese, & il passa pour constant que Meaux fut le premier endroit du royaume où l'hérésie avoit osé se manifester: tant il est de conséquence & du devoir & de l'honneur des prélats de refuser leur estime & leur protection à ceux qui sont suspects en matiere de foi, quelque mérite qu'ils puissent avoir d'ailleurs.

1559.

La prise de François I. à la bataille de Pavie l'an 1525. qui mit le royaume dans une étrange consternation, enhardit ces novateurs, & quelques-uns se hasarderent à dogmatiser en divers endroits de la France. Louise de Savoye, mere du roi & regente du royaume, nonobstant les fâcheuses affaires qu'elle avoit sur les bras, ne négligea point celle-ci. Le parlement de Paris rendit des arrêts fort séveres contre ceux qu'on surprendroit séduisant les peuples; & le pape Clement VII. en écrivit une lettre à cet illustre corps, pour louer & animer son zele. Ce fut en vertu de ces édits que Jacques Pavane, faiseur de drap, natif de Boulogne, fut brûlé vif à Paris; car c'étoit de ces sortes de gens, dont Luther & ses disciples se servoient, pour faire leurs tentatives en France, & on ne donne place dans l'histoire à ces méprisables noms, que pour ne pas laisser ignorer la premiere origine de la funeste contagion, qui se répandit peu à peu dans toutes les parties de ce grand état.

Regîtres du parlement.

L'an 1528. François I. fit de nouveaux édits à la sollicitation du cardinal de Bourbon: & il y avoit lieu d'espérer que la puissance seculiere & la puissance écclésiastique concourant ainsi à précautionner le royaume contre les erreurs qui avoient déja corrompu une grande partie de l'Allemagne & des pays du nord, il en auroit été préservé, si l'enfer n'y avoit suscité, dans la personne de Jean Calvin, un esprit aussi dangereux & aussi séditieux que Luther l'avoit été en Allemagne.

Origine de Calvin.

Ce ne fut gueres qu'en 1534. qu'il commença à se faire connoître.

connoître. Il avoit alors environ vingt-trois ans, étant né en 1509. Il étoit de Noyon, fils de Gerard Chauvin secrétaire de l'évêque de cette ville-là. Comme il exprima son nom en latin à la tête de ses ouvrages par celui de *Calvinus*, on l'a toûjours depuis appellé Calvin. Il se donna dans le titre de son Institution imprimée à Strasbourg l'an 1539. celui d'Alcuin, qui est l'anagramme de celui de Calvin, se voulant faire honneur du nom de ce savant homme, dont Charlemagne se servit si utilement, pour faire refleurir de son temps la doctrine & les belles lettres en France; car c'étoit alors la coûtume parmi ceux qui se piquoient de doctrine, sur-tout parmi les Protestans, d'en faire paroître jusques dans leurs noms, ainsi qu'on le voit dans ceux d'Œcolampade, de Melancthon, de Capnion, d'Erasme, & de plusieurs autres, tous noms Grecs, qui exprimoient la signification de celui qu'ils portoient dans la langue de leur patrie.

1559.

Papyrius Masso & alii in vita Calvini.

Calvin avoit fait ses études de grammaire & de philosophie à Paris, son droit à Orléans sous Pierre l'Etoile, & à Bourges sous Alciat, deux fameux jurisconsultes de ce temps-là. Il apprit le grec à Bourges de Melchior Volmar Allemand. Celui-ci étoit Lutherien dans l'ame; & la seule crainte du feu lui faisoit contre-faire le catholique. Il acheva de gâter son disciple, qui avoit dès-lors beaucoup de penchant pour les nouvelles doctrines. Calvin s'adonna depuis à l'étude de l'hébreu & du chaldaïque, & prit quelque teinture de théologie à Paris. Ce doit être vers ce temps-là, qu'il lui arriva une chose, qu'on ne voit que dans un écrit (*a*), que monsieur le président Charreton mit entre les mains de feu monsieur de Turenne, dans le temps que ce grand homme se convertit à la religion catholique, & qui contient le motif, ou du moins un des motifs de l'apostasie de cet hérésiarque.

Ses études.

On y raconte que Hugues Charreton, seigneur de la Terriere, étant à Fontainebleau, où François I. étoit avec la cour, Calvin s'y trouva, pour y poursuivre un prieuré, qui étoit à la nomination du roi; que ce gentilhomme qui aimoit les gens de lettres, ayant fait connoissance avec lui, & sû le sujet qui l'avoit amené, lui dit qu'il avoit un dangéreux con-

(*a*) Cet écrit est rapporté par M. Soulier au premier livre de son histoire de la naissance du Calvinisme imprimée en 1686.

current pour le bénéfice, parce qu'il étoit demandé par un
1559. parent du connétable de Montmorenci. Calvin reprit en disant, que le roi étoit assez équitable, pour accorder ce bénéfice au mérite plutôt qu'à la faveur; mais que, s'il manquoit ce coup, il trouveroit moyen de faire parler de lui pendant plus de cinq cents ans; que monsieur de la Terriere l'ayant pressé de s'expliquer là-dessus, Calvin l'avoit mené à sa chambre, & lui avoit fait lire le commencement de son livre de l'Institution, & lui en avoit demandé son sentiment: A quoi il répondit en ces termes, *que c'étoit un poison enveloppé d'un beau sucre*, & qu'il feroit bien de ne pas continuer un ouvrage, qui ne contenoit qu'une fausse interprétation tant de l'écriture, que des écrits des saints peres: mais comme il vit qu'il demeuroit ferme dans la résolution de l'achever, il en avertit le connétable, qui ne lui répondit point autre chose, sinon que Calvin étoit un fou, & qu'on le mettroit bien à la raison. On ajoûte dans cet écrit, que deux jours après, le bénéfice ayant été donné au parent du connétable, Calvin partit fort en colere, & qu'il commença aussi-tôt après à dogmatiser. Combien de maux épargnés à l'église & à la France, si la providence eût permis de deux choses l'une, ou que Calvin eût obtenu le bénéfice, ou que le connétable l'eût fait arrêter sur les avis qu'on lui donnoit de ses mauvais desseins? Mais la prudence humaine ne peut guere prévoir, ni par conséquent prevenir des effets, qui paroissent si peu proportionnés à leur cause. Quiconque auroit alors entendu Calvin parler de la maniere dont il parla, l'auroit traité de fou, comme fit le connétable. Il n'y avoit que l'exemple de Luther & une certaine disposition qu'on voyoit en ce temps-là dans l'esprit des peuples, qui dussent lui faire faire plus de réflexion sur une parole si insolente: & il en auroit fait sans doute davantage, s'il eût mieux connu celui à qui elle avoit échappé; car tout homme de néant qu'il étoit, il n'y en eut jamais de plus propre que lui à devenir chef de secte, & plus capable d'exécuter le projet qu'il avoit conçu dès-lors.

Son caractere & ses talens.

Il avoit beaucoup d'esprit, & beaucoup d'acquis dans les sciences qui ont du rapport à la religion, c'est-à-dire, dans les langues savantes, dans l'écriture, dans les peres, & dans l'histoire ecclésiastique. Il écrivoit poliment, agréablement,

& avec force. Peu de docteurs du nombre des sectaires l'égalerent dans ces talens, qui lui acquirent parmi eux une très-grande autorité. Il brilla principalement dans les dietes de Wormes & de Ratisbonne du temps de Charles V. où les protestans de Strasbourg l'avoient député : & ce fut-là que Philippe Melancthon & les autres docteurs du parti lui donnerent le titre de théologien par excellence. Malgré sa petite santé, il étoit infatigable dans l'étude, dans la composition, & dans les travaux nécessaires pour étendre sa secte; car dans la suite pendant plusieurs années, il prêcha presque tous les jours à Geneve, & faisoit trois fois la semaine des leçons de théologie. Quoiqu'il n'eût pas bonne mine, il avoit une physionomie très-spirituelle, beaucoup de modestie, & de simplicité apparente. Une grande frugalité, qu'il observoit par principe de santé, lui faisoit beaucoup d'honneur, aussi-bien que le désintéressement qu'il affecta toûjours. Son adresse à gagner & à manier les esprits étoit extraordinaire; & non seulement il corrompit par-là plusieurs catholiques, mais il ramena plusieurs anabaptistes, dont le fanatisme & les extravagances faisoient beaucoup de deshonneur à la nouvelle réforme. Il savoit modérer son impétuosité naturelle, & compasser ses démarches. Il fit un plan de discipline ecclésiastique, qui fut exactement suivi à Geneve. Il y rétablit l'usage du catéchisme pour le peuple; & par ce moyen il acheva de pervertir entierement cette ville & les environs. Ses propres défauts ne lui servirent qu'à affermir son autorité, en le rendant redoutable; car il étoit colere, jaloux en matiere de réputation, porté aux conseils violens : mais il avoit soin de colorer tout cela du spécieux prétexte de zele pour la pureté de l'évangile. Il se fit grand honneur d'avoir fait brûler à Geneve Michel Servet, qui dogmatisoit contre le mystere de la trinité : mais les autres protestans lui en surent très-mauvais gré, parce qu'il autorisoit par-là les rigueurs, qu'on exerçoit en France contre ceux de leur parti. Il étoit aigre, mordant dans ses écrits, aheurté à ses sentimens, chagrin, principalement sur la fin de sa vie : & c'est ce qui donna cours à une espece de proverbe, qu'il vaudroit mieux être en enfer avec Beze, qu'en paradis avec Calvin.

1559.

Papyrius Masso in vita Calv.

Tel fut l'auteur du renversement de la religion dans le

1559. royaume de France, que le connétable laissa malheureusement échapper, & dont le fameux Erasme connut parfaitement le caractere dès la premiere fois qu'il le vit; car après l'avoir entendu discourir sur la religion en présence du docteur Bucer, il dit à celui-ci au sortir de la conversation, qu'il seroit fort trompé, si ce jeune homme n'étoit un jour la peste & la ruine de l'église.

Il se retire à Angoulême où il se fait professeur en langue Greque.

Pour commencer à exécuter son déteſtable projet, il s'en alla à Paris; & il n'y fut pas long-temps, que le lieutenant criminel averti de ce qui étoit arrivé à Fontainebleau, ou ayant reçu quelque nouvelle plainte de sa conduite, envoya pour le prendre au collége du cardinal le Moine: mais sur l'avis qu'il eut qu'on le cherchoit, il se servit de ses draps, pour descendre par la fenêtre de sa chambre, & se sauva à Angoulême.

Il prit le nom de Heppeville, & de Deparçan. Il s'y érigea en professeur de la langue Greque, & y acheva son livre de l'Institution. Il y pervertit Louis du Tillet chanoine d'Angoulême & curé de Claix, & ils s'en allerent ensemble en Allemagne, pour y voir les chefs du parti protestant. Du Tillet, à la persuasion de son frere, greffier en chef du parlement de Paris, qui alla lui-même le chercher en Allemagne, rentra dans la communion de l'église Romaine, & y demeura constant jusqu'à la mort.

Florimond de Remond l. 7.

Calvin quelque temps après revint en France, & fit quelques conquêtes à Poitiers, où il tenoit des prêches dans les caves de saint Benoît & de Croutelles proche de la ville. Delà par la crainte d'être arrêté il se retira à Nerac sous la protection de Marguerite reine de Navarre, sœur du roi, qui s'étoit laissée séduire sur la religion par Roussel & le Févre, dont j'ai déja parlé. Enfin il s'en alla à Basle, où il publia l'an 1535. son livre de l'Institution, qu'il eut l'insolence de dédier au roi François I. par une longue préface farcie de toutes ses erreurs, & qui est presque un traité entier de controverse.

Præfat Institut. Calv.

Il y invectivoit sur-tout contre les gens d'église. Il s'y plaignoit de l'injustice qu'on lui faisoit, & à ceux qui, comme lui, vouloient suivre le pur évangile, de les condamner sans les entendre, de la persécution suscitée contre eux, & des

cruels supplices qu'on employoit pour les exterminer. Ces plaintes faisoient allusion à deux choses, dont j'ai fait mention dans l'histoire de François I. L'une étoit le refus que le roi avoit fait de permettre à Melancthon de venir à Paris, pour conférer avec les docteurs de Sorbonne, à quoi le cardinal de Tournon s'opposa, quoique ce prince y eût consenti à la sollicitation de la reine de Navarre. L'autre étoit le terrible exemple, qu'on avoit fait cette même année sur ceux qui avoient poussé leur audace, jusqu'à afficher aux portes du Louvre, des placards blasphématoires contre le saint sacrement de l'Eucharistie: impiété, qui fit renouveller les édits, & redoubler la vigilance des magistrats dans toutes les villes du royaume.

1559.

Il passe en Italie. Brantome Vie des Dames illustres de France.

Calvin après la publication de son livre passa en Italie à la cour de Renée de France (*a*) fille de Louis XII. duchesse de Ferrare, qui avoit encore donné plus éperdûment que la reine de Navarre dans les nouveautés : mais l'hérésiarque ne se trouvant pas là assez en sûreté, nonobstant la protection de la duchesse, parce que le duc n'étoit pas dans les mêmes sentimens, il repassa les Alpes, & s'établit à Geneve, où il fut appellé par Guillaume Farel, qui avoit le plus contribué à y rendre la nouvelle religion dominante. Mais ayant entrepris d'introduire dans la cene quelques usages différens de ceux qui étoient prescrits par le rituel du canton de Berne, que les Genevois avoient reçu, il se fit une sédition contre eux, & ils furent l'un & l'autre contraints d'en sortir.

Il revient à Strasbourg, où il compose une église.

Calvin se retira à Strasbourg l'an 1538. & il y fut reçu à bras ouverts. Martin Bucer lui fit donner des lettres de naturalité ; & comme il y avoit dans cette ville un grand nombre de François, qui s'y étoient réfugiés, pour éviter les supplices dont ils étoient menacés, on en composa une église particuliere, & on en confia la conduite à ce nouveau venu.

Il composa là d'autres ouvrages, & s'y acquit beaucoup de crédit & de réputation. Geneve le redemanda. Il y retourna l'an 1541. après s'être fait beaucoup prier, & y fit sa demeure ordinaire le reste de sa vie.

Il va ensuite à Geneve, où il établit le siége pontifical de la religion Protestante.

C'est de-là comme du siége pontifical de la nouvelle secte, qu'il donna depuis mission à ses disciples ; qu'il les dispersoit

(*a*) Voyez les Observations.

dans ce royaume & en Flandre ; qu'il envoyoit ses ordres à

1559. ses émissaires dans les cours de Navarre, de Ferrare, & de France : & qu'il tâchoit de fortifier sous main son parti, principalement en celle-ci.

Il y fit de grands maux par son livre de l'Institution, dont il parut bientôt de nouvelles éditions & des traductions Françoises, qui se répandirent dans Paris & dans tout le reste du royaume. Elles furent appuyées d'une infinité d'autres écrits, où l'on faisoit des portraits affreux de l'église Romaine, des désordres de l'état ecclésiastique tant séculier que régulier, des abus introduits dans la religion, soit pour les dogmes, soit pour les mœurs. On n'y parloit que de réforme, que de la nécessité qu'il y avoit de l'étendre à tous les membres de l'église, & l'on y gémissoit sur l'injustice des persécutions, qu'on suscitoit à ceux que leur zele portoit à y travailler.

Corruption & ignorance du clergé.

Ce qui autorisoit le plus ces écrits dangereux, étoit le fondement & l'occasion, que les ecclésiastiques y donnoient par leur corruption & par leur ignorance, qui étoient alors extrêmes. Les Lutheriens avoient deja depuis long-temps fait valoir tous ces prétextes, & le peuple en étoit fort susceptible : & pour ce qui regardoit les dogmes, rien n'étoit plus specieux que ce que les novateuts proposoient, de prendre l'écriture pour regle unique de la croyance des fideles. Ils rebattoient sans cesse qu'on leur montrât dans l'évangile le purgatoire, le culte des images & des reliques, l'usage des indulgences, les vœux monastiques, le célibat des prêtres, les divers ordres de la hierarchie, & autres choses semblables, très-bien fondées dans la tradition, mais qu'il est difficile de démontrer si clairement par la seule écriture. Peu de gens même étoient capables en France de bien creuser ces matieres, & de prouver la tradition sur tous ces points, faute de les avoir encore bien examinés. Ces écrits étoient remplis de passages des peres, & sur-tout de ceux de saint Augustin, dont les auteurs abusoient contre la doctrine de l'église sur le libre arbitre, sur la grace, sur la prédestination, toutes matieres difficiles à bien débrouiller. Ils donnoient par-là grande idée de leur science ; & avant que les docteurs catholiques se fussent mis en devoir de les réfuter, ils prévinrent en leur faveur une infinité de gens, & des plus distingués par leur esprit & par leur doctrine.

1559.

Après tout, tandis que François I. fut sur le throne de France, peu de personnes oserent se déclarer ouvertement pour eux. Le parlement de Paris fit en 1542. des édits très-severes contre les libraires, qui débiteroient l'Institution de Calvin, & d'autres semblables livres : mais de telles défenses sembloient ne servir qu'à rendre ces ouvrages plus précieux & plus estimables ; & malgré toutes les précautions qu'on pouvoit prendre, il en passoit beaucoup dans le royaume.

Soulier hist. de la naissance du Calvinisme L. 1.

Pendant l'avent de la même année, il y eut des prédicateurs qui firent couler dans leurs sermons quelques propositions indirectement favorables à ces nouveautés. On les réprima aussi-tôt. Ils furent obligés de s'expliquer publiquement sur ces matieres, & la faculté de Paris fit un écrit, contenant vingt-cinq articles, qui étoient comme un formulaire de foi sur les principaux points controversés. Ce formulaire par ordre du roi fut imprimé & publié à son de trompe. On ordonna de grieves peines contre ceux qui s'en écartoient dans leurs discours, ou dans leurs écrits, & l'édit pour la recherche des livres hérétiques fut renouvellé.

C'est ce qui donna occasion à Calvin de faire un autre livre, & de présenter au public un nouveau poison sous le titre d'*antidote*, où il traita les docteurs de Paris avec un extrême mépris, & comme des gens, qui n'avoient pour toute science que la philosophie d'Aristote, par les principes de laquelle ils décidoient des dogmes de la foi ; car ce fut toûjours la coûtume des novateurs, de prendre le ton haut contre ceux qui s'opposent à eux, afin de s'accréditer, en les décréditant par le mépris qu'ils tâchent d'en inspirer aux peuples.

Plus François I. voyoit croître leur insolence, & plus il croyoit devoir agir contre eux avec sévérité. Ils connurent qu'il n'étoit pas résolu de les ménager, lorsqu'il permit le massacre des habitans de Cabrieres & de Merindol, en exécution de l'arrêt rendu par le parlement de Provence, & que malgré le grand intérêt, qu'il avoit alors à ne pas choquer les Suisses, il rejetta les prieres qu'ils lui firent pour les restes de ces misérables, qui s'étoient refugiés dans les cantons & à Geneve.

Progrès de la nouvelle doctrine.

Quelque grande que fût la fermeté de François I. elle ne

put empêcher le progrès secret de l'hérésie dans son royau-
1559. me, où Calvin avoit des émissaires en divers endroits : & lorsque Henri II. monta sur le throne en 1547. il y avoit déja bien des gens parmi le peuple, à la cour, dans le clergé, & dans le parlement de Paris, prevenus en faveur des nouvelles opinions. D'autres, quoique catholiques, protégeoient des personnes suspectes, soit qu'ils ne les connussent pas assez, soit qu'ils fussent plus touchés de leur mérite, que des interêts de la religion. C'est ainsi que Pierre du Chastel, évêque de Mâcon & grand aumônier de France, prélat qui s'étoit acquis beaucoup de considération par son esprit & par sa capacité auprès de François I. s'obstina à soûtenir le fameux Robert Etienne, lequel fut obligé depuis de s'enfuir à Geneve, où il emporta les caracteres de l'imprimerie royale, dont il étoit directeur, & qui après sa fuite fut brûlé en effigie à Paris.

Thuanus l. 3.

Gallia Christian. Vide etiam Spondanum ad annum 1549.

Marguerite reine de Navarre fit encore un plus grand mal, en obtenant de ce même prince son frere, l'évêché d'Oleron pour Gerard Roussel, qui contribua le plus à pervertir les états du roi de Navarre d'en deçà des Pyrenées, & presque toute la maison royale : chose, qui eut de très-funestes suites pour la France même : & ce fut un mal, qui ne put être réparé par cette princesse, laquelle pourtant mourut en 1549. dans la foi catholique.

Ce Roussel étoit un homme d'autant plus dangereux, qu'il étoit de mœurs fort réglées, & qu'il employoit les revenus de ses bénéfices à la nourriture des pauvres, & à l'entretien d'une espece de séminaire, où il faisoit élever plusieurs jeunes enfans dans l'étude des lettres : car sous ce prétexte il en fit une pepiniere de Calvinistes. Il affectoit même à l'extérieur de condamner la doctrine de Luther, de Zuingle, & de Calvin, tandis que par des voies cachées il donnoit vogue à leurs erreurs, & qu'il se servoit du crédit qu'il avoit auprès de la reine de Navarre, pour introduire à sa cour plusieurs partisans de ces hérésiarques.

Rigueurs exercées contre ceux qui la professoient.
Florimond de Remond, l. 3.

Cependant Calvin ayant appris la mort de François I. espéra voir sous le nouveau regne, diminuer la rigueur avec laquelle on traitoit ses disciples en France : mais son espérance fut trompée. Le nouveau roi confirma les anciens édits, &

& en fit même d'autres plus séveres, confisqua les biens de tous ceux qui s'étoient retirés à Geneve, & non-seulement il ordonna à tous les tribunaux, tant ecclésiastiques que seculiers, de tenir la main à l'exécution; mais encore il fit veiller sur les Juges subalternes, afin qu'ils ne mollissent point. 1559.

Mais quand une fois l'hérésie a pris pié dans un état, il est presque impossible de la déraciner. Elle se roidit contre les voies de rigueur: & quand on en prend d'autres, elle abuse de la patience des princes & des Magistrats. Le conseil du roi n'étoit pas toûjours d'accord là-dessus avec le parlement de Paris, qui se plaignoit qu'on donnoit trop d'autorité aux Juges ecclésiastiques, au préjudice des droits de la couronne & des tribunaux laïques. Il remontroit au roi que, puisque les supplices avoient eu depuis tant d'années si peu d'effet, il étoit inutile de multiplier les édits; que le moyen le plus efficace, pour préserver les peuples du poison de l'erreur, étoit que les évêques & les autres pasteurs des ames résidassent dans leurs églises plus qu'ils ne faisoient, & que désormais on fît un meilleur choix de ceux qu'on destineroit à remplir ces importantes places.

Thuanus l. 23

Ces remontrances avoient pour principe, dans la plûpart de ceux qui composoient cet illustre corps, la sagesse, la modération, & le zele pour le bien de l'état: mais elles étoient fort intéressées à l'égard de quelques autres, que les livres de Calvin avoient déja mis dans ses intérêts, & qui quelques années après se déclarerent.

Ce que fit en sa faveur l'amiral de Coligni.

Il en étoit de même à la cour, où l'amiral de Coligni entre autres, & ses freres Dandelot & Odet cardinal & évêque de Beauvais s'étoient dès-lors livrés à ce malheureux parti.

L'amiral donna l'an 1555. une grande preuve de son dévouement à cette secte, & du zele qu'il avoit pour l'étendre, dans l'expédition qui se fit alors sous son autorité par Nicolas Durand de Villegagnon. Ce gentilhomme natif de Provins en Brie étoit chevalier de Malte, & donnoit dans les nouveautés du temps: c'étoit pour lui un grand mérite auprès de l'amiral: mais ce n'étoit pas l'unique qu'il eût. Il étoit brave, entreprenant, homme de tête & de beaucoup d'esprit, savant non-seulement dans les matieres de la religion, mais encore dans les belles lettres: & il est surprenant qu'un homme

de son état écrivît en Latin & sur la theologie aussi-bien qu'il
1559. a fait.

L'amiral, ou de lui-même, ou sur le projet que Villegagnon lui en traça, proposa au roi de faire un établissement dans l'Amérique à l'exemple des Espagnols & des Portugais, qui tiroient de grandes richesses de ceux qu'ils avoient faits dans ce pays-là, & dans l'Asie. Henri II. l'agréa, & on donna trois vaisseaux à Villegagnon, qui partit du Havre avec un bon nombre d'officiers & de soldats, la plûpart calvinistes. Il aborda au Bresil, & s'empara d'une petite isle presque immédiatement sous le tropique du capricorne, où il bâtit une forteresse, pour se défendre contre les barbares, & encore plus contre les Portugais, qui s'étoient plusieurs années auparavant rendus maîtres de cette contrée. Il donna à cette forteresse le nom de Coligni.

Il envoya aussi-tôt une relation du succès de son voyage à l'amiral, lui rendit compte des mœurs des habitans, de la situation & de la nature des lieux, des avantages qu'on en pourroit tirer pour le commerce: & le navire qu'il fit repartir quelque temps après, arriva heureusement chargé de diverses marchandises du pays.

L'amiral en fit non-seulement son rapport au roi, mais encore à Calvin, & l'exhorta à y envoyer des missionnaires choisis de sa main, pour y planter le pur évangile, en attendant des temps plus favorables, pour l'annoncer en France.

Ce dessein parut à Calvin digne de son zele, & il jetta les yeux sur Pierre Richer, apostat de l'ordre des Carmes, & sur un nommé Guillaume Cartier, auxquels quelques autres se joignirent. Ils se rendirent en Normandie, où se fit encore le nouvel embarquement: & étant arrivés au Bresil au mois de Mars de l'an 1557. on commença à établir dans l'habitation Françoise la réforme de Geneve, & on y fit la cene à la Calviniste.

Villegagnon epist. ad Eccles. Christ.

Villegagnon fut d'abord fort édifié de la conduite des nouveaux prédicateurs: mais ils se relâcherent en peu de temps, & il connut bientôt que des moines apostats ne sont gueres propres à devenir de bons missionnaires. La vie étoit dure dans ce nouvel établissement, & beaucoup moins commode qu'à Geneve. Le chevalier trop habile, pour être assez docile

sur tous les nouveaux dogmes, eut souvent prise dans la dispute avec les ministres. Richer en traitant des dogmes de sa secte, avança de nouvelles hérésies, qui firent horreur à Villegagnon. Ce gentilhomme à force de disputer & d'étudier à fond les ouvrages de Calvin, trouva dans la source même du poison, le remede qu'il n'y cherchoit pas, & après bien des examens redevint bon catholique Romain. 1559.

Les ministres s'en étant apperçus, résolurent de s'en retourner en Europe, & obtinrent enfin un vaisseau. Dès qu'ils furent revenus à Geneve, ils déclamerent contre Villegagnon, le firent passer pour un impie, & pour un athée, & le perdirent dans l'esprit de l'amiral, qui voyant qu'il avoit si mal répondu à ses intentions, l'abandonna: de sorte que ne recevant plus de secours d'Europe, il fut obligé de quitter son établissement, & de revenir en France.

Après son retour il écrivit une lettre apologétique, qu'il adressa à toute l'église chrétienne, où il fit le portrait des prédicans Calvinistes, avec qui il avoit eu affaire. Il en écrivit une autre au connétable, pour le prier de ne pas juger de sa conduite sur les relations de telles gens; une troisieme à l'église de Geneve, pour défier ses ministres à la dispute. Il fit des livres contre Richer, & composa quelques autres ouvrages contre le Calvinisme, dont il devint le plus grand ennemi, après en avoir été un zelé partisan. Ce n'est pas l'unique exemple qu'on ait vû de gens convertis à la véritable religion par la seule étude des œuvres de Calvin.

Il est hors de doute que le roi Henri II, ignoroit le commerce que l'amiral entretenoit dès-lors avec cet hérésiarque, & qu'il n'auroit jamais consenti à l'établissement de la colonie dans le Bresil, s'il eût été instruit de ses pernicieux desseins dans cet établissement.

Lettre du roi à M. de Selve du 13 Février 1557. au t. 2. des Mémoires de Ribier.

Ce prince avoit tellement à cœur la conservation de la religion catholique parmi ses sujets, qu'il résolut suivant le conseil que lui en donna le cardinal Caraffe durant sa légation, d'établir l'inquisition en France. Mais ses ministres lui en ayant représenté les inconvéniens, il ordonna à son ambassadeur de demander seulement au pape, qu'il déléguât quelque prélat ou quelque docteur dans le royaume, qui sous l'autorité du saint siége, auroit celle de juger du crime

de l'héréſie, & de livrer les coupables au bras ſéculier: & ef-
1559. fectivement on voit depuis ce temps-là dans nos hiſtoires de ces ſortes de juges avec le titre d'inquiſiteur, comme du temps des Albigeois.

Sur ces entrefaites arriva la malheureuſe journée de ſaint Quentin, qui jetta tout le royaume, & ſur-tout Paris, dans la conſternation. La priſe de ſaint Quentin, dont Philippe II. ſe rendit maître quinze jours après la bataille, augmenta la terreur, & les hérétiques crurent la conjoncture favorable pour ſe donner plus de liberté.

Nombreuſe aſſemblée de Calviniſtes à Paris, de quoi ſuivie.

Juſques-là ils n'avoient oſé faire d'aſſemblées dans Paris; ou du moins ils les avoient faites ſi ſecretement, qu'on ne s'en étoit pas apperçu : mais huit ou dix jours après la priſe de ſaint Quentin, ils en firent une très-nombreuſe dans une maiſon de la rue ſaint Jacques vis-à-vis le collége du Pleſſis. Ils y célébrerent la cene, entendirent le prêche, & firent leurs prieres, ſelon les idées de la nouvelle réforme. Ils furent découverts: & le peuple du quartier s'étant aſſemblé, ſe jetta ſur eux dans le temps qu'ils ſortoient de cette maiſon fort avant dans la nuit. Il y en eut un de tué, pluſieurs de bleſſés, & ſix-vingts de pris, parmi leſquels il ſe trouva pluſieurs dames de qualité, & même de la maiſon de la reine. On fit d'abord le procès à quelques-uns de l'un & de l'autre ſexe. Il y en eut de condamnés au feu, & d'autres à la potence. On les accuſa de commettre dans leurs aſſemblées les plus horribles & les plus infames crimes : mais il y a beaucoup d'apparence que ce n'étoient que des bruits populaires.

Variæ Calvini Epiſtolæ.

Calvin ayant été averti de ce malheur arrivé à ſes diſciples, écrivit aux princes d'Allemagne & aux Suiſſes, pour les engager à demander au roi la grace de ceux qui n'avoient pas encore été jugés. Othon électeur Palatin, quelques autres princes d'Allemagne, & les cantons Proteſtans agirent en leur faveur; car ils avoient en ce temps-là leurs envoyés à la cour de France, pour obtenir la ſurſéance d'un édit publié par Henri II. l'année précédente contre les hérétiques des vallées d'Angrogne & de Lucerne. Ce prince, qui après la défaite de ſaint Quentin avoit beſoin des Allemands & des Suiſſes pour lever une nouvelle armée, eut

Mſſ. de la Bibliotheque du roi. Mélanges t. 1.

égard à leurs interceſſions, tant pour ceux des vallées, que pour ceux qui avoient été arrêtés à Paris. Pluſieurs de ceux-ci firent abjuration de l'héréſie, & on traita les autres coupables plus doucement. 1559.

Cette premiere tentative des Calviniſtes de Paris leur ayant ſi mal réuſſi, ils ſe tinrent en repos pendant neuf ou dix mois, & ne firent aucun éclat conſidérable : mais l'année ſuivante vers le mois d'Août, cette capitale vit une nouvelle ſcene, qui donna plus d'inquiétude à la cour, qu'elle n'en fit paroître.

Ils chantent les Pſeaumes dans le pré aux clercs. Thuanus l. 14.

Une grande multitude de peuple étant à la promenade ſur le ſoir, & occupée à divers jeux dans le pré aux clercs, quelques Calviniſtes ſe joignirent enſemble, & commencerent à entonner les pſeaumes en vers François de la verſification de Clement Marot, poëte auſſi fameux par la délicateſſe & l'enjouement de ſon eſprit, que par ſon libertinage.

Cette nouveauté attira la curioſité & l'attention de tout le monde. On accourut de toutes parts pour les entendre. La mélodie parut agréable, & le chœur groſſit bientôt de quantité de voix, qui s'y joignirent. La plûpart n'y entendoient pas fineſſe : & après avoir bien chanté, chacun ſe retira chez ſoi. On recommença le lendemain, & encore quelques jours de ſuite : & ce qui déplut davantage à la cour, fut que le roi & la reine de Navarre, déja fort ſuſpects ſur le chapitre de la religion, s'étant allés promener ou par haſard ou exprès de ce côté-là, parurent y prendre beaucoup de plaiſir.

On leur impoſe ſilence. Calvinus Epiſt. 281. & 282.

Comme on vit que cela continuoit, on entra en ſoupçon de quelque complot. Les chants furent défendus de la part du roi, ſous peine de la vie, & il fut obéi : mais Calvin fâché de ce que ce nouvel artifice n'avoit pas eu tout le ſuccès qu'il en eſpéroit, s'emporta fort contre cette défenſe, & contre l'indigne lâcheté, ainſi qu'il l'appelloit, de ceux qui y avoient déferé.

Après tout Henri II. & ſon conſeil s'apperçurent bien par tous ces divers mouvemens, que le mal croiſſoit inſenſiblement : & ce fut un des motifs, qui porterent ce prince à paſſer pluſieurs articles dans le traité de Cateau-Cambreſis, ſur leſquels ſans cela il ne ſe ſeroit pas ſi aiſément relâché. Il

1559. avoit besoin de la paix, pour remédier efficacement à ces désordres : & dès qu'elle fut signée, il tourna de ce coté-là toute son attention.

L'audacieuse réponse que lui fit Dandelot touchant la messe, & pour laquelle il fut mis en prison, ainsi que je l'ai raconté, & la conduite du roi de Navarre & de la reine Jeanne d'Albret, qui ne cachoient pas trop leur penchant pour le calvinisme, le persuadoient que la cour commençoit à se corrompre, & on l'informa que son parlement de Paris n'étoit pas exempt de cette contagion.

Quoique le président de Thou dans son histoire, toûjours un peu trop favorable aux calvinistes, attribue à la duchesse de Valentinois & à messieurs de Guise, des motifs fort intéressés dans le conseil qu'ils lui donnerent à cet égard, il est certain qu'il n'étoit pas contraire aux regles de la prudence.

Remontrances faites contre eux au roi.

Ils lui représenterent que l'hérésie s'enracinoit de plus en plus dans son royaume ; que l'insolence des émissaires de Calvin & de ceux qu'ils avoient attirés à leur parti, croissoit tous les jours ; qu'ils ne se ménageoient plus comme autrefois ; que non contens de dogmatiser en cachette, ils parloient hardiment & sans se contraindre dans les conversations, qu'ils y tournoient en ridicule nos plus sacrés mysteres ; qu'ils y traitoient de bagatelle & de superstition les usages les plus saints & les plus autorisés ; qu'ils railloient continuellement sur l'autorité du pape & de l'église ; & que l'expérience des anciennes hérésies devoit lui faire comprendre que les peuples, après avoir franchi les bornes de la soumission dûe aux puissances ecclésiastiques, passoient aisément au mépris de l'autorité royale.

Dans le même temps le premier président Gilles le Maître, soit de son propre mouvement, soit à la sollicitation de la duchesse de Valentinois & du cardinal de Lorraine, vint avec les présidens Jean de Saint-André, Antoine Minard, & Gilles Bourdin procureur général, faire les mêmes remontrances au roi. Il ajoûta que jusqu'alors on n'avoit rien gagné par les punitions, quelque séveres qu'elles fussent, parce qu'on n'avoit fait exemple que sur des gens de néant ; que des supplices si fréquens ne servoient aux mal-intentionnés que de prétexte, pour invectiver contre la cruauté de la cour, &

la rendre odieuſe au peuple & aux princes étrangers, qui s'étoient déclarés protecteurs des hérétiques; que plus on punissoit de coupables, plus le nombre en augmentoit, & qu'il étoit devenu si grand, qu'on ne viendroit jamais à bout de les exterminer; qu'il falloit des exemples plus signalés, pour les intimider; qu'en un mot s'ils n'avoient pas encore des chefs, pour les commander, en cas qu'ils prissent les armes, ils avoient déja des protecteurs dans le parlement, qui les rassûroient, & qui leur donnoient lieu d'espérer un jour l'impunité; que c'étoit à ces prévaricateurs, qu'il falloit que sa majesté s'attaquât; que quelques-uns étoient infectés des nouvelles opinions; que quelques autres n'envisageant pas les suites funestes d'une faction qui menaçoit l'état, ou n'ayant pas la fermeté de résister à la recommandation de leurs amis, se comportoient fort mollement dans une affaire de cette importance; que les uns par interêt de parti, & les autres par foiblesse entretenoient le désordre; qu'il étoit à propos que sa majesté les connût, & qu'ils la supplioient d'aller jusqu'à la source du mal. 1559.

Le roi très-disposé, & même très-déterminé à le faire, délibéra avec ces magistrats & avec son conseil, sur la maniere dont il s'y prendroit. Il fut résolu que dans quelque temps il iroit au parlement, sans l'en avertir, lorsqu'il seroit assemblé.

Il s'étoit fait sur la fin d'Avril de l'an 1559. une mercuriale. Ces sortes d'assemblées étoient de l'institution de Louis XII. & le procureur général y exerçoit une autorité semblable à celle que les censeurs du temps de la république Romaine avoient dans le sénat. On les appelloit mercuriales, parce qu'elles se tenoient le Mercredi, & au moins une fois le mois. François I. se contenta qu'elles se fissent seulement tous les trois mois; & cette coûtume étoit exactement observée. Le procureur général avec l'avocat général y procedoient juridiquement contre ceux du parlement, qu'on leur avoit déferés, comme coupables de négligence ou d'injustice dans l'exercice de leurs charges, ou de quelque faute contre la bienséance & la gravité de leur état. Le châtiment suivoit l'accusation, quand elle étoit bien prouvée; & c'étoit

Belcarius l. 28. Thuanus l. 15.

ordinairement la ſuſpenſion des fonctions de leur emploi pour
1559. un temps, & quelquefois même la dépoſition.

Dans la mercuriale d'Avril dont il s'agit, on avoit fort délibéré ſur l'exécution des édits du roi contre les hérétiques. Les uns avoient été d'avis qu'on les ſuivît à la rigueur, & qu'on ſe reglât principalement ſur celui, qui avoit été fait à Château-Briant, & qui étoit le plus ſévere.

D'autres avoient opiné à demander au roi, que l'on remît en vigueur les decrets des conciles de Baſle & de Conſtance; que conformément à ces decrets, on tînt de temps en temps des conciles généraux, & qu'on en aſſemblât un au plûtôt, pour y régler les affaires de la religion; que juſqu'à ce temps-là on ceſſât de punir de mort les héretiques, & de répandre autant de ſang, qu'on en avoit répandu depuis pluſieurs années, & ſi inutilement pour la tranquillité publique.

Ce prince va au parlement pour ce ſujet.

Arnaud Ferrier préſident des enquêtes avoit ouvert cet avis. Antoine Fumée, Paul de Foix, Nicolas du Val, Euſtache de la Porte, & quelques autres l'avoient ſuivi. Le roi l'ayant ſû, en fut très-irrité contre eux : & après avoir concerté avec ſon conſeil ce qu'il convenoit de faire là-deſſus, il alla le quinzieme de Juin au parlement, qui ſe tenoit aux Auguſtins, parce que le palais étoit occupé par les préparatifs qu'on y faiſoit dans les ſales, pour les nôces d'Elizabeth de France avec le roi d'Eſpagne.

A ſon arrivée le parlement deliberoit ſur la même matiere; & le roi prit de-là occaſion d'en parler lui-même. Il le fit avec aſſez de véhemence, & témoigna ſa douleur, de ce qu'ayant donné la paix à l'Europe par le traité de Cateau-Cambreſis, il voyoit ſon royaume en danger d'être troublé par les differends ſur la religion. Il fit connoître la réſolution où il étoit d'y apporter un remede efficace, & ordonna par la bouche du cardinal Bertrandi, garde des ſceaux qu'on continuât la deliberation commencée.

Pluſieurs n'ignoroient pas, que le deſſein de la venue du roi étoit de connoître par lui-même la diſpoſition d'eſprit des membres du parlement à cet égard; car le preſident Chriſtophe de Thou avoit vû un peu auparavant entre les mains de ce prince, un memoire écrit de la main du premier preſident,

dent, où il lui marquoit ceux des conseillers dont il devoit le plus se défier, comme de partisans des héretiques. 1559.

Cela n'empêcha pas que quelques conseillers ne parlassent avec autant de liberté qu'on avoit fait dans la mercuriale. Claude Viole opina en présence du roi comme Arnaud Ferrier dans l'assemblée precedente. Louis du Faur en fit de même, & ajoûta avec une audace qui surprit, qu'il étoit vrai que les differends de la religion causoient des troubles dans l'état: mais qu'il falloit examiner qui étoit l'auteur de ces troubles, & que si on le faisoit, on pourroit peut-être répondre ce que le prophete Elie en une semblable occasion répondit au roi Achab: *Qui êtes-vous, vous qui jettez le trouble dans Israël?*

Le conseiller Anne du Bourg parla après lui, & commença par une espece de sermon sur la providence de Dieu, à laquelle il prouva que tous les hommes devoient se soumettre; & puis venant au sujet dont il étoit question, il dit qu'il se commettoit tous les jours en France une infinité de péchés & de crimes severement condamnés par les loix, des blasphèmes, des parjures, des adulteres, qui n'étoient punis ni par le fer, ni par le feu, ni par la corde; que ces supplices étoient reservés à ceux qui n'étoient coupables d'aucuns de ces desordres, ni d'aucun autre. Car, continua-t-il en s'animant, de quel crime peut-on les accuser? Est-ce du crime de lese-majesté? Eux qui ne parlent jamais du souverain que dans les vœux & les prieres qu'ils font pour lui. Est-ce d'avoir violé les loix, d'avoir sollicité les villes ou les provinces à la révolte? Mais quelques temoins qu'on ait appostés contre eux, on n'a jamais pu les convaincre de rien de semblable. Toute leur faute & tout leur malheur, c'est d'avoir dévoilé & mis au jour à la faveur du flambeau des écritures saintes, les vices honteux des papes & de ceux qui sont dévoués à leur parti: c'est de ce qu'ils ont demandé qu'on y mît ordre par une juste & nécessaire réforme: voilà sur quoi on les accuse de sédition: & après cela il conclut à la suspension des édits, jusqu'à ce qu'on eût assemblé le concile général.

Le roi écouta avec autant de patience que d'indignation des discours si insolens, & toutefois avec quelque joie de découvrir les veritables sentimens de ces factieux. Les autres parlerent avec beaucoup plus de modération & de respect

1559. pour les édits du roi, sur-tout les presidens de Harlai, Seguier, Baillet, Minard. Celui-ci conclut expressément à l'observation de ces édits; & il lui en coûta la vie quelques jours après.

Le premier président le Maître parla le dernier, & d'une grande force contre les sectaires. Il montra que le roi en les punissant de mort, ne faisoit qu'imiter ses ancêtres dans leur zele pour la religion catholique, & en particulier Philippe-Auguste, qui avoit traité les Albigeois avec beaucoup plus de rigueur, qu'on ne traitoit les calvinistes.

Il fait arrêter deux conseillers qui favorisoient les sectaires.

Après qu'il eut achevé son discours, le garde des sceaux s'approcha du roi: & ayant parlé quelque temps avec lui, & avec ceux du conseil qui l'avoient suivi au parlement, il ordonna au greffier Saint-Germain de lui apporter les regiſtres où étoient écrits les suffrages de ceux qui avoient opiné, & les présenta au roi. Ce prince, après les avoir parcourus, parla une seconde fois, & dit qu'il étoit surpris que son parlement eût délibéré sans son ordre sur une affaire d'une telle importance pour son état; qu'il étoit déja informé par les bruits qui en couroient, que dans le parlement de Paris il y avoit des gens, quoiqu'en petit nombre, qui méprisoient fort son autorité & celle du pape: mais qu'il venoit d'en être convaincu par sa propre expérience; qu'il exhortoit les autres à demeurer dans le devoir, & à ne pas se laisser corrompre par un si mauvais exemple. Puis se retournant vers le connétable, il lui commanda de faire arrêter du Faur & du Bourg. L'ordre fut exécuté sur le champ par Gabriel de Montgommeri capitaine des gardes, qui les conduisit à la Bastille.

Ce coup d'éclat étonna tous ceux qui n'étoient pas du sentiment de la cour, & plusieurs murmurerent en secret de l'affront qu'on faisoit à tout le corps d'arrêter deux conseillers dans le parlement même. On mit aussi en arrêt dans leurs maisons les conseillers de Foix, Fumée, & de la Porte. Ferrier, du Val, & Viole, à qui on en vouloit faire autant, s'évaderent.

Dès le lendemain les chambres s'étant de nouveau assemblées par ordre du roi, elles reçurent commandement de faire le procès à Jacques Spifame évêque de Nevers, depuis long-temps suspect de calvinisme, & qui après s'être marié

en cachette, s'étoit sauvé à Geneve. Il y reçut depuis le digne salaire de son apostasie; car ayant été soupçonné quelques années après de vouloir rentrer dans l'église catholique, on lui suscita un procès, où l'on l'accusa d'avoir fait un faux contrat, & contre-fait des sceaux: & pour ce crime véritable, ou controuvé, il eut la tête tranchée par arrêt du sénat de Geneve.

1559.
Thuanus l. 23

Cette fermeté du roi devoit, ce semble, attérer le parti calviniste, & en obliger les sectateurs, à se ménager encore plus qu'ils n'avoient fait jusqu'alors: mais loin d'en devenir plus timides, on sut que quelques jours après ils avoient tenu une espece de synode dans le fauxbourg Saint-Germain; qu'un ministre, nommé François Morel, y avoit présidé; & qu'on y avoit fait des reglemens de discipline, comme si leur église eût déja été parfaitement établie.

Zele de Calvin pour soûtenir ceux de son parti.

Cependant Calvin veillant toûjours à la conservation de son troupeau, engagea de nouveau plusieurs princes protestans d'Allemagne à écrire au roi en faveur d'un grand nombre de ses sectateurs, dont les prisons étoient remplies. On présenta à ce prince des lettres des électeurs Fréderic comte Palatin, Auguste duc de Saxe, Joachim marquis de Brandebourg, du duc Christophle de Wirtemberg, & de Volfang comte de Veldens, qui le conjurerent d'épargner le sang de tant de chrétiens, de prendre les voies de douceur, d'écouter les motifs & les raisons que tant de gens de bien avoient de souhaiter la réforme de l'église & le retranchement d'une infinité d'abus qui s'y étoient glissés; & de ne pas rejetter les prieres qu'on lui faisoit autant en vûe de procurer le repos à son état, que pour sauver la vie à mille personnes innocentes.

Le roi reçut les députés de ces princes avec beaucoup de bonté, & leur promit d'en envoyer au plutôt à leurs maîtres, pour leur rendre compte de sa conduite, & les satisfaire: mais à peine furent-ils partis, qu'on commença les procédures contre les conseillers arrêtés.

Le président Jean de saint André, Jean-Jacques de Mesme, maître des requêtes, Eustache du Bellai évêque de Paris, le docteur Antoine de Mouchi qui avoit pris le nom de Democarés, inquisiteur de la foi, & quelques autres furent choisis par le roi pour commissaires dans ce procès.

On fait le procès

Anne du Bourg, comme le plus coupable, parce qu'il avoit

1559.

à Anne du Bourg l'un des conseillers arrêtés.

fait hautement profession de son hérésie en présence du roi, subit le premier l'interrogatoire. Il récusa ce tribunal, prétendant qu'en qualité de conseiller du parlement, il devoit être jugé par les chambres assemblées. On ne laissa pas de passer outre, & il fut contraint de répondre, après avoir fait sa protestation contre le tort qu'on lui faisoit, en ne le laissant pas joüir de son privilége.

Ayant été interrogé trois jours après sur sa religion, il ne dissimula point, & répondit conformément aux principes de Luther & de Zuingle touchant les articles, sur lesquels ces deux hérésiarques convenoient. Ses réponses furent si nettes & si franches là-dessus, que l'évêque de Paris le déclara convaincu d'hérésie, ordonna qu'il fut dégradé (car il étoit prêtre (*a*), ou du moins diacre,) & livré au bras séculier, pour être jugé par la justice laïque. Il en appella à l'archevêque de Sens métropolitain de Paris : & ce fut durant ces procédures que la funeste mort de Henri II. arriva.

Popeliniere l. 5.

La nouvelle en fut reçue avec autant de joie des protestans, qu'elle causa de douleur à tous les catholiques du royaume ; car les premiers faisoient grand fonds sur la foiblesse du nouveau regne, sur les factions qui partageroient la cour, & sur les puissans protecteurs qu'ils y avoient. Ils recommencerent leurs assemblées, sur-tout au fauxbourg Saint-Germain, où la plûpart de ceux de la secte logeoient. Ils adresserent des requêtes à la reine mere, pour lui demander sa protection contre leurs ennemis. Les menaces dans quantité d'écrits, qu'on répandit, succéderent aux requêtes, & les effets suivirent les menaces. (*b*) Le président Minard, un des plus zelés du parlement contre les calvinistes, revenant du palais sur sa mule,

(*a*) Il n'étoit que diacre. Voyez son procès, Mém. de Condé T. 1. p. 240. & 232.

(*b*) Antoine Minard étoit né à Gannat en Bourbonnois. Son pere avoit été thrésorier général de l'Auvergne & du Bourbonnois : sa mere se nommoit Charlotte Coiffier. Il fut successivement avocat général de la chambre des comptes, président aux enquêtes, & enfin président à mortier au parlement de Paris. Il étoit fort attaché à la maison de Lorraine, & son assassinat fut attribué (sans doute par les Huguenots) au ressentiment d'un bâtard du cardinal Sanguin, parce que Minard avoit engagé ce prélat à laisser tout son bien au cardinal de Lorraine. Ce bâtard fut même mis en prison & interrogé, mais il fut renvoyé, parce qu'il prouva un *alibi*. Robert Stuart Huguenot fut aussi soupçonné, & mis à la question : mais il la soutint sans rien avouer, & il fut renvoyé faute de preuves. *Voyez le Laboureur add. aux mém. de Castelnau. T. 1. p. 363.* Stuart se disoit parent de la reine Marie Stuart qui ne vouloit pas le reconnoître.

fut assassiné & tué d'un coup de pistolet auprès de sa maison dans la vieille rue du Temple. On eut des avis certains qu'on avoit pareillement conspiré contre la vie du premier président le Maître & du président de saint André, & tout sembloit tendre à une sédition. Mais messieurs de Guise s'étant rendus maîtres des affaires, ne s'étonnerent point, & suivirent sous le nouveau regne les vûes qu'ils avoient inspirées au feu roi, de pousser les calvinistes à bout. On fit de nouveaux édits & des recherches très-exactes, non seulement dans Paris, mais dans tout le royaume. On ne parloit en tous lieux que d'emprisonnemens, que de confiscations de biens, que de supplices : & enfin on recommença les procédures contre les conseillers du parlement prisonniers. 1559.

Il est pendu & brûlé en place de Greve.

On fit un nouveau crime à Anne du Bourg de la (*a*) mort du président Minard, sur ce que l'ayant d'abord récusé, il ajoûta que, s'il s'obstinoit à être de ses juges, il en seroit empêché par quelque autre voie. (*b*) Cela fit soupçonner qu'il avoit eu quelque connoissance de l'assassinat, qui fut commis depuis : & ce fut une des raisons qui hâterent sa perte. Après avoir prolongé son procès par divers appels, & d'autres formalités de justice, qu'il employa, pour embarrasser ses juges, il fut condamné le vingt-unieme de Décembre (*c*) à être pendu & brûlé. L'arrêt fut exécuté dans la Greve en présence d'une foule innombrable de peuple. Il soûtint sa disgrace jusqu'au bout avec cette funeste fermeté, qui le fit passer parmi les hérétiques comme le plus glorieux martyr de la secte.

Il étoit neveu d'Antoine du Bourg chancelier de France

(*a*) Le président Minard fut assassiné le 12 Décembre selon le journal de Brulart. Il est parlé de sa mort dans un arrêt du parlement du 14 Décembre 1559.

(*b*) Il n'y a peut-être aucun endroit dans l'histoire de M. de Thou où son penchant pour les sectaires se montre plus à découvert que dans celui où il raconte l'assassinat du président Minard. Il avoue que les Huguenots en furent les auteurs, & que du Bourg l'avoit prédit ; mais il ajoute que du Bourg en avoit parlé d'avance plutôt par une espece de présage, que comme complice, *magis præsagâ mente quam consciâ.* Distinction très-subtile, a moins qu'il n'ait voulu dire que du Bourg eut alors le don de prophétie. Cette justification de du Bourg a paru si extraordinaire à M. Bossuet évêque de Meaux, qu'il n'a pas cru pouvoir justifier M. de Thou qu'en disant que cet endroit de son histoire pouvoit bien être *une addition de Geneve*, où cette histoire fut imprimée pour la premiere fois dans l'état où nous la voyons. *Bossuet, hist. des variations.*

(*c*) Le 23 Décembre. Voyez les observations.

sous François I. La constance qu'il fit paroître dans son supplice, jointe à la réputation d'intégrité qu'il s'étoit acquise dans les fonctions de sa charge, & ses mœurs réglées firent un très-mauvais effet sur l'esprit de ceux qui avoient déja embrassé la nouvelle religion, ou qui y avoient du penchant, l'hérésie ne faisant jamais plus de mal que par ceux dont les mœurs, d'ailleurs régulieres, & la piété, quoique toûjours fausse, la mettent en crédit.

1559.

Pour ce qui est des autres conseillers arrêtés, comme ils n'avoient pas fait une profession ouverte de l'hérésie, & que dans les interrogatoires ils avoient répondu avec plus de précaution sur l'article de la religion, on prit le parti de ne les pas pousser à l'extrémité. Les uns furent suspendus de l'exercice de leurs charges pour quelque temps, & les autres renvoyés absous.

1560.

Suite du projet du prince de Condé & de l'amiral de Coligni contre la maison de Guise, ou conspiration d'Amboise.

Ce fut parmi ces agitations, pronostiques de tant de malheurs qui devoient accabler la France, que finit l'an 1559. & que l'an 1560. commença avec le regne de François II. Le prince de Condé & l'Amiral ne pouvoient souhaiter de plus favorables dispositions pour l'exécution des desseins qu'ils avoient formés dans leur conseil tenu à la Ferté. Je vais en raconter les suites & le succès.

Dandelot & le vidame de Chartres, qui, comme j'ai dit, étoient chargés de former la conspiration, voulurent s'instruire pleinement par eux-mêmes de la disposition des calvinistes, & reconnoître parmi eux, ceux dont ils pourroient le plus utilement & le plus sûrement se servir.

Comme ils savoient les lieux où ils s'assembloient d'ordinaire, ils y allerent diverses fois avant que de s'ouvrir à qui que ce fût. Ils se contenterent d'abord de les plaindre, de les consoler, de les encourager, & de leur faire esperer qu'avec le temps & le secours de plusieurs personnes du premier rang qui les aimoient, l'injuste persécution qu'on leur faisoit pourroit finir.

Ils les trouverent animés au-delà de ce qu'ils avoient esperé. La vûe des supplices de ceux de leur secte, qui expiroient tous les jours à leurs yeux dans le feu, ou au gibet, les nouvelles qu'ils recevoient de toutes les provinces du royaume, où les exécutions n'étoient pas moins fréquentes qu'à

Paris, la crainte continuelle d'être surpris, & de subir le même sort, tout cela les avoit jettés dans le désespoir & dans la fureur. Ils n'envisageoient rien de plus affreux que leur condition présente où ils étoient à tout moment en danger de perdre la liberté, leurs biens, leur vie, & leur honneur : & Dandelot vit bien que sur la moindre espérance qu'on leur donneroit de s'en délivrer, on pouvoit s'assûrer qu'ils en embrasseroient tous les moyens, quelque dangereux qu'ils pussent être. 1560.

Il y avoit parmi eux un grand nombre de gentilshommes qui avoient servi dans les guerres passées, dont plusieurs étoient gens de main & de résolution, qui s'ennuyoient déja de la paix, & seroient ravis d'avoir occasion de pousser leur fortune, & de se signaler dans leur parti : & ce fut sur eux que Dandelot & le vidame crurent qu'ils pouvoient faire le plus de fonds.

A qui ils s'adresserent pour la conduire.

Ils s'expliquerent de leur dessein à quelques-uns : mais ils admirent principalement dans leurs plus intimes secrets un d'entre eux, en qui ils reconnurent des qualités propres à bien conduire une si hasardeuse entreprise.

Le Laboureur, additions aux mémoires de Castelnau.

Mémoires de Brantome, t. 3.

C'étoit un gentilhomme Perigourdin, nommé Jean du Barri, seigneur de la Renaudie, homme adroit & vaillant, mais de ces esprits impétueux, qui donnent à tout, sans s'embarrasser ni de la conscience, ni de leur réputation. Il avoit eu de méchantes affaires, & auroit eu la tête coupée à Dijon pour une fausseté qu'il avoit faite, sans le duc de Guise qui le tira de ce mauvais pas ; & il reconnut ce bon office, en se faisant chef d'une conspiration, où l'on en vouloit sur-tout à la vie de ce prince. (a) Il s'étoit retiré depuis à Geneve, il avoit couru les pays étrangers, & étoit revenu dans le sien, ayant changé de nom, & pris celui de la Forest. Il acheva d'y dissiper le peu de bien qui lui restoit, & fut obligé de le quitter encore pour quelques mauvaises actions. Comme il ne savoit où donner de la tête, il se déclara calviniste, & s'acquit beaucoup de crédit dans ce parti. Tel fut celui que l'on choisit, pour conduire la nouvelle faction : mais en attendant qu'il la mît en état d'éclater, on jugea à propos de prendre encore d'autres mesures.

Ils envoyent en Angleterre.

La Renaudie fut envoyé en Angleterre, pour engager la

(a) Voyez les Observations.

1560.
pour engager la reine Elisabeth dans leur parti.

reine Elizabeth à appuyer la révolte. Il étoit chargé de lui demander de l'argent, & de la solliciter de faire diversion en Ecosse, afin d'obliger messieurs de Guise à diminuer le peu de troupes qu'ils avoient sur pié, supposé qu'ils y envoyassent du secours, ou à les rendre responsables de la perte de ce royaume, s'il se perdoit pour le roi, faute de l'avoir secouru.

Ensuite, pour rendre ces princes odieux aux peuples, on commença par répandre dans tout le royaume divers libelles diffamatoires contre eux : & les auteurs de ces libelles tâcherent sur-tout de tirer grand avantage de certains livres, qui avoient été écrits à l'honneur de la maison de Guise, où en faisant leur généalogie, on prétendoit qu'ils descendoient de Charlemagne, & de Charles frere du roi Lothaire, auquel après la mort de ce roi, Hugues Capet enleva la couronne. Par-là les calvinistes donnoient à entendre que ces princes portoient leur ambition, jusqu'à vouloir s'emparer du throne de France, & que l'établissement du pouvoir excessif qu'ils y avoient déja, étoit un acheminement à l'exécution d'un si criminel dessein.

Chefs des Calvinistes dans les provinces du royaume.
Mémoires de Castelnau, Mauvissiere, l. 1. c. 8.
Davila l. 1.
La Popeliniere l. 6.
Quel étoit leur dessein.
La Popeliniere l. 6.
Bellesorest, l. 6.

La Renaudie ne fut que peu de jours en Angleterre. Il en rapporta de bonnes espérances : & ayant repassé la mer, il parcourut tout le royaume, où il assigna aux calvinistes des chefs dans chaque province ; savoir en Gascogne le Baron de Castelnau Chalosse, en Béarn le capitaine Masere, qui s'étoit fort distingué dans les guerres de Piémont sous le maréchal de Brissac, du Mesni en Limousin, Mirabeau en Xaintonge, Coccaville en Picardie, Mouvans en Provence, Maligni en Brie & en Champagne, Sainte-Marie en Normandie, Montejan en Brétagne, la Chenaie en Anjou, & Bresai en Poitou. Ils étoient tous chargés de lever secretement le plus de soldats calvinistes qu'il seroit possible, & puis ils devoient se trouver à Nantes sous divers prétextes, pour convenir entre eux du temps & du lieu, où ils rassembleroient leurs troupes, & de la maniere dont ils feroient le premier éclat. Ils s'y rendirent au mois de Février, & sans se parler les uns aux autres, de peur de faire naître quelque soupçon, ils concerterent toute l'affaire par le moyen de la Garaye gentilhomme Breton, & de la Bigne natif de Caën, sécretaire de la Renaudie. Il fut conclu que tous avec leurs troupes se rendroient

droient à la Frédonniere dans le Blesois, chez le seigneur de ce village le sixieme de Mars, pour enlever le roi qui étoit alors à Blois avec la cour, & massacrer messieurs de Guise. 1560.

Toutes nos histoires marquent que ce fut à Nantes, où cette résolution fut prise d'abord. J'en ai toutefois trouvé une de ce temps-là, qui ne convient pas de ce fait : & quoiqu'elle soit assez mal écrite, l'auteur assûre qu'elle avoit été revûe pour les faits qu'elle rapporte, par René de Voyer vicomte de Paulmi, bailli de Touraine, & chevalier de l'ordre, gentilhomme employé alors avec distinction dans la guerre & dans les négociations. * Il dit donc que dix des principaux chefs avoient déja fait le plan de cette conspiration à Lyon, dans la maison d'un nommé Pierre Terrasson dès le mois de Janvier, & que ce ne fut que pour tout disposer à l'exécution, qu'ils s'assemblerent à Nantes avec tous les autres ; que ce fut dans la conférence de Lyon que la Renaudie fut déclaré chef de l'entreprise ; qu'on lui donna un conseil de six personnes ; que toutes les églises protestantes du royaume y furent cottisées, pour fournir des armes & de l'argent ; que celle de Lyon donna pour sa part vingt-cinq pistoles & des armes, qui furent sécretement conduites à Orléans ; & que la marque, qui fut donnée aux conjurés, étoit un éteuf parti de blanc & de noir.

* Histoire de Jean le Frere, préface de l'auteur.

Toutes les mesures ayant été prises de la sorte, les conjurés s'acheminerent vers Blois de toutes les parties du royaume, tant à pié qu'à cheval, les uns armés, les autres sans armes, en petites troupes, & par divers chemins, & ne marchant gueres que la nuit.

Dès que les soldats seroient à portée de se joindre, une troupe nombreuse de calvinistes devoit aller sans armes à Blois présenter une requête au roi, pour demander la liberté de conscience, la permission de faire leurs prêches, & de bâtir des temples : & comme on s'attendoit bien que la requête seroit rejettée, & les requérans maltraités, les soldats devoient les suivre de près, paroître en armes aux environs de la ville, l'insulter, tuer le cardinal de Lorraine & le duc de Guise, & ensuite contraindre le roi de déclarer pour son lieutenant général le prince de Condé, qui s'étoit rendu exprès auprès de sa personne : & après que la chose auroit été exécutée de la sorte, le prince devenu maître du gouvernement devoit, sous

1560. prétexte de rendre la tranquillité à l'état, accorder aux calvinistes tout ce qu'ils demanderoient.

Il étoit difficile qu'une entreprise de cette nature, où tant de gens avoient part, fût conduite avec tout le secret nécessaire, pour la faire réussir. L'amiral qui en prévoyoit la difficulté, s'étoit retiré en sa maison de Châtillon, & avoit fait courir le bruit qu'il alloit désormais y vivre en homme particulier, & ne se plus mêler des affaires de la cour.

Ils sont trahis par un avocat de leur parti.

Messieurs de Guise étoient trop sur leurs gardes, ils avoient trop de créatures dans tout le royaume, & trop de soin d'entretenir des espions dans les maisons de ceux dont ils avoient sujet de se défier, pour n'être pas avertis de tant de mouvemens, qui se faisoient par-tout. Ils en avoient reçu divers avis, même d'Allemagne, de Suisse, d'Italie & de Flandre par une lettre de l'évêque d'Arras (*a*); mais celui dont on apprit un plus grand détail, fut Pierre Avenelles (*b*) avocat au parlement de Paris, à qui la Renaudie, qui le connoissoit zelé calviniste, en avoit fait confidence.

Mémoires de Castelnau l. 1. c. 8.

Celui-ci ayant horreur d'un tel attentat, ou appréhendant d'être embarrassé dans cette affaire par la connoissance qu'on lui en avoit donnée, si la chose ne réussissoit pas, ou espérant récompense de la fidélité qu'il feroit paroître pour le service du roi, en parla d'abord en général au sécretaire du duc de Guise: & ne croyant pas avoir encore assez fait, pour se tirer de cette intrigue, il alla trouver la reine, à qui il découvrit tout ce qu'il en savoit.

La premiere chose que l'on fit en conséquence de ce rapport, fut de quitter Blois, où il n'y avoit ni fortifications, ni munitions de guerre, & de conduire le roi au château d'Amboise, sans faire toutefois paroître aucune défiance, & faisant passer ce voyage pour une partie de plaisir. Dès que la cour y fut arrivée, on tint conseil, pour chercher les moyens de prevenir, ou de détourner un si dangereux coup, dont on étoit menacé.

Le cardinal de Lorraine fut d'avis d'envoyer ordre à toute

(*a*) Si connu depuis sous le nom de cardinal de Granvelle.

(*b*) Cet avocat n'osa plus demeurer en France après avoir découvert la conjuration d'Amboise. Il se retira en Lorraine où messieurs de Guise lui firent donner un emploi. Il fut Calviniste jusques à la fin de ses jours. *Thuan. l.* 25.

la noblesse de monter à cheval, pour se rendre auprès de la personne du roi, & de faire main-basse sur tous ceux qu'elle rencontreroit dans son chemin en armes & en troupes. Il vouloit de plus qu'on fît venir des soldats des plus prochaines frontieres, pour en former un corps d'infanterie : & sa vue étoit, en faisant connoître par-là que la conspiration étoit découverte, d'obliger les conjurés à se séparer d'eux-mêmes par le désespoir de réussir. 1560.

Mesures du duc de Guise contre les conjurés.

Le duc de Guise, moins aisé à effrayer que le cardinal son frere, en jugea autrement, & dit que la maison du roi & la noblesse, qui étoit à la cour, suffisoit pour dissiper une multitude de gens ramassés & sans discipline ; & qu'il répondoit d'en venir à bout par les moyens qu'il prendroit : que de se servir de la voie proposée par le cardinal, cela ne serviroit qu'à éloigner le mal, & n'y apporteroit pas un remede efficace : que cette conspiration, si les chefs échappoient, se renouvelleroit tôt ou tard : que si on ne la laissoit pas éclater, les calvinistes la feroient passer dans tout le royaume pour une chimere, & pour un artifice, dont on se seroit servi, à dessein de faire perir beaucoup d'innocens : qu'au contraire un tel attentat mis en évidence, décrieroit dans l'esprit des peuples la nouvelle secte, animeroit tous les catholiques & tous les bons sujets du roi contre ceux qui en auroient été les auteurs, & justifieroit la sévérité, dont on avoit usé jusqu'alors contre les hérétiques. Ces avis ayant été fort balancés, on s'en tint à celui du duc de Guise, nonobstant la répugnance de la reine mere, qui trouvoit ce parti beaucoup moins sûr que l'autre proposé par le cardinal, & le duc fut en même-temps déclaré lieutenant général du royaume.

Quelques-uns de nos historiens, qui se font honneur de pénétrer les intentions les plus secretes des grands, prétendent que la reine consentit volontiers à ce qu'on donnât ce titre au duc de Guise, pour se décharger entierement sur lui du succès de la résolution qu'on avoit prise, s'il étoit mauvais, ou de la haine des princes du sang, s'il étoit heureux ; parce qu'elle n'ignoroit pas, ou du moins elle se doutoit bien qu'ils étoient les auteurs de cette entreprise. Ainsi elle ne s'opposa point à l'honneur qu'on faisoit au duc de Guise & au grand pouvoir qu'on lui donnoit : & le duc dès qu'il en Davila l. 1.

1560. fut revêtu, quoique les patentes ne lui en fussent pas encore expédiées, ne pensa qu'à s'en montrer digne, en sauvant le roi & l'état.

La premiere précaution qu'il prit, fut de faire murer la porte du château d'Amboise, du côté des jardins, & de se bien assûrer de l'autre par les Suisses & les archers François de la garde (c'étoient les gardes du corps d'aujourd'hui,) dont les officiers eurent ordre de les tenir toûjours alerte.

Il envoya à la découverte avec quelque cavalerie légere le comte de Sancerre, qui, averti par ses coureurs de l'approche des conjurés, le lui fit promptement savoir.

Ceux-ci étant arrivés à la Fredonniere, comme ils en étoient convenus entre eux, apprirent que la cour s'étoit retirée à Amboise: ce qui fit croire à la Renaudie que son entreprise étoit découverte: mais déterminé nonobstant cela, à la hasarder, il marcha de ce côté-là, & donna à ses gens rendez-vous à la Carliere à trois lieues de cette place.

Ce fut de-là que le quinzieme de Mars il envoya, suivant le projet qu'on avoit fait à Nantes, une troupe de calvinistes sans armes, qui en arrivant aux portes d'Amboise, demanderent à parler au roi, pour lui présenter une requête, & sur le refus qu'on leur fit de les admettre, ils s'en retournerent vers la Carliere, en attendant la Renaudie, qui les suivoit avec ses soldats.

Mémoires de Castelnau l. 1. Cependant le duc de Guise se préparant à soûtenir l'effort des conjurés, donna la garde de la porte du château d'Amboise au prince de Condé, & sous lui à François de Lorraine grand prieur de France son frere. Il y mit les seigneurs de la cour, auxquels il se fioit le plus avec ordre d'étudier la contenance, & toutes les démarches du prince, qui en recevant du roi cette marque apparente de confiance, se trouva environné d'autant de gardes, qu'il avoit d'officiers & de soldats sous ses ordres.

Davila l. 1. Le duc ayant eu de nouvelles instructions touchant le nombre & les desseins des conjurés par le capitaine Lignieres qui les abandonna, pour se jetter dans Amboise, fit partir le maréchal de Saint-André & Jacques de Savoye, duc de Nemours, avec quelques compagnies de cavalerie & quelques archers de la garde du roi, pour aller se mettre en embusca-

de dans les bois voisins, par où les ennemis devoient passer, avant que d'arriver à Amboise. 1560.

Echec souffert par quelques unes de leurs troupes.

Le comte de Sancerre, qui étoit en campagne dès le jour précédent, tomba le premier sur les troupes de Bearn conduites par Masere & Raunai, & les chargea si brusquement, qu'il les mit d'abord en déroute, & que sans presque rendre de combat, elles mirent les armes bas, & se laisserent prendre pour la plûpart.

Le duc de Nemours avec un pareil bonheur surprit le baron de Castelnau, qui menoit les troupes de Gascogne plus nombreuses que celle de Bearn, dans le temps qu'il faisoit repaître ses chevaux au village de Nosai, & le fit prisonnier avec les principaux de ses officiers & plusieurs soldats.

La Renaudie leur chef est tué dans un combat.

La Renaudie ayant pris des routes plus écartées dans les bois, avoit évité les embuscades : mais étant prêt d'en sortir, & fort proche d'Amboise, il fut rencontré par le sieur de Pardaillan, qui étoit son parent, & qui vint fondre sur lui avec un gros de cavalerie. La Renaudie, suivi de tout ce qu'il avoit de meilleurs soldats, le reçut avec toute la bravoure possible. On se mêla, & on se rallia à diverses reprises, jusques à ce que les deux chefs ayant couru l'un sur l'autre, & le pistolet de Pardaillan ayant manqué de faire feu, la Renaudie le perça de deux coups d'épée. Lui-même presque dans le moment fut blessé à mort d'un coup d'arquebuse, dont un page de Pardaillan lui donna au travers du corps. Il eut cependant encore assez de force, pour tuer ce page de sa main, avant que de mourir. Le combat ne cessa pas pour cela : mais les gens de la Renaudie, après avoir encore fait beaucoup de résistance, furent enfin entierement rompus, & la plus grande partie demeura sur la place.

Popeliniere l. 6.

Dans ces trois rencontres la plûpart des gentilshommes du parti calviniste furent ou tués, ou pris, & les soldats dissipés, & il ne restoit plus des principaux chefs que Coccaville, qui n'arriva que le soir avec les troupes qu'il avoit levées en Picardie. C'étoit un homme des plus déterminés & des plus intrépides, & il le fit bien voir en cette occasion ; car ayant appris la mort de la Renaudie, & la défaite des autres, & voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'échapper, parce qu'on sonnoit par-tout le tocsin sur les fuyards, que les

1560. paysans assommoient dans les campagnes sans quartier, il fit entendre à ses gens que c'étoit une necessité de vaincre, ou de périr : & après les avoir assûrés qu'il avoit une intelligence dans le château d'Amboise par le moyen du prince de Condé, & du jeune Maligni, qui y avoit effectivement introduit quelques gentilshommes de la faction, il les conduisit, pour donner l'assaut aux fauxbourg du côté du Vendômois, & se saisir du pont : mais ayant été repoussé avec grande perte, il fut contraint de se jetter avec ce qui lui restoit de monde dans quelques maisons du fauxbourg, en résolution d'y vendre sa vie bien cher, & de prolonger, s'il pouvoit, le combat jusqu'à la nuit, pour s'échapper à la faveur des ténebres.

Le reste est brûlé ou dissipé, ce qui mit fin à la conjuration.

On ne lui en laissa pas le temps ; car les troupes qui étoient à la poursuite des fuyards, étant revenues, on l'investit de toutes parts : & pour ne pas exposer la vie des soldats contre des desesperés, qu'on voyoit déterminés à mourir les armes à la main, on mit le feu aux maisons, & il y fut brûlé avec presque tous ceux qui l'y avoient suivi.

Telle fut la fin, & tel le succès de la fameuse conjuration d'Amboise, où les calvinistes donnerent le premier exemple de la fureur, que l'hérésie inspire contre les puissances légitimes.

Origine du nom de Huguenots donné alors aux protestans.

Ce fut dans ce temps-là, selon la plûpart de nos historiens, qu'on commença à leur donner le nom de Huguenots, au lieu de celui de Lutheriens, ainsi qu'on les appelloit communement auparavant : mais il est étrange que convenant de cette époque, ils s'accordent si peu sur l'origine de ce nom, né, pour ainsi dire, sous leurs yeux.

Les uns le font venir de Geneve, & disent qu'il est formé du mot Allemand *Eidgnossen*, qui signifie alliés par serment ; qu'il fut d'abord donné à la faction de cette ville, lorsqu'elle fit alliance avec le canton de Fribourg, & puis avec celui de Berne, pour maintenir sa liberté contre Charles III. duc de Savoye ; que ceux de ce parti furent appellés *Eignots* par les Savoyards, qui prononçoient mal le mot *Eidgnossen*, & que dans la suite on le donna aux calvinistes, qui se voyant poussés à bout en France, s'unirent entre eux contre les catholiques.

D'autres disent que ce mot a été forgé à Tours, & qu'il

vient du nom d'une porte de la ville, appellée la porte Hugon, vers laquelle les calvinistes s'assembloient la nuit en cachette, & à l'heure qu'un lutin, nommé Hugon ou Huguet, ainsi qu'on le faisoit accroire aux petits enfans, paroissoit dans ce quartier-là. 1560.

Le sieur de Castelnau-Mauvissiere dans ses memoires en tire l'origine d'un quolibet de quelques femmes de villages, qui voyant ceux des calvinistes que la Renaudie envoya à Amboise, pour présenter leur requête au roi, fort mal équipés, dirent que ce n'étoient là que des canailles, qui ne valoient pas des huguenots, nom qu'on donnoit, à ce qu'il prétend, à une petite monnoie du temps de Hugues Capet, de moindre valeur qu'une maille. L. 1. c. 7.

Il y en a qui le font venir du nom de Hugues Capet d'une maniere plus noble, & prétendent que les calvinistes s'appellerent eux-mêmes huguenots, sur ce qu'accusant les princes de la maison de Guise de vouloir envahir la couronne de France, ils se déclaroient contre eux en faveur de la posterité de Hugues Capet.

On en voit encore quelques autres étymologies, mais qui sont visiblement fausses & inventées à plaisir. Celle qu'on tire de la porte Hugon à Tours me paroît la plus vrai-semblable: & c'est le sentiment des plus fameux historiens protestans de ce temps-là, qui s'accordent là-dessus avec plusieurs autres du parti catholique. Quoi qu'il en soit, ce nom demeura aux calvinistes de France, comme celui de gueux aux calvinistes des Pays-Bas, quand il leur eut été une fois donné, à l'occasion que je dirai dans la suite de cette histoire. Beze hist. Eccl. t. 1. De la Place Commentaires de l'état de la religion liv. 2.

Quoique la conjuration d'Amboise eût été heureusement dissipée, la cour ne fut pas tirée d'inquiétude; car on avoit parfaitement connu par-là la grandeur & l'étendue du mal, & que toutes les parties du royaume en étoient infectées. On fit d'abord pendre aux creneaux du château, ou noyer dans la Loire, un grand nombre de soldats, qu'on avoit faits prisonniers: mais la reine mere fit cesser ces exécutions, sur la protestation que ces malheureux faisoient, qu'ils avoient été engagés par les ministres huguenots, sans savoir où on les menoit, ni pour quel dessein on les avoit enrôlés: & même Mémoires de Castelnau. L. 1. c. 8.

on publia une amnistie pour tous ceux qui mettroient bas les armes.

1560.

Procédures faites contre leurs chefs.

L'indulgence néanmoins ne s'étendit pas aux chefs, qui avoient été pris. On crut qu'il étoit important d'en faire un exemple, après qu'on auroit tiré d'eux les lumieres qu'on en espéroit, pour découvrir toute la trame de cette conspiration.

La Bigne secretaire de la Renaudie fut le premier interrogé, comme celui qui pouvoit donner le plus de connoissances sur ce qu'on vouloit savoir. On lui promit la vie, supposé qu'il voulût tout révéler. Il le fit, & avoua qu'on en vouloit sur-tout à la vie du cardinal de Lorraine & du duc de Guise, qui devoient être les premiers massacrés, si l'entreprise avoit réussi. Il ajoûta qu'on n'auroit pas épargné le roi même, & il le confirma depuis au sieur de Brantome & à l'historien Belleforest, qui tous deux le rapportent: mais plusieurs crurent que, pour éviter la mort, il en dit plus qu'il n'en savoit.

Thuanus l. 17.

On le pressa sur l'article du prince de Condé, que le cardinal de Lorraine souhaitoit fort de trouver coupable: mais il dit seulement, qu'il avoit oui dire que, si les conjurés s'étoient rendus maîtres d'Amboise, le prince se seroit mis à leur tête. Masere ayant été appliqué à la question, convint de la déposition de la Bigne, excepté en ce qui regardoit la personne du roi, & ajoûta que c'étoit lui-même, qui devoit tuer le duc de Guise. Raunai n'avoua que le dessein de massacrer ce prince & le cardinal de Lorraine. Castelnau n'en confessa pas davantage. Ils furent exécutés tous trois avec quelques autres gentilshommes, un desquels, nommé de Villemonge, frere du sieur de Briquemaut, ayant trempé ses mains dans le sang de ceux qu'on avoit décapités avant lui, les leva vers le ciel, & demanda à Dieu qu'il voulût bien en tirer vengeance.

La reine mere fit tout son possible, pour sauver la vie à quelques-uns de ces gentilshommes, & sur-tout à Castelnau, soit par un véritable sentiment de compassion, soit par politique, comme plusieurs l'interpréterent, & pour se concilier la bienveillance des Huguenots & des princes du sang: mais le roi prevenu par le cardinal de Lorraine & par le duc de Guise,

Guise, qui lui avoient représenté la nécessité de faire ces exemples, fut inflexible là-dessus. 1560.

Cependant le prince de Condé étoit lui-même fort inquiet de sa destinée ; car sur la déposition de la Bigne & de Masere il avoit reçu ordre de ne point sortir du château d'Amboise, & il n'ignoroit pas qu'on l'observeroit de fort près. La fuite du jeune Maligni, qui s'étoit sauvé sur un des chevaux de l'écurie de ce prince, étoit une nouvelle charge contre lui. La Trousse prévôt de l'hôtel vint par ordre du roi, pour visiter son appartement, & chercher s'il n'y avoit point d'armes cachées, comme le bruit en couroit. Il arrêta son écuyer nommé de Vaux, parce que c'étoit lui qui avoit donné le cheval à Maligni, & dit au prince que le roi le mandoit.

Le prince de Condé est arrêté dans le château d'Amboise.

La Popeliniere l. 7.

Il alla le trouver sur le champ, & ce jeune prince d'un air fort émû lui dit, que les coupables l'avoient fort chargé dans leurs dépositions, & que si les accusations se trouvoient véritables, il lui feroit sentir ce que c'étoit que de s'attaquer à son souverain.

Le prince sans s'étonner, lui repartit, qu'il supplioit sa majesté d'assembler dans l'instant tout ce qu'il y avoit de seigneurs à la cour, & de lui faire son procès sans délai, s'il se trouvoit coupable. » J'accepte votre offre, reprit le roi, & « dès ce soir j'écouterai ce que vous aurez à dire pour votre « défense. » Le prince de Condé retournant à son appartement, y trouva le prevôt de l'hôtel avec un gentilhomme de la chambre, qui vouloient se saisir de sa cassette & de celle du secrétaire du roi de Navarre, malgré la résistance de ses gens qui refusoient de les livrer. Ce prince, qui ne fit jamais un plus grand effort de modération qu'en cette rencontre, leur présenta lui-même la clef, & leur exposa ses papiers sur la table. Sa contenance assûrée, & le respect, que sa présence inspiroit au prevôt, déconcerterent cet officier, qui après avoir parcouru légerement quelques papiers, pour dire qu'il avoit exécuté ses ordres, se retira.

La reine mere, messieurs de Guise, & leurs confidens étoient fort incertains sur la conduite qu'ils devoient tenir dans une affaire si délicate. Ils étoient tous persuadés que les princes du sang & les Coligni étoient les auteurs secrets de la conspiration ; qu'ils avoient assez de preuves pour faire pe-

Embarras des Guises sur la conduite qu'ils devoient tenir à son égard.

Davila l. 1.

1560. rir le prince de Condé, si on procedoit contre lui par la rigueur des loix; & que si on le laissoit échapper dans le tems que les esprits étoient en mouvement de tous côtés, on le verroit bientôt à la tête des factieux.

Mais d'ailleurs il étoit prince du sang. Cette qualité demandoit qu'on eût pour lui d'autres égards, que pour le reste des coupables: & messieurs de Guise en particulier, dont on faisoit courir le bruit parmi le peuple, qu'ils vouloient exterminer la famille royale, devoient se conduire en cette rencontre avec beaucoup de circonspection. Ils consideroient encore, que de perdre le prince de Condé, c'étoit aigrir le mal plutôt que d'y remédier; que le roi de Navarre, le connétable, & les Coligni, qu'on ne soupçonnoit gueres moins que lui d'avoir eu part à la conspiration, n'étoient pas en la puissance du roi; que la mort du prince de Condé, & la crainte d'être traités de même, s'ils se laissoient surprendre, ne leur permettoient plus de garder aucunes mesures; qu'ils leveroient le masque, & se mettroient à la tête du parti calviniste; que tous les autres princes du sang se joindroient à eux, sous le spécieux prétexte de sauver la maison royale, & qu'on seroit en danger de voir un soulevement général dans toutes les provinces du royaume.

Ils prennent le parti de dissimuler, & le mettent en liberté.

Ces considérations leur firent prendre le parti de dissimuler, d'imaginer les moyens de calmer les esprits, & supposé qu'on fût contraint d'avoir recours à des remédes plus violens, d'attendre l'occasion favorable d'engager dans quelque piége tous les chefs ensemble, pour s'en assûrer.

Sur ce plan, il fut résolu de rendre la liberté au prince de Condé, de faire semblant de n'avoir pas pénétré le secret de la conjuration, d'affecter de faire paroître de l'inquiétude sur les suites de cette affaire, & de laisser entendre qu'on avoit envie de prendre les voies de douceur, pour rendre la tranquillité à l'état.

On commença à faire ce personnage dans le conseil, où le prince de Condé parut, selon l'ordre qu'il en avoit reçu du roi. Il y vint avec d'autant plus de confiance, & d'espérance de se tirer de ce mauvais pas, que quelques heures avant que d'y être appellé, on lui avoit ôté ses gardes.

Il y fit protestation de son innocence sur tout ce qui avoit

été publié de l'attentat projetté contre la personne du roi & contre la reine mere : & après avoir parlé quelque tems sur ce sujet avec beaucoup de feu & d'éloquence, il ajouta que, puisque dans une affaire de cette nature on ne pouvoit avoir de conviction de la vérité, ou de la fausseté du fait, il ne lui restoit qu'un moyen de preuve, dont il étoit prêt de se servir, & que sans avoir égard ni à sa qualité de prince du sang, ni à celle de ses adversaires, il s'offroit à combattre l'épée à la main quiconque oseroit le charger d'un crime si noir, & si éloigné de son caractère. 1560.

Feinte réconciliation du duc de Guise avec ce prince.

Ce (*a*) défi regardoit principalement le duc de Guise, qui n'en fit pas semblant ; & au contraire prenant la parole, il dit qu'il connoissoit si parfaitement la franchise & la générosité du prince de Condé, que, s'il étoit question d'en venir à la preuve du duel, il lui offroit son épée, pour lui servir de second.

Le prince reçut cette offre avoit beaucoup d'honnêteté. Le roi & la reine applaudirent à cette marque de réconciliation, & chacun joua si bien son rôle dans cette comédie, que plusieurs furent persuadés de la sincerité & des uns & des autres. Dès le lendemain le prince, à qui les heures paroissoient des années dans l'incertitude de son sort, partit pour aller joindre le roi de Navarre son frere en Bearn.

On usoit de pareils artifices à l'égard du connétable & de l'amiral, & des principaux de leur parti. On leur écrivoit les lettres les plus obligeantes : & afin de leur marquer qu'on n'avoit d'eux nulle défiance, on leur envoyoit des ordres qu'on les prioit de faire exécuter, pour rétablir le repos & la sûreté des provinces.

On chargea le connétable qui étoit toujours à Chantilli, de porter au parlement de Paris la relation de ce qui s'étoit passé à Amboise. Il y alla, y fit l'éloge de la prudence du duc de Guise, & de la conduite qu'il avoit tenue, pour dissiper la conjuration : mais il passa sous silence ce qui étoit dans la relation, qu'on lui avoit envoyée, sçavoir, que les auteurs Thuanus l. 17.

(*a*) Brantome dit que ce défi ne fut point fait en présence du duc de Guise, quoiqu'on l'ait dit & écrit, *car alors il n'osoit parler si haut. T. 3. p. 213. M.* de Thou dit cependant que le défi fut fait en présence du conseil où étoit le duc de Guise.

en vouloient même à la personne du roi : ce qui déplut fort
1560. aux princes de la maison de Guise, pour qui il étoit essentiel qu'on crût, que leurs intérêts n'étoient point separés de ceux du roi, & qu'ils n'avoient pour ennemis que ceux de l'état & de la personne du souverain.

Le parlement écrivit au roi, pour le remercier de l'honneur qu'il lui avoit fait. Il écrivit pareillement au duc de Guise, auquel il donna dans sa lettre le titre de conservateur de la patrie : & cela contre le sentiment de plusieurs, qui regarderent cet éloge comme une flaterie indigne de la dignité du corps.

Ces lettres sont rapportées par Popeliniere. l. 6.

On envoya de semblables relations aux autres parlemens & aux gouverneurs des villes & des provinces, où après avoir fait le détail de la conspiration tramée contre le roi & ses ministres, on leur ordonnoit de tenir la main à ce qu'il ne se fît plus ni prêches, ni assemblées : on donnoit amnistie à tous ceux qui se retireroient chez eux, en quittant les armes, sans y comprendre toutefois les auteurs du soulevement : on disculpoit les princes du sang, & on promettoit une assemblée des évêques de France dans six mois, pour regler par leurs avis les affaires de la religion.

Le roi écrivit encore au roi de Navarre sur le même sujet, & le remercia d'avoir dissipé quelques troupes de séditieux dans la Guienne. Il lui demandoit ses conseils, l'assûroit qu'il n'ajoutoit nulle foi aux dépositions faites contre le prince de Condé, le prioit de continuer à maintenir la tranquillité dans ses domaines, & de faire arrêter Bois-Normand & David deux ministres calvinistes, qui avoient le plus contribué aux soulevemens qui s'étoient faits.

Effectivement ce prince se comporta d'une maniere à ne laisser aucun soupçon de sa fidélité ; & on fut persuadé qu'il n'avoit eu nulle part à la conspiration d'Amboise : mais comme on connoissoit sa facilité, on appréhendoit toujours qu'il ne se laissât corrompre.

Il s'en falloit bien qu'on eût la même idée du connétable & de l'amiral ; car quoiqu'ils n'eussent point été chargés dans les dépositions des criminels, on sçavoit leurs liaisons avec le prince de Condé, & qu'ils regardoient ces troubles de l'état comme l'unique chemin qui pouvoit les ramener à la

cour, & leur y faire rendre au moins une partie de la considération & du crédit qu'ils y avoient sous le précédent regne. 1560.

La chose leur réussit en effet comme ils l'avoient espéré. Outre les lettres obligeantes, que le roi écrivit au connétable, lorsqu'il le chargea d'aller de sa part au parlement, il écrivit aussi à l'amiral conjointement avec la reine mere, & le pria de venir à la cour, pour l'aider de ses conseils dans la situation fâcheuse où il se trouvoit. Il y vint avec son frere Dandelot, après que le prince de Condé en fut parti; car ils n'avoient garde de s'y trouver tous ensemble. (*a*) Ils y furent très-bien reçus à la persuasion de la reine, qui commençoit dès-lors de suivre la politique qu'elle suivit toujours depuis, c'est-à-dire, de se ménager avec les deux partis. Le roi envoya l'amiral en Normandie, pour contenir dans la soumission les peuples dans cette province, où l'on voyoit dès-lors aussi-bien que dans les autres, des dispositions à quelque soulevement. Elle le conjura en partant de prendre à cœur le bien de l'état & le service du roi, & de lui écrire avec liberté ses pensées touchant la conduite qu'elle devoit tenir dans la gouvernement.

Mémoires de Castelnau. l. 1. c. 12.

Belcarius l. 28.

Il exécuta avec beaucoup de franchise ce dernier article, & s'acquitta fort mal de son devoir à l'égard des deux autres. Il écrivit à la reine qu'après y avoir bien pensé, il trouvoit que la tranquillité de l'état dépendoit de deux choses: la premiere, de congédier de la cour messieurs de Guise: & la seconde, de faire cesser les poursuites contre les calvinistes; qu'il falloit qu'elle commençât par se rendre maîtresse unique des affaires, & qu'ensuite sa prudence lui feroit trouver les moyens de parvenir à rétablir le calme dans le Royaume.

Castelnau l. 1. c. 12.

Il ne pouvoit pas mieux faire sa cour à cette princesse, qu'en lui conseillant de se saisir de toute l'autorité du gouvernement. C'étoit à ce but qu'elle avoit toujours visé; & la liberté de conscience n'auroit pas apparemment été une difficulté pour elle, si elle l'avoit crue utile à ce dessein: mais elle voyoit bien qu'en détruisant les princes de la maison de Guise, chose qui ne lui étoit pas aisée, elle ne pourroit éviter d'avoir d'autres associés dans le gouvernement, dont elle

Disposition secrete de la reine en cette occasion.

(*a*) Voyez les Observations.

1560.

ne s'accommoderoit pas mieux, c'est-à-dire, le connétable & l'amiral.

Messieurs de Guise, qui voyoient leur puissance si fortement attaquée, & qui se défioient de la reine, prirent le parti de mollir : & le roi étant à Remorentin en Sologne, ils lui laisserent faire un Edit *, par lequel il restreignoit beaucoup les précédens, & ne décernoit de peines que contre ceux des calvinistes, qui seroient convaincus de violence, de sédition, & de conventicules.

* Il est rapporté par Popeliniere l. 6.

Elle est secondée par le chancelier de l'Hospital, à user de ménagement envers les Huguenots.

La mort du chancelier Olivier arrivée dans ce tems-là, avoit encore mis dans le conseil un autre homme fort porté aux ménagemens. C'étoit Michel de l'Hospital, que son esprit, sa doctrine, la réputation de prudence & d'intégrité qu'il s'étoit acquise dans la judicature, & la faveur de la reine mere, qui ne voulut point du sieur de Morvilliers trop dépendant de la maison de Guise, éleverent à cette premiere dignité de la robe. Il étoit fils du médecin de Charles connétable de Bourbon, comme il nous l'apprend lui-même dans son testament. Son pere avoit suivi ce prince dans son exil, & avoit abandonné sa famille en France : de sorte que Michel fut le seul artisan de sa fortune.

Par le malheur du tems, & par l'entêtement trop commun alors parmi les personnes qui se piquoient de belles lettres, d'esprit, & de sévérité dans les mœurs, il s'étoit laissé fort prévenir en faveur des nouveaux réformateurs : mais tout mauvais catholique qu'il étoit dans l'ame, il sauvoit les apparences, pour ne pas ruiner son établissement, & alloit à la Messe : ce qui étoit en ce tems-là la marque extérieure la plus certaine de catholicité.

Avec de telles dispositions d'esprit, il seconda parfaitement la reine dans le conseil, & l'aida à rompre certains desseins un peu trop violens, que le cardinal de Lorraine formoit contre les calvinistes. On prétendit que dans cette vûe, ce magistrat avoit été l'auteur de l'édit de Remorentin, qui étoit préjudiciable à l'autorité des parlemens, en ce qu'il réservoit aux évêques la connoissance du crime d'hérésie, & donnoit aux juges subalternes le droit de condamner les coupables à la mort sans appel : mais qu'il ne prit ce parti, que pour empêcher qu'on n'établît en France le tribunal de l'in-

Thuanus l. 17.

quisition, comme c'étoit l'intention du cardinal. Enfin il fut arrêté qu'on ne prendroit aucune résolution importante sur l'état des affaires, jusqu'à une assemblée, qu'on devoit tenir au plûtôt, qui avoit été projettée dès le temps du chancelier Olivier. 1560.

Quelques-uns immédiatement après l'évenement d'Amboise, avoient proposé dans le conseil de convoquer les états, pour prendre de concert avec les députés de toutes les provinces, des précautions contre les maux, dont la religion & tout le royaume étoient menacés: mais une telle assemblée, qui s'attribue d'ordinaire toute l'autorité qu'elle peut se donner, ne parut point à propos dans des conjonctures, où celle du roi étoit très-affoiblie. C'est pourquoi on prit un milieu, qui fut d'assembler les princes du sang, les principaux seigneurs, les ministres, ceux qui composoient le conseil, & plusieurs évêques, pour déliberer des moyens de rendre le repos à l'état: & c'est cette assemblée qu'on appella l'assemblée des notables, & qui fut convoquée à Fontainebleau pour le mois d'Août.

Séditions qu'ils causent en diverses provinces.

Mais pendant qu'on se préparoit à la tenir, les huguenots s'émanciperent beaucoup en diverses provinces. C'étoit une suite des ordres secrets qu'ils avoient reçus de la Renaudie, pour partager l'attention de la cour, tandis qu'il iroit l'attaquer sur la Loire, & pour empêcher que la noblesse catholique ne vînt au secours du roi, voyant le feu de la sédition s'allumer dans tous les quartiers du royaume.

Comme les mesures étoient déja prises, & que les esprits étoient échauffés, le mauvais succès de la conspiration d'Amboise ne fut pas capable de les contenir.

Popelinière l. 6.

Les premieres séditions se firent en Dauphiné, dont le duc de Guise étoit gouverneur: Les huguenots se saisirent à Valence du couvent & de l'église des Cordeliers, & les ministres y firent publiquement leurs prêches, escortés de la populace en armes & de plusieurs gentilshommes, qui avoient à leur tête Mirabel & Quintel. Le parti calvinistes s'étoit extrêmement accru dans cette ville, par la connivence de l'évêque Jean de Montluc, qui contrefaisant le catholique, pour ne pas perdre son évêché, & la grande consideration qu'il avoit à la cour, étoit effectivement huguenot.

1560. L'audace des calvinistes ne fut pas moindre à Romans & à Montelimart. Les predicans monterent en chaire dans la principale église de Romans, & un moine nommé Tempeste, qui prêchoit le carême à Montelimart, s'y déclara huguenot, & ceda sa chaire à un ministre, appellé François de Saint-Paul. Quantité de noblesse de la campagne y accourut bien armées, afin de les soûtenir contre les catholiques, qui avoient pris les armes pour les chasser.

Néanmoins monsieur de Maugiron lieutenant de roi de la province, secondé du sieur de Vinai, de la noblesse catholique, & de seize enseignes de vieilles bandes Françoises, qu'il fit venir en Piemont, dissipa par sa prudence & par sa résolution cette dangereuse émeute. Il se servit utilement de l'amnistie que le roi avoit fait publier après la journée d'Amboise, & ayant tout appaisé, se contenta de faire exemple sur quelques-uns des plus mutins, qui étoient tombés entre ses mains.

La Provence ne courut pas un moindre danger de la part des calvinistes. Mouvant s'en fit le chef, tant parce qu'il étoit lui-même de la nouvelle religion, que parce qu'il vouloit tirer vengeance de la mort de son frere aîné; que les catholiques de Draguignan avoient massacré dans une émeute quelque temps auparavant.

Mouvant étoit un brave & habile officier de guerre, & aimé dans le païs. Il s'étoit assuré de plus de deux mille hommes bien armés, dont il avoit un rôle; & plusieurs autres gentilshommes s'étoient engagés à le suivre. Il se mit en campagne seulement avec cinq cents soldats, & s'approcha de la ville d'Aix, dont quelques bourgeois huguenots lui avoient promis de lui livrer une porte: mais les magistrats avertis prévinrent le coup, aussi-bien que ceux d'Arles & de Systeron, où il avoit une pareille intelligence.

Le comte de Tende, qui commandoit dans la Provence, sur l'avis de cette révolte, convoqua l'arriere-ban. Il fit promptement un corps d'environ quatre mille hommes: & s'étant fait joindre par le baron de la Garde, qui lui amena encore quelques troupes des environs de Marseille, ils se mirent aux trousses de Mouvant. Celui-ci voyant l'entreprise d'Aix & des deux autres villes manquée, se retira dans les montagnes,

gnes, où ayant été poursuivi, il fit si bonne contenance, que ni le comte ni le baron n'oserent l'attaquer. On parlementa, & Mouvant consentit à désarmer, à condition qu'on lui feroit justice sur la mort de son frere; qu'il lui seroit permis de retenir un ministre qu'il avoit pris depuis quelque temps, pour prêcher dans sa famille, & que ceux qui l'avoient suivi, jouiroient de l'amnistie: mais ne se croyant pas trop en sûreté par cette paix, il se retira peu de temps après à Geneve. 1560.

Le duc de Guise, qui connoissoit son merite, fit tout ce qu'il put pour le regagner: mais il n'en eut jamais d'autre réponse, si-non que tant que les Lorrains tiendroient à la cour le rang dû aux princes du sang, & qu'ils seroient déclarés contre sa religion, ils auroient toûjours un ennemi irréconciliable dans Mouvant, qui tout pauvre gentilhomme qu'il étoit, avoit des amis, & seroit dans l'occasion suivi de beaucoup d'autres gentilshommes.

Une autre bande de rébelles, sous la conduite de Montbrun, fit aussi quelques désordres vers le Comtat: mais elle fut dissipée au moins pour quelque temps.

Un maître d'école fanatique est pris & brûlé vif.

Il se fit en Normandie de pareilles entreprises. Des ministres calvinistes prêcherent publiquement à Saint-Lo, à Caën, & à Dieppe. Il y en eut qui voulurent en faire autant à Rouen: mais quelques presidens & quelques conseillers du parlement les empêcherent, non pas tous par zele pour le service du roi & pour la religion catholique, car parmi ceux-là mêmes il y en avoit qui étoient huguenots; mais parce qu'ils jugerent qu'il n'étoit pas encore temps de se déclarer. On vit dès-lors dans cette capitale de la province un exemple de fanatisme, semblable à ceux qu'on a vûs de notre temps dans les Cevennes. C'étoit un maître d'école, qui s'érigea en prophete, & par mille contorsions de corps & de visage, persuadoit à la populace qu'il étoit inspiré. Les calvinistes le désavouerent. Il fut pris & brûlé vif; & ceux auxquels il avoit fait accroire qu'il étoit immortel, furent pendus, après s'être convaincus par la vûe de son supplice qu'il les avoit séduits. C'est ainsi qu'un feu caché jusqu'alors sous la cendre, produisit tout à coup un incendie par-tout le royaume, & que ceux des catholiques, qui avoient si souvent blâmé la rigueur des édits de François I. & de Henri II. apprirent par une funes-

te expérience, qu'on ne peut prendre trop de précautions
1560. contre les nouveautés en matiere de religion, & qu'indépendamment du zele, que tout catholique doit avoir pour la vraie foi, il suffit d'aimer l'état, pour ne rien négliger de ce qui peut contribuer à les étouffer dans leur naissance.

Affaires d'Ecosse qui inquiéterent la cour.

Outre ces troubles domestiques, la cour étoit fort inquiete sur les affaires d'Ecosse, dont la couronne, unie à celle de France dans les personnes du roi & de la jeune reine, couroit risque de leur être enlevée par la faction des hérétiques qui s'y étoient rendus infiniment puissans, & par les intrigues d'Elizabeth reine d'Angleterre.

Belcarius, l. 28.

J'ai dit qu'avant que la conjuration d'Amboise éclatât, la Renaudie avoit été envoyé en Angleterre par l'amiral, pour engager cette princesse à faire diversion en Ecosse, tandis que le parti calviniste se révolteroit en France : & elle connoissoit trop bien ses veritables intérêts, pour négliger une si favorable occasion d'allumer, ou de fomenter la guerre civile dans ces deux royaumes.

Quelques bonnes mesures qu'elle eût prises, pour contenir les catholiques dans ses états, elle appréhendoit toûjours qu'ils ne formassent un parti contre elle en faveur de la reine de France, qui se portoit pour héritiere de la couronne d'Angleterre, & qui en avoit pris les armes avec celles d'Ecosse, lorsqu'elle n'étoit encore que reine-dauphine : & si la France & l'Ecosse fussent demeurées tranquilles, l'Angleterre étoit en danger d'être attaquée de ces deux côtés en même-temps, & troublée au-dedans par le grand nombre de ceux qui suivoient encore l'ancienne religion.

La reine Elisabeth y soûtient les Protestans.

Par ces raisons Elizabeth promit à l'amiral de faire la diversion qu'il lui demandoit. Elle envoya des troupes en Ecosse, pour soutenir les protestans, qui depuis plusieurs années faisoient beaucoup de peine à la reine douairiere Marie de Lorraine sœur du duc de Guise : & peu de jours après l'entreprise d'Amboise, Elizabeth plublia un manifeste, qui sembloit avoir été composé en France, tant le style en étoit semblable aux libelles séditieux que les huguenots y répandoient.

Elle y protestoit que son intention n'étoit point de rompre avec la reine d'Ecosse, ni avec le roi de France ; mais de contribuer de son côté autant qu'il lui seroit possible, à entre-

tenir la paix établie entre la France & l'Angleterre par le traité conclu sur la fin du regne du feu roi Henri II. Elle s'y plaignoit de ce que la reine de France & d'Ecosse avoit ajoûté à son écusson les armes d'Angleterre, & de ce que l'on envoyoit de France des troupes en Ecosse, pour entrer de-là dans son royaume, & l'envahir; qu'elle n'attribuoit point l'injustice de cette conduite au roi, ni à la reine son épouse, mais aux seigneurs de la maison de Guise oncles de cette jeune princesse, qui après avoir sous le regne précédent fait entreprendre à la France tant de guerres injustes, & s'être emparés de la place dûe aux princes du sang dans le gouvernement, y lâchoient la bride à leur ambition, & se proposoient parmi leurs vastes desseins, la conquête de l'Angleterre, pour y régner comme en Ecosse & en France sous le nom de Marie Stuart leur niece; que ce n'étoit que pour s'opposer à une si violente entreprise, qu'elle armoit par mer & par terre; qu'elle seroit prête à désarmer, dès que la France retireroit ses troupes d'Ecosse; qu'elle rappelleroit celles qu'elle y avoit envoyées, à mesure que le roi de France en rappelleroit les siennes; & qu'on cesseroit d'opprimer la liberté du royaume d'Ecosse, & de le faire gémir sous un joug étranger; qu'elle avoit déja fait plusieurs fois ces plaintes & ces offres, sans qu'on lui eût donné aucune réponse; qu'elle ne feroit nulle hostilité contre la France, tandis qu'elle auroit lieu d'espérer quelque satisfaction sur ces justes demandes, & jusqu'à ce qu'elle sçût si le roi, ou messieurs de Guise étoient résolus de faire la guerre à l'Angleterre.

1560.

Camden, 1. part. de l'histoire d'Elisabeth.

Le roi ayant reçu ce manifeste, envoya en Angleterre le sieur de Seure, chevalier de Malte, pour assûrer cette Princesse de la résolution où il étoit d'entretenir la paix entre les deux couronnes, & lui dire, ce qu'il publia en même-temps dans un écrit imprimé, qu'il n'avoit rien fait jusqu'alors contre la teneur des traités; que s'il avoit envoyé des troupes en Ecosse, ce n'étoit que pour réprimer quelques séditieux, qui se révoltoient contre la reine leur Souveraine légitime; que c'étoit l'Angleterre, qui avoit violé la paix; que deux armées Angloises, une de terre, & une de mer, y avoient déja fait des grandes hostilités, la premiere par des courses sur les frontieres d'Ecosse, & l'autre en attaquant les vaisseaux

qui n'y étoient que pour la garde du port de Leit; qu'à cette
1560. occasion il avoit résolu d'y envoyer de nouvelles troupes,
mais qu'il les avoit arrêtées à la considération de la reine d'Angleterre; qu'il lui avoit envoyé l'évêque de Valence, pour la prier de l'aider à pacifier les troubles de l'Ecosse, & de remettre à l'arbitrage du roi d'Espagne, les prétendus différends, qui pouvoient causer la rupture entre la France, & l'Angleterre; qu'elle avoit refusé ces offres; mais que, si elle les vouloit accepter, il lui promettoit de laisser si peu de troupes Françoises en Ecosse, qu'elles ne lui pourroient causer aucun ombrage.

Ces remontrances faites à la reine d'Angleterre en plein conseil par le chevalier de Seure furent inutiles, parce que l'amiral l'avoit assûrée que le roi avoit sur les bras tant d'affaires dans son royaume, qu'il ne pourroit envoyer d'armée en Ecosse: & sur cette assûrance elle se persuada, ou qu'elle feroit aisément la conquête de l'Ecosse, ou qu'au moins par le moyen des partisans qu'elle y avoit, c'est-à-dire par la faction Protestante, elle feroit exclurre de cette couronne la jeune reine de France.

Elle répondit au chevalier de Seure que le roi de France s'y prenoit trop tard, & que ses armées avoient investi depuis seize jours le port de Leit. Sur cette réponse l'envoyé de France se retira, après avoir pris à témoin l'évêque d'Aquila, ambassadeur d'Espagne, que c'étoit la reine d'Angleterre qui rompoit la paix.

Douze mille Ecossois rebelles, la plûpart Protestans, se joignirent aux armées d'Angleterre, pour faire le siége de Leit, & Jacques de Brosse s'y jetta, pour la défendre avec les troupes Françoises qu'il commandoit. Il y fut joint par Sebastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, & par quelques compagnies Ecossoises fideles à la reine.

La place fut défendue avec beaucoup de bravoure, & grande perte du côté des Anglois. Cette vigoureuse résistance de la part des François, le peu d'espérance que de Brosse avoit d'être secouru, & la mort de la reine douairiere, qui arriva sur ces entrefaites, firent qu'on en vint à un traité. Il fut honteux pour la France: mais il étoit nécessaire dans les conjonctures. Il fut conclu à Edimbourg le sixieme de Juil-

let par l'évêque de Valence & Charles de la Rochefoucault, seigneur de Rendan, au nom du roi.

1560.

Traité d'Edimbourg, par lequel la liberté de conscience leur est accordée

Camden. loc. cit. Belcarius l. 28. Au Recueil de Traités par Leonard, t. 2.

Les principaux articles furent, qu'il y auroit liberté de conscience en Ecosse pour les protestans; que Marie Stuart reine de France & d'Ecosse ne porteroit plus désormais dans son écusson les armes d'Angleterre; que la forteresse de Leit seroit rasée; que la reine d'Angleterre rappelleroit ses armées, & que les soldats François retourneroient en France, excepté ceux de Dombar & de Yvelkerth. Ensuite il fut réglé qu'on assembleroit les états au mois de Janvier prochain, & que douze personnes, dont sept seroient nommées par le roi & par la reine de France, & cinq autres par les Ecossois, auroient l'administration du royaume.

Thuanus, l. 17.

Le roi cependant se rendit à Fontainebleau suivi de sa garde ordinaire, & d'une nouvelle, qu'on avoit jugé à propos de créer pour plus grande sûreté de sa personne, & aussi apparemment pour celle de messieurs de Guise, composée de deux cents arquebusiers à cheval. Antoine du Plessis Richelieu, en fut fait capitaine. C'étoit un des plus braves hommes de son temps, & un éleve du Maréchal de Brissac, dont les armées en Piémont furent une école, où se formerent plusieurs grands capitaines: mais ce qui fit donner cet emploi à Richelieu, ce ne fut pas tant son mérite, que son dévouement à la maison de Guise.

Davila, l. 2.

Sous le même prétexte de la sûreté du roi, on fit loger à Fontainebleau & aux environs les compagnies des gendarmes des ducs d'Orleans & d'Angoulême, ses freres, commandées par des personnes dont la cour étoit sûre; celles des ducs de Guise & d'Aumale, des ducs de Lorraine & de Nevers, du prince Louis de Gonsague, de Dom François d'Est, du Maréchal de Brissac, du duc de Nemours, du vicomte de Tavanes, de Crussol, de la Brosse, & celles du prince de Condé & du connétable: & comme on se défioit de ces deux dernieres, on les postoit toûjours de telle sorte, qu'en cas de besoin elles fussent obligées de faire leur devoir comme les autres. On envoya des troupes dans les provinces, où il s'étoit fait quelques mouvemens. Les magistrats eurent ordre de tenir la main à ce que les calvinistes ne s'attroupassent point; & la plûpart firent leur devoir. Le

Mémoires de Castelnau, l. 1. c. 7.

1560. comte Rhingrave fut envoyé en Allemagne, pour lever des Lansquenets & des Reiftres, & tâcher d'engager les princes dans les intérêts du roi, ou du moins de les empêcher de prendre parti pour les calvinistes : mais on étoit par-tout dans l'attente de ce que produiroit l'assemblée de Fontainebleau.

La Popeliniere l. 6.

Les seigneurs, les prélats, & les chevaliers de l'ordre s'y rendoient de toutes parts, sans qu'on eût reçu encore de réponse précise du roi de Navarre & du prince de Condé, sur l'ordre que le roi leur avoit envoyé, ou plûtôt sur la priere qu'il leur avoit faite de s'y rendre.

Le prince de Condé se déclare Huguenot.

On ne s'attendoit gueres à y voir le prince de Condé, à cause du péril qu'il avoit couru à Amboise, & d'autant que, dès qu'il se fut retiré en Bearn, il s'étoit déclaré ouvertement Huguenot, & avoit protesté qu'il n'iroit jamais à la Messe. De plus il avoit fait dire au roi & à la reine par Genlis qui se trouva sur sa route, qu'il seroit toûjours fidele à leurs majestés : mais que sur l'article de la religion, il prétendoit conserver sa liberté.

Ces deux princes étoient continuellement sollicités par les Huguenots de se mettre à leur tête, & de se déterminer sur cela au plûtôt, pour ne point donner plus de loisir à leurs ennemis de se précautionner.

Le prince de Condé s'y trouvoit très-disposé : mais le roi de Navarre étoit toûjours dans son irrésolution ordinaire. La cour avoit des avis de tout ce qui se passoit à Nerac où les princes demeuroient, tant par les espions secrets que le cardinal de Lorraine y entretenoit, que par le maréchal de Saint-André qui y alla sous prétexte de visiter les terres qu'il avoit en ces quartiers-là. Il fut très-mal reçu du prince de Condé, à qui le véritable motif de ce voyage n'étoit pas inconnu.

Le connétable étoit d'avis qu'au moins le roi de Navarre vînt à Fontainebleau. Il lui manda que, pourvû qu'il y fût bien accompagné, il n'auroit rien à craindre, parce que lui-même s'y rendroit avec une bonne escorte ; qu'il falloit que, pour diminuer les soupçons de la cour, il partît de Nerac sans grande suite, parce qu'il savoit qu'en chemin faisant sa troupe grossiroit ; que, quand on les verroit si forts à Fontainebleau, leurs ennemis n'oseroient rien entreprendre contre eux ; qu'au contraire, s'il n'y venoit pas, on prendroit ce

prétexte, pour rejetter sur lui toute la cause des troubles, puisque cette assemblée n'avoit été convoquée que pour chercher les moyens d'y remédier.

En effet on prétendit que nonobstant l'empressement qu'on faisoit paroître, pour faire venir le roi de Navarre, les princes de Guise appréhendant de n'être pas les plus forts, si les serviteurs de ce prince se trouvoient joints aux amis du connétable & des Coligni, lui faisoient conseiller par quelques-uns de ses confidens qu'ils avoient gagnés, de ne pas se livrer à la discrétion de la cour, & que ce fut par ces remontrances qu'il se détermina à demeurer en Guienne.

Le connétable en eut beaucoup de chagrin : mais cela ne l'empêcha pas de se rendre à Fontainebleau avec le maréchal de Montmorenci & Damville ses fils, l'amiral, Dandelot, le vidame de Chartres, le prince de Porcien, & quantité d'autres seigneurs de son parti, accompagné de huit cents chevaux, sur ce qu'en qualité de connétable il devoit paroître avec dignité dans une si auguste assemblée.

Fontainebleau & les environs étoient remplis de soldats, & ceux des différens partis s'y tenoient en garde, comme s'ils eussent été en guerre ouverte les uns contre les autres. Cela n'empêchoit pas les honnêtetés & les caresses réciproques, & que chacun n'affectât de paroître tendre au même but, & avoir un zele sincere pour le repos de l'état.

Assemblée tenue à Fontainebleau, & pourquoi.
La Popeliniere, Thuanus, Belcarius, Davila.
Mémoires de Castelnau.

L'ouverture de l'assemblée se fit le vingt & unieme jour d'Août après midi dans la chambre de la reine mere. Le roi assis sur son throne avoit à ses côtés cette princesse, la jeune reine & ses freres. Suivoient les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, & de Guise, les ducs de Guise & d'Aumale, le connétable, le chancelier, les maréchaux de Saint-André & de Brissac, & l'amiral, Charles de Marillac archevêque de Vienne, Morvilliers évêque d'Orléans, Montluc évêque de Valence, André Guillard sieur du Mortier, & d'Avanson étoient aussi assis, comme étant du conseil privé. Les chevaliers de l'ordre, les maîtres des requêtes, les secrétaires d'état, les thrésoriers de l'épargne, les thrésoriers généraux étoient debout.

Le roi déclara en peu de mots ses intentions, & dit en général que le dessein, pour lequel il avoit assemblé les plus

considérables personnes de son royaume, étoit de mettre fin
1560. aux troubles dont il se trouvoit agité, & de régler les choses qu'on jugeroit y avoir besoin de réformation.

Le reine mere & le chancelier y parlerent plus au long sur le même sujet, & exhorterent tous ceux de l'assemblée à dire librement & sans crainte leurs sentimens; qu'on ne les avoit assemblés que pour cela, & que sa majesté étoit résolue de se rendre aux avis qu'elle jugeroit les plus salutaires.

Articles sur lesquels elle devoit délibérer.

Ensuite le duc de Guise rendit compte à l'assemblée de l'état des troupes que le roi avoit sur pié, & de tout ce qui concernoit la guerre. Le cardinal de Lorraine en fit de même sur l'article des Finances. Ce furent là comme des préliminaires, avec lesquels la premiere séance finit; & l'on distribua à tous ceux qui devoient opiner, un court mémoire des principaux articles, sur lesquels il falloit délibérer dans la prochaine deux jours après. Ces articles se réduisoient à trois. Le premier concernoit la religion, le second les finances, & le troisieme le rétablissement de l'obéissance dûe au souverain.

La seconde séance ne fut pas d'abord si tranquille que la premiere. L'amiral, qui étoit persuadé que toutes les voies de se rendre considérable dans l'état lui étoient fermées, excepté celle de se faire craindre, & de se mettre à la tête du parti huguenot, débuta par un coup des plus hardis.

Requête présentée par l'amiral en faveur du parti protestant.

Avant qu'on eût encore rien proposé, il se leva de sa place, & s'étant approché du roi, il lui présenta un écrit, en lui disant d'une voix assez haute, pour être entendu de tout le monde, que c'étoit une requête de ceux qui faisoient profession de la religion réformée, & qui, sur l'assûrance des édits de sa majesté, par lesquels il étoit permis à chacun d'exposer ses griefs, s'étoient adressés à lui, pour la présenter; & que bien qu'elle ne fut signée d'aucun, il se trouveroit dans la Normandie seule, de l'état de laquelle la cour l'avoit chargé de lui rendre compte, au moins cinquante mille personnes qui la signeroient.

Tous ceux qui n'étoient pas de son complot furent surpris de cette audace: mais le roi, que la reine sa mere avoit déja bien instruit dans l'art de dissimuler, reçut la requête favorablement, & loua l'amiral de la franchise avec laquelle il avoit parlé.

parlé. Il ordonna à l'Aubespine secretaire d'état de lire le papier, dont le contenu se réduisoit à l'offre que les huguenots faisoient, de prouver que leur doctrine étoit conforme à l'écriture & aux usages de la primitive église, & à demander la liberté de conscience, avec la permission de bâtir des temples, où ceux de leur réforme pussent s'assembler, & y faire & entendre les prêches suivant les regles de cette réforme. 1560.

Le roi après en avoir entendu la lecture, ordonna qu'on opinât sur ce sujet chacun en son rang : mais le cardinal de Lorraine s'abandonnant à sa vivacité, & jugeant qu'il étoit indigne qu'en présence de quatre cardinaux & de plusieurs évêques, on écoutât seulement une telle proposition, prit brusquement la parole, invectiva contre la requête, la traita de séditieuse, de téméraire, de scandaleuse, d'hérétique, & d'impudente ; & ajoûta que puisque pour intimider le roi, on se faisoit fort de la faire signer par cinquante mille factieux, il répondoit lui qu'il y avoit un million de gens de bien dans le royaume tout prêts à repousser leur insolence, & à faire rendre à sa majesté l'obéissance qui lui étoit dûe.

L'amiral voulut répliquer : mais le roi voyant qu'on commençoit à s'échauffer beaucoup de part & d'autre, imposa silence à tous les deux, & commanda qu'on traitât des affaires selon l'ordre qui avoit été prescrit.

Délibération de l'assemblée sur ce sujet.

Montluc évêque de Valence, comme le plus jeune conseiller d'état, opina le premier. Ce prélat, dont j'ai déja parlé en diverses occasions, & qui eut part plus que jamais dans la suite aux affaires d'état, étoit un de ces hommes, qui, suivant les differentes scenes de la cour, y accommodent leur personnage, sans s'embarrasser ni de leur conscience, ni de la religion. Il étoit entré étant jeune dans l'ordre de saint Dominique : Marguerite reine de Navarre lui trouvant beaucoup d'esprit & de grands talens pour réussir dans le monde, l'en tira. Elle le mena à la cour de France, l'y fit connoître, & employa pour le pousser, tout son crédit qui étoit grand auprès du roi François I. son frere. Il fut employé en diverses ambassades, dont il s'acquitta avec succès. Il fut pourvû des évêchés de Valence & de Die, & mis dans le conseil d'état. C'est ce qui lui donna droit de dire son avis dans l'assemblée de Fontainebleau, où il soûtint parfaitement son caractere

1560. équivoque sur le sujet de la religion. Il ne dit rien du reglement des Finances, qui étoit un des trois points proposés, sur lesquels on devoit déliberer, & il ne toucha que ce qui regardoit la religion & l'obéissance dûe au souverain.

Il fit d'abord l'éloge de messieurs de Guise à l'occasion de la conjuration d'Amboise, qu'ils avoient si heureusement dissipée par leur prudence. Il s'étendit fort au long sur les mœurs corrompues, l'avarice, l'ignorance, la négligence des papes, des évêques, des curés & des autres écclésiastiques, à quoi il opposa la régularité, la modestie, la capacité, le désintéressement de plus de quatre cents ministres de la nouvelle réforme, & leur intrépidité à annoncer la parole de Dieu dans leurs livres & dans leurs discours au péril de leur vie. Il dit qu'il n'étoit pas surprenant que les peuples se fussent laissés gagner par de si belles apparences, & se fussent persuadés que la vérité étoit du côté de ceux, en qui ils voyoient tant de science & de vertu, & le mensonge dans le parti des autres, où ils ne trouvoient que de l'ignorance & des vices. Que le premier remede dont il falloit user pour guérir les maux de l'état, étoit la réformation des mœurs dans toutes ses parties ; qu'il falloit rétablir l'usage fréquent des sermons à la cour & dans le royaume, & y prêcher & interpréter l'écriture dans sa pureté ; qu'il étoit à propos que le roi assemblât les plus gens de bien de toutes les provinces, afin de prendre avec eux des mesures, pour en déraciner la corruption qui étoit générale : & puis adressant son discours aux deux reines, il les exhorta à défendre aux dames & aux autres personnes qui avoient l'honneur de les approcher, tous ces airs lascifs dont leurs palais retentissoient sans cesse, & à y substituer le chant des pseaumes en langue vulgaire.

Le second remede qu'il suggera, fut l'assemblée d'un concile général, remede usité de tout temps dans l'église pour réprimer les hérésies naissantes ; & il proposa qu'en attendant qu'il fût assemblé, on en tînt un national, où il seroit permis aux plus habiles de la nouvelle secte de proposer leurs difficultés, puisque telle avoit été la pratique des anciens conciles.

Sur l'article de l'obéissance des sujets envers leur souverain : il dit que c'étoit un devoir indispensable, qu'à cet égard

1560.

il ne falloit pas regarder tous les calvinistes de France sur le même pié; qu'il y en avoit qui pour défendre leur religion, avoient pris les armes & s'étoient soulevés contre leur prince légitime; que pour ceux-là ils méritoient d'être séverement punis comme des rebelles; mais qu'il y en avoit d'autres, qui comme les premiers chrétiens, durant les persécutions suscitées contre eux par les empereurs idolatres, n'opposoient que la seule patience à ceux qui en vouloient à leurs biens, à leur liberté & à leur vie; que la maniere dont ils souffroient la mort montroit clairement leur droiture & leur sincérité, & qu'ils n'avoient pris leur parti sur la religion, que par principe de conscience; que la résignation, la constance, la piété qu'ils faisoient paroître dans leurs supplices gagnoient une infinité de sectateurs à la nouvelle réforme; que la qualité d'évêque qu'il portoit & qui lui inspiroit de l'horreur pour l'effusion de tant de sang, l'autorisoit à demander grace pour ces sortes de personnes, & que son avis étoit qu'on leur laissât la liberté de professer leur religion; mais que d'ailleurs à l'égard des édits du roi qui défendoient les assemblées, il falloit tenir la main à l'exécution, & punir ceux qui y contreviendroient, selon qu'ils seroient plus ou moins coupables.

Tel fut le sentiment de Montluc évêque de Valence, où il ne put tellement tenir le milieu, qu'il ne parût plus huguenot que catholique. Son discours fut reçu diversement de l'assemblée, selon le penchant que chacun avoit ou à maintenir l'ancienne religion, ou à favoriser la nouvelle réforme.

D'autres parlerent ensuite, quelques-uns en faveur des huguenots, quelques-uns contre: mais celui qui fut écouté avec le plus d'applaudissement, fut Charles de Marillac archevêque de Vienne, prélat éloquent, savant, & d'une grande expérience dans les affaires d'état.

Il n'épargna pas dans sa harangue la conduite des papes, & conclut comme Montluc pour le concile national, à cause de l'opposition qu'on avoit trouvée à Rome depuis plusieurs siecles à la convocation d'un concile général. Il proposa d'assembler les états, pour chercher les moyens de suppléer aux finances du roi, épuisées par les guerres du regne précédent, & régler plusieurs points de police pour la tranquillité du royaume. Il demanda qu'on obligeât les évêques & les autres

1560. pasteurs à la résidence dans leurs églises, & les gouverneurs des provinces & des villes à se rendre dans leurs gouvernemens, pour faire observer les édits contre les factieux, & contre tous ceux qui prendroient les armes sans l'autorité du prince.

Autre séance, où l'amiral parle avec beaucoup de feu.

Le lendemain vingt-quatrieme d'Août fut tenue la troisieme séance, où l'amiral parla avec autant de hardiesse, que lorsqu'il présenta la requête des huguenots. Il déclama avec beaucoup de véhémence contre la nouvelle garde qu'on avoit donnée au roi, comme si ce prince avoit quelque chose à craindre de ses sujets, dont il étoit aimé & honoré. Il dit que cette défiance qu'il en faisoit paroître, étoit capable de produire de très-mauvais effets; que par cette conduite on leur inspiroit à eux-mêmes de la défiance de leur prince, puisqu'on l'armoit contre eux, & que de la défiance on passoit aisément à la haine; qu'il répondoit que le roi pouvoit aller seul dans tous les quartiers de son royaume sans avoir rien à craindre, & qu'il étoit prêt de donner sa femme, ses enfans, & lui-même en ôtage, & de se faire la caution de la tendresse de tous les François pour sa personne sacrée: que si, comme on le disoit, ses ministres avoient fait cette innovation pour leur propre sûreté, il ne tenoit qu'à eux d'ôter aux peuples les sujets de mécontentement qu'on avoit de leur conduite, & que tout consistoit à faire en sorte que le gouvernement fût réglé selon les loix du royaume.

Après cela il réduisit son avis à trois chefs: le premier d'assembler les états généraux, afin que le roi entendît de la propre bouche de ses sujets leurs remontrances & leurs griefs; le second, de casser la nouvelle garde; le troisieme, de suspendre les édits contre ceux de la nouvelle réforme, jusqu'à la conclusion d'un concile géneral ou national; & que cependant faisant droit sur la requête présentée, on permît les assemblées des réformés; qu'on leur accordât des temples, où le roi pourroit avoir des commissaires en son nom, afin que rien ne s'y fît contre son autorité; & qu'avec cela il assuroit sa majesté, qu'elle verroit bientôt son état dans la plus grande paix où il eût jamais été.

Réponse du duc de Guise & du

De tous ceux qui composoient l'assemblée, nul ne porta plus impatiemment ce discours si peu menagé de l'amiral,

que le Duc de Guise & le cardinal de Lorraine, qui y étoient ouvertement désignés. Lorsque le duc parla en son rang, ce qu'il dit ne fut pas tant un avis sur les affaires dont il étoit question, qu'une réfutation de la harangue de l'amiral, principalement sur deux points. L'un étoit la création de la nouvelle garde, sur quoi il tourna en ridicule les vaines assûrances qu'on donnoit de la soumission & de la fidélité des huguenots, dont, dit-il, la conjuration d'Amboise & les soulevemens de Dauphiné & de Provence étoient de belles preuves.

1560.

cardinal de Lorraine.

L'autre point étoit sur ce que l'amiral avoit dit touchant les ministres du roi, que les plaintes des peuples ne tomboient que sur eux. A cela le duc répondit que c'étoit-là un artifice usé & ordinaire aux rébelles, pour colorer le crime de leur révolte; que le roi secondé des conseils de la reine sa mere, étoit déja d'un esprit assez mûr pour gouverner par lui-même; que ses ministres ne faisoient qu'exécuter ses ordres, & que de prendre les armes contre eux, c'étoit les prendre contre lui-même; que ni lui, ni son frere le cardinal de Lorraine n'avoient jamais fait de mal à aucun particulier pour leurs propres interêts, & que toute leur conduite avoit été reglée sur ceux de l'état. Il ajoûta sur l'article de la religion, qu'il n'étoit pas assez savant en théologie pour en décider: mais que nulle autorité ne lui feroit jamais abandonner l'ancienne, & que pour ce qui étoit de l'assemblée des états, il s'en rapporteroit à la résolution que le roi voudroit prendre. La maniere dont le duc & l'amiral se pousserent l'un l'autre en cette occasion, fut une déclaration ouverte de leur haine mutuelle, dont on vit dans la suite de si funestes effets; & ils ne garderent presque plus depuis aucunes mesures ensemble.

Le cardinal de Lorraine, qui n'avoit pas ressenti moins vivement que son frere l'insulte de l'amiral, fut plus maître de son ressentiment, & l'on peut dire qu'en cette occasion les deux freres sortirent de leur caractere; car le duc étoit modéré, & le cardinal haut & impérieux.

Il ne dit rien qui pût choquer directement l'amiral: mais il blâma seulement en géneral les huguenots, dont les feintes protestations d'obéissance ne se faisoient qu'à condition

1560. que le roi suivroit leurs caprices. Il déclara sur l'article des temples, que le roi ne pouvoit les écouter en conscience, & sans se rendre prévaricateur dans le plus essentiel de ses devoirs, qui étoit de maintenir la religion catholique; que le concile soit géneral, soit national, lui paroissoit une chose fort inutile, d'autant que pour les dogmes ils étoient déja décidés, & que pour les reglemens de discipline, les évêques les feroient chacun dans leur diocese, où les officiers du roi les seconderoient pour les faire observer; qu'il se mettoit peu en peine des libelles diffamatoires qu'on répandoit tous les jours contre lui; qu'il en avoit jusqu'à vingt-deux sur sa table, pour lesquels il avoit un souverain mépris; qu'ils ne serviroient qu'à sa gloire, & que ce seroient des monumens qui convaincroient la postérité, du zele qu'il avoit à maintenir la véritable religion contre ceux qui vouloient la corrompre; que son avis étoit qu'on devoit continuer d'agir avec fermeté contre les séditieux, & principalement contre ceux qui auroient recours aux armes & à la violence; qu'il ne s'opposoit pas cependant à ce que les autres calvinistes qui se contiendroient dans le devoir de sujets, fussent traités avec plus de douceur qu'ils ne l'avoient été jusqu'alors, & que pour l'assemblée des états géneraux, il jugeoit assez à propos de la faire, dans la vûe de convaincre tous les peuples de la droiture des intentions du roi, & pour leur faire connoître les projets qu'il formoit pour le bonheur & la tranquillité de son royaume.

Ainsi finit cette séance, où le connétable se contentant d'avoir laissé faire à l'amiral de si hardies démarches, ne se déclara pour aucun parti.

On prend la résolution d'assembler les états, & de convoquer de nouveau le concile général.

Le lendemain vingt-cinquieme d'Août, les autres qui avoient droit de suffrage, opinerent sans haranguer, & se rangerent tous à l'avis du cardinal. Le roi & la reine remercierent l'assemblée des bons avis & des lumieres qu'elle leur avoit donnés. Le vingt-sixieme on déclara que les états seroient convoqués à Meaux pour le dixieme du mois prochain, à moins que le roi ne jugeât à propos de désigner une autre ville de son royaume; que les évêques s'assembleroient le dixieme de Janvier; que de-là on députeroit pour le concile géneral, que le pape, l'empereur & les princes chrétiens paroissoient

disposés à faire assembler au plûtôt tout de nouveau à Trente; que cependant les évêques iroient incessamment chacun dans leurs dioceses, & les gouverneurs, sénechaux & baillis, dans leurs gouvernemens, sénechaussées & bailliages, pour maintenir les peuples dans le devoir, sans procéder neanmoins contre les calvinistes, excepté contre ceux qui prendroient les armes; & on expédia le dernier jour d'Août sur tout cela, des lettres circulaires pour tout le royaume. 1560.

On fut fort surpris de ce consentement géneral touchant l'assemblée des états. On savoit bien que l'amiral & ses partisans la souhaitoient, parce qu'ils prétendoient y lier si bien leur partie, qu'il se feroit du changement dans le gouvernement. On étoit persuadé que la cour ne s'en accommodoit point, d'autant plus que d'abord elle avoit rejetté cette proposition & fait l'assemblée de Fontainebleau pour y suppléer. Elle changea toutefois de sentiment, dans l'esperance d'y attirer & d'y arrêter le prince de Condé, ou de le faire déclarer rebelle, s'il refusoit de s'y rendre: & cette considération prévalut sur toutes les autres: mais l'assemblée ne fut pas plûtôt congédiée, qu'on découvrit bien d'autres mysteres.

Un nommé Jacques de la Sague, Basque, agent du roi de Navarre, dépêché par le prince de Condé, avoit vû en passant le connétable de Chantilli, & le vidame de Chartres à Paris, & étoit venu à Fontainebleau apporter des lettres du prince à quelques-uns de ses amis. Il y trouva Bonval qu'il avoit connu autrefois en Piémont, où celui-ci servoit en qualité de sergent-major. En divers entretiens qu'ils eurent ensemble, Bonval lui marqua le chagrin qu'il avoit contre messieurs de Guise, auprès desquels il sollicitoit inutilement depuis long-temps quelque récompense de ses services, & s'emporta jusqu'à lui dire, que si on le laissoit languir plus long-temps, il s'en iroit à Constantinople se faire Turc, pour y avoir de l'emploi. Popeliniere, l. 6.

La Sague qui le connoissoit homme de main & de résolution, lui conseilla de ne se point impatienter, & lui dit que dans peu, s'il le vouloit, il auroit occasion d'avancer sa fortune; qu'il lui procureroit des patrons qui recevroient à bras ouverts un homme de son mérite: & après lui avoir fort re-

commandé le secret, il lui fit un grand détail des projets du
1560. prince de Condé & de ses partisans.

Bonval lui en marqua beaucoup de reconnoissance ; & le pria d'assûrer le prince de son entier dévouement à son service : mais il ne l'eut pas plûtôt quitté, qu'il alla tout découvrir au duc de Guise, qui l'en récompensa du gouvernement d'une petite place en Piémont, & lui ordonna de l'avertir quand la Sague partiroit.

Celui-ci ayant conçu quelque défiance de Bonval, sortit de Fontainebleau sans le voir, & un jour plûtôt qu'il ne lui avoit marqué ; mais quelque diligence qu'il fît, il fut arrêté à Estampes : on saisit tous ses papiers, & on le ramena secretement à Fontainebleau.

On ouvrit les lettres dont il étoit chargé. Il y en avoit plusieurs des amis du prince de Condé, où il ne parut que des complimens & des civilités qu'ils écrivoient à ce prince ; & la Sague, qui en savoit le contenu, nia fortement qu'on lui eût confié aucuns secrets : mais étant menacé de la question,
Davila l. 2. il avoua que le dessein du prince de Condé, où le roi de Navarre avoit quelque part, étoit de partir bientôt de Bearn, & sous prétexte de se rendre à la cour, de se saisir par les chemins de quelques-unes des principales villes ; d'engager le connétable à se rendre maître de Paris, dont le maréchal de Montmorenci son fils étoit gouverneur ; de faire révolter la Picardie & la Bretagne ; la premiere par le moyen de Senerpont & de Bouchavanes, & la seconde par l'entremise de monsieur d'Estampes qui en avoit le gouvernement ; que dans le temps de tous ces soulevemens, il devoit arriver aux états suivi des troupes des huguenots, y faire ôter le gouvernement à la reine mere & à messieurs de Guise, faire déclarer le roi mineur, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de vingt-deux ans, suivant les anciennes coûtumes du royaume, en faisant casser les ordonnances plus récentes qui faisoient le roi majeur à quatorze, & se faire nommer régent du royaume avec le roi de Navarre & le connétable. Il ajoûta que si on faisoit tremper dans de l'eau les lettres du vidame de Chartres qu'on lui avoit prises, il y paroîtroit de nouveaux caracteres, & qu'on y liroit tout ce qu'il venoit de dire. On le fit,
&

& on y trouva effectivement toutes ces particularités.

1560.

Cette confession aussi-bien que la prise de la Sague furent tenues fort secrettes, & la reine & messieurs de Guise, sans faire semblant de rien, profiterent parfaitement de ces nouvelles lumieres.

Précautions de la cour contre les desseins du prince de Condé.

La premiere précaution qu'ils prirent, fut de tirer des provinces ceux dont le prince de Condé devoit se servir pour les soûlever. On fit venir de Bretagne monsieur d'Estampes en lui faisant entendre qu'on l'avoit choisi, pour aller commander en Ecosse les nouvelles troupes qu'on feignoit d'y vouloir envoyer. Senerpont, lieutenant de roi de Picardie, fut mandé sous prétexte de quelques nouveaux ordres qu'on avoit à lui donner pour le gouvernement de cette province; & quand il fut arrivé à la cour, on trouva moyen de l'y amuser long-temps.

On fit partir les gouverneurs pour leurs gouvernemens; & on y distribua les compagnies d'ordonnances sous des commandans dont on se tenoit assûré. Les ducs de Montpensier & de la Roche-sur-Yon, qui bien que princes de la maison de Bourbon, n'entroient point dans les intrigues du prince de Condé & du roi de Navarre, se rendirent le premier à son gouvernement de Touraine avec sa compagnie, celle de Gonor, de Vassé & des Ecossois; le second à son gouvernement d'Orleans avec la sienne & celles des ducs d'Orleans & d'Angoulême freres du roi, celle de la Tremoille & du vidame de Chartres; le duc de Nevers, gouverneur de la Champagne & de Brie, fut envoyé à Troyes avec sa compagnie & celle du prince de Condé, de dom Francisque d'Est, de la Roche-du-Maine & de Beauvais; le maréchal de Montmorenci dans son gouvernement de l'Isle de France avec la sienne & celle du connétable; le maréchal de Saint André gouverneur du Bourbonnois & du Lyonnois, à Moulins avec sa compagnie, celles de Damville, de Bourdillon, de la Fayette, de Villars & de Montluc; le maréchal de Brissac à son gouvernement de Picardie avec sa compagnie & celles de Senerpont, de Morvilliers, d'Humieres, de Chaunis & de Genlis: le maréchal de Termes à Loches avec sa compagnie, & celles de Henri prince de Navarre, & de Sansac; le comte de la Rochefoucault de Rendan en

La Popeliniere, l. 6.

basse Normandie avec sa compagnie, & celles de Charni, du
1560. Lude, de la Vauguion, de Villebon, d'Elbeuf, d'Annebaut & de la Mailleraie; le sieur de Vieilleville à Rouen avec les compagnies de l'amiral & d'Estrées.

Tous ces commandans avoient ordre de veiller exactement sur toutes les démarches des Huguenots, & de faire main-basse sur tous ceux de cette Secte qu'ils rencontreroient assemblés avec des armes.

Le prince de Condé voyant tous ces mouvemens, & que la Sague ne revenoit point, ne douta plus qu'il ne fût arrêté, & qu'on n'eût eu par lui la connoissance au moins d'une partie de ses desseins: mais sans differer plus long-tems, il entreprit d'exécuter le principal, qui étoit de se saisir de Lyon.

Ce prince entreprend de se saisir de Lyon.

Son intention étoit de se faire de cette ville une place d'armes. Il ne pouvoit en choisir une plus commode. Elle étoit riche & peuplée, il y avoit grand nombre de calvinistes, & elle lui ouvroit un grand pays tant au-delà, qu'au-deçà du Rhône & de la Saone. Elle étoit proche de Geneve & des Suisses. Il y pouvoit aisément recevoir du secours des protestans d'Allemagne: & supposé que dans la suite il se trouvât trop vivement pressé, il lui seroit aisé de gagner en peu de temps l'extrémité du royaume, & d'en sortir pour se sauver.

Hist. de Jean le Frere, l. 5. Davila, l. 2. &c.

Il y avoit pratiqué des intelligences avec quelques-uns des principaux de la ville de concert avec Calvin, Beze & Spifame évêque de Nevers, refugié à Geneve: mais comme il n'avoit pas jugé à propos de paroître dans la conjuration d'Amboise, il ne voulut pas non plus passer pour chef de celle-ci. Tout se gouvernoit immédiatement par les deux Maligni freres, qui avoient toute sa confidance, & étoient ses parens. Ce fut le cadet qui se chargea de l'exécution. Il y introduisit le premier Septembre les capitaines Saint Cyr, la Riviere Bourguignon, Chasteau-neuf Provençal, Belime & Malcault Auvergnacs, & les deux Perraut du Vivarez, pour les mettre à la tête de douze cents soldats, qui y entrerent séparement par diverses portes, & qui se faisant connoître par un certain signe à quelques-uns de la garde qui étoient du complot, furent conduits jusqu'au nombre de soixante & six dans des maisons qu'on leur avoit marquées: le reste étoit logé dans les hôtelleries comme des passans, dont on ne

prenoit aucun soupçon. Cinq cents bourgeois de la ville bien armés devoient se joindre à eux. Trois cents soldats levés secretement à Geneve avoient ordre de se rendre proche de la Ville au jour & à l'heure marquée, aussi-bien que quelques troupes de Provence & quelque cavalerie qui venoit du côté de France. 1560.

Une chose servoit à couvrir cette conjuration : c'étoit que dans ce même temps la Mothe-Gondrin, qui commandoit en Dauphiné, avoit reçu ordre d'assembler la noblesse de la Province, & ce qu'il pourroit de milices, pour dissiper les rebelles qui s'étoient remis en campagne sous les ordres de Montbrun : de sorte qu'on ne s'étonnoit point de voir marcher dans le pays tant de gens armés, qui se disoient soldats de la Mothe-Gondrin, & faisoient semblant de l'aller joindre.

Mesures du commandant de la ville pour prévenir la surprise.

Néanmoins les paysans des villages voisins, en voyant un si grand nombre s'arrêter chez eux, en prirent l'alarme, & la donnerent à la ville. Le maréchal de Saint André qui en étoit gouverneur, n'y étoit pas encore arrivé de la cour, & l'abbé d'Achon son neveu y commandoit à sa place. Ce commandant sur l'avis donné par les paysans, & sur ce qu'il apprit que la ville se remplissoit tous les jours d'étrangers, & que plusieurs bourgeois avoient quantité d'armes dans leurs maisons, fit assembler le consulat & les principaux magistrats, & leur ayant communiqué ses soupçons, prit des mesures avec eux, pour se précautionner contre la surprise.

Il renforça les gardes des portes, fit publier à son de trompe que tous les étrangers eussent à sortir incessamment de la ville, & envoya le soir dans une maison, où il avoit été averti qu'il y avoit beaucoup d'armes pour les saisir. La résistance qu'on y trouva, le persuada que sa défiance n'étoit que trop bien fondée. Plusieurs soldats qui s'étoient assemblés dans cette maison, parurent en armes & avec la cuirasse, pour repousser ceux qui vouloient y entrer. Il y eut des gens tués & blessés de part & d'autre, & ceux que le commandant avoit envoyés, furent obligés de se retirer.

C'étoit en effet le lendemain matin cinquieme de Septembre, que la chose devoit être exécutée selon le premier projet de Maligni : mais sans cet incident elle ne l'auroit pas été, pour la raison que je vais dire.

1560. *Ce qui fit échouer ce dessein du prince de Condé.* Popeliniere l. 6. Mémoires de Castelnau, l. 2. c. 9.

Le roi de Navarre n'ayant été instruit de la chose, que lorsque tout étoit à peu près disposé pour l'exécution, il fut dans une grande incertitude, s'il y donnneroit, ou s'il y refuseroit son consentement : & après avoir beaucoup varié, il envoya une défense aux Maligni de passer outre. Ceux-ci délibérerent durant huit jours s'ils y déféreroient, ou s'ils suivroient les intentions du prince de Condé. Ils conclurrent enfin d'abandonner l'entreprise : mais l'attaque de la maison, où l'on avoit amassé les armes, & la résistance qui s'y fit, ayant découvert leur dessein, & fait armer tous les catholiques, & eux n'ayant nulle espérance de pouvoir faire retraite en sureté, ils prirent le parti de hasarder, puisqu'ils se trouvoient si engagés, & de tenter la fortune, sans avoir pris toutes les précautions qu'ils auroient pu prendre, si le contre-ordre ne leur fût pas venu. Un des conjurés s'étoit saisi des clefs d'une porte de la ville, & de celles de quelques tours, & les soldats du quartier, où étoit la maison dont j'ai parlé, s'emparerent de celles où ils étoient logés, sous prétexte d'empêcher qu'on ne leur fît insulte.

Le commandant de la ville voyant que le danger étoit pressant, donna pendant la nuit tous les ordres nécessaires pour y remédier. Il commanda à Pro, premier capitaine des bourgeois, de se rendre maître des ponts du Rhône & de la Saone avec trois cents arquebusiers & d'occuper avec d'autres troupes la partie de la ville, qui est entre les deux rivieres, où il eut avis que les conjurés devoient s'assembler.

Les deux Maligni ayant pénétré le dessein du commandant, le prévinrent, & à l'entrée de la nuit se saisirent du pont de la Saone, où ils firent mettre leurs soldats ventre à terre, avec ordre de charger les bourgeois, dès qu'ils paroîtroient, & après les avoir dissipés, de passer le pont, & de se rendre maîtres de la place de la ville, & des autres postes les plus importans.

Combat entre les bourgeois & les conjurés désavantageux aux derniers.

Mais la résolution des bourgeois catholiques, qui voyoient qu'il y alloit de leur vie & de leurs biens, déconcerta les conjurés. Ils combattirent malgré la surprise, non pas en bourgeois, mais en soldats les plus intrépides & les plus expérimentés : & soûtenus des secours que le commandant leur envoya durant le combat, ils chasserent les huguenots de

dessus le pont. Ce premier succès empêcha les bourgeois qui étoient de la conjuration, de sortir de leurs maisons pour seconder les soldats huguenots, comme ils en étoient convenus : de sorte que ceux-ci se voyant poussés vivement par les catholiques, & abandonnés des autres, ne penserent qu'à fuir par la porte la plus voisine, que le commandant avoit exprès tenue ouverte ; de peur que dans le désespoir de se sauver, ils ne se retranchassent dans quelque quartier de la ville. 1560.

En effet les deux Maligni se retirerent par cette porte avec la plûpart de leurs gens, & laisserent le champ de bataille aux bourgeois. L'abbé d'Achon la fit ensuiter fermer, manda quelques troupes qui étoient dans les villes voisines, se saisit de plusieurs bourgeois, en fit pendre quelques-uns, & envoya les autres à la cour sous bonne garde : & l'on apprit d'eux bien des circonstances de la conspiration, très-fâcheuses pour le prince de Condé.

Cette nouvelle conjuration ne servit qu'à affermir le crédit des princes de la maison de Guise, à leur attacher les catholiques de France, & à rendre de plus en plus les huguenots odieux ; & quelque temps après, la nouvelle étant venue que la Mothe-Gondrin avoit dissipé le peu de troupes qui suivoient Montbrun ; qu'il l'avoit obligé d'abandonner le royaume & de se sauver chez les Suisses, & qu'il ne paroissoit plus nulle part de calvinistes en campagne, tout le monde applaudissoit à la sage conduite de ces princes. Le roi plus prevenu que jamais en leur faveur, suivoit aveuglément leurs conseils : & la reine mere dissimulant la jalousie qu'elle en avoit conçue, agissoit en toutes choses de concert avec eux.

L'assemblée des états & les résolutions qui s'y prendroient étoient le point critique, d'où dépandoit la ruine ou l'élevation d'un des deux partis qui divisoient le royaume, selon que l'un ou l'autre y prévaudroit. Messieurs de Guise avoient en cela un avantage sur leurs adversaires ; c'est qu'ils agissoient par l'autorité du roi, laquelle, quoique beaucoup affoiblie par les factions, étoit encore respectée dans les Provinces, parce que leurs créatures y avoient pris le dessus.

Il firent en sorte par leur moyen, qu'on ne choisît pour députés aux états que de bons & sinceres catholiques : & à Mémoires de Castelnau, l. 1. c. 10.

1560. mesure que ceux-ci arrivoient à la cour, on leur faisoit entendre que la volonté du roi & le bien de l'état & de l'église étoient, qu'on ne fît aucun changement dans la religion.

Les conjurations d'Amboise & de Lyon servoient de prétextes spécieux, pour tenir de grosses troupes auprès de la personne du roi, & le duc de Guise eut soin de leur donner des chefs d'une fidélité éprouvée. Il se servit de la même raison, pour attribuer toute autorité aux lieutenans des gouverneurs de provinces, auxquels on expédia des patentes pour ce sujet, & principalement aux sieurs de Chavigni & de Sipierre, dont le premier étoit lieutenant du duc de Montpensier en Touraine, & l'autre du prince de la Roche-sur-Yon dans l'Orléanois; car quoique ces deux princes jusqu'alors ne se fussent en aucune maniere écartés de leur devoir, cependant comme ils étoient de la maison de Bourbon, on en avoit toûjours quelque défiance.

La ville d'Orléans est choisie pour le lieu de l'assemblée des états.

Les seigneurs de Guise firent encore changer de résolution au roi touchant la ville assignée pour tenir les états; & au lieu de Meaux, on choisit Orléans, & cela pour plusieurs raisons. La premiere parce que la ville de Meaux étoit pleine de calvinistes, & qu'on rompoit par-là les mesures des chefs du parti, supposé qu'ils en eussent déja pris quelques-unes avec eux. La seconde, qu'Orléans étoit une place plus forte, & située au centre du royaume, d'où il seroit plus aisé d'envoyer les ordres par-tout. La troisieme, que l'on avoit eu quelque soupçon que Jerôme Groslot, bailli de cette ville, avoit eu dessein de la livrer aux huguenots, & qu'on devoit toûjours appréhender les suites d'une si dangereuse intelligence.

Quand ce changement eut été résolu, on en donna avis à toutes les provinces, avec ordre de se hâter d'envoyer leurs députés à Orleans, où le roi se disposoit à aller au plûtôt.

La Popeliniere l. 6. Davila, Castelnau.

Pour animer davantage les catholiques contre les huguenots, on fit courir le bruit, que l'entreprise de Lyon étoit la cause du départ précipité de la cour de Fontainebleau, où la personne du roi ne se trouvoit pas en sûreté: & pour intimider en même-temps ceux-ci, on jugea à propos de faire passer ce prince par Paris avec toute sa garde, mille lances,

qu'on y avoit ajoûtées durant les assemblées de Fontainebleau, & deux corps de vieilles troupes, qui étoient revenus de Piémont & d'Ecosse. Tout cela marcha dans la capitale en très-bel équipage & en bon ordre, & prit sa route avec de l'artillerie vers Orleans. Le roi fit son entrée dans cette ville le dix-huitieme d'Octobre (*a*), & fut logé dans la maison du pere du Bailli Groslot à la place appellée l'Etape. 1560.

Monsieur de Sipierre y étoit arrivé dès le commencement du mois avec des troupes. Il avoit désarmé les habitans, & mis des soldats dans toutes les maisons de ceux dont on pouvoit avoir quelque soupçon: de sorte que les compagnies des bourgeois, qu'on envoya au-devant du roi, furent obligées d'aller à l'hôtel de ville pour s'armer. On ne leur donna que des épées, des hallebardes, des piques, & nulles armes à feu: & à leur retour ils furent de nouveau désarmés.

Tous ces préparatifs, & toutes ces précautions que l'on prenoit dans les principales villes des provinces, déconcertoient fort le roi de Navarre, le prince de Condé, le connétable & l'amiral, qui virent bien qu'ils ne seroient pas les plus forts aux états, où cependant on les pressoit fort de venir, sur-tout le roi de Navarre & le prince de Condé.

Le roi de Navarre & le prince de Condé y sont mandés.

Lettre du roi au roi de Navarre.

Le comte de Crussol envoyé vers eux pour ce sujet, présenta au roi de Navarre une lettre du roi très-pressante, par laquelle il lui ordonnoit de se rendre au plûtôt à la cour, & d'y amener le prince de Condé; qu'il attendoit de lui cette nouvelle preuve de sa fidélité; que le prince de Condé étoit fort chargé par les dépositions de plusieurs témoins; qu'il vouloit entendre sa justification de sa propre bouche, & qu'il seroit ravi de le trouver innocent des choses dont on l'accusoit: mais que s'il refusoit d'obéir, il lui feroit connoître qu'il étoit son roi, & sauroit bien le mettre à la raison.

Le style de cette lettre étonna le roi de Navarre. Il y répondit avec assez de soumission & de respect, & pria le roi de ne se point laisser prevenir contre le prince de Condé par les impostures & les calomnies des ennemis de leur maison: & il faisoit assez sentir que par ce nom d'ennemis il entendoit messieurs de Guise. Le prince de Condé écrivit aussi au roi à peu près de la même maniere, & déclara qu'il étoit prêt de

(*a*) Voyez les Observations.

se défendre par les voies de la plus rigoureuse justice, pourvû que ses accusateurs se déclarassent parties, & que ses ennemis fussent dépouillés d'une autorité dont ils abusoient, pour opprimer son innocence : mais ni l'un ni l'autre ne répondoient rien sur l'ordre qu'on leur avoit intimé de se rendre à la cour.

1560.

On vit bien par une telle réponse, qu'ils n'étoient gueres en disposition d'obéir, & que ce qui les en empêchoit, étoit la crainte d'être arrêtés. C'est pourquoi le roi leur envoya le maréchal de Saint-André, pour les assûrer de sa part & sur sa parole royale, qu'ils seroient en pleine liberté auprès de sa personne ; qu'ils se retireroient quand ils le jugeroient à propos ; qu'ils auroient leur rang & leur place au conseil ; qu'on ne gêneroit en aucune maniere le prince de Condé sur la religion : mais qu'il vouloit, comme il lui avoit mandé, entendre ses justifications de sa propre bouche, & qu'ayant convoqué les états, il ne prétendoit pas que les princes de son sang, qui devoient contribuer plus que les autres à la tranquillité du royaume, s'en absentassent.

Le maréchal de Saint-André étoit aussi porteur d'une lettre de la reine mere au roi de Navarre, où elle lui faisoit les mêmes instances: mais cela ne faisoit qu'augmenter son embarras. Tantôt il se déterminoit à partir, tantôt il étoit arrêté par le danger où il s'exposoit, tantôt une infinité de gentilshommes lui offrant leurs services, & de l'escorter pour sa sûreté, il acceptoit leur offre, & puis faisant réflexion qu'une si grande suite ne serviroit qu'à offenser le roi, & donneroit occasion à ses ennnemis de lui inspirer de nouveaux soupçons contre lui, il prenoit le parti de ne marcher qu'avec sa maison.

Comme il étoit dans cette incertitude, le cardinal de Bourbon son frere arriva, pour joindre ses sollicitations à celles du maréchal de Saint-André ; & sur les nouvelles assûrances qu'il lui donna de la bonté que le roi témoignoit pour lui, sur les remontrances qu'il lui fit, qu'il n'avoit ni soldats levés ni argent pour résister, si on envoyoit des troupes contre lui, ainsi qu'on se disposoit à le faire, & sur ce qu'il avoit à craindre de la part du roi d'Espagne, qui étoit d'intelligence avec la cour de France, il le détermina à obéir aux ordres

dres qu'il avoit reçus : & le prince de Condé lui-même, quoiqu'avec plus de peine encore, se rendit aussi. 1560.

Il ne fut plus question que de la suite qu'ils prendroient pour aller aux états, & ils remirent à délibérer là-dessus quand ils feroient arrivés à Limoges.

Ce fut-là, ou dans le chemin, que la princesse de Condé vint en personne conjurer son mari, comme elle l'avoit déja fait par ses lettres, de ne pas passer outre, de ne point se fier à la parole d'un jeune roi, qui ne seroit pas maître de la garder, & de périr les armes à la main plûtôt que d'aller porter sa tête sur un échaffaut. La noblesse huguenote, qui se trouva-là en grand nombre, pressa de nouveau le roi de Navarre de se mettre à sa tête, lui répondant de sept mille hommes d'infanterie de Gascogne & du Poitou, qui n'attendoient que ses ordres pour entrer en campagne, de quatre mille de Provence & du Languedoc, d'autant, ou de plus, de Normandie, avec de la cavalerie à proportion. Mais ce prince naturellement ennemi des conseils violens, que les conjonctures avoient engagé comme malgré lui dans le parti huguenot, & qui d'ailleurs voyoit peu de fonds à faire sur de telles promesses, à cause des précautions que la cour avoit prises pour empêcher les rébelles de paroître en campagne, s'en tint à l'avis de plusieurs de ses conseillers, dont quelques-uns étoient pensionnaires secrets de messieurs de Guise, & résolut de marquer la confiance qu'il avoit dans la parole du roi, en allant à la cour accompagné de ses seuls domestiques.

Ils se mettent en chemin accompagnés seulement de leurs domestiques.

La Popeliniere l. 6.

Il remercia sept ou huit cents gentilshommes, qui s'étoient rendus à Limoges auprès de lui, promit de représenter leurs griefs aux états; & si on vouloit procéder contre quelques-uns, de demander leur grace. Un d'eux relevant cette parole : » Notre grace, dit-il, monseigneur, vous serez bien heu- » reux, si demandant la vôtre avec beaucoup d'humilité, vous » l'obtenez ».

Ils n'étoient pas fort éloignés de Limoges, lorsqu'on les avertit que le maréchal de Termes s'avançoit avec un nombre considérable de cavalerie & d'infanterie. En effet ce maréchal vint vers eux, comme pour les accompagner par honneur : mais ils s'apperçurent bientôt que c'étoit pour les observer, & les empêcher de retourner en arriere; car à mesure

qu'on avançoit, il avoit soin de faire saisir tous les derrieres;
1560. par où ils auroient pu s'échapper, & il n'y manqua jamais dans tout le reste de ce voyage.

Dès que la cour se vit assûrée des deux princes, elle commença d'agir avec moins de dissimulation. On arrêta Groslot bailli d'Orleans, accusé, comme j'ai déja dit, d'avoir voulu livrer la ville aux huguenots: & (*a*) en même temps le vidame de Chartres, chargé plus qu'aucun autre par ses propres lettres, qu'on avoit trouvées entre les mains de la Sague, fut saisi à Paris, & conduit à la bastille: fâcheux présage pour les deux princes, qui jugerent par-là que la Sague avoit révélé tous leurs secrets: mais il n'étoit plus en leur pouvoir de reculer, & ils arriverent enfin à Orleans le dernier jour d'Octobre.

Ils sont reçus du roi avec beaucoup de froideur.

Ils furent surpris de ne voir personne (*b*) venir au-devant d'eux, & de trouver les portes de la ville gardées comme celles d'une place de guerre. Les rues étoient pleines de soldats, les remparts, les carrefours, les places, occupées par de nombreux corps de garde (*c*), la maison où logeoit le roi, entourée de bataillons, comme la tente d'un général d'armée au milieu de son camp, les portes fermées, qu'on refusa de leur ouvrir; & il leur fallut descendre de cheval dans la rue, & entrer par le guichet.

Ils se repentirent alors plus que jamais de s'être si imprudemment engagés: & quelque bonne contenance qu'ils fissent, ils avoient peine à dissimuler leur inquiétude. On les conduisit à l'appartement du roi, qu'ils trouverent avec le cardinal de Lorraine & le duc de Guise, & ses capitaines des gardes. Ils
Davila l. 2. en furent reçus très-froidement, & après un entretien fort

(*a*) Voyez les Observations.

(*b*) Voyez les Observations.

(*c*) On voit au deuxieme tome des additions aux mémoires de Castelnau une longue lettre de la reine Catherine de Medicis au roi Charles IX. son fils, qui contient diverses instructions sur la maniere dont il doit se conduire. Il y est souvent parlé des usages de la cour, & de ce que nous appellons aujourd'hui l'étiquette. Cette princesse dit: *que les portiers ne laissoient entrer personne dans la cour du château, si ce n'étoit les enfans du roi. les freres & les sœurs en coche, à cheval & en litiere. Les princes & les princesses descendoient sous la porte, les autres hors la porte.*

M. de Thou de son côté assure que l'on n'eut aucun égard à la prérogative des princes lorsqu'ils entrerent à Orléans dans la maison du roi. Suivant le principe établi dans la lettre de Catherine de Medicis, cette prérogative ne pouvoit consister qu'à descendre de cheval *sous la porte* qui demeura fermée.

court, il les conduisit à la chambre de la reine mere, où le cardinal & le duc ne les suivirent pas.

1560.

Reproches du roi au prince de Condé, qu'il fait ensuite arrêter.

La reine leur fit beaucoup d'honnêteté & de caresses, affectant cependant un visage triste, & laissant même couler quelques larmes : mais le roi les interrompant, s'adressa au prince de Condé, & lui reprocha en termes assez durs, que n'ayant jamais reçu de lui aucun mauvais traitement, il avoit soulevé ses sujets, allumé la guerre civile en divers endroits de son royaume, voulu surprendre ses principales villes, & même attenter sur sa personne, & sur celle de ses freres.

Le prince sans s'étonner, lui répondit d'un ton ferme, que c'étoient ses ennemis, qui le chargeoient de toutes ces calomnies, & que sûr de son innocence, il étoit venu lui-même, pour en convaincre sa majesté. « Hé bien, reprit le roi, afin « que la vérité soit mieux reconnue, il la faut rechercher par « les voies ordinaires de la justice. » Puis sortant de la chambre, sans rien dire davantage, il ordonna à (a) Chavigni un de ses capitaines des gardes de l'arrêter : & sur le champ il fut conduit dans une maison voisine, dont on venoit de griller les fenêtres, & doubler les portes, & où l'on mit une grosse garde.

On donne aussi des gardes au roi de Navarre.

Le roi de Navarre extrèmement surpris, fit de grandes plaintes à la reine sur le traitement que l'on faisoit à son frere, après les paroles qu'on lui avoit données touchant sa sûreté à la cour. Il n'en eut point d'autre réponse, sinon que cela ne se faisoit point par son conseil, & qu'elle en étoit très-fâchée. Mais le roi de Navarre fut encore bien plus étonné, lorsque, quelques momens après, on lui vint apporter l'ordre à lui-même de suivre le capitaine des gardes dans une maison voisine de celle du roi, où à cela près qu'il avoit la liberté de parler à ceux qui l'y venoient saluer, il étoit véritablement prisonnier. Dans la suite il eut la permission d'en sortir, mais étant toûjours bien observé.

On arrêta Bouchard son chancelier, & la Haye gentilhomme Picard, intendant du prince de Condé ; & en même-temps monsieur de Carouges fut envoyé en Picardie, pour y faire enlever madame de Roye belle mere du prince, & sœur uterine de l'amiral. C'étoit, aussi-bien que la princesse de

(a) Voyez les Observations.

Condé sa fille, la plus entêtée huguenote qui fût en France.
1560. On l'enferma dans le château de saint Germain en Laye : & comme on savoit qu'elle avoit communication de toutes les intrigues du parti, on espéra tirer de ses papiers qu'on saisit, de grandes lumieres sur tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors.

Davila, l. 2. Le connétable cependant ne se hâtoit point de venir aux états. Il étoit parti de Chantilli, faisant courir le bruit qu'il alloit à Orléans, même avant que les princes y fussent arrivés : mais ayant été peu de jours à Paris, il retourna à Chantilli, sous prétexte d'une attaque de goutte. Il se pressa encore moins, sachant ce qui étoit arrivé aux princes : & la cour, qui appréhendoit plus sa présence aux états, qu'elle ne la souhaitoit, lui laissoit faire tous ces manéges, sans faire semblant de s'en appercevoir, tandis qu'on faisoit venir de toutes parts des témoins, sur-tout de Lyon, pour déposer contre le prince de Condé, & qu'on rassembloit toutes les pieces qui pouvoient servir à lui faire son procès.

Crimes dont on accusoit le prince de Condé.

Messieurs de Guise étoient résolus de le perdre : mais comme la mort d'un prince du sang ne pouvoit manquer d'être extrèmement odieuse, sur-tout par rapport à eux, que leurs ennemis dans mille libelles semés parmi le peuple, accusoient de vouloir se frayer le chemin au throne de France par la destruction de la maison royale, ils tâchoient de leur côté de prevenir le public en leur faveur. Ils répandoient par le moyen de leurs émissaires, les crimes dont le prince étoit accusé, & dont il alloit être juridiquement convaincu, savoir qu'il avoit été le chef de la conjuration d'Amboise, où le roi & les princes ses freres devoient être sacrifiés à la haine des huguenots, pour faire passer la couronne dans la branche de Bourbon ; que les Maligni dans la conspiration de Lyon, n'avoient été que les exécuteurs de ses ordres, qu'il avoit juré en présence de Genlis & de plusieurs autres, que jamais il n'iroit à la Messe : & pour confirmer les catholiques dans la créance de cette derniere accusation, ils firent en sorte que le roi lui envoyât un prêtre dans sa prison, pour lui dire la Messe. Il ne manqua pas de le chasser, car le danger, où ce prince se trouvoit, ne diminua jamais rien de sa fierté, jusques-là qu'un jour quelques-uns de ses amis ayant obtenu permission de lui parler en présence de ses gardes, & lui propo-

Mémoires de Castelnau. l. 2. c. 10.

fant quelques moyens de réconciliation avec messieurs de Guise, il les regarda d'un œil menaçant, & leur dit tout en colere, qu'il n'y en avoit point d'autre pour finir la querelle, que la pointe de l'épée. 1560.

Commissaires nommés pour lui faire son procès.

Ces manieres hautaines & farouches ne faisoient qu'affermir le cardinal de Lorraine & le duc de Guise dans le dessein de se délivrer d'un si dangereux & si irréconciliable ennemi. On nomma pour lui faire son procès, trois commissaires, savoir le président Christophe de Thou, Barthelemi Faye, & Jacques Viole, conseillers au parlement, avec Gilbert Bourdin procureur général, & le greffier Jean du Tillet, pour y faire les fonctions de leurs offices.

Ils (*a*) allerent trouver le prince dans sa prison, lui dirent l'ordre qu'ils avoient du roi, & le sommerent de subir l'interrogatoire. Il refusa de répondre jusqu'à ce qu'on lui eût accordé un conseil, & qu'il en eût communiqué avec ceux qui le composeroient.

On consentit à cette demande, & il choisit Claude Robert & François de Marillac, avocats au parlement de Paris, par l'avis desquels il continua à ne vouloir pas répondre aux commissaires, & demanda d'être renvoyé pardevant les pairs de France & le parlement de Paris, juges naturels des princes du sang.

Il est condamné à mort.

Cet appel ayant été porté au roi, il fut déclaré nul par ce prince dans son conseil privé : & on donna ordre aux commissaires de passer outre, & de déclarer le prince suffisamment atteint & convaincu sur les charges qu'on produisoit contre lui, s'il persistoit à ne pas répondre. Il fut ainsi contraint de le faire : & le procès instruit ayant été porté au conseil du roi, où l'on appella dix-huit chevaliers de l'ordre, quelques pairs, quelques présidens, des maîtres des requêtes, & des conseillers du parlement, il fut condamné à mort à la pluralité des voix. L'arrêt fut signé de (*b*) tous, excepté du chancelier & du sieur du Mortier, qui, sans refuser absolument de le faire, demanderent quelque délai, & du comte de Sancerre, qui seul refusa nettement de le signer, dont le roi lui sut très-mauvais gré ; car ce prince avoit pris son parti là-dessus : & quand la princesse de Condé vint se jetter à ses

La Popeliniére l. 6. Mémoires de Castelnau l. 2. c. 11.

(*a*) Voyez les Observations.

(*b*) Voyez les Observations.

piés fondant en larmes, pour lui demander la grace de son
1560. mari, elle n'en eut point d'autre réponse, sinon qu'il avoit voulu lui ôter la couronne & la vie.

On étoit déja assez avant dans le mois de Novembre, & l'arrêt portoit que l'exécution se feroit à l'ouverture des états, qui étoient convoqués pour le dixieme du mois suivant. On fut persuadé que messieurs de Guise ne la différoient qu'afin d'envelopper le roi de Navarre dans le même malheur, n'y ayant pas encore de preuves suffisantes pour le faire condamner, & qu'ils prétendoient aussi attirer dans le piége le connétable, qui n'étoit pas arrivé.

Davila, l. 2.

Politique de la reine en cette occasion.

Ce fut en cette occasion, où la reine mere fit paroître une extrème habileté, dont elle tira de grands avantages dans la suite; car quoiqu'elle appréhendât tout du genie indomptable du prince de Condé, & qu'elle l'eût vû volontiers sur l'échaffaut, elle vouloit que toute la haine en retombât sur les seigneurs de Guise, qui d'ailleurs se voyant maîtres de leurs ennemis, ne ménageoient plus rien, & disoient hautement *qu'il falloit en deux coups & tout d'un temps couper la tête à la rébellion & à l'hérésie*. C'est pourquoi elle les laissoit faire: mais en même-temps elle affectoit là-dessus une irrésolution qu'elle attribuoit à la foiblesse de son sexe, lorsqu'elle parloit à ces seigneurs, & à un désir sincere de sauver les princes, quand elle entretenoit leurs amis. Tantôt elle faisoit appeller l'amiral, qui n'étoit pas sans crainte pour lui-même, tantôt le cardinal de Châtillon, & leur témoignoit le chagrin où elle étoit de la condamnation du prince de Condé,& les conjuroit de lui fournir quelques expédiens pour le sauver. Elle s'entretenoit souvent avec (*a*)madame Jacqueline de Longwik duchesse de Montpensier, confidente du roi de Navarre, très-bonne personne, & que la cour n'avoit pas beaucoup rafinée, & lui disoit mille choses obligeantes pour ce prince, dont il étoit aussi-tôt informé. D'autre part le roi de Navarre ravi de cette bonté de la reine, qu'il regardoit comme l'unique ressource qui lui restât dans son malheur & dans celui de son frere, y répondoit par de grands témoignages de reconnoissance, & par les plus vives protestations d'attachement; dont la duchesse se faisoit caution en les rapportant à la reine.

(*a*) M. de Thou en parle comme d'une femme d'un mérite supérieur, *l.* 28.

C'étoit ainsi que cette habile princesse se ménageoit avec les deux partis, donnant sécretement & indirectement à celui des huguenots des marques de sa douceur & de sa modération, & se déclarant néanmoins toûjours publiquement pour les catholiques. 1560.

Car ce fut dans ce temps-là, que par l'ordre de cette princesse de concert avec messieurs de Guise, fut minuté un formulaire de foi, qui étoit le même que la Sorbonne avoit fait en 1554. & qu'on devoit faire signer par tout le royaume, sans que personne pût s'exempter de donner cette preuve de sa religion, & cela sous peine de la vie & de confiscation de biens. La Popeliniere, l. 6.

Le roi devoit le présenter signé de sa main à tous les chevaliers de l'ordre, afin qu'ils y souscrivissent, à tous les cardinaux qui étoient à la cour, & en particulier au cardinal de Châtillon, qu'on étoit résolu d'arrêter, s'il refusoit de souscrire, à tous les princes du sang & à tous les officiers de la maison royale. La reine devoit aussi elle-même exiger cette signature de toutes ses dames & demoiselles, & de tous ses domestiques; le chancelier, de tous les maîtres des requêtes, des secretaires d'état, & de tous les officiers de justice qui suivoient la cour. On devoit l'envoyer aux premiers présidens des parlemens, & à tous les chefs des autres tribunaux, pour avoir la souscription des magistrats qui les composoient, & à tous les curés & aux autres pasteurs ayant charge d'ames, avec ordre de le faire signer en présence de Notaires à tous leurs paroissiens, & à tous ceux qui étoient soûmis à leur jurisdiction: mais la maladie qui survint au roi, empêcha l'exécution de ce projet.

Maladie subite dont le roi est attaqué.

Ce jeune prince avoit depuis long-temps un mal d'oreille, qui faisoit appréhender un abcès dans la téte. Un jour comme il se préparoit pour aller à la chasse, & qu'il se faisoit faire le poil, il en fut violemment attaqué. Il tomba en défaillance, & étant revenu à lui quelques momens après, il se trouva dans une si grande foiblesse, & avec des symptomes si fâcheux, qu'on commença à désesperer de sa vie. Thuanus, l. 26. Davila, &c.

Le connétable qui avoit jusqu'alors differé de se rendre à la cour, ayant appris la nouvelle du danger extrème où le roi se trouvoit, se mit en chemin pour y aller; mais toûjours à pe-

1560. tites journées, recevant tous les jours des lettres de ses amis sur l'état de la cour, & sur les mouvemens qui s'y faisoient.

Ils ne pouvoient être plus grands, pour les étranges changemens que la mort du roi devoit y produire, si elle arrivoit, & que son extrémité y causoit déja par les espérances des uns & par la crainte des autres, sur les suites qu'elle pouvoit avoir.

Les seigneurs de Guise se voyant au moment d'être renversés du haut rang qu'ils tenoient, & d'être peut-être abandonnés à la fureur de leurs ennemis, crurent ne pouvoir parer un si dangereux coup, qu'en perdant les deux princes avant la mort du roi. Ils espéroient en ce cas être assez forts pour se maintenir contre le connétable & l'amiral, qui n'étoient que des particuliers, & dont les partisans n'égaloient pas le nombre des leurs.

Instances des Guises pour faire exécuter l'arrêt rendu contre le prince de Condé.

Ils allerent trouver la reine mere, & la presserent de profiter du temps, de faire exécuter l'arrêt rendu contre le prince de Condé, & de lui joindre le roi de Navarre, dont le procès pouvoit être instruit du jour au lendemain. Ils lui représenterent que les forces qu'elle avoit en main lui devoient ôter toute crainte; que c'étoit l'unique moyen de conserver la couronne à ses enfans pupilles, & à elle l'autorité du gouvernement, qui lui seroit enlevée par les princes, dès que le roi auroit les yeux fermés; que les choses ayant été conduites jusqu'au point où elles étoient, il ne falloit pas demeurer en chemin; qu'aux maux extrèmes il falloit apporter les remédes extrèmes, & que les malheurs dont elle, ses plus fidéles serviteurs, le royaume & la religion étoient menacés, ne souffroient point de retardement.

La reine ne répondit à ce discours que par ses larmes, & leur demanda quelques heures pour délibérer.

Thuanus l. 18.

Elle envoya querir le chancelier de l'hôpital qui étoit son plus ordinaire conseil. Il la trouva avec quelques dames toute éplorée; & ayant sû d'elle le sujet pourquoi elle l'avoit appellé, il lui parla avec toute la force possible, pour la détourner de suivre les desseins violens des seigneurs de Guise. Il lui en montra les terribles conséquences: il lui fit comprendre que de condamner à la mort le roi de Navarre, premier prince du sang, sans garder toutes les formes, c'étoit une injustice qui la rendroit l'objet de l'exécration de toute la France, &

que

que d'autre part de faire mourir le prince de Condé en laissant son frere aîné en vie, ce seroit mettre à celui-ci les armes à la main, dès qu'il pourroit les prendre; « & il le pourra, lui dit-il, dès que le roi aura expiré, ayant à sa dévotion, non seu- « lement tous les calvinistes du royaume, mais encore une « infinité de noblesse, qui s'offrira à lui, pour le servir dans « sa vengeance; » que les conjonctures où elle se trouvoit, lui devoient faire prendre un parti tout contraire, si elle vouloit avoir quelque égard à ses intérêts essentiels; qu'après la mort du roi, les princes de la maison de Guise en butte à une infinité d'ennemis, lui seroient soumis par nécessité, & les deux princes par reconnoissance, sachant qu'ils lui auroient été redevables de la vie; que le salut de l'état dépendant absolument de la réunion des esprits, l'autorité qu'elle se seroit acquise sur les uns & sur les autres, lui en faciliteroit les moyens, & qu'il falloit s'en tenir là. 1560.

La reine les élude, & fait surseoir cette exécution.

Comme ces raisons du chancelier s'accordoient parfaitement avec ses vûes, & avec les réflexions qu'elle avoit faites sur la trop grande puissance de messieurs de Guise, qui par la mort des deux princes n'auroient plus de concurrens, & pousseroient peut-être trop loin leurs ambitieux desseins, elle ne balança plus, & déclara nettement au duc & au cardinal, qu'il falloit surseoir les procédures contre le roi de Navarre, & l'exécution de l'arrêt rendu contre le prince de Condé; qu'au reste elle auroit soin de leurs intérêts, & feroit ensorte pour le bien de l'état, & par l'amitié qu'elle avoit pour eux, qu'ils n'eussent rien à craindre de leurs ennemis.

Ces promesses ne les tirerent pas d'inquiétude: mais comme dans les circonstances ils ne pouvoient agir que sous l'autorité de cette princesse, ce fut pour eux une nécessité de se soûmettre à ces ordres.

Cependant elle envoya la duchesse de Montpensier, & le prince dauphin d'Auvergne, fils de cette princesse, au roi de Navarre, pour le rassûrer, & lui dire que pourvû qu'il voulût bien s'entendre avec elle, il n'appréhendât rien ni pour lui, ni pour son frere.

Ce prince trop heureux de se tirer à ce prix du danger où il se trouvoit, quoiqu'il ne se fiât que médiocrement aux paroles de la reine, lui fit dire qu'il suivroit en tout ses volon-

tés, & n'oublieroit jamais les obligations que lui & son frere lui auroient pour la protection qu'elle leur donnoit.

1560.

La Popeliniere L. 6.

Après cette réponse, elle le fit appeller dans son cabinet ; & comme il étoit prêt d'y entrer, une dame de la cour de la reine vint au-devant de lui, & lui dit en deux mots, qu'il se gardât bien de rien refuser à la reine ; qu'il y alloit de sa vie & de sa fortune.

Dès qu'il y fût entré, la reine prenant cet air de majesté & d'autorité, qui lui étoit naturel, & dont elle savoit admirablement se servir dans les occasions où il lui étoit nécessaire, lui dit qu'elle avoit en main des preuves certaines des entreprises, que lui & son frere avoient faites contre l'état ; qu'il ne tenoit qu'à elle de les perdre l'un & l'autre, & de faire connoître à tout le royaume avec la derniere évidence la justice de leur condamnation ; que c'étoit en vain qu'ils rejettoient sur messieurs de Guise la rigueur, dont on avoit usé à leur égard ; que le roi seul en étoit l'auteur, sur la conviction qu'il avoit de leurs pernicieux desseins ; que par l'amitié, qu'elle avoit toûjours portée aux princes du sang, elle avoit tâché de suspendre le coup qui devoit les accabler lui & son frere, & qu'elle avoit déja beaucoup adouci la colere du roi dans le temps qu'il tomba malade.

A quelles conditions elle accorde la grace au roi de Navarre.

Le prince voulut l'interrompre, pour se défendre : mais elle lui imposa silence, en lui disant qu'il ne lui convenoit point en parlant à elle qui étoit instruite à fond de tout, d'avoir recours aux excuses ; qu'il devoit plûtôt reconnoître sa faute, & mériter par un sincere aveu, la bonté dont elle vouloit user à son égard ; qu'elle exigeoit deux choses de lui ; qu'elle prévoyoit bien qu'après la mort du roi qu'on n'espéroit plus de sauver, quantité d'esprits inquiets tâcheroient de lui persuader qu'il avoit droit à la régence du royaume, à cause que le duc d'Orleans successeur de la couronne étoit encore pupille, & qu'on l'animeroit à soûtenir cette prétention par l'espérance de se venger de messieurs de Guise ; qu'ainsi la premiere chose qu'elle vouloit, étoit qu'il renonçât à la régence ; que son droit à elle pour la régence étoit incontestable ; qu'elle étoit mere du roi futur, comme la reine Blanche l'étoit de saint Louis, & qu'elle n'étoit pas moins capable que cette princesse, de gouverner l'état ; que pour lui,

1560.

tant de fautes qu'il avoit commiſes, & tant de mauvais deſſeins qu'il avoit formés contre le royaume, l'en rendoient incapable, & qu'il ne devoit penſer qu'à les expier par la ſoumiſſion qu'il lui devoit, & en l'aidant par ſes bons conſeils, à rétablir la tranquillité dans toutes les provinces.

Que pour y parvenir, la ſeconde choſe, qu'elle lui demandoit, étoit de ſe réconcilier ſincerement avec meſſieurs de Guiſe, de s'ôter de l'eſprit tous les faux ſoupçons qu'il avoit eus contre eux; qu'elle lui donneroit le rang & la place, qu'il devoit par ſa naiſſance occuper dans le conſeil, & que pour lui montrer combien elle avoit à cœur de le ſatisfaire, elle le feroit déclarer lieutenant général du royaume pour les armes.

Le roi de Navarre n'avoit point de paſſion, qui contrebalançât la crainte où il étoit, d'être ſacrifié avec ſon frere. Ce n'étoit point l'ambition, qui l'avoit engagé dans le mauvais parti: & il ne s'y étoit laiſſé entraîner, que par les ſollicitations du prince de Condé, du connétable, & de l'amiral. De l'humeur dont il étoit, le gouvernement du royaume auroit été pour lui une pure charge, & une ſource de beaucoup d'embarras, dont il étoit naturellement ennemi. (*a*) Ainſi il ne balança point là-deſſus (*b*) & donna par écrit à la reine ſa rénonciation au droit qu'il pouvoit prétendre ſur la régence.

Feinte réconciliation de ce prince avec les Guiſes.

La réconciliation avec meſſieurs de Guiſe lui cauſoit plus de peine: mais en conſidération de la reine il conſentit à en faire la cérémonie. Le cardinal de Lorraine & le duc de Guiſe furent appellés ſur le champ, & on s'embraſſa mutuellement avec cette joie & cette cordialité apparente, dont on fait à la cour couvrir les reſſentimens de la plus cruelle haine.

Au ſortir de-là la reine, pour affermir la réconciliation, mena le prince dans la chambre du roi, qui lui confirma que toutes les procédures qu'on avoit faites contre lui & contre le prince de Condé, n'avoient été entrepriſes que par ſes ordres, & que meſſieurs de Guiſe en avoient été les purs exécuteurs, & nullement les auteurs.

Depuis ce moment on eut grand ſoin de part & d'autre de

(*a*) Voyez les Obſervations ſur le regne ſuivant.

(*b*) Ce qu'on lit à ce ſujet dans le teſtament du chancelier de l'Hôpital, donneroit lieu de douter de ce récit. *Voyez les Obſervations ſur le regne de Charles IX. à l'art. de ce chancelier.*

sauver les apparences. On se saluoit, on se voyoit, on se ca-
1560. ressoit, comme auroient fait les meilleurs amis. Il ne manquoit plus, pour couronner ce grand ouvrage, que la délivrance du prince de Condé : mais la reine qui connoissoit son génie violent, & qui avoit été avertie que depuis la maladie du roi grand nombre de huguenots s'étoient glissés dans Orleans, ne jugea pas à propos de se presser, & fit entendre raison là-dessus au roi de Navarre. Elle l'assura en même-temps qu'elle auroit soin de le satisfaire sur la chose qu'il désiroit le plus passionnément, qui étoit l'abaissement de la maison de Guise ; que la prudence ne lui permettoit pas d'agir en cela avec trop d'éclat ; qu'il ne s'impatientât pas, & qu'elle ne manqueroit pas d'acheminer peu à peu les affaires au point, où il les souhaitoit.

Mort du roi.

Les choses étoient en cet état, lorsque le roi mourut le cinquieme de Décembre à cinq heures du soir (*a*) âgé de dix-sept ans dix mois & quinze jours, après un an & demi de regne. Tous les historiens conviennent que la cause de sa mort fut un abcès dans la tête, qui creva, & se déchargea en partie par une fistule, qu'il avoit depuis long-temps à l'oreille gauche. Mais comme on prend toûjours plaisir à imaginer du mystere dans la mort des grands, sur-tout quand elle est prématurée, qu'elle intéresse des factions, & qu'elle produit de grands évenemens, comme il arriva à celle-ci, il y eut des gens, qui publierent qu'elle n'étoit pas naturelle, & qu'elle avoit au moins été avancée par le poison : & on en fit tomber le soupçon sur un chirurgien, nommé Ambroise, qui, selon quelques mémoires étoit Ecossois, & secretement calviniste. Mais je crois que c'étoit Ambroise Paré, natif de Laval, homme fameux dans sa profession.

A quoi attribuée par quelques-uns.

Les uns disoient que cet homme inquiet sur la profession de foi qu'on devoit faire signer à tous les officiers de la cour, & dans tout le royaume, empoisonna la coeffe du bonnet du roi à l'endroit qui répondoit à son oreille malade, & que ce fut ce qui produisit l'abcès. D'autres, qu'en lui faisant le poil, il lui avoit fait couler subtilement du poison dans la fistule, & que les medecins en trouverent des marques évidentes :

(*a*) Il étoit né à Fontainebleau le 19 Janvier 1543. & par conséquent il étoit âgé de 17 ans onze mois & 26 jours. Il avoit régné un an 4 mois & 24 jours.

mais ce fait ne fut point bien averé; & il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit faux. On n'en peut pas même douter, puisqu'Ambroise Paré fut encore dans la suite chirurgien de Charles IX. & de Henri III. 1560.

Caractere de ce prince.

Dans le peu de tems que ce Prince vécut, on remarqua en lui bien de la piété, de l'éloignement pour les débauches, & un beau naturel. Il passa communément pour n'avoir pas beaucoup d'esprit, & pour être plus propre à être gouverné qu'à gouverner lui-même : mais après tout sa mort fut très-dommageable à la France. On avoit pris des mesures qui paroissoient devoir être efficaces pour rétablir la paix dans l'état, & pour empêcher les progrés du calvinisme, en se rendant maître des chefs les plus capables de donner de l'autorité & de la vigueur au parti, de quelque maniere qu'on les dût traiter : car nonobstant l'arrêt, qui condamnoit le prince de Condé à la mort, on étoit encore fort indéterminé sur l'exécution, & apparemment on se fût contenté de le tenir prisonnier, aussi-bien que le roi de Navarre. Les états, composés pour la plûpart de députés catholiques, auroient infailliblement secondé les intentions de la cour. On éclairoit de près les huguenots des provinces, où l'on avoit envoyé des commandans sûrs, & gens d'expérience avec des troupes suffisantes, pour faire observer les reglemens qui seroient autorisés par les états. Le pape Pie IV. qui avoit succedé à Paul IV. pensoit sérieusement à faire recommencer le concile général à Trente, dont l'autorité jointe à celle du roi auroit beaucoup contribué à terminer les différends de religion : mais le fâcheux contre-temps de la mort de ce prince renversa tout, & replongea la France dans des troubles plus dangereux encore, que ceux qui avoient précedé.

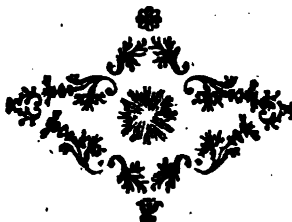
Son corps est conduit à saint Denys.

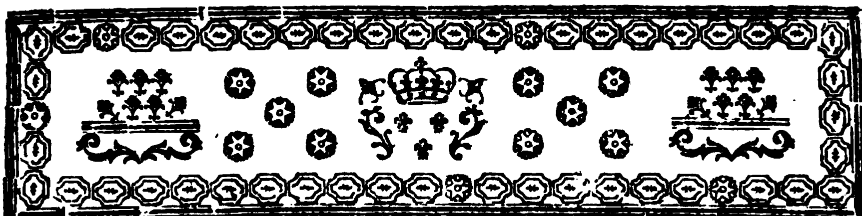
Comme après ce funeste accident, chacun pensoit à ses affaires particulieres, on ne donna aucuns ordres pour les obseques du roi, & pour les cérémonies qu'on devoit observer selon la coûtume, jusqu'à ce qu'on transportât son corps à Saint Denys. Il y fut conduit sans aucun appareil par les sieurs de la Brosse & de Sansac, qui avoient été ses Gouverneurs. On ne manqua pas de tourner cette négligence d'une maniere très odieuse contre messieurs de Guise, qui avoient reçu tant de bienfaits de ce Prince : & on trouva un billet at-

1560. taché à son tombeau, où on lisoit seulement ces mots ? *Où est donc Tannegui du Chastel?* On faisoit allusion à ce que ce seigneur Breton avoit fait autrefois après la mort de Charles VII. son maître, à qui les courtisans pour la plûpart, par la lâche crainte qu'ils avoient de son successeur Louis XI. n'oserent donner la moindre marque de douleur & de reconnoissance, & dont du Chastel fit à ses dépens toute la pompe funebre avec une magnificence royale.

Divers poësies de ce temps-là.

Les huguenots firent encore courir mille autres satires contre les princes de la maison de Guise; car ne les ayant pas épargnés dans le tems de leur plus haute élevation, ils n'avoient garde de les ménager dans leur décadence. Ils ne purent contenir leur joie de la mort du roi; ils publioient par tout dans leurs prêches & dans leurs écrits, que cette mort & celle du roi son pere, étoient des châtimens redoublés de la justice de Dieu contre les persécuteurs du pur évangile. Cela seul faisoit connoître ce qu'on devoit attendre d'eux sous le nouveau regne.





OBSERVATIONS

Critiques & Historiques sur le régne de FRANÇOIS II.

I.

Du procès d'Anne du Bourg.

LA plûpart des historiens, comme du Chesne, M. de Thou, la Croix du Maine & le Laboureur, que le pere Daniel a suivis, placent le supplice d'Anne du Bourg au 21 Décembre 1559. Mais on voit au premier tome des mémoires de Condé l'arrêt de mort qui fut prononcé contre lui, & le procès-verbal de son exécution; l'un & l'autre sont datés du samedi 23e. jour de Décembre 1559. Ainsi les historiens qui ont placé son supplice au 21 de Décembre se sont manifestement trompés. L'erreur des auteurs de l'histoire généalogique de la maison de France est encore plus considérable, puisqu'ils assûrent que la mort tragique d'Anne du Bourg arriva à Paris le 19 Octobre 1559. T. 2. p. 461.

M. le Laboureur dit qu'Anne du Bourg étoit petit-fils d'Etienne du Bourg seigneur de Seilloux en Auvergne, & contrôleur général des finances en Languedoc. T. 1. p. 360. Ancien. édit.

Du Chesne dit au contraire que son grand pere se nommoit Anne du Bourg & les auteurs de *l'histoire généalogique*, &c. assûrent que le conseiller au parlement qui fut exécuté à mort en 1559. étoit petit-fils « d'Anne du Bourg seigneur de Seilloux, originaire de la ville d'A- » lets en Languedoc qui se retira en Auvergne avec le marquis de » Canillac dont il gouvernoit les affaires. » Son fils aîné Antoine du Bourg fut fait chancelier de France par lettres datées du 16 Juillet 1535. & mourut en 1538. étant tombé de sa mule en accompagnant le roi qui faisoit son entrée dans la ville de Laon. Son second fils fut Etienne du Bourg, seigneur de Seilloux & de Malauzat en Auvergne. C'est le pere du conseiller Anne du Bourg, qui par conséquent étoit neveu du chancelier du Bourg. Hist. des Chanceliers.

Le baron de la Queille avoit fait du bien à cette famille. Il donna au pere d'Etienne du Bourg le gouvernement de quelques places qui lui appartenoient en Auvergne, & pour récompenser ses services, il lui fit présent de plusieurs terres dont Etienne du Bourg hérita, ainsi que des gouvernemens de son pere. C'est ce que l'on lit dans l'histoire généalogique; quoique M. le Laboureur assure qu'Etienne du Bourg, *pere du malheureux Anne du Bourg épousa la fille d'un président de Toulouse, où il s'habitua & se contenta de la profession d'avocat.*

Anne du Bourg après avoir été professeur en droit dans l'université d'Orléans avoit acheté une charge de conseiller clerc au parlement de Paris. Il dit lui-même dans un de ses interrogatoires qu'il ne prit l'ordre de soudiacre & de diacre que *pour la difficulté qui lui étoit faite de le recevoir en sondit état* de conseiller *sans lesdits ordres*, mais qu'il n'a jamais *eu intention d'être prêtre.* Il fut mis à la Bastille par ordre de Henri II. le 10 de Juin 1559 & il y fut interrogé le 21. il avoua qu'il avoit été au prêche & qu'il y avoit fait la cene dans une maison de Paris, le samedi veille de Pâques : mais il ne voulut jamais dire où étoit cette maison ni à qui elle appartenoit. Il refusa pareillement de nommer aucun de ceux qui y avoient fait la cene avec lui.

Henri II. étant mort le 10 de Juillet 1559, François II. son successeur écrivit au parlement une lettre datée de saint Germain-en-Laye le 29 Juillet de la même année pour lui ordonner de procéder au jugement de l'appel comme d'abus que du Bourg avoit interjetté de la Sentence rendue contre lui par l'archevêque de Sens, à qui il avoit appellé de celle qui avoit d'abord été prononcée par l'évêque de Paris.

Quoique du Bourg fût tenu fort étroitement à la Bastille, il ne laissoit pas d'entretenir commerce avec le parti huguenot par des lettres furtives. On lit dans le journal de Brulart qu'il envoya un jour une lettre en chiffre à un nommé Durant à qui il mandoit de venir lui apporter une corde à une heure qu'il lui marquoit avec les chevaux qu'il lui avoit promis,& d'avoir soin d'être bien accompagné, *afin*, disoit-il, *que nous soyons les plus forts, & ne faillez*, ajoutoit-il, *à être garni de bons bâtons à feu*, c'est ainsi qu'on appelloit en ce temps-là les *mousquets.*

Celui qui s'étoit chargé de donner ce billet, trompé par la ressemblance du nom, au lieu de le porter à sa véritable adresse, le donna à un procureur du parlement nommé Durant, qui consulta le curé de saint Jean-en Greve pour savoir l'usage qu'il devoit faire d'une pareille découverte. Le curé lui conseilla de porter ce billet au président de saint André. On envoya le sieur Gayan conseiller au parlement, à la Bastille pour visiter la chambre de du Bourg dans laquelle on trouva l'explication du chiffre dont il se servoit, & une infinité de lettres qu'il recevoit dans sa prison avec des minutes de celles qu'il écrivoit. Ce qui donne lieu de juger que ce récit est véritable, c'est que dans l'arrêt du parlement rendu contre du Bourg le 22 Décembre 1559. il est parlé de *certaines lettres missives trouvées en la possession dudit du Bourg.*

La

La sentence que l'évêque de Paris prononça contre lui est datée du vendredi 30 & dernier jour de Juin 1559. elle fut confirmée à Sens le 26 Juillet, & ensuite à Lyon par les grands vicaires du cardinal de Tournon le 28 Septembre. Il chercha à éluder ces sentences par des appels comme d'abus réitérés; & pour retarder encore le jugement de ces appels, il demanda qu'ils fussent jugés par les chambres assemblées. Sa demande fut communiquée aux gens du roi, & Jean-Baptiste du Mesnil avocat général répondit, qu'à la vérité dans les causes où il s'agissoit de la vie & de l'honneur d'un conseiller, l'on devoit avoir égard à son privilége d'être jugé par les chambres assemblées; mais que n'étant ici question que de juger un appel comme d'abus, on n'avoit pas coutume en pareil cas d'assembler les chambres; que l'abus ne regarde que la forme & non pas le fonds, qui appartient aux juges d'église, & sur lequel la cour ne peut prononcer par bien ou mal jugé; & qu'ainsi il n'y avoit pas lieu d'assembler les chambres. L'arrêt fut conforme à ces conclusions. Mais du Bourg présenta le 2 Août une grande requête où il exposa que dans son appel comme d'abus il s'agissoit véritablement, sinon de sa vie, au moins de son honneur, puisqu'il étoit question de savoir s'il perdroit ou s'il conserveroit sa charge de conseiller; parce que, si la sentence qui le dégradoit de ses ordres de diacre & de sousdiacre étoit confirmée, il seroit dès-lors déchû de plein droit de cette charge. On ne laissa pas de passer outre au jugement du procès sans appeller les chambres.

Il prit alors le parti de récuser la plûpart des juges, & en particulier les trois présidens de la grand'-chambre, ce qui obligea le chancelier Olivier de venir prendre séance au parlement le 7 d'Août, avec plusieurs conseillers d'état & maîtres des requêtes, pour assister au jugement des récusations, parce que les conseillers qui n'avoient point été récusés se trouvoient *sans chef qui fût président*.

On n'eut égard à ses récusations que par rapport à trois conseillers: les autres demeurerent juges. Il demanda un conseil qui lui fut accordé; & François Marillac fameux avocat consentit de plaider pour lui. Enfin le 31 Août il fut débouté de son appel comme d'abus de la sentence de l'archevêque de Sens. Celui qu'il interjetta de Lyon fut jugé le 18 Novembre par la chambre des vacations, & cette troisieme sentence ayant été confirmée, il fut dégradé le 20 de son ordre de diacre & de sousdiacre. La cérémonie se fit à la Bastille par l'évêque de Treguier, que l'évêque de Paris avoit chargé de cette commission, & qui fut assisté de l'abbé de Saint Magloire, & de quelques autres ecclésiastiques.

Il appella comme d'abus de sa dégradation, & chercha encore à retarder son jugement définitif par diverses récusations.

Le président Minard fut assassiné le 12 Décembre selon le journal de Brulart, qui ajoute que le Mercredi 13 dudit mois, c'est-à-dire, le lendemain de cet assassinat, *du Bourg abjura toutes les propositions hé-*

retiques & erronees qu'il avoit tenues, *& ce en présence de ses juges*, *& mit une créance & profession de foi par écrit de sa propre main*, *laquelle fut envoyée au roi.* *Toutes-fois*, ajoute-t'il, *on a douté si elle fut feinte ou véritable.* M. de Thou parle aussi de cette rétractation de du Bourg : mais il n'en marque pas le temps ; il dit seulement que par les conseils des huguenots il revint à ses premiers sentimens, résolu de les soutenir jusques à la mort.

On voit dans les actes du procès un discours de du Mesnil avocat général, par lequel il représente à la cour: *Que par le commencement des remontrances dudit du Bourg, il semble diminuer & beaucoup rabattre de l'espérance que l'on avoit de lui d'une vraie & certaine résipiscence & réduction à l'église universelle, d'autant qu'au lieu de faire de plus en plus démonstration de la sincérité de la déclaration par lui prétendue n'agueres avoir été faite, il semble qu'il veuille retourner à ses premiers traits & erremens, &c.*

L'avocat général parloit ainsi le 2 Août, ainsi la rétractation de du Bourg étoit antérieure au jour marqué dans le journal de Brulart, qui la place au 13 Décembre, à moins qu'il n'en ait fait une seconde aussi peu sincere que la premiere, dans la seule vûe de retarder son supplice.

Dans le temps qu'il poursuivoit au parlement ses appels comme d'abus des jugemens rendus contre lui à Paris, à Sens & à Lyon, on le transféroit de la Bastille à la Conciergerie, & quand il étoit débouté de son appel, on le ramenoit à la Bastille.

On assembla toutes les chambres pour juger sa personne ; & sur le rapport de maître Guillaume Barthelemy conseiller au parlement, du Bourg fut condamné à être pendu comme hérétique, sacramentaire, pertinax & obstiné, & jetté ensuite dans un feu qui devoit être allumé au-dessous de la potence.

Par un *retentum*, il fut dit que ledit du Bourg ne sentiroit aucunement le feu que l'on n'allumeroit, qu'après qu'il auroit été étranglé, & qu'en cas qu'il voulût dogmatiser & tenir quelques mauvais propos, on lui mettroit un bâillon à la bouche pour l'empêcher de parler & pour obvier au scandale du peuple. Cet arrêt est daté du 23 Decembre 1559. il fut signé par Christophe de Thou premier président & par Barthelemy rapporteur du procès. Le même jour sur les onze heures du matin, Simon Chartier clerc au greffe criminel se rendit dans la chapelle de la conciergerie où l'on amena du Bourg à qui cet arrêt fut prononcé. Il pria le greffier de remercier ses juges, persuadé, disoit-il, qu'ils avoient jugé selon leur conscience. Ensuite il se mit à chanter un pseaume de Marot, que le greffier appelle dans son procès verbal *une chanson en forme de prieres.* Le greffier le laissa avec quelques docteurs en théologie qui l'exhorterent inutilement à renoncer à ses erreurs. Sur les deux heures après midi le curé de S. Barthelemy vint l'exhorter à se confesser : mais il ne fit pas grand cas de ses exhorta-

tions, non plus que de celles des autres docteurs. Le greffier étant revenu dans la chapelle s'acquitta de la commission que le procureur général lui avoit donnée, d'interroger du Bourg sur quelques articles. Il lui demanda s'il n'avoit rien sû de la conspiration qui avoit été faite pour le tirer par force des prisons de la Conciergerie. Il répondit qu'il n'en avoit aucune connoissance, ayant toujours eu auprès de lui deux personnes qui le gardoient à vûe, & il protesta qu'il n'avoit eu aucune communication au-dehors pendant qu'il étoit prisonnier. Le greffier lui parla de Stuart Ecossois, qui étoit venu à la Conciergerie pour le délivrer, & lui demanda s'il le connoissoit. Il répondit qu'il ne l'avoit jamais connu ni lui ni aucun autre Ecossois, à l'exception de quelques archers de la garde Ecossoise du roi, qui le conduisirent à la Bastille, & qu'il pouvoit connoître de vûe. Comme on vouloit savoir quels étoient ceux qui avoient fait la cene avec lui, & le lieu où ils avoient été assemblés, le greffier l'interrogea sur ces deux chefs. A l'égard du premier, il répondit qu'il n'en avoit pû distinguer que quatre, qu'il avoit nommés à ses juges, & que les noms des autres lui étoient inconnus, parce qu'ils se tenoient cachés & déguisés. Quant au lieu où l'assemblée s'étoit tenue, il assura qu'il connoissoit si peu les rues de Paris, qu'il ne pouvoit dire dans quelle maison il avoit été conduit pour assister à la cene.

Il avoit répondu autrement à la même question dans ses premiers interrogatoires, lorsqu'on lui demanda *qui étoient les ministres, les fideles, le lieu & le jour où il fit ladite cene*, il déclara qu'il ne le pouvoit dire sans offenser Dieu, & qu'il craindroit de mettre en même peine ceux qu'il réveleroit, & que s'il ne pensoit offenser Dieu il diroit ce qu'il en sait. Il semble que cette maniere de repondre a quelque chose de plus sincere & de plus naturel que celle qu'il fit quelques heures avant sa mort.

Le greffier voyant qu'il ne pouvoit rien tirer de lui, l'avertit que, s'il s'avisoit de dogmatiser, il avoit ordre de le faire bâillonner ; il répondit qu'il ne diroit rien qui pût scandaliser le peuple.

Il fut pris enfin par l'exécuteur, & conduit dans une charrette à la place de Greve, accompagné du vicaire de S. Barthelemi, qui le pressa envain de baiser un Crucifix qu'il lui présenta. On l'attacha à la potence, & desqu'il eut expiré, on alluma un grand feu où son corps fut réduit en cendres. M. de Thou lui fait tenir avant sa mort quelques discours qui expriment de grands sentimens de piété, mais dont il n'est fait aucune mention dans le procès-verbal. Du Bourg étoit âgé de 38 ans, & il n'y avoit que deux ans & quelques mois qu'il avoit été reçu conseiller au parlement le 19 Octobre 1557.

Robert Stuart Ecossois, étoit alors en prison pour la conspiration sur laquelle le greffier avoit eu ordre d'interroger du Bourg. Il étoit accusé d'avoir fait une entreprise pour *forcer le palais, la Conciergerie & les autres prisons, & mettre le feu* en quelques endroits de la ville de

Paris. On le soupçonnoit aussi d'avoir assassiné le président Minard. Le 19 Decembre on entendit trois témoins qui déposerent contre lui au sujet de l'entreprise pour forcer les prisons, & ces trois témoins lui furent confrontés sans qu'il pût infirmer leur témoignage par aucun reproche. Cependant le parlement ne jugea pas à propos de le condamner. Le roi n'approuva pas cette conduite. Il écrivit au parlement une lettre datée de Chambort le 22 Decembre, où il lui marque sa surprise de ce qu'on agissoit si mollement dans une affaire de cette conséquence. Il ordonne que l'on fasse donner la question à Stuart pour aller jusques au fond & à la source du mal, & il marque qu'il a écrit au maréchal de Montmorenci gouverneur de l'Isle de France, de se rendre incessamment à Paris pour prêter main forte à justice. Par la même lettre il enjoint au Parlement d'envoyer à la cour une copie de toutes les informations signée du greffier.

Il y avoit une autre lettre datée du même jour, qui portoit un ordre de procéder incessamment au jugement d'Anne du Bourg. Le parlement ne pouvoit pas obéir à ce dernier ordre avec plus de promptitude, puisque l'ordre est daté du 22 Decembre, & que du Bourg fut jugé & exécuté le lendemain 23.

Vers le même temps un courrier nommé Julien Firmin ou Fresme, (ainsi qu'il est nommé dans les mémoires de Castelnau, l. 1. ch. 1.) qui portoit les lettres du parlement & de l'inquisiteur de la foi au duc de Guise & au cardinal de Lorraine, fut assassiné sur le chemin de Chambort. Le roi & le duc de Guise écrivirent au parlement, pour l'engager à faire les informations les plus exactes sur cet assassinat : mais il ne paroît pas que l'on ait réussi à en découvrir les auteurs, non plus qu'à convaincre Robert Stuart du meurtre du président Minard.

II.

De la conjuration d'Amboise.

LE pere Daniel après avoir rapporté la découverte de cette conjuration & le supplice des conjurés, observe qu'outre les lettres obligeantes que le roi écrivit au connétable lorsqu'il le chargea d'aller au parlement pour instruire cette compagnie de ce qui s'étoit passé à Amboise, ce monarque *écrivit aussi à l'amiral conjointement avec la reine mere, & le pria de venir à la cour pour l'aider de ses conseils dans la situation fâcheuse où il se trouvoit. Il y vint*, ajoute le pere Daniel, *après que le prince de Condé en fut parti, car ils n'avoient garde de s'y trouver ensemble.*

Par où il fait entendre manifestement que l'amiral & son frere d'Andelot, ne se trouverent point à Amboise avec le prince de Condé lorsque la conjuration éclata. Il y a cependant de fortes raisons de croire qu'ils s'y trouverent ensemble dans le tems dont il s'agit.

Il est vrai que Castelnau parle à peu près comme le pere Daniel au commencement du 10[e] chapitre de ses Mémoires, où il dit que les Guises trouverent moyen d'attirer à la *cour l'amiral & d'Andelot par lettres du roi & de la reine mere, lorsqu'ils eurent fait avorter les projets de la conjuration*. On peut encore ajouter que Brantome assure positivement, que *l'amiral n'étoit point alors à Amboise, mais bien M. le cardinal son frere, lequel* dit-il, *je vis fort animé & coleré contre ces entrepreneurs, & aussi échauffé à les faire pendre & à faire leur procès que tout autre*. Le même auteur ajoute, que l'amiral n'avoit eu aucune connoissance de la conjuration avant qu'elle éclatât, & s'il est vrai qu'on ne l'eût pas mis dans le secret, on conçoit aisément que rien ne l'auroit empêché de se trouver à la cour avec le prince de Condé.

Mais enfin, Brantome témoin oculaire prétend qu'il n'y étoit pas. Voici cependant les raisons que l'on a pour prouver le contraire.

1°. M. de Thou dit que la cour s'étant rendue à Amboise sur les premiers avis qu'on avoit reçûs de la conjuration, l'avocat Pierre Avenelle y arriva, & qu'il donna des connoissances plus certaines & plus détaillées que celles qu'on avoit eues auparavant; qu'alors la reine mere par le conseil des Guises écrivit à l'amiral & à son frere d'Andelot des lettres pleines de bienveillance pour les appeller à la cour, sous prétexte de prendre leurs avis sur des affaires de grande importance; qu'ils s'y rendirent aussi-tôt avec le cardinal leur frere; que lorsqu'ils y furent arrivés, l'amiral dit à la reine mere que le vrai moyen d'empêcher les conspirations & de faire cesser les supplices des huguenots, qui aigrissoient l'esprit des peuples, étoit de laisser à chacun la liberté de conscience jusqu'à ce que les disputes de religion eussent été terminées par un concile. que le chancelier Olivier approuva fort cet avis, & qu'il le fit gouter aux Guises, qui crurent par-là étouffer la conjuration qui ne laissoit pas de les inquiéter. On fit donc un édit pour suspendre les procédures contre les hérétiques, & l'on n'en excepta que les prédicateurs séditieux & ceux qui feroient des conspirations contre le roi & ses ministres, sous prétexte de religion. Cet édit est daté d'Amboise au mois de Mars 1559. & l'amiral ainsi que le cardinal de Châtillon, sont nommés parmi ceux qui assisterent au conseil lorsque l'édit y fut dressé. Il fut ensuite enregistré au parlement le 11. de Mars. L'amiral & le cardinal de Châtillon étoient donc à Amboise, comme l'a fort bien remarqué l'auteur du 16[e] tome des vies des hommes illustres de France pendant le mois de Mars, qui est justement le temps où les conjurés y arriverent de tous côtés. Le pere Daniel lui-même dit que les premiers mouvemens de la conjuration éclaterent le 15. de Mars 1559. c'est-à-dire, trois jours après que l'on eut enregistré l'édit donné à Amboise en présence de l'amiral & du cardinal de Châtillon son frere. Cet édit fut révoqué après le supplice des conjurés.

Comme on avoit éprouvé qu'il n'avoit pas eu l'effet qu'on en attendoit, qui étoit de dissiper la conjuration, on crut devoir revenir aux

voies de rigueur que l'on avoit employées jusqu'alors. Et afin qu'on ne dise pas que l'amiral & ses freres avoient pû partir d'Amboise immédiatement après avoir assisté au conseil, où ils avoient obtenu le premier édit favorable aux protestans ; M. de Thou assure que l'amiral & d'Andelot demanderent avec instance au roi & à la reine mere, la grace de Castelnau Challosse, gentilhomme Gascon, qui étoit un des principaux conjurés ; mais qu'ils ne purent jamais l'obtenir : & il est à remarquer que ce gentilhomme fut un des derniers exécutés. Ils étoient donc encore à Amboise lorsque l'on fit mourir les autres conjurés. Enfin M. de Thou après avoir parlé de quelques lettres que le roi écrivit au commencement d'Avril, dit, que les trois freres Coligni redoutant le crédit des Guises dont ils avoient vû de près les terribles effets, s'éloignerent de la cour, & que la reine ordonna à l'amiral de se rendre dans son gouvernement de Normandie, pour prevenir les troubles qui pourroient y arriver.

Castelnau lui-même après avoir fait entendre dans le chap. 10. de ses mémoires, que l'amiral & ses freres ne furent appellés à la cour qu'après que la conjuration eut été dissipée, se contredit en quelque sorte lui-même au commencement du chapitre suivant où il parle ainsi : *Ceux de Chastillon ayant vû jouer toutes ces piteuses tragédies à la cour, craignant aussi qu'on les y voulût envelopper, demanderent congé de se retirer, ce qui leur fut accordé.*

Ces piteuses tragédies qu'ils avoient vû jouer à la cour, ne pouvoient être que le supplice des conjurés dont ils avoient été témoins. Ainsi il est hors de doute qu'ils se trouverent à Amboise avec le prince de Condé, qui y fut pendant tout le temps que l'on employa à dissiper la conjuration,

III.

De la Renaudie.

MR. le Laboureur a remarqué que la Popeliniere, & après lui tous les autres historiens ont appellé ce fameux chef de la conjuration d'Amboise, Godefroy de Barry sieur de la Renaudie ; mais il soutient que son véritable nom étoit Jean de Barry.

Add. aux mem. de Casteln, T. 1.

Le pere Daniel ne dit qu'un mot du service que le duc de Guise lui avoit rendu dans un procès qu'il eut au parlement de Dijon.

Il plaidoit contre le greffier Jean du Tillet pour la cure de Champiners en Angoumois qui valoit alors 6 mille livres de rente : mais Brantome qui nous apprend cette circonstance, ne nous dit point s'il s'agissoit entre eux du droit de nomination à cette cure, ou de la possession même du bénéfice. Car il arrivoit quelquefois en ce temps-là que les bénéfices considérables étoient possedés par des laïcs qui les affermoient en quelque sorte à des ecclésiastiques chargés de les desservir. Quoi qu'il en soit, la Renaudie demanda à être renvoyé devant un autre parlement

que celui de Paris, où du Tillet avoit un grand crédit par la place qu'il y occupoit, & il obtint son renvoi à celui de Dijon. Il y fut convaincu d'avoir produit de faux actes pour établir son droit, ce qui lui attira une fâcheuse affaire. On le mit en prison, d'où M. de Guise qui le protegeoit à cause de son esprit & de sa valeur, trouva moyen de le faire évader.

Brantome assure qu'il avoit entendu raconter ce fait au duc de Guise lui-même un jour qu'il soupoit chez ce prince dans le temps de la conjuration d'Amboise.

M. de Thou dit que la Renaudie fut condamné à une grosse amende, & banni pour un temps; & si le récit de Brantome est véritable, il faut que ce jugement ait été rendu par contumace, après que la Renaudie se fut échappé des prisons de Dijon.

La Renaudie se retira d'abord à Geneve & ensuite à Lausanne dans le canton de Berne, où il demeura long-temps. Il s'y maria avec Guillemette de Louvain, demoiselle de Rognac. Belleforêt prétend qu'il obtint la permission de revenir en France par le crédit du duc de Guise & du cardinal de Lorraine : mais outre l'interêt de la religion protestante dont il étoit fort entêté, le desir de venger la mort de son beau-frere lui fit oublier les obligations qu'il avoit à la maison de Guise.

Gaspard de Heu sieur de Buy qui exerçoit une des premieres magistratures de la ville de Metz, avoit épousé une demoiselle de Rognac sœur de la femme de la Renaudie. Il étoit allé dans diverses cours d'Allemagne, où on l'accusoit d'avoir formé des intrigues contraires aux vûes de la cour. Messieurs de Guise l'avoient fait mettre en prison à Vincennes, & le lieutenant civil Vialart avoit eu ordre de lui faire son procès. On lui avoit donné la question, & suivant M. de Thou il étoit mort dans les douleurs de la torture. *La Planche* prétend qu'il avoit été pendu : quoiqu'il en soit il étoit mort comme un criminel, & la Renaudie voulant venger cette mort, oublia tous les services que le duc de Guise lui avoit rendus, & se fit chef de la conjuration d'Amboise. M. le Laboureur assure que la Renaudie eut une fille nommée Marie du Barry, qui épousa Pierre de la Rochefoucault seigneur du parc d'Archiac.

IV.

Des états assemblés à Orléans en 1560.

1°. Le pere Daniel suppose que l'ordre d'arrêter le vidame de Chartres, fut donné à Orleans, où la Cour s'étoit rendue, selon lui, le 18 Octobre 1560. M. de Thou dit au contraire, que le vidame avoit été mis à la Bastille dès le 26 Août 1560, & il place l'arrivée du roi à Orleans au 17 Octobre de la même année.

2°. Le P. Daniel joint l'emprisonnement de Grolot, bailli d'Orleans à celui du vidame de Chartres, & M. de Thou, dit que ce bailli

fut arrêté en même temps que le prince de Condé, & par conséquent plus de deux mois après qu'on eut mis le vidame à la Bastille. Le vidame ne put obtenir la permission de parler dans sa prison à Jeanne d'Estissac sa femme ; & lorsqu'on lui demanda l'explication de ses lettres au prince de Condé dont la Sague étoit le porteur, par lesquelles il promettoit de se déclarer pour ce prince envers & contre tous ; il répondit que cela ne pouvoit signifier aucune entreprise contre le roi, puisqu'il ne s'agissoit que de s'opposer à messieurs de Guise ; qu'à la vérité il étoit leur ami & leur parent, mais qu'il étoit plus attaché aux princes du sang qu'à eux ; que s'il survenoit une guerre entre eux & les princes, il se déclareroit contre les Guises, & verseroit jusques à la derniere goutte de son sang pour la cause des princes. M. de Thou dit encore que sur la fin du mois de Septembre, le vidame présenta une requête pour demander a être jugé par les chevaliers de l'ordre, ce qui lui fut accordé. Mais que dès le lendemain messieurs de Guise en firent créer dix-huit qui leur étoient dévoués, pour s'assurer de la pluralité des suffrages.

3°. Le P. Daniel dit que le roi de Navarre & le prince de Condé en arrivant à Orleans *furent surpris de ne voir personne venir au devant d'eux*. Cela est vrai en un sens, parce qu'ils furent surpris de n'y voir venir personne de la part du roi, ni aucun des Seigneurs de la Cour : mais ces expressions donneroient lieu de penser qu'il n'y vint absolument personne. Cependant M. de Thou assure que le cardinal de Bourbon leur frere alla au-devant d'eux jusques à Blois, & que le duc de Montpensier & le prince de la Roche-sur-Yon y vinrent à quelque distance de la ville d'Orleans ; mais sans amener avec eux une grande suite.

4°. Le P. Daniel dit que le prince de Condé fut arrêté par Chavigny, capitaine des gardes du corps. M. de Thou y ajoute Philippe de Maillé-Brezé qui étoit aussi capitaine des gardes. On avoit élevé un rempart, garni de quelques pieces de canon, devant la maison où ce prince fut enfermé, dont on eut soin de murer la plûpart des portes. Cette maison étoit auprès de l'Eglise des Jacobins ; & les canons enfiloient les rues qui aboutissoient à la maison. Ce prince fut arrêté le dernier Octobre.

Mem. de Condé, T. 2. p. 313.

5°. Selon M. de Thou lorsque les trois commissaires du parlement accompagnés du greffier & du procureur général allerent trouver le prince de Condé pour l'interroger, le chancelier de l'Hopital étoit avec eux ; ce qui est conforme à la rélation que l'on a inserée dans les Memoires de Condé. L'arrêt qui lui enjoignoit de répondre aux commissaires fut rendu sur les conclusions de Bourdin procureur général ; & M. de Thou, ainsi que la relation dont on vient de parler fait entendre, que cet arrêt précéda la permission qui lui fut accordée de prendre un conseil, à la requête de la princesse de Condé.

On expédia pour cette permission un brevet signé de la main du roi, & contresigné par l'Aubespine un des secrétaires d'état, par lequel

quel il étoit enjoint aux sieurs Anne de Terriere seigneur des Chappes, Pierre Robert qui est appellé Claude dans les Mémoires de Castelnau, François de Marillac & Claude Mango tous avocats en la cour de parlement de Paris de se transporter incontinent dans la ville d'Orleans pour conseiller le prince de Condé. Chappes & Mango ne s'étant point trouvés à Paris, il n'y eut que Robert & Marillac qui vinrent à Orleans. Après avoir pris communication des premieres réponses que ce prince avoit faites aux commissaires, ils l'allerent trouver dans sa prison : mais ils ne purent lui parler qu'en présence de Robertet secrétaire d'état, & du greffier Jean du Tillet. *Ibid. p. 380.*

Le prince déclara qu'il ne se défioit nullement de ces deux avocats, dont l'un étoit le sien depuis long-temps, (c'étoit Robert) & dont l'autre avoit une réputation de probité qui le rassuroit : mais il dit en même temps qu'il ne pouvoit les accepter pour conseil sans consulter auparavant le roi de Navarre & le cardinal de Bourbon ses freres & la princesse de Condé sa femme. On permit seulement à la princesse de Condé de lui écrire qu'il pouvoit prendre une entiere confiance dans les conseils de Robert & de Marillac.

6°. Le P. Daniel prétend d'après la Popeliniere, que l'arrêt contre le prince de Condé fut signé de tous ceux que l'on avoit appellés au conseil pour le jugement de cette grande affaire, *excepté du chancelier & du sieur du Mortier, qui sans refuser absolument de le faire, demanderent quelque délai, & du comte de Sancerre qui seul refusa nettement de le signer.*

M. de Thou contredit formellement ce recit, & il paroît le détruire par une preuve sans réplique : c'est que Christophe de Thou son pere, qui étoit premier commissaire dans ce procès lui avoit dit plusieurs fois que l'arrêt fut dressé, mais qu'il ne fut pas signé.

Ce fut apparemment le chancelier qui fit différer la signature ; ce qui aura donné lieu de dire qu'il avoit demandé un délai pour signer lui-même. A l'égard du comte de Sancerre, il déclara peut-être qu'il ne signeroit jamais.

7°. Aucun historien n'a bien expliqué la suite & les progrès de la procédure qui fut faite contre le prince de Condé, ni en quel état elle étoit lorsqu'elle fut suspendue par la maladie, & ensuite terminée par la mort de François II. Castelnau est entré là dessus dans un plus grand détail que les autres. Voici ses paroles.

» Afin que nul ne trouvât étrange, s'il étoit possible, l'emprisonne- *L. 2. ch. 10 & 11.*
» ment du prince de Condé, l'on disoit à la cour qu'il avoit été chef
» de la conjuration d'Amboise, ainsi que plusieurs témoins l'avoient
» déposé, mêmement ceux que l'on avoit fait mourir ; d'avantage qu'il
» avoit juré à Genlis & à plusieurs autres, qu'il n'iroit jamais à la Mes-
» se ; & non content de cela, qu'il avoit voulu faire surprendre la
» ville de Lyon par les pratiques & menées du jeune Maligni, auquel

» il en avoit donné la charge, & que par ces moyens il étoit atteint & » convaincu du crime de lese majesté divine & humaine.

» Et pour rendre la chose plus claire, il fut envoyé un prêtre avec » son clerc en la chambre où il étoit prisonnier, pour lui dire la Messe » par commandement du roi; auquel le prince de Condé fit réponse, » qu'il étoit venu pour se justifier des calomnies que l'on lui avoit » imposées, ce qui lui étoit de plus grande importance que d'ouir la » Messe; laquelle réponse fut fort mal prise, & aussi qu'il ne fléchis- » soit point son grand courage pour être prisonnier. Et comme un » jour quelques-uns de ses serviteurs & amis qui avoient lieu de le » voir & lui parler en présence de sa garde, lui dirent qu'il falloit » trouver quelque bon moyen de l'accorder avec ceux de Guise ses » cousins germains, qui lui pourroient faire beaucoup de plaisir, il ré- » pondit comme piqué de colere, qu'il n'y avoit meilleur moyen d'ap- » pointement qu'avec la pointe de la lance.

» Cette réponse fut trouvée bien digne de son courage, comme aussi « plusieurs autres propos pleins de menaces, desquelles il ne pouvoit » se retenir; ce qui irritoit le roi encore davantage & son conseil. De » sorte qu'à l'instant l'on envoya querir Christophe de Thou presi- » dent, Barthelemy Faye & Jacques Viole conseillers au parlement, » & Gilles Bourdin procureur général du roi accompagnés du greffier » du Tillet afin de faire son procès.

» Les juges arrivés furent au logis où il étoit prisonnier, & lui di- » rent la charge qu'ils avoient du roi en le priant & interpellant de » répondre aux objections.

» Lors il demanda qu'il lui fût permis de communiquer avec son » conseil, ce qui lui fut octroyé, encore qu'en matiere de crime & » principalement de lese-majesté dont on le chargeoit, l'on ne soit » pas reçu de communiquer au conseil. Aussi-tôt il envoya querir » Claude Robert & François de Marillac avocats au parlement de Pa- » ris, par lesquels il fut conseillé de ne pas répondre pardevant les » commissaires susdits, ains de demander son renvoy pardevant les » princes du sang & pairs de France. Néanmoins le président lui fit » commandement de répondre, auquel le prince déclara qu'il en ap- » pelloit.

» Le jour suivant qui fut le 15. Novembre il fut dit par le conseil, » qu'il avoit mal & sans grief appellé, & l'arrêt du conseil lui étant pro- » noncé il en appella derechef. Mais d'autant qu'il n'y a point d'appel » du roi séant en son conseil, parce que les arrêts rendus au conseil » privé n'ont autre jurisdiction que l'absolue déclaration de la volonté » particuliere du roi; pour cette cause ledit prince appella du roi mal » conseillé au roi bien conseillé, à l'exemple d'un nommé Machetas » condamné par Philippe roi de Macedoine; & combien que le pré- » sident lui eût déclaré qu'il eût à répondre pardevant lui, sur peine d'ê-

» tre atteint & convaincu des crimes dont il étoit chargé, néanmoins » ayant encore appellé en adherant à son premier appel, & le tout rap» porté au roi, afin que sous sa taciturnité il ne fût condamné comme » convaincu, il fut avisé qu'il répondroit pardevant ledit Robert son » avocat, auquel il fut enjoint de demander audit prince ce qu'il vou» loit dire sur les accusations & crimes que l'on lui mettoit sus, & de » lui faire signer sa réponse, ce qu'il fit.

» Or de ladite réponse l'on ne pouvoit rien tirer pour asseoir juge» ment sur sa condamnation : toutefois l'on avoit gagné ce point sur lui » qu'il avoit répondu.

» Sur cela l'on assembla grand nombre de chevaliers de l'ordre & » quelques pairs de France avec plusieurs autres conseillers du privé con» seil, par l'avis desquels ainsi que plusieurs estimoient après avoir vû » les charges & informations, il fut condamné à la mort, dont l'arrêt » avoit été signé de la plus grande partie.

Il faut remarquer ces paroles de Castelnau *ainsi que plusieurs estimoient ;* il n'assure pas positivement comme un fait certain que l'arrêt fut signé par la plûpart des juges, il dit seulement que plusieurs le croyoient : mais la question est de savoir s'ils étoient fondés à le croire, & le témoignage de Christophe de Thou, rapporté par son fils, semble prouver indubitablement que l'arrêt ne fut jamais signé.

» Cela étant, poursuit Castelnau, ledit avocat Robert qui l'avoit au » commencement bien conseillé, sembla avoir fait une grande faute & » lui avoir fait grave préjudice de le faire répondre aux articles que lui » avoit proposé le président : mais il lui fit encore plus de tort de les » lui faire signer, quoiqu'il eût commandement de ce faire. Car le roi » ne le pouvoit aucunement contraindre de faire de son avocat son » juge «

« Et quant à l'incompétence des autres juges, il y avoit quelque ap» parence par l'ordonnance de Louis XI. parce qu'un simple chevalier » de l'ordre n'étoit tenu de répondre pardevant juges ni commissaires » qui ne fussent tous de l'ordre, ou pour le moins commis du corps » & chapitre d'icelui. A plus forte raison ne pouvoit-on proceder con» tre un prince du sang, chevalier de l'ordre, lequel par les anciennes » ordonnances & coûtumes en tel cas observées, ne pouvoit être jugé » que par l'assemblée des pairs de France, encore qu'il ne fût question » que de l'honneur : mais au fait du prince de Condé, il y alloit de la » vie, des biens & de l'honneur «.

» Et de fait, la cour de parlement fit réponse au roi Charles VII. l'an » 1458. que Jean d'Alençon prince du sang qui fut condamné à mort, » ne pouvoit être jugé, sinon en la presence des pairs sans qu'il leur fût » loisible de substituer. Et en semblable occasion, sur ce que le roi Louis » XI. demanda, lorsqu'il fut question de faire le procès à René d'An» jou, roi de Sicile, la cour fit même réponse l'an 1415; & qui plus est » il fut dit que l'on ne pouvoit donner arrêt interlocutoire contre un

» pair de France, quand il y va de l'honneur, sinon que les pairs soient
» assemblés.

« Et même il y a une protestation faite dès l'an 1386. par le duc de
» Bourbon premier pair de France au roi Charles VI. par laquelle il est
» porté que le roi ne devoit assister au jugement du roi de Navarre, &
» que cela n'appartenoit qu'aux pairs, & allegue une pareille protesta-
» tion faite au roi Charles V. afin qu'il ne fût présent au jugement &
» condamnation du duc de Bretagne prince du sang; & où il voudroit
» passer outre, les pairs demanderent en plein parlement acte de leur
» protestation, ce qui leur fut accordé. Et pour cette cause Louis XI.
» ne voulut pas donner sentence au jugement de Pierre Maucler com-
» te de Bretagne, ni au jugement de Thomas comte de Flandre, ni
» Philippes le Long au jugement de Robert comte d'Artois; tous prin-
» ces du sang, tous atteints du crime de lese-majesté. Ainsi les arrêts
» sont donnés au nom des pairs, & non pas du roi.

» Et en cas beaucoup moindre où il n'étoit question que de la suc-
» cession d'Alphonse comte de Poitiers, entre le roi Louis IX. & les
» héritiers dudit comte, le roi ne donna point son avis; ni même quand
» il fut question de l'hommage que devoient faire les comtes de Cham-
» pagne, ce qui fut jugé par les pairs de France où le roi étoit présent,
» non pas juge, comme il se peut voir par l'arrêt qui fut rendu l'an
» 1216. où les pairs de France donnerent leurs sentences comme seuls
» juges. Et sans aller plus loin, au procès du marquis de Saluces, il fut
» soutenu que le roi n'y devoit point assister, parce qu'il y alloit de la
» confiscation du marquisat.

» A plus forte raison donc falloit-il que les princes de France & les
» pairs fussent assemblés au jugement du prince de Condé, ou du moins
» appellés s'ils n'y pouvoient assister; & si ledit prince n'eût répondu,
» ni signé sa réponse, & que seulement il eût persisté au renvoi qu'il
» avoit requis, il ne pouvoit être condamné.

» Car j'ai toûjours oui dire que le silence des accusés ne leur peut
» nuire, si les juges ne sont tels qu'ils ne se puissent récuser, & prin-
» cipalement quand l'accusé a demandé son renvoi, offrant de proce-
» der pardevant ses juges, & sur le refus à lui fait qu'il aye appellé com-
» me avoit fait le prince de Condé. Cette formalité ne fut pas bien
» entendue par le comte de Courtenay baron de Dammartin, lequel
» ayant répondu & procedé volontairement pardevant les commissai-
» res de la cour de parlement, le condamnerent à mourir, & fut éxécuté
» l'an 1569. quoiqu'il fût chevalier & pris avec son ordre.

On a jugé à propos de mettre ici cet extrait quoiqu'il puisse paroître un peu long, parce qu'il contient des faits importans, & que d'ailleurs il explique davantage sur quel principe le prince de Condé se croyoit fondé à ne point répondre par devant les commissaires: On y voit encore que le conseil du roi se croyoit autorisé à le juger, parce qu'en signant ses réponses aux chefs d'accusation qui lui furent présentés par

son avocat, il sembloit avoir en quelque sorte reconnu le tribunal au nom duquel ils lui furent présentés. Ce n'est pas qu'il n'y eût bien des choses à dire sur les divers exemples allegués en faveur du prince de Condé; mais il est toûjours certain que Castelnau nous donne par-là une idée un peu plus étendue du point de la contestation entre lui & le conseil, que celle que l'on trouve dans la plûpart des autres historiens.

» Pour le regard du prince de Condé, ajoûte Castelnau, le roi qui » croyoit certainement qu'il avoit voulu attenter à son état & personne » & se faire chef de la conjuration d'Amboise, & introduire une » nouvelle religion en France, ne vouloit recevoir aucunes raisons ni » excuses qu'il alléguoit, ni la princesse sa femme, laquelle sollicitoit » jour & nuit, & se mettoit souvent à genoux devant sa majesté avec » infinies larmes, suppliant de lui permettre qu'elle le vint voir & par- » ler à lui: mais le roi ne se put tenir de lui dire tout net que son mari » lui avoit voulu ôter sa couronne & son état, & l'avoit voulu tuer.

8°. Dès que l'on sut la mort de François II. un valet de chambre du prince de Condé nommé Picard qui le servoit dans sa prison, voulut lui apprendre cette nouvelle: mais comme il n'osoit la lui dire en présence de ceux qui le gardoient, il laissa tomber exprès une carte pendant que ce prince étoit occupé à jouer, & en la ramassant il trouva moyen de lui dire à l'oreille: *Notre homme est croqué.* Le prince ne fit pas semblant de l'avoir entendu, & continua de jouer avec la même tranquillité: mais quand le jeu fut fini, il déclara qu'il ne vouloit pas recommencer, parce qu'il avoit envie de prendre du repos. On le laissa seul avec son valet de chambre, qui l'instruisit plus particulierement d'un évenement sans lequel il y a toute apparence que ce prince auroit perdu la vie sur un échaffaut.

Le Laboureur add. aux mem. de Castelnau, T. I.

9°. A l'égard du roi de Navarre, on lit dans les mémoires de Brantome que cet historien se trouva à Orléans dans le temps qu'on instruisoit le procès du prince de Condé, & qu'il fut présent à deux visites que le roi de Navarre rendit au cardinal de Lorraine pour le solliciter en faveur de son frere; que le cardinal reçut une de ces visites dans son jardin, & l'autre dans sa chambre; mais, ajoute Brantome, le roi de Navarre parloit au cardinal *plus souvent découvert que couvert, & l'autre se mettoit très-bien à son aise, car il faisoit grand froid.*

10°. M. de Thou raconte un fait dont la plûpart des modernes n'ont pas manqué d'embellir leur histoire: Le pere Daniel n'a pas jugé à propos d'en parler dans la sienne, & l'on va voir les raisons qui ont pû le déterminer à le passer sous silence.

» *Les Guises*, dit M. de Thou, ayant fait réflexion qu'après le sup- » plice du prince de Condé, leur puissance ne seroit pas assez affermie » tant que le roi de Navarre seroit en état d'en tirer vengeance, prirent » la résolution de s'en défaire, & comme on ne pouvoit pas le faire » mourir publiquement, on forma contre la vie de ce prince une cons-

» piration atroce dont on dit que le cardinal de Lorraine & le maré-
» chal de saint André furent les auteurs. Il fut réglé entre eux que le
» roi feroit venir le roi de Navarre dans sa chambre, & qu'il lui décla-
» reroit qu'il venoit d'apprendre qu'il étoit complice de tous les mau-
» vais desseins de son frere le prince de Condé; ce qui ne pouvoit man-
» quer de surprendre & d'aigrir le roi de Navarre & de l'engager à ré-
» pondre avec hauteur à ce reproche, & peut-être avec emportement;
» qu'aussitôt des gens apostés se jetteroient sur lui & le perceroient de
» mille coups. Le roi de Navarre fut informé de ce dessein par des
» gens qui étoient dans la confidence. Il délibera quelque temps sur le
» parti qu'il devoit prendre: mais voyant qu'il ne pouvoit rien atten-
» tendre de favorable d'un roi entierement séduit par les artifices de ses
» ennemis, après la faute qu'il avoit faite de venir à Orléans, il ré-
» solut de défendre sa vie jusqu'à la derniere extrémité & de périr les
» armes à la main. Ayant pris cette résolution, il fit venir un de ses
» anciens serviteurs,& lui dit que si le cas arrivoit, il le chargeoit d'en-
» voyer au prince de Bearn son fils ses habits ensanglantés, afin de l'a-
» nimer par ce spectacle à venger un jour le sang de son pere. Il entra
» ensuite dans la chambre du roi, & s'approcha de lui pour lui baiser
» la main: mais le roi en voyant ce prince, soit par foiblesse, soit par
» un sentiment d'humanité, n'osa exécuter l'horrible dessein qu'il avoit
» formé, & changeant soudain de pensée, il évita la tache qu'une si
» grande cruauté eût imprimée à sa mémoire. Ceux qui racontent ce
» fait, car je n'oserois le donner comme certain & indubitable, ajou-
» tent que le duc de Guise lorsqu'il vit le roi sortir de sa chambre,
» ne put s'empêcher de dire avec indignation; *ô le pauvre roi que nous*
» *avons là!*

Il faut remarquer; 1°. Que M. de Thou qui sentoit combien on auroit de peine à persuader aux lecteurs équitables & judicieux, que le duc de Guise ait eû l'ame assez noire & assez basse pour former le dessein de faire massacrer de sang froid un prince tel que le roi de Navarre, dans la chambre du roi, affecte de mettre ce projet sur le compte du cardinal de Lorraine son frere & du maréchal de saint André, dont la réputation paroissoit plus facile à entamer que celle du duc de Guise; 2°. En racontant l'exclamation folle & indiscrete attribuée au duc de Guise sur la lâcheté du roi quand il vit que le coup étoit manqué, M. de Thou n'ose s'en rendre le garand, il savoit trop combien le duc de Guise étoit incapable d'une pareille indiscrétion, qui ne pouvoit avoir d'autre effet que de lui faire partager l'odieux que ses ennemis affectoient de ne donner qu'au cardinal de Lorraine son frere & au maréchal de saint André; 2°. D'outrager un roi qui lui donnoit toute sa confiance; 3°. De faire connoître à tout le monde qu'il avoit formé le projet d'assassiner le roi de Navarre sans avoir pû y réussir, ce qui lui laissoit toute la honte du crime sans lui procurer aucun avantage.

M. de Thou a été sans doute frappé de ces réflexions, & pour ne pas

ſe rendre coupable d'une prévarication aveugle, il n'a pû ſe réſoudre à aſſurer ni que le duc de Guiſe fût proprement l'auteur du projet dont il s'agit, ni qu'il eût véritablement dit les paroles injurieuſes au roi que ſes ennemis lui attribuoient.

On ſait bien que l'on pourroit dire qu'à la vérité le duc de Guiſe étoit l'homme du monde le plus réſervé & le plus maître de ſa langue; mais qu'il vient des momens où les plus grands hommes s'échappent, ou leurs paſſions les emportent; & que ce duc ſe croyant prêt de voir périr un prince dont la mort alloit affermir pour jamais ſa puiſſance, n'avoit pû retenir les plaintes de ſon ambition dans l'inſtant qu'il ſe vit fruſtré de ſes eſpérances. Auſſi ne dit-on pas que le fait ſoit abſolument impoſſible. Le duc de Guiſe auroit pû ſans doute tenir le diſcours qu'on lui attribue: mais M. de Thou n'a pas oſé ſoutenir qu'il l'ait véritablement tenu. Il ſe contente de dire que pluſieurs ont raconté ces faits; mais qu'il ne les donne pas comme des *faits certains & indubitables*.

Ainſi le P. Daniel n'ayant pas voulu charger ſon hiſtoire de tous les bruits que les huguenots affectoient de répandre en ce temps-là contre la maiſon de Guiſe, a fort bien pû ſe diſpenſer de rapporter cette prétendue conſpiration formée contre le roi de Navarre. A s'en tenir même au témoignage de M. de Thou, il n'y a rien de certain dans ce qu'on avoit publié là-deſſus. On pourroit ajouter qu'il n'y a rien même de vrai-ſemblable. Car ſi l'on étoit déterminé à faire aſſaſſiner de ſang froid le roi de Navarre, qu'étoit-il beſoin de s'embarraſſer dans des procédures épineuſes & ſujettes à une infinité de longueurs & de difficultés pour faire périr le prince de Condé par les formes de la juſtice? Sans faire venir des commiſſaires du parlement, ſans aſſembler les chevaliers de l'ordre & les conſeillers d'état, il n'y avoit qu'à envoyer dans ſa priſon les gens que l'on ſuppoſoit avoir été apoſtés dans la chambre du roi pour maſſacrer en un inſtant le roi de Navarre ſon frere. On vouloit dira-t-on que le ſupplice d'un homme tel que le prince de Condé parût avoir été ordonné avec juſtice. Mais ſi on le vouloit pour lui, pourquoi ne l'auroit-on pas voulu pour ſon frere, qui étoit beaucoup moins coupable que le prince de Condé, & dont la mort avoit plus beſoin d'être revêtue des couleurs & des formalités de la juſtice?

Mais voici un autre témoin dont l'autorité paroît fort ſupérieure à celle de M. de Thou, & qui raconte le même fait d'une maniere ſi claire & ſi poſitive, qu'il ſemble détruire abſolument toutes les réflexions que l'on pourroit faire pour le rendre douteux & incertain. Ce témoin, c'eſt Jeanne d'Albret, reine de Navarre.

Cette princeſſe écrivit en 1568 au roi & à la reine mere, au duc d'Anjou & au cardinal de Bourbon, des lettres pleines de plaintes & d'invectives contre la maiſon de Guiſe, & peu de temps après on publia ſous ſon nom un écrit intitulé; *Ample déclaration des lettres précédentes*. Dans cet écrit qui eſt une eſpece de manifeſte contre la maiſon de Guiſe, la reine de Navarre raconte que les Guiſes ayant pris la ré-

solution de se défaire du roi de Navarre dans le temps qu'ils poursuivoient la condamnation du prince de Condé, avoient réglé entre eux que le roi feroit semblant d'être malade, & qu'il demeureroit dans son appartement en robe de chambre avec un poignard à sa ceinture; qu'il enverroit chercher le roi de Navarre, pour lui faire des reproches qui pourroient le déterminer à répondre avec trop de hauteur; qu'alors le roi pour se venger lui donneroit un coup de poignard, & que ceux qui se trouvèroient dans l'appartement, acheveroient de le tuer.

Le manifeste de Jeanne d'Albret porte encore que le roi de Navarre fut informé de ce dessein par la duchesse de Montpensier, qui l'avoit appris de la reine mere, *& de vrai, dit-elle, Sa Majesté*, c'est-à-dire, Catherine de Médicis, *m'a souvent dit que le roi mon mari étoit obligé à elle de sa vie, & que si ladite duchesse de Montpensier étoit en vie, elle lui en seroit témoing.*

Elle ajoute ensuite que le roi de Navarre ayant reçu cet avis, refusa jusqu'à deux fois de se rendre auprès du roi; mais qu'enfin s'y étant déterminé, il dit au capitaine Ranty lieutenant de sa compagnie: *Capitaine Ranty, je m'en vais au lieu ou l'on a conjuré ma mort: mais jamais peau ne fut vendue si cher que je leur vendrai la mienne, s'il plait à Dieu il me sauvera; mais je vous prie.... si je meurs, que vous recouvriez la chemise que j'ai sur moi, & la portiez toute sanglante à ma femme & à mon fils, & conjurez madite femme par la grande amour qu'elle m'a toujours portée, & par son devoir (puisque mon fils n'est encore en âge de pouvoir venger ma mort) qu'elle envoye madite chemise percée & ensanglantée, comme si je meurs elle le sera, aux princes étrangers & chrétiens, pour venger ma mort si cruelle & si traîtresse.* Victor Cayet prétend que le roi de Navarre adressa ces paroles à un de ses valets de chambre nommé Cotin.

Chronol. Noven. T. 1. fol. 246.

Le reste du récit est assez conforme à celui de M. de Thou. Le roi de Navarre entra dans la chambre du roi où étoit le duc de Guise avec le cardinal de Lorraine. Le roi fit d'abord quelques reproches au roi de Navarre; mais celui-ci répondit avec tant de douceur & de respect, que le roi ne pensa plus à tirer son poignard pour le frapper; les Guises indignés d'avoir manqué leur coup, *userent de ces mots*, dit la reine de Navarre, *dignes de leur impudence en parlant du roi; voilà le plus poltron cœur qui fut jamais; voilà*, poursuit-elle, *ce que j'ai pû entendre du fait seulement, en passant de la propre bouche du feu roi mon mari & du capitaine Ranty.*

P. 214.

Ce récit tiré d'un écrit imprimé sous le nom de la reine de Navarre, a paru si fort & si décisif à l'auteur du 15. T. des Vies des hommes illustres de France, qu'il n'a pû s'empêcher de témoigner qu'il le croyoit indubitable, en disant dans une note sur la vie de l'amiral de Coligni: *Ce n'est point ici un fait fondé sur un oui-dire ou une vrai-semblance, la reine en parle d'après le roi son mari & d'après le capitaine Ranty, que ce prince avoit mené avec lui chez le roi.*

M. de Thou n'en parle pas comme on a vû si affirmativement. Cependant il ne pouvoit ignorer l'écrit dont il s'agit, puisqu'il étoit public & que personne n'avoit eu plus d'attention que lui à rassembler les écrits que les huguenots avoient publié en différens temps pour la défense leur cause. On n'accusera pas non plus cet historien d'être trop partial en faveur de messieurs de Guise, ni d'avoir cherché à ménager leur réputation : pourquoi donc n'a-t-il pas osé se rendre garant de ce fait ? pourquoi dit-il en termes formels, qu'il n'ose assurer qu'il soit véritable, si ce n'est parce qu'il regardoit cet écrit comme un libelle sur lequel il n'étoit pas possible de faire aucun fond ? Ce n'est pas que ce libelle ne pût avoir été véritablement autorisé par la reine de Navarre, qui haïssoit mortellement la maison de Guise & qui étoit aveuglément dévouée au parti huguenot ; car il n'y a nulle apparence qu'il soit sorti tout entier de la plume de cette princesse, quoiqu'on y parle en son nom. On sait que les personnes d'un si haut rang ne s'occupent pas pour l'ordinaire à composer de si longs discours : mais ils ont des gens qui les écrivent pour eux & qui les font parler comme ils jugent à propos. L'écrit dont il s'agit est donc vrai-semblablement sorti de la plume de quelque secrétaire, ou de quelque ministre huguenot. Car les ministres de ce temps là faisoient presque toujours la fonction de secrétaire, quand il s'agissoit d'écrire contre la maison de Guise. On dira que quel que fût l'auteur de cet écrit, il étoit au moins avoué par la reine de Navarre, puisqu'il étoit publié sous son nom. Mais ne pourroit-on pas répondre que la maniere dont M. de Thou s'exprime sur les faits qui y sont rapportés, donneroit un juste sujet de penser qu'il n'a jamais regardé cet écrit comme un ouvrage avoué par cette princesse ? S'il n'avoit pas cru que c'étoit un libelle, en auroit-il désigné l'Auteur par ces termes généraux ; *ceux qui ont raconté ce fait* : termes qui semblent plûtôt indiquer des auteurs sans nom & sans conséquence, qu'une princesse comme la reine de Navarre. Mais quand on supposeroit que cette reine avoit avoué l'écrit en question, je ne sai si l'on pourroit encore assurer qu'il ne contient rien que de véritable. A qui persuadera-t-on que les Guises avoient formé le dessein de se servir de la main même du roi pour poignarder le roi de Navarre ? Le roi n'avoit alors que dix-sept ans, c'étoit un prince foible & maladif qui n'auroit pû attaquer un homme comme le roi de Navarre, sans s'exposer à un combat aussi dangereux qu'indécent : l'on sait à quel point sa vie étoit précieuse à messieurs de Guise pour l'intérêt & pour la sûreté de leur fortune : la mort de vingt rois de Navarre, auroit-elle pû les dédommager de la perte d'un roi de France tel que François II. qui avoit épousé leur niece, & qui avoit en eux une entiere confiance. Cette circonstance a paru si visiblement absurde à M. de Thou qu'il n'a osé la rapporter, & qu'il dit simplement que les Guises avoient aposté des gens pour assassiner le roi de Navarre, sans parler en aucune sorte de ce coup de poignard, qu'il de-

voit recevoir d'abord de la main du roi. [Catherine de Medicis a bien pû dire à la reine de Navarre qu'elle avoit sauvé la vie à son mari, quoique le projet qu'on attribue ici à messieurs de Guise n'eût aucun fondement. Lorsque la reine Catherine vouloit gagner quelque personne, il n'y avoit point de ruse ni d'artifice qu'elle ne fût capable d'employer pour y réussir. La duchesse de Montpensier elle-même n'étoit-elle pas capable de donner de fausses alarmes au roi de Navarre? N'est-il pas naturel de penser que dans ces temps de trouble & de soupçons, où l'on voyoit les Guises machiner ouvertement la mort d'un prince du sang par les voies de la justice, quelqu'un avoit pu donner un faux avis à la duchesse de Montpensier, pour le faire passer jusques au roi de Navarre. Ce prince plein d'une pareille idée aura pû tenir véritablement au capitaine Ranty, avant que d'entrer dans la chambre du Roi, le discours qu'on lui attribue dans l'écrit publié par la reine de Navarre. Mais de ce qu'il a cru sur le rapport de la duchesse de Montpensier, que les Guises avoient choisi la main du roi même pour lui faire donner le premier coup de poignard, faudroit-il en conclurre que le fait est certain, puisque M. de Thou n'a osé l'assurer? On ne court aucun risque d'en douter après lui; quand cet historien ne croit pas un fait deshonorant pour messieurs de Guise, on peut compter qu'il y a de fortes raisons de le regarder au moins comme douteux. Il adopte si volontiers tout ce qui leur est contraire, qu'on peut se reposer sur son témoignage quand il leur est favorable. L'écrit où l'on fait parler la reine de Navarre contient plusieurs autres faits qui ne sont gueres propres à lui attirer beaucoup de créance.

Pour prouver que le cardinal de Lorraine étoit tout dévoué à la cour d'Espagne, on y parle d'une lettre que la reine Catherine avoit écrite en Espagne, & qui fut ensuite renvoyée en original au cardinal de Lorraine: on fit cette belle découverte par le moyen d'une petite chienne qui rodoit dans la chambre de la duchesse de Guise, & qui apporta la lettre dans celle de la reine de Navarre. Si Messieurs de Guise avoient été capables de laisser ainsi traîner dans la chambre de la duchesse de Guise les papiers les plus secrets, sans doute que les huguenots auroient bien fait d'autres découvertes dont ils n'auroient pas manqué de profiter. On ne voit pas cependant qu'il nous en reste beaucoup de monumens sur lesquels on puisse compter. Apparemment que l'aventure de cette petite chienne rendit messieurs de Guise plus précautionnés. De semblables faits sont si peu vrai-semblables, qu'ils suffiroient seuls pour décréditer tous les écrits où l'on ose les raconter sérieusement. Concluons donc que le projet attribué à messieurs de Guise de faire assassiner le roi de Navarre par la main même du roi dans le temps que l'on instruisoit le procès du prince de Condé, est un fait au moins incertain, pour ne pas dire chimérique.

En effet Castelnau, que l'on doit regarder sans doute comme un des plus sages & des plus judicieux écrivains de ce temps-là, réduit tout ce

long récit de M. de Thou & de la reine de Navarre à un fait très-simple.

» Le roi de Navarre, dit-il, qui n'osoit parler à elle, c'est-à-dire, » à la princesse de Condé, n'étoit pas aussi sans crainte; parce que le » bruit étoit pour le moins qu'il ne bougeroit de prison fermée s'il » n'avoit pis; & disoit-on qu'il étoit en grand danger d'être accusé aussi » de crime de lese-majesté : d'où l'on dit que la reine mere du roi lui » donna avertissement de se préparer à ce qu'il devoit répondre; de » sorte qu'étant mandé par le roi pour la troisieme fois pour aller par» ler à sa majesté, il dit à ses amis qu'il craignoit fort qu'on ne lui fît » un mauvais parti : mais au contraire le roi lui usa de toute douceur, » bonnes paroles & gratieuses remontrances. Aussi le roi de Navarre » qui étoit bon prince, parlant à Sa Majesté, adoucit beaucoup de » l'aigreur qu'elle pouvoit avoir contre lui.

Il n'y a rien là qui ne puisse arriver fort naturellement : on soupçonne le roi de Navarre d'être entré dans les complots de son frere, on parle de l'arrêter ou même de lui faire son procès, il en est averti par la reine mere, il se croit perdu, il n'ose aller chez le roi, il se détermine enfin à se présenter devant lui en craignant toujours qu'on ne l'arrête par les rapports qui lui viennent de toutes parts, & que les huguenots ne manquerent pas de lui exagérer. Le roi lui parle, mais avec douceur, & le prince voyant que les choses ne sont pas au point d'aigreur qu'on lui avoit voulu faire croire, répond au roi d'une maniere qui adoucit l'esprit du prince. Tout cet affreux projet de faire poignarder le roi de Navarre par la main du roi & par des gens appostés dans son appartement, disparoît entierement dans le récit de Castelnau, dans lequel on entrevoit seulement ce qui a pu donner occasion aux huguenots de l'imaginer & de le publier ensuite comme un fait certain.

11°. La révolution arrivée à la cour par la mort de François II. sauva le prince de Condé. Le pere Daniel en parlant des commencemens du regne de Charles IX. dit que la reine mere accorda la délivrance du prince de Condé aux prieres du roi de Navarre & du connétable de Montmorency; mais *à condition qu'il se retireroit à la Fere en Picardie, avec des gardes qu'on lui donna seulement pour la forme jusqu'à ce que par un arrêt du conseil & par un autre du parlement, il eût été déclaré innocent des crimes dont on l'avoit chargé, & cela se fit peu de jours après.* Mais cette affaire n'alla pas si vîte que le prétend ici le pere Daniel.

Le prince de Condé fut délivré dans le court intervalle qui s'écoula depuis le 5 Décembre 1560, jour de la mort de François II. jusques au 13 du même mois, qui fut le jour de l'ouverture des états. Il demeura à la Fere jusques à ce que le roi étant à Fontainebleau, lui ordonna de se rendre auprès de lui pour se justifier. Le premier arrêt du conconseil qui le déclara innocent, ne fut rendu que le 8 Mars 1561. environ trois mois après qu'il fut sorti d. prison, & en conséquence de

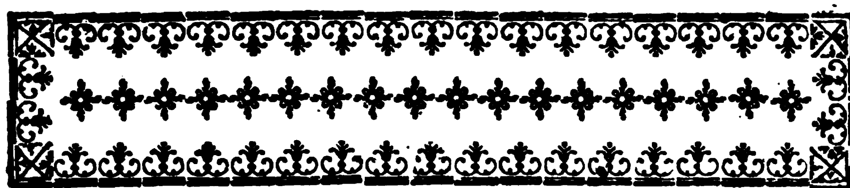
Mem. de Condé, T. 2. n. 382.

Mem. de Condé, T. 2. n. 156.

cet arrêt, il prit place au conseil avec les autres princes du sang. Le duc de Guise fut obligé de désavouer en présence du roi & du conseil, tout ce qui avoit été fait contre le prince sous le regne précédent.

L'arrêt du parlement qui acheva de justifier le prince de Condé, ne fut prononcé que le 13 Juin 1561, après de longues procédures dont on peut voir le détail au second tome des mémoires de Condé.





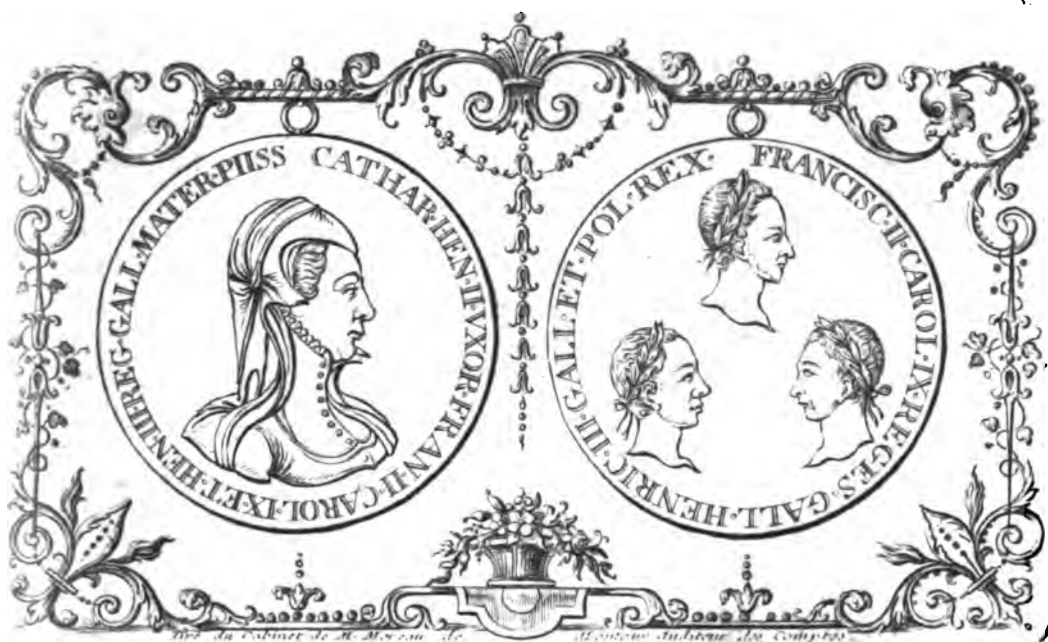
SOMMAIRE

DU REGNE

DE CHARLES IX.

ETAT de la cour à l'avenement de Charles IX. au throne. Le connétable est rappellé. Ménagement de la reine entre les deux factions qui partageoient l'état. Elle accorde la liberté au prince de Condé. Assemblée des états à Orléans. La regence est donnée à la reine. Le connétable se réunit tout de bon avec le duc de Guise & le maréchal de Saint André, ce qui fut appellé le triumvirat. Sacre du roi. Requête présentée par les huguenots ; suivie d'un édit donné à saint Germain en Laye, par lequel toutes assemblées sont interdites aux huguenots. Propositions d'une conférence publique entre les docteurs catholiques & protestans. Elle est résolue. Colloque de Poissi. Le roi de Navarre s'unit au triumvirat. Divers édits de pacification. Les chefs des deux partis s'éloignent de la cour. Accident arrivé à Vassi. Occasion de la guerre civile. Le prince de Condé surprend Orléans, & s'empare de quelques autres places. Il est déclaré chef des huguenots. Bourges pris par l'armée royale. La reine d'Angleterre envoye du secours au prince. Il lui livre le Havre. Rouen assiégé par les catholiques. Le roi de Navarre y est blessé mortellement, & meurt de sa blessure. La ville est emportée d'assaut. Le prince de Condé s'approche de Paris comme pour le bloquer. Bataille de Dreux où le prince d'une part, & le connétable de l'autre, sont faits prisonniers. Siége d'Orléans par François duc de Guise. Ce prince est assassiné par Poltrot. La

paix se conclut. Les catholiques & les huguenots joints ensemble attaquent le Havre sur les Anglois & le prennent. Le roi est déclaré majeur au parlement de Rouen. Paix avec l'Angleterre. Contestation sur la presséance au concile de Trente entre les ambassadeurs de France & d'Espagne. Histoire de ces contestations qui furent absolument terminées sous le regne de Louis le Grand. Belle médaille frappée à ce sujet. Fin du concile de Trente. Voyage du roi & de la reine en plusieurs provinces du royaume. Edit de Roussillon pour fixer le commencement de l'année au premier de Janvier. Entrevûe du roi avec la reine d'Espagne à Bayonne. Nouveaux mouvemens des huguenots. Conspiration du prince de Condé & de l'amiral de Coligni pour enlever le roi. Bataille de saint Denys. Le connétable meurt des blessures qu'il avoit reçues. Le duc d'Anjou frere du roi mis à la tête des armées. Divers exploits en différens endroits du royaume. Siége de Chartres par les Huguenots. La paix se fait. La guerre se rallume. Le prince & l'amiral se retirent à la Rochelle. Bataille de Jarnac. Le prince de Condé y est tué. L'amiral rassemble les débris de l'armée calviniste. Henri prince de Navarre se déclare chef du parti huguenot. Combat de la Roche l'Abeille. L'amiral assiége Poitiers & leve le siége. Montgommeri se jette dans le Bearn & s'en rend maître pour le parti calviniste. Combat de Saint Cler. Bataille de Montcontour. Siége & prise de Saint Jean d'Angeli. Diverses expéditions des deux partis dans les provinces. La paix se fait. Mariage du roi avec Elisabeth d'Autriche. Mariage de Marguerite de France avec le prince de Navarre. On attire l'amiral à la cour. Mort de Jeanne d'Albret reine de Navarre. Henri son fils prend le titre de roi. Blessure de l'amiral. Massacre de la saint Barthelemi. On commença par tuer l'amiral. Abjuration du roi de Navarre & du prince de Condé. Siége de la Rochelle terminé par l'élection du duc d'Anjou à la couronne de Pologne. Voyage du duc d'Anjou en Pologne. Révolte de la Rochelle. Les Huguenots reprennent les armes. Mort du roi Charles IX.



HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES IX.

HARLES duc d'Orléans, appellé aussi Maximilien (*a*), du nom du roi de Boheme, depuis empereur, dont il étoit filleul, monta sur le throne à l'âge de dix ans & demi, & dans des circonstances qui ne lui promettoient pas un regne plus tranquille que celui de son prédécesseur.

1560.

Etat de la cour à l'avenement de Charles IX. au throne.

Les deux factions qui partageoient la cour, ne pensoient qu'à se fortifier l'une contre l'autre, & la

(*a*) On lui donne le nom de Maximilien dans le traité de mariage de François II. avec Marie Stuart. *Mémorial de la chambre de comptes de Paris coté YY.*

1560. reine à les réunir ou à les balancer, & supposé qu'elle ne le pût pas, à se mettre à la tête de la plus puissante, pour accabler la plus foible.

Le connétable est rappellé.

Dès que le feu roi eut les yeux fermés, elle envoya monsieur de Lansac au-devant du connétable, qui sur les nouvelles de la mort prochaine de ce prince, s'étoit avancé jusqu'à Etampes. Elle lui manda de se rendre sans tarder auprès d'elle; qu'elle avoit besoin de ses conseils dans la situation où elle se trouvoit, & qu'elle prétendoit qu'il rentrât dans l'exercice de sa charge de connétable.

Ce fut par-là en effet qu'il commença en arrivant à Orleans accompagné de sept ou huit cents gentilshommes: car ayant appellé les commandans des corps de gardes qui étoient à la porte, il leur demanda que faisoient-là tant de soldats, & si le roi n'étoit pas en sûreté parmi ses sujets dans une ville située au milieu du royaume? & leur commanda de se retirer; ce qu'ils firent sur le champ. Il alla de-là à la maison où logeoit le roi, & lui rendit ses premiers respects.

Il en fut reçu avec beaucoup d'honneur, aussi-bien que de la reine; mais chacun étoit en suspens sur l'effet que produiroit son arrivée.

Ménagement de la reine entre les deux factions qui partageoient l'état.

Davila, l. 2.

Le roi de Navarre & l'amiral rassûrés par sa présence, & par le renfort qu'il leur avoit amené, commencerent à prendre une contenance plus fiere, & messieurs de Guise à se tenir plus que jamais sur leurs gardes, mais sans s'étonner, & sans penser à quitter la partie. Les partisans des deux factions se rangerent chacun sous leurs enseignes: les membres des états pour la plûpart prenoient aussi parti: & la ville d'Orleans étoit à la veille de devenir un champ de bataille: mais les soins & l'adresse de la reine prévinrent le désordre. Toute son application étoit à se ménager tellement, qu'elle ne se rendît suspecte de partialité ni aux uns ni aux autres, pour leur laisser à chacun lieu d'espérer qu'elle se rangeroit de leur côté. Elle entretint le connétable en particulier, lui témoigna une confiance entiere, lui dit qu'il étoit l'unique personne sur qui elle faisoit fond pour la sûreté de ses enfans, pour la sienne & celle du royaume, & sut si bien le flatter, qu'elle l'engagea à approuver & à soûtenir le traité qu'elle avoit fait

avec

avec le roi de Navarre touchant la régence, dont elle ne tarda pas long-temps à se mettre en possession (*a*). 1560.

Elle accorda aux prieres de l'un & de l'autre la délivrance du prince de Condé; mais à condition qu'il se retireroit à la Ferre en Picardie avec des gardes, qu'on lui donna seulement pour la forme, jusqu'à ce que par un arrêt du conseil & par un autre du parlement, il eût été déclaré innocent des crimes dont on l'avoit chargé: (*b*) & cela se fit peu de jours après. Elle assûra en même-temps messieurs de Guise, qui firent en vain leurs efforts pour la brouiller avec le roi de Navarre, qu'elle ne se sépareroit point d'interêts d'avec eux.

Elle accorde la liberté au prince de Condé

Thuanus, l. 17. Mémoires de Castelnau. Belcarius, &c.

Assemblée des états à Orléans.

Belfor st, la Popeliniere, l. 7.

Par ce moyen elle les fit tous consentir à l'ouverture des états, qui se fit le treizieme de Décembre. Le cardinal de Lorraine eut la mortification de n'être pas nommé orateur de l'ordre ecclésiastique, quoiqu'il eût fort souhaité de l'être. Ce fut Jean Quintin natif d'Autun, & professeur en droit canon dans l'université de Paris, à qui cet honneur fut déferé. Jacques de Silli baron de Rochefort fut celui de la Noblesse, & Jean de l'Ange avocat au parlement de Bourdeaux fut choisi pour le tiers-état.

Le chancelier ouvrit la séance par une longue harangue remplie de doctrine la plûpart fort inutile; mais qu'on admiroit en ce temps-là. Peu furent satisfaits de ce qu'il dit: les huguenots en furent choqués, parce qu'ils prétendirent qu'il les avoit calomniés, en faisant entendre qu'ils étoient indociles, & même rébelles. D'autres se formaliserent de ce que parlant de l'obéissance que tous & en particulier les princes devoient au roi, il avoit dit, louant celle du roi de Navarre, qu'il la devoit aussi à la reine. Sa conclusion fut, que pour ce qui concernoit la religion, il falloit s'en rapporter au concile général, & pour le repos du royaume, prendre des moyens efficaces de réunir les partis, & que les gouverneurs

(*a*) Il est certain que Catherine de Medicis ne fut point déclarée régente pendant la minorité de Charles IX. & que l'on évita de lui donner ce titre dans les lettres que le roi adressa au parlement de Paris; pour lui apprendre quelle seroit la forme du gouvernement pendant sa minorité, comme l'a fort bien remarqué M. le président Henaut. Mais il n'est pas moins vrai que cette reine exerça toutes les fonctions de régente, & qu'elle en eut toute l'autorité.

(*b*) Voyez les Observations sur le régne précédent.

1560. & les magiſtrats dans les provinces puniſſent ſéverement ceux qui contreviendroient aux édits.

Cette ſéance ne fut que comme le préliminaire. Le lendemain quatorzieme de Décembre, les trois états s'aſſemblerent ſéparément, l'état eccléſiaſtique aux Cordeliers, la nobleſſe aux Jacobins, & le tiers-état aux Carmes.

Propoſitions des trois corps dont elle étoit compoſée.

La nobleſſe & le tiers-état conclurrent à repréſenter, que par la mort du roi, la commiſſion des députés étoit finie, & qu'il falloit procéder dans les provinces à une nouvelle élection. Ils expoſerent par écrit cette difficulté au roi de Navarre. Ce prince en fit rapport au conſeil, qui n'y eut point d'égard; & par un arrêt du vingtieme de Décembre, il fut dit que quoique le roi mourût, l'autorité royale ne mouroit point; qu'ainſi les pouvoirs des députés ſubſiſtoient, & qu'ils euſſent ſans délai à préparer leurs cahiers & leurs remontrances.

L'Ange député du tiers-état harangua dans la ſéance ſuivante. Son diſcours ne fut qu'une invective continuelle contre la négligence, l'ignorance, le luxe, l'avarice des eccléſiaſtiques, & il ne propoſa pour remede aux déſordres de l'état, que la réformation des gens d'égliſe ſur tous ces points.

Le baron de Rochefort au nom de la nobleſſe remercia le roi, de ce qu'à l'exemple de Charles VIII. qui choiſit Anne de France ſa ſœur pour gouverner ſous ſon autorité, il avoit fait le même honneur à la reine ſa mere, & rétabli les princes du ſang dans le conſeil. Il repréſenta deux abus fort préjudiciables à la nobleſſe: L'un qui s'étoit gliſſé dans l'adminiſtration de la juſtice, où la longueur des procédures ruinoit les gentilshommes, qui après avoir employé la meilleure partie de leur bien au ſervice de l'état, étoient obligés de conſumer le reſte en procès. L'autre, que les anciens rois de France ayant comblé de biens les égliſes, de ſorte que les eccléſiaſtiques étoient en poſſeſſion de la plus grande partie des terres du royaume au préjudice des deux autres ordres, ils empiétoient encore tous les jours pour la juriſdiction ſur la nobleſſe & ſur les autres particuliers, & avoient beaucoup plus d'application à augmenter leur puiſſance & leurs richeſſes, qu'à maintenir dans la crainte de Dieu & dans la religion les peuples qui leur étoient confiés. Il ſe plaignit que depuis

que la France étoit agitée de tant de troubles, on n'avoit pris encore aucune résolution efficace pour y remédier, & présenta, en finissant, une requête, par laquelle pour le bien de la paix, il demandoit qu'on accordât des temples à la noblesse qui suivoit la nouvelle réforme. 1560.

La harangue de Quintin orateur pour l'état ecclésiastique fut d'un tout autre style que les précédentes. Il déclama hautement & sans nul égard contre les novateurs en matiere de religion. Il releva beaucoup le respect qu'on devoit à l'ordre ecclésiastique : & ne pouvant disconvenir de la corruption qui y régnoit alors, il en rejetta la faute sur ce que la police de cet ordre avoit été changée ; que depuis que les évêques & les autres supérieurs ecclésiastiques ne se faisoient plus par élection, on n'avoit dans le choix aucun égard au mérite ; que l'espérance d'arriver à ces dignités par la science & par la vertu étant ôtée aux ecclésiastiques, il ne falloit pas s'étonner si l'ignorance & le vice étoient devenus leur partage. Il demanda que les choses fussent remises dans l'ancien état, c'est-à-dire, qu'on révoquât le concordat, & qu'on rétablît la pragmatique-sanction. Mais ce qui frappa les esprits plus fortement dans cette harangue, fut la demande qu'il fit au roi, que quiconque auroit présenté, ou présenteroit dans la suite des requêtes à sa majesté, pour obtenir des temples aux hérétiques, fût lui-même regardé comme hérétique, & châtié comme tel. Chacun jetta aussi-tôt les yeux sur l'amiral qui ne pouvoit pas être plus clairement désigné. Ce seigneur se contint, & attendit le lendemain, pour demander satisfaction de l'insulte qu'on lui avoit faite. L'orateur se défendit, en disant qu'il n'avoit fait son discours que conformément aux mémoires qui lui avoient été fournis par le clergé, & qu'on ne devoit pas lui faire une affaire personnelle de ce qu'il avoit dit, étant avoué de tout le corps : mais que, pour satisfaire monsieur l'amiral, il témoigneroit dans la harangue qu'il feroit à la clôture des états, qu'il ne l'avoit nullement eu en vûe dans cette occasion : de quoi l'amiral fit semblant de se contenter.

Capables d'embarrasser les Guises.

Il se fit par quelques députés diverses propositions capables de fort embarrasser messieurs de Guise, & entre autres sur l'exposé des grandes dettes dont le roi se trouvoit chargé,

1560. lesquelles montoient à près de quarante-trois millions ; on proposa de faire rendre compte à ceux qui avoient administré les finances. Cela regardoit le cardinal de Lorraine plus que tout autre, parce que c'étoit lui qui en avoit eu l'entiere direction : mais la reine & les partisans de la maison de Guise rompirent ce coup, en remontrant qu'une telle recherche seroit une semence de nouveaux troubles, contre la fin principale qu'on devoit se proposer dans cette assemblée : & on se contenta pour diminuer la dépense de la maison du roi, d'y faire quelque réforme d'officiers inutiles ; & de retrancher une partie des gages de ceux qui seroient conservés ; & comme, pour acquitter les dettes du roi, c'étoit le tiers-état qui devoit être le plus chargé, on fit une ordonnance en sa faveur, par laquelle les officiers du royaume furent exemptés du rachat de leurs charges : rachat, qui se faisoit au commencement des nouveaux regnes, depuis qu'elles étoient devenues vénales. La raison dont on se servit, pour faire passer cette ordonnance, fut qu'il n'y avoit pas encore deux ans, que ce rachat avoit été fait au temps de l'avenement de François II. à la couronne.

Mémoires de Castelnau l. 3. c. 11.

La régence est donnée à la reine.

Nonobstant la convention, où le roi de Navarre avoit renoncé à ses prétentions sur la régence, en la cedant à la reine, il y eut quelques députés qui voulurent remettre cette affaire sur le tapis : (a) mais le prince tint sa parole : & comme le connétable, que cette princesse avoit gagné, n'appuya point cette proposition, que le chancelier, le duc de Guise, Morvilliers évêque d'Orleans, du Mortier, l'évêque de Valence, & la plûpart des autres conseillers d'état, s'y opposerent, on n'insista pas beaucoup là-dessus. On confirma seulement la lieutenance générale du royaume au roi de Navarre. On régla les jours que se tiendroient le conseil d'état & celui des finances, la maniere dont on s'y conduiroit, celle que le roi y observeroit pour l'expédition des ordres, l'autorité que le roi de Navarre y auroit sous celle de la reine : il fut déclaré que le connétable seroit généralissime des armées, & que le cardinal de Lorraine auroit comme auparavant la surintendance des finances.

Et l'amnistie accordée pour tout le passé.

L'amiral qui avoit été l'auteur secret de la demande de la ré-

(a) Voyez les Observations sur le chancelier de l'Hôpital.

gence pour le roi de Navarre, vit bien par la maniere, dont elle fut reçûe, que son parti n'étoit pas le plus fort ; & il en eut une autre marque encore plus convainquante: ce fut que nonobstant les instances que le député de la noblesse avoit faites, pour qu'on accordât des temples aux gentilshommes calvinistes, on ne mit pas seulement la chose en délibération, & qu'on rejetta toutes les requêtes, qui furent présentées là-dessus. Il fut seulement répondu sur cet article, qu'on en délibereroit dans la nouvelle assemblée des états, qui devoit se tenir à Pontoise le mois de Mai prochain. Le roi cependant donna amnistie pour tout le passé, même à ceux qui avoient fourni de l'argent pour la conspiration d'Amboise, en exceptant toutefois ceux qui en auroient été les chefs. On délivra les prisonniers : mais (*a*) le vidame de Chartres ne jouit point de cette grace, parce qu'il mourut de maladie sur ces entrefaites. Le roi défendit de faire désormais aucunes poursuites au sujet de la religion. Il suspendit l'exécution des édits, & ordonna aux évêques de se disposer à aller au concile, que le pape Pie IV. devoit convoquer de nouveau à Trente.

1560.

Belleforest, l. 6 c. 92.

La Popeliniere, l. 7.

Ensuite il fit dans son conseil sur les cahiers présentés par les états, un grand nombre de reglemens touchant les ecclésiastiques, la justice, la noblesse & le commerce. Les premiers sont les plus remarquables, en ce que contre le concordat, on y rétablissoit les élections des évêques. C'est ainsi que finirent les états d'Orléans avec l'année 1560. Plusieurs se flatterent que ce seroit aussi la fin des troubles du royaume : mais l'ambition, la haine, la jalousie ne sont pas des passions si aisées à calmer, quand elles sont une fois échauffées,

Ordonnances d'Orléans.

(*a*) Il mourut âgé de 38 ans ; on l'avoit transféré avant sa mort de la bastille au palais des Tournelles à cause de sa maladie. *Thuan. l. 26.* Il fut le dernier mâle de la maison des anciens comtes de Vendôme, dont la branche aînée étoit fondue dans celle de Bourbon par le mariage de Catherine de Vendôme, qui en étoit héritiere, avec Jean de Bourbon comte de la Marche. Le Vidame avoit d'acord été fort attaché aux Guises ; il se brouilla avec le maréchal de Brissac sous lequel il servoit en Piémont, parce que les Guises n'aimoient pas ce maréchal. Quand Brissac se fut réconcilié avec eux, le vidame quitta leur parti pour prendre celui des princes du sang. Les auteurs de l'histoire généalogique de la maison de France placent sa mort au 7 de Décembre 1562. mais on voit au deuxieme tome des mémoires de Condé p. 341. un arrêt du parlement daté du 13 Juin 1561. dans lequel il est parlé de *défunt messire François de Vendôme, vidame de Chartres.* Il étoit donc mort avant l'année 1562.

1560. ſur-tout quand elles peuvent être colorées du zele & de l'intérêt de la religion: & ſi on n'en vint pas aux dernieres extrémités dès l'année ſuivante, on vit toutes les diſpoſitions à la guerre civile la plus cruelle, qui s'alluma bientôt après.

Malgré la grande autorité que la lieutenance générale du royaume donnoit au roi de Navarre, & ſur laquelle les huguenots comptoient beaucoup, leurs affaires auroient très-mal tourné, s'ils n'avoient eu que cet appui: car quoique ce prince les favoriſât depuis long-temps; qu'il fût extrèmement prevenu pour la nouvelle réforme; qu'il eût aſſiſté publiquement à Nerac aux prêches de Théodore de Beze, & que les hiſtoires des proteſtans nous diſent que dans un repas il eût aſſuré le chevalier Gluc, ambaſſadeur de Dannemarc, qu'avant la fin de l'année il feroit prêcher le pur évangile dans tout le royaume, cependant il aimoit l'état, & haïſſoit les troubles: & content du rang, qu'on lui avoit donné, ſa principale intention étoit de procurer le repos du royaume: mais le prince de Condé, l'amiral de Coligni, & Dandelot ſon frere, n'étoient pas dans les mêmes diſpoſitions. Le dernier s'étoit trouvé en baſſe-Bretagne dans le temps que le vidame de Chartres fut mis en priſon, & il étoit revenu à la cour depuis la mort du roi.

Le prince de Condé médite de ſe venger des Guiſes.

Davila, l. 2.

Le prince de Condé plus animé que jamais contre les ſeigneurs de Guiſe, auteurs de l'arrêt de mort rendu contre lui, ne reſpiroit que la vengeance. Les Coligni perſuadés qu'ils en avoient auſſi voulu à leur vie, n'étoient pas moins aigris, ni moins réſolus à tout haſarder pour les perdre. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, fort opiniâtre dans le calviniſme, où elle s'étoit engagée tant par la ſéduction des miniſtres, que par ſa haine contre les papes, un deſquels avoit fait perdre la couronne de Navarre à ſes ancêtres, ne s'accommodoit pas de la modération du roi ſon mari. Ils le ſollicitoient ſans ceſſe de prendre en main la cauſe des huguenots, dont il avoit éprouvé le grand zele pour ſon ſervice, & pour maintenir la dignité des princes du ſang contre les entrepriſes de la maiſon de Guiſe. Il recevoit tous les jours par leur moyen des requêtes & des remontrances de la part des huguenots, afin qu'il les lût dans le conſeil: & ce prince facile, & peu ferme dans ſes réſolutions, ſe laiſſoit quelquefois ébranler.

1560. *Le roi de Navarre sollicite la reine en faveur des huguenots.*

Il venoit de temps en temps trouver la reine, & la sommer de lui tenir la parole qu'elle lui avoit donnée, d'accorder plus de liberté aux huguenots pour l'exercice de leur religion. Mais comme elle le connoissoit parfaitement, elle s'embarrassoit assez peu de ses sollicitations. Elle lui promettoit tout ce qu'il vouloit, le prioit de ne point s'impatienter, de lui donner le loisir de ménager les choses, pour les faire avec plus de douceur & plus sûrement. Elle rejettoit la faute de la rigueur qu'on exerçoit dans quelques provinces contre les huguenots, sur leur précipitation & sur leurs emportemens par lesquels ils empêchoient l'effet des bonnes intentions qu'elle avoit, pour leur procurer du repos & de la sûreté; & l'exhortoit à se servir de l'autorité qu'il avoit sur eux, pour les modérer: par ces adresses elle empêchoit l'effet des mauvais conseils, que le prince de Condé & les Coligni donnoient à ce prince, quoiqu'ils fussent sécretement secondés par le chancelier de l'Hôpital, qui étoit tout dévoué aux calvinistes. Ainsi voyant qu'ils n'avançoient rien par cette voie, ils firent tous leurs efforts du côté du connétable, pour l'engager dans leur parti.

Messieurs de Guise, qui en étoient informés, & qui voyoient de quelle conséquence il étoit qu'il ne tournât pas de ce côté-là, n'oublioient rien pour l'en dissuader. Les liaisons de famille, qu'il avoit avec le prince de Condé & avec les Coligni ses neveux, auxquels le maréchal de Montmorenci son fils s'étoit joint, étoient pour lui un puissant motif d'entrer dans leurs intérêts: mais son attachement à l'ancienne religion, dont il s'étoit fait un point d'honneur & de conscience de ne se départir jamais, & la haine qu'il avoit toûjours eue pour les nouvelles sectes, contre lesquelles il s'étoit hautement déclaré pendant tout le regne de Henri II. prévalurent dans son esprit. Le plaisir de se voir recherché de part & d'autre, & de tenir la balance entre les deux partis le flattoit aussi beaucoup: & il n'en trouvoit pas moins dans les empressemens du roi de Navarre & du duc de Guise, pour l'attirer chacun de leur côté dans les differends, qui malgré leur réconciliation, naissoient quelquefois entre eux.

Son inclination en ces occasions le faisoit d'ordinaire pencher du côté du roi de Navarre: & cela parut principalement dans une rencontre, qui pensa causer une nouvelle division à la cour.

vivoit encore, & contre le connétable même, s'il refusoit

1561. de se ranger au nouveau parti.

Il s'en tint très-offensé, & en fut fort irrité contre l'amiral, qu'il savoit être l'auteur de toutes ces intrigues. La duchesse de Valentinois, interessée plus qu'aucun autre dans cette discussion, & qui, tout éloignée qu'elle étoit de la cour, y avoit toûjours un fréquent commerce par lettres avec ses anciens amis, du nombre desquels étoit le connétable, le sollicitoit sans cesse de se déclarer hautement contre ces factieux en faveur de l'ancienne religion, qu'il s'étoit toûjours fait honneur de maintenir dans le royaume. Magdeleine de Savoye sa femme, bonne catholique, & qui vouloit substituer honoré marquis de Villars son frere à la place des Coligni dans la faveur de son mari, lui faisoit sans cesse les mêmes instances. Il étoit d'ailleurs très-choqué du mépris qu'on faisoit ouvertement des regles de l'église, de ce que durant le carême, où l'on étoit, on vendoit publiquement de la chair à Fontainebleau, & de ce qu'on en servoit chez les courtisans dans presque tous les repas. Il regardoit comme un scandale insupportable que des ministres huguenots fissent leurs prêches dans les appartemens du roi de Navarre & du prince de Condé, où l'on accouroit en foule, & que l'évêque de Valence, dont la religion étoit très-suspecte, prêchât actuellement à la cour.

Belcarius.

Le connétable se réunit tout de bon avec le duc de Guise & le maréchal de Saint André, ce qui fut appellé le triumvirat.

Toutes ces considérations le déterminerent à se réunir tout de bon avec le duc de Guise contre les huguenots. Le duc de son côté trouvoit dans cette union trop d'avantage, pour n'y pas contribuer de tout son possible. Ils jurerent entre eux une amitié éternelle, se protesterent mutuellement de ne jamais se séparer d'intérêts l'un d'avec l'autre, d'oublier tout le passé, de soûtenir l'ancienne religion : & pour faire connoître leur réconciliation & leurs intentions à tout le monde, ils communierent le jour de Pâques à la même table ; & le connétable dès le même soir donna à souper au duc de Guise, à Henri prince de Joinville fils aîné du duc, & au maréchal de saint André, qui avoit ménagé leur accord, & qui étoit entré avec eux dans cette espece de confédération, à laquelle on donna le nom de triumvirat.

Davila, l. 2.

fonctions de sa charge, & le défendre contre les mauvais desseins des rebelles.

1561.

Brantome dans l'éloge de la reine Catherine de Medicis.

Ce qui fait que le roi de Navarre change aussi de résolution.

Le connétable surpris, & peut-être bien aise d'avoir ce prétexte de se tirer du mauvais pas où il s'étoit engagé, répondit au roi qu'il exécuteroit ses ordres, & qu'il trouveroit toûjours en sa personne toute l'obéissance d'un fidele sujet.

Il tint parole malgré les instances réiterées, que le roi de Navarre lui fit faire par le maréchal de Montmorenci : & ce prince déconcerté qui étoit botté pour partir, & dont les mulets avoient déja pris la route de Melun, jugea à propos de demeurer lui-même, & de ne point s'embarquer de nouveau dans les méchantes affaires, dont il ne s'étoit tiré que comme par miracle.

La reine bien satisfaite d'avoir rompu un si funeste coup, se servit de son adresse ordinaire, pour adoucir les esprits, & rétablir la bonne intelligence entre le roi de Navarre, le connétable, & le duc de Guise, tandis que le maréchal de Montmorenci étoit à Paris, pour y faire faire en qualité de gouverneur de l'isle de France, le choix des députés de cette province, qui devoient assister aux états de Pontoise.

La conduite qu'il tint, & le peu de secret de ses partisans, avec qui il eut de fréquentes conférences, acheverent de ruiner les desseins du prince de Condé, des Coligni, & les siens, & de rendre l'union du connétable avec la reine & le duc de Guise plus étroite que jamais.

On sut qu'il avoit été résolu dans ces conférences, de faire proposer de nouveau dans les états d'ôter la régence à la reine, pour la donner au roi de Navarre, de contraindre ceux qui auroient reçu des gratifications considérables des deux derniers rois, à les rendre, pour subvenir aux nécessités de l'état ; de demander que tandis qu'on informeroit là-dessus, les interessés dans cette affaire fussent exclus du conseil, & suspendus des fonctions de leurs charges, & que, s'il se trouvoit qu'ils eussent abusé de la bonté des rois, pour s'attirer des récompenses excessives, on pourroit les priver de leurs emplois.

Cela se faisoit principalement contre messieurs de Guise, le maréchal de saint André, la duchesse de Valentinois qui

place au-dessus du duc de Montpensier, comme il avoit fait au sacre de François II. conformément à l'arrêt provisionnel, qui avoit donné à Claude duc de Guise au sacre de Henri II. le rang au-dessus des princes du sang, dont les duchés-pairies avoient été érigées depuis la sienne : mais la chose, comme je l'ai déja remarqué, fut décidée dans la suite en faveur des princes du sang, vers le temps des premiers états de Blois sous Henri III.

1561.

La Popeliniere, l. 6. Davila, l. 2.

La cérémonie du sacre, qui n'avoit pû se faire plûtôt, fut un prétexte de différer les états qu'on avoit convoqués à Pontoise pour le même mois de Mai. Le cardinal de Lorraine avant que la cour partît de Reims, représenta dans le conseil avec beaucoup de véhémence les désordres causés dans la plûpart des provinces, par le peu de soin que les magistrats avoient de faire observer les édits; que le nombre des huguenots se multiplioit d'une maniere à faire tout appréhender pour la véritable religion; que les prêtres ne pouvoient plus dire la Messe, ni les prédicateurs catholiques monter en chaire sans danger d'être insultés, & qu'on n'entendoit parler de tous côtés que de tumultes & de massacres.

Cela n'étoit que trop vrai; & il s'étoit déja fait des séditions à Paris, à Pontoise à Beauvais, à Amiens, & en quelques autres villes de Picardie & de l'Isle de France, où le maréchal de Montmorenci étant accouru avec des troupes, avoit eu beaucoup de peine à réprimer ces émotions populaires. Le cardinal de Châtillon, quoique fort aimé de ses diocésains, avoit couru risque de la vie dans l'émeute de Beauvais, parce qu'au lieu de faire l'office dans sa cathédrale le jour de Pâques, on sut qu'il avoit fait la cene dans son palais épiscopal à la maniere calviniste avec plusieurs huguenots ; ce qui irrita tellement les catholiques, qu'ils vinrent en armes investir l'évêché; mais s'étant présenté à la fenêtre en habit de cardinal il les appaisa.

Thuanus l. 28.

Nouvelle requête qui lui est présentée par les Huguenots.

La reine mere, le roi de Navarre & le chancelier furent fort choqués du discours du cardinal de Lorraine, parce que le blâme de la négligence des magistrats, retomboit sur eux. La reine en qualité de régente, le roi de Navarre comme

dans la charge, ne voulut pas consentir ses prétentions à une condition directement contraire à

lieutenant général du royaume, & le chancelier par le devoir de sa charge devant tenir la main à l'exécution des édits. 1561.
Toutefois ils dissimulerent; on délibera sur les moyens qu'on pourroit prendre, pour remédier à tant de désordres, & sur la réponse qu'on feroit en même-temps à une requête que les huguenots avoient fait présenter au roi.

Cette requête étoit une suite de la nouvelle situation de la cour à l'occasion du triumvirat. L'amiral toûjours attentif à profiter des conjonctures, avoit sû que depuis ce nouveau parti formé entre le duc de Guise, le connétable & le maréchal de saint André, la reine s'étoit unie plus étroitement que jamais avec le roi de Navarre, par l'espérance qu'elle lui avoit donnée de faire en sorte qu'on ne poussât pas si violemment les huguenots.

Mémoires de Castelnau, l. 3. c. 3.

Il crut donc ce temps favorable, & de concert avec le prince de Condé, il engagea le roi de Navarre à présenter la requête au roi, qui la renvoya à son conseil. Il y fut résolu qu'on assembleroit le parlement; que les princes du sang, les pairs du royaume, & tous ceux qui avoient droit d'assister à ces sortes d'assemblées, s'y trouveroient, & qu'en présence du roi on délibereroit, si l'on rejetteroit la requête, ou si l'on y répondroit; & supposé qu'on y répondît, de quelle maniere on le feroit.

Plusieurs crurent que cet expédient avoit été imaginé par le cardinal de Lorraine, pour empêcher par les reglemens que l'on feroit dans cette assemblée, celle d'un concile national: & cela pour faire plaisir au pape, qui en appréhendoit de mauvaises suites, & qui ne vouloit point qu'on traitât des affaires de la religion hors du concile général, qu'il venoit de nouveau & tout récemment de convoquer à Trente.

Theganus, l. 18.

L'ordre ayant été porté au parlement de s'assembler le jour qu'on avoit pris, ceux de ce corps qui favorisoient les huguenots, se trouverent fort embarrassés, & appréhenderent que ce ne fût un piége qu'on leur tendît, comme on avoit fait sur la fin du regne de Henri II. L'exemple du conseiller Anne du Bourg les faisoit trembler. L'attachement qu'ils avoient aux nouvelles opinions n'alloit pas jusqu'à vouloir en être les martyrs, comme ce magistrat l'avoit été; & d'ailleurs ils se faisoient un point d'honneur & de conscience de ne pas dissi-

Assemblée du parlement convoquée pour l'examiner.

Dans la lettre de Jacques Bourdin secrétaire d'état à l'évêque de Rennes ambassadeur en Allemagne.

muler leurs ſentimens : mais on les raſſûra, en leur promettant toute liberté d'opiner ſans conſéquence, ni pour leur vie, ni pour leurs biens, ni pour leurs charges.

1561.

Le roi, la reine, les princes du ſang, ſans en excepter le prince de Condé, & ceux des pairs qui étoient alors à la cour, ſe rendirent au parlement. Le chancelier de l'Hôpital parla ſur le ſujet de cette aſſemblée, & recommanda la brieveté dans les ſuffrages, qu'il ſeroit aiſé d'obſerver, puiſqu'il n'étoit pas queſtion de parler des matieres de foi qu'on réſervoit au concile national, mais ſeulement des moyens dont on pourroit ſe ſervir, pour remédier aux troubles qui croiſſoient tous les jours dans le royaume, à l'occaſion de la diverſité des ſentimens ſur la religion.

Enſuite de ce diſcours on opina. Les avis ſe réduiſirent à trois. Le premier, qu'il falloit ſuſpendre l'exécution des édits contre les calviniſtes, juſqu'à ce que le concile eût prononcé ſur les articles de foi qui faiſoient le ſujet des conteſtations. Le ſecond tout contraire, fut qu'on obligeât les magiſtrats à agir dans toute la rigueur des loix & des ordonnances contre les hérétiques. Le troiſieme, que la connoiſſance des crimes en matiere de religion, fût renvoyée aux tribunaux écléſiaſtiques; qu'on défendît ſous peine de la vie toutes les aſſemblées, même celles qui ſe faiſoient ſans armes, & qu'on fit défenſe de prêcher & d'adminiſtrer les ſacremens autrement, que ſelon la maniere uſitée juſqu'à ce temps-là dans l'égliſe Romaine.

Cet avis l'emporta à la pluralité des voix, & fut enrégiſtré, quoique pluſieurs ſe récriaſſent contre, & qu'ils accuſaſſent le greffier Jean du Tillet de n'avoir pas compté fidelement les ſuffrages, & d'en avoir groſſi le nombre, en y ajoûtant les noms de quelques-uns des juges, qui n'avoient pas aſſiſté au commencement des délibérations.

Suivie d'un édit donné à ſaint Germain en Laye, par lequel toutes aſſemblées ſont interdites aux huguenots.

Ce fut ſur ce plan, mais avec divers tempéramens, que quelques jours après on dreſſa à ſaint Germain en Laye le fameux édit de Juillet, par lequel il fut ordonné aux catholiques & aux calviniſtes de ne ſe moleſter en aucune maniere les uns des autres, & de s'abſtenir des noms & des ſobriquets odieux qu'ils ſe donnoient mutuellement. Toutes aſſemblées furent défendues aux calviniſtes, toutes levées

de gens de guerre; & tout ce qui pouvoit avoir apparence de ligue ou de révolte. Il fut enjoint aux prédicateurs sur peine de la vie, de ne mêler dans leurs sermons aucuns traits séditieux. Il fut réglé que les tribunaux subalternes jugeroient en dernier ressort de tout ce qui se feroit de contraire à cet édit en matiere de sédition; que les sacremens seroient administrés uniquement selon l'usage de l'église Romaine; que le crime d'hérésie seroit réservé aux juges ecclésiastiques; mais que les coupables étant livrés au bras séculier, ne pourroient être punis que de la peine de l'exil, jusqu'à la décision du concile général, ou de l'assemblée des prélats du royaume. 1561.

On y ajoûta, pour ne pas trop effaroucher les huguenots, une amnistie pour tous ceux qui avoient contrevenu aux édits, ou qui se trouveroient coupables de révolte depuis la mort de Henri II. & que les délateurs convaincus de faux sur toutes ces matieres seroient grievement punis par les juges.

Nonobstant ces clauses qui adoucissoient beaucoup les résolutions prises au parlement contre les calvinistes, l'édit de Juillet les consterna, & les irrita furieusement; & l'amiral qui voyoit que sa requête avoit produit un effet tout contraire à celui qu'il en avoit espéré, outré de ce mauvais succès, résolut de s'en venger contre la reine, en faisant mettre de nouveau en délibération dans les états l'article de la régence.

Cette princesse en fut avertie; & comme son but principal étoit la conservation de sa puissance, elle n'oublia rien pour ramener l'amiral. Elle lui fit entendre que ce n'étoit pas elle, mais le parlement, qui étoit l'auteur de tout ce qui s'étoit passé à cet égard; qu'il devoit au contraire lui tenir compte des adoucissemens qu'elle avoit fait inserer dans l'édit, & que pour lui marquer l'envie qu'elle avoit de le satisfaire, elle feroit proposer dans le conseil une chose qu'il avoit toûjours ardemment souhaitée, & qu'elle l'appuieroit de toute son autorité. C'étoit une conférence publique des ministres protestans avec les prélats & les docteurs catholiques. Cette proposition agréa tellement à l'amiral, qu'il lui promit tout ce qu'elle voulut, supposé que la chose réussît. Il en pré- *Proposition d'une conférence publi-*

voyoit les suites en faveur de son parti, & rien ne lui pouvoit faire plus d'honneur ni un plus grand mérite auprès des huguenots, dont les docteurs avoient fait jusques-là tant d'inutiles efforts, pour avoir une pareille occasion de paroître à la cour de France, d'y faire montre de leur doctrine, & d'y justifier leur prétendue réforme, en présence du roi, de la reine, des princes & des grands du royaume.

1561. *que entre les docteurs catholiques & protestans.*

La couleur que l'on donna à cette proposition dans le conseil, fut que premierement les deux partis en conférant ensemble, & ayant moyen de s'entendre l'un l'autre, pourroient convenir au moins de plusieurs articles, & réduire à peu les sujets de controverses. En second lieu, que ce qui se feroit sur la doctrine dans ces conférences, serviroit de préparatif & de mémoires aux évêques pour le concile de Trente. En troisieme lieu, que le pape s'étant opposé au concile national qu'on avoit toûjours cru nécessaire en France, ces conférences pourroient y suppléer. Enfin qu'il ne falloit rien négliger de tout ce qui pouvoit servir à ramener les esprits, pour peu d'espérance qu'il y eût d'en venir à bout; & que les calvinistes en donnoient beaucoup, pourvû qu'on leur accordât d'être entendus.

Lettre de la reine à l'évêque de Rennes ambassadeur auprès de l'empereur.

Plusieurs du conseil s'opposerent fortement à ce dessein, & entre autres le cardinal de Tournon. Il le fit par les mêmes raisons, par lesquelles il avoit autrefois détourné François I. d'appeller Melancthon à la cour, pour conférer avec les docteurs de Paris, quoique ce prince, à la persuasion de Marguerite, reine de Navarre, sa sœur, eût déja fait quelques démarches pour cela. Le cardinal représenta donc à la reine mere, que non-seulement il étoit inutile, mais encore très-pernicieux de permettre une dispute publique sur les matieres de religion, à des gens qu'on savoit être des opiniâtres, & déterminés à ne se relâcher sur aucun des dogmes qu'ils s'étoient fait honneur d'établir par tout; que la plûpart des esprits, même à la cour, étoient si mal disposés, que le commerce qu'ils auroient avec les docteurs protestans, acheveroit de les corrompre; que le pape trouveroit fort mauvais, & avec raison, un procedé si irrégulier, & qu'on traitât avec les hérétiques des matieres de foi dans une assemblée, qui

Davila, l. 2.

n'étoit

n'étoit point un concile, & qui feroit composée pour la plûpart de laïques, tandis qu'à la priere du roi, & du consentement de tous les princes catholiques, il assembloit de nouveau le concile général à Trente, & que c'étoit-là où les ministres huguenots devoient aller, pour y proposer leurs difficultés, puisqu'on leur offroit des sauf-conduits pour leur sûreté.

Elle est résolue.

Ce projet auroit échoué sans doute, si le cardinal de Lorraine s'étoit joint au cardinal de Tournon : mais on fut fort surpris de le voir d'une opinion contraire, & l'appuyer si fortement, qu'il entraîna à son avis la plûpart de ceux du conseil.

On raisonna beaucoup sur cette conduite du cardinal de Lorraine. Il y avoit peu de gens parmi les catholiques qui l'approuvassent, & la plûpart la condamnoient. Les premiers le défendoient sur ce qu'il espéroit convaincre si évidemment dans les conférences les docteurs calvinistes de la fausseté de leur religion, qu'il les rameneroit à l'église, ou que du moins en les confondant en présence de la cour, tous les grands qu'ils avoient séduits reviendroient d'eux-mêmes de leur égarement. Les autres crurent & publierent qu'il n'agissoit en cela que par un motif de vanité, & qu'il étoit ravi de faire montre en une occasion si célebre, de son esprit, de son éloquence, & de sa doctrine. Quoi qu'il en soit, le fameux colloque de Poissi fut résolu dans ce conseil, & on expédia peu de jours après des sauf-conduits pour un certain nombre de ministres de la nouvelle réforme, que le parti huguenot jugeroit à propos d'y députer.

Thuanus, l. 18.

Cependant les états s'étant rassemblés au mois d'Août à Pontoise, la régence y fut confirmée à la reine, nonobstant l'opposition de plusieurs des membres; & la proposition que firent les ennemis du cardinal de Lorraine, de faire rendre compte de l'administration des finances, fut rejettée. Le roi ayant fait venir les états à saint Germain, pour lui présenter leurs cahiers & le résultat de l'assemblée, l'orateur du tiers-état & celui de la noblesse y recommencerent leurs invectives contre l'ordre ecclésiastique, & firent diverses propositions qui tendoient à lui enlever, au profit du roi & de l'état, une partie des grands revenus qu'il possédoit; & cet ordre, pour conjurer la tempête qui le menaçoit, s'obligea à

Mémoires de Castelnau, l. 2. c. 4.

1561. payer pendant six ans au thrésor royal quatre décimes des biens de l'église.

Lettre de M. de Laubespine à M. l'évêque de Rennes.

Le vingt-quatrieme du même mois, se fit par le commandement du roi, la réconciliation du prince de Condé avec le duc de Guise en présence du roi de Navarre, du prince de la Roche-sur-Yon, des cardinaux de Bourbon, de Lorraine, d'Armagnac, & de Châtillon, des ducs de Montpensier, de Nemours, de Nevers, de Longueville, d'Etampes, du connétable, du chancelier, de l'amiral, des maréchaux de Saint-André & de Brissac, & de plusieurs autres personnes de la cour. Le roi qui avoit tiré parole de l'un & de l'autre pour cette paix, témoigna en présence de tous les assistans, l'empressement qu'il avoit pour la voir bien rétablie, dans l'espérance qu'elle contribueroit beaucoup à la tranquillité de son royaume.

Le duc de Guise, ainsi qu'on en étoit convenu, protesta au prince de Condé qu'il n'avoit point été l'auteur de sa prison. Le prince répondit, que quiconque l'avoit été, étoit un méchant homme & un scélérat; à quoi le duc répondit qu'il le croyoit ainsi: mais que cela ne le regardoit point. On n'entra pas dans un plus grand éclaircissement. Le roi les fit embrasser l'un l'autre, & promettre mutuellement qu'ils seroient toûjours amis. On fit paroître beaucoup de joie à la cour de cet accommodement; & la reine mere pour marquer la sienne, donna un magnifique repas aux princes & aux principaux seigneurs.

Brantome dans l'Eloge de Marie Stuart.

Quand cela se fit, le duc de Guise ne faisoit que d'arriver de Calais, où il venoit de voir embarquer la jeune reine d'Ecosse, pour retourner en son royaume. Ce fut un triste voyage pour cette princesse, qui eût de tout son cœur préferé le séjour de France, avec sa qualité de reine douairiere, au throne d'Ecosse, si la chose avoit été à son choix: mais la reine mere ne la pouvoit souffrir, & elle-même ne pouvoit avec bienséance renoncer à ses états, ni manquer de les perdre, si elle restoit en France.

Buchanan. l. 17. Camden. part. 1. Histor. Elisab.

Ce fut par ces considérations que messieurs de Guise ses oncles lui persuaderent de partir. Elle fit demander par Trocmorton, ambassadeur d'Angleterre en France, un passeport à Elizabeth. On le lui offroit, à condition qu'elle ratifieroit

le traité d'Edimbourg de l'année précédente; ce que ni elle, ni la cour de France ne voulurent point faire, parce que les conditions leur en étoient trop désavantageuses. Elle ne laissa pas de partir, & ayant heureusement évité les vaisseaux Anglois qui étoient en mer pour la prendre, elle arriva le vingt-unieme d'Août en Ecosse, où la providence lui préparoit une grande suite de chagrins & de malheurs. 1561.

La résolution prise pour les conférences ou le colloque de Poissi, (car c'est ainsi qu'on les appella depuis) tenoit alors tous les esprits en suspens, & dans l'impatience d'en voir le succès.

Et la reine prévient le pape là-dessus.

La reine, qui prévoyoit bien que cette assemblée déplairoit fort à Rome, empêcha qu'on n'y en apprît trop tôt la nouvelle, en faisant enlever à Turin les lettres de deux couriers de France; & elle crut devoir elle-même prevenir le pape Pie IV. sur cet article. Le président de Thou dans son histoire rapporte la lettre de cette princesse, qu'il doit avoir vûe, puisqu'il en marque la date, savoir le quatrieme d'Août. Fra-Paolo l'a transcrite dans son histoire du concile de Trente, & Palavicin en fait aussi mention dans la sienne. L. 28.

Sentimens de cette princesse sur la nouvelle doctrine.

A en juger par le contenu, la reine avoit déja l'esprit bien gâté sur la religion; car après avoir représenté au pape la nécessité où elle étoit, pour prevenir de plus grands maux, d'user de condescendance à l'égard des calvinistes, dont le nombre étoit infini dans le royaume, elle l'exhortoit à ne point tenir pour retranchés de l'église Romaine, ceux qui, croyant les dogmes capitaux de la religion, ont des scrupules sur quelques autres points qui n'étoient pas si importans. Les points qu'elle mettoit de ce nombre étoient le culte des images, qui, selon elle, est défendu par la loi de Dieu dans l'écriture, & avoit été improuvé par saint Gregoire, & qu'on ne devoit pas par conséquent faire difficulté de retrancher. Les exorcismes & les autres cérémonies du baptême, où il falloit seulement retenir la matiere & la forme prescrite par Jesus-Christ. Elle demandoit le rétablissement de la communion sous les deux especes: en quoi, disoit-elle, on devoit avoir plus d'égard au précepte contenu dans l'évangile, qu'à l'autorité du concile de Constance; qu'on retranchat la fête du saint sacrement, & les processions qui se faisoient dans cette célébri-

1561.

té ; que le service divin se fît en langue vulgaire ; qu'on abolît l'usage des messes, où le prêtre communioit seul : mais que chaque évêque assemblât le premier Dimanche du mois tous les fideles qui voudroient communier, & qu'on leur donnât la communion sous les deux especes, après leur avoir lû en François les endroits des évangelistes & de l'épître de saint Paul, où il est fait mention de l'institution de l'Eucharistie. Qu'au reste on auroit soin que l'autorité du saint siége subsistât dans le royaume, & qu'en abolissant les abus qu'on reprochoit aux ministres de l'autel, on conserveroit le sacerdoce ; que ces moyens lui paroissoient non-seulement infaillibles pour la réunion des esprits en France ; mais encore que c'étoit un acheminement, pour faire revenir l'église Greque à la soumission qu'elle doit à l'église Romaine.

Lettre de cet ambassadeur à l'évêque de Rennes.

Cette lettre, qui fut vrai-semblablement l'ouvrage de l'évêque de Valence, scandalisa étrangement le pape : mais il dissimula, & ne répondit point autre chose, sinon qu'on alloit tenir le concile de Trente, où tous ces points pourroient être discutés : & le sieur du Mortier ambassadeur de France à Rome, fit si bien, qu'il l'adoucit là-dessus.

Lettre de la reine à l'évêque de Rennes.

L'empereur averti par le nonce du pape en France, & par Chantonai ambassadeur d'Espagne auprès du roi, de tout ce qui se passoit, n'en fut pas moins surpris que le pape, & le fit témoigner à la reine, qui tâcha de lui justifier sa conduite : mais sans s'embarrasser de tout ce qu'on en pourroit dire dans les cours étrangeres, elle ordonna qu'on disposât tout pour le colloque de Poissi.

De quoi l'on devoit traiter au colloque de Poissi.

Lettre du sieur du Mortier au même.

En attendant que les docteurs protestans fussent arrivés, la reine avoit fait assembler quelques évêques dès la fin de Juillet, pour délibérer sur les matieres dont on traiteroit à Poissi, & sur la maniere qu'on tiendroit dans les conférences. Quelques-uns furent d'avis qu'on n'y parlât que de la réformation des moeurs, sans toucher les matieres de foi : mais ce n'étoit pas-là l'intention du roi de Navarre, ni de l'amiral que la reine avoit résolu de satisfaire : & nonobstant les dangers qu'on en prévoyoit, il fut conclu que les docteurs protestans, ainsi qu'ils l'avoient demandé, pourroient y lire leur confession de foi, & proposer leurs difficultés.

Dès que ceux-ci eurent reçu leurs sauf-conduits, ils se ren-

dirent en grand nombre à la cour. Calvin ne jugea pas à propos d'y venir lui-même : mais tout ce qu'il y avoit de plus habile & de plus éloquent dans le parti fut choisi, pour en soûtenir l'honneur en une occasion si célebre. 1561.

Théodore de Beze est à la tête de ceux qui y devoient disputer pour les protestans.

Theodore de Beze fut mis à la tête de cette troupe. Il étoit natif de Vezelai en Bourgogne, d'une honnête famille du pays. C'étoit un homme bien fait, de beaucoup d'esprit, qui parloit bien, & avoit les manieres très-agréables, & fort propres à s'insinuer dans l'esprit des grands & des dames. Il étoit le favori de Calvin, qui le destinoit dès-lors pour son successeur dans la chaire de Geneve, & pour être le chef de la secte après sa mort, nonobstant le décri où il étoit par la corruption de ses mœurs, & par ses infames & scandaleuses poësies, qu'on ne peut lire sans horreur, & sans concevoir de l'indignation contre l'impudence du poëte à publier ses plus abominables débauches.

Beze avoit pour ses seconds, Augustin Marlorat Lorrain, Jean de l'Espine François, Pierre Martyr Florentin; le premier étoit apostat de l'ordre des Dominicains, & le troisieme de celui des chanoines réguliers; Jean Malo, prêtre autrefois habitué de l'église de saint André des Arcs à Paris, quelques autres, tous hérétiques sacramentaires, partie zuingliens, partie calvinistes. Cinq ministres luthériens, dont deux furent envoyés par le comte Frideric Palatin, & trois par le duc Christophe de Virtemberg, n'arriverent qu'après le colloque : & il y a beaucoup d'apparence que ces troupes auxiliaires n'auroient pas beaucoup fortifié le parti; car les luthériens n'avoient jamais pu s'accorder jusqu'alors avec les sacramentaires.

Le cardinal de Lorraine & quelques autres sont les tenans pour le parti catholique.

Le cardinal de Lorraine avec Claude d'Espense, Claude de Xaintes chanoine regulier, & quelques autres docteurs de la faculté de théologie de Paris, devoient être les tenans pour le parti catholique, non pas qu'on prétendît faire une dispute reglée; car il n'étoit ni de la dignité du cardinal de Lorraine, ni convenable à un homme de sa naissance de se commettre avec des gens tels que ces ministres protestans : mais il devoit y parler seulement, pour leur donner des éclaircissemens sur leurs difficultés, & comme pour les ins-

truire : & c'eſt ſans doute par cette raiſon qu'on donna à ces conférences le nom de colloque.

1561.

Lettre de la reine à l'évêque de Rennes.

La reine par cette même raiſon fit dire aux docteurs calviniſtes, qu'ils euſſent grand ſoin d'obſerver les bienſéances en cette occaſion ; qu'ils ſe gardaſſent bien de laiſſer échapper aucune parole injurieuſe à l'ancienne religion, à la dignité des prélats, & des autres perſonnes conſtituées en dignité, & que leurs remontrances demeuraſſent toûjours dans les bornes du reſpect dû à l'illuſtre aſſemblée, devant laquelle ils auroient à parler.

Ouverture du colloque faite en préſence de toute la cour.

La Popeliniere, l. 7.

Après quelques conférences particulieres entre le cardinal & Theodore de Beze, & quelques remontrances que la Sorbonne fit inutilement à la reine, pour empêcher qu'on ne traitât en public des controverſes ſur la religion, l'ouverture du colloque ſe fit le mardi neuvieme de Septembre dans le grand réfectoire de l'abbaye de Poiſſi.

Le roi y fut préſent avec la reine, le duc d'Orleans, Marguerite de France ſa ſœur, le roi de Navarre, le prince de Condé, les autres princes du ſang, & quantité de ſeigneurs de la cour, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, de Châtillon, (*a*) d'Armagnac, & de Guiſe, & environ quarante tant archevêques qu'évêques.

Le roi ayant témoigné en peu de mots le grand déſir qu'il avoit de voir les eſprits réunis ſur le fait de la religion, afin que tous enſuite concouruſſent à la tranquillité de ſon état, la chancelier parla plus au long ſur le ſujet de l'aſſemblée, & d'une maniere, qui ne fit que confirmer la mauvaiſe idée, qu'on avoit déja de lui touchant ſa créance. Il fit entre autres choſes fort valoir la prétendue juſtice de la demande des calviniſtes, que ſur les points controverſés on s'en rapportât à la ſeule écriture.

Quand il eut fini, le cardinal de Tournon, comme primat des Gaules par ſon archevêché de Lyon, prit la parole : & après avoir parlé avec beaucoup de modération ſur la harangue du chancelier, il demanda qu'elle lui fût communiquée & aux évêques par écrit. Le chancelier le refuſa, parce qu'il

(*a*) M. de Thou dit que ce cardinal avoit pris le nom d'Armagnac, mais qu'il n'étoit pas de cette maiſon. *Thuan.* l. 26.

appréhendoit qu'un jour on ne lui en fît une affaire, & il dit pour s'en défendre, que tout le monde l'avoit entendue & suffisamment comprise. On passa outre, & le duc de Guise & M. de la Ferté capitaine des gardes sortirent, pour aller prendre les ministres protestans qui étoient au nombre de douze, & les introduire dans l'assemblée. 1561.

Ils s'avancerent, pour s'asseoir au premier rang à côté des évêques : mais on les arrêta, & on les fit placer le long d'une espece de barriere, où on leur ordonna de demeurer débout & tête découverte.

Les ministres protestans y sont debout & découverts.

Claude de Xaintes in Apolog. contra Bezam.

De Beze, qui devoit porter la parole, commença par se mettre à genoux avec tous ses confreres; & fit une priere à Dieu, pour demander ses lumieres dans une occasion si importante. S'étant relevé, il remercia le roi de l'honneur qu'il leur faisoit de vouloir bien les entendre. Il fit une courte apologie de ceux de son parti sur le crime de révolte & sur les autres qu'on leur imposoit : & après avoir dit qu'il y avoit plusieurs points dont il convenoit avec les évêques de France, mais qu'il y en avoit quelques autres, sur lesquels il ne pouvoit s'accorder avec eux, il récita sa profession de foi conformément au symbole des Apôtres, & en expliqua quelques articles selon la doctrine de Calvin. Il ajoûta qu'on en avoit introduit plusieurs dans la religion, qui n'étoient point dans le symbole, ni dans l'écriture; qu'avant que d'en convenir, il falloit montrer que les peres de l'église & les conciles d'où on les avoit tirés, ne s'étoient pas éloignés de l'écriture. Il parcourut les divers dogmes sur les sacremens, sur le mérite des bonnes œuvres, sur la satisfaction pour les péchés : & étant venu à l'article de la réalité du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, il lâcha cette parole, que le corps du Sauveur étoit autant éloigné du pain & du vin, que le haut du ciel l'est de la terre.

Discours de Theodore de Beze.

Lettre de la reine à l'évêque de Rennes.

La Popeliniere, l. 7.

Thuanus, l. 28.

Ces paroles exciterent un grand murmure parmi les assistans, qui jusques-là l'avoient écouté, les uns avec plaisir, les autres avec patience, parce qu'il parloit de fort bonne grace.

Le cardinal de Tournon eut beaucoup de peine à s'empêcher de l'interrompre : mais dès que le ministre eut achevé son discours, ce cardinal parla avec beaucoup de zele con-

Réponse du cardinal de Tournon.

tre le blaſphème qu'il venoit d'entendre. Il dit qu'on voyoit
1561. bien que ce n'étoit pas ſans raiſon, que lui & pluſieurs évêques s'étoient oppoſés à ces conférences publiques ſur la religion avec des hérétiques, dont les dogmes avoient déja été tant de fois condamnés. Il pria le roi de ne ſe pas laiſſer impoſer par ces nouveaux docteurs, & qu'il ſe chargeoit de lui rendre ſi bon compte de la vérité de ce que l'égliſe romaine croyoit, que ſi à l'occaſion de ce qu'il venoit d'entendre, il s'étoit élevé quelque doute dans ſon eſprit ſur nos ſaints myſteres, il le lui ôteroit parfaitement. Il ajoûta que ſans le reſpect qu'il avoit eu pour Sa Majeſté, il ſe ſeroit levé ſur le champ, pour ſortir de l'aſſemblée, & qu'il auroit été ſuivi de tous les cardinaux, de tous les évêques, & tout ce qu'il y avoit-là de catholiques.

La reine, qui s'apperçut bien que le cardinal par ſon diſcours vouloit la rendre reſponſable de ce ſcandale, prit la parole, & dit que pour elle, elle n'avoit rien à ſe reprocher là-deſſus, qu'on n'avoit rien fait que ſuivant l'avis du conſeil & du parlement de Paris, & qu'au reſte ſon deſſein n'avoit jamais été, qu'on innovât rien en matiere de religion, mais ſeulement de donner lieu à l'inſtruction de ceux, qui s'étoient malheureuſement égarés, & à la réunion des eſprits.

Explication du premier ſur l'Euchariſtie.
Hiſtoire des égliſes réformées. l. 4.

Beze ſe repentit lui-même d'avoir ſi clairement expoſé ſon héréſie, & dès le lendemain il préſenta à la reine une explication de ſa propoſition, de laquelle, dit-il, il ne s'enſuit pas *que nous voulions forclore Jeſus-Chriſt de la ſainte cene : ce qui ſeroit une impiété toute manifeſte*; car, ajoûta-t-il, *nous croyons, ſuivant ſa parole, qu'encore que le corps de Jeſus-Chriſt ſoit maintenant au ciel, & non ailleurs, ce nonobſtant nous ſommes faits participans de ſon corps & de ſon ſang par une maniere ſpirituelle, & moyennant la foi, auſſi véritablement que nous voyons les ſacremens à l'œil, les touchons à la main, & les mettons à notre bouche.*

Autre ſéance, où il ne fut pas permis à Beze de répliquer.

La ſéance finit par-là, & on en tint une autre le ſeizieme de ſeptembre, où le cardinal de Lorraine ayant touché la plûpart des articles, dont Beze avoit fait mention dans la premiere, inſiſta particulierement ſur deux points : Le premier fut l'autorité de l'égliſe, des peres, & des conciles. Il montra fort ſolidement que de recuſer leur autorité, comme faiſoient les

les calvinistes, c'étoit ne point vouloir reconnoître de Juge sur les differends de la religion; que l'écriture pouvant recevoir diverses interprétations, devoit être regardée comme une loi, qui ne s'interprete pas elle-même; qu'il falloit par conséquent avoir recours à un interprete vivant, pour en déterminer le véritable sens dont on disputoit; que cette qualité ne pouvoit convenir qu'à l'église, & non point aux particuliers, & que sans cela il étoit impossible de décider aucune controverse. 1561.

L'autre point fut celui de l'Eucharistie, sur lequel il montra les contradictions du système des calvinistes, qui n'osant nier que le corps de Jesus-Christ y soit, comme Beze l'avoit marqué dans l'explication qu'il avoit donnée à la reine, y ajoûtoient néanmoins qu'il étoit présentement au ciel, *& non ailleurs.* Il apporta encore plusieurs autres preuves de la présence réelle: & adressant la parole au roi, il protesta que lui & les autres prélats étoient résolus de plûtôt mourir, que de jamais abandonner cette doctrine, qui avoit toûjours été celle de l'église; que si les docteurs protestans vouloient demeurer d'accord de ces deux points si bien établis, on les écouteroit sur les autres; que s'ils ne le vouloient pas, il conjuroit Sa Majesté de ne les pas entendre davantage, & de les faire au plûtôt sortir du royaume, où leur présence ne serviroit qu'à le corrompre de plus en plus.

Sur cela les prélats se leverent. Beze pressa le roi de lui permettre de répliquer au discours du cardinal: & ne pouvant l'obtenir, parce que la séance avoit déja duré long-temps, il demanda qu'au moins il lui fût permis & à ses collegues, d'avoir encore quelques conférences particulieres avec les docteurs catholiques; ce qui lui fut accordé, pour ne lui pas donner lieu de publier qu'on avoit appréhendé sa réplique.

Dans l'intervalle qu'il y eut entre ces assemblées publiques & les particulieres qui se firent après, Hyppolite d'Est, cardinal de Ferrare, legat du pape, arriva à la cour, & amena avec lui Jacques Lainez, théologien Espagnol, & général des Jésuites, qui s'étoit beaucoup distingué par sa doctrine & par son éloquence au concile de Trente sous le pontificat de Jules III.

1561. Ce cardinal très-instruit des affaires de France, prévoyant qu'il ne pourroit empêcher le colloque de Poissi, & jugeant d'ailleurs qu'il lui seroit peu honorable de laisser faire sans opposition une chose si contraire aux intentions du saint siége, s'étoit avancé à petites journées, afin de ne pas arriver avant que ce colloque fût commencé; & il fut bien-aise de le trouver fini pour les assemblées publiques.

Conférences particulieres entre les docteurs de l'une & de l'autre religion.

Les particulieres se tinrent le vingt-quatrieme & le vingt-sixieme du mois dans l'appartement de la Prieure, entre les docteurs catholiques & les douze ministres calvinistes en présence de cinq des cardinaux; car le cardinal de Tournon ne voulut point en être. Le roi, la reine, le roi de Navarre, le prince Condé, le chancelier, & quelques autres assisterent à la premiere : mais le roi s'absenta de la seconde.

Hist. Soc. Jes. t. 2. l. 5. Fra-Paolo hist. Conc. Trid. l. 5.

Le général des Jésuites par ordre du légat s'y trouva aussi. Il ne parla point dans la premiere : mais dans l'autre il le fit avec beaucoup de liberté en langue Italienne: & choqué de la hardiesse, avec laquelle Beze & Pierre Martyr s'exprimerent sur le sujet des évêques, & sur l'article de l'Eucharistie, il les réfuta principalement & avec beaucoup de solidité sur le second point, leur appliqua les passages de l'écriture, où il est parlé des loups qui se déguisent en brebis, & des renards qui ravagent la vigne du seigneur : mais ce qui piqua plus vivement Pierre Martyr, fut l'épithete de frere, qu'il lui donna en le nommant, parce que ce nom étoit un reproche de son apostasie de l'Ordre des chanoines réguliers.

Ce qu'y dit Lainez général des Jésuites.

Durant son discours il adressa diverses fois la parole à la reine, & il conclut en lui disant, que persuadé qu'il étoit de ses bonnes intentions pour la religion, & pour l'instruction de ceux qui s'étoient égarés, il jugeoit qu'il n'y avoit que deux voies légitimes à prendre pour cette fin: l'une, qui étoit l'unique bonne; & l'autre, qui pouvoit se tolerer : la premiere, de renvoyer les docteurs protestans au concile de Trente qu'on se préparoit à rassembler, & pour lequel on leur offroit des sauf-conduits; que c'étoit dans ces sortes d'assemblées, selon l'usage constant de l'église, que les questions sur la foi pouvoient être agitées, & devoient être décidées; qu'elles n'étoient point de la compétence des princes, qui tout éclairés qu'ils étoient pour le gouvernement des états, n'avoient pas la

science, ni les lumieres requises, pour bien juger de ces sortes de matieres; que l'autre voie, qui en de certaines circonstances pouvoit être permise, étoit des conférences avec les docteurs catholiques, mais non pas en la présence de ceux, sur qui les objections des hérétiques pouvoient faire des très-mauvaises impressions pour leur religion, & dont le moins méchant effet étoit de les ennuyer; qu'en prenant ces moyens, Dieu ne refuseroit pas son secours à leurs Majestés : au lieu que, si on en prenoit de moins légitimes, on devoit tout appréhender de la vengeance divine. 1561.

Ces manieres libres du Jésuite Espagnol déplûrent à la reine: mais elle n'en fit pas semblant par les égards qu'elle eut pour le légat: & cela n'empêcha pas que le décret de l'assemblée de Poissi, par lequel la compagnie des Jesuites avoit été reçue en France immédiatement avant l'arrivée du général, sur les instances des cardinaux de Lorraine & de Tournon, ne subsistât. Les sinceres catholiques, le légat & le pape donnerent de grands éloges à la conduite du pere Lainez en cette occasion. Beze entreprit de lui répliquer, & voulut railler sur les avis que ce pere avoit donnés à la reine, & sur quelques autres endroits de son discours : mais on vit par la suite qui des deux avoit le mieux réussi; car la reine ne voulut plus qu'on fît de conférences en présence du roi & des gens de la cour : & conformément à ce qui lui avoit été représenté, elle ordonna seulement que désormais quelques théologiens des deux partis conféreroient ensemble, pour essayer de s'accorder sur l'article de l'Eucharistie, qu'on regardoit comme le plus essentiel.

La Popeliniere, l. 7.

Docteurs nommés par la reine pour les tenir en particulier.

Elle avoit tant d'envie de voir au moins ce fruit du colloque de Poissi, qu'elle nomma pour ces conférences particulieres les deux évêques, qui de notoriété publique avoient le plus de penchant pour le calvinisme, savoir Jean de Montluc, évêque de Valence, & Pierre du Val évêque de Séez; auxquels elle joignit Louis Boutillier, Jean de Salignac, & Claude d'Espence. Celui-ci, si on en croit les historiens calvinistes, étoit à la vérité fort convaincu de la présence réelle dans l'Eucharistie: mais il étoit assez indéterminé sur l'article de la Transsubstantiation.

Ministres choisis par les protestans.

Les protestans choisirent de leur côté Beze, Martyr, Mar-

lorat, des Gallardes & de l'Espine. On s'assembla dans une maison particuliere à saint Germain. On convint que, sans s'amuser à disputer davantage, on tâcheroit de faire une formule de foi sur l'article de l'Eucharistie, dont les deux partis se contenteroient, & on présenta quelques jours après celle-ci à la reine.

1561.

Leur confession de foi.

Nous confessons que Jesus-Christ en sa sainte cene nous présente, donne, & exhibe véritablement la substance de son corps & de son sang par l'opération de son saint Esprit, & que nous recevons & mangeons sacramentalement, spirituellement & par foi ce propre corps qui est mort pour nous, pour être os de ses os, & chair de sa chair, afin d'en être vivifiés, & en percevoir tout ce qui est nécessaire à notre salut; & pour ce que la foi appuyée sur la parole de Dieu nous fait & rend présentes les choses promises, & que par cette foi nous prenons vraiement & de fait le vrai & naturel corps & sang de notre Seigneur par la vertu du saint Esprit, à cet égard nous confessons la présence du corps & du sang d'icelui notre Sauveur à la sainte cene.

Il est certain que les ministres dans cette exposition de foi n'abandonnoient point leur erreur sur la présence réelle, quoique plusieurs personnes s'en fussent d'abord laissé éblouir: & l'on voit par cet exemple combien il est dangéreux de capituler avec les novateurs en matiere de religion, & de se relâcher même sur l'expression, sous prétexte de les rapprocher du dogme catholique par cette condescendance. C'est leur fournir des moyens, non pas de revenir de leur égarement, mais de séduire les fideles, déguisant leur pernicieuse doctrine, qu'ils retiennent toûjours, & qu'ils inspirent avec d'autant plus de facilité, que les termes spécieux & équivoques, dons ils l'enveloppent, la font plus ressembler à la doctrine catholique. Il est surprenant que le docteur d'Espence & ses collegues eussent donné dans ce piége: mais ce fut apparemment l'autorité des deux évêques, qui les y entraîna.

Ce qu'on en jugea à la cour, & dans l[illegible]lté de théolog[illegible]

La Popeliniere. *l.* 7.

On étoit convenu de part & d'autre que cette formule demeureroit secrete, jusqu'à ce qu'elle eût été communiquée aux prélats & aux autres théologiens qui étoient à Poissi: mais il en courut plusieurs copies à la cour. On y en eut une grande joie, & la plûpart furent persuadés que l'accord étant

fait sur cet article principal, on s'accommoderoit aisément sur le reste. La reine témoigna à Beze en présence de l'évêque de Valence la satisfaction qu'elle avoit de sa conduite, & on prétendit même que le cardinal de Lorraine ayant lû la formule, l'avoit approuvée. Si l'on en croit Calvin dans une lettre écrite au seigneur de Poet, dont j'ai la copie, elle fut signée par l'évêque de Valence, ce qui n'est pas surprenant: mais lorsqu'on la communiqua le quatrieme d'Octobre aux prélats & aux docteurs, ils en jugerent tout autrement; & le neuvieme du même mois la faculté de théologie la déclara insuffisante, captieuse, hérétique, & remplie de plusieurs erreurs contre le mystere du saint Sacrement de l'autel. Il leur fut aisé de montrer la vérité de leur censure, & que la présence de Jesus-Christ par la foi n'est point cette présence réelle sous les especes du pain & du vin, que l'église a toûjours crue dans l'Eucharistie. 1561.

Formule que l'on voulut les obliger de signer.

L'assemblée de Poissi approuva la censure des docteurs; & représenta au roi par la bouche du cardinal de Tournon, qu'on perdoit le temps, & qu'on voyoit bien qu'il n'y avoit rien à gagner dans toutes ces conférences avec les docteurs calvinistes; qu'il falloit qu'ils signassent l'article de l'autorité de l'église, des conciles & des peres, que le cardinal de Lorraine avoit si clairement démontrée dans le discours qu'il avoit fait en une des premieres assemblées, & que pour celui de l'Eucharistie, il falloit les obliger pareillement à souscrire à cette formule de l'église catholique, qui étoit nette, précise, & sans équivoque: *Nous croyons & confessons qu'au saint Sacrement de l'autel le vrai corps & sang de Jesus-Christ est réellement & transubstantiellement sous les especes du pain & du vin, par la vertu & puissance de la divine parole prononcée par le prêtre, seul ministre ordonné à cet effet, selon l'institution & commandement de notre Seigneur Jesus-Christ.* Que si les ministres refusoient de s'en tenir-là, il ne falloit plus les écouter, & qu'on supplioit Sa Majesté de les faire au plûtôt sortir de la cour & du royaume, où ils gâtoient une infinité de personnes.

Ils le refusent, & l'assemblée est congédiée.

Ce fut effectivement le parti que l'on prit, nonobstant les instances de Theodore de Beze pour de nouvelles conférences: & c'est ainsi que finit le colloque de Poissi, dont les

1561. docteurs calvinistes envoyerent par tout des relations à leur avantage, & où ils disoient entre autres choses qu'on n'avoit congédié cette assemblée que parce qu'on voyoit qu'à toute occasion ils poussoient à bout les docteurs catholiques. C'étoit à quoi on devoit bien s'attendre ; car en pareilles rencontres les deux partis ne manquent jamais de s'attribuer la victoire. Le cardinal de Lorraine y fit paroître beaucoup de doctrine & d'éloquence, l'évêque de Valence beaucoup de politique & d'adresse, & Théodore de Beze n'y acquit pas moins de réputation. Il ne s'y fit aucuns decrets sur la religion, & il fut conclu qu'on s'en rapporteroit aux décisions du concile de Trente.

Lettre du roi à son ambassadeur à Rome.

Dès que le colloque eut été terminé, le roi écrivit à monsieur de l'Isle son ambassadeur à Rome, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, afin qu'il en rendît compte au pape, & qu'il l'assûrât de ses bonnes intentions pour la religion. Il lui ordonnoit en même-temps dans sa lettre, de ne pas souffrir qu'on innovât rien pour le rang, quand il se trouveroit avec les autres ambassadeurs ; car le roi d'Espagne depuis la mort de l'empereur Charles V. avoit déja fait là-dessus quelques tentatives, dont je parlerai dans la suite à l'occasion du concile de Trente, où cette contestation fit grand bruit.

Effet qu'elle produisit par rapport au roi de Navarre.

Davila, l. 2.

Le meilleur effet, que produisit le colloque de Poissi, fut que le roi de Navarre commença à revenir beaucoup de ses préventions pour la nouvelle réforme ; soit que la solide harangue du cardinal de Lorraine l'eût ébranlé, soit qu'il eût remarqué que les ministres protestans ne s'accordoient pas entre eux, les uns paroissant vouloir s'en tenir exactement aux opinions de Calvin, les autres penchant du côté de celle de Luther ; les uns inclinant à la confession d'Ausbourg, & les autres ne pouvant la souffrir : & en effet depuis ce temps-là ce prince rentra dans la religion catholique, dans laquelle il mourut. Mais comme les raisons de conscience & de religion n'ont pas toûjours tout leur effet, principalement sur l'esprit des princes, il fallut que celui de l'interêt secondât la bonne disposition, où l'avoit mis le colloque de Poissi.

Par quel appas on le détacha du parti des huguenots.

La restitution de la Navarre étoit l'endroit par où il pouvoit être le plus agréablement flatté : & c'est l'appas que le légat lui présenta, pour le détacher entierement du parti des

huguenots, & le réunir au triumvirat, c'est-à-dire, au duc de Guise, au connétable, & au maréchal de Saint-André hautement déclarés pour le parti catholique, & contre la licence que la reine donnoit aux calvinistes. 1561.

Le légat qui connoissoit l'importance de leur ôter un tel chef, dont la qualité de premier prince du sang & de lieutenant-général du royaume donnoit un grand relief à leur faction, avoit pendant quelque-temps travaillé inutilement, pour faire agréer au pape & au roi d'Espagne cet expédient, à cause de la défiance qu'ils avoient de la sincérité des intentions de ce prince, & que d'ailleurs le roi d'Espagne n'avoit pas trop d'envie de rétablir la tranquillité dans le royaume de France, sur-tout à ses dépens.

Palavicin. hist. Conc. Trid. l. 15. c. 14. ex Litteris Nuncii.

Le nonce Gualteri homme trop vif, & qu'on soupçonnoit à la cour de France d'être l'espion des Espagnols, traversoit le dessein du légat, en mandant au pape que la religion étoit perdue dans ce royaume; qu'il n'étoit plus question de ménagemens, & qu'il falloit avoir recours aux plus violens remedes. Il avoit décrié la conduite du légat à l'occasion de la complaisance qu'il avoit eue pour la reine de Navarre, d'assister au sermon d'un ministre huguenot. Le légat eut besoin de faire de fortes apologies là-dessus: mais enfin il vint à bout de ce qu'il souhaitoit du pape & du roi d'Espagne, & obtint même le rappel du nonce. Dès qu'il eut reçu ses ordres pour agir, il commença la négociation de concert avec l'ambassadeur d'Espagne & le sieur d'Escars chevalier de l'ordre, qui étoit tout le conseil du roi de Navarre, & qu'ils trouverent moyen de gagner. Quelques historiens ont écrit qu'on lui proposa d'abord de le dédommager du royaume de Navarre, par celui d'Ecosse, dont on lui feroit épouser la jeune reine niece du duc de Guise, supposé qu'il voulût se déclarer contre les huguenots; qu'on lui offrit de faire casser à Rome son mariage avec Jeanne d'Albret, à cause de l'opiniâtreté de cette princesse dans l'hérésie, & qu'il ne donna point dans cette proposition, en étant détourné par la tendresse qu'il avoit pour ses enfans. Mais Famiano Strada dans sa belle histoire de la guerre des Pays-Bas traite ce fait de chimere, & assûre qu'ayant eu entre les mains, & lû exactement toutes les lettres ecrites sur ce sujet par Antoine de Granvelle & par

Davila, l. 2.

Liv. 5. Dec. 1.

Chantonnai ambassadeur d'Espagne en France, & frere de ce
1561. prélat, il n'y avoit pas trouvé un seul mot là-dessus : & puis il est manifeste que l'hérésie ne pouvoit être un motif suffisant de divorce. Ainsi tout roula sur la promesse de la restitution de la Navarre, ou du moins sur l'offre d'un équivalent, qui devoit être le royaume de Sardaigne : mais on appuya beaucoup plus sur le dernier, en représentant à ce prince, que le roi d'Espagne auroit beaucoup de peine à laisser échapper le royaume de Navarre, qui étoit si fort à sa bienséance.

Pour lui faire agréer cette proposition, qu'on lui avoit déja faite autrefois, lorsqu'il alla conduire Isabelle de France sur les frontieres d'Espagne, & qu'il n'avoit pas rejettée, on se servit de la jalousie qu'il avoit conçûe contre le prince de Condé son frere, dont les huguenots faisoient en tous lieux l'éloge, comme du plus grand homme qui fût en France, & comme de leur protecteur déclaré, en qui ils avoient toute leur confiance, & trouvoient une ressource assûrée pour leur parti : au lieu qu'à toute occasion ils se plaignoient du roi de Navarre, blâmoient son humeur lente & ses irrésolutions, & n'en parloient qu'avec beaucoup de mépris dans les comparaisons odieuses qu'ils faisoient de lui avec son frere.

Il s'unit au parti du duc de Guise, du connétable, & du maréchal de Saint André appellé le triumvirat.

On représenta encore à ce prince, que le roi & ses freres étant en si bas âge, il n'étoit pas impossible que la branche des Valois finît en eux ; qu'en ce cas la couronne de France le regardoit ; que s'il perseveroit dans le calvinisme, plusieurs, & sur-tout le pape, feroient valoir cet obstacle, pour l'empêcher de monter sur le throne, & que le parti catholique étant encore le plus nombreux dans le royaume, il courroit risque de s'en voir exclus. De si fortes raisons, & quelques autres qui lui furent visiblement représentées, le déterminerent enfin à s'unir avec le triumvirat.

Lettre de l'ambassadeur d'Espagne à Philippe II.

Bientôt cette résolution ne fut plus un mystere. On le voyoit sans cesse en conférence avec le duc de Guise, le connétable, & le maréchal de Saint-André. Il défendit les prêches dans tous les appartemens du Louvre : & la reine de Navarre sa femme voulant entendre le sermon d'un ministre dans une maison de Saint-Germain, où les domestiques du prince de Condé logeoient, & la litiere l'attendant déja dans la cour du

du château, il lui fit défense d'y aller, & résolut d'empêcher qu'il ne s'en fît aucun dans saint Germain. 1561.

La reine se joint au parti contraire.

Ce coup imprévû étonna la reine mere, qui tandis qu'elle avoit eu le roi de Navarre dans son parti, avoit méprisé le triumvirat : mais par ce changement du prince, il lui devenoit très-redoutable. Elle s'unit plus étroitement que jamais avec le prince de Condé & les Coligni, par le conseil du chancelier de l'Hôpital & de l'évêque de Valence, & se sut bon gré de s'être ménagé cette ressource, pour maintenir son autorité, dont elle avoit sujet d'appréhender la ruine, principalement de la part du connétable & de messieurs de Guise.

Davila, l. 2.

Le prince de Condé & les Coligni s'applaudissoient aussi beaucoup de l'avoir de leur côté ; & de se voir avec elle dans des interêts communs, qui devenoient les interêts de l'état par sa qualité de régente ; & de ce que par ce moyen leur parti paroîtroit désormais être celui du roi. Ils étoient persuadés du penchant de cette princesse pour la nouvelle religion, quoique dans la vérité la seule politique & le desir de se conserver l'autorité du gouvernement lui fissent faire tout ce qu'elle faisoit en faveur des huguenots. Ils regardoient le colloque de Poissi, qu'elle leur avoit accordé, la suspension de l'édit de Juillet qu'elle avoit ordonnée, sous prétexte de l'espérance d'un accommodement dans ce colloque, & les caresses qu'elle avoit faites à Theodore de Beze & aux autres ministres protestans, comme autant de preuves de son inclination pour ce parti : mais elle leur en donna une encore plus forte que tout cela, par la promesse qu'elle leur fit, & qu'elle leur tint, de révoquer l'édit de Juillet qui défendoit aux huguenots leurs assemblées, & d'en faire un nouveau, qui leur accorderoit des prêches, & par conséquent la liberté de conscience.

Lettre de la reine à l'évêque de Rennes.

Les huguenots s'en prévalent.

Ces nouvelles répandues par toute la France enhardirent les calvinistes, qui, sans attendre l'édit qu'on leur faisoit espérer, firent publiquement leur cene & leurs prêches.

Les catholiques indignés de cette hardiesse, s'y opposerent ; & il se fit à cette occasion de grands désordres en divers endroits du royaume, comme à Cahors, à Amiens, à Abbeville, à Troyes, à Dijon, à Tours, à Toulouse, à Marseille,

Mémoires de Castelnau, l. 3. c. 5. Thuanus, l. 28.

en Guienne, & à Paris même, au fauxbourg saint Marceau.
1561. Il y eut dans tous ces tumultes, du sang répandu de part & d'autre. Les gouverneurs & les magistrats eurent beaucoup de peine à les réprimer, & plusieurs d'entre eux favorisoient sous main les huguenots.

Cependant le triumvirat, d'une part, sollicitoit sans cesse la reine de s'opposer à ces nouvelles entreprises des calvinistes, & de l'autre l'amiral la pressoit de tenir sa parole pour le nouvel édit qu'elle lui avoit promis : & comme il la voyoit fort irrésolue, il lui dit qu'il lui demandoit cette grace au nom de deux mille cent cinquante églises réformées répandues dans toute la France ; qu'elle pouvoit agir sans crainte du triumvirat : qu'elle ne manqueroit ni d'argent, ni de troupes, pour soûtenir son autorité, si on entreprenoit d'y donner atteinte : & tout fin qu'il étoit, il se tenoit si fort asûré de cette princesse par la conduite qu'il lui voyoit tenir, que sans rien déguiser, il lui fit un détail de toutes les ressources qu'il avoit dans la faction huguenote.

Davila, l. 2.

Elle apprit avec plaisir tous ces secrets, bien résolue de mettre ces connoissances à profit selon les conjonctures : & en faisant semblant de se rasûrer par tout ce qu'il lui exposoit, elle lui confirma sa promesse, & prit de concert avec lui les mesures nécessaires pour le nouvel édit.

1562.

Assemblee générale convoquée par la reine, où l'on révoque l'édit appellé l'édit de Juillet.

La Popeliniere, l. 6.

Thuanus, l. 26.

Comme elle ne se tenoit pas fort asûrée du conseil, où le triumvirat étoit trop puissant, elle convoqua à saint Germain pour le mois de Janvier une nouvelle assemblée des notables, c'est-à-dire, des magistrats députés de tous les parlemens & de toutes les cours supérieures du royaume, sous prétexte de remédier par leurs avis aux désordres, qui s'augmentoient de plus en plus dans l'état.

Le connétable, qui prévoyoit ce qui devoit arriver, refusa de se trouver à cette assemblée, & le duc de Guise, apparemment pour la même raison, s'absenta aussi de saint Germain.

Le roi parla en peu de mots sur le sujet dont il étoit question de délibérer, & ordonna au chancelier de l'exposer plus au long. Ce magistrat le fit d'une maniere à faire entendre que l'intention de la cour étoit, que pour la tranquillité du royaume, on modifiât l'édit de Juillet.

Soit qu'on eût eu ſoin de choiſir des députés favorables à la nouvelle religion, ſoit que le diſcours du chancelier eût perſuadé l'aſſemblée, ſoit par complaiſance pour la reine, la pluralité des ſuffrages fut pour la révocation de l'édit de Juillet, & pour en faire un autre plus favorable aux calviniſtes. 1562.

Edit de Janvier plus favorable aux huguenots.

On le dreſſa ſans délai, & les principaux articles de ce fameux édit, appellé communément l'édit de Janvier, furent, que les huguenots rendroient aux catholiques les égliſes dont ils s'étoient ſaiſis dans les villes: mais qu'ils pourroient tenir leurs aſſemblées dans les fauxbourgs & ailleurs, & y faire tous les exercices de leur religion, juſques à ce que le concile général eût décidé ſur les points conteſtés; & cela avec certaines conditions, qui regardoient la police.

Avec quelles clauſes il fut enregiſtré au parlement.

Le parlement de Paris, où le parti catholique dominoit, & à qui tant de variations ne paroiſſoient convenables ni à la dignité du ſouverain, ni au bien de l'état, fit inutilement ſes remontrances par le préſident Chriſtophe de Thou & le conſeiller Guillaume Viole. Il fut obligé d'enregiſtrer l'édit au commencement de Mars après trois juſſions: mais il y ajoûta ces trois clauſes; qu'il le faiſoit, pour obéir à la volonté abſolue du roi, qui jugeoit la choſe néceſſaire dans la ſituation fâcheuſe, où le royaume ſe trouvoit; que le parlement ne prétendoit point par-là approuver la nouvelle religion, & que cet édit ne ſubſiſteroit, que juſques à ce que ſa majeſté en eût autrement ordonné. Les autres parlemens firent les mêmes difficultés pour la publication de l'édit, & celui de Dijon refuſa toûjours de la faire.

Cependant l'ambaſſadeur d'Eſpagne & le légat extrèmement chagrins du grand avantage, que cet édit donnoit à la faction huguenote, ſollicitoient ſans ceſſe le roi de Navarre de faire ſortir de la cour les Coligni, auteurs de ces pernicieuſes réſolutions de la régente, & lui déclarerent, que juſques à ce que cela fût fait, ſon traité avec le roi d'Eſpagne ne pourroit ſe conclurre.

Les Coligni quittent la cour, auſſi bien que les membres du triumvirat, & pourquoi.

Le roi de Navarre en preſſoit fort la reine: mais elle refuſa d'y conſentir, à moins qu'en même-temps le cardinal de Lorraine, le duc de Guiſe & le maréchal de Saint-André ne s'éloignaſſent auſſi-bien qu'eux. La propoſition, qu'elle ſut que le duc de Nemours avoit faite à monſieur Henri duc d'Or-

Lettre de l'am-

1562. baſſadeur d'Eſpagne à Philippe II. La Popeliniere, l. 7. Thuanus, l. 28. 2. Déclaration ou manifeſte du prince de Condé.

leans, de ſe laiſſer enlever & conduire en Lorraine, ſous prétexte de ſe mettre en sûreté contre les attentats des calviniſtes qui en vouloient à toute la maiſon royale, la confirma dans cette réſolution. Elle tint ferme là-deſſus: & en conſentant à l'éloignement des Coligni, elle obtint la condition qu'elle demandoit. Le duc de Guiſe s'en alla à Joinville, le cardinal de Lorraine à Reims, le prince de Condé à Paris, & elle avec le roi quitta ſaint Germain, pour aller à la maiſon royale de Monceaux auprès de Meaux.

Les uns & les autres crurent pouvoir faire cette démarche, ſans nuire à leurs interêts, & eſpérerent même en prendre occaſion de fortifier chacun leur parti. Meſſieurs de Guiſe laiſſoient à la cour le roi de Navarre, toûjours fort vif ſur le traité commencé avec le roi d'Eſpagne, & ils étoient aſsûrés que le légat & le ſieur d'Eſcars auroient ſoin en leur abſence, de l'entretenir dans la bonne diſpoſition où ils l'avoient mis. Les Coligni comptoient ſur celle de la reine à leur égard, & ſur la crainte qu'elle avoit du triumvirat. Le but du prince de Condé, en ſe retirant à Paris, étoit d'y augmenter ſa faction. D'ailleurs meſſieurs de Guiſe ſe propoſoient dans leur ſéjour en Champagne, de traverſer les négociations ſecretes qu'ils ſavoient que le prince de Condé commençoit à faire en Allemagne, ſur les frontieres de laquelle le duc Chriſtophe de Wirtemberg leur avoit promis de s'aboucher avec eux.

Ce que firent les Guiſes pour rompre les meſures priſes par le prince de Condé avec les proteſtans d'Allemagne. Thuanus loc. cit.

Ils prirent effectivement de concert des prétextes, pour ſe rencontrer à Saverne, où ils conferérent vers la mi-Février avec ce prince, auquel le cardinal de Lorraine & le duc de Guiſe, dit le préſident de Thou, firent eſpérer de faire recevoir en France la confeſſion d'Auſbourg, & de travailler ſérieuſement à la réforme de l'égliſe.

Les princes d'Allemagne, ſoit proteſtans, ſoit catholiques, paroiſſoient alors agir avec plus de droiture en faveur de leur religion, que les chefs des partis en France, qui communément, ſur-tout ceux du parti huguenot, étoient beaucoup plus animés par leur ambition, que par leur zele pour la doctrine qu'ils avoient embraſſée. Les princes Allemands par cette raiſon n'étoient gueres plus ennemis du pape & des catholiques, qu'ils l'étoient des Zuingliens, qui nioient la préſence réelle dans l'Euchariſtie: & l'on en vit une preuve deux

Mémoires de Caſtelnau, l. 3. c. 10.

ou trois mois après la conférence de Saverne, lorsque les bourgeois de Francfort, dont la plus grande partie suivoit la confession d'Ausbourg, se mutinerent contre les François calvinistes qui y tenoient leurs prêches à part, se jetterent sur eux, les maltraiterent, & obligerent les magistrats à les chasser de leur ville. 1562.

Ce fut par cet endroit que le cardinal & le duc de Guise s'efforcerent de gagner le duc de Wirtemberg, & par son moyen les autres princes & seigneurs d'Allemagne, en lui faisant entendre, ce qui étoit vrai, que la plûpart des calvinistes de France tenoient sur l'article de l'Eucharistie, la doctrine Zuinglienne, & que, si cette secte prévaloit dans le royaume, elle se répandroit bientôt en Allemagne, au préjudice de la confession d'Ausbourg, & de la tranquillité qui commençoit à s'y rétablir.

Jean Brentzen, plus connu sous le nom de Brentius, fameux ministre lutherien, accompagnoit le duc de Virtemberg dans cette entrevûe. Il étoit un de ses conseillers ordinaires, & des plus échauffés contre le Zuinglianisme, & il appuya fort les raisons du cardinal de Lorraine sur ce sujet. Il n'y eut toutefois rien de conclu, & tout se passa en civilités de part & d'autre. Au reste le cardinal de Lorraine & le duc de Guise, en faisant semblant d'approuver la confession d'Ausbourg, prétendoient seulement rendre les Allemands moins vifs à soûtenir le prince de Condé, & les calvinistes de France, supposé qu'on en vînt à une guerre civile, à quoi il y avoit déja beaucoup d'apparence.

Cependant l'édit de Janvier, tout favorable qu'il étoit aux huguenots, avoit extrèmement irrité ceux des villes du royaume, où par violence ils s'étoient rendus maîtres de quelques églises. Ils se plaignoient hautement de ce qu'on les chassoit des temples, dont ils étoient en possession, pour les releguer aux fauxbourgs & à la campagne. Il fallut que les principaux des ministres leur écrivissent, pour les adoucir, en leur représentant combien ils gagnoient par cet édit, qui leur accordoit la liberté de conscience, & que c'étoit une disposition à obtenir de la cour avec le temps d'autres conditions plus avantageuses. La Popeliniere, l. 7.

D'autre part les catholiques prévoyant les funestes suites *Quel effet pro-*

1562. *du'sit l'édit de Janvier.*

de cet édit, le regarderent avec la derniere exécration, & comme la ruine de la religion catholique. En effet dès que la liberté de conscience fut annoncée, on vit paroître partout, même avant l'enregistrement de l'édit, une très-grande multitude de calvinistes, dont la plûpart jusqu'alors n'avoient point été connus pour tels, parce qu'ils n'avoient osé se faire connoître. Les lieux où les prêches se tenoient, ne furent nulle part assez grands, pour contenir la foule prodigieuse de ceux qui y venoient. Les catholiques mêmes y alloient par curiosité, & plusieurs s'y laissoient pervertir. Des religieux & des religieuses ennuyés de leur état, apostasioient publiquement, prétendant comme les autres jouir du bénéfice de l'édit; beaucoup de clercs & de prêtres en faisoient autant, & s'alloient marier au prêche. Pierre Ramus ou de la Ramée, principal du collége de Presle, homme de beaucoup d'esprit, & d'une grande capacité, mais qui donnoit aveuglement dans toutes les nouveautés, signala sa témérité, en faisant abattre toutes les images, qui se trouverent dans la chapelle de son collége. Le parlement en étant averti, fit informer contre lui; & par un arrêt qui fut rendu quelque-temps après, ordonna que tous les professeurs, principaux & suppôts de l'université signeroient le formulaire de foi, que la faculté de Paris avoit dressé en vingt-cinq articles dès l'an 1554. Quelques-uns ne voulurent pas s'y soumettre, & le recteur se vit contraint de présenter une requête à la cour de la part des quatre facultés, pour qu'on punît ces réfractaires comme des rébelles à Dieu & au roi.

Hist. de l'Université, T. 6.

Davila, L. 3.

La licence des huguenots croissoit de jour en jour à Paris par la présence du prince de Condé; & sous prétexte de l'exécution de l'édit, ils faisoient tous les jours de nouvelles entreprises. Le roi de Navarre qui vit les conséquences de ce mauvais exemple de la capitale, prit la résolution d'obliger le prince de Condé à en sortir. L'autorité que lui donnoit sa qualité de lieutenant-général du royaume, & l'assûrance qu'il avoit de l'attachement de la plûpart des Parisiens à l'ancienne religion, lui faisoient espérer qu'il y seroit le maitre, quand il y paroîtroit: mais ne voulant pas se commettre, sans être tout-à-fait sûr de réussir, il pria le duc de Guise & le connétable de s'y rendre avant lui, l'un & l'autre bien accompagnés.

1562.

La reine en étant avertie, fut dans de grandes inquiétudes, & commença à se repentir de sa fausse politique. Elle savoit que les catholiques étoient très-animés contre elle au sujet de l'édit de Janvier, & elle n'étoit gueres plus assûrée des huguenots, qui étant entrés en défiance de ses intentions, sur ce qu'elle avoit obligé le prince de Condé & les Coligni à sortir de la cour, l'accusoient de les trahir, & semoient parmi eux quantité de libelles, où ils se déchaînoient contre elle avec beaucoup d'insolence. Elle appréhenda que Paris ne devînt un champ de bataille, quand les chefs des deux partis s'y rencontreroient, & qu'elle ne fût ensuite à la discrétion du plus fort. Elle écrivit au duc de Guise à la sollicitation du prince de Condé, pour le prier de ne point aller à Paris, mais de venir droit à la cour & sans troupes, puisqu'il n'y avoit rien à craindre pour lui, & que tout y étoit en paix.

Dans la déclaration du prince de Condé du 8 Avril 1562.

Le duc eut plus d'égard à la lettre du roi de Navarre, qu'à celle de la reine. Il partit de Joinville pour venir à Paris avec le cardinal son frere, accompagné d'un grand nombre de noblesse & de deux compagnies de cavalerie: mais il lui arriva en chemin un accident qui fut la source funeste de la guerre civile, ou pour mieux dire l'occasion de la commencer plûtôt; car indépendamment de cette rencontre, tout s'y disposoit des deux côtés.

Massacre de Vassi qui fut l'occasion de la guerre civile.

La Popelinière, l. 7.

Mémoires de Castelnau, l. 3. c. 7.

Mémoires de Brantome.

Davila, l. 3, &c.

Le duc de Guise ayant couché à Dammartin le dernier jour de Février, arriva le lendemain vers le midi proche de Vassi petite ville de Champagne, où il se fit dire la Messe. Les huguenots tenoient actuellement leur prêche dans une grange voisine de l'église, au nombre de six à sept cents gens ramassés, hommes, femmes & enfans, qui commencerent à entonner leurs pseaumes dans le même temps que le prêtre montoit à l'autel. Le duc de Guise les envoya prier de cesser de chanter jusqu'après la Messe: mais ils n'en voulurent rien faire.

Quelques-uns de ses gens s'étant approchés de la grange par pure curiosité, ceux qui gardoient la porte crurent qu'on venoit leur faire insulte. Il se dit quelques injures de part & d'autre; des injures on en vint aux coups de pierres, & puis aux coups de poings & de bâton. Deux pages Allemands étant survenus, tirerent quelques coups d'arquebuse & de pistolet, dont ils tuerent ou blesserent des huguenots. Le duc enten-

dant le bruit, quitta la Messe, & accourut pour appaiser le
1562. tumulte. Lui-même fut blessé d'un coup de pierre au visage, & obligé de se retirer, parce qu'il perdoit beaucoup de sang. Ses gens le voyant blessé, ne purent plus se contenir, & chargeant de toutes parts les huguenots, en tuerent plus de soixante, blesserent dangereusement le ministre, & mirent le reste en fuite.

Le duc ayant envoyé querir le juge du lieu, lui fit une rude réprimande à l'occasion de cette insolence des huguenots: il répondit qu'il n'avoit pas été en son pouvoir de l'empêcher, & que l'édit de Janvier leur donnoit la liberté de s'assembler hors des Villes: sur quoi l'on prétend que le duc en colere lâcha cette parole, en portant la main à la garde de son épée: *Voilà*, dit-il, *celle qui sera la rescision de ce détestable édit*. Ce mot ne tomba pas à terre; les huguenots surent bien le faire valoir; & quoiqu'on pût leur reprocher une infinité d'autres violences beaucoup plus considérables que celle-là; ils en firent un très-grand bruit de tous côtés dans les pays étrangers, aussi-bien que dans le royaume. La nouvelle du massacre de Vassi, ainsi qu'ils l'appellerent, fut répandue partout avec des exagerations & des circonstances les plus odieuses. Les ministres dans leurs prêches en firent le sujet de leurs plus violentes invectives; le prince de Condé, l'amiral, le chancelier de l'Hôpital en demanderent justice à la reine. On le traitoit d'énorme attentat contre l'autorité du souverain, de violement de la foi publique, & d'une déclaration de guerre; & ce fut sur ce fondement, comme sur un titre authentique, que les huguenots accuserent toûjours le duc de Guise d'avoir été l'auteur des guerres civiles.

Mémoires de Castelnau. l. 3. c. 7.

D'autre part, les catholiques, par l'horreur qu'ils avoient de l'édit de Janvier, applaudissoient au duc: les prédicateurs dans leurs sermons en faisoient publiquement l'éloge, comme du zelé défenseur de l'ancienne religion, le comparoient à Moyse & à Jehu, qui, en répandant le sang des impies, avoient consacré leurs mains, & vengé la querelle du Seigneur. Il fut témoin lui-même à son entrée dans Paris, de cette estime & de cette affection publique qui le flaterent beaucoup. Les principaux de la ville allerent au devant de lui: les rues étoient remplies d'une foule de peuple qui lui donnoit

La Popeliniere, l. 8.

donnoit mille bénédictions; plus il avançoit, plus les acclamations de *vive Guise* redoubloient; & les transports des Parisiens alloient quelquefois à tel excès, qu'il fut souvent obligé de leur faire signe de la main pour les modérer, & leur faire connoître qu'ils les portoient plus loin qu'il ne convenoit. 1561.

Rien ne pouvoit être plus désagréable au prince de Condé, que cette réception du duc de Guise, ni de plus mauvais augure pour les huguenots, qui avoient tout à craindre des catholiques, dont le nombre surpassoit infiniment le leur.

Le prévôt des marchands, de concert avec le duc de Guise, prit ce prétexte pour aller à Monceaux, prier le roi de Navarre de venir à Paris, afin de prevenir le désordre, & empêcher que les deux partis n'en vinssent aux mains. Il s'y rendit aussi-tôt comme il en étoit convenu avec le duc; & dès qu'il y fut arrivé, il pria le prince de Condé de s'en éloigner, parce que sa présence ne faisoit qu'alarmer le peuple, & enhardir les mutins de la faction huguenote avec danger de quelque tumulte: mais il refusa de le faire, jugeant que cette retraite étoit contre son honneur, & contre la sûreté de son parti.

Mémoires de Castelnau l. 3. c. 8.

Le roi de Navarre en écrivit à la reine, & lui réprésenta les conséquences de ce refus, afin qu'elle lui envoyât un commandement absolu de sortir de Paris. Elle le fit, quoique bien malgré elle, dans la crainte de quelque sédition. Elle envoya cet ordre par le cardinal de Bourbon même frere, du prince, qui enfin obéit; mais bien résolu de se venger de cet affront, & déterminé dès-lors à se déclarer au plutôt avec éclat, dès qu'il se verroit assez fort pour le faire.

Les deux partis veulent se rendre maîtres de la personne du roi.

Les deux partis tendoient au même but, c'est-à-dire, à mettre chacun le roi de son côté, pour pouvoir donner à l'autre la qualité de rebelle. Il étoit question pour cela, non pas de le gagner, ni la reine; car cette princesse suivant toûjours ses vûes, ne vouloit s'engager, ni à l'un, ni à l'autre; mais de se rendre maître de leurs personnes.

Le duc de Guise mit en mouvement là-dessus le roi de Navarre & le connétable, en leur faisant comprendre que c'étoit le coup de partie, & la nécessité où ils étoient de le faire au plutôt. La grande suite qu'ils avoient avec eux dans

1562. Paris, suffisoit pour l'exécution de ce dessein : & pourvû qu'ils usassent de diligence, ils étoient en état de prevenir le prince de Condé, dont les partisans, qui lui venoient de tous les quartiers du royaume, ne pouvoient pas être si-tôt assemblés.

Ils partirent donc de Paris, dont ils étoient assûrés tant par l'affection du peuple, que par une forte garnison, qu'ils y laisserent, & allerent la semaine sainte à Fontainebleau, où la reine avec le roi & la cour, qui étoit peu nombreuse, avoit passé depuis peu de Monceaux.

Le roi de Navarre déclara à la reine en arrivant, le sujet de son voyage ; qu'il savoit que les huguenots assembloient des troupes pour enlever le roi ; qu'il n'étoit pas en sûreté à Fontainebleau ; que lui, en qualité de lieutenant général du royaume, devoit répondre de la personne de ce jeune prince, & qu'il falloit que sans differer il consentît qu'on le menât à Paris, où il seroit en assûrance.

Davila, l. 3. Mémoires de Castelnau, &c.

La reine consternée de cette déclaration, & de se voir dans la nécessité qu'elle avoit jusqu'alors si habilement évitée, de tomber avec le roi sous la puissance de la maison de Guise, fit tout son possible pour détourner le roi de Navarre de sa résolution, en lui répréséntant le tort qu'il feroit à sa réputation par cette violence qu'on vouloit faire au roi ; que c'étoit fournir au prince de Condé de quoi justifier la guerre civile, où les huguenots tâchoient depuis long-temps de l'engager ; qu'on rompoit toutes les mesures qu'elle avoit prises, pour ramener les esprits par la douceur, dont l'autorité pourroit alors prevenir par des remedes efficaces les malheurs dont l'état & la religion étoient menacés ; & elle lui parla avec tant de force, qu'elle l'ébranla.

Mais le duc de Guise beaucoup plus habile que lui, & moins aisé à éblouir par tous ces spécieux raisonnemens, lui én découvrit l'artifice, & lui fit comprendre que ces sortes de démarches ne se devoient pas faire à demi ; qu'il n'ignoroit pas que le prince de Condé avoit le même dessein qu'eux ; que ses troupes grossissoient tous les jours ; qu'ils ne seroient pas plûtôt sortis de Fontainebleau, qu'il y arriveroit, pour se saisir de la personne du roi ; qu'ils seroient la fable de l'Europe, s'ils se laissoient ainsi duper par les artifices d'une femme ; qu'en un mot c'étoit le bien de l'état, de la religion, &

du roi même, & qu'il falloit en une occasion si essentielle le contraindre à suivre ses véritables intérêts, qu'une reine étrangere sacrifioit depuis si long-temps à son ambition, & à sa passion de gouverner. 1562.

Les Guises l'emportent, & conduisent Sa Majesté de Fontainebleau à Paris.

Le connétable ayant fortement appuyé ces raisons du duc de Guise, le roi de Navarre retourna à la reine, lui dit en présence du roi que c'étoit une affaire conclue, & qu'il falloit partir, parce que le moindre délai alloit mettre la personne de Sa Majesté entre les mains des huguenots.

Ils ne répondirent d'abord l'un & l'autre que par des larmes : & puis la reine ajoûta qu'on lui faisoit tort de la soupçonner d'intelligence avec les huguenots ; que son inclination, la conscience, son intérêt, son honneur & sa réputation la tiendroient toûjours attachée au parti catholique, & qu'elle ne pouvoit en donner une plus grande preuve, qu'en soumettant en cette occasion ses lumieres aux sentimens d'autrui, quoiqu'elle prévît les malheurs qui devoient en arriver.

La reine en donne avis au prince de Condé dont elle reclame le secours.

Davila, l. 3. Mémoires de l'état de la France sous Charles IX. Additions aux Mémoires de Castelnau, l. 3. La Popeliniere, l. 8.

Elle donna aussi-tôt les ordres pour partir. Le roi fut conduit dès ce jour-là à Melun, le lendemain à Vincennes, & le jour suivant à Paris. Cependant elle dépêcha des couriers secrets les uns sur les autres au prince de Condé, qui lui porterent jusqu'à sept de ses lettres, où elle l'exhortoit à ne pas abandonner le roi, ni elle, dans une si fâcheuse conjoncture, & à continuer d'agir vivement pour son service. Quatre de ces lettres furent depuis rendues publiques, & produites en une occasion dont je parlerai bientôt : & quoiqu'elles ne fussent gueres conçues qu'en termes généraux, cette princesse se trouva fort embarrassée à en donner l'explication, lorsque les chefs du parti catholique lui en voulurent faire un crime.

Sur ces entrefaites le prince de Condé, après avoir fait la cene à Meaux le jour de Pâques dix-neuvieme de Mars, se rapprocha de Paris avec assez de troupes, pour faire peur aux Parisiens. On redoubla les gardes aux portes & sur les murailles, on tendit les chaînes dans les rues, & le cardinal de Bourbon envoya monsieur d'Alegre au prince, pour le prier de ne point donner commencement à une guerre, dont il pouvoit prévoir les funestes suites pour la ruine de l'état, qui devoit être plus cher que tout le reste à un prince du sang.

1562. Le prince qui avoit un tout autre dessein que l'attaque de Paris, répondit qu'on jugeoit mal de ses intentions; qu'il n'avoit garde d'insulter une ville où le roi se trouvoit, quoiqu'il y fût prisonnier, & qu'il étoit prêt de s'en éloigner, pourvû qu'on lui laissât libre le passage sur le pont de Saint-Cloud. On le lui accorda, & il marcha avec son armée du côté de Montlheri.

C'étoit pour se rendre à Orléans, dont il avoit projetté depuis long-temps de faire sa place d'armes en cas de guerre. Il avoit donné charge à Dandelot frere de l'amiral, d'y entrer secretement, de s'assurer des huguenots qui y étoient en grand nombre, & de convenir avec eux du jour & des moyens de surprendre la ville. Ils lui promirent de le seconder dès qu'il auroit commencé. Dandelot revint aussi-tôt trouver le prince, & lui rendit compte de l'état des choses & de la bonne disposition où il avoit laissé les conjurés. Ce seigneur qui n'avoit pas son pareil en France pour les entreprises brusques, repartit sur le champ, & prit les devants avec quelques gens de résolution, à dessein de s'emparer d'une des portes. Le prince de Condé le suivit avec ses troupes.

Incertitude de ce prince dans la conjoncture de la guerre qu'il alloit entreprendre.
Davila, l. 3.

Ce prince à quelques lieues de la ville s'arrêta tout d'un coup, effrayé des suites terribles de la guerre, où il alloit s'engager: & l'amiral étant survenu là-dessus, il lui marqua son inquiétude. L'amiral lui dit qu'il n'étoit plus temps de délibérer, & que, selon toutes les apparences, Dandelot étoit déja aux mains avec le parti catholique. *Je le voi bien*, reprit le prince en jettant un soûpir, *nous sommes si fort enfoncés dans l'eau, qu'il en faut boire, ou se noyer*, & continua sa marche avec une grande diligence.

Il poursuit son dessein, & se rend maître d'Orléans.
Discours politiques & militaires du sieur de la Noue.

Elle étoit nécessaire; Dandelot se trouvoit en grand danger. Il étoit tombé brusquement sur la garde, & s'étoit emparé de la porte de Saint Jean: mais Montereau lieutenant de roi, averti de la surprise, y étoit accouru avec une partie des gendarmes de la compagnie de Sipierre, & l'avoit arrêté à l'entrée de la rue, tandis que les bourgeois catholiques, ayant couru aux armes, faisoient tête aux huguenots. Le bruit des armes à feu, & des cloches de la ville où le tocsin sonnoit de toutes parts, fit connoître au prince de Condé

la résistance qu'on faisoit à ses gens. Il se mit aussi-tôt à la tête de deux mille chevaux, & courut à bride abattue vers la porte où le combat se donnoit. 1562. La Popeliniere, l. 8.

Quand le prince arriva, Dandelot accablé par la multitude, & n'en pouvant plus, étoit sur le point d'abandonner la partie. Un si puissant renfort finit l'affaire, & le commandant fut obligé de se rendre. Cette entreprise s'exécuta le deuxieme d'Avril. Le prince eut assez d'autorité pour empêcher le pillage des maisons: mais il ne put ou ne voulut pas garantir les églises de la violence des soldats & des bourgeois huguenots. Toutes les richesses en furent pillées, les images abattues, les autels brisés & renversés, & il ne se commit jamais tant & de plus horribles profanations.

Un coup de si grand éclat fut regardé comme la déclaration de la guerre: & en attendant qu'on en pût tirer une plus rigoureuse vengeance, le connétable donna la chasse aux ministres calvinistes qui étoient à Paris & aux fauxbourgs, fit raser le prêche de Popincourt, & brûler les bancs & la chaire d'un autre, qui étoit sur les fossés de la porte saint Jacques. Il assista lui-même à ces deux exécutions, ne jugeant pas cela, disoit-il, indigne de lui, puisqu'il s'agissoit du bien de la religion. Il fut parfaitement secondé par le peuple de Paris, qu'on eut bien de la peine à contenir, pour l'empêcher de faire main-basse sur tous les huguenots.

Ce ne peut être que vers ce temps-là qu'il se fit une conspiration contre la reine par le triumvirat. Il en est fait mention dans les mémoires du duc de Nevers, au traité *des causes & des raisons de la prise des armes*, écrit, comme on le croit, par ce prince même. *Conspiration du triumvirat contre la reine sans succès.*

Il est certain que cette faction vouloit ôter toute autorité à la reine, & que dans les assemblées secretes que les chefs faisoient entre eux, il s'y proposoit des desseins très-violens contre elle. Elle en fut un jour témoin elle-même; car ayant fait percer le plancher d'au-dessus de l'appartement du roi de Navarre, chez qui on devoit tenir une de ces assemblées, & ayant fait couler une sarbacane derriere la tapisserie, elle entendit tout ce qui s'y dit, & en particulier ce que proposa le maréchal de saint André, de se défaire d'elle, n'y ayant pas d'espérance, disoit-il, de venir à bout de leurs desseins con- Brantome dans l'éloge de la reine Catherine.

tre les huguenots, tandis qu'elle seroit auprès du roi : mais
1562. le duc de Guise ayant horreur d'une telle proposition, la rejetta.

Ce dessein néanmoins ne fut pas tout-à-fait abandonné, & quelque temps après il fut résolu qu'on enleveroit cette Princesse : mais comme ce coup devoit faire grand bruit, & qu'on appréhenda que le pape, dont le triumvirat vouloit s'appuyer, ne le trouvât mauvais, on en fit part au légat, qui sans l'approuver, ni le désapprouver, avertit secretement la reine par un billet le soir de devant l'exécution : & dès le lendemain matin à la pointe du jour elle partit avec le roi pour aller au château de Vincennes, sous prétexte de donner à ce jeune prince le plaisir d'une chasse du dain : & après y avoir séjourné quelques jours, elle le conduisit à Monceaux.

Les conjurés voyant leur coup manqué, ne se rebuterent point ; & Montpesat sénéchal de Poitou se chargea de la prendre vive ou morte, pourvû que le roi de Navarre le secondât. Ce prince qui n'étoit ni assez ferme, pour s'opposer ouvertement à de tels desseins, ni assez méchant pour contribuer à leur exécution, fit semblant d'y consentir, & s'en alla à Monceaux, comme pour y disposer les choses : mais en effet pour y aller voir une des filles de la reine nommée (*a*) Rouet, dont il étoit fort amoureux.

La reine ayant eu quelque soupçon sur ce voyage, engagea cette demoiselle à en tirer le mystere du roi de Navarre. Elle le fit & il lui dit, sans beaucoup se faire prier, tout ce qui se tramoit ; & à sa priere il alla dès le soir même l'apprendre à cette Princesse, qui, de concert avec lui, mena le roi à Meaux ; & sans faire aucun éclat, se contenta de laisser entrevoir aux conjurés par ce voyage précipité, que la mine étoit éventée. Elle revint à Paris, se tint fort sur ses gardes, & depuis ce temps-là le conseil du triumvirat prit la résolution de ne plus confier si aisément ses secrets au roi de Navarre ; mais de se servir seulement de son nom & de son autorité, pour donner du crédit à leur parti.

Le prince de Condé demande du secours à toutes les églises ré-

Cependant le prince de Condé, engagé à la guerre, écri-

(*a*) Elle étoit fille de Louis de la Beraudiere, seigneur de Lile-Rouet en Poitou. Le roi de Navarre eut un fils de cette demoiselle, qui fut archevêque de Rouen. *Voyez le P. Anselme*, *T.* 1. *p.* 144.

vit d'Orléans à toutes les églises réformées de France, pour en avoir des secours d'hommes & d'argent dans une affaire où elles avoient tant d'intérêt. Il écrivit pareillement pour le même sujet à Wolfang comte Palatin, & aux autres princes protestans d'Allemagne, & puis à l'empereur Ferdinand pour justifier sa conduite, & l'assûrer que ce n'étoit pas lui, mais le duc de Guise, le connétable & le maréchal de saint André qui étoient la cause de la guerre, par l'enlevement de la personne du roi, malgré la résistance de ce jeune prince & de la reine regente, & que c'étoit conformément aux intentions de l'un & de l'autre, qu'il avoit pris les armes pour les délivrer de la captivité.

1562.

formées en France.

Lettre du prince de Condé du 7 Avril 1562.

Lettre du 10 Avril, du 20 Avril.

Il publia une déclaration ou manifeste *, où après avoir exageré le massacre de Vassi, le violement de l'édit de Janvier, les manieres peu respectueuses dont le connétable & le maréchal de saint André en avoient usé en diverses occasions avec le roi & la reine, la violence faite à l'un & à l'autre à Fontainebleau, celle qu'on continuoit de leur faire, en les retenant comme prisonniers à Paris, l'abus que le roi de Navarre faisoit de son autorité de lieutenant général du royaume par le conseil du triumvirat, & au préjudice de celle de la reine regente, qui lui avoit été conferée par les états du royaume, les ambitieux desseins de la maison de Guise, il protestoit qu'il n'avoit recours aux armes, que pour n'être pas opprimé, & que pour procurer au roi & à la reine la liberté qu'on leur avoit ôtée, & pour l'observation de l'édit de Janvier; que si la reine vouloit ou pouvoit se transporter dans quelque ville où elle fût parfaitement libre, & de-là lui envoyer ordre, aussi-bien qu'au duc de Guise, au connétable & au maréchal de saint André, de désarmer & de s'éloigner de la personne du roi, pour lui laisser libre l'usage de sa puissance souveraine, il étoit prêt d'obéir, & qu'après une telle protestation, si on n'y avoit pas d'égard, il prétendoit n'être nullement responsable de tous les malheurs où le royaume alloit être précipité, ni tenu d'obéir aux ordres qu'il s'attendoit bien qu'on lui envoyeroit de la cour, parce que ce ne seroient ni les ordres du roi ni de la reine, mais ceux de ses ennemis & des ennemis de l'état.

Manifeste publié de ce sujet.

* Daté d'Orléans le 8 d'Avril.

En attendant l'effet de ce manifeste, il signa une associa-

1562. tion * avec les seigneurs, gentilshommes & capitaines qui l'étoient venu joindre, dans laquelle ils lui juroient obéissance jusqu'à la majorité du roi, & de le servir pour le bien du royaume, du roi & de la reine, aux dépens de tous leurs biens & de leur propre vie.

* Datée du 11 d'Avril 1562.

Autre contre la maison de Guise.

* Daté du 25 d'Avril.

Quatorze jours après il publia un second manifeste *, où reprenant les choses de plus loin, & dès le regne de François I. il entreprenoit de convaincre le public par le témoignage même de ce prince, que la France avoit toûjours dû être en défiance du trop grand pouvoir qu'on y donnoit aux seigneurs de la maison de Guise. Il y marquoit les maux provenus de leur ambition sous le regne de Henri II. & sous les deux autres suivans, & réfutoit les accusations que ses ennemis faisoient de sa conduite. Il envoya l'un & l'autre au parlement de Paris. Ces écrits furent encore suivis de celui qu'il adressa à la reine, intitulé. * *Les moyens de pacifier le trouble qui est en ce royaume*, & qu'il rendit public. Le principal expédient qu'il y proposoit, étoit que lui & le triumvirat se retirassent de la cour, pour laisser le roi & la reine en pleine liberté.

* Daté du 22 de Mai 1562.

Réponses qu'on y fit.

Ces écrits ne furent pas sans réponses, ni les réponses sans répliques; & à mesure qu'ils se multiplioient, on voyoit croître l'animosité, & diminuer les ménagemens.

Le prince de Condé n'eut pas sujet d'être content de la réponse * que le parlement fit à sa lettre; car en lui parlant avec le respect dû à son rang, il lui montra la fausseté des deux prétextes qu'il prenoit pour commencer la guerre, savoir la captivité du roi, & l'exécution de l'édit de Janvier. Il l'assûroit à l'égard du premier, que le roi étoit en pleine liberté; que le parlement en étoit témoin; que s'il n'en avoit pas été tout-à-fait convaincu, il n'auroit pas reçu la déclaration que le roi lui-même en venoit de faire, & que ce jeune prince ne s'étoit retiré à Paris que pour sa propre sûreté; que les conseils s'y tenoient à l'ordinaire, sous l'autorité légitime de la reine régente & du roi de Navarre, lieutenant-général du royaume; que le cardinal de Bourbon son frere qui y assistoit, pouvoit lui rendre le même témoignage; que pour ce qui étoit de l'édit de Janvier, il n'étoit que provisionel, & n'avoit été enregistré par le parlement qu'avec cette clause,

* Datée du 21 d'Avril 1562.

savori

savoir qu'il n'auroit de vigueur que jusqu'à tant que le roi en eût autrement ordonné ; que si le roi avoit réformé l'édit de Juillet par l'édit de Janvier, il étoit en son pouvoir d'en faire autant pour celui-ci ; qu'il l'avoit néanmoins confirmé dans sa derniere déclaration du quatorze d'Avril, excepté pour la capitale du royaume, & que cette exception avoit été faite pour de très-bonnes raisons. Le parlement à la fin de la lettre, exhortoit le prince de Condé à se souvenir de sa qualité de prince du sang, qui l'obligeoit plus que tout autre à procurer la tranquillité de l'état, & qu'il espéroit, que puisqu'il lui avoit fait l'honneur de s'adresser à lui pour lui porter ses plaintes, il voudroit bien aussi écouter ses conseils & ses remontrances. 1562.

Le duc de Guise & le connétable publierent aussi leur manifeste, par lequel ils déclaroient qu'ils étoient contens non-seulement de se retirer de la cour, mais même de se bannir du royaume, pourvû que ceux du parti contraire le fissent aussi, qu'ils missent bas les armes, qu'ils rendissent les places dont ils s'étoient emparés, rétablissent les églises démolies, laissassent les catholiques en paix, & qu'ils se soumissent à leur prince légitime, & à l'autorité de la reine sa mere & du roi de Navarre. Davila, L. 3.

La reine eût été ravie, que les choses se fussent terminées à cette condition que les chefs des deux partis proposoient. Un tel accord l'eût remise dans son premier état : mais le triumvirat n'avoit garde d'en venir là, quelque semblant qu'il fît du contraire ; & le prince de Condé jugeant par ce qu'il auroit fait lui-même, s'il avoit eu l'avantage d'avoir le roi en sa puissance, ne s'y attendoit pas ; de sorte que toutes ces especes de procédures ne se faisoient de part & d'autre, que pour amuser les peuples, & pour les animer, tandis que des deux côtés on pensoit à se précautionner contre ses ennemis, à les prevenir, & à fortifier son parti.

Un des plus fameux & des plus sensés partisans de la faction huguenote, a fait un discours exprès, pour faire remarquer à la postérité que l'accident de Vassi, qui donna commencement à la guerre civile, fut le salut des huguenots de France ; que sans cet éclat, se reposant sur l'édit de Janvier, ils auroient donné le temps à leurs ennemis de prendre leurs Discours politiques & militaires de M. de la Noue.

1562. mesures à loisir pour les accabler; & il ajoûte une chose fort remarquable, que ce que quelques historiens ont écrit est une pure idée; savoir que le prince de Condé & l'amiral avant ce temps-là, avoient envoyé des ordres à la noblesse dans les provinces de les venir joindre en Brie. Il dit que les chefs de cette noblesse & l'amiral lui-même l'assûrerent depuis du contraire, & que ce fut par une espece d'inspiration, ainsi qu'il l'interprete, que tant de gentilshommes partirent des provinces, sans avoir rien concerté ensemble, & sur la seule pensée que le prince & l'amiral pourroient avoir besoin d'eux dans une telle conjoncture; & que si ces deux chefs ne les avoient pas vûs ainsi arriver de toutes parts, pour leur faire un petit corps d'armée, ils alloient prendre un très-mauvais parti, c'est-à-dire, apparemment celui de sortir du royaume, ou de se mettre à la discrétion de la cour: ressorts impénétrables de la providence & de la justice de Dieu, qui avoit résolu de châtier si terriblement ce royaume.

Mouvement général parmi les huguenots en faveur du prince de Condé.

Dès que la nouvelle de l'affaire de Vassi, & celle de la surprise d'Orléans par le prince de Condé, eut été répandue dans le royaume, les huguenots irrités par l'un, & devenus fiers par l'autre, ne garderent plus de mesures. Ils coururent aux armes dans toutes les provinces. Quelques gentilshommes de cette religion qui avoient servi dans les armées, se mirent à leur tête, partie de concert avec le prince de Condé, partie sans attendre ses ordres, étant bien certains qu'ils en seroient avoués, & s'emparerent de plusieurs villes dans l'espace de quelques semaines: savoir de Blois, de Tours, de Poitiers, d'Angers, du pont de Cé, de Baugenci, de Châlons-sur-Saône, de Mâcon, de la Rochelle, de Rouen, de Pont-Audemer, de Dieppe, du Havre de Grace, de Bourges, de Montauban, de Castres, de Montpellier, de Nismes, de Castelnaudari, de Pezenas, de Beziers, d'Agen, de la forteresse de Maguelonne, d'Aigues-mortes, d'Orange, de Pierrelate, de Mornas, de Lyon, de Grenoble, de Montelimar, de Romans, de Sisteron, de Gap, de Tournon, de Valence, où la Mothe-Gondrin, qui en étoit gouverneur, fut tué. Ils dépouillerent les églises en presque toutes ces villes, & briserent les images. Les Cevennes, le Vivarès, & presque tout le comtat Venaissin aux environs d'Avignon se

Mémoires de Castelnau, l. 3. c. 8.

révolterent, & sans le secours, que Montluc donna aux catholiques de Toulouse, ils y auroient succombé, comme dans les autres villes, après des combats redoublés durant trois ou quatre jours qu'ils furent presque toûjours aux mains avec les huguenots : mais ce tumulte de Toulouse fut précédé du soulevement de la plûpart des autres places, que j'ai nommées.

1562.

Commentaires de Montluc, l. 5.

Ce n'étoit pas seulement la populace huguenote & les simples gentilshommes, qui se déclaroient ainsi en divers endroits pour le prince de Condé, mais encore plusieurs seigneurs des plus considérables de la cour, & qui avoient eu commandement dans les armées.

Antoine de Croi prince de Porcien, qui avoit épousé Catherine de Cleves niece du prince de Condé; François comte de la Rochefoucault, beau-frere de la princesse de Condé, dont il avoit épousé la sœur en secondes nôces; René vicomte de Rohan, cousin-germain de la reine de Navarre, qui lui avoit inspiré l'attachement qu'il eut toûjours pour la nouvelle religion, & sa haine contre les papes; Antoine comte de Grammont & de Guiche, riche & puissant seigneur de Bearn, & allié par sa femme au prince de Condé; Gabriel de Lorges comte de Montgommeri, que le malheur qu'il avoit eu de blesser Henri II. dans le funeste tournoi de l'an 1559. obligeoit de se tenir éloigné de la cour & des emplois de la guerre, où il s'étoit fort distingué durant sa jeunesse, Jean l'archevêque seigneur de Soubise, de la maison de Parthenai en Poitou, Louis de Vaudrai seigneur de Moüi, Saint-Phale, Antoine Raguier seigneur d'Esternai, François de Hangest seigneur de Genlis, d'une illustre & ancienne maison de Picardie, & quelques autres seigneurs, partie par engagement de famille, partie par haine contre la maison de Guise, & par attachement au calvinisme, se dévouerent au prince de Condé : ils firent par leur réputation, par leur courage, & par leur habileté dans la guerre la principale force de ses troupes, & engagerent dans son parti beaucoup de noblesse & de vassaux de leurs terres.

Il se fortifie de troupes étrangeres.

Quoique le prince, avec de si puissans renforts, se vît en état de tenir la campagne, il crut toutefois devoir encore se fortifier de troupes étrangeres, & dans un conseil qu'il tint

1562. à Orleans, il proposa d'en demander aux princes protestans d'Allemagne: mais l'amiral s'y opposa, & protesta qu'il mourroit plûtôt, que de permettre que ceux de sa religion fussent les premiers à faire entrer les Allemands en France. Il fut donc seulement résolu, qu'on envoyeroit deux gentilshommes en Allemagne, pour prier les princes protestans de contribuer au rétablissement de la tranquillité dans le royaume par leurs ambassadeurs auprès du roi & de la reine; que ces deux Agens demeureroient en Allemagne, afin de veiller à ce qu'il ne se fît rien au préjudice de leur parti, & que, selon que les choses tourneroient, on leur envoyeroit des ordres, pour agir suivant les conjonctures.

La Popeliniere, l. 8.

Encore que le prince de Condé dans ses manifestes condamnât fort les violences exercées par les calvinistes contre les églises, toutefois il se servit sans scrupule du pillage & du butin, qu'on y avoit fait; & par un nouvel attentat contre le souverain, il fit battre monnoie, & changer en especes courantes l'or & l'argent des châsses, des vases sacrés, & des autres ornemens des Autels, pour soudoyer ses soldats. Le seul pillage de l'église de saint Martin de Tours lui produisit en or & en argent plus de douze cents mille livres, sans y comprendre les pierres précieuses, dont les châsses & d'autres ornemens étoient enrichis.

Davila, l. 3.

Gervaise vie de S. Martin, p. 343.

Il fit venir à Orleans la plûpart du canon, qu'il avoit trouvé à Tours & en quelques autres des villes surprises. Il établit dans cette place ses magasins, & y assigna le rendez-vous aux troupes, qui devoient l'y venir joindre de tous les quartiers du royaume. Le comte de Grammont lui amena pour sa part six mille Gascons tous vieux soldats, qui s'étoient retirés chez eux depuis la paix de Cateau-Cambresis.

Mémoires de Brantome.

Mesures de la cour pour y remédier.

Les soulevemens qui suivirent en tant d'endroits la prise d'Orleans, & dont les nouvelles arrivoient coup sur coup, étonnerent la cour, & l'obligerent à prendre promptement des mesures, pour remédier à de si grands désordres.

Davila, l. 3.

On se moqua dans le conseil de l'avis du chancelier de l'Hôpital, qui, suivant les ordres secrets de la reine, proposa que le duc de Guise, le connétable & le maréchal de Saint-André s'éloignassent de la cour, puisque le prince de Condé ne demandoit que cette condition, pour mettre bas ses leur-

mes. La pluralité des voix n'étoit plus pour la reine, depuis qu'on avoit admis au conseil Claude marquis de Boissi, Honoré marquis de Villars, Philippe de Lenoncour évêque d'Auxerre, Descars, Maugiron, & de la Brosse, tous gens dévoués au duc de Guise & au connétable ; & on répondit au chancelier, que devant que d'en venir à cette voie d'accommodement, il falloit que le prince de Condé remît sous la puissance du roi, Orleans & les autres villes soulevées ; qu'avant cela le roi ne pouvoit, sans un danger évident de tomber entre les mains des huguenots, éloigner de sa personne son connétable & les principaux officiers de sa couronne, qui étoient ses plus fideles serviteurs, & que leur devoir obligeoit à pourvoir à sa sûreté. Ce que le chancelier gagna à cette partialité, qu'il fit paroître pour la reine, fut que désormais sous prétexte qu'il étoit homme de robe, il fut exclus des conseils de guerre. 1562.

Mais comme il falloit sur-tout mettre Paris en assûrance, pendant qu'on iroit chercher les rébelles, à quoi on étoit résolu, on en confia le gouvernement au maréchal de Brissac; & le cardinal de Bourbon, qui ne se sentoit pas les qualités nécessaires, pour soûtenir cet emploi dans un temps si tumultueux, & à qui on ne l'avoit donné, que pour en exclurre le maréchal de Montmorenci, trop étroitement lié avec l'amiral, s'en démit volontairement.

Le duc d'Aumale fut envoyé en Normandie avec quelques troupes, pour y fortifier le parti catholique, le duc de Montpensier en Touraine, Montluc en Guienne & en Gascogne, & Cursol en Languedoc, qui étoient les provinces où il y avoit le plus à craindre. Cependant l'armée destinée contre le prince de Condé s'assembloit aux environs de Paris. Elle se trouva composée de quatre mille cavaliers très-lestes, la plûpart gentilshommes, & de six mille hommes de pié, tous gens aguerris, outre quelques régimens Suisses, qui devoient les joindre, & attendoient leurs ordres sur les confins de Bourgogne.

Commentaires de Montluc, l. 3.

Davila, l. 3.

Le roi de Navarre laissant le roi au château de Vincennes & monsieur de Vieilleville auprès de lui, se mit à la tête de cette armée avec un bon équipage d'artillerie, ayant sous ses ordres le connétable & le duc de Guise ; & marcha à Orléans;

Lettre de M. de Vieilleville à l'évêque de Rennes.

1562.
Les armées se mettent en campagne de part & d'autre.
La Popeliniere, l. 8.

Le prince de Condé & l'amiral, plus pour soutenir leur réputation, que dans le dessein de combattre, quoique l'amiral eût opiné à la bataille, se mirent aussi en campagne avec trois mille chevaux & sept mille hommes d'infanterie, s'avancerent vers l'armée royale à quatre lieues d'Orléans, & se posterent si bien, qu'ayant leurs derrieres libres, pour recevoir leurs convois, il étoit difficile au roi de Navarre de passer outre sans forcer leurs retranchemens.

Quoique les chefs de l'armée royale en partant de Paris fussent déterminés à attaquer les huguenots, cependant le parti que le prince de Condé avoit pris, leur causoit de l'embarras; car l'attaque d'un camp bien retranché leur paroissoit dangereuse, & le succès en étoit fort incertain. La reine se servit habilement de cette conjoncture, pour leur faire reprendre la voie de la négociation; & avec leur consentement, elle envoya l'évêque de Valence au prince de Condé, pour lui demander de sa part une entrevûe, qu'il accepta: elle se fit entre Angerville & Touri.

Entrevûe des chefs des deux partis.
Lettre de M. de Vieilleville à l'évêque de Rennes du 1 Juin 1562.
Davila, l. 3.

La reine s'y rendit accompagnée du roi de Navarre & de monsieur de Damville fils du connétable. Le prince de Condé y vint avec l'amiral & le cardinal de Châtillon son frere, qui, s'étant déclaré ouvertement huguenot, ne portoit plus le titre, ni l'habit de cardinal, mais se faisoit appeller le comte de Beauvais, du nom de la ville dont il avoit été évêque.

La reine & le roi de Navarre d'une part, & le prince de Condé & l'amiral de l'autre, laisserent leur troupe, & s'avancerent au milieu de la campagne, où ils s'entretinrent assez long-temps. Ce qui s'y passa ne fut point rendu public: mais ce qu'on remarqua fut qu'ils se séparerent fort brusquement, & retournerent vers leurs gens, chacun piquant son cheval.

L'historien Davila, toûjours favorable à Catherine de Medicis, prend cette occasion de la justifier, sur l'idée qu'on avoit non-seulement en France, mais encore à Rome & dans les autres cours de l'Europe, de son attachement pour les calvinistes, & il se sert de cette raison: C'est, dit-il, qu'en cette rencontre il ne tenoit qu'à elle de quitter l'armée catholique, & de se réfugier avec le prince de Condé dans le camp des huguenots. Mais on voit par cet exemple que les

historiens, qui raisonnent le plus sur les actions des princes, comme c'est fort la maniere de Davila, ne raisonnent pas toûjours le plus juste. Certainement un tel dessein, s'il avoit pû entrer dans l'esprit de cette princesse, ne s'accorderoit guères avec cette profonde politique, dont il lui fait si souvent honneur; car quand elle auroit eu mille fois plus de penchant pour la religion & pour la faction des huguenots, qu'on ne lui en attribuoit, toutes sortes de considérations lui défendoient de faire une pareille démarche. Elle se fût ruinée de réputation chez tous les princes catholiques, elle se seroit livrée à la discrétion du prince de Condé & de l'amiral, dont elle n'appréhendoit gueres moins les desseins & les caprices, que l'ambition des seigneurs de la maison de Guise: elle n'auroit trouvé dans ce parti qu'un phantôme d'autorité, le prince & l'amiral n'étant pas d'humeur de se dessaisir de celle qu'ils y avoient acquise, & de laisser gouverner une femme de son caractere, dont ils avoient tant de sujets de se défier; elle auroit risqué de se faire dégrader de sa qualité de régente; car le parti catholique étoit après tout le dominant en France, & le parlement de Paris, aussi-bien que ceux des provinces, étoit de ce côté-là. Enfin ce qui conservoit à cette princesse la considération, qu'on avoit pour elle dans l'état, c'est qu'elle avoit avec elle la personne du roi & celle du roi de Navarre lieutenant général du royaume: & dès qu'elle en auroit été séparée, on l'auroit comptée pour rien. Cela est si vrai, que lorsqu'on fit partir le roi de Fontainebleau, pour l'amener à Paris, on lui dit à elle-même, sur la résistance qu'elle fit là-dessus, qu'on lui laissoit la liberté de ne pas suivre, & de demeurer, ou de se retirer où elle voudroit.*

1562.

Elle se seroit donc bien donné de garde de suivre le prince de Condé, quelque inclination qu'elle eût eue pour les huguenots: mais quoi qu'il en soit de ce raisonnement politique, le prince de Condé après cette conférence fit des propositions si étranges, que le jeune roi en ayant entendu le récit, se mit en colere, & dit qu'il falloit le pousser à bout.

* Davila le dit lui-même, l. 3.

Demandes du prince de Condé. Davila, l. 3.

Le prince demandoit que messieurs de Guise & le connétable sortissent du royaume, pour n'y rentrer que quand le

roi auroit vingt-deux ans, & que pendant ce temps-là ils ne
1562. fissent aucune levée de gens de guerre; qu'il fût permis aux huguenots de faire leurs assemblées & l'exercice de leur religion, non-seulement dans les fauxbourgs & à la campagne, conformément à l'édit de Janvier, mais encore dans les villes & dans les églises mêmes; qu'on annullât tous les édits, qui avoient été faits en cette matiere depuis le retour du duc de Guise à la cour; qu'il fût permis aux huguenots de garder jusqu'à la majorité du roi, les places dont ils s'étoient saisis; qu'on fît sortir de France le légat du pape; que les calvinistes fussent admis à toutes les charges & à tous les emplois; & que l'empereur, le roi d'Espagne, la reine d'Angleterre, la république de Venise, & les Cantons fussent garants du premier article, qui concernoit le duc de Guise & le connétable.

La cour le fait citer lui & ses partisans.

La cour, pour ne pas paroître intimidée de cette hardiesse, résolut de faire un coup d'éclat, qu'elle avoit differé jusqu'alors. Elle envoya de Fresne, secrétaire d'état, à Estampes ville à mi-chemin de Paris à Orléans, pour faire citer à son de trompe le prince, l'amiral, M. Dandelot, & tous ceux de leur parti, & leur commander de mettre bas les armes dans dix jours, de rendre les places prises, & de se retirer chacun à leurs maisons. Supposé qu'ils obéissent, on leur donnoit amnistie pour tout le passé; s'ils désobéissoient, on les déclaroit criminels de lese-majesté, rebelles, perturbateurs du repos public, & privés de toutes leurs charges & dignités.

Les huguenots le prennent pour leur chef.

Tout l'effet que ces ordres & cette déclaration produisirent, fut que les huguenots s'obligerent par un nouveau serment à observer l'association qu'ils avoient jurée quelque temps auparavant, & qu'en présence de toute l'armée, ils reconnurent le prince de Condé pour leur chef, dans le seul dessein, disoient-ils, de délivrer le roi & la reine de leur captivité, & eux & l'état de leurs persécuteurs, & de procurer l'observation des édits.

Il consent de désarmer, pourvû que messieurs de Guise s'éloignent.

Malgré ces démarches si violentes, qui se faisoient de part & d'autre, la reine & le roi de Navarre agissoient toûjours sans se rebuter, pour adoucir les esprits, & le roi de Navarre obtint assez aisément du prince de Condé, qu'il se désistât

sistât de ses énormes propositions, que l'on voyoit bien qu'il avoit faites, plûtôt pour faire connoître qu'il ne craignoit rien, que dans le dessein de s'y opiniâtrer. En effet il fit entendre que, pourvû que le duc de Guise & le connétable sortissent les premiers de la cour, il pourroit se résoudre à se retirer & à s'éloigner lui-même, & à désarmer. 1562.

Le roi de Navarre ayant conferé là-dessus avec la reine, elle employa toute son adresse & toute son éloquence à persuader au duc de Guise & au connétable de faire la premiere démarche, pour prevenir une guerre civile, qui alloit mettre tout le royaume en combustion. Elle les assûra que leur éloignement ne leur feroit d'aucun préjudice; qu'elle & le roi de Navarre ne conclurroient rien d'important dans le conseil, sans prendre leurs avis; que cette marque qu'ils donneroient de leur zele pour le bien de l'état, leur feroit plus d'honneur, que s'ils gagnoient des batailles; que rien ne prouveroit mieux leur désintéressement, la sincérité de leur conduite, & la droiture de leurs intentions, & qu'au reste elle les rappelleroit si-tôt que les huguenots feroient la moindre entreprise.

La reine les y fait consentir.

Le duc de Guise & le connétable répondirent à la reine, qu'un point d'honneur & leurs intérêts particuliers ne les feroient pas balancer un moment, dès qu'il s'agiroit de les sacrifier au bien de l'état. Ensuite ayant déliberé avec le maréchal de saint André, ils résolurent d'avoir pour la reine la complaisance qu'elle souhaitoit d'eux, & de se retirer les premiers. Ils prévoyoient bien, sur la connoissance qu'ils avoient du caractere des huguenots, & de celui de leurs chefs, qu'ils ne concluroient pas, ou n'observeroient pas le traité; qu'en ce cas ayant été mis entiêrement dans leur tort, l'injustice de leurs armes seroit connue de toute l'Europe, & les rendroit infiniment odieux; qu'après cela, la guerre qu'on leur feroit à la tête des catholiques, seroit pleinement justifiée & autorisée par le motif de la défense de l'état & de l'ancienne religion; que si les huguenots se contenoient dans les bornes prescrites par les édits, & si le prince de Condé demeuroit éloigné de la cour, le roi de Navarre trop hautement déclaré en faveur des catholiques, pour prendre de nouvelles liaisons avec les chefs de la secte, & affermi par l'esperance de con-

1562. sommer son traité, avec le roi d'Espagne, se tiendroit étroitement uni avec le triumvirat, ne se gouverneroit que par ses avis, s'opposeroit aux intrigues de la reine, & qu'eux ayant rempli le conseil de leurs créatures, ils seroient toûjours, quoiqu'absens, maîtres des déliberations, & y feroient prendre des mesures, pour ruiner peu à peu la faction calviniste, & disposer le roi à les rappeller, dès qu'il seroit parvenu à la majorité; qu'en tout cas, s'ils voyoient que les choses prissent un autre tour, ils ne manqueroient ni de prétextes, ni de moyens de revenir à la cour, pour y reprendre leurs anciens postes.

La reine ayant donc tiré d'eux la promesse de quitter les premiers la cour & l'armée, tint la chose fort secrete, & envoya l'évêque de Valence & Robertet, secretaire d'état, au prince de Condé qui avoit changé de camp, & s'étoit allé poster vers Baugenci. Ces envoyés lui dirent que le duc de Guise & le connétable avoient donné leur parole à la reine pour leur retraite, & qu'il ne tenoit plus qu'à lui de rétablir la paix dans le royaume. Il en fut surpris; mais ne pouvant croire qu'ils en vinssent jusqu'à l'exécution, il ne fit point de difficulté de s'engager de son côté à mettre bas les armes, & à sortir même du royaume, supposé que ces trois seigneurs quittassent l'armée les premiers.

L'évêque & le secrétaire d'état louerent fort une si généreuse résolution, lui apporterent tous les motifs de gloire & d'intérêt capables de l'y affermir, & le prierent de leur donner sa réponse par écrit: ce qu'il fit aussi-tôt.

Ils partent pour se retirer dans leurs terres.

Dès que la reine l'eut reçue, elle la communiqua au duc de Guise & au connétable, qui partirent peu d'heures après, suivis seulement des gens de leur maison; & Robertet fut dépêché de nouveau, pour porter la nouvelle aux princes que ces deux seigneurs s'en alloient à Châteaudun, en résolution de se retirer de-là chez eux, ou dans leurs gouvernemens, si-tôt qu'ils le verroient congédier ses troupes, & se soumettre au roi: & en même-temps il proposa au prince d'avoir une entrevûe avec la reine, pour consommer l'affaire.

Cette nouvelle, à laquelle les chefs de la faction huguenote ne s'étoient pas attendus, les déconcerta entierement, & le prince se repentit fort de s'être tant avancé. L'exil, au-

quel il se condamnoit lui-même par son écrit, le goût qu'il avoit pris au commandement, & le plaisir de se voir à la tête d'un gros parti, les grands projets qu'il avoit fondés là-dessus, la difficulté de rassembler tant de troupes, si la conduite de ses ennemis l'obligeoit à reprendre les armes, le mécontentement de tant de seigneurs & de gentilshommes qui s'étoient dévoués à son service, sur l'esperance d'établir solidement leur religion & leur fortune par une révolution de l'état, toutes ces considérations le jetterent dans un grand embarras. 1562.

Les partisans du prince le détournent d'exécuter ce qu'il avoit promis.

Les ministres huguenots, & entre autres Théodore de Beze, l'augmenterent par leurs remontrances, où ils lui apportoient des motifs de conscience, & le menaçoient de la colere de Dieu, qui l'avoit choisi pour détruire l'idolatrie des papistes, réformer l'église, & rétablir la pureté de l'évangile.

Quoique ces raisons ne fussent pas apparemment celles qui faisoient le plus d'impression sur l'esprit du prince, il devoit au moins faire semblant d'en être touché. Ce qui le frappoit le plus sur cet article, étoient les grands services que les ministres lui avoient rendus, en animant les peuples, & en les engageant à lui fournir des hommes & de l'argent. C'étoit encore le besoin qu'il pouvoit avoir d'eux dans la suite, la grande autorité qu'ils s'étoient acquise dans plusieurs provinces, celle qu'ils avoient sur l'esprit des soldats, la crainte de les irriter, & de n'en être pas secondé avec tant de vivacité, s'il arrivoit que la guerre recommençât.

A tout cela cependant il ne pouvoit opposer que la parole qu'il avoit donnée, & le décri où lui & tout son parti alloient tomber, s'il refusoit la paix aux conditions qu'il avoit lui-même proposées. Il disoit que jusques-là les calvinistes avoient eu droit de se défendre de l'infame qualité de rebelles, par les deux raisons qui justifioient leurs armes, savoir la captivité du roi & le violement de l'édit de Janvier : mais que désormais ils ne pourroient plus s'en servir, & que ce seroit au roi, & non plus au triumvirat, qu'ils déclareroient la guerre.

Sur quoi l'amiral prenant la parole, repartit au prince, qu'en une affaire de cette nature il ne falloit pas se conduire par ces vaines apparences ; que c'étoient les bons succès & la victoire, qui justifioient les armes, & qu'on trouveroit assez

1562. d'autres raisons pour donner couleur à leurs entreprises, si elles réussissoient; que la reine après avoir usé tant de fois de mauvais artifices à leur égard, & manqué de parole en tant d'occasions, ne devoit pas être surprise, s'ils en usoient de même en celle-ci; que ce qu'un prince tel que lui devoit considerer, étoit s'il lui conviendroit de vivre hors de sa patrie en vagabond, & de donner à des cours étrangeres le spectacle de sa misérable fortune, s'il pouvoit avec honneur exposer à une ruine certaine celle de tant de braves gens, qui s'étoient donnés à lui, & voir détruire peu à peu par les artifices de la cour, une religion qu'ils avoient embrassée, & qui leur devoit être plus chere que la vie.

Il ajoûta que son avis étoit, que sans délibérer davantage, on levât le camp, pour aller surprendre l'armée du roi, qui ne s'attendoit à rien moins; qu'il se chargeoit du succès de cette entreprise avec son frere Dandelot; que si elle réussissoit, elle les mettroit en état de donner la loi à leurs ennemis; & que si elle ne réussissoit pas, leur condition ne seroit pas pire, que celle qu'on leur proposoit de subir, sans avoir tiré l'épée.

Artifice dont il se servit pour mettre son honneur à couvert.

Ce conseil, qui fut approuvé de plusieurs, ne le fut point du prince, que son ambition, toute vive qu'elle étoit, ne rendoit pas capable d'une telle trahison, & que le scrupule de violer sa parole tenoit toûjours dans l'irrésolution. Enfin après bien des expédiens proposés, pour le tirer de ce pas fâcheux en sauvant son honneur, on s'arrêta à celui-ci; qu'il accepteroit l'entrevûe que la reine lui demandoit; que durant la conférence les principaux officiers, qui l'auroient accompagné, feroient semblant de se soulever; que dans le tumulte ils l'investiroient, & l'enleveroient malgré lui, pour le ramener au camp, & que par cette apparente violence qu'on lui feroit, son honneur étant mis à couvert, il protesteroit à la reine qu'il n'étoit plus le maître d'accomplir ce qu'il lui avoit promis.

Il alla trouver la reine à Baugenci, où cette comédie se joua en effet de la maniere qu'elle avoit été concertée. La conférence fut rompue: & nonobstant les instances que lui firent l'évêque de Valence, les sieurs de Lansac, & Robertet qui le suivirent, & lui offrirent de la part de la reine de retran-

cher du traité la condition de sa sortie du royaume, il continua son chemin vers son camp. 1562.

Il y fut reçu avec les plus grandes marques de joie: & pour profiter de l'ardeur qu'il voyoit dans ses troupes, il résolut d'attaquer l'armée royale campée à Talsi.

Il marche dans le dessein d'attaquer l'armée royale.

Discours du sieur de la Noué. La Popeliniere, l. 8. Davila, l. 3. &c.

D'autres raisons le déterminoient encore à cette entreprise: l'absence du connétable & du duc de Guise de l'armée royale, les détachemens qu'on en avoit faits sous le maréchal de Saint André, pour aller en Poitou, & sous le duc de Montpensier pour la Touraine, la difficulté que le roi de Navarre auroit à rassembler assez promptement sa cavalerie, dont les quartiers étoient éloignés les uns des autres pour la commodité des fourrages, & enfin la nouvelle de la jonction prochaine des Suisses avec ce prince, qui l'alloient rendre maître de la campagne.

Le prince de Condé se mit en marche le soir du deuxieme de Juillet. Il fit prendre les devans à son infanterie commandée par Dandelot, & augmentée jusqu'au nombre de dix mille cinq cents hommes. Il la suivit avec sa cavalerie légere, & une partie de sa gendarmerie qu'il conduisoit lui-même: l'amiral marchoit à la tête de tout avec huit cents lances.

Selon toutes les apparences la chose auroit réussi sans la faute des guides qui les égarerent: de sorte qu'après avoir marché toute la nuit, ils ne se trouverent à la pointe du jour qu'à une lieue de leur camp, & en avoient encore près de deux à faire, pour arriver à celui du roi de Navarre; mais ils ne laisserent pas de passer outre en résolution de donner bataille.

Cependant monsieur de Damville, fils du connétable, dont le quartier étoit à la tête du camp, fut averti par ses coureurs de l'approche de l'ennemi. Il donna le signal à toutes les troupes par deux coups de canon, de se mettre sous les armes, & s'avança sur le grand chemin avec tout ce qu'il avoit de cavalerie, pour arrêter le prince, & donner le temps au roi de Navarre d'assembler toute l'armée, & de la mettre en bataille. Il se posta de telle sorte, qu'il fut impossible au prince de Condé de découvrir ce qui se passoit derriere ce corps de cavalerie, & fit si bonne contenance, qu'on n'osa

jamais l'enfoncer. Tout se passa en des escarmouches qu'il entretint jusqu'à midi, que toute l'armée catholique fut en état de bien recevoir les ennemis.

1562.

Il n'y a point de pays en France plus propre à se battre en bataille rangée, que la Beausse, à cause de ses vastes campagnes. Il n'y avoit entre les deux armées qu'un petit espace de plaine, sans ruisseau, sans bois, & sans buissons ; & il ne tenoit qu'aux généraux d'en venir aux mains : mais ils avoient chacun leurs raisons, pour ne le pas faire.

Raisons pour lesquelles on n'en vint pas aux mains.

Le prince de Condé, excepté les six mille Gascons, que le comte de Grammont lui avoit amenés, n'avoit que des troupes nouvellement levées, & peu aguerries, & il n'avoit gueres compté pour le succès de son dessein, que sur la surprise : au lieu que l'armée catholique étoit composée la plûpart des vieilles bandes & des troupes de la maison du roi. Quant au roi de Navarre, il prévoyoit que les troupes du prince de Condé, qui étoient mal payées, & très-mal équipées, ne seroient pas long-temps sans se débander, & de plus il attendoit le puissant renfort des Suisses, qui lui donneroit bientôt une supériorité entiere sur les ennemis. C'est pourquoi il crut qu'il étoit de sa prudence de temporiser, & de ne pas exposer le salut du royaume au hasard d'une bataille, quelque avantage qu'il eût actuellement sur l'armée huguenote.

Les armées furent ainsi en présence pendant trois heures, sans faire autre chose, que quelques légeres escarmouches, & se canonner. Après quoi le prince de Condé, content d'avoir fait paroître par sa contenance qu'il n'appréhendoit pas la bataille, fit retraite en très-bon ordre, & alla se camper à Lorges à une lieue de-là, sans être poursuivi ; & puis trois jours après il alla reprendre Baugenci qu'il avoit abandonné. Il s'en saisit aisément, la place n'étant pas en état de résister, & la donna au pillage à ses soldats, pour leur tenir lieu de leur solde.

Le duc de Guise revient à l'armée.

Cependant le duc de Guise & le connétable ayant appris la rupture du traité, revinrent à l'armée. Elle fut jointe un peu après par six mille Suisses sous les ordres du colonel Freulich, & par dix cornettes de cavalerie Allemande sous le comte Rhingrave.

Dès que le prince de Condé eut appris cette nouvelle, il fit promptement démanteler Baugenci ; & faute d'argent, pour soudoyer ses troupes, il en jetta une partie dans quelques villes de la Loire & des environs, se retira avec le reste à Orléans, abandonna la campagne à l'armée catholique, jusqu'à ce qu'il pût être secouru par les princes protestans d'Allemagne & par la reine d'Angleterre, avec lesquels il avoit déja commencé à traiter.

1562.

Et le prince quitte la campagne en attendant de nouveaux secours.

Dandelot fut envoyé en Allemagne, & Briquemaut avec le nouveau vidame de Chartres (*a*) en Angleterre, pour hâter les secours, Soubise à Lyon, la Rochefoucault en Xaintonge, Duras en Guienne, Montgommeri en Normandie, le prince de Porcien en Champagne, d'autres dans les autres provinces, pour y rassûrer le parti par leur présence & par leur autorité ; & Genlis, Bouchavanes & l'amiral se renfermerent dans Orléans avec le prince de Condé, pour la défendre.

Les chefs de l'armée catholique après cette retraite du prince & la séparation de son armée, qui leur tenoient lieu d'une grande victoire, prirent tous les moyens possibles, pour achever de ruiner ce parti, qui paroissoit déja fort ébranlé : car à cette occasion grand nombre de soldats avoient déserté, & plusieurs gentilshommes s'étoient retirés ; les uns étant déja ennuyés de la guerre, les autres par chagrin de n'être pas assez considerés des généraux, les autres faute d'argent, d'autres pour sauver leurs terres, dont ils appréhendoient le pillage, & plusieurs gagnés secretement par la cour, ou bien-aises de jouir du privilége de l'amnistie, que l'on fit publier par-tout en faveur de ceux qui mettroient bas les armes.

On fit agir le parlement de Paris, où depuis le dernier jour de Juin & pendant tout le mois de Juillet en rendit divers arrêts, tendant tous au même but, qui étoit d'affoiblir la faction huguenote. Par le premier * on proscrivit tous ceux qui se trouverent convaincus d'avoir brisé les images, & leurs biens furent abandonnés au pillage. Cet arrêt causa de grands désordres à Paris, & la mort de plus de quatre-vingt personnes. Par le second * tous les bénéfices de ceux qui suivoient

Ce que fit durant ce temps-là le parlement pour affoiblir les huguenots.

* Du dernier jour.

* Du 8 de Juillet.

(*a*) Il se nommoit Jean de Ferrieres seigneur de Maligny, d'une illustre maison de Bourgogne. Il étoit neveu par sa mere de François de Vendôme qui avoit été vidame de Chartres.

le prince de Condé, furent déclarés vacans & impétrables.
1562. Cela regardoit principalement le cardinal de Châtillon, nommé alors, comme j'ai déja dit, comte de Beauvais. Par le troisieme * les commissaires des quartiers de Paris eurent ordre de faire recherche de tous les biens de ceux qui étoient absens de leurs maisons sans un sujet légitime. Par le quatrieme * il fut ordonné à tous les juges & officiers du roi de donner dans la quinzaine leur signature au formulaire fait par la Sorbonne sous le regne de Henri II. Par le cinquieme * il fut permis à toutes les communautés des villes & des villages de prendre les armes contre tous ceux qui molesteroient les prêtres, ou feroient des assemblées publiques, ou secretes, & ordonné de se saisir de tous les ministres, surveillans, & autres officiers des prêches de la nouvelle religion, avec défense de les recevoir, ou cacher, sous les peines statuées contre les criminels de lese-majesté.

* Du 11 de Juillet.

* Du 13 de Juillet.

* Du même jour.

Outre cela le parlement délibera sur la maniere de procéder contre la ville d'Orleans, & contre les autres villes, qui s'étoient déclarées pour le prince de Condé. Sur quoi ce prince publia ses motifs de récusation *, principalement contre le premier président le Maître, les présidens de Saint-André, de Thou, Seguier, de Harlai, Dormi, contre les conseillers Gayant, Bouete, Anjorrant, le Grieu, Chambon, de Dormans, Faye, Brulart, Longueuil, Therouenne, contre tous les conseillers clercs, les procureurs & avocats généraux, & quelques autres. Cet acte étoit signé du prince, de l'amiral, de Genlis, & des principaux seigneurs, qui s'étoient renfermés dans Orleans : ce qui n'empêcha pas que par arrêt du vingt-septieme de Juillet, tous ceux qui avoient pris les armes à Rouen, à Lyon, à Orleans, & ailleurs en faveur des huguenots, ne fussent déclarés rébelles, ennemis de Dieu & du roi, & tous leurs biens confisqués, s'ils ne rentroient dans leur devoir. On ne comprit point dans l'arrêt le prince de Condé, parce qu'on vouloit bien supposer, en conséquence de ce qui s'étoit passé à la conférence de Baugenci, qu'il n'étoit pas libre, mais detenu comme prisonnier par les rebelles. Il ne laissa pas d'opposer à cet arrêt un nouveau manifeste *, où, comme il avoit fait dans les autres, il prétendoit justifier sa conduite à tous les bons François & aux princes étrangers.

* Datés du 18 Juillet.

* Daté du 8 Juillet.

Toutes

Toutes ces procédures contre les calvinistes eurent beaucoup d'effet, parce qu'elles furent en même-temps soûtenues par la vigueur des chefs de l'armée des catholiques, qui se mirent en campagne, pour remettre sous l'obéissance du roi les places révoltées. 1562.

Comme Orleans étoit la plus importante de toutes par sa situation au centre du royaume, par le voisinage de Paris, par son pont sur la riviere de Loire, qui fait la communication d'une moitié de la France avec l'autre, & qui facilitoit les correspondances des calvinistes de la partie du royaume qui est en deçà de cette riviere, avec ceux d'au-delà, le principal dessein qu'on se proposoit, étoit de réduire cette place: mais la présence du prince qui s'y étoit jetté pour la défendre, les bonnes & nombreuses troupes qu'il y avoit, les magasins remplis de munitions de guerre & de bouche, dont il avoit eu soin de la pourvoir, les fortifications qu'il y avoit faites, l'attachement de la plûpart des bourgeois à la nouvelle religion, tout cela en rendoit l'attaque infiniment difficile. Il y avoit sujet d appréhender que l'armée royale ne s'y ruinât entierement, & que la longueur du siége ne donnât le temps aux troupes étrangeres de venir au secours des assiégés, ou de s'établir dans les autres places prises par les huguenots.

C'est pourquoi le roi de Navarre, par l'avis du connétable & le duc de Guise, se détermina à des entreprises plus aisées du plus sûres, & qui étoient en même-temps des acheminemens à la réduction d'Orleans. Ce fut de reprendre les autres villes, principalement celles de la Loire & des environs, qui serviroient à bloquer Orleans de loin, pour revenir ensuite sur cette place, quand elle auroit consumé la plûpart de ses vivres.

L'armée royale leur enleve diverses places sur la Loire.

Davila, l. 3.

Ils décamperent donc l'onzieme de Juillet: & faisant courir le bruit qu'ils alloient mettre le siége devant Orleans, ils tomberent tout à coup sur Blois, dont la garnison épouvantée se sauva par le pont: & en même-temps le duc de Guise ayant fait donner l'assaut par une petite breche, que quelques volées de canon avoient faite à la muraille, qui ne valoit rien, la ville fut emportée, & abandonnée au pillage.

Cet exemple intimida la ville de Tours beaucoup plus forte & plus considérable. A peine eut-on ouvert la tranchée,

& dressé une batterie, que les bourgeois appréhendant le sort
1562. de ceux de Blois, se souleverent contre la garnison, la chasserent, & se rendirent par capitulation.

Le maréchal de Saint-André, qui avoit été détaché avec l'arriere-garde, pour aller soumettre Poitiers, crut d'abord qu'il y trouveroit beaucoup de résistance. Il fit battre la muraille pendant deux jours, & puis donner un assaut, plûtôt pour tâter les ennemis, que dans l'espérance de l'emporter: mais il fut agréablement surpris de voir ceux qui gardoient la muraille, se disperser en désordre à la premiere décharge qu'il fit faire sur eux, & ses gens s'emparer du rempart presque sans coup férir.

La Popeliniere, l. 8.

Il fut bientôt informé de la cause de ce succès si inespéré. Un nommé Pineau, receveur des deniers du roi en ce pays-là, avoit conservé le château, où il s'étoit retiré, quand les huguenots se saisirent de la ville: & quelques instances qu'ils lui fissent de le leur rendre, il faisoit tirer sur quiconque s'en approchoit de trop près, leur disant cependant qu'il ne prétendoit point se déclarer contre ceux de leur parti, mais seulement conserver au roi quelque argent, dont il étoit responsable, & qu'il avoit mis dans le château.

Celui-ci donc voyant qu'on donnoit l'assaut, fit pointer quelques canons qu'il avoit au château, & tirer contre les soldats huguenots, qui défendoient la breche. Ceux-ci se trouvant ainsi entre deux feux, l'abandonnerent; d'où suivit la perte de la ville: elle ne fut pas plus épargnée par les soldats du maréchal, que Blois l'avoit été par ceux du roi de Navarre.

Mémoires de Castelnau, l. 3. c. 11.

La ville d'Angers fut aussi surprise par le château, qui tenoit pour le roi: & ce fut Pui-Gaillard, que le duc de Montpensier avoit chargé de cette entreprise, qui s'en rendit maître.

Bourges est la premiere qui l'arrête.

Davila, l. 3.

L'armée de Tours & celle de Poitiers s'étant réunies, marcherent droit à Bourges, pour en faire le siége: & le roi de Navarre, pour ranimer les soldats, voulut que le roi y commandât en personne. Il alla lui-même le prendre au bois de Vincennes, où il étoit demeuré jusqu'alors, & avec un grand corps de cavalerie le conduisit au camp.

Ce fut la premiere ville, qui arrêta la rapidité des conquêtes de l'armée catholique.

1562.

D'Yvoi frere cadet de Genlis, excellent homme de guerre, y commandoit une garnison de deux mille hommes de pié & de quatre compagnies de cavalerie; & il fut bien secondé par les bourgeois huguenots, qui y étoient alors en grand nombre.

Et ne laisse pas de capituler peu après.

L'armée royale étant arrivée devant la place le dixieme d'Août, on commença l'attaque peu de jours après. Elle fut bravement soûtenue : & d'Yvoi tenoit sans cesse en haleine les assiégeans, par les vigoureuses & continuelles sorties qu'il faisoit jour & nuit. Dans une de ces sorties cinq capitaines des troupes du roi furent tués; & Charles de la Rochefoucault, comte de Rendan, colonel général de l'infanterie Françoise charge dont le roi avoit dépouillé Dandelot, reçut une arquebusade à la tête, de laquelle il réchappa toutefois, quoi qu'en dise Davila, qui s'est mépris sur le temps de la perte que le roi fit de ce brave seigneur: mais enfin d'Yvoi n'espérant aucun secours, demanda à capituler sur la fin du mois d'Août, & obtint une composition honorable. Le prince de Condé lui en fit de si cruels reproches, qu'il fut obligé de se retirer chez lui, ne pouvant plus demeurer avec honneur dans les troupes huguenotes.

Il est fort vrai-semblable qu'il eût tenu davantage, s'il avoit prévû le malheur qui arriva à quelques troupes du roi, presque dans le même temps qu'il capituloit.

Le prince de Condé lui enleve un convoi.

Comme la longueur du siége avoit beaucoup consumé de poudre, & qu'on vouloit augmenter les batteries, on fit venir de Paris un convoi de six piéces d'artillerie, & de trente-six charettes chargées de barils de poudre, & d'autres de boulets, & escorté des quatre compagnies de gendarmes de Gonnor, de Sipierre, d'Elbœuf, & de Vaudemont, & de deux enseignes d'infanterie. Le prince de Condé en ayant été averti, fit sortir sur les huit heures du soir le dernier jour d'Août, l'amiral avec huit cents chevaux, qui, ayant marché toute la nuit, tomba le lendemain vers le midi sur l'escorte. Elle fut chargée si vivement par Genlis & par Moui, qu'elle fut en un moment dissipée, l'infanterie taillée en pieces, & le convoi pris. Trocmarton ambassadeur d'Angleterre, qui alloit de Paris au camp avec ce convoi, fut du nombre des prisonniers; & on le conduisit à Orleans, où le prince eut

La Popeliniere, l. 8.

1562. grand soin de le traiter avec beaucoup de civilité. La joie fut grande dans la ville : mais elle fut courte, à cause de la prise de Bourges, qu'on apprit presque en même-temps, & de l'inquiétude, où l'on y fut, sur la nouvelle expédition, dont on sut qu'on délibéroit dans le camp du roi.

Tout ce qu'on avoit fait jusques-là n'étoient que des préludes, pour en venir au siége d'Orleans. C'étoit le premier dessein qu'on avoit eu ; & le duc de Guise & le connétable étoient encore d'avis de faire ce siége pour deux raisons La premiere, que cette ville étant isolée par la prise de toutes les autres, dont elle pouvoit avoir des secours de vivres & d hommes, il falloit qu'elle succombât, si elle étoit vivement attaquée. La seconde, que les principaux chefs de la faction huguenote y étant renfermés, ils ne pourroient échapper, & que leur prise finiroit la guerre. Mais la reine fut d un sentiment contraire, & fit résoudre le siege de Rouen par la raison que je vais dire.

Il envoye demander du secours à la reine d'Angleterre.

Briquemaut avoit conclu le traité du prince de Condé avec la reine d'Angleterre, & n'ayant pû faire autrement, y avoit laissé mettre des conditions très-facheuses pour le royaume.

Cette princesse, qui ne cédoit en habileté à aucun des souverains qui régnoient alors en Europe, avoit déja bien affermi son autorité dans ses états, & par les sages & utiles réglemens, qu'elle y avoit faits pour le commerce, & pour rendre la nation redoutable, elle s'étoit attiré l'amour & l'estime des peuples. Elle ne pensoit qu'à augmenter l'un & l'autre, & le plus sûr moyen qu'elle pût choisir dans cette vûe, étoit d'ouvrir une porte aux Anglois, pour rentrer dans le royaume de France, d'où ils avoient été si honteusement chassés un peu avant son regne, après y avoir insulté à la nation Françoise pendant plus de deux siecles & demi.

Elle avoit une haine particuliere contre le duc de Guise, non-seulement parce que c'étoit lui qui avoit enlevé Calais aux Anglois, & tout ce qu'ils possédoient aux environs : mais encore pour la jalousie que lui causoit la reine d'Ecosse niece de ce duc, laquelle ne se pouvoit soûtenir contre elle, que par la puissance que la maison de Guise avoit à la cour & dans le royaume.

Camden. Hist. Elisab. part. 1.

Elle avoit conçu un nouveau chagrin contre cette maison,

1562.

à cause des efforts qu'elle ſavoit que le duc de Guiſe avoit faits à Rome auprès du pape Pie IV. pour la faire excommunier, & déclarer incapable de ſuccéder à la couronne d'Angleterre, & ranimer le parti catholique dans ce royaume en faveur de la jeune reine d'Ecoſſe. Ainſi par ſon inclination, & par le motif de ſes interêts particuliers, & de ceux de ſa nation, elle ne pouvoit être dans une diſpoſition plus favorable pour les calviniſtes de France, & pour les deſſeins du prince de Condé.

Elle étoit même en état de lui fournir des ſecours très-prompts, parce que depuis quelques années elle avoit employé tous ſes revenus à bâtir quantité de vaiſſeaux, pour le rendre indépendante des républiques de Veniſe, de Genes, de Lubeck, de Hambourg, de Dantzic, qui en fourniſſoient à Henri VIII. ſon pere. Elle avoit fait fondre quantité de canons, acheté des armes, fait des magaſins de munitions de vivres & de guerre, augmenté ſes garniſons, & fortifié ſes places du côté de l'Ecoſſe : & depuis l'année précédente voyant croitre les troubles de France, elle avoit armé ſur terre & ſur mer, pour ne pas manquer les occaſions d'en profiter.

Elle écouta très-favorablement Briquemaut & le vidame de Chartres, envoyés du prince de Condé, & leur promit de le ſoûtenir de tout ſon pouvoir. Il n'étoit plus queſtion que de la maniere dont elle le feroit.

Ces deux ſeigneurs lui demandoient des ſoldats & de l'argent, & elle y conſentoit : mais elle leur déclara qu'elle ne leur en donneroit pas, qu'on ne lui accordât quelques places pour la ſûreté de ſes troupes, & qu ils ne lui promiſſent que, ſuppoſé qu'ils fuſſent un jour maîtres de Calais, ils le rendroient à la couronne d'Angleterre. Davila, l. 3.

Ces propoſitions ayant été envoyées au prince de Condé, & propoſées dans le conſeil, révolterent pluſieurs de ceux qui y aſſiſtoient. Ils dirent qu'il valoit mieux prendre toute autre réſolution, que de livrer des places aux ennemis mortels de la France ; que ce feroit couvrir leur parti d'une infamie éternelle, & que par-là ils ſeroient à jamais en exécration à tout le royaume, & à toute l'Europe : mais les miniſtres huguenots, qui avoient grande autorité dans les délibera-

tions, n'étoient pas susceptibles de ces sortes de scrupules; & abusant des plus saintes maximes, pour autoriser les attentats les plus horribles, ils repartirent qu'il s'agissoit de la cause de Dieu, & que des respects humains & des intérêts périssables ne devoient pas entrer en concurrence avec un tel motif. Ils parloient ainsi d'autant plus hardiment, qu'ils savoient sur cela les intentions du prince de Condé & de l'amiral, qui, dans le pressant danger de tomber entre les mains de leurs ennemis, se crurent dispensés de rien ménager, & en droit d'avoir recours aux moyens les plus extrèmes. Ils envoyerent la carte blanche à la reine d'Angleterre, avec laquelle le traité fut signé en leur nom aux conditions suivantes.

1562.

A quelles conditiuns elle lui en accorde.

Traité de Hamptoncourt du 20 Septembre 1562.

Dans le recueil de traités par Léonard, t. 2.

Que le Havre de Grace seroit mis en la puissance de la reine d'Angleterre; qu'elle y tiendroit une garnison de trois mille hommes, & que nul soldat François n'y pourroit demeurer sans le consentement de celui qu'elle y auroit mis pour commandant.

Qu'elle remettroit cette place entre les mains du roi, lorsqu'après la guerre, par la médiation du prince de Condé, Calais seroit restitué à la couronne d'Angleterre; (a) qu'elle envoyeroit trois autres mille hommes, pour aider le prince à la défense de Rouen & de Dieppe.

Qu'elle lui fourniroit cent quarante mille écus d'or, soixante & dix mille dès que le Havre seroit livré, trente mille un mois après, & quarante mille pour les garnisons qu'elle mettroit à Rouen & à Dieppe.

Que ni elle ni le prince de Condé ne traiteroient point avec le parti contraire sans le consentement de l'un & de l'autre.

Ce furent-là les principaux articles de ce traité, fait, disoit-on, contre la faction de la maison de Guise, en faveur de ceux qui en étoient opprimés, pour avoir embrassé le pur évangile. Cette princesse publia quelque temps après un manifeste, pour justifier sa conduite, où elle attribuoit de nouveau la guerre civile de France à l'ambition du duc de Guise, qui tenoit le roi & la reine mere en captivité, & ne leur

Dans la protestation de la reine d'Angleterre.

(a) M. de Thou en rapportant les conditions du traité d'Hamptoncourt, ne parle point de la restitution de Calais; il dit seulement que l'on convint que ce traité ne préjudicieroit point aux droits de l'Angleterre sur cette place.

permettoit pas de remédier aux désordres de l'état, protestant que ce n'étoit nullement à eux qu'elle en vouloit; mais qu'elle prenoit seulement des mesures pour la sûreté de son propre état, pour la défense de la nouvelle réforme, & pour le bien du royaume de France. 1562.

Ce traité ranima le parti huguenot, qui avoit été fort consterné des succès de l'armée royale; mais il eut un effet tout contraire sur l'esprit de plusieurs gentilshommes, en qui leur attachement pour le prince de Condé ne put l'emporter sur l'amour, qu'ils avoient pour leur patrie. Entre autres les sieurs de Piennes & de Morvilliers l'abandonnerent. Le premier se rendit auprès du roi, pour servir dans ses troupes, & le second, qui commandoit à Rouen, sachant qu'on lui envoyoit une garnison Angloise, se démit de son emploi, & se retira dans une de ses terres en Picardie.

Davila, l. 3.

Ce fut là connoissance, que la reine eut de cette négociation du prince avec Elizabeth, & des conditions qu'on exigeoit de lui, qui la fit résoudre au siege de Rouen, & beaucoup changer à l'égard du prince de Condé & à l'égard des huguenots. Elle & le roi de Navarre firent comprendre au duc de Guise & au connétable, de quelle importance il étoit que les Anglois ne se rendissent pas maîtres de cette capitale de la province de Normandie; que s'ils y étoient une fois établis, Paris même seroit en danger; que le siége d'Orléans dureroit long-temps, que pendant ce temps-là la reine d'Angleterre feroit passer autant de troupes qu'elle voudroit en Normandie, & qu'à la faveur des huguenots François dont cette province étoit remplie, elle s'en empareroit; que le duc d'Aumale y ayant très-peu de troupes, ne seroit pas en état de s'opposer à ses entreprises, & que c'étoit une nécessité absolue de les prevenir.

L'armée catholique marche vers Rouen pour en faire le siége.

La Popeliniere, l. 8.

Le siege de Rouen fut donc résolu, & l'armée marcha de ce côté-là. Le roi de Navarre en chemin faisant jetta des troupes dans Châteaudun, Baugenci, Bonneval, Pluviers, Estampes, Chartres, Janville, pour serrer Orléans de plus près, empêcher les vivres d'y entrer, & arrêter les courses de la garnison.

L'armée campa à la vûe de Rouen au bourg de Dernetal

le vingt-cinquieme de Septembre, & les quartiers furent aussi-
1562. tôt distribués.

Cette ville, une des plus grandes & des plus riches du royaume, est située sur le bord de la riviere de Seine, qui coule le long des murailles du côté du midi, & qui étant en cet endroit fort large & très-profonde, la rend inaccessible de ce côté-là. Elle est entourée depuis l'Orient jusqu'au Couchant d'une chaîne de montagnes qui la commandent: & par cette raison, la perfection où l'art des sieges a été portée depuis, lui a fait perdre la réputation qu'elle avoit alors d'être assez forte, à cause de son large & profond fossé, & de la bonté de ses murailles, qui d'ailleurs n'étoient flanquées que de Tours.

Sa principale force consistoit dans un très-bon fort, dont on voit encore aujourd'hui quelques ruines, appellé le fort de sainte Catherine. Il étoit situé sur la montagne la plus haute de même nom du côté de l'Orient. Le duc d'Aumale avoit déja fait une tentative inutile, pour s'en rendre maître, & avoit été repoussé par Morvilliers, qui commandoit encore alors dans la ville: mais ce duc avoit mieux réussi à Pont-Audemer & à Honfleur, qu'il avoit pris avant l'arrivée de l'armée royale, & étoit demeuré campé proche de Rouen, pour l'y attendre.

Mémoires de Castelnau. l. 3. c. 12.

Dès que le comte de Montgommeri, qui étoit à la tête des troupes huguenotes en basse Normandie, & qui avoit contraint monsieur de Matignon, lieutenant de roi dans cette partie de la province, à se renfermer dans Cherbourg, avoit su que l'armée royale s'approchoit de Rouen, il étoit venu promptement s'y jetter, pour la défendre: & son départ avoit donné lieu à Matignon, secondé du duc d'Estampes & de Sebastien de Luxembourg vicomte de Martigues, qui lui amenerent quelques troupes de Bretagne, de reprendre Vire, Saint Lo, & quelques autres places de ces quartiers-là: ensuite de cette expédition, le vicomte vint joindre l'armée devant Rouen, avec une partie du petit corps qu'il commandoit.

Elle ne peut prevenir les Anglois

Quelque diligence que l'armée royale eût faite, elle ne put prevenir les Anglois, qui avoient déja débarqué au Ha-

vre

1562.

La prise du fort rendit certaine celle de la ville : mais comme le roi & son conseil vouloit en empêcher le pillage, on ne se pressa pas de la forcer, dans l'espérance qu'elle demanderoit à capituler ; & Castelnau qui étoit présent au siége, dit que sans cette considération on l'auroit pû prendre beaucoup plûtôt qu'on ne la prit.

En effet, comme la montagne de sainte Catherine domine entierement la ville, une batterie que l'on dressa à mi-côte, enfiloit plusieurs rues, renversoit tous les retranchemens que les assiégés y faisoient, & tuoit une infinité de monde.

Cependant Montgommeri, qui voyoit sa garnison diminuer de jour en jour, sollicitoit les Anglois du Havre & de Dieppe de lui envoyer du secours ; & ils en prirent tous les moyens qu'ils purent imaginer.

Le capitaine Covillan partit de Dieppe avec quatre cents arquebusiers, & arriva sur le soir dans un bois proche de Rouen, pour s'y jetter à la faveur de la nuit: mais il fut découvert par monsieur de Damville, qui lui tua une partie de ses gens, & dissipa le reste. Davila, l. 3.

Ceux du Havre furent plus heureux ; car ayant pris le temps de la marée, trois ramberges chargées de munitions avec de l'argent & sept cents hommes ayant essuyé le canon de Harfleur & de Quillebeuf, & forcé une estacade que Barthelemi Campi, ingénieur Italien, avoit faite à Caudebec, arriverent au port de Rouen, & y firent entrer ce secours. Popeliniere, l. 8.

L'opiniâtreté de cette défense fit que les assiégeans redoublerent leurs efforts. Ils embrasserent dans leur attaque la porte de Martinville qui est au pié de la montague de sainte Catherine, & celle de saint Hilaire qui est à côté en tirant vers le nord. Le canon réduisit en poudre tous les ouvrages que les assiégés avoient faits dans les deux fauxbourgs, & ils furent obligés de les abandonner, après avoir mis le feu aux maisons qui y étoient restées. La tranchée fut poussée jusqu'à la contrescarpe, & une grande breche faite à la muraille.

Le roi de Navarre est blessé mortellement.

Un triste accident fit différer l'assaut qu'on étoit prêt d'y donner : ce fut la blessure du roi de Navarre, lequel visitant la tranchée, & se disposant à attaquer la breche en personne, reçut une arquebusade qui lui fracassa l'épaule. La plaie fut jugée mortelle par les chirurgiens ; & en effet après le siége,

1562.

s'étant fait mettre ſur la riviere pour être tranſporté à Saint-Maur auprès de Paris, on fut obligé de le remettre à terre à Andeli à quelques lieues de Rouen; & la fievre ayant violemment redoublé, il y mourut dans ſa quarante-cinquieme année. (a) C'étoit un prince dont le courage & l'humeur martiale, héréditaire à tous ceux du ſang de Bourbon, répondoient au rang où ſa naiſſance l'avoit élevé. Le malheur des temps & l'ambition de ſes proches, plûtôt que la ſienne propre qui ne fut jamais fort vive, l'avoient engagé d'abord en de fâcheuſes intrigues. La maniere dont il s'y comporta, fit aſſez voir qu'il y avoit été entraîné malgré lui; & ce fut un bonheur pour l'état & pour la religion, qu'il ne joignît pas à ſa valeur une fermeté & une certaine conſtance néceſſaires pour faire réuſſir les entrepriſes haſardeuſes; car il étoit auſſi facile à ſe laiſſer embarquer par ceux qui s'étoient emparés de ſon eſprit, qu'à être ramené à ſon devoir, quand on lui repréſentoit qu'il s'en étoit écarté. La bonté de ſon naturel ennemi des projets violens, ſes fréquentes irréſolutions qui rompoient les meſures de ceux qui avoient compté ſur lui, le firent beaucoup mépriſer dans le parti huguenot, comme un homme incapable de ſuivre un deſſein, & qui donnoit dans tous les piéges que ſes ennemis, connoiſſant ſon foible, lui tendoient. Le motif du bien de l'état qu'il aimoit, les grandes eſpérances dont on l'amuſa, la jalouſie qu'il avoit conçue contre le prince de Condé, le fixerent enfin dans le parti catholique, malgré les ſollicitations & les reproches de la reine de Navarre ſa femme, qui par le chagrin de le voir tourner du côté des catholiques, & peut-être auſſi par celui qu'elle conçut de ſon attachement pour une demoiſelle de la cour nommée Rouet, ſe retira avec ſon fils Henri dans ſes états de Bearn. Pour ce qui eſt de la religion de ce prince, chacun en jugea & en parla ſelon ſes idées. Il eſt conſtant qu'ayant été perverti par les prêches du miniſtre David & de Theodore de Beze, il fut au moins quelque-temps huguenot. Ce qui ſe paſſa au colloque de Poiſſi, les différends des miniſtres entre eux, & l'oppoſition qu'il voyoit entre les pro-

Caractere de ce prince.

Mémoires de Brantome.

(a) Il étoit né le 22. Avril 1518. ainſi à ſa mort il avoit plus de quarante-quatre ans. M. de Thou dit qu'il n'en avoit que quarante-deux, il mourut le 17. Novembre 1562.

testans d'Allemagne & ceux de France, l'ébranlerent; & après s'être réuni avec le duc de Guise & le connétable, il alloit à la messe. Le bruit courut que le prince de Condé sur la nouvelle qu'il apprit de sa blessure, lui ayant envoyé Osquerque son maître d'hôtel pour s'informer de l'état de sa santé, ce prince avoit ordonné à celui-ci en le renvoyant, de dire à son frere, qu'il mourroit dans la religion protestante: mais d'ailleurs par une lettre que le cardinal Borromée neveu du pape Pie IV. écrivit à la reine, il est certain que cette princesse avoit mandé à Rome qu'il étoit mort bon catholique: & ce témoignage doit prévaloir aux bruits populaires rapportés par Brantome, & à ce que les huguenots en publierent.

1562.

Epist. cardinalis Borromei apud Frizon. in Gallia purpurata, in cardin. II. Vindocin.

Pour revenir au siége de Rouen, la blessure du roi de Navarre ayant fait différer l'assaut, le canon tira plus furieusement que jamais, & élargit encore la breche: mais Montgommeri avoit si bien pris ses mesures, & fait derriere de si bons retranchemens, qu'il soûtint l'assaut depuis midi jusqu'au soir, & bien des gens y périrent de part & d'autre.

La ville soûtient un assaut, & est emportée au second.

Enfin le vingt-sixieme d'Octobre une mine ayant joué sous le rempart proche de la porte de saint Hilaire, la ville fut emportée en un second assaut, où du côté du roi fut blessé à mort le brave Sainte-Colombe frere du mestre de camp dont j'ai parlé; le duc de Guise avoit donné à ce gentilhomme la pointe de l'attaque: Castelpers jeune gentilhomme de grande espérance, & le sieur d'Andouins, furent tués, & François de Cleves duc de Nevers, blessé. On fit un horrible carnage des assiégés, tant sur la breche, que dans la ville, quoique le duc de Guise eût recommandé de faire bon quartier, même aux soldats, excepté aux Anglois.

Mémoires de Castelnau, l. 3. c. 13.

Ses ordres ne furent pas mieux observés à l'égard des habitans. Quelques efforts qu'il fît, il ne put être maître du soldat pour empêcher le pillage. On fit un nouveau commandement le lendemain matin à tous les soldats de sortir de la ville: mais il n'y eut que les Suisses qui obéirent. Le reste continua de piller, les officiers subalternes ne se mettant pas fort en peine d'exécuter l'ordre, & profitant eux-mêmes de l'occasion de se dédommager des dépenses qu'ils avoient faites depuis le commencement de la guerre: ils eurent moyen de le faire dans une ville si riche.

1560.

Le comte de Montgommeri voyant la breche forcée, se jetta dans une galere qu'il tenoit prete au port. Quelques autres des principaux officiers de la garnison se sauverent dans des barques au travers de plusieurs volées de canon qu'on leur tira des bords de la riviere; & ayant franchi l'estacade de Caudebec, se réfugierent au Havre.

Le roi & la reine y entrent par la breche.

Au bout de trois jours les soldats ayant assouvi leur fureur & leur avarice, & s'étant tous rassemblés sous leurs enseignes, le roi & la reine entrerent dans Rouen par la breche avec le parlement, qui s'étoit retiré à Louviers depuis le soulevement des huguenots. On délibéra sur la maniere dont on devoit traiter les habitans. On jugea que le pillage les avoit suffisamment punis, & on se contenta de faire exemple sur quelques-uns des plus coupables des magistrats, des bourgeois, & de ceux de la garnison qui avoient été pris.

Exemples qu'ils y firent des plus coupables d'entre les magistrats.

Jean du Bosc sieur de Mandreville, second président de la cour des aydes, homme de mérite, d'une famille très-ancienne, & même illustrée par des emplois considérables dont ses ancêtres avoient été honorés, mais que son attachement au calvinisme avoit malheureusement engagé dans la révolte, fut la principale victime sacrifiée au juste ressentiment du souverain. Il fut condamné & exécuté à mort le premier de Novembre, cinq jours après la prise de la ville (*a*).

Le Laboureur additions aux mémoires de Castelnau.

Vincent de Grouchie, sieur de Socquence, eut le même sort pour le même sujet. Sa mémoire fut rétablie sous le regne suivant, par la considération que le roi Henri III. eut pour Charles de Socquence conseiller au parlement de Rouen, fils du défunt, après qu'il fut rentré dans l'église par l'abjuration du calvinisme. Jean Cotton sieur de Bertauville fut le compagnon de son supplice; & quelques jours après, deux bourgeois, nommés Jean Quidel & Jean Bigot, furent pareillement exécutés, aussi-bien que le ministre Marlorat.

Les huguenots furent si irrités du supplice de Marlorat, & de celui du président, qu'ils ne cesserent point d'importuner le prince de Condé, jusqu'à ce qu'il en eût tiré vengeance. Il les satisfit, en faisant pendre à Orleans Jean-Baptiste Sapin, conseiller clerc au parlement de Paris, qui avoit été pris par un de leurs partis sur le chemin de Tours. Jean de

(*a*) Ce président eut la tête tranchée, les autres furent pendus. *Thuan. l.* 3.

Troye, abbé de Gastine, religieux de l'ordre de saint Augustin, subit le même supplice. Lss huguenots donnerent à ces exécutions le nom de représailles, quoiqu'il fût visible que le cas étoit tout-à-fait différent. 1562.

Quant aux officiers de la garnison de Rouen faits prisonniers à la prise de la ville, le duc de Guise obtint la grace de la plûpart, & en particulier celle de Monneins, blessé d'une arquebusade à la cuisse, mais il ne put sauver le capitaine Jean de Crose, tout le conseil s'y étant opposé, parce c'étoit lui qui avoit livré le Havre aux Anglois; & il fut écartelé pour ce crime.

Mémoires de Brantome T. des colonels.

Après ces jugemens rendus & exécutés, & les ordres donnés pour la réparation des breches du fort de Sainte-Catherine & de la ville, on fit un détachement de trois mille Lansquenets ou pietons Allemands, & de quatre cornettes de reîtres qui faisoient douze cents chevaux, pour aller sous les ordres du Rhingrave se camper proche du Havre. Ce détachement fut suivi d'un autre commandé par le sieur de Castelnau-Mauvissiere, & composé de six compagnies d'infanterie Françoise, chacune de deux cents hommes, avec cent cavaliers.

Mémoires de Castelnau, l. 3. c. 13.

Si peu de troupes n'étoient pas suffisantes pour assiéger cette place: mais en attendant qu'on le pût faire, elle étoient destinées à empêcher les courses de la garnison Angloise dans le pays de Caux, & à lui couper les vivres qu'elle en tiroit.

Les Anglois à l'arrivée de ces détachemens sortirent sur eux au nombre de six mille hommes, au moment que le Rhingrave se campoit au village de Graville. Il y eut un rude choc, que les Allemands & les François catholiques soûtinrent avec beaucoup de bravoure; & Christophe de Bassompierre, lieutenant-colonel des Lansquenets, y fut blessé: mais malgré tous les efforts de la garnison Angloise, & les fréquentes sorties qu'elle continua de faire, ils conserverent ce poste, s'y retrancherent, & bloquerent la place.

Ce fut l'unique place considérable qui resta aux huguenots en Normandie, parce que durant & après le siége de Rouen, ceux qui commandoient pour le roi en divers endroits de cette province, forcerent Dieppe, Caen, Falaise, & quelques autres villes moins importantes, à se soumettre, & à

Represailles des huguenots.
Davila, l. 3.

1562. recevoir garnison royale. Cependant le roi, la reine, toute la cour, & le reste de l'armée reprirent la route de Paris : & l'on mit en des quartiers de rafraîchissement la plûpart des troupes, qui étoient fort fatiguées par de si longues marches & par tant de sieges, & sur-tout par celui de Rouen, où Villebon fut laissé pour commander.

La mort du roi de Navarre pouvoit causer de grands changemens, & brouiller aisément les chefs du parti catholique. La lieutenance générale du royaume vacante par la mort de ce prince, étoit un objet digne de l'ambition du duc de Guise, qui l'avoit déja possedée sous le regne de François II. après la conjuration d'Amboise, & de celle du connétable, du duc de Mont pensier, & des autres princes du sang, qui étoient dans le parti du roi. Le prince de Condé prétendoit de son côté que cette charge lui étoit dévolue par la mort de son frere, parce qu'il étoit le premier prince du sang, après son neveu Henri roi de Navarre, que son jeune âge rendoit incapable de la posséder. Mais le duc de Guise & le connétable, que des intérêts essentiels obligeoient à demeurer parfaitement unis, ne firent alors aucune démarche pour cela. Les princes du sang du parti catholique n'y penserent point, ne se trouvant pas avoir assez d'autorité pour un si haut emploi, & pour commander au connétable & au duc de Guise. Enfin le prince de Condé se piqua aussi de modération à cet égard, & la fit extrêmement valoir dans une conference qu'il eut quelque temps après avec la reine auprès de Paris : mais dans la vérité ce qui l'empêcha de s'attribuer ce titre, fut le mauvais état où son parti étoit réduit par tant de pertes, dont il n'eût pû se relever sans les nouveaux secours qui lui vinrent d'Allemagne, & qui lui donnerent moyen de se soûtenir, nonobstant les grands avantages remportés par le parti catholique.

Dans la note sur le premier article de la conférence du Moulin.

C'étoit pour se procurer ces secours, qu'il avoit envoyé Dandelot aux princes protestans d'Allemagne, dès le temps que le vidame de Chartres & Briquemaut en étoient allés demander à la reine d'Angleterre. La cour, pour traverser cette négociation de Dandelot, avoit aussi envoyé vers les princes d'Allemagne le sieur d'Oisel, homme également versé dans les affaires du cabinet & dans la guerre, comme il l'avoit

La Popeliniere, l. 8.

voit fait voir dans son ambassade d'Ecosse sous le dernier regne, & comme il le montra encore depuis sous celui-ci en diverses occasions importantes. Il ne put toutefois réussir auprès du comte Palatin & de quelques autres princes, que leur attachement à la religion protestante & leur aversion pour la catholique, rendirent trop favorables au prince de Condé : mais il fit au moins en sorte que le parti catholique tirât aussi des troupes d'Allemagne, & par-là le royaume fut donné en proie aux Allemands des deux partis. 1562.

Diverses lettres de la reine à l'évêque de Rennes, rappportées dans les additions aux mémoires de Castelnau.

Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, étoit toûjours pour le même sujet à la cour de l'empereur Ferdinand, afin d'empêcher que ce prince n'autorisât les levées qui se faisoient en Allemagne pour les huguenots, & ne s'opposât à celles qu'on faisoit pour les catholiques. Les deux partis lui écrivirent, chacun pour justifier ses armes, & pour le mettre de son côté. Ce fut particulierement dans la diete de Francfort, où Maximilien d'Autriche fils de Ferdinand fut élû roi des Romains, qu'on fit les plus grands efforts de part & d'autre.

Cette princesse devient contraire au prince de Condé & pourquoi.

Jacques Spifame autrefois évêque Nevers, & qui depuis son apostasie se faisoit nommer monsieur de Passi, du nom d'une terre de sa famille, étoit l'agent du prince de Condé dans cette diete. Il y fit une harangue (*a*) très-bien tournée & fort artificieuse, tant pour la justification du prince de Condé & des huguenots, que pour rendre odieuse la maison de Guise, & engager l'empereur à prendre le parti des religionnaires, sous le prétexte de délivrer le roi & la reine de la tyrannie du triumvirat. Il lui proposa entre autres choses de commander au comte Rhingrave & au colonel Roquendolf, sous les peines statuées par les reglemens de l'empire, de se retirer de l'armée catholique avec les troupes qu'ils commandoient. La reine apprit avec un extrême chagrin, qu'on avoit produit dans la diete les lettres écrites de sa main, à l'occasion de l'enlevement du roi à Fontainebleau, par lesquelles elle paroissoit approuver l'armement du prince de Condé, & l'exhorter à la tirer elle & le roi son fils des mains du duc de Guise. C'étoient les plus fortes pieces que Spifame pût produire pour la justification du prince de Condé, & qui faisoient connoître à toute l'assemblée les intrigues de cette princesse, qu'elle avoit eu le plus de soin de tenir secretes. Il y avoit

* Imprimée dans les mêmes additions.

1562. une de ces lettres, où elle recommandoit au prince de Condé de la brûler, dès qu'il l'auroit lue : & rien ne marquoit mieux que cette précaution, le mystere de sa conduite & de son commerce avec ce prince. (*a*)

Lettre de la reine à la duchesse, du 5 de Décembre 1562.

La découverte de ce secret la rendit irréconciliable avec lui & avec les huguenots. Elle écrivit à la duchesse de Lorraine, pour se justifier, & fit des apostilles aux lettres dont il s'agissoit, pour y donner une interprétation favorable, & elles furent rendues publiques avec ces apostilles.

Les deux partis reçoivent du secours des princes Allemands.

La Popeliniere, l. 9.

Davila, l. 3.

L'empereur qui avoit intention de profiter des troubles de France, ainsi que je le dirai bientôt, écouta les deux partis sans se déclarer, & leur laissa par cette maniere d'agir, la liberté à l'un & à l'autre de tirer des troupes d'Allemagne.

Dandelot y avoit déja fait un corps de sept mille hommes, savoir trois mille trois cents reîtres en neuf cornettes, & près de quatre mille lansquenets en douze enseignes. Ces troupes avoient à leur tête le maréchal de Hesse, choisi de la main du vieux landgrave Philippe, le plus zelé des princes protestans pour sa religion. C'est ce prince que Charles V. avoit tenu cinq ans en prison pour ce sujet & pour sa révolte, & qui avoit le plus intrigué en Allemagne en faveur du prince de Condé.

Cette armée passa le Rhin à Strasbourg, jusqu'où le prince de Porcien avoit été au-devant d'elle avec deux cents cavaliers tous gentilshommes François, & on en fit la revûe à Bacara, château dans l'évêché de Metz appartenant au cardinal de Lorraine.

Dandelot eut besoin de toute son habileté & de toute son expérience, pour la conduire jusqu'à Orleans. Il y avoit sujet de craindre qu'elle ne se débandât en chemin faute de paye, & il vouloit éviter d'en venir aux mains avec les troupes du roi qui occupoient les passages; car le maréchal de saint André avec treize compagnies d'hommes d'armes & deux régimens d'infanterie, & le duc de Nevers gouverneur de Champagne

(*a*) On peut voir ces lettres dans les additions de M. le Laboureur aux mémoires de Castelnau. T. I. p. 797. avec les apostilles qui leur servent de commentaires. elles sont encore imprimées au 3. T. des mém. de Condé où l'on en rapporte cinq, au lieu que le Laboureur n'en donne que quatre; mais on a omis de mettre les apostilles dans les mém. de Condé.

avec toutes les troupes de son gouvernement, l'attendoit dans cette province, pour la combattre, dès qu'elle y entreroit au sortir de la Lorraine. Mais Dandelot, après avoir pris d'abord cette route, décampa la nuit, leur déroba sa marche, & fit une telle diligence par des chemins écartés & très-difficiles au travers de la Bourgogne, qu'ils ne purent le joindre; & il arriva à Orleans le sixiéme de Novembre à la tête de neuf mille hommes, ses troupes s'étant augmentées dans le chemin de deux mille soldats levés par quelques gentilshommes huguenots, auxquels Dandelot avoit fait savoir la route qu'il devoit tenir.

1562.

La Popeliniere, l. 8.

Echec arrivé au à celui du prince de Condé.

Commentaires de Montluc, l. 5.

Le baron de Duras ne fut pas si heureux. Il amenoit de Guienne un corps de six mille hommes au prince de Condé, & devoit être joint en chemin par le comte de la Rochefoucault: mais Montluc & Burie lieutenans de roi de Guienne, étant tombés sur lui à Ver dans le Perigord, il fut entierement défait, & deux mille de ses soldats resterent sur la place, sans compter un grand nombre d'autres, que les paysans assommerent. Dix-neuf enseignes & cinq cornettes furent prises avec son artillerie, le reste se sauva en Xaintonge: & cette victoire rendit maître de la Guienne le duc de Montpensier, que la cour y envoyoit pour commander, & qui en arrivant apprit cette heureuse nouvelle.

Davila, l. 3.

Ce grand échec déconcerta fort le prince de Condé: mais il falloit pour la réputation de son parti, & pour faire subsister les Allemands qu'il ne pouvoit soudoyer, se résoudre à quelque entreprise, quoi qu'il en dût arriver. L'amiral & Dandelot étoient d'avis d'attaquer les places voisines d'Orleans, qui ne pourroient être secourues de l'armée royale, à cause de l'éloignement, & dont le pillage tiendroit lieu de paye au soldat: mais le prince à la sollicitation des ministres huguenots, dont la haine étoit extrême contre les Parisiens, voulut marcher droit à Paris, dans l'esperance de s'en rendre maître, à la faveur de quelques intelligences qu'il y avoit.

Conquêtes qu'il fait de plusieurs places.

Mémoires de Castelnau l. 4. c. 3.

Il se mit en campagne, laissant Dandelot à Orleans. Il prit en chemin faisant Pluviers, la Ferté-Alais, Estampes, Montlheri, Dourdan, & quelques autres petites places de peu de défense. Corbeil, qui ne valoit gueres mieux, défendu par Cosseins mestre de camp, soûtint le siége, & attendit le se-

1562. cours que le maréchal de Saint André lui amena, & évita la fureur des Allemands, qui désoloient tout à la campagne, & dans les villes où ils entroient. Le prince arriva le vingt-quatrieme de Novembre à Villejuif, & fit paroître le lendemain son armée en bataille à la vue de Paris.

Il s'approche de Paris.

L'approche de l'armée huguenote avoit d'abord extrèmement allarmé cette capitale : mais la présence du duc de Guise, du connétable, du roi & de la reine, la rassûra, & on mit si bon ordre à tout, qu'il n'y eut pas le moindre tumulte dans la ville, & que nul des partisans du prince de Condé n'osa branler.

Ce prince vit dès-lors que sa complaisance pour les ministres huguenots l'avoit engagé à une entreprise, d'où il ne sortiroit pas à son honneur : mais il ne voulut pas l'abandonner sans faire au moins quelque exploit, dont on parlât dans le royaume : & désespérant de se rendre maître de la ville, à quoi il n'y avoit nulle apparence de réussir, il résolut d'attaquer quelqu'un des fauxbourgs.

Marche en bataille vers le fauxbourg saint Victor.
Davila, l. 3.

Il marcha en bataille vers celui de Saint Victor, où d'abord la fortune parut lui être favorable: car il culbuta six cents cavaliers, qui étoient sortis pour escarmoucher, & qui, soit par lâcheté, soit par trahison, comme on le soupçonna, fuirent à toutes jambes jusques dans le fauxbourg, & y répandirent tellement l'alarme, que la plûpart des soldats abandonnerent les retranchemens, pour se sauver dans la ville. Les bourgeois en furent si effrayés, qu'on crioit par-tout en tumulte, qu'il falloit fermer promptement les portes, & abandonner les fauxbourgs : mais la résolution de Philippe Strozzi, qui fit ferme à un moulin, où il s'étoit posté avec douze cents fantassins, & où il soûtint plusieurs assauts, arrêta la furie de l'armée huguenote. Le duc de Guise étant accouru au fauxbourg, & ayant chargé à la tête de cinquante gentilshommes Genlis qui conduisoit les troupes du prince, le fit reculer, & empêcha les suites de ce désordre par sa présence & par son autorité. Le prince fut repoussé à toutes les attaques qu'il fit en divers endroits, & obligé de s'éloigner par les terribles escarres que l'artillerie faisoit dans ses bataillons.

Mémoires de Brantome.

Et fait mine

Ensuite il fit mine de vouloir bloquer Paris : & ayant par-

tagé son armée en quatre corps, de Moui & le prince de Porcien allerent se camper à Gentilli, le prince & l'amiral à Arcueil, le troisieme corps à Cacham, & le quatrieme sous les ordres de Genlis à Montereau. Peu de jours après il rassembla ses troupes, & les rangea dans la campagne à la vûe de Paris, pour défier l'armée catholique à la bataille : mais la reine résolue à ne rien hasarder, & dont le but principal étoit de délivrer le royaume des troupes étrangeres, empêcha le duc de Guise & le connétable d'accepter le défi. Au contraire elle les fit consentir à une conférence avec le prince de Condé ; & ce furent messieurs de Gonnor, & de Rambouillet, & l'évêque de Valence, qui allerent le trouver sur ce sujet de la part du roi.

1562.

de bloquer cette capitale.

Davila, l. 3.

Il accepta l'offre, & vint jusqu'au bord de la Seine, pour passer au Port à l'Anglois à demi lieue de Paris, où la reine se rendit : mais étant prêt de passer la riviere, il se trouva mal ; & soit par cette raison, soit parce qu'il appréhendât de trop exposer sa personne, il demeura là, & envoya l'amiral à sa place.

Dans les discours intitulés des choses faites par M. le prince de Condé, &c.

La déclaration nette que la reine fit à ce Seigneur, de la résolution où l'on étoit de ne souffrir dans le royaume aucun ministre calviniste, rendit inutile cette premiere entrevûe. Les hostilités recommencerent, & le prince vint escarmoucher jusques sous les retranchemens des fauxbourgs.

Nouvelle entrevûe entre les principaux des deux partis.

On reprit toutefois les conférences le deuxieme de Decembre, & on les tint jusqu'au septieme dans un moulin à quatre ou cinq cents pas du fauxbourg Saint Marceau. La reine y vint accompagnée du prince (*a*) de la Roche-sur-Yon, du

(*a*) Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, étoit frere cadet de Louis de Bourbon II. du nom duc de Montpensier souverain de Dombes, & Dauphin d'Auvergne. Charles avoit épousé Philippine de Montespedon veuve de René sieur de Montejean maréchal de France, & fille unique de Joachim de Montespedon baron de Chemilly & de Beaupreau : Quoique son mariage l'eût élevé à la qualité de princesse du sang, elle ne laissa pas de prendre la charge de dame d'honneur de la reine Catherine de Medicis. Le prince de Condé se plaignit hautement de ce qu'elle avoit accepté une pareille charge, & il lui en fit des reproches, & des railleries. Elle lui répondit que sa qualité de prince du sang ne l'ayant pas empêché de prendre la charge de colonel-général de l'infanterie, que deux simples gentilshommes, Bonnivet & le vidame de Chartres avoient possédé avant lui, elle pouvoit bien, sans déroger à son rang, accepter celle de dame d'honneur de la reine ; le prince de la Roche-sur-Yon mourut en Anjou le 6 d'Octobre 1565. & la princesse sa femme douze ans après le 31 Octobre 1577. *Voyez* Brantome, T. 3. & l'histoire généalog. T. 1

connétable, de M. de Gonnor, & du maréchal de Montmorenci, qui étoit rentré en l'obéissance de roi, dès qu'il eut vû le parti huguenot résolu à la guerre; & elle y trouva le prince avec l'amiral, Genlis, Grammont, Esternai.

1562.

Propositions du prince de Condé.

Le prince de Condé y fit diverses propositions, qui se réduisoient à la liberté de conscience, à l'exercice public de la religion pour les calvinistes, à l'assemblée d'un Concile général libre, c'est-à-dire, où ni le pape, ni ses légats, ne présidassent point (car ce fut l'explication qu'il donna de cet article quelques jours après.) Il demanda que ce concile s'assemblât dans l'espace de six mois; que si cela ne s'exécutoit point, on convoquât un concile national, où seroient reçus tous ceux qui voudroient s'y trouver, & qu'on donnât pour cet effet toutes les sûretés requises. Il dit que, supposé qu'on voulût accorder ces conditions, il congedieroit les Anglois & les autres troupes étrangeres, & feroit remettre en l'obéissance du roi les villes qui s'en étoient soustraites.

La reine demanda que ces propositions lui fussent données par écrit, pour en délibérer avec ceux de son conseil. Le prince y consentit: mais dans un écrit qu'il publia depuis, il déclara qu'il n'entendoit point qu'à ce conseil assistassent ceux qui étoient notoirement ses parties, c'est-à-dire, le connétable, le duc de Guise, & le maréchal de Saint André.

Quand cette exception auroit été dès-lors exprimée dans l'article, on n'y auroit pas eu apparemment grand égard, & il n'auroit pas été au pouvoir de la reine de la faire observer. Le résultat du conseil fut porté dès le lendemain à Arcueil au prince de Condé par Gonnor & par l'Aubespine secrétaire d'état.

Réponse du roi.

Le roi y consentoit à la convocation d'un concile général, ou national, & que chacun rentrât dans ses biens: mais sur l'article de la liberté de conscience, il déclaroit qu'il ne vouloit point souffrir de prêches pour les villes frontieres, ni pour Lyon, ni pour celles où il y avoit des parlemens, ni pour les autres où l'Edit de Janvier n'avoit point encore été mis en exécution.

Le prince de Condé ayant pris l'avis des principaux seigneurs de son armée, renvoya les articles avec quelques changemens, tels cependant qu'il y avoit lieu d'espérer que

l'on pourroit s'accorder. Il demanda qu'on lui fît réponse avant huit heures du soir, & envoya avec le secrétaire d'état & M. de Gonnor, Bouchavannes & Esternai, pour la lui rapporter. La reine obtint d'eux, que le prince se rendroit le lendemain avec elle au lieu où ils s'étoient déja vûs, afin de terminer quelques points, sur lesquels on n'étoit pas encore tout-à-fait convenu. 1562.

Suivie d'un accommodement.

On relut dans la conference les écrits qu'on avoit envoyés de part & d'autre ; & après quelques contestations on se rapprocha, & l'affaire fut conclue.

Nouvel éclaircissement donné par le prince.

Mais soit que le prince ne voulût pas sincerement la paix, soit que les ministres huguenots ne vissent pas dans ce qui avoit été arrêté, tous les avantages qu'ils espéroient pour leur secte, soit que dans des articles aussi généraux, & en aussi petit nombre que ceux où l'on réduisit le traité, le prince ne trouvât pas assez de sûreté pour ceux qui s'étoient engagés dans son parti, il dressa un nouvel écrit, où par maniere d'éclaircissement il fit plusieurs demandes importantes au nombre de vingt-sept, tant sur ce qui concernoit l'exercice de la religion huguenote, que sur le licenciement des troupes étrangeres, & sur quelques autres points.

Il paroît par le détail de cette négociation que la reine en ce genre étoit beaucoup plus habile que le prince; car le traité étoit conçu en des termes, qui laissoient à la cour la liberté d'en interpréter les articles comme elle le jugeroit à propos selon les conjonctures, & en particulier celui où il étoit parlé des troupes étrangeres, n'exprimoit point que le roi fût obligé de congédier celles qu'il avoit dans son armée : & ce fut sur quoi on fit faire principalement attention au prince de Condé.

Ce fut aussi sur cela qu'il insista le plus fortement, & demanda que le roi renvoyât hors du royaume tout ce qu'il avoit dans ses troupes d'Allemands, d'Italiens, & d'Espagnols : mais on lui refusa nettement ce point, comme injurieux à l'autorité du souverain, à qui il appartient de juger ce qui est convenable ou nuisible au bien de son état.

Rupture de la négociation, suivie de la continuation de la guerre.

Le refus de cette demande & de quelques autres, sur lesquelles il auroit été plus aisé de s'accorder, fut la cause de la rupture de cette négociation. Le prince de Condé, pour

1562.

* Daté d'Arcueil du 7 Décembre 1562.

justifier sa conduite là-dessus, publia les articles du traité avec des notes, ses nouvelles demandes, & les réponses qu'on y avoit faites, & prit dans le titre de cet ecrit * la qualité de lieutenant-général du roi dans tout le royaume, prétendant qu'elle lui appartenoit depuis la mort du roi de Navarre son frere. Par-là toute espérance de paix fut perdue, & la guerre se fit plus vivement que jamais. Deux assauts qu'il projettoit de donner, l'un au fauxbourg Saint Marceau, & l'autre au fauxbourg Saint Germain, furent prévenus & empêchés par la vigilance du duc de Guise : & ses troupes ne pouvant plus subsister autour de Paris, il fut obligé de les remener en Beausse : mais avant son décampement, il eut le chagrin de se voir abandonné par Genlis, un de ses meilleurs capitaines, qui, avec plusieurs gentilshommes de ses amis vint à Paris se rendre au roi. Il étoit mécontent des huguenots à l'occasion d'Yvoy son frere, contre lequel les ministres & le prince de Condé se déchaînoient sans cesse, parce qu'il avoit rendu Bourges par capitulation, sans la défendre jusqu'à la derniere extrémité, & lui attribuoient la perte de la ville de Rouen, pour le secours de laquelle ils auroient reçu à tems les troupes d'Allemagne, s'il avoit occupé plus long-temps l'armée royale devant Bourges.

Davila, l. 3.

Ce mauvais exemple, & la connoissance que Genlis avoit des secrets du parti, car il étoit du conseil, fâcha fort le prince, & ce fut ce qui l'empêcha de donner l'assaut au fauxbourg saint Marceau, parce qu'il ne douta pas que Genlis n'eût découvert son dessein, & que sur cet avis on ne fût bien préparé à le recevoir.

Marche des deux armées.

Mémoires de Castelnau, l. 4. c. 4.

Il décampa le dixieme de Décembre, son armée étant encore de neuf mille hommes de pié & de quatre mille chevaux. Dès qu'on le sut en marche, le connétable & le duc de Guise le suivirent à la tête de l'armée catholique. Elle avoit été renforcée de quelque infanterie; dont une partie étoit venue de la haute Normandie, conduite par monsieur de Sansac : une autre partie avoit été envoyée de Gascogne, où l'on en avoit moins de besoin depuis la défaite du baron de Duras, outre trois mille fantassins Espagnols accordés de nouveau au roi par le roi d'Espagne ; car ce prince nonobstant le dessein & l'espérance qu'il avoit de profiter des troubles de Fran-

ce,

ce, ne vouloit pas que les huguenots y prévaluſſent, de peur qu'ils n'appuiaſſent ceux de cette ſecte, qui commençoient à faire de grands déſordres dans ſes états des Pays-Bas. 1562.

Le prince de Condé alla camper à Palaiſeau, de-là à Limours, & puis au château de Saint-Arnoul, qu'il laiſſa piller par ſes ſoldats. Davila, l. 3.

D'autre part l'armée royale s'approcha d'Eſtampes, comme pour l'aſſiéger : mais c'étoit en effet pour attirer les ennemis à la bataille, avant qu'ils puſſent joindre les Anglois en Normandie, & recevoir l'argent qu'on leur envoyoit d'Angleterre ; car le connétable & le duc de Guiſe étoient perſuadés qu'ils prendroient ce parti, comme le plus ſage qu'ils puſſent prendre.

C'étoit effectivement leur deſſein : mais le prince voyant l'armée du roi éloignée de Paris, propoſa de rebrouſſer chemin, & d'aller fondre ſur cette capitale, dans l'eſpérance de la ſurprendre, parce qu'on ne l'y attendroit pas. Il n'y eut guères que lui qui fut de cet avis. L'amiral repréſenta qu'une telle entrepriſe ne pourroit réuſſir, que par le plus grands de tous les hazards ; qu'à moins que la ville ne fût emportée au premier aſſaut, l'armée royale s'y rendroit en très-peu de jours, pour la défendre ; que le maréchal de Briſſac, qui y commandoit, n'étoit pas un homme à ſe laiſſer ſurprendre, que les ennemis pourroient leur couper toute communication avec Orleans, & les affamer, en les mettant entre eux & Paris, & qu'enfin les Allemands demandoient de l'argent ; qu'on ne les avoit contenus juſqu'alors, que par la promeſſe de celui qu'on tenoit prêt au Havre, & que très-infailliblement ils ſe mutineroient, s'ils ſe voyoient privés de cette eſpérance. Sur ces raiſons ont conclut à marcher en Normandie, & à ſe ſaiſir de Dreux, que Baubigni avoit promis de ſurprendre par le moyen des intelligences qu'il y avoit : mais elles ne réuſſirent point, & firent perdre un jour ou deux d'avance, que l'armée huguenote avoit ſur la catholique.

Le ſeizieme de Decembre le prince de Conde alla camper à Ablie, de-là à Galardon, qu'il força & pilla, & puis au village d'Ormoi, toûjours ſuivi de l'armée catholique, qui ſe trouva en ce quartier-là fort proche de lui.

Le connétable, le duc de Guiſe & le maréchal de Saint

1562. André étoient déterminés à ne pas laisser marcher plus longtems le prince de Condé devant eux, sans en venir aux mains avec lui : mais ne voulant pas être responsables du succès d'une bataille, ils jugerent à propos de ne la pas donner, sans en avoir un ordre exprès de la reine. C'est pourquoi ils lui envoyerent le sieur de Castelnau-Mauvissiere, auteur des Memoires, qui me fournissent beaucoup de particularités importantes, pour lui dire l'état des choses, & sçavoir sa volonté.

L. 4. ch. 4.

Ce Seigneur ayant marché toute la nuit, arriva le lendemain au lever de la reine, & lui exposa sa commission ; qu'il étoit au pouvoir des généraux de donner bataille, que l'armée huguenote alloit s'engager dans les plaines de Dreux, & ensuite dans celles de Neubourg, où ils auroient moyen de la forcer au combat : mais qu'étant si près de la cour, ils avoient crû devoir attendre les ordres de leurs majestés dans une affaire, qui devoit avoir de grandes suites pour l'état, selon le succès heureux, ou malheureux qu'elle auroit.

Plaisante réponse de la reine à la permission qu'on lui demandoit de donner bataille aux huguenots.

La reine, qui envisagea d'abord ces suites, & qui ne vouloit pas non plus s'en charger, ne fut pas maîtresse de son chagrin & de son inquiétude : & se tournant vers la nourrice du roi, *Nourrice*, lui dit-elle d'un ton railleur mêlé d'indignation, *voilà des généraux d'armée, qui consultent une femme & un enfant, pour sçavoir s'ils donneront bataille, qu'en pensez-vous ?* & puis entrant dans la chambre du roi, elle ordonna à Castelnau de répéter ce qu'il venoit de lui dire. Il le fit en présence du prince de la Roche-sur-Yon, du chancelier, & des sieurs de Sipierre, de Vieilleville, & de Carnavalet. Dans le tems qu'ils délibéroient, de Losse qui fut depuis capitaine des Gardes, arriva de l'armée pour le même sujet, & pour presser la réponse, qui fut qu'on s'en rapportoit de tout à la prudence des généraux, sans leur rien prescrire.

Mémoires de Castelnau, l. 4. c. 5. Brantome. Popeliniere, l. l. 8, &c.

Sur cette réponse le connétable, le duc de Guise & le maréchal de Saint André conclurent à la bataille, & passerent dès le commencement de la nuit suivante la riviere d'Eure assez près de Dreux, sans que le prince de Condé & l'amiral, dont ont blâma fort la négligence en cette occasion, s'en apperçussent : & ce fut l'effet d'une fausse persuasion de l'amiral, qui se tenoit assuré que le connétable & le duc ne vou-

loient point la bataille, parce que depuis quelques jours, qu'ils suivoient de près l'armée huguenote, ils avoient laissé passer plusieurs occasions de la charger. 1562.

Le lendemain dix-neuviéme de Décembre, le prince s'étant mis en marche, pour continuer sa route, fut averti par ses coureurs, que l'armée Catholique rangée en bataille l'attendoit sur le grand chemin, par où il devoit passer. Cette nouvelle le surprit, & lui fit suspendre sa marche: mais il n'étoit plus temps de délibérer; & les ennemis étant si proche, & tout prêts à donner, la retraite étoit une chose bien plus dangereuse pour lui, que le combat même; & d'ailleurs il n'avoit pas envie de l'éviter.

Quelles étoient les forces des deux partis.

L'armée royale étoit de treize à quatorze mille hommes de pié, & de deux mille chevaux. Celle du prince, beaucoup inférieure pour l'infanterie, qui n'étoit que de sept à huit mille hommes, la surpassoit en cavalerie, soit pour le nombre, qui étoit de quatre mille chevaux, soit pour la bonté des troupes, dont elle étoit composée.

Cette supériorité de cavalerie étoit un grand avantage pour le prince, eu égard au champ de bataille, qui étoit une vaste campagne, très-propre à étendre ses escadrons: & on regarda comme une faute des chefs de l'armée royale, de n'avoir pas laissé faire encore une marche aux ennemis, & de n'avoir pas attendu à l'attaquer au passage du bourg de Treon, où il y a des chemins étroits & creux, & des vergers pleins d'arbres au-delà. La grande quantité de chariots & de bagages que les reistres & les lansquenets menoient avec eux, les auroient fort embarrassés dans ce terrein, & l'infanterie catholique y auroit combattu avec beaucoup moins de péril & plus de facilité.

Le connétable n'avoit pour lieutenant que le maréchal de Saint André; car le duc de Guise, qui n'avoit point de titre pour commander dans une armée où étoient le connétable & un maréchal de France, avoit déclaré qu'il ne vouloit combattre que comme capitaine de sa compagnie de gendarmes: mais il fut obligé de prendre la conduite de l'arriere-garde à la priere du connétable.

Ce général ayant laissé ses gros bagages au bourg de Nuisement, se posta, & rangea ses troupes suivant la disposition

qu'en avoit faite le maréchal de Saint André. Il s'avança avec
1562. la bataille entre les villages d'Epinai & de Blainville, dont ses flancs étoient couverts, & faisoit un front de quatorze à quinze cens pas. Il y avoit dans ce corps dix-sept compagnies d'hommes d'armes, trois de cavalerie légere, vingt-deux enseignes de Suisses, dix-sept autres d'infanterie Faançoise, & huit piéces de canon. Toute cette infanrerie, tant Françoise que Suisse, étoit pargée en cinq gros bataillons, & entre les espaces étoit rangée la cavalerie.

Le corps, commandé par le maréchal de Saint André étoit à droite au-delà du village d'Epinai, composé de dix-neuf compagnies de gendarmes, de treize enseignes d'Espagnols, d'autant de François, & de douze d'Allemands, avec quatre piéces d'artillerie.

Le troisiéme corps sous les ordres du duc de Guise, beaucoup moins fort que les deux autres pour le nombre, mais de troupes choisies, n'étoit que comme un corps de reserve, & étoit posté au-delà de Blainville à la gauche du connétable. Ces deux aîles, à en juger par les rélations du combat, étoient à une grande distance du corps de bataille, sans doute à cause de la disposition du terrein, & elles étoient tellement couvertes par les villages, que les ennemis n'en purent d'abord reconnoître ni l'arrangement, ni l'étendue.

L'armée catholique étoit dans cette situation, lorsque le prince & l'amiral à la tête de la leur partagée en deux corps, la rencontrerent contre leur attente.

Ils en viennent aux mains sans aucun prélude.

Discours politiques & militaires du sieur de la Noüe.

On fut en présence plus de deux heures, pendant lesquelles il ne se fit pas la moindre escarmouche, ni aucun détachement d'enfans perdus, contre la coutume de ces temps-là, & ensuite les deux armées en vinrent aux mains sans aucun prélude.

Le connétable s'ébranla, & fit faire une décharge de son artillerie si à propos, que les premiers escadrons des reistres en furent mis en désordre, & se jetterent dans un vallon pour se mettre à couvert.

Le prince de Condé, soit pour remedier à ce désordre, soit pour attirer le connétable plus avant dans la campagne, s'écarta un peu sur la gauche, comme s'il eût voulu marcher vers Treon, & se trouva par ce mouvement vis-à-vis du ma-

réchal de Saint André, quoique fort éloigné de lui, & l'amiral vis-à-vis du connétable, qui fit avancer les Suiſſes avec quelques eſcadrons pour ſuivre le prince, & ne le pas laiſſer échaper : & c'eſt ce qui cauſa le malheur du connétable, & enſuite celui du prince de Condé même.

1562.

Premier choc très-ſanglant.

Car ce prince voyant les Suiſſes en pleine campagne éloignés du village qui les couvroit, tourna ſur eux, les fit charger en flanc par Moui & d'Avaret avec une partie de ſa cavalerie, & ſuivit lui-même preſque avec tout le reſte ces deux capitaines, ſans ſe mettre en peine de ce qui pourroit arrivever à ſon infanterie qu'il laiſſoit derriere.

Ce premier choc fut très-ſanglant. Les Suiſſes reçurent la cavalerie du prince avec toute la réſolution poſſible ; & s'étant fait une haye de leurs piques, tuerent & bleſſerent un grand nombre d'hommes & de chevaux : mais enfin ils furent enfoncés, les eſcadrons traverſerent les bataillons d'un bout à l'autre, foulant aux piés & aſſommant à droit & à gauche tout ce qui ſe rencontroit à la portée de leurs ſabres.

M. de Damville, qui commandoit la cavalerie légere du connétable ſon pere, vint avec quelques eſcadrons de cavalerie légere & trois compagnies de gendarmes, pour arrêter cette premiere furie ; mais il fut embarraſſé par les fuyards & rompu par les reiſtres, qui n'étant entrés dans le bataillon Suiſſe qu'après que la bréche y eut été faite par le prince de Condé, avoient conſervés leurs rangs. Il y perdit Gabriel de Montmorenci Baron de Montberon, ſon frere, quatrieme fils du connétable. Ce ſeigneur fut tué d'un coup de piſtolet à la tête par un écuyer du prince de Condé, avec qui il avoit eu querelle auprès de Paris ; & qui l'avoit menacé de ne le pas manquer à la premiere occaſion qu'il en auroit.

Le connétable eſt fait priſonnier.

Tandis que le prince chargeoit les Suiſſes à la droite de la bataille du connétable, l'amiral avec le prince de Porcien la vint attaquer ſur la gauche ; & après avoir eſſuyé une décharge de l'artillerie, qui ne lui fit pas grand mal, il fondit avec tant d'impétuoſité ſur ſept ou huit compagnies de gendarmes qui la couvroient, qu'il les renverſa en un moment, & paſſa enſuite ſur le ventre à l'infanterie Francoiſe. Ce fut dans cette charge où le connétable eut d'abord un cheval tué ſous lui, puis ayant été remonté par le Baron d'Oraiſon lieutenant

Lettre de la reine à l'évêque de Rennes du 25. Décembre 1562.

1562. de ses gendarmes, qui lui donna le sien, il fut blessé d'un coup de pistolet au visage, & enfin fait prisonnier (a) par le sieur de Bussi. Ce gentilhomme n'auroit pû le sauver de la fureur des reistres qui vouloient le lui enlever, & dont quelques-uns, pour finir le différend, furent sur le point de casser la tête au Connétable, si le prince de Porcien ne fût survenu & ne l'eût tiré de leurs mains, tout son ennemi personnel qu'il étoit. Il fut fort loué d'avoir en cette occasion moins écouté ses ressentimens particuliers, que les mouvemens de sa générosité, & du respect qu'il devoit à ce premier officier de la couronne.

Et le corps de bataille de l'armée du roi mis en déroute.

La Popeliniere, l. 9.

La défaite du corps de bataille fut entiere, excepté que les Suisses se rallierent toûjours, & combattirent avec une valeur dont l'histoire fournit peu d'exemples. Ils repousserent le comte de la Rochefoucault, qui entreprit inutilement de les rompre de nouveau. Ils mirent en fuite un gros de lansquenets, par lesquels ils furent attaqués avec cette animosité qui duroit encore entre les deux nations, depuis le temps qu'on avoit commencé à faire de l'une & de l'autre le fort de l'infanterie des armées. Ils firent même un effort pour reprendre huit pieces d'artillerie dont les ennemis s'étoient emparés, & & peu s'en fallut qu'ils n'en vinssent à bout. Mais assaillis de nouveau par plusieurs escadrons de Reistres & de cavalerie Françoise, ils penserent enfin à faire retraite. Ils la firent par petits pelotons, toûjours en ordre & en combattant, tour-

(a) Ce ne fut ni le sieur de Bussy ni, comme le dit M. de Thou, Robert Stuart qui prit le connétable, mais un officier Allemand nommé Wolpert-van-Dersz. On le prouve par deux pieces authentiques rapportées dans les mémoires de Condé, T. 4. p. 352 & 354. & dont l'original se trouve à la bibliotheque du roi dans les manuscrits de Bethune.

La premiere est un acte par lequel l'amiral de Coligni s'engage à donner à Wolpert-van-Dersz gentilhomme Allemand, la somme de deux mille écus à compte sur la somme de six mille écus qui lui a été accordée pour la prise & rançon de M. le connétable.

La seconde est une lettre adressée au connétable par le sieur Wolpert-van-Dersz & qui commence ainsi: *Monseigneur, suivant ce que me promites lorsque je vous prins prisonnier le jour de la bataille, &c.*

Il faut cependant observer ce que rapporte Castelnau, T. 1. p. 390. que le connétable étant blessé au visage *d'un coup de pistolet, fut contraint de se rendre à un gentilhomme François auquel les reitres l'ôterent, prenant sa foi & son épée de force*, ce gentilhomme François étoit apparemment Bussy Lamet, & c'est ce qui fit dire qu'il s'étoit rendu à lui, quoique l'officier Allemand lui eût enlevé par force un prisonnier de cette importance.

nant tête de temps en temps ; & au défaut de leurs piques, dont la plûpart étoient brisées, présentant les uns l'épée, & les autres jettant des pierres contre ceux qui les approchoient. Ils se retirerent de cette sorte avec l'admiration des deux armées, jusqu'à l'aîle droite commandée par le maréchal de saint André. Tandis que tout cela se passoit au corps de bataille, le maréchal, aussi-bien que le duc de Guise, trop éloignés pour avoir pû secourir d'abord le connétable contre la cavalerie du prince de Condé, & dans la suite appréhendant que les fuyards ne missent le desordre dans leurs troupes, ne s'avançoient qu'au petit pas, & recueilloient ceux qui se retiroient vers eux. 1562.

Ce fut en cette occasion que l'un & l'autre parurent grands capitaines ; car sans se précipiter pour remedier à un malheur où il n'étoit plus temps d'apporter remede, ils ne penserent qu'à réparer cette premiere perte, en profitant de la faute que le prince de Condé avoit faite, de charger avec presque toute sa cavalerie, sans en laisser que très-peu pour la défense de son infanterie.

Le duc de Guise le rétablit & défait à son tour les huguenots.

Le duc de Guise marcha le premier, & s'avança à la tête de quelques troupes de gendarmerie & de cavalerie legere pour attaquer cette infanterie. Il avoit à sa droite un gros d'arquebusiers, & se faisoit suivre par quelques bataillons Espagnols, & préceder par quatre pieces d'artillerie de campagne. On dit que Dandelot qui n'avoit pû être de l'action, à cause d'une fievre quarte dont il étoit actuellement tourmenté, & qui s'étoit placé sur une hauteur d'où il découvroit tout le champ de bataille, voyant avancer le duc en très-bel ordre, dit ces paroles, *voici une queue que nous aurons bien de la peine à écorcher*. (a) En effet le duc de Guise ayant marché

Davila, l. 3.

(a) Brantome attribue cette réflexion à l'amiral Coligni. *M. l'amiral*, dit cet historien, *après qu'il fut maître de monsieur le connétable & qu'on l'applaudissoit : Ha ! dit il, je vois là une nuée qui s'éleve & tombera sur nous à notre très-grand dommage.*

Le même auteur qui fut présent à cette action rapporte en ces termes la manœuvre du duc de Guise.

Il me souvient, comme y étant, qu'après qu'il eut vû jouer tout le jeu de perdition de la bataille, lui qui étoit à la tête, tournant les yeux, qui ça qui là, il commande ses gens de s'entr'ouvrir pour passer un peu aisément & traversant quelques rangs, il se mit à aviser à son aise ; voire, se haussant sur ses étriers bien qu'il fût grand, de haute & belle taille, & monté à l'avantage, pour mieux mirer, & cela fait & connu que son temps approchoit, il retourne & regarde encore

au pas jusqu'à la portée de l'arquebuse, & fait tirer ses quatre
1562. volées de canon au travers du peu d'escadrons ennemis qui étoient restés avec l'infanterie, partit de la main, & les chargea si rudement, qu'il les dissipa en un instant. La terreur s'étant aussi-tôt communiquée à l'infanterie à la vûe de ce commencement de déroute, & à l'approche des bataillons catholiques qui se développoient à droit & à gauche, elle ne fit presque aucune résistance, & jettant ses armes, se rompit d'elle-même, & se mit à fuir de toutes parts.

En même-temps le maréchal de saint André ayant tout à coup tourné à gauche, se mit entre la cavalerie du prince de Condé, occupé à la poursuite des fuyards du corps de bataille, & son infanterie qu'on tailloit en pieces, sans qu'il pût la secourir. Le maréchal chargea quelques escadrons de Reistres & un bataillon de lansquenets qui faisoient encore ferme, & les défit sans permettre cependant aux siens de se débander après eux.

Dandelot quoique sans armes, & seulement vêtu en malade d'une robe fourrée, courut aux Reistres, qui n'étoient poursuivis que de loin, pour les rallier; mais il ne lui fut jamais possible de le faire. Il fut contraint de se sauver lui-même vers Treon, & ne rejoignit l'amiral son frere que le lendemain.

Le prince de Condé est fait prisonnier.

Le prince de Condé qui s'étoit crû assûré de la victoire par la défaite entiere du connétable, fut fort surpris d'apprendre que le maréchal venoit en bataille fondre sur lui. A peine pût-il rassembler deux cens chevaux autour de sa personne, le reste étoit répandu dans la campagne à la poursuite des fuyards, & occupé à faire des prisonniers & à les garder. Il vit arriver les Reistres fuyant à toutes jambes, & qui n'écouterent, pas plus ses ordres ni ses prieres, qu'ils n'avoient écouté celles de Dandelot; de sorte qu'il fut obligé lui-même de prendre le parti de la retraite : mais il n'eut pas fait trois cens pas, que son cheval blessé d'une arquebusade à la jambe s'arrêta tout court sans pouvoir avancer : & dans l'instant qu'on lui en amenoit un autre, Damville arriva avec un gros de gendarmes, & l'enveloppa ; & avançant sur lui l'épée

un peu, mais en moins de rien & puis tout à coup il s'écria : Allons compagnons, tout est à nous: la bataille nous est gagnée, *& puis donnant fort hasardeusement s'en suivit le gain total de la victoire.* Mem. de Brantome, T. 3. p. 100.

haute,

haute, lui cria de se rendre. Le prince abandonné des siens, & qu'une blessure qu'il avoit à la main empêchoit de se défendre, lui remit son épée & se fit son prisonnier. Rien ne fut plus heureux & en même-temps plus glorieux pour ce seigneur que cette prise, qui le dédommageoit de celle du connétable son pere, & l'assûroit d'un échange pour sa liberté. 1562.

Le maréchal poursuivit son chemin, & fut bientôt joint par le duc de Guise, qui ayant laissé une partie de ses troupes à la poursuite des débris de l'infanterie huguenote, accourut pour dissiper le reste de la cavalerie : mais ils n'en eurent pas si bon marché qu'ils esperoient : car l'amiral, à la faveur d'un bois taillis qui ôtoit aux généraux catholiques la vûe de ce qui se passoit derriere, rallia une partie de la cavalerie, & forma un corps de douze à treize cents chevaux, où il y avoit trois cens François & mille Reîtres.

Il se mit à la tête des François avec le prince de Porcien & le comte de la Rochefoucault, & flanqua ce petit corps, de cinq cents Reîtres à la droite, & d'autant à la gauche. Il marcha avec ces troupes au village de Blainville, où s'étoit donné le premier combat. La Popeliniere, l. 9.

Le duc de Guise le voyant faire si bonne contenance, s'arrêta auprès du moulin de Maumontel, & fit venir promptement quelques bataillons de vieilles bandes Françoises commandés par le jeune comte de Brissac, & quelques bataillons Espagnols conduit par le vicomte de Martigues colonel général de l'infanterie depuis la mort du comte de Rendan. Cette infanterie étoit de deux mille arquebusiers, sans les piquiers; & le duc les rangea de telle sorte, que l'amiral ne pouvoit venir à lui sans essuyer leur feu.

Mais nonobstant cela, l'amiral résolu de perir, vint au grand trot sur le duc de Guise, qui soûtint bravement le choc, de telle sorte néanmoins qu'une partie de sa cavalerie fut obligée de reculer, & de s'approcher des bataillons, pour se rallier à la faveur de leur feu.

Ce fut au commencement de ce nouvel assaut, que le cheval du maréchal de saint André s'étant abattu sous lui, un gentilhomme nommé Baubigni, son ennemi mortel, & des biens duquel on dit qu'il avoit obtenu du roi la confiscation, lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Ce fut une grande perte; *Et le maréchal de Saint-André, tué.* Mémoires de Brantome.

1562. car c'étoit un des seigneurs des plus accomplis de la cour pour l'esprit, pour la politesse, pour le courage, pour son habileté dans la guerre ; mais d'ailleurs haï, parce qu'il étoit interessé, avide, qu'il abusoit de son crédit pour s'enrichir des dépouilles d'autrui, & de plus fort décrié pour son luxe, qui fut d'un très-pernicieux exemple à la cour de France.

Cependant l'amiral très-mal mené par les continuelles décharges des arquebusiers, fut obligé d'abandonner la partie. Il se retira en bon ordre, & toûjours en combattant. La nuit qui survint empêcha le duc de Guise de le poursuivre ; & il se retira à la Neuville, à deux lieues du champ de bataille, sauvant avec lui une partie des bagages & de l'artillerie à la faveur des ténebres.

Telle fut l'issue de la bataille de Dreux, qui dura plus de cinq heures, & qui prit son nom de celui de cette ville, parce que c'étoit la plus proche de l'endroit où elle se donna. On auroit dû la nommer plûtôt la bataille de Blainville, parce que ce fut en ce lieu & aux environs que se passa ce qui s'y fit de plus mémorable.

La victoire demeure aux catholiques.

La Popeliniere, l. 9.

Perte des deux partis.

L. 4. c. 6.

* Datée du 23 Décembre 1562.

On ne put contester à l'armée catholique l'honneur de la victoire, puisqu'elle demeura maîtresse du champ de bataille, d'une partie du bagage & de l'artillerie de l'armée huguenote, & qu'elle fit quatorze cents prisonniers de la seule nation Allemande, la plûpart Lansquenets. Pour ce qui est des morts, le duc de Guise dit en présence du sieur de Castelnau, qui le rapporte dans ses mémoires, qu'il alloit bien à huit ou neuf mille de part & d'autre. La reine dans une lettre * écrite à son ambassadeur auprès de l'empereur, en met six à sept mille. La perte fut à peu près égale des deux côtés, avec cette différence, que du côté des huguenots il n'y eut presque que de l'infanterie qui périt, & que du côté des catholiques, la cavalerie souffrit presque autant que l'infanterie ; les Suisses firent la plus grande perte, & ils eurent onze capitaines tués sur la place.

Du côté des catholiques.

Les catholiques y perdirent aussi beaucoup plus de personnes de distinction, que les calvinistes ; car outre Montberon fils du connétable, & le maréchal de Saint-André, de ce nombre furent le sieur de la Brosse chevalier de l'ordre, autrefois gouverneur avec monsieur de Sansac du feu roi

François II. Il avoit dès-lors les appointemens de maréchal de France; & il eût eu le bâton du maréchal de Saint-André, s'il lui eût survécu. C'étoit un vieillard de quatre-vingt ans, un des plus honnêtes hommes de la cour, & des plus habiles capitaines du royaume, & que le duc de Guise consultoit toûjours dans les affaires importantes de la guerre. Gaston de la Brosse son fils aîné, blessé dangereusement, mourut peu de jours après lui. Nicolas de Brichanteau seigneur de Beauvais-Nangis, aussi chevalier de l'ordre, René d'Anglure sieur de Givri son frere uterin, & François & Roux de Billi ses deux neveux, des Bordes neveu du maréchal de Bourdillon, & quantité d'autres gentilshommes demeurerent sur le champ de bataille. François de Cleves duc de Nevers, comte d'Eu & de Retel, y fut blessé à mort par un accident, le pistolet de l'enseigne du duc de Guise s'étant débandé, & lui ayant donné dans la cuisse. Sa plaie ne l'empêcha pas de combattre avec les autres: mais s'étant enflammée par le mouvement qu'il se donna, elle devint incurable.

1562.

Brantome dans l'éloge du maréchal de Vieilleville.

In orat. ad Patres concil. Trid. de victoria Druid.

Jean d'Annebault, fils de Claude d'Annebault amiral & maréchal de France, & de Françoise Tournemine, mourut pareillement des blessures qu'il reçut à cette bataille. Il étoit regardé comme un des plus braves seigneurs de France; il s'étoit beaucoup distingué à la journée de Cerisoles, & dans toute la suite des guerres de Piémont, comme on le voit par quantité de lettres du maréchal de Brissac.

Dans le recueil des lettres originales de la bibliotheque de M. le président de Lamoignon.

D'Aussun gentilhomme Gascon, un des maréchaux de camp, échappa de cette bataille; mais elle ne laissa pas de lui coûter la vie. C'étoit un vieux officier, aussi très-famenx dans les guerres de Piémont, dont l'intrépidité avoit passé en proverbe; de sorte que quand on vouloit faire l'éloge de quelqu'un pour la bravoure, on disoit qu'il étoit hardi comme d'Aussun. Néanmoins après la défaite du connétable, il fut un de ceux qui crurent qu'il n'y avoit plus de ressource, se sauva au grand galop jusqu'à Chartres, au lieu d'aller joindre le duc de Guise & le maréchal de Saint-André. La honte & le chagrin qu'il conçut de cette fuite, lui causerent une fievre, & la mort peu de jours après. Tant il est vrai que les plus courageux ne peuvent pas se répondre pour toûjours à eux-mêmes de leur propre valeur.

Brantome dans l'éloge de M. d'Aussun.

1562.

D'Oraison, Rochefort, Damoiseau de Commerci, d'Esclavole, & plusieurs autres gentilshommes qui combattoient auprès du connétable, furent faits prisonniers avec lui.

Et du côté des huguenots.
La Popeliniere, *l. 9.*

Du côté des huguenots, on nomme parmi les morts le baron d'Arpajon, Chandieu, Liancourt, Ligneries, la Fredonniere, la Carliere, de Saux, Rougnac, Maselles, Saint-Germier: ces gentilshommes combattirent presque tous sous la cornette de Moui, qui fut fait prisonnier.

Quoique le maréchal de Saint-André eût beaucoup contribué à la victoire, toutefois comme il étoit mort, qu'il n'étoit pas aimé, que le duc de Guise au contraire étoit adoré du parti catholique, & que par la prise du connétable il n'avoit plus de concurrent pour le credit à la cour, on donna au duc tout l'honneur de cette grande action, à laquelle effectivement on ne pouvoit pas disconvenir qu'il n'eût eu la plus grande part: mais cela n'empêcha pas la malignité des réflexions que quelques-uns firent sur sa conduite en cette rencontre: car ils prétendoient qu'au lieu de secourir le connétable, il l'avoit laissé battre exprès, & avoit été ravi de le voir défait & pris, pour jouir seul de la gloire d'un si important évenement: mais les connoisseurs désinteressés, & l'amiral même, le justifierent sur ce reproche par l'exemple de monsieur de Damville, qui n'ayant pû être empêché de courir au secours du connétable son pere, fut mis en désordre par les fuyards, rompu d'abord par les Reîtres, & obligé de se rendre à l'avis du duc de Guise, qui étoit de ne rien précipiter, de peur de tout perdre. Ainsi tout tournoit à la gloire de ce heros, également heureux, courageux, & sage.

Brantome dans l'éloge du duc de Guise.

Mais rien ne lui fit plus d'honneur, que la maniere noble & généreuse, dont il en usa envers le prince de Condé le plus grand ennemi qu'il eût au monde. Le malheur du vaincu fit oublier au vainqueur tout le passé. Il rendit au prince tous les honneurs dûs à sa naissance, plaignit son infortune, le consola, & lui demanda son amitié. Ils mangerent à la même table: & comme dans l'embarras, où l'on étoit après une telle journée, il ne se trouva qu'un lit dans le logis du duc, ils coucherent cette nuit-là ensemble.

Effet que cette nouvelle produisit dans le royaume.

Cependant la nouvelle de la victoire fut portée à la cour par le sieur de Losse, & causa d'autant plus de joie, que ceux,

qui s'étoient enfuis après la défaite & la prise du connétable, avoient rapporté que tout étoit perdu, & que le Prince de Condé avoit remporté une victoire complette. On étoit dans la consternation, ce bruit s'étoit déja répandu dans les Provinces, & pouvoit y produire des très-mauvais effets. C'est pourquoi on dépêcha promptement des couriers de toutes parts, pour désabuser les peuples, & pour ordonner de faire par-tout des feux de joie, & des prieres publiques en action de graces de la victoire: & on prit aussi-tôt des mesures pour en tirer tous les avantages possibles. 1562.

L'amiral s'étant, comme j'ai dit, retiré à la Neuville à deux ou trois lieues du champ de bataille, où les débris de l'armée vaincue se rassemblerent pendant la nuit & tout le lendemain, il se trouva encore assez fort, pour faire au moins semblant de vouloir tenter un second combat. Il se mit en bataille à quelque distance de la Neuville, & s'y tint pendant une heure: mais content d'avoir un peu rassuré ses troupes par cette bravade, il tourna du côté de Dangeau, où tous les capitaines le reconnurent pour général de l'armée huguenote, & prit la route d'Orleans.

La Popeliniere, L. 3.

Il s'étoit fait précéder par un détachement de cavalerie, qui conduisoit le connétable, que l'on mit à Orleans entre les mains de la princesse de Condé sa niece. Un ôtage de cette importance la consola beaucoup de la prison du prince son mari.

D'autre part le duc de Guise ayant fait enterrer les morts, transporter la plûpart des blessés à Dreux, & envoyé à Paris les enseignes & les cornettes prises à la bataille, se mit en état d'executer les ordres de la cour, qui vint à Rambouillet, où l'on le manda.

Il y rendit compte au roi & à la reine en présence de toute la cour de tout le détail de la bataille. Il s'étendit fort au long sur les louanges du connétable, dont le malheur ne devoit rien diminuer de la gloire, fit de grands éloges des Suisses, du maréchal de Saint André, de messieurs de Damville, Martigues, de Biron, depuis maréchal de France, du duc d'Aumale qui avoit été blessé, & du grand prieur ses freres, & de plusieurs autres seigneurs & gentilshommes. Il ne parla pas moins obligeamment du prince de Condé & de

Mémoires de Castelnau, L. 5. c. 15.

Brantome dans l'éloge du duc de Guise.

1562. l'amiral, louant beaucoup la valeur du premier, & la prudence de l'autre. Il parla fort modestement de lui-même, comme d'un Officier qui n'avoit point eu le commandement général, & qui n'avoit eu part à la victoire, que comme quantité d'autres seigneurs, dont il avoit suivi l'exemple.

Le roi & la reine suppléerent aux louanges qu'il ne se donnoit pas, par celles dont ils le comblerent, par les remercimens qu'ils lui firent, & en l'honorant du commandement de l'armée en l'absence du connétable. Il s'en défendit, & pria le roi de le donner à quelqu'un des princes du sang, ou au maréchal de Brissac, dont il parla comme de celui qui étoit le plus propre à bien remplacer le connétable : mais le roi l'obligea à accepter l'honneur qu'on lui déféroit, & il disposa tout, pour suivre au plûtôt l'amiral. Mais avant que de parler de ce que ce prince fit dans la suite, je vais toucher ce qui se passa durant le cours de cette année en diverses provinces de France, & des desseins que les princes étrangers formerent, de profiter des troubles où le royaume étoit plongé.

Outre la Normandie, où j'ai déja dit ce qui se fit avant & après le siége de Rouen, la Bourgogne, le Languedoc, la Xaintonge, le Poitou, la Guienne, le Dauphiné & la Provence étoient les provinces les plus désolées par les deux partis, car quoique les armées n'y fussent pas si grosses qu'au voisinage de Paris, il s'y commettoit encore plus de désordre.

Autres échecs de la faction calviniste.

Mémoires de Castelnau, l. 3. c. 9.

Les huguenots de Sens revenant du prêche, furent attaqués par les catholiques qui en massacrerent plusieurs : & comme Louis de Lorraine cardinal de Guise étoit alors archevêque de cette ville, ce grief joint à ce qui s'étoit passé à Vassi, fut un de ceux dont le prince de Condé se prévalut davantage auprès des princes protestans d'Allemagne & des huguenots de France, pour animer les uns & les autres contre la maison de Guise, & les engager à le seconder dans la guerre. Les villes de Châlons & de Mâcon, dont les huguenots s'étoient saisis, & où ils avoient fait venir Montbrun & Ponsenac, pour y commander, furent reprises par monsieur de Tavannes, depuis maréchal de France, & la faction calviniste fut fort abbatue de ce côté-là.

L. 4. c. 2.

Elle eut encore du dessous en Provence, où les catholiques

firent main-basse sur les huguenots en divers lieux, lorsqu'ils s'y trouverent les plus forts : & c'est un des endroits du royaume, où la nouvelle réforme fit dans la suite de moindres progrès, par l'attachement des Provençaux à l'ancienne religion. Le baron de Crussol chevalier d'honneur de la reine, & depuis duc d'Usez, qui favorisoit les calvinistes, réprima ces violences : mais pendant un voyage qu'il fit à la cour, les catholiques reprirent les armes, ayant à leur tête monsieur de Sommerive. Ce seigneur se mit en campagne contre le comte de Tende, son pere, gouverneur de Provence, qui tenoit pour le parti huguenot, effet funeste des guerres civiles, & sur-tout des guerres de religion, où tout jusqu'aux plus étroites liaisons du sang, cede aux intérêts des partis opposés.

1560.

La guerre s'échauffa tellement dans ces quartiers-là, qu'on en vint jusqu'à faire des siéges de part & d'autre. Mouvans revint de son exil, où il s'étoit condamné lui-même sous le dernier regne après sa révolte, & se rendit maître d'Orange & de Sisteron.

(a) Sommerive vint attaquer la premiere de ces deux villes à la sollicitation du vice-legat d'Avignon, qui vouloit éloigner les huguenots de son gouvernement. La place fut emportée de force, & on y excéda dans le mauvais traitement qu'on fit aux habitans, pour se venger des cruautés exercées ailleurs par ceux de leur religion. Le comte de Suze s'étant joint à Sommerive, reprit Pierrelate & Mornas : mais il fut obligé de quitter le siége de Vaureas avec quelque perte, par l'arrivée du baron des Adrets, qui se signala dans cette guerre plus encore par sa fureur, que par sa bravoure.

Histoire du frere de Laval, l. 5.

C'étoit un gentilhomme Dauphinois de l'illustre maison de Beaumont, qui subsiste encore dans la branche de Pompignan en Languedoc, & Payrac en Quercy; dans celle du

Le baron des Adrets en devient le chef en Dauphiné.

Allard vie de des Adrets, p. 1. & 2.

(a) Ce seigneur se nommoit Honorat ou Honoré de Savoye, il étoit fils du comte de Tende qui s'appelloit Claude, il succéda en 1566. aux charges de son pere. Les troupes Provençales qui servirent au siége d'Orange, avoient à leur tête Claude de Villeneuve marquis de Trans, Jean de Castelanne seigneur de la Verdiere, Claude de Aragonia seigneurs de Merargues, Paul de Mistral seigneur de Mondragon, Honoré de Glandèves seigneur de Castelet, Nicolas d'Aiguieres seigneur de Mejanes, Bertrand du Puget seigneur de saint Marc, Jean de Quiqueran seigneur de Ventabron, Honoré de Grasse seigneur de Briançon, Antoine de Barras seigneur de Mirabeau, Robert de Porcelet seigneur de Fors. *Gaufridy*, T. 2.

1562. Repaire & la Roque en Périgord; & dans les branches d'Autichamp, & de Saint Quentin en Dauphiné. Il avoit servi en Piémont avec réputation sous le Maréchal de Brissac, & depuis s'étoit retiré chez lui, où il vivoit dans une fortune assez médiocre, faute de patrons à la cour pour s'avancer.

Les hommes du genie vif & bouillant dont il étoit, ne s'accommodent gueres d'une vie tranquille, après s'être accoutumés au tumulte & aux mouvemens de celle qu'on mene à la guerre. Le bruit des armes qui se faisoit entendre de tous côtés aux environs de ses terres, ranima son humeur martiale: & ayant moins d'égard à l'injustice du parti, où il s'engageoit, qu'à l'espérance d'y avancer sa fortune, & à sa haine contre le duc de Guise, qui lui avoit rendu un mauvais office en faveur de monsieur de Pecquigni, il se livra aux huguenots.

Il y trouva ce qu'il cherchoit; car s'y étant bientôt distingué par son activité, par sa vigilance, par son intrépidité, par le succès qu'il avoit dans les entreprises brusques, il devint le chef de la faction huguenote en Dauphiné, jusques-là que Mouvans, Montbrun, & les autres principaux capitaines des calvinistes lui cédoient par-tout le commandement. La terreur de son nom se répandit non-seulement dans sa province, dans le Lyonnois, dans le Forêts, le Vivarais, l'Auvergne, le Languedoc, la Provence, mais même jusqu'à Rome, sur un bruit qui courut qu'il alloit armer sur la mer. C'étoit, disoit-on, le Montluc des huguenots: & la reine dit un jour, que s'il avoit fait pour le parti du roi ce qu'il fit contre, elle lui auroit donné le bâton de maréchal comme à Montluc.

Brantome dans l'éloge de Montluc.

L'endroit par où ces deux capitaines furent les plus semblables, étoit la haine que l'un avoit contre les catholiques, & l'autre contre les huguenots: mais avec cette différence, que dans la coûtume qu'ils avoient de ne point faire de quartier, on ne voyoit point dans la sévérité de Montluc, comme dans celle du baron des Adrets, certaines actions de brutalité & de perfidie, qui sont défendues même entre les ennemis les plus acharnés les uns contre les autres.

Diverses occasions où il se signala.

Une des premieres occasions, où le baron des Adrets se signala, fut la surprise de Valence. La Mothe-Gondrin Lieutenant

tenant du roi y fut lâchement massacré contre la foi qu'on lui avoit donnée, & son corps après sa mort traité avec les dernieres indignités. Il se rendit aussi maître de Lyon par intelligence. Il en fut fait gouverneur, & de-là portant le fer & le feu par-tout, il ravagea les terres des catholiques, brûla les églises, & l'on dit qu'il poussa sa férocité, jusqu'à faire baigner ses deux fils dans une cuve pleine du sang de plusieurs catholiques égorgés, pour leur inspirer sa fureur par cette horrible cérémonie.

1562.

Brantome au même endroit.

Il entra dans le comté de Venaissin, où il reprit les places conquises par le comte de Suze, & entr'autres Mornas, dont le château lui fut rendu par composition : mais nonobstant la capitulation, il fit jetter du haut des murailles deux cents catholiques, que ses soldats recevoient en tombant sur la pointe de leurs piques & achevoient ceux que la chûte n'avoit pas tout-à-fait écrasés. Il se donna encore ce divertissement sanguinaire à Montbrison en Forêts, où il contraignit avec une cruauté & une perfidie égale, cinquante soldats de ceux qui s'étoient rendus à condition d'avoir la vie sauve, à se précipiter eux-mêmes du haut du rocher.

Mémoires de Castelnau, l. 4. c. 2.

Il fit diverses autres expéditions avec la même furie, quelquefois battu, & pour l'ordinaire vainqueur : mais le Prince de Condé ayant horreur d'une conduite si barbare, lui en fit des réprimandes, & envoya monsieur de Soubise pour commander à sa place dans le Lyonnois. Cet affront l'irrita au dernier point : dissimulant toutefois son chagrin, il accepta le commandement des troupes huguenotes en Provence contre Maugiron, Sommerive, Suze & Carces, qui continuoient à réduire ce pays sous l'obéissance du roi : mais comme il traitoit secretement, pour quitter ce parti, & passer dans l'armée catholique, il fut découvert & arrêté par Mouvans : & il lui en auroit coûté la vie, sans la paix qui se fit quelque temps après.

La Popeliniere, l. 9.
Allard vie du baron des Adrets.

La même animosité mettoit tous les jours aux mains les catholiques contre les huguenots dans le Languedoc, où la ville de Limoux fut reprise & saccagée par les catholiques : & il se donna plusieurs petits combats dans cette province.

Le Poitou depuis la prise de Poitiers par le maréchal de Saint André, la Guienne depuis la défaite de Duras à Ver,

dont j'ai parlé, & la Xaintonge par la retraite du comte de
1562. la Rochefoucault de devant Saint Jean d'Angeli, pour aller joindre le Prince de Condé à Orleans, étoient un peu plus tranquilles : mais ce n'étoient pas les seuls François qui avoient conjuré la ruine de leur patrie : les alliés de la France & ceux de ses voisins, qui affectoient de paroître les plus zélés pour sa conservation, ne pensoient qu'à profiter de ses débris.

Le duc de Savoye étoit fort alerte pour ravoir Turin, Quiers, Pignerol, Chivas, & Villeneuve d'Ast, que la France retenoit, suivant le traité de paix de Cateau-Cambresis, jusques à ce que les prétentions que le roi avoit sur quelques états de Savoye, du chef de Louise de Savoye mere du roi François I. eussent été liquidées : & cette liquidation se devoit faire dans l'espace de trois ans, qui étoient déja écoulés.

Le duc de Savoye profite de ces troubles pour se faire rendre diverses places.

La Popeliniere, l. 7.

Le duc, prince habile, & qui sut toûjours admirablement se prévaloir des conjonctures, en trouvoit dans les troubles de la France une trop favorable pour la manquer. Il engagea l'empereur & le roi d'Espagne à agir pour lui : & ces princes qui ne souhaitoient rien tant que de voir les François hors d'Italie, le secondoient volontiers.

Il s'étoit apperçu dès le temps de François II. qu'on le craignoit; car dans la révolte, que les Vaudois des Alpes ses sujets firent contre lui pour la religion, s'étant plaint que Mouvans & quelques autres capitaines calvinistes avoient donné du secours aux rebelles, la cour de France ne tarda pas à les désavouer, & même Maugiron fut envoyé avec des troupes de ce côté-là, pour se saisir de la vallée de Pragelas, & empêcher que les calvinistes de France n'allassent joindre les Vaudois.

Mais on appréhenda beaucoup plus encore de le fâcher depuis que la guerre civile fut allumée en France, & on lui promettoit toûjours de le satisfaire touchant les places du Piémont, quoiqu'on ne se pressât pas fort d'en venir à l'exécution.

Brantome dans l'éloge du maréchal du Bourdillon.

Les avis étoient partagés dans le conseil, & plusieurs inclinoient au refus, ou du moins au délai, jusques à ce que le roi fût majeur. Monsieur de Bourdillon qui commandoit en Piémont, & vouloit se conserver ce commandement qui lui faisoit grand honneur & un gros revenu, s'y opposoit de

toutes ses forces, & faisoit entendre que quelque ordre qu'on lui envoyât, il n'y déféreroit pas; parce qu'ayant été chargé de ces places par un roi majeur, il en seroit responsable; & que s'il les rendoit durant une minorité, on lui feroit son procès. 1562.

Mais le duc de Savoye avoit eu soin de mettre dans ses intérêts le roi de Navarre qui vivoit encore, en lui promettant de travailler efficacement en sa faveur avec la duchesse sa femme à la cour d'Espagne, afin d'y faire conclurre le traité, dont on amusoit toujours ce prince pour le dédommagement du royaume de Navarre par celui de Sardaigne: & il lui insinuoit en même-tems que la restitution des places de Piémont étoit une condition, sans laquelle le roi d'Espagne n'écouteroit rien sur l'article de l'échange.

Par ces motifs le roi de Navarre entreprit fort chaudement cette affaire. Il fit résoudre dans le conseil après le siége de Bourges, que Florimond Robertet, secrétaire d'état, seroit envoyé en Piémont, pour traiter là-dessus avec le duc de Savoye. Il le conjura de terminer cette négociation au contentement du duc, & lui promit en récompense de lui ménager le mariage de mademoiselle de Pienne, pour qui Robertet étoit fort passionné, & qu'il épousa en effet depuis. Ce ministre le servit parfaitement selon ses intentions, & commença par rendre Bourdillon plus docile par l'espérance du bâton de maréchal, aussi bien que René de Birague, beau-pere de Bourdillon, en l'assûrant qu'on le dédommageroit en France de sa charge de premier président de Turin. Il leur tint parole: car Bourdillon quelque temps après fut fait maréchal de France, & Birague, dans la suite chancelier & Cardinal. Le duc n'épargna ni amitiés, ni prieres, ni largesses pour les gagner tous trois. Il en vint à bout, & nonobstant la mort du roi de Navarre, qui arriva sur ces entrefaites, les choses s'achemineroient au but où il prétendoit.

A quelles intrigues il dut le succès de cette négociation.

La reine qui avoit besoin des troupes occupées aux garnisons de ces places, & qui ne vouloit pas se faire un ennemi du duc de Savoye dans la situation embarrassante où elle se trouvoit, consentit à terminer ce différend. Elle ordonna à Jean de Morvillier Evêque d'Orleans, qu'elle envoyoit au concile de Trente, de conférer avec Bourdillon, & de con-

Lettre de l'évêque d'Orleans à l'évêque de Rennes, datée de Tu-

clurre avec le duc de Savoye. Ainsi le succès de cette négociation fut un effet d'une intrigue d'amour de la part du secrétaire d'état, de l'ambition & de l'intérêt de la part du roi de Navarre & des ministres qui y furent employés, & de la nécessité & des fâcheuses conjonctures du temps à l'égard de la reine.

1562.

rin le 6. Novembre 1562.

Guichenon histoire de Savoye.

Brantome loc. cit.

Il fallut cependant que le duc de Savoye se relâchât sur Pignerol, que la France retint avec Savillan & la Perouse. Amé de Valpergue comte de Mazin, au nom du duc de Savoye, prit possession de Turin & des autres places après plusieurs jussions réitérées de la part de la cour à Bourdillon, qui soûtint jusqu'au bout le personnage qu'il avoit d'abord fait sérieusement : ce qui n'empêcha pas qu'étant arrivé à la cour, il n'essuyât bien des railleries sur la puissance de l'or & de l'argent du duc de Savoye, qui avoient dissipé le charme de ces grandes raisons d'état & d'honneur, qu'il avoit toûjours proposées comme insurmontables.

Guichenon loc. cit.

Le traité ayant été signé au mois de Decembre, le duc de Savoye qui étoit dans l'impatience d'en voir l'exécution, avança tout l'argent nécessaire pour la paye des garnisons Françoises qui devoient sortir de ses places, pour les frais du charroi des bagages & de l'artillerie, & prêta encore cent mille écus au roi, quelque besoin d'argent qu'il eût lui-même pour le rétablissement de son état, qui avoit pendant une si longue suite d'années été en proie aux François, aux Espagnols & aux Allemands : mais il se tenoit trop heureux d'en être quitte à si bon marché. Il auroit acheté encore bien plus cher cet avantage, s'il l'avoit fallu, & il n'avoit garde, quoi qu'il lui en dût couter, de laisser échapper une occasion si favorable, qu'il n'auroit peut-être jamais retrouvée.

L'empereur fait une pareille demande pour la restitution des trois évêchés.

Le Laboureur addit. aux mem. de Castelnau, l. 3.

Comment on l'élude.

Lettre de la rei.

L'Empereur à l'exemple du duc de Savoye, fit quelque tems après une pareille demande pour la restitution de Metz, de Toul & de Verdun, & voulut y intéresser tous les membres de l'empire. La reine qui depuis quelques années s'entretenoit avec soin dans l'amitié de ce prince, en vûe de l'empêcher de soutenir en France le parti opposé à celui qu'elle embrasseroit, tâcha de parer, ou du moins d'éloigner ce coup, & elle donna ordre à Bernardin Bochetel évêque de Rennes, ambassadeur de France à la cour Impériale, de mettre

sur le tapis le mariage du roi avec Elizabeth de Boheme fille de Maximilien roi des Romains, & petite fille de l'Empereur. Ce moyen réussit; & quoique ce mariage ne pût s'accomplir que plusieurs années après, l'empereur en goûta fort la proposition, quand il vit par la maniere dont l'ambassadeur la fit, que ce n'étoit plus un simple projet; car on en avoit déja fait auparavant quelque mention, & il cessa d'inquiéter la France sur ces trois places.

1562.

ne a l'évêque de Rennes, datée du 7. Mars 1563.

Le roi d'Espagne fomente aussi les troubles.

Mais le roi d'Espagne étoit celui de tous les princes étrangers, dont on avoit le plus de défiance. C'étoit un prince dont l'ambition n'étoit pas moins insatiable que celle de l'empereur Charles V. son pere, quoiqu'elle fût moins éclatante & plus cachée. On ne le voyoit point à la tête de ses armées exécuter en personne les projets qu'il avoit formés contre ses voisins, ni sans cesse en mouvement, passant tantôt en Italie, tantôt en Espagne, tantôt aux Pays-Bas, tantôt en Afrique, comme faisoit son prédécesseur; mais renfermé dans son cabinet, il étudioit la situation de toutes les cours de l'Europe, sur les mémoires de ses ambassadeurs, tous gens choisis, très-habiles, d'un esprit pénétrant & rafiné, dont l'emploi n'étoit pas seulement de ménager ses intérêts auprès des princes, mais de susciter ou de fomenter des divisions dans leurs états, de négocier sans cesse, & pour l'ordinaire sans dessein de rien conclurre, afin de suspendre leurs résolutions, & faisant entrer dans tout, le motif de la religion, quand il pouvoit servir ou ne pas nuire à l'exécution de ses entreprises.

Autre lettre de la reine sans date au même ambassadeur.

Il mettoit cette politique en œuvre, principalement à la cour de France, où Chantonai son ambassadeur, qui n'avoit gueres moins de souplesse que le cardinal de Granvelle son frere, en faisoit un grand usage. L'appas de l'échange de la Sardaigne lui réussit parfaitement par rapport au roi de Navarre; & fortifiant par ce moyen le triumvirat, il eut le plaisir d'en voir naître la guerre civile. Dans l'appréhension qu'elle ne finît après la bataille de Dreux, il employa mille artifices pour empêcher la paix. Il écrivit au pape, à l'empereur, & aux autres princes catholiques, que la religion étoit perdue en France; que tout s'y gouverneroit par le conseil des huguenots, & que la reine travailloit à faire recevoir en France la confession d'Ausbourg. Il mandoit au contraire

1562. aux princes protestans, que la reine, le cardinal de Bourbon & le connétable lui avoient promis d'exterminer en France la nouvelle religion, dès qu'on auroit un peu rétabli l'autorité du roi, & soumis les villes rebelles.

D'autre part le roi d'Espagne, pour rompre la bonne intelligence qui étoit entre l'empereur & la reine, & empêcher le mariage du roi avec Elizabeth de Bohême, faisoit esperer à l'empereur de la marier au prince Dom Carlos son fils, & le tenoit en suspens par l'irrésolution où il faisoit semblant d'être sur le choix de cette princesse ou de sa sœur, & cependant il négocioit le mariage de la reine d'Ecosse & celui de la veuve du prince de Portugal pour ce jeune prince.

Autre lettre de la reine datée du 11. Septembre 1561.

La reine étoit avertie en général de toutes ces menées par le roi des Romains même, qui avoit été de tout temps très-affectionné à la France, & qui souhaitoit passionnément le mariage de sa fille avec le roi : mais les liaisons secretes dont elle soupçonnoit messieurs de Guise avec le roi d'Espagne, ne lui donnoient pas moins d'inquiétude que toutes ces autres intrigues. Quelque utiles que lui eussent été jusqu'alors les secours de ce prince, dont les troupes faisoient très-bien leur devoir, elle ne les voyoit pas volontiers dans le royaume ; & nonobstant les grands avantages remportés sur les huguenots, son inclination étoit toûjours à la paix, suivant le conseil que le roi des Romains lui donnoit, & dont elle ordonna à l'évêque de Rennes de lui faire de grands remerciemens.

Dans la même lettre.

1563.

Siege d'Orleans résolu par le duc de Guise.

Mais elle n'étoit pas la maîtresse. Le duc de Guise depuis la bataille de Dreux avoit pris une telle autorité, que tout se décidoit dans le conseil par ses avis. Il vouloit qu'on profitât de la victoire, pour pousser à bout les rebelles ; & malgré la rigueur de la saison, il fit conclure au siege d'Orleans, dont la prise lui paroissoit le coup décisif, qui entraîneroit la ruine du parti calviniste.

Mémoires de Castelnau, l. 4. c. 6.

Tandis qu'il faisoit ses préparatifs pour une si grande entreprise, l'amiral avec sa cavalerie qui avoit peu souffert à la bataille, continua sa route vers la Beausse, prit la petite ville de Puiset, passa la Loire à Baugenci, se rendit maître de Selle en Berri, de Saint Agnan, & de Montrichard, places sans défense, étendit ses quartiers dans la Sologne, & cependant donna ses ordres pour la défense d'Orleans.

Davila, l. 3. La Popeliniere, l. 9.

Dandelot son frere s'en chargea avec Saint-Cyr gouverneur

de la place, Davaret, Duras & Bouchavanes. Ils avoient une garnison de trente-quatre compagnies d'infanterie, partie Allemande, partie Gascone, & de cinq cornettes de cavalerie Françoise composé la plûpart de vieux gendarmes très-aggueris. Les bourgeois bien armés furent partagés en quatre bandes; & comme ils étoient la plûpart calvinistes, on pouvoit compter sur eux pour une vigoureuse défense. 1563.

Le dessein de l'amiral, dès qu'il verroit le duc de Guise marcher à Orleans, étoit de s'en aller avec le reste de son armée en Normandie, pour y faire subsister ses troupes, & y recevoir les secours d'hommes & d'argent que la reine d'Angleterre tenoit tout prêts au Havre. Ce fut par cette espérance & par celle du pillage de cette riche province, qu'il releva le courage de ses reîtres, que la défaite de Dreux avoit abattu; se promettant d'ailleurs d'arriver encore assez à temps au secours d'Orleans, quand il le sauroit pressé.

Dès que le duc de Guise eut tout disposé pour le siége de cette place, il alla joindre son armée composée presque toute d'infanterie, parce que la campagne ne pouvant fournir de fourrages, il avoit mis sa cavalerie en quartier de rafraîchissement. Le roi & la reine s'avancerent jusqu'à Blois, où le prince de Condé fut conduit, & d'où il fut envoyé au château d'Onzain proche d'Amboise.

Danger auquel la Normandie étoit exposée durant ce temps-là.

Mémoires de Castelnau, l. 4. c. 7.

Le duc de Guise en chemin faisant, reprit Estampes & quelques autres petites places. Il passa la Loire à Baugenci, parut à la vûe d'Orleans le cinquieme Février, & se campa entre Olivet & Saint Aubin, du côté de la Sologne. Peu de temps après Castelnau-Mauvissiere arriva de Normandie au camp. Il avoit vû à Blois le roi & la reine, & leur avoit apporté des nouvelles très-fâcheuses; savoir que l'amiral s'étoit arrêté dans la basse Normandie; qu'il s'étoit rendu maître du Pont-l'Evêque; qu'il se disposoit à attaquer Caen, & à faire divers détachemens à dessein de s'emparer des autres villes de ces quartiers-là, où il n'y avoit gueres pour les défendre que des bourgeois, qui pour la plûpart n'avoient ni armes ni munitions. On savoit déja que Dieppe avoit été surprise par Montgommeri.

Mais ce que Castelnau, outre tant de mauvaises nouvelles, avoit ordre de dire à la reine de la part du maréchal de Bris-

sac, devoit causer à cette princesse de grands embarras. Le
1563. maréchal de Vieilleville qui commandoit en Normandie, en avoit été rappellé, pour avoir fort maltraité Villebon gouverneur de Rouen, au sujet de quelque différend. Dans la crainte des fâcheuses suites de leur mésintelligence, le maréchal de Brissac avoit été envoyé à la place de Vieilleville, mais il n'osoit sortir de Rouen faute de troupes, parce qu'il n'avoit que celles du Rhingrave qui bloquoient le Havre, & étoient-là pour empêcher que six mille Anglois qui en composoient la garnison, ne désolassent cette partie du pays de Caux. Ces troupes mêmes qui faisoient le blocus, pouvoient à peine subsister, & étoient obligées d'aller au fourrage à sept ou huit lieues loin, exposées par-tout aux embuscades de la garnison de Dieppe. Toute la campagne étoit déserte, parce que les paysans pillés par les deux partis, s'étoient retirés dans des carrieres avec ce qui leur restoit de meubles, de provisions & de bestiaux. Ils s'y étoient retranchés, & tuoient également tout ce qu'ils rencontroient de soldats à l'écart, soit du parti catholique, soit du parti calviniste.

Le maréchal de Brissac étoit très-chagrin de se voir ainsi renfermé dans Rouen, & hors d'état de rien faire digne de son ancienne réputation. Il avoit envoyé Castelnau à la reine, pour lui réprésenter toutes ces choses, le danger où étoit la Normandie de tomber entre les mains des Anglois ; que les seuls vents contraires avoient empêché jusqu'alors d'y faire passer une armée entiere, & de quelle conséquence il étoit que le duc de Guise accourût au plûtôt au secours de la province, où il seroit facile d'opprimer l'amiral, & en le défaisant, mettre fin à la guerre civile : mais supposé qu'on ne suivît pas son conseil, il demandoit son rappel ; & c'étoit-là un des points qui inquiétoit le plus la reine.

On envoye ordre au duc de s'y rendre & de quitter son premier dessein.

Castelnau étant arrivé à Blois, exposa tout cela au conseil. Il fut fortement appuyé par Gonnor surintendant des finances, frere du maréchal de Brissac : la reine entra fort dans toutes ses raisons, & dit qu'ayant bien prévû ce qui étoit arrivé, c'étoit contre son sentiment que le duc de Guise s'étoit opiniâtré à faire le siége d'Orleans. Il n'y eut pas deux sentimens dans le conseil là-dessus, & Castelnau fut envoyé

au

au duc de Guise, afin de lui faire les mêmes remontrances, & lui dire que le roi souhaitoit qu'il quittât le siége, pour aller au secours de la Normandie. 1563.

Castelnau étant arrivé au camp comme le duc de Guise alloit se mettre à table, il lui dit en peu de mots sa commission. Le duc lui répondit qu'il l'entendroit là-dessus plus à loisir, & qu'il vouloit qu'auparavant il fût témoin de ce qu'il alloit faire dans quelques heures.

Après le dîner il lui fit donner un cheval de son écurie, & le pria de le suivre. Il avoit tout disposé pour faire ce jour-là l'attaque du fauxbourg du Portereau, qui est audelà du pont d'Orleans vers la Sologne.

Il n'en veut rien faire & s'obstine de continuer le siége commencé.

Lettre du duc de Guise à M. de Gonnor, datée du 7. de Fevrier.

Davila, l. 4.

Dès qu'il fut arrivé à la tranchée, où tout étoit prêt pour l'assaut, il se mit à la tête de quinze cents tant François qu'Espagnols, & de douze cents cuirassiers, qui après le signal de quatre coups de canon, donnerent dans les retranchemens du fauxbourg en un endroit défendu par les Lansquenets, & l'emporterent sans résistance. Quatre compagnies de Gascons commandées par Duras se défendirent mieux d'un autre côté : mais ayant été enveloppées par ceux qui avoient chassé les Lansquenets, elles furent aussi forcées, presque toutes taillées en pieces, & Duras y fut tué. On poursuivit les fuyards l'épée dans les reins, malgré le feu des deux tourelles qui défendoient la tête du pont; & si Dandelot, tout malade qu'il étoit, ne fût accouru, & n'eût fait promptement hausser le pont-levis des tourelles du pont, & fermer la porte de la ville, elle eût été infailliblement emportée.

Dès que les retranchemens eurent été forcés, le duc de Guise fit sonner la retraite; & se tournant vers Castelnau, lui dit : *Je voudrois que le maréchal de Brissac fût ici, & sûrement s'il avoit été témoin de ce que vous venez de voir, il ne nous conseilleroit pas de lever le siége.* Il lui fit en même-temps reconnoître le grand avantage que lui donnoit la prise du fauxbourg, dont il alloit faire terrasser une partie des maisons, & d'où il voyoit de haut en bas les isles de la riviere que les ennemis avoient fortifiées, la facilité qu'il auroit à les prendre, aussi-bien que les tourelles du pont, le grand nombre de bateaux qu'il avoit tout prêts pour faire l'attaque des uns & des autres; qu'il ne restoit après cela à la ville pour se défendre,

1563. qu'une muraille seche sans terre-plein, & nullement flanqué; & que ce n'étoit-là qu'une affaire de peu de jours.

Mémoires de Castelnau, L. 4. c. 9.

Il fit toutefois assembler le lendemain de grand matin les principaux seigneurs & capitaines de son armée, en présence desquels il pria Castelnau de faire son rapport de ce qu'il avoit charge de dire tant de la part du maréchal, que de la part du roi. Castelnau le fit d'une maniere si forte, que la plûpart furent pour la levée du siége, & pour aller au secours de la Normandie, comme étant l'affaire la plus pressante.

Le duc de Guise les ayant entendus, parla à son tour, loua fort la prudence du maréchal de Brissac, qu'il regardoit, disoit-il, comme le plus grand capitaine qui fût en France après monsieur le connetable. Il dit que l'autorité d'un homme si expérimenté jointe à l'ordre du roi, devoit être d'un grand poids; mais qu'il les prioit de considérer que le temps que demanderoient les préparatifs de la marche des troupes vers la Normandie, suffiroit pour prendre la ville; qu'il falloit faire un grand amas de vivres, habiller & chausser les soldats, qui la plûpart manquoient de souliers; qu'il n'avoit que de l'infanterie avec laquelle il lui faudroit traverser les campagnes de Beausse, de Dreux, & du Neubourg; que l'amiral étoit trop habile, pour ne pas venir à sa rencontre dans ces grandes plaines, où il seroit impossible à l'infanterie de tenir devant sa cavalerie; que quand il ne voudroit pas en venir aux mains, rien ne lui seroit plus aisé, en côtoyant l'armée, que de lui couper les vivres de tous côtés; qu'il pourroit retourner vers Paris, & y faire le ravage aux environs, ou bien revenir à Orleans, s'emparer des villes voisines, rendre inutiles toutes les mesures qu'on avoit prises pour soumettre au roi cette importante place, & rallumer dans le cœur du royaume une guerre qui y alloit finir dans dix jours; que c'étoit une chimere de croire que quelque diligence que l'on fît, on pût surprendre l'amiral, & l'acculer en Normandie en quelque lieu désavantageux; qu'on connoissoit sa vigilance & son activité; qu'il avoit à la cour des gens qui lui donnoient avis de tout, & que dans vingt-quatre heures il seroit averti de la levée du siége d'Orleans, si on prenoit ce parti.

Il ajoûta qu'il vouloit bien leur faire part des desseins qu'il avoit. Qu'il étoit résolu d'aller en Normandie immédiate-

ment après la prise d'Orleans, mais qu'il le vouloit faire avec toutes les précautions qui lui assureroient la victoire; qu'il feroit en sorte que dans cet intervalle on fît venir la cavalerie qui étoit en quartier d'hyver, le ban & l'arriere-ban du royaume, les troupes que messieurs de Montpensier, de Nemours & de Montluc commandoient aux extrémités du Royaume, en abandonnant pour quelque tems le soin de ces quartiers éloignés, pour secourir le centre de l'état; qu'avec cela le roi lui-même, à la tête de son armée, accableroit infailliblement l'amiral, & que ce seigneur étant le seul qui pût soûtenir le parti, il seroit aisé de remédier après à tout le reste. 1563.

Ce discours du duc de Guise, soûtenu de son autorité & de la haute idée qu'on avoit de lui, fit revenir tout le monde à son sentiment. Castelnau fut sur le champ renvoyé pour rendre compte au roi de ce qui avoit été dit dans ce conseil, & de l'état du siége. La reine ayant mûrement pesé toutes ces raisons en présence du roi avec le prince de la Roche-sur-Yon, le cardinal de Bourbon & les ministres, envoya monsieur de Rostaing au duc, pour lui dire qu'on se rapportoit de tout à sa prudence. Castelnau eut ordre de prier le maréchal de Brissac de ne se point impatienter, & que par le train que prenoit le siége d'Orleans, on ne seroit pas long-temps sans aller à son secours.

Mais de si beaux projets qui promettoient avec beaucoup d'apparence la fin heureuse des guerres civiles, furent renversés par un triste acccident, dont Castelnau ne faisant que d'arriver à Rouen apprit la nouvelle par un courier dépêché au maréchal de Brissac (*a*). C'étoit l'assassinat du duc de Guise, qui se fit par la main d'un traître, de la maniere que je vais dire.

Mémoires de Castelnau, l. 4. c. 10.

Le duc de Guise, quatre jours après la prise du fauxbourg, s'empara par surprise des Tourelles du pont le neuvieme de Fevrier, & se prépara à l'attaque des Isles & des retranchemens du pont faits par les soins de Feuquieres, homme très-entendu dans ces sortes de travaux pour la défense des places. Le duc retournoit à son quartier, sur le soir du dix-huitieme du mois, peu accompagné, après avoir donné ses ordres pour cette attaque, qui devoit se faire la nuit sui-

Il y est assassiné avant que d'avoir emporté la place.

La Popeliniere, l. 9.

Brantome, Castelnau, &c.

Lettre de la reine au cardinal de Guise, datée du 19. de Fev.

(*a*) Voyez les observations.

vante; lorſque Jean de Merei, plus connu ſous le nom de
1563. Poltrot, jeune gentilhomme d'Angoumois, qui épioit depuis plusieurs jours l'occaſion de le tuer, lui tira de derriere une haye & de ſix à ſept pas, un coup de piſtolet chargé de trois balles, dont il lui caſſa l'épaule droite, & s'enfuit auſſi-tôt. Monſieur de Roſtaing qui étoit avec le duc de Guiſe, courut après l'aſſaſſin, ſans pouvoir l'atteindre : mais ce malheureux effrayé de l'image de ſon crime, après avoir couru toute la nuit, ſe croyant fort éloigné du camp, entra dans une grange qui étoit tout proche, pour ſe repoſer, & y fut ſurpris par le Seurre, ſecrétaire du duc de Guiſe, qui l'arrêta ſur un ſimple ſoupçon, & à qui, ayant l'eſprit tout troublé, il avoua le fait.

La bleſſure du duc ne fut pas d'abord jugée mortelle par les Chirurgiens : mais les balles, qui étoient empoiſonnées, la rendirent incurable, & lui causerent la mort au bout de ſept jours, le vingt-quatrieme du même mois de Fevrier (*a*).

Caſtelnau, l. 4, c. 10.

Il ſoûtint juſqu'à ce moment cette grandeur d'ame, qui jointe à toutes ſes autres qualités heroïques, à ſon humeur bienfaiſante, à ſes manieres honnêtes avec tout le monde, à ſa douceur, à ſa moderation, à ſa prudence, au bonheur qui l'accompagnoit dans toutes ſes entrepriſes, à ſa bonne mine, à ſon air grand, noble, & en même-tems populaire, en avoit fait l'objet de l'admiration de toute l'Europe, de l'amour & du reſpect de la nobleſſe Françoiſe, des ſoldats & des peuples. Il n'y avoit que les huguenots, qui convenant eux-mêmes de ſes vertus militaires & politiques, le haïſſoient à mort, parce qu'il en faiſoit uſage pour la deſtruction de leur ſecte, & pour la défenſe de la religion catholique & de l'état.

Eloge de ce prince.

La proteſtation qu'il fit avant que de mourir, que de tout ſon cœur il pardonnoit à ſon aſſaſſin, ne fut qu'un effet de cette génerosité chrétienne, dont il avoit déja donné une preuve bien authentique au ſiége de Rouen : car un gentilhomme Manſeau, qui étoit venu à l'armée royale avec un deſſein pareil à celui de Poltrot, ayant éte découvert, mené devant lui, & confeſſant ſon crime, le duc lui demanda

(*a*) Il mourut dans le château de Corné à quelques lieues d'Orleans. *Thuan.* l. 34. Avant que de mourir il proteſta qu'il n'avoit point été l'auteur du maſſacre de Vaſſi qu'on lui avoit tant reproché. *Brantome*, *p.* 89. *T.* 4.

pour quelle raison il en vouloit à sa vie, & s'il avoit reçu de lui quelque mauvais office. « Non, monsieur, lui répondit-il, c'est le seul zele de ma religion, dont vous êtes l'ennemi mortel, qui m'a fait prendre la résolution de vous faire » périr. Hé bien, reprit le duc, si votre religion vous apprend à tuer celui qui ne vous a jamais offensé, la mienne, » suivant l'Evangile, m'ordonne de vous pardonner : allez, je » vous renvoie en liberté, & jugez par-là laquelle des deux religions est la meilleure. » Ce fut le souvenir de ce péril, qu'il avoit évité, qui lui fit dire au moment qu'il fut blessé: *Il y a long-tems qu'on me gardoit ce coup.* 1563.

Les ordres qu'il donna en mourant à Henri prince de Joinville son fils aîné, d'être toûjours inviolablement fidele au roi, à l'état, & à la religion, & la maniere pathétique, dont il lui parla ne furent pas une moindre marque de la vertu de ce heros veritablement chretien, & le refus qu'il fit d'un remede, par lequel un seigneur de la cour l'assûroit de le guérir, & qu'il ne vouloit point prendre, parce qu'on se servoit dans la préparation de paroles superstitieuses, acheva de convaincre jusqu'aux courtisans même les plus malins de sa solide pieté; car, ainsi que le remarque Brantome, si elle n'eût pas été telle, l'amour de la vie, & la haute fortune, où il se trouvoit élevé à la vigueur de son âge, l'eussent fait aisément passer par dessus un tel scrupule. L'indignité de sa mort augmenta la vénération que les peuples avoient pour lui, & elle alla jusqu'à lui donner le nom de martyr, parce qu'effectivement il avoit été tué en haine de la religion.

Brantome dans l'éloge du duc de Guise.

On ne l'accusa que d'ambition : mais il fut au moins la modérer jusqu'au point de ne se servir, pour accroître ou pour conserver sa puissance, ni de trahisons, ni de perfidies, ni d'autres pareils moyens indignes d'un grand cœur, & qui ne sont que trop ordinaires à ceux que cette passion possede : mais ce reproche d'ambition, qui, suivant l'idée commune, n'est pas considérée comme une tache dans la vie des heros, n'a point empêché qu'on ne l'ait toûjours regardé comme un prince accompli & sans défauts.

Sur cette fâcheuse nouvelle, le roi & la reine étant venus promptement au camp, lui donnerent des marques de leur

Le roi & la reine viennent au

1563.
camp devant Orleans.
Lettre de la reine à l'évêque de Rennes, du 26. Mars 1563.

douleur beaucoup plus sinceres, qu'elles n'auroient été quelque temps auparavant, lorsque la reine appréhendoit plus la grande puissance de ce Seigneur, qu'elle ne redoutoit les huguenots. Il lui dit ses pensées sur la situation des affaires, & lui conseilla de travailler à la paix, pour mettre les étrangers hors du royaume.

On donna par toute la France des marques publiques de l'affliction qu'on y ressentoit pour une telle perte : & cependont on faisoit le procès à l'assassin, dont on étoit bien résolu de tirer une vengeance signalée.

Comme il avoit avoué son crime, il n'étoit pas besoin de beaucoup de procédures : mais on vouloit en savoir les complices, ou ceux qui l'avoient engagé à cet horrible attentat.

Dépositions de l'assassin qui comparoît devant leurs majestés.
Dans l'interrogatoire de Poltrot, du 21. Fev. 1563.

On fit pour cela comparoître Poltrot le vingt & unieme de Fevrier, qui étoit le troisieme jour depuis la blessure du duc de Guise, en présence de la reine, du cardinal de Bourbon, du duc d'Estampes, du prince de Mantoue, du comte de Gruyeres, des sieurs de Martigues, de Sansac, de Sipierre, de Losse, & de l'évêque de Limoges, qui étoient tous du conseil du roi. Il chargea beaucoup l'amiral, le ministre Théodore de Beze, Feuquieres, & de Brion. Il déclara que c'étoit à leur sollicitation qu'il avoit fait cet assassinat, & déchargea au contraire monsieur de Soubise, qu'on soupçonnoit à la cour d'être entré dans ce complot. Il rapporta quelques foibles conjectures, pour y mêler le comte de la Rochefoucault, & assûra que Dandelot ne lui avoit jamais parlé de rien là-dessus.

Il est conduit à Paris & tiré à quatre chevaux.
Dans la lettre imprimée à la tête de la réponse de l'amiral.

* Datée du 12. de Mars.

Des copies de cet interrogatoire ayant été envoyées à l'armée huguenote par la (a) Valette mestre de camp de la cavalerie légere sous le duc de Guise, l'amiral s'en tint infiniment offensé, & fit imprimer une réponse à chacun des articles de la déposition de Poltrot, pour les réfuter, signée de lui, du comte de la Rochefoucault, & de Beze, & l'envoya par un trompette à la reine avec une lettre * où il la conjuroit de faire garder sûrement Poltrot, afin qu'en temps & lieu il lui fût confronté, pour le convaincre de la fausseté de ses dépositions : mais sans avoir égard à toutes ces justifications, où il n'y avoit rien de plus fort que la protestation qu'il faisoit

(a) Il fut pere du duc d'Epernon.

sur son honneur, de n'avoir eu aucune part à ce crime, on envoya Poltrot à Paris, où il fut tiré à quatre chevaux. 1563.

Chacun raisonna sur ce fait suivant ses préjugés. Quoi que pût faire l'amiral, il ne vint point à bout de détruire des soupçons si désavantageux à sa réputation, & sur-tout il ne put jamais les ôter de l'esprit de Henri prince de Joinville fils ainé du duc Guise, qui faisoit ses premieres armes au siége d'Orleans, & qui depuis rechercha toutes les occasions de venger la mort de son pere. Sa valeur, la charge de grand-maître de la maison du roi, le gouvernement de Champagne, plusieurs autres graces dont le roi le combla, le grand crédit qu'il s'acquit depuis dans le parti catholique, le mirent en état d'executer ses desseins aux dépens de la France, dont il sacrifia dans la suite tous les intérêts à son ressentiment & à son ambition.

Cependant la reine, conformément au conseil que lui avoit donné le duc de Guise en mourant, ne pensoit qu'à faire au plûtôt une paix tolérable.

Cet évenement donne lieu à une treve.

Diverses lettres de la reine à M. de Gonnor.

La Popeliniere, *l. 9.*

On en avoit deja jetté quelques sémences, même avant le siége d'Orleans, & Sebastien de Laubespine évêque de Limoges & le sieur d'Oysel avoient été deux fois dans cette ville, pour entamer la négociation. L'ennui de la prison rendoit le prince de Condé plus traitable, & la princesse sa femme assiegée dans Orleans, & sur le point de se voir enlever le connétable, commençoit à craindre pour la vie de son mari en perdant un tel ôtage : de sorte que, bien qu'elle eût contribué plus qu'aucun autre à l'engager dans la guerre civile, personne dans cette conjoncture ne souhaitoit avec plus d'ardeur de le tirer par un accommodement du péril où il étoit : mais la mort du duc de Guise facilita la chose plus que tout le reste.

Lettre de la reine à l'évêque de Rennes, du 16. Mars.

La reine par cette mort devenue maîtresse des affaires, étoit tout-à-fait portée à la paix, conformément à ses anciennes vûes. Elle y étoit plus déterminée que jamais par la crainte que la Normandie ne tombât sous la puissance des Anglois, & par les avis qu'elle recevoit d'Allemagne, que les princes de l'empire pensoient sérieusement à retirer des mains du roi Metz, Toul, & Verdun. D'autre part le prince de Condé étoit délivré de la crainte de se voir dans la suite con-

traint de plier sous la puissance de la maison de Guise, & les huguenots se flattoient de l'espérance d'avoir plus de liberté & une plus grande sûreté. On étoit de part & d'autre lassé de la guerre, & même parmi les huguenots il y avoit plusieurs seigneurs & gentilshommes, qui voyoient avec beaucoup de peine les Anglois sur le point de s'emparer de la Normandie : malheur qu'on ne pouvoit gueres prevenir que par la paix.

1563.

Mém. de Castelnau, l. 4. c. 12. Lettre de la reine à M. de Gonnor.

Les dispositions, qui s'y trouvoient de part & d'autre, firent que l'on convint aisément d'une treve : ce qui n'empêcha pas la reine de prendre toutes ses mesures, pour pousser le siége d'Orleans, en cas que le traité ne se conclût pas. Elle renvoya le maréchal de Vieilleville en Normandie, pour y commander, fit venir le maréchal de Brissac, pour prendre la conduite de l'armée à la place du duc de Guise, ordonna qu'on amenât de Paris au camp plusieurs pieces de canon, & quantité de munitions de guerre; qu'on assûrât les logemens qu'on avoit faits à la tête du pont d'Orleans, & chargea monsieur de Gonnor sur-intendant des Finances de lui trouver de l'argent, dont elle auroit toujours grand besoin, quelque chose qui arrivât, soit pour continuer la guerre, soit pour payer les Allemands de l'armée Royale en les congédiant, si la paix se faisoit, soit pour payer même ceux du parti huguenot, au cas qu'on exigeât cela d'elle, afin de les renvoyer au plûtôt hors du royaume.

Suivie de la paix entre les deux partis.

Dès que la treve fut publiée, la princesse de Condé vint d'Orleans trouver la reine à saint Mesmin, & elles convinrent d'une conférence dans l'isle aux Bœufs proche de la ville, où le prince de Condé & le connétable seroient amenés.

La princesse de Condé n'entra pas dans l'isle : mais elle demeura au bord dans un bateau, jusques à ce que la reine eût fini un entretien particulier qu'elle eut avec le prince de Condé.

Et du libre exercice de la religion protestante.

Le principal article, que le prince demanda, fut l'exécution de l'édit de Janvier, qui accordoit la liberté de conscience aux calvinistes, & le libre exercice de leur religion dans les fauxbourgs des villes. Le connétable fit beaucoup de difficulté de le passer : mais après quelques contestations il fut rè-

réglé, qu'on accorderoit aux huguenots un prêche dans chaque Bailliage, dont le roi marqueroit le lieu hors des villes, & un ou deux dans les villes, dont ils étoient maîtres : mais qu'ils ne se serviroient pas des églises pour faire leurs prieres & leurs assemblées.

1563. Lettre de la reine à M. de Gonnor, du 12. Mars.

Que tous les gentilshommes huguenots ayant haute-justice, ou fiefs de Haubert, pourroient faire exercice de leur religion en leurs maisons avec leurs vassaux.

Qu'il ne se feroit aucun exercice de la religion prétendue réformée ni dans la ville de Paris, ni dans la prévôté. C'est-là ce qui fut conclu sur l'article de la religion. Les autres articles du traité furent, que tous les soldats étrangers sortiroient de France au plûtôt, & que les villes prises par les huguenots seroient remises en l'obéissance du roi ; que tous les arrêts rendus depuis la mort du feu roi contre ceux qui avoient pris les armes, seroient annullés, & que le roi donneroit une amnistie générale.

Mémoires de Castelnau, l. 4. c. 12.

Edit du roi daté d'Amboise le 19. Mars 1563. & enregistré au parlement de Paris le 27.

Que les prisonniers seroient délivrés de part & d'autre sans rançon.

Que les chefs du parti huguenot ne pourroient, sous peine de la vie, faire desormais aucun traité avec les étrangers, ni lever aucun argent sur les sujets du roi.

Qu'enfin l'édit qui seroit fait pour l'observation du traité, seroit publié & enregistré dans tous les parlemens du royaume. Cet édit fut fait à Amboise le dix-neuvieme de Mars.

Il n'y avoit que deux choses qui pouvoient arrêter la conclusion de cette grande affaire. L'une étoit qu'on appréhendoit l'opposition des parlemens à l'enregistrement de l'édit : & l'autre, que l'amiral, qui s'étoit emparé de plusieurs places en Normandie, & même de Caën la plus considérable de cette province après Rouen, ne refusât de souscrire à cet accommodement.

Les parlemens, dont on craignoit le plus la résistance, étoient ceux de Paris, de Rouen, de Toulouse, d'Aix, & de Bourdeaux, & ils en firent en effet beaucoup : mais monsieur de Gonnor, chargé de la part de la reine de traiter de cette affaire avec le premier président de Thou, obtint le consentement du parlement de Paris, & les autres suivirent.

Pour ce qui est de l'amiral, il fit tous ses efforts, pour

1563. rompre ce coup, qui le dégradoit du haut rang, où il se trouvoit élevé dans son parti : mais le prince de Condé ayant déclaré nettement que, si les huguenots refusoient l'accommodement, il les abandonneroit, & ayant représenté à l'amiral les moyens que sa qualité de prince du sang lui donneroit de proteger les huguenots, quand il seroit dans le conseil du roi, où il avoit parole d'être rétabli à la place du feu roi de Navarre son frere, ce fut pour ce seigneur une nécessité de se rendre.

Mémoires de Castelnau, l. 4. c. 12.

Dès que le traité eut été signé, le connétable & le prince de Condé furent mis en liberté, & ce prince, quand l'amiral fut arrivé, le présenta lui-même à la reine. Chacun de part & d'autre dans cet entretien s'efforça de faire paroître son zele pour le bien & pour la tranquillité de l'état, & on confera diverses fois là-dessus avec autant de franchise, au moins en apparence, que si les deux partis n'avoient eu actuellement, & n'eussent jamais eu d'autre but. Orleans fut remis en l'obéissance du roi, & il parut que le prince de Condé agissoit aussi de bonne foi pour la restitution des autres places révoltées, & pour mettre les Allemands hors de France.

La reine eut soin de justifier sa conduite, dans la conclusion de ce traité auprès du pape & des princes catholiques, & principalement auprès de l'empereur & du roi des Romains. Elle continuoit de ménager beaucoup ces deux princes, tant à cause qu'elle appréhendoit qu'ils n'écoutassent quelques-uns de ceux de l'empire sur les instances qu'ils faisoient, pour qu'on redemandât à la France la restitution de Metz, de Toul, & de Verdun, qu'à cause qu'elle esperoit empêcher par leur moyen les nouvelles liaisons, que les chefs du parti huguenot pourroient faire avec les protestans d'Allemagne.

Négociations pour le mariage du roi avec une des filles du roi des Romains.

Diverses lettres de la reine & du cardinal de Lorraine à l'évêque de Rennes.

Bernardin Bochetel évêque de Rennes, ambassadeur de France en Allemagne, négocioit toûjours pour le mariage du roi & d'une des filles du roi des Romains, aussi-bien que pour celui de l'archiduc Charles un des fils de l'empereur avec la reine d'Ecosse. Le cardinal de Lorraine, qui étoit alors au concile de Trente, & qui avoit beaucoup de crédit auprès de cette reine sa niece, agissoit aussi très-vivement sur ce second article, & plus vivement que jamais depuis la mort du duc

de Guise son frere, & du grand prieur de France général des galeres son autre frere, qui mourut presque en même-temps. Son but étoit de soûtenir par l'appui de la maison d'Autriche, la puissance de sa famille fort affoiblie depuis la perte de ses deux freres : mais la vûe de la reine, en faisant ce mariage, étoit de susciter à Elizabeth reine d'Angleterre de nouveaux ennemis, qui prendroient contre elle le parti de la reine d'Ecosse, & l'occuperoient, tandis qu'on tâcheroit de chasser les Anglois du Havre & des autres places, dont ils s'étoient saisis en Normandie. 1563.

Mais dans la résolution où l'on étoit de commencer la guerre au plûtôt, & cela de concert avec le prince de Condé, la reine avoit de l'inquiétude par rapport au connétable.

Aussi-tôt après que la paix d'Orleans fut conclue, l'amiral & ses freres s'étoient retirés dans leurs terres, & le connétable dans les siennes. Pour les premiers, on ne s'embarrassoit gueres de ne les point voir à la cour : mais pour le connétable, on en étoit fâché, parce qu'on savoit que c'étoit par mécontentement qu'il s'en étoit éloigné, & qu'on lui avoit donné un assez juste sujet de chagrin.

Lettre du cardinal de Lorraine à l'évêque de Rennes, datée de Trente le 4. Mai 1563.

Il étoit naturel qu'après la mort du duc Guise, on le remît en possession de la charge de grand maître de la maison du roi, dont on l'avoit dépouillé au commencement du regne précédent. Les grands services qu'il avoit rendus à l'état au peril de sa vie, & avec la perte de sa liberté & d'un de ses fils, étoient pour lui un nouveau droit d'y prétendre. Cependant on l'avoit donnée au jeune duc de Guise : & quoiqu'il eût sur cela gardé le silence en prenant congé du roi, on avoit aisément pénétré que c'étoit-là le véritable sujet de sa retraite.

Dans la situation où étoient les choses, & le calme ne pouvant pas être si-tôt parfaitement rétabli dans l'état, un mécontent de cette importance étoit à appréhender, sur-tout à cause des Coligni ses neveux, avec qui on ne l'auroit pas vû volontiers parfaitement réuni. C'est ce qui obligea la reine à tout faire, pour l'adoucir. Elle en vint à bout, en consentant à ce qu'il demanda, que son gouvernement de Languedoc fût donné à monsieur de Damville : & de cette sorte il fut bien dédommagé de sa charge de grand maître, qui d'abord avoit valu à son fils aîné le bâton de maréchal, quand il la

céda au feu duc de Guise, & cette seconde fois un des plus beaux gouvernemens de France à son second fils.

1563.

Entiere extinction de la guerre civile.

La publication de l'édit d'Amboise ayant été faite, & le prince de Condé ayant envoyé ses ordres à toutes ses troupes, pour désarmer, sur-tout dans le Lyonnois & dans la basse Normandie, où les huguenots avoient fait de plus grands progrès, le feu de la guerre civile s'éteignit tout à coup.

La Popeliniere, l. 9.

Montgommeri, qui commandoit en basse Normandie, remit entre les mains de Batresse, lieutenant des gendarmes de Damville envoyé par le roi, le château & la ville de Caën, & les autres villes, qui toutes, excepté trois, savoir Cherbourg, Granville, & Saint Michel, avoient été conquises par l'amiral, & dont la plûpart avoient expérimenté les plus funestes effets de la fureur du soldat huguenot. Le pillage des églises, & le massacre des prêtres, des religieux, & des autres ecclésiastiques suivoient d'ordinaire la prise des villes, ou emportées d'assaut, ou surprises, & on ne faisoit aucun quartier aux gens de cet état.

Commentaires de Montluc, l. 5.

Soubise, quoique tout-à-fait maître dans Lyon par les secours qu'il avoit reçus des Suisses protestans, ceda pareillement la place à de Gordes, qui y porta le traité de paix, & l'y fit publier. La sévérité de Montluc en Guienne & en Gascogne tant à l'égard des huguenots, qu'à l'égard des catholiques qui s'émancipoient après la publication de l'édit, rétablit la tranquillité dans ces provinces. Il en fut à peu près de même des autres : & la guerre civile étant ainsi appaisée par tout, les Allemands du prince de Condé ayant été mis, quoiqu'avec beaucoup de peine, hors du royaume ; on ne songea plus qu'à en chasser les Anglois par l'attaque du Havre, dont assûrément ils ne s'étoient pas emparés pour le garder au roi, quoi qu'en eût dit la reine d'Angleterre dans ses manifestes.

Affaires d'Angleterre.

Cette princesse, qui par son habileté s'étoit rendue parfaitement maîtresse dans son royaume, malgré toutes les oppositions qu'elle y trouva d'abord, suivoit toûjours sa politique, qui étoit d'entretenir la division chez ses voisins, pour les empêcher de se mêler des differends qu'elle avoit pour sa couronne avec la reine d'Ecosse.

Elle suscitoit à cette princesse à toute occasion de fâcheux embarras dans l'Ecosse par le moyen du parti protestant, qui

étoit tout à elle. Elle prenoit dès-lors des mesures, pour brouiller les Pays-Bas, où nonobstant les soins du roi d'Espagne, le calvinisme se répandoit à vûe d'œil ; mais sa principale attention étoit à fomenter les troubles de France, d'où la reine d'Ecosse par les liaisons qu'elle y avoit, par le grand crédit de la maison de Guise, dont elle étoit, & par les intérêts communs des deux royaumes, pouvoit espérer une plus forte protection. 1563.

Elizabeth avoit depuis quelques années pour ambassadeur à la cour de France Nicolas Trocmarton, homme de beaucoup d'esprit & très-intriguant, & qui la servoit parfaitement selon ses intentions. Il étoit d'intelligence avec le prince de Condé & l'amiral de Coligni. Il agissoit auprès de ces chefs des protestans, pour entretenir les brouilleries, sous prétexte de maintenir la nouvelle réforme, & le faisoit aussi vivement que Chantonnai ambassadeur d'Espagne auprès des chefs des catholiques, par le spécieux motif de zele pour la conservation de l'ancienne religion.

Lettre de la reine à l'évêque de Rennes, datée du 13. Dec. 1563.

Il étoit à la bataille de Dreux dans l'armée royale, & se laissa prendre exprès par les huguenots, pour pouvoir négocier avec l'amiral, & l'encourager dans son malheur : & ce fut lui qui lui fit toucher en Normandie l'argent d'Angleterre, dont il avoit si grand besoin pour conserver ses troupes. Il repassa ensuite en Angleterre, soit qu'il n'osât plus retourner à la cour de France, où l'on avoit eu connoissance de ses intrigues, soit pour prendre de nouvelles instructions de la reine sa maîtresse.

Camden. Histor. Elisab. part. 1.

La paix d'Orleans déconcerta tous les projets de cette princesse, & lui fit perdre l'espérance de s'emparer alors de la Normandie, comme c'étoit son dessein. Elle se plaignit fort du prince de Condé, de ce qu'il avoit conclu la paix sans elle, contre un des articles du traité fait avec lui, & dans le temps que Henri Cnolles & Christophe Monti ses envoiés en Allemagne agissoient auprès des princes protestans, pour les engager à le soûtenir, & à relever son parti abattu par la défaite de Dreux.

Quant à la demande que le roi lui fit, de lui remettre le Havre entre les mains, puisqu'elle-même avoit déclaré par

1563.

un écrit public, qu'elle ne s'en étoit saisie que pour le lui conserver, elle ne répondit point autre chose, sinon qu'on n'avoit pas satisfait au traité de Cateau-Cambresis touchant la restitution de Calais, & le dédommagement qu'on avoit promis pour cette place, en cas qu'on ne la restituât pas, & qu'elle retiendroit le Havre jusqu'à ce qu'on lui eût fait justice là-dessus.

Nouvelle guerre avec cette couronne.

Briquemaut agissoit cependant auprès d'elle de la part du prince de Condé, pour l'engager à retirer les Anglois du Havre; mais il le fit inutilement: de sorte qu'on en vint à la guerre ouverte. Paul de Foix ambassadeur de France en Angleterre y fut arrêté, on s'y saisit de tous les navires François, & les armateurs Anglois eurent ordre de prendre indifferemment les vaisseaux des marchands de France sans distinction, soit ceux des calvinistes, soit ceux des catholiques.

Cependant la reine Catherine de Médicis, par tant de divers événemens, se trouvoit heureusement parvenue au point où sa politique avoit toûjours visé de n'avoir plus de competiteurs dans l'autorité du gouvernement. La ligue du triumvirat étoit détruite par la mort du roi de Navarre, du duc de Guise, & du maréchal de Saint André. Le connétable demeuré seul ne lui étoit plus gueres redoutable, le prince de Condé n'avoit point, comme le feu roi de Navarre son frere, la qualité de premier prince du sang, en vertu de laquelle il pût prétendre à celle de chef du conseil, ou de lieutenant général du royaume, quoiqu'il en eût grande envie, & Henri roi de Navarre son neveu, éloigné de la cour dans le Bearn avec la reine Jeanne sa mere, n'étoit qu'un enfant de neuf à dix ans, incapable encore d'être à la tête d'un parti: enfin le temps de la majorité du roi approchoit, & devoit mettre fin à toutes les concurrences.

La reine entreprend de chasser les Anglois de la Normandie.

Cette princesse, pour signaler la fin de sa regence, & pour donner de l'occupation aux esprits inquiets des deux partis, crut qu'elle ne pouvoit rien faire de mieux, que d'entreprendre de chasser les Anglois de Normandie: & voyant le prince de Condé en volonté de réparer la faute qu'il avoit faite de les y appeller, elle résolut avec lui de faire le siége du Havre. Ainsi malgré la disette d'argent & les dettes du roi qui mon-

toient à cinquante millions, chose jusqu'alors inouïe, on s'y prépara. 1563.

Le comte Rhingrave, depuis la prise de Rouen, bloquoit le Havre du côté de la terre avec ses troupes Allemandes, & s'étant retranché dans le voisinage, couvrit le pays de Caux contre les courses de la garnison Angloise. Dès qu'on eut pris les mesures nécessaires pour le siége, les autres troupes, soit catholiques, soit huguenotes, filerent de ce côté-là, & avec tant de concert, qu'elles sembloient avoir quitté toute leur aversion mutuelle, pour ne plus penser qu'au bien commun de la patrie. Les maréchaux de Brissac & de Montmorenci, & le connétable, qui devoit commander l'armée, s'y rendirent, & y furent joints peu de jours après par le prince de Condé. La reine voulut que le roi fût lui-même de cette expédition : & elle l'y mena avec Henri duc d'Anjou son second fils, tant pour animer les troupes par la présence de leur souverain, que pour faire connoître à tous les princes de l'Europe, & sur-tout à ceux qui pensoient à profiter des divisions de la France, que la réconciliation des partis étoit parfaite. Il n'y eut que l'amiral & Dandelot, qui ne s'y trouverent point, prévoyant apparemment qu'ils pourroient un jour avoir encore affaire des Anglois.

Mémoires de Castelnau, L. 4. c. 12.

L. 5. c. 2.

Le siége fut commencé le vingtieme de Juillet. Le succès en paroissoit douteux pour deux ou trois raisons. La premiere étoit la force de la garnison Angloise, augmentée jusqu'au nombre de six mille hommes ; car les Anglois ayant quitté tous les autres postes, ne pensoient qu'à défendre celui-là. La seconde, que la garnison pouvoit être continuellement rafraîchie, les Anglois étant les maîtres de la mer, parce que le roi n'avoit ni flotte, ni presque aucuns armateurs. Enfin le comte de Warwick, qui étoit gouverneur de la place, dès qu'il s'étoit vû menacé du siége, en avoit fait sortir tous les François tant catholiques que protestans, pour prévenir toutes les intelligences.

Siége du Havre-de-Grace, tant par les catholiques que par les huguenots.

La Popeliniere, l. 10.

D'ailleurs la place étoit forte pour ce temps-là. C'étoit François I. qui l'avoit fortifiée ; car avant lui ce n'étoit qu'une retraite de pêcheurs. Elle est située à la pointe du pays de Caux à l'embouchure de la riviere de Seine, & est de forme quarrée, en n'y comprenant pas cette partie qui est séparée

du reste par un lieu creux & profond, qu'on appelle le bassin;
1563. où les vaisseaux sont à flot par le moyen des écluses, même après que la marée est descendue. On y avoit fait faire quatre bastions qui subsistent encore, celui de Saint André le plus proche du port, celui de Saint Adresse en tournant vers le couchant, celui de la Musique du côté du Nord, & le quatrieme vers l'Orient, qui se nomme aujourd'hui le bastion des Capucins. Ces bastions défendent leurs courtines : mais la ligne de défense est beaucoup trop longue. On y a depuis fait des dehors, qui suppléent à ce défaut, & une citadelle tétragone dans la mer, qui rend la place beaucoup plus forte. A côté du bastion de Saint André vers le midi étoit & est encore une grosse tour, qui commande le port, pour en empêcher l'entrée. Il y avoit dès-lors plusieurs rangs de pilotis, qui, à ce que je croi, étoient au moins une partie de ce qu'on appelle à présent la jettée du Nord-Est, opposée à celle qu'on y a faite depuis, nommée la jettée du Sud-Est, qui se termine vis-à-vis de la grosse tour, & qui forme avec cette tour l'entrée du port. D'ailleurs la place n'est point commandée, sinon un peu de la montagne d'Ingoville à la portée du canon : mais d'où on ne peut la battre en breche.

Il y avoit une autre incommodité pour les assiégeans : c'étoit la difficulté de faire des tranchées, à cause qu'on ne peut gueres creuser la terre aux environs à la profondeur de trois piés, qu'on ne trouve l'eau.

Les assiégés auroient été beaucoup plus en état de profiter de tous ces avantages, sans les maladies qui ravageoient la garnison depuis quelque temps, & qui dès que la ville fut plus serrée, se changerent en peste par le défaut d'eau douce; car soit par la secheresse de la saison, soit par le peu de soin du gouverneur, les cîternes furent bientôt à sec : & le connétable s'étant d'abord saisi de Vitenval, d'où l'eau douce vient à la ville, il les réduisit à une grande extrémité : de sorte que les soldats étoient contraints de faire cuire leurs viandes dans l'eau de mer, dont les mauvaises qualités augmenterent la corruption des humeurs. Cela, joint à la mal-propreté & à la négligence des Anglois, qui ne se donnoient pas la peine d'enterrer les corps morts, ni de les jetter dans la mer, empesta l'air plus que jamais.

Le

Le connétable fit d'abord ſommer le comte de Warwick de ſe rendre, moins dans l'eſpérance de l'y engager, que pour faire reconnoître de plus près la place par quelques officiers, qu'il envoya au pourparler, que le comte avoit accepté. Sur le refus il fit ouvrir la tranchée du côté de l'occident entre la mer & la ville. Il embraſſa dans ſon attaque le baſtion de Saint-Adreſſe, & tout cet eſpace de murailles, qui eſt depuis-là juſqu'à la Tour du port. 1563.

La nature du terrein qui n'étoit que du ſable, ſe trouvoit très-peu propre aux travaux d'une tranchée; on y ſuppléa par des gabions & des ſacs à laine; & malgré l'incommodité qu'on recevoit de la mer qui entroit quelque fois durant la marée, on la pouſſa juſqu'à un retranchement paliſſadé, d'où il falloit chaſſer les Anglois, avant que d'arriver au corps de la place.

Comme on ſe diſpoſoit à inſulter ce retranchement par la ruine des défenſes de la Tour du port, les Anglois déſeſpérant de le pouvoir défendre, l'abandonnerent; & auſſi-tôt le capitaine Poyet lieutenant de la colonelle de Dandelot, François du Pleſſis-Richelieu meſtre de camp & chevalier de l'ordre, que quelques-uns ont pris fauſſement pour Antoine ſon frere ſurnommé le Moine, les meſtres de camp Charri & Sarlabous l'aîné s'y jetterent; & nonobſtant l'horrible feu que l'on faiſoit ſur eux des remparts, s'y logerent: mais Richelieu y fut bleſſé d'une arquebuſade à l'épaule, dont il mourut quelques jours après, fort regretté. C'étoit un des plus braves officiers de l'armée, & c'eſt lui qui commença avec ſon frere Antoine, à redonner à l'ancienne famille dont il deſcendoit, le luſtre qu'elle avoit perdu faute de bien pour le ſoutenir.

Le Laboureur additions aux mémoires de Caſtelnau, L. 5. c. 2.

Le connétable vit bien que la priſe de la paliſſade avanceroit fort celle de la ville. Il en fit auſſi-tôt porter la nouvelle au roi & à la reine par monſieur de Meru ſon troiſieme fils, & leur manda qu'il croyoit pouvoir maintenant répondre du ſuccès du ſiége.

Il chargea le maréchal de Montmorenci, de faire dreſſer en cet endroit une batterie pour faire breche à la muraille. L'ordre fut exécuté par monſieur d'Eſtrées général de l'artillerie, le plus habile homme en ce genre, qui jamais eût paru

en France, & les Anglois commencerent dès-lors à déſeſpérer du ſalut de la place.

1563.

Le comte de Warwick ſur le ſoir dépêcha une barque vers une galere Angloiſe, qui étoit à la rade avec quelques troupes, pour les faire entrer dans la ville; mais une batterie qu'on avoit placée ſur le bord de la mer empêcha la ſortie de la barque. On ſurprit en même tems une lettre écrite au gouverneur, par laquelle on lui donnoit aſſûrance d'un prompt ſecours, & on en ſubſtitua une contrefaite qu'on lui envoya, par laquelle on lui ôtoit toute eſpérance d'être ſecouru.

Soit que le gouverneur y eût été trompé, ſoit que les maladies qui augmentoient tous les jours euſſent fait perdre cœur à la garniſon, il ne penſa plus qu'à ſe rendre, & demanda permiſſion d'envoyer un de ſes officiers nommé Pelhan au Rhingrave, qui, après l'avoir entretenu, le mena au connétable. Pendant ce tems-là les Anglois firent une ſortie ſur le quartier de Charri & de Sarlabous, où le maréchal de Briſſac étoit actuellement. L'eſcarmouche fut très-chaude, & il y eut du monde de tué de part & d'autre: mais les Anglois furent repouſſés.

Le connétable déclara d'abord à l'Anglois, que ſi la ville ne ſe rendoit ce jour-là même, il n'y auroit plus de capitulation à attendre: néanmoins il accorda un délai juſqu'au lendemain, à condition qu'il y auroit ſuſpenſion d'armes, & que cependant les aſſiégés pourroient continuer leurs travaux.

Dès le matin vingt-huitieme de Juillet, Pollet & Horſai officiers Anglois, vinrent au camp; & après quelques conteſtations, la capitulation fut dreſſée à ces conditions.

Conditions de la capitulation.

Que le comte de Warwick remettroit la place entre les mains du connétable, toute l'artillerie que les Anglois y avoient trouvée quand ils s'en emparerent, toutes les munitions, & tous les navires qui étoient dans le baſſin de la ville avec tout leur attirail; que pour la ſûreté du traité, le comte de Warwick donneroit quatre ôtages, qui furent Olivier Manere frere du comte de Rutland, Pelhan, Horſai & Leton; que dès ce jour-là une garniſon Françoiſe ſeroit miſe dans la groſſe Tour, ſans pouvoir toutefois y arborer l'étendard de France, & que le comte de Warwick ne pourroit

non plus tenir arboré ſur les portes de la ville celui d'Angleterre. 1563.

Que le fort, dont il eſt parlé dans la capitulation, mais dont il n'eſt point fait mention dans les rélations du ſiége que j'ai vûes, ſeroit rendu le lendemain. Ce fort étoit apparemment dans l'eſpace qui eſt entre la porte du Perrai, la Tour, & le baſtion de ſaint André; car cet eſpace avec la Tour porte encore aujourd'hui le nom de fort, & il y a un gouverneur particulier diſtingué de celui de la ville.

Que les priſonniers de part & d'autre ſeroient rendus ſans rançon, & qu'on donneroit ſix jours aux Anglois, pour s'embarquer eux & leurs bagages ſur leurs vaiſſeaux.

Dès que la capitulation fut ſignée, le maréchal de Montmorenci l'alla porter au roi & à la reine à Criquetot, où ils étoient logés. Ils en partirent auſſi-tôt pour s'approcher du camp. Le connétable alla au-devant d'eux, & en fut reçu comme il le meritoit pour un ſi important ſervice.

Deux ou trois jours après parut à la rade une flotte de ſoixante vaiſſeaux Anglois pour ſecourir la place, circonſtance dont les hiſtoriens Anglois ne conviennent pas. Quoi qu'il en ſoit, le reſte des ſix mille hommes qui compoſoient la garniſon, dont près de la moitié avoit péri, étant repaſſé en Angleterre, y porta la peſte, qui en la ſeule ville de Londres dans l'eſpace d'un an, emporta juſqu'à vingt & un mille cinq cents trente perſonnes.

Camden. hiſt. Eliſabeth. part. 1.

Le roi & la reine eurent une joie extrème de voir l'ardeur avec laquelle les huguenots mêmes s'étoient comportés durant le ſiége, & principalement le prince de Condé, qui, depuis qu'il y fut arrivé, ne ſortoit preſque point de la tranchée, nonobſtant le grand & continuel danger qu'il y avoit, par les raiſons que j'ai dites. La place fut entierement évacuée le trente & unieme de Juillet.

Le meſtre de camp Sarlabous l'aîné en fut fait gouverneur, emploi qui étoit deſtiné à Richelieu, s'il ne fût pas mort de ſa bleſſure. Le cardinal de Richelieu petit neveu de celui dont je parle, fit depuis bâtir la citadelle du Havre, & donna ſon nom à un des quatre baſtions, autant apparemment pour conſerver la mémoire de ce brave ſeigneur, que pour éterniſer la ſienne.

1563. La conquête du Havre, ou plûtôt l'opiniâtreté de la reine d'Angleterre à le retenir, nonobstant les belles protestations qu'elle avoit faites dans ses manifestes de le conserver pour le roi, lorsqu'elle envoya du secours aux huguenots, porduisit un nouvel avantage à la France : car cette princesse en vertu d'une si injuste détention qu'elle ne put colorer d'aucun prétexte raisonnable, depuis que le prince de Condé se fut reconcilié avec le roi, étant notoirement convaincue d'avoir violé le traité de paix de Cateau-Cambresis, perdit tout le droit qui lui restoit sur Calais. Cette place devoit lui être restituée au bout de huit ans; mais par cette infraction, le traité n'avoit plus de lieu, & la possession de Calais, & le droit de la retenir, demeurerent incontestablement à la couronne de France. C'est ainsi qu'on en jugea dans les autres cours de l'Europe, au moins à Rome & en Allemagne, & que le Pape s'en expliqua au cardinal de la Bourdaisiere, & Maximilien roi des Romains à Bernardin Bochetel envoyé du roi à Vienne. Quelques efforts qu'Elisabeth pût faire depuis pour obliger la France à lui restituer cette place, on y tint toûjours ferme sur cette réponse.

Lettre du cardinal de la Bourdaisiere du 13. Août.

Lettre de l'évêque de Rennes, du 31. Août.

Le roi est déclaré majeur.

Mémoires de Castelnau, l. 5. c 4.

Thuanus, l. 35.

Au retour du siége du Havre, le roi entrant dans sa quatorzieme année, la reine le fit déclarer majeur au parlement de Rouen avec les cérémonies ordinaires : chose qui déplut fort à celui de Paris, où ces sortes d'actes solennels qui concernoient la personne des rois, avoient coûtume d'être passés : mais la reine regardoit cette affaire comme très-pressante, & n'y ayant d'ailleurs aucune loi qui donnât ce droit à un parlement plûtôt qu'à un autre, elle passa par dessus les remontrances que lui firent les députés du parlement de Paris. Ils furent assez mal reçus, & le roi instruit par la reine sa mere & par le chancelier de l'Hôpital, leur parla en cette rencontre d'un ton qui leur fit comprendre la résolution où il étoit, de modérer la grande autorité que ce parlement s'attribuoit depuis les troubles, & de la resserrer dans les anciennes bornes, c'est-à-dire, de le réduire à rendre la justice, & à ne se pas mêler des affaires de la cour & de l'état plus qu'il ne lui convenoit (*a*).

(*a*) Jean de Montluc évêque de Valence pour faire sa cour à la reine mere parla aux députés du parlement avec beaucoup de mépris, & les traita d'ignorans dans les affaires d'état. *Thuan. l.* 35.

Il se passa dans la cérémonie de la majorité du roi, une chose très-scandaleuse. Le cardinal Odet de Châtillon s'étant déclaré ouvertement huguenot, avoit quitté l'habit Clerical, & se faisoit appeller le comte de Beauvais, du nom de son évêché, ainsi que je l'ai déja remarqué. Le pape en ayant été informé, l'avoit excommunié dans un consistoire, déposé du cardinalat & de la dignité épiscopale le trente-un Mars 1563. Dès que ce seigneur eut appris qu'on avoit prononcé cette sentence contre lui à Rome, il affecta par mépris pour le pape de reprendre l'habit de cardinal. Il porta même la chose jusqu'à cet excès, qu'il épousa Isabelle de Loré revêtu de la soutane rouge; & enfin dans cette célebre assemblée des princes du sang & de toute la cour, où le roi fut déclaré majeur, il parut avec toutes les marques du cardinalat, sans que le roi & la reine, qui ne vouloient choquer en rien les chefs des huguenots, osassent l'en empêcher. 1563.

On pensoit cependant à trouver des voies de faire la paix avec l'Angleterre, afin que le roi devenu majeur, pût sans embarras rétablir la tranquillité dans son état. Mais pour parvenir plus aisément à cette paix, on affecta de ne pas paroître la désirer, & d'agir même avec Elizabeth d'une maniere à lui faire comprendre qu'on ne la craignoit pas.

Elle en fut convaincue par la conduite que l'on tint envers ses deux ambassadeurs Trocmarton & Smit, qu'elle avoit envoyés en France, dès qu'elle eut appris le siége du Havre. Comme elle prévoyoit la perte de cette place, si elle n'étoit fortement secourue, son dessein étoit d'amuser le roi par quelque négociation, pour empêcher que le siége n'allât si vîte, ou pour traiter de la reddition de la ville, à condition qu'on la remettroit en possession de Calais : mais avant que les ambassadeurs fussent arrivés, le Havre fut pris.

Il fait arrêter deux ambassadeurs d'Angleterre qui étoient entrés dans le royaume sans passeport.

Mémoires de Castelnau, l. 5, c. 1.

Comme ces ambassadeurs étoient entrés en France sans passeport, on étoit en droit de les arrêter, & la reine étoit ravie d'avoir cette occasion de se venger des intrigues que Trocmarton dans sa premiere ambassade avoit entretenues avec les princes protestans, des divisions qu'il avoit semées parmi les grands du royaume, & de la guerre à laquelle il avoit engagé la reine sa maîtresse : car cette princesse protesta depuis au sieur de Castelnau-Mauvissiere, qu'elle ne s'y

1563. étoit laissée entraîner que par force, & à la persuasion de cet ambassadeur.

La résolution d'arrêter ces deux ambassadeurs étant prise, le même sieur de Castelnau fut choisi pour l'exécuter. Il envoya Trocmarton prisonnier au château de saint Germain; & pour Smit, il se contenta de saisir ses papiers, & de lui donner des gardes; plûtôt, lui disoit-il, pour sa sûreté, à cause de la haine du peuple contre les Anglois, que pour d'autre raison. Il lui fit en même-tems comprendre qu'il n'avoit nul sujet de se plaindre, d'autant que le sieur de Foix envoyé de France à Londres, avoit été mis en prison par la reine d'Angleterre, & que ce qu'on faisoit à son égard, n'étoit que par représailles.

Smit qui haïssoit fort son collegue, fut presqu'aussi réjoui de la distinction dont on usoit à son égard, que chagrin de se voir arrêté, & laissa entrevoir à Castelnau, qu'il étoit chargé de faire des propositions de paix.

Celui-ci en donna aussi-tôt avis à la cour, d'où il reçut ordre de tâcher de pénétrer le dessein de cette ambassade, & selon les réponses que lui feroit l'ambassadeur, de lui proposer une treve. Smit rejetta cette proposition: mais il fit entendre que la reine d'Angleterre ne refuseroit pas la négociation pour la paix: sur quoi après diverses conférences qu'ils eurent entre eux, le roi ordonna à Castelnau de rendre à Smit les papiers qu'on lui avoit enlevés, & qui avoient été scellés, de lui laisser liberté entiere, en le faisant cependant veiller pour qu'il ne s'enfuît pas, & de l'amener à Paris.

On entre de part & d'autre en négociation pour la paix.

Trocmarton ayant été averti de tout cela, en fut fort irrité. Il menaça Smit de lui faire couper la tête en Angleterre, pour avoir osé traiter seul d'une affaire si importante, dont ils étoient conjointement chargés, disant qu'il savoit mieux que lui les intentions de la reine leur maîtresse. Mais Smit qui avoit eu permission d'informer cette princesse de ce qui se passoit, & qui en avoit reçu de nouvelles instructions, passa outre, & entra tout de bon en négociation.

Castelnau, l. 5, c. 9.

Il la commença avec Castelnau, & la continua avec Jean de Morvilliers évêque d'Orleans, & Jacques Bourdin secrétaire d'état, & enfin le roi consentit que Trocmarton y eût aussi part. Les conferences se tinrent à Troyes. La difficulté

sur l'article de Calais, & diverses autres affaires qui survinrent à la cour, firent traîner la chose jusqu'au onzieme du mois d'Avril, auquel enfin la paix fut conclue, sans qu'on y fît aucune mention de la restitution de Calais. Il y fut seulement dit en général, que les droits & prétentions que le roi de France & la reine d'Angleterre pouvoient avoir respectivement, demeureroient en leur entier.

1563.

Recueil de traités par Leonard, T. 2.

Castelnau fut envoyé ambassadeur en Angleterre, afin de terminer quelques difficultés qui restoient, & principalement celle qui concernoit les ôtages donnés pour l'article du traité de Cateau-Cambresis, ensuite de la restitution de Calais, ou du payement de cinq cents mille écus au défaut de cette restitution. Ces ôtages étoient les sieurs de Moui, de Nantouillet, de Palaiseau, & de la Ferté. Elizabeth se rendit fort difficile là-dessus, & affecta de paroître très-mécontente de ses ambassadeurs, qui, à ce qu'elle disoit, avoient passé leurs pouvoirs dans ce traité : mais enfin elle se radoucit ; les ôtages furent mis en liberté pour la somme de six vingt mille écus ; la paix fut publiée en Angleterre comme elle l'avoit déja été en France, & Castelnau à son retour pria le roi de la part de la reine d'Angleterre, de vouloir bien accepter l'ordre de la jarretiere. Il reçut cette offre avec plaisir, comme un gage de la parfaite réconciliation de cette princesse avec lui ; & quelque temps après elle lui fit présenter le collier de cet ordre par mylord Honsdon son parent.

Qui est ensuite conclue.

Mais quelque joie & quelque satisfaction que la reine mere fît paroître de la réunion des deux partis, dont ils avoient donné une si forte preuve dans l'entreprise du Havre, elle savoit bien que les esprits des chefs étoient toûjours les mêmes, excepté peut-être le prince de Condé, que la consideration qu'on avoit pour lui à la cour, le gouvernement de Picardie qu'on lui avoit donné, & d'autres bienfaits qu'on lui faisoit espérer, tenoient au moins en suspens, & pouvoient empêcher de s'engager de nouveau dans des brouilleries qui lui avoient pensé coûter la vie, & d'où il ne s'étoit tiré que par des conjonctures aussi heureuses, qu'inespérées.

Comme la politique profite de tout, la reine ne fut pas trop fâchée qu'une de ses demoiselles des plus belles de la cour nommée de Limeuil, eût donné de l'amour à ce prince, Davila, L. 3.

1563. parce qu'elle espéroit par l'adresse de cette demoiselle, l'empêcher de reprendre ses anciennes liaisons avec l'amiral. Elle lui présenta encore un autre appât à l'occasion de la mort d'Eleonore de Roie sa femme, en persuadant à Marguerite de Lustrac veuve du maréchal de Saint André, de tâcher de s'insinuer dans ses bonnes graces, pour lui faire naître la pensée de l'épouser. Cette dame avoit beaucoup de merite; & son pere & son mari l'ayant laissée fort riche, ce mariage auroit été fort avantageux au prince de Condé, qui avoit très-peu de bien, & des dettes infinies. Si la chose se fût faite, & que la dame qui étoit toute dévouée à la reine, eût pu prendre autant d'ascendant sur l'esprit du prince, que sa premiere femme en avoit eu, c'eût été un moyen infaillible de le contenir: mais son inclination ne se tourna point de ce côté-là, & d'ailleurs sa fierté naturelle ne lui permettoit pas de sacrifier à la reine l'amitié qu'il avoit pour les Coligni, ni d'interrompre son commerce ordinaire avec eux, quoiqu'ils se fussent éloignés de la cour à cause de la défiance qu'ils en avoient.

Le parti catholique ne causoit ni moins d'embarras, ni moins d'inquiétude à la reine, & la cour de France étoit alors un théatre, où se passoit réellement tous les jours quelque chose de semblable à ce que l'imagination des poëtes tragiques invente d'ordinaire pour varier leur scene, & tenir les spectateurs en suspens sur les évenemens.

La mort du duc de Guise n'avoit fait qu'augmenter l'attachement & l'affection du peuple catholique pour sa maison: & quoiqu'elle n'eût actuellement personne qui pût comme lui en soûtenir la puissance, le duc d'Aumale & le cardinal de Lorraine comptoient beaucoup sur le jeune duc Henri leur neveu, prince de grande espérance, & qui avoit déja donné au siége d'Orleans de grandes preuves de sa valeur. Toute leur attention étoit à faire toûjours paroître un grand zele pour l'ancienne religion, à maintenir dans leurs intérêts ceux de la noblesse qui haïssoient le calvinistes, à s'attacher tous les amis du feu duc, & principalement à entretenir secretement des liaisons trés-étroites avec le saint siége & le roi d'Espagne.

Pour ne pas laisser refroidir l'affection du peuple, & surtout

tout du peuple de Paris, ils s'aviserent de lui donner un spectacle très-propre à l'animer en leur faveur (*a*). 1563.

Les catholiques demandent justice au roi de l'assassinat du duc de Guise.

Davila, L. 3.

Quelque-temps après que la cour fut revenue du siége du Havre à Paris, Anne d'Est sœur d'Alphonse duc de Ferrare, veuve du duc de Guise, & ses trois enfans Henri l'aîné, Louis, qui fut depuis cardinal, & Charles marquis, & ensuite duc de Mayenne, allerent trouver le roi au Louvre (*b*), suivis d'un grand nombre d'amis & de serviteurs de la maison de Guise tous en deuil; & ayant été introduits, ils se jetterent aux piés du prince, lui demanderent justice contre les auteurs de l'assassinat du duc, apporterent les motifs les plus touchans pour l'obtenir, & exagererent principalement la circonstance, où cette conspiration avoit été tramée: savoir dans le temps que ce prince exposoit sa vie pour le service de Dieu & de la couronne. Ils furent secondés par les cris des Parisiens accourus en foule à ce spectacle, & qui demandoient aussi vengeance de la mort du zelé protecteur de la religion.

Le roi dans la surprise, & au milieu d'un tumulte qui approchoit fort de la sédition, répondit en général, *que c'étoit bien son intention de ne pas laisser un si grand crime impuni, & qu'en temps & lieu il leur feroit justice.*

Cette réponse, toute générale qu'elle étoit, ne pouvoit manquer d'alarmer l'amiral & ses amis, tant à cause qu'on avoit cru d'abord qu'il avoit suborné Poltrot, & que quelques apologies qu'il eût faites là-dessus, il n'avoit pu dissiper entierement ce soupçon dans l'esprit du public, qu'à cause que la duchesse de Guise & ses enfans dans leur requête au roi l'avoient clairement désigné.

L'amiral qui en étoit accusé, offre de subir le jugement.

En effet l'amiral ne crut pas devoir dissimuler qu'il s'appercevoit bien que c'étoit à lui qu'on en vouloit: & comme la duchesse pressoit pour qu'on nommât des juges, il déclara qu'il étoit prêt de subir le jugement. La difficulté étoit de

(*a*) *Voyez* les Observations, article de l'amiral.

(*b*) L'auteur du 45. T. des hommes illustres de France, p. 494. prouve par plusieurs actes authentiques que la cour étoit à Meulan, lorsque les princes de Guise vinrent présenter leur requête au roi, ce qui est contraire au témoignage de monsieur de Thou, qui assure comme le pere Daniel, que cette requête fut présentée à Paris. La reine mere étant tombée de cheval sur le chemin de Gaillon à Vernon avoit été obligée de s'arrêter à Meulan, où le roi & la cour resterent jusqu'à ce qu'elle fut guérie.

choisir un tribunal, qui fût agréé des deux parties.

1563.

Lettre de J. de Morvilliers évêque d'Orleans, à l'évêque de Rennes, datée du 29. Nov. 1563.

L'amiral récusoit tous les parlemens, comme s'étant trop hautement déclarés contre ceux de la nouvelle religion. La duchesse ne vouloit point du grand conseil, je ne sai par quelle raison: & pour ce qui est du conseil du roi, l'amiral prétendoit exclurre de ce jugement une partie de ceux qui le composoient, & la duchesse une autre: il n'y avoit que trois ou quatre des conseillers d'état, contre lesquels on ne produisoit point de sujets de récusation.

Le roi se reserve la connoissance de cette affaire.

Cette difficulté donna moyen au roi de suspendre une affaire, dont la décision alloit replonger le royaume dans ses anciens troubles. Il dit qu'il s'en réservoit la connoissance; qu'il vouloit l'examiner à loisir; que le temps qu'il prendroit, pour le faire, ne nuiroit point au droit des parties, & qu'il avoit pour lors des choses beaucoup plus pressantes à terminer pour le bien & le repos de l'état. On voit par une lettre de la reine mere à l'évêque de Rennes, qui faisoit toûjours les fonctions d'envoyé auprès de l'empereur, qu'un de ceux qui contribuoient les plus à allumer ce nouveau feu, étoit Chantonai ambassadeur d'Espagne à la cour de France.

Lettre de la reine à l'évêque de Rennes, datée du 12. Janv. 1564.

Le cardinal de Lorraine étoit alors au concile de Trente, non moins occupé des intérêts de sa maison, sur-tout depuis la mort du duc de Guise, que de ceux de la religion, pour laquelle il faisoit paroître tout le zele imaginable. Le concile de Trente finit au mois de Decembre de cette année 1563. Diverses choses, qui précederent le rétablissement de ce concile, d'autres, qui s'y passerent, ou qui le suivirent, & qui concernoient la France, ne doivent pas être omises dans cette histoire. Je vais les reprendre, & les exposer en peu de mots.

Récit de ce qui se passa pendant la tenue du concile de Trente.

Dès que le pape Pie IV. fut monté sur la chaire de saint Pierre, un de ses premiers soins fut de rassembler le concile, si long-temps suspendu par la guerre allumée entre les couronnes de France & d'Espagne; car, quoi qu'en disent les historiens protestans, ou ceux qui affectent de suivre leurs idées, il convient beaucoup plus de juger des intentions de ce pape par les évenemens & par sa propre conduite, que par de certains principes vagues, sur lesquels on rafine trop quelquefois, & par le préjugé qu'on a que les papes ne s'accommodent point des conciles généraux.

1563.

Ferdinand roi des Romains ne fut pas plûtôt reconnu pour empereur par ce pape, qu'il donna ordre à François Turrien son ambassadeur, de demander l'assemblée du concile, en vûe d'arrêter le progrès des erreurs, qui avoient corrompu presque toute l'Allemagne. La cour de France par une semblable raison le souhaitoit aussi beaucoup, & le fit témoigner au pape par Philibert de la Bourdaisiere évêque d'Angoulême, ambassadeur de France à Rome, & par l'abbé de Mane, que la reine mere envoya exprès au pape pour ce sujet.

Lettre du nonce d'Espagne du 22. Mai 1560. Dans la réponse du roi François II. à Antoine de Tolede ambassadeur d'Espagne.

Philippe II. roi d'Espagne affectoit de ne pas faire paroître moins d'empressement pour le concile, & ses ambassadeurs en parloient sans cesse à la reine & aux ministres du roi: mais la conduite de Chantonai ambassadeur ordinaire, dont toute l'application étoit à brouiller les chefs des partis à la cour de France, faisoit assez connoître que l'assemblée du concile étoit un des moindres soins du roi son maître; il donnoit au contraire lieu de croire, ou du moins de soupçonner, que le but principal de ce prince, étoit d'entretenir le feu de la guerre civile en France, plutôt que de l'éteindre, afin d'affoiblir par-là de plus en plus un royaume, qui seul pouvoit lui être redoutable, si la tranquillité y eût été rétablie.

Le roi étoit celui qui pressoit là-dessus le plus fortement le pape: & quoiqu'il ne fût gueres content que le concile se tînt à Trente, cependant il déclara qu'il s'en rapporteroit sur cet article à ce que l'empereur & le roi d'Espagne trouveroient bon: & après bien des contestations on convint de nouveau que, si le concile s'assembloit, ce seroit dans cette même ville.

Dans la réponse du roi à Antoine de Tolede.

Il y avoit une autre difficulté sur la maniere de convoquer le concile. L'intention du pape étoit d'appeller cette convocation du nom de continuation du concile tenu à Trente: L'empereur & le roi lui représentoient sur cela, que les protestans prendroient ce prétexte de n'y point aller, & de refuser de s'y soumettre, parce que plusieurs articles avoient déja été décidés contre leurs erreurs dans les seize premieres sessions du concile de Trente, qu'ils ne vouloient point reconnoître pour concile œcuménique: mais d'ailleurs le pape appréhendoit que le concile de Trente n'ayant pas été terminé, mais seulement suspendu, on ne prétendît n'avoir nul égard

Lettre de l'évêque d'Angoulême au roi, datée du 15. Nov. 1560.

1563. à ses decisions, & qu'on ne prît de-là occasion de demander qu'on examinât de nouveau ce qui y avoit déja été conclu, si on ne déclaroit pas que c'étoit le même concile que l'on continuoit, & non pas un nouveau que l'on convoquoit. Le roi d'Espagne étoit de même avis que lui là-dessus.

C'étoit-là le point qui empêchoit que le pape, l'empereur & le roi ne concourussent avec autant d'ardeur qu'ils auroient fait, à la prompte assemblée du concile: mais une résolution, que l'on prit à la cour de France, détermina Rome à imaginer quelque biais, pour lever cet obstacle.

Dans la réponse du roi à dom Antoine de Tolede.

Cette résolution fut d'assembler un concile national, non point pour y decider des articles de foi, ainsi que l'abbé de Mane en assûra le pape, mais seulement pour y traiter des abus qui s'étoient glissés dans l'église de France, & des moyens d'y remédier, afin d'ôter aux huguenots ce spécieux prétexte, qu'ils faisoient fort valoir, pour autoriser leur séparation, & l'établissement de leurs églises particulieres.

Il y avoit déja du temps qu'on délibéroit à la cour de France sur cet expédient: mais la chose fut résolue dans l'assemblée de Fontainebleau, qui se tint huit ou neuf mois après la conjuration d'Amboise.

Ce dessein alarma le pape, l'empereur, & le roi d'Espagne. On appréhenda deux choses à Rome: la premiere, que parmi les abus qu'on prétendoit réformer dans l'église de France, on ne mêlât des choses qui intéressassent la religion même en certains points, par exemple, en ce qui regardoit la communion sous les deux especes que les protestans demandoient, le culte des images & des reliques, les indulgences, & d'autres choses semblables, sur lesquelles les catholiques mêmes s'étoient laissé ébranler par les discours & par les livres des huguenots: la seconde, que sous couleur d'assûrer les libertés de l'église Gallicane, on ne fît dans le concile national des reglemens préjudiciables aux prétentions & aux droits des papes.

L'empereur craignoit de son côté, que, si le concile national de France avoit le succès que le roi en espéroit, il ne se mît plus en peine du concile général, qu'il croyoit nécessaire, pour pacifier ses états d'Allemagne sur l'article de la religion.

Enfin le roi d'Espagne n'en fut pas moins inquiet, dans la crainte que ses sujets des Pays-Bas, où l'hérésie causoit déja bien des mouvemens, ne lui demandassent quelque chose de semblable, & qu'il ne pourroit ni leur refuser, ni leur accorder, sans danger d'augmenter les troubles.

1563.

Dans la lettre de J. de Morvilliers évêque d'Orleans, à l'évêque de Rennes, datée du 1. Nov. 1560.

Ce fut à cette occasion que ce prince fit partir dom Antoine de Tolede pour la cour de France en qualité d'envoyé extraordinaire, afin de détourner le roi de ce dessein, & que l'ambassadeur Chantonai décria par-tout & principalement à Rome, la reine mere comme une princesse qui avoit déja changé de religion dans le cœur. L'empereur en fit aussi de grandes plaintes : & comme on avoit intérêt à ménager ce prince, on lui envoya Bernardin Bochetel, nommé évêque de Rennes, pour l'engager à hâter le concile général, & lui justifier en même-temps la conduite du roi sur le concile national. Il réussit si bien sur ce second article, que le pape en étant irrité, & plus animé encore par quelques faux rapports qu'on lui fit de l'évêque, refusa pendant quelque-temps de lui accorder ses bulles.

Additions aux mémoires de Castelnau dans l'instruction de l'évêque de Rennes.

Ce fut aussi pour rendre raison au pape du parti qu'on avoit pris là-dessus en France qu'on lui envoya l'abbé de Mane, & pour lui faire entendre la nécessité de ce remede, à cause du retardement du concile général. C'est ce qui fit hâter le pape de faire la publication de la bulle pour la convocation de ce concile : en quoi il se trouva fort embarrassé touchant la difficulté qui subsistoit toujours, savoir si l'on donneroit à cette convocation le nom de continuation du concile de Trente, ou si on le convoqueroit comme un nouveau concile.

Pourquoi cette nouvelle assemblée ne fut pas appelée continuation.

L'expédient qu'il prit, fut de donner pour titre à la bulle, non point celui de *bulle pour la continuation* : mais *pour la célébration du concile*, & d'inférer dans le texte, *qu'il ordonnoit qu'il fût célébré à Trente, en ôtant toute suspension.* Le pape prévoyoit bien que les protestans d'Allemagne prendroient occasion de chicaner sur le terme de suspension, qui supposoit que le concile n'étoit qu'une continuation du précedent : mais il savoit bien aussi que de quelque maniere qu'il en usât, ils ne viendroient jamais au concile, ou du moins qu'ils ne pourroient jamais se résoudre à s'y soumettre.

1563. Les ambassadeurs du roi & de l'empereur d'une part, & celui d'Espagne de l'autre, ne laisserent pas de faire leurs remontrances, les premiers sur le mot de suspension, l'ambassadeur d'Espagne sur ce que celui de continuation n'étoit point dans l'inscription de la bulle : mais il leur fit plus aisément entendre raison là-dessus que sur deux autres points plus importans.

Palavicin. hist. conc. Trid. l. 15. c. 1. & 2.

L'un regardoit le roi d'Espagne : c'étoit que quinze jours après la publication de la bulle, le pape avoit reçu le compliment d'obédience d'Antoine roi de Navarre, & sembloit par-là révoquer en doute le droit que Philippe II. prétendoit avoir sur la Navarre, dont il étoit en possession. L'autre regardoit le roi de France : & c'étoit que le pape dans la bulle, n'avoit nommé de tous les princes de l'Europe, que le seul empereur. Il l'avoit fait exprès, pour éviter de nommer le roi de France devant le roi d'Espagne ; car Philippe II. depuis la mort de l'empereur Charles V. son pere avoit entrepris de disputer la préséance aux rois de France. Cela même fut le sujet d'un grand différend dans le concile de Trente, & j'en parlerai dans la suite. Il fallut négocier quelque-temps sur la précaution que le pape avoit prise de ne point nommer les deux rois dans la bulle. Enfin les deux ambassadeurs sur les ordres qu'ils reçûrent de leurs maîtres, de ne point trop incidenter, de peur qu'on ne leur attribuât le retardement du concile, firent semblant de se contenter des raisons, ou excuses, qu'on leur apporta : & les choses à cet égard en demeurerent-là.

Cependant le pape, qui appréhendoit toûjours qu'on ne persistât en France dans la résolution d'assembler le concile national, fit partir promptement de Rome le cardinal de Tournon, afin qu'il l'empêchât par son crédit & par son autorité, car ce cardinal en avoit alors beaucoup à la cour de France. Il nomma aussi quelque-temps après dans le même dessein, Hippolyte d'Est, cardinal de Ferrare, pour y aller en qualité de légat. Ce prince étoit très-agréable à la France, parce qu'il y avoit toûjours été très-attaché, & qu'il avoit rendu de très-signalés services au royaume sous le précedent regne dans les guerres d'Italie.

Lettre de l'évê-

Cette précaution du pape ne fut pas inutile ; car effective-

ment le cardinal de Tournon agit fortement selon ses intentions : mais la mort du roi François II. pensa renverser tout ce projet ; & si la bulle n'eût pas été dès-lors publiée, il y a beaucoup d'apparence que l'affaire du concile général eût échoué, à cause des nouveaux mouvemens que cette mort produisit.

1563.

que d'Orleans à l'évêque de Rennes, du 1. Nov. 1560.

Palavicin. hist. conc. Trid. l. 15. c. 11.

Cependant le pape après la publication de la bulle jugea qu'il étoit à propos de commencer au plûtôt le concile, sans même attendre qu'elle eût été reçue des princes, persuadé que les mieux intentionnés d'entre eux lui voyant faire cette démarche, le seconderoient, & feroient partir les évêques de leurs états. Il envoya ses legats à Trente avec tous les officiers du concile, engagea plusieurs évêques d'Italie à s'y rendre, & il apprit avec beaucoup de joie, que le saint archevêque de Bragues en Portugal, dom Barthelemi des Martyrs, étoit en chemin, aussi bien que Thomas Goduel évêque de saint Asaph en Angleterre, qui, sans se mettre trop en peine de l'indignation de la reine Elizabeth, crut qu'il étoit de son devoir d'être des premiers à une assemblée si nécessaire pour le bien commun de l'église. Le nombre des prélats crut avec le tems, & plusieurs évêques Espagnols y arriverent.

Le colloque de Poissi fit retarder les évêques de France : mais il n'empêcha pas que l'ouverture du concile ne se fît au mois de Janvier de l'an 1562. Quatre mois après, le dix-huitieme de Mai, monsieur de Lansac ambassadeur de France au concile y arriva. On lui donna pour adjoints Arnaud Ferrier président aux enquêtes du parlement de Paris, & Gui du Faur de Pibrac juge-mage de Toulouse.

Ces ambassadeurs avoient ordre d'agir en tout de concert avec ceux de l'empereur, & de faire ensorte que le concile se relâchât autant qu'il seroit possible sur divers points en faveur des protestans, afin de les ramener par la douceur, ou de les mettre dans leur tort, s'ils s'opiniâtroient à ne se pas soumettre.

L. 16. c. 16.

Après que les ambassadeurs de France eurent rendu visite aux Legats, & conferé avec les ambassadeurs de l'empereur, le sieur de Pibrac harangua dans le concile, & insera dans sa harangue certains traits, dont le pape, quand il le sut, &

1563. plusieurs des peres du concile se tinrent très-offensés, jusques-là qu'un évêque Espagnol, lorsqu'on délibéra sur la réponse que l'on feroit à l'orateur, opina à ne pas admettre les ambassadeurs de France à la prochaine session : mais les Legats jugerent plus à propos de dissimuler, & de ne pas s'engager à des démarches, dont la dissolution du concile pourroit être une suite.

Différentes idées des cours de France & d'Espagne là-dessus.

Les ambassadeurs agissant toûjours sur la même idée qu'on avoit eue en France, touchant la maniere de la convocation du concile, allerent trouver les légats, & demanderent qu'on déclarât que le concile étoit un nouveau concile & non point la continuation de l'autre, disant que sans cela les protestans de France ne voudroient point le reconnoître. Les ambassadeurs de l'empereur firent les mêmes instances, & en apporterent une pareille raison, prise d'un semblable entêtement des protestans d'Allemagne. A quoi ils ajoûtoient que même les princes catholiques d'Allemagne, de peur de se brouiller avec les princes protestans, ne s'accommoderoient point de cette continuation.

Les ambassadeurs d'Espagne au contraire vouloient qu'on déclarât expressément, que le concile qui s'assembloit n'étoit que la continuation du précédent, & affectoient de se conformer en cela au sentiment du pape. Ceux de France demandoient de plus, qu'on differât la prochaine session jusqu'à l'arrivée des évêques du royaume. Les ambassadeurs de l'empereur vouloient encore que l'on commençât par traiter de la discipline & de la réformation, & qu'on ne touchât point aux dogmes, jusques à ce que les protestans d'Allemagne eussent refusé d'envoyer leurs députés au concile.

Tout cela causoit beaucoup d'embarras aux légats, & chagrinoit fort le pape, à qui on faisoit savoir tout ce que les ambassadeurs de France, & ceux qui les accompagnoient, disoient dans leurs entretiens particuliers, sur l'autorité du concile au-dessus du pape, contre les Annates, & sur divers autres points.

Hist. conc. Trid. l. 16. c. 10.

On n'oublia pas ce que monsieur de Lansac avoit écrit le lendemain de son arrivée au sieur de l'Isle ambassadeur de France à Rome, qu'il falloit que le concile fût très-libre, *& que le Pape n'envoyât pas de Rome le Saint Esprit dans la malle*

malle du Courier. Palavicin rapporte que cette expreſſion, un peu libertine, ſe trouvoit dans la lettre de monſieur de Lanſac, datée de Trente du dix-neuvieme de Mai de l'an 1562. & on en faiſoit le premier auteur l'évêque de Cinq-Egliſes en Hongrie. On ajoutoit ſouvent à tout cela beaucoup de fauſſetés, pour irriter le pape contre les ambaſſadeurs de France. monſieur de Lanſac s'en diſculpa dans les lettres qu'il lui écrivit & à l'ambaſſadeur de France à Rome, mais d'une maniere fort vive & aſſez aigre. 1563.

La conteſtation touchant le terme de continuation & de convocation du concile fut terminée à cette condition, que dans les actes du concile on ne feroit mention ni de l'une, ni de l'autre : & pour le délai de la ſeſſion juſqu'à l'arrivée des évêques François, les légats firent entendre aux ambaſſadeurs de France, que les prélats des autres nations s'y oppoſeroient avec raiſon; qu'il n'étoit pas juſte que la publication ayant été faite depuis pluſieurs mois, ceux qui avoient été les plus prompts à obéir aux ordres du ſaint ſiége ſouffriſſent de la négligence, ou du retardement des autres; qu'ils n'étoient point commodement à Trente; que leur ſéjour leur cauſoit beaucoup de dépenſe, à quoi pluſieurs d'entre eux n'étoient pas en état de fournir; & que l'éloignement de leurs égliſes dans un tems, où les hérétiques ſe répandoient par-tout, pouvoit y produire de grands déſordres. Ainſi la vingtieme ſeſſion, qui étoit la quatrieme que l'on tint ſous le pontificat de Pie IV. fut ouverte le quatrieme de Juin, & la cinquieme le ſeizieme de Juillet, où l'on traita principalement de la communion ſous les deux eſpéces.

Comment fut terminée cette conteſtation.

On n'attend pas l'arrivée des évêques François.

Monſieur de Lanſac voyant que nonobſtant ſes remontrances, on paſſoit outre, & que le concile pourroit bien ſe terminer, ſans attendre les évêques François, envoya couriers ſur couriers à la cour, pour en informer la reine; & même le ſieur de Pibrac un des ambaſſadeurs fit un voyage en France à ce ſujet, où il donna une aſſez mauvaiſe idée du concile.

Lettres de M. de Lanſac, du 19. 21. & 24. de Juillet 1562.

La reine, ſur les letres de Monſieur de Lanſac, preſſa le départ du cardinal de Lorraine, des évêques, & des docteurs qui devoient l'accompagner, & manda à l'ambaſſadeur que les prélats ſeroient à Trente avant la fin de Septembre. Elle

Palavicin. l. 17. c. 14.

1563. lui donna ordre de faire instance, pour qu'on prorogeât la session jusqu'à ce temps-là : mais il ne put l'obtenir pour les mêmes raisons marquées auparavant.

Pourquoi le pape la craignoit. L. 18. c. 7.

Comme cependant tant dans le concile, que dans les entretiens particuliers, il se tenoit des discours entre les prélats & les théologiens de déçà les monts, peu favorables à l'autorité du pape, il en fut fort inquiet, & commença autant à craindre l'arrivée des prélats de France, qu'il l'avoit souhaitée jusqu'alors.

Dans une lettre de viscomti au cardinal Borromée, du 17. Sept. 1562.

On mandoit de France & de Flandre, que le cardinal de Lorraine étoit chargé de demander qu'on rétablît l'usage de la communion sous les deux especes, & qu'on abolît le culte des images. On appréhendoit à Rome que ce cardinal, dont on connoissoit l'esprit altier, entreprenant, & avide de gloire, ne voulût se signaler par des choses extraordinaires dans le concile, & qu'il ne se joignît avec les autres évêques d'en deçà des Alpes, pour donner atteinte à l'autorité du saint-siége. Certaines lettres, qu'il avoit écrites au duc de Wirtemberg, & qui étoient venues jusqu'au pape, où il se faisoit fort d'accommoder tous les differends dès qu'il seroit arrivé à Trente, augmentoient cette crainte : de sorte que le cardinal Seripand, un des légats, écrivit au cardinal Borromée, que son avis étoit qu'on mît fin au concile, avant l'arrivée des évêques de France, ou qu'on le transferât en un lieu, où le pape pût se trouver en personne, pour y tenir les François dans le respect, ou qu'on lui donnât permission à lui-même de se retirer.

Lettre de Seripand du 6. Sept. 1562.

D'ailleurs il y avoit à craindre que, si on refusoit la demande de l'ambassadeur de France, qui avoit agi jusques-là dans le concile avec assez de modération, il ne regardât ce refus comme un mépris du roi son maître & ne se retirât du concile, avec danger d'un schisme de la part de la France. Les ambassadeurs de l'empereur s'étoient joints avec M. de Lansac, pour faire la même demande touchant le délai de la session : & ils l'avoient fait, non-seulement parce que les ministres des deux princes avoient ordre d'agir de concert; mais encore par une autre raison, qui regardoit les intérêts de l'empereur en particulier : c'est que ce Prince appréhendoit que si le concile décidoit sur l'article du sacrifice de la messe,

qui devoit être la matiere de la prochaine session, & étoit le point le plus important des controverses, les électeurs de l'empire ne le trouvassent mauvais, & ne rompissent la diete assemblée exprès à Francfort, pour engager les protestans à députer au concile, & dans laquelle l'empereur pensoit à faire élire son fils roi des Romains.

Tout cela embarrassoit fort le pape & les légats, & ceux-ci recevoient tous les jours de nouveaux ordres, dont les derniers étoient souvent contraires aux premiers: mais après avoir bien balancé tous les inconveniens qui se trouvoient de part & d'autre, il fut conclu qu'il n'étoit pas de la dignité du concile, de s'assujettir ainsi aux fantaisies d'une nation particuliere; que la reine n'avoit pas tenu la parole qu'elle avoit donnée pour l'arrivée des prélats de France à Trente à la fin de Septembre; que ce mois étoit fort avancé, sans qu'on sût qu'ils eussent encore mis le pié en Italie, & qu'il falloit avoir autant d'égard aux autres qui étoient depuis long-temps à Trente, qu'à ceux qui se faisoient tant attendre. On fit savoir cette résolution à monsieur de Lansac, qui employa inutilement divers moyens, pour retarder la session: & elle fut tenue le dix-septieme de Septembre 1562. sur le sacrifice de la Messe. On ajouta à l'ambassadeur que les évêques François pourroient encore arriver avant la fin du concile, puisque selon les dernieres lettres qu'il avoit reçues de la cour, ils devoient être à Trente avant la fin d'Octobre, & que la vingt-troisieme session sur les Sacremens de l'Ordre & du Mariage, ne se tiendroit pas avant le douzieme de Novembre.

Le cardinal de Lorraine part avec plusieurs autres prélats François, pour se rendre à Trente.
Palavicin, l. 18. c. 13.

Cependant le cardinal de Lorraine se mit en chemin avec plusieurs prélats & docteurs, la plûpart de la faculté de Paris: & la nouvelle en ayant été apportée au pape, qui avoit toûjours douté de leur départ, augmenta ses inquiétudes.

On étoit depuis long-temps fort partagé dans le concile sur deux points, savoir sur la résidence des évêques, les uns soûtenant qu'elle étoit de droit divin, & les autres qu'elle n'étoit que de droit ecclésiastique: & sous l'article de la communion sur les deux especes, sur laquelle on avoit déja décidé qu'elle n'étoit point nécessaire pour le salut, ni commandée aux laïques par Jesus-Christ dans l'institution de l'Euchari-

1563. tie, mais l'empereur & le roi demandoient qu'on en rétablît l'usage, l'un pour l'Allemagne, & l'autre pour la France, afin que l'église, dont il dépend de l'accorder, fît connoître aux protestans par cette condescendance qu'elle n'avoit rien plus à cœur, que leur sincere retour.

Mais ce n'étoit nullement l'avis du pape, qu'on décidât le premier point, pour plusieurs raisons rapportées dans l'histoire du concile ; & pour le second, il jugeoit très-sagement que cette condescendance seroit inutile, pour ramener les protestans toûjours opiniâtres sur une infinité d'autres articles essentiels, & qui tireroient à conséquence contre l'infaillibilité de l'église, quoique très-mal à propos, ce changement de discipline, si on le leur accordoit.

Sur cela le pape appréhendoit que les prélats François trouvant le concile partagé, ne se joignissent à un des deux partis pour la décision touchant le premier article de la résidence, qu'il vouloit laisser indécis, projettant de statuer seulement de grosses peines contre les pasteurs, qui manqueroient à un point si essentiel de leur devoir : & il craignoit aussi qu'ils ne fissent conclurre à l'usage de la coupe pour les deux nations, conformément aux intentions de l'empereur, & aux lettres que la reine de France lui avoit écrites sur ce sujet.

L'évêque George Drascowitz, un des ambassadeurs de l'empereur, lui suscitoit encore un autre embarras par une chose qu'il proposoit, savoir que dans les délibérations les suffrages ne fussent point comptés par tête, mais par nations, c'est-à-dire, qu'on choisît des évêques de chaque nation, comme on avoit fait au concile de Constance, & qu'après qu'ils auroient délibéré entre eux sur les dogmes & sur la discipline, on décidât suivant la pluralité des voix des députés, qui représenteroient chaque nation. Les légats s'y opposoient fortement, disant que cela étoit contre l'usage de tous les conciles généraux depuis le concile de Nicée ; que l'exemple du seul concile de Constance ne devoit point servir de regle en cette matiere, parce qu'il y avoit eu des raisons particulieres, à cause du schisme, d'en user ainsi dans ce concile, où il s'agissoit de décider du droit de trois papes, qui prenoient tous cette qualité, & avoient chacun leur obédience. Il étoit

fort vrai-ſemblable que les François appuieroient cette propoſition de l'ambaſſadeur de l'empereur, afin que les évêques d'Italie, qui faiſoient le plus grand nombre, & étoient tous à la dévotion du pape, ne fuſſent pas les maîtres des reglemens, qui ſe feroient dans le concile. 1563.

Soupçons que les légats du pape conçurent.

Les ſoupçons des légats du pape contre le cardinal de Lorraine s'augmentoient de plus en plus depuis ſon départ de France. On leur mandoit qu'entre les autres ordres, dont il étoit chargé, il devoit propoſer qu'au cas que le pape, qui étoit fort vieux, vînt à mourir pendant le concile, l'élection de ſon ſucceſſeur fût reſervée aux prélats aſſemblés, & non point au collége des cardinaux: & on prévoyoit que, comme le cardinal de Lorraine négocioit actuellement pour le mariage de la reine d'Ecoſſe ſa nieceavec l'archiduc Ferdinand, il auroit infailliblement ſur ce point-là dans ſon parti tous les évêques attachés à l'empereur, & qu'il domineroit dans le concile.

C'étoit-là le ſujet des grandes inquiétudes de la cour de Rome, qui furent un peu calmées par l'arrivée de l'abbé de Mane. Cet abbé préſenta une lettre au pape de la part du cardinal, où il l'aſſuroit de ſes bonnes intentions, de ſon reſpect & de ſon attachement pour le ſaint ſiége; qu'il démentiroit par ſa conduite les faux bruits qu'on avoit fait courir contre lui: & qu'il ne propoſeroit rien dans le concile qui pût chagriner ſa ſainteté. L'abbé lui confirma de bouche la même choſe, & deſcendit dans des détails qui lui plurent fort.

Palavicin, l. 18. c 17.

Cet entretien de l'abbé de Mane avec le pape, la condeſcendance avec laquelle monſieur de Lanſac ſe conforma depuis à l'intention des légats ſur l'article de la réſidence des évêques, les ordres que les ambaſſadeurs de l'empereur reçûrent en même temps, de ne point trop inſiſter ſur le point de la communion ſous les deux eſpeces, firent qu'on accorda aiſément, juſqu'à l'arrivée prochaine des prélats François, la prorogation de la ſeſſion qui ſe devoit tenir le douzieme de Novembre.

Lettre de l'ambaſſadeur à la reine du 2. Octobre 1562.

L'ambaſſadeur de France recommanda ſur-tout aux légats que dans les articles de la réformation, on eût à inſerer ſans reſtriction celui par lequel on devoit défendre la pluralité des bénéfices à charge d'ames: comme le ſieur de l'Iſle, ambaſ-

sadeur de France, à Rome, faisoit les mêmes instances, le

1563. pape lui répondit qu'on y feroit attention; & puis il ajoûta en riant, *On ne pouvoit choisir en France pour appuyer cette demande, une personne plus propre que le cardinal de Lorraine, qui est en même-tems archevêque de Reims, évêque de Metz, abbé de Fescamp & de Cluni, & possesseur de plusieurs autres bénéfices qui lui font un revenu de trois cents mille écus. Pour moi, je ne suis point intéressé dans cette affaire : car je ne possede qu'un seul bénéfice dont je suis content.*

Comment il en fut reçu à son arrivée.

Enfin le cardinal de Lorraine, suivi des évêques & des docteurs de France, arriva à Trente le treizieme de Novembre 1562. Il y fut reçu avec des honneurs extraordinaires, & dix jours après il exposa ses ordres dans le concile par une harangue où son esprit, sa capacité, son éloquence parurent avec tout leur éclat, & lui attirerent l'admiration de toute l'assemblée.

Il y avoit lieu de croire que les choses étant déja si avancées, la plûpart des dogmes examinés & décidés, les points de la réformation en grande partie arrêtés, la venue des évêques François avanceroit la fin du concile : mais le contraire arriva, & par diverses prorogations, la vingt-troisieme session qui avoit d'abord été fixée au douzieme de Novembre, ne fut tenue que le quinzieme de Juillet de l'année suivante, & les deux dernieres au mois de Novembre & de Décembre.

Contestation sur la préséance entre les ambassadeurs de France & d'Espagne.

Ces retardemens furent causés par plusieurs difficultés qui survinrent, lesquelles ne regardent point mon sujet, & que l'on peut voir dans les écrivains de l'histoire écclésiastique, ou de l'histoire particuliere du concile. Je ne toucherai ici que la principale, qui fut une contestation, où les anciens droits de la couronne de France étoient fort intéressés. Elle avoit déja commencé plusieurs années auparavant, & n'a été parfaitement terminée que de nos jours. C'étoit touchant la préséance de l'ambassadeur de France sur celui d'Espagne.

La France étoit en possession de ce droit de temps immémorial, & dans toutes les cours de l'europe. Les preuves produites dans divers traités faits sur ce sujet à l'occasion des entreprises des derniers rois d'Espagne, sont si convaincantes, qu'il faut vouloir s'aveugler pour ne s'y pas rendre; & les seuls exemples tirés des conciles de Constance & de Bâle,

où les ambaſſadeurs de Charles VI. & de Charles VII. eurent leurs places au-deſſus des ambaſſadeurs d'Eſpagne, ſuffiſoient pour régler le cérémonial à cet égard dans celui de Trente. 1563.

Exemples qui la décident en faveur du premier.

La choſe étoit ſi conſtante du temps de Ferdinand & d'Iſabelle roi & reine de Caſtille, de Leon, d'Arragon & de Sicile, que l'an 1486. ils donnerent à leurs ambaſſadeurs les inſtructions ſuivantes, pour une occaſion où ils devoient ſe trouver dans la chapelle du pape avec les ambaſſadeurs de France & de Maximilien roi des Romains, Frideric empereur étant encore vivant. Ces inſtructions des ambaſſadeurs de Caſtille portoient, que ſi les ambaſſadeurs de France cédoient aux ambaſſadeurs du roi des Romains, ils leur cédaſſent auſſi : mais que ſi les ambaſſadeurs de France refuſoient de le faire, ils ſe gardaſſent bien eux-mêmes de prendre la troiſieme place, & de ſouffrir que les ambaſſadeurs du roi des Romains s'aſſiſſent entre les ambaſſadeurs de France & eux.

Surita. l. 20. Mariana, l. 25. c. 12.

Charles V. même tandis qu'il ne fut que roi d'Eſpagne, ne prétendit jamais la préſeance ſur François I. Et Leon X. qui fut pape durant une partie du regne de ces deux princes, nomma toûjours, ſoit dans ſes bulles, ſoit dans ſes lettres aux ſouverains, François I. avant Charles, ſans que ce prince s'en fût jamais formaliſé.

Depuis que Charles V. fut monté ſur le throne de l'empire, ſes ambaſſadeurs précederent toûjours ceux de France, non pas en qualité d'ambaſſadeurs d'Eſpagne ; mais comme ambaſſadeurs de l'empereur.

Après que Charles V. eut renoncé à ſes états, Philippe II. ſon fils excita la querelle, prétendant que l'ambaſſadeur d'Eſpagne précedât celui de France, ainſi qu'il avoit fait du temps de ſon pere : mais comme il n'étoit pas empereur, & que ce n'étoit que par cette raiſon que les ambaſſadeurs d'Eſpagne avoient eu cet avantage ſur ceux de France, on lui déclara qu'on s'en tiendroit à l'ancien uſage, & qu'on étoit réſolu de haſarder plûtôt tout le royaume que de ſe relâcher ſur cette prérogative.

Où & quand elle commença.

Mauroceuus, hiſt. Veneta, l. 8.

Les conteſtations commencerent à Veniſe, où Charles V. avant ſon départ de Flandre pour aller à ſa retraite d'Eſpagne, renvoya François Vargas, qui y avoit été depuis quel-

que temps ſon ambaſſadeur. Il mandoit à la république que
1563. Vargas y retournoit de ſa part & de celle de ſon fils Philippe roi d'Eſpagne, & ce n'étoit pas apparemment ſans deſſein qu'il en uſoit ainſi : mais Dominique du Gabre, évêque de Lodeve, ambaſſadeur de France, découvrit aiſément l'artifice, & ſe mit en état de tenir ſon rang dans une cérémonie publique qui ſe devoit faire le jour de l'aſcenſion.

Le Senat en avertit Vargas, qui dit qu'on ne pouvoit pas lui diſputer la préſeance, puiſqu'il étoit ambaſſadeur de l'empereur en même-temps qu'il faiſoit la même fonction pour le roi d'Eſpagne, & que de plus la puiſſance du roi ſon maître étoit ſi fort au-deſſus de celle des autres rois, qu'il ne pouvoit ceder à aucun.

L'ambaſſadeur de France ayant eu avis de ce diſcours de Vargas, alla au Senat, où il remontra que de tout temps les rois de France avoient eu la préſeance ſur ceux des rois d'Eſpagne : que Charles n'étoit plus empereur ; que par conſéquent Vargas n'étoit plus le miniſtre d'un empereur, & qu'il étoit déchu du droit qu'il avoit eu auparavant en cette qualité ; & il refuta aiſément la raiſon frivole de ce miniſtre priſe de la puiſſance du roi d'Eſpagne.

Le Senat, pour ſe tirer d'embarras, pria les deux ambaſſadeurs de s'abſenter de la cérémonie, & ils y conſentirent.

Mais l'année ſuivante, qui étoit l'an 1558. l'empereur Ferdinand ayant envoyé un ambaſſadeur à Veniſe, & le ſeul titre d'ambaſſadeur d'Eſpagne étant reſté à Vargas, François de Noailles évêque d'Acqs qui avoit ſuccedé à l'évêque de Lodeve, réſolut de ſe mettre en poſſeſſion de l'ancien droit de la couronne de France. Il rejetta l'expédient dont on s'étoit ſervi l'année précedente, & ſe moqua des menaces de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui ſe vantoit de ſoûtenir ſa prétention par la force.

Dans la relation de Suriane de l'an 1559.

Sur cela le Senat, après avoir déliberé, décida en faveur de l'ambaſſadeur de France, & ne répondit point autre choſe aux plaintes que celui d'Eſpagne en fit, ſinon qu'on s'en étoit tenu aux anciens uſages. Cette nouvelle ayant été portée à la cour d'Eſpagne, Michel Suriano ambaſſadeur de la république y juſtifia la conduite de la ſeigneurie auprès du roi Philippe,

lippe, qui n'en parut pas fort offensé ; & même plusieurs blâmerent la conduite de Vargas, d'avoir mal à propos tenté une entreprise qu'il n'avoit pu soûtenir. 1563.

Nonobstant cela, comme c'est assez l'ordinaire des souverains d'empiéter autant qu'ils le peuvent les uns sur les autres, sans avoir toûjours égard à la justice de leurs prétentions, Philippe II. ne se désista point des siennes sur cet article : mais il tâcha par adresse, & sans faire d'éclat, de gagner au moins tout ce qu'il pourroit dans cette affaire, & de se servir des conjonctures qui lui étoient fort favorables.

Sa grande puissance, l'étendue de ses états, la tranquillité qu'il y avoit établie le faisoient fort considérer à Rome, & on l'y regardoit comme l'unique prince qui pût défendre la religion catholique dans la situation où l'Europe se trouvoit alors. La France, par les raisons contraires, n'étoit pas sur le même pié dans l'esprit des Ultramontains ; & Chantonai ambassadeur d'Espagne à la cour de France, étoit venu à bout de la rendre odieuse en Italie, par les invectives continuelles dont ses lettres étoient pleines, contre les ménagemens que la reine regente avoit pour les huguenots. De-là venoit qu'à Rome tout ce que le roi d'Espagne demandoit étoit accordé, & qu'au contraire tout étoit refusé au roi de France, parce qu'il n'y étoit ni estimé ni craint. Tout récemment l'érection des nouveaux évêchés & archevêchés des Pays-Bas avoit été conclue, malgré l'opposition du roi qui y avoit grand intérêt, principalement à cause du préjudice que cette érection causoit à l'archevêque de Reims, de tout temps métropolitain de la Gaule Belgique, & à la jurisdiction duquel on soustrayoit Cambrai, en y établissant un archevêque.

C'étoient ces avantages que le roi d'Espagne avoit sur le roi de France qui lui faisoient tout entreprendre. D'ailleurs il voyoit que la France avoit besoin de lui ; & effectivement le secours qu'il lui avoit donné dans le commencement des guerres civiles, lui avoit été fort utile. Ce prince esperoit donc que pour un simple point d'honneur, on ne voudroit pas se brouiller avec lui, & qu'on pourroit au moins se relâcher en quelque chose sur l'article de la préseance, & ce motif l'engagea à faire là-dessus de nouvelles tentatives.

Vargas ayant passé de l'ambassade de Venise à celle de Lettre de M. de

1563.

la Bourdaisiere du 17. Janv. 1560. dans la bibliotheque de M. Baluze.

Rome, y renouvella la contestation, & prétendit avoir la place au-dessus de l'ambassadeur de France, dans le festin que le pape Pie IV. fit pour la cérémonie de son couronnement au mois de Janvier de l'an 1560. Philbert Babou de la Bourdaisiere, évêque d'Angoulême, étoit alors ambassadeur du roi à la cour de Rome. Ce prélat après avoir conferé avec les Cardinaux de Ferrare, de Guise & de Tournon, représenta fortement le droit du roi son maître au pape, qui, selon la maniere de cette cour, lui proposa divers tempéramens qu'il refusa. Il l'emporta enfin, & Vargas fut obligé de s'absenter du festin : mais sans se rebuter, il fit encore depuis d'autres efforts & aussi inutilement.

Elle est renouvellée au concile.

Lettre de M. de Lansac au roi, du 7. Juin 1562.

Le concile de Trente, que ce pape convoqua quelque temps après, fut une nouvelle occasion à Philippe II. de réveiller le differend : mais comme la maxime de ce prince étoit de ne rien précipiter, dès qu'il sut que monsieur de Lansac alloit au concile de Trente, il envoya un ordre secret à Dom Ferdinand d'Avalos, marquis de Pescaire, son ambassadeur, de s'éloigner de Trente avant l'arrivée de l'ambassadeur de France ; ce qu'il fit sous prétexte que quelques affaires pressantes le rappelloient au duché de Milan, dont il étoit gouverneur.

Palavicin, hist. conc. Trid. l. 19, c. 4.

Cette retraite, qui ôtoit tout sujet de contestation, fit grand plaisir aux legats : mais quelque temps après ils reçurent avis de Rome, que Dom Claude Quignonés comte de Luna, venoit au concile avec la qualité d'ambassadeur d'Espagne seulement, quoique d'abord on eût cru, sur ce qu'il en disoit lui-même, qu'il auroit aussi celle d'ambassadeur de l'empereur. Si ce fut là le premier dessein, la trop grande union des ambassadeurs impériaux avec ceux de France fit changer le roi d'Espagne, dont les intérêts particuliers ne s'accordoient pas toûjours avec ceux de l'empereur.

Cependant le comte de Luna avoit un ordre secret d'agir avec beaucoup de modération, de gagner ce qu'il pourroit sur l'article de la préseance, ou de l'égalité avec l'ambassadeur de France, mais de ne rien faire qui pût brouiller le roi d'Espagne, ou avec le pape, ou avec le concile, ou avec le roi.

Il fit d'abord notifier sa prochaine arrivée au concile & au

pape, & demanda qu'on prît si bien ses mesures pour la place qu'on lui assigneroit, que l'honneur & le respect dûs au roi son maître fussent conservés : sur quoi le pape envoya des ordres généraux aux légats, d'imaginer tous les expédiens qu'ils pourroient, pour régler une affaire si délicate. 1563.

Expédient proposé par les légats.

Ils entrerent là-dessus en conference avec les ambassadeurs de France, & après leur avoir représenté de quelle importance il étoit de ne point causer de trouble dans le concile, dont le succès devoit être si avantageux à la France même, ils leur proposerent deux tempéramens. Le premier, qu'eux gardant leurs places qu'ils avoient eues jusqu'alors immédiatement après les ambassadeurs laïques de l'empereur, celui d'Espagne s'assît d'un autre côté immédiatement après les ambassadeurs ecclésiastiques du même prince. Le second, qu'on lui donnât une place separée dans le milieu de la salle vis-à-vis des légats, comme on avoit fait dans le concile sous Jules III. à l'ambassadeur de Portugal, pour accommoder un semblable differend qu'il avoit avec celui du roi de Hongrie.

Réponse des François.

A cela les ambassadeurs répondirent sans déliberer, qu'il n'étoit point question de rien innover ; qu'il s'en falloit tenir aux anciens usages, & que si on entreprenoit de les changer, ils avoient ordre du roi leur maître de quitter le concile avec tous les évêques François.

Après une réponse si ferme & si précise, le cardinal de Mantoue leur demanda, si, au cas que l'ambassadeur d'Espagne, pour finir la querelle, choisît sa place au dessous de tous les ambassadeurs, ils le voudroient contraindre à en prendre une plus honorable. Cette question imprévûe surprit les ambassadeurs de France : ils répondirent qu'ils y penseroient, & ce fut ainsi que se termina cette conference.

Comme les legats savoient que le cardinal de Lorraine avoit un grand penchant à faire plaisir au roi d'Espagne, pour les liaisons que le duc de Guise avoit prises dès-lors avec ce prince, afin de se soûtenir contre le parti huguenot, ils l'engagerent à employer toute son autorité, pour amener les ambassadeurs à quelque temperament ; mais monsieur de Lansac tint toûjours ferme sur la premiere réponse, qu'il avoit des or-

dres précis de ne souffrir aucune innovation, & qu'il ne s'en
1563. départiroit point. Il fit entendre les mêmes choses à monsieur de l'Isle ambassadeur à Rome, qui le déclara aussi fort nettement au pape.

Le cardinal de Lorraine, qui étoit fort d'avis du temperament, fit exprès un voyage jusqu'à Inspruck, où l'empereur étoit avec le comte de Luna : & après les avoir entretenus l'un & l'autre là-dessus, il dépêcha un courier en France : mais cela fut inutile : on avoit fort approuvé à la cour la conduite de monsieur de Lansac, & on y jugea qu'il devoit continuer comme il avoit commencé.

Palavicin, l. 19. c. 12.

Cependant le pape reçut une lettre du roi d'Espagne, par laquelle il lui marquoit qu'il étoit résolu de ne plus chicaner avec les François sur une affaire de cette nature, qui pourroit avoir de fâcheuses suites au grand dommage de l'église, & que même il étoit résolu d'envoyer un ambassadeur à Venise, où il n'en avoit point eu depuis le rappel de Vargas, à l'occasion du jugement rendu en faveur de l'ambassadeur de France, dont j'ai parlé auparavant.

Sur cette lettre le pape envoya Scipion Lancelotti avocat du concile au comte de Luna, pour le presser de venir à Trente : mais cet envoyé fut fort surpris de la réponse du comte. Il dit qu'il ne partiroit point, qu'on ne l'assurât de la place qu'il devoit tenir au concile, & que cette place, qu'il prétendoit, étoit celle qui étoit immédiatement après les ambassadeurs de l'empereur, ou ecclésiastiques, ou laïques : sur quoi l'envoyé lui représentant ce que le roi d'Espagne avoit écrit au pape, il repartit qu'il n'avoit reçu aucun nouvel ordre là-dessus, qui l'obligeât à changer de conduite.

Cap. 9.

Cette réponse jetta le pape & les legats dans leur premier embarras. On recommença à négocier avec les ambassadeurs de France ; on leur proposa de nouveau de consentir que l'ambassadeur d'Espagne s'assît après les ambassadeurs ecclésiastiques de l'empereur. Ils rejetterent encore cette proposition ; & monsieur de Lansac ajoûta que cet expédient seroit inutile, parce qu'on pensoit à la cour de France à le rappeller, & à envoyer à sa place monsieur de Morvilliers évêque d'Orleans ; & qu'en ce cas il y auroit des ambassa-

deurs François ecclésiastiques & laïques, qui occuperoient dans les deux ordres la place qui leur étoit dûe après les ambassadeurs de l'empereur. 1563.

Autre expédient inutile proposé par le cardinal de Lorraine.

Le cardinal de Lorraine revint à proposer de donner à l'ambassadeur d'Espagne une place hors de rang, & dit aux ambassadeurs de France qu'ayant la place qu'ils prétendoient, il paroissoit indifferent que l'ambassadeur d'Espagne eût celle que l'on proposoit : mais il ne pût les faire changer de sentiment.

Alors les legats traitant d'opiniâtreté cette résistance de monsieur de Lansac, crurent devoir parler à leur tour plus ferme qu'ils n'avoient encore fait. Ils dirent qu'on poussoit leur patience à bout, en rejettant depuis si long-temps toutes les voies d'accommodement, & que, quoi qu'il en pût arriver, on donneroit au comte de Luna la place dont il s'agissoit hors du rang des ambassadeurs.

Monsieur de Lansac, qui n'avoit pû encore se défaire du préjugé, dont on étoit imbu en France, que le pape n'avoit convoqué le concile que malgré lui, & qu'il seroit ravi de le voir dissoudre, crut que le discours des légats tendoit à ce but, & il ne pensa plus qu'à faire en sorte que la faute n'en fût pas rejettée sur lui & sur ses collegues, mais sur les legats, afin de ne pas brouiller avec la France le roi d'Espagne, qui paroissoit avoir fort à cœur l'heureuse conclusion du concile.

Il fit tenir un courier prêt à partir, pour rendre compte à la reine de ce qui venoit de se passer, & lui faire entendre, comme il l'avoit compris, qu'on vouloit accorder à l'ambassadeur d'Espagne la place separée dont il étoit question non-seulement dans le concile, mais encore dans les autres rencontres, en quelques-unes desquelles elle passeroit pour plus honorable que celle des ambassadeurs de l'empereur même.

Le cardinal de Lorraine en avertit les légats, qui voulurent aussi-tôt avoir un éclaircissement là-dessus avec monsieur de Lansac, & lui protesterent que ce qu'ils avoient proposé ne regardoit que les sessions du concile. Cette protestation le radoucit, & le courier ne partit point : mais la chose demeuroit toûjours en suspens, nul ne voulant se relâcher ni de part, ni d'autre, quelques moyens que prît le cardinal de Lorraine, pour ramener les esprits, qui s'aigrissoient de plus en plus. Il

1563. fit cependant entendre aux legats que, ſi l'ambaſſadeur d'Eſpagne vouloit prendre place après tous les ambaſſadeurs, expedient qu'ils avoient déja propoſé eux-mêmes, on pourroit ne le pas rejetter.

Palavicin, l. 21. c. 11.

Sur ces entrefaites le comte de Luna arriva à Trente : & comme ce ſeigneur auſſi-bien que monſieur de Lanſac étoient fort galans hommes, le grand differend qu'ils avoient entre eux, n'empêchoit point que dans toutes les rencontres ils n'en uſaſſent enſemble avec toute la civilité & l'honnêteté poſſible.

Dans la premiere conference que les legats eurent avec ce comte, ils lui dirent qu'ils étoient à bout, & qu'à moins que ſa prudence ne lui ſuggerât quelque nouvelle voie, qu'ils n'avoient pu imaginer eux-mêmes, l'accommodement étoit deſeſperé.

Cap. 12.

Le comte, dont l'intention, ainſi que je l'ai déja remarqué, étoit conformément à celle du roi ſon maître, de ſortir de cette affaire avec le plus d'avantage qu'il pourroit, pourvû que la diſſolution du concile n'en fût pas une ſuite, affectoit toûjours de demander beaucoup plus qu'il n'eſperoit d'obtenir : & même le roi d'Eſpagne, ſoit qu'il eût changé d'avis, ſoit qu'il en fît ſeulement ſemblant, avoit écrit une nouvelle lettre au pape bien differente de celle dont j'ai parlé, & où il ne témoignoit pas la même indifference, qu'il avoit fait paroître dans la premiere pour ce point d'honneur.

L'embaſſadeur d'Eſpagne demande au moins l'égalité.

L'ambaſſadeur déclara que, s'il ne pouvoit obtenir la place au-deſſus des ambaſſadeurs de France, il étoit au moins réſolu à n'en accepter aucune d'un rang inferieur, & que, ſuppoſé qu'on lui en aſſignât une qui ne marquât aucune inégalité, il prétendoit encore proteſter, que c'étoit ſans préjudice des droits du roi d'Eſpagne pour la préſéance.

Cependant il falloit qu'il parût au plûtôt au concile, pour notifier ſon arrivée, & les ordres qu'il avoit de ſon maître. Sa premiere penſée là-deſſus avoit été d'entrer dans l'aſſemblée entre les ambaſſadeurs de l'empereur, d'y demeurer débout vis-à-vis des legats, tandis qu'on liroit ſes lettres de créance, & enſuite de ſe retirer : mais ceux qu'il appella au conſeil ſur ce ſujet, jugerent que cette maniere n'étoit pas de ſa dignité. Enſuite on propoſa aux ambaſſadeurs de Fran-

ce de ne point se trouver ce jour-là au concile : proposition qu'ils rejetterent avec dédain. Cependant le cardinal de Lorraine, qui, autant pour ses intérêts particuliers que pour ceux de la France, appréhendoit une rupture entre les deux rois, & ambitionnoit fort l'honneur de terminer par sa médiation un différend de cette conséquence, ne cessoit point de solliciter les ambassadeurs de France de se relâcher, en leur représentant qu'ayant leur place après ceux de l'empereur, il n'importoit gueres pour l'honneur du roi, que l'ambassadeur d'Espagne en occupât une autre, que le roi avoit & auroit besoin dans la suite du roi d'Espagne contre les rébelles de France, & qu'il étoit essentiel pour le bien du royaume de ne point aigrir ce prince; que si cette contestation ne finissoit point, ce seroit une nécessité d'en venir à la dissolution du concile; que tout ce qu'il y auroit d'odieux & de funeste en cela, seroit rejetté sur la France dans toutes les cours de l'Europe, & donneroit lieu à renouveller toutes les anciennes calomnies, qu'on avoit publiées contre les intentions & la religion de la reine. Enfin il leur parla si fortement, qu'ils consentirent à ce qu'on donnât la place séparée à l'ambassadeur d'Espagne, à condition que cela seroit sans conséquence pour les chapelles, & pour les autres assemblées, où les ambassadeurs ont coûtume d'assister.

1563.

Quel fut le temperament dont on s'avisa.

Cet accommodement attira des grands applaudissemens au cardinal de Lorraine, & donna beaucoup de joie aux légats. Le comte de Luna ne différa point son entrée au concile. Il y parut d'abord débout entre les ambassadeurs de l'empereur, présenta la lettre du roi d'Espagne, & la fit lire. Il fit ensuite sa protestation sur l'article de la préséance, afin que la place qu'il alloit prendre ne portât aucun préjudice au roi son maître, & puis il alla se placer sur un siége vis-à-vis des légats à côté de la table du secrétaire du concile.

Le sieur du Ferrier un des ambassadeurs de France fit aussi sa protestation contre cette nouveauté, à laquelle on ne consentoit que pour le bien de l'église, & pour ne pas troubler la bonne intelligence des deux rois. Les deux ambassadeurs parlerent en cette occasion avec beaucoup de circonspection, & en des termes respectueux l'un de l'autre; & l'ambassadeur

Palavicin, l. 21. c. 1.

d'Espagne, afin d'éviter l'embarras pour la main à la sortie de la séance, se retira avant qu'elle fût finie.

1563.

Partialité du pape en cette occasion.

Deux ou trois jours avant que l'accommodement fût conclu, les légats avoient reçu du pape des lettres en chiffre, où, après les avoir exhortés à tâcher par toutes sortes de moyens d'accommoder cette affaire, il concluoit, que si les ambassadeurs de France, ne vouloient pas accepter le temperament de la place séparée pour l'ambassadeur du roi d'Espagne, ils la lui assignassent de leur propre autorité, les François dussent-ils quitter le concile.

Ce qui obligeoit le pape à prendre ce parti, étoient les nouvelles plaintes qu'il avoit reçues du roi d'Espagne, de ce que lui étant le seul prince en état & en volonté de tout faire, pour sauver la religion dans l'Europe, on n'avoit nul égard à sa gloire & à ses intérêts. Le pape ajoûtoit dans ses lettres aux légats, que voyant la France déja à demi perdue pour le saint siége, il n'étoit pas résolu de priver l'église du seul appui qu'elle avoit, en irritant l'Espagne.

Ces lettres ne furent déchiffrées qu'après que la chose eut été terminée de la maniere que j'ai dit, parce que le cardinal Moroné qui avoit le chiffre, se trouva absent : mais monsieur de Lansac eut je ne sai comment, connoissance de ces lettres & d'une partie de ce qui y étoit contenu. Le rapport qu'on lui en fit n'étoit pas tout-à-fait fidele, parce qu'on lui avoit fait entendre, que le pape ordonnoit aux légats de donner place à l'ambassadeur d'Espagne après les ambassadeurs écclésiastiques de l'empereur, & on l'éclaircit depuis sur ce point, mais il avoit été bien informé de la conclusion de la lettre touchant la résolution du pape, de ne se pas mettre fort en peine du mécontentement des François & de leur retraite du concile : chose très-choquante pour la France, & qu'on n'y pardonna jamais au pape. On eut bien-tôt une autre marque très-assûrée de sa partialité sur le même sujet, & qui fit un très-grand éclat.

Les ambassadeurs de France n'avoient consenti à la place separée de l'ambassadeur d'Espagne dans le concile, qu'à condition que la chose seroit sans conséquence pour les chapelles, & pour les autres cérémonies, où les ministres des princes

princes avoient coûtume d'assister ; mais l'inconvénient de ces sortes de passedroits que les François avoient bien prévû, est que ceux à qui on les accorde, en abusent d'ordinaire, & les regardent comme un acheminement à obtenir quelque chose de plus qu'on ne leur a cédé d'abord. 1563.

C'est ce qui ne manqua pas d'arriver en cette rencontre. Le comte de Luna fit de fortes instances auprès du pape & des légats, pour obtenir que dans les autres assemblées, tout se fît de telle maniere, qu'il ne parût au moins aucune inégalité entre lui & les ambassadeurs de France.

Les légats écrivirent au pape, pour recevoir ses ordres là-dessus; & ses ordres furent, que ne pouvant refuser au roi d'Espagne ce qu'il lui demandoit si instamment, dans un tems où la prudence lui défendoit de le choquer, ils accordassent au comte ce qu'il souhaitoit. Palavicin, l. 21. c. 8.

C'étoit le jour de saint Pierre que la chose devoit s'exécuter à la Messe. Il s'agissoit de la cérémonie de l'encens & de la paix, qui, selon l'ancienne coûtume, devoient être présentés aux ambassadeurs de France, avant qu'on les présentât à celui d'Espagne, & l'expédient que le pape avoit imaginé, étoit qu'on les présentât en même-tems aux ambassadeurs des deux couronnes. *La contestation se renouvelle.*

La chose fut tenue fort secrete, pour surprendre les ambassadeurs de France. Toutefois George Drascowitz, un des ambassadeurs de l'empereur, fut chargé de sonder là-dessus le cardinal de Lorraine, sans lui dire que la résolution fût prise pour l'exécution, quoi qu'il en pût arriver. Le cardinal répondit qu'il ne consentiroit point à cela, & que, quand il l'approuveroit, les ambassadeurs ne le souffriroient jamais. Mais il proposa deux autres moyens : l'un, que l'ambassadeur d'Espagne ne vînt à l'église que tard, & après le temps que ces cérémonies se faisoient : l'autre, qu'on ne lui présentât l'encens & la paix qu'après tous les ambassadeurs.

Le comte de Luna ne s'accommoda ni de l'un, ni de l'autre expédient : & comme il étoit parfaitement informé de la volonté absolue du pape sur ce sujet, il dit qu'il s'en tiendroit-là ; & les légats ayant leurs ordres, ne pûrent les contredire.

Il fut donc résolu qu'outre les officiers ordinaires, on fe-

roit venir quelques autres prêtres dans la sacristie, qui en sortiroient en même-temps que ceux-ci, & compasseroient tellement leur marche, que l'encens & la paix fussent dans le même moment présentés aux ambassadeurs de France & à ceux d'Espagne.

1563.

Comme les François savoient que l'ambassadeur d'Espagne devoit assister à la Messe, ils étoient fort alertes sur ce qui se passoit. Ils apperçurent qu'on préparoit une place hors du rang des ambassadeurs au-dessous des siéges des cardinaux. Ils firent venir le maître des cérémonies, & lui demanderent à qui on destinoit cette place. Il répondit que c'étoit pour le comte de Luna. Ils le questionnerent encore sur l'encens & sur la paix : & il leur avoua ce qui alloit se faire.

Tumulte qui en arriva.

Sur ces réponses il s'éleva un si grand murmure, que l'évêque d'Aost, qui étoit le célébrant, fut obligé d'interrompre la Messe. Les ambassadeurs François envoyerent le maître des cérémonies aux légats, pour se plaindre d'une telle entreprise, faite sans qu'on leur en eût donné le moindre avis. Le cardinal de Lorraine, qui étoit proche des légats, prenant la parole, leur déclara fort ému, que les ambassadeurs de France avoient un ordre exprès, au cas que chose pareille arrivât, d'en appeller au concile, & de protester contre le pape, comme contre un pape intrus par simonie; qu'on avoit à la cour de France, pour l'en convaincre, des lettres écrites de sa propre main; que, quand il seroit pape légitime, il cesseroit de l'être par une telle injustice faite à un roi pupille, sans l'avoir entendu; que ce prince alloit se separer de la communion du saint siége, jusques à ce qu'un autre pape l'eût rétabli dans ses anciens droits; que tous les prélats François quitteroient le concile, & qu'on ne seroit pas embarrassé en France à mettre ordre aux affaires de l'église, soit par un concile national, soit par d'autres voies, que la prudence du conseil du roi sauroit bien trouver.

Nouvel accommodement qui ne termine pas la dispute.

Un discours de cette force de la bouche d'un cardinal, qu'on savoit avoir tant d'intérêt à ménager le pape & le roi d'Espagne, & qui effectivement l'avoit fait jusqu'alors, étonna les légats. On en vint au pourparler dans la sacristie. Le premier feu de la contestation s'étant un peu rallenti, on chercha de nouveaux expédiens, pour faire cesser le scanda-

le : & les uns & les autres appréhendant de pousser les choses trop loin, on prit le parti que proposa le cardinal Madruce, qui fut, que ce jour-là on ne présenteroit ni l'encens, ni la paix à personne, non pas même aux légats. On acheva la Messe; & elle étoit à peine finie, que le comte de Luna sortit avant tous les autres, comme il avoit fait au concile, pour éviter une nouvelle querelle. 1563.

Mais ce remede, tout utile qu'il fut alors, ne guérissoit point le mal. Le comte de Luna sollicitoit toûjours les légats d'exécuter les ordres du pape, & à la premiere occasion semblable qui n'étoit pas éloignée, on se seroit trouvé dans le même embarras, avec danger de voir de part & d'autre employer des voies plus violentes.

Les légats en écrivirent au pape, & lui marquerent que bien des gens dans le concile, & même des Espagnols, blâmoient l'injustice qu'on faisoit au roi de France, & étoient fort surpris qu'on s'exposât par une telle conduite, à faire naître un funeste schisme dans l'église.

Le cardinal de Lorraine lui fit aussi ses plaintes sur le secret qu'on avoit tenu à son égard, dans une affaire dont personne ne devoit avoir été plus instruit que lui, parce qu'il étoit le seul, qui auroit été en état de prevenir tant de fâcheux inconvéniens.

Le pape sut très-bon gré aux légats du moyen qu'ils avoient trouvé, d'appaiser le bruit qui s'étoit fait le jour de saint Pierre, & d'avoir suspendu l'exécution des ordres qu'il leur avoit envoyés. Il leur ordonna de tenir encore les choses en suspens le plus long-temps qu'ils pourroient, sans pourtant faire connoître à l'ambassadeur d'Espagne ce qu'il leur mandoit; que s'ils étoient obligés de le lui communiquer, ils lui fissent entendre que la crainte du schisme l'obligeoit à changer de conduite, & qu'il devoit d'ailleurs être très-persuadé de ses bonnes intentions pour le roi son maître, par tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors : mais avant que cette réponse arrivât à Trente, le cardinal de Lorraine & l'archevêque de Segovie, avoient si heureusement négocié, l'un auprès des ambassadeurs de France, & l'autre auprès de celui d'Espagne, qu'ils étoient venus à bout de les accommoder. Les François consentirent de nouveau que le comte de Luna

1563. eût une place ſeparée hors du rang des ambaſſadeurs, & que pour les aſſemblées où il s'agiroit de l'encens & de la paix, ils prendroient de concert leurs meſures, pour qu'ils ne s'y trouvaſſent point enſemble; que cependant eux & les légats écriroient aux deux rois, pour les faire convenir entre eux d'un reglement fixe & durable ſur ce ſujet.

Le pape fut ravi de ſe voir par ce moyen tiré d'affaire. Le concile continua à l'ordinaire. L'ambaſſadeur d'Eſpagne y eut ſa place comme la premiere fois qu'il y étoit venu, & monſieur de Lanſac, rappellé à la cour, laiſſa à Trente les ſieurs du Ferrier & de Pibrac, pour y demeurer juſqu'à la fin.

La poſſeſſion de la preſéance demeure cependant aux François.

On voit par cette relation que les ambaſſadeurs François demeurerent en poſſeſſion de la préſéance, puiſqu'ils furent toûjours aſſis immédiatement après les ambaſſadeurs de l'empereur, & qu'ils empêcherent la cérémonie de l'encens & de la paix, qui pouvoit être tirée à conſéquence pour l'égalité: néanmoins l'expédient imaginé par le cardinal de Lorraine, d'accorder à l'ambaſſadeur d'Eſpagne une place hors du rang dans le concile ne fut pas fort approuvé en France. Le cardinal de la Bourdaiſiere en fit au nom du roi de groſſes plaintes au pape, dont il n'eut point d'autre réponſe, ſinon que cela ne le regardoit point, & qu'il falloit s'en prendre aux ambaſſadeurs de France, qui avoient ſouffert cette innovation. C'étoit-là en effet ſe moquer de la France après la conduite qu'il avoit tenue lui-même: mais il s'étoit tiré d'intrigue, & ne s'embarraſſoit pas fort du reſte.

Mémoires du cardinal de la Bourdaiſiere donnés au ſieur du Tertre allant en France.

Toutefois l'affaire n'en demeura pas-là, & le roi d'Eſpagne, quoique vrai-ſemblablement il fût fâché d'avoir fait des démarches ſi éclatantes, voulut les ſoûtenir par la ſeule raiſon qu'il les avoit faites.

1564. Ce qui avoit été reglé pour le concile ne pouvoit avoir lieu à Rome dans les autres cérémonies publiques, & le pape recevoit ſans ceſſe des lettres, tantôt de la cour de France, tantôt de celle d'Eſpagne, & il tâchoit toûjours de gagner du temps.

Autre different ſurvenu à Rome pour le même ſujet.

Palavicin, l. 24. c. 11.

Dans la cérémonie du Jeudi-Saint, où le pape donna la bénédiction au peuple de la loge du Vatican, il avoit fait tellement diſpoſer les places des ambaſſadeurs, qu'on ne pou-

voit discerner laquelle étoit la premiere, ou la seconde, ou la derniere, disant qu'en cette occasion on n'avoit point coûtume de distinguer les rangs. Sur cela monsieur d'Oisel alors ambassadeur de France, lui demanda son audience de congé pour se retirer : mais le pape la lui refusa, & lui promit qu'à la Pentecôte il lui donneroit pleine satisfaction. Il se flattoit que dans cet intervalle il pourroit faire entendre raison au roi d'Espagne : mais son esperance fut trompée ; & on lui manda de la part de ce prince, qu'il étoit résolu, les choses étant aussi engagées qu'elles l'étoient, de ne pas reculer. 1564.

D'autre part la reine de France ayant appris ce qui s'étoit fait le Jeudi-Saint, parla au nonce avec beaucoup de chaleur : Elle lui dit qu'elle approuvoit fort la conduite de son ambassadeur, d'avoir demandé son congé au pape ; mais qu'elle lui savoit très-mauvais gré de ce qu'il en étoit demeuré-là, & de ce qu'il n'étoit pas sorti de Rome sur le champ ; qu'elle lui ordonnoit, aussi-bien qu'au cardinal de la Bourdaisiere, de revenir incessamment en France, supposé que le pape manquât à la promesse qu'il lui avoit faite, de lui donner une satisfaction entiere à la Pentecôte ; que le roi étoit tellement irrité de la conduite de la cour de Rome sur ce point, qu'il étoit résolu d'en venir aux dernieres extrémités pour en avoir raison ; & elle envoya le sieur de Villeroi à Rome exprès pour assûrer le pape, que quoi qu'il pût en arriver, on tiendroit ferme là-dessus.

Le pape prononce en faveur de la France.

Le pape ayant été informé par son nonce de l'entretien qu'il avoit eu avec la reine, offrit aux deux ambassadeurs de remettre la décision du differend au jugement des cardinaux ou du tribunal de la Rote ; & voyant qu'ils ne s'accommodoient pas de cette proposition, & ne pouvant d'ailleurs disconvenir de la justice des prétentions du roi de France, il prononça en sa faveur, & déclara qu'on s'en tiendroit à l'ancien usage, & à ce qui avoit été pratiqué même durant le regne de Charles V. avant qu'il fût empereur, sans préjudice cependant du droit des parties ; & tout se passa le jour de la Pentecôte au contentement de l'ambasseur de France.

Louis Requesens, commandeur de Castille, ambassadeur d'Espagne, fit inutilement des plaintes & des menaces, & peu de temps après il sortit de Rome par ordre de son maître.

1564. Il demeura depuis, tantôt à Lucques, tantôt à Genes, & ne retourna à Rome qu'après la mort de Pie IV.

Les autres cours suivirent en cela l'exemple de celle de Rome & de la république de Venise, toutes les fois que les ambassadeurs d'Espagne y voulurent faire de nouvelles tentatives à cet égard.

Diverses tentatives des Espagnols pour s'en relever.
Dans les ambassades mss. de M. de Bellievre.

La premiere se fit chez les Grisons à la Diete de Coire cette même anné 1564. par le comte d'Angusola ambassadeur d'Espagne, qui voulut prendre la droite sur monsieur de (a) Bellievre à la procession du Saint Sacrement, & s'en empara en effet : mais monsieur de Bellievre le repoussa si rudement, qu'il le jetta fort loin hors du rang de la procession. Tous deux mirent l'épée à la main dans l'église ; & sans qu'on se mit entre deux pour les separer, on alloit voir un terrible scandale, & l'on fut obligé de remettre la Procession.

Exemples qui prouvent qu'elles furent toutes inutiles.
Gratiani in vita cardinal. Commerdoni. L. 4. c. 9.

L'ambassadeur d'Espagne après cette vaine démarche, instruit des sentimens des Grisons qui n'étoient pas pour lui, se retira dès la nuit suivante, & ne revint plus à la diete.

En 1573. dans la diete qui se tint en Pologne pour l'élection d'un roi, l'ambassadeur d'Espagne, quoiqu'appuyé de ceux de l'empereur, ne réussit pas mieux, & fut obligé d'abandonner la partie.

L'an 1588. le comte d'Olivarez, à l'occasion de la canonisation de saint Didaque à Rome, voulut encore disputer le pas au marquis de Pisani ambassadeur de France, sous prétexte que le saint qu'on alloit canoniser, étoit Espagnol, & qu'il avoit des fonctions particulieres à faire dans cette cérémonie. Peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux armes : mais il convint au comte de céder, & de faire faire sa fonction par le cardinal Dezas.

Dans la relation italienne du traité de Vervins.

En 1598. au traité de paix de Vervins, monsieur de Bellievre accompagné de monsieur de Silleri, ne soûtint pas moins bien son rang qu'il avoit fait à Coire, & les ambassadeurs d'Espagne ayant usé en vain de divers artifices pour

(a) C'est celui qu'Henri IV. nomma chancelier de France en 1599. il s'appelloit Pompone de Bellievre. Il étoit fils de Claude de Bellievre premier président du parlement de Grenoble. Pompone est le nom qui lui fut donné au baptême par Pompone Trivulce seigneur d'une illustre maison du Milanois, qui fut son parrein, quoiqu'on ne connoisse aucun saint de ce nom là.

sauver au moins les apparences, tout fut réglé selon que les ambassadeurs de France l'avoient souhaité. 1564.

En 1601. monsieur de Silleri à la cérémonie de la canonisation de saint Raimond de Pennafort, Espagnol, l'emporta pareillement sur l'ambassadeur d'Espagne, qui assista à la cérémonie caché derriere une tapisserie. Monsieur de Breves eut le même avantage dans l'église des Jesuites de Rome, à la premiere commémoration de saint Ignace fondateur de la compagnie de Jesus; & monsieur d'Avaux en Danemarck, l'an 1634.

Cardinal d'Ossat, l. 261.

En 1657. monsieur de Thou ambassadeur de France à la Haye, se conduisit avec une fermeté & une prudence égale dans la rencontre qu'il fit de l'ambassadeur d'Espagne au Voorhout, qui est une espece de cours. Celui-ci beaucoup mieux accompagné que lui, ordonna à son cocher de se serrer contre les barrieres qui séparent le lieu où l'on se promene à pié, de celui où les carosses passent. Ils demeurerent là assez long-temps pour se disputer la main, & cependant plusieurs des principaux des états accoururent, afin d'empêcher le désordre. Monsieur de Thou mit volontiers l'affaire en négociation, pour donner le loisir aux gens de sa suite & aux François qui étoient à la Haye, de le venir joindre. Quand il se vit bien escorté, il déclara qu'il n'y avoit point d'accommodement dans une affaire déja reglée par l'ancien usage, & par l'exemple de toutes les cours de l'Europe. Les états, pour terminer cette querelle, qui ne pouvoit gueres finir que par une grande effusion de sang, ne trouverent point d'autre expédient que de faire faire une breche aux barrieres, & d'ouvrir par-là un passage à l'ambassadeur d'Espagne, à quoi monsieur de Thou ne s'opposa point.

Enfin en 1661. à l'entrée publique de l'ambassadeur de Suede à Londres, le baron de Batteville ambassadeur d'Espagne, accompagné de deux mille hommes qu'il avoit secretement levés, ayant insulté le comte d'Estrades ambassadeur de France, & fait tuer une partie des cochers & des chevaux de ce seigneur, le roi Louis le Grand commanda au comte de Fuensaldagne ambassadeur d'Espagne, de sortir du royaume, & d'écrire au marquis de la Fuenté qui y venoit en qualité d'ambassadeur extraordinaire de n'y point entrer; le marquis de

1564. Caracenne commandant des armées Espagnoles aux Pays-Bas, qui avoit obtenu un passe-port pour retourner en Espagne, par la France, reçut un pareil ordre.

Le roi ordonna encore aux commissaires députés sur les frontieres de France pour l'exécution du traité des Pyrenées, de rompre les conférences, & envoya le sieur de Vouldi, un de ses gentilshommes ordinaires, à monsieur d'Aubusson archevêque d'Ambrun son ambassadeur en Espagne, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, lui ordonner de demander une réparation digne de l'attentat commis en Angleterre, un châtiment exemplaire & personnel du baron de Batteville, & un acte authentique, en vertu duquel les ministres d'Espagne n'osassent plus faire désormais de semblables entreprises.

Satisfaction donnée enfin là-dessus par l'Espagne au roi Louis le Grand l'an 1662.

Le roi d'Espagne envisageant les suites de cet évenement, & jugeant par la maniere dont le roi de France prenoit cette affaire, qu'il en faudroit venir à une rupture, & recommencer une guerre qui lui coûteroit infailliblement la perte des Pays-Bas Espagnols, résolut de donner une entiere satisfaction à ce prince.

Il consentit à rappeller le baron de Batteville de son ambassade d'Angleterre, d'envoyer ordre à ses ambassadeurs dans toutes les cours de n'assister à aucune cérémonie où ceux de France se rencontreroient, & chargea le marquis de la Fuenté son ambassadeur extraordinaire, qui, après que les choses furent reglées, eut permission de poursuivre son voyage en France, de faire sur-tout cela sa déclaration au roi dans la premiere audience qu'il auroit.

Il la fit le vingt-quatrieme de Mars de l'an 1662. en présence de tous les ministres étrangers, des princes du sang, des officiers de la couronne & de toute la cour.

Le roi y répondit en ces termes: *Je suis bien-aise d'avoir entendu la déclaration que vous m'avez faite de la part du roi votre maître, d'autant qu'elle m'obligera de continuer à bien vivre avec lui.*

Ensuite le marquis de la Fuenté s'étant retiré, le roi adressa la parole au nonce du pape & à tous les ministres des cours étrangeres, & leur dit: *Vous avez oui la déclaration que l'ambassadeur d'Espagne m'a faite. Je vous prie de l'écrire à vos maîtres,*

maîtres, afin qu'ils ſachent que le roi catholique a donné ordre à tous ſes ambaſſadeurs, de céder le rang aux miens en toutes occaſions. 1564.

Ainſi fut terminée cette grande affaire, qui duroit depuis plus d'un ſiecle; & afin de mieux conſerver la mémoire d'un acte ſi authentique & ſi important, on fit battre depuis une très-belle médaille où cette audience eſt repréſentée. Le roi y eſt debout devant ſon fauteuil, écoutant la déclaration de l'ambaſſadeur d'Eſpagne en préſence de toute cette illuſtre aſſemblée; on lit au haut de la médaille ces mots Latins; JUS PRÆCEDENDI GALLO ASSERTUM, c'eſt-à-dire, *Le droit de préſéance aſſuré à la France.* Et dans l'exergue: HISPANORUM EXCUSATIO CORAM XXX. LEG. PR. M. DC. LXII. ce qui ſignifie: *Satisfaction des Eſpagnols en préſence de trente miniſtres de divers princes, l'an 1662.*

Médaille frappée à ce ſujet.



Depuis ce temps-là il n'y a plus eu de diſpute ſur la préſéance entre les miniſtres des deux couronnes; & ſept ans après l'an 1669. le même marquis de la Fuenté étant ambaſſadeur à Veniſe, & s'étant trouvé le jour de ſaint François Xavier dans l'égliſe des Jeſuites avec monſieur de Saint-An-

Amelot dans les notes ſur les lettres du cardinal d'Oſſat, lettre du 19. Mars 1597.

dré ambaſſadeur de France, prit ſans difficulté ſa place au-

1564. deſſous de lui dans le même banc.

Comme ces conteſtations m'auroient obligé à remettre ſouvent le même objet ſous les yeux du lecteur, j'ai crû qu'il étoit mieux de les raſſembler toutes ici, & d'en faire voir tout d'un coup l'origine, la ſuite & la fin, qui a été ſi glorieuſe à la France ſous le regne de Louis le Grand.

Suite des affaires du concile.

Je reviens au concile de Trente, où le comte de Luna ambaſſadeur d'Eſpagne continua d'avoir ſa place ſeparée, & ceux de France de conſerver celle qu'ils avoient priſe immédiatement après les ambaſſadeurs de l'empereur, ainſi qu'on en étoit convenu.

Après l'accommodement de ce grand différend, il y avoit tout lieu d'eſpérer une prompte & heureuſe fin du concile, le ſaint ſiége & les plus puiſſans princes de la chrétienté paroiſſans tous concourir & tendre à ce but, lorſque le pape & les légats entreprirent de faire trois choſes qui penſerent en cauſer la diſſolution.

Premierement parmi les matieres que l'on préparoit pour la vingt-quatrieme ſeſſion, un des principaux articles regardoit les immunités des ecclésiaſtiques dans tous les états des princes chrétiens. Ce point de réformation, ſuivant le projet des légats, tendoit à donner par tout une grande étendue à l'autorité du pape, & à mettre des bornes très-étroites à celle des ſouverains ſur tous les gens d'égliſe.

Dès que les légats eurent communiqué ce projet aux ambaſſadeurs, la plûpart s'y oppoſerent fortement, comme à une entrepriſe très-préjudiciable aux droits des ſouverains. Les ambaſſadeurs de France y réſiſterent encore plus vivement que les autres, & l'on dépêcha des couriers aux princes, pour les avertir de ce qui ſe paſſoit.

Les réponſes de l'empereur & de la cour de France furent telles que les ambaſſadeurs les attendoient : ſavoir qu'ils euſſent à tenir ferme contre cette innovation ; & qu'ils en repréſentaſſent les conſéquences aux légats dans les conjonctures préſentes, où les proteſtans ſeroient ravis d'avoir de nouveaux prétextes de rendre l'égliſe Romaine odieuſe. Ceux de France en particulier eurent ordre de faire leurs remontrances avec beaucoup de modération ; mais de proteſter en mê-

1564.

me-temps contre tout ce que le concile pourroit faire sur ce sujet au préjudice de l'église Gallicane; & au cas que les légats persistassent à mettre ce point en délibération, de se retirer à Venise; de laisser cependant les évêques François au concile, pour continuer de travailler aux affaires de la religion, mais en leur ordonnant de la part du roi, de ne souscrire à rien qui préjudiciât à ses droits & à ses prérogatives, & que s'ils prévoyoient que quelque chose de semblable dût se faire malgré leur opposition, ils quittassent eux-mêmes le concile avant la décision.

Tout cela ayant été notifié aux légats, & par eux au pape; il fut résolu qu'afin d'avoir plus de temps pour délibérer sur une chose si importante, la session qui se devoit tenir le seizieme de Septembre, seroit prorogée jusqu'au onzieme de Novembre, & que dans cet intervalle le pape traiteroit lui-même avec le cardinal de Lorraine, qu'il invitoit depuis quelque temps avec beaucoup d'empressement à le venir voir à Rome.

Fermeté de l'ambassadeur de France à soûtenir les droits de l'église Gallicane.

Palavicin, l. 23. c. 4.

Mais à peine fut-il parti pour ce voyage, que dans une congrégation qui se tint à Trente le vingt-deuxieme de Septembre, un des évêques du concile parla fort au long sur cet article odieux, & conclut, que puisque la matiere étoit déja toute préparée, il étoit temps de la proposer, & d'y travailler. Sur quoi le sieur du Ferrier ambassadeur de France ayant pris la parole, fit un discours qu'il avoit préparé à tout évenement, où après avoir justifié les usages & les libertés de l'église Gallicane, il dit qu'il étoit surprenant que le concile étant principalement assemblé pour la réforme de la discipline écclésiastique, on eût à peine touché à cet article, & qu'au lieu de penser à régler les désordres infinis dont toute l'Europe gémissoit, on ne songeât qu'à réformer les souverains, auxquels saint Paul ordonnoit d'obéir, lors même qu'ils étoient déreglés. Il déclama contre les Annates, les pensions, les réserves, les expectatives, l'abus de posseder plusieurs évêchés, & finit, en disant qu'il avoit ordre de demander qu'on ne résolût rien dans le concile qui pût intéresser les libertés de l'église Gallicane; & si on l'entreprenoit, de protester contre cette entreprise, ainsi qu'il le faisoit en présence de toute l'assemblée qu'il en prenoit à témoin.

1564. Lorsqu'il eut achevé ce discours, le légat président le pria de se retirer, afin qu'on délibérât, selon la coutume, sur la réponse qu'on lui feroit. Il dit en sortant qu'on la lui donneroit telle qu'on jugeroit à propos, & qu'il ne s'en mettoit gueres en peine. En effet il ne parut plus depuis aux assemblées, & quelque temps après il s'en alla à Venise, où le sieur de Pibrac son collegue s'étoit déja retiré.

Palavicin, l. 23. c. 4.

L'effet de cette harangue, & de la retraite de l'ambassadeur de France, fut que les légats allerent plus bride en main sur une matiere si délicate; & entre autres réflexions que l'on peut faire là-dessus, on voit par le vingtieme chapitre de la derniere session, que le concile se contenta d'exhorter les princes par les plus pressans motifs à procurer l'observation des canons & des decrets qui y avoient été faits; & cette exhortation fut remise au lieu de l'anathème & de l'excommunication sous lesquels on avoit projetté de leur défendre de rien attenter contre l'immunité de la jurisdiction écclésiastique, selon le plan que les légats en avoient fait, & qui ne s'accordoit pas avec les prétentions de plusieurs souverains, & en particulier avec les droits dont le roi de France étoit en possession.

Les deux autres choses qui firent encore un grand éclat, & que plusieurs attribuerent au ressentiment du pape contre l'ambassadeur de France, furent, premierement, la condamnation de quelques Evêques François, qu'on regardoit à Rome comme fauteurs des nouvelles hérésies, & comme auteurs de la conduite de l'ambassadeur, qui ne passoit pas non plus dans le concile pour un fort bon catholique; & en second lieu, la citation de Jeanne reine de Navarre qui professoit ouvertement l'hérésie. On donnoit à cette princesse le terme de six mois pour comparoître devant le saint siége, & y rendre compte de sa religion, & des crimes dont on la chargeoit : que si elle refusoit de se présenter, on la tenoit pour convaincue, & on la déclaroit déchûe de ses états, & sujette à toutes les peines ordonnées par les canons contre les hérétiques.

Les prélats dont il s'agissoit, outre le cardinal de Châtillon, étoient Jean de Saint-Chaumont archevêque d'Aix, Jean de Saint-Gelais évêque d'Usez, Jean de Montluc évê-

que de Valence, Claude Regin évêque d'Oleron, Louis d'Albret évêque de Lescar, Charles Guillard évêque de Chartres, Antoine Carracciolo évêque de Troye, fils du feu Jean prince de Melphes maréchal de France. On avoit dessein d'y joindre François de Noailles évêque de Daqs: mais on sut qu'il étoit en chemin pour l'Italie, & on crut qu'il étoit juste de lui laisser le moyen de se disculper lui-même, supposé qu'il voulût le faire.

1564.

Lettre du cardinal de la Bourdaisiere, datée de Rome le 23. d'Octobre 1563.

Autre lettre du même du 25. Novembre.

Palavicin, l. 23. c. 6.

Ces prélats avoient été cités dès le mois d'Avril; & le vingtieme d'Octobre le pape prononça la sentence de déposition contre quelques-uns d'eux, & de suspension contre les autres.

Quant à ce qui regarde la reine de Navarre, on publia sur la fin de Septembre l'acte par lequel on la citoit devant le saint siége, & on l'afficha aux portes de l'église de saint Pierre, & du Saint Office, nonobstant les remontrances des cardinaux de Lorraine & de la Bourdaisiere. L'intention du pape étoit qu'on prononçât la sentence contre elle dans le concile même: mais les légats l'en détournerent, lui en faisant envisager les conséquences, & sur-tout que la reine d'Angleterre & les princes protestans d'Allemagne se trouvant dans le même cas que la reine de Navarre, se souleveroient & se ligueroient infailliblement pour faire une sanglante guerre à l'église.

Ces nouvelles ayant été portées à la cour de France, le roi fit partir monsieur d'Oisel chevalier de l'ordre, pour se plaindre au pape de ces violentes procédures, & lui représenter que ce qu'il avoit fait à l'égard des prélats François, étoit contre le concordat, selon lequel les évêques de France ne devoient point être jugés à Rome; mais en France par des commissaires au nom du saint siége; & qu'à l'égard de la reine de Navarre, on avoit violé en sa personne les droits les plus sacrés des souverains, qui tiennent leur puissance immédiatement de Dieu, outre l'injure particuliere qu'on avoit faite au roi, en ce qu'on disposoit des états de cette princesse, qui relevoient pour la plûpart de la couronne de France.

Lettre de la reine à l'évêque de Rennes, datée du 15. Dec. 1563.

Le roi d'Espagne même fit témoigner au pape, qu'il n'approuvoit point une telle entreprise, & la reine de Navarre lui écrivit pour l'en remercier: mais au même temps on avoit des avis à la cour de France, qu'il travailloit sous main à débaucher les sujets de cette princesse; car la conduite de Philippe

Variæ epist. citatæ a Spondano ad annum 1563.

II. fut toûjours également artificieuse & impénétrable.

1564. Quoi qu'il en soit, on ne passa pas outre à Rome sur ces deux articles, & le pape se contenta d'excommunier la reine de Navarre, de quoi elle ne se mettoit pas fort en peine. Le cardinal de Lorraine à son retour à Trente, passa par Venise, où il fit en vain tout ce qu'il put pour engager les ambassadeurs de France à retourner au concile : mais nonobstant leur refus, il travailla à le terminer, comme il l'avoit promis au pape.

Comment le concile se termina.

Le concile finit en effet avec assez de tranquillité le quatrieme de Décembre de l'année 1563. après quelques oppositions de l'ambassadeur d'Espagne; ayant commencé en 1545. & été continué dans cet intervalle à diverses reprises. Il ne fut plus question que de le faire recevoir dans tous les états de la chrétienté.

Palavicin, l. 24. c. 9. & 11.

Le roi de Portugal & la république de Venise furent des premiers à satisfaire le pape sur cet article : mais il n'en fut pas ainsi de l'empereur & des rois de France & d'Espagne. L'empereur étoit mécontent de ce que le concile lui avoit refusé deux choses, qu'il croyoit devoir être très-utiles pour la réunion des esprits en Allemagne, savoir la communion sous les deux especes, & le mariage des prêtres. Le roi d'Espagne se plaignoit de ce qu'on avoit terminé le concile nonobstant les oppositions de son ambassadeur : il se rendit néanmoins quelque-temps après, & le fit publier dans tous ses états. Pour ce qui est du roi de France, outre qu'il avoit fait les mêmes demandes que l'empereur, les decrets de réformation, quoiqu'adoucis, contenoient encore beaucoup de choses contraires aux usages & aux libertés de l'église Gallicane; de plus il prévoyoit que la publication du concile alarmeroit beaucoup les huguenots, & qu'ils la regarderoient comme la cassation de l'édit de pacification, qui avoit été le fondement de la paix d'Orleans, qu'il étoit résolu d'entretenir.

Le président du Ferrier, qui étoit toûjours à Venise depuis sa retraite de Trente, écrivoit sans cesse à la cour contre le concile. Il se faisoit un point d'honneur, en empêchant qu'on ne le reçût dans le royaume, d'y faire autoriser la conduite qu'il avoit tenue durant le cours de son ambassade, & ses lettres étoient pleines du détail des motifs, qui devoient obli-

Lettre de président du Ferrier, datée du 6. Dec. 1563.

Lettre du sieur

ger le roi à ne le pas recevoir. Il agissoit en cela autant par inclination, que par zele pour les droits du royaume: car il se fit huguenot quelques années après; mais avec certaines précautions, que le sieur du Plessis-Mornai qui le pervertit, n'approuva pas. De plus, le conseil étoit composé de personnes la plûpart indifférentes ou mal intentionnées pour les interêts de l'église. Le chancelier de l'Hôpital y dominoit; il passoit depuis long-temps pour être beaucoup plus favorable à la nouvelle religion qu'à la catholique, ou peut-être n'étoit-il pas plus attaché à l'une qu'à l'autre. La reine n'avoit en vûe que de maintenir la paix dans le royaume, résolue d'y tout sacrifier, & de ne donner aucun sujet aux huguenots de remuer, au moins jusqu'à tant qu'elle se vît en état de les pouvoir dompter sans rien hasarder.

1564.

de Mornai du 22. Dec. 1582. Note sur cette lettre, &c.

Lettre du premier Fev. 1583.

Le pape parfaitement instruit de cette disposition de la cour de France, n'oublia rien pour la faire changer. Il fit partir le nonce Sainte-Croix, qui avoit déja été en cette qualité auprès du roi, & qui promit de la part du pape à la reine, si elle vouloit faire publier le concile en France, de lui procurer l'entrevûe que le cardinal de Lorraine lui avoit proposée à Rome, & qu'elle souhaitoit passionnément d'avoir avec le roi d'Espagne & avec l'empereur, ou avec le roi des Romains.

Le pape propose d'en faire publier les décisions en France.

Diverses lettres du nonce, citées par Palavicin, l. 24. c. 11.

Cette princesse, dissimulant ses véritables intentions, dit au nonce que ce n'étoit pas à elle à commencer, que le roi d'Espagne n'avoit pas encore reçu le concile, & que le pape même ne l'avoit pas encore confirmé.

Aussi-tôt après que le pape en eut publié la confirmation, & que le roi d'Espagne l'eût reçu, le nonce renouvella ses instances auprès de la reine. Elle lui répondit qu'elle avoit plus de mesures à garder que le roi d'Espagne, & que les différends de religion qui partageoient le royaume, ne lui permettoient pas d'aller si vîte: & sur ce qu'il lui demanda la permission de présenter aux prélats du royaume des exemplaires imprimés du concile de la part du pape, elle le lui défendit, disant que cela n'étoit pas nécessaire, parce qu'ils en avoient eu d'ailleurs.

La reine n'y veut pas consentir.

L'arrivée du cardinal de Lorraine en France, sur lequel le pape avoit beaucoup compté, pour venir à bout de cette

Sur quel pié ces décisions sont re-

affaire, n'eut pas plus d'effet. On lui fit envisager de près le danger d'une révolte, si on donnoit la moindre atteinte à l'édit de pacification; qu'en publiant le concile, on se mettoit dans l'obligation de le faire observer, & que cette observation étoit incompatible avec l'édit. On assembla les présidens du parlement & les gens du roi, pour avoir leur avis là-dessus. Le procureur général déclara que sur ce qui regardoit les dogmes, il falloit s'en tenir aux décisions du concile: mais que dans les decrets de la réformation, il y avoit tant de choses contraires aux libertés Gallicanes, que de les recevoir, ce seroit renverser la police du royaume.

1564.

gardées dans le royaume.

Lettre de J. de Morvilliers évêque d'Orleans, à l'évêque de Rennes, datée du 3. de Mars 1564.

Le cardinal voyant des obstacles si insurmontables, se désista de son dessein, & protesta au roi & à la reine qu'il n'y avoit personne dans le royaume plus zelé que lui, pour y maintenir la tranquillité, & plus opposé à tout ce qui pourroit y produire quelque trouble. Ainsi les choses en demeurerent là: & comme les mêmes raisons prises des libertés de l'église Gallicane ont toûjours subsisté, jamais le saint siége n'a pu obtenir depuis qu'on changeât en France à cet égard. Après tout, à la réserve de ce qui étoit tout-à-fait contraire aux usages de l'église Gallicane, les decrets du concile touchant la discipline, sont pour la plûpart observés dans le royaume, non pas comme émanés de ce concile, mais comme autorisés par les états, qui furent quelques années après tenus à Blois, ainsi que je le dirai.

Voyage du roi & de la reine en plusieurs provinces.

Toutes ces choses se traiterent durant une bonne partie de l'année 1564. & en divers lieux, pendant le voyage que le roi & la reine firent avec la cour dans plusieurs provinces de ce royaume.

Le motif principal que la reine se proposa dans ce voyage, étoit de connoître par elle-même l'état des provinces, & de s'y servir du respect, que la présence du prince inspiroit aux peuples, pour remédier du moins aux désordres les plus essentiels, & pour prendre des précautions contre les mouvemens, les tumultes, les séditions, que l'animosité des catholiques & des huguenots les uns contre les autres rendoient presque inévitables: mais les huguenots lui attribuoient encore d'autres vûes, & en étoient en de grandes inquiétudes.

Ils

Ils s'imaginoient qu'elle méditoit une ligue avec le roi d'Espagne & avec les autres princes catholiques, pour exterminer par leurs secours le calvinisme dans le royaume; & leurs soupçons n'étoient pas sans fondement. 1564.

Le bruit couroit que durant le voyage, la reine devoit s'aboucher avec l'empereur sur les frontieres de Lorraine, avec le roi d'Espagne quand elle seroit en Guienne, & avec le duc de Savoye dans le Lyonnois. On savoit que le cardinal de Lorraine avoit eu à Rome plusieurs conférences secretes avec le pape, & il étoit vrai qu'on y avoit projetté ces entrevûes. On étoit très-convaincu de la haine du cardinal contre les huguenots, de la résolution où il étoit de venger la mort de son frere, & de mettre le duc son neveu à la tête du parti catholique; à quoi il ne pouvoit gueres parvenir, que par le secours des princes étrangers. On voyoit arriver tous les jours à la cour des couriers tantôt de Rome, tantôt d'Espagne, tantôt de Savoye, tantôt de l'empereur, & les ministres de tous ces princes se donner de grand mouvemens. Ils paroissoient agir avec beaucoup de concert: ils avoient en effet le même but, & étoient tous chargés de la part de leurs maîtres, d'engager la reine à faire avec eux la ligue contre les protestans de France.

La conservation de la religion catholique dans le royaume étoit le motif commun, dont tous se servoient pour cet effet. C'étoit véritablement celui qui faisoit agir le pape. On lui avoit persuadé que, pour peu que l'on tardât à prevenir le mal, on verroit la France secouer l'obéissance du saint siége, comme l'Angleterre avoit fait. La difficulté qu'on faisoit de recevoir le concile, la conduite que les ambassadeurs de France avoient tenue à Trente, les soupçons bien fondés qu'on avoit sur la religion de plusieurs évêques, & de quelques-uns des principaux du conseil, & de la reine même, le confirmoient dans cette pensée.

Quant aux autres princes, que j'ai nommés, l'intérêt particulier avoit autant de part que celui de la religion, dans le dessein qu'ils avoient de porter le roi à réduire les huguenots par les armes.

Le roi d'Espagne appréhendoit que, si on les laissoit en repos, ils n'appuyassent ceux des Pays-Bas, qui commen-

1564.

Lettre de la reine à l'évêque de Rennes, datée du 8. Fev. 1563.

çoient à se soulever en divers endroits. L'empereur Ferdinand, qui suivoit beaucoup plus les impressions du Conseil d'Espagne, que ne faisoit Maximilien son fils roi des Romains, jusqu'alors très-favorable à la France, n'avoit pas encore perdu l'envie de retirer Metz, Toul, & Verdun, sur quoi il avoit fait depuis peu de nouvelles instances: & il ne pouvoit gueres espérer d'en venir à bout, si la France demeuroit en paix. Le Duc de Savoye n'étoit pas moins intéressé à susciter de nouvelles brouilleries en France, par l'espérance d'obtenir dans quelque conjoncture favorable l'évacuation des places, que les François occupoient encore dans ses états, comme il avoit profité de la derniere guerre civile, pour retirer sa capitale de leurs mains.

C'étoient là les véritables raisons de l'empressement de ces princes pour la ligue, que leurs ministres devoient proposer à la reine, & qu'ils coloroient du prétexte de la religion. Tous ces projets relevoient autant les espérances du cardinal de Lorraine pour le rétablissement de la puissance de sa maison, qu'ils donnoient d'inquiétude aux huguenots.

Mais la reine, trop éclairée pour donner dans ces piéges, avoit pris son parti, & avoit mis pour le point fixe de sa conduite, de ne point rentrer en guerre, au moins si-tôt, & jusques à ce qu'elle se vît en état d'opprimer sans peine & sans le secours étranger, le parti huguenot, qui étoit encore alors trop fort & trop puissant pour être si aisément abattu.

Ligue proposée inutilement au roi par les princes catholiques pour exterminer les protestans.

Mém. de Castelnau, l. 4. c. 5.

Le roi étant parti au commencement de l'année, pour aller à Fontainebleau, ce fut-là qu'il donna audience au nonce du pape, & aux ambassadeurs de l'empereur, du roi d'Espagne, & du duc de Savoye. Tous le conjurerent de la part de leurs maîtres de demeurer ferme dans la religion catholique, à l'exemple de ses prédécesseurs, & de faire publier les canons & les décrets du concile de Trente dans son royaume, d'y empêcher le progrés de l'hérésie, de punir séverement ceux qui avoient ruiné & saccagé les églises, qui avoient pris les armes contre lui, qui avoient introduit des troupes étrangeres dans ses états, & ceux qui avoient eu part à l'assassinat du duc de Guise; de faire cesser l'aliénation des biens de l'église; & sur cet article les ambassadeurs d'Espagne & de Savoye lui déclarerent que, s'il prétendoit payer de l'argent

provenu d'un tel fonds les sommes dûes pour la dot de sa sœur au roi d'Espagne & de sa tante au duc de Savoye, ces princes le refuseroient, par la crainte d'attirer sur eux la malédiction de Dieu. Enfin pour l'enhardir à casser l'édit de pacification, publié en conséquence de la paix d'Orleans, ils lui offrirent tous les secours qu'il pourroit souhaiter, & qui, joints à une armée composée de ses sujets catholiques, auroient bientôt, disoient-ils, entierement exterminé l'hérésie de son royaume.

1564.

La Popeliniere, l. 10.

Le roi, bien instruit par la reine sa mere qui avoit pénétré tout le dessein de ces ambassades, répondit à de si belles offres par des remercîmens, & par de grandes marques de reconnoissance. Il assûra les ambassadeurs de son attachement à la religion catholique, & de ses bonnes intentions pour en procurer les avantages & le rétablissement dans tout son royaume : mais il ajoûta qu'il falloit y procéder avec beaucoup de précaution ; qu'il ne pouvoit se résoudre à voir de nouveau répandre le sang de ses sujets, dont un si grand nombre avoit déja malheureusement péri par la guerre civile ; qu'il ne lui convenoit pas de violer sa parole royale, & un traité si solennellement juré ; que le temps avec le secours de Dieu fourniroit des moyens plus doux, pour ramener les esprits de ceux qui s'étoient égarés ; qu'il remédieroit peu à peu aux désordres causés par les différends de religion ; que c'étoit le but qu'il se proposoit dans le voyage qu'il alloit faire par tout son royaume ; qu'au reste il feroit de sérieuses réflexions sur tout ce qu'ils lui avoient représenté, & qu'il en délibéreroit avec son conseil.

On fit encore quelque séjour à Fontainebleau, où la cour pendant plusieurs jours parut plus occupée de divertissemens que d'affaires : & puis on se mit en chemin pour le grand voyage.

(*a*) Le roi fit son entrée à Sens, & de-là il alla à Troyes où il laissa ses ordres pour la conclusion de la paix avec les

(*a*) L'auteur du 15e. tome des hommes illustres de France, p. 7. fait plusieurs observations importantes sur la maniere dont le pere Daniel raconte ici le voyage du roi. 1o. Le roi en partant de Troyes ne laissa point d'ordres pour la conclusion de la paix avec les Anglois, puisque cette paix avoit été pleinement concluë pendant le séjour que la cour avoit fait à Troyes. On le prouve par une lettre du roi à l'évêque de Rennes, datée de Troyes le 13. Avril 1564. qui

ambassadeurs d'Angleterre, de laquelle j'ai raconté le détail.

1564. *Voyage du roi à Nanci.* Castelnau, l. 5. c. 9.

Il se rendit à Nanci sur la fin de Mars, où il apprit la mort du maréchal de Brissac, qui fut une des plus grandes pertes que la France pût faire alors. Son bâton fut donné à monsieur de Bourdillon, qui ne fut revêtu qu'en ce temps-là de cette dignité, quoique nos historiens par anticipation lui donnent le titre de maréchal de France dès-le temps du siége du Havre.

Diverses lettres de la reine à l'évêque de Rennes rapportées par le Laboureur.

Ce voyage de Nanci avoit pour prétexte la cérémonie du baptême de Henri fils du duc de Lorraine, & de Claude de France sœur du roi, auquel ce prince & la reine étoient invités; mais le véritable motif étoit l'espérance de l'entrevûe que la reine avoit demandée au roi des Romains pour plusieurs sujets importans. Le premier étoit pour engager ce prince, avec qui la reine avoit toûjours entretenu des liaisons très-étroites, à empêcher que désormais les princes protestans d'Allemagne ne se mêlassent des affaires des huguenots de France. Le second étoit deux mariages qu'elle lui avoit déja proposés, l'un d'une des fille de ce prince avec le roi, & l'autre de Marguerite de France avec son fils aîné. Le troisieme étoit de traiter avec lui des moyens d'obtenir du pape pour la France & pour l'Allemagne, la communion sous les deux especes & le mariage des prêtres, qu'ils regardoient l'un & l'autre comme des expédiens très-propres à faciliter le retour des protestans à l'église Romaine : mais le roi d'Espagne, à qui trop de correspondance de la cour de France avec le roi des

porte en termes exprès que la négociation commencée entre les députés de France & d'Angleterre étoit *à la fin terminée*. 2°. Le roi ne se rendit point à Nanci. On le prouve par une lettre de l'évêque d'Orleans à son neveu l'évêque de Rennes, où il assure que la reine avoit eu dessein d'aller à Nanci; mais qu'on avoit changé ce projet & que l'on iroit qu'à Bar. Cette lettre est datée de Fontainebleau le 5. Mars 1564. avant le départ de la cour pour Troyes. 3°. Le voyage de la cour depuis Troyes ne doit point être placé dans le mois de Mars, puisque le roi ne partit de Troyes que le 14. Avril. On le prouve par la lettre qu'il écrivit à l'évêque de Rennes & qui est datée de Troyes le 15 Avril 1564. on y lit ces paroles : *Ayant mis fin à une si bonne œuvre* (c'est la conclusion de la paix avec l'Angleterre), *j'acheverai plus gaillardement mon voyage de Bar-le-Duc, où je m'acheminerai dès demain.* 4°. Ce ne fut point à Nanci ni même après le départ de Troyes que la cour apprit la mort du maréchal de Brissac. On le prouve par une lettre de l'évêque d'Orleans à son neveu l'évêque de Rennes, où l'on lit ces mots : *M. le maréchal de Brissac est décedé depuis huit jours.* Cette lettre est datée de Troyes le 5 Avril 1564. on savoit donc la mort de ce maréchal avant que d'en partir.

Romains donnoit de la jalousie, suspendit tant qu'il put, & empêcha enfin cette entrevûe: & l'empereur Ferdinand étant mort vers le milieu de cette même année, Maximilien monté sur le throne de l'Empire, se trouva trop occupé d'ailleurs pour renouer cette partie, & perdit même dans la suite beaucoup de son inclination pour la France. 1564.

Les ambassadeurs des princes soupçonnant quelque mystere dans ce voyage, suivirent le roi à Nanci, où le nonce du pape & l'ambassadeur d'Espagne redoublerent leurs instances auprès de la reine pour la ligue: mais ils le firent aussi inutilement qu'à Fontainebleau. Comme tout ce qui se passoit dans ces audiences étoit tenu fort secret, cela ne servoit qu'à augmenter l'inquiétude des huguenots, & la reine la voyoit volontiers croître dans l'espérance que la crainte de la ligue les rendroit plus dociles. Elle tenta en vain, étant en Lorraine, le duc de Wirtemberg, le comte Palatin du Rhin, & Wolfang duc des deux Ponts, par l'offre qu'elle leur fit de grosses pensions. Ils les refuserent, & promirent seulement qu'ils n'assisteroient point les protestans de France, pourvû qu'on leur laissât la liberté de conscience promise par les édits. Elle réussit mieux auprès de Charles marquis de Bade, & de Jean Guillaume, prince de la maison de Saxe, qui accepterent les pensions, & s'engagerent à lui fournir un certain nombre de troupes dans le besoin.

Castelnau, l. 5. c 9.

De Nanci le roi alla à Dijon. Les peuples témoignerent une joie extrème de le voir, & le duc d'Aumale & monsieur de Tavanes, l'un gouverneur, & l'autre lieutenant de roi de la province, lui firent une réception magnifique. Il écouta favorablement les requêtes des états, excepté sur un point qu'ils lui avoient déja fait demander avant son voyage, savoir que l'édit n'eût point de lieu dans la Bourgogne en faveur des calvinistes pour l'exercice de leur religion.

Etat où il trouve le Lyonnois, le Dauphiné & le Languedoc.

Mais il ne fut pas plûtôt sorti de Bourgogne, qu'il trouva de tout autres dispositions dans les peuples à cet égard. Le Lyonnois, le Dauphiné, le Languedoc, où les huguenots avoient le plus dominé durant la guerre civile, étoient pervertis en grande partie. La Messe avoit été abolie en plusieurs endroits, & la plûpart des prêtres & des religieux massacrés.

1564.

L'animosité étoit extrème entre les catholiques & les huguenots. Ils présentoient tous les jours au roi des requêtes les uns contre les autres, & il y avoit toute apparence que, si les désordres recommençoient jamais, ce seroit là que le premier feu s'allumeroit.

C'est ce qui détermina la cour à faire un plus long séjour à Lyon, où le roi ordonna qu'on bâtît une citadelle pour contenir dans l'obéissance cette grande & riche ville, qui est de ce côté-là une des clés du royaume. Le roi, nonobstant la peste qui y étoit, n'en partit point que les travaux ne fussent fort avancés. Il ordonna cependant qu'on démantelât quelques-unes des villes qui avoient été les plus séditieuses, comme Montauban. Il donna le même ordre pour Meaux & pour Orleans : mais soit qu'il ne donnât cet ordre que pour marquer seulement son indignation à ces villes, soit que ceux qui furent chargés de l'exécution fussent peu fideles, ou trop amis du parti calviniste, on ne fit seulement à la plûpart que quelques breches qui pouvoient être réparées en huit jours. On régla, selon l'édit de pacification, les lieux où il y auroit des prêches. On recommanda aux magistrats de contenir les deux partis dans le devoir, & d'éviter la partialité dans l'administration de la justice.

Mémoires de Castelnau, l. 5. c. 10.

Cependant les ambassadeurs qui étoient toûjours à la suite de la cour, ne se rebutoient point, & continuoient à presser la reine de penser sérieusement à conclurre une ligue pour la destruction du calvinisme en France : & même les François catholiques, soit qu'ils fussent animés par les émissaires d'Espagne & de la maison de Lorraine, soit par la haine qu'ils avoient contre les huguenots, menaçoient en quelques endroits de se soulever, si on ne révoquoit l'édit de pacification.

Nouvel édit donné à Roussillon en explication de celui de pacification.

La reine en parut ébranlée : mais persistant dans sa premiere résolution, dont elle crut qu'il n'étoit pas encore temps de se départir, elle se contenta, pour donner quelque satisfaction au parti catholique, d'interpréter divers articles de l'édit d'une maniere qui modéroit beaucoup la liberté des huguenots : & dès que la cour fut arrivée à Roussillon maison des comtes de Tournon dans le Dauphiné, le roi fit au commencement du mois d'Août un nouvel édit en interprétation de celui dont il étoit question.

Sur l'article qui permettoit aux Gentilshommes calvinistes d'avoir un prêche dans le fief, il fut déclaré que ce n'étoit précisément que pour leurs familles & leurs vassaux, & il leur fut défendu, sous peine de forfaiture, d'y en admettre d'autres.

1564.

Edit de Roussillon.

Les prêches furent défendus à dix lieues à la ronde de l'endroit où la cour se trouveroit, & même dans les villes où il étoit permis d'en avoir par l'édit de pacification.

On défendit aux huguenots, d'assembler des Synodes, sans y appeller les officiers du roi, & de faire des cueillettes, sous peine de punition corporelle.

Enfin les religieux & religieuses, qui durant les troubles avoient quitté leurs monasteres, & s'étoient mariés, furent condamnés à reprendre leur ancienne profession, ou à sortir incessamment du royaume.

Ce nouvel édit chagrina furieusement les calvinistes. Le prince de Condé écrivit au roi, pour s'en plaindre : mais il n'eut point de lui d'autre réponse, sinon qu'il avoit de très-grandes raisons d'en user ainsi; que lui même les approuveroit, quand il en auroit été informé, & qu'au reste il ne falloit pas qu'il s'attendît à être consulté sur tout ce qu'on jugeroit à propos de faire pour le bien du royaume. Le prince peu satisfait de cette réponse, dissimula : mais il ne l'oublia jamais.

Le roi fit au même lieu un autre édit très-remarquable, par lequel il fixa au premier de Janvier le commencement de l'année, qui de temps immémorial avoit commencé à Pâques : chose fort incommode, à cause de la mobilité de cette fête : & c'est-là l'époque du stile qu'on a suivi depuis en France, quoique cet article n'ait jamais été enregistré au parlement.

Autre pour fixer au mois de Janvier le commencement de l'année, qui avoit toûjours commencé à Pâques.

Article 39. de l'Ordonnance de Roussillon.

Annotations de Neron sur les ordonnances, &c.

Le duc & la duchesse de Savoye, tante du roi, lui rendirent visite en ce lieu-là : & les conférences qu'ils y eurent avec la reine, furent de nouveaux sujets de soupçon pour le parti calviniste, quoique le principal but du duc de Savoye fût d'obtenir la restitution des places qu'on lui retenoit encore.

Le roi reçut là de nouvelles plaintes des huguenots contre les catholiques, & des catholiques contre les huguenots. Il lui en venoit de pareilles du Maine, de l'Anjou, de la

Touraine, de la Bourgogne, de la Guienne. On apprenoit
1564. tous les jours les insultes qu'ils se faisoient les uns aux autres en divers endroits, & qui étoient de fâcheux présages du renouvellement des troubles. On tâchoit d'y remédier par les ordres qu'on envoyoit aux magistrats pour l'observation de l'Edit. On accordoit quelque chose tantôt aux uns, tantôt aux autres, avec cette différence néanmoins; que l'on connivoit sur beaucoup de points en faveur des catholiques, & au désavantage des huguenots.

1565. Le roi après avoir visité la Provence, arriva en Languedoc au commencement de l'hyver, qui fut très-rude cette année-là, & qui le contraignit de faire un long séjour à Carcassonne, où il fut comme assiegé par les neiges au mois de Janvier de l'an 1565.

Le cardinal de Lorraine est insulté dans Paris, & pourquoi.

La Popeliniere, l. 10.

Etant arrivé en Gascogne, il reçut une nouvelle de Paris qui l'inquiéta beaucoup, & dont le sujet partagea la cour. Le cardinal de Lorraine étant venu à Saint Denys avec une grande suite de ses gens & de ses amis tous bien armés, voulut de-là venir à Paris avec le même équipage. Le maréchal de Montmorenci gouverneur de l'Isle de France le fit prier de n'en rien faire, tant à cause des édits du roi, qui défendoient, excepté certains cas & certaines personnes, de porter des armes à feu, qu'à cause qu'il y avoit beaucoup de semences de division entre les Parisiens, où l'esprit de faction régnoit autant qu'ailleurs.

Castelnau, l. 6. c. 2.

Le cardinal offensé de cette priere répondit qu'il n'avoit aucun mauvais dessein (a); qu'il ne se faisoit ainsi accompagner que pour sa sûreté, & que le maréchal n'étoit pas en droit

(a) Il y a ici quelques circonstances importantes rapportées par monsieur de Thou & qui sont omises par le pere Daniel. 1° En l'année précedente le cardinal avoit obtenu de la reine mere un brevet contre-signé par Jacques Bourdin un des quatre secrétaires d'état, par lequel on lui permettoit d'avoir une garde pour la sureté de sa personne. 2°. Lorsqu'on lui vint défendre de la part de monsieur de Montmorenci d'entrer dans Paris avec des gens armés, il répondit qu'il y étoit spécialement autorisé par ce brevet; mais il refusa de le produire, sous prétexte que monsieur de Montmorenci en avoit connoissance. 3°. Le cardinal en entrant dans Paris étoit accompagné du jeune duc de Guise son neveu, qu'il fit descendre de cheval pour se retirer avec lui dans la boutique d'un marchand, lorsqu'il vit que l'on avoit tué non pas un mais deux hommes de son escorte. 4°. Le maréchal de Montmorenci avoit compté lui faire cette insulte à la porte saint Denys avant qu'il fût entré dans Paris; mais le cardinal y étant entré plûtôt qu'on n'avoit cru, ne fut rencontré par le maréchal qu'auprès de l'église des saints Innocents.

troit de l'empêcher d'entrer avec cette escorte dans Paris en un temps de paix. Il y vint : mais il fut extrèmement surpris, lorsqu'entrant dans la rue Saint Denys, il apperçut le maréchal & le prince de Porcien à la tête d'une grosse troupe de soldats, qui ordonnerent à tous ses gens de leur remettre leurs armes. Comme la partie n'étoit pas égale, il fallut souffrir cet affront, & un des domestiques du cardinal, à qui on vouloit prendre ses pistolets, ayant fait résistance, fut tué sur la place. Le cardinal, qui le vit tuer, crut qu'on en vouloit à lui-même, & se sauva dans la boutique d'un marchand. Personne ne l'y poursuivit : mais aussi il ne vit dans le peuple nulle marque qu'aucun pensât à prendre son parti : ce qui le surprit fort ; car il avoit compté en cette occasion sur l'ancienne affection des Parisiens pour sa maison. Le maréchal & lui envoyerent aussi-tôt en cour, l'un pour se plaindre, & l'autre pour justifier sa conduite. La plûpart y prirent le parti du cardinal, & le prince de Condé même (*a*) : mais le maréchal fit si bien valoir ses raisons, qui étoient effectivement très-plausibles, que le roi ne le condamna point, & se contenta de dire qu'il examineroit la chose : & pour en empêcher les suites, comme il sut que messieurs d'Aumale & d'Elbœuf freres du Cardinal assembloient leurs amis, & que d'autre part l'amiral avec les siens étoit venu à Paris offrir son service au maréchal de Montmorenci (*b*) ; il envoya couriers sur couriers pour ordonner aux uns & aux autres de quitter les armes, de renvoyer leurs gens, & de ne pas se trouver armés dans Paris. Tous obéirent, chacun craignant

1565.

La Popeliniere, l. 10.

On trouve encore d'autres circonstances du même fait dans une lettre que le duc de Lorraine, qui vint peu de temps après à Paris, écrivit à monsieur de Matignon. Ce prince raconte que le cardinal & le jeune duc de Guise son neveu s'étant retirés dans la maison d'un marchand, fermerent la porte sur eux. Il ajoute qu'on tira plusieurs coups de fusil ou de pistolet contre cette porte, qui fut percée en deux ou trois endroits, & que ce fut le maréchal de Montmorenci qui tira le premier en disant : *où est ce cardinal ? il le faut déprêtriser*. Il s'en tint là, & il n'entreprit point de forcer la maison où les deux princes resterent jusqu'à ce que le maréchal se fût retiré avec sa troupe. Ils se rendirent ensuite à pié à l'hôtel de Clugny, où le cardinal étoit logé. *Voyez l'Hist. du Maréchal de Matignon*, *l. 5.*

(*a*) Le prince de Condé n'étoit point alors à la cour, il étoit resté dans son gouvernement de Picardie pendant le voyage du roi. *Voyez les vies des hommes illustres*, *T. 15 pag. 35. & M. de Thou l. 37.*

(*b*) Le roi qui étoit alors à Toulouse envoya monsieur de Chiverni depuis chancelier, pour accommoder cette affaire. *Mém. de Chiverni*, *p. 12.*

1565.

qu'on ne lui imputât le mal qui pourroit arriver de cette querelle, & se firent auprès du roi un grand merite de leur prompte obéissance.

Ce prince, par-tout fatigué de placets, & de requêtes, en avoit remis la réponse jusqu'à son arrivée à Toulouse. Les plus grosses plaintes se faisoient contre monsieur de Montluc lieutenant de roi dans une partie de la Guienne. Les huguenots étoient animés contre lui au-delà de tout ce qu'on peut dire, à cause de la severe justice qu'il faisoit de ceux de leur parti, quand il les trouvoit en faute. Mais lorsqu'ils le virent arriver à la cour, personne de ceux qui étoient venus pour l'accuser, n'osa se déclarer sa partie : & c'est un bel éloge pour ce seigneur, que le témoignage qui lui est rendu par un protestant même, que c'étoit sa vertu plûtôt que ses fautes, qui lui avoit suscité tant d'accusateurs.

La Popeliniere, l. 10.

Entrevûe du roi avec la reine d'Espagne à Bayonne.

Le roi fit son entrée à Bourdeaux le neuvième d'Avril, & de-là continua sa route à Bayonne, où ce qui se passa donna plus que tout le reste, beaucoup à penser aux calvinistes. On étoit convenu avec le roi d'Espagne, que la reine Elizabeth sa femme se transporteroit sur la frontiere, pour s'aboucher avec le roi de France son frere & la reine sa mere : & c'étoit à cette entrevûe qu'avoient été réduits tous ces grands projets de conferences, qu'on avoit proposées dix-huit mois auparavant entre le pape, le roi d'Espagne, l'empereur, le roi des Romains, & la reine de France, pour la défense de la religion catholique, & le rétablissement de la paix de l'Europe.

Le duc d'Albe y accompagna la reine d'Espagne, & parmi les divertissemens des deux cours, qui étoient l'une & l'autre fort lestes, il se tint diverses conferences, dont quelques seigneurs huguenots, qui étoient en fort petit nombre à la cour de France, tâcherent inutilement de pénétrer le mystere : & l'on n'a jamais sû en détail ce qui s'y passa. (a)

Strada dans son histoire écrit, qu'il avoit eu entre les mains une lettre de Philippe II. à Marguerite de Parme gouvernante des Pays-Bas, où ce prince, parlant de cette entrevûe, lui dit que la reine d'Espagne avoit fort exhorté le roi de France son frere & la reine sa mere, à ne plus ménager les huguenots, & à se déclarer hautement pour le parti catholique ;

(a) Voyez les observations.

1565. qu'elle les avoit trouvés fort disposés à cela ; qu'on y avoit parlé de quelques mariages, & c'étoit vrai-semblablement de celui du roi avec quelqu'une des filles du nouvel empereur, & de celui de Marguerite de France avec l'archiduc, pour lesquels l'évêque de Rennes négocioit depuis long-temps à la cour imperiale, & dont le roi d'Espagne suspendoit toujours la conclusion ; que la reine d'Espagne, & le duc d'Albe n'avoient répondu sur cet article, qu'en termes généraux & ambigus, conformément à leurs instructions. Il y a beaucoup d'apparence qu'on n'arrêta rien de particulier dans ces conferences, & que la reine de France ne répondit que par une franchise apparente à la mystérieuse maniere d'agir des Espagnols. Mais ce qui est certain, c'est que les défiances, que les huguenots en conçurent, hâterent leur soulevement en Flandre, & déterminerent ceux de France à renouer leurs anciennes liaisons avec la reine d'Angleterre, & avec les princes protestans d'Allemagne, & leur en firent prendre de nouvelles avec les chefs du parti calviniste des Pays-Bas, pour se précautionner contre les dangers dont ils se croyoient menacés par le concert des deux couronnes.

Ombrage qu'en prirent les huguenots.

Castelnau. l. 6. c. 1.
Manuscrit de Jarnac, cité dans l'histoire du progrès du calvinisme, l. 2.
La Popeliniere, l. 10.

Le roi avant que de sortir de Bayonne fit dresser une espece de nouveau serment de fidélité, qu'il fit signer à quelques seigneurs calvinistes, & qu'il envoya à diverses villes, où le parti huguenot étoit fort puissant : chose assez inutile pour des gens, que les anciens sermens n'étoient pas capables de contenir dans le devoir. Il passa à son retour par Nerac, où la reine de Navarre avoit entierement aboli l'ancienne religion. Il y fit rétablir les eglises, restituer les biens aux catholiques ; & pour ne pas trop chagriner les huguenots, il consentit que les magistrats & les officiers de la ville fussent mi-partis, les uns catholiques, & les autres calvinistes. Il fit la même chose dans les autres villes, où les huguenots étoient les plus forts ; & recommanda à Montluc de tenir la main dans la Guienne à l'exécution de tous ses ordres, de quoi ce commandant s'acquitta parfaitement.

La cour ayant poursuivi son voyage par l'Angoumois, la Xaintonge, le pays d'Aunis, le Poitou, arriva à Angers au mois de Decembre, & après avoir traversé le Blesois, se rendit à Moulins en Bourbonnois au commencement de l'année

1566. suivante. Les députés des parlemens, & des autres cours superieures de France avoient reçu ordre de s'y assembler pour le rétablissement de la justice, auquel le roi voulut aussi travailler, comme il avoit tâché de faire par-tout pour celui de la religion.

Le roi ayant entendu les avis de tous ces magistrats, & fait une ordonnance pour la bonne administration de la justice, pensa à une autre affaire de la derniere importance pour la tranquillité de l'état.

Monsieur de Sipierre autrefois gouverneur du roi, en prenant congé de lui durant le voyage, pour aller prendre les eaux dans le pays de Liege, où il mourut fort regretté de ce prince & de toute la cour, l'avoit entretenu sur l'animosité qui augmentoit tous les jours entre la maison de Guise & celle de l'amiral. Il lui avoit fait comprendre que c'étoit un point capital de les réconcilier; qu'une telle division étoit seule capable d'en produire de très-funestes dans le royaume, & que cette étincelle avec le tems, si on ne l'éteignoit, pouvoit rallumer le feu de la guerre civile.

La Popeliniere, l. 10.

Le roi, suivant ce sage conseil, avoit fait venir l'amiral à Moulins, où se trouvoit le (*a*) jeune duc de Guise, qui avoit toûjours accampagné ce prince durant le voyage. Le cardinal de Lorraine & le maréchal de Montmorenci reçurent le même ordre, & quantité de seigneurs des deux partis y vinrent grossir la cour. On parla aussi-tôt de l'accommodement dont il étoit question. On convint que l'amiral assûreroit avec serment, qu'il n'avoit eu aucune part à la mort du duc de Guise, & que les princes de la maison de Guise, se contenteroient de cette satisfaction. La chose s'exécuta ainsi; mais les historiens ne s'accordent gueres sur les circonstances de cet accommodement. (*b*) Les uns disent que dans cette occasion la duchesse douairiere de Guise & le cardinal de Lorraine paroissant faire assez franchement ce que le roi souhaitoit d'eux, le jeune duc de Guise ne dit jamais aucun mot qui marquât qu'il consentoit à ce traité. D'autres disent que ni lui, ni ses freres n'y étoient pas même présens: d'autres ajoûtent que le duc d'Aumale étant arrivé sur ces entrefaites, refusa d'y prendre part, & que même sous un autre prétexte, il voulut se battre

La Popeliniere, l. 10.

Castelnau, l. 6. c. 2.

(*a*) Voyez les observations.

(*b*) Voyez les observations.

en duel contre l'amiral. Quoi qu'il en soit de la vérité de toutes ces particularités, on ne vit que trop par la suite, que ce n'étoit-là qu'une réconciliation feinte ; & l'on ne douta gueres moins de la sincerité de celle à laquelle le roi obligea en même temps le cardinal de Lorraine & le maréchal de Montmorenci, pour ce qui s'étoit passé à Paris. 1566. Davila, l. 3.

Quel fut le fruit de ce voyage du roi & de la reine.

Le fruit du grand voyage que le roi & la reine avoient fait par tout le royaume, fut une connoissance plus certaine & plus distincte de l'état des provinces, que celle qu'ils avoient eue jusqu'alors : mais ce fut aussi une augmentation d'inquiétude, pour les grandes difficultés qui se trouvoient à remédier à tant de desordres, dont ils étoient les témoins oculaires. (*a*) Des citadelles bâties pour contenir les villes les plus séditieuses, le changement des magistrats dans quelques autres, le choix des commandans qu'on croyoit devoir être fideles, le ménagement ou la sévérité employés en divers endroits, selon les occurrences, étoient toutes les précautions que le roi & la reine avoient pû prendre ; mais vû le mouvement où ils avoient trouvé les esprits, principalement dans le Languedoc & dans quelques autres provinces les plus éloignées de la capitale, il s'en falloit beaucoup qu'ils fussent autant rassûrés, qu'ils affectoient de le paroître.

La reine, après son retour, s'appliqua sur tout à régler les finances, pour acquitter les dettes qui étoient immenses, & fournir le trésor royal, afin de n'être pas prise au dépourvû, au cas qu'il arrivât quelque nouveau soulevement. Elle fit quantité de réformes, & cassa, contre l'avis de plusieurs du conseil, une bonne partie des troupes que le roi avoit sur pié : mais elle le faisoit pour ôter toute défiance au parti huguenot, tandis que d'autre part elle s'efforçoit de persuader les catholiques de son attachement à l'ancienne religion, assistant souvent avec le roi & ses autres enfans aux processions générales, & aux autres dévotions publiques, & en contenant avec exactitude les ministres calvinistes dans les bornes de l'édit. Castelnau, l. 6. c. 2.

Elle avoit sur la fin de 1564. renouvellé l'alliance avec les Suisses, auxquels elle envoya pour ce sujet le maréchal de Vieilleville, Sebastien de l'Aubespine Evêque de Limoges, Dans le traité du 7. De. 1564.

(*a*) On en bâtit une nouvelle à Lyon. *Castelnau*, *l.* 5.

1566. & Nicolas de la Croix abbé d'Orbais; & ce traité fût conclu malgré les intrigues du roi d'Espagne, qu'elle trouvoit par-tout en son chemin, nonobstant les belles protestations qu'il lui faisoit sans cesse par son ambassadeur, de son affection pour le royaume de France. Elle dissimuloit les défiances qu'elle avoit de lui, & se prévaloit des démonstrations extérieures qu'il lui donnoit de son amitié, pour tenir les huguenots dans la crainte que leur causoit cette union apparente. Elle n'oublioit rien pour maintenir dans ses intérêts le nouvel empereur Maximilien d'Autriche; & l'évêque de Rennes ambassadeur de France auprès de ce prince, avoit ordre de le tenir toûjours en haleine, sur les mariages projettés depuis si long-temps, & dont le seul roi d'Espagne suspendoit l'exécution.

Mémoires de Castelnau, l. 5. c. 11.

Elle entretenoit pareillement commerce avec la reine d'Angleterre, à qui elle envoya le sieur de Castelnau Mauvissiere durant le voyage dont j'ai parlé, pour lui proposer de se marier avec le roi. Il y a beaucoup d'apparence qu'en faisant cette proposition, elle esperoit seulement découvrir si cette princesse pensoit à quelqu'autre mariage, & qu'elle ne s'attendoit gueres à réussir dans cette négociation, tant il y avoit de raisons qui rendoient la chose impossible. Aussi la reine d'Angleterre après avoir écouté l'ambassadeur avec beaucoup d'honnêteté & de grandes marques de reconnoissance, pour une offre si honorable & si avantageuse, lui répondit en riant, que le roi étoit pour elle trop grand, & trop petit. En disant qu'il étoit trop grand, elle faisoit entendre qu'il possedoit un trop beau royaume, pour vouloir le quitter & venir demeurer en Angleterre, où il seroit obligé de faire son sejour, les Anglois voulant toûjours voir leur roi chez eux; & en disant qu'il étoit trop petit, elle vouloit dire qu'il ne convenoit point à un prince de seize à dix-sept ans, de prendre une épouse qui en avoit déja trente.

Castenau passa d'Angleterre en Ecosse, pour proposer à la reine le mariage de Henri duc d'Anjou frere du roi avec elle. Les choses y étoient alors en assez bon état, & cette princesse étoit venue à bout avec beaucoup de patience & d'adresse, de gagner le cœur de ses sujets. Elle parla à Castelnau avec toute la franchise possible: elle ne lui fit point

mystere des divers partis qu'on lui proposoit, qui étoient l'archiduc Charles, & divers princes d'Allemagne : elle lui avoua que quelques-uns de son conseil l'avoient pressée de penser au prince de Condé depuis qu'il étoit veuf; que son inclination seroit pour le duc d'Anjou; mais que son intérêt & son ambition la faisoient pancher du côté de Dom Carlos fils du roi d'Espagne, héritier présomptif de ce prince, le plus puissant qu'il y eût alors en Europe parmi les chrétiens, & en qui elle trouveroit un fort appui dont elle avoit besoin; qu'après tout, elle n'étoit déterminée à aucun parti, & qu'elle ne concluroit rien là-dessus, sans avoir consulté le roi & la reine de France, dont elle connoissoit l'amitié & la tendresse pour sa personne. 1566.

Mais elle fut la dupe des artifices de la reine d'Angleterre, qui appréhendant également qu'elle ne s'alliât avec un prince de la maison de France, & avec le fils du roi d'Espagne, gagna le comte de Mourrai frere bâtard de cette reine, & Ledinton son secrétaire d'état, & les engagea à lui persuader d'épouser Henri Stuart mylord d'Arlai, du sang royal d'Angleterre par sa mere, & né sujet d'Elizabeth. Castelnau, l. 5. c. 11.

Mariage de la reine d'Ecosse avec Henri Stuart mylord d'Arlai.

L'inclination qu'elle prit pour ce jeune seigneur, qui étoit bien fait de sa personne, acheva de la séduire. Elle pria Castelnau de faire agréer ce mariage au roi & à la reine, auxquels elle en fit exposer les motifs, que son penchant lui faisoit trouver beaucoup plus forts qu'ils n'étoient en effet. La reine de France en fut surprise, & y donna cependant les mains, par la crainte du mariage du prince d'Espagne avec cette princesse. Castelnau par ordre de la cour appuya la poursuite du mylord, & le mariage se fit. Il n'y eut que la reine d'Angleterre, qui, bien qu'elle eût fait elle-même jouer tous ces ressorts, affecta d'en paroître très-mécontente, & jusqu'à faire semblant de vouloir faire la guerre à la reine d'Ecosse, pour avoir épousé un de ses sujets sans son exprès consentement.

La reine d'Ecosse se sentant enceinte peu de tems après son mariage, prit avec la reine d'Angleterre des airs de hauteur, qui penserent faire passer cette princesse d'un mécontentement feint, à une véritable colere. Il fallut que Castelnau s'entremît pour les réconcilier, & il en reçut ordre de la

1566.

cour, qui ne vouloit point se brouiller avec la reine d'Angleterre, & n'étoit pas en état de secourir l'Ecosse. La bonne intelligence ne fut pas de longue durée : le comte de Mourrai tout dévoué à la reine d'Angleterre souleva non-seulement les Ecossois contre leur reine : mais encore il la mit mal dans l'esprit de son mari, par des soupçons les plus injurieux à cette princesse. Ces discordes eurent des suites très-funestes qui ne sont pas de mon histoire, & aboutirent enfin à la perte de la reine d'Ecosse quelques années après.

Nouveaux troubles en France qui commencent par les Pays Bas.

Je reviens à la suite des affaires qui se passoient en France ; où le feu se ralluma plus violemment que jamais, après qu'il eut commencé à embraser les Pays-Bas.

Il étoit difficile que ces provinces, situées entre la France & l'Allemagne, fussent long-temps préservées d'un mal aussi contagieux que l'hérésie, dont ses frontieres étoient infectées de toutes parts, sans parler du grand commerce que les Flamands avoient avec les royaumes du Nord & avec l'Angleterre, d'où ils rapportoient souvent avec leurs marchandises de très-fâcheuses impressions contre l'ancienne religion, & des dispositions trop favorables à la nouvelle.

Strada, l. 3. de bello Belgic. &c.

La corruption se glissant ainsi insensiblement parmi le peuple, quelques ministres huguenots de France, ou d'eux-mêmes, ou sollicités, allerent secretement aux Pays-Bas, pour y reconnoître la disposition des esprits. Deux plus hardis que les autres s'étant coulés dans Tournai & dans Valenciennes au mois d'Octobre de l'an 1561. eurent l'insolence d'y prêcher publiquement le nouvel Evangile, & d'entonner à la tête d'une nombreuse populace les Pseaumes en François à la maniere des Calvinistes. De-là suivit la sédition, qui fut plus aisément appaisée à Tournai qu'à Valenciennes. Ce mauvais exemple fut imité en quelques autres endroits : mais le désordre auroit été aisément réprimé, si le peuple seul en eût été coupable, & s'il n'avoit été fomenté d'abord par la négligence affectée des grands, & ensuite par leur ambition, & par leur animosité contre les ministres d'Espagne.

Philippe II. n'avoit pas ces manieres populaires dont l'empereur Charles V. son pere s'étoit si habilement servi, pour gagner & pour contenir les Flamands, peuple jusqu'à ce temps-là fort indocile, & que ses prédécesseurs avoient toûjours

jours trouvé très-difficile à gouverner. Philippe au contraire les avoit rebutés par une certaine gravité partie naturelle, partie affectée, bonne pour l'Espagne, & propre à attirer le respect des Espagnols; mais qui n'a pas le même effet sur l'esprit de la noblesse des autres nations. Il avoit quitté trop tôt les Pays-Bas, & dans les conjonctures où sa présence y étoit nécessaire pour les desseins qu'il méditoit, & les usages qu'il y prétendoit introduire. 1566.

Il pensoit à y établir l'inquisition, & à y ériger un grand nombre de nouveaux évêchés, l'un & l'autre dans la vûe d'y fermer la porte à l'hérésie. Le seul nom d'inquisition fit frémir les Flamands, par l'idée qu'ils avoient de la maniere dont ce tribunal exerçoit sa jurisdiction en Espagne. Ils la regarderent comme un joug qui alloit opprimer leur liberté, & exposer les particuliers à mille avanies, suivant les caprices & les passions des ministres & des officiers Espagnols contre lesquels personne n'auroit plus désormais de sureté.

L'érection des évêchés ne causoit pas moins de tumulte. Il falloit pour cela démembrer des anciens de quoi faire de nouveaux Dioceses, au préjudice de la jurisdiction & des revenus des évêques qui en étoient en possession. C'étoit aux dépens des religieux qu'on devoit fonder ces nouvelles chaires épiscopales, en y attribuant le revenu des abbayes à mesure que les abbés mourroient. On privoit ces ordres religieux du droit qu'ils avoient d'élire leur abbé, & tous les particuliers de prétendre à cette place. Il étoit contre les priviléges, sur tout de la province de Brabant, de mettre les abbayes en commande; & Philippe, quand il fut reconnu pour duc de Brabant, avoit juré en particulier cet article. La noblesse s'y trouvoit lesée, parce que dans les assemblées des états, les évêques substitués aux abbés y tiendroient un rang, & y prendroient une autorité beaucoup plus grande, & encore parce que les évêques attachés par de plus grands intérêts à la cour d'Espagne & à la cour de Rome, seroient des instrumens dont l'une & l'autre pourroient se servir, pour ruiner insensiblement les priviléges du pays.

Enfin on avoit formé ces deux projets sans assembler les états, quoiqu'il s'y agît d'un point si essentiel & commun à toute la nation; & les Flamands prétendoient qu'on ne pou-

voit donner une plus dangereuse atteinte à leurs priviléges.

1566. La presence du prince auroit peut-être surmonté de si grands obstacles : mais Philippe, soit que ses affaires d'Espagne l'obligeassent à y retourner au plûtôt, soit qu'il appréhendât d'échouer dans cette entreprise, comme il arriva effectivement sur l'article de l'inquisition, laissa le soin de l'exécution à Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme sa sœur, & fille naturelle de Charles V. Gouvernante des Pays-Bas, & lui donna pour la seconder le cardinal de Granvelle, homme d'une fidelité & d'une adresse éprouvées dans le maniement des plus difficiles affaires.

Il ne pouvoit pas faire un choix de deux meilleurs sujets pour les siennes : mais la plus grande habileté succombe quelquefois sous le poids des difficultés. Dès que ce prince fut embarqué, le mécontentement du peuple commençà à se faire sentir, & on s'apperçut bien-tôt que les grands seigneurs contribuoient beaucoup à l'aigrir.

Lamoral comte d'Egmont & Guillaume de Nassau prince d'Orange, ne trouvoient rien au-dessus de leur naissance & de leurs services. L'un & l'autre s'étoient flattés de l'espérance du gouvernement général des Pays-Bas, & s'en voyant exclus par le choix que le roi fit de sa sœur, ils avoient au moins esperé avoir beaucoup de part aux affaires sous les ordres de cette princesse. Mais il en arriva autrement : tout se gouvernoit par les avis du cardinal, les secrets de l'état n'étoient confiés qu'à ce ministre; les conseils où ces seigneurs se trouvoient, ne se tenoient que pour la forme, & pour y résoudre ce qui avoit été déja résolu dans le cabinet. La jalousie ne put long-temps se dissimuler. Les seigneurs que j'ai nommés, & plusieurs autres qui étoient entrés dans leurs intérêts par des sujets de chagrin particuliers, murmuroient sans beaucoup de ménagement; les délibérations les plus sérieuses se passoient en contradictions & en chicanes, & c'étoit assez que le cardinal ouvrît un avis, pour que la plûpart des autres fussent d'un sentiment contraire.

Strada, L. 2.

De-là vint la nonchalance avec laquelle s'exécuterent les ordres du roi d'Espagne pour l'observation du concile de Trente, la négligence à empêcher les progrès que le calvinisme faisoit secretement dans la plûpart des provinces, le

peu de fermeté de ces seigneurs à s'opposer aux factions qui commençoient à se former dans leurs gouvernemens. Ils vouloient perdre le cardinal dans l'esprit du roi, ou susciter tant d'embarras à la gouvernante, qu'elle fût obligée d'avoir recours à eux. C'étoient-là des vûes communes à tous : mais on ne doute point que le prince d'Orange n'en eût dès-lors de plus grandes, & qui alloient beaucoup plus loin que celles des autres. 1566.

Vûes du prince d'Orange dans cette conjoncture.

C'étoit un homme qui ne s'étoit laissé connoître à Charles V. & à Philippe II. que par des endroits qui l'en firent beaucoup estimer, c'est-à-dire par un grand zele pour leur service, par une grande ponctualité dans ses emplois, soit à la guerre, soit dans les négociations dont ils le chargerent, par son courage toujours accompagné de sagesse, par sa modération, par une franchise apparente, par une grande application à faire sa cour, sans empressement néanmoins & sans bassesse, par sa magnificence qui faisoit honneur au prince qu'il servoit ; & Charles V. outre l'estime, avoit pour lui une véritable tendresse. Mais le prince d'Orange eut sur-tout grand soin de se déguiser sur l'article de la religion, de cacher le penchant qu'il avoit pour la protestante, si toutefois il en affectionna jamais aucune, excepté quand son intérêt l'y attachoit ; de dissimuler, par une feinte modestie, son ambition qui étoit pourtant sa passion dominante ; déguisement d'autant plus trompeur, qu'il lui étoit plus naturel, & que c'étoit moins l'effet de la réflexion, que du caractere de son esprit, discret & artificieux au possible, & toûjours impénétrable, même à ses plus intimes confidens.

Tant de grandes qualités ne l'avoient pas fait moins aimer & estimer du peuple & de la noblesse, que de ses maîtres, & ce fut la confiance qu'il eut dans cette amitié & dans cette estime des Flamands, qui lui fit concevoir ces vastes projets qu'il poussa si loin, malgré la redoutable puissance d'une monarchie telle qu'étoit alors celle d'Espagne.

Il vint à bout, secondé du comte d'Egmont & des autres seigneurs de sa faction, premierement de faire sortir des Pays-Bas toutes les troupes Espagnoles, comme inutiles, & à charge aux peuples depuis la paix conclue avec la France ; & cela nonobstant l'opposition de la gouvernante, qui prévoyoit

1566. le besoin qu'elle en auroit, pour contenir les factieux & les calvinistes : & secondement de faire rappeller d'auprès de cette princesse le cardinal de Granvelle. Il sut se prévaloir de la rigueur avec laquelle le roi d'Espagne ordonna à la gouvernante de faire exécuter ses édits, & ceux de l'empereur son pere, contre les personnes qui se trouvoient convaincues du crime d'hérésie : & sans paroître entrer dans une infinité de complots, qui se faisoient contre l'état & contre la religion, c'étoit lui qui sous main donnnoit le mouvement à tout. Enfin dans les grands soulevemens, qui commencerent en cette année 1566. il se comporta tellement, que la gouvernante malgré les défiances qu'elle avoit de lui, fut obligée de s'en servir comme de pacificateur, pour modérer au moins les furieux excès où la populace s'abandonnoit.

Mouvemens des huguenots de ces provinces à qui l'on donna le nom de Gueux.

Ces excès furent encore plus violens, plus prompts, & plus étendus, que ceux des huguenots de France. Les Gueux (c'est le nom qui fut donné aux protestans des Pays-Bas) se souleverent presque par-tout, & tout à coup, à Anvers, à Valenciennes, à Ypres, à Bolduc, à Maestricht, en diverses villes de Hollande, & dans la plûpart des dix-sept provinces. S'étant attroupés en quelques endroits jusqu'au nombre de douze & de quinze mille, ils abattirent les autels, briserent les images, pillerent les thrésors des églises, y firent leurs prêches, & profanerent ce qu'il y avoit de plus saint dans la religion. Ces désordres durerent avec fureur plusieurs mois, & jusqu'au temps que le roi d'Espagne fit courir le bruit de son passage en Flandre, & assembla en Italie une armée sous la conduite du duc d'Albe. Alors les choses se calmerent un peu, & le prince d'Orange plus prévoyant que ne le furent le comte d'Egmont, le comte de Horn, & quelques autres seigneurs des Pays-Bas, à qui il en coûta la tête, se retira en Allemagne, pour y travailler à fortifier son parti. Ce furent ces mouvemens des Pays-Bas, & l'approche de l'armée du duc d'Albe, qui donnerent occasion à la nouvelle guerre civile, qu'on vit s'allumer en France de la maniere que je vais dire.

Le prince de Condé & l'amiral ne pouvoient s'ôter de l'esprit, qu'à la conference de Bayonne on avoit formé le projet de la ruine des huguenots. L'application de la reine à s'at-

Castelnau, l. 6. c. 2.

tirer la confiance des catholiques, soit par son assiduité extraordinaire aux exercices & aux pratiques publiques de la religion, soit en les favorisant en toutes rencontres dans les differends qui survenoient entre les deux partis, l'aversion que le connétable continuoit de faire paroître pour la nouvelle réforme, le crédit du cardinal de Lorraine, qui augmentoit tous les jours à la cour, les fréquentes insultes, que les catholiques faisoient aux huguenots dans la plûpart des provinces, & qu'ils n'auroient osé faire, s'ils ne se fussent crus assûrés d'être soûtenus, étoient de fortes raisons, pour confirmer le prince & l'amiral dans leurs défiances; & il y a beaucoup d'apparence que le prince d'Orange qui entretenoit un commerce secret avec eux, leur découvrit alors ce qu'il publia depuis dans son manifeste contre Philippe II. savoir qu'étant à la cour de France comme ôtage de la paix après le traité de Cateau-Cambresis, & s'entretenant durant une chasse avec Henri II. il tira adroitement de ce prince un article secret du traité, qui étoit que par l'entremise du duc d'Albe, les deux rois étoient convenus de travailler de concert & par toutes sortes de moyens, l'un en France, & l'autre dans les Pays-Bas, à exterminer les nouvelles hérésies: de sorte que, bien que les huguenots n'eussent nulle connoissance du secret de la conference de Bayonne, ils ne doutoient point qu'on n'y eût résolu de suivre ce premier plan; que le duc d'Albe en ayant été l'auteur, n'eût été choisi exprès, pour en être l'exécuteur; qu'on ne le fit passer dans ce dessein avec une armée dans les Pays-Bas; & que tandis qu'il y agiroit contre les Gueux, les catholiques surprendroient les huguenots en France, & que les deux rois se prêteroient la main l'un à l'autre selon le besoin.

1566.

C'est ce qui détermina le prince de Condé & l'amiral à prendre fort secretement de nouvelles liaisons avec les princes protestans d'Allemagne & avec la reine d'Angleterre, aussi-bien qu'avec le prince d'Orange & les autres mécontens des Pays-Bas. Ils étoient avertis par Geneve du détail des préparatifs que faisoit le duc d'Albe dans le Milanès & sur les confins de ce duché. Théodore de Beze présidoit alors à toutes les délibérations, qui se tenoient dans cette Métropole des églises calvinistes depuis la mort de Calvin, arrivée

Liaisons que prirent avec eux le prince de Condé & l'amiral

La Popeliniere, l. 11.

au mois de Mai de l'an 1564. dans sa cinquante-cinquieme
1566. année.

Les bourgeois de Geneve leur demandoient en même temps du secours, & sur-tout des officiers, pour commander dans la place, au cas que le roi d'Espagne eût donné ordre au duc d'Albe de l'attaquer à la sollicitation du duc de Savoye, qui avoit depuis long-temps grande envie de la réunir à son état. Montbrun par l'ordre secret du prince de Condé s'y jetta avec plusieurs gentilshommes la plûpart Bourguignons, & quantité de soldats du Dauphiné, du Lyonnois, & des autres provinces voisines. Il la pourvut de munitions de guerre & de bouche, en fit réparer les fortifications, y en ajoûta de nouvelles, & la mit en état de faire une défense vigoureuse & assez longue, pour attendre les secours de Berne, de Zurich, & des autres cantons protestans, qui avoient promis aux Genevois de prendre leur protection, & de ne leur pas manquer au besoin.

Castelnau, l. 6. c. 2. Cependant le prince de Condé & l'amiral allerent trouver le roi, pour lui représenter de quelle importance il étoit de ne se pas laisser surprendre par les Espagnols ; que l'expérience du passé devoit avoir appris à se défier de leurs artifices ; que leur coûtume étoit de cacher leurs plus mauvais desseins sous les plus spécieux prétextes ; qu'il étoit contre toutes les regles de la politique de ne pas avoir une armée sur pié, tandis que celle d'un prince voisin s'avançoit vers les
Davila, l. 4. frontieres. A quoi le prince ajoûta qu'il offroit à Sa Majesté non seulement son service, mais encore celui de tous ceux de sa religion, qui seroient prêts au premier ordre à marcher, & même à s'opposer au passage du duc d'Albe, & à l'attaquer, si on le jugeoit à propos.

Ces dernieres paroles, par lesquelles le prince de Condé sembloit affecter de faire paroître le grand crédit qu'il avoit parmi ceux de sa religion, déplûrent fort au roi, aussi-bien que quelques plaintes qu'il mêla dans son discours touchant l'inobservation des édits : & le roi étoit d'autant plus disposé à prendre en mauvaise part ce qu'on lui disoit là-dessus, que peu de jours auparavant il avoit reçu une ambassade de la part du comte Palatin, du duc de Wirtemberg, du duc des deux Ponts, du duc de Saxe, & de quelques autres princes

protestans d'Allemagne, qui le prioient de traiter avec bonté ses sujets de la nouvelle religion, & avoient même osé lui demander, qu'il fût permis aux huguenots d'avoir un prêche & des ministres à Paris. 1566.

Le roi s'étoit tenu fort offensé, de ce qu'avant leur audience ils avoient eu des entretiens avec le prince & l'amiral. C'est pourquoi il les reçut assez froidement. Il leur répondit qu'il seroit toûjours très-porté à cultiver l'amitié des princes leurs maîtres, pourvû qu'ils cessassent de se mêler des affaires de son royaume, & qu'il leur accorderoit ce qu'ils lui demandoient, pourvû qu'eux-mêmes, à sa recommandation, laissassent prêcher les catholiques dans leurs états, & permissent aux prêtres d'y dire la Messe.

Il arriva encore une autre chose, qui chagrina beaucoup le roi contre le prince de Condé. Le connétable avoit demandé à se démettre de sa charge entre les mains du maréchal de Montmorenci son fils, & n'avoit pû l'obtenir, parce que la reine savoit que ce maréchal étoit fort affectionné au parti huguenot. Sur quoi le prince de Condé sollicita le connétable d'agréer qu'il la demandât pour lui-même. Ce seigneur, chagrin du refus qu'on lui avoit fait, y consentit, & le prince fit aussi-tôt de grandes instances au roi sur cela.

Ce fut un nouvel embarras pour le roi & pour la reine sa mere, qui, pour s'en tirer, firent demander par le duc d'Anjou la lieutenance générale du royaume, au cas que la vieillesse du connétable l'obligeât à se retirer de la cour.

Evenement qui acheva de precipiter le prince de Condé dans la révolte.

Ce jeune prince, qui n'avoit que quinze à seize ans, mais qui avoit dès-lors l'esprit très-formé, & savoit très-bien tenir son rang, fit admirablement son personnage en cette occasion; & Brantome raconte de lui à ce sujet une chose, dont il fut témoin.

T. III. dans l'éloge du prince de Condé.

La reine soupant à Saint Germain-des-Près, le prince de Condé s'y trouva. Le duc d'Anjou le tira à quartier, & le laissant découvert, lui parla assez long-temps d'une maniere fort animée, avec beaucoup de hauteur, sur la hardiesse qu'il avoit de prétendre à un emploi, qui lui étoit dû à lui-même, & que personne ne devoit présumer de lui disputer, & le menaça enfin que, s'il lui arrivoit jamais d'y penser, il l'en

1566. feroit répentir, *& le rendroit aussi petit compagnon, comme il vouloit faire du grand.*

Brantome ajoute que le prince de Condé parut fort déconcerté dans cet entretien, qu'on n'entendoit pas, & qu'on ne sut qu'après que le duc d'Anjou l'eut raconté à la reine : & il prétend que le chagrin, que le prince de Condé en conçut, fut ce qui le précipita dans la révolte, qui suivit bien-tôt après.

Quoi qu'il en soit, la reine toujours habile à dissimuler, approuva fort le conseil que le prince & l'amiral donnoient au roi, d'armer incessamment, à cause de l'approche de l'armée d'Espagne. Les ordres furent envoyés, pour lever promptement six mille Suisses, & pour faire d'autres levées dans le Lyonnois & dans les autres provinces voisines des Alpes : & l'on fit courir le bruit, que c'étoit à dessein de les envoyer au marquisat de Saluces, pour le défendre contre les entreprises que le duc d'Albe y pourroit faire.

Intelligence secrete de la reine avec les Espagnols.
Davila, l. 4.

La reine affectoit de faire paroître de grandes défiances des desseins de ce duc, & en parloit souvent conformément aux idées du prince de Condé & de l'amiral. Elle tint un conseil, où elle fit assister exprès plusieurs seigneurs du parti huguenot. On y delibéra non-seulement sur les mesures qu'on devoit prendre pour la sûreté des frontieres ; mais encore si on déclareroit la guerre aux Espagnols, au cas que l'on découvrît que le but de leur armement fût de tenter quelque chose au préjudice du royaume. On envoya le secrétaire d'état Laubespine le jeune en Espagne, pour détourner Philippe II. du voyage de Flandre, auquel il se préparoit, ou plûtôt faisoit semblant de se préparer, pour tenir les Flamands dans la crainte, & on lui donna ordre de se servir de toute son industrie, pour découvrir le fin de son voyage : mais dans des instructions secrettes, on le chargea de travailler à rendre l'union des deux rois plus étroite qu'elle n'avoit encore été jusqu'alors. On fit entrer le roi d'Espagne dans ce jeu. La reine lui envoya le pere Hugues Cordelier, pour le prevenir sur tout ce qui se passoit ; & en conséquence de ces avis secrets, il reçut assez mal Laubespine, differa de lui donner audience ; & sous prétexte des mécontentemens qu'il avoit du Roi, il le traita fort froidement.

Cette

Cette comédie fut si bien jouée, que le pape Pie V. successeur de Pie IV. appréhenda fort une rupture entre les deux couronnes, & envoya ordre à son nonce en France de ne rien oublier, pour ôter à la reine les soupçons qu'elle avoit conçus du roi d'Espagne, à quoi elle répondit d'une maniere, qui fit comprendre au nonce qu'il ne l'avoit pas persuadée. 1566.

Peu s'en fallut que le prince de Condé ne se laissât surprendre à ces trompeuses apparences, & que l'espérance de la rupture entre les deux couronnes ne lui fît suspendre la guerre civile, où il hazardoit beaucoup, & où il couroit risque de s'attirer les deux rois sur les bras, au lieu qu'en commettant l'un avec l'autre il détournoit les tempêtes qui menaçoient son parti & les protestans des Pays-Bas, il devenoit nécessaire; & la seule crainte que les huguenots ne remuassent dans l'intérieur du royaume, tandis qu'on seroit occupé avec l'ennemi au-dehors, leur auroit obtenu de la cour toute la liberté & tous les avantages qu'ils auroient pû souhaiter. Mais l'amiral plus défiant que lui, réveilla ses soupçons, en lui communiquant les siens. Dandelot irrité de quelques atteintes qu'il prétendoit qu'on avoit données aux prérogatives de sa charge de colonel général de l'infanterie, par un Arrêt du conseil rendu contre lui en faveur des colonels de Brissac & de Strozzi, qui avoient refusé de lui obéir, ralluma la colere de ce prince, sur le refus qu'on lui avoit fait de l'épée de connétable, & sur la maniere dont le duc d'Anjou l'avoit traité, & ils le ranimerent à la révolte.

Cependant le duc d'Albe ayant fait auprès d'Ast la revûe de son armée, plus considérable par l'élite des troupes & des officiers qui la composoient, que par le nombre, qui n'étoit pas de plus de dix mille hommes, se mit en marche par le Mont-Cenis, la Savoye, le Comté de Bourgogne, la Lorraine, & arriva aux Pays-Bas au commencement du mois d'Août de l'an 1567. 1567. *Le duc d'Albe marche aux Pays-Bas avec une armée.* Strada, l. 6.

Dès qu'elle eut paru dans la Franche-Comté, monsieur de Tavannes lieutenant de roi au duché de Bourgogne se mit en campagne sur la frontiere à la tête d'un camp volant de quatre mille hommes de pié, & de quelques compagnies de cavalerie, avec lequel il côtoya toujours l'armée Espa-

nole, & Dandelot se servit de cette occasion, pour tâcher de
1567. surprendre Metz. Il contrefit pour cela un ordre du roi au
La Popeliniere, l. 11. maréchal de Vieilleville, de faire sortir les troupes qui y étoient en garnison, pour aller joindre le camp volant, & de recevoir en leur place celles qu'on feignoit venir de Piémont: & c'étoient celles que Montbrun avoit assemblées à Geneve. Une partie de ces troupes étoient déja entrées dans la ville, lorsque le maréchal sut par un soldat qu'elles venoient de Geneve: sur quoi il fit rentrer promptement les soldats de sa garnison, & en chassa aisément les conjurés, qui se voyant découverts, se débanderent, pour se sauver.

Cette entreprise n'étonna pas beaucoup la cour, qui crut apparemment que Montbrun homme séditieux l'avoit faite de son chef; car il lui étoit arrivé avant la premiere guerre civile d'en faire de semblables dans le Dauphiné. On se contentoit de veiller de près sur la conduite du prince de Condé & de l'amiral. On étoit fort attentif sur le train que prendroient les affaires de Flandre: & ce fut pour cela qu'on y envoya le sieur de Castelnau, sous prétexte de complimenter le duc d'Albe & la gouvernante.

Mémoires de Castelnau, l. 6. c. 4.

Il y fait trancher la tête aux comtes d'Egmont & de Horn.

Il y trouva les Flamands dans la consternation par la prison du comte d'Egmont & du comte de Horn, que le duc d'Albe avoit fait arrêter, & auxquels il fit quelque temps après trancher la tête. Le prince d'Orange auroit eu assurément le même sort, s'il fût demeuré aux Pays-Bas, & on n'auroit pas tant blâmé la politique d'Espagne en cette occasion que l'on fit depuis, si ce prince avoit pû être engagé dans le même piége. Ces trois têtes étant à bas, personne n'auroit plus osé branler dans le pays, & le duc d'Albe à la tête de son armée, qui croissoit tous les jours par des troupes qu'il faisoit venir d'Allemagne, & par celles qu'il levoit de nouveau en Flandre sous les ordres des seigneurs fideles, s'y seroit rendu absolu. (a) Mais ne pouvant ôter aux Flamands

(a) Cette reflexion n'avoit pas échappé au duc d'Albe. On trouve dans les archives de la maison de Tolede deux lettres écrites de la propre main de Philippe II. roi d'Espagne, dont la premiere contient un ordre positif adressé au duc d'Albe, de faire punir selon toute la rigueur des loix, le comte d'Egmont & le comte de Horn, & de presser la construction des citadelles, selon ce qu'il lui avoit commandé lorsqu'il étoit parti d'Espagne; dans la seconde Philippe lui ordonne de ne plus différer cette exécution, & il l'accuse de timidité sur ce

la ressource qu'ils avoient dans le prince d'Orange, il devoit épargner & regagner les deux autres. Ce fut le sentiment du cardinal de Granvelle ; car lorsqu'il apprit à Rome la prise du comte d'Egmont & du comte de Horn, il demanda aussi-tôt si le duc d'Albe avoit aussi arrêté le *Taciturne*, c'est le nom qu'il donnoit au prince d'Orange : & comme on lui répondit que non : *S'il ne le tient pas*, repartit-il, *il ne tient rien.* 1567.

Cette conduite du duc d'Albe ne donnoit gueres moins d'inquiétude aux chefs du parti huguenot en France, qu'elle jetta de terreur parmi les Flamands. Ils tirerent pour eux-mêmes cet exemple à conséquence, & le regarderent comme le commencement de l'exécution des projets de la conférence de Bayonne. Strada, l. 6.

Leur crainte fut augmentée par l'avis qu'ils eurent, que les six milles Suisses arrivés sous le colonel Fiffer, au lieu de demeurer sur les frontieres, avoient reçû ordre de s'avancer vers l'Isle de France ; & ils ne furent pas à se repentir d'avoir eux-mêmes été les auteurs de la levée de ces troupes.

Conspiration de l'amiral pour enlever la personne du roi.

Davila, l. 4.

Ils conclurrent qu'ils n'avoient plus rien à ménager, & qu'il falloit incessamment prevenir le coup qui les menaçoit. Après diverses délibérations sur les précautions qu'ils avoient à prendre, le sentiment de l'amiral prévalut : savoir, qu'il falloit tâcher de surprendre & d'enlever le roi, comme avoit fait le feu duc de Guise à Fontainebleau ; que, s'ils étoient une fois maîtres de sa personne, son autorité seroit aussi entre leurs mains ; que tout ce qu'ils entreprendroient dans la suite seroit autorisé par ses ordres, & que le nom de rebelles, qu'on leur avoit donné dans la précédente guerre, deviendroit bien-tôt celui du parti contraire ; qu'il étoit à Monceaux maison de plaisance en Brie, assez mal gardé & sans défiance ; que les Suisses à la vérité n'étoient pas loin : mais que leurs quartiers étant fort separés, un corps de cavalerie qu'il se chargeoit d'assembler promptement & secretement, auroit mené bien loin ce jeune prince, avant qu'ils se fussent mis en état de le secourir, & qu'il falloit cependant donner

qu'il lui avoit écrit, que l'unique moyen d'empêcher les Flamands d'en venir à une révolte ouverte, étoit de retenir les deux comtes comme des ôtages de leur fidelité. *Vie du duc d'Albe, T. 2. p. 299 & 300.*

avis à leurs partisans dans toutes les provinces, de se tenir prêts à se soulever dans les principales villes seulement, dès qu'ils en recevroient l'ordre.

1567.

Il est certain que le dessein général de cette conspiration, étoit de relever le parti huguenot, & de le mettre en état de donner la loi aux catholiques : mais on parla fort diversement des vûes particulieres des chefs qui la tramerent, ainsi qu'il étoit arrivé à l'occasion de celle d'Amboise.

Quelques-uns ont écrit que la résolution étoit prise, non-seulement de se saisir de la personne du roi ; mais encore de se défaire de lui & de ses deux freres, pour mettre la couronne sur la tête du prince de Condé, quoique le jeune Henri, roi de Navarre, en ce cas y eût été appellé par le droit de sa naissance, étant fils d'Antoine de Bourbon frere ainé du prince de Condé. Ce n'étoit pas la premiere fois que les huguenots avoient formé cet exécrable dessein. On en voit diverses preuves dans les mémoires du duc de Nevers : & ce qui servit à autoriser ces soupçons, fut un livre qui parut vers ce temps-là, & qu'on attribue à Rosieres ministre de Tierache, où entr'autres damnables erreurs, il avoit avancé qu'il étoit permis de mettre à mort un roi & une reine qui s'opposent à la réformation de l'église.

V. Discours d'état, t. 2.

On ajoûte à tout cela que la reine allant un jour à la messe, trouva au sortir de sa chambre une longue lettre sans nom, où on la menaçoit *qu'on lui feroit le même tour qu'au Guisard, si elle ne changeoit de style, & ne permettoit à ceux de la religion une pleine liberté de conscience.*

Dessein qu'on imputa au prince de Condé.

Tome III. dans l'éloge du prince de Condé.

Mais si ce que Brantome rapporte étoit vrai, on ne pourroit gueres douter que le prince de Condé n'eût au moins conçû le dessein de s'emparer de la couronne. Il dit, mais sans l'assûrer néanmoins comme une chose indubitable, que ce prince fit battre une monnoie d'argent avec cette inscription : *Louis XIII. Roi de France*, & que le connétable la produisit au Louvre en plein conseil le septieme d'Octobre 1567.

On a trouvé de notre temps une preuve de ce fait, laquelle paroît incontestable (*a*). L'auteur du *Traité Historique*

(*a*) On voit dans les Mémoires de l'académie des inscriptions & belles lettres un article assez étendu, dans lequel monsieur Secousse qui en est l'auteur,

des *Monnoies de France* * assûre qu'étant à Londres, il vit entre les mains d'un orfevre un écu d'or, qui avoit d'un côté la tête du prince de Condé, & de l'autre l'écu de France avec cette inscription : LUDOVICUS XIII. DEI GRATIA FRANCORUM REX PRIMUS CHRISTIANUS, ce prince voulant sans doute marquer par ce titre qu'il se donnoit de *premier roi chrétien*, qu'il étoit le premier des rois François qui eût fait profession du pur évangile, & du christianisme purifié des superstitions de l'église Romaine : mais apparemment on jugea à propos à la cour de faire semblant d'ignorer un tel attentat; car il est certain que dans les manifestes & écrits faits par ordre du roi, on n'en fit point mention, au moins d'une maniere distincte & qui fit comprendre que le prince de Condé eût porté les choses jusqu'à cet excès.

1567.

* M. le Blanc, p. 335.

Quoi qu'il en soit, la proposition de l'amiral touchant l'enlevement du roi fut approuvée par les autres chefs du parti : & ce Seigneur commença à prendre des mesures pour mettre la chose en exécution.

Le secret est aussi nécessaire que rare dans ces sortes d'entreprises, qu'on est obligé de confier à tant de gens. Montluc écrivit de Guienne à la reine que les huguenots tramoient quelque entreprise ; qu'il l'avoit avertie depuis longtemps, & inutilement, sur ce qu'il voyoit dans les pays de son commandement, qu'il y avoit quelque dessein caché : mais qu'il la conjuroit de prendre garde à elle-même & au roi, & de l'empêcher d'aller si souvent à la chasse & à certaines assemblées, où il ne prenoit pas assez de précaution pour la sûreté de sa personne.

Commentaires de Montluc, l. 6.

La reine, toute bien servie qu'elle pensoit être par ses espions, l'étoit en effet très-mal, & elle répondit fort sechement à monsieur de Montespan porteur de la lettre, que Montluc lui rompoit la tête par ses faux avis ; qu'elle étoit mieux instruite que lui; qu'elle savoit que les huguenots se tenoient trop heureux de ce qu'on les laissoit en paix, & que lui-même devoit s'appliquer à les entretenir dans cette disposition.

s'efforce de prouver contre le récit de Brantome, & malgré, le fait rapporté par monsieur le Blanc, que cette monnoie, ou si l'on veut cette médaille, n'a jamais existé, mais les preuves qu'il en apporte ne paroissent pas concluantes.

1567.

Mémoires de Castelnau, l. 6. c. 4.

Quelque tems après le sieur de Castelnau en revenant de Bruxelles, où, comme j'ai dit, le roi l'avoit envoyé, pour saluer le duc d'Albe, rencontra une troupe de François, dont quelques-uns avoient autrefois servi sous lui. Ils le prierent de vouloir bien qu'ils se joignissent à sa suite, pour retourner en France. C'étoit une partie de ceux que les chefs des huguenots avoient envoyés en Flandre, afin de persuader aux Flamands de prendre les armes, pour empêcher que le duc d'Albe n'y entrât. Il en fit causer quelques-uns : & soit qu'il les eût fait un peu boire, soit que quelque remors de conscience les fît parler, ils lui découvrirent le dessein qu'on avoit formé d'enlever le roi à Monceaux.

Prevenu qu'il étoit lui-même des idées qu'on avoit à la cour, il regarda la chose comme une fable, & ne laissa pas, quand il fut arrivé, de la raconter à la reine & au roi. On appella sur le champ le connétable, le chancelier, les ducs de Guise & de Nemours, & quelques autres, & le roi fit répéter par Castelnau en leur présence ce qu'il avoit dit. Sur quoi le connétable se mit en colere contre Castelnau, de ce qu'il donnoit ainsi des fausses alarmes par de telles chimeres, disant qu'il étoit bien averti de tout ce qui se passoit; qu'une armée d'huguenots ne tomberoit pas tout à coup des nues, & qu'il ne pouvoit paroître cent hommes ensemble dans quelque quartier que ce fût du royaume, qu'on ne lui en donnât avis. Le chancelier parla à peu près de même, à peine voulut-on entendre les excuses de Castelnau, qui se défendoit sur ce que son devoir l'obligeoit de dire au roi tout ce qu'il avoit appris, principalement dans une matiere de cette conséquence, sans prétendre en cautionner la vérité.

On en donne avis à la cour.

Le lendemain arriverent des couriers du Lyonnois, par lesquels la reine fut avertie qu'il y avoit quelque nouveau remuement parmi les huguenots; qu'on voyoit aller par des chemins écartés quantité de gens qui couroient la poste, & qu'on savoit que plusieurs alloient à Châtillon sur Loin, terre des Coligni, où actuellement l'amiral étoit avec ses freres.

La reine commença à être ébranlée. Elle fit venir Castelnau dans son cabinet, où il n'y avoit que Morvilliers & Laubespine, lui fit redire ce qu'il avoit entendu dans son

voyage, & le pria d'envoyer son frere * à une terre qu'il avoit vers Châtillon, pour tâcher de découvrir ce qui s'y passoit. 1567.

Ce Seigneur rencontra entre Paris & Juvisi le comte de Saux en chaise, accompagné de sept ou huit hommes tous armés de cuirasses sous le manteau, qui alloit à Châtillon. Il le fit suivre par un de ses gens : & celui-ci se mêlant dans la foule des domestiques d'un grand nombre de gentilshommes qui étoient chez l'amiral, en rapporta la liste à son maître, lequel revint aussi-tôt trouver la reine.

* Vespasien de Castelnau.

Ce nouvel avis & d'autres qui venoient de toutes parts, réveillerent enfin la cour du profond assoupissement où elle sembloit être. On envoya de nouveau à la découverte, & un autre * frere du sieur Castelnau vint à toutes jambes avertir qu'il étoit temps de prendre ses sûretés ; qu'il avoit vû à Lagni le prince de Condé, l'amiral, & quantité de seigneurs & de gentilshommes avec un assez grand corps de cavalerie pié à terre, pour repaître, & qui devoient sans tarder remonter à cheval, pour venir investir la cour à Monceaux.

* Tite de Castelnau.

Mesures qu'elle prit pour le prévenir

Le connétable fit partir sur le champ des couriers, pour aller porter ordre aux Suisses qui étoient à Château-Thierri, de marcher en toute diligence à Meaux, où le roi & la reine se retirerent avec beaucoup de précipitation, les courtisans les suivant à la file & fort en désordre.

La reine, qui voyoit que toute sa ressource étoit dans la diligence des Suisses, & dans leur arrivée à Meaux avant celle de rebelles, envoya le maréchal de Montmorenci au prince de Condé, pour lui demander de sa part quelle étoit son intention, & le sujet de sa venue avec une si grande suite, dans un tems que tout étoit en paix, & le chargea de l'amuser le plus qu'il pourroit, pour gagner du tems. Quelque porté que ce maréchal fût pour les huguenots, le respect qu'il avoit pour le connétable son pere, l'honneur, l'occasion de rendre un service signalé au roi, & quelque mécontentement qu'il avoit eu du prince & de l'amiral, firent qu'il s'acquita parfaitement de sa commission. L'entretien qu'il eut avec ces deux chefs retarda leur marche, & quand ils arriverent à Meaux, ils se trouverent prevenus par les Suisses.

Davila, l. 4.

Mais après tout le péril n'étoit pas encore évité. Il n'y avoit que deux partis à prendre, savoir de tâcher de gagner

Paris, ou de demeurer dans Meaux : & l'un & l'autre étoient
1567. également dangereux.

En continuant la marche, il falloit faire dix lieues de chemin sans avoir de cavalerie, qu'on pût opposer à celle des ennemis; car les Seigneurs de la cour n'avoient que leur équipage ordinaire, il n'avoient pour armes que l'épée, & tout au plus des pistolets. Ils ne s'étoient pourvûs d'aucunes des armes défensives qui étoient alors en usage, & qu'on regardoit comme nécessaires dans une mêlée : la plûpart n'avoient que de petits chevaux, & manquoient de poudre & de plomb. Au contraire les ennemis étoient fournis de toutes les choses dont on a besoin pour un combat. Il falloit passer de grandes campagnes, où la cavalerie a tout l'avantage possible sur l'infanterie, dans laquelle une breche étant une fois faite, on lui passe par-tout sur le ventre.

D'autre part, Meaux étoit sans fortifications, il y avoit des breches de tous côtés aux murailles, on s'y trouvoit sans munitions de guerre & sans vivres, & la cavalerie huguenote en courant la campagne, & se saisissant des passages auroit affamé la ville en deux jours. Les troupes des rebelles grossissoient à vûe d'œil : de sorte que le roi étoit en danger de se voir bien-tôt enveloppé, & obligé de se livrer.

C'étoit pourtant l'avis du connétable qu'on s'y arrêtât, & qu'on n'en sortît qu'à la derniere extrémité, tant il voyoit de péril à faire le chemin depuis Meaux jusqu'à Paris avec la seule infanterie. Le duc de Nemours pour les raisons que j'ai dites, & pour l'honneur du roi même, soutenoit au contraire, qu'il falloit hasarder la marche, & que plus on retarderoit, plus le peril deviendroit grand.

Mais enfin celui qui détermina la cour dans cette étrange incertitude, fut le colonel Fiffer; car ayant sû ce qu'on mettoit en délibération dans le conseil, il demanda à y être introduit. Il y parla avec tant de bon sens, tant de force, tant de zele pour la personne du roi, le conjurant de s'abandonner à la valeur & à la fidélité de ceux de sa nation dont il répondoit, que tout le conseil qui connoissoit d'ailleurs la résolution, la prudence, & l'expérience de ce brave commandant, donna les mains, & conclut à hasarder la retraite.

La reine alla aux autres Officiers Suisses qui attendoient
à

1567.

à la porte, leur fit de grandes caresses, les remercia de leur zele, les pria d'aller prendre quelque repos, & leur dit qu'elle leur donneroit le lendemain la plus grande de toutes les marques d'estime dont elle pouvoit honorer leur vertu, en remettant entre leurs mains la majesté royale, la vie de son fils, & le salut de toute la France. Cette résolution ayant été portée aux soldats, ils firent éclater leur joie par des cris cent fois redoublés de *vive le roi* : on eût dit à les voir qu'ils célébroient une victoire, & non pas qu'il se disposassent à essuyer un des plus grands périls où ils pussent s'exposer.

Le roi part de Monceaux au milieu d'un corps de troupes Suisses.

Toute la nuit qui étoit celle du (a) vingt-septieme au vingt-huitieme Septembre, fut occupée à se préparer au départ. Les Suisses se rangerent en bataille à un quart de lieue de la ville, & le roi les alla joindre avant la pointe du jour.

Ils le reçurent au milieu de leurs bataillons accompagné de la reine, des dames de la cour, des ambassadeurs, & de tous ceux qui n'étoient pas propres pour le combat. Le duc de Nemours étoit à l'avant-garde avec les chevaux légers du roi & quelques archers à cheval ; & le connétable à la tête des gentilshommes de la suite de la cour, & de quelques seigneurs, & tous ceux qui étoient capables de porter les armes, faisant comme l'arriere-garde.

Il est attaqué en chemin par le prince de Condé.

Ils n'avoient pas fait quatre lieues, que divers pelotons de cavalerie huguenote parurent de tous côtés. Six cents chevaux conduits par le prince de Condé & par l'amiral s'approcherent, faisant mine de vouloir enfoncer les Suisses. Ceux-ci s'arrêterent pour les recevoir ; & ayant baisé la terre selon leur coutume, quand ils se disposent au combat, ils firent si bonne contenance, que cette troupe, après avoir caracollé quelque tems, s'éloigna : mais le comte de la Rochefoucault suivi de trois cents maîtres, & Dandelot avec deux cents, s'étant avancés au trot d'un autre côté, vinrent jusqu'à la portée du pistolet, & firent leur décharge sur les premiers rangs du bataillon qu'ils avoient en tête. Le roi avec plusieurs seigneurs y accourut ; & la fermeté que ce jeune prince fit paroître en cette occasion, lui fit beaucoup d'honneur. Les Suisses essuyerent la décharge sans s'ébranler ; & sans

(a) Castelnau qui étoit présent dit, que c'étoit la nuit du 28 au 29. un journal, imprimé dans les mémoires de Condé marque la même date, T. 1. p. 170.

1567. faire grande perte; & les arquebusiers ayant contraint ces escadrons à s'écarter, on continua la marche. Elle se fit toûjours en très-bon ordre, nonobstant les fréquentes alarmes & les divers assauts de la cavalerie huguenote, qui harcela continuellement les troupes dans l'espace de trois autres lieues qu'elle fit ce jour-là, outre les quatre qu'elle avoit faites d'abord plus en repos.

Et arrive heureusement à Paris.

Le prince de Condé voyant les chevaux très-fatigués, & qu'il y avoit peu d'espérance de rompre les Suisses, cessa de les poursuivre. Cependant le duc d'Aumale, le maréchal de Vieilleville, les Barons de Surgere & de Biron, & quelques autres seigneurs, sur l'avis de ce qui se passoit, étoient partis de Paris avec trois cents cavaliers bien armés, pour venir audevant & au secours de la cour, & ils la rencontrerent auprès du Bourget. Le roi & la reine & leur suite prirent les devans avec cette escorte, & arriverent près de Paris sur les quatre heures du soir. Le roi s'arrêta dans une maison hors de la ville, où on lui avoit préparé à dîner. Il vit avec plaisir la joie que les Parisiens firent paroître à son arrivée, & l'horreur qu'ils témoignoient de l'attentat des calvinistes contre sa personne royale.

Les Suisses entrerent le lendemain dans Paris parmi les acclamations du peuple. Le roi alla lui-même les recevoir à la porte saint Martin, où après bien des louanges & des caresses il leur fit donner une paye extraordinaire, comme on avoit accoutumé de faire alors après le gain d'une bataille. Ensuite on leur distribua des quartiers dans les Fauxbourgs dont on leur confia la garde, sur l'avis qu'on reçut que les rebelles s'approchoient de Paris.

Qui est ensuite bloqué par les huguenots.

En effet les chefs s'étant tous réunis à Claye, où ils demeurerent cinq jours à délibérer sur ce qu'ils avoient à faire, se déterminerent à bloquer Paris, en attendant les troupes qu'ils avoient mandées de toutes les provinces de France, & celles qu'ils espéroient des princes protestans d'Allemagne; car ils étoient persuadés qu'ils auroient bien-tôt affamé cette grande ville, & qu'au moins le danger où se trouveroit le roi ainsi investi de toutes parts, leur feroit accorder la plûpart des choses qu'ils exigeroient de lui.

Ils se saisirent sans beaucoup de résistance de Montereau,

de Lagni, de saint Denys, & vinrent le cinquieme d'Octobre brûler les moulins d'entre le Temple & la porte saint Honoré. Par la prise de ces postes & de quelques autres, ils coupoient les vivres que Paris eût pu recevoir par la Marne, & même par la Seine; & les partis qu'ils envoyoient à la guerre sur les chemins de Picardie & de Normandie, ruinoient tout le commerce de ces provinces avec la capitale. 1567.

La reine dans cette extrémité fit paroitre beaucoup de prudence & de présence d'esprit, & mit en œuvre tous les moyens que sa longue expérience dans le Gouvernement pouvoit lui suggérer. Dès qu'elle eut vû les calvinistes lever l'étendart de la révolte, elle avoit dépêché des couriers à tous les gouverneurs de province, pour faire monter la noblesse Catholique à cheval, & en tirer le plus de troupes qu'il seroit possible. Elle engagea tous les ambassadeurs des princes alliés de la couronne, à écrire à leurs maîtres, pour en obtenir des secours d'argent. Elle toucha de la bourse des principaux de Paris quatre cents mille livres, & deux cents mille écus des évêques assemblés pour les affaires du clergé, & elle fit saisir une autre somme assez considérable, que quelques marchands envoyoient en Flandre, après s'être défendus de prêter de l'argent au roi, disant qu'ils n'en avoient point.

Davila, l. 4.

Elle crut que la voie de la négociation, qui lui avoit assez bien réussi dans la premiere guerre, lui pourroit encore servir en cette occasion, à rallentir au moins la premiere fureur des rébelles. Elle envoya au prince de Condé monsieur de Saint Sulpice, homme considéré dans les deux partis, qui le trouva moins difficile qu'il n'avoit esperé. Il consentit à s'aboucher avec le chancelier, le maréchal de Vieilleville, & le sieur de Morvilliers.

La reine employe la voie de la négociation pour tâcher de les ramener.

Cette premiere conférence se passa en plaintes que le chancelier fit de la part du roi au prince de Condé, & que le prince fit réciproquement sur les mauvais desseins que la cour avoit formés contre les calvinistes, & sur le violement de l'édit de pacification. On se sépara sans entrer encore en matiere, & le prince pria seulement le chancelier de présenter au roi une requête qu'il lui mit entre les mains.

La Popeliniere, l. 12.

C'étoit plûtôt une invective contre la maison de Guise,

1567. qu'une requête, excepté que le prince y demandoit justice contre le cardinal de Lorraine, & contre les freres & les neveux de ce cardinal, pour toutes les calomnies dont ils avoient noirci la réputation des princes du sang, & pour la hardiesse qu'ils avoient eue de faire publier une généalogie, où ils prétendoient descendre des anciens rois de France, & où il étoit fait mention de leurs droits sur l'Anjou & sur la Provence. Par là le prince faisoit entendre, que leur but étoit de détruire la maison royale, pour se frayer à eux-mêmes le chemin au throne.

Une seconde conférence se tint le troisieme d'Octobre à saint Denys, où l'on ne descendit encore dans aucun détail. Le chancelier y exhorta le prince à mettre bas les armes, & à accepter pour lui & pour son parti l'abolition du passé, que le roi étoit prêt de leur accorder.

A ce mot d'abolition, le prince se récria, & dit que ce terme n'étoit que pour des criminels; qu'il ne prétendoit pas l'être, & que sans perdre de temps, il le prioit de lui dire ce que le roi lui avoit donné ordre de répondre à la requête dont il s'étoit chargé. Le chancelier repartit que la requête étoit si vague, qu'on n'avoit rien de particulier à y répondre, & que s'il souhaitoit obtenir quelque chose de sa majesté, il le lui mît par écrit & plus en détail.

Le prince de Condé présente un memoire de ses prétentions.

Le prince le fit, & dressa un mémoire, qui se réduisoit à cinq ou six chefs. Premierement, il demandoit une satisfaction que lui & d'autres seigneurs prétendoient leur être dûe par la maison de Guise, pour les bruits injurieux qu'elle avoit semés contre leur honneur. Secondement, qu'on retranchât toutes les modifications & interprétations qu'on avoit mises à l'édit de pacification par celui de Roussillon. Troisiemement, que les calvinistes, pour la seule raison de la religion qu'ils avoient embrassée, ne fussent exclus ni des charges de la cour, ni des autres emplois dans le royaume. Quatriemement, qu'on retranchât une infinité d'impôts introduits par les Italiens, qui imaginoient tous les jours de nouveaux moyens de ruiner le peuple & la noblesse, s'enrichissoient en appauvrissant l'état, & faisoient leur cour & leur fortune aux dépens d'une infinité de particuliers qu'ils réduisoient à la mendicité. Cinquiemement, que l'on congediât les trou-

pes étrangeres, & qu'on fursît les levées extraordinaires de soldats qu'on faisoit dans le royaume, que les princes & les seigneurs pussent sans crainte venir faire leurs très-humbles remontrances & leurs justes plaintes au roi; & enfin, qu'on assemblât les états pour remédier à tant de désordres, qui étoient sur le point de causer la ruine entiere de la France.

1567.

Ce mémoire offensa extrèmement le roi & la reine, principalement par deux des articles, où l'on exigeoit par l'un, que le roi congediât ses troupes, & se mît par là à la discrétion des huguenots; & par l'autre, où il étoit parlé des Italiens, on vouloit rendre le gouvernement de la reine odieux, en rejettant la cause des miseres du peuple sur les gens de sa nation dont elle se servoit. On jugea à propos de n'y répondre que d'une maniere qui fît connoître que le roi étoit en résolution, & qu'il seroit bien-tôt en pouvoir, de punir une telle audace.

Le roi offensé de ce qu'il contenoit, fait citer le prince par un heraut d'armes.

C'est pourquoi quelques jours après il envoya un heraut d'armes à saint Denys, sommer le prince de Condé & tous ses adhérens, de mettre bas les armes, & de venir sans délai recevoir les ordres de sa majesté.

Dès que le prince vit approcher le heraut revêtu de sa cotte d'armes, & tenant un papier en main, il comprit de quoi il s'agissoit, & lui dit que s'il lui échappoit quelque chose qui offensât son honneur, il le feroit pendre sur le champ. Le heraut sans s'étonner, lui répondit: « Celui qui m'envoye est » votre roi & le mien, & personne ne m'empêchera d'exécu- » ter ses ordres » : en même temps il lui présenta une copie de la sommation, dans laquelle, outre le prince de Condé étoient nommés l'amiral, Dandelot, le cardinal de Châtillon, le comte de la Rochefoucault, le comte de Montgommeri, Bouchavane, Boucart, de Saux, Genlis, Clermont-d'Amboise, Pequigni, Lisi, Moui, & le vidame de Chartres.

Davila, l. 4.

Sommation, datée du Louvre du 7. Octobre 1567.

Le prince l'ayant lue, dit qu'il y feroit réponse dans trois jours. « Non pas, monsieur, reprit le heraut, il faut la faire « dans vingt-quatre heures; » ce qu'on lui promit.

Etant retourné le lendemain, on la lui donna. Elle étoit beaucoup plus moderée, & plus soumise, que n'avoit été la requête; car on n'y demandoit que la liberté de conscience sans exception de lieux & de personnes, le retranchement des

Réponse du prince plus moderée que sa requête.

Dans la réponse du prince de Condé.

interprétations données à l'édit de pacification ; & pour ce
1567. qui est de l'article des impôts, on protesta qu'on n'avoit pré-
La Popeliniere, l. 12. tendu en parler dans la requête, que par maniere de remon-
trance.

Ils en userent ainsi pour ne pas se décrier dans l'esprit des étrangers ; & ils envoyerent cette réponse aux princes protestans d'Allemagne, pour prevenir le mauvais effet que leur requête pourroit produire en ces quartiers-là. Effectivement les envoyés du roi s'en servirent, principalement pour dissuader les princes d'Allemagne de donner du secours à des gens, que ce seul écrit convainquoit d'une rébellion manifeste.

Donne une vaine esperance d'accommodement.

La modération de la derniere réponse fit espérer qu'on pourroit renouer la négociation, & plusieurs des deux partis y parurent assez portés, soit par les horribles suites d'une nouvelle guerre, soit pour attendre les renforts que les uns & les autres faisoient venir des provinces. Ainsi le lendemain le connétable accompagné des maréchaux de Montmorenci & de Cossé, & de l'Aubespine secretaire d'état, se rendit à mi-chemin de saint Denys. Le prince de Condé vint au même lieu avec l'amiral, le cardinal de Châtillon, Dandelot & le comte de la Rochefoucault : mais cette conférence fut aussi inutile que les autres. Le prince insistoit principalement sur l'observation, & même sur l'étendue de l'édit de pacification. Le connétable, bien loin de se relâcher là-dessus, lui déclara que non-seulement on s'en tiendroit aux interprétations qu'on y avoit données : mais encore que le roi prétendoit que cet édit n'étoit que provisionnel, & non pas perpétuel. Sur quoi l'on s'échauffa des deux côtés ; & le cardinal de Châtillon s'étant pris de paroles avec le connétable, on se sépara, les esprits étant plus animés que jamais les-uns contre les autres.

Davila, l. 4.

La guerre continue plus vivement que jamais.

Belleforest, l. 6. c. 105.

On ne pensa plus qu'à pousser la guerre avec toute la violence possible. Les capitaines Corboson & Saint-Jean, freres du comte de Montgommeri, attaquerent saint Cloud, & contraignirent le capitaine Guincourt de l'abandonner : mais ils ne pûrent se rendre maîtres du pont, où ce capitaine se retrancha, en ayant fait rompre les arches du côté de saint Cloud.

Clermont d'Amboise se saisit de celui de Charenton, par

la lâcheté du commandant, que le roi fit pendre. Dandelot & le comte de Montgommeri, manquerent Poissi & Pontoise, où ils furent prevenus par Philippe Strozzi, qui arriva des premiers avec les troupes qu'il avoit assemblées en Picardie. 1567.

Les quartiers du prince de Condé fort éloignés les uns des autres, ne pouvoient empêcher les troupes catholiques d'entrer dans Paris, où elles arrivoient de toutes parts. Plus elles grossissoient des deux côtés, plus les escarmouches devenoient fréquentes, soit à la campagne, lorsque les partis se rencontroient, soit à l'attaque de certains postes dont chacun tâchoit de se saisir, les uns pour fermer les passages à la ville, & les autres pour les tenir libres. Mais la disette tant des vivres que du fourrage, commençant à beaucoup incommoder Paris, c'étoit une nécessité pour le roi d'en faire lever le blocus; & il n'y avoit gueres d'autre moyen d'en venir à bout, qu'une bataille.

Le connétable pouvoit depuis quelques jours la donner avec avantage, ayant de bonnes troupes bien armées, & notablement supérieures en nombre à celles des ennemis: c'est pourquoi plusieurs dans Paris murmuroient de ce qu'il ne le faisoit pas, & attribuoient ces délais à la peine qu'il avoit d'en venir aux mains avec les Coligni ses neveux: mais ce n'étoit pas ce qui l'arrêtoit, & d'ailleurs il s'embarrassoit fort peu de tous ces discours populaires. Thuanus, l. 42.

La véritable raison étoit, qu'on avoit envoyé Castelnau au duc d'Albe, pour concerter avec lui un dessein qui auroit fini la guerre, en étouffant la révolte dans sa naissance: Si ce général Espagnol plus politique que bien intentionné pour la religion & pour la France, avoit voulu la seconder comme il le pouvoit. *Pourquoi elle ne fut pas étouffée dès sa naissance.* Castelnau. l. 6. c. 6.

Castelnau lui proposa de prêter au roi trois ou quatre régimens Espagnols & Italiens, & deux mille chevaux de ces deux nations, qui étoient à Bruxelles & aux environs en état de marcher promptement. Il lui dit qu'il avoit donné les ordres pour les étapes sur leur route; qu'il les conduiroit jusqu'à Senlis, où ils seroient joints par une partie des troupes du roi; que là on les feroit marcher vers saint Denys; que par ce moyen les rebelles se trouveroient enfermés entre cette

1567. armée & celle que le connétable avoit à Paris, & qu'il leur seroit impossible d'échapper.

Le duc d'Albe qui voyoit alors les Pays-Bas soumis, & qui suivant les vûes du roi d'Espagne, n'avoit été inquiet de la révolte des calvinistes François, que par la crainte qu'elle ne servît à entretenir celle des Gueux de Flandre, ne s'embarrassoit pas fort du danger où se trouvoit le roi; car à en juger par la conduite que le conseil d'Espagne avoit tenue jusques-là, & par celle qu'il tint dans la suite, on y étoit bien-aise de voir la guerre allumée en France, pourvû que ce feu ne se communiquât pas aux états d'Espagne; conduite dont Philippe II. eut grand sujet de se repentir depuis, & qui lui coûta cher.

Combien peu la reine avoit lieu de compter sur le secours des Espagnols.

Le duc sur ce plan, après bien des complimens & de feintes assûrances des bonnes intentions du roi son maître pour la France, répondit à monsieur de Castelnau, qu'il ne pouvoit alors se défaire des troupes qu'il lui demandoit: mais qu'il s'offroit à aller lui-même dans quelque-temps à la tête de toute son armée au secours du roi, & qu'il seroit dans sept semaines en état de marcher.

Castelnau qui vit bien que c'étoit-là une défaite, & tout au plus une promesse sur laquelle on ne pouvoit gueres compter, & que d'ailleurs l'entrée d'une armée entiere d'Espagnols, sous les ordres d'un homme tel que le duc d'Albe, seroit très-dangereuse pour l'état, répondit que le besoin du secours pressoit, & qu'il n'avoit point d'ordre d'accepter une offre aussi importante que celle qu'il lui faisoit: mais qu'il le conjuroit pour la réputation même du roi d'Espagne, & pour le bien de ses états voisins de la France, de ne lui pas refuser ce qu'il lui demandoit.

Le duc l'amusa encore quelques jours par d'autres propositions qu'il n'accepta pas; & après bien du temps perdu, il lui accorda enfin, non pas les régimens Espagols, quoi qu'en dise Strada mal informé là-dessus, mais seulement environ deux mille chevaux sous la conduite de Jean de Barbanson comte d'Aremberg.

Strada, l. 6.

De plus au lieu de suivre le projet du connétable, il défendit à ce comte de prendre son chemin par Senlis, & lui ordonna de marcher par Beauvais, & de se rendre à Paris; en

en évitant la rencontre du prince de Condé. Castelnau donna avis de tout cela au roi; & c'est ce qui détermina le connétable à ne plus retarder l'exécution du dessein qu'il avoit pris de chasser le prince de saint Denys. Il prit pour cela en grand capitaine une conjoncture très-favorable, & surprit les huguenots, nonobstant les avis qu'ils avoient de ce qui se passoit à la cour, sur-tout par les femmes amies de leur secte.

1567.

Mémoires de Tavanes.

Mesures du connétable pour chasser les huguenots d'auprès de Paris.

Davila, Castelnau, la Popelinière, Thuanus, &c.

Il fut le dixieme de Novembre, que Dandelot & le comte de Montgommeri étoient allés du côté de Poissi avec une bonne partie des troupes calvinistes, (*a*) pour empêcher le passage de la Seine au comte d'Aremberg, le croyant beaucoup plus proche qu'il n'étoit. Le connétable profitant de cet éloignement, sortit avec toute son armée, accompagné de ses deux fils Montmorenci & Damville, tous deux maréchaux de France. Le premier effet de cette sortie, fut que le prince de Condé rappella au quartier général qui étoit à saint Denys, une partie des troupes qu'il avoit en divers postes aux environs de Paris, & laissa l'entrée libre aux vivres par le haut de la Seine.

Il est fort vrai-semblable que l'inégalité de ses forces lui auroit aussi fait abandonner saint Denys, pour aller se rejoindre à Dandelot, si lui & l'amiral n'avoient jugé que la retraite dans un pays aussi ouvert que celui où ils se trouvoient, étoit autant dangereuse pour eux, que le combat. Cette raison, l'importance de soutenir la réputation de leur parti dans le commencement d'une guerre, & l'espérance de pouvoir se défendre jusqu'à la nuit, qui leur permettroit de se retirer sans être poursuivis, les déterminerent à accepter la bataille sans espérance de vaincre.

Mémoires de Tavanes.

Le connétable avoit douze mille hommes d'infanterie, deux mille cinq cents chevaux, & quatorze piéces de canon. Le prince n'avoit pour opposer à cette armée que douze cents chevaux & dix-huit cents fantassins, beaucoup moins bien équi-

(*a*) Leur dessein étoit aussi de s'opposer au passage de deux mille hommes que monsieur de Matignon amenoit de Normandie à l'armée du roi, & ils y réussirent; Matignon fut obligé de se retrancher dans un poste avantageux, il y tint en échec par de legeres escarmouches les troupes de Dandelot, qui n'osa jamais l'attaquer dans le poste qu'il occupoit, & par cette manœuvre il empêcha le général huguenot d'aller rejoindre le prince de Condé. *Vie du maréchal de Matignon*, *l.* 1.

pés que ceux de l'ennemi, & pas une piece d'artillerie. L'armée sortit si tard de Paris, & le connétable employa tant de temps à la mettre en bataille, qu'elle ne fut en état de donner que vers les trois ou quatre heures du soir.

1567.

Il posta en un lieu appellé la chapelle, sur le chemin de Paris à saint Denys, un gros corps d'arquebusiers, & étendit du côté de la Villette la droite de son armée, où étoient les six milles Suisses qui avoient conduit le roi à Paris, & au-delà des Suisses, une autre troupe d'arquebusiers François avec son artillerie à l'opposite d'Aubervilliers, bourg occupé par une partie des troupes ennemies, & plus loin encore les régimens de Strozzi & de Brissac, qui avoient devant eux un gros de cavaliers commandés par monsieur de Cossé général de la cavalerie, & par Armand Gontaut de Biron, maréchal de camp.

L'aîle gauche s'étendoit vers la Seine. Elle étoit composée des compagnies de gendarmerie de Nemours, de Longueville, de Retz, de Chavigni, de Saint Gelais, de Thoré un des fils du connétable. Il y avoit devant ces compagnies quelques bataillons d'arquebusiers, & derriere vers la Chapelle un gros bataillon formé des soldats nouvellement levés à Paris, la plûpart bourgeois, gens bien-faits, avec de belles armes, & c'étoit de tous les regimens de l'armée celui qui avoit la plus belle apparence.

Entre ces deux corps le connétable paroissoit à la tête de la bataille, où il avoit l'élite de la cavalerie, & devant lui un autre corps de cavaliers commandés par le maréchal de Montmorenci. Enfin le maréchal de Damville autre fils du connétable, conjointement avec le duc d'Aumale, commandoit le corps de réserve, posté derriere la Villette du côté de Paris.

Telle étoit la disposition de l'armée catholique, qui s'étendoit dans la grande plaine de saint Denys entre la riviere de Seine & le village de la Villette, & au-delà.

Disposition d'une bataille.

Le connétable, qui n'avoit pas cru que le Prince de Condé osât l'attendre, fut surpris de le voir demeurer ferme dans les postes qu'il avoit occupés de ce côté-là, & ranger sa petite armée, pour le recevoir.

Ce prince plaça sa droite à S. Ouen sur le bord de la Sei-

ne, qui le mettoit hors du péril d'être enveloppé de ce côté-là. Elle étoit commandée par l'amiral & par George de Clermont d'Amboise marquis de Galerande. Il n'y avoit que six cornettes de cavalerie, qui avoient derriere elles quatre cents arquebusiers à pié, commandés par Dominique Provana seigneur de Valfeniere. 1567.

La gauche étoit à Aubervilliers sous les ordres de François de Hangest seigneur de Genlis, de Charles de Beaumanoir Lavardin, de Vardes, de Bressaut & de Bayencourt, pareillement avec six cornettes de cavalerie, soutenues de trois cents arquebusiers à pié. Ils avoient devant eux un assez large fossé, qu'ils avoient eu la precaution de faire, & qui ne leur fut pas inutile. Ils l'avoient poussé jusqu'à un moulin situé entre Aubervilliers & la Villette, & ils mirent dans ce moulin, aussi bien que dans le fossé, leurs plus braves arquebusiers, pour les défendre, & arrêter les ennemis.

Le prince de Condé occupoit le terrein d'entre ces deux corps, accompagné du cardinal de Châtillon, de Sechelles commandant de la compagnie du duc d'Anguien, des vidames de Chartres & d'Amiens, des comtes de Saux & de Suse, d'Esternai, de Bouchavanes, de Robert Stuart Ecossois, avec six cornettes de cavalerie & quatre cents arquebusiers qui étoient derriere.

Elle se donne dans la plaine de saint Denys.

La bataille commença par la décharge de l'artillerie du connétable, qui tira à quatre reprises, tandis que les escarmouches entre quelques arquebusiers détachés de part & d'autre grossissoient peu à peu. Alors Genlis, que l'artillerie incommodoit le plus, & de Vardes s'ébranlerent à la tête de quelques cornettes, & vinrent au devant des premieres troupes des catholiques, qui s'avançoient vers eux. Il se fit là un terrible assaut avec les lances, & ensuite on se mêla le pistolet & le sabre à la main.

De Vardes se voyant pressé par les troupes de cavalerie que Cossé & Biron détachoient sur lui les unes après les autres, se retira en combattant vers le fossé dont j'ai parlé, pour rallier ses gens: & ce fut là que les catholiques qui le suivoient de près, furent arrêtés par une terrible décharge que les arquebusiers couverts du fossé firent sur eux, & qui en abattirent un grand nombre. Genlis en même-temps fit ouvrir

1567. Mémoires de Tavanes.

ſa ligne, ou plûtôt ſa haye de cavalerie : je me ſers de ces termes, parce que dans les mémoires du maréchal de Tavanes, où cette bataille eſt décrite, il eſt remarqué que l'uſage des eſcadrons maſſifs, ainſi qu'on s'y exprime, c'eſt-à-dire de pluſieurs rangs de cavaliers, n'étoit pas encore tout-à-fait établi dans les armées de France. Il fit avancer par cette ouverture ſes arquebuſiers, qui par une ſeconde ſalve éclaircirent beaucoup la ſimple ligne des cavaliers catholiques : ce qui lui donna le moyen, auſſi bien qu'à de Vardes, de remettre leur cavalerie en ordre dans le même endroit d'où ils étoient partis : mais ils voyoient auſſi du même lieu avec beaucoup d'inquiétude, les royaliſtes s'avancer à petits pas aux environs d'Aubervilliers, pour les envelopper.

Déroute de l'aîle gauche de l'armée catholique.

Dès que l'amiral vit l'affaire engagée au quartier d'Aubervilliers, il envoya dire au prince de Condé qu'il alloit charger de ſon côté. Il ſe fit précéder par tout ce qu'il avoit d'arquebuſiers, qui, après avoir fait leur décharge très-à-propos ; ſe retirerent auſſi-tôt en bon ordre derriere ſa cavalerie : & lui dans le moment fondant ſur celle qu'il avoit en tête, & que ce feu avoit ébranlée, la culbuta, & la pouſſa preſque juſqu'à la Chapelle : où en s'enfuyant, elle paſſa ſur le ventre au bataillon Pariſien, dont la plûpart prirent la fuite vers Paris. Alors les huguenots commencerent en cet endroit à crier, *Victoire*.

Mais cet avantage de l'amiral penſa lui coûter la vie, ou la liberté ; car ne pouvant plus gouverner ſon cheval, dont la bride avoit été rompue d'un coup de feu, il en fut emporté au milieu de fuyards. Par bonheur pour lui il n'en fut pas reconnu : & ayant trouvé moyen de tourner ſon cheval, il piqua vers ſes gens, qu'il rejoignit.

Dans le temps que l'amiral achevoit la déroute de l'aîle gauche de l'armée catholique, le prince de Condé s'avança de ce côté-là avec ſa ſeule cavalerie, pour prendre en flanc la bataille, qui étoit découverte par cette déroute. Le maréchal de Montmorenci, qui comme j'ai dit, couvroit le connétable, pénétrant le deſſein du prince, tourna vers lui, pour le prendre lui-même en flanc.

Le prince l'ayant apperçu, détacha une partie de ſa troupe, pour lui faire tête, & ſans s'arrêter pourſuivit ſon chemin

avec le reste. Le désordre de l'aîle gauche avoit déja répandu la terreur dans le corps de bataille, & le prince y donna de telle furie, qu'avec une poignée de gens il les dissipa en un moment, quelques efforts que fît le connétable, pour arrêter les fuyards. 1567.

Ce seigneur étoit tout en sang par plusieurs blessures, qu'il avoit reçues au visage & à la tête, & investi qu'il étoit de toutes parts, il se défendoit avec une vigueur surprenante pour son grand âge, lorsque Robert Stuart se jettant sur lui, lui porta le pistolet à la gorge, & lui cria de se rendre.

Suivie de la blessure du connétable, qui courut risque d'être pris.

Le connétable se tournant, lui dit: *Tu ne me connois pas. C'est parce que je te connois*, lui répartit Stuart, *que je te porte celui-là*, & lui lâcha dans l'instant le pistolet dans les reins: ce qui n'empêcha pas le connétable de lui donner de la poignée de son épée rompue un si grand coup dans le visage, qu'il lui cassa trois dents: & tous deux tomberent en même temps de dessus leur cheval.

La Popeliniere, l. 12.

Un de nos historiens qui paroît avoir été assez fidelement instruit du détail de cette bataille, & que le président de Thou a copié, mais assez peu exactement, dit que ce ne fut pas Stuart qui fit le coup; mais un autre Ecossois, qui voyant tomber son commandant, le vengea par le coup de pistolet, dont il renversa le connétable. On crut cependant toûjours fort constamment que le coup de pistolet étoit parti de la main de Stuart, & cette persuasion lui coûta depuis la vie après la bataille de Jarnac.

Ce nouvel accident du général jetta la consternation dans le reste de l'armée catholique: & les Suisses se voyant abandonnés de la cavalerie de l'aîle gauche & de la bataille, furent sur le point de se débander: mais le duc d'Aumale & le maréchal de Damville étant allés à eux, les conjurerent de se souvenir de leur ancienne valeur, les assurerent que l'aîle droite étoit encore toute entiere & en bon ordre; que le maréchal de Montmorenci avoit taillé en pieces une partie de la cavalerie du prince, & que Chavigni poussoit vivement Clermont d'Amboise. Tout cela étoit vrai, & l'amiral ne pensoit plus qu'à rallier ses gens, pour faire retraite vers saint Denys à la faveur de la nuit qui approchoit.

Le prince de Condé lui-même ayant perdu beaucoup des

1567. plus braves cavaliers de sa petite troupe, étoit sur le point d'être enveloppé par le maréchal de Montmorenci. C'est pourquoi ayant quitté son cheval blessé de plusieurs coups, & étant monté sur un autre, il tourna bride aussi vers saint Denys, sans être poursuivi, parce que le maréchal de Montmorenci songeoit plus à sauver son pere, qu'à profiter de son avantage : & ainsi finit le combat, qui ne dura que trois quarts d'heure.

Discours politiques & militaires de M. de la Nouë.

Comme la réputation d'avoir vaincu n'étoit de gueres moindre importance pour les deux partis, que la victoire même, chacun s'efforça de s'attribuer l'honneur & l'avantage de cette journée, & de répandre le bruit au dehors du royaume qu'il avoit eu l'avantage.

Chaque parti s'attribue la victoire.

Il y avoit de part & d'autre de quoi amuser les esprits disposés à croire ce qu'on leur disoit en faveur de ceux qu'ils affectionnoient. Le champ de bataille étoit demeuré aux catholiques, qui le garderent jusqu'à minuit : mais le prince entreprit de leur disputer, ou du moins de diminuer cet honneur, en y faisant marcher dès le lendemain Dandelot & le comte de Montgommeri, avec toutes les troupes augmentées de celles qu'ils avoient ramenées de Poissi, & qui n'avoient pû arriver assez-tôt pour le combat. Elles se rangerent dans les mêmes postes que le jour d'auparavant, pour défier de nouveau l'ennemi : & comme il ne paroissoit point, ils vinrent brûler la Chapelle, & quelques partis s'avancerent jusqu'aux barrieres du fauxbourg de Paris.

D'ailleurs ils firent beaucoup valoir les blessures du connétable, la déroute du corps qu'il commandoit, le danger qu'il avoit couru d'être pris, & la maniere fiere avec laquelle ils avoient fait leur retraite à saint Denys sans qu'on osât les suivre.

Dans la vérité le prince de Condé & l'amiral acquirent beaucoup de gloire dans cette action. Ils suppléerent par leur valeur & par leur conduite au petit nombre de leurs gens, qui à peine égaloit la sixieme partie de l'armée catholique, & ils furent parfaitement secondés par leurs officiers & par leurs soldats. Rien de plus hardi que la résolution qu'ils prirent d'accepter la bataille avec tant de désavantage ; & elle auroit été téméraire dans toute autre conjoncture que celle

1567.

où ils se trouvoient. Rien de mieux soûtenu que cette résolution, rien de mieux concerté & de mieux exécuté que leur retraite.

Perte qu'ils firent chacun de leur côté.

Après tout, le malheur du connétable mis à part, la perte des calvinistes fut beaucoup plus considérable que celle des catholiques, non pas pour le nombre, qui fut à peu près égal, & d'un peu plus de trois cents hommes de chaque côté, la plûpart cavaliers, mais par les personnes de marque qu'ils y perdirent. Les plus considérables furent (*a*) Louis d'Ailly, seigneur de Pequigni, vidame d'Amiens, & son fils, le comte de la Suse, le comte de Saux & de Saint-André son frere, & près de cinquante autres gentilshommes, que leur valeur & leurs emplois dans les guerres avoient rendus recommandables : au lieu que les catholiques ne perdirent que deux personnes de distinction, tous deux jeunes, savoir François d'Oignies comte de Chaulnes, & Claude de Bastarnai comte du Bouchage : il ne restoit plus que lui de cette maison, qui fut éteinte par sa mort.

Le connétable meurt de ses blessures.

L'inaction de l'armée catholique après cette bataille, servit encore au prince de Condé à faire valoir sa prétendue victoire. Cette inaction fut causée partie par la crainte de quelque sédition dans Paris, où il y avoit plusieurs calvinistes & quantité de voleurs, partie par l'incertitude de l'évenement d'un nouveau combat, que la reine ne jugeoit pas à propos de hasarder, mais sur-tout par l'état où se trouvoit le connétable qui (*b*) mourut de ses blessures le troisieme jour d'après la bataille, c'est-à-dire, le douzieme de Novembre, âgé, non pas d'environ quatre-vingts ans, comme le disent la plûpart de nos historiens, mais seulement de soixante & quatorze, ainsi qu'il est expressément marqué dans son épitaphe gravée sur une plaque de cuivre, qui fut d'abord attachée à son tombeau dans l'église de Montmorenci, & que je vis il y

(*a*) On ne put jamais savoir lequel étoit mort le premier, du pere ou du fils, & cette question étoit importante pour regler l'ordre de la succession. Dans cette incertitude le parlement de Paris jugea qu'il falloit suivre l'ordre de la nature, en supposant que le pere étoit mort avant le fils.

(*b*) Il répondit à un homme qui l'exhortoit à faire paroître sa constance à ce dernier moment ; *penses-tu, mon ami, qu'un homme qui a vêcu près de quatre-vingts ans avec honneur, n'ait pas appris à mourir un quart d'heure.* Vie du maréchal de Matignon, l. 1. p. 241.

a quelques années dans la sacristie de cette même église.

1567. Ce fut une perte égale pour l'état & pour la religion; car il aimoit sincerement l'un & l'autre, & pouvoit encore les servir, quoique plus utilement par ses conseils & par l'autorité qu'il s'étoit acquise, que dans le commandement des armées, où il n'étoit pas heureux, un peu trop de lenteur l'empêchant de donner aux troupes une certaine vivacité nécessaire pour vaincre. Il s'étoit trouvé à huit batailles (a), & avoit commandé en chef dans trois, savoir en celles de saint Quentin, de Dreux, & de saint Denys. Il avoit été fait prisonnier à saint Quentin & à Dreux, & fut sur le point de l'être à saint Denys.

Brantome dans l'éloge du connétable.

Défait dans toutes ces trois batailles, il n'eut point de part à l'honneur de la victoire, que son armée remporta dans les deux dernieres. Il ne sut pas en celle de saint Denys se prévaloir des grands avantages qu'il avoit, avec lesquels il devoit non-seulement défaire, mais accabler l'ennemi: de sorte que cette derniere bataille ne lui fut glorieuse que parce qu'elle lui coûta la vie, en lui faisant finir dans le lit d'honneur une si belle & si longue carrierre, que son grand âge eût bien-tôt terminée. Il avoit servi sous cinq rois *, & eut grande part au gouvernement de l'état sous François I. & sous Henri II. Il l'avoit sauvé par sa sage conduite, lorsque Charles V. descendit en Provence. C'est le plus bel endroit de sa vie en matiere de guerre.

* Louis XII. François I. Henri II. François II. Charles IX.

La reine qui l'avoit toûjours redouté, long-temps haï, & jamais aimé, le regardoit alors comme un appui nécessaire, & comme l'unique entre tous les grands seigneurs de l'état, sur la fidelité & sur la prudence duquel elle pût se reposer pour la conduite de la guerre, où elle se voyoit engagée. Tous les autres lui étoient suspects, ou n'avoient pas l'autorité requise, pour se faire obéir par les troupes. Elle ne pouvoit faire le choix de personne pour le commandement général des armes, sans offenser tous les concurrens, & sans en faire peut-être autant d'ennemis & de nouveaux partisans du prince de Condé: & ce n'est que par-là que les larmes, qu'elle répandit auprès du lit du connétable, furent très-sinceres.

Elle lui fit rendre après sa mort, qui fut tout-à-fait chré-

(a) Ravennes, Marignan, la Bicoque, Pavie, Renti, S. Quentin, Dreux, S. Denys.

tienne,

tienne, les plus grands honneurs. Elle l'auroit fait enterrer à saint Denys avec les rois & les princes du sang, si dans son testament il n'eût pas ordonné sa sepulture dans son église de Montmorenci : mais elle voulut que, conformément à ce qu'en avoit ordonné le roi Henri II. son cœur fût mis auprès de celui de ce prince aux Celestins dans la chapelle d'Orleans.

1567.

Du Chesne dans la relation des funerailles du connétable, &c.

Cependant le prince de Condé commençant à manquer de vivres & de fourrages aux environs de Paris, & quelque mine qu'il eût faite le lendemain de la bataille, ne voulant pas s'exposer avec si peu de forces au hasard d'une seconde, décampa le quinzieme de Novembre : & après avoir envoyé quelques troupes à Orleans, que François de la Noue gentilhomme Breton, surnommé Bras de fer, & depuis très-fameux durant les guerres civiles, avoit surpris dans le temps du blocus de Paris, il prit la route de Lorraine, pour aller joindre un corps nombreux d'Allemands, qui venoient à son secours.

Ce prince, qui, à une grande vivacité dans les expéditions militaires, joignoit beaucoup de prudence, excepté lorsque la colere, comme il arrivoit quelquefois, prevenoit ses réflexions, ne s'étoit pas témerairement embarqué dans l'entreprise de Monceaux ; ni déclaré avec un si grand éclat, sans s'être assuré des ressources, en cas que la chose ne réussît pas.

Dès qu'il vit qu'on faisoit la levée des six mille Suisses, dont il avoit pourtant été l'auteur avec l'amiral, il appréhenda qu'on ne s'en servît contre les calvinistes, au lieu de les destiner contre les Espagnols, ou à la garde des frontieres. C'est pourquoi il avoit envoyé secretement Francourt & Châtelier à Jean Casimir II. fils de Frideric III. comte Palatin du Rhin, pour le prier de faire quelques levées d'Allemands, & d'obtenir la permission de l'électeur son pere de les conduire en France à son secours. Ce jeune prince avoit été élevé à la cour de Henri II. y avoit connu le prince de Condé & l'amiral, & étoit ravi d'avoir une si belle occasion de se signaler. Il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir ce qu'il demandoit, l'électeur, qui le premier de tous les princes protestans introduisit le calvinisme en Allemagne, étant fort zelé pour sa religion, & très-disposé à seconder ceux qui

Le prince de Condé demande du secours au comte Palatin.

Davila, l. 4.

Mémoires de Castelnau, l. 6. c. 8.

la professoient, non-seulement en France, mais encore dans
1567. les Pays-Bas, où depuis il envoya un autre de ses fils renforcer l'armée des Gueux.

L'espérance du butin lui fit trouver des soldats sans peine. Le prince de Condé lui envoya quelque argent, & lui promit qu'à son entrée dans le royaume on lui compteroit cent mille écus. Casimir leva en peu de temps une armée de sept mille reistres, ou cavaliers Allemands, & de quatre mille Lansquenets, & ce fut pour aller joindre ce puissant renfort, que le prince se pressa de quitter les environs de Paris.

La reine de son côté fortifioit l'armée, qu'elle avoit à Paris, de quantité de troupes, qui lui venoient des provinces, & reçut quelques jours après la bataille, le secours de Flandre, conduit par le comte d'Aremberg. Elle renvoya en Allemagne Bernardin Bochetel évêque de Rennes, qui avoit été plusieurs années ambassadeur de France à la cour de l'empereur. Il ne put rien gagner sur le comte Palatin : mais il engagea Jean-Guillaume duc de Saxe un des cadets de cette maison, qui avoit servi sous Henri II. à lever cinq mille reistres, que Castelnau alla prendre peu de temps après : de sorte que la France se trouva de nouveau exposée, comme dans la premiere guerre civile, au pillage des Allemands des deux partis.

Le duc d'Anjou frere du roi est fait lieutenant-général de son armée.

Il n'étoit plus question que de donner un chef aux troupes, en faisant un nouveau connétable, pour les commander contre les rebelles : mais on ne jugea pas à propos de remplir cette grande place, qui rendoit celui qui la possedoit trop puissant ; & afin d'oter toute prétention au commandement de l'armée, Henri duc d'Anjou, qui à peine avoit dix-sept ans, mais qui dès-lors étoit un prince de grande espérance, fut fait lieutenant général par le roi son frere, & mis à la tête des troupes.

Ce n'étoit pas seulement par cette raison, mais encore par la tendresse particuliere que la reine avoit pour ce jeune prince, qu'elle le fit revêtir de cet emploi, qui devoit lui donner une si grande autorité dans l'état. Le roi n'y consentit que malgré lui, tant à cause de cette prédilection de la reine pour son frere, de laquelle il ne s'appercevoit que trop, qu'à cause qu'il avoit une très-grande envie de commander lui-même son

armée ; car jamais prince n'eut l'inclination plus guerriere que lui. Il ne fut jamais plus content, que lorsque dans la premiere guerre civile, la reine le mena aux siéges de Bourges & de Rouen. Elle eut beaucoup de peine à l'empêcher de marcher à la tête de l'armée le jour de la bataille de saint Denys : & comme après la mort du connétable, un seigneur de la cour lui faisoit entendre qu'il rempliroit volontiers cette charge, il lui répondit qu'il étoit assez fort pour porter lui-même son épée, faisant allusion à la fonction des connétables, qui étoit de porter l'épée royale dans les cérémonies. Il se plaignoit sans cesse de la reine, qui sembloit, disoit-il, vouloir le garder dans un coffre comme les joyaux de la couronne. Il ajoûtoit, que s'il lui arrivoit quelque accident, le royaume de France ne manqueroit point de successeurs, & qu'il avoit deux freres capables de bien remplir sa place sur le throne : & comme après les victoires de Jarnac & de Moncontour on s'empressoit à lui faire des complimens, & à lui présenter des poëmes à sa louange, il répondit à quelques-uns d'un air qui marquoit assez son dépit & sa jalousie, que tout ce qu'on lui disoit n'étoient que des flateries & des mensonges par rapport à lui ; & que c'étoit au duc d'Anjou, que les poëtes devoient porter leurs vers, & les autres leurs complimens.

1567.
Brantome, T. IV. dans l'éloge de Charles IX.

Mais comme il honoroit & craignoit beaucoup la reine, il condescendit à sa volonté dans l'occasion dont je parle, & fit semblant de se rendre à la raison qu'elle lui apportoit, qu'il ne lui convenoit pas, & que c'étoit faire trop d'honneur à des sujets rébelles, que d'aller lui-même les combattre à la tête de ses armées.

On donna au duc d'Anjou, pour commander sous lui, le duc d'Aumale & le Maréchal de Cossé, qu'on appelloit aussi le maréchal de Gonnor, frere du feu maréchal de Brissac. Il fut accompagné dans cette expédition par les ducs de Montpensier, de Nemours, de Longueville, par Sebastien de Luxembourg, seigneur de Martigues, colonel général de l'infanterie Françoise, par Armand de Biron, dès-lors maréchal de camp, & par monsieur de Carnavalet, qui étoit aussi en grande faveur : & depuis, quand le duc fut entré en Bourgogne, il fit venir à son armée Gaspard vicomte de Tavannes,

Ayant sous lui le duc d'Aumale & le maréchal de Cossé.

Mém. de Castelnau, l. 6. c. 8.

dont la reine lui recommanda fort (a) d'écouter les conseils.
1567. Elle avoit, & avec raison, une grande idée de ce seigneur, qui fut dans la suite maréchal de France, toûjours grand ennemi des nouveautés en matiere de religion, & une des meilleures têtes de son temps.

L'armée catholique se mit aux trousses du prince de Condé, qui abandonna Montereau, Nogent sur Seine, & les autres passages de cette riviere, qu'il eût pû défendre : mais il ne s'y arrêta pas pour aller joindre au plûtôt les Allemands sur les confins de Lorraine, & rompit une négociation, qu'on avoit entamée, & qui ne se faisoit effectivement que pour l'amuser.

La Popeliniere, l. 13.

Il paroissoit que le dessein des généraux de l'armée catholique étoit de combattre le prince avant sa jonction avec les Allemands : & on en eut la plus belle occasion qu'on eût pû souhaiter auprès de Châlons sur Marne. Les troupes du prince étoient dans le plus déplorable état du monde. Les chevaux étoient déferrés, les fantassins la plûpart sans souliers, presque tous nuds, & fatigués par les violentes marches qu'on leur avoit fait faire. Ils se trouvoient dans une vaste campagne, investis de tous côtés de villes ennemies, & sans espérance de retraite, s'ils étoient défaits. Ils marchoient souvent en désordre, pour aller plus vîte, & d'une maniere qui ressembloit plus à une fuite qu'à une retraite.

Castelnau, l. 8.

Il manque l'occasion de battre les huguenots.

On les joignit au mois de Janvier en un lieu nommé Notre-Dame de l'Epine. Le comte de Brissac chargea même quelques compagnies dans un village, & les défit. Plusieurs officiers représenterent au maréchal de Cossé que c'étoient des gens perdus, s'il vouloit envoyer sa cavalerie après eux : mais il n'en voulut rien faire ; & le duc d'Anjou, qui avoit ordre de la reine de suivre les avis (b) du maréchal, n'osa en cette occasion se servir de son autorité. Ce retardement leur donna le loisir de gagner Saint Michel, & d'y passer la Meuse. Il ne leur en coûta que quelques soldats d'un petit corps que commandoit de Moui, qui fut chargé, & qui ayant soûtenu vigoureusement l'attaque, suivit les autres au petit pas, & en bon ordre.

La Popeliniere, l. 13.

(a) Voyez les observations, article du maréchal de Tavanes.

(b) Tavanes n'étoit point alors à l'armée ; Voyez les observations à l'article de ce maréchal.

Une si belle occasion de ruiner l'armée huguenote manquée, fit beaucoup murmurer contre le maréchal. On crut qu'il avoit eu ordre de la reine de n'engager aucune action, par la crainte d'exposer monsieur le duc d'Anjou. Ce qui est certain, c'est qu'il n'en fut pas moins bien venu à la cour au retour de la campagne, & qu'il ne se mit pas en peine de se justifier là-dessus.

1567.

Brantome dans l'éloge du maréchal de Cossé.

La nouvelle de la jonction du prince de Condé avec les Allemands, qui se fit vers Pont-à-Mousson, causa de grandes inquiétudes au roi & à la reine, d'autant plus que la guerre civile s'allumoit de jour en jour plus violemment, dans la plûpart des provinces, & se faisoit avec divers succès, selon que les uns ou les autres étoient ou plus forts, ou plus heureux, ou plus entreprenans.

Jonction des derniers avec les Allemands.

(*a*) Le comte de Tende à la tête des huguenots en Provence étoit continuellement aux mains avec les catholiques, qui avoient Sommerive son fils pour leur chef. Systeron fut pris par les huguenots, & repris par les catholiques. Mâcon en Bourgogne eut le même sort: & ces misérables villes éprouvoient ainsi tour à tour la fureur des uns & des autres. Les huguenots du Dauphiné, où de Gordes & Maugiron commandoient pour le roi, prirent les armes, soulevés par Montbrun. Ceux du Languedoc en firent autant sous la conduite de Dassier frere du duc d'Usez, & se saisirent de Nîmes & de Montpellier, qui ne purent être assez-tôt secourus par monsieur de Joyeuse Lieutenant du maréchal de Damville en cette province. Le comte du Lude, qui étoit sur ses gardes en Poitou, prevint les huguenots dans une entreprise qu'ils tenterent sur Poitiers: mais ils se saisirent de Lusignan.

Ce qui se passa durant ce temps-là en Provence.

En Languedoc.

Les vicomtes de Bourniquet, & de Monclar, Paulin, Caumont, Serignan, Rapin, Montagut, & plusieurs autres seigneurs & gentilshommes déclarés pour le prince de Condé, assemblerent plus de sept mille hommes des pays de

(*a*) Claude de Savoye comte de Tende chef des huguenots de Provence, étoit mort en 1566. & Honoré son fils comte de Sommerive chef du parti catholique, s'appelloit le comte de Tende en 1567. il ne combattoit donc plus alors contre son pere, mais contre René de Savoye comte de Sypierre son frere, qui occupoit dans le parti des huguenots de Provence la place de Claude de Savoye comte de Tende.

1567. Rouergue, de Querci, de Foix, de l'Albigeois, de Lauraguez; & se rendirent maîtres de la campagne, où les catholiques n'osoient paroître, s'emparerent de plusieurs petites places, forcerent le Pont Saint-Esprit, contraignirent Maugiron & Gordes de se retirer à Grenoble, & vinrent prendre des quartiers dans Valence, dans Romans, & dans quelques autres Villes, où ceux de leur parti étoient les plus forts. Mais les catholiques eurent leur revanche en Auvergne, où Terride, Monsalais, & le jeune Tilladet, mestre de camp du regiment de Gascogne, désirent à plate coûture Ponsenac gentilhomme du Bourbonnois, qui faisoit trembler tous le pays avec cinq mille hommes de pié & cinq cents chevaux qu'il commandoit pour le prince de Condé.

Et en Auvergne.

Brantome dans l'éloge du maréchal de Cossé.

Montluc par sa vigilance & son activité ordinaire, maintenoit toûjours la supériorité des catholiques sur le parti huguenot en Guienne & en Gascogne; & ayant fait équiper quelques vaisseaux à Bourdeaux, vint en Xaintonge, où il fit quelques expéditions assez heureuses. La principale fut la prise de l'Isle de Ré. Il ne tint pas à lui qu'il ne fît le siége de la Rochelle, qui, bien que non encore déclarée pour les rébelles, étoit toute huguenote, ne vouloit point recevoir de garnison, faisoit comme une espece de République, & se contentant de rendre à monsieur de Jarnac son gouverneur toutes sortes d'honneurs, ne lui laissoit qu'une ombre d'autorité.

Il se donnoit tous les jours dans les provinces une infinité de petits combats, soit à l'occasion des postes que les uns attaquoient, & que les autres vouloient secourir, soit entre les partis qui se rencontroient à la campagne, soit entre les troupes qui alloient joindre le prince de Condé, & celles qui marchoient pour renforcer l'armée du duc d'Anjou.

La guerre qui se faisoit avec tant d'acharnement dans toutes ces provinces, étoit une diversion qui empêchoit que les deux principales armées ne grossissent autant que les chefs des deux partis l'auroient souhaité. Toutefois Terride & Monsalais après la défaite de Ponsenac, joignirent le duc d'Anjou avec huit mille hommes de pié & douze cents chevaux; & d'autre part Mouvans, Bourniquet & quelques autres des principaux chefs du parti huguenot, sur les ordres réiterés du prince de Condé, vinrent se jetter dans Or-

leans, où la garnison étoit très-foible, quoique investie des postes que le comte Sciarra Martinengue, la Valette colonel de la cavalerie légere, & d'autres capitaines des troupes catholiques tenoient aux environs. 1567.

Mouvans amena assez de troupes pour assiéger Richelieu dans Blois, où il se défendit avec beaucoup de valeur, & ne se rendit à composition qu'après que deux grandes breches eurent été faites à la muraille de la ville. Mais les avantages & les pertes ainsi balancées les unes par les autres dans tous ces quartiers-là, ne décidoient rien, & la principale attention étoit sur ce qui arriveroit dans les deux armées campées sur les frontieres de Champagne & de Bourgogne. Elles y souffroient des incommodités que la seule rage inspirée par une guerre civile pouvoit soutenir dans une saison très-rude, & qu'on ne pouvoit soulager que par la ruine entiere du pays, où les Allemands sur-tout firent les plus effroyables désordres. La Popeliniere, l. 13.

Après la jonction des reîtres avec les huguenots, l'armée royale augmentée des troupes venues des provinces, de celles du comte d'Aremberg, & de quelques régimens Italiens envoyés par le Pape, & conduits par Louis de Gonzague duc de Nevers, se campa proche de Troyes sur le bord de la Seine. Le prince de Condé avec la sienne passa par la Bourgogne dans la Beauce, & il paroissoit que ni les uns ni les autres n'avoient pas d'envie d'en venir si-tôt aux mains. *Le prince de Condé revient dans la Beauce.* Mémoires de Tavanes.

Dès que l'on sut le prince de Condé arrivé dans la Beauce, on vit bien que son dessein étoit de retourner aux environs de Paris. C'est pourquoi la reine fit revenir l'armée pour couvrir cette capitale, & espérant beaucoup de l'impuissance où le prince étoit de soudoyer les Allemands, elle résolut de ne rien hasarder, de temporiser, de ruiner à la longue les troupes du prince, & de les obliger à se dissiper d'elles-mêmes, & cependant elle envoya monsieur de Castelnau en Allemagne prendre celles que Henri-Guillaume de Saxe avoit levées pour le service du roi. Castelnau, l. 6. c. 9.

Le prince de Condé comprit aisément le fin de cette conduite, & vit bien que c'étoit la plus sûre voie qu'on pût prendre pour la ruine entiere de son parti. C'est pourquoi afin de tenir les Allemands en haleine, ne les pas laisser languir dans l'inaction, & les soûtenir par l'espérance du butin, il se dé- *Et fait le siége de Chartres.*

termina à faire le siége de Chartres, dont il leur promit le
1567. pillage, ou une bataille, si les catholiques venoient pour la secourir.

La Popeliniere, l. 13.

Il se rendit aux environs de cette place avec ses troupes sur la fin de Fevrier, & Lignieres chevalier de l'ordre & capitaine de cinquante hommes d'armes d'ordonnance, envoyé par le roi pour y commander avec une garnison de quatre mille hommes, se mit en état de la bien défendre.

Quelques efforts que fît le prince de Condé, le siége n'avança que fort lentement; & c'étoit moins par la bonté de la place, qui n'étoit point forte, que par la sage conduite du gouverneur, par la bravoure de la garnison, par le mauvais temps, & par le peu d'artillerie des assiegeans.

La batterie fut d'abord dressée contre la porte Drouaise; & puis transportée plus bas vers une Tour qui étoit entre cette porte & la porte Guillaume. Les défenses de la Tour furent ruinées, & une breche de seize pas faite à la muraille. Lignieres qui avoit fait derriere de bons retranchemens, ne craignoit point l'assaut, tandis qu'il conservoit le ravelin de la porte Drouaise, d'où la breche étoit commandée. Bordet gentilhomme Xaintongeois fut commandé pour l'attaquer; il l'emporta, mais il y fut tué. Dès le soir le capitaine Flocat le reprit, & tailla en pieces tout ce qui s'y trouva d'ennemis.

Une si vigoureuse defense obligea le prince à changer encore d'attaque, & à entreprendre un autre grand travail. Ce fut de détourner la riviere d'Eure, qui passe dans les fossés d'un côté de la ville. Il en vint à bout, & lui fit prendre son cours dans un ancien canal, où elle couloit autrefois. S'il eût commencé par là, la ville auroit couru grand risque, tant parce que les murailles étoient très-foibles en cet endroit, que parce qu'il eût ôté aux bourgeois la commodité des moulins, dont ils se servoient pour moudre le blé.

Lignieres tâcha de suppléer à la foiblesse de la muraille par les travaux qu'il fit faire derriere avec beaucoup de promptitude, & par ses fréquentes & vigoureuses sorties sur les assiégeans, que la longueur du siége qui duroit depuis près de trois semaines, commençoit à rebuter.

L'incertitude de l'évenement, qui, selon qu'il seroit heureux ou malheureux, devoit avoir des grandes suites pour l'un

&

& pour l'autre parti, donna lieu à une nouvelle négociation.

1567.

La reine envisageoit les conséquences de la prise d'une ville qui étoit si proche de Paris, qui ôteroit à cette capitale la plus grande partie de sa subsistance qu'elle tire de la Beauce, & dont les rébelles feroient leur place d'armes. D'ailleurs elle étoit résolue à ne pas hasarder une bataille, dont la perte seroit suivie de la ruine du royaume, & mettroit en danger la propre personne du roi & toute la maison royale. Le conseil se laissa ébranler par de telles réflexions, & entr'autres le duc de Montpensier qu'on trouvoit toûjours opposé à ces sortes d'accommodemens, qui ne servoient, disoit-il, qu'à faire reprendre haleine aux huguenots, pour susciter de nouveaux troubles à la premiere occasion favorable qu'ils en auroient. De sorte que la reine passant sur-toute autre considération, & en particulier sur l'indignité de la démarche que feroit le roi en demandant la paix à des rébelles, envoya au prince de Condé les sieurs de Lansac, Combaut & de Mesme seigneur de Malassise, pour lui proposer de traiter de la paix.

La reine a de nouveau recours à la voie de la négociation.

Castelnau, l. 6. c. 11.

Davila, l. 4.

Le prince fort inquiet sur le succès du siége qu'il avoit entrepris & fort embarrassé de ses Allemands toûjours mécontens, & toûjours insatiables, ne parut pas fort éloigné d'entrer en négociation, malgré l'opposition de l'amiral, qui lui représentoit que c'étoit-là un des artifices ordinaires de la reine, par où à la fin elle réussiroit à les perdre : au lieu qu'un peu de constance les rendroit si superieurs, qu'ils pourroient prendre telles mesures qu'il leur plairoit pour leur parfaite sûreté ; que le siége ne pouvoit pas durer long-temps, & qu'il étoit assûré que la cour n'avoit nulle intention de tenter le secours ; qu'après la prise de Chartres, le roi n'oseroit demeurer dans Paris ; que sa fuite leur en faciliteroit la conquête, & qu'alors ils pourroient traiter d'une maniere à obtenir tout ce qu'ils voudroient.

La suite montra la vérité des raisonnemens de l'amiral ; mais le prince en fut d'autant moins ébranlé, que le seul bruit & la seule espérance de la paix répandirent la joie dans tout le camp. Les soldats épuisés de fatigues, & presque tout nuds en plein hyver, ne respiroient qu'après la fin de leurs miseres. La noblesse huguenote dont les terres & les maisons étoient ou ruinées ou saisies dans les provinces, & qui n'étoit gueres

1567. mieux équipée que les ſimples ſoldats, s'ennuyoit depuis long-temps de ne ſubſiſter que par le pillage. Caſimir & ſes Allemands s'aſſûroient que le roi leur payeroit cherement leur ſortie du royaume; & le tréſor royal étoit pour eux un fond beaucoup plus ſûr, que les promeſſes du prince de Condé & de l'amiral : ainſi les deux partis conſpirant dans le même deſſein, la paix fut bien-tôt conclue à Lonjumeau, où ſe tinrent les conférences. Les trois conditions principales furent la reſtitution des places dont les huguenots s'étoient ſaiſis, la ſortie des étrangers du royaume, & la confirmation de l'édit de pacification de l'an 1562. avec le retranchement de toutes les interprétations & modifications qu'on y avoit faites par celui de Rouſſillon.

Conditions de la paix conclue à Longumeau.
Edit du roi du 23. Mars 1568.

Le roi fut obligé de payer de ſes propres deniers les ſoldes dûes aux Allemands du prince Caſimir, avec leſquels il fallut long-temps marchander, pour obtenir quelque délai d'une partie du payement. On eut recours pour les ſatisfaire à la république de Veniſe, qui, à ſa priere du ſieur de Foix ambaſſadeur de France auprès de la Seigneurie, prêta au roi cent mill eécus d'or, & on en empruntaauſſi quatre-vingts mille du duc de Florence.

Mémorial de la chambre des comptes de Paris, cotté HHH. fol. 509. fol. 511.
Caſtelnau, l. 6. c. 11 & 12. l. 7. c. 1.

Ce fut une autre difficulté, de contremander ceux que Jean-Guillaume de Saxe amenoit au roi, qui étoient déja ſur la frontiere. Monſieur de Caſtelnau vint à bout avec beaucoup de peine de ſatisfaire les uns & les autres ; & il en fut récompenſé par le gouvernement de ſaint Diſier. Orleans & quelqu'autres places furent remiſes entre les mains du roi, & le prince & l'amiral après avoir congedié leurs troupes, ne croyant pas pouvoir être en ſûreté à la cour, ſe retirerent l'un à ſa terre de Châtillon ſur Loin, & l'autre à Noyer dans l'Auxerrois, d'où ils eurent grand ſoin d'entretenir ſous main leur commerce avec leurs partiſans, non-ſeulement en France, mais encore dans les pays étrangers, au cas que l'occaſion ou la néceſſité ſe preſentaſſent de nouveau de reprendre les armes.

Expedition de Dominique de Gourgues à la Floride.

Il ſe paſſa dans ce temps-là une choſe aſſez ſinguliere par toutes ſes circonſtances, principalement par le motif qui la fit entreprendre : & l'on verra peu d'exemples ſemblables d'un pareil zele pour la gloire de la nation Françoiſe. Ce

fut une expédition conduite avec toute la résolution & toute la prudence possible, par Dominique de Gourgues gentilhomme Gascon, qui avoit déja servi avec distinction dans les troupes en France, en Ecosse, en Italie, tant sur mer que sur terre, & dont la famille a été illustrée depuis par les dignités qu'elle a possedées dans la robe & dans l'église. 1567.

Les François en 1562. avoient établi une petite colonie dans la Floride sur la riviere de Mai assez près de son embouchure. Ils y avoient bâti un Fort qu'ils appellerent le Fort Carolin du nom du roi actuellement régnant, & ils y vivoient en bonne intelligence avec les habitans du pays, que les Espagnols avoient extrèmement maltraités.

Trahison des Espagnols qui y donna lieu.

Relation mss. de l'expedition de Dominique de Gourgues à la bibliotheque du roi.

Ceux-ci voyoient avec chagrin & inquiétude les François dans leur voisinage, & résolurent de les en chasser. Comme ils craignoient de n'y pas réussir par la force ouverte, ils employerent la trahison. Une flotte d'Espagne aborda à l'embouchure de la riviere au mois de Septembre de l'an 1564. Ceux qui la montoient surprirent les François; & nonobstant la paix qui étoit entre les deux couronnes, ils les taillerent tous en pieces, sans distinction ni d'âge, ni de sexe, & en reserverent seulement quelques-uns qu'ils pendirent ensuite à des arbres.

Cette inhumanité loin d'être châtiée par les ordres de la cour d'Espagne sur les plaintes qu'on en fit, y fut louée, & ceux qui l'avoient faite, récompensés. La situation fâcheuse des affaires du royaume par les guerres civiles, empêcha le roi d'en poursuivre la vengeance, & trois ans se passerent, sans que la cour pensât à en avoir raison.

Le capitaine Gourgues, homme qui cherchoit à se signaler, & qui suivant le génie de son pays, aimoit la gloire plus que tout autre chose, résolut de venger l'affront fait à la nation Françoise, & sans pouvoir espérer d'autre récompense que l'honneur du succès, & de faire parler de lui, & même avec danger & toute apparence d'être désavoué de la cour, il se chargea de l'expédition à ses propres frais.

Pour cet effet il vendit son bien, & emprunta de l'argent de plusieurs de ses amis, & avec permission de monsieur de Montluc lieutenant pour le roi en Guienne, il équipa deux especes de petits navires appellés Ramberges, & une pata-

che qui alloient à la voile & à la rame. Il leva cent arquebu-
1567. siers, dont plusieurs étoient gentilshommes, & quatre-vingts matelots, tous gens de résolution. Soit qu'il eût confié son secret à monsieur de Montluc, soit qu'il le lui eût caché, la commission qu'il prit de ce seigneur n'étoit point pour la Floride, mais seulement pour la côte de Benin, en Afrique, & il y étoit énoncé qu'i alloit sur cette côte enlever des Negres.

Il s'embarqua à Bourdeaux le second jour d'Août de l'an 1567. & après bien des tempêtes & d'autres dangers qu'il courut, il arriva au Cap de saint Antoine au bout de l'Isle de Cuba, possedée par les Espagnols, environ à deux cents lieues de la Floride.

Il avoit jusqu'alors caché son dessein à ses gens, les amusant par divers prétextes sur la route qu'il tenoit. Ce fut là que les ayant tous assemblés, il leur déclara le véritable but de son voyage. Ils en furent d'abord surpris & fort mécontens : mais comme il avoit autant d'esprit que de valeur, il leur fit une harangue militaire si pathétique, leur représenta si vivement les cruautés que les Espagnols avoient exercées contre les François dans la Floride, l'affront qui avoit été fait à la nation Françoise, l'honneur qui leur reviendroit d'en avoir tiré une vengeance signalée, celui qu'il leur faisoit, en se les associant pour une si glorieuse expédition, par la seule assûrance qu'il avoit de leur vertu & de leur passion pour la gloire, qu'enfin ils se conformerent tous à son sentiment, & lui promirent de ne le jamais abandonner, & de mourir avec lui.

Gourgues voyant tout son monde en si bonne disposition, fit voile vers la Floride, & après quelques jours de navigation parut à la vûe d'un des forts des Espagnols, qui, le prenant pour un capitaine de leur nation, le saluerent de deux coups de canon. Lui, pour les entretenir dans cette erreur, leur rendit le salut d'autant de coups, & faisant semblant de passer outre, s'éloigna de la côte jusqu'à la nuit, à la faveur de laquelle il rabattit, & vint à l'embouchûre d'une riviere nommée Tacatacourou. C'étoit aussi le nom du roi des habitans de ce canton, à quinze lieues du fort des Espagnols dont je viens de parler.

Le jour étant venu, il vit toute la rive bordée de gens du pays tous en armes, pour l'empêcher de descendre, parce

qu'ils le prenoient pour un Espagnol. Il leur fit connoître par signes qu'il ne l'étoit point, & qu'il venoit chez eux comme ami. 1567.

Il avoit eu la précaution de prendre avec lui un homme, qui avoit été à l'établissement de la colonie, & qui savoit la langue des habitans de ce canton. Dès qu'il leur eut parlé, ils firent paroitre une joie extrême, & la témoignerent selon leur coûtume en dansant. Ils se plaignirent à lui de ce que les François avoient été si long-temps à revenir, pour se venger des Espagnols, & les venger eux-mêmes des mauvais traitemens qu'ils en recevoient encore tous les jours. On se fit des presens les uns aux autres : & le capitaine Gourgues étant descendu à terre avec la meilleure partie de ses gens, on convint de se joindre ensemble, pour attaquer les Espagnols.

Un des petits rois de ce pays, qui étoit de l'assemblée; présenta au capitaine Gourgues un jeune François, nommé Pierre de Brai, natif du Havre, lequel s'étoit sauvé du massacre fait par les Espagnols en 1564. & que ce roi avoit fait élever chez lui, à dessein de le faire repasser en France à la premiere occasion. Ce jeune homme âgé de seize ans, qui avoit de l'esprit, donna des connoissances de l'état des Espagnols. Il dit entr'autres choses qu'ils pouvoient bien être au nombre de quatre cents dans ce quartier-là partagés en trois forts, dont l'un s'appelloit le grand fort, qui étoit le même que les François avoient construit sur la riviere de Mai. Les deux autres étoient aussi sur la même riviere.

Les rois, ou chefs, ayant promis à Gourgues le secret, & d'empêcher que les Espagnols n'eussent aucunes nouvelles de son arrivée, se retirerent, pour revenir dans trois jours avec les meilleurs hommes de leur nation. L'un d'eux lui laissa en ôtage sa femme & son fils, & lui donna son neveu nommé Clotoraca, pour servir de guide au sieur d'Estampes gentilhomme Commingeois, qui fut envoyé pour reconnoître les forts des Espagnols.

Les Indiens tinrent leur parole, & arriverent au lieu & au jour marqué, dans le même temps que le sieur d'Estampes vint faire son rapport touchant celui des trois forts qu'on devoit attaquer le premier.

J'ai dit que la descente s'étoit faite à quinze lieues au-delà

1567. des forts, à l'embouchûre de la riviere de Tacatacoura. Il y avoit entre cette riviere & les forts d'autres rivieres, des marais, des bois, qui rendoient le chemin très-difficile, & on ne le fit qu'avec d'extrèmes fatigues. Les Indiens au nombre de trois cents, commandés par trois de leurs rois, marcherent par un autre chemin que les François, & les rejoignirent, ainsi qu'on en étoit convenu, sur la riviere de Sarabai. Il y avoit de là encore deux heures de chemin jusqu'au fort des Espagnols, & l'on ne put arriver qu'à la pointe du jour à la vûe du fort.

C'étoit le vrai temps de l'attaquer, les Espagnols étant encore vrai-semblablement endormis : mais une petite riviere qu'il falloit passer tout proche du fort, ne se trouva pas guéable, & il fallut attendre que la marée fût descendue, pour la passer. Cependant le capitaine Gourgues à la faveur d'un bois qui le couvroit, reconnut lui-même le fort à loisir, & vit un endroit, où le fossé n'étoit que commencé, & par où il lui parut assez aisé de le forcer.

Dès que la marée fut descendue, il fit passer ses troupes, qui étoient cachées par le bois, & les mit en ordre. Il donna une partie de ses François à un lieutenant, pour marcher droit à la porte du fort, & la brûler avec des feux d'artifices que les soldats portoient, & lui avec le reste des François tourna du côté du fossé dont j'ai parlé, pour y donner l'assaut.

Gourgues les surprend à son tour, & se rend maître de leurs forts en ce pays-là.

C'étoit un peu après midi : les Espagnols faisoient la méridienne, aucun ne paroissoit ni au dehors, ni sur les remparts, & il n'y eut qu'un canonnier, qui étant monté par hazard sur une plate-forme à l'endroit où Gourgues avoit résolu de faire son attaque, découvrit les François, lorsqu'ils étoient déja à deux cents pas du fort. Il donna aussi-tôt l'alarme, & tira sur la troupe qu'il découvroit, une coulevrine qui étoit sur la plate-forme. Il la chargea, & tira une seconde fois, & la chargeoit pour la troisieme fois, lorsque l'Indien Clotoraca se détacha de la troupe du capitaine Gourgues, & ayant grimpé sur la plate-forme, tua le canonier d'un coup de pique.

Les Espagnols ayant pris les armes au cri du canonnier, sortirent du fort, pour aller au-devant des François, & s'avancerent vers la troupe du lieutenant. Il les attendit de pié ferme, & leur fit de fort près une salve d'arquebusades, qui

les effraya tellement, qu'ils se mirent en fuite. Le lieutenant envoya dire à Gourgues qui étoit déja dans le fossé, que les Espagnols fuyoient. Sur cet avis Gourgues quittant le fort, marcha vers son lieutenant, & trouva en chemin les fuyards, qu'il enveloppa au nombre de soixante: la plûpart furent tués, & le reste pris. 1567.

Gourgues entra ensuite dans le fort sans résistance, y trouva trois canons, outre la coulevrine, qui étoit marquée du nom de Henri II. & étoit une de celles que les Espagnols avoient prises dans le fort Carolin en 1564. Cependant le second fort, qui étoit vis-à-vis du premier sur l'autre bord de la riviere de Mai, tiroit sur les François: & Gourgues, pour répondre à ce feu fit pointer les quatre pieces d'artillerie, & ayant donné ses ordres, pour les faire servir, passa de l'autre côté avec la plûpart de ses soldats dans une barque, qu'on lui avoit amenée.

Les Indiens n'eurent pas la patience d'attendre le retour de la barque, & passerent la riviere à la nage. Les Espagnols effrayés abandonnerent le fort après quelques décharges, pour se sauver dans les bois, & gagner le grand fort, qui étoit à une lieue de là.

Gourgues, qui avoit prévû qu'ils prendroient cette route, les avoit prevenus, & s'étoit déja posté de ce côté-là. La premiere décharge qu'il fit sur eux, en abattit la plûpart, le reste au nombre de quinze furent faits prisonniers. Ces deux forts furent pris la veille de Quasimodo.

Il n'étoit plus question que de prendre le grand fort. Parmi les prisonniers il se trouva un sergent, que Gourgues obligea, en le menaçant de le faire pendre, de l'instruire de la situation & de l'état du fort, & de lui dire l'endroit par où il seroit le plus aisé de l'attaquer.

Il demeura au second fort le Dimanche & le Lundi, & fit faire des échelles & tous les préparatifs nécessaires pour l'attaque. Durant ce temps-là les Indiens avertis du succès des François vinrent en grand nombre, & investirent le grand fort: de sorte que personne n'en pouvoit sortir, pour savoir le nombre des troupes Françoises. Néanmoins le commandant du fort fit déguiser un soldat en Indien, pour aller à la

découverte, mais il fut reconnu, & amené au capitaine de
1567. Gourgues.

Etant interrogé, il dit que les Espagnols étoient au nombre de deux cents dans le fort, & qu'ils étoient persuadés que les François étoient au moins deux mille; que la consternation étoit extrème parmi la garnison, & que le commandant sembloit avoir perdu la tête.

Gourgues fort content de ces connoissances, partit le lendemain & disposa les Indiens dans les bois voisins du fort en diverses embuscades. Dès que les Espagnols eurent découvert sa troupe, ils tirerent dessus avec deux doubles coulevrines, qui ne lui firent pas grand mal, parce qu'il se couvrit aussi-tôt d'un bois, qui étoit sur une colline, au pié de laquelle étoit le fort, & d'où il le contempla à loisir. Il avoit avec lui le sergent & l'espion liés l'un à l'autre, & qui l'instruisirent plus en détail sur le lieu de tout ce qu'il vouloit savoir de ce fort.

Il avoit résolu de ne faire l'attaque que le lendemain par l'escalade, à un endroit qui n'étoit point flanqué, & avoit déja posté une partie de ses arquebusiers en un lieu couvert, pour tirer sur tous ceux qui paroîtroient à la défense du rempart durant l'assaut, lorsque les Espagnols firent une sortie de soixante arquebusiers, à dessein seulement de s'assûrer à peu près du nombre des François.

Gourgues les vit sortir, & à la faveur du bois fit marcher son lieutenant à la tête de vingt arquebusiers, avec ordre de ne point paroître, que les ennemis ne fussent assez avancés, pour être coupés. Lui-même marcha avec le reste de ses arquebusiers jusqu'au pié de la colline, vers laquelle les Espagnols venoient, & ordonna à ses soldats de ne tirer qu'à bout portant, & après la décharge de ne se servir que du sabre.

L'ordre fut exactement suivi: il n'y eut gueres de coups perdus, & en même temps il chargea si terriblement les Espagnols, qu'il les mit en fuite. Comme ils vouloient regagner le fort, ils furent attaqués par le lieutenant, qui s'étoit avancé entre deux. Tous furent tués, ou pris, & pas un seul ne retourna au fort.

Le commandant après la perte de ses meilleurs hommes, & toûjours persuadé du grand nombre des François, dont il

ne

ne pouvoit espérer aucun quartier, prit le parti d'abandonner le fort, & de se sauver dans les bois: mais les Indiens, qui y étoient en embuscade, sortirent de tous côtés, & à coups de fleches tuerent beaucoup de ces fuyards. Ceux qui resterent voulurent prendre une autre route: mais ils furent rencontrés par la troupe de Gourgues, qui acheva de les tailler en pieces, à la réserve de quelques-uns qu'il prit. 1567.

Il trouva dans le fort beaucoup de canons, d'armes & de munitions: mais le lendemain le feu ayant pris aux poudres par l'indiscrétion d'un Indien, se communiqua à toutes les maisons du fort, où tout ce qui y étoit fut brûlé: de sorte qu'il ne resta que l'artillerie, que Gourgues fit transporter dans ses vaisseaux à l'embouchûre de la riviere de Tacatacourou.

Gourgues n'ayant plus rien à craindre des ennemis, fit assembler les prisonniers, leur reprocha leur trahison; & la barbarie dont ils avoient usé envers les François quatre ans auparavant, lorsque les deux couronnes étoient en paix l'une avec l'autre. Il leur déclara qu'il ne leur avoit conservé la vie, que pour leur faire subir le châtiment dû à leur infame perfidie, & les fit tous pendre sur le champ aux mêmes arbres où ils avoient pendu les François.

Inscription placée sur les lieux pour en conserver la memoire.

Pierre Malendès commandant des Espagnols, lorsqu'ils avoient massacré les François, avoit fait écrire sur une pierre le récit de cette brutale action, & avoit ajoûté en langue Espagnole: *Je ne fais ceci comme à des François, mais comme à des lutheriens.* Gourgues à la place de cette pierre fit élever une grosse planche de sapin, où il fit graver avec un fer chaud ces mots: *Je ne fais ceci comme à Espagnols, ni comme à Marannes, mais comme à traîtres, voleurs, & meurtriers.*

Le peu de soldats qu'il avoit ne lui permettant pas de garder les forts, il prit le parti de les détruire: & les Sauvages l'y seconderent si volontiers, que s'étant assemblés en très-grand nombre, le grand fort fut rasé en un seul jour. Il en fit autant des deux autres, & puis se rembarqua, promettant aux Indiens de revenir en peu de temps, pour les défendre contre les Espagnols, & les délivrer entierement de leur joug. Il leur fit de nouveaux présens, & les laissa très-satisfaits de lui. Ils s'en retournerent tous en dansant, & lui dirent

qu'ils alloient aussi faire danser toutes leurs femmes.

1567. Le vent fut si favorable pour le retour, que Gourgues arriva en trente-quatre jours à la Rochelle le sixieme de Juin jour de la Pentecôte ; & il y fut reçu avec des honneurs & des applaudissemens proportionnés à la haine que les Rochelois avoient contre les Espagnols. Il n'eut qu'un seul malheur, qui fut que la patache de sa petite escadre périt avec huit hommes qui étoient dedans. Il perdit peu de soldats dans les attaques & quelques gentilshommes. Ceux, dont la relation a marqué les noms, sont Lantoni, Limosni, Biere, Carou & Gachie, tous Gascons, & Pons de Xaintonge. Je trouve aussi nommé dans cette expédition un de Mesmes, qui apparemment en revint.

Cette action, qu'on peut compter parmi les plus mémorables, qui se soient jamais faites en ce genre, effaça l'affront reçû par la nation Françoise, & lui fit beaucoup d'honneur : cent hommes sans artillerie étant venus à bout de quatre cents retranchés derriere des remparts, à qui rien ne manquoit pour une vigoureuse défense, & qui par une résistance médiocre, s'ils ne s'étoient pas rendus d'abord, auroient fait échouer une entreprise aussi hardie, pour ne pas dire aussi téméraire, que celle-là.

Gourgues est mal récompensé à son retour, & pourquoi.

Gourgues, après s'être reposé quelques jours à la Rochelle, se remit en mer pour aller à Bourdeaux. Il y rendit compte de son expédition à monsieur de Montluc, qui le combla de louanges & de caresses : mais il n'en fut pas de même à la cour où Montluc l'envoya, & où, au lieu de la récompense qu'il avoit sujet d'espérer, il pensa lui en coûter la tête ; car le roi d'Espagne, qu'on y ménageoit fort alors, parce qu'on en attendoit du secours contre les rébelles, ayant fait porter ses plaintes au roi par son ambassadeur, on fit un crime à Gourgues d'avoir entrepris cette expédition sans ordre. La reine mere & la faction Lorraine se déclarerent contre lui, & l'on proposa de lui faire son procès. Ses amis lui conseillerent de se retirer, & il se tint caché pendant quelque temps à Rouen chez le président de Marigny. Toutefois comme dans le fond on ne désapprouvoit point son action, qui avoit été assez justifiée par le succès & par son zele, on ne le poursuivit point.

La récompenſe qu'on lui refuſa dans ſa patrie lui fut offerte par les étrangers; car quelques années après, la reine d'Angleterre voulut l'avoir à ſon ſervice, & il devoit commander la flotte qu'elle envoyoit en Portugal, pour mettre ſur le throne de ce royaume dom Antoine après la mort du roi Sebaſtien : mais comme il ſe diſpoſoit à partir, pour en aller prendre le commandement, il mourut à Tours l'an 1583.

1567.

La Popeliniere des trois mondes, l. 2.

La guerre ſe rallume en France.

Cependant la guerre ne tarda gueres à ſe rallumer en France. Les deux partis en rejettoient la faute l'un ſur l'autre, & chacun produiſoit de quoi juſtifier ſa conduite.

La Popeliniere, l. 14.

Le roi d'une part avoit ſujet de ſe plaindre des huguenots, pour leurs contraventions manifeſtes au traité de Chartres dans les articles eſſentiels. Montauban, Sancerre & pluſieurs autres places, ſur-tout du Querci, du Vivarais, du Dauphiné, & du Languedoc, refuſoient de rentrer dans ſon obéiſſance. La Rochelle ferma ſes portes à la garniſon que monſieur de Jarnac ſon gouverneur y voulut conduire, s'oppoſa au rétabliſſement des catholiques de la ville dans leurs biens, rejetta des demandes qu'on lui fit de la part du roi de quelques contributions d'argent, les Bourgeois continuerent contre ſes ordres à augmenter les fortifications de la place, & à armer des vaiſſeaux; quantité de ſoldats, & pluſieurs capitaines huguenots, nonobſtant les plus ſeveres défenſes, paſſoient au ſervice du prince d'Orange contre le duc d'Albe, & le capitaine Coquaville s'étant ſaiſi de ſaint Valeri, avoit aſſemblé en Picardie, pour aller au Pays-Bas, un corps conſidérable, qui fut défait par le maréchal de Coſſé : Coquaville, qui fut pris, paya de ſa tête la peine dûe à ſa déſobéiſſance. Dans ces mêmes quartiers-là tout autant d'eccléſiaſtiques, qui tomboient entre les mains des huguenots, étoient dévaliſés, maltraités & ſouvent maſſacrés. Enfin on étoit informé du commerce que les chefs continuoient d'entretenir avec le prince d'Orange & avec les proteſtans d'Allemagne.

D'autre part les huguenots alléguoient pour leur défenſe, que l'édit de pacification n'étoit point obſervé dans les points où il leur étoit favorable; que dans quelques Villes on ne vouloit point recevoir les gens de leur religion, ni leur reſtituer leurs biens qu'on avoit ſaiſis; que par des ordres particuliers de la cour, on remettoit en uſage les reſtrictions &

les interprétations de l'édit de Rouſſillon, nonobſtant ce qui
1567. avoit étoit ſpécifié là-deſſus dans le traité de Chartres; que contre un autre article du même traité, le roi retenoit en France les troupes étrangeres, tant Suiſſes qu'Italiennes, quoiqu'en exécution du traité, le prince de Condé eût congedié les Allemands; que les villes de l'Orleanois, de la Touraine, de la Picardie, étoient remplies de garniſons; qu'on négocioit à Rome, pour obtenir la permiſſion d'une aliénation de cent cinquante mille livres de rente de revenus du Clergé; choſe qui ne paroiſſoit nullement néceſſaire, ſuppoſé qu'on ne voulût point rompre la paix; qu'en quantité d'endroits du Royaume les grandes violences exercées contre les proteſtans demeuroient impunies; qu'on ne pouvoit douter ſur la conduite que la cour tenoit, & ſur les meſures qu'elle prenoit, que la réſolution ne fût priſe de fondre ſur les gens de la religion reformée, lorſqu'ils y penſeroient le moins, & de les ſurprendre, pour les exterminer entierement.

Ce fut là le ſujet & le contenu des manifeſtes, qu'on publia des deux côtés auſſi-tôt après que la guerre eut recommencé. Cependant ce feu mal éteint ne ſe fût pas rallumé ſi promptement, ſans une entrepriſe, qui eût abſolument déconcerté le parti huguenot, ſuppoſé qu'elle eût réuſſi : mais qui ayant échoué, avança la ruine du royaume, & fournit un prétexte ſpécieux aux calviniſtes, de publier par-tout qu'on les avoit forcés malgré qu'ils en euſſent, à reprendre les armes.

Davila, l. 4. Outre le conſeil ordinaire compoſé des miniſtres, des princes du ſang, & de pluſieurs autres perſonnes, la reine en forma un, qu'on appella le conſeil du cabinet, où elle n'admettoit que ſes plus confidens, qui étoient le duc d'Anjou, le chancelier de l'Hôpital, Louis de Lanſac, Jean de Morvilliers évêque d'Orleans, Sebaſtien de l'Aubeſpine évêque de Limoges, Henri de Meſmes, le préſident de Birague, & Villeroi ſecrétaire d'état. On y délibéroit tous les jours, pour trouver quelques moyens efficaces de finir des troubles, qui juſqu'alors n'avoient de temps en temps été calmés, que pour ſe ranimer avec plus de fureur, comme ſi les deux partis n'euſſent poſé les armes, que pour prendre quelque relâche, &

revenir l'un sur l'autre avec plus d'acharnement.

Après avoir tout bien balancé, on conclut ce qu'on avoit pensé & projetté bien des fois, que l'unique voie étoit de se saisir des chefs du parti, c'est-à-dire du prince de Condé & de l'amiral; parce que, si on pouvoit une fois s'assûrer de leurs personnes, le reste se dissiperoit de soi-même, vuideroit le royaume, où seroit aisément dompté. La difficulté étoit dans l'exécution; car & le prince & l'amiral étoient alertes & sur leurs gardes, attentifs à toutes les démarches de la cour, & avoient leurs espions de tous côtés.

1567.

Mesures de la cour pour s'assûres des chefs des huguenots.

On disposa sous divers prétextes les troupes de maniere, qu'il étoit difficile qu'ils échappassent. Le duc de Montpensier & Martigues étoient sur la Loire maîtres des ponts d'Orleans, de Blois & de Baugenci; le jeune duc de Guise, sur les frontieres de Champagne; le maréchal de Cossé, en Picardie avec un corps considérable, pour reprendre Saint-Valeri, dont Coquaville s'étoit emparé. Martinengues avec quelques compagnies de gens de pié s'avançoit vers Auxerre, en apparence pour changer quelques garnisons, mais à dessein d'exécuter l'ordre de la cour. Tavanes commandant en Bourgogne étoit le plus proche de Noyers, & c'étoit de lui principalement que le succès de cette importante entreprise dépendoit.

La conjoncture qu'on attendoit depuis quelque temps, étoit arrivée. L'amiral qui avoit toûjours évité de se rencontrer en un même lieu avec le prince, l'étoit venu voir à Noyers, apparemment sans se douter de rien, & il étoit bien plus aisé de les enlever tous deux en un même endroit, que de les investir en même-temps, s'ils eussent été séparés.

Ils en sont avertis & se sauvent à la Rochelle.

Mais les mouvemens des troupes voisines en conséquence des ordres de la cour, ayant fait soupçonner quelque chose à leurs partisans, ils en furent aussi-tôt avertis. La chose étoit si importante, que le seul soupçon les détermina à prendre leur parti. Ils firent tenir deux cents chevaux prêts, & sans en rien commmuniquer même à leurs domestiques, ils partirent la nuit du vingt-cinquieme d'Août. Ils prirent la route de la Rochelle, & laisserent le capitaine du Bois derriere eux avec quelques chevaux, pour retarder autant qu'ils le pourroient ceux qui se mettroient en devoir de les poursuivre.

Mémoires de Castelnau, l. 7. c. 1.

1567. La difficulté étoit de passer la riviere de Loire : mais comme elle se trouva fort basse, l'été ayant été fort sec cette année-là, ils furent assez heureux pour trouver un gué, & gagnerent la Rochelle sans être poursuivis. Le capitaine du Bois n'eut pas le même bonheur : il fut attaqué & défait par Martinengues, qui le fit prisonnier, & l'envoya à la cour.

La nouvelle de cette évasion fut la plus chagrinante qu'on y pût recevoir. La reine déchargea sa colere contre le chancelier de l'Hôpital, qu'elle soupçonna d'avoir revelé le secret du conseil, lui ôta les Sceaux, qu'elle donna à monsieur de Morvilliers évêque d'Orleans, & l'éloigna de la cour. On se déchaîna fort dans le royaume contre ceux que l'on crut les auteurs de cette levée de bouclier, dont on prévoyoit les plus terribles conséquences. On en accusa principalement monsieur de Tavanes : mais le fils de ce maréchal dans les mémoires qu'il a publiés de la vie de son pere, en parle d'une maniere toute opposée.

Brantome dans l'éloge de M. de Tavanes.

Il dit que Gontheri secrétaire du président de Birague ayant apporté à monsieur de Tavanes l'ordre d'investir le prince dans Noyers, il refusa d'y déferer, sur ce qu'un ordre de cette importance devoit lui venir par un homme de guerre, & non point par le secrétaire d'un particulier ; que cet ordre lui ayant été renouvellé par la bouche du sieur du Pasquier, il répondit que la reine agissoit en cette affaire plus par passion que par raison ; que l'entreprise étoit trop hasardeuse & proposée par des gens passionnés & sans expérience ; (il désignoit, comme on le remarque dans la suite, le cardinal de Lorraine & Birague ;) que quelque diligence qu'on apportât, il seroit toûjours aisé au prince & à l'amiral de s'échapper ; que pour lui, il n'étoit point propre à agir par surprise ; mais que si on vouloit déclarer la guerre, il feroit voir à sa majesté qu'il savoit faire son devoir.

Mémoires de Tavanes.

Il n'en demeura pas là ; car pour s'exempter de la peine de résister à de nouveaux ordres, il écrivit des lettres à quelques-uns de ses amis, où il mit ces paroles : *Le cerf est dans les toiles, la chasse est préparée*, & fit exprès passer le courier auprès de Noyers, qui fut arrêté comme il l'avoit bien prévû : & ce fut sur ces lettres que le prince de Condé & l'amiral se sauverent, & allerent passer la Loire auprès de Sancerre.

C'étoit pouſſer l'horreur de la trahiſon un peu loin, & il ſemble que content de ne pas obéir, choſe qui n'étoit pas fort extraordinaire en ce temps-là, il devoit au moins garder le ſecret à ſon ſouverain : mais c'étoit alors une coutume aſſez commune parmi les grands, de ſuivre un parti & de ménager l'autre. 1567.

Le cardinal de Châtillon qui étoit en Picardie, ayant appris l'entrepriſe de Noyers, ne ſe crut pas en ſûreté, & ſe jetta promptement déguiſé en matelot dans une barque qui le porta en Angleterre, où il ne fut pas inutile à ſon parti. La nobleſſe huguenote diſperſée dans les provinces, prit pareillement l'alarme, & la plûpart allerent joindre le prince & l'amiral à la Rochelle. Cetté ville fut depuis le boulevart de la faction.

La Popeliniere, l. 14.

La reine après s'être crue à la veille de la voir entierement abattue par la priſe des deux chefs qui y donnoient tout le mouvement, ſe trouva avec beaucoup d'inquiétude embarquée dans une nouvelle guerre ; & elle prévoyoit qu'elle ſeroit d'autant plus opiniâtre, que les embûches tendues au prince & à l'amiral ne laiſſoient plus de lieu aux traités, qui étoient ſa reſſource ordinaire.

Mémoires de Caſtelnau, l. 7. c. 1.

Jacqueline de Rohan, marquiſe de Rotelin, belle-mere du prince, enſuite monſieur de Teligni parent de l'amiral, & qui fut depuis ſon gendre, étoient arrivés à la cour envoyés par le prince de Condé, pour faire des plaintes de ſa part, & rendre compte de ſa fuite, & des raiſons qu'il avoit eues de ſe mettre en ſûreté. La reine ſe défendit du mieux qu'elle put, & traita de terreur panique & de prétexte pour renouveller la guerre, la prétendue alarme du prince : mais il n'étoit plus queſtion d'éclaïrciſſemens, & chacun des deux côtés ne penſoit plus qu'à ſe mettre en état d'attaquer & de ſe défendre.

On envoya dans toutes les provinces faire de nouvelles levées, pour joindre aux autres troupes Françoiſes, Suiſſes & Italiennes que le roi avoit déja ſur pié, tandis que celles du prince groſſiſſoient tous les jours aux environs de la Rochelle.

La nobleſſe huguenote du haut Poitou conduite par le jeune Verac, & celle du bas Poitou ſous les ordres de Sou- La Popeliniere, l. 14.

1567. bise, de Languillier, de Saint Cyr, de Puviaut accoururent au secours de la cause commune.

La reine Jeanne de Navarre suivie du jeune Henri son fils, se rendit auprès du prince, quelques efforts que pussent faire Montluc & Descars gouverneur de Perigord, pour lui couper le chemin. Elle partit de Nerac le sixieme de Septembre avec une escorte de quelques cornettes de cavalerie, & de quelques compagnies d'infanterie qu'elle rassembla promptement, par les soins de Fontrailles son sénéchal d'Armagnac. Elle gagna Bergerac, où le capitaine Piles à la tête des huguenots de Perigord, du Querci & de l'Auvergne, vint audevant d'elle. Sa troupe fut encore fortifiée à Mucidan par quelques soldats que Briquemaut lui amena; & le prince de Condé qui venoit en chemin faisant de se rendre maître de Coignac, la reçut à Archiac. Ce fut avec d'autant plus de joie, qu'il la vit mieux accompagnée: car toutes les troupes qu'elle avoit rassemblées dans sa route ayant été partagées en plusieurs corps, faisoient trois régimens d'infanterie, dont l'un étoit de vingt-six enseignes sous les ordres de Piles, un autre de dix sous le vicomte de Montamal frere de Fontrailles, & le troisieme de neuf sous Saint Mesgrin, outre huit cornettes de cavalerie légere.

Durant son voyage elle avoit envoyé à la cour la Motte-Fenelon avec des lettres pour le roi, pour la reine, pour monsieur frere du roi, & pour le cardinal de Bourbon, où elle leur donnoit avis de la résolution qu'elle avoit prise, d'aller trouver avec ses enfans le prince de Condé, & des raisons qu'elle avoit eues de le faire. La principale étoit le zele & l'intérêt qu'elle avoit à maintenir la religion reformée qu'on vouloit exterminer en France, en faisant périr tous ceux qui la professoient.

Cette ville est le rendez-vous général du parti.

Comme le prince étoit convenu avec l'amiral & les autres principaux chefs de la faction huguenote, de ne point s'amuser à faire la guerre séparément les uns des autres dans les diverses provinces du royaume, mais de se réunir tous en un seul corps pour agir plus de concert, & être en état de faire de plus grandes entreprises, la Rochelle & le Poitou étoient le rendez-vous général: mais il n'étoit pas si aisé de pénétrer jusques-

jusques-là aux huguenots qui étoient en déça de la Loire,
dont les troupes du roi, occupoient toutes les villes & tous 1567.
les ponts.

Dandelot se chargea de la périlleuse commission de leur faire passer cette riviere, quoiqu'il dût avoir bien-tôt sur les bras les troupes du duc de Montpensier, de Chavigni & de Martigues, qui avoient ordre de la cour de tout faire, pour empêcher ce passage.

Il se rendit le quatorzieme de Septembre à Beaufort en Valée, petite ville d'Anjou, avec quatre cornettes de cavalerie, une d'arquebusiers à cheval, & quatre enseignes de fantassins, pour y rassembler tous les soldats huguenots des provinces de Bretagne, de Normandie, d'Anjou & du Maine, qui sur l'avis qu'il leur donna de l'entreprise de Noyers, & de la fuite du prince & de l'amiral, s'étoient mis en campagne. Il y fut joint dès-le même jour par le vidame de Chartres, par Chaumont, par Barbesieux suivis de plusieurs autres gentilshomes & soldats. Lavardin avec quatre cornettes & deux enseignes d'arquebusiers, le comte de Montgommeri & Colombiers avec trois cornettes & cinq enseignes, la Noue avec quatre cornettes & cinq cents hommes de pié, Montejan, Brossai, Cognée, Saint Gravé, le Coudrai-Rambouillet, Rabodanges, Sey, Bressaut, & plusieurs autres gentilshommes qui avoient servi dans les guerres passées, y arrivent avec leur suite, & tous ensemble faisoient bien deux mille hommes de pié & huit cents chevaux.

Castelnau, l. 7. c. 1.

Il n'y avoit que deux moyens de passer la Loire, l'un de trouver un gué, ce qui n'étoit pas absolument impossible dans la saison où l'on étoit alors : mais comme cette riviere par sa rapidité transporte le sable de son lit tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, & qu'un jour elle est guéable en un endroit, & que le lendemain elle ne l'est plus, il falloit prendre son temps bien juste, pour ne pas manquer l'occasion. L'autre moyen étoit de se rendre maître de quelque pont : mais ils étoient tous défendus par des villes ou par des Châteaux, où le roi avoit eu la précaution de mettre de bonnes garnisons.

Ces difficultés firent proposer à quelques-uns de demeurer en déçà de la Loire, pour y faire la guerre en Bretagne, en Normandie, dans le Maine & dans l'Anjou : mais comme

cela étoit contre le projet dont les généraux de la ligue
1567. étoient convenus, Dandelot n'y voulut pas consentir.

Il falloit cependanr se hâter; car Martigues qui commandoit en Bretagne n'ayant pû empêcher la jonction des troupes qui étoient venues trouver Dandelot, étoit en marche afin de se joindre à Saumur avec le duc de Montpensier, pour empêcher aux huguenots le passage de la Loire.

En effet Dandelot ayant fait cantonner ses soldats tout le long de la levée entre Angers & Saumur, tandis que la Noue & quelques autres faisoient sonder la riviere en divers endroits, Martigues tomba sur lui au village de Saint-Mathurin, & tous deux, faute d'espions, ne se croyant pas si proches l'un de l'autre, furent fort surpris de se rencontrer. Les escarmouches commencerent, dans l'une desquelles peu s'en fallut que Dandelot ne fût pris : mais la surprise mutuelle fut cause qu'on eut de part & d'autre beaucoup plus de peur que de mal, & les chefs penserent plus à remédier au péril où ils étoient qu'à attaquer l'ennemi. Martigues beaucoup inférieur en troupes appréhendant d'être investi par les huguenots, s'ils avoient le temps de se reconnoître, prit sont parti avec beaucoup de résolution. Il continua son chemin vers Saumur; & ayant passé sur le ventre à quelque infanterie de la Noue qu'il trouva dans sa route, & sur laquelle il prit un drapeau, arriva au camp du duc de Montpensier. Cette action fut extrèmement louée par les gens du métier; & le sieur de la Noue, dont les troupes furent battues en cette occasion, en fait un grand élogedans ses *Discours politiques & militaires.*

Cependant comme Dandelot, désesperant du passage, songeoit à décamper, pour se retirer en Bretagne, le comte de Montgommeri vint à toutes jambes lui annoncer qu'il avoit trouvé un gué assez commode ; mais qu'il falloit se hâter, parce que le duc de Montpensier se préparoit à les venir attaquer au premier jour.

Dandelot fit aussi-tôt marcher ses troupes de ce côté-là, & ayant fait passer d'abord un parti de quarante soldats, pour aller à la découverte de l'autre côté, où ils ne trouverent personne, il posta la Noue sur les avenues en deçà avec trois cents chevaux, pour faire tête au cas qu'on le vînt charger durant le passage, fit défiler ses troupes, dont les fantassins

avoient de l'eau jusqu'aux aisselles, & la Noue passa ensuite, sans que l'ennemi eût paru pour l'attaquer. 1567.

Le duc de Montpensier fut aussi chagrin que surpris de ce passage, qu'un peu plus de diligence eût infailliblement empêché. Dandelot par cette expédition acquit beaucoup de gloire, poursuivit sa route vers le Poitou, où madame de la Tremoille le reçut dans Thouars. Au sortir de là il prit Parthenai, & alla joindre le prince, qui lui donna tous les témoignages d'estime & d'amitié que sa valeur & sa conduite lui avoient merités.

La lenteur de la cour leur donne le temps de se fortifier au-delà de la Loire.

La lenteur de la cour à envoyer une armée au-delà de la Loire, donna le tems aux calvinistes de s'y fortifier: car n'ayant en tête aucunes troupes capables de leur résister, ils étendirent leurs conquêtes dans le Poitou, dans le pays d'Aunis, & dans les provinces voisines. L'amiral assiégea Niort, & le prit par composition, & Maillé à discrétion. Puviaut se rendit maître de Fontenai-le-Comte, & surprit Saint-Maixant, qu'il rançonna. Lusignan couroit le même risque, si le maréchal de Vieilleville qui étoit à Poitiers, n'y eût jetté promptement quatre enseignes. Les huguenots prirent aussi Angoulême, Saint-Jean d'Angeli, Pons & Blaïe. Taillebourg fortifia encore leur parti, parce qu'il avoit été surpris par un huguenot nommé Romegout avant la déclaration de la guerre: mais le siége de Pons, qui par la bravoure du seigneur de cette place, arrêta les huguenots plus long-temps qu'ils n'avoient cru, fut cause d'un échec considérable que leur parti reçut.

La Popeliniere, l. 15.

Les protestans du Dauphiné & de Provence s'étoient assemblés, pour venir joindre le prince de Condé en Poitou, conduits par des gentilshommes la plûpart bons capitaines, & qui avoient long-temps servi avec distinction. Les principaux étoient d'Acier, Mouvans, & Montbrun, dont j'ai déja parlé dans l'histoire des guerres civiles précédentes. Le premier qui avoit le commandement général, comptoit dans sa seule compagnie plus de deux cents gentilshommes, sa cornette étoit de taffetas verd, & il s'étoit fait peindre sous la figure d'Hercule, qui assommoit avec sa massue une hydre, dont les têtes étoient coëffées en cardinaux, en évêques, & en moines. L'inscription étoit *qui casso crudeles*, mots qui con-

Additions aux mémoires de Castelnau, l. 7.

1567. tenoient l'anagramme de ſon nom, Jacques de Cruſſol.

Ils font le ſiége d'Angoulême, qu'ils ſont enſuite obligés de lever.

Ils paſſerent le Rhône pour la plûpart à Saint-Pyraut, & quelques-uns dans des bateaux à Bais ſur Bais, à la faveur d'un fort que Mouvans avoit fait conſtruire avec grande diligence ; ce que monſieur de Gordes qui n'avoit pas aſſez de troupes pour attaquer le Fort, ne put empêcher. Ils ſe joignirent tous enſemble à Alais ville des Cevennes, où la revûe étant faite, ils ſe trouverent douze mille hommes de pié, & quelque cavalerie. Ils prirent leur route par le Rouergue pour aller à Angoulême, dont le prince faiſoit le ſiége. Cette armée arrivant dans le Querci, avoit crû juſqu'au nombre de dix-huit mille fantaſſins & de ſept cents chevaux.

Commentaires de Montluc, l. 6.

Montluc qui ſur de faux avis reçus de Provence & de Dauphiné, croyoit que ce n'étoit qu'une troupe de gens ramaſſés, & où il n'y avoit pas ſix mille hommes, s'étoit avancé avec trois mille, pour s'oppoſer à leur paſſage. Il apprit par un maréchal de camp qui fut fait priſonnier à Gramat, à trois ou quatre lieues de la Dordogne, que la moitié de cette armée étoit de très-bonnes troupes bien armées. Il n'eut que le temps de faire retraite, & alla promptement à Bourdeaux, étant averti que les huguenots y avoient une intelligence. Il ſauva par ſa promptitude cette ville & la Guienne, qui étoit toute perdue, ſi le prince de Condé s'étoit rendu maître de la capitale. Cette retraite laiſſa le paſſage de la Dordogne libre à d'Acier, qui la traverſa à Souillac.

Cependant le duc de Montpenſier qui avoit reçu quelques renforts, avoit quitté Saumur, & s'étoit avancé pour faire lever le ſiége d'Angoulême, devant être bientôt ſuivi par l'armée du duc d'Anjou.

La Popeliniere, l. 15.

Il marcha le long de la Vienne, tirant vers le Limouſin. Son avant-garde étoit commandée par le jeune duc de Guiſe, par Martigues & par le comte de Briſſac. Ce dernier ſurprit à Confolens quelques troupes huguenotes qu'il tailla en pieces : mais Martigues s'étant avancé ſur le chemin d'Angoulême avec douze cents chevaux, apprit que le marquis de Mezieres déſeſpérant du ſecours avoit rendu la place trois jours auparavanr.

Sur cette nouvelle on mit en délibération, ſi on retourneroit ſur ſes pas, pour attendre l'armée du duc d'Anjou, ou ſi

on continueroit ſa route vers Limoges, pour empêcher la jonction de d'Acier avec le prince. 1567.

On prit ce ſecond parti, quoiqu'il fût très-haſardeux. L'avant-garde ſe campa à Auradour, & la bataille à Jumieu petite ville ſur la Vienne, où le duc de Montpenſier apprit que le prince de Condé s'éloignoit de lui, à deſſein de faire le ſiége de Pons. Sur quoi il prit à droite vers le Perigord, pour aller chercher d'Acier, qu'il rencontra aſſez près de Perigueux.

Il y eut une vigoureuſe eſcarmouche à Saint-Chatier ſur la riviere d'Iſle, que d'Acier avoit deſſein de paſſer en cet endroit : mais ce n'étoit là qu'une fauſſe attaque des catholiques, dont le deſſein étoit de tomber ſur Mouvans & ſur le capitaine Pierre Gourde poſtés à Menſignac, & ſéparés du reſte de l'armée avec quatre mille arquebuſiers, que le duc de Montpenſier eſpéroit enlever.

Le comte de Briſſac fut chargé de cette expédition, & s'en acquitta avec beaucoup de conduite : car après avoir fait tâter les ennemis, & trouvé qu'il étoit trop dangereux de les attaquer dans ce poſte qu'ils avoient bien retranché, il fit ſemblant de retourner vers Perigueux par derriere une montagne, qui déroboit ſa marche aux ennemis.

Il avoit prévû que dès qu'il ſe ſeroit retiré, Mouvans & Pierre Gourde marcheroient pour aller joindre le gros de leur armée, pour ſe tirer du danger où ils étoient d'être coupés dans ce village par toute l'armée catholique.

Rude eſcarmouche à l'avantage des catholiques.

Il ne ſe trompa pas. Ces deux capitaines avertis par des payſans, que Briſſac continuoit ſon chemin vers Perigueux, décamperent, & marcherent à grands pas, afin de gagner un bois, à la faveur duquel, s'ils avoient été attaqués, d'Acier auroit eu le temps de venir de Ruberac pour les dégager : mais Briſſac ne les eut pas plutôt ſûs dans la plaine, que tournant tête avec toute ſa cavalerie, il vint fondre ſur Mouvans. Ce capitaine le reçut avec beaucoup de valeur. Pierre Gourde qui ſuivoit, vint le ſoûtenir, & il y eut là un ſanglant combat : mais Briſſac les ayant fait charger en tête & en queue, ils ne pûrent ſoutenir long-temps l'effort de la cavalerie. Ces deux chefs furent tués ſur la place avec plus de deux mille, tant ſoldats qu'officiers, & pluſieurs autres fu-

1567. rent assommés par les paysans. La nuit qui approchoit empêcha Brissac de profiter autant qu'il auroit pû de sa victoire. Il rentra dans Perigueux avec dix-sept enseignes qu'il avoit prises, n'ayant perdu qu'environ cent hommes dans le combat, & entr'autres le jeune de la Châtre cadet de Claude de la Châtre, qui fut depuis maréchal de France, & le sieur d'Essé fils de ce grand capitaine, dont j'ai déja parlé sous le régne de François I. & de Henri II.

Brantome dans l'éloge de Mouvaus.

D'Acier ayant appris ce désastre par les fuyards qui échapperent au nombre d'environ mille, décampa dès la nuit même, pour gagner Aubeterre, dont les huguenots étoient les maîtres. Il passa la Drome le vingt-sixieme d'Octobre, & alla joindre le prince de Condé, qui après avoir pris la ville de Pons, étoit venu au-devant de lui avec la plûpart de sa cavalerie. Le duc de Montpensier avoit déliberé s'il ne se mettroit pas aux trousses de d'Acier: mais les chevaux étoient si fatigués par les marches forcées des jours précédens, & par le travail de la derniere journée, qu'il résolut de retourner vers le Poitou, pour y attendre le duc d'Anjou.

Le prince de Condé l'y suivit, & de si près, qu'il campoit le soir au lieu d'où le duc étoit décampé le matin, jusqu'à ce que celui-ci étant arrivé à Chastelleraut, & s'étant posté sous le canon de la ville dans de bons retranchemens, les huguenots se retirerent au bas Poitou, après avoir brûlé le château de Chauvigni, qui leur empêchoit le passage de la riviere de Vienne en cet endroit-là. Bientôt après, le duc d'Anjou arriva avec l'armée, quantité de noblesse catholique, plusieurs régimens Suisses, & un bon train d'artillerie, & joignit le duc de Montpensier.

Quelles étoient les forces des huguenots.

La Popeliniere, l. 15.

L'armée des huguenots étoit la plus nombreuse que ce parti eût jamais eue depuis la naissance des guerres civiles. Elle étoit de deux cents quarante enseignes, qui faisoient vingt mille fantassins, & de dix mille hommes de cavalerie en quatre-vingts-quatorze cornettes. Celle du duc d'Anjou n'étoit pas moins forte, mais en beaucoup meilleur équipage. Une partie des deux armées étoit dans les garnisons, & ce qu'il y avoit en campagne montoit à peu près à dix-huit ou dix-neuf mille hommes de chaque côté. L'animosité des deux partis augmentoit le courage naturel à la nation, & l'on

Discours politiques & militaires de M. de la Noue.

prévit dès-lors qu'il en coûteroit bien du sang à la France. Les armées ne furent pas long-temps sans s'approcher l'une de l'autre, & peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains, au sujet d'un camp que les chefs des deux partis avoient résolu d'établir à Pamperou à huit ou neuf lieues de Poitiers. Les maréchaux de camp des catholiques & ceux des huguenots y arriverent en même-temps, & furent fort surpris de se rencontrer les uns les autres : mais comme ils ne vouloient ni fuir, ni combattre sans ordre des généraux, chacun se retira de son côté à un quart de lieue du bourg. Sur ces entrefaites l'amiral & Dandelot arriverent avec cinq cornettes de cavalerie seulement, & de l'autre côté parurent sept ou huit cents gendarmes du duc d'Anjou. 1567.

Les deux armées sont en présence.

L'amiral fit avancer environ cinq cents pas un capitaine d'arquebusiers, & lui donna ordre de se tenir à couvert d'une haïe, pour reconnoître le nombre des ennemis. Quelques-uns de cette troupe, contre l'ordre du général, se détacherent pour escarmoucher : ce qui fit croire aux gendarmes catholiques que les ennemis vouloient les attaquer : & ils se rangerent aussi-tôt en trois ou quatre troupes, pour les recevoir. Ce mouvement fit pareillement juger à l'amiral qu'on vouloit le charger lui-même. Ayant déliberé un moment avec son frere Dandelot, ils ne furent pas de même avis, & opinerent l'un & l'autre d'une maniere fort contraire à leur génie. Dandelot, qui d'ordinaire ne marchandoit gueres en ces sortes de rencontres, fut d'avis de se retirer, parce que les ennemis étoient beaucoup plus forts : & l'amiral dont la maxime étoit toûjours de ne hasarder que dans la nécessité, conclut au combat. Il rangea ses soldats sur une éminence, pour laisser croire aux ennemis qu'il avoit derriere lui beaucoup de troupes dans le vallon : il envoya prier le prince de Condé, qui étoit à une lieue de là, de marcher promptement à lui, & lui manda qu'il alloit commencer le combat.

Contre-temps qui les empêchent d'en venir aux mains.

Martigues, qui commandoit l'avant-garde catholique, & qui avoit suivi de près les maréchaux de camp, se trouva dans le même embarras que les deux chefs des huguenots, & se détermina à ne les pas attaquer, persuadé par leur contenance, que toute l'armée étoit derriere la cavalerie qui il découvroit : & il dit depuis à la Noue que sans ce faux préjugé

il auroit tout hasardé, pour avoir l'amiral & Dandelot morts
1567. ou vifs: mais l'arrivée du prince de Condé avec le reste de son armée le jetta dans une bien plus grande inquiétude. Il fit si bien toutefois, qu'en escarmouchant jusqu'à la nuit, il évita le combat.

Il n'étoit pas pour cela hors de danger; car n'ayant avec lui que l'avant-garde contre toute l'armée huguenote, & le duc d'Anjou étant fort éloigné, il pouvoit s'assûrer d'être attaqué dès le grand matin.

Pour se tirer de ce pas dangereux, il eut recours au stratagème, & prit ses mesures dès le tems que commencerent les escarmouches. Il donna ordre que personne ne sortît du camp, & qu'on se contentât de tirer contre ceux qui approcheroient, de peur que, si quelqu'un étoit pris, il ne découvrît aux ennemis le petit nombre de ses troupes. Il fit sonner la marche Suisse à une partie des tambours François, pour faire croire que les soldats de cette nation étoient dans le camp. Il fit faire des feux dans une grande étendue de terrein: & après avoir fait repaître, il décampa à petit bruit, pour se retirer à Jaseneuil, où le duc d'Anjou étoit campé avec le gros de l'armée. Le reste étoit au bourg de Sansai, qui en est éloigné d'une lieue.

Le prince de Condé ne fut averti du décampement de Martigues, qu'à trois heures après minuit, & partit à cinq pour le suivre. Il ne put le joindre: mais après s'être arrêté quelque temps, pour faire reprendre haleine à ses troupes, il continua sa marche, résolu d'attaquer le duc d'Anjou dans son camp de Jaseneuil.

On ne vit jamais plus de contre-temps, & de hasards, qu'il y en eut pendant ces deux jours, & qui empêcherent la défaite tantôt des uns, & tantôt des autres. Si le prince de Condé fût tombé avec toute son armée sur le duc d'Anjou, il l'eût battu, selon le sentiment des plus habiles des deux partis, ce duc étant posté dans un lieu fort étroit, où il n'eût pû étendre ses troupes, & où les ennemis jettant de l'infanterie sur les côtés, qui étoient pleins de haies, l'auroient attaqué par les flancs, & en même-temps par le front de son camp: mais un gros brouillard s'étant élevé durant la marche, le prince de Condé s'égara & se trouva à la tête du

camp

1567.

camp ennemi sans son avant-garde. Il fit bonne contenance, & le duc d'Anjou, qui crut que toute l'armée étoit là, ne se mit point en devoir de l'attaquer : il y eut seulement de grosses escarmouches. Pour l'amiral, il prit le chemin dont on étoit convenu, & surprit sur les huit heures du matin au bourg de Sansai cinq ou six cents chevaux, qui s'enfuirent, & lui abandonnerent tous leurs bagages : mais ne se voyant point suivi du gros de l'armée, il n'osa passer outre, jusqu'à ce que le bruit des canonnades le fit marcher vers monsieur le prince. Quand il arriva, la nuit approchoit, & les deux armées demeurerent campées tout proche l'une de l'autre.

Il en coûta beaucoup plus aux huguenots qu'aux catholiques, sur-tout dans une charge que la Valette fit fort à propos sur quelques troupes huguenotes, qui s'étoient trop avancées : mais la plûpart des catholiques qui furent blessés en cette rencontre, moururent de leurs blessures : & cela fit soupçonner que les huguenots se servoient de balles empoisonnées. Supposé que la chose fût ainsi, c'étoit porter la fureur au-delà de toutes les bornes, & vérifier ce qui a été dit bien des fois, que, si les armes autorisent tant de crimes, les plus atroces sont en quelque façon consacrés par les guerres de religion.

Elles décampent chacune de leur côté.

Le jour suivant l'armée royale décampa la premiere, & marcha à Poitiers. L'amiral la poursuivit avec une partie de son avant-garde, & fit passer par le fil de l'épée une centaine de soldats qui s'étoient écartés du gros.

Les huguenots firent beaucoup valoir ces petits avantages, & sur-tout la retraite de l'armée catholique : mais le prince de Condé & l'amiral qui avoient esperé la bataille, étoient fort chagrins d'en avoir manqué l'occasion. Ils la souhaitoient fort, parce qu'ils appréhendoient que leurs troupes qui étoient en très-mauvais équipage, & qui ne subsistoient que du pillage du pays, ne se débandassent pendant l'hyver. Ils conjecturoient par la conduite des chefs de l'armée catholique qu'ils avoient cette vûe, & que les ordres de la cour étoient de tirer les choses en longueur. C'est pourquoi ils mirent de nouveau tout en œuvre, pour les attirer en campagne.

1567. Dans ce dessein ils prirent leur route vers la Loire, espérant, si le duc d'Anjou ne les suivoit pas, se saisir de quelque passage sur cette riviere, pour avoir ensuite la liberté de subsister dans les provinces d'au-delà, & de faire venir sans péril ceux de leur parti qui n'avoient pû jusqu'alors les joindre, ou qui n'avoient pas voulu s'exposer à passer avec Dandelot.

Le duc d'Anjou les laissa aller, sachant bien qu'on avoit donné de bons ordres pour la garde de la Loire, dont on avoit fait rompre la plûpart des ponts; que celui de Saumur étoit hors d'insulte; qu'on avoit fait des retranchemens à tous les gués, & que les milices étoient commandées, pour s'assembler au premier coup de tocsin, dès que les ennemis paroîtroient de l'autre côté.

Expeditions qu'elles font sur leur route.

Cependant pour ne pas laisser ses troupes inutiles, & embarrasser l'ennemi, il se remit en campagne, & envoya sommer Loudun, où le prince de Condé avoit laissé d'Acier avec un régiment d'infanterie & quelque cavalerie. Ce commandant ayant répondu fort fierement à la sommation, le duc d'Anjou s'achemina vers cette place avec son armée, qui venoit d'être renforcée par quelques troupes, que le comte de Joyeuse lui avoit amenées de Languedoc. Il prit d'assaut en chemin faisant la ville de Mirebeau, & puis le château par composition, tandis que les huguenots de leur côté se saisirent de l'abbaye de saint Florent vers Saumur. Il en coûtoit ordinairement la vie à ceux qui se laissoient prendre; car on n'observoit alors ni de part ni d'autre aucune capitulation, sous prétexte de represailles, les huguenots accusant les catholiques, & les catholiques accusant les huguenots d'avoir manqué les premiers à leur parole: & de-là venoit que d'ordinaire on se défendoit à toute outrance.

Elles se retrouvent en presence sans rien entreprendre.

La marche du duc d'Anjou vers Loudun fit revenir le prince de Condé sur ses pas, tant pour ne pas laisser perdre cette place, que dans l'espérance de donner bataille: & effectivement les deux armées se trouverent si proches l'une de l'autre à une lieue de la Ville, qu'on ne douta pas qu'elles n'en vinssent aux mains. Néanmoins chacun voulant conserver l'avantage de son poste, & le verglas qu'il faisoit permettant à peine aux fantassins & encore moins aux chevaux, de se tenir sur pié, tout se passa comme à Jaseneuil, en de fré-

quentes & de vives escarmouches pendant plusieurs jours, & durant un froid horrible, qui fit périr une infinité de soldats, principalement du côté des huguenots. Le duc d'Anjou décampa pourtant encore le premier, & se retira à Chinon, où il mit la riviere de Vienne entre lui & le prince de Condé. Enfin la rigueur de la saison obligea ce prince à séparer son armée, & il la mit en quartier d'hyver à Loudun, à Thouars, à Niort, & dans les autres villes du Poitou & des provinces voisines. 1567.

Son principal soin étoit de trouver les moyens de faire subsister ses troupes jusqu'au printemps, & il tint pour cet effet un conseil à Niort, où la reine de Navarre se trouva. Ils n'imaginerent point d'expédient plus prompt, que de vendre les biens des ecclésiastiques de tout le pays, dont ils s'étoient rendus les maîtres. Ils en firent la publication, & la reine de Navarre, le prince de Condé, l'amiral, Dandelot, le comte de la Rochefoucault obligerent tous leurs revenus pour la garantie de ceux qui voudroient acheter les biens d'église. Ils tirerent de là de grosses sommes. Les Rochelois firent au prince de Condé un present de soixante mille écus: leurs armateurs qui couroient les mers, & pilloient tous les marchands catholiques de quelque nation qu'ils fussent, sous les ordres de la Tour puîné de la maison de Chatelier-Portaut, contribuerent de leurs pirateries à fournir les magasins, que l'amiral eut grand soin d'établir en divers endroits. C'est à quoi il ne manquoit jamais, quand il le pouvoit faire, suivant ce qu'il disoit quelquefois, *que l'armée est un monstre, qui commence à se former par le ventre :* Et de tout cela le prince fit un fonds considérable, pour entretenir la guerre.

Le prince de Condé a de nouveau recours aux Anglois.

Mais pour la mieux soutenir, il eut comme dans les guerres précédentes recours aux puissances étrangeres, & sur-tout il faisoit grand fonds sur la reine d'Angleterre, dont il pouvoit être plus aisément & plus promptement secondé que jamais, parce qu'il étoit maître de la Rochelle, où les Anglois pourroient aborder sans opposition & sans risque.

Politique de la reine Elisabeth.

Elizabeth, suivant le plan qu'elle s'étoit formée d'abord, continuoit d'affermir sa domination par la douceur avec laquelle elle gouvernoit les Anglois, par l'application qu'elle avoit à faire fleurir le commerce dans son royaume, à se ren-

1567. dre toute puiſſante ſur la mer par le grand nombre de vaiſſeaux qu'elle faiſoit bâtir dans tous ſes ports : & elle n'oublioit pas l'autre point fixe de ſa politique, qui étoit de ſuſciter & d'entretenir par ſes intrigues des brouilleries chez ſes voiſins, pour les empêcher de tourner leurs armes contre elle.

1568. Le ſuccès de ſes artifices avoit ſurpaſſé ſes eſpérances en Ecoſſe. Marie Stuart après les plus étranges & les plus funeſtes aventures s'étant ſauvée de la priſon où ſes propres ſujets l'avoient miſe, étoit venue ſe jetter entre ſes bras, & chercher un aſyle en Angleterre, où ſa malheureuſe deſtinée lui préparoit la plus indigne mort.

Elizabeth ne voyoit pas avec moins de plaiſir les nouveaux troubles des Pays-Bas, qui la rendoient redoutable au roi d'Eſpagne. Le prince d'Orange y étoit venu d'Allemagne à la tête d'une armée : & quoique le duc d'Albe, en lui oppoſant la ſienne, eût rendu cette entrepriſe inutile, les eſprits y étoient ſi fort en mouvement, qu'il étoit difficile que la guerre civile ne s'y allumât bientôt.

Quantité de Flamands ſe réfugioient en Angleterre, où cette princeſſe les recevoit très-favorablement ; & on voyoit bien qu'elle n'attendoit que l'occaſion de prendre part à la querelle, tant elle étoit ſoigneuſe de relever tous les ſujets de plaintes qu'elle pouvoit avoir du roi d'Eſpagne, ſans en venir cependant juſqu'à la rupture.

Camden, vie d'Eliſabeth, ad an. 1568.

Elle en uſoit de même à l'égard de la cour de France. Quelque temps avant les nouveaux troubles du royaume, dès que le terme de huit ans depuis le traité de Cateau-Cambreſis fut expiré, elle avoit fait demander la reſtitution de Calais : & cette demande ſe fit avec éclat ; car elle envoya Guillaume Winter grand-maître de l'artillerie navale d'Angleterre, ſommer par un trompette les habitans de Calais de ſe remettre ſous ſon obéïſſance : & ſur le refus qu'ils en firent, Noris ſon ambaſſadeur à la cour de France fit au roi la même ſommation, ſoûtenant, ce qui étoit vrai, que dans le traité de Troyes, poſtérieur à celui de Cateau-Cambreſis, les deux couronnes étoient en droit de pourſuivre les prétentions qu'elles avoient l'une ſur l'autre : mais la reine d'Angleterre ſe contenta de cette cérémonie, ſans pouſſer les choſes plus loin. Il lui ſuffiſoit d'avoir en cela un prétexte de ſecourir les

huguenots de France, quand l'occasion s'en présenteroit: & lorsqu'elle le fit, elle ajouta à cette raison le violement de la paix faite avec ceux de ce parti, à laquelle elle disoit qu'elle avoit beaucoup travaillé elle-même par son ambassadeur Noris; & qu'elle ne s'intéressoit dans cette querelle, que pour empêcher qu'on n'exterminât en France ceux de sa religion, dont la perte avoit été résolue avec le duc d'Albe à la conférence de Bayonne. 1568.

Etant dans cette disposition, le cardinal de Châtillon qui étoit à sa cour, n'eut pas beaucoup de peine à obtenir les secours qu'il lui demandoit. Elle fit compter à la Rochelle au prince de Condé cent mille angelots d'or, & y envoya des canons & des munitions de guerre. C'étoient les choses dont il avoit le plus de besoin; car pour des troupes il en avoit assez: ce qui lui manquoit étoit de quoi les soudoyer, & de l'artillerie.

Elle envoye du secours au prince. Camden, loc. cit.

Le secours d'Angleterre n'étoit pas l'unique ressource du prince de Condé. Il n'en attendoit pas moins de l'Allemagne: & dès qu'il eut repris les armes, il envoya, comme dans les deux dernieres guerres, demander des troupes aux princes protestans.

Qui en attend aussi d'Allemagne.

Il tira grand avantage d'une démarche, que le roi avoit faite d'abord que la guerre fut déclarée. Il avoit publié un édit, par lequel il révoquoit tous ceux qui avoient été faits jusqu'alors en faveur des huguenots, défendoit dans son royaume l'exercice de toute autre religion que de la catholique, apostolique & romaine, & commandoit à tous les ministres du nouvel évangile de sortir dans quinze jours du royaume: & quinze jours après il en fit publier un autre dans Paris, par lequel il suspendoit de leurs charges tous les Officiers qui faisoient profession de la religion calviniste.

Mémoires de Castelnau, l. 7. c. 2.

Ces édits ne pouvoient manquer de révolter les huguenots: mais la reine voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance de les contenir, vouloit par ce moyen gagner les catholiques, & les animer par le motif de la religion, à tout sacrifier pour la défense de leur souverain, dont les intérêts étoient si étroitement liés avec ceux de l'église, & rétablir en même temps sa réputation dans les cours des princes catholiques de l'Euro-

1568. pe, où les ménagemens qu'elle avoit eus jusqu'alors pour les calvinistes, l'avoient fort décriée.

Le prince de Condé se servit utilement de ces édits, pour obtenir des protestans d'Allemagne le secours qu'il leur demandoit, en leur faisant voir qu'enfin le conseil du roi s'étoit démasqué, & qu'il étoit notoire que tout ce qui s'étoit fait jusqu'à ce temps-là, n'avoit été qu'en vûe d'opprimer les sectateurs de la nouvelle réforme. Dès-lors Volfang de Baviere duc des deux Ponts, un des plus zelés protestans qu'il y eût en Allemagne, se prépara à faire une levée de gens de guerre: mais il ne se mit en marche que l'année suivante.

Et du prince d'Orange.

Les huguenots espéroient un plus prompt secours du prince d'Orange, auquel Genlis, nonobstant les défenses du roi avoit mené aux Pays-Bas trois mille hommes de pié, & quelques cornettes de cavalerie Françoise. L'entreprise du prince d'Orange ayant échoué par les précautions du duc d'Albe, il fut obligé de faire retraite. Le prince de Condé le sollicita alors d'entrer en Picardie ou en Champagne avec son armée. Il y consentit, & vint jusqu'à Soissons, où il s'arrêta. Genlis fit tout ce qu'il put pour lui persuader d'entrer plus avant, cette diversion devant rendre le prince de Condé maître de toutes les provinces d'au-delà de la Loire: mais soit que le prince d'Orange appréhendât que le duc d'Albe ne le suivît, & ne l'enfermât entre lui & le maréchal de Cossé qui étoit sur la frontiere avec un petit corps d'armée, soit qu'il ne se sentît pas assez d'autorité sur ses troupes Allemandes, dont l'indocilité lui avoit déja fait beaucoup de peine, & causé la perte d'une bataille à Louis de Nassau son frere dans la Frise, soit qu'il eût des vûes pour la suite plus conformes à ses intérêts particuliers, il se rendit assez aisément aux prieres que Gaspard de Schomberg alla lui faire de la part du roi, de ne point passer outre, & il se retira en Allemagne, sur la promesse qu'on lui fit, de lui donner de quoi payer ses troupes: promesse qu'on ne lui tint pas, sous pretexte que c'étoit malgré lui, & à cause que ses troupes s'étoient mutinées, qu'il étoit sorti du royaume.

Strada, l. 7.

Hist. des princes d'Orange.

Hist. des princes d'Oranges.

C'est là où en étoient les affaires de France sur la fin de l'année 1568. quand la reine, qui voyoit que les choses tour-

noient tout autrement qu'elle ne l'avoit espéré lorsqu'elle rompit la paix, se résolut à tenter, selon sa coutume, la voie de la négociation. 1568.

La reine tente inutilement la voie de la négociation.

Elle tira de la conciergerie de Paris un financier nommé Berenger Portal, homme d'esprit, qu'elle envoya secretement au prince de Condé, à qui elle crut qu'il ne seroit pas désagréable, parce qu'il passoit pour être calviniste. Il étoit chargé de lui faire entendre que, s'il vouloit faire quelque ouverture de paix, on l'écouteroit volontiers, & que la reine étoit fort mécontente de certaines gens, dont elle avoit regret d'avoir trop suivi les conseils : mais l'entreprise de Noyers avoit jetté le prince & l'amiral en de si grandes défiances, qu'ils ne pouvoient plus compter sur rien pour leur sûreté : & ils soupçonnoient même par la qualité de cet envoyé, qui étoit un homme décrié par de mauvaises affaires, qu'il n'étoit venu que pour épier ce qui se passoit parmi eux, & pour tâcher de découvrir leurs desseins, plutôt que pour les disposer à un accommodement.

La Popeliniere, l. 15.

C'est pourquoi ils ne lui donnerent que des réponses générales, & le renvoyerent avec une lettre pour la reine ; où se plaignant aigrement de ceux dont elle faisoit elle-même semblant de se plaindre, ils lui disoient que, quoiqu'ils fussent en état plus qu'ils n'avoient jamais été, de soutenir la justice de leur cause, ils seroient toûjours prêts à faire paroître leur soumission au roi, & leur zele pour son service, pourvû qu'ils pussent espérer une paix stable & sincere, & que ceux de la nouvelle réforme eussent la liberté de professer leur religion, & de faire leurs prêches dans tout le royaume.

On en demeura là, & tandis qu'on formoit les projets pour la campagne prochaine, chacun tâchoit de se saisir de divers petits postes pour incommoder l'ennemi, & mettre à couvert les plus importantes places de son parti.

Martinengue gouverneur de Gien, d'Entragues gouverneur d'Orleans, & la Chastre bailli de Berri, convinrent ensemble de se saisir de Sancerre petite ville à l'extrémité de cette province peu éloignée de la Loire, dont la seule situation sur la croupe d'une assez haute montagne faisoit toute la force. Les habitans presque tous calvinistes s'étoient révol- 1569.

Siége de Sancerre par les catholiques, rendu inutile par la vigoureuse résistance des habitans.

tés dès le commencement de la guerre : & quoiqu'abandonnés par les chefs du parti, qui ne daignerent pas seulement leur donner une compagnie d'infanterie pour les défendre, ils soutenoient opiniâtrément leur révolte au milieu des villes catholiques.

1569.

Ces trois gouverneurs ayant mis ensemble trois mille fantassins & quelque cavalerie, allerent les attaquer avec cinq pieces de canon, dans la pensée que cette bicoque se rendroit à la seule vûe de l'artillerie : mais la guerre civile & l'entêtement de l'hérésie semblent inspirer de la fureur, & rendre les plus lâches capables de la plus extrème témérité.

La Popeliniere, l. 15. Castelnau, l. 7. Davila, l. 4.

Au défaut d'officiers de guerre & de gentilshommes, dont les habitans manquoient pour mettre à leur tête, un avocat nommé Joanneau, & deux autres appellés la Fleur & Laurent entreprirent la défense de la place, n'ayant que trois cents hommes capables de les seconder, partie bourgeois, partie refugiés des villes catholiques & de la campagne, assez mal armés : & ils se comporterent avec tant de bravoure & de conduite, qu'après avoir soutenu deux assauts, tué cinq cents hommes aux assiégeans, du nombre desquels fut le fils du baron de Neubourg, ils les obligerent de lever le siége le premier jour de Fevrier, après une défense de plus de cinq semaines : action digne d'une immortelle louange, si elle n'avoit pas été faite par des rebelles.

Dans le même-temps le zele pour l'ancienne religion fit faire aux moines de l'abbaye de saint Michel en l'Herm auprès de Luçon dans le Poitou, une résistance qui ne fut gueres moins vigoureuse que celle des huguenots de Sancerre : mais elle fut moins opiniâtre par la faute du capitaine Vaquai, qu'on leur avoit envoyé avec trente soldats. La frayeur fit perdre la tête à ce commandant, qui durant un assaut descendit avec une corde dans le fossé pour se sauver. Cette fuite découragea les soldats : & quelques efforts que fît Chasteau-pers gentilhomme moine de l'abbaye, qui s'étoit chargé de la défendre, elle fut emportée. Plus de quatre cents personnes, qui s'y étoient refugiées avec leurs biens, y furent égorgées. Les calvinistes y firent un grand butin, & raserent l'abbaye, qui avoit tenu en alarme jusqu'alors tous leurs quartiers des environs.

Ces

Ces petites entreprises, qui servent pendant les quartiers d'hyver à tenir les soldats en haleine, étoient des dispositions à de plus grands évenemens, & dès le mois de Fevrier les chefs des deux partis presserent les renforts, qui devoient joindre leur principale armée. 1569.

Le prince de Condé envoya ordre aux vicomtes de Bourniquel, de Monclar, Paulin & Gourdon, qui avoient sept mille arquebusiers & quelque cavalerie du côté de Montauban, de s'approcher de lui: mais ils refuserent de le faire, sur ce qu'ils ne pouvoient s'éloigner de cette place, sans l'exposer avec tout le pays aux entreprises de Montluc & des autres capitaines catholiques, qui y étoient assez forts: & il n'y eut que le capitaine Piles, qui ayant assemblé douze cents arquebusiers & deux cents chevaux dans le Querci, le Perigord & l'Agenois, s'achemina vers l'armée par la Xaintonge. La Popeliniere, *l. 15.*

D'autre part, il venoit au duc d'Anjou deux mille reîtres conduits par le comte Rhingrave & par Bassompierre, quelques troupes de Provence commandées par Honorat de Savoye comte de Sommerive, & alors appellé le comte de Tende depuis la mort de son pere, qui s'étoit donné au parti huguenot, & dix-sept enseignes du Dauphiné sous les ordres du Baron des Adrets, qui, comme j'ai dit, s'étoit rangé au parti catholique: mais il fut envoyé en Champagne pour fortifier le corps d'armée du duc d'Aumale & de Nemours destiné contre les Allemands, que le duc des deux Ponts conduisoit au prince de Condé.

Le duc d'Anjou fortifié de ses troupes, sortit de ses quartiers du Limousin, se mit en campagne, pour combattre le prince de Condé & l'amiral, avant qu'ils pussent être joints par les Allemands, suivant les ordres qu'il en avoit reçus, & par le conseil de monsieur de Tavanes, qui avoit alors le secret de la cour pour la conduite de cette armée, & à qui la reine avoit donné ordre d'être toûjours auprès du jeune prince dans les occasions importantes. Mémoires de Tavanes.

On a diverses relations de ce temps-là touchant le commencement de cette campagne, dont l'ouverture se fit par une bataille. Elles ne s'accordent pas toûjours sur plusieurs faits. Je tirerai ce que j'en vais dire des Mémoires de Guillaume de Tavanes, fils de celui que je viens de nommer, de ceux *Ouverture de la campagne.*

1569.

du sieur de Castelnau, & des discours politiques & militaires du sieur de la Nouë, qui y étoient tous trois, & d'un historien * huguenot, dont le recit qu'il en fait, est tout-à-fait conforme à ce qu'en racontent ces trois seigneurs.

* La Popelinière.

Desseins des généraux des deux partis.

Le dessein du prince de Condé & de l'amiral étoit d'éviter la rencontre du duc d'Anjou, d'aller joindre les vicomtes de Bourniquel, de Monclar & les autres de son parti qui étoient restés en Languedoc, & de s'acheminer de-là vers la Loire, pour aller au-devant du secours que lui envoyoit le duc des deux Ponts.

Le duc d'Anjou pour les prevenir, s'avança dans l'Angoumois, se saisit en chemin faisant de Sivrai, de Verteuil, de la Rochefoucault, & d'autres petites places, & marchant le long de la Charente, & laissant Angoulême à droite, vint à Châteauneuf situé sur cette riviere. Il fit sommer le commandant de se rendre : c'étoit un capitaine Ecossois, qui n'ayant que cinquante à soixante hommes, n'osa pas tenir devant une armée royale.

La diligence que le duc avoit faite pour s'y rendre, lui étoit nécessaire; car une partie de l'armée ennemie étoit déja à Barbesieux pour gagner le Perigord : mais le prince de Condé ne pouvant pas la suivre assez promptement avec le reste, & la voyant en danger d'être coupée, fut contraint de la faire revenir à Coignac sur la même riviere de Charente, où étoit son quartier général.

Le duc d'Anjou marcha vers cette place avec son armée, dans le dessein d'attirer le prince de Condé à la bataille. Le comte de Brissac, Tavanes le fils & Losses s'avancerent en escarmouchant jusqu'à la barriere : mais l'ennemi ne sortit point de ce côté-là, & le prince de Condé se contenta de paroître en bataille de l'autre côté de la riviere. C'est ce qui détermina le duc d'Anjou à reprendre le chemin de Châteauneuf. Les ennemis le côtoyerent toûjours, la riviere entre deux, jusqu'à Jarnac, où le prince de Condé s'arrêta.

Disposition des armées avant la bataille de Jarnac.

Châteauneuf est du côté de la Xaintonge. Les calvinistes lorsqu'ils en étoient les maîtres, avoient rompu une arche du pont, & il étoit de la derniere conséquence au duc d'Anjou de faire rétablir promptement ce passage, d'autant que les ennemis pouvoient de Coignac couper par un chemin fort

1569.

droit, gagner Montignac où la Charente est guéable, passer la riviere de Vienne aux gués, entrer de-là dans le Berri, & avoir plusieurs journées d'avance sur l'armée royale, pour arriver à la riviere de Loire vers la Charité, où ils avoient donné le rendez-vous au duc des deux Ponts : au lieu que le duc d'Anjou en ne passant pas à Châteauneuf, auroit été obligé de côtoyer la Charente qui serpente beaucoup, & faire des marches très-forcées, s'il avoit voulu suivre le prince de Condé.

On crut d'abord que les ennemis prenoient ce parti de marcher vers la Loire, parce qu'on leur vit faire à Jarnac un grand détachement de leur armée, qui s'avança derriere la montagne entre Jarnac & Châteauneuf, au-delà de la riviere.

Tandis que le duc d'Anjou étoit allé à Coignac, les sieurs de Tavanes & de Biron firent travailler au rétablissement de l'arche du pont, & tirer de l'eau plusieurs batteaux qui y avoient été enfoncés, pour s'en servir à faire un autre pont : mais comme il n'y en avoit pas assez pour la largeur de la riviere, ils y firent planter des pilotis de distance en distance entre les bateaux, & firent la communication des uns aux autres par des planches.

Les ennemis n'eurent point de connoissance de ce second pont, parce qu'on eut grand soin de leur cacher le bois qu'on assembloit pour le construire, & que pendant tout le jour on se contenta de tenir prêts tous les matériaux, pour le faire la nuit suivante, outre que le bord de la Charente étoit un pays assez couvert de ce côté-là.

Les ennemis s'approcherent ce jour-là de Châteauneuf. On détacha sur eux les compagnies de Strozzi & de Brissac avec mille ou douze cents arquebusiers. L'escarmouche ne fut pas longue, parce qu'au bout d'une demi-heure, le prince de Condé fit retirer ses troupes le long de la riviere vers Jarnac & vers le village de Bassac.

Mais le duc d'Anjou étoit fort inquiet de la route que le détachement dont j'ai parlé, avoit prise, & on envoya le capitaine la Riviere avec une troupe de cavalerie à la découverte, pour en avoir des nouvelles. Il trouva qu'il s'étoit arrêté à une lieue de-là ; en vint rendre compte au duc d'An-

jou qui étoit au lit, & qui en eut beaucoup de joie, par l'esf
1569. pérance d'engager les ennemis à une bataille.

Le prince de Condé & l'amiral étoient fort tranquilles sur le passage de l'armée royale, jugeant impossible qu'elle défilât en une nuit sur le pont de pierre. Pour plus grande sûreté cependant, ils laisserent deux régimens d'infanterie & huit cents chevaux à un quart de lieue du pont, avec ordre aux commandans d'envoyer pendant la nuit quelques troupes de cavalerie de temps en temps, pour voir si les ennemis songeoient à passer, & puis ils se retirerent, l'amiral à son quartier de Bassac à une lieue de là, & monsieur le prince à Jarnac encore plus éloigné : mais leurs ordres furent mal exécutés. Les deux régimens & la cavalerie se trouverent là logés avec beaucoup d'incommodité, s'écarterent dans les villages, & il n'en demeura que très-peu dans des maisons à une demi-lieue de la riviere. Les deux chefs furent fort blâmés de s'en être rapportés à d'autres qu'à eux-mêmes, dans une conjoncture si importante, & il leur en coûta cher.

Stratagême du duc d'Anjou commandant l'armée royale.

Le duc d'Anjou pour les mieux tromper usa d'un stratagême. Il fit camper sur un grand front tout le bagage, avec quelques enseignes d'infanterie au haut d'une montagne derriere Châteauneuf. Les feux qu'on y alluma toute la nuit en grand nombre, acheverent de persuader aux ennemis, que l'armée demeuroit dans ce camp. Mais dès le commencement de la nuit, on travailla au pont de bateaux avec tant de diligence, que deux heures avant le jour les troupes qu'on avoit disposées avec grand ordre, commencerent à passer, la cavalerie sur le pont de pierre, & l'infanterie sur le pont de bateaux. Ce fut la nuit du douzieme au treizieme de Mars.

Comme le bagage ne suivoit point, l'armée passa aisément & sans embarras, excepté que le pont de bois rompit en un endroit : mais il fut aussi-tôt raccommodé.

Les coureurs de l'amiral étant venus aux environs dès le grand matin, trouverent l'armée presque toute passée, & lui en allerent porter la nouvelle, qui le surprit fort. Il envoya ordre aussi-tôt à toutes les troupes dont les quartiers étoient fort éloignés les uns des autres, de le venir joindre à Bassac ; & son dessein étoit de se retirer, comme il l'auroit

pû faire, si elles l'avoient joint assez-tôt : mais il ne put les avoir rassemblées que trois heures après ; & durant ce temps-là, le duc d'Anjou s'approcha de Bassac avec presque toute son armée ; de sorte que l'amiral vit bien que la bataille etoit inévitable. Il détacha quelques troupes, pour aller se saisir du haut de la montagne d'entre Jarnac & Châteauneuf : mais elles en furent repoussées par la Valette, qui les prévint suivant l'ordre qu'il en avoit reçu du duc de Montpensier conducteur de l'avant-garde. L'amiral ne songeant plus qu'à profiter de l'avantage du terrein, mit son armée en bataille à un quart de lieue de la montagne proche du village de Bassac, ayant devant lui un petit ruisseau, que l'on ne pouvoit gueres passer sans défiler.

1569.

Le duc d'Anjou arriva avec toute l'armée sur le haut de la montagne, & reconnut de là la situation de celle des ennemis. Il descendit en bon ordre dans la plaine, ou Martigues, Malicorne, Fervaque, Lansac, Pompadour, Fontaine commencerent l'escarmouche sur la droite, en chargeant le régiment de cavalerie de Puviaut qui sortoit de Vibrac, pour joindre l'armée huguenote. Ils le rompirent, en tuerent plusieurs cavaliers, & l'auroient entierement taillé en piéces, si les capitaines la Noue & la Loue qui se trouverent à portée de le secourir, ne s'étoient présentés pour les arrêter : après quoi ils se retirerent eux-mêmes au gros, à la faveur de mille arquebusiers que l'amiral avoit fait avancer pour les soûtenir.

Durant cette escarmouche le duc d'Anjou envoya Cosseins & Castelnau, pour reconnoître le ruisseau qu'il falloit franchir, avant que d'arriver à l'armée ennemie. Ils rapporterent que la chose étoit difficile, tant à cause des bords qui étoient fort hauts en plusieurs endroits, que parce que l'amiral l'avoit fait border de mille arquebusiers : mais que néanmoins cet obstacle n'étoit pas insurmontable, si l'attaque se faisoit avec beaucoup de vigueur.

Passage d'un ruisseau forcé par le comte de Brissac.

Le duc d'Anjou en chargea le comte de Brissac avec son régiment, qu'il fit soûtenir par quelques autres. Ce seigneur digne du nom qu'il portoit, & héritier de la valeur du feu maréchal son pere, se mit en devoir de répondre à l'honneur que le prince lui faisoit. Il marcha tête baissée au ruisseau,

où le combat fut très-rude, la Noue, Dandelot & la Loue
1569. étant accourus pour défendre ce poste, d'où dépendoit le salut de leur armée; mais quelques efforts qu'ils fissent, Brissac les enfonça, & les mit en déroute, & la Noue & la Loue y furent faits prisonniers.

L'amiral après que les catholiques eurent forcé le passage du ruisseau, s'avança avec un gros de cavalerie, non pas pour combattre, parce qu'il voyoit Brissac trop bien soûtenu, mais seulement pour donner le temps à ses arquebusiers de faire retraite, & de gagner un autre ruisseau & le bord d'un étang qu'il avoit derriere lui, & où étoit le reste de l'avant-garde qu'il commandoit, pensant moins à vaincre, qu'à souffrir le moins de perte qu'il seroit possible.

Le duc de Montpensier ayant fait passer le ruisseau à son avant-garde, Brissac auquel le duc de Guise s'étoit joint, poussa la pointe, & gagna le village de Bassac. On détacha deux cents fantassins, pour aller plus avant: mais ils furent rencontrés par l'amiral & Dandelot, qui les chargerent & les dissiperent. La défaite de ce détachement fut suivie de la déroute des autres soldats qui s'étoient emparés de Bassac; & le duc de Guise & de Brissac eussent couru grand risque, sans qu'au sortir de ce village, ils furent soutenus de douze cents arquebusiers qui ne les avoient d'abord suivis que de loin, & par les reîtres du Rhingrave, que monsieur de Tavanes, ayant apperçu ce désordre, avoit fait avancer fort à propos.

Mais il étoit principalement question de passer le second ruisseau, pour achever la défaite de l'amiral. On ne pouvoit aller à lui que par là ou par la chaussée de l'étang, à la tête de laquelle monsieur de Tavanes posta le Rhingrave avec ses reîtres, en attendant des nouvelles des sieurs de Lossé & de la Vauguion, qu'il avoit envoyés pour reconnoître le ruisseau.

Il sut par eux que cet endroit étoit très-peu garni, & qu'en se résolvant à essuyer le feu de quelques arquebusiers qui étoient postés derriere des hayes, le ruisseau étoit aisé à passer. Sur cela il envoya dire au duc d'Anjou, qu'il étoit temps de faire avancer le duc de Montpensier avec l'avant-garde sur la droite, pour venir au ruisseau, & qu'il y fît conduire quelques pieces d'artillerie, afin d'en écarter les ennemis.

Il avoit bien prévû que dès que l'amiral auroit vû ce mouvement, il s'avanceroit lui-même pour empêcher le passage. C'est pourquoi il fit rester le Rhingrave à son poste, afin que dès que les ennemis viendroient faire tête au duc de Montpensier, il tâchât de se rendre maître de la levée, pour les envelopper par derriere, ou pour leur donner en flanc, comme il fit dans la suite. 1569.

Ce qu'il avoit prévû arriva. L'amiral marcha pour défendre le passage du ruisseau, avec d'autant plus de confiance, qu'il se voyoit sur le point d'être soutenu par le prince de Condé. Ce prince, quand le combat commença, étoit déja à demi-lieue au-delà de Bassac, faisant retraite, & supposant que l'amiral, ainsi qu'ils en étoient convenus, le suivroit : mais celui-ci s'y étant pris trop tard, pour ne pas perdre quelques troupes, aux dépens desquelles il eût conservé l'armée, & se trouvant forcé à combattre, le prince fut obligé de revenir sur ses pas pour le secourir.

L'action commence au passage d'un autre ruisseau.

Il sut que le grand effort se faisoit à la droite de l'armée royale, & il y accourut avec la cavalerie de sa bataille. Il avoit avec lui les comtes de Montgommeri & de la Rochefoucault, le baron de Montendre, Rosni, Chandenier, Renti, Montesan, Châtelier. Il donna avec furie sur les escadrons du duc de Guise, de Martigues, de la Valette, les renversa, & fondit sur le duc de Montpensier & sur le Dauphin d'Auvergne fils de ce duc, qui firent ferme, & donnerent le temps au duc d'Anjou d'arriver, pour accabler le prince de Condé par le nombre, & achever la déroute. Les relations de Castelnau & de Tavanes ne s'accordent pas ici sur une circonstance assez considérable, tant il est vrai qu'il est difficile de savoir exactement tout le détail de ce qui se passe dans ces sortes d'occasions, même sur le rapport de ceux qui y sont présens. Car selon Castelnau, l'amiral & Dandelot reçurent avec beaucoup de résolution le duc de Montpensier, qui, accompagné de Monsalais, de Clermont-Talard, du baron Senecé, de Passin, & de beaucoup d'autre noblesse, les chargea vivement, & ne les rompit entierement que par une seconde charge, après qu'ils se furent ralliés.

Au contraire, selon les mémoires de Tavanes, l'amiral & Dandelot agirent fort mollement en cette occasion ; & étant

1569. venus à la longuêur des lances, tournerent à gauche, & laisserent tomber tout le poids du combat sur le prince de Condé.

Le prince de Condé est pris & tué.

Brantome dans l'éloge du prince de Condé.

Ce fut-là que périt ce vaillant & malheureux prince. Il fut renversé de son cheval, & ne pût se relever, parce qu'avant le combat, il avoit été fort blessé à la jambe d'un coup de pié que lui donna le cheval du comte de la Rochefoucault. Un gentilhomme de monsieur de la Vauguion, nommé Rosier, vint à lui pour le faire son prisonnier; mais le prince ayant apperçu le sieur d'Argence, l'appella & se rendit à lui. Le baron de Montesquiou capitaine des gardes Suisses du duc d'Anjou, arrivant un moment après, & voyant plusieurs personnes assemblées en cet endroit, demanda ce que c'étoit; on lui dit que c'étoit monsieur le prince qui étoit blessé & pris: *tuez*, *tuez*, s'écria-t'il en jurant, & lui-même lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

Cette action fut regardée comme une horrible brutalité par toute l'armée: mais Brantome assûre que plusieurs de ceux qui approchoient le plus du duc d'Anjou avoient ordre de ne pas manquer le prince dans la bataille, si l'occasion s'en présentoit: & c'étoit un effet de la haine qu'il avoit conçue contre lui, tant au sujet de l'entreprise de Monceaux, que des démarches qu'il avoit faites, pour emporter sur lui la lieutenance-generale du royaume.

Eloge de ce prince.

Ainsi mourut Louis de Bourbon prince de Condé, n'ayant pas encore trente-neuf ans. La nature dans un petit corps & assez mal fait, lui avoit donné un esprit vif, pénétrant, poli, enjoué, gagnant, des manieres agréables dont il abusa un peu trop pour la galanterie, de l'éloquence, de la force & de l'adresse dans les exercices militaires, beaucoup de valeur, une présence d'esprit & une intrépidité à l'épreuve des plus grands dangers, & toutes les qualités qui forment les heros. L'ambition & le dépit de se voir contraint de plier sous l'autorité de la maison de Guise, plutôt que le motif de la religion, le précipiterent dans la révolte, & le livrerent au parti huguenot. La défiance qu'il conçut de la reine & de ses ennemis toûjours puissans, l'y maintint: il y eut enfin le malheur de mourir les armes à la main contre son roi, après mille belles actions qu'il avoit faites durant ces funestes troubles,

1569.

& tant d'autres par lesquelles il s'étoit plus glorieusement signalé en servant l'état dans le Piémont, à la bataille de Saint-Quentin, & dans les évenemens qui la suivirent, aux siéges de Calais & de Thionville, à celui du Havre, à la défense de Metz contre l'empereur Charles V. où toute la peine du duc de Guise qui y commandoit, étoit de le contenir & de moderer son ardeur martiale. Mais pour achever en deux mots son caractere, & en donner à ceux qui liront cette histoire, une idée qui le leur fasse parfaitement connoître, il me paroît que personne ne ressembla mieux que lui à un de ses descendans; je veux dire Louis prince de Condé le heros de notre siecle; & cela non-seulement par les vertus, mais encore par les aventures & par les défauts. Heureux si pour une ressemblance parfaite, une mort précipitée ne lui eût pas ôté les moyens de se reconnoître, de rentrer dans son devoir, de réparer par de nouveaux exploits contre les ennemis de l'état, les maux qu'il avoit causés à sa patrie, & de finir sa course comme celui avec qui je le compare, en prince véritablement chrétien & catholique.

Le duc d'Anjou poursuivit les fuyards dans l'espace de deux lieues, & les reîtres du Rhingrave, qu'il débanda après eux, les suivirent encore une lieue plus loin. Il rabattit à Jarnac, où il sut que d'Acier accourant au secours des huguenots, venoit d'arriver avec trois mille arquebusiers: mais ce capitaine ne l'attendit pas, & abandonnant la place, après en avoir rompu le pont, se sauva à Coignac avec quelque perte de ses gens durant sa retraite.

Pertes des deux partis.

Il est surprenant que dans un combat aussi opiniâtre, qui dura depuis onze heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, il n'y périt, selon les historiens qui paroissent les mieux instruits que quatre cents hommes du côté des huguenots, & environ deux cents du côté des catholiques. C'est apparemment sans y comprendre ceux des huguenots qui furent tués dans la fuite: mais de ce petit nombre furent plus de cent gentilshommes du parti huguenot, & entr'autres Monté-Jean de la maison d'Acigné en Bretagne, & neveu par sa mere de René de Monté-Jean maréchal de France, Christophe de Rochechouart seigneur de Chandenier, Geoffroi d'Aidie seigneur de Guttinieres, petit-neveu d'Odet d'Aidie seigneur

1569. de Lescun, si fameux sous le regne de Louis XI. qui le fit comte de Comminges, de la Tour, autrement dit Châtelier-Portaut, Jacques de Goulaines chevalier de Malte avant qu'il se fît huguenot, d'une des plus illustres familles de Bretagne, les deux Mambrez gentilshommes du pays du Maine, Renti, Janissac, Bussieres, Chaumont, Preaux, Bilernac, Vines, les deux Vandeuvres, Beaumont, Saint Brice, la Mesanchere, la Paillere, Besson, la Tabariere, Barette, la Mailleraye, la Moriniere, Cantel, & Corneille Ecossois.

Il y en eut aussi beaucoup de prisonniers, du nombre desquels furent Spondillan capitaine des gardes du prince de Condé, de la maison de Caylar en Languedoc, François de Bethune baron de Rosni, le comte de Choisi, l'évêque de Comminges fils naturel du feu roi de Navarre, Fontrailles, Corboson frere du comte de Montgommeri, la Loue, Soubise, Languillier, de Pont, la Noue, Cressonniere, Sainte Mesme, le jeune Chaumont, Belleville, Coignée, Bigni, Guerchi, Linieres, le fils aîné de monsieur de Clermont, d'Amboise, Beaujeu cornette de l'amiral, & Robert Stuart. C'est celui qui avoit blessé à mort le connétable à la bataille de saint Denys, & qui alors en porta la peine; car Honoré de Savoye marquis de Villars ayant vû ce gentilhomme, qu'on amena dans la tente du duc d'Anjou avec quelques autres des principaux prisonniers, la colere le saisit, & il s'écria : *Voilà le malheureux qui a tué mon beau-frere.* Il conjura le duc par tous les services qu'il lui avoit rendus, de lui permettre de venger cette mort. Le prince d'abord le refusa : mais sur les nouvelles instances que lui fit le marquis, il s'y rendit, faisant assez connoître que cela lui déplaisoit fort. Sur le champ le marquis le fit tirer de la tente, & massacrer par ses gens. Stuart avoit été soupçonné de l'assassinat du président Minard, dont j'ai parlé sous le regne de François II. C'étoit un déterminé capable d'un tel coup, & que le cardinal de Lorraine redoutoit lui-même : mais s'il méritoit une telle mort, la maniere fut bien indigne de celui qui la lui fit souffrir.

Brantome dans l'éloge du connétable Anne de Montmorenci.

Du côté des catholiques les personnes les plus distinguées qui périrent en cette bataille, furent Gui du Parc baron d'Ingrande, Claude de Billi, seigneur de Prunai chevalier de

l'ordre, Monsalais, que Dandelot tua de sa propre main d'un coup de pistolet, le jeune Marcins, Nostravre, Mangotiere, le capitaine Gardouch, Lignieres qui avoit soutenu le siége de Chartres, & le jeune Montcavrel. 1569.

Bassompierre, Clermont-Talard, Ferri de Choiseul seigneur de Praslain, Nicolas de Baufremont baron de Senecé, qui fut retiré de dessous un tas de corps morts, le comte de la Mirande, la Riviere capitaine des gardes du duc d'Anjou, Aussun, Yves, Vince, le jeune Lansac fils de celui qui étoit ambassadeur au concile de Trente, le chevalier de Chemeraut, le vicomte de Paulmi, Mutio Frangipani, & quelques autres gentilshommes & seigneurs furent blessés. Praslain mourut peu de temps après de ses blessures. Il étoit capitaine de cinquante hommes d'armes sans autre titre : & je remarquerai en passant à cette occasion que les dignités militaires de lieutenant-général & maréchal de camp n'étoient pas multipliées alors, comme elles l'ont été depuis. Il n'y avoit que celui qui commandoit l'armée qui y portât le titre de lieutenant-général. Il n'y avoit pas non plus beaucoup de maréchaux de camp. La dignité de brigadier n'étoit pas encore en usage dans ce temps-là, & n'est que de l'institution de Louis le Grand. Le colonel général de l'infanterie la commandoit dans les armées sous le lieutenant général. Il y avoit aussi dès lors un colonel de la cavalerie légere en titre d'office. Le lieutenant général dans une bataille, dans une marche, dans une campagne donnoit à certains capitaines la conduite de plusieurs bandes, ou régimens : & même ce nom de régiment ne commença à être fort en usage que sous ce regne. On avoit égard pour l'ordinaire à ne pas mettre sous ces capitaines d'autres capitaines, qui les eussent commandés auparavant. Le titre de capitaine étoit alors très-honorable, on le donnoit à ceux mêmes qui avoient commandé dans des corps considérables. Montluc par exemple fut long-temps appellé le capitaine Montluc, quoiqu'il eût fait en diverses occasions les fonctions de ceux qu'on appelle aujourd'hui brigadiers, c'est-à-dire, qu'il eût commandé plusieurs régimens en diverses rencontres. Il fait lui-même cette remarque dans ses Commentaires : & monsieur de Lanques ayeul maternel du seigneur de Praslain, qui m'a donné lieu de faire cette digres-

Commentaires de Montluc.

Le Laboureur addit. aux mem. de Castelnau, L. 7.

1569. sion, est toûjours appellé dans nos histoires le capitaine Lanques, après avoir été gouverneur de Langres & d'Arras, & lieutenant général en Italie. Les personnes de la plus haute qualité n'avoient pas souvent d'autre commandement en titre de charge, que celui de leur compagnie de cinquante ou de cent hommes d'armes. Leurs lieutenans & leurs guidons étoient gens de distinction, les hommes d'armes étoient gentilshommes pour la plûpart : mais dans les occasions un capitaine d'hommes d'armes commandoit avec sa compagnie plusieurs détachemens des autres compagnies d'hommes d'armes : & ce n'est proprement que sous le regne de Louis XIII. que les titres de lieutenant général & de maréchal de camp ont été communiqués à tant de personnes. L'usage est tel aujourd'hui plus que jamais, les derniers rois ayant jugé à propos pour de bonnes raisons d'en user ainsi.

Je reviens à la bataille de Jarnac, ou de Bassac ; car on lui donne ces deux noms. Le prince de Condé & l'amiral firent en cette rencontre la même faute qu'ils avoient faite à Dreux & à saint Denys, c'est-à-dire, que, pour ne pas prendre assez bien leurs mesures de loin, ils furent forcés par les généraux du parti catholique à accepter la bataille qu'ils vouloient éviter, à cause de l'inégalité de leurs forces : mais en quoi ils furent le plus blâmables en cette derniere, fut d'avoir si peu dépensé en bons espions, que le pont sur la Charente se trouva fait avant qu'ils en eussent eu la moindre connoissance, & que l'armée catholique étoit presque toute passée, dans le temps qu'ils la croyoient encore toute entiere au-delà de la riviere.

Suite de la bataille. La perte (*a*) du prince de Condé devoit être un coup mor-

(*a*) Voici un quatrain que l'on fit sur sa mort & qui courut toute la France.

L'an mil cinq cents cinquante-neuf
Entre Jarnac & Châteauneuf,
Fut porté mort sur une ânesse
Le grand ennemi de la Messe.

La mort du prince de Condé ne fit pas perdre courage aux huguenots, ils voyoient encore à leur tête l'amiral & le comte de la Rochefoucault dont la fermeté, le crédit, & le courage les rassuroient, à en juger du moins par cette chanson que l'on chantoit dans leur camp au son des trompettes :

Le prince de Condé
Il a été tué,
Mais monsieur l'amiral
Est encore à cheval,
Avec la Rochefoucault
Pour écraser tous ces papaux.

Par ce nom de papaux ou de papistes, les huguenots vouloient désigner les catholiques.

tel pour le parti calviniste, qui sembloit ne s'être soûtenu jusqu'alors, que parce qu'il avoit un prince du sang à sa tête, & un prince du caractere de celui qu'il venoit de perdre : mais l'amiral avoit le talent des ressources, & son ambition lui fournissoit un nouveau motif de maintenir cette faction, où désormais il domineroit seul, où il travailleroit pour sa propre gloire, & qui lui seroit uniquement redevable de sa conservation, si après le malheur de cette déroute, il pouvoit empêcher qu'elle ne se dissipât. 1569.

L'amiral recueille le débris de ses troupes. La Popeliniere, l. 15.

Il s'étoit sauvé avec Dandelot son frere & quelques gentilshommes jusqu'à saint Jean d'Angeli. D'Acier avec la plûpart de l'infanterie qu'il avoit rassemblée, étoit à Coignac, & la cavalerie avoit gagné Xaintes, où étoient le jeune Henri prince de Bearn & Henri fils aîné du prince de Condé. L'amiral vint les y trouver, & ne les y croyant pas assez en sûreté, les amena à saint Jean d'Angeli.

Il fortifia les garnisons de Xaintes & des autres places les plus exposées aux entreprises de l'armée victorieuse. Le capitaine Piles fut envoyé commander à Xaintes, d'Acier demeura à Coignac, le comte de Montgommeri fut chargé de la défense d'Angoulême, comme la plus exposée, parce que l'armée royale étoit entre cette place & les débris de l'armée huguenote.

Fermeté heroïque de la reine de Navarre. Davila, l. 4.

L'amiral après avoir donné ses ordres, assembla les principaux chefs de son parti à Tonnai-Charente. Il y fit conduire les deux jeunes princes, & la reine de Navarre s'y rendit aussi. Ils délibérerent sur le parti qu'on avoit à prendre dans la fâcheuse situation où ils se trouvoient. La reine de Navarre y harangua, non point en femme étonnée du danger, mais en heroïne. Elle représenta que l'état présent des affaires n'étoit pas à beaucoup près aussi périlleux, que plusieurs, trop consternés du malheur qui venoit d'arriver, se le figuroient en s'abandonnant au désespoir; qu'on avoit fait une perte peu considérable de troupes ; que sept ou huit cents hommes morts ou pris, n'étoient point la ruine d'une armée ; que la plûpart des troupes dissipées se rassembloient sous leurs drapeaux; que monsieur d'Acier étoit à Coignac avec la meilleure partie de l'infanterie, qui n'avoit presque rien souffert; que la cavalerie qui avoit été plus maltraitée, étoit encore

1569. nombreuse; qu'au cas que l'on ne pût pas tenir la campagne, on avoit plusieurs villes, sous lesquelles on pouvoit se mettre à couvert; que M. l'amiral avoit pourvû à la sûreté des principales; qu'elles étoient toutes hors d'insulte; que si les ennemis s'attachoient à un siége, qui étoit l'unique chose qu'on pouvoit craindre, il en coûteroit tout au plus une place; mais qu'on se serviroit de l'occasion pour se remettre en état de leur faire tête, & de tenir la campagne; qu'on avoit un gros corps de troupes en Languedoc; que la reine d'Angleterre hâteroit les secours qu'elle devoit envoyer à la Rochelle, que le duc des deux Ponts s'avançoit, & que s'il pouvoit une fois joindre l'armée, elle seroit au moins aussi forte que celle des royalistes; qu'à la vérité la perte du prince de Condé étoit irréparable : mais qu'après tout elle avoit deux princes du sang à mettre à leur tête, son fils le prince de Bearn, & Henri prince de Condé; qu'ils étoient en âge de supporter les fatigues de la guerre; que son fils avoit seize ans, & le prince de Condé dix-sept; que tous deux étoient d'un caractere à remplacer dans peu de temps le prince de Condé, & qu'en attendant, l'armée sous leurs ordres seroit commandée par monsieur l'amiral, dont on connoissoit la valeur, la prudence, & l'expérience, qui le faisoient regarder comme un des plus grands capitaines de l'Europe.

Le prince de Bearn se déclare chef de la ligue.

Ce discours prononcé avec beaucoup de majesté ranima le courage de plusieurs, qui pensoient déja à la retraite, ou à recevoir les conditions de paix telles que le prince victorieux voudroit les imposer. On fit la revûe de la cavalerie, qui se trouva encore de quatre mille chevaux. On lut à la tête de chaque régiment l'acte par lequel le prince de Bearn se déclaroit chef de la ligue, & tous firent serment de ne point l'abandonner, jusqu'à ce qu'on eût obtenu une paix sûre & honorable. La reine de Navarre, pour marquer sa résolution & celle de son fils, fit frapper dans ce temps-là une medaille d'or, où l'on voyoit d'un côté sa figure, & de l'autre celle de Henri son fils, avec cette inscription : PAX CERTA, VICTORIA INTEGRA, MORS HONESTA, *paix assurée, victoire entiere, mort glorieuse.*

Dandelot fut envoyé dans les villes, où il fit la revûe de l'infanterie. De-là il alla en Poitou rassembler les soldats dis-

persés, & faire de nouvelles levées, & l'amiral auteur de ce nouveau plan de guerre se vit au comble de ses vœux, malgré ses ennemis & un grand nombre d'envieux, qui l'avoient voulu rendre responsable de la perte de la bataille, & de la mort du prince de Condé. 1569.

Cependant le duc d'Anjou, qui avoit acquis beaucoup de réputation dans la bataille, où il s'étoit fort exposé, & avoit eu un cheval tué sous lui, pensoit à profiter de sa victoire: mais le retardement de la grosse artillerie, qu'on lui envoyoit de l'arsenal de Paris, le mettoit hors d'état d'attaquer aucune ville forte. Il fut répoussé de devant Coignac, où il étoit allé, pour voir si la frayeur ne lui feroit point rendre cette place, qu'il ne pouvoit espérer de forcer, supposé que les ennemis prissent la résolution de se défendre. Ainsi il ne songeoit qu'à les joindre de nouveau en campagne, pour les combattre. Davila, l. 4. Mémoires de Tavanes.

Il s'avança jusqu'à Dompierre sur le chemin de Saint-Jean-d'Angeli: mais ayant eu avis qu'ils prenoient la route de Pons; que leur dessein étoit d'aller joindre le vicomte de Bourniquel en Languedoc; qu'ils devoient être renforcés sur le chemin par le capitaine Piles qui étoit à Bergerac, il repassa promptement la Charente à Jarnac, pour les suivre, dans l'espérance de les charger au passage de la Garonne.

Martigues fut détaché avec deux mille chevaux, pour prendre les devans: mais il apprit sur la route que l'amiral avoit changé de dessein. Il ne rencontra que huit cornettes, que le comte de Montgommeri conduisoit à Pons. Il l'attaqua, & tailla en pieces quatre de ces huit cornettes, prit deux drapeaux, fit le capitaine Chaumont prisonnier avec quelques soldats, & revint à Jarnac, où il rencontra l'armée qui s'y arrêta, pour se régler selon les mouvemens des ennemis.

Pour ne pas toutefois tenir les troupes tout-à-fait oisives, le duc d'Anjou envoya le comte de Brissac avec quelques pieces de campagne attaquer Mucidan petite ville de Perigord. Elle fut prise: mais il en coûta la vie à ce brave comte, qui y fut tué avec le vicomte de Pompadour, tous deux d'un coup de mousquet dans la tête: & cette prise n'auroit pas dédommagé le parti du roi de la perte de ces deux seigneurs, si d'ailleurs elle n'avoit rompu le dessein que le vicomte de

1569. Bourniquel avoit pris, de faire une partie du chemin, pour ſe joindre à l'amiral.

Le duc des deux Ponts vient à ſon ſecours.

Tandis qu'on ſe tenoit ainſi en échec de part & d'autre en Xaintonge & en Perigord, le duc des deux Ponts s'avançoit à la tête de ſix mille reîtres & de cinq mille lanſquenets. On avoit regardé à la cour, & avec raiſon, comme une affaire des plus importantes, d'empêcher ſon entrée dans le royaume. C'eſt pourquoi dès qu'on le ſut en marche, on avoit envoyé ſur les frontieres de Champagne & de Bourgogne le duc d'Aumale avec ce qu'il put tirer de troupes de ces deux provinces. Il fut renforcé peu de temps après par ſix mille Suiſſes nouvellement levés, & par le baron des Adrets, qui lui amena dix-ſept enſeignes, qu'il avoit faites en Dauphiné.

Belleforeſt, l. 6.

Le roi, pour donner de plus près ſes ordres à cette armée, alla à Metz avec la reine : & ce fut là qu'il apprit avec beaucoup de joie la victoire de Jarnac. On ſut que du côté de Saverne & Straſbourg un aſſez bon nombre de ſoldats François proteſtans, venus la plûpart de Geneve, s'aſſembloient ſous un capitaine nommé la Coche, pour attendre le duc des deux Ponts. Le duc d'Aumale marcha de ce côté-là, les chargea par-tout où il les rencontra, & les tailla en pieces pour la plûpart. Les payſans en aſſommerent beaucoup, & le reſte ſe diſſipa. Mais l'empereur Maximilien fit faire de grandes plaintes au roi, de ce que ſon armée étoit entrée ſur les terres de l'empire : & on fut obligé, pour ne pas s'attirer un nouvel ennemi ſur les bras, de laiſſer le paſſage libre par l'Alſace au duc des deux Ponts.

Davila, l. 4.

Ce prince prit ſa route par Montbéliard & par la Franche-Comté. Le prince d'Orange l'avoit joint avec ſon armée, qu'il avoit ramenée des Pays-Bas, & indigné de ce que le roi ne lui avoit pas tenu parole touchant l'argent qu'il lui avoit promis, & de plus de ce que le ſieur de la Mole s'étoit ſaiſi de la principauté d'Orange par ordre de la cour, il avoit pris la réſolution, pour s'en venger, de rentrer dans le royaume : mais n'ayant pas dequoi ſoudoyer ſes troupes, il vendit ſon canon & une partie de ſes bagages pour les payer, & ne retint que douze cents chevaux. Le reſte fut enrôlé, partie par le duc des deux Ponts, partie par le marquis de Bade, qui levoit des troupes pour le roi. Le prince d'Orange ſuivit le

Hiſt. des princes d'Orange.

duc

duc des deux Ponts à la tête de celles qu'il retenoit, & mena avec lui ses deux freres Louis & Henri de Nassau. Ils trouverent en chemin Moui, le marquis de Revel, Morvilliers, d'Autricourt, Briquemaut, Feuquieres, & plusieurs autres gentilshommes François calvinistes, qui ne leur furent pas d'un petit secours, soit par le renfort de deux mille hommes qu'ils leur amenoient, soit pour conduire cette armée par les routes les plus commodes dans le royaume. 1569.

Le duc d'Aumale, après l'avoir côtoyé quelque temps dans la Franche-Comté, revint sur les frontieres de Bourgogne, pour couvrir ce duché. On lui avoit depuis quelque temps associé pour le commandement de l'armée, le duc de Nemours, qui rouloit avec lui, & l'on eut sujet de s'en repentir, à cause de la jalousie qui se mit entr'eux : chose presque inévitable entre deux généraux, qui ont pareille autorité, sur-tout dans un temps comme celui-là, où les ordres du Souverain n'étoient pas autant respectés qu'ils le devoient être.

Brouilleries entre les généraux François, de quoi suivies.

A peine le duc de Nemours fut-il arrivé à l'armée qu'il se brouilla avec le duc d'Aumale. Les officiers subalternes prirent parti, les uns pour le premier, & les autres pour le second. Rien ne se fit plus de concert : les mesures prises par le duc d'Aumale le jour qu'il commandoit, n'étoient point suivies le lendemain par le duc de Nemours. On perdit par là plusieurs occasions favorables de battre les ennemis. Pour remédier à ce désordre, on proposa au roi de donner la conduite de l'armée de Xaintonge au duc de Montpensier, & de mettre le duc d'Anjou à la tête de celle de Bourgogne : mais le cardinal de Lorraine, qui se fit un point d'honneur de conserver le commandement au duc d'Aumale son frere, empêcha qu'on ne prît cet expédient : & cela fut cause que le duc des deux Ponts passa la Saone presque sans coup ferir à Montreuil & à Pont-sur-Saone. Il y eut une chaude escarmouche au passage d'une petite riviere, qui coule à Nuits à deux ou trois lieues de Beaune, & l'on crut qu'on en viendroit là à une bataille : mais soit que les généraux François eussent défense de la hazarder, soit que ce fût encore un effet de leur mesintelligence, les ennemis passerent aux dé-

La Popeliniere, l. 15.

pens d'une centaine de soldats, en ayant tué presque autant aux François.

1569.

Brantome dans l'éloge de Charles IX.

La nouvelle du passage de la Saone & de la riviere de Nuits mit le roi dans un extrème colere : & à cette occasion il ne put s'empêcher de témoigner son chagrin contre la reine, qui malgré les instances qu'il lui avoit faites de le laisser aller commander cette armée, n'avoit jamais voulu le lui permettre. Il en fit de grandes plaintes en présence de plusieurs courtisans, & dit que, *s'il y avoit été, il auroit plûtôt crevé* (c'est le terme dont il se servit) *que de laisser entrer les Allemands en France*: mais le mal étoit sans remede, & l'on ne s'en consola que par l'espérance d'empêcher le duc des deux Ponts de passer la riviere de Loire, qui étoit effectivement la plus grande difficulté qu'il eût à vaincre, pour se joindre à l'amiral.

La Popeliniere, l. 16.

Il traversa la Bourgogne par l'Auxerrois, toûjours côtoyé & harcelé par l'armée Françoise, & prit à gauche vers la Charité. Ce fut alors que le duc d'Aumale qui commandoit seul, parce que le duc de Nemours étoit tombé malade, cessa de le poursuivre, & marcha à grandes journées, pour traverser la Loire à Gien, & aller au-devant du duc d'Anjou, qui s'approchoit. Il comptoit que les passages de cette riviere étant bien gardés, les Allemands ne pourroient la passer, à moins que de forcer quelque ville, & que n'ayant gueres que des pieces de campagne, pour peu que les commandans des places eussent de résolution, ils donneroient le temps au prince & à lui de les secourir ; qu'alors le passage deviendroit absolument impossible, & que l'armée ennemie fatiguée des longues marches qu'elle avoit faites, & ne pouvant plus subsister dans les pays qu'elle avoit déja désolés, se dissiperoit d'elle-même, ou seroit obligée de retourner sur ses pas ; qu'on la suivroit, & qu'on la feroit périr, avant qu'elle pût regagner l'Allemagne.

Ces raisonnemens étoient assez justes : mais en matiere de guerre, un accident déconcerte quelquefois les projets le plus prudemment formés : & il en arriva un, que le duc d'Aumale ne devoit pas prévoir.

Guerchi avoit été fait prisonnier à la bataille de Jarnac,

1569.

& relâché par le duc d'Anjou pour le malheur du parti catholique, à la priere d'un des parens de ce gentilhomme. Il avoit ses terres aux environs de la Charité, & connoissoit parfaitement tous les lieux des environs. L'Amiral le crut propre à donner des lumieres au duc des deux Ponts dans l'embarras où il se trouvoit, & le lui envoya.

Les Allemands prennent la Charité.

Mémoires de Castelnau, l. 7. c. 5.

La Popeliniere, l. 16.

Le duc apprit de lui qu'il y avoit un gué à Pouilli à deux lieues de la Charité, & en même temps que la garnison de cette place étoit très-foible. Le gué ayant été sondé, il se trouva assez aisé, pour faire passer au moins quelque cavalerie. Sur quoi le duc résolut de faire une tentative sur la Charité. De Moui passa au gué avec six cents chevaux, se campa au-delà de la riviere, & trouva moyen d'y faire transporter deux canons. Le duc des deux Ponts arriva le dixieme de Mai devant la place, & commença à la battre vers la porte de Nevers avec trois coulevrines. Les remparts ne valoient rien: mais les fossés étoient très-profonds, & les ruines de la muraille n'auroient pas été capables de les combler d'une maniere à faire un chemin aux assiégeans, pour monter à l'assaut; de sorte que le gouverneur eût pû sans beaucoup de risque donner le loisir au duc d'Anjou, ou au duc d'Aumale, de venir le délivrer: mais soit lâcheté, soit infidelité dans ce gouverneur, dont je ne trouve point le nom marqué dans l'histoire, il abandonna lui-même sa place, sous prétexte d'aller hâter le secours.

Ce mauvais exemple fut suivi par les soldats, qui commencerent à déserter les uns après les autres: & les habitans appréhendant le pillage de leur ville, demanderent à capituler le vingtieme de Mai: mais ils n'éviterent pas pour cela le mal qu'ils appréhendoient; car durant qu'on parlementoit, quelques bourgeois huguenots y introduisirent plusieurs soldats François qui monterent un à un sur la muraille par le moyen d'une corde: & quand ils s'en furent rendus maitres, ils y furent suivis par les Allemands, qui seuls par ordre des chefs profiterent du pillage de la ville, pour les encourager & les récompenser des fatigues qu'ils avoient essuyées jusqu'alors. On arrêta seulement le carnage qu'ils commençoient à faire des habitans, dont il n'y en eut pas plus de cent de tués dans la premiere fureur du soldat.

1569. La prise de la Charité, qui ouvroit aux Allemands les pays d'au-delà de la Loire, changea étrangement la situation tion des affaires. Tout étoit à craindre pour le duc d'Anjou.

L'armée des huguenots se renforçoit tous les jours, au lieu que la sienne diminuoit à vûe d'œil, tant par les maladies que par les désertions. Son infanterie étoit réduite à la moitié, & sa cavalerie au tiers, & ce qui restoit pouvoit être à peine contenu dans les bornes de la discipline militaire, parce qu'il y avoit plus de trois mois que les soldats n'avoient reçu aucun argent.

Mémoires de Castelnau, l. 7. c. 6.

Castelnau-Mauvissiere, que le roi y avoit envoyé pour en connoître l'état, en instruisit la cour : & c'est ce qui obligea la reine de se transporter elle-même à Limoges, où le duc se retira dès qu'il sut le passage des Allemands, de peur de se trouver renfermé entre leur armée & celle de l'amiral.

Divers secours envoyés aux catholiques.

La reine étant arrivée à Limoges, donna plus de belles paroles que d'argent aux officiers & aux troupes : mais sa présence ne servit pas peu à les tenir dans le devoir. Elle leur promit que dans peu elles seroient contentes & renforcées de grands secours, qui leur venoient de trois endroits, savoir d'Allemagne, de Flandres, & d'Italie.

En effet le pape, qui sans avoir égard aux embarras, où le roi se trouvoit, ne faisoit attention qu'aux avantages que les hérétiques pouvoient tirer de la derniere paix, en avoit été très-mécontent, & il fut ravi d'apprendre qu'elle étoit rompue. Il promit de faire de grands efforts pour seconder le parti catholique en France, & engagea Cosme de Medicis, duc de Florence, à en faire aussi de son côté pour la même fin.

Ils mirent sur pié quatre mille hommes d'infanterie & douze cents chevaux de très-bonnes troupes. Ils en confierent la conduite à Ascagne Sforce comte de Santafioré, le plus fameux capitaine d'Italie, qui du temps de Henri II. avoit vaillamment défendu Civitella contre le duc de Guise, & étoit général de l'infanterie dans l'armée du Marquis de Marignan à la déroute du maréchal de Strozzi durant les guerres de Toscane.

Castelnau, l. 7. c. 5.

Castelnau envoyé par le roi, pour presser la marche de Philbert marquis de Bade, l'avoit amené en France. L'ar-

1569.

mée de ce prince étoit de cinq mille reîtres & de quatre mille lansquenets. Le duc d'Albe qui avoit vû par expérience ce qu'il avoit à craindre des huguenots de France, qui avoient fourni au prince d'Orange plus de trois mille hommes, lorsqu'il étoit entré dans les Pays-Bas l'année précédente, accorda de bonne grace au même Castelnau deux mille fantassins & deux mille cinq cents reîtres sous les ordres du comte Ernest de Mansfeld gouverneur du Luxembourg. Les Italiens arriverent les premiers au duc d'Anjou, & fort à propos, pour le mettre en état de tenir la campagne devant les ennemis.

Mort du duc des deux Ponts.

Cependant le duc des deux Ponts ayant laissé pour gouverneur à la Charité le sieur de Guerchi, qui meritoit bien cette récompense pour le grand service qu'il lui avoit rendu, s'avançoit vers la riviere de Vienne, pour se joindre à l'amiral. Celui-ci fit lui-même une partie du chemin, & arriva à Escars sur cette riviere l'onzieme de Juin : mais en y arrivant, il y apprit la mort du duc des deux Ponts, qui venoit d'expirer d'une fiévre quarte, d'autre disent d'avoir trop bû. (*a*) Il fut extrémement regretté de toutes ses troupes, qu'il avoit conduites au travers de la France dans l'espace de près de quatre-vingt lieues, malgré les obstacles des rivieres & des villes toutes ennemies, d'une armée aussi forte que la sienne, qui le suivit durant toute sa marche, & l'embarras des gros bagages, qu'il conduisoit avec lui, selon la coûtume des Allemands; &, ce qui n'est pas moins remarquable, les ennemis sachant son dessein, & que son unique but étoit de gagner la riviere de Loire. Cette expédition fut en effet regardée comme un prodige de prudence militaire; mais dont ceux, qui connoissent ce duc, lui en attribuerent moins la gloire, qu'au prince d'Orange, au comte Louis de Nassau, au comte Volrad de Mansfeld, & aux capitaines François que j'ai nommés. La division des chefs catholiques fut un grand bonheur pour les Allemands; & l'amiral avoua depuis que jusqu'à l'évenement, il avoit cru leur jonction avec lui impossible, & leur perte comme assurée.

Discours politiques & militaires de M. de la Noue.

(*a*) On lit dans les mémoires de Tavanes, que le duc des deux Ponts mourut du poison qu'un medecin d'Avalon avoit mis dans des vins dont on lui fit présent.

1569.

Jonction des deux armées huguenotes.

Le duc des deux Ponts assembla ses officiers avant que de mourir, leur recommanda de poursuivre avec constance leur entreprise, & de faire paroître, en servant fidelement le jeune prince de Bearn, le zele qu'ils avoient pour leur religion, qui les avoit fait s'exposer jusqu'alors à de si grands dangers. Le comte Volrad de Mansfeld prit le commandement de son armée. L'amiral vint le trouver, & lui fit & à chacun des principaux capitaines, présent d'une chaîne d'or, où étoit la médaille de la reine de Navarre, dont j'ai parlé. Le vingt-troisieme du même mois de Juin la revûe des troupes Allemandes fut faite à Yrier en présence de l'amiral; qui leur distribua leur solde pour un mois: & ce fut là que les deux armées s'unirent.

Mort de Dandelot

La Popeliniere.

Brantome dans l'éloge de Dandelot.

La mort du duc des deux Ponts ne fut pas l'unique perte que fit le parti protestant. Dandelot étoit mort le vingt-septieme de Mai à Xaintes d'une fievre maligne. C'étoit le seigneur de toute la faction, qui étoit le plus sincerement calviniste. La disgrace, qu'il s'attira par la libre profession qu'il fit de sa religion en présence de Henri II. qui l'aimoit beaucoup en fut une grande preuve. Jamais homme ne haït plus les catholiques qu'il les haïssoit, & cette haine alla quelquefois jusqu'à la fureur & à la brutalité, sur-tout contre les Prêtres. Sa valeur, son activité, son esprit remuant & entreprenant le faisoient regarder comme le plus dangereux ennemi qu'eût alors l'état: & c'est ainsi que le feu duc de Guise en parloit dès le tems de la premiere guerre civile, sur ce qu'il lui avoit vû faire au siége de Calais, & dans plusieurs autres occasions, où, soit qu'il fût pour ou contre le roi, il étoit toûjours à la tête des entreprises les plus hasardeuses.

Feuquieres l'homme de ce temps-là qui entendoit le mieux les fortifications, les campemens, l'attaque & la défense des villes, étoit mort pareillement de maladie au siége de la Charité, fort regretté de l'Amiral, comme très-difficile à remplacer, & il ne fut gueres moins touché de la mort de Genlis. Ce seigneur mourut à Strasbourg de chagrin de ce qu'on lui avoit préferé Morvilliers pour le commandement des troupes Françoises, qui se joignirent en Alsace au duc des deux Ponts: mais son concurrent ne lui survécut gueres; car il mourut aussi quelque temps après d'une fievre chaude à An-

goulême. D'Acier profita de la dépouille de Dandelot, & fut fait colonel général de l'infanterie Françoise dans le parti huguenot, comme Strozzi l'étoit dans les armées du roi. 1569.

Avant que de parler de ce que firent les deux principales armées, après qu'elles eurent reçu chacune leurs renforts dans le Limousin, je toucherai en peu de mots ce qui se passa en divers autres endroits du royaume.

Entreprises manquées sur Dieppe & sur le Havre.

Cateville, gentilhomme de Normandie de la faction huguenote, avoit tramé une entreprise sur Dieppe: mais un caporal à qui il s'étoit adressé pour la faire réussir, en ayant averti Sicogne gouverneur de la place, & celui-ci en ayant donné avis à monsieur de la Mailleraye lieutenant de roi dans la province, Cateville fut arrêté, & eut la tête tranchée par arrêt du parlement de Rouen, aussi-bien que Ligneboeuf, qui n'étoit pourtant coupable que d'avoir gardé le secret à son ami, & avoit même tâché de le dissuader de cette entreprise.

La vigilance de Sarlabous gouverneur du Havre, fit manquer un pareil dessein sur cette place, où plusieurs gentilshommes huguenots du pays de Caux avoient intelligence pour s'en saisir.

Le château d'Exiles sur les confins du Dauphiné & du Piémont, où Gaye provençal commandoit pour le roi, fut surpris par le capitaine Colombel natif de Grenoble, & repris par les capitaines du Rousset & la Caette. On prenoit ainsi & on reprenoit divers petits postes sur les frontieres de Bretagne & du bas Poitou, & presque dans toutes les provinces du royaume, où les gentilshommes des divers partis, avec ce qu'ils pouvoient assembler de gens de leur religion & de leurs amis, couroient les uns sur les autres, & désoloient le royaume par le carnage & par les incendies, avec l'impunité ordinaire dans les guerres civiles: mais enfin le fort de la guerre tomba sur le haut Poitou.

Propositions de l'amiral avant que de continuer la guerre.

L'amiral, avant que d'entrer en action, crut qu'il étoit de sa politique de faire quelque démarche, qui pût donner une couleur à l'opiniâtreté de sa révolte.

Les deux jeunes princes par son conseil dresserent une requête au roi au nom de tous les huguenots de France, où après avoir fait les plaintes ordinaires de ce qu'on forçoit leurs

1569. consciences sur la religion, ils protestoient qu'ils étoient prêts de désarmer, pourvû qu'on leur accordât toute liberté sur ce point-là, sans restrictions & sans modifications. Ils s'offroient même à renoncer à leur croyance, pourvû qu'on leur montrât par les écritures qu'ils étoient dans l'erreur, & à se soumettre à un concile général qui fût parfaitement libre.

Rejettées de la cour, & pourquoi.

(*a*) On eût sans doute accepté leur offre, si on l'avoit cru sincere, & même la reine en venant à Limoges, avoit eu quelque dessein d'engager l'amiral à un traité; mais on vit bien par les proposition ambigues & générales, qu'il faisoit dans les lettres qu'il écrivit sur ce sujet au maréchal de Montmorenci, que ce n'étoit qu'une feinte, & qu'étant à la tête d'une armée nombreuse, on ne pourroit rien conclure avec lui qu'à des conditions trop avantageuses aux huguenots, que l'on n'étoit pas résolu de leur accorder. C'est pourquoi le roi par l'avis de son conseil, ne répondit point autre chose, sinon qu'avant que l'on traitât, il vouloit voir ses sujets rebelles rentrés dans leur devoir; & qu'après qu'il auroient mis bas les armes, ils éprouveroient sa bonté & sa clémence. Ainsi on ne pensa plus de part & d'autre, qu'à décider par les armes du sort de la France & de la religion dans ce royaume.

Situation des deux armées.

L'amiral, beaucoup plus fort alors que le duc d'Anjou, s'approcha de son camp pour l'attaquer, ou pour l'attirer à la bataille. Ce prince étoit campé en un lieu appellé la Roche-l'Abeille dans le Limousin à une lieue de saint Yrier, bien retranché, excepté du côté de ce bourg, par où il étoit difficile de l'attaquer, à cause que la plaine finissoit là à un vallon profond, & qu'en deçà du vallon du côté de l'armée catholique il y avoit une montagne, sur laquelle on avoit placé l'artillerie sous la garde des Suisses & de quelques arquebusiers François; & de plus au pié de cette montagne jusqu'au vallon, il y avoit de marécages.

Mémoires de Tavanes, La Popeliniere, L. 16.

Si toute l'armée catholique avoit été au-dedans du camp, c'est-à-dire, en deçà des marécages, elle auroit été inaccessible : mais comme l'obéissance n'étoit pas dans cette armée

(*a*) Ces négociations ne se firent point avant la bataille de la Roche-Abeille qui se donna dans le mois de Juin 1569. au lieu que les négociations dont le pere Daniel parle ici, se firent au mois de Juillet. La lettre de l'amiral au maréchal de Montmorenci est datée du 26. Juillet 1569. Voyez *hommes illust. T. 15 p. 280.*

telle

telle qu'il convenoit, les capitaines la Barthe & Goas qui commandoient deux régimens d'infanterie les meilleurs de l'armée, & à la tête desquels le feu sieur comte de Brissac avoit coutume de combattre, s'opiniâtrerent à camper au-delà du marais, où ils se retrancherent : ce lieu d'ailleurs étoit fort avantageux pour l'infanterie, parce qu'il étoit fort couvert de haies, & planté de châtaigniers, dont ce pays est rempli.

1569.

Mémoires de Castelnau, l. 7.

L'amiral parut inopinément à la vûe du camp. Son armée étoit divisée en deux. Il commandoit l'avant-garde, où étoient les régimens de cavalerie de Beauvais-la-Nocle, de Briquemaut, de Soubise, de la Noue, de Teligni, de Moui, & un gros de réîtres conduits par Louis de Nassau. Les régimens d'infanterie de Beaudisné & de Piles faisoient l'aîle droite, & ceux de Rouvrai & de Pouillé la gauche. Un gros de lansquenets suivoit avec huit pieces de campagne.

Les deux jeunes princes étoient à l'autre corps, accompagnés du prince d'Orange & du comte de Volrad de Mansfeld. Il étoit beaucoup plus nombreux & plus étendu que l'avant-garde, & c'étoit le comte de la Rochefoucault qui le conduisoit.

L'amiral après avoir consideré le camp, vit qu'il n'étoit pas accessible : mais il ne balança pas à faire attaquer les deux régimens qui étoient en deçà du marais, & à la tête desquels Strozzi colonel-général de l'infanterie s'étoit venu mettre.

Combat de la Roche-Abeille.

Le capitaine Piles qui menoit les enfans perdus, poussa d'abord une garde avancée, & vint en essuyant un grand feu des haies, droit au retranchement.

Il fut vigoureusement reçu, & non-seulement il fut repoussé, mais encore Strozzi fit sortir sur lui un bataillon qui le poussa fort loin, & l'enveloppa ; de sorte que si l'amiral n'avoit promptement détaché un grand nombre d'arquebusiers pour le dégager, il couroit grand risque d'y demeurer mort ou pris.

Le combat fut là fort sanglant ; car le bataillon se tenant fort serré, fit ferme très-long-temps, jusqu'à ce que voyant plusieurs pelotons venir sur lui, il fit retraite en combattant, pour se mettre sous le feu des palissades.

Ce fut là que quelques capitaines & soldats de l'armée ca-

Brantome dans l'éloge de Strozzi.

tholique dirent assez haut: *Nous aurions ici grand besoin de*
1569. *Brissac*. Cette parole que Strozzi entendit, le piqua vivement: *Brissac est mort*, reprit-il; *mais suivez-moi seulement, & je vous conduirai en lieu aussi chaud qu'il vous ait jamais menés*.

Il tint parole: car étant sorti sur le champ avec plusieurs compagnies dont il appella les capitaines, il donna dans un gros bataillon des ennemis qu'il enfonça, & secondé de quelques escadrons Italiens que le duc d'Anjou avoit fait passer pour le soutenir, il mit en fuite tout ce qui se présenta devant lui.

L'amiral surpris de se voir attaqué par des gens qu'il croyoit devoir seulement se tenir sur la défensive, envoya de ce côté-là Moui avec un gros corps de cavalerie, qui fit plier les cavaliers Italiens, dont la déroute découvrit le flanc du bataillon de Strozzi. Pour comble de malheur, il faisoit une grosse pluie qui éteignit les meches de ses mousquetaires; de sorte qu'ils ne pouvoient plus se servir que de l'épée; & en même-temps le capitaine la Roviere qui servoit de sergent-major dans le corps que Piles commandoit, ayant pris plus loin à droite, s'avança vers les retranchemens pour y donner un assaut. Ce mouvement obligea Strozzi à faire retraite vers ses palissades, toûjours en combattant: mais il fut coupé par Moui, & obligé de se rendre, ayant vû tuer autour de lui vingt-deux officiers, tant capitaines que lieutenans & enseignes, du nombre desquels furent le capitaine Roquelaure lieutenant-colonel, le capitaine Vallon Provençal, que le duc d'Anjou aimoit & estimoit beaucoup, le capitaine Mignard & le capitaine Saint-Loup, qui se mit au-devant d'un coup qu'on portoit à Strozzi, à qui il sauva la vie par sa mort.

Le reste s'étant jetté pêle-mêle dans les retranchemens, gagna la montagne fuyant en désordre, & poursuivi l'épée dans les reins: mais l'amiral donna dans le moment le signal de la retraite, tant à cause du mauvais temps, qu'à cause de la difficulté qu'il trouvoit à gagner la montagne, & sur-tout parce que l'artillerie du duc d'Anjou lui abattoit grand nombre de ses gens.

Perte des deux partis. Les catholiques perdirent dans ce combat, qui se donna

le vingt-cinquieme du mois de Juin, plus de quatre cents hommes, & plus de cinquante officiers. La perte ne fut gueres moindre du côté des calvinistes, soit pour le nombre, soit pour la qualité. Ceux-ci dans la poursuite ne firent quartier presque à personne, & les catholiques s'en souvinrent bien quelque-temps après. Il y eut le lendemain encore quelques escarmouches, après lesquelles l'amiral s'éloigna du camp du duc d'Anjou, & tourna vers le Perigord. L'armée royale l'y suivit, & comme il trouva ce pays en défense, il prit à droite du côté de la Vienne vers Chabanois & Confolans. 1569.

Cette marche fit croire au duc d'Anjou, qu'il vouloit tourner du coté de la Loire: c'est pourquoi il alla promptement passer la Vienne à Limoges pour le prevenir; & comme ses troupes Françoises qui étoient en campagne depuis près d'un an, se trouvoient extrèmement fatiguées; que la plûpart des gendarmes, partie avec son congé, partie sans le demander, avoient quitté l'armée, & qu'il lui étoit impossible sans eux de donner bataille, il rompit son armée, la distribua dans les places les plus exposées, & se retira à Tours. Il y trouva le roi & la reine, dont la presence n'étoit pas inutile, le conseil du cabinet par son éloignement, embarrassant souvent le conseil de guerre sur les mesures qu'il devoit prendre. L'amiral durant sa marche s'empara de quelques petites places dans le Perigord & dans l'Angoumois; & se voyant maître de la campagne, ne méditoit rien de moins que la conquête entiere du Poitou.

Gui de Daillon comte de Lude, seigneur qui s'étoit signalé en toutes les belles occasions sous les regnes de Henri II. de François II. & de Charles IX. étoit gouverneur de cette province, qui avoit été depuis la derniere révolte du prince de Condé, le theatre de la guerre, & qui l'alloit être encore le reste de cette campagne. Il y faisoit la guerre aux protestans avec les troupes que le duc d'Anjou lui avoit laissées; & profitant de l'absence de l'armée calviniste qui étoit allée chercher le duc d'Anjou dans le Limousin, il avoit fait le siége de Niort. Puviaut qui s'y jetta, la résolution des bourgeois, le retardement des poudres qui manquerent quelques jours dans l'armée, & enfin l'approche de Teligni que l'ami- La Popeliniere, l. 17.

1569. ral détacha pour le secours de la place ensuite de la journée de la Roche-Abeille, l'obligerent à lever le siége, après des assauts redoublés, où les soldats ne seconderent pas la résolution des officiers qui y périrent en assez grand nombre.

Le bon ordre & la diligence avec laquelle il fit sa retraite, rassûra la province. Il jetta des troupes en chemin faisant dans Saint-Maixent, dans Lusignan, & dans quelques autres petits postes, & accourut avec le reste à Poitiers.

L'amiral se rend maître des places voisines de Poitiers.

Discours politiques & militaires du Sr de la Noue.

C'étoit effectivement sur cette capitale de la province, que l'amiral à la sollicitation de la noblesse Poitevine, avoit contre son propre avis formé son principal dessein; & pour en faire le siége avec plus de commodité & de sûreté, il pensa à se rendre maître des places voisines. Le capitaine la Loue s'empara de Châtelleraut par intelligence, la ville de Lusignan, & puis le château, quoiqu'il passât pour imprenable, furent pris en sept ou huit jours, Guron qui en étoit gouverneur ayant été obligé de capituler faute de munitions de guerre. L'amiral, deux jours après, c'est-à-dire, le vingt-deuxieme de Juillet, se mit en marche pour aller à Poitiers, & commença à prendre ses quartiers le vingt-quatrieme du même mois aux environs de la ville.

Et vint ensuite assiéger cette capitale.

La Popeliniere, l. 18.

Poitiers est une des plus grandes villes de France pour le circuit de ses murailles, mais très-peu peuplée à proportion de son étendue. Elle est située sur la riviere de Clin, qui venant du midi, a son cours vers le nord, & se courbe le long de ses murailles du côté de l'orient & du midi. La place est sur un penchant entourée de montagnes qui la commandent, excepté du côté de la porte qu'on appelle de la tranchée où il y a une plaine. Ses murailles étoient peu épaisses, mais bien cimentées, flanquées de quelques tours, & qui résisterent plus au canon qu'on ne l'avoit esperé. Elle avoit vers le nord un château triangulaire, chaque angle aboutissant à une tour, & dont les fossés par leur profondeur, valoient beaucoup mieux que les murailles qui étoient très-foibles. Ce ne seroit pas dans le temps où nous sommes une place de défense, & même alors elle n'auroit pû résister long-temps, si la valeur, la vigilance & l'autorité de ceux qui y commandoient n'avoient suppléé au désavantage d'une si mauvaise situation.

Le comte de Lude y avoit avec lui Châteliers, Sautré, Briançon ses tr is freres, Philippe de Volvire marquis de Ruffec son beau-frere, Guillaume de Hautemer sieur de Fervaque, les capitaines la Riviere, Boissequin, d'Argens, du Rouet, & quelques autres seigneurs chevaliers de l'ordre, avec une partie de leurs compagnies de gendarmes. Pour ce qui est de l'infanterie, il y avoit plusieurs compagnies, mais qui n'étoient pas completes, dont les capitaines étoient Passac, la Prade, la Vacherie, d'Arsac, le Lis, Boisverd, Bonneau, Boislande, Jarrie & quelques autres, outre six compagnies de bourgeois commandés par la Vacherie procureur du roi, la Bascle maire de la ville, Saint Martin, Fressinet, Nosieres & la Haye qui étoit à la tête. Toute cette infanterie jointe aux compagnies de troupes reglées, ne faisoit pas plus de trois mille hommes.

1569.

Par qui elle fut défendue.

Mais ils reçurent un renfort considérable par l'arrivée du duc de Guise, qui entra dans la place le vingt-deuxieme de Juillet, deux jours avant l'arrivée de l'amiral. Il menoit avec lui douze cents chevaux, dont il y avoit une cornette de reîtres & quatre cents Italiens commandés par Paul Sforce frere du comte de Santafioré. Le marquis de Mayenne frere du duc de Guise, Montpesat sénéchal de Poitou, René de Rochechouart baron de Mortemar, René de Villequier, baron de Clairvaux, Philippe de Château-Briant, seigneur des Roches-Baritaut, accompagnoient le duc, qui rendit ce grand service à sa patrie & à la religion presque malgré la cour. Car ce jeune prince qui ne cherchoit que les occasions de se signaler, ayant obtenu du duc d'Anjou avec beaucoup de peine la permission d'aller faire une course vers le camp des ennemis, & sû en chemin qu'ils prenoient leur marche vers Poitiers, alla sans attendre d'autre ordre, se jetter dans la place.

Mémoires de Tavanes.

Le comte du Lude qui ne l'attendoit pas, & qui même avoit mandé au duc d'Anjou qu'il avoit suffisamment de troupes pour se défendre, fut un peu surpris de la venue du duc de Guise. Il lui offrit cependant le commandement; mais le duc le refusa, disant qu'il étoit trop jeune pour commander où se trouvoit un capitaine si experimenté, & qu'il n'étoit venu que pour partager avec lui le danger du siége.

Le Laboureur additions aux mémoires de Castelnau, l. 7.

Sa présence encouragea beaucoup les bourgeois; car ils

1569. se souvenoient de la belle défense que le duc son pere avoit faite au siege de Metz contre la formidable armée de l'empereur Charles V. où il la fit périr ; & ils n'avoient pas non plus oublié celle de Jacques de Daillon comte du Lude ayeul de leur gouverneur, qui sous François I. soûtint le siége de Fontarabie pendant treize mois, & obligea les Espagnols à le lever. Ils regardoient comme un heureux présage d'avoir à leur tête ces deux chefs, qui avoient paru jusqu'alors suivre avec tant de gloire les traces de leurs peres, & résolurent de les bien seconder.

Ces deux seigneurs agirent dans tout ce siége avec beaucoup de concert ; & dans l'incertitude où les ennemis feroient leur attaque, ils ajoûterent de nouveaux retranchemens à ceux que l'on y avoit déja faits. Ils donnerent ordre à tous les bourgeois protestans de se rendre au cloître des Cordeliers, ce qui leur fit grand' peur : mais on se contenta de prendre leurs noms & leurs demeures par écrit, & de les bien avertir de se donner de garde d'avoir la moindre correspondance avec les ennemis. On partagea les divers quartiers de la ville aux troupes & aux commandans ; on fit des rôles exacts des vivres qui se trouvoient dans les magasins & dans les maisons des particuliers ; on en fit autant pour les munitions de guerre, & on donna tous les ordres nécessaires pour prevenir les accidens qui peuvent arriver dans la défense d'une place.

Commencement de l'attaque. L'amiral demeura plusieurs jours à la vûe de la ville sans rien entreprendre, parce qu'il attendoit le gros canon qu'on lui envoyoit de la Rochelle sous la conduite d'Ivoi, qu'on appelloit Genlis depuis la mort de son frere. Le vingt-quatrieme de Juillet il fit attaquer par le capitaine Piles, le Fauxbourg saint Ladre à l'extrémité de la ville du côté de Châtelleraut. Les assiegés furent poussés de maison en maison, jusqu'à ce que Ruffec qui commandoit dans ce quartier survenant avec une troupe d'arquebusiers, repoussa Piles, & l'obligea à se retrancher dans les maisons de l'extrémité du Fauxbourg ; après quoi il fit mettre le feu au reste, précaution qu'on devoit avoir prise plûtôt, & que les prieres des habitans avoient empêché le comte du Lude de prendre. On en fit autant aux autres Fauxbourgs, dont quelques jours après l'amiral se rendit maître, excepté de celui de Rochereuil ; &

il eut dans la suite grand sujet de se repentir d'avoir négligé de s'en assûrer. Quelques maisons les plus proches des murailles que les assiegés avoient terrassées & remplies d'arquebusiers, furent conservées encore quelques jours & puis abandonnées. 1567.

Le premier jour d'Août les assiegeans éleverent une batterie de quatorze grosses pieces contre la porte du Pont-à-Joubert, & quelques autres sur des hauteurs d'où l'on découvroit jusqu'au cœur de la ville.

Le comte du Lude voyant les ennemis déterminés à l'attaque du Pont-à-Joubert, fit placer son artillerie sur diverses plates-formes qu'il avoit préparées. Il répondit vigoureusement à celle des ennemis, & il les embarrassa fort en inondant la prairie qui est devant le Pont-à-Joubert, par le moyen d'une digue de pieux qu'il fit faire à la hâte au pont du fauxbourg de Rochereuil.

Les sorties & les escarmouches n'étoient pas moins fréquentes, que le feu de part & d'autre étoit violent. Le duc de Guise se mit diverses fois à la tête des sorties, encourageant les soldats par son exemple & par ses libéralités, suivant parfaitement durant ce siége la méthode que le feu duc son pere avoit tenue dans celui de Metz; & l'amiral commença à juger par l'expérience de ces préludes, que tant de braves seigneurs enfermés dans la place la lui feroient acheter bien cher.

Un nouveau secours qu'ils reçurent augmenta son inquiétude. Il fut amené par le capitaine Onoux, que le comte du Lude après la levée du siége de Niort avoit laissé à saint Maixent, & qui sur l'ordre qu'il en reçut, ayant abandonné cette place, mit son artillerie en sûreté, & choisit ce qu'il avoit de meilleure cavalerie, fit dix lieues en quatre heures & demie au travers des postes que les ennemis occupoient, traversa le camp de l'amiral, & entra dans la ville sur les deux heures de nuit avec ses soldats, & les capitaines Bourg, Calverac, Prunai, & plusieurs autres Officiers du brave régiment du feu comte de Brissac. Si l'amiral avoit fait faire une circonvallation, ce secours ne seroit point entré; c'étoit une précaution que les généraux négligeoient alors de prendre quelquefois, pour s'épargner le temps & la peine de faire des li-

1569. gnes, ou parce qu'ils n'avoient pas aſſez de troupes pour les remplir : & ils ſe contentoient de mettre de groſſes gardes aux avenues.

L'amiral trouvant de grandes difficultés à réuſſir dans l'attaque du Pont-à-Joubert, où les aſſiegés s'étoient parfaitement retranchés, en fit une autre au-deſſous de la muraille du pré-à-l'Abbeſſe qui eſt renfermé dans l'enceinte de la ville. Si la place avoit été bien reconnue, c'étoit par-là que l'amiral s'y fût pris d'abord ; car le rempart étoit vû à revers des hauteurs que les calviniſtes occupoient ; de ſorte que perſonne n'oſoit y paroître pendant le jour. Les tours qui flanquoient cet endroit furent bientôt renverſées, auſſi-bien qu'un moulin qui étoit d'une grande utilité aux aſſiégés ; & ils ne pûrent ſe maintenir dans cet endroit, non plus que dans une tour à demi ruinée, où le capitaine Calverac fut tué. Le capitaine Lis qui prit ſa place y fit ſi bien ſon devoir, que le duc de Guiſe pour récompenſer ſa bravoure, le fit par l'accolade chevalier de l'ordre de ſaint Michel. Cela ſuppoſe que le roi autoriſoit ces ſortes de création faites par d'autres que par lui-même, ſuivant l'uſage de l'ancienne chevalerie, & c'eſt apparemment ce qui ne contribua pas peu à avilir cet ordre par la multiplication des chevaliers, dont le nombre étoit dès-lors fort grand.

Le canon qui tiroit ſans relâche de pluſieurs batteries, eut bientôt fait deux aſſez grandes breches : mais il falloit paſſer la riviere qui eſt profonde, quoique peu large ; & pour cet effet l'amiral avoit fait faire un pont de tonneaux liés avec des cables, pour paſſer l'infanterie & donner l'aſſaut le lendemain jour de ſaint Laurent à deux heures après-midi, dès que le canon auroit durant la matinée achevé de ruiner toutes les défenſes.

Danger où les aſſiégés ſe trouvent d'être emportés.

Les aſſiegés comprirent tellement le danger où ils étoient d'être emportés, que quelques-uns conſeillerent au duc de Guiſe de prendre une partie de la garniſon, & de tâcher de ſe faire un paſſage au travers du camp ennemi, pour mettre en ſûreté ſa perſonne & celle du jeune marquis de Mayenne ſon frere, de peur de tomber entre les mains de l'amiral, le grand ennemi de leur maiſon : mais il rejetta ce conſeil avec indignation : & dit que, s'il falloit mourir, il ne le pouvoit faire

faire plus glorieusement qu'en la compagnie de tant de braves capitaines. 1569.

On travailloit cependant à des coupures dans le pré, pour arrêter les ennemis, & leur disputer le terrein pié à pié jusqu'à des retranchemens faits sur le penchant de la hauteur, où le pré aboutissoit, à la faveur desquels & d'un petit fort que le capitaine Lis avoit élevé dans le pré, on esperoit être encore en état de capituler après la prise de la muraille.

La fortune seconda le courage des assiegés. Le pont flottant, qu'on avoit fait faire, ne put soûtenir autant d'infanterie qu'il en falloit, pour monter à l'assaut, & ils furent agréablement surpris, lorsque les troupes marchant déja enseignes déployées de tous côtés vers la riviere, ils les virent s'arrêter, & puis retourner sur leurs pas.

Ils se servirent de la nuit, pour réparer les breches autant qu'il leur fut possible, & perfectionner leurs retranchemens. Ils firent beaucoup plus encore ; car ayant donné une fausse alarme par une sortie dans un endroit éloigné, ils en firent une autre du côté où étoit le pont, & plusieurs soldats François & Italiens s'étant jettés dans la riviere, couperent les cables du pont, & une partie de ceux qui lioient les tonneaux, dont la plûpart furent emportés vers le bas de la riviere.

Deux jours après ils firent une sortie de trois cents chevaux par la porte appellée de la tranchée sous les ordres de Sessac, de Boisjourdan, de Guttiniere, & de Jean des Ursins. Ils passerent au fil de l'épée quelques reîtres qu'ils surprirent, & donnerent une telle alarme au camp, que toute la cavalerie accourut, pour les repousser : mais ils eurent le temps de faire retraite en bon ordre, à la faveur de quelques arquebusiers, que le comte du Lude avoit mis sur le chemin; & dès le lendemain l'amiral, pour se tirer d'inquiétude, fit creuser un grand fossé parallele à cette porte, qui empêcha les sorties, que l'on faisoit ordinairement par ce côté-là.

Ils ont le temps d'achever un travail qui les sauve.

L'amiral fit sans discontinuer battre la muraille jusqu'au dix-neuvieme d'Août, & durant ce temps-là on amena du haut & du bas de la riviere tout ce qu'on put trouver de bateaux, pour construire un nouveau pont : mais les assiegés se

servirent utilement du loisir qu'on leur donna, pour achever
1569. un travail, qui sauva la ville.

J'ai déja dit que par le moyen d'une digue de pieux, qu'on enfonça sous le pont du fauxbourg de Rochereuil, les assiégés avoient fait une inondation, qui obligea l'amiral d'abandonner sa premiere attaque. Un pareil expédient rendit aussi cette seconde inutile.

Un petit ruisseau couloit au travers du pré-à-l'Abbesse, & après avoir servi à des tanneries & à la teinture, tomboit dans la riviere de Clin sous une arche du pont de Rochereuil. Il y avoit là des restes d'une ancienne écluse. Le comte fit aussi enfoncer en cet endroit des pieux fort serrés les uns contre les autres, qui arrêtant l'eau, la firent dégorger dans le pré-à-l'Abbesse, & produisirent une nouvelle inondation entre les murailles & les retranchemens, qu'on avoit construits sur le penchant de la ville au bord du pré.

La chose paroissant devoir réussir, rassûra beaucoup les assiegés, qui sans se mettre trop en peine de défendre à coups de mains la muraille, où ils ne pouvoient paroître sans un grand danger, se contenterent de fortifier leurs batteries, & de remplir leurs retranchemens d'arquebusiers, pour faire un grand feu, si les ennemis entreprenoient de se loger sur la breche. Ils laisserent néanmoins un gros corps de garde au pié de la muraille en dedans, jusqu'à tant que l'eau fût devenue assez haute, pour arrêter les assiégeans.

L'amiral ayant assemblé des bateaux & quantité de fascines, fit passer le vingt-troisieme d'Août un détachement d'infanterie sous les ordres du capitaine la Noue, qui après quelque résistance se rendit maître de la breche. Il y fit un si bon logement, que le capitaine Onoux qui l'y vint attaquer sur le soir, fut repoussé, & blessé d'une arquebusade, dont il mourut quelques jours après.

Le lendemain matin la Noue, Teligni, les capitaines Monneins, Minguetiere, Clermont-d'Amboise l'aîné parurent tout à coup à découvert avec quelques arquebusiers sur la bréche, & malgré le feu du canon & de la mousqueterie des retranchemens, firent une décharge sur le corps de garde qui étoit derriere la muraille, y sauterent l'épée à la main, tail-

lerent en pieces une partie des soldats qui le défendoient, & mirent le reste en fuite : mais ils furent arrêtés par l'inondation ; car quoique le ruisseau, qui la faisoit, fût très-petit, elle étoit déja fort crue & fort étendue. On entreprit de la saigner par des ouvertures, que l'on fit au pié de la muraille, mais inutilement, parce que le terrein du dehors se trouva trop haut en cet endroit. 1569.

L'amiral au désespoir d'avoir perdu tant de peines & tant d'hommes, vit bien qu'il n'y avoit point d'autre moyen de réussir, que de rompre la digue du pont de Rochereuil : & ce fut alors qu'il reconnut la faute qu'il avoit faite, d'avoir négligé la prise de ce fauxbourg, qu'il auroit pû emporter d'abord aussi facilement que les autres. Il fit donc conduire du canon sur les hauteurs, qui commandent ce pont, & dresser une batterie contre la digue.

Le comte du Lude & le duc de Guise ayant eu connoissance de ce dessein, prirent leurs précautions, en faisant pendant la nuit avec une promptitude merveilleuse fermer d'une grosse muraille l'arche du pont, à l'entrée de laquelle du côté de la ville étoit la digue de pieux. Il couvrirent cette muraille de matelats suspendus & de balles de laine, pour amortir les boulets, & firent massonner le lendemain toute l'épaisseur de l'arche : de sorte que cet endroit se trouva à l'épreuve du canon, qui n'y tiroit que d'assez loin.

Nouveaux efforts des assiégeans.

Depuis ce temps-là l'amiral changea diverses fois d'attaques, toûjours avec peu de succès, & s'attacha enfin à celle, par laquelle il auroit dû commencer, en tournant tous ses efforts contre le fauxbourg de Rochereuil.

Ce fauxbourg situé au-delà de la riviere, n'est qu'une rue étroite serrée par des rochers & par des côteaux, sur laquelle domine le château, qui n'en est pas éloigné d'une juste portée d'arquebuse.

Dès que le comte du Lude vit que tout l'effort de l'ennemi alloit se faire de ce côté-là, il remplit d'arquebusiers les éminences d'en deçà de la riviere, & en fit passer même au-delà en des retranchemens faits dans des vignes, pour défendre tant qu'ils pourroient les approches de la muraille & de la porte du fauxbourg. Il avoit des batteries toutes prêtes au château & sur quelques plates-formes à côté, pointées con-

tre le penchant de la montagne opposée, par où il falloit que
1569. les ennemis descendissent au fauxbourg. Eux de leur côté en avoient aussi élevé dessus leurs hauteurs, pour ruiner toutes les défenses du fauxbourg, & favoriser leur descente.

Ils commencerent le premier jour de Septembre par foudroyer le pont de Rochereuil, pour empêcher la communication de la ville & du château avec le fauxbourg. Ils abattirent la plus grande partie de la tour du pont, & durant ce feu ils firent attaquer les retranchemens des vignes, qu'ils emporterent. Ils dominoient de là toute la rue du fauxbourg, où personne n'osoit paroître; & les soldats demeurerent serrés contre la muraille & contre la porte du fauxbourg, pour se mettre à couvert.

L'amiral fit dresser une batterie contre la muraille, qui étoit assez bonne, mais qui ne pouvoit pas durer long-temps. Les assiégés durant la nuit firent avec un prodigieux travail une galerie sur le pont & dans la rue du fauxbourg, pour aller à couvert des mousquetades jusqu'à la muraille, qui devoit être attaquée. La breche y fut bientôt faite, & le troisieme de Septembre on vit les troupes ennemies se disposer à y donner l'assaut, tandis que de part & d'autre l'artillerie faisoit grand feu, celle des ennemis contre le château, les plates-formes, & le pont, & celle de la ville contre le penchant de la montagne & dans les vignes. Le capitaine Piles avoit la pointe de l'assaut avec des soldats d'élite. Il étoit suivi de Saint-André frere cadet de Briquemaut, & l'un & l'autre étoient soûtenus par un gros de lansquenets.

Piles marcha jusqu'au pié de la breche au tavers d'une infinité de mousquetades, qui firent reculer la plûpart de sa troupe: mais ce qui les effraya le plus, fut le coup d'un gros canon chargé à cartouches, qu'ils n'avoient pas découvert, & qui, tiré de fort près, tua & blessa un très-grand nombre de soldats. Piles ne se voyant pas suivi, fut obligé de s'éloigner, mais il eut dans l'instant la cuisse percée d'un coup de mousquet, qui le jetta par terre: & ceux, qui l'avoient suivi, prirent volontiers le prétexte de le transporter au camp, pour quitter un endroit où il faisoit si chaud.

Saint-André ne laissa pas d'avancer avec le capitaine Perrier, Saint Audens, & un gentilhomme du Vivarais, qui por-

toit l'enſeigne, & la planta ſur la breche. Ils furent reçus avec de pareilles ſalves : les deux capitaines y furent bleſſés à mort, & l'enſeigne ne voyant pas qu'il y eût moyen de ſe loger ſur la breche, où ils étoient enfilés de toutes parts, reprit ſon drapeau, & ſe ſauva avec les autres. Les lanſquenets n'avoient nulle envie de prendre leur place : animés cependant par leurs capitaines, ils commencerent à y marcher : mais l'amiral, déſeſperant d'y réuſſir, fit ſonner la retraite. 1569.

Les plus habiles dans le métier s'étonnerent qu'il eût entrepris cette attaque avant que d'avoir ruiné à coups de canon la plûpart des défenſes des aſſiégés ; car quand même ſes gens euſſent forcé la breche, ils n'auroient pû tenir dans le fauxbourg, où ils auroient été vûs du château & des hauteurs depuis les piés juſqu'à la tête. Il s'en diſculpa depuis lui-même, diſant que ſon deſſein n'étoit pas de donner l'aſſaut, mais ſeulement de faire reconnoître la breche & la contenance des ennemis. Tout ſe fit cependant, comme s'il avoit voulu ce jour-là emporter le fauxbourg.

Ce mauvais ſuccès rebuta étrangement les ſoldats ; & l'amiral, pour les ménager, ne penſoit plus gueres à prendre la place que par famine, bien inſtruit par les eſpions proteſtans qu'il y avoit, & qui le ſervoient bien, nonobſtant les précautions du comte du Lude, que les vivres commençoient depuis quelque temps à manquer aux aſſiegés.

Extrémités auxquelles la ville eſt reduite.

En effet ils étoient très-preſſés par cet endroit : & les nourritures ordinaires étant d'une cherté exceſſive, on avoit déja commencé à manger les chevaux. Le gouverneur ayant voulu mettre dehors les bouches inutiles, les aſſiégeans avoient obligé ceux qui ſe préſenterent pour ſortir, à rentrer dans la ville. Il n'y avoit plus de fourrages, & les feuilles des vignes & des arbres, dont on s'étoit ſervi pour y ſuppléer, étoient conſumées.

Le comte du Lude avoit fait ſavoir au duc d'Anjou l'extrémité où il ſe trouvoit, & il ne ſoûtenoit le courage de la garniſon qu'en lui faiſant eſpérer un prompt ſecours, que ce prince lui promettoit de temps en temps par un eſpion Allemand, qui durant le ſiége paſſa & repaſſa diverſes fois au travers du camp ennemi ſans être reconnu. Le duc d'Anjou tint ſa parole ; car ayant raſſemblé neuf mille hommes de pié &

Mémoires de Caſtelnau, l. 7. c. 7.

1569. trois mille chevaux, en attendant que le reste des troupes qu'il avoit mises en quartier de rafraîchissement, se rendissent auprès de lui, il se mit en campagne au commencement de Septembre, & s'avança vers Poitiers.

L'armée de l'amiral étoit beaucoup diminuée tant par les pertes qu'il avoit faites dans les assauts & dans les fréquentes sorties des assiegés, que par les maladies. Le comte de la Rochefoucault, d'Acier, Beauvais-la-Nocle & son frere, & Bedeuil son fils, Briquemaut & un grand nombre de capitaines étant tombés malades, avoient été obligés de quitter l'armée. L'amiral lui-même pensa mourir d'une violente dyssenterie : & quoiqu'il fût encore plus fort pour le nombre que le duc d'Anjou, il envisageoit le péril qu'il y avoit à lui donner bataille avec des troupes aussi fatiguées & aussi épuisées que les siennes. Il étoit persuadé que ce prince n'en viendroit là qu'à la derniere extrémité : mais il appréhendoit que s'il prenoit le parti de s'approcher de son camp, & de se retrancher dans quelque poste avantageux, pour lui couper les vivres & les convois, son armée, & sur-tout les Allemands ne se mutinassent à leur ordinaire, se voyant enfermés entre la ville & l'ennemi.

Le duc d'Anjou assiege Châtelleraut.

Il résolut toutefois de l'attendre : mais le duc prit un autre parti, qui fut d'aller mettre le siége devant Châtelleraut. Cette ville bien que peu forte, étoit d'une grande conséquence pour les calvinistes, à cause du voisinage de Poitiers, & parce que Briquemaut & plusieurs autres officiers malades s'y étoient retirés.

Il commença ce siége avec beaucoup de vigueur, & en deux ou trois jours il fit une breche assez grande à la muraille pour y donner l'assaut. L'amiral détacha la Noue le sixieme de Septembre avec deux mille chevaux pour aller de ce côté-là, & apprendre des nouvelles de l'état des choses. Il lui rapporta que la breche étoit déja fort grande, & que s'il ne vouloit perdre la place, il falloit sans délai la sécourir.

L'amiral leve le siege de Poitiers pour aller au secours de cette place.

Discours politi-

Quelque pressé que fût Poitiers, il vit bien qu'il n'en viendroit pas à bout avant la prise de Châtelleraut, & que le duc d'Anjou étant maître de cette place, & ses troupes grossissant tous les jours, il l'auroit incessamment sur les bras. Il aima mieux abandonner la premiere, que de perdre la secon-

de; & l'on prétendit qu'il n'étoit pas trop fâché d'avoir ce prétexte de lever le siége, dont le succès lui paroissoit encore très-douteux. Il décampa dès le lendemain septieme de Septembre après avoir brûlé une partie de ses gros bagages, qui pouvoient retarder sa marche.

1569.

ques & militaires de M. de la Noue.

Le duc d'Anjou, qui n'avoit assiégé Châtelleraut que pour obliger l'amiral à quitter Poitiers, leva lui-même le siége ensuite d'un assaut, où les Italiens qui s'obstinerent à en avoir l'honneur au préjudice des François, perdirent beaucoup de leurs meilleurs officiers, & entr'autres Fabien de Monté, Octavien de Montalto, Malatesta colonel, les capitaines Carlone & Galeace, qui furent ou tués sur la place, ou moururent de leurs blessures. Le duc pour éviter la bataille, qu'il n'eût pû accepter sans risquer beaucoup, repassa la Vienne, & alla se camper à Selle au-delà de cette riviere. Sa retraite, qui se fit le huitieme de Septembre, fut regardée comme une des plus belles qu'on eût vûes depuis longtemps. Le duc d'Anjou ne désempara point, qu'il ne fût l'amiral fort proche, & assez éloigné de Poitiers, pour ne pas craindre qu'il y retournât, ni avant qu'il eût eu nouvelle que le comte de Sanzai pouvoit y entrer sans péril avec dix enseignes & deux cents chevaux, qu'il y conduisit par un chemin de traverse, pour éviter la rencontre de l'armée ennemie. Durant l'assaut de Châtelleraut, Biron avoit fait retirer l'artillerie pour la transporter au-delà de la riviere. Toute l'armée la passa la nuit, & arriva à cinq lieues de-là au port de Piles sur la Creuse, où le duc d'Anjou laissa deux mille hommes de pié & quelques cornettes pour arrêter les ennemis, s'ils le poursuivoient.

Ce qui oblige le duc d'Anjou d'abandonner aussi son entreprise.

La Popeliniere, l. 19.

Cette précaution fut très-utile; car l'amiral ne fut pas plûtôt averti du décampement du duc, qu'il fit marcher l'avant-garde toute la nuit après lui. Briquemaut, Beauvais-la-Nocle, Soubise arriverent le matin au port de Piles, & le firent attaquer: mais ils furent repoussés avec perte. L'amiral passa la Creuse par un autre endroit au-dessus de la petite ville de la Haye, & suivit de près le détachement, qui avoit défendu le port de Piles, & qui se retiroit au gros de l'armée déja campée à Selle, où il se rendit sans grande perte.

L'amiral y arriva peu de temps après, & rangea son armée

1569. à la vûe de celle du duc d'Anjou : mais voyant que le camp du prince tout bordé de marais étoit inaccessible, il se retira après quelques escarmouches faute de vivres, repassa la Creuse & la Vienne, & vint camper à Faye-la-Vineuse. Ce fut là que le prince d'Orange le quitta pour retourner en Allemagne, & pour exécuter les desseins qu'il avoit formés sur les Pays-bas : mais il laissa à l'amiral, Louis & Henri de Nassau ses freres, & ayant traversé la France déguisé en paysan lui quatrieme, gagna Montbéliard, & de-là le comté de Nassau.

Hist. des princes d'Orange.

Dès que Poitiers fut délivré, & que Sanzai y fut entré, le duc de Guise en partit avec son frere, & vint à Tours trouver le roi, qui l'y reçut avec toutes les marques de bienveillance & d'estime qu'il méritoit, pour le grand service qu'il avoit rendu à l'état; car sans le grand secours qu'il y mena, la ville n'auroit pû tenir si long-temps, & auroit été infailliblement prise. Sa principale récompense fut une place dans le conseil secret, où il n'avoit pas encore été admis. Le cardinal de Lorraine son oncle eut toute la joie qu'on peut s'imaginer, de le voir de retour après un exploit si glorieux : & dès-lors lui & tous les partisans de sa maison le regarderent comme un homme capable de marcher sur les traces du feu duc son pere, & d'être mis un jour à la tête du parti catholique : présage trop véritable pour le bien de la France, & qui eût été plus heureux pour elle, si ce jeune prince se fût moins abandonné à son ambition, & qu'il eût hérité de la modération de son pere aussi-bien que de ses autres vertus.

Davila, l. 5.

Perte que firent les huguenots au siége de Poitiers.

La Popeliniere, l. 19.

Le siége de Poitiers coûta à l'amiral deux mille hommes qui y périrent, & autant qui déserterent à la levée du siége. Il y perdit les capitaines Rouvrai le jeune, Saint Audens, Semur, Frampas, Pompe, Perrier, Mandolf lieutenant colonel d'un régiment de reîtres, Noroux, Bedeuil fils de Beauvais-la-Nocle : ces deux derniers moururent de maladie, comme plusieurs autres, que les historiens ne nomment point. Parmi ceux qui moururent à la défense de la ville, je trouve le capitaine Onoux, qui avoit amené le secours de Saint-Maixent, la Vacherie gentilhomme Picard, Calverac, Antoine Serasoné ingenieur Romain de nation, fort estimé dans son emploi, Prunai de la maison de Billi, qui a fourni de braves défenseurs à l'état & des hommes illustres dans les sciences,

sciences, Brianson frere du comte du Lude, qui eut la tête emportée d'un coup de canon, Saint James conseiller de Poitiers, le chevalier de Gascourt, Monteil, Passac, Bourg, & la Renaudie. 1569.

Ceux qui suivent ou y furent blessés, ou s'y distinguerent par leurs belles actions, savoir Sessac lieutenant du duc de Guise, Boisjourdan, Saint Jailes mestre de camp, le capitaine Lis, la Roussiere guidon de la compagnie du comte du Lude, Boisseguin, Roches-Baritaut, Bonneau, Arsach, Sainte Souline : & leur valeur seconda admirablement en toutes occasions celle du comte du Lude & du duc de Guise.

Les catholiques prennent la Charité.

La Popeliniere, l. 18.

Durant le siége de Poitiers monsieur de Sansac par ordre de la cour fit celui de la Charité avec sept mille hommes de pié & quelques cavaleries, qu'il tira d'Orleans, de Bourges, de Nevers, de Gien, & d'autres lieux des environs de la Loire. La prise de cette place pour l'importance du passage sur cette riviere auroit dédommagé le roi de toute autre perte : mais Guerchi, que le duc des deux Ponts y avoit établi pour gouverneur, secondé du baron de Renti, s'y défendit à merveilles : & sur le bruit qu'il fit adroitement courir dans le camp de Sansac, que l'amiral avoit quitté Poitiers pour venir à son secours, ce capitaine leva le siége, après avoir été repoussé à un assaut. Il en fut très-chagrin, quand il sut qu'il n'y avoit point d'autres troupes en campagne pour venir contre lui, que six cents chevaux, deux cents sous le capitaine Blosset, & quatre cents sous le capitaine Bois, qui avec si peu de troupes n'auroient pas été assez forts pour lui faire lever le siége, mais qui étant entrés dans la place, l'étoient assez, pour l'empêcher de le recommencer. Il eut encore la mortification de voir, après qu'il eut licentié ses troupes, ces deux capitaines avec la garnison de la Charité, s'emparer de Donzi, de Pouilli, d'Antrain, de Saint Leonard, & de quelques autres petites places des environs de la Charité, qui la couvroient, & facilitoient à la garnison les moyens de se fournir de vivres, & de faire des courses dans une grande étendue de pays. Les calvinistes surprirent encore vers ce temps-là Aurillac en Auvergne : mais ils firent une autre expédition, qui fut beaucoup plus importante par les suites qu'elle eut.

1569.

Mettent le siége devant Navarrins.

Le roi, pour faire diversion, avoit envoyé vers les Pyrenées Antoine de Lomagne, plus connu sous le nom de Terride, gouverneur de Querci, d'une ancienne maison de Guienne, fondue depuis dans celle de Lévis. Ce capitaine, quoiqu'il n'eût que d'assez mauvaises troupes, réduisit en peu de temps à l'obéissance du roi tout le Bearn & les autres domaines de la reine de Navarre, excepté Navarrins. Le capitaine Bassillon & Jean de Gassion alors procureur général au conseil souverain de Bearn, & fils de celui de même nom, qui avoit enlevé de la prison de Pavie le feu roi de Navarre, arrêterent Terride devant cette place, où il fut obligé de les assiéger dans les formes.

Généalogie de la maison de Gassion.

La reine de Navarre & le prince de Bearn obligerent l'amiral d'y envoyer du secours. Ce fut le comte de Montgommeri, qui en eut la conduite. Il devoit être joint en chemin par les troupes des vicomtes de Bourniquet, de Montclar, & des autres qui étoient restés du côté de Montauban.

Dès qu'il les eut rassemblées avec quelque noblesse huguenote des pays de la reine de Navarre, qui lui avoit donné le titre de son lieutenant-général, il se trouva avoir un corps de quatre mille arquebusiers & de cinq cents chevaux, bonnes troupes qui s'augmenterent encore en chemin : & il fit tant de diligence, que malgré le maréchal de Damville qui étoit alors dans son gouvernement de Languedoc, malgré la vigilance de Montluc, malgré les obstacles de quantité de rivieres qu'il lui fallut passer, il arriva dans le Bearn.

Commentaires de Montluc, l. 7.

Montluc avoue de bonne foi que le maréchal & lui se laisserent surprendre, & que dans la pensée que Montgommeri venoit dans le Languedoc, pour y soûtenir ceux de son parti, ils reconnurent trop tard son véritable dessein. Montluc, pour réparer cette faute, fit avertir promptement Terride, qu'il alloit avoir Montgommeri sur les bras, lui conseilla de lever le siége, de se retirer à Orthés ; &, s'il n'avoit pas le loisir d'y conduire son artillerie, de la jetter dans la riviere. Il proposa en même temps au maréchal de s'avancer dans le Bearn, l'assûrant que s'il vouloit se joindre à lui, ils accableroient Montgommeri qui n'avoit pas beaucoup de troupes : mais ni l'un ni l'autre ne l'écouterent, le premier, parce qu'il espéroit prendre, avant l'arrivée du comte, la

ville qu'il assiégeoit depuis deux mois : & le second, parce qu'il vouloit employer ses troupes à reprendre sur les huguenots quelques places, dont ils s'étoient saisis dans son gouvernement de Languedoc. 1569.

Et sont ensuite obligés de le lever.

Cependant Montgommeri continuant sa marche avec beaucoup de diligence, fut bientôt à une journée de Navarrins; son approche détermina Terride à lever le siége, & à se retirer à Orthés ville à quatre ou cinq lieues de Navarrins, sur la riviere appellée le Gave-Bearnois. Montgommeri l'y suivit, se mit en bataille devant la ville, & fit attaquer les fauxbourgs par son infanterie, qui fut repoussée & poursuivie assez loin : mais Montgommeri l'ayant ralliée, & étant retourné à la charge avec elle & avec sa cavalerie, força le fauxbourg, entra dans la ville avec les fuyards, & s'en rendit maître. Terride se sauva dans le château avec les troupes qui purent l'y suivre, & y auroit été en état d'attendre le secours du maréchal de Damville & de Montluc, s'il avoit eu des vivres : mais faute d'y avoir pourvû, il fut contraint de capituler.

Autres expeditions des huguenots dans le Bearn.

Il se rendit à condition que les principaux officiers auroient la permission de se retirer où ils voudroient, & d'emmener leurs bagages : le reste sortit le bâton blanc à la main. Pour lui, il devoit demeurer prisonnier, jusqu'à ce qu'on l'échangeât avec le frere de Montgommeri, qui avoit été pris en Poitou. Un historien huguenot avoue que c'étoient là deux des articles de la capitulation : mais le comte ne l'observa point à l'égard de Sainte Colombe, des capitaines Favas & Gohas, du Baron de Pordiac, & de quelques autres, qui furent massacrés, sous prétexte qu'ils étoient sujets rébelles de la reine de Navarre. Ce manque de parole du comte de Montgommeri fut fort blâmé. Il mérita par là d'éprouver quelque temps après une pareille infidelité, & de périr par la main d'un boureau.

La Popeliniere, l. 18.

Montluc, l. 7.

La déroute de Terride jetta une si grande terreur dans le pays, que toutes les villes, sans excepter même celle de Pau, se rendirent à Montgommeri. Cette expédition fut une des plus vives & des plus belles, dont on eût entendu parler depuis long-temps, si le chef n'eût point terni l'éclat de sa victoire par l'infidelité que je viens de dire ; chose d'ailleurs qui

1569. étoit fort ordinaire dans cette guerre, où les François des deux partis se traitoient réciproquement d'une maniere, dont ils auroient eu honte d'user envers des ennemis étrangers.

Après tout Montgommeri n'auroit pû tenir long-temps dans le Bearn, si le maréchal de Damville & Montluc avoient agi de concert en ce pays-là. Il leur étoit aisé de l'accabler, tant ils étoient supérieurs en troupes, lorsqu'ils se furent réunis, ou de le réduire par la famine, s'il s'étoit renfermé dans Navarrins, où il n'y avoit point de vivres. La prise de Mont-de-Marsan, que Montluc emporta d'emblée, & où il fit presque tout passer par le fil de l'épée, étoit un acheminement à la ruine de l'armée protestante dans le Bearn : mais la mésintelligence se mit entre ces deux chefs.

Si l'on s'en rapporte à ce que Montluc en raconte dans ses commentaires, on en doit attribuer toute la faute au maréchal de Damville, qui n'oublia rien, pour le perdre à la cour, & l'abandonna, pour aller prendre quelques petites places en Languedoc. Montgommeri avoua lui-même qu'il auroit succombé sans la retraite du maréchal. Elle lui donna le moyen, en conservant tout le Bearn, de s'étendre & de se fortifier de troupes dans le Condomois, & de se rendre maître de Condom, où les calvinistes étoient les plus forts.

Ce fut là le salut de tout le parti protestant, & la ressource dont ils profiterent, après le malheur qui leur arriva en ce temps-là dans le Poitou de la maniere que je vais dire.

Extremité où la cour se porte contre l'amiral, dont elle fait mettre la tête à prix.

Thuanus, l. 45.

Comme on désesperoit à la cour de voir la fin de la guerre civile par aucun accommodement, pour les grandes forces du parti huguenot, on s'y détermina à hasarder une bataille à la premiere occasion, supposé qu'un autre expédient ne réussît pas. Cet expédient étoit de se défaire de l'amiral, comme de celui qui étoit l'ame & le soûtien de toute la faction.

Dans l'arrêt contre l'Amiral.

C'est pour cela que vers le commencement de Septembre, & sur la fin du siége de Poitiers, le Parlement, à la requête de Gilles Bourdin procureur général, le condamna à la mort par un arrêt, comme felon, rébelle, criminel de lese-majesté, & promit de la part du roi la somme de cinquante-cinq mille écus d'or à quiconque le prendroit vif, & quelque temps après par un autre arrêt la même somme fut promise

à celui qui le tueroit. On comprit dans le même arrêt, le vidame de Chartres & le comte de Montgommeri ; celui-ci pour ce qui venoit de se passer en Bearn, & l'autre parce qu'on savoir qu'il sollicitoit actuellement la cour d'Angleterre d'envoyer du secours à ceux de son parti. Le roi déclara la charge d'amiral de France & de Bretagne vacante par forfaiture, & la donna au marquis de Villars. L'effigie de ces trois seigneurs fut exposée à la place de Greve, l'arrêt publié dans tout le royaume ; & ensuite par les soins de la maison de Guise, il fut traduit en Latin, en Allemand, en Italien, & en Anglois, pour être envoyé de tous côtés.

1569.

Mémorial de la chambre des comptes de Paris, coté GGG. fol. 231. verf.

L'amiral ne parut point s'en embarrasser beaucoup : néanmoins dans le même mois il courut un grand danger (a) en conséquence de l'Arrêt qui mettoit sa tête à prix. Il fit arrêter sur quelque soupçon un de ses valets de Chambre nommé Dominique d'Albe, qui fut convaincu d'avoir voulu l'empoisonner, & qui fut ensuite pendu. Il se tint depuis plus que jamais sur ses gardes ; & ce coup manqué, ne servit qu'à irriter de plus en plus les protestans, tant François qu'Etrangers.

Cependant le duc d'Anjou, après avoir resté cinq ou six jours dans son camp de Selle, s'en alla à Chinon, en attendant que toutes ses troupes, auxquelles il avoit donné congé jusqu'à la fin de Septembre, fussent rassemblées.

Dès qu'il les fut toutes arrivées, il retourna à son armée. Il en fit la revûe, & la trouva composée de sept mille chevaux, & de dix-huit mille hommes de pié en très-bon état. Il passa la riviere de Vienne, pour aller chercher l'amiral qui étoit beaucoup moins fort que lui, parce que depuis la levée du siége de Poitiers, plusieurs gentilshommes s'étoient retirés chez eux avec leurs vassaux, & il n'avoit en tout que six mille chevaux & douze mille hommes d'infanterie.

La Popeliniere, l. 13.

Dessein des généraux des deux partis d'en venir à une bataille.

Les généraux des deux armées conspiroient dans le dessein d'en venir à une bataille ; car après que chacun de son côté eût bien balancé les inconveniens & les avantages qu'ils trouvoient à la donner, ils avoient conclu à le faire.

Les Allemands des deux armées le souhaitoient, ennuyés de la longueur de la campagne ; les Italiens du duc d'Anjou l'en pressoient par le même motif, & le terme marqué pour

(a) Voyez les observations, article de la reine Catherine de Medicis.

leur ſervice approchoit. La nobleſſe des deux partis ſe laſſoit
1569. pareillement : les fatigues & les maladies enlevoient beaucoup de monde, & elles en avoient déja fait périr un plus grand nombre, qu'il n'en ſeroit demeuré dans un combat général. Ainſi quoique les chefs viſſent bien qu'ils haſardoient le ſalut de leur parti, en s'expoſant au ſort d'une bataille, la crainte de ſe voir abandonnés par les étrangers, & même par la nobleſſe Françoiſe qui avoit beaucoup de peine à ſubſiſter, leur inſpira cette réſolution. Toute leur application, étoit à prendre leurs précautions, pour l'exécuter avec le plus d'avantage qu'il leur ſeroit poſſible.

Le duc d'Anjou étant parti de Chinon, marcha par le Loudunois, à deſſein de ſe ſaiſir de la petite ville de Montcontour, pour couper le chemin aux calviniſtes vers le bas Poitou, où étant maîtres de pluſieurs villes, ils pourroient aiſément, en cas de défaite, s'y refugier, s'y défendre, & raſſembler leurs débris, comme ils avoient fait après la bataille de Jarnac dans les villes de l'Angoumois & de la Xaintonge.

Dans la relation de la bataille de Montcontour, imprimée en 1569.

L'amiral ayant pénétré ſon intention, ſe mit en devoir de le prevenir, en s'emparant le premier de Montcontour. Il fit une ſi grande diligence qu'il gagna les devans, & arriva à deux lieues de-là le matin du dernier jour de Septembre dans la plaine de Saint-Cler avec ſon avant-garde. Le reſte des troupes commandé par le comte Louis de Naſſau, l'y joignit bientôt après, & l'armée fut rangée dans cette plaine.

Il envoya de-là Moui avec trois cents chevaux & deux cents arquebuſiers à pié, pour avoir des nouvelles des ennemis. Ce capitaine rapporta qu'ils ne paroiſſoient point; qu'il y avoit ſeulement dans les villages d'un vallon aſſez proche, quelques arquebuſiers qui s'y étoient retranchés, & quelques petits pelotons de cavalerie qui couroient la campagne ſur les côtés des villages, apparemment en intention d'entretenir l'eſcarmouche le reſte de la journée, juſqu'à l'arrivée du duc d'Anjou: mais ce capitaine contre ſon ordinaire n'ayant pas été aſſez avant; ſe trompa dans ſa conjecture; car l'avant-garde catholique conduite par le duc de Montpenſier, étoit fort proche dans un pays couvert qui cachoit ſa marche.

Sur ce rapport l'amiral fit avancer ſa bataille avec l'artillerie vers Montcontour, dont les capitaines la Noue & la Loue

avec ſept cornettes, & les arquebuſiers du capitaine Normand s'étoient déja ſaiſis; lui-même ſur les trois heures après midi y marcha avec l'avant-garde, & envoya ordre à Moui de finir l'eſcarmouche, & de le ſuivre avec ſon détachement. 1569.

Sur ces entrefaites l'avant-garde catholique commença à ſe découvrir, & en entrant dans la plaine apperçut celle de l'amiral qui ſe retiroit.

Combat de Saint Cler.

Le duc de Montpenſier ne balança pas à faire charger Moui, qui, ſurpris de voir l'ennemi ſi près, commença à doubler le pas après avoir ſoûtenu une charge: mais dans le peu de temps que dura cette premiere eſcarmouche, le duc de Montpenſier ayant fait venir quatre pieces de campagne, fit faire une décharge au travers des eſcadrons de Moui, dont pluſieurs cavaliers furent emportés.

Ce capitaine ſe voyant preſſé, fit avancer deux cents arquebuſiers à cheval du capitaine Mont-Arnaut, pour faire feu ſur les ennemis, & les arrêta par ce moyen: mais Biron ſurvenant à la tête de mille lances, mit tout ce corps en déroute. Les arquebuſiers à pié furent taillés en pieces, environ cinquante cavaliers furent tués, & le reſte prit la fuite. Dodancourt gentilhomme Picard, lieutenant de Moui, Montevrin, Entrichaut cornette de Saint-Auban, & quelques autres officiers y périrent.

L'amiral ayant appris cette déroute par les fuyards, fit hâter la marche de ſon avant-garde qui avançoit toûjours vers Montcontour, & il ne s'arrêta point, qu'elle n'eût paſſé un petit ruiſſeau, où il ſe crut en ſûreté contre la cavalerie, à cauſe des marais qui le bordoient en divers endroits.

Il fit là volte-face; & ayant raffermi ſes ſoldats par l'aſſûrance qu'il leur donna, que l'armée ennemie n'étoit pas là toute entiere, & que ce n'étoit qu'un détachement peu nombreux, il borda tout le ruiſſeau d'arquebuſiers, réſolu de ſoutenir le choc, ſi on l'y attaquoit. Le comte Louis de Naſſau & le comte Volrad de Mansfeld général des Allemands, y accoururent du corps de bataille avec pluſieurs autres ſeigneurs, & leur préſence ne ſervit pas peu à raſſûrer les troupes.

En effet pluſieurs de la troupe de Moui, honteux d'avoir fui, voulurent réparer leur honneur; & contre les ordres des

1569. généraux, engagerent quelques autres escadrons à repasser le ruisseau avec eux, pour charger à leur tour ceux qui les avoient si vivement poussés.

Ils passerent à la file, le terrein ne leur permettant pas d'escadronner, & ils alloient infailliblement se faire tailler en pieces, si les comtes de Nassau & Volrad de Mansfeld, ne voulant pas les laisser périr, n'eussent eux-mêmes passé par un autre endroit avec plus d'ordre pour les soutenir. Ils donnerent en même-temps les uns & les autres sur le détachement de la cavalerie catholique, qui s'étoit débandée à la poursuite de Moui, tuerent plusieurs cavaliers, prirent deux cornettes, & obligerent les autres à fuir vers le gros de l'avant-garde qui s'étoit arrêté dans la plaine.

Le duc de Montpensier voyant de loin cette défaite, fit marcher l'armée, & envoya devant mille ou douze cents cavaliers qui arrêterent les ennemis, & les repousserent jusqu'à leur infanterie. Plusieurs de ceux-ci prirent à côté, & se sauverent à Montcontour, d'autres jusqu'à Parthenai, & y jetterent la terreur, en disant, que toute l'avant-garde huguenote étoit défaite.

L'amiral faisoit cependant toûjouts bonne contenance, & s'étant apperçu que le duc de Montpensier envoyoit des cavaliers de toutes parts pour reconnoître le ruisseau, il renforçoit d'arquebusiers tous les passages. Mais durant ce temps-là, Biron ayant fait avec beaucoup de promptitude conduire l'artillerie sur une colline, d'où l'on découvroit toute la campagne, il commença à foudroyer d'une terrible maniere l'avant-garde protestante, qui n'avoit pas une seule piece pour y répondre, parce que l'amiral qui ne s'étoit pas attendu à une rencontre, avoit envoyé son canon avec sa bataille à Montcontour.

Ce général qui attendoit la nuit avec impatience, pour se retirer à la faveur des ténebres, fit approcher ses fantassins du pié de la colline, & par ce moyen les mit à couvert des boulets, qui leur passoient par dessus la tête ; mais les Lansquenets y demeurerent exposés, & furent contraints de se jetter contre terre, sans quitter néanmoins leurs rangs.

Plusieurs dirent que si le duc de Montpensier avoit entrepris dans ce moment de forcer le ruisseau, l'amiral étoit perdu,

du, tant la frayeur étoit grande parmi ses troupes : mais soit qu'il eût ordre de ne se pas engager plus avant, soit qu'il attendît que les calvinistes quittassent ce poste, pour les attaquer avec plus d'avantage dans leur retraite, il se contenta de faire transporter ses batteries dans la plaine à droite & à gauche, où il fit recommencer la canonade, sur-tout contre la cavalerie, tant Allemande que Françoise ; & les Allemands en souffrirent beaucoup.

1569.

Fin de cette premiere action.

Le comte Volrad de Mansfeld, dont le lieutenant appellé le comte Charles, fut tué au commencement de ce nouveau feu, courut à l'amiral, & le pria de consentir que ses reîtres s'écartassent vers un lieu qu'il lui marqua, afin de se mettre à couvert de l'artillerie, ce mouvement se pouvant faire sans désordre. Mais dans le moment le duc de Montpensier fit avancer son infanterie vers le ruisseau, pour forcer celle de l'amiral à l'abandonner. Celle-ci essuia bravement le feu des arquebusiers catholiques, & y répondit par le sien assez long-temps, & ce fut ce qui sauva l'avant-garde protestante ; car la nuit étant survenue, le duc de Montpensier fit retirer ses arquebusiers, & cesser le feu du canon.

La fermeté des troupes calvinistes, & sur-tout des reîtres, fut extraordinaire à soûtenir le feu sans se rompre ; & l'amiral après cette journée embrassant le comte Volrad de Mansfeld, lui donna la gloire d'avoir empêché par son intrépidité la déroute entiere de son avant garde.

Il décampa dès le commencement de la nuit sans faire sonner ni tambour ni trompette, & en fort grand désordre. Il s'arrêta à une lieue de-là entre deux rivieres, pour faire reposer ses troupes, & deux heures avant le jour, c'étoit le premier d'Octobre, il continua sa route vers Montcontour.

Bataille de Montcontour.

Son armée campa dans la plaine qui est devant cette place, & dans les villages voisins, couverte de la riviere de Dive ; quinze cornettes de cavalerie furent logés dans la ville, & la compagnie de Rouvrai au château. Le duc d'Anjou informé de sa marche, partit de la plaine de saint Cler, où l'action du jour précédent s'étoit passée : & ce ne fut que le prélude d'une autre beaucoup plus importante qui se fit trois jours après. Il s'avança jusqu'à la riviere de Dive qui passe à Mont-

1569.

contour, & qu'il fit traverser à son armée vers la Grimaudiere, fort près de sa source, en s'écartant de l'amiral sur la gauche.

Il prit ce détour pour deux raisons. La premiere, afin de passer la riviere sans résistance; & la seconde, pour se mettre entre l'amiral & le bas Poitou, vers lequel il appréhendoit toûjours qu'il ne s'échappât; & sans doute il auroit tâché de tourner de ce côté-là, malgré les mesures du duc d'Anjou, s'il avoit é é le maître absolu de son armée; car la voyant inférieure en nombre à l'armée catholique, & étonnée de l'échec de saint Cler, ce ne fut que malgré lui qu'il s'arrêta à Montcontour, & forcé par les Allemands, qui demandoient avec menaces, ou leur congé ou une bataille.

Mémoires de Castelnau, l. 7. La Popeliniere, l. 19. Davila, l. 5. &c.

Etant donc contraint de ceder à leurs instances, il ne songea plus qu'à prendre ses précautions & ses avantages contre le duc d'Anjou, qui s'avançoit pour lui livrer bataille.

Disposition de l'armée huguenote.

Il envoya ses gros bagages & ses malades à Ervaux sur la riviere de Thoué, d'où la ville de Thouars a pris son nom: il s'éloigna de Montcontour d'une bonne demi-lieue, s'avança vers l'ennemi, & se posta entre la Thoué & la Dive, couvrant sa droite de la premiere, & sa gauche de la seconde. Son armée étoit partagée en deux corps. Il donna au comte de Nassau le commandement de celui qui faisoit la droite en tirant vers Ervaux, & lui laissa quatre pieces d'artillerie. Il se mit à la tête de l'autre à la gauche, étant un peu plus reculé vers Montcontour. Il avoit pareillement quatre pieces d'artillerie, & deux de ces gros mousquets qu'on appuyoit sur des fourchettes pour les tirer, à cause de leur pésanteur & de la grosseur de leur calibre.

Il avoit avec lui les capitaines Puygreffier, & la Noue, Teligni, Dacier; & le comte Volrad de Mansfeld. Il observa la maniere qu'il gardoit ordinairement dans les combats de campagne, de mettre à côté des escadrons quelques arquebusiers fantassins des plus braves, pour tirer avec leurs longues arquebuses contre les escadrons ennemis qui venoient à la charge, en ayant remarqué par expérience de très-bons effets.

Les escadrons Allemands avoient chacun à côté un escadron François, à cause de leur diverse maniere de combat-

tre : car celle des Allemands étoit, qu'à l'approche de l'ennemi, le premier rang faisoit une décharge de pistolet, après quoi se séparant à droite & à gauche, il s'alloit mettre à la queue pour recharger, tandis que le second faisoit sa décharge, après laquelle il faisoit la même évolution que l'autre, & ainsi faisoit le troisieme rang : mais dans ces mouvemens il arrivoit assez souvent que l'escadron François donnant l'épée à la main dans l'escadron Allemand, le rompoit & le mettoit en déroute, & c'étoit pour obvier à cet inconvénient que l'amiral épauloit les escadrons Allemands d'un escadron François, qui étoit prêt à prendre en flanc l'escadron assaillant, s'il s'engageoit dans l'escadron Allemand. 1569.

Les Lansquenets au nombre de deux mille conduits par Gréselée, étoient au milieu, & avoient à leurs côtés les régimens d'infanterie Françoise, de Piles, de Rouvrai, d'Ambres, de Briquemaut le jeune, & du Chellart : la cavalerie étoit sur les ailes. Au reste dans cette infanterie il n'y avoit point de piquiers, apparemment faute de piques, armes alors qui passoient pour très-utiles contre la cavalerie, & à quoi on ne suppléoit point encore, comme aujourd'hui par la bayonnette au bout du fusil. L'autre corps commandé par le comte de Nassau, étoit à peu près rangé dans la même disposition que celui de l'amiral. Les princes de Bearn & de Condé étoient arrivés de Parthenai à l'armée le soir du jour qui précéda la bataille. L'amiral qui ne vouloit pas les trop exposer, ne leur permit pas, quelque empressement qu'ils en eussent, de demeurer aux premiers rangs ; mais il les plaça à la queue, pour leur faire faire retraite sans danger en cas de malheur.

Le duc d'Anjou venoit en bataille par la plaine d'Assai, & parfaitement instruit de l'arrangement de l'armée ennemie, qu'il avoit fait reconnoître de dessus les hauteurs. Il rangea la sienne par le conseil du maréchal de Cossé & de monsieur de Tavanes, de la maniere que je vais dire.

Il la partagea aussi en deux corps. Celui qu'il opposa à l'amiral étoit sous les ordres du duc de Montpensier, composé de cinq régimens d'infanterie Françoise, des fantassins Italiens séparés en deux bataillons, entre lesquels il y avoit *Et de l'armée catholique.*

1569. neuf pieces d'artillerie, d'un autre gros bataillon de Suisses commandé par Cleri. La cavalerie Françoise étoit conduite par le duc de Guise & par Martigues, & les reîtres au nombre de douze cornettes par le Landgrave de Hesse, le comte Rhingrave, Bassompierre, Schomberg, & Vestebourg. Dans ce même corps étoient aussi le prince Dauphin d'Auvergne fils du duc de Montpensier, le comte de Santafioré général des troupes Italiennes, Paul Sforce, Chavigni, la Valette, & plusieurs autres seigneurs.

Dans l'autre corps avec le duc d'Anjou, étoient le duc de Longueville, Meru & Thoré, tous deux fils du feu connétable, le marquis de Villars, la Fayette, Carnavalet, Villequier, Mailli, la Vauguyon, le duc d'Aumale, & le marquis de Bade. Il y avoit six régimens François, savoir Gohas, Cosseins, celui de Montluc le fils, Rance, & les deux de l'Isle, un bataillon de Suisses, sous le colonel Phiffer & sous Meru leur colonel général par commission, & qui le fut quelque temps après à titre d'office.

La cavalerie étoit de plus de trois mille chevaux en trois gros corps, l'un de François, & les deux autres de reîtres commandés par le comte Mansfeld Gouverneur de Luxembourg. Il y avoit outre cela une espece de corps de réserve sous les ordres de Biron & des autres maréchaux de camp.

Ces deux armées étoient disposées de telle sorte, que toutes les troupes pouvoient combattre en même-temps, comme il arriva en effet; & cette action fut une bataille rangée dans toutes les formes.

Commencement de la charge. Mém. de Castelnau, l. 7. c. 9.

On se canonna pendant près de quatre heures sans en venir aux mains, jusqu'à deux heures après-midi, que le duc de Montpensier sur l'ordre qu'il en reçut du duc d'Anjou, fit avancer ses enfans perdus soûtenus de quelques escadrons de cavalerie. Ces escadrons étoient menés par le duc de Guise & par Martigues; qui chargerent si furieusement ceux de Moui & de la Loue, qu'ils les rompirent. Dans ce moment le marquis de Renel & d'Autricourt vinrent fondre sur Martigues. Ce seigneur soûtint le choc avec beaucoup de fermeté, & secondé par le comte de Santafioré à la tête de quelques escadrons Italiens appuyés de deux mille arquebusiers,

que les capitaines la Barthe & Sarlabous le cadet conduisoient, les repoussa, les mit en désordre, & d'Autricourt y fut tué sur la place. 1569.

L'amiral voyant un si fâcheux commencement, & que six cornettes de reîtres vers le même endroit poussoient très-vivement les troupes commandées par Dacier, fit promptement avancer trois régimens d'arquebusiers François, auxquels il commanda de ne tirer que contre les chevaux, & se mêla lui-même si avant avec Teligni & la Noue, que si le comte Volrad de Mansfeld ne se fût hâté pour le soûtenir, & arrêter la fougue des reîtres du parti catholique qui commençoient déja à l'envelopper, il couroit grand risque d'y demeurer; & il ne se dégagea qu'après avoir été blessé d'un coup de pistolet à la joue gauche proche du nez.

La furie, avec laquelle le comte Volrad de Mansfeld tomba sur les reîtres du duc de Montpensier, arrêta la déroute de la gauche de l'amiral, laquelle commençoit à plier. Ce comte dissipa tellement les reîtres, qu'il leur fut impossible de se rallier, & poussant sa pointe, il mettoit en fuite tout ce qui se présentoit devant lui.

Le duc d'Anjou, qui n'avoit point encore combattu, & que l'artillerie de la bataille huguenote incommodoit fort, détacha le duc d'Aumale, & le marquis de Bade contre Mansfeld, qui soûtint leur attaque. Le marquis de Bade y fut tué, son escadron défait, & celui du duc d'Aumale fort endommagé.

Le duc d'Anjou voyant que Mansfeld s'étoit arrêté, pour remettre ses cavaliers en ordre, & qu'il se préparoit à une nouvelle charge, tourna lui-même vers lui avec tous les seigneurs qui l'accompagnoient, & dans le même moment le comte de Nassau qui commandoit la droite des huguenots, se mit aussi en marche de ce côté-là, pour couper le chemin au duc d'Anjou.

Ces deux troupes se choquerent d'une maniere furieuse. Le duc d'Anjou essuya d'abord de fort près la décharge de cent arquebusiers à cheval, de laquelle plusieurs de ceux qui étoient au tour de sa personne, furent abattus; & dans le même moment le comte de Nassau fondant sur lui avec ses escadrons François, pénétra jusqu'à la cornette, rompit l'esca-

que le combat ne dura pas une heure entiere, comme le rapporte le sieur de la Noue, qui y étoit aussi.

1569.

La Noue dans ses discours politiques & militaires.

D'Autricourt, Puygreffier, saint Bonnet, Biron frere du maréchal de camp des troupes catholiques, saint Cyr âgé de quatre-vingts ans, furent les plus considérables des François de l'armée huguenote, qui périrent dans le champ de bataille, avec soixante & dix capitaines d'infanterie. Les Allemands perdirent deux colonels & vingt-sept capitaines de lansquenets de vingt-huit qu'ils étoient, & deux colonels des reîtres des quatre qui commandoient cette cavalerie.

Du nombre des officiers prisonniers furent Dacier colonel général de l'infanterie dans l'armée huguenote, Blacons colonel des arquebusiers, & la Noue, dont il semble que la destinée étoit d'être pris dans toutes les rencontres, & qui dans le récit de cette bataille, se reconnoît redevable de la vie à la générosité du duc d'Anjou. Trois mille François se trouvant enveloppés, se rendirent à l'arrivée de ce prince : & il fut fort loué d'avoir arrêté en cette occasion la fureur de ses soldats, qui se mettoient en devoir de les faire tous passer au fil de l'épée. Les cinq cens lansquenets, qui échapperent aux Suisses, lui eurent la même obligation : mais ce fut à condition qu'ils prendroient parti dans l'armée du roi, à quoi ils consentirent sans peine, l'ordinaire de leur nation étant de servir indifféremment ceux qui les payoient le mieux.

La Noue dans ses discours politiques & militaires.

Pour ce qui regarde les princes de Bearn & de Condé, l'amiral dès le commencement de la bataille doutant beaucoup du succès, leur avoit fait passer la riviere, & reprendre le chemin de Parthenai. Plusieurs sous prétexte de les escorter, quitterent la bataille, & cette retraite fit un très-mauvais effet dans le reste de l'armée : mais l'amiral avoit des raisons très-essentielles de veiller à la conservation de ces princes, parce que ce n'étoit qu'à l'ombre de leur nom qu'il pouvoit soûtenir son parti.

Et des catholiques.

Le nombre des morts du parti catholique fut de plus de cinq cents hommes de cavalerie : mais on n'y perdit que très-peu de gens de pié. Outre Philbert marquis de Bade, dont j'ai déja parlé, Clermont, un des plus distingués gentilshommes du Dauphiné y mourut, aussi-bien que Scipion Picolomini Italien, Blaru enseigne du comte de Rochefort, & le

comte

comte Rhingrave, qui de tout temps avoit été au service de France, & que l'empereur Charles V. avoit mis pour cela au ban de l'empire. Ce seigneur ayant dans la mêlée rencontré l'amiral, ils firent l'un contre l'autre le coup de pistolet. Le Rhingrave blessa l'amiral : mais celui-ci le tua sur la place. Schomberg, Ernest de Mansfeld, Bassompierre, le comte François Sassetelle Italien, & plusieurs autres seigneurs furent blessés. Le duc de Guise le fut aussi à la jambe. La liste ajoutée à la rélation qui fut imprimé aussi-tôt après la bataille, met encore au nombre des blessés Mailli gouverneur de Montreuil, Talmei Bourguignon capitaine de gendarmes, Racan guidon du duc de Montpensier, Larchant guidon du Baron de Neubourg, Mailli-Benchart lieutenant de Ligneroles, le Baron de Seneçai guidon de monsieur de Guise, Bourbonne, Vatan, Ursigni, Murat, Charon, le baron de Coze, le capitaine Regis. Le prince Dauphin eut deux arquebusades dans ses armes.

1569.

Joie que cette nouvelle causa à la cour.

La nouvelle de cette grande victoire remportée le troisieme d'Octobre, fut annoncée au roi à Tours par Albert de Gondi comte de Retz Florentin, qui étoit fort en faveur auprès de la reine. On en fit de grandes réjouissances par tout le royaume. On dépêcha des courriers, pour l'apprendre à tous les princes étrangers. La réputation du duc d'Anjou, déja célebre par le gain de la bataille de Jarnac, s'accrut infiniment dans toute l'Europe par cette seconde victoire, & par toutes les particularités qu'on y raconta, des preuves qu'il avoit données de sa valeur, & de son intrépidité dans les dangers qu'il y avoit courus. On fit son éloge dans tous les pays catholiques comme du destructeur du calvinisme en France, persuadé qu'on étoit que ce parti ne pourroit jamais se relever d'un si terrible coup : mais on se trompa. L'amiral après tant de pertes arrivées les unes sur les autres ne succomba point, & je ne sai si quatre victoires lui auroient fait plus d'honneur, que sa fermeté, sa résolution, & la prudence avec laquelle il se soûtint après quatre défaites (*a*), jusqu'à devenir, en ramassant ses débris, aussi redoutable que jamais au parti victorieux.

Découragement des troupes calvinistes.

Etant arrivés à Niort avec les deux princes & les princi-

(*a*) Celle de Dreux, de Saint-Denys, de Jarnac, & de Montcontour.

paux officiers de l'armée, on délibéra sur les mesures qu'on avoit a prendre dans une si fâcheuse conjoncture. Plusieurs vivemant frappés du grand malheur qui venoit de leur arriver, se trouvant sans argent, sans bagages, sans moyens d'en recouvrer, & sur le point d'avoir à leurs trousses une armée victorieuse, inclinoient à se soumettre au roi aux conditions les plus tolérables qu'il seroit possible: & ils espéroient en obtenir d'avantageuses, persuadés que la reine souhaitoit la paix.

1569.

Davila, l. 5.

En cela ils ne se trompoient pas; car effectivement cette princesse immédiatement après la bataille de Montcontour envoya Castelnau à la reine de Navarre qui étoit à la Rochelle, pour lui dire qu'elle ne vouloit se prévaloir de la victoire, que pour rendre le repos à l'état, & qu'elle porteroit le roi à lui accorder & à tous ceux de son parti une composition honnête, pourvû qu'elle & l'amiral fussent disposés à rentrer sincerement dans leur devoir.

Mémoires de Castelnau, l. 7. c. 10.

L'amiral, qui avoit bien prévû ce découragement des troupes, fit toutefois semblant d'en être surpris, & nonobstant sa blessure qui lui avoit fait sauter quatre dents de la bouche, il employa toute son éloquence & toute son adresse, pour rassûrer les esprits. Il leur remontra qu'il ne falloit pas si aisément s'abandonner au désespoir; que ce n'étoit pas là la premiere bataille qu'ils avoient perdue; que toutes les fois que ce malheur leur étoit arrivé, ce n'avoit été ni faute de conduite de sa part, ni faute de valeur de la part des soldats, mais par la seule inégalité des forces & par la trop grande ardeur de ses propres troupes, qui l'avoient obligé de combattre contre son avis; qu'après tout ils avoient vû par expérience qu'il n'avoit jamais manqué de ressources; qu'il en avoit plus actuellement, qu'après les batailles de Dreux & de Saint Denys; qu'ils étoient maîtres de plusieurs bonnes places, où il y avoit de braves commandans & des garnisons suffisantes, pour les défendre; que le comte de Montgommeri vainqueur dans le Bearn, & maître de ce pays depuis la défaite de Terride, leur avoit préparé un réfuge, & que l'armée de ce comte, beaucoup accrue depuis sa victoire, pourroit seule remplacer la perte faite à Montcontour; que l'Allemagne & l'Angleterre augmenteroient leurs se-

cours, à proportion des besoins de ceux qu'elles avoient pris sous leur protection ; que la Rochelle donnoit une entrée aisée à celui d'Angleterre, & la prise de la Charité à celui d'Allemagne ; que l'hyver approchoit ; que l'unique perte dont ils étoient ménacés étoit celle de quelques villes, où le duc d'Anjou devoit s'attendre à trouver une vigoureuse résistance ; que le temps qu'il employeroit à les forcer, donneroit le loisir aux troupes dissipées de se rassembler, & de former par les nouvelles levées que l'on feroit de tous côtés, une armée aussi puissante que celle qui venoit d'être défaite ; qu'il ne s'opposoit pas à ce qu'on pensât à la paix, mais seulement à l'empressement que quelques-uns faisoient paroître, pour la demander ; que c'étoit le moyen de tout gâter, & se livrer la corde au cou à leurs plus mortels ennemis ; qu'enfin il falloit se mettre en état d'obtenir une paix, dont on n'eût pas sujet de pleurer les fâcheuses suites dès qu'elle seroit faite ; assûrer, en la faisant, sa vie & la religion pour laquelle on avoit tant combattu ; & qu'on ne pourroit l'avoir de cette maniere qu'en montrant à la cour, qu'on avoit les moyens & la résolution de la faire repentir du refus des conditions qu'on lui proposeroit. 1569.

Ce discours fut appuyé de l'avis du prince de Bearn, à qui les belles qualités dignes de son sang, qui commençoient à paroître dans sa personne, donnoient deja un grand crédit parmi les troupes. Le plaisir qu'il ressentoit de se voir à la tête d'une armée, plus encore que l'ordre qu'il avoit de la reine de Navarre sa mere, de suivre en tout la conduite de l'amiral, le firent parler conformément à ce que ce seigneur avoit dit. Il le regardoit comme son pere, & il n'étoit mécontent de lui, que parce qu'il le ménageoit trop dans les occasions, & l'empêchoit de s'exposer aux plus grands périls. Henri de Condé, qui ressembloit fort à ce prince son cousin germain, les comtes Louis de Nassau & Volrad de Mansfeld, qui n'avoient rien à perdre dans cette guerre, & les autres principaux chefs, conclurrent de la même maniere, & personne n'osa plus parler de paix.

La reine de Navarre de son côté, qui attendoit la résolution de ce conseil, ne donna à Castelnau que des réponses générales ; savoir, qu'elle recevoit avec reconnoissance les

Mémoires de Castelnau, l. 7. c. 10.

honnêtetés de la reine ; qu'elle délibereroit avec les principaux de ceux, dont les intérêts étoient inséparables des siens ; qu'elle seroit ravie qu'on trouvât des moyens de réunir les esprits, & de rendre la tranquillité au royaume ; que d'ailleurs elle savoit que bien des gens du conseil du roi étoient fort éloignés de la paix ; qu'elle étoit bien informée qu'on avoit envoyé Fourquevaux en Espagne avec des instructions, qui ne s'accordoient gueres avec ce que la reine lui proposoit ; qu'on vouloit brouiller l'Angleterre, pour empêcher la reine Elisabeth de secourir ceux de la nouvelle réforme en France ; qu'on avoit intercepté des lettres du cardinal de Lorraine au duc d'Albe, qui donnoient de nouvelles défiances des desseins que l'on tramoit contre les calvinistes ; que néanmoins dès qu'elle auroit sû les sentimens de ceux de son parti, elle envoyeroit au roi une requête, qui ne contiendroit que de justes demandes pour la sûreté de la vie & de la religion des sujets de sa majesté & des siens.

1569.

Dont les chefs prennent néanmoins la résolution de se défendre.

L'amiral ayant pris la résolution que j'ai dite, délibera sur les moyens qu'il falloit employer, pour se soûtenir : & il fut arrêté qu'on abandonneroit toutes les places du Poitou ; qu'on ne conserveroit que la Rochelle, saint Jean d'Angeli, Angoulême, & la Charité, qui étoient capables de faire une longue résistance ; qu'on se retireroit dans les montagnes d'Auvergne, de Vivarais, de Languedoc, & de Gascogne ; qu'on tâcheroit de joindre le Comte de Montgommeri, que la Providence sembloit avoir destiné au rétablissement du parti, & que sans faire désormais aucune entreprise trop hasardeuse, on entretiendroit la guerre dans tous ces endroits, pour donner le loisir aux nouveaux secours d'Allemagne & d'Angleterre d'arriver.

La Popeliniere, l. 20.

Dès qu'il fut à Parthenai, il dépêcha des courriers à la reine Elisabeth, aux princes protestans d'Allemagne, & aux cantons Suisses de la même religion, pour leur rendre compte de la journée de Montcontour. Il diminua beaucoup dans ses lettres l'avantage remporté par les catholiques en cette occasion, assûra tous ces princes que, pour peu qu'il fût soutenu, il étoit encore en état de maintenir son parti, & que devant la fin de l'hyver, il auroit une armée aussi forte que l'année précedente. Il écrivit la même chose aux plus consi-

dérables de la noblesse huguenote en divers endroits du royaume, & les conjura de ne point perdre courage. 1569.

Il faisoit encore grand fonds sur la disposition, où il croyoit le maréchal de Damville, moins à cause de leur parenté, que par la connoissance qu'il avoit de sa haine & de sa jalousie secrette contre la maison de Guise, dont la puissance qui croissoit tous les jours, alloit achever d'anéantir celle de la maison de Montmorenci. Il savoit que ce seigneur avoit porté fort impatiemment, que le roi n'eût point voulu donner la charge de connétable ni à lui ni au maréchal de Montmorenci son frere aîné; & il ne doutoit point du tout que la faute qu'il avoit faite de laisser passer le comte de Montgommeri dans le Bearn, & de ne le pas accabler comme il auroit pû, s'il y étoit entré après lui, ne fût une chose méditée, pour ne pas abattre entierement le parti huguenot, & se rendre plus nécessaire dans son gouvernement de Languedoc, en Dauphiné, en Provence & en Guienne, où ses patentes lui donnoient le commandement général. Davila, l. 5.

Quoi qu'il en soit de cette idée que l'amiral parut avoir du maréchal de Damville, (car ce maréchal a eu des accusateurs & des apologistes sur ce sujet) il compta là-dessus, ou du moins il en fit semblant; & il lui suffisoit qu'on le crût dans le conseil de Niort, pour en tirer tout l'avantage qu'il prétendoit, c'est-à-dire, pour ranimer le courage de ses partisans, par l'espérance d'avoir ce nouvel appui. Montluc, tit. & l. 7.

Il partit donc de Niort avec les princes: il laissa dans cette place Moui pour y commander & arrêter quelque temps le duc d'Anjou, & s'achemina le neuvieme d'Octobre par le Querci vers Montauban & la Gascogne.

Suite de la victoire du duc d'Anjou.

Cependant le duc d'Anjou après la bataille s'étant campé à saint Generou sur la Thoué, tint conseil sur les moyens de profiter de sa victoire; & nonobstant l'avis de quelques-uns des généraux qui opinoient à poursuivre les ennemis pour achever de les dissiper, il fut résolu d'attaquer les villes du Poitou & de la Xaintonge, tandis que la saison permettoit encore de le faire, pour ne les point laisser derriere, & ne pas donner aux huguenots le loisir de s'y fortifier de plus en plus pendant l'hyver. La Popeliniere, l. 20.

On se saisit d'abord de Parthenai, d'où l'amiral avoit tiré

toute la garnison, & Lusignan fut rendu par le baron de Mi-
1569. rebeau au jeune Lansac son cousin, moyennant une capitulation honorable.

Niort ayant refusé de se rendre, le duc d'Anjou marcha pour l'assiéger. Moui qui commandoit avec deux régimens d'arquebusiers & sa compagnie de gendarmes, fit une sortie sur les troupes catholiques qui s'étoient le plus avancées. Au retour comme il étoit sur la queue de sa troupe, Maurevel qui s'étoit venu rendre auprès de lui en quittant le camp des catholiques, soit qu'il fût venu exprès pour le tuer, soit qu'il voulût en le tuant expier le crime de sa désertion, le blessa dangereusement d'un coup de pistolet qu'il lui tira par derriere, & s'enfuit à Chandenier, où étoit le duc d'Anjou. Ce prince par la maniere dont il le reçut, lui fit assez connoître le jugement qu'il faisoit d'une telle trahison. (*a*)

La blessure de Moui qui le mettoit hors d'état d'agir aussi vigoureusement qu'il eût été besoin, pour se défendre contre une armée victorieuse, & la consternation où il vit les habitans & ses soldats, l'obligerent à capituler. Il se retira à la Rochelle avec sa garnison & la plûpart des bourgeois protestans. Il y mourut quelque temps après de sa blessure, très-regretté de l'amiral, comme un des plus braves officiers qu'il eût dans son parti.

Puviaut désesperant de défendre Fontenai, en sortit & se retira à Marans, place que sa situation rendoit plus aisée à défendre, & qui étoit de la derniere conséquence pour couvrir la Rochelle, où le duc d'Anjou faisoit courir le bruit qu'il alloit mettre le siége pour cacher un autre dessein qu'il avoit, & qu'il exécuta quelques jours après.

Lornai gouverneur de Châtelleraut se voyant coupé de toutes parts, & sans espérance de secours, l'abandonna. Il avoit dans cette place trois cents fantassins & deux cents chevaux, & s'étant fait joindre par les garnisons de Chavigni sur Vienne, de Rochepozai, d'Angle, de Preuilli, & de quelques autres petits postes qui ne pouvoient pas tenir contre une armée, il s'exposa à traverser le Berri, pour gagner la

(*a*) D'autres historiens disent que Maurevel fût récompensé pour cet assassinat. *Voyez homm. illust. T. 15. p. 357.* où il est dit que la place fut abandonnée & qu'il n'y eut point de capitulation.

Charité. Briquemaut qui avoit son quartier dans cette province à la petite ville de Bourg-Dieu, renforça en chemin ce petit corps de quelques troupes. Ils furent souvent harcelés par (a) la Châtre gouverneur de Berri, & par les paysans qui leur dressoient de continuelles embuscades, jusqu'à ce que Guerchi gouverneur de la Charité, étant venu au-devant d'eux avec la meilleure partie de sa garnison, les tira du danger où ils étoient d'une entiere défaite. 1569.

De cette sorte tout le Poitou fut remis sous l'obéissance du roi, & le Berri délivré des garnisons huguenotes, à la réserve de Sancerre & de quelques autres petites places qui pouvoient se soûtenir à la faveur du voisinage de la Charité.

Montbrun, Mirabel, & Verbelet frere de l'évêque du Pui, avoient eu ordre des princes & de l'amiral, de gagner l'Auvergne & le Vivarais, où ils pourroient aisément, à la faveur des montagnes dont ces pays sont pleins, entretenir la guerre avec peu de troupes, & le secours de la noblesse & des paysans de ces provinces fort peuplées de protestans : mais l'inondation des rivieres, les détroits des montagnes qu'il falloit passer, le tocsin qu'on sonnoit par-tout sur eux, leur rendit ce voyage très-difficile. La plûpart de leurs troupes y périrent. Mirabel fut contraint de se retirer au château d'Arpajou, d'où il passa au mois de Novembre dans le Vivarais, & y mit ses troupes en quartier de rafraîchissement à Privas & à Aubenas villes calvinistes. Verbelet se jetta dans Aurilhac en la haute Auvergne, où Saint-Herem gouverneur de cette province, le grand prieur d'Auvergne, Rochebonne gouverneur du Pui se mirent en devoir de l'assiéger : mais la crainte que l'amiral, au sortir de la Xaintonge, ne rabattît sur la Limagne, le plus fertile pays de l'Auvergne, & où il auroit eu de bons quartiers, les fit changer de dessein pour couvrir ce canton.

Le duc d'Anjou après la réduction du Poitou, entreprit *Il assiége saint Jean d'Angeli, où se rendent le roi & la reine.*

(a) Claude de la Châtre étoit frere cadet de Joachim de la Châtre capitaine des gardes du corps ; charge qui a été long-temps comme héréditaire dans cette maison. Claude de la Châtre, Gabriel son fils, Joachim fils de Gabriel, & Gaspard fils de Joachim la possédérent successivement sous les regnes de Louis XI. Charles VIII. Louis XII. François I. Henri II. François II. Charles IX. & Henri III. Gaspard la quitta par mécontentement au commencement du regne d'Henri III. *Thuan. l. 58.*

1569. celle de la Xaintonge, & ayant fait courir le bruit, ainsi que je l'ai dit, qu'il en vouloit à la Rochelle, où le comte de la Rochefoucault & la Noue qui s'étoit sauvé de sa prison, se mettoient en état de faire une vigoureuse défense, il tourna tout à coup du côté de saint Jean d'Angeli, & l'investit. Le roi & la reine pour encourager le soldat, se rendirent au camp devant cette place le vingt-sixieme d'Octobre, dix jours après que le duc d'Anjou y fût arrivé avec son armée.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 1.

Ce voyage du roi & de la reine fut un effet de la politique du duc d'Anjou, comme le remarque dans ses mémoires Marguerite de France sa sœur, parce que ce jeune prince appréhendoit qu'une trop longue absence de la cour, ne refroidît la tendresse que la reine avoit pour lui, & que le roi par les complaisances extrèmes qu'il avoit pour elle, n'obtînt de commander ses armées en personne, comme il le souhaitoit fort : mais la reine avoit autant d'envie de voir le duc d'Anjou, qu'il en avoit d'être auprès d'elle, & la partie fut bientôt conclue.

Saint Jean d'Angeli, la plus considérable ville la Xaintonge après Xaintes capitale de cette province, est située dans un fond sur la riviere de Boutonne, qui remplit les deux tiers des fossés. Les murailles en étoient bonnes; & vû les travaux qu'on y avoit faits au dehors & au dedans, on s'attendoit bien qu'elle ne se rendroit pas sans se défendre.

Mais sa principale force consistoit dans la haine que ses habitans, la plûpart calvinistes, avoient pour les catholiques; dans la valeur de la garnison, qui, bien que peu nombreuse, avoit de braves officiers, & sur-tout dans l'intrépidité & dans l'expérience du commandant. C'étoit le capitaine Piles qui s'y étoit retiré, pour se faire panser de la blessure qu'il avoit reçue à Poitiers à l'attaque du fauxbourg de Rochereuil. Il avoit avec lui les capitaines la Personne, la Motte, Pusols, les deux Parasol, d'Arial, la Ramiere, des Essars, la Garde, Montaut & un des Paluelles, dit le capitaine Fraro-Serido.

Biron, quand l'armée fut à la vûe de la ville, somma inutilement le commandant de se rendre; & on vit bien par les fréquentes sorties qu'il fit faire dès le commencement du siége, qu'il en coûteroit du temps & du monde pour la réduire.

Dès que le roi fut arrivé au camp, on fit au gouverneur une

une nouvelle ſommation, qui n'eut pas plus d'effet que la premiere ; & alors on commença à faire jouer les batteries qu'on avoit dreſſées contre la porte de Niort, contre le ravelin de la porte d'Onis, & contre la muraille d'entre deux ; car l'attaque embraſſoit tout ce terrein. 1569.

La batterie fut ſi furieuſe & ſi continuelle pendant tout le vingt-ſeptieme d'Octobre, que les défenſes d'une tour qui flanquoit la muraille d'entre les deux portes, furent entierement ruinées, & la breche qui fut faite à la courtine, ſe trouva aſſez grande pour monter à l'aſſaut : mais elle fut réparée la nuit avec une extrème diligence par les ſoins du capitaine la Motte, & les retranchemens que l'on avoit derriere, achevés & bien flanqués. La Ramiere durant la batterie eut le bras caſſé, & mourut quatre jours après, pour s'être obſtiné à demeurer ſur la breche, nonobſtant ſa bleſſure, afin d'encourager les ſoldats.

Aſſaut donné à la place dans lequel les aſſiégeans ſont repouſſés.

Comme on vit le lendemain la brèche bien rétablie ; qu'on ſe douta bien que les aſſiégeans avoient des retranchemens derriere, & que d'ailleurs le ravelin de la porte d'Onis la voyoit de revers, on entreprit d'en faire une autre à côté. La muraille fut en peu de jours tellement ruinée en cet endroit, qu'on eût pû y monter à cheval : mais la précipitation de quelques volontaires qui y donnerent l'aſſaut ſans ordre, & avant qu'on pût être en état de les ſoûtenir, fit différer celui que l'on préparoit. Le combat fut ſanglant. Arial y fut tué : mais la perte des catholiques y fut beaucoup plus grande, par la mort de quantité de jeunes gentilshommes qui y périrent. Guttiniere y fut bleſſé, auſſi-bien que Monteſquiou, qui mourut de ſa bleſſure quelques jours après. C'étoit celui qui avoit tué le prince de Condé à Jarnac.

Piles s'attendoit ſi bien à être emporté dans cet aſſaut, qu'il faiſoit ouvrir la muraille à l'oppoſite, pour ſe ſauver au travers du camp avec ſa garniſon, & ceux des bourgeois qui le voudroient ſuivre, tandis que les ennemis ſeroient occupés au pillage de la ville ; car jamais l'opiniâtreté des commandans à ne ſe pas rendre, ne fut portée plus loin que dans ces guerres : mais l'attaque qu'on méditoit ayant été differée, ce délai lui donna le temps de faire en cet endroit de nouveaux travaux, où les ſoldats, les officiers, les bourgeois &

les femmes mêmes, malgré le feu continuel des arquebusa-
1569. des, portoient des fascines, remuoient la terre, & ne ménageoient ni leur vie ni leur peine, de sorte que le lendemain cet endroit se trouva hors d'insulte.

On étoit déja au commencement du mois de Novembre, & les assiégeans commençoient à souffrir beaucoup de la rigueur de la saison. Cependant les généraux étoient bien résolus, quoi qu'il arrivât, de ne pas souffrir que le roi eût l'affront de lever le siége par la résistance d'une poignée de rébelles. Ils savoient que les assiégés manquoient de beaucoup de choses, & que leurs munitions de guerre étoient fort diminuées: mais pour épargner les hommes, on étoit résolu de donner à Piles telle capitulation qu'il demanderoit.

Biron lui envoya un trompette avec une lettre, par laquelle il l'exhortoit à ne pas s'opiniâtrer davantage à la défense d'une ville qu'il ne pouvoit plus gueres défendre. Il l'avertissoit qu'il n'avoit nul lieu d'esperer d'être secouru; que l'amiral avoit déja passé la Dordogne pour se retirer en Gascogne; que Lusignan & plusieurs autres places du Poitou s'étoient rendues; que le roi venoit de recevoir nouvelle de la fuite de la garnison & de la plûpart des bourgeois de Xaintes; que Coignac bloqué étoit aux abois; qu'on vouloit bien lui accorder une composition honorable; mais que s'il tardoit à se rendre, il n'y auroit plus de quartier ni pour lui, ni pour sa garnison, ni pour la ville.

Treve de dix jours dont il fut suivi.

La réponse de Piles fut moins fiere que celle qu'il avoit faite d'abord aux deux premieres sommations. C'est pourquoi après diverses démarches de part & d'autre, on lui envoya la Taillée Gentilhomme Poitevin qu'on avoit fait prisonnier, pour lui dire qu'il pouvoit faire passer au camp quelqu'un de ses officiers, & qu'on lui en envoyeroit un de l'armée. Guttiniere lui fut envoyé par les généraux catholiques, & le capitaine la Personne vint au camp de sa part. On convint de dix jours de treve, pendant lesquels le capitaine la Personne iroit trouver l'amiral & les princes; que si durant ces dix jours il n'entroit aucun secours dans la place, elle se rendroit, & que la garnison sortiroit avec armes & bagages, & sans qu'on pût faire aucune peine aux officiers & aux soldats pour leur religion.

Ce traité fut conclu le sixieme de Novembre au soir. Piles souhaita & obtint que ce jour ne seroit point compté dans les dix ; circonstance que je remarque, parce qu'elle eut des suites. 1569.

Le capitaine la Personne eut ordre exprès de Piles, de passer par Angoulême, & de prier Saint-Mesme gouverneur de la ville, de trouver moyen de lui faire passer quelques secours, & on le lui promit.

Le dix-huitieme de Novembre Biron s'approcha de la muraille avec un héraut & un trompette du roi, & somma Piles de rendre la place : mais il lui répondit qu'il avoit reçu un secours ; que par là il étoit dégagé de sa parole, & qu'il étoit résolu de se défendre. Ce secours avoit été amené par Saint-Surin, qui la nuit précedente avoit passé avec quarante chevaux au travers du camp, & étoit entré dans la place.

Les attaques recommencent.

Les batteries recommencerent plus violemment qu'auparavant, & ce délai fit perdre au roi un des plus braves seigneurs de France, savoir Sebastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, qui fut tué le dix-neuvieme de Novembre d'un coup d'arquebuse dans la tête. Il étoit gouverneur de Brétagne, & ce gouvernement fut donné au duc de Montpensier.

Aussi-tôt après la Motte & Saint Surin firent une sortie si brusquement & si à propos, qu'ils nettoyerent la tranchée, & enclouerent quelques canons. La Motte poussa jusqu'au parc de l'artillerie, où ayant mis en fuite les Suisses qui le gardoient, il auroit brûlé les poudres, s'il avoit pû demeurer là quelques momens : mais les corps de garde les plus proches étant accourus, la Motte fut contraint de faire retraite.

Le gouverneur de la place se résout à capituler.

Enfin le capitaine Piles voyant le ravelin de la porte d'Onis ruiné, la ville ouverte en divers endroits, le peu de munitions de guerre qui lui restoient, & que si l'armée catholique en venoit à un assaut général, il lui seroit absolument impossible de le soutenir, consentit à capituler. Il obtint la même capitulation qu'on lui avoit offerte quinze jours auparavant, excepté que le roi y ajoûta, que le gouverneur & la garnison ne pourroient de quatre mois porter les armes contre lui ; article que Piles ne tint point, s'en croyant dispensé par l'insulte qui fut faite à ses soldats au sortir de la ville. Cette place fut rendue, le second de Décembre, & Piles eut la

satisfaction d'avoir fait périr au siége plus de dix mille hommes, dont il en mourut plus par les incommodités de la saison, qui y causerent beaucoup de maladies, que par les armes.

1569.

Marques de courage que le roi donna durant ce siége.

Brantome dans l'éloge de Charles IX.

Le roi durant ce siége donna de grandes preuves de son courage. Il alloit très-souvent à la tranchée & aux endroits les plus dangereux, malgré l'opposition de la Reine; & ce fut à cette occasion qu'il dit, que volontiers il s'accorderoit avec le duc d'Anjou son frere, pour commander alternativement l'armée, & gouverner le royaume, & qu'à cette condition il lui verroit avec plaisir porter la couronne pendant six mois de l'année.

Ce prince voyant son armée en si mauvais état, & que les Italiens vouloient retourner en leur pays, ne pensa plus à d'autres entreprises. Il donna le gouvernement de Saint-Jean d'Angeli à Guttiniere, qui avoit distribué ses troupes dans les places du Poitou, de la Xaintonge & du Berri, il alla célébrer la fête de Noël à Colonges, & de là il vint à Angers, où il s'arrêta.

Recit de ce qui se passa en d'autres provinces.

Durant le siége de saint Jean d'Angeli, la Châtre prit en Berri Menetou sur les protestans, Châteauneuf & Baugi, & fut repoussé de Ligneres par le capitaine Blon : mais cette place peu de temps après fut prise par Sanzai & par Gohas.

Le comte du Lude secondé de Pui-Gaillard commandant de Fontenai, força le poste de Marans, que Puviaut avoit cru inaccessible à cause des marais, & des retranchemens qu'il y avoit faits, & par cette prise incommoda fort la Rochelle, qui n'est éloignée de là que de quatre lieues. Pui-Gaillard peu de jours auparavant avoit pris dans le bas Poitou Beauvoir sur mer, défendu par Pontivi cadet de la maison de Rohan, qui après quelque résistance, fut contraint de se rendre par capitulation.

Sansac fut moins heureux du côté de la Bourgogne & du Nivernois. Il assiégea deux fois Vezelai, & perdit trois mille hommes dans ces deux siéges, sans pouvoir le prendre : mais ce qui chagrina le plus la cour, fut la perte de Nîmes, que les huguenots surprirent au mois de Novembre. Le capitaine Astoul s'étant jetté dans le château, s'y défendit pendant trois mois; & n'esperant plus de secours, se rendit par capitulation.

Il se fit encore pendant tout l'hyver diverses entreprises de part & d'autre. Briquemaut manqua celle de Bourges qu'il espéroit surprendre par le moyen d'une intelligence qu'il avoit dans la place. La Châtre, qui en étoit gouverneur, ayant été averti de l'intelligence par le capitaine Marin commandant de la grosse tour, se prépara à bien recevoir les ennemis. Il prit ses mesures si justes, que douze ou quinze officiers calvinistes qui descendirent dans les fossés, y périrent, & entr'autres les capitaines Formée, le Bois & l'Espine. Le Baron de Renti, les capitaines l'Espau, Fontaine, des Essars, la Roche, Tressian y furent faits prisonniers; & Briquemaut qui s'étoit approché avec mille ou douze cents chevaux & deux mille fantassins, se voyant foudroyé par le canon de la ville, dont plusieurs de ses gens furent tués, fit sa retraite vers Sancerre d'où il étoit venu.

1569.

La Popeliniere, l. 21.

Mémoires de Castelnau, l. 17. c. 11.

Le comte du Lude avec Pui-Gaillard, & la Riviere-Pui-Taillé, força Marennes. Les lansquenets dont la garnison étoit presque toute composée, voulant se retirer à Brouage, les catholiques les suivirent de si près, qu'ils y entrerent avec eux, les taillerent en pieces pour la plûpart, & le reste se noya dans les marais : de sorte que de plusieurs milliers de fantassins de cette nation, qui étoient venus au secours des huguenots, il ne leur en demeura pas plus de trois cents, les autres ayant péri à la bataille de Montcontour, & en diverses rencontres particulieres, ou ayant pris parti dans l'armée du roi.

Les isles de Xaintonge, faute de troupes assez nombreuses pour les défendre, ou tout-à-fait abandonnées par les protestans, excepté l'isle de Ré, tomberent sous la puissance des catholiques; & la Rochelle fut alors comme bloquée de toutes parts.

Blocus de la Rochelle.

Il se tramoit un autre dessein plus important par le sieur de la Riviere-Pui-Taillé, pour surprendre la Rochelle même : mais il fut découvert; & ayant été averti assez à temps que celui avec qui il avoit intelligence le trahissoit, il rebroussa chemin, & abandonna l'entreprise, qui devoit s'exécuter au commencement de Janvier.

1570.

La Rochelle étant aussi serrée qu'elle l'étoit par terre, il

fut résolu de la bloquer aussi par mer. Le capitaine Lande-
1570. reau, qui pour les grands services qu'il avoit rendus dans cette guerre, en tenant en alarme par ses courses tout le bas Poitou & les postes que les huguenots occupoient en Bretagne de ce côté-là, avoit été récompensé de la charge de vice-amiral du Poitou, arma deux assez gros navires & quelques autres moindres, pour croiser à la hauteur de la Rochelle. Le vieux baron de la Garde, dont j'ai fait diverses fois mention sous les regnes précédens, passa de Marseille avec quelques galeres pour le même sujet : & tous deux ensemble désoloient les Rochelois, en prenant tous les vaisseaux qui paroissoient, pour aborder à la Rochelle : mais quelque temps après le capitaine Sore fameux pirate de Dieppe, qui commandoit plusieurs vaisseaux au service des protestans de France, étant survenu, la Garde fut obligé de se retirer à l'embouchure de la Charente proche de Soubise, où n'ayant rien autre chose à faire, il entreprit de s'emparer de Tonnai-Charente, éloignée de l'embouchûre de cette riviere de quatre ou cinq lieues.

Il y auroit réussi, si la Noue qui avoit le commandement en Guienne & dans tous ces quartiers-là au nom du prince de Navarre, ne se fût rencontré dans le même temps proche de Tonnai Charente, allant pour surprendre la garnison de Brouage.

Ce général ayant été averti de l'approche des galeres, mit toutes ses troupes en embuscade le long du bord de la riviere, avec défense de se découvrir, ni de tirer un seul coup, jusqu'au signal qu'il leur donneroit. Son dessein étoit de laisser monter les galeres jusques fort près de Tonnai-Charente, où la riviere n'est pas fort large, persuadé qu'elles ne lui échaperoient pas, dans l'impuissance où elles seroient de faire leurs manœuvres dans un lieu si étroit, pour regagner l'embouchûre de la riviere.

Mais ses ordres ne furent point exécutés. Dès que la galere du capitaine Beaulieu, qui étoit à la tête de toutes les autres, fut à la portée de l'arquebuse, les soldats sortirent de l'embuscade. Le lieutenant de la galere fut tué à la premiere décharge, & les forçats refusant de ramer, sur ce que les

calvinistes leur crioient, *liberté*, elle fut prise. Le baron de la garde pour sauver les autres, fit aussi-tôt revirer, & regagna l'embouchure de la Charente. 1570.

La Noue, dont la rencontre inesperée des galeres avoit rompu les mesures prises pour surprendre Brouage, tint une autre route, & ayant forcé le château de Noailles, s'avança jusqu'à Marans, dont il surprit la garnison, & se rendit maître de la place.

Expédition des sables d'Olonne.

Il passa outre, prit Luçon, le Gué, Langon, le Greve, Mareuil, & vint fondre sur les sables d'Olonne, que le vice-amiral Landereau avoit très-bien fortifiés. Le pirate Sore, comme il en étoit convenu avec la Noue, s'y rendit aussi par mer. Les soldats calvinistes animés par l'esperance du grand butin, qu'ils esperoient faire dans le château, où les habitans du pays avoient retiré tout ce qu'ils avoient de plus précieux, donnerent l'assaut avec tant de furie, que tous les retranchemens furent emportés. Quatre cents hommes de la garnison furent passés au fil de l'épée, & le reste pris. Quatre navires équipés en guerre, que Landereau tenoit dans ce Havre, tomberent entre les mains des vainqueurs. Lui-même y fut pris, & conduit à la Rochelle. Il fut sur le point d'être mis à mort par la haine que les calvinistes, à qui il avoit toûjours fait une vive guerre, avoient contre lui: & il n'auroit pas échappé, si le roi n'avoit déclaré aux Rochelois, qu'il traiteroit le baron de Renti pris à l'expedition de Bourges dont j'ai parlé, comme ils traiteroient Landereau. Le maréchal de Montmorenci & quelques autres seigneurs, qui aimoient ce brave officier, employerent aussi leurs bons offices en sa faveur. Ainsi on lui accorda la vie.

Comme les sables d'Olonne étoient trop éloignés de la Rochelle & des autres places des protestans, la Noue rasa le château & les retranchemens, & abandonna ce poste.

Cependant Pui-Gaillard ayant rassemblé environ quatre mille hommes, & s'étant mis en campagne, pour arrêter les progrès de la Noue, reprit Luçon & la plûpart des autres postes que les protestans avoient pris. Il y eut bien du sang répandu de part & d'autre, tant aux attaques de ces petites places, que dans les rencontres fréquentes des partis. Sforce, un des principaux officiers du peu de troupes Italiennes qui

1570. étoient demeurées en France, y fut tué, aussi-bien que Guttiniere gouverneur de Saint-Jean d'Angeli. Plus le printems approchoit, plus les forces croissoient de part & d'autre, & les pillages & le carnage augmentoient dans le Poitou & dans la Xaintonge.

Le baron de la Garde fit une nouvelle tentative, pour prendre Tonnai-Charente, tandis que la Riviere-Pui-Taillé le cadet, dont l'aîné étoit mort un peu auparavant, l'attaqueroit par terre : mais la Noue étant venu au secours, les obligea à se retirer, & alla ensuite assiéger un fort, qu'on avoit bâti depuis peu devant Luçon, pour empêcher les huguenots de pénétrer de ce côté-là dans le Poitou.

Victoire de Luçon emportée par les huguenots.

C'étoit Pui-Gaillard, qui l'avoit fait construire, après qu'il eut repris cette place. Il espera donner là une camisade à la Noue, dès qu'il le vit s'engager à cette entreprise. En effet il avoit pris en habile homme toutes les mesures les plus justes, pour réussir dans son dessein. Il avoit des troupes beaucoup meilleures & plus nombreuses que la Noue. Il s'étoit saisi des passages par où il auroit pû lui échapper. Il avoit marché avec une extrême diligence, pour tomber sur lui : mais pensant le surprendre, il fut lui-même surpris.

La Noue averti qu'il approchoit, fit une partie du chemin vers le village de Gemmes. Il parut en bataille avant que Pui-Gaillard eût eu le loisir de ranger toutes ses troupes, & le fit charger brusquement par Saint-Etienne & par Puviaut. Pour peu que la cavalerie catholique eût tenu ferme, cette premiere troupe, qui n'étoit pas grosse, eût été arrêtée : mais les officiers, dont plusieurs jaloux de l'élevation de Pui-Gaillard simple gentilhomme, lui obéissoient mal volontiers, ne firent nullement leur devoir. Loin de rassûrer leurs soldats que cette premiere charge avoit étonnés, ils fuirent avec eux, & abandonnerent l'infanterie, sur laquelle la cavalerie huguenote fondit tout à coup, après avoir essuyé les arquebusades qui leur furent tirées de derriere quelques haies, que Pui-Gaillard avoit bordées de fantassins.

La Popeliniere, l. 23.

Elle fut mise en déroute dans un instant. Il y eut cinq cents hommes de tués sur la place, & sans la Noue & Soubise, qui empêcherent le carnage, le reste auroit été taillé en pieces. Huit cents furent faits prisonniers, & le reste s'enfuit. Vingt-deux

deux enseignes furent prises & portées devant le fort de Luçon, qui se rendit ensuite. La Noue attaqua, & prit Fontenai, où il eut le bras cassé d'une arquebusade; & il le lui fallut couper. 1570.

La blessure de ce brave général affligea beaucoup les protestans, mais elle ne les déconcerta point. Le comte de la Rochefoucault prit sa place pour le commandement des troupes dans le Poitou & au pays d'Aunix : & la reine de Navarre fit choisir pour général d'un corps d'armée assez nombreux qu'on assembla dans ces quartiers-là, René de Rohan son cousin germain, & qu'elle avoit fait lieutenant général dans les domaines de son fils pendant sa minorité.

Autres conquêtes de ce parti.

Le succès montra que cette princesse ne s'étoit pas trompée dans ce choix. Le parti protestant fit des conquêtes considérables sous les ordres de ce prince. Marennes fut surprise, l'isle d'Oleron emportée, Brouage, que Pui-Taillé qui en étoit gouverneur, avoit beaucoup fortifié, ayant été assiegé par mer & par terre, fut forcé, & ce gentilhomme voulant se jetter dans la place durant le siége, fut tué. Pui-Gaillard, qui avoit surpris le bourg de Marans, fut obligé d'abandonner le siége du château, & de se retirer. Xaintes fut prise par capitulation, après avoir soûtenu un assaut; perte considérable pour les catholiques, mais dont ils se seroient consolés, si Pui-Gaillard eût réussi dans le dessein qu'il forma d'enlever la reine de Navarre. Il ne la manqua que par un pur hasard dans une promenade qu'elle étoit allé faire à demi-lieue de la Rochelle.

Telles furent les suites de la victoire de Luçon, qui rétablit entierement les affaires des protestans dans la Xaintonge, dans le pays d'Aunix, & dans le bas Poitou, & délivra la Rochelle du blocus, dont elle commençoit à souffrir beaucoup.

Suites des mouvemens des deux armées principales.

Montluc, l. 7.

Je reviens à l'armée des princes de Navarre & de Condé, qui ayant traversé avec des fatigues & des incommodités extrèmes l'Angoumois, le Perigord, & le Querci, arriverent enfin à Montauban, où ils s'arrêterent. Leurs troupes étoient dans un état pitoyable, leurs chevaux, dont plus de quatre cents avoient péri dans la route, étoient la plûpart déferrés & hors d'état de servir : & si la mésintelligence n'eût pas con-

tinué entre le maréchal de Damville & Montluc, rien n'eût été plus aisé que de défaire ces troupes avant leur jonction avec le comte de Montgommeri.

1570.

Cette jonction étoit le but principal d'une si longue & si pénible marche à laquelle les chefs se déterminerent encore par la nécessité où ils étoient, ainsi que l'amiral l'avoua depuis au sieur de Castelnau, de trouver un pays, dont le pillage pût suppléer à la solde des reîtres, qu'on ne pouvoit leur donner, & qui sans cette espérance seroient venus se rendre au roi.

Castelnau, l. 7. c. 12.

Ravages des huguenots le long de la Garonne.

Ils se dédommagerent effectivement de leurs travaux passés par les ravages horribles qu'ils firent dans ces quartiers-là tout le long de la Garonne, & principalement aux environs de Toulouse. Ils s'emparerent d'Aiguillon, place forte par sa situation : & afin d'avoir communication avec le comte de Montgommeri qui étoit déja arrivé à Condom, & de pouvoir faire des courses dans le Bourdelois, & jusqu'en Gascogne, ils firent un pont sur la Garonne au port de sainte-Marie au-dessous d'Agen.

Montluc, l. 7.

Montluc se jetta dans cette place, & rassûra les habitans qui commençoient à en retirer tout ce qu'ils avoient de meilleur. La présence de ce capitaine en empêcha l'attaque : mais le plus grand mal que Montluc leur fit, fut la rupture de leur pont sur la Garonne par le moyen d'un moulin qu'il détacha, & qui emporté par le courant de la riviere, donna avec une si grande impétuosité contre les bateaux du pont, qu'il le rompit. Les débris furent emportés jusqu'à Bourdeaux, & la joie qu'on en eut dans cette ville-là, ne fut pas moins grande, que si on eût gagné une bataille aussi importante que celle de Montcontour, d'autant que cette rupture empêchoit l'entrée des huguenots dans le Bourdelois : & Montluc dit lui-même que de tous les services qu'il avoit rendus au roi durant sa vie, celui-là étoit le plus considérable.

Cet accident obligea l'amiral à remonter vers Toulouse; après avoir fait passer de son côté le comte de Montgommeri avec quelque peu de bateaux, dont il s'étoit saisi : & ce passage ne se put faire que dans l'espace de six jours.

Montluc est en-

Cependant Montluc eut ordre de la cour de passer dans

le Bearn, & d'en chasser les garnisons hugnenotes: mais en lui envoyant cet ordre, on ne lui donnoit ni argent, ni munitions de guerre pour l'exécuter. Il se servit de son crédit pour y suppléer. L'évêque de Valence son frere emprunta quatorze mille francs qu'il lui envoya. La noblesse dont Montluc étoit fort aimé, le suivit. Il assiégea Rabastens en Bigorre la plus forte place du pays. Il y donna un assaut, où d'abord Fabien de Montluc son fils fut blessé d'une arquebusade au menton, & les deux premieres troupes qu'il avoit commandées reculerent. Il vit bien que s'il n'y alloit lui-même, il manqueroit son coup, parce que le secours étoit proche. Il pria les principaux de l'armée de le suivre: & s'étant mis à la tête de tous ces gentilshommes, il marcha droit à la breche.

1570.

voyé en Bearn, où il est dangereusement blessé.

Dès le commencement de l'attaque il reçut une arquebusade, qui lui perça les deux joues. Cet accident pensa tout déconcerter. Le sieur de Gohas, qui étoit auprès de lui, voyant que le sang lui sortoit à gros bouillons par le nés & par la bouche, voulut le faire emporter. *Non*, reprit Montluc, *ne pensez qu'à venger ma mort, & ne faites quartier à personne.* Ses ordres furent parfaitement exécutés; car la bréche ayant été forcée, tout fut passé au fil de l'épée.

Montluc envoya à la cour le sieur de Montaut, pour prier le roi de lui donner un successeur, ne croyant plus être en état de servir, quand même il réchapperoit: mais ce seigneur trouva en arrivant que la cour prevenue par les mauvais services qu'on y avoit rendus à Montluc, avoit déja nommé le marquis de Villars, pour commander à sa place dans la Guienne. Ce fut-là la triste récompense qu'il reçut quelques jours après, & qui lui donna lieu de faire dans ses commentaires une grande morale sur la cour, & de conclurre dans son chagrin, qu'il auroit beaucoup mieux réussi, en se livrant aux ministres, qu'en s'attachant au roi & à la reine: mais il eut sujet de se dédire, lorsque peu d'années après, ses services furent dignement récompensés par le bâton de maréchal de France.

La blessure de Montluc empêcha la conquête du Bearn; car le défaut de paye fit débander son infanterie, & la ja-

Ce qui empêche la réduction de cette province.

lousie du commandement fut cause que la noblesse se retira chez soi.

1570.

L'amiral voyant ses mesures rompues par Montluc, & le dessein qu'il avoit de se cantonner aux environs de Bourdeaux, & de se saisir de cette capitale, échoué, n'avoit plus que sa ressource ordinaire, qui étoit le secours d'Allemagne, que le comte Palatin du Rhin & le prince d'Orange lui faisoient espérer: mais la difficulté étoit de s'approcher de la frontiere, pour le recevoir. Il falloit pour cela traverser toute la France avec des troupes toutes délabrées, sans argent, sans artillerie, & s'exposer aux rencontres des catholiques, dont plusieurs petits corps étoient répandus dans les provinces, & aux courses des garnisons d'une infinité de villes ennemies, qui se trouvoient sur la route.

Ce fut cependant une nécessité pour lui de prendre ce parti, parce que le pays, où il s'étoit arrêté, étant entierement ruiné, ne pouvoit plus lui fournir de quoi subsister long-temps. Il prit la route de Nîmes, où son armée se reposa quelques jours: & laissant le Rhône à droite, il entra dans le Vivarais, dont les principales villes étoient de sa faction. Montbrun & quelques autres capitaines passerent le Rhône, nonobstant les précautions de Gordes, qui commandoit dans le Dauphiné. Ils le prévinrent par leur diligence, & firent malgré lui quelques levées de gens de pié, pour remplacer ceux qui avoient péri, ou déserté en chemin.

L'amiral sur ces entrefaites étant tombé dangereusement malade, l'armée protestante fut dans une extrème consternation, ayant besoin plus que jamais de la prudence d'un homme tel que lui, pour ne pas périr au milieu de tant de dangers; car dans la route il se donnoit une infinité de petits combats. On attaquoit de part & d'autre divers petits postes, necessaires aux uns, pour assûrer leur marche, & aux autres pour la traverser: mais l'amiral guérit en peu de jours; & ayant été joint par les recrues que Montbrun avoit faites en Dauphiné, composées pour la plûpart de François réfugiés à Geneve, il traversa le Forêts & le Beaujolois: & étant entré en Bourgogne, il se saisit d'Arnai-le-Duc, où il fut joint par Briquemaut, qui lui amena un renfort de la Charité.

1570.

Le maréchal de Cossé commande l'armée royale à la place du duc d'Anjou malade.

Davila, l. 5.

Cependant le roi, qui avoit dessein d'empêcher que l'armée des princes ne s'approchât ni de l'Allemagne, ni des provinces les plus voisines de Paris, avoit envoyé en Bourgogne, pour leur couper le chemin, le maréchal de Cossé avec une armée au défaut du duc d'Anjou, qui étoit tombé malade. Sur quoi Davila, qui me paroît souvent homme d'une politique trop profonde, blâme fort le choix que l'on fit de ce général, tant à cause de sa lenteur, qu'à cause que, selon lui, il favorisoit secretement les protestans. Il ajoute qu'on disoit que c'étoit le duc d'Anjou, qui avoit été l'auteur de ce choix, en donnant l'exclusion à d'autres, qui, par la superiorité de l'armée royale, auroient infailliblement fini l'affaire; que ce prince ne vouloit point voir terminer la guerre, dont la fin auroit été celle de son commandement & de son emploi de lieutenant général, où il avoit acquis tant de gloire & tant d'autorité, & que par cette raison il avoit fait donner le commandement de l'armée au maréchal de Cossé, comme à un homme qui ménageroit beaucoup les huguenots.

La plûpart de ces réflexions politiques de nos historiens sont fondées sur les évenemens: & je n'y ajoute beaucoup de foi, que lorsque j'ai des preuves qu'ils ont été bien informés des secrets du cabinet: chose très-rare à l'égard de ces écrivains, qui n'ont été ni du conseil, ni des négociations, ni dans les armées de ces temps-là.

Ce qui peut donner de la vrai-semblance au raisonnement de Davila, c'est premierement que quelques années auparavant, le maréchal de Cossé commandant l'armée en Champagne, & tous les généraux le pressant d'attaquer les huguenots à Notre-Dame de l'Epine, où il eût pu aisément les défaire, il ne le fit point: mais comme je l'ai remarqué en parlant de cette rencontre, Brantome l'en disculpe sur la défense qu'il avoit de la reine de hasarder le combat, pour ne point ttop exposer le duc d'Anjou. En second lieu ce qui donna fondement aux bruits désavantageux, qui coururent de ce maréchal, fut ce qui arriva à Arnai-le-duc durant la campagne, & dans l'occasion dont je parle maintenant.

Brantome dans l'éloge du maréchal de Cossé.

Le maréchal de Cossé vint jusques-là au-devant des protestans. Il avoit une armée de dix à douze mille hommes de

pié, partie Suisses, partie François, & trois ou quatre mille
1570. chevaux, avec un train d'artillerie de douze canons. Celle de l'amiral n'étoit que de deux mille cinq cents arquebusiers & de deux mille chevaux, & sans canon, pour être moins embarrassé dans sa marche.

Il donne le temps aux huguenots inférieurs en nombre de se poster avantageusement.

Les protestans surpris d'avoir en tête une armée si forte, ne songerent qu'à suppléer à leur nombre par l'assiette avantageuse de leur camp : & le maréchal pour vouloir prendre trop de précautions avant que de les attaquer, leur en laissa le temps.

L'amiral se posta sur une colline, ayant derriere lui la petite ville d'Arnai-le-Duc. Il rangea son armée sur le penchant de cette colline, qui étoit coupée de chemins creux, où les soldats étoient pour la plûpart à l'abri du canon.

Elle aboutissoit à une vallée où il y avoit deux étangs, dont l'eau en s'écoulant faisoit un ruisseau. Le capitaine Saint Jean fut placé derriere la digue de l'étang le plus prochain, pour la défendre avec quatre cents arquebusiers, & Rouvrai avec un pareil nombre à un moulin plus voisin de la ville.

La cavalerie Françoise de l'amiral étoit partagée en six escadrons de plusieurs rangs, car, comme je l'ai déja remarqué ailleurs, on commençoit à trouver cette disposition de la cavalerie plus avantageuse pour les batailles, que celle dont on s'étoit presque toûjours servi jusqu'alors en France, qui étoit de faire de longs rangs de cavalerie sans profondeur. Le prince de Navarre étoit à la tête de l'escadron le plus avancé avec le comte de Nassau. Le prince de Condé en commandoit un autre, ayant sous lui le marquis de Renel. L'amiral, le comte de Montgommeri, Genlis & Briquemaut avoient chacun le leur : le comte Volrad de Mansfeld avoit partagé ses reîtres en un pareil nombre d'escadrons.

Action d'Arnai-le-duc.

Le maréchal de Cossé jugeant que les huguenots se garderoient bien de venir l'attaquer, en perdant l'avantage d'un terrein si commode, résolu néanmoins de combattre, fit commencer l'escarmouche, & passer le ruisseau à ses enfans perdus, qui furent vivement repoussés. La Valette attaqua la chaussée de l'étang, défendue par le Capitaine Saint Jean, & ne réussit pas mieux. On fit sur lui un feu terrible de derriere la chaussée : & Montgommeri & le capitaine Piles l'é-

tant venus charger à la tête de leurs escadrons, l'obligerent à repasser le ruisseau en désordre. 1570.

Rouvrai dans le poste du moulin soûtint aussi bravement l'assaut, que Strozzi & la Châtre lui donnerent : & l'amiral voyant que le combat étoit opiniâtre de ce côté-là, y fit marcher le marquis de Renel. Les catholiques furent encore obligés de reculer. Montgommeri & Briquemaut, soûtenus par Monneins avec quelque bataillons, les poursuivirent jusqu'au-delà du ruisseau : & l'action alloit devenir générale, si l'amiral ayant moins d'égard au courage de ses soldats qu'à leur petit nombre, ne leur eût envoyé ordre de s'arrêter, & de repasser le ruisseau, pour se conserver l'avantage de son poste.

La retraite se fit en combattant : & Saint Jean s'étant avancé avec quelques arquebusiers, pour arrêter les catholiques qui revenoient à la charge, le ruisseau fut repassé en assez bon ordre.

Ce combat, ou plûtôt ces escarmouches durerent sept heures, & il y eut bien du monde de tué de part & d'autre. Clermont du côté des protestans fut dangereusement blessé, Monneins s'étant trop avancé au-delà du ruisseau, fut coupé par un escadron d'Italiens, & l'Infanterie, qu'il conduisoit, très-maltraitée par l'artillerie du maréchal de Cossé, qui foudroyoit ce passage. Bellegarde & la Bastide y furent tués du côté des catholiques.

Le lendemain matin les deux armées parurent encore rangées dans les mêmes postes : mais le maréchal désesperant de forcer les princes dans le leur, se retira, après leur avoir envoyé quelques volées de canon. L'amiral de son côté, trop heureux de n'avoir pas été défait, hâta sa marche ; & prenant par Autun, arriva à la Charité. La Valette le suivit quelque temps : mais comme les protestans n'avoient ni artillerie, ni gros bagages, ils eurent bientôt tant d'avance, qu'il cessa de les poursuivre ; & le maréchal de Cossé appréhendant, qu'ils ne s'avançassent vers Paris, se rapprocha de ce côté-là, pour les en empêcher.

Nonobstant la fureur, avec laquelle on faisoit la guerre en Poitou, en Xaintonge, en Gascogne, & en Bourgogne, on étoit en négociation depuis la bataille de Montcontour.

1570.

Castelnau, l. 7. c. 10.

J'ai dit qu'immédiatement après cette journée, la reine avoit envoyé Castelnau à la reine de Navarre, pour lui offrir la paix; que cette princesse avoit reçu cette offre avec assez de fierté, en promettant toutefois qu'elle en confereroit avec l'amiral & avec les autres chefs de son parti. On lui envoya depuis le maréchal de Cossé, qui ne put rien conclurre, à cause des défiances que la rupture de la derniere paix, & les embuches qu'on avoit tendues au feu prince de Condé, donnoient de la sincerité de la reine.

Nouvelles propositions de paix. Cap. 12.

Néanmoins dès le mois de Janvier Teligni gendre de l'amiral, & Beauvais-la-Nocle, allerent trouver le roi à Angers, & lui témoignerent au nom de la reine de Navarre, des princes, & de l'amiral, qu'ils étoient disposés à accepter la paix, pourvû qu'on voulût bien accorder aux huguenots le libre exercice de leur religion dans toutes les villes du royaume, les rétablir dans tous leurs biens, charges & honneurs, casser tous les Arrêts & toutes les procédures faites contr'eux, & leur laisser quelques places pour l'assûrance de la paix, & pour leur propre sûreté.

A cela le roi répondit, qu'il consentiroit volontiers à leur accorder la liberté de conscience : mais que pour l'exercice public de leur religion, il ne pouvoit s'y résoudre, ne voulant point qu'il y en eût d'autre dans tout son royaume, que celui de la religion Romaine ; qu'il pourroit leur donner deux villes de sûreté, mais à condition qu'il y auroit un gouverneur nommé par lui, auquel ils obéiroient; que pourvû qu'il les vît soumis ; qu'ils congédiassent toutes les troupes étrangeres; qu'ils n'entretinssent plus de factions dans l'état, ni d'intelligence au dehors, il les rétabliroit dans leurs biens, charges & honneurs , & que dès qu'il les sauroit rentrés sincerement dans leur devoir, il leur donneroit dans les occasions des marques de sa bonté, dont ils auroient sujet d'être contens.

D'abord rejettées.

Ces conditions furent rejettées par les huguenots, qui, disoient-ils, n'y trouvoient point de sûreté ni pour leur religion, ni pour leurs personnes. Le nonce du pape & l'ambassadeur d'Espagne traversoient ce traité de toute leur force; & celui-ci offroit au nom de son maître trois mille chevaux & six mille hommes de pié, pour achever d'exterminer les huguenots,

huguenots ; soûtenant qu'avec les troupes que le roi avoit sur pié, & celles qu'il pourroit encore lever, on seroit en état d'accabler l'armée huguenote réduite presque à rien. Mais la reine qui ne se fioit pas aux Espagnols, qui ne voyoit pas volontiers les troupes étrangeres entrer dans le royaume, & qui pensoit dès-lors à d'autres moyens de se défaire des huguenots, éludoit les instances de ces deux ministres sans se déclarer, bien résolue, quoiqu'il en dût arriver de conclure la paix. Le cardinal de Lorraine dans les mêmes vûes que la reine mere, & dans l'espérance que le temps pourroit fournir une occasion favorable de s'assûrer des chefs du parti, ne s'y opposoit point. 1570.

D'autre part l'amiral se voyoit très-foible, & n'espéroit qu'un médiocre secours d'Allemagne, parce qu'il savoit que le prince d'Orange, qui formoit de nouveaux desseins sur les Pays-Bas, lui enleveroit une grande partie des troupes que le comte Palatin levoit. Le comte Volrad de Mansfeld & ses reîtres, qui jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à la riviere de Loire, avoient paru fort zelés pour la cause commune, se voyant plus près de leur pays, commençoient à murmurer de ce qu'on ne les payoit point, & menaçoient de quitter l'armée.

Toutes ces considérations rendoient l'amiral plus facile à un accommodement, & firent céder son ambition & le plaisir du commandement à la nécessité. Il ne pensa plus qu'à la gloire de faire un traité avantageux pour son parti. Biron & le sieur de Mesmes-de-Malassise partirent de Châteaubriant en Bretagne, où le roi étoit alors, & avancerent fort les choses à saint Etienne de Forez avec Teligni & Beauvais-la-Nocle, quelque temps avant le combat d'Arnai-le-Duc.

Et puis suivi de la conclusion d'un traité, par lequel quatre villes de sûreté sont accordées aux huguenots.

Depuis, ces quatre mêmes députés conclurent le traité à saint Germain en Laye le huitieme d'Août. Les articles au nombre de quarante-six sont rapportés dans l'édit de pacification, daté de saint Germain au mois d'Août de l'an 1570.

Outre les articles communs aux précedens édits de pacification, on spécifioit dans celui-ci les lieux où il seroit permis aux huguenots d'avoir des prêches. On retranchoit les modifications mises aux édits par celui de Roussillon : mais le plus considérable de tous les points accordés, fut celui des qua-

tre villes de sûreté, qu'on devoit livrer au prince de Condé
1570. & de Navarre, & qu'ils avoient permission de retenir pendant deux ans. C'étoit la Rochelle, la Charité, Montauban & Coignac; toutes quatre importantes pour leur situation. La premiere laissoit aux huguenots la mer libre, pour recevoir les secours d'Angleterre, en cas d'une nouvelle guerre. La seconde étoit un passage sur la Loire, qui faisoit la communication de ceux de la faction d'en deçà de cette riviere avec ceux d'au-delà. La troisieme étoit sur les frontieres du Languedoc & du Querci; & la quatrieme dans l'Angoumois, province, où le nombre de ceux de la nouvelle réforme surpassoit infiniment celui des catholiques.

On y déclaroit les huguenots capables de toutes les charges, emplois, & dignités, & on leur permettoit dans les procès qu'ils auroient avec les catholiques, de récuser, sans en apporter de raison, un certain nombre de Juges.

On n'y faisoit point de mention particuliere de l'amiral: mais on y comprenoit nommément la reine de Navarre, le prince son fils, le prince de Condé, le duc des deux Ponts, le comte Volrad de Mansfeld, le prince d'Orange, & le comte Louis de Nassau son frere, & on y restituoit à ces deux derniers la principauté d'Orange, dont le roi s'étoit saisi durant la guerre.

Quand les huguenots auroient eu sur les catholiques tous les avantages que ceux-ci avoient sur eux, ils n'auroient gueres osé esperer des conditions plus favorables pour leur parti. L'amiral s'en fit grand honneur en Allemagne & en Angleterre: mais plus on lui avoit accordé, & plus il avoit de défiance des desseins cachés de la reine. Les plus éclairés des catholiques pensoient comme lui, & ne croyoient point que cette paix pût être durable: d'où vint le quolibet de la paix *boiteuse* & *mal-assise*. On l'appelloit ainsi, parce qu'elle avoit été conclue au nom du roi par les sieurs de Biron & de Mêmes, dont le premier étoit boiteux, & l'autre portoit le nom de sa seigneurie de Mal-assise.

Dessein caché de la reine en cette occasion: Davila, l. 5.

Il paroît que la reine ne l'avoit faite, que dans l'espérance de faire tomber un jour les chefs de la faction dans les piéges qu'elle leur préparoit; & elle ne cessa point depuis ce temps-là d'employer tous les artifices imaginables pour les y enga-

1570.

ger. On n'épargna ni les témoignages de l'amitié la plus cordiale envers la reine de Navarre, les deux princes, & l'amiral, ni la condescendance dans les demandes qu'ils faisoient à la cour, ni la sévérité contre les catholiques pour les insultes qu'ils faisoient quelquefois aux huguenots, sur-tout en Dauphiné, en Provence, & en Normandie.

Défiance des chefs de la faction huguenote.

Les chefs du parti de leur côté étoient bien résolus de se tenir sur leurs gardes; & dès qu'ils eurent licentié lés reîtres, ils se rendirent tous à la Rochelle, pour délibérer sur la conduite qu'ils devoient tenir, & sur les moyens de ne se point laisser surprendre. Le roi y envoya le maréchal de Cossé, pour régler en détail ce qui regardoit l'évacuation des places qu'ils devoient rendre, & tout ce qui concernoit l'exécution de l'édit.

L'amiral trouva tant de franchise dans la maniere dont on traitoit avec lui, qu'il attribua ce changement de conduite au génie du roi, qui ayant alors plus de vingt ans, & lassé, comme on le disoit, de se laisser mener par la reine mere, commençoit à se mettre en possession de gouverner par lui-même, & vouloit désormais regner en repos. Ce prince en effet appelloit ce traité de Saint-Germain, *sa paix*, faisant entendre qu'il l'avoit faite malgré les oppositions de son conseil, de la reine, & de la maison de Guise.

Mémoires de Sulli, t. 1. c 31.

Ils envoyent une ambassade à la cour, & pourquoi.

Mais la reine de Navarre & l'amiral, pour s'assûrer davantage de la disposition de la cour, y envoyerent Teligni, Briquemaut, & Arnaut de Cavagne conseiller au parlement de Toulouse, & confident intime de l'amiral. Ces envoyés ayant remercié le roi de la part de la reine de Navarre, des princes, & de l'amiral, des bontés qu'il faisoit paroître pour eux, lui dirent que cette princesse aussi-bien que son fils, le prince de Condé & l'amiral étoient dans l'impatience de le venir assûrer eux-mêmes de leur soumission, ainsi qu'il le souhaitoit; mais que tandis que leurs ennemis mortels seroient auprès de sa personne avec tout le crédit qu'ils y avoient, la prudence leur défendoit de s'en approcher. Ils désignoient par là sur-tout le cardinal de Lorraine & le duc de Guise, & ils lui firent assez entendre qu'ils ne s'y exposeroient point, tandis que ces seigneurs demeureroient à la cour.

Ils témoignerent encore que leur défiance diminueroit,

s'ils voyoient le chancelier de l'Hôpital, homme toûjours ennemi des conseils violens, rétabli dans l'exercice de sa charge, & remis dans le conseil. Ils demanderent que le marquis de Villars, qui avoit succedé à Montluc dans la lieutenance générale de Guienne, en fût retiré, parce qu'il n'étoit point agréable au prince de Navarre, à qui ce gouvernement avoit été rendu par la paix. Ils firent diverses autres demandes, moins dans l'esperance de les obtenir, que dans le dessein de découvrir quelque chose des intentions secretes du roi & de la reine, par les réponses qu'on leur feroit.

1570.

Comme la reine devina le véritable motif de cette ambassade, elle opposa la ruse à la ruse; & le roi instruit par elle, ménagea tellement ses réponses, qu'il laissa entrevoir à la reine de Navarre & à l'amiral, de l'inclination à les satisfaire sur la plûpart des choses qu'ils souhaitoient, beaucoup de désir d'entretenir la paix, & un grand éloignement de tout ce qui pourroit la troubler. Il parla cependant de telle maniere, qu'il sembla vouloir ne pas faire connoître qu'il eût ces sentimens, ou qu'il appréhendât beaucoup de mécontenter la reine de Navarre. C'est pourquoi il forma des difficultés sur toutes les demandes qu'on lui faisoit, & parut n'accorder qu'avec peine la demande que la reine de Navarre lui faisoit, de lui laisser entierement libre l'administration de son comté d'Armagnac, & de ne pas dépouiller le bâtard de Navarre de l'évêché de Comminges. Il parut condescendre plus volontiers à la restitution du château de Valeri, que lui demandoit le prince de Condé, quoiqu'il eût été confisqué en faveur du sieur d'Achon. Quant à l'article de la lieutenance générale de Guienne donnée au marquis de Villars, il répondit qu'il en traiteroit avec le prince de Navarre, & cependant il fit retarder le voyage du marquis, qui étoit prêt de partir pour en aller prendre possession. Il se défendit de rappeller au conseil le chancelier de l'Hôpital sur le grand âge, de ce magistrat, & sur ses infirmités, qui ne lui permettoient plus de vaquer aux affaires; & pour ce qui regardoit l'éloignement du cardinal de Lorraine & du duc de Guise, il leur dit que ce n'étoit pas une chose, qui pût & dût se faire si brusquement; que dans les conjonctures présentes, il ne lui convenoit pas de disgracier des personnes de ce rang qui

l'avoient bien servi ; qu'il seroit même dangereux pour la tranquillité de son royaume, de faire si-tôt un coup de si grand éclat ; qu'il verroit avec le temps ce qu'il auroit à faire là-dessus ; qu'au reste il n'étoit plus enfant ni mineur, qu'il étoit en âge, en résolution & en pouvoir de mettre des bornes à l'autorité & à la puissance de ses sujets, & de tous ceux qu'il admettroit dans ses conseils ; qu'il sauroit bien les contenir dans les bornes ; que désormais ni eux, ni aucune personne de la cour ne s'ingereroient impunément dans les affaires au-delà de la part qu'il jugeroit à propos de leur y donner, & qu'ainsi les princes de la maison de Bourbon n'auroient rien à craindre de ce côté-là.

1570.

Teligni & ses collegues retournerent à la Rochelle fort contens de leur négociation. La reine de Navarre & les princes sur leur rapport ne le furent pas moins ; mais l'amiral moins crédule, ne comptoit encore que médiocrement sur la sincérité de la réconciliation.

Mariage du roi avec Elisabeth d'Autriche.

Dans diverses lettres de la reine Mere à Bernardin de Bochetel évêque de Rennes, & de cet évêque à la reine.

Ces députés de la reine de Navarre & des princes se trouverent à la cour durant la solennité du mariage du roi avec Elisabeth d'Autriche fille de l'empereur Maximilien. C'étoit une affaire qui avoit été négociée pendant neuf ans, & toûjours tenue en suspens par les intrigues de la cour d'Espagne, qui ne vouloit pas que la branche Allemande de la maison d'Autriche prît de si étroites liaisons avec la France, & qui faisoit même tous ses efforts pour les brouiller ensemble à l'occasion de Metz, de Toul & de Verdun.

Philippe II. tira la chose en longueur, par l'esperance qu'il donnoit à Maximilien de faire épouser une des deux filles de ce prince à Dom Carlos son fils, quoiqu'il n'en eût nulle envie, à cause des défiances qu'il avoit conçues du naturel hautain & feroce de Dom Carlos, à qui par cette raison, il ne vouloit pas donner un appui tel qu'il auroit eu dans un beau-pere aussi puissant que l'empereur.

Ce jeune prince ayant été depuis arrêté, & étant mort dans sa prison en 1568. d'une maniere qui a toûjours été un mystere dont le public n'a jamais été exactement informé, on pressa de nouveau l'empereur Maximilien de conclure le mariage d'une de ses filles avec le roi.

Philippe II. en suspendit encore l'exécution tant qu'il put ;

1570.

& cependant Elizabeth de France sa troisieme femme mourut : autre évenement sur lequel il se fit dans toute l'Europe bien des raisonnemens désavantageux à la réputation de ce prince; mais qui étoient faux, au moins à en juger par les lettres de M. de Fourquevaux alors ambassadeur de France en Espagne, & par les instructions du cardinal de Guise envoyé à cette cour, pour faire de la part du roi & de la reine les complimens de condoleance. Philippe demanda pour lui-même Anne d'Autriche fille aînée de l'empereur, & l'épousa enfin en quatriemes nôces, deux fois rival de Dom Carlos son fils; car ce jeune prince avoit aussi esperé d'épouser Elizabeth de France. Après ce mariage il n'eut plus de raison apparente pour empêcher la conclusion de celui d'Elizabeth cadette d'Anne avec le roi de France; & le sieur de Fourquevaux termina cette affaire avec le seigneur de Dictristein ambassadeur de l'empereur à la même cour d'Espagne.

Lettres de M. de Fourquevaux au roi & à la reine, datées du 3 Octobre 1568.
Instructions du cardinal de Guise, datées du 20. Novembre 1568.

Couronnement de la nouvelle reine.

La princesse vint en France conduite par (*a*) l'archevêque de Treves, l'evêque de Strasbourg & le marquis de Bade. Le roi alla au mois de Novembre la recevoir à Mezieres; où le mariage fut célébré le vingt-sixieme du même mois par le Cardinal de Bourbon, & au mois de Mars suivant, la cérémonie du couronnement de la reine & son entrée à Paris se firent avec beaucoup de magnificence.

Dans la relation manuscrite de cette cérémonie parmi les négociations du sieur de Fourquevaux, à la bibliotheque de M. Rousseau auditeur des comptes.

On commençoit à respirer en France après tant de miseres, & à quelques émeutes près qui se faisoient de temps en temps, par la haine que les catholiques & les huguenots avoient les uns contre les autres, tout y étoit assez tranquille.

Ligue des princes chretiens contre les Turcs, pour le secours de l'isle de Chypre.

Ce fut alors qu'on mit la derniere main à la grande ligue

(*a*) Le duc d'Anjou fut envoyé par le roi son frere *jusques hors du royaume & par-delà Sedan*, pour recevoir la nouvelle reine. Elle étoit *sous la conduite de l'évêque de Mayence*. Lorsqu'on fut arrivé à Sedan, il survint une difficulté pour savoir si le duc d'Anjou donneroit la main à l'électeur; & l'on envoya un gentilhomme à Mezieres où étoit la cour pour en demander la décision. La cour répondit *qu'il falloit ceder audit électeur la main droite, attendu que de lui-même il étoit prince souverain & accompagnoit la nouvelle reine comme ambassadeur de l'empereur.*

Mais monsieur de Chiverny alors chancelier du duc d'Anjou representa si fortement *le tort que l'on faisoit à la France en la personne du premier prince du sang, & pour lors heritier présomptif de la couronne de le laisser preceder par autres que par rois couronnés*, puisque les princes *ne perdent jamais le rang de leur naissance même hors de l'état*, que cette décision n'eut point de lieu & que l'électeur lui-même y consentit. *Mem. de Chiv. p. 23.*

entre le pape, le roi d'Espagne, la république de Venise & quelques autres princes chrétiens contre les Turcs, pour le secours de l'isle de Chypre. Jean d'Autriche fils naturel de Charles V. fut fait général de l'armée, & gagna la fameuse bataille de Lepante, dont le succès par la mésintelligence des confédérés, n'eut pas l'effet qu'on en devoit attendre pour l'abaissement de la puissance Ottomane. 1570.

Le cardinal Alexandrin après sa légation de Portugal, vint en France avec François de Borgia autrefois duc de Candie, & alors général des Jesuites, pour faire entrer le roi dans la ligue : mais ce prince lui représenta que les affaires de son royaume ne lui permettoient pas de contribuer à un si saint projet, comme il l'auroit fort souhaité. Le légat se plaignit de ce que dans le temps que les princes chrétiens s'unissoient contre les Turcs, il envoyoit un ambassadeur à Constantinople, & qu'il chargeoit de cette ambassade François de Noailles évêque de Dacqs, homme, à ce qu'il disoit, très-suspect sur l'article de la religion, & qui avoit été sur le point d'être déposé par le saint-siége pour ce sujet; à quoi le roi répondit, qu'il avoit des raisons particulieres pour avoir un ambassadeur à la Porte; que le pape devoit être en repos là-dessus, & qu'il prioit Dieu de l'abîmer, s'il avoit quelque dessein de rien faire, qui pût préjudicier aux intérêts commun de la chrétienté, & au succès de la ligue des princes Chrétiens.

Pourquoi le roi n'y entra point.

Diverses intrigues à la cour, au sujet du mariage de Marguerite de France avec le prince de Navarre.

Hist. de Matthieu, l. 6.

Dans les lettres du sieur de Fourquevaux ambassadeur en Espagne.

Mem. de la reine Marguerite, l. 1.

Le roi n'avoit garde de prendre de tels engagemens avec le légat, dans le dessein qu'il avoit & qu'il suivoit toujours, d'attirer les chefs des huguenots à la cour. Il conduisoit cette affaire avec toute la dissimulation & toute l'adresse possible.

La reine de Navarre & les princes ayant fait quelques plaintes touchant l'inobservation de l'édit de pacification en certains points, il envoya sous ce prétexte le maréchal de Cossé & Philippe Gorri, maître des requêtes, à la Rochelle; mais c'étoit en effet pour proposer à la reine de Navarre le mariage de son fils Henri avec madame Marguerite de France sa sœur.

Cette jeune princesse avoit d'abord été destinée à dom Sebastien roi de Portugal, alors âgé de dix-sept ans; & c'étoit

une des conditions auxquelles le roi d'Espagne avoit consenti au mariage d'Elizabeth d'Autriche avec le roi. Le pape le
1570. souhaitoit fort, le cardinal Alexandrin avoit été chargé de le faire conclure à la cour de Portugal. Il avoit réussi : & même dom Sebastien avoit envoyé à la cour de France un ambassadeur exprès, pour en faire la demande. Le duc d'Anjou, qui nonobstant les démonstrations extraordinaires de la plus tendre amitié qu'il donnoit tous les jours au duc de Guise, le haïssoit pour les ombrages qu'il avoit pris de la maison de Lorraine, appuyoit sous main ce mariage, afin d'empêcher celui de Marguerite avec ce duc, qui y prétendoit, & qui étoit sûr de l'inclination de la princesse.

Le duc d'Anjou cachoit admirablement son jeu ; & dans le temps qu'il rendoit là-dessus les plus mauvais offices au duc de Guise auprès de la reine, il lui parloit à lui-même sans cesse de son mariage avec madame Marguerite, & lui disoit quelquefois en l'embrassant ; *que j'ai d'impatience de te voir mon beau-frere* ! Mais soit que le duc de Guise, prince très-discret, prît garde de ne pas trop s'avancer, soit que Marguerite qui savoit toute l'intrigue lui en eût laissé entrevoir quelque chose, il recevoit ce que le duc d'Anjou lui disoit là-dessus avec plus d'honnêteté, qu'il ne montroit d'empressement ; & cependant il faisoit naître tous les jours de nouveaux incidens, pour retarder son mariage avec Catherine de Cleves veuve du prince de Porcien, dont on traitoit depuis long-temps.

Marguerite qui aimoit le duc de Guise, & qui appréhendoit qu'on ne le perdît à cette occasion, étoit alerte pour découvrir tout ce qui se passoit. Elle sut que le cardinal de Lorraine avoit dit à l'ambassadeur de Portugal, pour lui faire cesser ses poursuites, qu'il lui seroit inutile de se donner tant de mouvemens, parce que cette princesse étoit destinée au duc de Guise ; que cette parole avoit été rapportée au roi, & que ce prince naturellement violent, s'étoit fort emporté là-dessus, jusques-là, ajoute-t-on, qu'ayant appellé sur le champ Henri d'Angoulême fils naturel de Henri II. il lui avoit parlé en ces termes dans la chaleur de son emportement : *Tiens, voilà deux épées, il y en a une pour te tuer, si demain que j'irai à la chasse, tu ne tues le duc de Guise de l'autre.*

Hist. de Matthieu, l. 6.

1570.

l'autre. Il n'est pas trop certain si cet emportement fut véritable ou affecté, pour persuader d'autant plus aux huguenots qu'il haïssoit le duc de Guise. Quoi qu'il en soit, madame Marguerite sur cet incident écrivit à la duchesse de Lorraine sa sœur, lui révela tout le mystere, & la conjura de venir incessamment à la cour, pour faire conclure le mariage du duc de Guise avec la princesse de Porcien, & rompre par ce moyen tous les mauvais desseins des ennemis de ce duc, dont il avoit tout à craindre. La duchesse vint effectivement à la cour, & détermina le duc de Guise à épouser la princesse de Porcien.

Cependant le roi d'Espagne ayant fait d'autres réflexions, empêcha lui-même le mariage qu'il avoit proposé du roi de Portugal avec madame Marguerite, & l'ambassadeur de ce prince fort mortifié, partit pour lui en porter la nouvelle.

Le Cardinal Alexandrin qui étoit alors à la cour de France, & qui, comme j'ai dit, avoit ordre du pape de négocier ce mariage, n'en fut pas moins chagrin; & ayant eu avis de celui qu'on traitoit avec la reine de Navarre pour le prince Henri son fils, il en témoigna sa surprise au roi. Ce prince lui répondit qu'il ne faisoit rien en cela, que par l'avis des plus sages de son conseil; qu'il esperoit par cette alliance ramener ce jeune prince à la religion catholique, & que le pape un jour approuveroit le motif qui le faisoit agir dans cette affaire. Le pape Clement VIII. qui étoit alors auditeur du cardinal Alexandrin, dit long-temps après au cardinal d'Ossat, que le roi avoit assez fait comprendre au légat dans cette audience, ce qu'il projettoit. Toutefois Pie V. ne voulut jamais accorder la dispense qu'on lui demanda pour ce mariage; mais étant mort sur ces entrefaites, Gregoire XIII. son successeur la donna.

Lettre 195. du cardinal d'Ossat sous l'an 1599.

La proposition du mariage de Marguerite de France avec le prince de Navarre acheva de convaincre les chefs du parti huguenot, que le roi vouloit sincerement entretenir la paix; & ils ne douterent presque plus, que si la chose s'exécutoit, il n'eût intention de se réconcilier parfaitement avec eux: mais ce qui les confirma dans cette idée, & les flata beaucoup, ce fut que les deux envoyés leur firent entendre, que le roi pour occuper les esprits remuans des deux partis,

Hist. de Matthieu, l. 6.

1570. pensoit à faire la guerre au roi d'Espagne, pour laquelle il ne manqueroit pas de prétexte; que la nouvelle révolte des Gueux de Flandre qui venoit d'éclater par le soulevement de plusieurs villes en faveur du prince d'Orange, étoit une occasion favorable, & qu'on étoit assez disposé à en profiter.

C'étoit là la marque la moins équivoque que le roi pût donner aux huguenots de la sincerité de ses intentions, parce qu'en rompant avec l'Espagne, il se défaisoit du plus fort appui qu'il pût avoir contr'eux. Il leur faisoit connoître par là qu'il n'agissoit plus par les conseils de la maison de Lorraine, & rien n'étoit plus capable de ruiner la puissance de cette maison, qui n'étoit rédoutable au roi & aux huguenots, que par les étroites liaisons qu'elle entretenoit avec la cour d'Espagne. Enfin ils espéroient que par ce moyen, le prince d'Orange & le parti huguenot s'établiroient puissamment aux Pays-Bas, & s'y mettroient en état de soûtenir dans la suite les calvinistes de France, au cas qu'il y arrivât de nouveaux mouvemens sur le fait de la religion.

La reine de Navarre écrivit au roi, qu'elle se tenoit très-honorée & très-rédevable à sa majesté, de l'offre qu'elle lui faisoit du mariage de madame Marguerite sa sœur avec le prince de Bearn son fils; qu'elle lui demandoit un peu de temps pour songer à la maniere dont une chose si avantageuse à sa famille pourroit s'exécuter, & qu'elle ne tarderoit pas à lui envoyer sa derniere réponse. Elle délibera sur cela avec l'amiral & les principaux du parti, & fit peu de jours après savoir au roi, qu'elle acceptoit de tout son cœur l'offre qu'il avoit bien voulu lui faire: surquoi Biron, élevé depuis peu à la charge de grand-maître de l'artillerie, lui fut envoyé, pour la prier de venir à la cour, afin de conclure incessamment cette affaire.

L'importance de la chose la fit consentir à ce voyage, (a)

(a) L'auteur du 15e. T. des hommes illustres de France. p. 477. soutient avec la plûpart des historiens du temps, 1°. que la reine de Navarre ne vint point à la cour en 1570. mais seulement en 1572. 2°. Qu'elle n'y vint point avant l'amiral, mais que ce fut l'amiral qui y arriva plus de six mois avant elle; qu'ainsi au lieu de dire comme fait le pere Daniel, *c'étoit quelque chose pour le roi d'avoir cette princesse en sa puissance, mais l'essentiel étoit d'attirer l'amiral dans le piége*; il falloit plutôt dire en retournant la phrase, *c'étoit quelque chose pour le roi d'avoir l'amiral en sa puissance, mais l'essentiel étoit d'attirer la reine de Navarre dans le piége*. Thuan. L. 51.

nonobſtant ſes défiances, dont elle ne pouvoit entierement ſe défaire. Le roi pour lui faire plus d'honneur alla au-devant d'elle jûſqu'à Blois avec toute la cour. Il lui donna toutes les marques de la plus tendre amitié, & de la plus cordiale confiance, & ſe ſut ſi bon gré de la bonne contenance qu'il avoit faite dans cette premiere entrevûe, qu'il demanda à la reine en s'applaudiſſant, *s'il n'avoit pas bien joué ſon rôlet*, & comme elle lui eut répondu qu'*oui*; *mais que ce n'eſt rien faire de commencer, ſi on n'acheve,* il répliqua en jurant Dieu (chose qui lui étoit fort ordinaire) *qu'il les mettroit tous dans les filets.* 1570.

Les articles du traité de mariage furent bientôt arrêtés, & le roi propoſa à la reine de Navarre de venir à Paris, afin d'y faire tout préparer pour la cérémonie des nôces. Elle eut beaucoup de peine à s'y réſoudre, à cauſe de la haine des Pariſiens contre les huguenots, & du crédit que la maiſon de Guiſe y avoit ſur le peuple: mais enfin elle paſſa encore ſur cette conſidération, & ſuivit la cour.

Les articles en ſont arrêtés.

C'étoit quelque choſe pour le roi d'avoir cette princeſſe en ſa puiſſance: mais l'eſſentiel étoit d'attirer l'amiral dans le piége. On ne ſavoit comment s'y prendre, & il falloit bien ſe donner de garde de faire paroître trop d'empreſſement pour cela: mais tandis qu'on délibéroit là-deſſus, il fournit lui-même une occaſion aſſez naturelle de le preſſer de venir à la cour.

Il avoit fort à cœur la guerre contre l'Eſpagne, depuis l'ouverture, que le maréchal de Coſſé lui avoit faite ſur cet article à la Rochelle. Il envoya au roi le comte Louis de Naſſau, pour l'en ſolliciter, non pas tant en ſon nom, qu'au nom du prince d'Orange, par la favorable conjonċture où ſe trouvoient actuellement les affaires des Pays-Bas.

Le duc d'Albe croyoit avoir parfaitement dompté & ſoumis les Flamands, par la terreur qu'il avoit répandue dans tout le pays, en faiſant couper la tête aux comtes d'Egmont & de Horn, & à quelques autres ſeigneurs; par les victoires qu'il avoit remportées ſur les rebelles, par les garniſons qu'il avoit miſes dans les principales villes, & par la vigilance avec laquelle il faiſoit épier la conduite de ceux de la nobleſſe qui lui étoient ſuſpects. Mais dès que l'eſprit de révolte

1570. anime un peuple & sur-tout un peuple du caractere dont étoient les Flamands, c'est un feu qui paroît quelquefois s'éteindre tout à coup, mais qui s'entretient sourdement longtemps, & qui se rallume avec d'autant plus de facilité & d'impétuosité, qu'il a été plus renfermé & plus contraint. Le duc d'Albe irrita de nouveau les Flamands dans les dix-sept provinces ; & un pur hasard donna lieu à un terrible éclat.

Nouvelle révolte des Flamands. Strada, l. 7.

On distinguoit les Gueux ou Huguenots de Flandre, comme en trois especes. Les Gueux de villes, c'est-à-dire, les Huguenots qui demeuroient dans les villes ; les Gueux sauvages, c'étoient ceux de la campagne ; & les Gueux aquatiques qui couroient la mer. Les Gueux de villes & les Gueux sauvages n'osoient branler par la crainte des supplices : mais les aquatiques piratoient impunément, & s'emparoient de tous les vaisseaux des catholiques qu'ils pouvoient surprendre, sur-tout quand il y avoit quelque chose qui appartenoit aux Espagnols.

Ils avoient à leur tête Guillaume seigneur de Lumes, & quelques autres gentilshommes. La tempête les ayant contraints de relâcher à l'isle de Vorn en Hollande, le dimanche des Rameaux de l'an 1570. ils contrefirent les marchands; & étant entrés dans la Brille, ville de cette isle, ils la surprirent & la fortifierent avec tant de promptitude, que le comte de Bossu gouverneur de Hollande étant venu pour les en chasser, en fut repoussé.

Cette nouvelle réveilla les Gueux sauvages & ceux des villes. Plusieurs coururent en troupe, pour se joindre aux Aquatiques dans la Brille. Ceux de Dordrecht fermerent leurs portes au comte de Bossu, qui vouloit s'y retirer après l'effort inutile qu'il venoit de faire, pour reprendre la Brille. Le curé de Flessingue, quoique catholique, mais enragé contre le duc d'Albe, anima le peuple contre la garnison par une harangue qu'il lui fit au lieu de prône sur les nouveaux impôts. Les soldats furent surpris & chassés, & Alvarés Paceco parent du duc d'Albe fut arrêté, & pendu en haine du duc. Enchuse, Horn, Alcmar, Goude, Owdewater, Leyde, Gorcum, & une grande partie de la Zelande se souleverent; & dans la Hollande il n'y eut presque qu'Amsterdam qui de-

meurât fidele. Toutes ces villes se confédererent, & proclamerent le prince d'Orange lieutenant général du roi d'Espagne. 1570.

Guillaume comte de Bergues, parent du prince d'Orange, fit révolter peu de jours après la plûpart des villes du comté de Zutfen, de l'Owerissel, de la Frise: & ces soulevemens se firent avec autant de promptitude, que s'il y avoit eu du concert, & qu'ils n'eussent pas été l'effet d'un accident inopiné.

Embarras du duc d'Albe.

Le duc d'Albe extrèmement surpris d'une si subite révolution, ne savoit comment s'y prendre, pour y apporter remede, ni par où il devoit commencer. Il se défioit presque également de toutes les provinces, parce qu'il étoit également haï par-tout : & comme il étoit informé du bruit qui couroit qu'on pensoit en France à lui déclarer la guerre, il appréhendoit que tandis qu'il marcheroit avec ses troupes contre les révoltés de Zelande, de Hollande & de Frise, les François ne se jettassent dans le comté de Flandres, dans l'Artois, dans le Hainaut & dans le Luxembourg, provinces limitrophes de ce royaume.

Matthieu, l. 6.

C'étoit-là l'état fâcheux où se trouvoient les Pays-Bas, lorsque le comte Louis de Nassau envoyé de la Rochelle par l'amiral, vint déguisé trouver le roi en Brie, où il prenoit le divertissement de la chasse.

On inspire au roi le dessein d'en profiter.

Il lui représenta la facilité qu'il auroit à se rendre maître des dix-sept provinces dans une telle conjoncture, où la haine des peuples contre le duc d'Albe lui feroit ouvrir les portes de toutes les villes; qu'il n'y en avoit presque pas une seule, où le prince d'Orange n'eût des Partisans; que le royaume de France n'avoit jamais eu plus de troupes aguerries qu'il en avoit alors; qu'elles voleroient à cette expédition au premier ordre qu'il en donneroit, & que les Espagnols attaqués de toutes parts seroient accablés dans une seule campagne.

Le roi parut entendre tout cela avec plaisir, & lui savoit très-bon gré du zele qu'il avoit pour son service & pour sa gloire. Il lui dit qu'il y penseroit sérieusement; que l'entreprise étant d'une extrème importance, & que la rupture avec le roi d'Espagne, prince puissant & sage, pouvant avoir de très-grandes suites, il ne s'y résoudroit qu'après y avoir

bien réfléchi ; qu'il auroit sur-tout besoin des lumieres de
1570. monsieur l'amiral, qu'il regardoit comme le plus grand capitaine de son royaume, comme celui qui le pouvoit le mieux conseiller là-dessus, & même que, supposé qu'il déclarât la guerre aux Espagnols, il ne s'en rapporteroit qu'à lui pour la conduire ; que plusieurs des autres qu'il pourroit y employer lui étoient suspects pour leurs liaisons avec la cour d'Espagne, dont il étoit bien informé, & qu'enfin il falloit que l'amiral se rendît incessamment auprès de lui pour déliberer ensemble touchant les mesures qu'il y avoit à prendre sur un projet de cette importance.

Le comte de Nassau infiniment satisfait d'une réponse si agréable, partit sur le champ pour la Rochelle, en rendit compte à l'amiral, le conjura de profiter d'une si heureuse disposition, lui dit que la maniere dont le roi lui avoit parlé, les marques de son aversion pour la maison de Lorraine qu'il avoit données en plusieurs occasions ; en un mot toute la conduite qu'il avoit tenue depuis la paix devoient le rassûrer, lui ôter toutes ses défiances, & qu'il ne pouvoit sans faire tort à sa réputation manquer une si favorable conjoncture, & une occasion de parvenir au plus haut point de crédit & de puissance où il pût aspirer pour l'avantage de ses amis, de ses alliés, & de sa religion.

Les maréchaux de Montmorenci & de Cossé, auxquels le comte de Nassau s'étoit ouvert sur cette affaire, écrivirent à l'amiral des lettres très-pressantes, & toutes conformes à ce que le comte lui disoit de bouche : de sorte qu'après avoir encore un peu balancé, il se détermina enfin à venir à la cour.

Ce prince attire l'amiral à la cour sous pretexte de lui en confier l'execution.

Jamais nouvelle ne donna au roi plus de joie que celle de l'arrivée de l'amiral. Il regarda comme un chef-d'œuvre de sa politique, d'avoir attiré dans le piége le plus habile, le plus éclairé, & le plus défiant homme de son royaume, & qui disoit souvent, lorsqu'on le sollicitoit de venir à la cour, qu'on le prenoit pour un autre, & qu'il n'étoit pas le comte d'Egmond.

Le roi faisant toûjours parfaitement son personnage, reçut l'amiral d'une maniere dont la vanité de ce seigneur eut tout sujet d'être satisfaite. Il l'assûra qu'il oublioit sans peine tout le passé, moins encore pour conserver la tranquillité

dans son état, que parce qu'il le jugeoit homme nécessaire pour en augmenter la gloire & les domaines; qu'il étoit fâché qu'on eût abusé de sa jeunesse pour persécuter une personne de son mérite, & dont il eût pû tirer de grands services; qu'il l'en dédommageroit aux dépens de ses persécuteurs, & lui feroit connoître la confiance qu'il avoit dans sa fidelité & dans sa prudence. Il lui accorda cinquante gentilshommes à son choix pour sa garde, il lui rendit ses charges, lui donna place dans son conseil, lui fit un présent de cent mille livres pour la cérémonie de son mariage avec la comtesse d'Entremont, lui donna pour un an (*a*) le revenu des bénéfices du cardinal de Châtillon son frere, qui un peu auparavant (*b*) étoit mort en Angleterre empoisonné par un de ses domestiques, le combla de beaucoup d'autres graces, & voulut qu'il se réconciliât en sa présence avec messieurs de Guise. Il fit aussi beaucoup d'amitié à Teligni, au comte de la Rochefoucault, & à la Noue, que l'amiral avoit amenés avec lui; & il n'y avoit personne à la cour, avec qui il parut s'entretenir plus à cœur ouvert qu'avec ces trois seigneurs.

1570.

Mémoires de la reine Marguerite, l. 1.

Pour mieux jouer toute cette comedie, & persuader plus fortement tout le monde de l'intention que le roi avoit de proteger les huguenots, & de les laisser vivre en paix, on envoya Schomberg aux princes protestans d'Allemagne pour faire un traité d'alliance avec eux, & on entama exprès une négociation en Angleterre, ou plutôt on continua plus vivement que jamais celle qu'on avoit déja commencée pour le mariage du duc d'Anjou avec la reine Elisabeth.

1571.

Proposition de marier le duc d'Anjou avec Elisabeth reine d'Angleterre.

Davila, l. 5. Camden. part. 2. Hist. d'Elisabeth.

Cette affaire avoit été remise sur le tapis dans le temps que le roi épousa Elisabeth d'Autriche. Gui Cavalcanti Florentin, qui avoit assisté à cette cérémonie, étant à la suite de Thomas Sackvil ambassadeur d'Angleterre, avoit été chargé de la part du roi d'en faire de nouveau la proposition à la reine Elisabeth, & durant toute l'année 1571. Castelnau-Mauvissiere ambassadeur ordinaire de France en Angleterre, les sieurs de la Motte-Fenelon, Larchant, de Foix, avoient

(*a*) Ce revenu devoit être fort considerable, car outre l'évêché de Beauvais, le cardinal de Châtillon jouissoit de plusieurs abbayes & de quelques prieurés. Voyez le détail de tous ses bénéfices au 2e. *Tom. de l'hist. généalogique*, p. 300.

(*b*) Voyez les observations, article de la reine Catherine.

1571. été employés à cette négociation. Elisabeth l'entretenoit volontiers, tirant grand avantage des bruits qui se répandoient de cette alliance, qu'on publioit qu'elle alloit faire avec la France; car c'étoit dans le temps que les Espagnols & les partisans de la reine d'Ecosse qu'elle tenoit prisonniere, usoient de toutes sortes de moyens pour brouiller l'Angleterre, ensuite de la bulle de Pie V. qui excommunioit Elisabeth, & dispensoit les Anglois de leur serment de fidélité: & cette bulle avoit fait soulever en divers endroits du royaume la plûpart des Anglois catholiques.

La reine d'Angleterre agit avec tant d'artifice dans cette affaire qu'elle imposa même à ses agens, comme on le voit par les lettres de Walsinghan, son ambassadeur en France, & par celles du comte de Leicestre & de mylord Burleig ses ministres d'état: & ce ne fut qu'avec le temps, & qu'après bien des réflexions qu'ils conçurent quelque soupçon, qu'elle n'agissoit pas en cela avec toute la franchise qu'elle faisoit paroître.

1572.

Rejettée par cette princesse.

Comme elle traitoit de ce mariage sans envie de le conclurre, & seulement pour imposer au public, le prétexte de la diversité des religions fut suffisant pour rompre le traité: mais peu de temps après le maréchal de Montmorenci, René de Biragues garde des sceaux, Sebastien de l'Aubespine évêque de Limoges, & Paul de Foix conseiller d'état, en firent un autre avec le chevalier Thomas Smit, & François de Walsinghan ambassadeur en France, plénipotentiaires de la reine Elisabeth. Ce fut au mois d'Avril de l'an 1572. que cette princesse & le roi signerent une ligue défensive contre tous ceux qui les attaqueroient. Il y étoit specifié en particulier que, si les vaisseaux Anglois étoient jamais saisis ou arrêtés dans les ports des Pays-Bas, ou dans les autres domaines d'Espagne, le roi seroit obligé d'en solliciter la restitution, & en cas de refus, de faire dans ses états représailles sur les marchands sujets du roi d'Espagne en faveur de la reine d'Angleterre, qui s'obligeoit dans un pareil cas, à en faire autant de son côté en faveur du roi de France.

Recueil de traités par Leonard, t. 2.

Feintes du roi pour faire croire qu'il étoit favorable aux huguenots.

Cette clause faisoit paroître la disposition du roi à rompre avec l'Espagne, qui depuis quelque temps avoit eu plusieurs différends de cette nature avec l'Angleterre touchant diver-

ses

les entreprises faites de part & d'autre sur la mer & dans les ports. Elle plut extrêmement à l'amiral & aux autres chefs du parti huguenot. Le roi venoit d'avoir encore pour eux la complaisance de faire ôter une croix, qui avoit été plantée à la place de la maison d'un marchand de la rue S. Denys, qu'on avoit rasée trois ans auparavant, à cause qu'on y avoit célébré la cene à la huguenote (*a*). Ce marchand avoit été pendu pour cela: & sa sentence avoit été gravée sur la croix qu'on avoit mise à la place de sa maison. On effaça l'inscription, & la croix fut transportée de nuit au cimetiere des Saints Innocens. 1572.

A l'occasion de ce transport, quelques catholiques de la populace ayant excité une sédition, on en arrêta quelques-uns, & un des plus coupables fut envoyé à la potence.

Mais ce qui achevoit de rassûrer l'amiral, & de lui persuader que le roi étoit déterminé à déclarer la guerre à l'Espagne, c'est qu'il fermoit les yeux aux levées, que le comte Louis de Nassau faisoit de quantité de soldats huguenots, pour les conduire en Flandre. La chose eut des suites. Le comte de Nassau avec ces troupes surprit la ville de Mons. Le duc d'Albe la fit assiéger aussi-tôt par Frederic son fils. Genlis par les ordres secrets de l'amiral, & avec le consentement du Roi, entra dans le Hainaut à la tête de six à sept mille huguenots François, pour secourir la place. Le comte Louis de Nassau lui avoit conseillé de ne rien entreprendre, avant que d'avoir joint le prince d'Orange : mais voulant avoir tout seul l'honneur de la délivrance de Mons, il s'avança jusqu'à Saint-Guilain. Frederic & le marquis Vitelli vinrent l'y attaquer, & il fut défait à plate-couture. Le prince d'Orange se dédommagea de cette perte, en rançonnant Louvain, en prenant Malines, Nivelle, Diest, Sichem, Tillemont, Dendermonde, Oudenarde, & plusieurs autres petites villes & châteaux, dont la prise incommodoit fort Bruxelles.

Mémoires de Sulli, l. 1. c. 3. Strada, l. 7.

Dans ce temps-là l'ambassadeur d'Espagne quitta la cour de France, tant à cause de ces hostilités, qu'on laissoit faire sur les terres du roi d'Espagne par les soldats huguenots,

(*a*) Ce marchand se nommoit Gastines, & la croix dont il s'agit s'appelloit la croix de Gastines. Il demeuroit à l'enseigne des cinq croix blanches.

1572. qu'à cauſe que nonobſtant ſes remontrances, Philippe Strozzi fut envoyé à la Rochelle, afin d'y faire un armement de mer. Il ne reſtoit preſque plus que les formalités ordinaires pour la déclaration de la guerre entre les deux couronnes, & les chefs du parti huguenot ſe voyoient au comble de leurs voeux.

Mémoires de Tavanes.

Cependant on préparoit tout à Paris pour la cérémonie du mariage du prince de Navarre avec madame Marguerite, lorſqu'un accident très-fâcheux troubla la joie des huguenots.

Mort de la reine de Navarre qui trouble tout à coup leur joie.

La reine de Navarre tomba malade au commencement de Juin, & fut emportée après ſix jours de maladie, le (*a*) dixieme du même mois. Ce fut d'un abſcès au côté, comme on le vit à l'ouverture du corps, qui fut faite par les ordres du roi. Ce qui ſe fit deux mois après contre les huguenots, & les idées dont on ſe prévient aiſément ſur la mort des grands, quand elle arrive en certaines conjonctures, donnerent lieu au bruit qui courut, qu'elle avoit été empoiſonnée; & on répandit parmi le peuple qu'elle l'avoit été par une paire de gands parfumés, dont un marchand de Milan lui avoit fait préſent. Mais outre que l'abſcès, qu'on lui trouva, étoit mortel par lui même, & qu'on n'eut jamais de preuves de l'empoiſonnement, il ne paroît pas que ni l'amiral, ni les princes de Navarre & de Condé euſſent fait grand fond ſur ce ſoupçon: & en effet une entrepriſe de cette nature auroit été un coup de précipitation capable ſeul de ruiner tous les deſſeins de la cour.

Cette princeſſe n'avoit que quarante-quatre ans, & ſa mort fut une très-grande perte pour (*b*) le parti huguenot, qu'elle avoit maintenu juſqu'alors, non-ſeulement par ſon courage, à l'épreuve des plus extrèmes dangers, & par la force de

(*a*) Selon les auteurs de l'hiſt. génél. elle mourut le 9. Juin ſur les huit heures du matin. Monſieur de Thou dit que ſa maladie ne dura que cinq jours, ſon teſtament eſt daté du 8 Juin 1572.

(*b*) On lit dans la chronologie Novennaire que Jeanne d'Albret avoit été d'abord fort oppoſée aux proteſtans, parce que la reine Marguerite de Valois ſa mere ayant donné deux mille écus pour diſtribuer en aumônes aux miniſtres huguenots, ils employerent cette ſomme à d'autres uſages, & eurent encore l'inſolence d'écrire des lettres pour ſe juſtifier, où ils parloient fort mal de la reine Marguerite de Valois qui s'étoit plaint de leur infidélité. Ce fait dont Jeanne d'Albret avoit été témoin lui donna une ſi mauvaiſe opinion des miniſtres de la nouvelle religion qu'elle ne pouvoit les ſouffrir: mais ils vinrent à bout de la gagner dans la ſuite, & elle devint une des plus déterminées huguenotes qu'il y eût dans le royaume. *Chron. Novenn. T. 1. p. 247.*

son esprit capable des plus grandes affaires, mais encore aux dépens de tous ses biens, que son attachement à sa religion lui faisoit prodiguer pour la soûtenir. Elle faisoit honneur à ce parti par sa régularité, par sa modestie, par son assiduité & son application dans les prêches, & ne cédoit à personne de son sexe pour la politesse, & pour la connoissance des belles lettres, alors fort à la mode parmi les princesses de ce temps-là, à qui les docteurs de la nouvelle réforme en avoient donné le goût. Ils s'étoient insinués par là dans leurs bonnes graces, & avoient corrompu leur esprit, en faisant semblant de n'avoir autre intention, que de le cultiver & de le polir. 1572.

Elle fit son testament deux jours avant sa mort, où elle confirma les conventions du traité de mariage du prince son fils avec madame Marguerite, & nomma pour exécuteurs testamentaires le cardinal de Bourbon & l'amiral de Coligni.

Henri son fils prend le titre de roi.

Le prince de Navarre étoit en chemin pour la cour; quand il reçut la nouvelle de la mort de la reine sa mere, & ne laissa pas de continuer son voyage. Il prit dès-lors le titre de roi de Navarre, & je le nommerai ainsi dans la suite. Les honneurs, qui sont attachés à cette qualité, lui furent déférés, & cet accident ne changea rien de ce qui regardoit son mariage avec madame, sinon que, pour laisser porter le deuil quelque temps à la cour, & faire venir la dispense de Rome que Gregoire XIII. accorda, les nôces furent différées jusqu'au mois d'Août.

Davila, l. 7. Matthieu, l. 6.

Durant cet intervalle, sur les bruits répandus dans les provinces touchant la mort prématurée de la reine de Navarre, l'amiral reçut de divers endroits plusieurs lettres de la part de ses amis, & sur-tout de la Rochelle & de Geneve, où on lui conseilloit de se donner de garde des embûches de la cour. Plusieurs personnes de samaison & de sa suite lui parloient quelquefois de la même maniere (*a*). Teligni son gendre, homme d'un esprit très-pénétrant, appuyoit ces sortes d'avis; & un capitaine huguenot, nommé Langoiran, étant

(*a*) Au contraire, la plûpart des historiens du temps prétendent que ce fut Teligni qui contribua plus que tout autre à aveugler l'amiral. Voyez entre autres de Thou qui rapporte les discours de Teligni, L. 52.

1572.

venu dire un jour à l'amiral qu'il s'en alloit dans sa province, & ce seigneur lui ayant demandé pourquoi il quittoit Paris, *c'est*, répondit-il, *qu'on nous y fait trop de caresses, & j'aime mieux me sauver avec les fous, que de périr avec ceux qui se croyent trop sages.*

Mais l'amiral se moquoit de tous ceux qui lui parloient de la sorte, & railloit de leurs terreurs paniques. Tout occupé qu'il étoit de la guerre d'Espagne, dont il devoit avoir la conduite, & ébloui de la faveur, il n'étoit plus susceptible de défiance; ou, s'il en étoit tenté quelquefois, il ne croyoit pas que le danger dont on vouloit lui faire peur, quand même il n'eût pas été tout-à-fait imaginaire, dût lui faire abandonner la partie, & hasarder la perte d'une aussi brillante fortune, que celle où il se voyoit parvenu.

Fiançailles de ce prince avec Marguerite de France.

Memoires de la reine Marguerite, l. 1.

Les fiançailles du roi de Navarre & de madame Marguerite se firent le dix-septieme d'Août par le cardinal de Bourbon, & il fut résolu que le lendemain on feroit la cérémonie du mariage.

Cette princesse y avoit beaucoup de répugnance: &, si nous l'en croyons elle-même, cette répugnance étoit fondée sur ce que le prince de Navarre étoit calviniste. C'est la raison qu'elle en apporta à la reine mere, lorsquelle lui parla de ce mariage; car quoiqu'elle fût d'une humeur un peu galante, elle étoit très-catholique, & elle en étoit redevable à madame de Curton sa gouvernante, qui eut grand soin de l'instruire & de l'élever dans la véritable religion, de la prémunir contre tous les mauvais discours qu'on lui faisoit souvent là-dessus, contre les livres dangereux qu'on lui mettoit entre les mains, & de la faire de temps en temps entretenir par le cardinal de Tournon, qui lui découvroit les artifices des hérétiques, & lui apprenoit à s'en défendre. Quelques-uns attribuerent cette aversion à l'inclination qu'elle conservoit pour le duc de Guise: mais cette raison ne subsistoit plus, puisque ce prince étoit marié depuis peu avec la princesse de Porcien.

Quoi qu'il en soit, elle ne put se résoudre à consentir à ce mariage: & n'osant pas résister ouvertement à la volonté du roi & de la reine, qui lui faisoient sur cela les plus terribles menaces, elle se comporta dans tout le reste d'une maniere

à faire connoître, que c'étoit malgré elle qu'on l'y engageoit.

En effet elle ne voulut jamais signer le contrat de mariage : mais nonobstant ce refus, le lendemain des fiançailles, qui étoit le dix-huitieme d'Août, elle fut conduite à l'Eglise de Notre-Dame, pour y attendre le roi de Navarre avec les autres princes & seigneurs huguenots, qui s'étoient retirés à l'évêché, afin de ne pas assister à la messe. 1572. *Cette princesse refuse de signer le contrat, & ne laisse pas d'être conduite à l'église.* Matthieu, l. 6.

Dès qu'elle fut dite, le maréchal de Damville alla querir le roi de Navarre (*a*). Le cardinal de Bourbon, qui faisoit la cérémonie, demanda à la princesse suivant la formule ordinaire, si elle n'acceptoit pas ce prince pour époux. Elle ne dit mot : mais le roi qui étoit auprès d'elle, lui poussant la tête par derriere avec la main, ce signe forcé passa pour un consentement ; & sur cela on la maria. Davila, l. 5.

Ce jour-là, qui étoit un lundi, & les deux jours suivans se passerent en festins, en bals, en tournois, en spectacles, & en toutes sortes de divertissemens, où les princes & les seigneurs huguenots se trouverent mêlés avec les princes & les seigneurs catholiques ; & tous parurent avoir entierement oublié leurs anciennes aversions.

Ce fut dans ce temps-là qu'arriva une chose fort extraordinaire, & qu'on auroit peine à croire, si celui qui la rapporte ne protestoit qu'il l'avoit apprise de la propre bouche du roi de Navarre devenu roi de France, lorsqu'il la lui raconta. C'est que ce prince jouant aux dés avec le duc d'Alençon frere du roi & avec le duc de Guise, il parut des gouttes de sang sur la table, & que les ayant fait essuyer, elles parurent de nouveau, ce qui surprit tellement le roi de Navarre, qu'il quitta le jeu, regardant cela comme un pronostique funeste. *Evenement extraordinaire qui arriva peu après au roi de Navarre.* Matthieu, l. 6.

On commença à en voir l'accomplissement le vendredi suivant vingt-deuxieme d'Août. Le roi étant allé jouer à la paulme, l'amiral, qui l'y avoit accompagné, après avoir vû jouer durant quelque temps, se retira. Comme il retournoit chez lui sur les onze heures du matin, & marchoit fort lentement, parce qu'il lisoit une requête qu'on lui avoit présentée, on lui tira d'une fenêtre un coup d'arquebuse, dont une *L'amiral est blessé d'un coup d'arquebuse.*

(*a*) L'on avoit dressé un grand échaffaut devant la porte de l'église, où le mariage fut célebré, & non pas dans l'église même.

bale lui emporta le ſecond doigt de la main droite, & l'autre
1572. le bleſſa proche du coude au bras gauche.

S'étant arrêté, & ayant regardé d'où lui venoit le coup; il dit : *Voilà le fruit de ma réconciliation avec le duc de Guiſe.* En même-temps ceux de ſa ſuite coururent à la maiſon, d'où le coup étoit parti, & enfoncerent les portes. Mais Maurevel exécuteur de cet aſſaſſinat (c'eſt le même dont j'ai parlé dans une autre occaſion, qui avoit bleſſé à mort & en trahiſon le ſieur de Moui) étoit déja monté ſur un cheval qu'on lui tenoit tout prêt, & avoit gagné à toutes jambes la porte ſaint Antoine par où il s'enfuit hors de Paris.

Brantome dans l'éloge de l'amiral de Châtillon.

Colere du roi en l'apprenant.

Mémoires de la reine Marguerite.

La choſe ayant été rapportée au roi qui jouoit encore, il en entra dans une extrème colere. Il jetta la raquette par terre, en jurant Dieu qu'il puniroit l'auteur d'un tel attentat. Il ſe retira au Louvre, & donna ordre d'arrêter le duc de Guiſe, qui fut contraint de ſe cacher. Le roi après ſon dîner alla viſiter l'amiral, lui exprima avec les termes les plus forts la colere où il étoit, & lui promit de tirer des coupables une vengeance ſi ſignalée, qu'on en ſeroit content.

L'amiral perſuadé de la franchiſe du roi, ne voulut point qu'on le tranſportât au fauxbourg Saint-Germain, comme pluſieurs de ſon parti le lui conſeilloient, & ſe contenta de la permiſſion que ce prince lui donna, de faire loger autour de ſon hôtel tous les gentilshommes huguenots, & de la défenſe qui fut faite à tous les catholiques de paſſer de nuit dans ces quartiers-là.

Matthieu, l. 6.

Cette confiance de l'amiral déplaiſoit fort à ſes amis & à ſes ſerviteurs, dont pluſieurs s'emporterent en de grandes menaces. Pardaillan entr'autres aſſiſtant au ſouper de la reine, parla avec beaucoup de hardieſſe, & fit comprendre qu'on pourroit bien ne pas attendre, que le roi fît lui-même juſtice d'un telle trahiſon.

Memoires de la reine Marguerite.

La reine lui inſpire de perdre les huguenots.

Cet emportement des chefs des huguenots, leurs aſſemblées qu'ils faiſoient & en public & en particulier, & le tumulte que cet évenement cauſoit dans tout Paris, déterminerent la reine à n'en pas demeurer là. Elle alla trouver le roi, après l'avoir fait prévenir par le comte de Retz qu'il écoutoit beaucoup, & lui dit qu'il n'étoit plus temps de déliberer; qu'il s'agiſſoit de ſa couronne & de ſa vie, & du ſa-

lut de toute la maison royale ; que les huguenots se préparoient à se venger sur le duc de Guise ; qu'on alloit voir Paris devenir un champ de bataille ; que le peuple ne manqueroit pas de prendre parti ; qu'il y avoit huit mille huguenots dans la ville ; que s'il arrivoit qu'animés par leur désespoir, ils prévalussent, il en seroit lui-même la victime, & qu'il falloit les prévenir dès la nuit suivante ; c'étoit celle d'entre la veille & le jour de saint Barthelemi. 1572.

Elle épouvanta tellement ce jeune prince, qu'il assembla sur le champ un conseil composé des plus grands ennemis des calvinistes ; savoir du duc d'Anjou, du duc de Nevers, du grand prieur de France, de Tavanes & de Retz. La résolution fut prise de se défaire de l'amiral & des principaux chefs des huguenots. On mit en déliberation, si on envelopperoit dans ce massacre le roi de Navarre, le prince de Condé, & les maréchaux de Montmorenci & de Damville. Tavanes s'y opposa fortement, aussi-bien que le duc de Nevers, & & tous conclurent à les sauver.

Conseil tenu pour executer ce dessein la veille de saint Barthelemi.
Hist. de Matthieu, l. 6.
Mémoires de Tavanes.

Comme on ne vouloit pas manquer son coup, on en confia la conduite au duc de Guise ennemi mortel de l'amiral, & qui ne respiroit que la vengeance de la mort du duc son pere, dont il fut toûjours persuadé que ce seigneur avoit été l'auteur.

Le duc de Guise ne reçut jamais d'ordre qui lui fût plus agréable. Il informa des intentions du roi, le président Charon (*a*) prevôt des marchands, lui ordonna d'avertir les capitaines des quartiers de mettre les bourgeois sous les armes, de leur faire prendre à tous pour se reconnoître, une manche blanche au bras, & une croix de même couleur au chapeau, qu'au son du tocsin que l'on sonneroit à la cloche de l'horloge du palais, on allumât des flambeaux aux fenêtres, & qu'aussi-tôt on allât enfoncer les maisons des seigneurs, des gentilshommes & des soldats huguenots, & de tous ceux qui étoient à la suite de l'amiral, & qu'on fît main basse sur eux sans quartier. Les ducs de Montpensier & de Nevers, avec plusieurs autres seigneurs & capitaines dont on étoit sûr, demeurerent en armes auprès du roi, & les gardes furent

Le duc de Guise est chef de l'entreprise.
Davila, l. 5.

(*a*) Il étoit président de la cour des aydes, & il venoit de succeder à Claude Marcel dans la charge de prevôt des marchands.

1572. rangés dans la cour du Louvre & devant la porte. Tout cela fût exécuté avec une promptitude & un secret, que la haine extrême des Parisiens catholiques contre les huguenots pouvoit seule faire observer.

(*a*) Un peu avant minuit, le duc de Guise accompagné du duc d'Aumale & de monsieur d'Angoulême grand prieur de France, de capitaines & de soldats d'élite au nombre de trois cents, marcha vers l'hôtel de l'amiral, où la compagnie de Cosseins avoit été mise dès le soir par l'ordre du roi, comme pour la sûreté de l'amiral.

Par où le massacre commença.

Le duc de Guise fit enfoncer la porte de la basse-cour; & après quelque résistance des soldats que l'amiral y avoit pour sa garde, & qui furent tous assommés, Besme Allemand, domestique du duc de Guise, Achille Petrucci Siennois, Sarlabous mestre de camp, suivis de quelques autres, monterent à l'appartement de l'amiral.

Le bruit qui s'étoit fait à l'assaut de la basse-cour, & Cornaton gentilhomme de sa suite qui s'étoit sauvé auprès de ce seigneur, lui avoient déja annoncé sa mort prochaine; & dès que Besme qui entra le premier, un large épieu à la main, parut à la porte, l'amiral lui cria de son lit: *Jeune homme, tu devrois respecter mes cheveux blancs: mais fais ce que tu voudras, tu ne m'abregeras la vie que de fort peu de jours.*

L'amiral est poignardé; & jetté par les fenêtres de son hôtel.

Besme ne répondit à ces paroles, que par le coup qu'il lui porta dans la poitrine: en même-temps ceux qui le suivoient, percerent l'amiral de plusieurs coups de poignards, & l'ayant achevé, le jetterent par les fenêtres. Le duc de Guise le voyant mort à ses piés, sut se contenir, pour ne pas laisser paroître sur son visage ni dans ses paroles, le plaisir qu'il eut de voir en cet état celui qu'il avoit toûjours regardé comme le meurtrier de son pere, & continua de donner ses ordres, pour faire massacrer tous les huguenots qui se trouverent dans la même maison & aux environs. Teligni gendre de l'amiral, Guerchi lieutenant de sa compagnie de gendarmes qui avoit pris la Charité, & en avoit été fait gouverneur, Rouvrai, le marquis de Renel, la Force, Soubise, la Châtaigneraye, Piles, Pontbreton, Pluviaut, Lavardin, Baudiné, Pardaillan, Francourt, & plusieurs autres seigneurs & gentilshommes

(*a*) Voyez les observations, article de l'amiral de Coligni.

gentilshommes furent ou arquebusés, ou sabrés, ou poignardés, sans que pas un échappât. 1572.

Le roi qui aimoit & estimoit beaucoup le comte de la Rochefoucault, avoit envoyé ordre qu'on le sauvât : mais il avoit déja été tué par un Ecossois qui le trouva dans un grenier, où il s'étoit caché. Matthieu, l. 6.

Suite du massacre.

Un pareil carnage se fit dans le Louvre, où une douzaine de gentilshommes du roi de Navarre furent passés au fil de l'épée. On voyoit des corps morts étendus sur le carreau de toutes parts dans les escaliers & dans les galeries, on poursuivoit ces malheureux jusques dans les appartemens des princes & des princesses. Un d'entr'eux nommé Tejan ayant le bras percé de deux coups, se sauva dans la chambre de la reine de Navarre poursuivi par quatre archers : il sauta sur le lit de cette princesse, lui criant de lui sauver la vie. Elle qui ne savoit rien de ce qui se passoit, sortit du lit toute effrayée, & se jetta dans la ruelle, où Tejan se jetta aussi. Nancei capitaine des gardes arriva dans l'instant, & chassa les archers. Il accorda la vie à Tejan, assûra la reine que son mari étoit chez le roi hors de tout danger ; & lui ayant fait prendre une robe de chambre, la conduisit toute ensanglantée à l'appartement de madame la duchesse de Lorraine. Memoires de la reine Marguerite.

Dans le chemin un autre gentilhomme huguenot nommé Bourse, poursuivi par des soldats, fut percé d'un coup de hallebarde, & tomba mort aux piés de cette princesse. Ce nouveau spectacle la fit évanouir. Nancei la soûtint, & l'ayant fait revenir à elle, à peine l'eut-il conduite dans la chambre de la duchesse de Lorraine, que Miossens & Armagnac, l'un premier gentilhomme du roi de Navarre, & l'autre son premier valet de chambre, vinrent se jetter à ses piés, la conjurant de leur obtenir leur grace. Elle courut sur le champ dans le triste équipage où elle étoit, la demander au roi & à la reine mere, qui la lui accorderent.

Signal donné pour l'exercer dans tous les quartiers de Paris.

Tandis que tout cela se passoit à l'hôtel de l'amiral & au Louvre, le signal ayant été donné à l'horloge du palais & au clocher de saint Germain de l'Auxerrois, les bourgeois armés & les soldats dont on avoit rempli tous les quartiers de Paris, faisoient par-tout de terribles exécutions.

Le duc de Nevers & monsieur de Tavanes suivis des trou-

1572. pes qu'ils avoient assemblées, couroient dans toutes les rues; criant que les huguenots avoient conspiré contre le roi & ses freres, contre la reine, & même contre le roi de Navarre, & qu'il falloit les exterminer.

Les catholiques n'avoient pas besoin d'être animés par ces nouveaux motifs. Il n'y avoit qu'à laisser agir leur haine implacable contre les huguenots. Par-tout où ils savoient qu'il y en avoit, ils alloient les assommer & les massacrer, sans distinction d'âge, de sexe & de condition, bourgeois, magistrats, gentilshommes, artisans. La fureur se répandit jusques dans les colléges de l'université, où entr'autres Pierre Ramus, homme fameux par sa doctrine & par ses ouvrages, fut jetté par les fenêtres. Plusieurs se servirent de l'occasion, pour venger leurs querelles particulieres, & il en coûta la vie à plusieurs catholiques, à qui l'on faisoit accroire qu'ils étoient huguenots, ou qu'ils les favorisoient.

Les ennemis que Biron avoit à la cour, susciterent les bourgeois contre lui, comme contre un homme qui trahissoit les catholiques en faveur des huguenots. Une troupe alla pour forcer l'arsenal, où il demeuroit en qualité de grand-maître de l'artillerie : mais ayant été averti par monsieur de Tavanes, il fit fermer les portes, amener des canons aux avenues, mettre ses gens sous les armes, & ayant menacé de tirer sur quiconque avanceroit, la populace se retira.

Brantome dans l'éloge de Biron.

Nombre des personnes égorgées pendant trois jours qu'il dura.

Il y eut bien deux mille personnes égorgées durant cette nuit-là & le jour de saint Barthelemi, sans y comprendre ceux qui furent encore tués le lendemain en assez grand nombre. Le comte de Montgommeri & le vidame de Chartres, qui par bonheur pour eux s'étoient logés au fauxbourg saint Germain, se sauverent & s'enfuirent en Angleterre. Le duc de Guise les poursuivit avec de la cavalerie, & fit main basse sur la plûpart de ceux qui les accompagnoient. Briquemaut & Cavagne ayant été arrêtés, furent depuis pendus à la greve par arrêt du parlement (*a*).

Mémoires de Tavanes.

Brantome dans l'éloge de Charles IX.

On vit le matin toute la riviere couverte de corps morts. Une infinité de gens fuyoient au-delà ; & le roi oubliant ce qu'il étoit, tiroit sur eux lui-même avec de longues arquebu-

(*a*) Le roi & la reine mere voulurent être témoins de leur supplice. Ils furent exécutés aux flambeaux.

ses qu'on lui chargeoit les unes après les autres, & crioit de toute sa force, *tuez*, *tuez*. Il fit encore une chose plus indigne : car après que la populace eut traîné pendant trois jours par les rues le corps de l'amiral, & qu'ensuite elle l'eut pendu au gibet de Montfaucon, il alla l'y voir lui-même ; & comme quelques-uns de sa suite se bouchoient le nez à cause de la mauvaise odeur du cadavre, il se moqua d'eux, & leur dit en raillant, *que l'odeur d'un ennemi mort étoit toûjours très-agréable*. 1572.

Ce que dit le roi au roi de Navarre & au prince de Condé qui furent épargnés.
Matthieu, l. 6.

Dès que la fureur de ce massacre fut passée, le roi fit venir dans son cabinet le roi de Navarre & le prince de Condé, & leur parla en ces termes d'un ton plein de colere : Je me » venge aujourd'hui de mes ennemis ; j'aurois pu vous mettre » du nombre, puisque c'est sous votre autorité qu'ils m'ont » fait la guerre. La tendresse que j'ai pour les princes de mon » sang l'emporte sur ma justice. Je vous pardonne le passé ; » mais j'entends que vous repreniez la religion des rois nos » ancêtres, & que vous renonciez à une hérésie, dont la fureur a mis tout mon royaume en combustion. Sans cela il » me sera impossible de vous sauver de la furie du peuple, » qui fera lui-même une justice, que je ne puis me résoudre » à faire.

Le roi de Navarre répondit avec soumission, que sa majesté le trouveroit toûjours dans la disposition de lui obéir : mais le prince de Condé ne pouvant pas se défaire de sa fierté au milieu des grands dangers où il se trouvoit, répondit en se plaignant, qu'on avoit violé les paroles qu'on lui avoit données, & que la crainte de la mort ne l'obligeroit jamais à trahir sa religion. Sur quoi le roi s'emporta furieusement, le traita d'opiniâtre, de séditieux, de téméraire, de fils de rebelle, & le chassa de sa présence, en le menaçant, que si dans trois jours il ne changeoit de religion & de conduite, il le feroit mourir.

Le roi va au parlement & y avoue le massacre.

Après qu'on eut mis en déliberation dans le conseil, si le roi avoueroit cette sanglante exécution, ou si on l'attribueroit au ressentiment de la maison de Guise qui avoit voulu venger la mort du feu duc de Guise assassiné par Poltrot, il fut résolu que le roi déclareroit qu'elle s'étoit faite par son ordre : car messieurs de Guise ne purent consentir à se char-

ger d'un fait si odieux; c'est pourquoi le mardi suivant, le roi
1572. accompagné du duc d'Anjou, des princes, d'un grand nombre de seigneurs, alla au parlement tenir son lit de justice, & y mena le roi de Navarre. Il y exposa les motifs qui l'avoient contraint à prendre des voies si violentes, auxquelles il dit qu'il s'étoit enfin déterminé malgré lui, après avoir été informé d'une nouvelle conjuration, contre toute la maison royale, & même contre le roi de Navarre; que le dessein des ennemis étoit de mettre la couronne sur la tête du prince de Condé, pour faire régner l'herésie dans le royaume, en y exterminant la religion catholique; que nonobstant des attentats si énormes, son intention étoit de ne gêner la conscience de personne, & de faire observer les édits de pacification, à la réserve de la profession publique du calvinisme, qu'il avoit résolu de ne pas souffrir.

Thuanus, l. 52.

Christophe de Thou, premier président, fit à cette occasion un grand éloge de la prudence du roi, qui dans une rencontre si importante, avoit mis très-utilement en pratique la maxime de Louis XI. un de ses prédecesseurs; que pour savoir régner il falloit savoir dissimuler; & il ajoûta que c'étoit l'unique moyen que le roi eût pu prendre, pour prévenir la dangereuse conjuration formée contre toute la maison royale.

Arrêt rendu contre la memoire de l'amiral.

Gui de Pibrac, avocat général, requit qu'on informât de la conjuration & des autres attentats de l'amiral & de ses complices, pour leur faire leur procès. On y travailla sans délai; & sur les nouvelles informations, le parlement prononça un arrêt, par lequel l'amiral fut déclaré criminel de lese-majesté, perturbateur du repos public, chef de la conspiration contre le roi & l'état; & il fut ordonné que son corps ou son effigie seroit traîné sur la claie par le bourreau; attaché à une potence à la place de greve, & delà porté à Montfaucon, sa memoire condamnée, sa maison de Châtillon-sur-Loin rasée, & que tous les ans on feroit une procession générale dans Paris, pour remercier Dieu de la découverte de cette conspiration.

L'arrêt fut exécuté sur une effigie de paille, à la bouche de laquelle on affecta de mettre un curedent, parce que l'amiral y en avoit presque toûjours un, d'où vint une espece de pro-

verbe en France, « Dieu nous garde du curedent de l'amiral, « & de la patenôtre du connétable, » parce que le premier en se curant les dents, & l'autre en disant son chapelet, donnoient très-souvent des ordres très-severes durant la marche des armées. 1572.

(*a*) Cet arrêt fut envoyé à tous les ambassadeurs de France dans les cours étrangeres, à Schomberg en Angleterre, en Pologne à Montluc Evêque de Valence, à Pompone de Bellievre en Suisse; & Pibrac le porta lui-même quelque-temps après en Allemagne. Cela se fit pour disculper le roi dans toutes ces cours, où la journée de saint Barthelemi ne pouvoit produire que de très-mauvais effets. Matthieu, l. 6.

Les historiens ont beaucoup raisonné sur la maniere dont le roi se laissa engager à ordonner ce sanglant massacre, & encore plus sur le temps qu'il fut projetté. Il y en a qui prétendent que la chose fut résolue sept ans auparavant à Bayonne, dans l'entrevue de la reine mere & du roi avec Elizabeth de France reine d'Espagne, & le duc d'Albe, après la paix d'Orleans, qui finit la seconde guerre civile. D'autres avec plus de vrai-semblance, disent que cette résolution fut prise au temps du dernier traité de saint Germain en Laye, & que c'étoit dans cette vue qu'on y accorda une paix si favorable aux huguenots, qui étoient alors très-mal dans leurs affaires.

Pour moi je crois sur d'assez bonnes raisons, ce me semble, que tout ce qu'on résolut à cet égard dans ces deux rencontres, fut uniquement de se saisir des chefs du parti comme on tâcha de le faire à Noyers, lorsqu'on y voulut surprendre le prince de Condé & l'amiral. Je suis même dans la pensée, que lorsque ce dernier fut attiré à la cour sous le prétexte des nôces du roi de Navarre & de la guerre de Flandre, on n'avoit point d'autre but que de se défaire de lui uniquement, & de s'assurer du roi de Navarre & du prince de Condé, & nullement de faire main-basse sur les autres huguenots. C'est ainsi qu'il en est parlé dans les mémoires du maréchal de Tavanes, qui entroit alors dans les secrets de la cour plus qu'aucun autre. C'est ce que pensoit encore Brantome en écrivant l'éloge de Catherine de Medicis, où il dit qu'il savoit de gens bien instruits, que ce fut l'imprudence des huguenots, & les me-

(*a*) Voyez les observations.

naces qu'ils firent après la blessure de l'amiral, qui leur attirerent ce terrible malheur; & il se moque à cette occasion des raffinemens de certains prétendus politiques, qui prennent plaisir à se persuader & à faire croire aux autres, que les desseins des princes sont toujours conduits de longue-main, & toujours prémédités, quoiqu'ils soient souvent les effets subits d'une conjoncture tout-à-fait imprévue.

1572.

Je sai que bien des gens ont cru le contraire de ce que je dis, sur la maniere dont Davila raconte la mort de Ligneroles, favori & confident du duc d'Anjou. Il dit que le duc lui ayant fait confidence de ce qui se minutoit contre les huguenots, il fit connoître indiscretement au roi qu'il savoit tout le mystere; que le roi chagrin de cela, & appréhendant que le secret ne s'évantât, avoit donné ordre au vicomte de la Guerche de le défaire de Ligneroles durant une partie de chasse que ce prince fit exprès ce jour-là, & que la Guerche ayant fait insulte à Ligneroles, & l'ayant obligé de mettre l'épée à la main, il le tua. Mais un autre historien très-instruit des affaires de ce temps-là, par la bonté que Henri IV. avoit de les lui raconter lui-même, écrit que monsieur de Villeroi, qui étoit du conseil secret de la reine Catherine de Medicis, avoit dit deux choses à plusieurs personnes sur cet article. Premierement en général, que la saint Barthelemy n'étoit point une affaire préméditée; & en second lieu, que le bruit qui avoit couru de la cause de la mort de Ligneroles étoit sans fondement, & qu'elle lui fut causée par la haine d'une Dame que le duc d'Anjou aimoit, & dont Ligneroles avoit eu la hardiesse d'ouvrir une lettre qu'elle écrivoit à ce prince; à quoi l'on peut ajoûter ce qu'on trouve écrit dans la déposition *(a)* du duc d'Alençon, qui fut arrêté par ordre de la cour quelque temps après la saint Barthelemi, que Ligneroles s'étant plaint à ce duc de ce que la Guerche vouloit le perdre dans l'esprit du duc d'Anjou alors roi de Pologne, la Guerche l'ayant su, alla le chercher pour se battre avec lui, & le tua; ce qui détruit entierement la relation de Davila, puisque Ligneroles ne fut tué que long-temps après le massacre de la saint Barthelemi. *(b)*

Matthieu, l. 6.

(*a*) Rapportée par le Laboureur dans les additions aux memoires de Castelnau, l. 5.

(*b*) Le pere Daniel se trompe, il est certain que Ligneroles fut tué avant le massacre. Voyez les observations, article du massacre de la saint Barthelemi.

1572.

Par tous ces témoignages il me paroît certain, que la résolution de faire main-basse sur les huguenots, ne fut que la suite de la blessure de l'amiral, & de ce que l'on craignoit d'eux, à cause des menaces qu'ils faisoient hautement de s'en venger : mais pour ce qui est de la disposition du roi à cet égard, immédiatement après que Maurevel eut blessé l'amiral, & de savoir même si cet assassinat se fit de son consentement, c'est ce qui est difficile à démêler, tant est grande la diversité des monumens historiques de ce temps-là sur ce sujet, & tant étoit profonde la dissimulation, dont ce prince & la reine sa mere usoient envers les chefs du parti huguenot.

Mémoires de Tavanes.

Il est constant que l'un & l'autre agissoient d'abord de concert, pour les attirer à la cour, & les avoir en leur puissance : mais si l'on en croit le maréchal de Tavanes, & il semble qu'on l'en doit croire, tant à cause qu'il avoit alors grande part aux affaires, qu'à cause des particularités qu'il raconte de cette intrigue, le roi se laissa séduire par l'amiral, qui lui fit un si beau plan de ses projets pour la conquête des Pays-bas, que ce prince qui aimoit la guerre & la gloire, en fut charmé, & oublia ceux qu'il avoit faits contre les huguenots, & sur-tout contre l'amiral même.

Ce seigneur voyant que le roi prenoit plaisir à l'entendre parler sur ce sujet, s'avança jusqu'à lui dire que, pour réussir dans cette importante affaire, il falloit qu'il agît en maître, & qu'il n'écoutât plus tant la reine sa mere, qui l'avoit jusqu'alors gouverné comme un enfant, qu'il ne souffrît plus que le duc d'Anjou lui enlevât toute la gloire de ce qu'il y avoit à faire de grand, comme il avoit fait jusques-là; qu'il étoit honteux que malgré lui ce jeune prince commandât ses armées, & que la tendresse de la reine pour le duc d'Anjou, au préjudice de celle qu'elle devoit au roi, ne lui étoit pas pardonnable; que c'étoit un effet de son ambition; que gouvernant tout dans le conseil par l'autorité qu'elle s'y étoit donnée, elle vouloit aussi tout gouverner au-dehors, en mettant à la tête des armées un jeune prince, qui dépendoit absolument de ses volontés; que Sa Majesté avoit une belle occasion de se délivrer du duc d'Anjou, en lui procurant la couronne de Pologne vacante par la mort du roi Sigismond, dont on ve-

noit d'apprendre la nouvelle ; qu'avec un peu de fermeté il
1572. se mettroit en possession de l'autorité qui lui appartenoit, & qu'il devoit commencer à le faire, en déclarant la guerre à l'Espagne, malgré les oppositions que la reine y apporteroit infailliblement.

C'étoit là prendre le roi par l'endroit le plus sensible. Sa jalousie étoit extrème contre le duc d'Anjou. Il aimoit la reine beaucoup moins qu'il ne la craignoit. Il sentoit l'ascendant & l'empire qu'elle avoit pris sur son esprit, & c'étoit lui faire plaisir, que de l'encourager à secouer ce joug. Mais quelque résolution qu'il prît là-dessus, il n'avoit point, & n'eut jamais la force de le faire.

Cependant la reine mere fut avertie de ce qui se passoit. Tous ceux qui approchoient le roi, & qui avoient sa confiance, étoient autant d'espions que cette princesse avoit auprès de lui. Le comte de Retz & le sieur de Sauve secretaire d'état lui découvrirent toutes les menées de l'amiral, & dès ce moment elle résolut de le perdre, quoi qu'il en pût arriver.

Profonde dissimulation de la reine.

Elle alla trouver le roi accompagnée de Sauve. Les larmes, qu'elle avoit à commandement, lui servirent d'exorde. « Je n'eusse jamais cru (lui dit-elle) qu'après vous avoir élevé » comme j'ai fait, & vous avoir conservé votre couronne, » que les huguenots & les catholiques vouloient chacun de » leur côté vous enlever ; qu'après m'être exposée, aux plus » terribles dangers, pour affermir votre throne, je dusse at» tendre de vous la récompense que vous m'en donnez. Vous » vous cachez d'une mere, qui vous a donné tant de marques » de sa tendresse & de sa fidélité, pour prendre conseil de vos » plus mortels ennemis, & vous m'abandonnez, pour vous » chercher un appui parmi des gens, qui ont tant de fois con» juré contre votre propre personne. Je sai tout, & je suis » parfaitement informée des entretiens secrets que vous avez » eus avec l'amiral. Il vous a mis en tête la guerre contre l'Es» pagne, & vous ne voyez pas que c'est pour donner votre » royaume en proie aux ennemis étrangers, & vous livrer en » même-temps aux huguenots, que tant de funestes experien» ces vous doivent rendre plus redoutables que les Espagnols, » les Allemands, & les Anglois unis ensemble. Le duc d'An-

» jou

» jou votre frere est bien malheureux, si après avoir exposé » tant de fois sa vie pour vous & pour votre royaume, on » vient à bout de vous le faire regarder comme votre plus » grand ennemi. Si cela est, mon fils, donnez-moi au moins » le loisir de me retirer dans mon pays, pour me soustraire à » la fureur de ceux qui en veulent à ma vie, & n'être pas » obligée à être témoin du renversement de votre état & de » la religion catholique, & de votre propre perte. 1572.

Ce discours fait avec toute l'éloquence & tout l'artifice, dont cette princesse étoit capable, étonna & épouvanta le roi, qui, surpris de la voir si bien instruite, lui avoua tout, reconnut sa faute, lui demanda pardon, & lui promit d'avoir dans la suite pour ses conseils la même déference qu'il avoit toûjours eue.

De Sauve, qui avoit aussi bien préparé son rôle, le joua parfaitement. Il se jetta aux piés du roi, lui confessa que c'étoit lui qui avoit tout découvert à la reine : mais qu'il ne l'avoit fait que par un zele sincere pour Sa Majesté, & pour l'empêcher de tomber dans les plus effroyables malheurs, où il voyoit qu'il s'alloit précipiter.

La reine fort satisfaite d'avoir ébranlé l'esprit de son fils, & d'y avoir jetté l'embarras, l'augmenta par la déclaration qu'elle lui fit, de vouloir se retirer de la cour, & quitter le soin des affaires : & en même-temps elle s'en alla à Monceaux. Le roi tout consterné l'y suivit. L'empressement qu'il marqua, pour se réconcilier entierement avec elle, donna lieu à cette princesse de lui faire connoître plus clairement & plus en détail les suites terribles des engagemens, qu'il avoit commencé de prendre avec l'amiral, aussi-bien que la guerre d'Espagne, & elle le fit sur-tout ressouvenir de la conjuration de Monçeaux dont il avoit juré tant de fois de se venger tôt ou tard.

Le voyant entierement revenu, elle ne balança plus sur la perte de l'amiral, & ce fut de Monceaux qu'elle écrivit pour l'exécution au duc d'Aumale, lequel engagea Maurevel à l'assassinat, qui se fit quelque-temps après que la cour fut retournée à Paris.

La chose fut arrêtée sans la participation du roi, & c'est

1572. ce qui causa la colere, où il se laissa aller à cette occasion. (*a*) Cette colere ne fut nullement une feinte, comme se le sont imaginés plusieurs de ceux qui en ont écrit, & n'avoient pas les lumieres, que monsieur de Tavanes donna depuis là-dessus, en publiant les mémoires du maréchal son pere. Ils n'avoient pas eu non plus connoissance de l'entretien du duc d'Anjou, avec Miron * son premier Medecin, à qui il raconta toute l'histoire de saint Barthelemi peu de jours après son arrivée en Pologne d'une maniere assez conforme à ce que l'on vient de voir ici. C'est-là ce que je trouve qu'on peut dire de plus vrai-semblable sur la conduite de la cour par rapport à la journée de saint Barthelemy, & de la mort de l'amiral.

* Rapporté par Matthieu, l. 6.

Le même massacre est ordonné dans les provinces.

Davila, l. 5. Dans l'entretien du duc d'Anjou avec Miron.

Paris ne fut pas le seul théâtre d'une si funeste tragédie ; car le jour qui précéda le massacre de Paris, on avoit dépêché par-tout des couriers, portant ordre aux gouverneurs de faire prendre les armes aux catholiques, & de courir sus aux Huguenots : & ce fut le roi, toûjours extrême en tout, qui fut lui-même l'auteur de ce carnage général.

Les catholiques, qu'on avoit eu jusques-là bien de la peine à contenir par la rigueur des édits, se voyant autorisés par l'ordre du prince, se jetterent sur les huguenots, & animés par le souvenir & par la vûe des églises ruinées, des autels renversés, des prêtres massacrés, se regarderent comme les exécuteurs de la justice de Dieu, pour venger tant de sacriléges sur ceux qui en avoient été les auteurs : & il s'en fit dans presque toutes les provinces un massacre épouvantable.

(*b*) Meaux, Orleans, Troyes, Bourges, Angers, Toulouse, Rouen & Lyon se signalerent entre toutes les autres, & se conformerent à l'exemple que leur avoit donné la capitale du royaume. Mais en divers autres endroits les gouverneurs agirent plus mollement, les uns par compassion, ne pouvant se résoudre à répandre tant de sang, les autres par politique, pour ne pas s'attirer la haine des huguenots, & de plusieurs grands seigneurs, qu'ils savoient leur être favorables, d'autres ne se trouvant pas assez forts dans leurs places, à cause du grand nombre des calvinistes qui y étoient,

(*a*) Voyez les observations. (*b*) Voyez les observations.

se servirent volontiers de cette raison, pour se dispenser d'obéir. 1572.

Les villes des gouvernemens des maréchaux de Montmorenci & de Damville, qui ne souhaitoient pas l'entiere destruction du parti huguenot, par la crainte qu'ils avoient de la trop grande puissance de la maison de Guise, furent préservées de ce malheur général. Monsieur de Chabot gouverneur de Bourgogne, fit ses remontrances à la cour sur l'ordre qu'on lui avoit envoyé. Le comte de Tende gouverneur de Provence en usa de même, & étant mort sur ces entrefaites, le comte de Carces lieutenant général de cette province fit en sorte par les délais qu'il apporta sous divers prétextes, d'obtenir du roi un ordre contraire à celui qui lui avoit été porté par le sieur de la Mole.

On le fait enfin cesser.

Enfin quelques jours après, de nouveaux courriers furent dépêchés dans toutes les provinces, pour mettre fin à cette boucherie, laquelle, lorsqu'on la considera depuis de sang froid, fut blâmée & détestée de tout le monde. L'amiral fut celui de tous ceux qui avoient péri, que l'on plaignoit le moins, parce qu'on le regardoit comme le principal auteur de tous les désordres, & que sans lui, après la mort du prince de Condé, tout le royaume seroit rentré dans l'obéissance : & les huguenots domptés se seroient épargné à eux-mêmes les maux qui arriverent.

Ce fut un grand malheur que ce seigneur, un des hommes des plus accomplis & des plus grands capitaines de son temps, eût abusé de ses belles qualités pour la ruine de sa patrie : mais l'ambition dans le cœur des grands est un poison, qui corrompt toutes les vertus, & une passion, qui sacrifie d'ordinaire les devoirs les plus sacrés au plaisir de commander.

Il périt le dernier de tous les chefs de divers partis, qui avoient eu le plus de part à ces guerres ; car ce fut une réflexion que l'on fit alors, que tous avoient péri de mort violente. Le duc de Guise au siége d'Orleans, le conétable à la bataille Saint-Denys, le prince de Condé à celle de Jarnac, Antoine de Bourbon roi de Navarre au siége de Rouen, le maréchal de Saint-André à la journée de Dreux, & enfin l'amiral au massacre de la saint Barthelemi. Heureuse la France, si la colere de Dieu irritée contre elle avoit été pleine-

ment satisfaite par la mort de ces illustres victimes : mais l'impieté, l'irreligion, la débauche, & les plus effroyables désordres, qui régnoient à la cour & dans tout le royaume, méritoient de nouveaux fléaux. Les espérances conçues du remede violent qu'on avoit employé, pour détruire la faction calviniste en France, furent trompées, & l'état se trouva replongé peu de temps après dans les plus horribles malheurs.

1572.

On regarda à la cour la conversion du roi de Navarre & du prince de Condé comme une affaire capitale, pour ôter aux huguenots toute espérance de se relever du furieux coup qui les avoit abattus, & on y travailla avec toute l'application possible.

Davila, l. 5.

Le cardinal de Bourbon leur oncle, n'oublia rien pour y réussir. Il les faisoit souvent entretenir par le pere Maldonat Jesuite & par quelques autres docteurs, qu'il croyoit les plus propres à les gagner & à les instruire. Le roi de Navarre paroissoit toûjours beaucoup plus docile que le prince de Condé. Le roi chagrin de son opiniâtreté l'envoya querir un jour, & ne lui dit que ces trois mots d'un ton menaçant : *Messe*, *mort*, ou *bastille* : & lui tourna le dos.

Ce jeune prince ayant fait ses réflexions, se laissa épouvanter de cette menace, & il ne cherchoit plus que quelque prétexte spécieux, pour ne pas perdre tout-à-fait l'honneur de la fermeté qu'il avoit fait paroître jusqu'alors. Il s'en présenta un fort plausible. Du Rosier fameux ministre d'Orleans se convertit. Le roi l'ayant fait venir à la cour, le fit parler des motifs de sa conversion en sa présence & en presence de la reine, du duc d'Anjou, du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du prince de Condé, & de quantité de seigneurs. Il déclara qu'après avoir tout bien examiné, il s'étoit parfaitement convaincu, que l'église Romaine étoit la vraie église ; qu'elle en avoit toutes les marques, & que pour l'intelligence de l'écriture, il falloit s'en rapporter à la tradition contenue dans les écrits des peres. Il parla assez fortement sur ce sujet, pour donner lieu aux deux princes de dire qu'ils étoient pleinement satisfaits sur leurs doutes.

Abjuration du roi de Navarre, du prince de Con-

Ils firent leur abjuration aussi-bien que François de Bourbon prince de Conti, & Charles comte de Soissons, cadets

du prince de Condé. Ils en écrivirent au pape Gregoire XIII. qui en eut une joie extrême. On fit à cette occasion divers panegyriques du roi à Rome, & l'on y releva fort le zele qu'il avoit fait paroître pour la religion catholique, tant dans la conversion de ces princes, que dans la terrible punition qu'il avoit faite des hérétiques.

1572.

dé & de quelques autres seigneurs.

On ôte aux huguenots les villes de sûreté qui leur avoient été accordées.

La cour résolue de profiter de la consternation, où se trouvoient les huguenots, pensoit sur-tout à reprendre les villes de sûreté, qui leur avoient été accordées. La Charité avoit déja été surprise dans le temps du massacre de Paris, par le lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc de Nevers. Le vicomte de Joyeuse & Strozzi qui avoient formé un pareil dessein, l'un sur Montauban, & l'autre sur la Rochelle, ne réussirent pas.

Cette derniere place étoit celle qui inquiétoit le plus, à cause des secours étrangers qu'elle pouvoit recevoir par mer. Strozzi eut inutilement plusieurs conférences avec les bourgeois, pour leur persuader de se soumettre au roi. Ils lui répondirent toûjours qu'après la trahison faite à l'amiral & à tant de seigneurs & de gentilshommes, qui s'étoient rendus auprès du roi sur l'asſûrance du traité de paix, ils ne pouvoient plus se fier à la cour, & qu'ils aimoient mieux périr en défendant leur liberté & leur religion, que par la main d'un bourreau.

On crut que Biron pourroit mieux réussir dans cette négociation que Strozzi, parce qu'il passoit pour être assez favorable au parti huguenot. Il étoit dès-lors gouverneur de Xaintonge & du pays d'Aunis, dont la Rochelle fait partie. Il fit dire aux Rochelois que le roi l'envoyoit pour être leur gouverneur, & qu'ils pouvoient s'asſûrer du zele qu'il auroit, non-seulement pour procurer leur sûreté, mais encore pour leur conserver tous leurs priviléges.

Davila écrit que ce seigneur appréhendant la fin de la guerre, où il étoit parvenu à un gouvernement de province, & à la charge de grand maître de l'artillerie, avec l'espérance d'avoir bientôt le bâton de maréchal, trahit la cour en cette rencontre, & qu'il fit dire secretement aux Rochelois qu'ils se gardassent bien de le recevoir pour gouverneur, ni aucun autre, & qu'on ne cherchoit qu'à les surprendre, pour

les châtier de leur révolte, quand ils se seroient soumis. Brantome dit le contraire, & que les bruits, qui coururent des intrigues de Biron avec les Rochelois, étoient faux & semés exprès par ses ennemis, ou des soupçons chimériques de gens, qui raisonnoient sans fondement sur la conduite de ceux, qui étoient alors à la tête des affaires.

1572.

Dans l'éloge de Biron.

On résout le siége de la Rochelle qui n'avoit pas voulu se soumettre à la cour.

Quoi qu'il en soit, les Rochelois refuserent de recevoir Biron. Sur ce refus il eut ordre de bloquer la ville, & de tout disposer, pour en faire le siége, tandis que Strozzi avec les vaisseaux qu'il avoit armés, & le baron de la garde avec ses galeres, empêcheroient les secours qui pourroient venir d'Angleterre.

Comme on prévoyoit de grandes difficultés dans le siége de cette place, on fit une nouvelle tentative, pour la réduire par la douceur.

La Noue, après avoir avec le comte Louis de Nassau, soûtenu le siége dans Mons contre le duc d'Albe, avoit rendu la place. Lorsqu'il eut appris la mort de l'amiral, & sur la parole du duc de Longueville, il étoit venu à la cour. Ce duc l'ayant présenté au roi, il en fut très-bien reçu, parce qu'on y avoit autant d'estime de sa probité que de son courage, & que dans le temps que la guerre civile étoit le plus échauffée, il avoit toûjours fait paroître de la modération, de l'éloignement des conseils violens, & même beaucoup de désir de voir finir les troubles du royaume.

Matthieu, l. 6.

Sur cette idée qu'on avoit de lui, le roi le chargea de traiter avec les Rochelois, & l'y fit accompagner par l'abbé de Gadagne Florentin, qui eût un ordre secret de veiller sur sa conduite. On fut surpris de ce choix, & la cour eût bientôt sujet de s'en repentir; car la Noue, après avoir exposé aux bourgeois le sujet de sa commission, se laissa gagner par eux, & accepta l'offre qu'ils lui firent du commandement des armes dans leur ville. Ils avoient par-là l'unique chose qui leur manquoit, pour se bien défendre, c'est-à-dire, un capitaine expérimenté, & un des plus capables qu'il y eût en France de bien soûtenir un siége.

La place est investie.

Il renvoya l'abbé de Gadagne, le pria d'assûrer le roi que ce qu'il avoit fait n'étoit que pour son service, & pour empêcher que les Rochelois ne se livrassent à quelque puissance

étrangere, & qu'il espéroit avec le temps les ramener à l'obéissance qu'ils devoient au roi. Sa conduite ne répondit pas à ses promesses, & on jugea en effet à la cour qu'il ne falloit pas compter là-dessus. C'est pourquoi Biron eut un nouvel ordre de serrer la place. Il l'investit au mois de Novembre, en forma le siége le mois suivant, & le duc d'Anjou y arriva avec de nombreuses troupes au mois de Fevrier. 1572.

D'autre part, la Châtre mit le siége devant Sancerre. Le marquis de Villars, fait amiral de France depuis la mort de Coligni, reprit en Guienne presque toutes les places que les huguenots y avoient, & les resserra dans Montauban. Le maréchal de Damville attaqua & prit Sommieres dans son gouvernement de Languedoc, où il perdit beaucoup plus de temps & de monde, qu'il n'en devoit perdre devant une si méchante place : après quoi il ne fit plus rien, chagrin, comme on le crut, de ce qu'on l'avoit mis fort mal dans l'esprit du roi, & de ce qu'on avoit délibéré dans le conseil si on l'envelopperoit dans le massacre de la saint Barthelemi. Sa conduite autorisa depuis ces sortes de soupçons : mais l'attention principale de la cour étoit au siége de la Rochelle, d'où dépendoit la destinée des huguenots. Ce siége mémorable par l'opiniâtre défense des assiégés, par les suites qu'il eut, & par l'évenement singulier qui le termina, mérite d'être raconté avec quelque détail. Je tirerai ce que j'en vais rapporter pour la plûpart d'une relation, ou journal, qu'en a fait un des plus exacts historiens que nous ayons de ces temps-là. 1573.

La Popeliniere, l. 23. &c.

La Rochelle, qui du temps de Charles V. roi de France s'étoit signalée contre les Anglois, par son attachement & par sa fidélité pour son souverain, avoit obtenu des franchises & des privileges très-considérables de ce prince : mais s'étant laissée corrompre par l'hérésie toûjours ennemie de la soumission, elle s'étoit servi de ces mêmes privileges, pour s'ériger en une espece de république ; & l'on peut dire que sans sa révolte, la guerre civile n'eût point recommencé après la paix de Chartres, & qu'elle eût fini après la bataille de Montcontour, & encore plus après la saint Barthelemi.

Quelle étoit sa force & sa situation.

Cette place étoit forte par sa situation sur un terrein un peu élevé du côté du nord, d'où elle s'étend vers le sud jusqu'à la mer, qui y entre par un canal fait exprès, pour con-

duire les vaisseaux jusques dans ses murailles. Ce canal à
1573. l'entrée de la ville étoit flanqué de deux tours, l'une appellée la tour de Saint-Nicolas, & l'autre la tour de la Chaîne, ainsi nommée, parce que de cette tour jusqu'à celle de Saint-Nicolas, on tendoit une grosse chaîne qui fermoit l'entrée du port.

En tirant vers la pleine mer à droite & à gauche sont deux langues de terre; l'une à l'orient, l'autre à l'occident. La premiere, appellée la Pointe de Coreilles, & l'autre le Portneuf. Au-delà de la pointe de Coreilles au sud-ouest, étoit une espece de rade à l'abri d'une autre pointe, appellée chef de Baye, où les navires qui avoient été chargés dans le Havre, alloient attendre le vent, pour faire voile.

La ville par tout entourée des très-bons fossés, est défendue par des marécages à l'orient & l'occident, & il n'y a que du côté du Poitou qu'on y aborde par un chemin aisé.

Dès que les Rochelois se préparerent à la révolte, ils ajoûterent plusieurs fortifications aux murailles de leur ville, sur-tout depuis que le prince de Condé & l'amiral s'y furent retirés après leur fuite de Noyers. Scipion Vergano ingénieur Venitien y construisit un boulevart ou bastion sur la gréve, appellé le Gabus, entre la porte de Saint-Nicolas & la tour de même nom, pour flanquer la muraille du côté de la mer, & défendre l'entrée du port : à la droite au sud-est étoit encore un grand boulevart, appellé de l'Evangile, & quelques autres semblables ouvrages attachés à la muraille, en divers endroits. Il n'y avoit point de dehors; car, comme je l'ai déja observé en diverses rencontres, on faisoit peu de ces ouvrages extérieurs dans les villes de guerre, & ce n'est que depuis que l'art de la fortification se fut beaucoup perfectionné, qu'on reconnut l'utilité de ces sortes de dehors, pour éloigner l'ennemi de la place, qu'on s'en servit, & qu'on les multiplia si fort. Je remarquerai dans la suite, que ce fut le prince Maurice en Hollande, qui imagina ce qu'on appelle le chemin couvert, où il enferma des demi-lunes & d'autres pareils ouvrages. On se contentoit encore alors communément de couvrir d'un ravelin les portes des villes contre les surprises.

Par le loisir & par le besoin que l'on avoit eu de faire des magasins,

magasins, les munitions de bouche & de guerre étoient en abondance dans la place. Outre les bourgeois qui étoient en grand nombre, la plûpart aguerris, gens de résolution, & animés par leur attachement à la religion huguenote, quantité de soldats & de gentilshommes s'y étoient réfugiés depuis la journée de saint Barthelemi : car sur les nouvelles que les huguenots en apprirent dans les provinces, ils penserent au plûtôt à se mettre en sûreté. Ceux de Bourgogne, de Champagne, & du Lyonnois se sauverent en Allemagne, à Geneve, & chez les Suisses ; ceux de Normandie & de Bretagne en Angleterre, ceux de Poitou, d'Anjou, de Xaintonge, & des autres pays voisins de la Rochelle y accoururent, & cinquante-cinq ministres qui s'y retirerent, ne contribuerent pas peu à l'opiniâtre défense de cette place. 1573.

Le duc d'Anjou s'étant rendu au camp au mois de Février, l'armée s'y trouva une des plus nombreuses qu'on eût encore vûe en France. François duc d'Alençon son frere, l'y accompagna, & la reine qui se défioit dès-lors de l'esprit remuant de ce jeune prince, voulut qu'il n'eût point d'autre tente ni d'autre table que celle du duc d'Anjou son frere. Le roi de Navarre & le prince de Condé furent obligés, malgré la répugnance qu'ils y avoient, d'être de cette expédition, & de contribuer à la ruine de l'uique ressource d'un parti qu'ils affectionnoient. Le duc d'Aumale, le duc de Guise, & le marquis de Mayenne son frere, par une raison contraire, n'entrepirent jamais de campagne avec plus de joie, que celle-là. Le duc de Montpensier & le prince Dauphin son fils, les ducs de Nevers, de Longueville, & de Bouillon, & tout ce qu'il y avoit de meilleurs capitaines en France s'y trouverent, excepté le maréchal de Tavannes, qui mourut (a) en chemin à Châtres sous Montlhéri ; & on ne douta point que s'il se fût trouvé au siége, son expérience, sa haine contre les huguenots, la grande autorité qu'il s'étoit acquise sur les troupes & dans les conseils, & la promesse qu'il avoit faite à la reine de venir à bout de cette entreprise, ne la lui eussent fait pousser tout autrement qu'elle ne le fut, & qu'il n'eût empêché les mauvais effets de la jalousie que tant de princes & de seigneurs concurent contre

Brantome dans l'éloge du maréchal de Tavanes.

Matthieu, l. 6.

(a) Voyez les Observations.

1573. Biron, qui fut chargé de la conduite du siége sous le duc d'Anjou, & à qui ils avoient beaucoup de peine à obéir.

Mesures prises pour empêcher qu'elle ne fût secourue.

Comme on n'appréhendoit gueres que la place fût secourue autrement que par la mer, & qu'on savoit que le comte de Montgommeri assembloit une flotte en Angleterre, on commença par prendre des mesures pour assûrer le siége de ce côté-là.

Biron avant l'arrivée du duc d'Anjou avoit fait enfoncer plusieurs vaisseaux chargés de pierres à l'entrée du port, & l'avoit bouché presque entierement, n'y laissant que le passage d'un seul vaisseau, ce qui n'empêcha pas, que par le peu de vigilance du baron de la Garde qui commandoit l'armement de mer, quatre vaisseaux ennemis ne passassent pour porter des munitions à la Rochelle. Il en fut puni par le duc d'Anjou, qui, à son arrivée au camp, le fit mettre en prison. On avoit élevé des forts aux pointes de Coreilles, & du Port-neuf, & au chef de Baïe; & une petite flotte de neuf vaisseaux & de six galeres sous le canon des forts, rendoit la place presque inaccessible au secours.

Pendant que tout se préparoit ainsi pour le siége, les Rochelois faisoient de fréquentes sorties avec divers succès, & où il y eut beaucoup de monde tué, principalement du côté des assiégeans. On ne laissoit pas de négocier pour la reddition de la place: mais les ministres s'opposerent toûjours à la conclusion des Traités.

Le duc d'Anjou dès qu'il fut au camp, fit inutilement de nouvelles propositions aux Rochelois, & on ne pensa plus qu'à pousser le siége.

Brantome dans l'éloge du maréchal de Biron.

On le fit d'abord avec plus d'impétuosité que de prudence. Le colonel Strozzi étoit d'avis, vû la force & la résolution des assiégés, qu'on y procedât avec toute la régularité & toute la précaution possible; qu'on gagnât le terrein pié à pié; qu'on se servît de la sappe & des mines, & qu'on ne hasardât point d'assaut, qu'après avoir parfaitement ruiné les défenses, & mis les postes qu'on attaqueroit, en état de pouvoir être aisément emportés: mais le duc d'Anjou que l'on flattoit dès-lors de l'espérance de la couronne de Pologne, vouloit se hâter d'ajoûter la gloire d'une si fameuse conquête à celle de ses précédens exploits; & il vit par ex-

périence, que ce n'eſt pas toûjours en ſe preſſant qu'on avance le plus. 1573.

La principale attaque ſe fit au boulevart de l'Evangile, & on l'étendit juſqu'à une Tour de la ville appellée la Tour d'Aix. Le canon commença à tirer en cet endroit le dernier jour de Février ; & le troiſieme jour de Mars le duc d'Aumale fut emporté d'un coup de canon tiré du boulevart. *Commencement de l'attaque.*

Le lendemain & deux jours après il y eut encore quelques conférences entre les députés du duc d'Anjou, & ceux de la ville : mais les artifices des miniſtres huguenots les rendirent auſſi inutiles que les précédentes. Le quatorzieme de Mars un homme envoyé par le comte de Montgommeri, trouva moyen d'entrer dans la ville, & préſenta une lettre aux magiſtrats, par laquelle ce comte leur promettoit de venir bien-tôt à leur ſecours avec une flotte de ſoixante navires, partie armés en guerre, partie chargés de toutes ſortes de munitions.

Cette nouvelle cauſa une grande joie parmi les bourgeois : mais elle produiſit un effet auquel ils ne s'attendoient pas. Ce fut que la Noue l'ayant appriſe, prit la réſolution de quitter la ville. Ils étoient ennemis le comte de Montgommeri & lui. Le comte avoit quantité d'amis dans la place parmi les bourgeois, les miniſtres & la garniſon, & il y avoit ſujet de croire, que, s'il pouvoit y entrer, on lui déféreroit le commandement des armes. La Noue ne pouvoit ſe réſoudre à ſervir ſous lui, & il appréhendoit même que le comte devenu maître de la place, ne voulût lui ſuſciter de mauvaiſes affaires ſur l'empreſſement qu'il avoit témoigné pour faire rentrer les Rochelois ſous l'obéiſſance du roi. Outre ces raiſons, la conduite des miniſtres huguenots lui étoit devenue inſupportable. Leur inſolence alla juſqu'à ce point, que dans un conſeil où la Noue opina pour la paix, un d'eux ſe laiſſa emporter juſqu'à lever la main pour lui donner un ſoufflet.

Ayant donc pris ſa réſolution, il fit une ſortie, & s'étant écarté de la troupe qu'il conduiſoit, il piqua vers le camp & vint ſe rendre au duc d'Anjou. Il lui rendit compte de la conduite qu'il avoit tenue, l'aſſûra qu'il n'étoit demeuré dans la place, ainſi qu'il l'avoit d'abord écrit au roi, que dans

l'espérance de ramener les Rochelois à leur devoir : mais que
1573. voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur ces désespérés, dont les ministres calvinistes tournoient l'esprit comme ils vouloient, il avoit résolu de justifier sa fidelité à Sa Majesté en les abandonnant, & en se retirant à son camp.

Le duc d'Anjou voulut bien le croire sur sa parole, ou du moins il en fit le semblant. C'étoit un grand avantage qu'un homme de la valeur & de l'expérience de la Noue ne fût plus à la tête des rebelles, & on pouvoit beaucoup profiter des lumieres qu'il donneroit pour le succès du siége ; ainsi le duc le reçut fort agréablement, & lui promit de le disculper auprès du roi.

La retraite de la Noue fut un exemple pour quelques autres gentilshommes de la garnison qui vinrent se rendre au duc d'Anjou. De ce nombre furent les capitaines du Chaillou & des Essars : mais quoique ces désertions alarmassent les Rochelois, elles ne les découragerent point, & ils continuerent leurs sorties & leurs travaux avec la même vigueur qu'auparavant.

On bat la place en breche, & l'on se prépare à donner l'assaut.

Les alarmes continuelles qu'ils donnoient aux travailleurs firent que la tranchée ne put être poussée jusqu'à la contrescarpe du boulevart de l'Evangile avant le seizieme de Mars. Alors on commença à battre en breche, tant le boulevart, que tout le reste de la muraille renfermée dans l'attaque jusqu'à la Tour d'Aix. Les assiegés réparoient la nuit ce que le canon avoit ruiné le jour, & faisoient des retranchemens derriere la muraille à mesure que les ruines combloient le fossé ; mais enfin le septieme d'Avril la breche parut si large & si aisée, qu'on résolut d'y donner l'assaut.

Les assiegés en soutiennent quatre sans pouvoir être emportés.

Il fut soutenu avec toute la bravoure possible. Les assiégeans y perdirent beaucoup de monde, sans pouvoir se loger sur la breche. Les ducs de Mayenne & de Nevers, & les sieurs de Clermont & du Guast y furent blessés. Un second assaut qui y fut donné le lendemain, ne réussit pas mieux. On en tenta un troisieme ; & pour partager l'attention des assiégés, on présenta l'escalade en divers endroits de la muraille. On fut repoussé par-tout, & ces mauvais succès arriverent principalement faute d'avoir ruiné une casemate qui voyoit de revers la breche du boulevart.

Le comte du Lude fit le jour d'après tous ses efforts à la tête d'un régiment d'infanterie, pour s'emparer de la casemate, & ne put en venir à bout. On fut contraint d'en revenir à l'avis de Strozzi, qui avoit été de ne point entreprendre d'emporter le boulevart, qu'après en avoir fait sauter une partie par la mine. 1573.

Elle fut poussée sous la pointe du boulevart, & quelque soin qu'eussent pris les assiégés pour l'éventer, elle joua. On monta de nouveau à l'assaut: mais après trois heures de combat, le duc d'Anjou voyant que les soldats commençoient à se rebuter, fit donner le signal de la retraite.

Il leur vient du secours d'Angleterre.

On en étoit là, lorsqu'une corvette qu'on avoit envoyé croiser sur les côtes d'Angleterre, arriva, & le capitaine avertit le duc que la flotte de Montgommeri approchoit. Elle parut en effet le lendemain dix-neuvieme d'Avril à la vûe de la Rochelle, d'où le capitaine Mirant fut envoyé la nuit pour la reconnoître. C'étoit lui qui étoit passé à la Rochelle le quinzieme de Février, au travers de la flotte des assiégeans. Il fut assez habile pour repasser encore à celle du comte de Montgommeri dans une barque; & dès qu'il y fut arrivé, il donna le signal aux bourgeois pour les avertir du secours.

Le duc d'Anjou à l'approche de cette flotte, fut dans de grandes inquiétudes, parce que la sienne étoit très-foible, & qu'il n'y avoit dessus ni matelots, ni pilotes fort habiles; d'autant que la plûpart de ceux qui entendoient le mieux la mer étant huguenots, avoient déserté, dès qu'ils virent qu'on les vouloit employer contre la Rochelle.

Il avoit espéré en commençant le siége, que la reine d'Angleterre ne souffriroit pas qu'il se fît dans ses ports d'armement contre la France, à cause du dernier traité qu'elle avoit fait avec le roi. En effet la bonne intelligence sembloit si bien rétablie entre les deux couronnes, que cette princesse au mois d'Octobre précédent avoit fait tenir en son nom sur les Fonts de Baptême par Sommerset comte de Wincester, Elisabeth de France fille du roi; & sur sa parole, le sieur de la Motte-Fenelon ambassadeur de France en Angleterre, avoit assûré le duc d'Anjou qu'il n'y avoit rien à craindre de ce côté-là: mais ce seigneur s'apperçut bientôt qu'on le

trompoit, quand il apprit que quantité de vaisseaux venus de
1573. divers ports d'Angleterre s'assembloient à Plimouth & à Falmouth sous les ordres de Montgommeri. Il en fit ses plaintes à Elisabeth, qui lui répondit qu'elle ne donneroit aucun secours aux huguenots; mais qu'elle ne prétendoit point empêcher ses sujets de mettre des vaisseaux en mer à leurs dépens, ni leur ôter la liberté d'aller où ils voudroient pour leur commerce; que s'ils entreprenoient quelque chose contre la France, on pourroit y traiter comme pirates ceux qui seroient pris, & les faire pendre sans qu'elle le trouvât mauvais.

Cette collusion n'étoit gueres moins fâcheuse pour la France, qu'une rupture ouverte : mais on n'étoit pas en état d'en tirer raison. C'étoit au duc d'Anjou à se précautionner. Il le fit autant qu'il lui fut possible, par les forts dont j'ai parlé bâtis sur des pointes qui avançoient dans la mer, dès qu'il fut averti des préparatifs qui se faisoient à Plimouth & à Falmouth; & bien lui en prit de n'avoir rien négligé à cet égard.

De quoi étoit composée la flotte des Anglois.

Montgommeri avoit quarante vaisseaux armés en guerre, dont les plus forts n'étoient que de trois à quatre cents tonneaux : quinze ou vingt autres le suivoient, destinés à jetter des soldats & des munitions dans la place, & il avoit arboré au sien le pavillon d'Angleterre. Le duc d'Anjou n'avoit que ses neuf vaisseaux, dont le plus gros étoit le Charles de quatre à cinq cents tonneaux, & ses six galeres. C'étoit le vicomte d'Usez qui commandoit cette flotte à la place du baron de la Garde, que le duc d'Anjou avoit mis en arrêt, ainsi que je l'ai dit.

La partie n'auroit pas été égale, soit pour le nombre, soit pour l'adresse dans les combats de mer, en quoi les Anglois surpassoient alors infiniment les François : mais cette inégalité étoit compensée, en ce que les vaisseaux François étoient sous le feu des forts bâtis sur le bord de la mer, & que les Anglois ne pouvoient les venir attaquer, qu'en essuyant un grand nombre de canonades, ni approcher sans un pareil danger, trop près de l'estacade qu'on avoit faite à l'entrée du port, parce qu'on avoit fait échouer tout proche un gros navire de huit cents tonneaux, où on avoit mis du plus gros

canon en batterie, & quantité d'arquebusiers. Le duc d'Anjou avoit armé aussi beaucoup de chaloupes & de barques, & bordé de troupes la mer depuis le chef de Baye jusqu'à la pointe de Coreilles, & depuis le port-neuf jusqu'à Nieul, où étoit son quartier, pour empêcher les descentes, & que rien n'entrât par terre dans la Rochelle. 1573.

Montgommeri voyant les catholiques si bien préparés à le recevoir, assembla son conseil pour déliberer sur ce qu'il y avoit à faire. Tous ceux qui en étoient convinrent du grand danger qu'il y auroit, soit à forcer l'estacade, soit à attaquer la flotte Françoise sous le canon des forts, soit à tenter une descente.

Les uns proposerent de jetter l'ancre hors la portée du canon des forts, & d'attendre un vent d'Ouest, qui pour peu qu'il fût fort & secondé de la marée, porteroit les vaisseaux contre l'estacade avec tant de violence, qu'elle n'y pourroit résister.

Elle se retire n'ayant osé tenter une descente.

D'autres furent d'avis, pour la difficulté de l'entreprise, de ne la pas hasarder, d'aller faire ailleurs quelque diversion, & de se contenter de faire couler, si on le pouvoit, quelques barques à la faveur de la nuit, pour porter des poudres aux assiégés, parce que c'étoit la chose dont ils avoient le plus de besoin. Cet avis fut suivi; & Montgommeri après avoir demeuré deux jours à la hauteur du chef de Baye, sans avoir fait autre chose que de se montrer aux Rochelois, mit à la voile, prenant la route des côtes de Bretagne, où il alla piller Belle-Isle.

Il envoya de là le sieur Languiller prier la reine d'Angleterre de lui donner un renfort d'hommes & de vaisseaux: mais elle le reçut très-mal, lui ordonna de dire à Montgommeri, qu'elle trouvoit fort mauvais qu'il eût arboré le pavillon d'Angleterre devant la Rochelle; & elle se fit beaucoup prier, pour permettre à ce seigneur de se retirer à l'isle de Wigth.

La retraite de la flotte donna lieu à de nouvelles négociations, mais toûjours en vain. On recommença la batterie contre le boulevart de l'Evangile, où les Rochelois ayant découvert une mine déja chargée en partie, y étoufferent les mineurs le vingt-quatrieme d'Avril.

1573.

Autre assaut où les catholiques sont repoussés.

Le lendemain une autre joua & fit peu d'effet. Les catholiques n'ayant pas laissé de courir à l'assaut, furent repoussés. Le comte du Lude dans le même temps emporta la contrescarpe de la porte de Saint Nicolas, & plusieurs de ses soldats sauterent dans le fossé ; les Rochelois firent aussi-tôt une sortie, & reprirent l'un & l'autre.

Quelques jours après le boulevart fut emporté d'assaut, après qu'une nouvelle mine eut joué, & les assiégeans s'y logerent. Ils n'y furent pas long-temps sans y être attaqués ; le logement fut brûlé & détruit ; & comme ce poste n'étoit plus qu'un amas de pierres & de terres, les uns & les autres l'abandonnerent.

La ruine de ce boulevart, qui avoit coûté tant de sang, auroit beaucoup avancé le siége, si les Rochelois, durant le temps qu'ils arrêterent en cet endroit les assiégeans, n'avoient fait au dedans de leur ville de prodigieux retranchemens, qui rendoient inaccessibles les breches qu'on avoit faites en divers endroits au corps de la place.

Après tout, le peuple commençoit à souffrir de la cherté des vivres, & il auroit fallu capituler faute de poudre, si sur la fin du mois de Mai le capitaine Arnaut contrefaisant le pêcheur conformément au projet de Montgommeri avant sa retraite, & s'étant avancé fort proche de l'estacade, n'eût forcé le passage à la faveur d'un gros vent, & ne fût entré dans le port en essuyant un très-grand feu. La barque étoit pleine de blé & d'une assez grande quantité de poudre, qui fut aussi-tôt débarquée.

Les Rochelois pour faire valoir ce secours, jetterent de grands cris de joie, firent une salve de tout leur canon & de leur mousqueterie, & affecterent de faire marcher dans la ville des charettes de tous côtés pendant le reste du jour, pour faire entendre aux assiégeans, qu'ils remplissoient leurs magasins de ce qu'on leur avoit apporté. Le vicomte d'Usez fut traité fort rudement par le duc d'Anjou, pour avoir laissé passer ce vaisseau ; il en conçut tant de chagrin, que la fievre le prit, & il en mourut.

Vigoureuse sortie des assiegés.

Le lendemain les Rochelois firent une sortie de quatre cents hommes qui nettoyerent la tranchée, enclouerent plusieurs canons, remporterent quantité d'armes & de butin

dans

dans la ville ; & ils y seroient rentrés presque sans perte, si les soldats peu obéissans aux commandans, ne se fussent trop long-temps occupés au pillage, & n'eussent donné par là le temps à quelques troupes du camp, de venir fondre sur eux. Ils furent vivement chargés, & il en demeura plusieurs sur la place. 1573.

Cependant on travailloit à miner la muraille en deux endroits, & les deux mines ayant assez bien réussi, le colonel du Guast monta à l'assaut, suivi de son régiment & d'un grand nombre de gentilshommes. Le combat fut long & rude, les filles & les femmes de la ville mêlées parmi les soldats, y combattirent comme des Amazones. Le feu terrible qui se faisoit des retranchemens, obligea encore les catholiques à quitter la partie ; quatre ou cinq cents y furent tués, du nombre desquels fut le capitaine Gohas. Le mestre de camp du Guast & le capitaine Pouliac y furent blessés.

Dans le même temps le comte du Lude présenta l'escalade au boulevart nommé Gabus, & l'emporta : mais il ne put s'y maintenir, n'ayant pas été assez promtement secondé, pour y faire un logement.

L'attaque & la défense de la Rochelle se continuoient avec une pareille ardeur, lorsqu'une nouvelle, qui arriva au camp & qui passa bientôt dans la ville, fit esperer un dénouement, par le moyen duquel le roi pourroit se tirer d'embarras, dans une entreprise où il étoit résolu à ne pas recevoir un affront, & dont l'opiniâtreté des rebelles rendoit le succès fort douteux.

Evenement qui changea la face de leurs affaires.

(a) C'étoit la nouvelle de l'élection du duc d'Anjou pour le throne de Pologne, qui lui fut apportée par un courrier que lui dépêcha Jean de Montluc évêque de Valence. Ce prélat avec son habileté ordinaire dans les négociations, secondé par Gilles de Noailles, Abbé de l'Isle, frere de François de Noailles évêque de Dacqs ; & par Gui de Saint-Gelais fils du sieur de Lansac, autrefois ambassadeur de France au concile de Trente, surmonta de grands obstacles, & l'emporta sur la faction de l'empereur Maximilien, qui demandoit cette couronne pour Ernest d'Autriche son fils, sur celle de Jean roi de Suede, qui prétendoit l'avoir aussi pour Sigis-

(a) Voyez les observations, article de Montluc évêque de Valence.

1573.

mond son fils ; sur celle de Jean Basilidés duc de Moscovie ; & de Frideric duc de Prusse, & d'un Piaste ou seigneur Polonois, qui la briguoient pour eux-mêmes. Je ne puis entrer ici dans le sentiment d'un de nos historiens (a) d'ailleurs homme très-judicieux, savoir que cette négociation réussit contre les véritables intentions de la reine, qui vouloit, à ce qu'il prétend, retenir le duc d'Anjou en France. Est-il vrai-semblable que cette princesse gouvernant absolument toutes les affaires, les ministres n'eussent pas conduit toute celle-ci par sa direction ? Et que si elle eût voulu la faire échouer en sauvant les apparences, elle n'en eût pas trouvé le moyen dans une infinité de difficultés qui pouvoient en empêcher le succès ? En effet on tint si grand compte à l'évêque de Valence de ses services en cette occasion, qu'on l'en récompensa par une gratification de cent mille livres.

Memorial de la chambre des comptes de Paris, cotté NNN. fol. 511.

Quoi qu'il en soit, cet évenement obligeoit le duc d'Anjou à terminer le siége de la Rochelle de quelque maniere que ce fût, & il en reçut des ordres exprès du roi. Une nouvelle raison l'engageoit à faire aux huguenots les conditions les plus avantageuses qu'il seroit possible. Les seigneurs protestans de Pologne, soit de leur propre mouvement, soit qu'ils fussent sollicités par les calvinistes de France, avoient exigé cela de l'évêque de Valence, qui leur en avoit donné une assûrance par écrit, promettant de faire ratifier cet article par le roi ; & l'attachement que ce prélat avoit au parti huguenot, ne le fit pas beaucoup hésiter à consentir à leur demande.

On consent de part & d'autre à une conférence.

Ainsi après bien des attaques & des sorties qui se firent depuis la nouvelle de l'élection du duc d'Anjou, & où il y eut encore bien du sang répandu, sans que les assiégeans eussent beaucoup avancé, on convint d'une nouvelle conférence.

Le duc d'Anjou envoya un passeport le treizieme de Juin pour les députés de la Ville : mais parce qu'il y traitoit les Rochelois de Rebelles, ils ne voulurent point le recevoir. Cette difficulté suspendit la conférence, & il en pensa coûter la vie à ce prince le lendemain ; car étant allé visiter une mine qui étoit prête à jouer, comme il s'en retournoit par un endroit qu'on voyoit de la place, un soldat le coucha en joue,

(a) Le Laboureur dans la continuation des memoires de Castelnau.

Le sieur de Vins son écuyer s'en étant apperçu au moment que le soldat approchoit la meche de l'amorce, il se mit entre le prince & le coup, & le reçut au travers du corps. Il eut le bonheur d'en réchapper; & de jouir pendant plusieurs années de la gloire d'une si généreuse action. Comme le mousquet, outre la grosse balle, étoit encore chargé de plusieurs petites, il y en eut une qui perça la fraise du duc, & une autre qui lui effleura le poignet. 1573.

Le jour suivant il envoya un autre passeport; on fit une treve, & l'on confera deux ou trois jours: mais comme on ne put convenir sur certains points, on recommença à tirer de part & d'autre, & cependant on fit dans l'armée les réjouissances pour l'élection du prince.

Le vingt & unieme du mois on mit encore le feu à une mine, qui ne réussit point. Enfin le vingt-quatrieme les articles de la capitulation furent arrêtés & envoyés au roi, dont le duc d'Anjou alla attendre la réponse dans l'Isle d'Oleron.

Articles dont on y convient.

Dans l'édit du mois de Juillet 1573.

Les articles les plus remarquables étoient que l'exercice de la religion romaine seroit rétabli à la Rochelle comme dans tout le royaume, & tous les écclésiastiques remis en possession de leurs biens.

Qu'il seroit permis aux calvinistes de la Rochelle, de Montauban, & de Nîmes, de demeurer dans leur religion, & d'en faire l'exercice dans leurs maisons, mais non dans les places & autres lieux publics.

Que les gentilshommes & autres ayant haute justice auroient le même privilége chez eux, qu'ils y pourroient faire celebrer les baptêmes & les mariages: mais qu'outre les parrains & les maraines, ils ne pourroient y assembler pour ces cérémonies plus de dix personnes.

Que le roi mettroit des gouverneurs à la Rochelle, à Nîmes, & à Montauban, mais non des garnisons; que ces villes & leurs châteaux seroient gardés par les bourgeois, & qu'on n'y pourroit faire bâtir de citadelles sans leur consentement.

Que les fêtes seroient gardées, & qu'aux jours maigres les boucheries seroient fermées.

Que dans toutes les provinces on mettroit bas les armes.

Que les trois villes nommées donneroient au roi quatre de
1573. leurs principaux bourgeois pour ôtages de leur fidélité.

Il fut fait mention dans ce traité des villes de Nîmes & de Montauban, parce qu'il y avoit une espece de confédération entr'elles & la Rochelle, par laquelle elles s'étoient obligées à ne point traiter les unes sans les autres. Sancerre en étoit aussi : mais on ne voulut point qu'elle fût comprise dans le traité ; & les Rochelois, quoiqu'avec beaucoup de peine, y consentirent.

Avantageux aux Rochelois.

Cette capitulation servoit plûtôt à mettre à couvert l'honneur du roi & du duc d'Anjou, qu'à soumettre véritablement les Rochelois, qui demeuroient maîtres absolus de leur ville, & ils firent bien voir dans la suite qu'ils l'étoient en effet. L'empressement de la reine mere, pour voir son second fils sur le throne de Pologne, & l'impatience que ce jeune prince avoit d'entrer en possession de cet honneur, bien plus que l'avantage de l'état, firent hâter la signature de ce traité.

Brantome dans l'éloge du maréchal de Biron.

Biron s'y opposa de toutes ses forces. Il en écrivit au roi & à la reine, leur promettant sur sa tête d'obliger les Rochelois à venir dans un mois ou cinq semaines demander leur grace la corde au cou, & cela sans exposer les troupes, & en gardant seulement les passages, afin d'empêcher que rien n'entrât dans la ville. Comme il vit qu'ils ne l'écoutoient point, il s'adressa au cardinal de Lorraine, & à quelques-uns des principaux du conseil, pour suspendre la ratification du traité.

Le cardinal, qui étoit de même avis que lui, & qui regardoit la ruine des Rochelois comme le coup mortel du parti huguenot, pressa vivement le roi & la reine là-dessus, tant par lui-même, que par les partisans de la maison de Guise, dont il y en avoit plusieurs dans le conseil.

La reine embarrassée de ces remontrances, auxquelles elle avoit peine à satisfaire par de bonnes raisons, envoya l'abbé de Gadagne au duc d'Anjou pour l'instruire des intrigues de Biron & du cardinal. Sur quoi ce prince ayant assemblé son conseil sous quelque autre prétexte, il y traita Biron avec la derniere hauteur, lui reprocha qu'après l'avoir engagé contre son gré à une entreprise aussi hasardeuse que celle-là, & avoir exposé un prince comme lui à recevoir un affront

devant cette place, il avoit encore l'insolence de vouloir lui ravir la gloire de la soumettre. *Peu s'en faut*, ajouta-t-il, *que je ne vous passe mon épée au travers du corps, ou que je ne vous fasse donner des commissaires, à qui je fournirois aisément de quoi vous faire couper la tête.* 1573.

Il écrivit des lettres foudroyantes au cardinal de Lorraine, & à tous ceux qui s'opposoient dans le conseil à la capitulation de la Rochelle. Après cela personne n'osa plus contester sur ce sujet. La ratification arriva à l'armée au commencement de Juillet, & tous les articles furent inserés dans l'édit de pacification, qui fut publié & enregistré quelques jours après.

Perte des catholiques dans ce siege.

C'est ainsi que cette affaire se termina, & que la précipitation & un point d'honneur rendirent inutile la perte que l'on fit de près de vingt-quatre mille hommes, qui périrent en neuf assauts & par les maladies, que la longueur du siége causa dans le camp, & dont le seul fruit fut une paix plâtrée, de laquelle le duc d'Anjou lui-même, quand il fut parvenu à la couronne de France, eut tout lieu de se repentir.

Matthieu, l. 6.

Dès que la paix eut été publiée dans la Rochelle, le duc d'Anjou revint à Paris, pour y attendre les ambassadeurs de la république de Pologne. Ils arriverent le huitieme d'Août à Metz, où Charles d'Escars évêque de Langres alla les recevoir : mais avant que de parler de la réception qui leur fut faite à la cour, & des autres choses qui concernoient le nouveau roi de Pologne, je vais toucher le reste des affaires, qui se passerent cette année à l'égard des huguenots.

Ils font en même temps celui de Sancerre.

Vers le même temps que la Rochelle avoit été assiégée par Biron, Sancerre l'avoit aussi été par la Châtre gouverneur de Berri. Quoique cette petite ville ne fût ni de l'importance, ni de la force de la Rochelle, le siége n'en fut pas moins fameux par l'obstination, ou plûtôt par la fureur, avec laquelle elle fut défendue.

La Popeliniere, l. 33. &c.

Les catholiques y furent repoussés, & plusieurs assauts soûtenus avec la derniere vigueur, non point par un gouverneur homme de guerre, ni par des soldats ; car il n'y en avoit point qu'en très-petit nombre ; mais par des bourgeois, la plûpart gens de métier, & par des vignerons, qui s'y étoient

réfugiés, & à qui l'entêtement de l'hérésie & l'esprit de ré-
1573. bellion fournirent un courage & une constance à l'épreuve des plus grands dangers, & des plus extrêmes miseres.

Extrémité où cette place fut réduite.

Resserrés dans leur murailles, le blé & les autres nourritures ordinaires venant à leur manquer, ils mangerent les chevaux, les ânes, les chiens, les chats, les rats, les souris, & toutes sortes d'insectes : & après avoir consumé tout cela & toutes les herbes & toutes les racines, jusqu'à la ciguë, dont plusieurs s'empoisonnerent, pour prolonger de quelques jours leur miserable vie, ceux qui restoient se firent un aliment des os des morts, des cuirs, des vieux parchemins, & de tout ce qui pouvoit avoir quelque suc, & ils renouvellerent l'abomination, dont il est parlé dans l'histoire du siége de Jerusalem du tems de Vespasien & de Tite; car il y eut des peres & des meres qui mangerent leurs propres enfans.

Tout épuisés qu'ils étoient par une si longue & si horrible famine, ils trouverent encore assez de forces, pour soûtenir une attaque, que la Châtre fit donner à la breche sur la fin de Juillet, dans l'espérance de les surprendre.

Conditions auxquelles elle se rendit.

Enfin avertis que le roi avoit refusé de les comprendre dans la capitulation de la Rochelle, ils se rendirent le dixneuvieme d'Août à des conditions tolérables, que les ambassadeurs de Pologne leur obtinrent. On leur accorda la liberté de conscience, conformément au dernier édit du mois de Juillet, les murailles de la ville furent rasées, & ils racheterent le pillage de leurs maisons par de l'argent. Leur maire Joanneau, qui avoit soutenu le siége avec toute la bravoure & toute la prudence des plus grands capitaines, fut assommé par les soldats comme il sortoit de la ville; & le capitaine la Fleur, qui l'avoit admirablement secondé, & qui ayant passé au travers du camp quelques jours auparavant, pour aller chercher du secours, avoit été pris, fut pendu à Bourges. Plusieurs autres moururent des maladies contractées par les mauvaises nourritures, & par l'avidité avec laquelle ils prirent celle qu'on leur fournit après la reddition de la place. La Châtre perdit treize cents hommes à ce siége. Il fut d'ailleurs beaucoup loué de la conduite qu'il y avoit tenue, & de la vigilance avec laquelle il empêcha que nul se-

cours n'y entrât, & on fut persuadué que, si l'on s'étoit comporté de la même maniere à la Rochelle, le succès en auroit été beaucoup plus avantageux à l'état. 1573.

Autres pertes des huguenots. La Popeliniere, l. 31.

Durant le siége de ces deux places le marquis de Villars lieutenant général de Guienne avec une armée de dix mille hommes avoit enlevé aux huguenots toutes les villes & tous les autres postes, dont ils s'étoient emparés dans la Gascogne, & se trouvoit en état d'assiéger, ou de bloquer Montauban : mais l'ordre qu'il reçut du duc d'Anjou de lui envoyer ses meilleures troupes, pour renforcer son camp de la Rochelle, lui en ôta le moyen ; & les huguenots reprenant courage en ces quartiers-là, recommencerent à se faire craindre. C'est ce qui obligea le duc d'Anjou de comprendre Montauban dans la capitulation de la Rochelle de la maniere que je l'ai dit.

En Vivarès les huguenots, qui y étoient maîtres de Privas & d'Aubenas, & vouloient se faire une communication avec Nîmes, surprirent Villeneuve par la négligence de Logieres, qui en étoit gouverneur, & convinrent avec ceux des Cevenes de faire venir de Geneve Saint Romain, qui s'y étoit refugié depuis le massacre de la saint Barthelemi, & de le mettre à leur tête : mais le maréchal de Damville, après avoir pris Sommieres, fut en état de les empêcher de rien entreprendre.

Montbrun, qui s'étoit tenu quelque temps en repos, se remit en campagne dans le Dauphiné. Lesdiguieres, de Morges & Champolli firent aussi des courses de ce côté-là. De Gordes gouverneur de Dauphiné y faisoit parfaitement son devoir, & tomboit de temps en temps avec avantage sur ces rébelles : mais il ne put les empêcher de se saisir de quelques châteaux dans les montagnes, & demanda au roi des troupes, pour arrêter ces nouveaux mouvemens dans leur naissance.

Mais on n'en craignoit pas les suites autant qu'on les devoit craindre ; & la cour étoit toute occupée des préparatifs qu'on y faisoit pour la réception des ambassadeurs de Pologne, & pour le départ du duc d'Anjou, que le roi & la reine pressoient fort par des motifs bien différens : la reine par impatience de voir son cher fils sur le throne ; & le roi,

pour être au plûtôt délivré de ce prince, qu'il n'aimoit point; qui partageoit trop sa puissance, & dont la gloire lui avoit donné une furieuse jalousie.

1573.

Ambassadeurs de Pologne viennent demander le duc d'Anjou pour leur roi.

Les ambassadeurs Polonois firent leur entrée à Paris le dix-huitieme d'Août avec un équipage très-magnifique. Le chef de l'ambassade étoit Adam Konauski évêque de Posnanie. Le prince Dauphin fils du duc de Montpensier, les ducs de Guise & d'Aumale, les marquis de Mayenne & d'Elboeuf allerent au-devant d'eux accompagnés de quatre cents gentilshommes : & ils furent complimentés hors des portes par tous les corps de la ville.

Ils furent fort surpris de ne trouver parmi tant de noblesse, que deux gentilshommes, qui pussent les entretenir en Latin, savoir le baron de Millau & Castelnau-Mauvissiere qu'on avoit fait venir exprès à la cour (*a*), pour soutenir en ce point l'honneur de la noblesse Françoise, qui étoit alors dans une extrême ignorance. Le lendemain ils saluerent le roi, & lui baiserent la main. Le jour d'après ils virent la reine, & puis le duc d'Anjou leur roi, dont la bonne mine & les manieres leur agréerent fort.

Les jours suivans se passerent en fêtes & en festins, & tout se termina par les sermens de fidélité, que les ambassadeurs firent sur l'autel de l'église cathedrale à leur nouveau roi au nom de tout le royaume de Pologne, & par ceux que ce prince fit de conserver tous les priviléges de la nation, & tous les articles, dont l'évêque de Valence étoit convenu à la diette, où l'élection s'étoit faite.

On avoit déliberé sur la route que prendroit le roi de Pologne, pour aller dans ses états. La plus commode & la plus courte étoit par mer : mais on se défioit de la reine Elisabeth, irritée contre la France pour une sédition, qui s'étoit faite depuis peu en Angleterre, & où elle prétendoit que le maréchal de Retz alors ambassadeur de France auprès d'elle avoit eu quelque part. C'est ce qui détermina le roi de Po-

(*a*) Il y avoit encore à la cour un autre gentilhomme capable de parler Latin, c'étoit monsieur de Chiverni alors chancelier du duc d'Anjou, que ce prince chargea de faire *pour lui la réponse en Latin* à la harangue de l'évêque de Posnanie, & qui avoit déja fait usage de la connoissance qu'il avoit de cette langue avec l'électeur de Mayence qui conduisoit Elisabeth d'Autriche, & qui ne parloit que Latin au comte de Chiverni. *Memoires de Chiverni, p. 22 & 26.*

logne

logne à prendre ſon chemin par l'Allemagne.

Il obſerva avant que de partir une formalité, dont nos hiſtoires ne font point de mention ; mais qui eſt marquée dans les régiſtres du parlement. Il prit des lettres de naturalité ; afin que la qualité de prince étranger, qu'il alloit avoir à l'égard de la France en montant ſur le throne de Pologne, ne lui fût d'aucun préjudice pour les ſucceſſions qui pourroient lui écheoir dans ſa patrie, & ſur-tout pour celle de la couronne. Soit que ce fût la loi qui exclût les étrangers des ſucceſſions dans le royaume, ſoit que ce fuſſent les troubles & les factions, qu'il voyoit dans l'état, qui lui fiſſent prendre cette précaution, il eſt certain qu'il la prit : que depuis lui François duc d'Alençon ſon frere allant aux Pays-Bas ſe mettre en poſſeſſion du duché de Brabant & du comté de Flandre, en fit autant, & que de nos jours le prince de Conti étant un des prétendans à la couronne de Pologne, & Philippe V. aujourd'hui roi d'Eſpagne, en ont uſé de même avant que de ſortir de France.

1573.

Précaution que prit le prince avant que de partir.

Henri partit de Paris (a) la veille de ſaint Michel accompagné du roi, de la reine mere, du duc d'Alençon, du roi de Navarre, & de quantité de ſeigneurs & d'officiers de la cour.

Le deſſein du roi étoit d'aller juſqu'à la frontiere : mais étant tombé malade à Vitri, il ne paſſa pas outre. Il fut là attaqué d'une maniere, qui fit craindre que ſa maladie n'eût des ſuites. Elle n'étoit pas telle néanmoins, que l'on pût croire ſa mort ſi prochaine. C'eſt pourquoi le roi de Pologne continua ſon voyage, après avoir long-temps conféré avec la reine mere ſur ce qui pourroit arriver à cette occaſion. Il la conjura ſur-tout, au cas que le roi vînt à manquer, de ne point confier la lieutenance générale du royaume au duc d'Alençon, mais au duc de Lorraine, &, s'il étoit néceſſaire de faire un connétable, de donner cette charge au duc de Guiſe, non qu'il aimât ce duc, mais parce qu'il craignoit les intrigues des huguenots, & qu'il le croyoit ſeul capable de les arrêter dans une conjoncture auſſi dangereuſe, que celle de ſon abſence à la mort du roi, ſi elle arrivoit. Il continua ſa route par Nanci, Saverne, Spire, Worms, & arriva à

Matthieu, l. 6.

(a) Il en partit ſelon le journal de Machon, le 27. Septembre 1573.

1573. Landau, où l'électeur Palatin l'envoya saluer, & lui faire excuse de ce qu'il n'y venoit pas lui-même, en étant empêché par une indisposition.

Comment il fut reçu en passant à Heidelberg.

Cet électeur étoit Frideric III. grand protecteur des calvinistes, & le plus passionné de tous les princes pour sa religion, comme il le fit bien voir en cette rencontre. Il offrit au roi de Pologne la liberté du passage par tous ses états, & l'invita à venir à Heidelberg sa capitale, où il étoit : mais à condition qu'il n'y entreroit qu'avec les princes qui l'accompagnoient & vingt gentilshommes.

Cette restriction fit déliberer le roi de Pologne, s'il iroit à Heidelberg : mais comme il falloit traverser tout le Palatinat, & que s'il témoignoit de la défiance de l'électeur, il pourroit s'en choquer, & prendre cette occasion pour lui faire de la peine dans sa route, il résolut d'en user à son égard avec toute la franchise possible, & d'aller le saluer à Heidelberg.

Il eut bientôt grand sujet de s'en répentir ; car approchant de la place il se vit investi de deux mille cavaliers, qui s'étant répandus à droite & à gauche le mirent au milieu d'eux avec sa petite troupe.

Entrant dans la ville, il trouva à la porte & dans les rues de nombreux corps de gardes, dont les commandans & les soldats, au lieu de le saluer, le regardoient d'un air fier & irrité. Personne ne vint au-devant de lui à la porte du château ; & étant entré dans la cour, il n'y trouva non plus que des gens de guerre, qui ne lui faisoient pas meilleure mine que ceux qu'il avoit rencontrés dans la ville. Le Rhingrave vint le recevoir au milieu de l'escalier, en lui faisant excuse de ce que l'indisposition de l'électeur l'empêchoit de descendre : & ce qui choqua & étonna le plus le roi de Pologne, fut que ce seigneur avoit à ses côtés deux gentilshommes François de ceux qui s'étoient sauvés de la saint Barthelemi.

L'électeur parut à la porte de son appartement, s'appuyant sur un gentilhomme, comme s'il eût eu beaucoup de peine à se soûtenir, & reçut le roi de Pologne assez froidement. La premiere chose qui se présenta dans la chambre à la vûe de ce prince, fut un grand tableau, où étoit représenté le mas-

facre de la Saint-Barthelemi, & où l'amiral & quelques autres des feigneurs, qui y furent tués, étoient peints au naturel. L'électeur lui demanda affez brufquement, s'il reconnoiffoit ces perfonnages. *Oui dà*, dit le roi de Pologne avec fermeté, *je les reconnois. Ceux qui les ont fait mourir*, reprit l'électeur en jettant un foupir, & d'un vifage enflammé de colere, *font bien malheureux : ces feigneurs étoient gens de bien & grands capitaines. Il eft vrai*, repartit le roi de Pologne, *& ils étoient capables de bien faire, s'ils avoient voulu.* 1573.

Après quelques entretiens fort défagréables fur cette matiere, à laquelle l'électeur revenoit toûjours, on fervit le fouper, où ce prince continuant ces manieres malhonnêtes, ne fit fervir le roi de Pologne que par des gentilshommes François réfugiés. Durant le repas les ducs de Nevers & de Nemours, qui favoient un peu d'Allemand, entendoient les courtifans de l'électeur parler fans ceffe des bouchers Lorrains & des traîtres Italiens, dénotant par là meffieurs de Guife & la reine mere.

Le lendemain l'électeur fe promena très-long-temps dans une galerie avec le roi de Pologne d'un pas ferme & vigoureux, affectant de lui faire connoître par là, que fa prétendue indifpofition étoit le commencement de cette choquante comédie qu'il lui avoit préparée.

L'adieu qu'il lui fit à fon départ, fut plus honnête. Il le fit accompagner jufqu'à la frontiere du Palatinat par les deux princes Cafimir & Chriftophe fes fils, qui le traiterent par tout fort fplendidement. L'électeur fut depuis que le dimanche treizieme de Décembre, jour que le roi de Pologne partit, il avoit fait dire la meffe dans fa chambre. Il en fut en une extrème colere, & dit en jurant, que, s'il en avoit été averti, il eût fait mettre le feu au château. Ce fut l'unique vengeance que le roi de Pologne put tirer de la malhonnêteté de fon hôte ; & il fut bien-aife d'apprendre qu'il l'avoit reffentie.

Il arrive à Cracovie où il eft couronné.

Il traverfa l'Allemagne fur les terres du duc de Saxe, du marquis de Brandebourg, & de plufieurs autres princes, où il fut reçu par la plûpart avec beaucoup d'honneur, principalement dans les pays de l'obéiffance de l'empereur. L'évêque de Breflaw, accompagné de plufieurs Palatins & fei-

1573. gneurs de Pologne, vint au-devant de lui à l'entrée du royaume. Il trouva plus loin dans une grande plaine trente mille chevaux rangés en bataille, dont un seigneur s'étant détaché lui fit un compliment, qui le surprit par l'action dont il l'accompagna. Elle ressentoit un peu le génie des anciens Sarmates : mais d'ailleurs elle dût lui plaire. En s'approchant du roi, il tira son sabre, s'en piqua le bras, & recevant son sang dans sa main, il lui dit : *Seigneur, malheur à celui de nous, qui n'est pas prêt à verser tout ce qu'il a dans les veines pour votre service ; c'est pour cela que je ne veux rien perdre du mien*, & en même temps il le but. Une partie de cette armée l'escorta jusqu'à Cracovie, où le couronnement se fit le dimanche gras (*a*). Tout s'y passa à la satisfaction réciproque des sujets & de leur nouveau prince, qui fit néanmoins paroître beaucoup plus de joie qu'il n'en avoit. Car le danger de la maladie du roi, dont il étoit informé, l'espérance de la couronne de France, & le risque qu'il couroit de la perdre par son éloignement & par les factions qui déchiroient le royaume, le tenoient dans de continuelles inquiétudes, & augmentoient le désagrément qu'il trouvoit dans les manieres Polonoises, alors toutes différentes de celles de France.

Guillelmus Sossus de vita Henrici III. l. 2.

Suite des affaires des huguenots.

Durant le voyage que le roi fit vers la frontiere, pour conduire le roi de Pologne, l'audace des huguenots, tout dispersés qu'ils étoient, épouvanta la cour, & fit soupçonner qu'ils avoient des ressources inconnues, & des chefs qui ne paroissoient point encore, dont ils se tenoient assûrés.

Ceux de Querci, du Languedoc, du Dauphiné, de la Provence, de la Xaintonge, se déclarerent hautement contre l'édit de pacification, & contre la capitulation de la Rochelle, sur ce qu'on y retranchoit l'exercice public de leur religion. Ils prétendoient y trouver plusieurs articles captieux ; ils disoient qu'on ne cherchoit qu'à les amuser, pour faire une nouvelle Saint-Barthelemi, & qu'ils ne pouvoient être en sûreté ni pour leurs biens, ni pour leur vie, tandis que le roi auroit auprès de lui leurs plus cruels ennemis.

La Popeliniere, l. 36.

On avoit eu la condescendance de leur permettre, ou de tolerer des assemblées de leurs ministres & de plusieurs sei-

(*a*) Le 15. Fevrier 1574. selon le Journal de Machon archidiacre de Toul.

gneurs & gentilshommes de leur parti : & ils les avoient demandées sous ombre de prendre quelques mesures, pour vivre en paix avec les catholiques dans les provinces, où ils étoient mêlés les uns avec les autres : mais leur véritable intention étoit de se précautionner, au cas qu'on en revînt à la guerre. 1573.

Ils partagerent le Languedoc comme en deux gouvernemens, dont Nîmes & Montauban devoient être comme les capitales. Le Vivarès & les Cevennes étoient de celui de Nîmes, & à celui de Montauban étoient attribués les pays circonvoisins. Le vicomte de Paulin fut choisi pour le chef du conseil de Montauban, & Saint Romain de celui de Nîmes. Ils établirent aussi des conseils secrets dans les provinces les plus éloignées, mais avec obligation de rendre compte de leurs délibérations à ces deux chefs.

Les particuliers avoient défense de faire aucune violence; mais dans les endroits, où ils étoient les plus forts, il y eut ordre de ne se point dessaisir des biens d'église, qu'ils avoient achetés au commencement de la derniere guerre, lorsque la reine de Navarre, le prince de Condé & l'amiral firent la publication de ces biens ; de continuer dans les mêmes lieux les levées d'argent, qu'on avoit faites pendant la guerre, & d'y contraindre les catholiques à en payer leur part.

Ils remplirent de soldats la Rochelle & les autres places, dont ils étoient les maîtres. Ils en enrôlerent grand nombre en secret, sans les assembler : de sorte que les deux gouverneurs, quand il en seroit besoin, pouvoient compter sur vingt mille hommes.

Requête hardie qu'ils présentent au roi.

Ils composerent à Nîmes une requête, par laquelle disant qu'ils ne se trouvoient point en sûreté après la trahison de la saint Barthelemi, ils demandoient au roi qu'il leur fût permis d'avoir des garnisons dans les villes qu'ils tenoient, & que ces garnisons fussent entretenues aux dépens de Sa Majesté ; qu'on leur donnât encore deux villes dans chaque province, qui seroient aussi gardées par des soldats de leur religion aux frais de la cour ; que l'exercice de la religion calviniste fût public, & généralement permis à tous ; que pour l'administration de la justice, on créât des chambres dans chaque province composées de juges de leur religion ; qu'on n'obligeât point les

1573. calvinistes à payer les dixmes aux curés & aux autres ecclésiastiques, d'autant qu'ils les destinoient à l'entretien de leurs ministres; & enfin que les auteurs des massacres qui s'étoient faits, fussent punis comme homicides & perturbateurs du repos public. A ces conditions ils promettoient de demeurer dans la fidélité qu'ils devoient à Sa Majesté. Cette requête fut portée à la cour par Yolet, Philippi, & Chavagne, de la part de l'assemblée de Nîmes.

Ceux de Montauban en dresserent une encore plus longue & beaucoup plus insolente, où entr'autres choses ils eurent la hardiesse de demander au roi, que les princes protestans d'Allemagne, les Suisses, & la reine d'Angleterre fussent garans du nouvel édit que le roi feroit sur leur requête, & que ces princes & ces républiques pussent en cas d'infraction, en poursuivre la satisfaction par les armes.

Les calvinistes de Provence & de Dauphiné firent aussi leurs requêtes particulieres, & les députés de ces diverses provinces se trouverent tous ensemble vers la mi-Octobre à Villers-Coterez, où le roi étoit. Un d'eux parla au nom de tous, & encherit encore par-dessus le contenu des requêtes, principalement en parlant des impôts, dont le peuple étoit chargé, & se mêla de donner des avis au roi sur ce sujet.

Tout le conseil fut surpris de cette audace, & la reine consternée, au lieu de faire arrêter des gens qui s'étoient chargés d'une telle commission, comme ils le méritoient, leur dit assez doucement qu'il ne leur convenoit gueres dans l'état où ils étoient, de présenter de telles requêtes, & que le prince de Condé, s'il vivoit encore, & qu'il eût cinquante mille hommes de pié & vingt mille chevaux en campagne, n'oseroit demander la moitié de ce qu'ils prétendoient.

Réponse de ce prince.

Réponse du roi datée de Villers-Coterez le 18 Octobre 1573.

Lettre du roi, datée du 10 Nov. 1573. tirée de la bibliotheque de M. d'Escobrac conseiller au par-

Le roi leur répondit de bouche, & ensuite par écrit, que c'étoit à eux à lui donner par des effets des marques de leur soumission, & qu'alors ils éprouveroient sa clémence; qu'il envoyeroit ordre au maréchal de Damville, gouverneur de Languedoc, où il étoit actuellement, d'écouter leurs griefs, & de ne faire aucun acte d'hostilité contr'eux, pourvû qu'eux-mêmes de leur part demeurassent dans les bornes de leur devoir. Il écrivit en particulier aux consuls de Montauban qu'il feroit partir au plûtôt le duc d'Usez & le sieur de Cay-

lus, pour conférer avec leurs députés touchant les moyens d'entretenir la paix, & qu'il ordonneroit aux généraux de ses finances de Languedoc, de surseoir la levée des impôts dont ils se plaignoient. 1573.

lement de Toulouse. Elle est actuellement dans celle de M. Foucaut conseiller-d'Etat.

La Popeliniere, l. 36.

Le peu de fermeté que les calvinistes trouverent à la cour, les enhardit. Ils continuerent leurs conventicules, & se fortifioient tous les jours de plus en plus dans le Languedoc, le Vivarès, le Gevaudan, le Bearn, le Querci, le Rouergue, le Dauphiné, tous pays de montagnes. Il leur étoit aisé de s'y défendre, & très-difficile aux catholiques de les y attaquer : & c'étoit là qu'ils avoient dessein d'établir leur espece de république. Ils firent une nouvelle confédération ou association de toutes les églises réformées de France, où tout ce qui regardoit la guerre, les finances, la police civile & ecclésiastique fut réglé. L'acte en fut dressé à Milliau en Rouergue le seizieme de Décembre, & envoyé par toute la France. Un député des François réfugiés en Allemagne fut oui dans cette assemblée, & fit espérer que les princes protestans de l'empire ne les abandonneroient pas, quoique d'abord prévenus par les lettres de la cour sur la Saint-Barthelemi ils n'eussent pas fort bien reçu ceux qui se retiroient sur leurs terres.

Cependant les deux partis étoient sans cesse aux mains dans ces deux provinces sans nul égard pour les ordres du roi. On se battoit en campagne dans toutes les rencontres, on attaquoit & on surprenoit des châteaux & des villes de part & d'autre ; & on vit bien à la cour que la Saint-Barthelemi & la capitulation de la Rochelle avoient été des remedes fort inefficaces, pour terminer les troubles du royaume : mais on ne connoissoit pas encore la véritable source du mal, qui venoit autant des catholiques que des protestans.

Etat où se trouvoit la cour.

Dans un temps tel que celui dont je parle, & dans des cours aussi brouillées que le furent celles de François II. & de Charles IX. une faction n'étoit pas plûtôt éteinte ou abattue qu'il s'en élevoit une autre. Si cela ne fût pas arrivé ainsi, l'autorité du roi, malgré les mouvemens que se donnoient quelques seigneurs du parti huguenot, auroit été bientôt entierement rétablie par-tout, & l'hérésie, nonobstant tous ses nouveaux efforts, auroit succombé : mais sa destruction auroit

trop élevé la maison de Lorraine, & les Montmorenci regardoient la trop grande élévation de cette maison comme l'abaissement & la ruine entiere de la leur.

1573.

Le maréchal duc de Montmorenci l'aîné de quatre freres qui restoient pour la soûtenir, étoit l'ennemi personnel du cardinal de Lorraine, & malgré leur feinte réconciliation après le differend qu'ils eurent ensemble, lorsque le maréchal empêcha le cardinal d'entrer avec sa suite dans Paris au commencement de ce regne, ils avoient toûjours été contrepointés, & n'avoient en quelques occasions dissimulé leur haine que par pure politique.

Le cardinal & le duc de Guise depuis la Saint-Barthelemi étoient plus puissans à la cour qu'ils n'avoient jamais été, & la reine mere s'étoit étroitement liée d'intérêts avec eux, pour le besoin qu'elle avoit de leur appui, supposé que le roi mourût dans sa maladie. Elle agissoit en cela tant pour sa propre sûreté, que pour conserver la couronne au roi de Pologne. Le grand crédit que le duc de Guise s'étoit acquis dans le parti catholique, l'estime qu'il avoit parmi le peuple, & le grand nombre de noblesse qui s'étoit attaché à lui, éoient une ressource assurée pour elle contre les mauvais desseins des rebelles & des autres mécontens.

C'étoit cette union dont les Montmorenci avoient tout sujet de craindre les suites, qui les inquiétoit, & qui les engagea à former un tiers parti, dont celui des huguenots profita beaucoup.

Il s'y forme un nouveau parti nommé des malcontens.

On l'appella le parti des *malcontens*, parce qu'il étoit composé de ceux qui prétendoient avoir été maltraités de la cour. On l'appella aussi le parti des *politiques*, parce qu'il n'avoit pas la religion pour prétexte de son soulevement comme les huguenots, mais la réformation de l'état, dont il exagéroit les désordres, soit dans les finances, soit par rapport aux peuples opprimés par les impôts excessifs, par la licence des gens de guerre, par la cruauté de ceux qui gouvernoient, qui ne maintenoient, disoient-ils, leur autorité que par des massacres, enlevoient aux princes de la maison royale le rang qu'ils devoient tenir dans le conseil du roi, & entretenoient, par leur mauvaise conduite, l'état dans le trouble & dans la confusion.

Dès

Dès que ce parti fut formé, les chefs, pour animer les huguenots à la révolte, leur donnerent l'alarme. J'ai vû une lettre datée de la cour (*a*) écrite aux consuls de Montauban par deux catholiques, & signée *Hans santechelf* & *Remp solpheles*; (c'étoient des noms feints & déguisés,) par laquelle on les avertissoit qu'on leur préparoit un nouveau massacre en Guienne pareil à celui de la Saint-Barthelemi; qu'on étoit résolu à la cour de se venger d'eux *sans guerre ou justice, mais à l'Italienne*; que la chose s'exécuteroit le huitieme de Septembre en Guienne, & ensuite dans toute la France; qu'ils en avertissent leurs voisins, & qu'on en avoit déja donné avis à la Rochelle, à Nîmes, & en d'autres endroits.

1573.

Les huguenots en profitent.

Le parti des mécontens avoit un chef tout disposé & tout prêt à se mettre à leur tête. C'étoit François duc d'Alençon frere du roi, prince d'un esprit très-inquiet, enclin aux factions, aigri du refus qu'on lui avoit fait de la lieutenance générale du royaume, par la contrainte où l'on l'avoit tenu jusqu'alors, & par la jalousie qu'il avoit toûjours eue contre son frere le roi de Pologne, d'ailleurs d'un petit génie, de peu de conduite, & plus propre à servir d'instrument aux passions d'autrui, que capable de suivre ses véritables intérêts.

Quoique ce parti parût faire bande à part, & ne pas entrer dans les vues de celui des huguenots, ils devoient cependant agir de concert contre les princes de la maison de Guise leurs ennemis communs, & s'appuyer l'un l'autre; & les nouveaux soulevemens des huguenots étoient une diversion ménagée pour partager l'attention de la cour, & un moyen dont les *politiques* ou *malcontens* se servoient pour parvenir à leurs fins.

La Haie lieutenant général de Poitiers, & chef des malcontens en ce pays-là, s'étoit trouvé à l'assemblée de Milhau, & sollicitoit les Rochelois à entrer dans la confederation que les villes de Montauban, de Nîmes, & quelques autres avoient signées: mais les huguenots se défioient de lui, & le regardoient comme un espion de la cour, qui ne cherchoit qu'à entrer dans leurs secrets pour les trahir. C'est pourquoi

(*a*) Datée du 11. Octobre 1573. Elle est dans la bibliotheque de monsieur Foucaut conseiller d'état.

on se servit de la Noue pour ranimer les Rochelois, & les engager dans une nouvelle révolte.

1574.

Ceux de la Rochelle se révoltent de nouveau.

Il se rendit à la Rochelle le troisiéme de Janvier, sous prétexte d'une cene qui s'y devoit faire. Il y trouva les bourgeois fort ébranlés par la découverte qu'ils prétendoient avoir faite d'une entreprise tramée par le comte du Lude sur leur ville, & dont ils firent de grandes plaintes au roi.

La Noue fit si bien, qu'il les engagea dans la confederation, malgré la résistance de plusieurs, qui, ennuyés des malheurs de la guerre civile, s'y opposoient, étant contens d'avoir obtenu par la capitulation de Juillet, ce qu'ils prétendoient, c'est-à-dire l'exercice de la religion calviniste dans leur ville, la conservation de tous leurs priviléges, exemption de garnison, & tout ce qu'ils pouvoient souhaiter de plus avantageux.

Dès que la chose fut conclue, ils commencerent à travailler à la réparation de leurs murailles, & à combler les travaux du dernier siége, ce qu'ils avoient négligé de faire jusqu'alors. Ils remplirent leurs magasins de munitions de bouche & de guerre, & la Noue fut déclaré commandant des armes dans la place, dans le Poitou, dans la Xaintonge, & dans l'Angoumois, du consentement de toute la noblesse huguenote de ces provinces.

Le roi averti de ce qui se passoit, envoya Saint-Sulpice aux Rochelois, pour s'en plaindre, & les assûrer de nouveau de sa protection, & de la bienveillance qu'il avoit pour eux. Ils répondirent qu'ils seroient toûjours bons & fideles serviteurs de sa majesté, tandis qu'ils se croiroient en assûrance : mais que la conspiration découverte contre leur ville, les obligeoit à prendre leurs précautions, pour ne se pas laisser surprendre ; & qu'en réparant leurs murailles & leurs fortifications, ils ne faisoient rien contre la capitulation, & qui ne leur fût permis par leurs priviléges.

Saint-Sulpice revint à la cour sans avoir rien fait, & plus persuadé que jamais, par la disposition où il avoit trouvé les Rochelois, qu'ils se préparoient à une nouvelle révolte.

Ils proposerent dans leurs assemblées de faire venir le comte de Montgommeri ; mais la Noue qui ne pouvoit s'ac-

commoder de lui, les en détourna, & leur fit comprendre que ce comte ferviroit plus utilement la caufe commune, en faifant une diverfion en baffe Normandie, où beaucoup de nobleffe étoit prête à fe déclarer ; qu'il étoit au voifinage à l'ifle de Gerfei, où la reine d'Angleterre lui avoit permis de demeurer; qu'il avoit avec lui beaucoup de réfugiés François, & qu'il trouveroit aifément autant de vaiffeaux qu'il en auroit befoin pour faire defcente dans cette province. On fit favoir au comte de Montgommeri ce qui avoit été réfolu, & il l'agréa. 1574.

Toutes les mefures étant prifes entre les huguenots & les politiques, on en fit part au duc d'Alençon ; & de concert avec lui, il fut réfolu qu'un corps de cavalerie fe rendroit le jour du mardi-gras aux environs du lieu où feroit la cour, & qu'on le viendroit enlever, pour le mettre à la tête du parti des catholiques malcontens.

Ils forment un complot qui eft découvert.

Matthieu, l. 6.

Memoires de la reine Marguerite.

La retraite du duc d'Alençon, ou fon enlevement de la cour, étoit un projet qui avoit déja manqué deux fois. La premiere au fiége de la Rochelle, d'où il avoit été fur le point de fe fauver à l'ifle de Grenefei, & la feconde en Champagne, au retour du voyage que le roi avoit fait pour accompagner le roi de Pologne jufqu'à la frontiere. La chofe avoit été découverte la feconde fois par la reine de Navarre, qui l'avoit apprife de Mioffens ; elle en avoit donné avis au roi & à la reine mere, après avoir tiré parole d'eux, que ni le duc d'Alençon, ni le roi de Navarre qu'on devoit auffi enlever alors, n'en feroient pas plus maltraités. On lui tint la promeffe qu'on lui avoit donnée, & la reine mere fans faire femblant de rien favoir, avoit fait veiller de fi près ces deux princes, qu'il leur fut impoffible de s'échaper. D'ailleurs le duc d'Alençon fut fi bien diffimuler, que même à la priere du roi fon frere, il écrivit aux confuls de Montauban, pour les exciter à demeurer en paix, en les affûrant qu'à la cour on défavouoit l'entreprife machinée contre la Rochelle.

Lettre du duc d'Alençon, du 31. Janv. 1574. dans la bibliotheque de M. Foucaut confeiller d'état.

La Popeliniere, l. 7.

Dans la déclaration du duc d'Alençon, rapportée par le Laboureur dans les additions aux memoires de Caftelnau, l. 5.

Mais le troifieme complot dont il s'agit maintenant, fut découvert par le duc d'Alençon même, fuivant le confeil que lui en donna Jofeph de Boniface fieur de la Mole, gentilhomme originaire de Provence, vieux Officier, & un de fes plus intimes confidens, qui, foit pour empêcher fon maî-

tre de se précipiter dans un si mauvais parti, quoique lui-même

1574. me l'y eût engagé, soit plûtôt pour faire sa cour, en quoi il étoit très-habile, lui persuada de réveler tout le mystere à la reine sur le point de l'exécution.

La troupe de cavalerie huguenote destinée à enlever le duc d'Alençon, devoit arriver le lendemain jour du mardi-gras aux portes de Saint-Germain, où le roi étoit. C'est pourquoi la reine, qui n'avoit été avertie de l'entreprise que vers le minuit, fit mettre deux heures après le roi dans une litiere, parce que sa maladie ne lui permettoit pas d'aller à cheval, & obligea le duc d'Alençon & le roi de Navarre d'entrer dans son carosse, dans lequel elle les fit conduire avec le roi au bois de Vincennes.

Quand ils y furent arrivés, on leur déclara qu'ils n'étoient pas prisonniers; mais que cependant on ne leur permettroit pas de sortir du château, & qu'on avoit de bonnes raisons pour en user de la sorte. Ils en furent très-chagrins, & le duc d'Alençon se repentit fort de la confidence qu'il avoit faite à la reine.

Dans les dépositions de Brinon & des autres.

Il se fit une nouvelle tentative la semaine Sainte, pour enlever les deux princes de Vincennes. Elle fut découverte par un jeune gentilhomme nommé Yves de Brinon; & le délai qui donna lieu à la découverte, fut causé, partie par la lenteur du maréchal de Montmorenci, partie par les princes, qui, je ne sai pour quelle raison, s'obstinerent à ne pas partir avant le jour de Pâques.

On en arrête les principaux auteurs.

L'affaire étoit si importante, qu'on résolut de s'assûrer de tous ceux qu'on soupçonnoit d'y avoir part. Le roi demanda les maréchaux de Montmorenci & de Cossé, sous ombre que dans la conjoncture de l'entreprise découverte, on avoit besoin de leur présence & de leur conseils. Ils délibererent s'ils obéiroient, & enfin ils s'y résolurent; mais ils ne furent pas plûtôt arrivés, qu'on les arrêta. On se saisit aussi de la Mole & du comte de Coconnats gentilhomme Piémontois, qui n'étoit pas moins que la Mole dans la confidence du duc d'Alençon. Pierre de Grantrie maître d'hôtel du roi & conseiller d'état, & quelques autres furent pareillement mis en prison. On commença par faire le procès à la Mole & à Coconnats.

Le premier dans l'interrogatoire du onzieme d'Avril n'avoua rien. Dans un autre quelques jours après, lorſqu'il fut appliqué à la queſtion, on lui demanda s'il n'avoit pas uſé d'enchantement, pour rendre le roi malade, & le faire mourir ? Si en particulier il ne s'étoit pas ſervi de certaines figures de cire en uſage parmi les magiciens? Il avoua qu'un Italien nommé Coſme Ruggieri lui en avoit fait une ; qu'on la trouveroit chez cet homme, que c'étoit la figure d'une femme ; que cette figure étoit percée de deux coups dans le cœur ; qu'elle n'avoit été faite qu'afin d'inſpirer de l'amour à une maîtreſſe qui étoit de ſon pays, & qu'il vouloit épouſer ; & il proteſta toûjours que jamais il n'avoit mis en uſage ces ſortes de malefices contre la perſonne du roi.

Dans l'interrogatoire de Coconnats.

Mais Coconnats chargea beaucoup de gens, entr'autres tous les Montmorenci, excepté monſieur de Meru, dont il ne parla point. Il chargea auſſi la Mole, le duc de Bouillon, Thevale gouverneur de Metz, & le maréchal de Coſſé ; mais ces deux derniers ſeulement, ſur ce qu'ils avoient oui de Jean Bodin, (c'eſt le fameux Juriſconſulte) grand-maître des eaux & Forêts de l'apanage du duc d'Alençon, qui lui avoit dit que ceux de ce parti avoient promeſſe d'être ſecourus des Anglois & des Allemands ; que le duc d'Alençon devoit trouver une grande armée toute prête en Languedoc ; qu'une treve qui avoit été faite un peu auparavant en ce pays-là entre les huguenots & les catholiques, n'avoit point eu d'autre motif que la confédération de cette province avec la Xaintonge & le Poitou ; que les confédérés eſperoient que le maréchal de Coſſé ſeroit mis à la tête de l'armée qu'on envoyeroit contr'eux, & qu'ils prétendoient engager ce maréchal à trahir le roi.

Cette dépoſition ayant été communiquée au duc d'Alençon & au roi de Navarre, comme une piece dont on penſoit à ſe ſervir pour leur faire à eux-mêmes leur procès, & leur qualité les diſpenſant des formes ordinaires, ils donnerent par écrit aux préſidens de Thou & Hennequin leur déclaration ſur ce ſujet le troiſieme d'Avril.

Mémoires de la reine Marguerite.

La reine de Navarre nous apprend qu'elle dreſſa elle-même celle du duc d'Alençon ſon frere, où, pour obtenir ſa grace, il confeſſa tout, ſans avoir égard au danger de ceux

1574. dont il avoit suivi les conseils, chose assez ordinaire aux princes, qui en de pareilles rencontres se sauvent aux dépens de leurs serviteurs. Il confessa que M. de Thoré frere des marechaux de Montmorenci & de Damville, qui s'étoit sauvé avec Meru son autre frere, quand il fut le maréchal de Montmorenci arrêté, avoit été celui qui lui avoit fait prendre des liaisons fort étroites avec l'amiral de Coligni; que dès le tems du siége de la Rochelle, la Noue l'avoit exhorté à se retirer de la cour; que depuis ce temps-là Thoré l'avoit toûjours sollicité de se déclarer le chef du parti des malcontens; que dans un conseil qu'il tint à Chantilli avec les trois Montmorenci, le maréchal l'avoit dissuadé de présenter une requête dressée au nom des malcontens, sur ce que s'il la présentoit lui-même, elle n'auroit point d'autre effet que d'aigrir le roi & la reine contre lui; qu'enfin sa retraite de la cour, qui se devoit faire la semaine sainte, lui avoit été principalement conseillée par le vicomte de Turenne & par la Mole; qu'il n'avoit point voulu la faire avant Pâques; que ce délai en avoit empêché l'exécution; qu'il devoit se sauver à Moret maison du prince de Condé, où ce prince devoit l'attendre, résolu, s'il manquoit de s'y rendre au temps marqué, de se mettre lui-même en sûreté en sortant du royaume.

Dans la déclaration du roi de Navarre du 15, Avril 1574.

Le roi de Navarre donna aussi sa déclaration, où après un détail de tout ce qui lui étoit arrivé depuis la mort du feu roi de Navarre son pere, & de la conduite qu'il avoit tenue depuis qu'il étoit revenu à la cour de France, des mauvais traitemens qu'il y avoit reçus, sur-tout depuis la S. Barthelemi & le siege de la Rochelle, des marques qu'il y avoit données de sa fidelité, nonobstant la maniere dont on le traitoit, des sujets bien fondés qu'il avoit eus de craindre pour sa propre vie, il confessa qu'il avoit pris deux fois des mesures pour s'échapper de la cour; & l'on vit par cette déclaration que c'étoit Thoré qui se mêloit le plus de cette intrigue.

Brinon étoit le plus instruit de tous les témoins, parce que Grantrie qui étoit son ami, & qui avoit tout le secret, ne lui cachoit rien. Car quoique Brinon eût fait d'abord quelque difficulté de s'engager dans cette affaire, néanmoins il

s'y étoit résolu dans le dessein d'en informer le roi ; & il fit si bien son personnage, que nul des conspirateurs ne se cachoit de lui. 1574.

Dont quelques-uns sont executés.

Il fut confronté à Grantrie & à un nommé du Tourtai fils d'un capitaine, qui se défendirent mal. On reçut aussi la déposition d'Antoine de Saint Paul maître des requêtes, qui avoit appris quelque chose de la conspiration par Laurent du Bois sieur de Saint-Martin des Pierres son neveu, qu'on avoit mis à la Conciergerie & avec lequel on le confronta : mais il ne dit que des choses générales. Ce fut principalement sur la déposition de Brinon, sur les déclarations du duc d'Alençon & du roi de Navarre, sur ce que Coconnats confessa de lui-même étant appliqué à la question, quelui & la Mole furent convaincus d'avoir eu part au dessein de l'enlevement des deux princes, & condamnés à avoir la tête tranchée, & du Tourtai à être pendu, quoiqu'il prétendît être gentilhomme. Ces exécutions se firent le trentieme d'Avril : mais on ne se pressa pas tant de travailler au procès des autres prisonniers, & en particulier à celui de Grantrie, quoiqu'il fût beaucoup chargé, apparemment parce qu'il étoit cousin germain du sieur de Laubespine secrétaire d'état. Pour ce qui regarde le maréchal de Cossé, il n'y avoit presque rien contre lui. Ce quon avoit déposé contre le maréchal de Montmorenci ne consistoit gueres que dans des oui-dire ; & il falloit de plus fortes preuves pour le condamner. Il y avoit des charges beaucoup plus fortes contre Thoré frere du maréchal de Montmorenci, contre le vicomte de Turenne, le duc de Bouillon, & quelques autres : mais on ne pouvoit pas les arrêter.

Diverses intrigues de la cour.

On trouve dans les divers actes de ces procès plusieurs particularités touchant les intrigues de la cour de France de ce temps-là ; mais qui me paroissent pour la plûpart fort douteuses, car où elles n'étoient fondées que sur des bruits, ou sur des conjectures peu solides, ou elles n'avoient point d'autres garans que ceux qui les avançoient, pour se défendre & justifier leur conduite.

Le roi de Navarre dans sa déclaration disoit qu'il avoit eu plusieurs avis quon vouloit faire une seconde Saint-Barthelemi, où lui & le duc d'Alençon devoient être enveloppés,

que le vicomte de Turenne l'avoit assûré que la chose étoit
1574. résolue, & que le sieur de Villeroi avoit déja fait la dépêche pour l'exécution : qu'il y avoit eu une conspiration contre la vie du roi, contre lui-même & contre le duc d'Alençon dans le temps du départ du roi de Pologne, pour empêcher ce prince de partir, & le mettre sur le throne de France, parce que le duc d'Alençon pendant son absence auroit pû le lui enlever.

Dans les dépositions de Brinon & de Tourtai, il est dit que l'on avoit intercepté une lettre du pape, que le roi avoit fait consulter, pour savoir s'il ne pouvoit pas en conscience faire mourir le duc d'Alençon, à cause des liaisons qu'il avoit avec les hérétiques, & que la décision étoit qu'il le pouvoit. C'étoit très-vraisemblablement une chose controuvée sur le modele de la conduite que Philippe II. roi d'Espagne avoit tenue envers son fils dom Carlos, & un artifice des huguenots, pour engager le duc d'Alençon à les soûtenir, & justifier la révolte, où ils vouloient l'engager; que les huguenots & les malcontens devoient après la mort du roi, si elle arrivoit, faire tous leurs efforts pour mettre le duc d'Alençon sur le throne; que, selon le projet qu'ils avoient fait, les villes dont les uns & les autres s'étoient emparés, leur demeureroient; que Grantrie seroit grand-maître de la maison du nouveau roi, la Nocle qui étoit un des plus employés dans cette intrigue, grand chambellan, la Mole maître de la garderobe, & le maréchal de Montmorenci lieutenant-général du royaume.

Ce dernier article qui regarde l'élévation du duc d'Alençon sur le throne, est ce qui paroît en tout cela de plus vraisemblable, aussi-bien que l'assûrance que quelques-uns des prisonniers dirent avoir été donnée par l'ambassadeur d'Angleterre, d'un secours pour les huguenots & les malcontens, & la résolution que ces deux factions avoient prise de s'assembler sur les frontieres à la faveur de Sedan & de Jamets domaine du duc de Bouillon, pour recevoir plus aisément les troupes des protestans d'Allemagne.

Je mets parmi les autres articles chimériques, ou du moins très-incertains, ce que celui (*a*) qui a fait imprimer les pie-

(*a*) Le Laboureur dans les additions aux memoires de Castelnau.

ces

ces de ce procès, dit avoir lû dans des memoires manuscrits, savoir que le roi de Navarre se voyant tous les jours en danger d'être sacrifié à l'aversion que la reine mere avoit pour lui, résolut de la prevenir; que pour le faire, le duc d'Alençon contrefit le malade; qu'ils étoient convenus ensemble que la reine le venant voir, ils feroient retirer tout le monde en secret, & que la tenant seule, ils l'étrangleroient: mais que dans le moment de l'exécution l'horreur de ce parricide les empêcha de le faire; que le roi de Navarre ayant eu l'indiscrétion de parler depuis de ce dessein, la reine l'avoit su; que c'étoit ce qui l'avoit rendue irréconciliable à son égard, & l'avoit engagée à conspirer contre son propre fils Henri III. lorsqu'elle le vit sans enfans, pour empêcher que le roi de Navarre ne lui succedât, & mettre en sa place Henri fils du duc de Lorraine son petit-fils.

1574.

Je croirois trop abuser de la crédulité de mes lecteurs, si, à l'exemple de quelques historiens, je faisois fonds sur des faits de cette nature si peu averés, si peu autorisés, si dénués de vrai-semblance: & je ne les rapporte que pour faire connoître l'agitation de cette malheureuse cour où l'animosité qui la déchiroit, les défiances, les soupçons, & souvent la malice de plusieurs méchans esprits formoient toutes ces chimeres pour perdre les personnes qui étoient dans des interêts contraires à ceux auxquels ils s'étoient dévoués.

Cependant la démarche que la cour avoit faite, en mettant en prison les maréchaux de Montmorenci & de Cossé, lui faisoient appréhender avec grande raison le ressentiment du maréchal de Damville qui avoit une armée dans le Languedoc, & qu'on soupçonnoit dès-lors d'entrer dans la faction des politiques, & même d'en être le chef secret. C'est pourquoi la résolution fut prise de s'assûrer aussi de lui.

Quelques jours avant la prison des deux maréchaux, on lui avoit envoyé les sieurs de Saint-Sulpice sur-intendant de la maison du duc d'Alençon, & Villeroi secretaire d'état, pour concerter avec lui les moyens de pacifier les troubles du Languedoc. Ces deux ministres furent fort surpris de la nouvelle qu'on leur manda de la cour, que les deux maréchaux étoient prisonniers, & encore plus de l'ordre qu'ils reçurent d'arrêter le maréchal de Damville, qu'on supposoit

Matthieu, l. 6.

être d'intelligence avec son frere : mais il avoit trop de sujet de se défier, & trop d'avis de la part de ses partisans pour ne pas se tenir sur ses gardes. Il avoit refusé de se rendre à Avignon, sur ce que sa présence étoit trop nécessaire en Languedoc, à cause des mouvemens continuels des huguenots : de sorte que ces deux envoyés, desespérant d'exécuter leur commission, s'en retournerent à la cour.

1574. Mém. de Villeroi, t. 1.

Les huguenots reprennent les armes.

La Popeliniere, l. 7.

Tandis que tout cela se passoit, les huguenots bien assûrés d'être secondés par le tiers parti, reprirent les armes en divers endroits. Ils surprirent Fontenai-le-Comte, & Lusignan en Poitou. Brouage se donna aux Rochelois, & Pons, Tonnai-Charente, Talmond, & quelques autres petites places se révolterent.

Colombieres surprit Saint-Lo en basse Normandie. Le comte de Montgommeri s'avança avec des troupes pour le soutenir, & se saisit de Carentan après trois jours de siége. Pour ce qui est du Languedoc, du Vivarès, & des provinces voisines, il y avoit déja depuis quelques mois guerre ouverte entre les catholiques & les huguenots.

Le roi ayant en vain tâché de regagner la Noue & les Rochelois par l'entremise du colonel Strozzi, vit bien qu'il en falloit revenir aux armes. Il envoya le duc de Montpensier en Poitou & en Xaintonge contre la Noue, le prince Dauphin fils de ce duc en Dauphiné contre Montbrun & contre les autres chefs des huguenots de ces quartiers-là. Jacques d'Acier Baron de Crussol, & depuis duc d'Usez, qui étoit rentré dans le parti catholique, fut destiné contre les rebelles de Languedoc, & le sieur de Matignon lieutenant-général en Normandie dont le duc de Bouillon étoit gouverneur, contre le comte de Montgommeri.

Les corps d'armée commandés par ces princes & par ces seigneurs n'étoient pas fort nombreux : mais ils suffisoient pour arrêter au moins les progrès des huguenots, en attendant les nouvelles levées de troupes que le roi faisoit faire. Talmond investi par Pui-Gaillard & Landereau se rendit au duc de Montpensier faute de munitions de guerre : mais Fontenai-le-Comte fut si bien défendu par le capitaine Saint-Etienne, que le duc après un assaut qui ne lui réussit pas, en leva le siége pour se rendre à la cour, où la reine le rappella ;

à cause de la maladie du roi qui devenoit de jour en jour plus dangereuse.

1574.

Ceux de Normandie poussés plus vivement.

Siége de Saint-Lo.

Les huguenots furent poussés plus vivement en Normandie par Matignon, qui ayant appris que le comte de Montgommeri étoit dans Saint-Lo, alla l'y investir le dix-septieme d'Avril. Celui-ci, qui n'avoit pas de fourrage pour la cavalerie avec laquelle il se trouvoit enfermé dans la place, fit une sortie le cinquieme jour du siége, & se fit jour l'épée à la main au travers du camp ennemi, après avoir chargé Colombieres de la défense de la place avec assûrance de le secourir dès qu'il auroit assemblé la noblesse huguenote, qui lui amenoit des troupes de tous les quartiers de la province, aussi-bien que de la Bretagne & de l'Anjou. Il ravitailla Carentan, où il laissa le capitaine Lorges son fils & Gallardon son gendre, & vint à Domfront pour aller delà au-devant de quelque cavalerie qu'on lui amenoit de la haute Normandie.

Matignon, dont l'activité, la vigilance, & la fidelité pour le roi son maître, parurent en cette occasion, regarda comme un coup de partie de ne pas laisser échapper le comte de Montgommeri, qui seul pouvoit par son autorité & par sa grande expérience soutenir la guerre en ce pays-là.

Il laissa devant Saint-Lo une partie de sa petite armée, & marcha avec tant de diligence vers Domfront qu'il y arriva avant que Montgommeri eût eu le moindre avis de sa marche.

En attendant l'arrivée de son infanterie, il se saisit avec la cavalerie qu'il avoit amenée, de toutes les avenues de la place.s Montgommeri n'y avoit pour toute garnison que quatre-vingt-dix arquebusiers & quelques gentilshommes. Les Bourgeois calvinistes s'en étoient retirés pour la plûpart : la ville ne valoit rien, & le château étoit commandé d'une montagne à la portée de l'arquebuse.

Matignon ne se pressoit point de faire ses approches, se contentant de faire bonne garde, pour empêcher que Montgommeri ne lui échappât ; & il recevoit tous les jours des renforts qui lui composerent une armée de six mille fantassins & de douze cents chevaux.

Montgommeri faisoit de fréquentes sorties qui diminuoient toûjours sa petite garnison. Quelques-uns même déserterent ; & lorsque la batterie commença contre le château le vingt-

troisieme de Mai, il avoit déja perdu près du tiers de ses
1574. gens. Il ne laissa pas de soutenir vigoureusement un assaut qui fut donné au château, & de repousser les assaillans après cinq heures de combat. Les catholiques y perdirent plusieurs officiers, du nombre desquels furent Saint-Colombe & d'Oilli. Plus de cent y furent blessés, & entr'autres Fervaques & Lavardin. Il y en eut moins du côté des assiégés: mais leur perte étoit incomparablement plus grande à proportion de leur petit nombre. Montgommeri y reçut deux légeres blessures au visage, & une grosse contusion au bras droit proche de l'épaule.

Il ne lui resta outre les blessés que quinze à seize hommes, dont il pût s'aider. Nonobstant cela, étant sommé de se rendre, il le refusa, résolu de périr en combattant, dans la persuasion que, s'il étoit pris, il ne pourroit éviter une mort honteuse par la main du bourreau, tant à cause de tout ce qu'il avoit fait contre le roi dans les guerres civiles, qu'à cause que la reine conservoit une haine mortelle contre lui pour la mort de Henri II. dont il avoit été l'auteur, quoique par un accident qu'il ne pouvoit prévoir.

Mais il ne trouva pas la même résolution dans le peu de gens qui lui restoient: de sorte qu'il fut contraint de capituler, & de se rendre prisonnier, (*a*) avec assûrance de la vie (*b*).

La Popeliniere, l. 37. Le Laboureur addit. aux mem. de Castelnau.

Matignon après la prise de Domfront retourna au siége de Saint-Lo, que Colombieres défendit jusqu'à l'extrémité. Il soûtint deux assauts, & avec tant de valeur, que Matignon jugea à propos, pour épargner ses troupes, d'employer la voie de la négociation. Il engagea le comte de Montgommeri, qu'il tenoit prisonnier dans son camp, à avoir un pourparler avec Colombieres, & lui promit que, s'il pouvoit déterminer ce commandant à rendre la place, sans attendre qu'on le forçât, il feroit valoir ce service auprès de la reine.

Montgommeri, qui craignoit toûjours beaucoup la haine que cette princesse avoit conçue contre lui depuis la mort

(*a*) D'Aubigné dit positivement que la place fut rendue avec assurance de la vie *à tous, hormis au comte* de Montgommeri *qui n'eut que des promesses captieuses, comme de n'être mis en autres mains que celles du roi. J'assure cela*, dit-il, *quoiqu'on ait écrit autrement: il n'y a eu que trop de perfidies en France sans en inventer.* D'Aubigné, t. 2. l. 2. ch. 7.

(*b*) Voyez les observations sur le régne suivant.

de Henri II. son mari, y consentit, & un trompette fut envoyé de sa part à Colombieres, pour le prier de lui venir parler. Il y vint, & Montgommeri lui ayant représenté le danger très-prochain, où il se trouvoit d'être emporté, lui conseilla de se rendre par une capitulation honorable. 1574.

Colombieres l'écouta tranquillement : mais il ne lui répondit que par des reproches sur sa lâcheté, de n'avoir pas péri à Domfront à la tête de sa garnison pour la défense de son parti & de sa religion, & de s'être exposé en se rendant, à mourir par la main d'un bourreau. *Je n'imiterai pas votre exemple*, ajoûta-t-il, *& je vous en donnerai un, que vous ne serez jamais en état de suivre.* Après cette réponse insultante il se retira.

La place est emportée d'assaut.

Matignon fit donner un troisieme assaut, où Colombieres en combattant avec la même valeur qu'il avoit fait paroître dans les deux autres, fut tué d'une arquebusade dans la tête. Sa mort donna la victoire aux assaillans; la place fut emportee, & plus de quatre cents hommes taillés en pieces.

Ce fut une perte considérable pour les huguenots: c'étoit un des officiers de leurs troupes les plus distingués, & des plus zelés pour la nouvelle réforme, & il est fait souvent mention de lui dans nos histoires de ce temps-là. Il laissa deux fils, qui, bien que tout jeunes, combattoient à ses côtés aux assauts de Saint-Lo. Ils quitterent depuis le parti huguenot. Gabriel de Briqueville seigneur de la Luxerne, qui étoit le cadet, eut des emplois considérables dans les armées, & du temps de Henri IV. il fut fait chevalier de l'ordre.

Carentan ne tint gueres après la prise de Saint-Lo. Le capitaine Lorges fils du comte de Montgommeri fut fait prisonnier de guerre: mais un des principaux de l'armée catholique, par la compassion qu'il eut de ce jeune seigneur, le laissa évader.

Le roi tombe malade & meurt.

Tandis que cela se passoit en Normandie, la cour étoit en d'étranges alarmes au sujet de la maladie du roi, qui étoit à l'extrémité. Il en mourut le (*a*) trentieme de Mai jour de la Pentecôte au bois de Vincennes, dans le milieu de la qua-

(*a*) Monsieur de Chiverni dit qu'il mourut le dernier jour de Mai à trois heures après midi, en quoi il se trompe, pour n'avoir pas fait attention que le 30 de Mai n'est pas le dernier jour de ce mois qui a trente-un jours.

1574. torzieme année de son regne, & sur la fin de la vingt-quatrieme année de son âge. Depuis qu'il avoit été attaqué au mois d'Octobre d'un mal de poitrine, en conduisant le roi de Pologne, il ne fit plus que languir, la fievre étant tantôt continue, & tantôt quarte, jusqu'au jour qui préceda celui de sa mort qu'il parut se mieux porter.

On ouvrit son corps en présence de plusieurs personnes; & on n'y trouva aucune marque de poison; (a) ce qui dissipa les soupçous qu'on avoit faussement conçus du duc d'Alençon. On crut qu'il s'étoit alteré le poumon à force de sonner du cor, comme il faisoit sans cesse à la chasse, où il alloit très-souvent: à quoi quelques-uns ajoûtent une visite, qu'il rendit à une maîtresse pendant sa maladie.

Brantome dans l'éloge de Charles IX.

Le matin du jour qu'il mourut, il fit venir le chancelier de Birague & le sieur de Sauve secrétaire d'état: & en présence du duc d'Alençon, du roi de Navarre, de Charles cardinal de Bourbon, & de plusieurs seigneurs de la cour, il déclara pour son successeur à la couronne Henri son frere roi de Pologne, conformément aux loix du royaume, & à l'acte qu'il lui avoit délivré avant son départ de France, & qui avoit été enregistré au parlement. Il ordonna que la reine sa mere gouverneroit l'état en qualité de régente jusqu'au retour de ce prince. Il obligea par serment tous les princes & seigneurs qui se trouverent présens, à être fideles au roi de Pologne, exhorta fortement le Duc d'Alençon à se contenir dans les bornes de son devoir, & envoya un acte testamentaire au parlement de Paris, où il fut lû & vérifié peu de jours après avec les formalités ordinaires.

Dans les registres du parlement.

Papirius Masso in vita Caroli IX.

Son amour pour les belles lettres.

Ce prince avoit de bonnes qualités, du bon sens, & de l'esprit. Amyot son précepteur, qu'il fit évêque d'Auxerre & grand aumônier, lui avoit donné du goût pour les belles lettres: & quoique les troubles de son regne ne lui eussent pas permis d'y faire de grands progrès, il aimoit ceux qui

(a) Papire Masson rapporte le procès verbal qui fut dressé à l'ouverture de son corps. On lui trouva le cœur flétri & desseché, point d'eau dans le pericarde, un des lobes du poumon adhérent aux côtes & plein d'une humeur visqueuse & purulente qui exhaloit une odeur insupportable. Ce procès-verbal est signé par les sieurs Mazille, Vaterre, Alexis Gaudin, Vigor, le Fevre, Saint-Pons, Pietre, Brigard, Lafilé & Duret medecins; & par les sieurs Paré, d'Amboise, Dubois, Portail, Eustache, Dioneau, Lambert & Cointerel chirurgiens.

1574.

les cultivoient, & principalement les poëtes, parmi lesquels Daurat, Ronsard, & Jean-Antoine Baïf eurent grande part à ses bonnes graces. Il prenoit plaisir à leur entendre réciter leurs pieces, il leur faisoit du bien de temps en temps, mais moderément, de peur que, s'ils étoient trop à leur aise, ils ne cessassent de travailler: & il disoit assezplaisamment, que les poëtes étoient comme les bons chevaux, qu'il faut bien nourrir, mais qu'il ne faut pas trop engraisser. Il faisoit lui-même des vers, & n'y réussissoit pas mal. (*a*) Il aimoit la musique, & chantoit bien. Il étoit liberal, sobre, dormoit peu, ne craignoit point la fatigue. Il manioit un cheval avec grace & avec adresse: & les Espagnols l'admirerent beaucoup par cet endroit dans le temps de la conférence de Bayonne. Il faisoit des armes en perfection, & étoit des plus vigoureux de sa cour dans cet exercice.

Et pour la guerre.

Il avoit un extrême désir de se signaler dans la guerre. Ce fut par cet endroit que l'amiral avant les nôces du roi de Navarre le gagna, sur l'espérance qu'il lui donna de la conquête des Pays-Bas: & il avoit toûjours souffert avec grande impatience la contrainte, où la reine sa mere le tenoit, en l'empêchant de commander ses armées en personne.

Il fit paroître son intrépidité dans sa retraite de Meaux à Paris, où tout jeune qu'il étoit il se mit à la tête des Suisses, pour repousser le prince de Condé & l'Amiral: & comme on le prioit de ne pas tant s'exposer, il répondit qu'il aimoit

(*a*) On peut juger du talent que ce prince avoit pour la poësie par les vers suivans qu'il adressa au poëte Ronsard.

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner
Doit être à plus haut prix que celui de régner,
Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais roi je les reçois, poëte tu les donnes.
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur
Eclate par soi-même, & moi par ma grandeur.
Si du côté des dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, & je suis leur image.
Ta lyre qui ravit par de si doux accords
S'asservit les esprits dont je n'ai que les corps;
Elle t'en rend le maître & te fait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

mieux mourir roi, que de vivre captif. Il en donna encore
1574. une preuve dans ce qui arriva peu de temps avant son mariage. Il chassoit dans la forêt de Lions en Normandie proche d'un lieu, où il jetta les fondemens d'une belle maison de plaisance, à qui il donna son nom, en l'appellant Charles-Val. Un spectre de feu, ou plûtôt une exhalaison enflammée de la hauteur d'une pique, ayant paru devant lui dans la forêt, tous ceux de sa suite s'enfuirent. Il demeura seul : & ayant tiré son épée, il piqua droit au prétendu spectre, que la seule agitation de l'air fit fuir & bientôt disparoître. Il avoua que dans le moment qu'il disparut, il eut quelque frayeur, & qu'il fit alors pour se rassûrer, cette courte priere, que son précepteur lui avoit apprise : *Deus adjutor meus, sis in Deum adjutorem meum.* S'il eût vécu, il étoit résolu d'aller à la tête de ses troupes contre les huguenots, & de les exterminer au péril de sa propre vie.

Il n'eut jamais d'emportement excessif pour la débauche; & la seule corruption de la cour, les piéges qu'on lui tendoit là-dessus, & le vain & criminel honneur que chacun se faisoit alors d'avoir une maîtresse, plutôt que la passion & son penchant, l'engagerent dans quelques désordres.

Sa religion. Il avoit de la religion, vertu rare à la cour de ce temps-là, & un grand zele pour la destruction de l'hérésie dans son royaume. Il aimoit ses sujets, & il dit en mourant, qu'il étoit bien-aise de ne point laisser de fils, & d'avoir le roi de Pologne son frere pour son successeur, à cause des malheurs; dont il savoit par expérience, que les minorités des princes étoient accompagnées.

Il avoit un talent naturel d'éloquence, il étoit ferme, vif, & judicieux dans ses discours, & les ambassadeurs des princes étrangers avouerent souvent qu'on ne pouvoit mieux répondre sur le champ, qu'il le faisoit dans ses audiences (*a*).

Sa passion pour la chasse. La passion qu'il eut pour la chasse, & qui lui causa la mort, alloit à l'excès. Il s'emportoit souvent dans les forêts avec danger de sa personne, sonnoit du cor, & faisoit lui-mê-

(*a*) Charles IX. dit un jour à monsieur de Villeroi qui lui apportoit des dépêches à signer, lorsqu'il alloit jouer à la paume ; *signez mon pere, signez pour moi.* C'est depuis ce temps-là que les secrétaires d'état se sont mis dans l'usage de signer pour le roi. *Abregé du président Henaut.*

me

me la fonction de piqueur & la curée de ses propres mains ; & cet exercice l'occupoit autant que la conduite de son état. Il composa un livre de la venerie, dont Brantome fait un grand éloge. Cet ouvrage a été imprimé, sous le titre de *Chasse royale de Paris*, & dédié en 1625. au roi Louis XIII. 1574.

La colere fut son plus grand défaut.

Le principal défaut de ce prince fut la colere, & une espece de férocité qui paroissoit dans ses yeux tout jaunes de bile, & où il y avoit quelque chose de farouche. Plusieurs courtisans prétendirent avoir remarqué que cet air féroce lui étoit plus ordinaire depuis le massacre de la Saint-Barthelemi, où, comme je l'ai observé en parlant de cette journée, il laissa échapper des traits d'inhumanité tout-à-fait indignes d'un roi. Il juroit le nom de Dieu à tout propos, & Brantome dit qu'il avoit contracté cette habitude dès sa plus tendre enfance, par les entretiens fréquens qu'il avoit avec le maréchal de Retz son favori, qui étoit fort sujet à ce vice.

Son portrait.

Il étoit d'une haute taille, un peu courbé, d'un visage pâle : il avoit le nez aquilin, la tête ordinairement un peu penchée de côté, & un port assez majestueux.

Ordonnances qu'il fit.

Au recueil des édits & ordonnances.

Entre plusieurs ordonnances qu'il fit de son temps, deux sont particulierement remarquables. L'une par laquelle il fixa au premier de Janvier le premier jour de l'année, qui avoit jusques-là commencé en France au jour de Pâques. L'autre qui exclut les meres de la succession de leurs enfans, leur laissant seulement l'usufruit des biens ; & il fit cette ordonnance à dessein de conserver les terres dans les familles illustres.

Jusqu'au temps de François I. & de Henri II. l'érection des terres en duchés ne se faisoit gueres qu'en faveur des princes du sang : mais il s'en fit plusieurs pour d'autres sous ce régne. Charles érigea en duché le marquisat de Mayenne au pays du Maine pour Charles de Lorraine frere du duc de Guise ; le comté de Penthievre en Bretagne pour Sebastien de Luxembourg vicomte de Martigues ; la (a) vicomté d'Usez en Languedoc pour Antoine de Crussol ; la vicomté de Thouars en Poitou pour Louis de la Tremoille, & la seigneurie de Rohannez pour Claude Gouffier marquis de Boisi.

Sainte Marthe, histoire de la mai-

Mais afin de modérer l'empressement des seigneurs pour

(a) Thouars fut érigé en duché l'an 1563. & Usez ne le fut qu'en 1565.

mieux mourir roi, que de vivre captif. Il en donna encore
1574. une preuve dans ce qui arriva peu de temps avant son mariage. Il chassoit dans la forêt de Lions en Normandie proche d'un lieu, où il jetta les fondemens d'une belle maison de plaisance, à qui il donna son nom, en l'appellant Charles-Val. Un spectre de feu, ou plûtôt une exhalaison enflammée de la hauteur d'une pique, ayant paru devant lui dans la forêt, tous ceux de sa suite s'enfuirent. Il demeura seul: & ayant tiré son épée, il piqua droit au prétendu spectre, que la seule agitation de l'air fit fuir & bientôt disparoître. Il avoua que dans le moment qu'il disparut, il eut quelque frayeur, & qu'il fit alors pour se rassûrer, cette courte priere, que son précepteur lui avoit apprise: *Deus adjutor meus, sis in Deum adjutorem meum.* S'il eût vécu, il étoit résolu d'aller à la tête de ses troupes contre les huguenots, & de les exterminer au péril de sa propre vie.

Il n'eut jamais d'emportement excessif pour la débauche; & la seule corruption de la cour, les piéges qu'on lui tendoit là-dessus, & le vain & criminel honneur que chacun se faisoit alors d'avoir une maîtresse, plutôt que la passion & son penchant, l'engagerent dans quelques désordres.

Sa religion.

Il avoit de la religion, vertu rare à la cour de ce temps-là, & un grand zele pour la destruction de l'hérésie dans son royaume. Il aimoit ses sujets, & il dit en mourant, qu'il étoit bien-aise de ne point laisser de fils, & d'avoir le roi de Pologne son frere pour son successeur, à cause des malheurs, dont il savoit par expérience, que les minorités des princes étoient accompagnées.

Il avoit un talent naturel d'éloquence, il étoit ferme, vif, & judicieux dans ses discours, & les ambassadeurs des princes étrangers avouerent souvent qu'on ne pouvoit mieux répondre sur le champ, qu'il le faisoit dans ses audiences (*a*).

Sa passion pour la chasse.

La passion qu'il eut pour la chasse, & qui lui causa la mort, alloit à l'excès. Il s'emportoit souvent dans les forêts avec danger de sa personne, sonnoit du cor, & faisoit lui-mê-

(*a*) Charles IX. dit un jour à monsieur de Villeroi qui lui apportoit des dépêches à signer, lorsqu'il alloit jouer à la paume; *Signez mon pere, signez pour moi.* C'est depuis ce temps-là que les secrétaires d'état se sont mis dans l'usage de signer pour le roi. *Abregé du président Henaut.*

me la fonction de piqueur & la curée de ses propres mains ; & cet exercice l'occupoit autant que la conduite de son état. Il composa un livre de la venerie, dont Brantome fait un grand éloge. Cet ouvrage a été imprimé, sous le titre de *Chasse royale de Paris*, & dédié en 1625. au roi Louis XIII. 1574.

La colere fut son plus grand défaut.

Le principal défaut de ce prince fut la colere, & une espece de férocité qui paroissoit dans ses yeux tout jaunes de bile, & où il y avoit quelque chose de farouche. Plusieurs courtisans prétendirent avoir remarqué que cet air féroce lui étoit plus ordinaire depuis le massacre de la Saint-Barthelemi, où, comme je l'ai observé en parlant de cette journée, il laissa échapper des traits d'inhumanité tout-à-fait indignes d'un roi. Il juroit le nom de Dieu à tout propos, & Brantome dit qu'il avoit contracté cette habitude dès sa plus tendre enfance, par les entretiens fréquens qu'il avoit avec le maréchal de Retz son favori, qui étoit fort sujet à ce vice.

Son portrait.

Il étoit d'une haute taille, un peu courbé, d'un visage pâle : il avoit le nez aquilin, la tête ordinairement un peu penchée de côté, & un port assez majestueux.

Ordonnances qu'il fit.

Au recueil des édits & ordonnances.

Entre plusieurs ordonnances qu'il fit de son temps, deux sont particulierement remarquables. L'une par laquelle il fixa au premier de Janvier le premier jour de l'année, qui avoit jusques-là commencé en France au jour de Pâques. L'autre qui exclut les meres de la succession de leurs enfans, leur laissant seulement l'usufruit des biens ; & il fit cette ordonnance à dessein de conserver les terres dans les familles illustres.

Jusqu'au temps de François I. & de Henri II. l'érection des terres en duchés ne se faisoit gueres qu'en faveur des princes du sang : mais il s'en fit plusieurs pour d'autres sous ce régne. Charles érigea en duché le marquisat de Mayenne au pays du Maine pour Charles de Lorraine frere du duc de Guise ; le comté de Penthievre en Bretagne pour Sebastien de Luxembourg vicomte de Martigues ; la (a) vicomté d'Usez en Languedoc pour Antoine de Crussol ; la vicomté de Thouars en Poitou pour Louis de la Tremoille, & la seigneurie de Rohannez pour Claude Gouffier marquis de Boisi.

Sainte Marthe, histoire de la mai-

Mais afin de modérer l'empressement des seigneurs pour

(a) Thouars fut érigé en duché l'an 1563. & Usez ne le fut qu'en 1565.

ces sortes d'honneurs & de titres, il ordonna par un édit particulier, que ces érections de terres en titres de duchés, de marquisats, de comtés ne se feroient qu'à condition que ceux qui les posséderoient venant à mourir sans hoirs mâles, (*a*) elles seroient unies au domaine de la couronne.

1574.

son de France, t. 1. l. 10.

Matthieu, l. 6.

L'animosité des factions faisoit tout appréhender à la reine pour la personne du roi même. C'est pourquoi elle augmenta sa garde, & ce fut à cette occasion que le régiment des gardes fut formé.

Sa devise.

Le chancelier de l'Hôpital avoit fait pour ce prince une devise que l'on voit dans diverses médailles frappées à son honneur. C'étoient deux colonnes entre lesquelles étoient les armes de France entourées du collier de l'ordre de saint Michel, & surmontées d'une couronne fermée, avec cette inscription, *pietate & justitia*, pour marquer que ces deux vertus étoient les fondemens solides de sa puissance royale.



Médaille frappée en son honneur à l'occasion de la Saint-Barthelemi.

Il fit frapper une médaille à l'occasion de la saint Barthelemi, où l'on voit la date du jour & de l'année avec cette inscription, *pietas excitavit justitiam* : ce qui signifioit que c'étoit uniquement sa pieté qui avoit armé sa justice. Au revers il étoit représenté dans son throne tenant à la main droite une épée, & à la gauche une main de justice, foulant aux piés les rebelles, & autour se lisoient ces paroles : *Virtus in rebel-*

(*a*) Le duché de Thouars fut excepté de cette regle, les lettres de Charles IX. portent qu'il passera *aux successeurs* de monsieur de la Tremoille, *tant mâles que femelles, descendans & collateraux.* En 1595. Henri IV. érigea cette terre en pairie en faveur de Claude de la Tremoille avec cette clause, que la pairie ne passeroit qu'aux mâles, & qu'à leur défaut la pairie seroit éteinte sans que la terre fût réunie à la couronne ; & qu'en ce cas elle demeureroit au même état où elle avoit été mise avant d'être pairie, c'est-à-dire, en simple duché qui pouvoit passer aux filles.

les. On lui donna dans d'autres le titre de roi très-pieux, *Carolo nono regi piissimo*. C'étoit particulierement pour faire connoître à toute l'Europe son attachement à la véritable religion, & l'aversion qu'il avoit des impietés commises par les hérétiques dans la destruction des églises, & dans la prophanation des choses les plus sacrées. 1574.

Son oraison funebre fut prononcée à Rome par le fameux Marc-Antoine Muret, en présence du pape & des cardinaux, & en France par Arnaud Sorbin grand prédicateur, depuis évêque de Nevers, qui l'assista à la mort, & imprima dans la suite une courte histoire de la vie de ce prince.

Il n'eut de son mariage avec Elisabeth d'Autriche en 1578. le 2. Avril qu'une seule fille nommée Marie-Elisabeth, qui mourut à l'âge de cinq ans & demi, (*a*) & un fils d'une maîtresse nommée Marie Touchet, fille non pas d'un apotiquaire d'Orleans, comme plusieurs l'ont écrit, mais du Lieutenant particulier au présidial de cette même ville. Ce fils fut Charles de Valois duc d'Angoulême, comte d'Auvergne & de Ponthieu, & colonel-général de la cavalerie légere, qui épousa en premieres nôces Charlotte de Montmorenci, & en secondes nôces Françoise de Nargonne fille du baron de Marvel. Cette dame vit encore en l'an 1704. que j'écris ceci, & en 1711. qu'on l'imprime pour la premiere fois, c'est-à-dire, plus de cent-trente ans après la mort de Charles IX. son beau-pere (*b*).

Ses enfans.

Le Laboureur additions aux mémoires de Castelnau, l. 7.

Voici l'explication de ce paradoxe. Charles de Valois vint au monde l'an 1573. & n'avoit tout au plus qu'un an quand Charles IX. son pere mourut. Il épousa en 1591. Charlotte de Montmorenci, & en 1644. il épousa en secondes nôces, étant âgé de soixante & onze ans, mademoiselle de Nargonne toute jeune, qui ayant vécu elle-même fort long-temps, étoit encore en vie plus de cent-trente ans après la mort de son beau-pere Charles IX. & ainsi se vérifie le paradoxe.

(*a*) Papire Masson raconte que Marie Touchet dit en voyant le portrait d'Elisabeth d'Autriche que l'on avoit envoyé au roi avant qu'il l'épousât, *cette Allemande ne me fait pas peur*. Elisabeth se trouvant sans considération à la cour sous le régne suivant, retourna en Allemagne auprès de l'empereur son pere en 1575.

(*b*) Françoise de Nargonne est morte le 10. Août 1713. âgée de 91. ans.

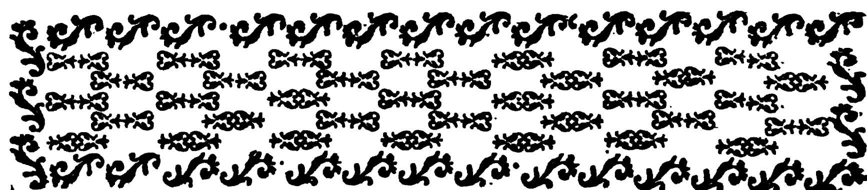


TABLE DES OBSERVATIONS

Critiques & Historiques sur le régne de CHARLES IX.

I.

DEs conférences de Bayonne.

II.

Du duc de Guise assassiné par Poltrot.

III.

De la réconciliation des Guises avec les Coligni.

IV.

Du massacre de la Saint-Barthelemi.

V.

De l'amiral de Coligni.

VI.

Du maréchal de Tavannes.

VII.

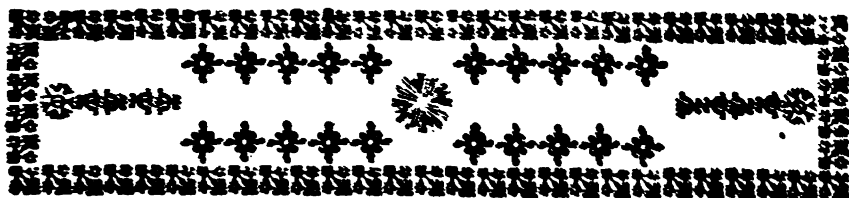
Du chancelier de l'Hôpital.

VIII.

De Jean de Montluc évêque de Valence.

IX.

De la mort de Charles IX.



OBSERVATIONS

Critiques & Historiques sur le régne de CHARLES IX.

I.

Des conférences de Bayonne.

LE roi d'Espagne eut beaucoup de peine à consentir que la reine Elisabeth sa femme se rendît jusqu'à Bayonne pour y voir la cour de France : mais il s'y détermina enfin par les pressantes sollicitations du sieur de Saint-Sulpice, chevalier de l'ordre & ambassadeur de France à la cour d'Espagne.

M. le Laboureur rapporte la lettre que cet ambassadeur écrivit sur ce sujet à l'évêque de Rennes, dans laquelle il parle des difficultés qu'il lui avoit fallu surmonter pour faire consentir le roi d'Espagne à ce voyage, & des altercations qu'il avoit eues avec les ministres de cette cour pour le leur faire agréer. Cette lettre est datée de Madrid le 22e jour de Janvier 1564.

L'auteur du 16e tome des hommes illustres de France, dans la vie du maréchal de Tavannes, en parlant des conférences qui se tinrent à Bayonne, s'explique en ces termes.

» De Thou, Mezeray, & le P. Daniel insistent en particulier sur » le secret de ces conférences, & ils assurent que les Protestans tâ» cherent inutilement d'en dévoiler le mystere, & que l'on ne put » rien savoir de ce qui s'y passa, & que si dans la suite les protes» tans en ont parlé plus affirmativement, leur rapport a été plus fondé » sur des soupçons que sur aucune découverte réelle. Cependant en » consultant les monumens originaux & quelques historiens contem» porains, il est facile de faire voir que le secret fut éventé dès-lors, » & que les chefs du parti furent informés de ce qui se tramoit con» tr'eux en particulier.

Mais cet auteur, pour prouver ce qu'il avance, ne produit point d'autres monumens originaux que le manifeste de la reine de Navarre

dont on a déja parlé, où l'on lit l'aventure de la petite chienne qui enleva de la chambre de la duchesse de Guise l'original d'une lettre que la reine Catherine avoit écrite au roi d'Espagne, & que ce prince avoit envoyée au cardinal de Lorraine.

On a vû le degré de créance que merite un pareil monument. Il y ajoute le témoignage de Pierre Mathieu qui prétend avoir oui dire au président de Calignon Chancelier de Navarre, que le prince Henri de Navarre qui avoit alors environ douze ans, plut tellement à la reine mere par la vivacité & par la gentillesse de son esprit, que cette princesse le menoit par-tout avec elle pour le montrer à la reine d'Espagne & aux seigneurs Espagnols, qui étoient charmés de le voir; & que comme on ne le croyoit pas capable de comprendre ni de retenir ce qui se disoit dans les conférences les plus sérieuses, on ne faisoit nulle difficulté de l'y admettre & de parler librement devant lui; mais que dès-lors ce jeune Prince entendoit tout, & qu'il n'oublioit rien, qu'il fut present à tous les conseils qui se tinrent entre Catherine de Medicis & le duc d'Albe, & qu'il ne manqua pas d'avertir la reine de Navarre sa mere de toutes les résolutions qui y furent prises contre les protestans.

Il ne s'agit pas de savoir si le prince Henry faisoit briller dès l'âge de douze ans des traits d'esprit capables de charmer la cour de France & celle d'Espagne, & si la reine Catherine se plaisoit à le voir auprès d'elle : mais qu'une reine aussi défiante que Catherine de Medicis ait tenu devant lui des conseils avec le duc d'Albe, sous prétexte que ce n'étoit qu'un enfant, c'est assurement ce qui seroit fort difficile à croire, & il faudroit d'autres monumens originaux que l'histoire de Pierre Matthieu pour démontrer un fait si peu vrai-semblable.

La lettre de Philippe II. à la gouvernante des Pays-Bas, citée par le P. Daniel, où ce prince lui rend compte de ce qui s'étoit passé dans ces conférences, est un monument original d'un tout autre poids que le récit de l'historien Matthieu fondé sur un oui-dire. Mais il n'y a pas d'apparence que les huguenots de France ayent eu communication de la lettre de Philippe II. & l'on pourra toujours s'en tenir au témoignage de monsieur de Thou, qui dit à la vérité que les huguenots eurent de violens soupçons que l'on avoit tramé leur ruine dans ces conférences; mais que toutes les connoissances qu'ils purent avoir à cet égard se réduisirent à de simples soupçons.

Il n'en faudroit point d'autre preuve que la conduite que tinrent les chefs des huguenots après les conférences de Bayonne. Ils étoient si peu assurés des résolutions que l'on soupçonnoit y avoir été prises contr'eux, qu'ils ne firent nulle difficulté de paroître à la Cour; & ce fut après ces conférences que l'amiral se réconcilia en apparence avec la maison de Guise dans le château de Moulins en présence de toute la cour. L'auteur de la vie du maréchal de Tavannes ne s'est pas ap-

perçu que la conduite que tinrent les chefs de ce parti après ces conferences, détruit en quelque sorte cette connoissance certaine qu'il leur attribue, de tous les projets que les deux cours de France & d'Espagne venoient de former contr'eux à Bayonne.

I I.

Du duc de Guise assassiné par Poltrot.

ON ne sera peut-être pas fâché de trouver ici un détail plus circonstancié de cet évenement que celui que l'on a lû dans l'histoire du P. Daniel.

Jean Poltrot, seigneur de Meré, étoit alors âgé de vingt-cinq à vingt-six ans. Il étoit né dans la seigneurie d'Aubeterre & avoit été page de François Bouchard baron d'Aubeterre. Il devint zelé partisan du Calvinisme, & il se mit au service du sieur de Soubise, qui le regarda comme un homme de confiance. Il s'étoit vanté plusieurs fois que le duc de Guise ne périroit jamais que de sa main; & lorsqu'il eut pris la résolution de l'assassiner, il se rendit auprès de ce prince, feignant d'avoir reconnu les abus de la religion protestante. Le duc de Guise lui donna mille marques de bonté, & l'admit à sa table où Brantome assure qu'il s'étoit trouvé avec lui. Il accompagnoit ce prince pendant le siége d'Orleans lorsqu'il alloit visiter les travaux. Il se donna tout le tems nécessaire pour choisir le lieu & le moment propre à l'exécution de son dessein. Ayant remarqué que le duc de Guise revenoit tous les soirs fort peu accompagné au château de Corné où il avoit pris son logement à trois lieues de la ville d'Orleans, il l'attendit sur le bord du Loiret le Jeudy 18 Février. Le duc étoit obligé de passer cette riviere en bateau pour se rendre à Corné, parce que les huguenots avoient rompu une arche du pont, que le duc de Guise n'avoit pas voulu que l'on réparât pour ménager les finances du Roi dans un tems où il avoit tant d'autres dépenses à faire.

Quelques jours auparavant, la reine avoit envoyé à Orleans Henri Clutin sieur d'Oysel, & Sebastien de l'Aubespine évêque de Limoges, pour traiter de la paix, & ils devoient revenir ce jour là. Le duc de Guise qui vouloit être promptement instruit du succès de leur négociation, ne partit pas de si bonne heure qu'à l'ordinaire pour retourner chez lui; & comme il prévoyoit que la duchesse de Guise ne manqueroit pas d'être inquiete de son retardement, il fit partir devant lui le sieur de Crenay pour la rassurer. Crenay ayant passé le Loiret dans le bateau qui servoit à son maître, rencontra Poltrot à l'autre bord de cette riviere, qui lui demanda quand viendroit monsieur de Guise. Crenay lui répondit qu'il ne tarderoit pas, & continua sa route. Le duc de Guise arriva en effet quelque tems après accompagné du seigneur de Rostaing & d'un jeune gentilhomme nommé Villegomblain.

Poltrot ayant entendu le bruit de la trompette qui sonnoit au moment que le duc de Guise entroit dans le bateau, s'approcha pour voir quand il en sortiroit; la relation de l'évêque de Riez porte qu'il gagna ensuite les devans pour attendre le duc sur le chemin. Poltrot dit au contraire dans son interrogatoire qu'il le suivit par derriere. Le duc étoit précedé de Villegomblain qui étoit à cheval, & il avoit à côté de lui le seigneur de Rostaing qui étoit monté sur un petit mulet. Il s'entretenoit avec ce seigneur allant au petit pas, & lui parloit de la paix que d'Oysel & l'évêque de Limoges étoient allés négocier. Comme ils approchoient du château de Corné, Poltrot n'étant éloigné du duc de Guise que de six ou sept pas, lui tira un coup de pistolet chargé de trois balles qui l'atteignit sous l'épaule droite, selon la relation de l'évêque de Riez. Il ne prit pas le défaut de sa cuirasse, comme plusieurs modernes l'ont écrit, car le duc n'en avoit point. La relation du tems dit expressément que le duc avoit laissé *son harnois pour se rafraîchir, mêmement son corps de cuirasse qu'il avoit porté tout le jour*. Poltrot dit dans son interrogatoire qu'il *s'efforça de le frapper à l'épaule, parce qu'il pensoit qu'il fût armé par le corps*.

Mémoires de Condé, t. 4. p. 241.

Ibid. p. 296.

Dans la lettre que la Reine Catherine de Medicis écrivit le lendemain au Cardinal de Guise pour lui faire part de ce triste accident, il est dit que le duc de Guise fut blessé *à cent pas* du château de Corné; que Poltrot *étoit derriere une haie*; que le coup l'atteignit au haut de l'épaule du côté droit, & que les balles avoient passé *tout au travers du corps*. La relation de l'évêque de Riez porte pareillement que *les balles passerent outre*. Mais il est dit dans cette relation qu'il reçut le coup sous l'épaule droite, & la lettre de la reine assure qu'il le reçut au dessus. Ce coup fut si violent que le duc de Guise se courba & baissa la tête jusques sur le col de son cheval; il voulut mettre l'épée à la main, mais il n'eut pas la force de la tirer.

Additions aux mémoires de Castelnau, t. 1. p. 183.

Pendant ce tems là d'Oysel & l'évêque de Limoges qui revenoient d'Orleans passoient la riviere pour se rendre à Corné. Ils entendirent le coup très-distinctement : mais ils n'en apprirent l'effet que lorsqu'ils furent arrivés chez le duc de Guise.

Theodore de Beze dans son histoire ecclésiastique assure que Poltrot avant que de tirer avoit adressé à Dieu une ardente priere pour le conjurer de lui ôter ce dessein de l'esprit s'il lui étoit désagréable, ou de lui donner la force de l'exécuter, pour délivrer Orleans de destruction & tout le royaume *d'une si malheureuse tyrannie*. M. de Thou n'a pas manqué d'adopter ce récit dont on ne trouve aucune trace dans les interrogatoires de Poltrot.

Thuan. l. 34.

Les historiens & les relations du temps assurent assez uniformement que les balles étoient empoisonnées. On ne voit pas par l'interrogatoire de Poltrot qu'on lui ait fait aucune question sur cette circonstance, qui étoit cependant si considérable. Il est certain que les chirurgiens

surgiens le crurent & qu'ils appliquerent sur les plaies des instrumens rouges de feu, s'imaginant qu'ils empêcheroient par-là l'effet du poison. Leur opinion fut sans doute regardée comme une preuve indubitable de l'empoisonnement de la plaie: mais leur science étoit encore si bornée en ce temps là qu'on ne peut pas dire que cette preuve soit absolument convaincante.

Poltrot étoit monté sur un cheval d'Espagne qu'il avoit acheté dans le camp du duc de Guise, du seigneur de la Mauvoisiniere, moyennant les cent écus qu'il avoit reçus de l'amiral, & en donnant encore le cheval sur lequel il étoit venu. Il prit la fuite aussitôt qu'il eut fait le coup. Le seigneur de Rostaing se mit à le poursuivre, mais comme Rostaing n'étoit monté que sur un petit mulet, il ne put l'atteindre. Il y avoit environ une demi-heure qu'il étoit nuit, & il le perdit bientôt de vûe.

Le duc de Guise étant arrivé à Corné y trouva Madame de Guise qui ne s'attendoit pas de le voir arriver dans un si triste état. Il lui dit qu'il lui apportoit une fâcheuse nouvelle qu'elle devoit recevoir comme venant de la main de Dieu; qu'on l'avoit blessé à mort auprès du château dans le temps qu'il s'entretenoit de la paix avec M. de Rostaing; qu'il s'étonnoit que la malice des hommes fût si grande, *qu'il n'avoit nul regret de mourir, mais bien qu'un homme de sa nation eût commis un tel acte.* La duchesse de Guise se mit à verser des torrens de pleurs, & dit qu'elle en demandoit vengeance à Dieu. Il lui répondit que Dieu nous commandoit de pardonner à nos ennemis; & que c'étoit le plus agréable sacrifice que l'homme chrétien pût lui faire. Sa plaie ayant été visitée par les chirurgiens, ils crurent d'abord qu'elle n'étoit pas mortelle, le bruit s'en répandit jusqu'à Blois où étoit la cour, & la reine-mere en écrivit en ce sens au cardinal de Guise & à M. de Gonnor.

Addit. aux mémoires de Castelnau, t. 1. pag. 183.

Henry d'Oysel & l'évêque de Limoges arriverent à Corné dans le temps que le duc de Guise se mettoit au lit. Ils lui témoignerent leur surprise & leur douleur sur l'état où ils le voyoient. Il leur répondit *qu'on l'avoit assez maltraité pour une fois, mais qu'il ne se trouveroit point qu'il eût jamais fait de telles dépêches: qu'il aimeroit beaucoup mieux mourir qu'en faire de pareilles, & n'eut jamais pensé qu'il y eût tant de cruauté en France.* Ensuite ayant loué Dieu de ce que sa blessure n'étoit pas dangereuse, ainsi que les chirurgiens l'en avoient assuré, il écouta le compte que les deux ambassadeurs lui rendirent de l'état de leur négociation: il en parut fort satisfait, voyant que que les affaires s'acheminoient à la paix. Il fit seulement une difficulté sur ce que les huguenots avoient demandé qu'on leur donnât en ôtage le prince de Joinville son fils. Il representa que Madame la Duchesse de Guise auroit de la peine à souffrir que le jeune prince fût séparé de son pere en l'état où il étoit. Mais il ajouta que si l'on jugeoit que cela fût nécessaire pour le bien de la paix, il enverroit

Voyez la relat. de l'évêque de Riez au 4e. t. des mem. de Condé.

à Orleans non-seulement son aîné, mais encore tous ses autres enfans.

Le P. Daniel, ainsi que la plupart des historiens modernes, ne paroît pas avoir fait assez d'attention à cette négociation, qui avoit précédé la blessure du duc de Guise.

Il dit, en parlant de Catherine de Medicis, *que nonobstant les grands avantages remportés sur les Huguenots à la bataille de Dreux, son inclination étoit toujours à la paix : mais qu'elle n'étoit pas la maîtresse ; que le duc de Guise, depuis la bataille de Dreux, avoit pris une telle autorité que tout se décidoit dans le conseil par ses avis ; qu'il vouloit qu'on profitât de la victoire pour pousser à bout les rebelles, & que malgré la rigueur de la saison il fit conclure au siége d'Orleans dont la prise lui paroissoit le coup décisif qui entraîneroit la ruine du parti Huguenot.* Il ajoute, *que le duc de Guise*, avant que de mourir, *conseilla à la reine de travailler à la paix pour mettre les étrangers hors du royaume ;* & il observe *qu'on en avoit déja jetté quelques semences, même avant le siége d'Orleans, & que Sebastien de l'Aubespine évêque de Limoges, & le sieur d'Oysel avoient été deux fois dans cette Ville pour entamer la négociation.*

Le P. Daniel insinue par-là 1°. que le duc de Guise étoit très-éloigné de la paix, & qu'il n'y avoit que la reine-mere qui la desirât. 2°. Que le duc de Guise ne conseilla à cette princesse d'y travailler que lorsqu'il se vit prêt de mourir. 3°. Que l'on en jetta seulement quelques semences avant le *siége d'Orleans.*

Le P. Daniel ne détermine pas si l'évêque de Limoges & le sieur d'Oysel qui firent deux voyages en cette ville, y étoient allés avant ou après le siége, & son récit donneroit même lieu de penser qu'ils firent ces voyages avant que la ville fût assiégée.

Cependant il est certain par la relation de l'évêque de Riez qui assista le duc de Guise à la mort. 1°. que ce prince étoit fort occupé de la paix pendant le siége d'Orleans, puisqu'on a vû que le jour même qu'il fut blessé, il attendit long temps l'arrivée des deux députés qui avoient été envoyés à Orleans pour la négocier & qu'il s'entretenoit de cette négociation avec le seigneur de Rostaing lorsqu'il reçut le coup fatal de la main de Poltrot. 2°. Que la négociation devoit être fort avancée lorsque l'évêque de Limoges & le sieur d'Oysel vinrent lui en rendre compte après sa blessure, puisqu'on parloit déja de donner des ôtages de part & d'autre. 3°. Que le duc de Guise n'avoit aucun éloignement pour la paix, puisqu'il offroit pour ôtage le prince de Joinville & tous ses autres enfans pour en hâter la conclusion. 4°. Qu'il n'attendit pas les derniers momens de sa vie pour exhorter la reine-mere à y travailler. Le P. Daniel a eu trop d'égard en cet endroit au récit des historiens protestans qui n'écrivoient que dans le dessein de persuader au monde que la seule ambition du duc de Guise faisoit prolonger la guerre civile, au lieu que ce prince n'avoit été

d'avis de pousser la guerre avec vigueur que pour parvenir plus promptement & plus sûrement à une paix honorable & avantageuse. Ainsi lorsque les principaux officiers de l'armée se furent rendus à Corné pour prendre ses ordres, il leur dit qu'ils voyoient comment les Huguenots traitoient les bons serviteurs du roi ; *que l'on frappoit ainsi par derriere quand on n'osoit frapper par devant ;* qu'il les prioit d'achever le siége qu'ils avoient si heureusement commencé, & de pourvoir aux affaires de la guerre sans que le service fût retardé d'un moment par l'accident qui venoit de lui arriver, & que ses secretaires obéiroient à leurs commandemens en attendant les ordres de la reine. Cette princesse étoit alors à Blois, elle en partit pour se rendre d'abord à l'armée du roi & ensuite à Corné, où elle arriva le samedi au soir 20 Février. Les esperances que l'on avoit eues d'abord de la guérison du duc de Guise s'évanouirent bientôt. L'inflammation se mit dans sa plaie & il fut pris d'une fievre violente qui fit désesperer de sa vie. Le cardinal de Guise arriva le lundi 22 pour le voir & pour tâcher de consoler la duchesse de Guise. La reine-mere y revint le mardi 23. Le duc après s'être confessé, reçut les derniers sacremens de l'église avec de grands sentimens de religion, & il expira le 24 Février entre dix & onze heures du matin. Il étoit né à Bar-le-Duc le 17 février 1519. Ainsi il mourut âgé de quarante-quatre ans & quelques jours. Les huguenots triompherent de sa mort, & inonderent le public d'un grand nombre d'épitaphes satyriques & de differentes pieces de vers où ils éleverent Poltrot jusqu'aux nues, le comparant à Judith, & le duc de Guise à Holopherne. Lancelot Carle évêque de Riez publia une relation de sa mort qu'il adressa au jeune roi, & dont on fit plusieurs éditions. Comme il n'y avoit rien dans cette relation qui ne donnât une haute idée de la vertu & du mérite du duc de Guise, les huguenots chercherent à la décrier.

Voici ce que Theodore de Beze en dit au sixieme livre de son histoire ecclésiastique.

» Quant à la maniere de sa mort, l'évêque de Riez nommé Carle, » en fit un discours fort impertinent, le faisant user de plusieurs mots » de théologie & de maniere de parler de la sainte Ecriture, en la- » quelle toutefois il n'avoit jamais mis le nés : mais entr'autres choses » le cuidant louer, il fait un grand tort à Madame la duchesse sa veu- » ve, à laquelle il lui fait confesser qu'il n'a pas été loyal mari, & » qu'il la prioit de lui pardonner, comme aussi il lui pardonne le sem- » blable.

Il est certain que l'évêque rapporte dans sa relation des discours du duc de Guise pleins des sentimens qui conviennent aux héros chrétiens ; mais on n'y voit aucune expression qui suppose plus de connoissance de la théologie & de l'écriture sainte qu'un homme comme le duc de Guise n'en devoit naturellement avoir. Quant à ce qui

regarde Madame la duchesse de Guise, voici les expressions qui donnerent occasion au second reproche de Theodore de Beze.

» Je ne veux pas nier, lui dit le duc de Guise, que les conseils & » & les fragilités de la jeunesse ne m'ayent quelquefois conduit à des » choses dont vous avez pû être offensée; je vous prie me vouloir » excuser, & me le pardonner comme je vous pardonne.

On fut si alarmé des commentaires injurieux que les huguenots firent de ces paroles, que dans une édition de la relation de l'évê que de Riez, ces mots, *comme je vous pardonne*, se trouvent supprimés.

Le meurtrier du duc de Guise s'étant échappé, on publia une promesse de mille écus à celui qui le découvriroit. Ce malheureux courut toute la nuit par des chemins détournés sans savoir où il alloit; & au lieu de s'éloigner d'Orleans, il arriva au village d'Olivet où étoit le corps-de-garde des suisses de l'armée du roi. La sentinelle ayant crié: Ho, Wer-Do, il comprit par-là qu'il étoit proche du quartier des suisses, & s'étant promptement retiré, il courut encore jusqu'au lendemain huit-heures du matin. Son cheval étoit si fatigué qu'il fut obligé de s'arrêter dans une ferme située entre Gergeau & Olivet. Il y demeura tout le jour & la nuit suivante pour se reposer. Le lendemain samedi 20 février on l'arrêta sur un simple soupçon, dans le temps qu'il alloit monter à cheval. Il avoua sans difficulté à ceux qui le conduisoient, que c'étoit lui qui avoit tué le duc de Guise, en leur prometrant une grosse somme d'argent s'ils vouloient le sauver. Le 21 il fut interrogé en presence de la reine & du conseil par un maître des requêtes nommé Jean Viellart ou Viallart. Il partit de Blois le 22 au commencement de la nuit, & fut conduit en poste à Paris. On l'enferma dans la tour quarrée de la Conciergerie, & le parlement travailla à son procès, qui ne finit que le 18 Mars. On le condamna à être tenaillé & tiré à quatre chevaux dans la place de Greve. Avant que d'être exécuté il fut mis à la question, & si l'on en croit M. de Thou, il révoqua d'abord sa premiere confession, & déchargea pleinement l'amiral, Theodore de Beze, Soubise, Feuquieres & Brion. Un moment après il déclara que l'amiral seul avoit eu part à l'assassinat qu'il avoit commis, & il nia fortement qu'aucun autre en eût eu connoissance. Ensuite il demanda à parler en particulier à Christophe de Thou premier président, auquel il ne fit que répeter la même chose, accusant toujours l'amiral & déchargeant tous les autres. Il cherchoit à prolonger la conversation en disant beaucoup de paroles inutiles pour differer son supplice. Son esprit parut troublé, il varia dans ses discours & il en vint à décharger absolument l'amiral. On le conduisit au supplice, & après qu'il eut été tenaillé & tiré quelque tems par les chevaux, on le détacha pour lui faire subir un dernier interrogatoire. Il finit par accuser l'amiral & Dandelot. On fera quelques remarques sur les dépositions de ce malheureux dans l'article de l'amiral de Coligny.

On a crû devoir ajoûter ici quelques traits particuliers de la vie du duc de Guise, qui ne se trouvent point rapportés dans l'histoire de France & qui peuvent servir à faire connoître son caractere & les mœurs de son siecle.

Il étoit aimé des soldats, il vouloit les connoître quand ils avoient fait quelques belles actions, il ne dédaignoit pas même de les consulter quelquefois, surtout pour les siéges quand ils paroissoient avoir du talent & de l'expérience, & il avouoit que plusieurs d'entr'eux lui avoient souvent donné de très-bons conseils. Il prenoit aussi dans ces occasions l'avis des officiers d'Infanterie, & sans faire attention à leur rang, il n'avoit égard qu'à leur capacité & à leurs services. Memoire de Brantome.

Avant que de donner le dernier assaut à la ville de Rouen, il voulut avoir une longue conference avec sainte Colombe officier réformé qui servoit dans l'armée en qualité de simple volontaire. Cet 1562. officier s'offrit à monter le premier à la breche pourvû qu'on lui laissât choisir dans toute l'armée un certain nombre de soldats. *Sainte-Colombe*, lui dit le duc de Guise, *le roi & moi vous avons beaucoup d'obligation de ce que vous vous offrez à une si bonne affaire sans aucune contrainte de charge que vous ayez ici Partant prenez tels soldats que vous jugerez à propos & donnez, car bientôt je vous suivrai.*

Sainte-Colombe alla aussitôt prendre cinquante soldats de la compagnie d'un de ses freres, qui étoit une des plus belles de l'armée & monta le premier sur la brêche il fut soutenu par d'autres troupes que le duc de Guise commandoit en personne. L'assaut fut sanglant & meurtrier; mais la ville fut emportée. Sainte-Colombe reçut une blessure mortelle, & le lendemain le duc de Guise étant monté à cheval pour aller trouver la reine-mere, apperçut de loin un officier malade que l'on transportoit. Il envoya son écuyer savoir qui c'étoit, on lui vint dire que c'étoit Sainte-Colombe. Il y courut aussitôt au grand galop & lui demanda comment il se portoit *Hélas, monsieur*, lui dit Sainte-Colombe, *je m'en vais mourir; mais je ne me plains pas de ma mort si je meurs dans la bonne grace du Roi & la vôtre, & que vous soyez bien content que je vous servis bien hier. Comment content*, répliqua le duc de Guise, *& qui ne le seroit! Oui, je le suis, monsieur de Sainte Colombe, & tellement le roi & moi vous sommes obligés qu'il faut confesser que peut-être on seroit encore à entrer dans cette place sans vous; ainsi vous devez prendre courage & vous guerir, tenant pour assuré qu'ensuite le roi vous donnera si honorable récompense qu'à jamais vous en serez content, & quand bien même il ne le feroit pas, ce que je ne puis croire vous ne devriez pas vous en inquiéter, car à jamais je vous ferai part de ma fortune & de mes moyens, comme à mon compagnon & frere d'assaut tels que nous fûmes hier. Réjouissez vous donc monsieur, car avec l'aide de Dieu vous serez bientôt gueri.* Sainte Colombe le remercia les larmes aux yeux. Le duc de Guise ne parut pas moins attendri, & il le conduisit

plus de cent pas en lui parlant toujours avec la même bonté. Sainte Colombe mourut trois jours après, & le duc de Guise assista en personne à ses funerailles.

Ce prince rendoit également justice aux mérite des officiers généraux, dont la valeur & la capacité avoit contribué à ses succès. Après la prise de Calais qui lui fit tant d'honneur, on lui entendit dire que pour conquérir toutes les places du monde, il ne voudroit avoir avec lui que monsieur Dandelot frere de l'amiral de Coligny, le maréchal Strozzy, & monsieur d'Estrées pour l'artillerie. En 1558.

Il étoit juste & équitable dans ses décisions. Pendant le siége de Metz un esclave More ou Turc qui appartenoit à Dom Louis d'Avila, général de la cavalerie de l'empereur ayant dérobé à son maître un fort-beau cheval d'Espagne, vint se réfugier dans la ville. Dom Louis envoya un trompette au duc de Guise pour le prier de lui renvoyer le cheval & l'esclave, afin qu'il fût puni de son larcin comme il le méritoit. Le duc de Guise lui renvoya aussitôt le cheval : mais à l'égard de l'esclave, il lui fit dire, que par les loix du royaume, dès qu'une fois un homme avoit mis les piés sur la terre de France, il devenoit libre, & qu'on ne pouvoit plus le revendiquer comme esclave.

Il étoit sage & réservé dans ses discours, & il exigeoit des autres la même retenue. Sous le regne de François II. Montluc qui étoit accoutumé à dire ses sentimens avec beaucoup de liberté, s'entretenant un jour avec lui des affaires de France, lui dit que la raison pourquoi elles alloient si mal, & iroient encore pis dans la suite, étoit l'ambition du roi de Navarre qui portoit envie au crédit & au pouvoir de monsieur de Guise, croyant qu'il avoit usurpé sur lui le gouvernement du royaume. Il ajouta que le roi de Navarre lui en avoit fait ses plaintes, & qu'il lui avoit répondu que s'il étoit mécontent de monsieur de Guise, il falloit qu'un beau jour ils décidassent leurs differends tous deux seuls l'épée à la main, & qu'il étoit sûr que monsieur de Guise ne l'en dédiroit pas. Le duc qui sentit les conséquences d'un pareil discours, lui dit froidement : *Montluc, le roi de Navarre vous a-t-il chargé de me tenir un tel propos de sa part, & pourriez-vous me le faire voir écrit & signé de sa main ?* Montluc fort étonné lui répondit que non, & que de lui-même il s'étoit avisé de cet expédient. *Oui Monluc*, répliqua le duc de Guise, *il vous semble que vous êtes encore dans votre Piémont parmi vos gens de pied, avec votre charge de capitaine & de mestre de camp, à faire battre vos soldats. Le roi de Navarre & moi ne sommes pas gibier pour vous. Je ne pense point avoir de differend avec lui, à moins qu'il ne se plaigne de moi, & qu'il ne me le témoigne lui-même par écrit, ou autrement. Quand il me fera savoir de ses nouvelles, je lui ferai aussi savoir des miennes. Nous nous connoissons bien il y a long-temps, & par autre que par vous. Qui fut étonné*, dit Brantome, *ce fut monsieur de Montluc.* Il se vit obligé de prendre un autre ton, & de lui faire mille excuses. Brantome, t. 1. p. 365.

Le duc de Guise n'oublioit rien pour gagner & pour conserver

l'affection des officiers dont il connoissoit le mérite & la valeur. Brantom, t. 3. p. 127.

A la bataille de Renty, il avoit pour son lieutenant monsieur de saint Fal. On marchoit à l'ennemi lorsque le duc s'apperçut que saint Fal s'avançoit avec trop de précipitation, & qu'il avoit déja fait plus de chemin qu'il ne falloit : il courut à lui, & par un mouvement de colere, il lui donna un grand coup d'épée sur son casque en lui criant de s'arrêter. Saint Fal en fut outré. *Comment monsieur*, lui dit-il, *vous me frappez, c'est me faire un outrage qui me deshonore.* Le duc de Guise sans lui rien répondre alla donner ailleurs les ordres nécessaires. Après la bataille on lui dit que saint Fal se tenoit offensé du coup qu'il avoit reçû, & qu'il vouloit le quitter. *Laissez faire*, reprit le duc de Guise, *je le contenterai*, & le lendemain l'ayant rencontré dans la tente du roi, il lui dit en présence de tous les officiers, *monsieur de saint Fal vous vous tenez offensé du coup que je vous donnai hier parce que vous avanciez trop : mais il vaut bien mieux que je vous l'aye donné pour vous arrêter dans un combat où vous alliez avec trop d'ardeur & de courage, que si je vous l'eussè donné pour vous faire avancer en blâmant votre lacheté. Si bien que ce coup a le bien prendre vous porte plus d'honneur que d'offense, je m'en rapporte au jugement de messieurs les capitaines qui sont ici présens. C'est pourquoi soyons amis comme auparavant.* Tout le monde se mit à louer le courage de saint Fal, qui résolut de ne jamais abandonner le duc de Guise. En 1554.

Quoiqu'il fût naturellement doux & moderé, il ne souffroit pas qu'on lui manquât de respect. Un jour en faisant la visite du camp, il donna quelques ordres aux Reîtres soudoyés par la France. Le baron de Luxembourg un de leurs principaux officiers dont la raison étoit un peu troublée par le vin, osa lui répondre avec hauteur & dans son emportement, il mit la main au pistolet Le duc plus prompt & plus alerte que lui, tire aussitôt son épée, & frappant sur le bras de cet officier, il lui fait tomber son pistolet & la lui porte à la gorge. Monsieur de Montpesat qui accompagnoit le duc Guise, mit de son côté l'épée à la main pour tuer le baron de Luxembourg : mais le duc de Guise lui cria : *Tout beau, Montpesat, vous ne savez pas mieux tuer un homme que moi? Ne le tuerois-je pas sans vous si je le voulois? allez*, dit-il ensuite au baron, *je vous pardonne l'offense que vous m'avez faite, puisqu'il n'a tenu qu'à moi de m'en venger: mais pour celle que vous avez faite au roi, au général & au rang que je tiens ici comme lieutenant de roi, c'est à sa majesté à y voir, & à en faire justice.* Il ordonna ensuite qu'on le conduisit en prison, ce qui fut exécuté sur le champ sans qu'aucun des Reîtres osât faire le moindre mouvement pour le délivrer.

On a déja remarqué dans une note sur le régne précédent, qu'avant que de mourir, il protesta qu'il n'avoit point été l'auteur du massacre de Vassy, que les huguenots lui avoient tant reproché. Bayle qui traite fort mal le duc de Guise dans son dictionnaire, s'inscrit en faux contre cette protestation. Après avoir rapporté toutes les réflexions qui

peuvent servir à infirmer le témoignage des mourans « pour faire voir, » dit-il, les grands abus qui se glissent dans ces sortes de dépositions, » nous n'avons qu'à considérer la maniere dont celle du duc de Guise » est rapportée par Maimbourg & par monsieur Varillas, deux histo- » riens célebres qui ont publié leurs ouvrages presque en même-temps. » Le premier affirme sur la foi de Brantome, que le duc après avoir » protesté qu'il n'avoit eu aucune part à ce désordre, n'avoit pas laissé » d'en demander pardon à Dieu, mais l'autre nous assure, *qu'il pria » Dieu de lui pardonner toutes ses fautes, excepté celle de Vassy*. Accordez » un peu ces deux choses, ajoute le sieur Bayle, & souvenez vous que » les catholiques avoient un grand intérêt à persuader que le duc de » Guise avoit protesté cela dans le lit de la mort, ils repoussoient » par-là un cruel reproche dont les calvinistes les accabloient inces- » samment..... Mais si cette remarque prouve que monsieur Varillas & monsieur Maimbourg se contredisent manifestement sur le fait dont il s'agit, cette contradiction qui anéantit pour l'ordinaire l'autorité des témoins, lorsqu'on les entend s'exprimer contradictoirement sur un même fait, n'est pas même suffisante pour rendre suspect le fait dont il s'agit ici, parce que ce n'est ni sur le temoignage de monsieur Maimbourg, ni sur celui de monsieur Varillas qu'il est appuyé : ni l'un, ni l'autre ne peuvent être regardés à cet égard comme des témoins, c'étoient de simples compilateurs qui rapportoient bien ou mal ce qu'ils avoient lû dans les historiens & dans les mémoires du temps. Ainsi leur récit ne sauroit être comparé à la déposition de deux témoins dont le rapport devient au moins incertain par la contradiction qui s'y trouve. Si monsieur Maimbourg & monsieur Varillas se contredisent sur ce point, c'est que l'un aura suivi le récit d'un historien, & que l'autre aura puisé dans une autre source, ou que l'un aura bien pris le sens de l'écrivain qu'il a suivi, & que l'autre ne l'aura pas rendu avec la même justesse ; mais cette contradiction ne peut servir qu'à prouver que l'un des deux a manqué de discernement, d'exactitude ou de fidélité ; elle ne prouvera jamais qu'un fait dont ils ne parlent que sur le rapport d'autrui, doive être regardé comme faux & chimérique. Le seul & véritable témoin de la protestation que le duc de Guise fit au lit de la mort au sujet du massacre de Vassy, c'est Brantome. Il assure qu'il étoit présent lorsque ce prince touchoit à ses derniers momens, & qu'il lui a entendu faire cette protestation. C'est-là un véritable témoin. S'il se trouve quelque contradiction dans son récit, on pourra sans doute récuser son témoignage ; mais s'il n'y en a aucune, & si l'on ne peut le réfuter par la déposition d'aucun autre témoin qui ait été présent à la mort du duc de Guise, il faut assurément adopter son témoignage, ou donner atteinte à la certitude de tous les faits historiques ; & il importe fort peu que Maimbourg & Varillas se contredisent, si Brantome ne se contredit pas, & s'il n'est contredit par aucun contemporain qui ait assisté comme lui à la mort du duc de Guise.

Car

[illegible]

« [illegible] »

On ne peut rien de plus clair & plus précis. Il s'agissoit de savoir si le duc de Guise étoit venu à Vassi avec un dessein prémédité de massacrer les huguenots. Il proteste devant Dieu, & sur le salut de son ame qu'il n'en eut jamais la pensée; il déclare que le désordre n'avoit pas été à beaucoup près aussi grand que les huguenots avoient affecté de publier : mais parce qu'il y avoit eu effectivement du sang répandu, il en demande pardon à Dieu, où est la contradiction, & par quel moyen pourroit-on infirmer le témoignage de Brantome, qui étoit présent & qui rapporte ce qu'il a entendu? Quant à la contradiction qui se trouve à cet égard dans le récit de Maimbourg & dans celui de Varillas, elle est évidemment à l'avantage du premier; & si Monsieur Bayle avoit eu plus d'équité, au lieu d'opposer ces deux auteurs l'un à l'autre pour appuyer sur leur contradiction un argument qui ne prouve rien, il se seroit plutôt attaché à confondre l'un par l'autre, en faisant voir que Mainbourg ayant rapporté fidelement le récit d'un témoin présent, devoit en être cru, & que l'expression de Varillas qui s'en écarte devoit être rejettée.

Il est fort inutile d'ailleurs de faire souvenir le lecteur que *les catholiques avoient un grand intérêt à persuader que le duc de Guise avoit protesté cela dans le lit de la mort.*

Brantome étoit à la vérité un seigneur catholique & même attaché à la maison de Guise : mais il ne paroit pas qu'il prît ni aux avantages de la religion catholique, ni à la gloire de la maison de Lorraine, un intérêt assez vif pour le rendre suspect : il n'y a qu'à lire ses mémoires pour être convaincu de son impartialité. Il loue indifféremment les huguenots & les catholiques, il ne tarit point sur les louanges de l'amiral & du prince de Condé les deux principaux chefs du parti huguenot, il ne dissimule point les défauts du cardinal de Lorraine, & peut-être même pourroit-on l'accuser de les avoir exagérés. Les écrivains protestans savent bien tirer avantage de son témoignage quand il leur est favorable. Comment pourroient ils décréditer un pareil écrivain, lorsqu'il raconte ce qu'il a vû & entendu, & le faire regarder comme un

controverfte passionné que la prévention aveugle, & qui débite les plus insignes faussetés pour soutenir les intérêts de sa cause.

Il assure encore que le duc de Guise devoit plus de deux cents mille écus quand il mourut, tant il avoit peu songé à amasser des richesses. Les huguenots lui avoient cependant reproché son avidité, ils avoient publié que lui & le cardinal de Lorraine son frere avoient abusé sous le regne de François II. du crédit dont ils jouissoient pour enrichir leur maison aux dépens de l'état. Brantome a pris leur défense sur cet article, & l'on peut voir ce qu'il dit là-dessus avec sa naïveté ordinaire au cinquieme tome de ses mémoires.

III.

De la réconciliation des Guises avec les Coligni.

CEtte réconciliation se fit à Moulins en 1566, & afin qu'elle fût plus solemnelle & plus authentique, le roi avoit convoqué dans cette ville les premiers magistrats des parlemens du royaume, & un grand nombre de princes & de seigneurs *en formes d'états particuliers*, dit Castelnau, c'est-à-dire, en forme d'*états* que l'on ne pouvoit cependant pas regarder comme des états généraux; c'est ce qu'on a souvent appellé en France *une assemblée de notables*. Le pere Daniel assure que le roi, suivant le conseil de monsieur de Sipierre, avoit fait venir *l'amiral à Moulins où se trouvoit le jeune duc de Guise, qui avoit toujours accompagné ce prince durant le voyage*. (Il s'agit du voyage que la cour fit à Bayonne.) Ensuite il remarque que les historiens *ne s'accordent gueres sur les circonstances de cet accommodement*; que *les uns disent que la duchesse douairiere de Guise & le cardinal de Lorraine paroissant faire assez franchement ce que le roi souhaitoit d'eux*, *le jeune duc de Guise ne dit jamais aucun mot qui marquât qu'il consentoit à ce traité*, *que d'autres disent que ni lui ni ses freres n'y étoient pas même présens*. L'incertitude que produit nécessairement la diversité des récits que l'on trouve à cet égard dans la plûpart des historiens contemporains, auroit dû ce semble empêcher le pere Daniel d'assurer d'abord aussi positivement qu'il le fait, que le jeune duc de Guise se trouvoit alors à Moulins, & qu'il *avoit toujours accompagné le roi* durant le voyage de Bayonne.

L. 6. c. 2.

Il paroit certain que le duc de Guise n'avoit pas accompagné ce prince lorsqu'il partit pour se rendre à Bayonne, supposé que monsieur de Thou ne se soit pas trompé quand il a dit que ce duc étoit avec le cardinal de Lorraine son oncle, lorsque ce prélat fut insulté dans la rue saint Denys par le maréchal de Montmorency; car il y avoit long-temps que la cour étoit partie pour Bayonne dans le temps de cette insulte comme on le peut voir dans le pere Daniel. Il y a même lieu de croire que le duc de Guise étoit encore à Paris vers le mois de Mai de l'an 1565, puisqu'il fut compris dans la liste de ceux à qui le roi fit dé-

Hommes illust. l. 17. p. 39.

fense de demeurer à Paris. Ce fut le mois suivant qu'il partit pour aller trouver le roi à Bayonne : mais depuis qu'il eut joint la cour, ne la quitta-t-il plus & la suivit-il jusques à Moulins ? Enfin fut-il présent à l'assemblée dans laquelle la duchesse douairiere de Guise & le cardinal de Lorraine son oncle furent réconciliés en apparence avec l'amiral ? C'est ce qui forme un problème historique qu'il n'est pas facile de résoudre, faute de pieces originales & authentiques sur lesquelles on puisse fonder quelque certitude. Les historiens contemporains les plus recommandables & les mieux instruits se contredisent formellement sur ce point. Castelnau dit en propres termes, que lorsqu'il fut question de la réconciliation des Guises & des Colignis dans l'assemblée de Moulins, *les enfans du duc de Guise étoient absens & hors de la cour.* Et par les enfans du duc de Guise, il entend évidemment Henry de Lorraine & les autres fils de François de Lorraine assassiné par Poltrot. L. 6. c. 2.

Monsieur de Thou que le pere Daniel a suivi, dit au contraire : » L'accommodement se fit avec Anne d'Est veuve du duc de Guise & » le cardinal de Lorraine frere du feu duc, mais non pas avec Henri » son fils, il étoit depuis peu revenu de Hongrie. Il se conduisit dans » cette affaire de telle façon, & composa si bien son visage, qu'il fut » aisé de remarquer que quoiqu'il ne s'opposât pas formellement à » l'accommodement, il ne se croyoit pas obligé à tenir dans la suite » les articles dont les autres étoient convenus entr'eux.

Il faut faire attention que monsieur de Thou parle du voyage que le duc de Guise alla faire en Hongrie pour servir contre les infideles, & pour chercher les occasions de signaler son courage & de se former dans les exercices de la guerre ; & il suppose que ce jeune prince étoit revenu de ce voyage pour se trouver à point nommé à l'assemblée de Moulins, dans le temps qu'il fut question de se réconcilier avec l'amiral de Coligny.

Mais la guerre de Hongrie n'étoit pas encore commencée dans le temps de l'assemblée de Moulins, on y étoit seulement occupé à la préparer. D'ailleurs monsieur de Thou lui-même place l'arrivée du duc de Guise en Hongrie au mois de Juillet de l'an 1566. *Vers le même temps*, dit-il, *on vit arriver de France le jeune Henri de Lorraine fils du duc de Guise, tué à Orléans.*

» Ainsi, monsieur de Thou en supposant que le duc de Guise ait » assisté à l'assemblée de Moulins, auroit plûtôt dû dire, qu'il se pré» paroit à partir pour la Hongrie, que d'assurer qu'il en étoit revenu » depuis peu, comme a fort bien observé l'auteur du quinzieme tome des hommes illustres.

On ne sauroit nier que cette contradiction n'infirme considérablement le témoignage de monsieur de Thou, du moins par rapport à la circonstance dont il s'agit, & je ne sais s'il ne feroit pas plus à propos de s'en tenir tout simplement à celui de Castelnau, qui s'exprime ainsi. *Vrai est que les enfans du duc de Guise étoient absens & hors de la cour.* Ce-

qui semble supposer que cet historien n'ignoroit pas qu'il y avoit là-dessus quelque diversité de sentimens ; mais qu'il étoit bien assuré du fait qu'il avançoit. On peut encore observer que monsieur de Thou dans le sommaire du livre trente-quatrieme de son histoire, dit positivement que la réconciliation se fit en présence d'Anne d'Est veuve de François de Guise & du cardinal de Lorraine son frere ; mais dans l'absence de Henri de Guise son fils. On lit la même chose dans l'histoire latine de Belcarius.

L. 30. C'est tout ce que l'on peut dire sur un point qui sera toujours assez incertain jusques à ce que l'on découvre quelque piece authentique ou quelque lettre originale, qui prouve clairement que le duc de Guise fut présent à l'assemblée de Moulins, ou qu'il ne s'y trouva pas.

IV.

Du massacre de la Saint-Barthelemi.

I. LE P. Daniel examine si ce massacre fut une affaire préméditée depuis long-temps, ou s'il ne fut résolu que peu de jours avant son exécution. La difficulté vient des récits contradictoires des historiens, selon qu'ils étoient contraires ou favorables aux protestans. Ceux qui leur étoient favorables, disent unanimement que le massacre étoit résolu & déterminé depuis long-temps par le roi, la reine mere, le duc d'Anjou & leurs principaux confidens, & que toutes les démarches de la cour ne tendoient qu'à préparer & à faciliter l'exécution. Les autres prétendent au contraire, que la résolution de ce massacre fut prise presque subitement & que la reine mere eut même assez de peine à y déterminer le roi. M. de Thou qui vivoit alors, & qui passe pour un écrivain si judicieux, s'explique là-dessus avec incertitude, il emprunte des historiens protestans une infinité de faits qui supposent que le massacre étoit une affaire préméditée depuis long-temps, & il paroît croire d'après les autres, que la résolution n'en fut prise que peu de temps avant le jour de Saint Barthelemi. Le nouvel éditeur du Journal de l'Etoile n'a pas fait difficulté d'avancer comme une chose certaine, que le massacre ne fut prémedité que vingt-quatre heures avant son exécution.

(Mém. de Sulli, t. 1.)

II. Les protestans furent persuadés que Lignerole favori du duc d'Anjou avoit été assassiné, parce que ce prince lui avoit découvert le projet du massacre, & qu'il auroit pû le faire échouer en le révelant aux huguenots. Le P. Daniel ne réfute cette opinion qu'en faisant lui-même une anachronisme considerable, ainsi qu'on l'a remarqué dans une note. Selon lui, *Lignerole ne fut tué que long-temps après le massacre de la Saint Barthelemi*, quoiqu'il soit constant que ce seigneur fut tué long-temps avant le massacre.

(T. 2. p. 208. not. 23.)

M. de Thou place sa mort à l'an 1571. lorsque la cour étoit à Bour-

gueil, où elle étoit allée de Blois en attendant l'arrivée de la reine de Navarre & des seigneurs protestans : or le massacre n'arriva que long-temps après le voyage de la cour à Blois & à Bourgueil ; par conséquent l'assassinat de Ligneroles l'avoit précédé. Le P. Daniel cite pour preuve de ce qu'il avance la déclaration du duc d'Alençon qui fut faite le 13 Avril 1574. Mais on n'a qu'à lire cette déclaration que M. le Laboureur a fait imprimer dans ses Additions aux mémoires de Castelnau, on n'y verra rien qui prouve que Ligneroles ait été *tué long-temps après la Saint Barthelemi*. Ce qui peut avoir trompé le P. Daniel, c'est que dans cette déclaration comme dans celle du roi de Navarre, le duc d'Anjou est toujours nommé roi de Pologne, parce qu'il l'étoit dans le temps que ces déclarations furent faites : mais il ne s'ensuit pas de là que tous les faits qui y sont rapportés ne se soient passés que depuis son élection à la couronne de Pologne ; & il est évident que plusieurs de ces faits étoient fort antérieurs à cette élection.

Savoir présentement si l'assassinat de Lignerole commis en plein midi au milieu du village de Bourgueil, & dont on ne fit pas la moindre punition, ni même la moindre recherche, fut ordonné par le roi, dans la crainte que Lignerole ne révélât aux huguenots le projet de la Saint Barthelemi, dont le duc d'Anjou lui avoit fait confidence, c'est ce qu'il n'est pas facile de vérifier.

M. de Thou paroît en douter, & il ajoute même qu'ayant consulté là-dessus plusieurs protestans, ils lui avoient paru persuadés que le roi ne pensoit pas alors au massacre qui se fit l'année suivante. Cependant la plûpart des écrivains calvinistes assurent que le massacre étoit déja résolu. Le roi *s'avance à Blois & de-là à Bourgueil*, dit d'Aubigné *où Lignerole mignon de monsieur fut tué par Villequier son ennemi . . . . . exécution que l'on tient avoir été commandée pource qu'en faisant le bon compagnon avec le roi, il lui avoit fait sentir qu'il savoit le secret des nôces de Paris. Soupçon d'autant plus facile que monsieur qui en étoit participant ne lui celoit rien.* Thuan. L. 50.

La reine Marguerite soutient dans ses mémoires, que la résolution du massacre ne fut prise qu'à l'occasion des menaces que firent les seigneurs huguenots de se faire justice eux-mêmes de la blessure de l'amiral. Elle assure qu'elle avoit oui dire au roi Charles lui-même, qu'il avoit eu beaucoup de peine à y consentir, & que si on ne lui avoit fait entendre qu'*il y alloit de sa vie & de son état, il ne l'eût jamais fait*. Le recit de cette princesse écarte toute idée de trahison dans cette affaire de la part du roi son frere. A l'en croire, la reine mere eut toutes les peines du monde à l'y déterminer. Elle fut obligée de se servir pour cela du maréchal de Retz, qui le vint trouver dans son cabinet sur les dix heures du soir pour l'engager à y consentir. Et sa derniere résolution ne fut prise que quatre ou cinq heures avant l'exécution. Jamais on ne vit tant de varieté & de contradiction que sur ce point là dans la plûpart des historiens, & cette diversité ne peut ve-

nir que des divers intérêts qui les portoient à dire ou à cacher la vérité. Mais on ne peut nier que leur récit ne nous laisse par là même dans une très-grande incertitude.

III. On voit au XV tome des hommes illustres de France p. 493. une lettre de la reine Catherine de Medicis au sieur de Strozzi, qui commandoit une flotte auprès de la Rochelle. Cette lettre qui mérite d'être rapportée étoit conçuë en ces termes.

» Strozzy, je vous avertis que ce jourd'hui 24 d'Août, l'amiral & » tous les huguenots qui étoient ici ont été tués; partant avisez dili» gemment à vous rendre maître de la Rochelle, & faites aux hugue» nots qui vous tomberont entre les mains le même que nous avons » fait à ceux-ci. Gardez-vous bien d'y faire faute, autant que craignez » de déplaire au roi, monsieur mon fils, & à moi. Signé, Catherine.

On prétend que cette lettre qui est sans date fut envoyée cachetée à Strozzy quelques mois avant la saint Barthelemi avec ordre de ne l'ouvrir que le 24 d'Août jour destiné au massacre. Si ce fait est certain, on ne peut plus douter que le massacre ne fut résolu quelques mois avant que l'on l'exécutât Il l'étoit au moins dans le temps que cette lettre partit, mais il y a bien de l'apparence que la lettre ne fut écrite que le jour même du massacre; ou bien on doit dire que la reine se croyoit bien assurée, que le massacre s'exécuteroit précisement ce jour-là, & qu'aucun accident même imprevû n'apporteroit de changement aux résolutions de la cour. Ce qui seroit assez difficile à comprendre, sans parler du danger visible qu'il y auroit eu à envoyer jusques à la Rochelle une pareille lettre, qui pouvoit si aisément tomber entre les mains des huguenots par une infinité d'accidens. La reine mere auroit-elle exposé un semblable projet à une découverte souvent inévitable, & qui suffisoit seule pour le faire échouer?

IV Le P. Daniel paroît faire un grand fonds sur l'autorité des Mémoires du maréchal de Tavanes, & sur l'entretien du duc d'Anjou avec Miron son premier médecin à son arrivée en Pologne.

» Si l'on en croit, dit-il, le maréchal de Tavanes, & il semble » qu'on doit l'en croire, tant à cause qu'il avoit alors grande part aux » affaires, qu'à cause des particularités qu'il raconte de cette intrigue. » Le roi se laissa séduire par l'amiral.

» Ceux qui en ont écrit n'avoient pas les lumieres que monsieur de » Tavanes donna depuis là-dessus en plubliant les mémoires du maré» chal son pere. Ils n'avoient pas eu non plus connoissance de l'entre» tien du duc d'Anjou avec Miron son premier medecin.

Personne ne doute que le maréchal de Tavanes & le duc d'Anjou ne fussent très-instruits de tout ce qui se passa à l'égard du massacre de la S. Barthelemi. Le prince & le maréchal étoient tous deux du conseil secret, & la reine mere n'avoit rien de caché pour eux. Mais la question est de savoir s'ils ont parlé sincerement sur cette horrible action. Ils passoient pour en être les principaux auteurs. Il étoit de leur intérêt de

dire & de publier qu'elle s'étoit faite comme par hasard, & sans un dessein prémédité, qui auroit extrèmement aggravé l'odieux qui en retomboit sur eux.

Comme ils n'en étoient mieux instruits que les autres que parce qu'ils en étoient coupables, il semble que plus ils avoient de connoissance de tout ce qui s'étoit passé, moins on doit ajouter foi à leurs témoignages.

Jean de Montluc évêque de Valence avoit soutenu dans sa harangue à la diette de Pologne, que la saint Barthelemi n'avoit point été une affaire projettée de longue main : n'étoit-il pas naturel que le duc d'Anjou en entrant dans ce royaume en parlât conformément aux discours de l'ambassadeur de France? Peut-être ne faisoit-il à son medecin qu'une fausse confidence, sachant bien que celui-ci auroit soin de la répandre comme une vérité incontestable.

Les circonstances où le prince se trouvoit alors, n'autorisent pas sans doute à décider qu'il parloit contre la vérité : mais elles autorisent au moins à douter si le recit qu'il faisoit à Miron y étoit tout à fait conforme. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'auroit pû parler autrement sans se perdre de reputation auprès d'une nation qu'il avoit intérêt de ménager. On peut dire la même chose du maréchal de Tavanes: peut-être savoit-il trop bien comment la chose s'étoit faite pour oser l'avouer.

V. Si la cour avoit résolu le massacre dès le temps où elle parut se reconcilier avec les huguenots, l'assassinat de l'amiral par Maurevert devient un évenement prématuré & tout à fait inexpliquable : car à quoi bon faire tirer un coup d'arquebuse à l'amiral au milieu d'une rue, lorsqu'on n'attendoit que le moment de le massacrer avec tous les huguenots qui étoient alors à Paris? Ce coup ne pouvoit avoir d'autre effet que d'inspirer de terribles défiances aux seigneurs de son parti, & de les déterminer à prendre la fuite ainsi qu'ils furent tentés de le faire; il y a même toute apparence qu'ils l'auroient fait si l'amiral eût été tué par Maurevert. Il faut donc dire que cet assassinat étoit une démarmarche très-imprudente, s'il fut ordonné par la cour, ou qu'il fut fait sans ordre par un zelé serviteur de la maison de Guise, qui n'avoit aucune connoissance du tour qu'on vouloit jouer à l'amiral. Il se peut faire aussi que le duc de Guise eût aposté l'assassin pour vanger la mort de son pere, parce qu'on ne lui avoit pas encore fait confidence du massacre général qui se préparoit.

Cette difficulté n'a pas échapé aux historiens du temps. D'Aubigné la rapporte en ces termes, » On discourt ainsi : que si ceux de Guise » eussent été participans à la résolution du massacre, ils n'eussent point » voulu faire tuer l'amiral à part, mais son coup fut deliberé sur une » proposition du duc de Retz, disant : *Il est bien aisé de mettre à mort* » *tous les protestans, cela est juste ; mais je voudrois que cela se fit honnê-* » *tement. Si vous faites tuer l'amiral, cette brave noblesse ne soupçonnant* T. 2. l. 1. c. 3.

» *rien du roi, pour le venger s'ira précipiter à l'hôtel de Guise, tout y accourra, & sur tout les Parisiens préparés secourront leurs amis & mettront en pieces leurs ennemis, l'honneur du roi demeure sauf, vous faites la même chose, & les battus payeront l'amende, comme ayant cherché leur malheur.*

Voilà, dit d'Aubigné, sur quoi fut choisi Maurevert & cette maison au cloître de Saint Germain-l'Auxerrois, devant laquelle il falloit que l'amiral passât en revenant du Louvre.

Selon ce systême l'assassinat de l'amiral fut ordonné par la cour, afin que sa mort animât les protestans à assieger l'hôtel de Guise, & que le peuple de Paris se jettât sur eux dans le tumulte & les massacrât sans que le roi parût s'en mêler. Mais il reste toûjours une grande difficulté à résoudre dans cette supposition. 1°. Les protestans voyant l'amiral mort, au lieu de s'exposer à la fureur du peuple en assiegeant l'hôtel de Guise, ne devoient-ils pas plûtôt prendre la fuite pour se mettre en sûreté, sachant bien qu'ils n'étoient pas les plus forts dans Paris, où il y avoit, dit M. de Thou, soixante mille catholiques toûjours prêts à prendre les armes contre eux? 2°. Ce projet dans le succès ne pouvoit être que fort incertain, avoit-il été concerté avec le duc de Guise? s'il le savoit, il se seroit sans doute mis en défense dans son hôtel au temps de l'assassinat. Il est cependant certain que dans le moment que l'amiral fut blessé, le duc de Guise jouoit à la paume avec le roi, que Teligni étoit de la partie, & que par conséquent le duc n'avoit pris aucune précaution pour se défendre de la fureur des seigneurs protestans, qui auroient pû le poursuivre lorsqu'il se retira à l'hôtel de Guise. Si l'on dit au contraire que la cour n'avoit pas voulu lui communiquer ce projet, comment auroit-on choisi pour l'exécuter une maison dans laquelle l'assassin fut conduit par Chailly domestique du duc de Guise? M. de Thou assure cependant que cet assassinat fut concerté avec le duc: mais il ajoute qu'on ne lui découvrit qu'une partie des vûes & des desseins de la cour; c'est-à-dire, sans doute qu'on ne lui dit point que l'intention de la cour étoit d'engager les huguenots à l'attaquer lui-même pour vanger la mort de l'amiral, afin qu'ils fussent ensuite massacrés par le peuple.

VI. Le P. Daniel dit qu'il y eut bien deux milles personnes égorgées la nuit du massacre, & le jour de saint Barthelemi, *sans y comprendre ceux qui furent tués le lendemain en assez grand nombre.* Papyre Masson compte deux mille morts à Paris & dix mille dans le reste du royaume. On voit dans les registres de l'hôtel de ville de Paris, que le prevôt des marchands & les échevins accorderent la somme de vingt livres aux fossoyeurs des SS. Innocens, par un commandement daté du 13 Septembre 1572. *pour avoir enterré depuis huit jours onze cents corps morts aux environs de S. Cloud, Auteuil & Chaillot.* C'étoit apparemment ceux qu'on avoit jettés dans la riviere, & dont les corps s'étoient arrêtés autour de ces villages.

D'Aubigné auteur protestant convient qu'il y eut près de trois mille hommes

hommes de tués dans Paris le jour du massacre. *Je n'ai pas estimé*, dit-il, que l'histoire *m'obligeât de vous compter par le menu les noms particuliers de près de trois mille personnes éteintes en diverses manieres en cette étrange journée.*

Monsieur de Perefixe dans son histoire d'Henri IV. dit que *le jour de la saint Barthelemy tous les huguenots qui étoient venus furent égorgés, entr'autres l'amiral, vingt seigneurs de marque, douze cents gentilshommes, trois ou quatre mille soldats & bourgeois, puis par toutes les provinces du royaume à l'exemple de Paris près de cent mille hommes.* Ce calcul est exageré; 1°. Il n'est pas vrai que tous les huguenots qui étoient *venus à la fête*, c'est-à-dire, aux nôces du roi de Navarre, ayent été égorgés le jour de la saint Barthelemy. Il y en eut un très-grand nombre qui échapperent au massacre, ceux qui étoient logés au fauxbourg saint Germain eurent tous le bonheur de se sauver. Monsieur de Sulli en nomme plusieurs dans ses mémoires, & entr'autres Jean de Rohan seigneur de Frontenay & non pas Fontenay, comme l'appellent plusieurs écrivains modernes. Jean de Ferrieres vidame de Chartres, Longaunay gentilhomme de Normandie qui fut tué à la bataille d'Ivry à l'âge de 70 ans, les sieurs de Rabondanges, Dubreuil, de Segur, de Sey, du Touchat gentilhomme de Normandie près de Domfront, Deshayes, Gui de Saint-Gelais, fils de Louis sieur de Lansac; Jean de la Fin sieur de Beauvais la Nocle, Pierre de Grantrye maître d'hôtel du roi, le jeune Duplessis Mornay, &c. Sans parler des vicomtes de Grammont & de Duras, de Nicolas Rouhaut sieur de Gamaches, chevalier de l'ordre, & de Bouchavanes. Les huguenots furent persuadés que ce dernier les avoit trahis en avertissant le roi de tout ce qui se passoit chez l'amiral dans les conseils les plus secrets de leur parti.

Plusieurs empêchemens, dit Daubigné, *sauverent la vie* aux gentilshommes qui s'étoient logés au fauxbourg. *Premierement les mille hommes que Marcel devoit donner pour l'exécution à Maugiron qui en avoit la charge, se mirent au pillage de leurs voisins.* Secondement le duc de Guise s'étant présenté à la porte de Bussi pour entrer dans le fauxbourg, la trouva fermée. Il fallut aller chercher les clefs, & celui qui devoit les trouver s'étant trompé en rapporta d'autres, on fut obligé d'attendre les véritables, & pendant ce temps-là les gentilshommes huguenots voyant la Seine couverte de bateaux remplis de suisses & de soldats qui venoient pour les assassiner, prirent la fuite. Le duc de Guise en poursuivit quelques-uns jusques à Montfort-l'Amaury, & n'ayant pû les atteindre, il chargea saint Leger de les suivre : mais ils firent une telle diligence, qu'il fut impossible de les joindre, *timor addidit alas.*

II°. Monsieur de Perefixe prétend qu'il y avoit alors dans Paris douze cents gentilshommes huguenots. La harangue de monsieur de Bellievre aux députés des cantons Suisses, réduit ce nombre à huit cents dans un endroit où cet ambassadeur cherche plûtôt à exagerer la puissance de l'amiral qu'à la diminuer. Monsieur de Bellievre dit encore qu'outre les

huit cents gentilshommes, il y avoit huit mille huguenots dans Paris : ainsi, en supposant qu'on en ait égorgé quatre ou cinq mille en tout, il y en eut environ la moitié qui échapperent.

III°. Mais où monsieur de Perefixe exagere le plus, c'est dans le nombre des huguenots qui furent massacrés dans les provinces, qu'il fait monter à près de *cent mille hommes*.

Monsieur de Thou qui ne cherchoit pas à rendre moins odieux le procédé de la cour en diminuant le nombre des massacrés, dit positivement : *Plusieurs ont écrit que plus de trente mille hommes avoient perdu la vie dans le royaume au milieu de ces tumultes, quoique je sois persuadé qu'il en perit un peu moins.* Monsieur de Sulli exagere donc quand il dit qu'on fit monter à soixante & dix mille hommes le nombre de protestans massacrés pendant huit jours dans tout le royaume. D'Aubigné remarque qu'il est étonnant que dans un si grand nombre de gentilshommes qui furent massacrés dans Paris, nul *ne mourut l'épée à la main, au moins qu'on ait sû, que Guerchi.* Il observe encore que dans une si grande ville aucune maison ne se fit forcer que celle d'un Avocat qui se nommoit Teverni : il étoit lieutenant de robe-longue de la connétablie, il se défendit très-long-temps avec son clerc, & fit fondre sa vaisselle pour en faire des balles. Quand il vit sa maison forcée, il se jetta au milieu des massacreurs l'épée à la main, & il fut bientôt accablé par le nombre.

IV°. » Nancé, dit d'Aubigné, eut ordre d'envoyer querir les enfans » de l'amiral & de Dandelot (à Chastillon-sur-Loin) les deux plus » grands, à savoir François de Coligni & Gui de Laval s'étant sau- » vés, ils emmenerent le reste en un coche. Les gardes passans à la vûe » de Montfaucon, la riviere entre deux, appellerent ces enfans pour » leur montrer leur pere ou oncle qui étoit encore pendu. Tous baisse- » rent la face en bas avec larmes, hors celui qui porte aujourd'hui le » nom de Dandelot, qui le voulut contempler sans émotion.

V°. Morvilliers représenta après le massacre qu'il étoit à propos de faire le procès aux principaux chefs des huguenots, pour donner à cette action quelque couleur de justice ; & ce fut en conséquence de cet avis, que l'on rendit un arrêt contre l'amiral & ses complices, & que l'on fit le procès à Cavagnes & à Briquemaut. Ce dernier étoit âgé de 70 ans : il s'étoit caché dans la maison de l'ambassadeur d'Angleterre, que l'on obligea de le remettre entre les mains de la justice.

VII°. Le seigneur de la Force périt avec son fils aîné. Le cadet qui étoit fort jeune trouva moyen de sauver sa vie en faisant semblant d'estre mort : il étoit couvert du sang de son pere & de son frere, & les assassins le voyant sans mouvement, crurent l'avoir tué, il se découvrit à un homme à qui il entendit dire que c'étoit dommage qu'on eût tué cet enfant : il lui dit, *je ne suis pas mort*, & le pria de le mener à l'arsenal chez monsieur de Biron grand maître de l'artillerie qui

étoit son parent. Il y fut mis en sureté : mais mademoiselle de la Chataigneraie qui étoit fille d'honneur de la reine, le fit demander à monsieur de Biron, qui repondit : *Je l'enverrois bien entre les mains de sa parente pour en avoir soin, mais non entre les mains de son héritiere.*

Ce jeune seigneur devint dans la suite duc & pair & maréchal de France, & mourut dans un âge très-avancé. Monsieur de Rosni qui faisoit alors ses études à Paris, & qui fit depuis une si grande fortune sous le regne d'Henri IV. fut préservé du massacre par le principal du collége de Bourgogne nommé la Faye, qui le tint enfermé trois jours dans son cabinet.

Le massacre ne fut pas général dans toutes les provinces du royaume : *quelques provinces*, dit monsieur le président Hénaut, *en furent garanties par la probité & le courage de ceux qui y commandoient. Leurs noms quoique écrits dans bien des mémoires, ne sauroient être trop répétés : c'étoient les comtes de Tende & de Charni, messieurs de saint Herem, Tannegui, le Veneur, de Gordes, de Mandelot, d'Ortes, &c.* Nouvel abregé chron. de l'hist. de France.

Il ne faut pas cependant croire que tous ces gouverneurs ayent entierement préservé du massacre les villes ou les provinces dont ils avoient le commandement.

A Lyon, par exemple, dont Mandelot étoit gouverneur, le massacre fut seulement differé par la répugnance que ce seigneur témoigna d'abord pour exécuter l'ordre sanguinaire que la cour lui avoit envoyé : mais d'Auxerre procureur du roi étant venu en poste lui apporter un second ordre, il lui repondit selon d'Aubigné, *mon ami, ce que tu lies soit lié.* Mandelot avoit pris la précaution d'enfermer les huguenots dans les prisons pour les garantir de la fureur du peuple : cette précaution ne servit qu'a faciliter l'horrible massacre qu'on en fit. D'Aubigné prétend que l'on voulut envoyer le bourreau & ses valets dans les prisons pour faire mourir les huguenots ; mais qu'ils répondirent que *leurs mains ne travailloient que juridiquement.* On ordonna aux soldats de la citadelle d'y marcher : ils refuserent d'obéir. On prit donc trois cents arquebusiers de la ville, qui se chargerent volontiers de cette commission. Il y eut de même plus de six ou sept cents personnes de massacrées à Rouen, quelque chose que pût faire Tannegui le Veneur pour l'empêcher.

» Le Mole, dit d'Aubigné, apporte en Provence le commandement » du meurtre, auquel le comte de Tende ne pouvoit croire, pour être » chose si horrible & du tout contraire aux dernieres nouvelles qu'il » avoit du roi. Presque même reponse firent en Dauphiné Gordes, & » en Auvergne saint Herem, quoiqu'ils se soient montrés aux guerres » violens ennemis l'épée à la main. Il ajoute qu'on attribuoit la discretion de ces trois gouverneurs à leurs liaisons avec les Montmorencis, » qui avoient montré leur favorable douceur à Senlis & partout où » leur crédit s'étendoit. Il est bien plus aisé, dit-il, de spécifier les vil» les qui eurent les mains pures, que celles qui les ensanglanterent,

» parce qu'il n'y eut aucune province, & en chacune fort peu de villes
» qui ne souillassent leur pavé.

Le courier du roi étant arrivé à Bayonne avec ordre de faire mettre en pieces les hommes, femmes & enfans de Dax qui avoient cherché leur sureté dans les prisons, le vicomte de Orte gouverneur de la frontiere repondit aux lettres du roi en ces termes:

Sire, j'ai communiqué le commandement de votre majesté à ses fideles habitans & gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que bons citoyens & fermes soldats, mais pas un boureau : c'est pourquoi eux & moi supplions très-humblement votredite majesté vouloir employer en choses possibles, quelque hasardeuses qu'elles soient, nos bras & nos vies, comme étant autant qu'elles dureront, Sire, vos très-humbles, &c.

Leonor Chabot, comte de Busançois & de Charni, fit quelque chose de semblable en Bourgogne : car il n'y eut, dit d'Aubigné, qu'un seul gentilhomme tué à Dijon ; & à Mâcon la prison servit de sureté aux huguenots jusques à la publication des lettres patentes qui mirent fin aux massacres.

Vita Caroli IX. VII°. » Le roi, dit Papyre Masson, écrivit aux provinces. Ses ordres
» ne furent pas plutôt arrivés qu'il en couta la vie à près de dix mille
» personnes, sans aucun égard, ni à l'âge, ni au sexe ; la populace
» irritée n'oublia aucun genre de cruauté pour les faire perir. Que si
» on eût pû pratiquer en Languedoc & en Guienne, où ce mal avoit
» fait de plus grands progrès, le remede des medecins de Paris, &
» qu'on y eût fait une si bonne saignée, cette année-là auroit été la
» fin des guerres civiles, & le commencement d'une longue paix :
» mais Dieu en avoit autrement ordonné, soit pour venger le sang de
» quelques gens de bien qu'on avoit mêlé avec celui des impies, soit
» pour quelque autre cause.

L. 52. VIII°. Monsieur de Thou rapporte que Christophe de Thou son pere, premier président du parlement de Paris, avoit coutume d'appliquer à la saint Barthelemi ces vers du poëte Stace.

Occidat illa dies ævo : nec postera credant
Sæcula ; nos certè taceamus & obruta multâ
Nocte tegi nostra patiamur crimina gentis.

» Que ce jour funeste soit effacé de nos annales ; puisse-t-il être in-
» connu aux siecles à venir. Gardons-nous de le leur apprendre, &
» laissons plûtôt ensevelir dans un éternel oubli les crimes de notre
» nation.



V.

De l'amiral de Coligny.

ON n'entreprend point ici de rapporter toute la suite de la vie & des actions de l'amiral de Coligny. On en a déja vû la plus grande partie dans l'histoire de France. On s'attachera seulement, à mettre sous les yeux du lecteur plusieurs particularités qui le concernent, que le pere Daniel a entierement omises, ou qu'il n'a pas suffisamment détaillées.

L'amiral étoit fils de Gaspard de Coligny, maréchal de France, & de Louise de Montmorenci, sœur aînée du connétable de Montmorenci. Il naquit le 16 Février 1516. & il n'avoit que six ans lorsqu'il perdit son pere qui mourut à Acqs le 4 Août 1522. Il fut élevé par les soins de sa mere, & parvint à la plus haute fortune par le crédit du connétable de Montmorenci son oncle.

Le regne de François I. toujours fécond en expeditions militaires, fournit au jeune Coligny diverses occasions d'apprendre la guerre, & de faire remarquer sa capacité & son courage. Il fut fait chevalier par le comte d'Enghien, à la bataille de Cerisolles, & il continua toujours de servir malgré la disgrace du connétable. Ce seigneur ayant été rappellé par Henri II. ses neveux profiterent de sa faveur. Le roi donna à Coligni la charge de colonel général de l'infanterie, dont il s'acquita avec une application extraordinaire. Il fit plusieurs réglemens pour le service de l'infanterie, dont quelques-uns s'observent encore aujourd'hui. Il s'étoit attaché dès sa tendre jeunesse à François de Lorraine depuis duc de Guise, que l'on appelloit à la cour le prince de Joinville. mais leur union ne fut pas de longue durée. Brantome raconte que le prince de Joinville qui n'avoit alors rien de caché pour Coligny, lui ayant parlé du mariage du comte d'Aumale son frere, avec une des filles de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, Coligny ne put s'empêcher de le blâmer, en disant: *Pour moi je ferois plus de cas d'un peu de bonne renommée, que de toutes les richesses qu'une femme pourroit apporter dans ma maison.* Ce discours déplut au prince de Joinville, qui crut entrevoir que Coligny ne blâmoit ce mariage que par jalousie, & par crainte qu'il ne donnât un trop grand crédit à la maison de Guise. Dès ce moment leur union fut un peu alterée: mais ils eurent bien d'autres differends dans la suite.

L'an 1552. l'amiral d'Annebaut étant mort, Coligny fut fait amiral de France, par lettres datées de Châlons sur Marne le 11 Novembre.

D'Annebaut étoit en même-temps amiral & maréchal de France, mais Henri II. à son avenement à la couronne, ayant fait un édit qui défendoit qu'une même personne possedât deux grandes charges à la fois; d'Annebaut avoit quitté celle de maréchal, qui fut donnée au sieur de Saint-André de la maison d'Albon.

Conformément à cet édit, Coligny prenant la charge d'amiral, auroit dû quitter celle de colonel général de l'infanterie: mais le roi lui permit de posseder ces deux charges à la fois, & l'on mettoit à la tête des ordres qui s'expédioient en son nom, *de par monsieur l'amiral, colonel général de l'infanterie Françoise.*

Il eut une prise fort vive avec le duc de Guise après la bataille de Renti. Le duc racontoit en présence du roi ce qui s'étoit passé dans l'endroit où il étoit posté; Coligni entreprit de le contredire sur quelque circonstance, & fit un recit un peu différent qui tendoit à diminuer la gloire du duc de Guise. Celui-ci lui dit avec emportement, *Monsieur, ne cherchez point à m'ôter mon honneur.* Coligni répondit tranquillement que ce n'étoit pas son dessein. *Aussi ne le pourriez-vous*, repliqua fierement le duc de Guise. La querelle eût été plus loin si le roi n'avoit interposé toute son autorité pour l'appaiser: mais s'ils se reconcilierent en apparence par respect pour le roi, on peut croire qu'il leur resta dans l'ame un vif ressentiment.

En 1555. Coligni obtint le gouvernement de Picardie, & la permission de céder à son frere Dandelot sa charge de colonel général de l'infanterie. Toutes ces graces étoient autant l'effet de la haute faveur du connétable, que du mérite personnel de Coligni.

En 1557. il fut assiégé dans la ville de Saint-Quentin. Il a écrit lui-même un détail fort circonstancié de tout ce qu'il fit pour la défense de cette place, & on ne peut nier que ce recit ne donne une grande idée de sa prudence & de sa valeur. La ville fut prise d'assaut, & Coligni fut fait prisonnier de guerre. Il pensa être tué par un arquebusier Espagnol qui le couchoit en joue, & qui vouloit partager avec un autre l'avantage d'avoir un prisonnier de cette importance. On le conduisit à l'Ecluse & ensuite au château de Gand. Il ne recouvra sa liberté qu'en 1559 après la signature du traité de Cateau-Cambresis.

La mort de Henri II. & le grand credit des Guises sous le regne de François II. son fils donnerent occasion aux troubles & aux guerres de religion, dont l'amiral fut toujours regardé comme le chef & le premier mobile.

Il seroit difficile de marquer exactement le temps où il embrassa la religion protestante. Il y a grande apparence qu'il avoit pris déja son parti sur cet article dès le regne de Henri II. mais comme il étoit plus circonspect & plus reservé que son frere Dandelot, il dissimula ses sentimens, & ne voulut point partager sa disgrace. Il leva le masque sous le regne de François II. Cependant il ne paroît pas qu'il ait eu aucune part à la conjuration d'Amboise, soit qu'il eût horreur d'une pareille entreprise, soit qu'il ne se tînt pas assez sûr du succès pour oser s'exposer aux suites fâcheuses qu'elle pourroit avoir. Il est même certain
T. 1. l. 3. ch. 2. qu'il ne se détermina qu'avec peine à prendre les armes. D'Aubigné raconte un entretien que Coligni eut avec sa femme à ce sujet à Châtillon-sur-Loin, où plusieurs seigneurs huguenots s'étoient rendus

pour exhorter l'amiral à commencer la guerre civile, ils eurent toutes les peines du monde à l'y déterminer. Mais il ne paroît pas qu'il eût d'autre motif de ne pas s'y engager que la crainte d'un mauvais succès. Il vouloit frapper à coup sûr. Sa femme lui proposoit des motifs de devotion conformes aux principes des huguenots, & lui représentoit pathetiquement les malheurs de ses freres que l'on persecutoit pour la cause de Dieu, & qu'il étoit obligé en conscience de secourir: mais il se rejettoit toujours sur *la vanité des émotions populaires*, *sur la douteuse entrée dans un parti non formé*, sur la difficulté d'attaquer *les possesseurs d'un état qui a ses racines envieillies*, sur ce que la France jouissoit *d'une paix générale, nouvelle & en sa premiere fleur, qui avoit été faite* exprès pour la ruine du parti huguenot, sur la crainte d'être trahi, d'être obligé de fuir dans les pays étrangers, ou de périr par la main du *bourreau*.

Mais quand on lui eut montré que le parti des protestans étoit assez fort & assez puissant pour tenir contre toutes les forces du roi, il se détermina enfin à prendre les armes, & quand il les eut prises une fois il ne les quitta plus, puisque dans les intervalles de la paix il fut toujours en état de recommencer la guerre.

Il eût bien voulu avoir dans son parti le connétable de Montmorenci son oncle à qui il étoit redevable de sa fortune; il lui fit parler par le cardinal de Châtillon & par le maréchal de Montmorenci: mais le connétable demeura inébranlable dans sa maxime, qu'il ne falloit qu'un roi, une religion & un parti dans l'état.

Après la prise d'Orleans qui fut la premiere conquête des protestans & le premier signal de la guerre civile, l'amiral fit un dernier effort pour gagner le connétable ou pour se justifier auprès de lui. Il lui écrivit une longue lettre que l'on peut voir dans les additions aux mémoires de Castelnau, il le traite de *monseigneur* au commencement & à la fin: mais dans le corps de la lettre il l'appelle *monsieur*. Quelque air de modération & de sincerité qui paroisse dans cette lettre, on peut dire qu'elle n'étoit pas propre à séduire le connétable. L'amiral lui déclare d'abord qu'il l'a toujours *aimé, honoré & servi comme pere, & que quand il auroit tout le droit de son côté, il étoit content de se donner le tort plûtôt que de venir en contestation avec lui*. Cependant il s'efforce immédiatement après de lui prouver que tout le tort étoit du côté de la cour, & toute la raison du côté des protestans. Il lui représente qu'en se joignant à messieurs de Guise, il s'étoit allié avec ceux *qui avoient juré & pourchassé sa ruine & celle de toute sa maison. Je m'en rapporte*, dit-il, *à l'expérience que vous en fites durant votre prison & tout le regne du feu roi dernier, & du commencement de celui-ci, & ce que vous m'en avez par plusieurs fois dit*.

Datée d'Orléans le 6. Mai 1562. t. 1. l. 3.

Il est vrai que le connétable avoit pû se plaindre plus d'une fois des mauvais services que messieurs de Guise lui avoient rendus en diverses occasions pendant les derniers regnes: mais il avoit mieux aimé se re-

concilier avec eux, que de s'unir avec les protestans pour renverser l'ancienne religion & pour attaquer à main armée l'autorité royale.

Je vous prie aussi, monsieur, ajoute l'amiral, *vous souvenir si toute la haine que ceux-là portent à mes freres & à moi, n'est pas pour votre seul respect : car l'on sait assez au commencement du roi Henri, combien nous étions bien ensemble, & qu'il eût été aisé de nous y entretenir ; mais les mal contentemens que vous aviez d'eux & les mauvais offices qu'ordinairement vous nous disiez qu'ils faisoient contre vous, nous en ont fait éloigner.* On ne peut nier qu'il n'y ait beaucoup d'art dans le tour que prend ici l'amiral. Il rappelle adroitement au connétable, que les Colignis ne s'étoient brouillés avec la maison de Guise que pour les intérêts de leur oncle, qui les abandonnoit pour s'unir avec cette maison ; mais en revenant sur les affaires passées, il met à part les circonstances présentes. Il ne s'agissoit plus de venger les anciennes querelles du connétable avec la maison de Guise : il étoit question de soutenir l'autorité royale & l'ancienne religion. Ce n'étoit plus pour leur attachement à la personne du connétable, que les Guises haïssoient les Colignis : ainsi l'amiral cherche en cet endroit à donner le change au connétable, qui étoit trop instruit de l'état des choses pour s'y laisser tromper.

L'amiral finit en *protestant devant Dieu*, que ni lui ni toute la troupe qui est à Orleans n'ont point pris les armes *contre le roi & son autorité, ni contre ceux qui tiennent la religion Romaine.* Langage ordinaire des séditieux, puisqu'il étoit très-évident que rien n'étoit plus directement contraire à l'autorité royale que la prise d'armes, & qu'elle n'avoit pour objet que de détruire l'ancienne religion, d'en abolir entierement le culte, & de rendre la religion protestante dominante dans tout le royaume.

Il est vrai que la reine mere avoit écrit quelques lettres au prince de Condé, qui sembloient autoriser ce prince à prendre les armes pour soutenir l'autorité de cette princesse contre celle du triumvirat, mais elle soutint toujours que le sens de ces lettres n'avoit pas toute l'étendue, que les protestans vouloient lui donner, que son intention ne fut jamais d'autoriser les protestans à commencer une guerre civile, & qu'elle s'étoit laissé tromper aux protestations expresses que le prince avoit toujours faites de les poser au premier ordre. L'on ne peut rien lire de plus fort que la lettre qu'elle écrivit là-dessus au cardinal de Châtillon.

Mem. de Condé, t. 3. p. 216.

L'assassinat du duc de Guise par Poltrot, a imprimé à la réputation de l'amiral une tache ineffaçable. Le pere Daniel fait assez entendre que malgré toutes les apologies qu'il publia, on demeura toujours persuadé qu'il en étoit coupable : mais il n'est entré dans aucun détail sur la déposition de Poltrot & sur les réponses de l'amiral. Il se défendit si mal, que pour peu qu'on examine cette affaire avec attention, on sera tenté de rabattre un peu des grands éloges que les écrivains protestans

protestans, & la plûpart des historiens modernes après eux ont affecté de donner à la probité de ce fameux chef du parti.

Il est certain que Poltrot l'accusa d'abord de l'avoir engagé à tuer le duc de Guise. Il varia cependant sur cet article dans l'entretien qu'il eut avec le premier président *dans le temps*, dit monsieur de Thou, *qu'il avoit l'esprit troublé aux approches de son supplice:* mais il renouvella cette accusation lorsqu'il étoit prêt d'expirer. Ainsi l'on peut dire que sa premiere & sa derniere confession furent uniformes à cet égard. Mais, dit-on, l'amiral demanda expressément que le supplice de Poltrot fût différé pour qu'il eût le temps de lui être confronté, & l'on se pressa de le faire mourir pour ôter à l'amiral tout moyen de se justifier. Les écrivains protestans ont beaucoup fait valoir ce raisonnement comme une preuve décisive de l'innocence de l'amiral. *C'étoit en effet*, dit l'auteur du XIV. tome des hommes illustres, *ce qu'il y avoit de plus fort en sa faveur.*

Mais il faut remarquer que la confrontation n'est établie par les loix, qu'afin de donner aux faits le dégré de certitude nécessaire, pour condamner un homme par un jugement juridique. Quand il s'agit de le juger sans lui faire son procès dans les formes, on n'a pas besoin d'autre titre que ceux qui fondent une vérité historique, & par conséquent on n'est nullement obligé d'attendre qu'il ait été confronté avec ceux qui l'accusent.

Combien de crimes dont les auteurs sont connus & averés par l'histoire, sans qu'on les ait jamais confrontés à ceux qui les ont accusés: ne connoît-on pas les meurtriers de Jules Cesar, quoiqu'il n'ayent jamais été ni interrogés ni confrontés?

De ce que l'amiral ne fut point confronté à l'assassin du duc Guise, il s'ensuit seulement que l'on ne pouvoit lui faire son procès en vertu de la seule déposition de Poltrot: mais il ne s'ensuit nullement que l'on ne puisse être fondé à croire que l'amiral avoit eu beaucoup de part au crime de Poltrot. Il l'accusa dans sa premiere & dans sa derniere confession; & si l'on ne jugea pas à propos d'approfondir cette accusation, c'est qu'il n'étoit pas facile de mettre en justice le chef d'un parti qui avoit actuellement les armes à la main; & avec lequel on étoit en négociation pour faire la paix. D'ailleurs l'amiral recusoit le parlement, il ne vouloit point comparoître, ni être interrogé devant ce tribunal; il eût donc fallu lui en former un exprès, qui ne fût composé que de commissaires de son choix ou de son goût. Ainsi on prit le parti d'abandonner le coupable qu'on avoit en main à la justice ordinaire, & de laisser à l'amiral le soin de se justifier comme il le pourroit dans l'esprit du public; & l'on ne peut nier que dans l'état où étoient les choses, ce parti ne fût le plus sage qu'il y eût à prendre.

Il faut avouer cependant que les dépositions de Poltrot, quelque très-circonstanciées par rapport à l'amiral, laissent toujours quelque soupçon & quelque incertitude sur la part qu'il avoit à l'assassinat du

duc de Guise. Les huguenots prétendoient que ces dépositions lui avoient été suggerées par les partisans de la maison de Guise, qui avoient alors beaucoup de crédit à la cour.

Mais ce qui leve toute difficulté, c'est que les dépositions de Poltrot se trouvent en quelque sorte confirmées par la lettre que l'amiral écrivit à la reine, & par les réponses qu'il publia contre ces dépositions : on en sera convaincu par les réflexions suivantes.

Mem. de Condé, t. 4. p. 303. 304.

1°. Il dit dans sa lettre à la reine mere, » j'ai toujours empêché » de tout mon pouvoir que telles entreprises ne se missent à exécu- » tion, & de cela en ai je plusieurs fois tenu propos à monsieur le » cardinal de Lorraine & à madame de Guise, & même à vôtre ma- » jesté, laquelle se peut souvenir combien j'ai été contraire à cela. » Mais il ajoute, *reservé depuis cinq ou six mois en çà que je n'ai pas fort contesté contre ceux qui montroient avoir telle volonté.*

Il donne ensuite pour raison de ce changement, qu'il étoit venu des personnes, *que je nommerai*, dit-il, *quand il en sera temps, qui disoient avoir été pratiqués pour me venir tuer.*

Il avoue donc que depuis six mois il avoit été moins opposé aux assassinats qu'auparavant, & il cherche à se justifier par une prétendue conjuration dont il ne donne aucune preuve, si ce n'est le témoignage de certaines personnes qu'il ne nomme point. Croira-t-on que s'il avoit eu connoissance que le duc de Guise eût tenté le premier de le faire assassiner, l'amiral eût gardé le silence sur un fait si capable de rendre odieux son plus mortel ennemi, & dont il eût été en état de donner des preuves? Croira-t-on qu'il eût attendu à en parler publiquement que le duc de Guise fût assassiné? Qu'auroit-il pû dire de plus plausible & de plus capable d'imposer au public, pour justifier sa haine contre messieurs de Guise, qu'il cherchoit à décrier dans ses manifestes par toutes sortes d'accusations, que de publier ces noirs projets, qu'il accuse après coup le duc de Guise d'avoir formé contre lui. On doit donc regarder ce discours de l'amiral comme une récrimination avancée sans aucune preuve contre un ennemi mort, qui n'étoit plus en état de se défendre.

Addit. aux mémoires de Castelnau, t. 2. l. 4.

Monsieur le Laboureur pour justifier l'amiral & les autres seigneurs protestans de l'assassinat du duc de Guise, employe une raison qui ne paroît pas fort concluante. *La conspiration de Poltrot*, dit-il, *ne se fit point avec participation de l'amiral de Châtillon, du comte de la Rochefoucault & des sieurs de Soubise & du Pougnitres . . . . cela ne se peut croire de personnes de cette qualité.*

Il faudroit donc mettre l'incapacité de commettre un grand crime parmi les privileges & les prérogatives de la noblesse; & toutes les fois que l'on voit dans l'histoire quelque homme d'une haute naissance impliqué dans une affaire odieuse, il suffiroit de dire pour le justifier : *Cela ne peut se croire de personnes de cette qualité.* Monsieur le Laboureur tâche ensuite de rejetter toute la honte de ce crime sur Theodore

de Beze, dont les intérêts étoient si peu separés de ceux de l'amiral dans cette affaire, que ce grand seigneur ne dédaigna pas de joindre dans un même écrit sa propre justification à celle du ministre, dont il se rendit en quelque sorte garant, en le signant conjointement avec lui.

2°. L'amiral avoue dans ses premieres réponses aux interrogatoires de Poltrot, » que ledit Poltrot s'avança, lui faisant son rapport sur ce » qu'il avoit vû dans le camp du duc de Guise, jusques à lui dire *qu'il* » *seroit aisé de tuer le duc de Guise* « : mais il ajoute, » que ledit sei- » gneur amiral n'insista jamais sur ce propos, d'autant qu'il l'estimoit » pour chose du tout frivole & sur sa vie & son honneur n'ouvrit ja- » mais la bouche pour l'inciter à l'entreprendre. «

Cependant il est encore constant par les réponses de l'amiral, qu'il donna cent écus à Poltrot pour acheter un cheval qui fût un excellent coureur.

Ainsi l'amiral est convaincu par son propre aveu; 1°. d'avoir sû de la bouche de Poltrot que la pensée lui étoit venue dans l'esprit de tuer le duc de Guise, parce que la chose lui paroissoit facile à exécuter. 2° De lui avoir donné cent écus pour acheter un cheval de prix, afin d'échapper à ceux qui le poursuivroient. Que faut-il davantage pour faire regarder l'amiral comme complice de Poltrot? Savoir d'un homme qu'il a dans l'esprit de commettre un grand crime, & lui fournir dans le même moment les moyens de le commettre impunément, n'est-ce pas évidemment y participer? Si l'amiral avoit eu quelque respect pour les loix de la probité & de l'honneur, se seroit-il contenté de garder le silence sur la proposition de Poltrot? lui auroit-il donné une somme d'argent pour le mettre en état d'exécuter avec plus de sûreté le crime qu'il étoit tenté de commettre? Un pareil aveu ne suffiroit-il pas pour couvrir un homme d'opprobre, & pour le mettre en justice comme un criminel en pareille circonstance.

On fut si frappé de ces réflexions lorsque l'amiral eût publié sa premiere apologie, qu'il se crut obligé d'en faire une seconde: mais quoiqu'elle soit écrite avec plus de soin & plus d'art que la premiere, on peut dire qu'elle n'est pas plus satisfaisante. L'amiral y explique seulement plus au long les raisons qui l'avoient déterminé à donner à Poltrot cent écus pour acheter un cheval; il prétend que Poltrot n'avoit été envoyé d'abord au camp du duc de Guise qu'en qualité d'espion, & que l'étant venu trouver au village de Neuville à sept lieues d'Orleans, il lui fit un rapport de tout ce qu'il avoit remarqué; que sur ce rapport il jugea à propos de le renvoyer dans ce camp pour avoir de plus grands éclaircissemens sur les projets du duc de Guise, & que Poltrot s'étant plaint de ce qu'il n'étoit pas bien monté, il lui donna cent écus pour acheter un meilleur cheval. Mais il avoue encore que *quand ledit Poltrot lui avoit auparavant tenu propos qu'il seroit aisé de*

Mem. de Condé, t. 2. p. 143.

tuer ledit seigneur de Guise, il ne lui en a jamais rien répondu pour dire que ce fût bien ou mal fait.

On peut dire que cet aveu réitéré mettoit en quelque sorte le comble au deshonneur de l'amiral. Croyoit-il donc, cet homme que l'on a osé nous vanter tant de fois comme la probité même, croyoit-il qu'il suffisoit pour éviter la honte d'un crime, de ne rien *répondre* à celui qui le propose *pour dire que ce fut bien ou mal fait?* Peut on rien voir de plus indigne & de plus lâche que la façon dont-il s'exprime sur la mort du duc de Guise dans sa lettre à la reine mere?

Ne pensez pas que ce que j'en dis soit pour le regret que j'aye à la mort de monsieur de Guyse. Car j'estime que ce soit le plus grand bien qui pouvoit advenir au royaume & à l'église de Dieu & particulierement au roi & à toute ma maison. Il le regardoit donc, ce duc de Guise comme un ennemi bien redoutable, il reconnoissoit donc que s'il eût vécu, le parti protestant auroit eu bien de la peine à se soutenir. Nous ne voyons point que César qui n'étoit qu'un heros payen ait rien dit de semblable quand on lui présenta la tête de Pompée.

Mem. de Condé, t. 4. p. 416. Les protestans applaudirent si ouvertement à l'action de Poltrot, que l'on peut la regarder comme un crime qui fut en quelque sorte avoué de tout le parti. Ils publierent un écrit où ils prétendirent que l'on avoit eu tort de faire le procès à Poltrot, qui n'avoit agi que par l'autorité légitime du magistrat auquel il étoit obligé d'obéir. Or, ce magistrat ne pouvoit être que l'amiral & les autres chefs du parti protestant. Ils dirent encore que ce meurtre devoit être regardé, comme un acte légitime d'hostilité, la guerre ayant été déclarée entre les deux partis,& l'amiral même tâcha de faire valoir ce moyen de défense dans sa seconde apologie. Mais qu'avoit-il besoin de se justifier, si l'assassinat du duc de Guise étoit un acte d'hostilité légitime? N'étoit-ce pas avouer que c'étoit un crime, que de publier jusques à deux apologies pour montrer qu'il n'en étoit pas coupable? On remarque sensiblement dans ces deux apologies les discours ordinaires de ces criminels, à qui la vérité échappe en quelque sorte malgré eux, à travers les nuages dont ils s'efforçent de la couvrir.

La paix fut conclue à Orleans sans la participation de l'amiral, qui étoit encore en Normandie. Il se hâta de revenir à Orleans, & il se plaignit de ce que le prince de Condé s'étoit rendu trop facile en traitant avec la cour. Il se retira ensuite avec son frere Dandelot dans sa terre de Châtillon-sur-Loin, & c'est de-là qu'il fit publier sa seconde apologie. Elle ne fit pas plus d'impression que la premiere. Il apprit que tous les princes de la maison de Guise se disposoient à le poursuivre au parlement de Paris au sujet de l'assassinat de feu duc de Guise. Cette nouvelle alarma l'amiral & tout son parti. On présenta un

Mem. de Condé, t. 4. p. 423. mémoire à la reine mere, où l'on lui exposa très-fortement les inconveniens de cette poursuite, que l'on prétendoit être absolument contrai-

re à l'édit de pacification. Le pere Daniel n'ayant donné qu'un récit fort abregé de cette affaire, on a cru devoir y suppléer par un plus grand détail.

L'amiral prit la résolution de venir à la cour pour empêcher le procès dont il se voyoit menacé : la reine mere craignit que sa présence ne rallumât la guerre civile. Messieurs de Guise avoient rassemblé un grand nombre de gentilshommes attachés à leur maison qui les accompagnoient par-tout, & qui paroissoient disposés à venger la mort du duc de Guise par des voies de fait, en cas qu'il ne leur fût pas possible d'avoir recours à celle de la justice. Si l'amiral étoit venu trouver le roi dans cette circonstance, il n'auroit pas eu une suite moins nombreuse de seigneurs & de gentilshommes protestans, & il y avoit lieu de craindre que les deux partis n'en vinssent aux mains au milieu de la cour ; elle fit part de ses alarmes au prince de Condé. Les protestans menagoient alors Catherine de Medicis, & le prince pour se conformer aux intentions de la reine, partit lui-même pour détourner l'amiral de son dessein. Il le trouva à Essonne sur le chemin de Fontainebleau à Paris, & il lui parla si fortement, qu'il le détermina à s'en retourner à Châtillon-sur-Loin. Ils convinrent seulement que Dandelot iroit à la cour avec le prince de Condé, pour y soutenir les intérêts de son frere.

Lorsqu'ils y furent arrivés le prince de Condé lut en plein conseil un écrit adressé à la reine mere pour justifier l'amiral : il commençoit ainsi :

» Madame, j'ai été parler à monsieur l'amiral & fait venir ici monsieur Dandelot, pour en présence du roi dire à votre majesté, que monsieur l'amiral m'a assuré & le croi, que tout ce qui a été ou pourroit être ajouté, présumé & mis en avant contre lui, sur le fait de la mort de monsieur de Guise, outre ce qu'il a confessé & fait imprimer, est faux ». Dans la suite de l'écrit on représentoit que la confrontation avec Poltrot demandée par l'amiral avoit été refusée ; que toute recherche sur le meurtre du duc de Guise étoit contraire à l'édit de pacification ; que cependant l'amiral ne refusoit pas un jugement juridique, pourvû que sa conduite fût examinée par des juges non suspects, & que le prince étoit résolu de prendre le parti de l'amiral dans cette affaire.

Cet écrit fut lû à Saint-Germain, où étoit la cour le 15 Mai 1563. Après que le prince de Condé en eût fait lui-même la lecture, il parla en peu de mots pour appuyer ce qu'il venoit de lire. Alors le maréchal de Montmorenci prenant la parole, dit, que puisqu'il ne s'agissoit ni du roi, ni de la religion dans cette querelle particuliere, *l'intention de monsieur le connétable étoit de porter ses neveux comme ses propres enfans, & y employer toute sa puissance, parens, amis, alliez & serviteurs ; ce qu'il déclaroit tant de la part de mondit sieur le connétable que de la sienne.* Mem. de Condé, t. 5. p. 22.

Dandelot après avoir témoigné la peine de l'amiral son frere, sur ce

qu'on l'avoit empêché de venir rendre ses devoirs au roi, & se justifier contre les calomnies de ses accusateurs, ajouta, que puisqu'on demandoit justice, il la demandoit pareillement afin que l'on informât des actions du feu sieur de Guise, esperant par *bonnes & justes preuves faire apparoître des choses pour lesquelles, il y en avoit qui n'auroient plaisir d'avoir été cause d'un tel remuement de ménage.*

On verra bientôt quel devoit être l'objet de cette information contre la mémoire du duc de Guise, dans l'extrait que nous donnerons d'une requête qui fut présentée par l'amiral.

Il y a grande apparence que l'écrit lû par le prince de Condé, & les discours que le maréchal de Montmorenci & Dandelot tinrent au conseil du 15 Mai, avoient été concertés avec la reine mere.

Elle songeoit alors à reprendre la ville du Havre dont les Anglois s'étoient emparés, & elle craignoit que la querelle de la maison de Guise avec celle de Châtillon, ne mît obstacle à l'exécution de ce dessein; ainsi elle fit rendre un arrêt du conseil, pour défendre aux deux maisons sur peine de désobéissance d'agir l'une contre l'autre par voie de fait; ni même d'avoir recours à celle de la justice, jusqu'à ce que la guerre déclarée à l'Angleterre fût entierement terminée.

Cet arrêt suspendit la querelle pour un temps: mais après le voyage de la cour en Normandie, elle recommença plus vivement que jamais. On a remarqué dans une note que ce fut à Meulan & non à Paris, comme l'assure le pere Daniel d'après monsieur de Thou, que la maison de Guise vint présenter sa requête au roi. La relation du temps, imprimée dans les mémoires de Condé, porte que *lesdits sieurs de Guise* employerent les mois d'Août & de Septembre à rassembler leurs partisans, *en intention de venir avec un grand préparatif & cérémonie demander justice de la mort du feu duc de Guise en la cour de parlement, toutes les chambres assemblées, le roi séant en son lit de justice à Paris; où néanmoins sa majesté ne put arriver au temps qu'ils avoient projetté, à l'occasion de la maladie de la reine, survenue à Meulan. Cela fut cause qu'ils se hâterent de venir trouver leurs majestés audit Meulan, menaçans ouvertement d'avoir vindicte de ladite mort par justice ou par force, & là présenterent à l'issue des vêpres une requête au roi étans à genoux.*

Mem. de Condé, t. 4. p. 607. Cette requête est datée du 26 Septembre 1563, c'est le jour qu'elle fut présentée. Elle est signée de Charles Cardinal de Bourbon, Louis de Bourbon duc de Montpensier, & François de Bourbon (son fils) qui pendant la vie de son pere, porta le titre de prince Dauphin d'Auvergne; Anne d'Est veuve du duc de Guise; Leonor d'Orleans duc de Longueville; Henri de Lorraine duc de Guise; Louis cardinal de Guise; Claude de Lorraine duc d'Aumale; Jacques de Savoie duc de Nemours, René de Lorraine marquis d'Elbeuf. Ce fut Antoinette de Bourbon mere du duc de Guise, assassiné par Poltrot qui la présenta. Le nom de cette princesse ne se trouve point au bas de la requête: mais la requête commence ainsi. *Supplient très-humblement Antoinette de*

Bourbon, veuve de feu Claude de Lorraine, en son vivant duc de Guise, pair de France; mere de défunt François de Lorraine, en son vivant duc de Guise, pair, grand-maître & grand chambellan de France, &c. Elle avoit alors soixante & neuf ans. Le roi ayant reçû la requête, lui répondit : Elle étoit née en 1494.

» il me semble avoir oui dire que Dieu faisoit regner les rois par la » justice: c'est pourquoi, je vous ai ci-devant dit, ma cousine, que je » vous la ferai faire quand vous m'en requerriez. Le cas me semble si » malheureux, fait à un prince tant recommandé de ses services, & » qui tenoit le lieu en l'armée que j'avois, lorsqu'il fut si malheu- » reusement tué, que moi-même je la poursuivrois : pour ce veux-je » qu'elle soit ouverte, & faite si bonne que Dieu & le monde en de- » meure satisfait, & ma conscience déchargée.

Outre cette réponse verbale, on en fit une par écrit, qui fut mise au bas de la requête, & signée de l'Aubespine. Elle étoit concue en ces termes :

» Le roi a permis & permet aux supplians poursuivre en justice, » pour le fait mentionné en la présente requête, pardevant les juges » des pairs de France, lieutenans généraux de sa majesté, où la con- » noissance de ladite cause en appartient. Fait au conseil privé dudit » seigneur, tenu à Meulan le 26[e] jour de Septembre, l'an 1563.

Après une telle réponse, il semble que la maison de Guise n'avoit plus qu'à présenter sa requête au parlement de Paris, pour faire informer contre l'amiral : mais la reine mere n'avoit pas dessein de laisser poursuivre cette affaire au parlement. A peine eut-on permis à la maison de Guise d'intenter ce procès, qu'on évoqua au grand conseil toutes les affaires qui concernoient l'amiral, & que l'on en ôta la connoissance à tous les autres tribunaux. Il y avoit deux mois que le cardinal de Châtillon sollicitoit cette évocation au nom de ses deux freres absens. Il en avoit parlé plusieurs fois au roi & à la reine mere pendant le voyage de la cour en Normandie. Il l'obtint enfin; & par là toutes les procedures des Guises furent arrêtées.

Ils présenterent plusieurs requêtes contre cette évocation, qui furent communiquées à l'amiral. Chacun de part & d'autre rassembla ses amis, & la reine craignant toujours les suites de cette division, fit défendre de la part du roi aux Guises & aux Châtillons de se faire accompagner par d'autres gentilshommes que par ceux qui étoient de leur maison. Cette défense fut intimée à l'amiral par le comte de Charni qui se transporta exprès à Châtillon sur Loin. Il y trouva une grande quantité de noblesse huguenote qui étoit venue de tous côtés offrir son secours à l'amiral. La cour étant partie pour Fontainebleau, l'amiral résolut de se présenter au roi & à la reine mere lorsqu'ils y seroient arrivés. Mais ils n'y resterent qu'un jour, & l'amiral ne put les joindre qu'à Chailly. Il demanda la permission de rester auprès de la personne du roi, selon le droit que lui en donnoit sa charge d'amiral, & le rang qu'il tenoit dans le royaume. Il s'étendit fort au long sur

le procès que la maison de Guise prétendoit lui intenter. Il soutint que l'assassinat du duc de Guise étant *couvert* par l'édit de pacification. Il n'étoit aucunement tenu de s'en justifier, que si ce fait pouvoit être soumis à l'examen de la justice, il ne devoit être examiné que *par gens faisans profession des armes, & non par la chicanerie, mal séante à personnes de telle qualité.*

Ainsi non-content de recuser le parlement de Paris & celui de Toulouse, de Bourdeaux, de Dijon & de Rouen, où l'on avoit proposé de renvoyer l'affaire, l'amiral sembloit vouloir décliner même le grand conseil, malgré l'évocation qu'il avoit obtenue, puisque ce tribunal n'étoit certainement pas composé de *gens faisans profession des armes*, & que l'affaire ne pouvoit y être discutée que par *la chicannerie, mal séante*, selon lui *à personnes de telle qualité.* Il dit encore que les Guises ne pouvoient pas se plaindre qu'on ne leur eût pas fait justice, puisque Poltrot avoit été condamné à des supplices que l'on n'avoit pas fait souffrir à ceux mêmes qui avoient tué ou empoisonné les rois, ou les enfans des rois; qu'ils ne pouvoient pas dire non plus que l'on n'eût pas fait assez d'honneurs funebres, pombes & cérémonies au corps du duc de Guise après sa mort, puisque ces cérémonies avoient été plus grandes & plus remarquables que celles que les rois ont accoutumé d'avoir; & que pour le moins elles avoient été bien différentes de celles qui furent faites au feu roi François II. auquel les Guises avoient tant d'obligation, que la ville de Paris avoit été audevant du corps, qu'elle avoit porté le deuil, que le cœur du duc avoit été inhumé dans l'église de Notre-Dame, &c.

L'amiral réduisoit donc toute la justice & toute la satisfaction que la maison de Guise pouvoit demander pour le meurtre du duc de Guise, au supplice de Poltrot & aux honneurs funebres que l'on avoit rendus à ce duc après sa mort. Encore fait-il assez entendre que ces honneurs lui paroissoient excessifs. Il ne se contentoit pas d'avoir fait mourir lâchement par un assassinat prémédité, ce grand capitaine dont il étoit jaloux, & qui soutenoit contre lui avec tant de vigueur l'autorité royale & la vraie religion : il envioit en quelque sorte à une famille affligée, la seule consolation que le roi pouvoit lui donner dans l'extrême douleur qu'elle ressentoit d'une si grande perte.

Il ajouta cependant que les voies de la justice étoient ouvertes au grand-conseil, & il consentit que son affaire fût portée à ce tribunal qui a été choisi, dit-il, *comme non suspect ni récusable, pour ne s'être cette compagnie déclarée partiale durant ces troubles.*

Si l'amiral récusoit les parlemens, les Guises s'obstinoient pareillement à récuser le grand-conseil. Le pere Daniel en parlant de cette récusation du grand-conseil par les Guises, dit qu'il n'en *fait pas la raison.* Il y a apparence que l'amiral n'avoit demandé que ses causes y fussent commises, que parce qu'il se croyoit sûr d'y trouver beaucoup de faveur, ce qui suffisoit pour que les Guises refusassent d'y porter

porter l'affaire du monde la plus intéressante pour l'honneur de l'amiral & de son parti. D'ailleurs l'amiral assure que cette *compagnie étoit la seule qui ne s'étoit pas déclarée partiale durant les troubles ;* expression qui signifioit dans le stile des huguenots, qu'elle étoit composée de calvinistes, ou du moins de gens déterminés à les protéger.

La cour affecta de paroître contente des raisons que l'amiral allégua pour se justifier. Il suivit le roi jusqu'à Paris, où il vint braver les Guises & la colére du peuple de Paris, qui leur étoit fort attaché. Les Guises le voyant à la cour, crurent apparemment que la reine-mere les avoit abandonnés. La duchesse de Guise déclara publiquement qu'elle ne prétendoit pas se déclarer partie contre. L'amiral & tous les princes de la maison de Lorraine qui étoient logés au Louvre, se rendirent à l'hôtel de Guise, où ils se faisoient garder comme dans une forteresse. L'amiral triompha de leur retraite ; il se prévalut de la déclaration qu'avoit fait la duchesse de Guise en disant que lorsqu'il n'y avoit plus de partie, il ne pouvoit plus y avoir de procès. Il engagea quelques gentilshommes huguenots que l'on soupçonnoit d'avoir eu connoissance du dessein qu'il avoit tramé avec Poltrot de dire au roi & à la reine mere, que tout ce que l'on imputoit à l'amiral au sujet de l'assassinat du duc de Guise étoit faux. Cependant les Guises comprirent la faute qu'ils avoient faite de quitter le Louvre.

Le cardinal de Guise, madame de Guise & le duc de Nemours revinrent s'y loger. Madame de Guise se déclara de nouveau partie contre l'amiral, & présenta requête au parlement : mais sa requête fut rejettée à cause de l'évocation au grand-conseil, qu'on avoit accordée à l'amiral. La duchesse de Guise se pourvut au roi même contre cette évocation, & l'amiral de son côté présenta une requête pour répondre à celle de la duchesse de Guise. Il y expliquoit les plaintes qu'il vouloit intenter en justice contre la mémoire du feu duc de Guise. Il prétendoit l'accuser d'avoir pris les armes sans *l'aveu du roi & sans délibération du conseil ;* quoique le duc de Guise ne commandât que les troupes du roi, qui lui donna après la bataille de Dreux la qualité de lieutenant général du royaume. L'amiral dans la même requête veut faire un crime à la maison de Guise de ce que sachant en sa conscience que l'amiral est très-innocent de *l'occision dudit défunt*, elle ne continuoit cette poursuite que pour attenter à la vie & à l'honneur dudit amiral, qui sous *l'autorité de monsieur le prince de Condé, s'étoit opposé aux entreprises contre le roi.*

Ainsi, ce n'étoit point le duc de Guise qui avoit fait la guerre aux huguenots pour le roi, c'étoient les huguenots qui sous l'autorité de monsieur le prince de Condé avoient fait la guerre au duc de Guise pour défendre le roi. Il faut cependant avouer que l'amiral sembloit autorisé à soutenir une prétention si ridicule par l'édit même de pacification, dans lequel le roi avoit déclaré que tout ce que les huguenots

avoient fait pendant la guerre, *s'étoit fait à bonne fin & intention*, & *pour son service*.

On doit remarquer que l'amiral ne parle point dans sa requête de ce prétendu dessein de le faire assassiner, qu'il avoit imputé au duc de Guise dans ses réponses aux dépositions de Poltrot.

Vers le même temps le capitaine Charry fut assassiné au bout du pont saint Michel, entre huit & neuf heures du matin, par un gentilhomme du Poitou nommé Chastellier-Portaut, qui étoit guidon des gendarmes de l'amiral.

Charry étoit mestre de camp du régiment des gardes-Françoises, & en cette qualité il refusoit d'obéir aux ordres de monsieur Dandelot qui avoit été rétabli dans sa charge de colonel général de l'infanterie. On fut persuadé que ce meurtre avoit été commis par ordre de Dandelot & du consentement de l'amiral; les huguenots publierent; 1°. Que Chastellier n'avoit cherché qu'à venger la mort de son frere, que Charry avoit tué quatorze ans auparavant; 2°. Que Charry avoit eu le temps de mettre l'épée à la main, & qu'il *ne fit pas selon la réputation qu'on lui donnoit*.

Brulart au contraire assure dans son journal que Charry fut tué & massacré *sans avoir jamais loisir de mettre la main aux armes*. Brantome ajoute que Chastellier *lui donna un grand coup d'épée, & la lui tortilla par deux fois dans le corps pour faire la plaie plus grande*.

Mem. de Condé, t. 5. p. 41.

Le roi même paroît confirmer le récit de Brulart & de Brantome dans une lettre qu'il en écrivit en ce temps-là au maréchal Damville, gouverneur du Languedoc, ou il est parlé de cet assassinat en ces termes: *Je vous dirai aussi qu'il est advenu ces jours passés que Chastellier Portaut, a tué le plus malheureusement du monde le capitaine Charri, en cette ville, qui est un acte si mechant & si malheureux, que je desire infiniment la punition en être faite, ayant envoyé par tout mon royaume pour cet effet. Et pour cette cause s'il se retire en votre gouvernement, je le vous recommande & prie donner ordre que je le puisse avoir en quelque façon que ce soit.* On ne se feroit pas exprimé de la sorte en ce temps-là sur un duel où l'aggresseur eût suivi toutes les regles de l'honneur. Cette lettre du roi est datée du 8 Janvier 1563, ancien style; & Charry avoit été assassiné le dernier jour de Décembre, selon le journal de Brulart; & non pas le 30 Novembre comme l'a dit l'auteur du 14e tome des hommes illustres de France, dans la vie de l'amiral de Coligni.

Lorsque la reine mere apprit cette nouvelle, elle étoit au Louvre avec l'amiral & son frere Dandelot. Elle leur dit qu'on ne manqueroit pas de les soupçonner encore d'avoir été les auteurs de ce meurtre. Dandelot parut piqué de ce discours; & l'amiral prenant la parole, dit qu'il étoit si éloigné d'avoir conseillé cet assassinat, qu'il avoit même empêché depuis peu messieurs de la Force de tirer vengeance d'une insulte qu'ils croyoient avoir reçue du capitaine Charry. Le roi

ordonna que Charry fût enterré dans l'église de Notre-Dame de Paris. Ce qui fut exécuté le premier Janvier, & on l'inhuma auprès de l'endroit où l'on avoit placé le cœur du feu duc de Guise.

Quelque temps après Chastellier-Portaut & les gentilshommes qui l'accompagnoient lorsqu'il tua Charry, furent pendus en effigie au mois de Février 1564. nouveau style.

Le quatrieme Janvier de la même année, la duchesse de Guise avoit présenté une nouvelle requête pour prier le roi & la reine mere de porter un jugement sur les raisons que l'amiral avoit alleguées pour prouver qu'il ne pouvoit être mis en justice au sujet de l'assassinat du feu duc de Guise; elle déclaroit en même-temps qu'elle persistoit dans toutes ses autres demandes contre l'amiral. La cour prit enfin le parti d'assoupir cette affaire par un arrêt du conseil, qui déclara que le roi se réservoit à lui seul & à la reine sa mere la connoissance du procès, & qu'il suspendoit toutes les procédures pour trois ans. Cet arrêt est daté de Paris, le 5e jour de Janvier 1563, ancien style. Mémoires de Condé, t. 4. p. 415.

Le roi fit part de cette décision au Maréchal Danville, par la lettre dont on vient de parler. *Je vous advise*, lui dit-il, *que voyant le peu de moyen qu'il y avoit de trouver une fin au fait de la justice de la mort de mon cousin le duc de Guise, pour la difficulté qu'il y avoit de leur pourvoir de juges, à cause des récusations proposées d'une part & d'autre, j'ai réservé la cause à moi, & remis le jugement d'icelle d'ici à trois ans, durant lequel temps, tant mesdits cousins de Guise, que le sieur de Châtillon & ses freres ont promis & juré de ne se rien demander, ni par armes, ni par la justice. Lequel moyen a été trouvé si bon que cela nous a mis en repos, & délivré de la peine où nous étions pour cette querelle.* Memoires de Condé, t. 5. p. 41.

Les trois années marquées dans l'Arrêt du conseil & dans la lettre du roi, alloient expirer lorsque le roi obligea les Guises de se réconcilier avec les Colignis, pendant le séjour que la cour fit à Moulins à la fin de 1565, & au commencement de l'année 1566; & en conséquence de cette réconciliation, l'amiral fut déchargé de l'accusation par un arrêt du conseil. Ainsi la mort du duc de Guise ne fut proprement vengée qu'au massacre de la Saint-Barthelemy. Et si ce massacre fut projetté, comme il y a lieu de le croire, dès le temps que l'on chercha à attirer l'amiral à la cour, on peut dire que jamais affaire ne fut conduite avec une dissimulation plus profonde & plus soutenue.

Le roi lui avoit écrit pour l'inviter à se rendre auprès de lui, & il le reçut à Blois avec les plus grandes marques d'affection. Il courut l'embrasser, l'appella son pere, lui accorda sans difficulté toutes les graces qu'il pouvoit désirer, & entre autres, il lui fit un don de cent mille livres pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites pendant les dernieres guerres. Il y ajouta une permission signée de sa main, de revendiquer les meubles qu'on avoit enlevés du château de de Châtillon-sur-Loin, par-tout où il les trouveroit. Il écrivit au duc de Savoye, à la sollicitation de l'amiral, en faveur des huguenots de Bresse. Enfin,

il n'oublia rien, pour lui persuader qu'il n'avoit plus à attendre de lui que des faveurs.

D'Aubigné, t. 2. l. ch. 2.

L'amiral voulut aller à Châtillon-sur-Loin; le roi le lui permit en lui disant : *Je sai que vous aimez le jardinage.* Il y demeura quelques mois, & pendant tout le temps qu'il y fut, le roi lui écrivoit souvent de sa propre main, pour lui parler de la guerre de Flandre, que l'amiral avoit fort à cœur. Coligni étant revenu à la cour au mois de Novembre 1571. obtint sans peine la grace d'un gentilhomme nommé Villandri, à qui le prevôt de l'hôtel avoit ordre de faire son procès, & qui étoit en danger de perir sur un échaffaut. Le roi badinant avec ce gentilhomme, l'avoit pris au collet & lui serroit la gorge avec une violence extrême, car ce prince étoit redoutable dans ces sortes de jeux: Villandri le força de lâcher prise en le serrant au bas-ventre. Le roi étoit entré en fureur, & avoit ordonné au prevôt de l'hôtel de faire le procès à Villandri comme à un criminel de lese-majesté. Les deux reines & le duc de Montpensier avoient demandé sa grace, qui leur fut refusée ; mais dès que l'amiral en eut parlé au roi, cette grace fut accordée sans difficulté. Coligni fit un second voyage à Châtillon-sur-Loin, au commencement de l'année 1572 ; ce fut à son retour qu'il présenta au roi un mémoire sur la guerre de Flandre, que l'on peut voir dans les mémoires de Duplessis Mornai, qui avoit sans doute été chargé par l'amiral de le composer. Monsieur de Thou l'a inseré dans son histoire. Le roi qui ne cherchoit qu'à amuser l'amiral, donna ce mémoire à Jean de Morvillier, garde des sceaux, qui en composa un autre pour le réfuter. Monsieur de Thou l'a aussi rapporté dans son histoire, à la suite de celui qui avoit été présenté par l'amiral.

D'Aubigné. *Ibid.*

Coligni voyant que cette affaire traînoit en longueur, se retira encore à sa terre de Châtillon, où le roi ne cessoit de lui écrire. Teligni, Briquemaut & Cavagnes, qui avoient le plus de part à la confiance de l'amiral, y alloient souvent de la part du roi, & rapportoient ensuite à la cour les réponses de Coligni. Il y revint quelque-temps avant le mariage du roi de Navarre avec la princesse Marguerite. Il devoit se faire à Paris, & il y avoit long-temps que l'amiral n'avoit paru dans cette ville. Il étoit extrèmement odieux aux Parisiens, & le roi fit publier avant l'arrivée de Coligni, une ordonnance très-sévere pour contenir le peuple, & pour prévenir toute espece de trouble & de voie de fait. Malgré tant de belles apparences, l'amiral recevoit des avis de toutes parts de se tenir sur ses gardes, & de se défier de la cour. L'évêque de Valence qui avoit connu ou pressenti les véritables dispositions du roi & de la reine mere à l'égard des huguenots, avoit dit au Comte de la Rochefoucault, avant que de partir pour son ambassade de Pologne, qu'il conseilloit aux huguenots d'être toujours en garde contre les artifices de la cour, & de ne se pas laisser prendre aux appas qu'elle pourroit leur offrir.

Strozzi & le baron de la Garde étoient aux portes de la Rochelle,

& ils faisoient un grand amas de munitions de guerre; la cour prétendoit que ces munitions étoient destinées pour la guerre de Flandre: mais les Rochelois eurent avis que l'on armoit contre eux-mêmes, & que l'on se proposoit de saccager leur ville. Ils en avertirent l'amiral par une lettre datée du 30 Juillet 1572: ils lui marquoient que les soldats de Strozzi disoient publiquement, que sans la promesse qu'on leur avoit faite du pillage de la Rochelle *ils ne se seroient mis aux champs.* L'amiral leur fit réponse le 7 Août, qu'ils n'avoient rien à craindre, & que les troupes qui les alarmoient devoient être parties, ou qu'elles partiroient incessamment.

Le roi affectoit d'être déterminé à la guerre de Flandre: mais il cherchoit toujours quelque prétexte pour la differer. Il dit un jour à Teligni: *Veux-tu que je te die librement, Teligni? Je me défie de tous ces gens-ci; l'ambition de Tavannes m'est suspecte, Vieilleville n'aime que le bon vin, Cossé est trop avare, Montmorenci ne se soucie que de la chasse & volerie; le comte de Retz est Espagnol, les autres seigneurs de ma cour & ceux de mon conseil ne sont que des bêtes; mes secrétaires d'état pour ne rien celer de ce que j'en pense, ne me sont pas fideles; si bien qu'à vrai dire je ne sai par quel bout commencer.*

Quand les seigneurs huguenots entendoient ces discours, ils se persuadoient que le roi n'avoit plus aucune confiance dans ses anciens serviteurs, & qu'il ne se gouverneroit que par les conseils de l'amiral, qui alloit devenir le maître de la cour & de l'état.

Les nôces du roi de Navarre & de Marguerite de France se firent le 18 Août. Monsieur de Thou qui n'avoit alors que dix-neuf ans, raconte qu'étant entré dans le chœur de Notre-Dame après la messe, & se trouvant proche de l'amiral, il s'apperçut qu'en parlant au maréchal Damville, il lui montroit les drapeaux qui avoient été pris sur les huguenots aux batailles de Jarnac & de Montcontour, lui disant que dans peu on les ôteroit pour en mettre d'autres en leur place qui seroient plus agréables à voir. Il ajoute, que l'amiral vouloit parler de ceux que l'on prendroit sur les Espagnols dans la guerre de Flandre, que l'on croyoit resolue; mais que ces paroles furent prises dans un autre sens par les ennemis de l'amiral, qui se persuaderent qu'il avoit voulu parler des victoires qu'il se promettoit dans une nouvelle guerre civile. D'Aubigné dit la même chose.

Après les nôces l'amiral écrivit à sa femme qu'il avoit laissée à Châtillon-sur-Loin; il lui marque dans sa lettre que les nôces de la princesse Marguerite & du roi de Navarre s'étoient faites ce jour-là, & que les trois ou quatre jours qui suivoient seroient *consumés en jeu, banquets, masques, & combats de plaisirs.* Que le roi lui avoit promis de l'écouter quelques jours après au sujet des plaintes que les huguenots faisoient en divers endroits du royaume, sur les atteintes que l'on donnoit à l'édit de pacification. *Car encore que j'aye fort grand desir de vous voir,* lui dit-il, *toutefois vous seriez marrie avec moi, comme j'estime, si j'avois été pa-*

ressieux en telle affaire, & qu'il en fût mal advenu par faute d'y faire mon devoir. Toutes fois ce délai ne tardera pas long-temps mon partement de ce lieu, que je n'aye congé d'en sortir la semaine prochaine.

Il revient ensuite au mariage du roi de Navarre, & il observe que *quatre heures après midi étoient sonnées, quand la messe de l'épouse a été chantée.*

Le mercredi 20 Août on fit entrer dans Paris le régiment des gardes; le roi en avoit prévenu l'amiral, en l'assurant qu'il prenoit cette précaution pour contenir les Guises & le peuple de Paris, & pour les empêcher de rien entreprendre contre les seigneurs protestans.

Le vendredi suivant 22 Août, l'amiral fut blessé par Maurevert d'un coup d'arquebuse, au milieu de la rue, sur les onze heures du matin. Il sortoit du conseil, & il venoit d'accommoder une querelle survenue entre Guerchi & Thianges : il étoit accompagné de Guerchi qui marchoit à sa droite, & il avoit à sa gauche un autre gentilhomme nommé Despruneaux. Le coup qui le frappa fut tiré d'une fenêtre couverte d'un rideau de toile pour cacher l'assassin. Une balle lui cassa, selon d'Aubigné, le *grand doigt*, & selon monsieur de Thou, l'*index* de la main droite. Une autre balle lui entra bien avant dans le bras gauche; d'autres disent dans le bras droit; *s'étant arrêté*, dit le pere Daniel, *& ayant regardé d'où lui venoit le coup, il dit voilà le fruit de ma réconciliation avec le duc de Guise.*

Mem. de Villeroi, t. 4.

M. de Thou dit au contraire ainsi que d'Aubigné, que l'amiral sans s'étonner, se contenta de montrer à ceux qui l'accompagnoient l'endroit d'où le coup étoit parti, & qu'il continua sa route appuyé sur ses domestiques, après avoir ordonné à Piles & à Monneins d'aller rendre compte au roi, de sa part, de ce qui venoit d'arriver.

Le roi étoit alors occupé à jouer à la paume avec Teligni & le duc de Guise; l'amiral venoit de les quitter, lorsque leur partie alloit commencer. Quand le roi apprit qu'il étoit blessé, il parut étonné & dit : *N'aurai-je donc jamais de repos, & y aura-t-il tous les jours de nouveaux troubles?* Le pere Daniel dit, qu'il se retira au Louvre, *& qu'il donna ordre d'arrêter le duc de Guise, qui fut contraint de se cacher.* Monsieur de Thou & d'Aubigné, disent seulement que le duc de Guise sortit promptement du jeu de paume & se retira.

Thuan. l. 52.

A peine l'amiral fut-il rentré dans sa maison, que le bruit de cet assassinat s'étant répandu, le roi de Navarre & le prince de Condé vinrent lui rendre visite. Ce fut alors qu'il dit, selon monsieur de Thou : *Est-ce donc là cette belle réconciliation dont le roi s'est rendu garant?* Il vouloit parler de sa réconciliation avec la maison de Guise. Ambroise Paré, premier Chirurgien du roi, fut mandé aussi-tôt pour panser ses plaies : il trouva que la gangrene commençoit à paroître au doigt, & il jugea à propos de le couper : mais comme les ciseaux dont il se servit n'étoient pas assez tranchans, il fut obligé de les ouvrir & de les serrer jusques à trois fois. L'amiral ne donna pas la moindre marque

d'impatience. On lui fit deux incisions au bras d'où l'on retira la balle qui y étoi entrée. Un nommé Maure qui avoit été ministre de la feue reine de Navarre, & Merlin qui servoit actuellement le prince de Condé, étoient auprès de l'amiral : il leur dit quelques paroles pour témoigner sa soumission à la volonté Divine. Tandis qu'on lui faisoit des incisions au bras, il dit à l'oreille de Merlin de distribuer cent écus d'or aux pauvres de l'église de Paris; c'est-à-dire, de l'église protestante établie à Paris. Monsieur de Thou qui rapporte ce fait assure qu'il le tenoit de Paré. Le roi de Navarre & le Prince de Condé allerent se plaindre au roi de cet assassinat, & lui demanderent la permission de se retirer puisque leur vie n'étoit plus en sûreté dans Paris. Le roi leur répondit que c'étoit lui-même que l'on avoit blessé dans la personne de l'amiral; qu'il étoit résolu de tirer vengeance de cet attentat, & que ceux qui en étoient les auteurs, les fauteurs & les complices seroient punis d'une maniere qui serviroit d'exemple à la postérité. Thuan. l. 52.

Il les pria ensuite de rester à Paris pour être témoins de la punition des coupables. La reine mere ajouta que si l'on n'arrêtoit pas cette licence, bientôt on viendroit assassiner le roi jusques dans son lit; & tout cela fut dit d'un air si persuasif, que les deux princes n'eurent pas le moindre soupçon qu'on voulût les tromper & qu'ils ne pensèrent plus à sortir de Paris. Monsieur de Sulli assure dans ses mémoires, que ce n'est point donner à toute cette conduite de Catherine & de son fils un nom trop fort, que de l'appeller un prodige presque incroyable de dissimulation. Le roi fit partir des cavaliers pour arrêter l'assassin qu'on ne connoissoit pas encore, & toutes les portes de Paris furent fermées excepté deux que l'on laissa ouvertes pour le passage des vivres. On y mit des sentinelles afin que le coupable ne pût échapper : mais il avoit eu soin de prendre les devants, & toutes ces précautions furent inutiles. L. 1. nouv. édit.

Christophe de Thou premier président, Bernard Prevost seigneur de Morsan président au mortier, & Jacques Viole conseiller au parlement, interrogerent un laquais & une servante que l'on avoit arrêtés dans la maison d'où l'on avoit tiré sur l'amiral. Cette maison appartenoit à un chanoine de saint Germain-de-l'Auxerrois nommé Villemur, qui avoit été précepteur du duc de Guise : il y avoit quelques jours qu'il étoit en campagne, & l'on ne trouva dans la maison que sa servante & un laquais que Maurevert avoit pris à son service depuis fort peu du temps. Thuan. l. 52.

La servante déposa que Villiers seigneur de Chailli, maître d'hôtel du roi & intendant du duc de Guise, lui avoit amené la veille de l'assassinat un officier dont il ne lui dit point le nom : mais qu'il lui recommanda seulement, comme étant un intime ami du chanoine Villemur, & que sur la parole du sieur de Chailli, elle avoit logé cet officier dans la chambre du chanoine qui étoit absent.

Le laquais ne donna pas de plus grandes lumieres. Il déclara seulement qu'il étoit depuis peu de jours au service de l'assassin, dont il ne savoit pas trop bien le nom, parce qu'il s'étoit donné lui-même deux noms différens, dont l'un étoit Bolland & l'autre Bondol; il ajouta qu'il avoit envoyé de grand matin au sieur de Chailli, pour le prier de sa part d'avoir grand soin de tenir prêts les chevaux qu'il lui avoit promis. Les trois commissaires du parlement ayant reçu ces deux dépositions, se transporterent au Louvre pour en rendre compte au roi. Il ordonna au sieur de la Chastre capitaine de ses gardes d'arrêter Chailli, qui avoit eu soin de se cacher, ainsi on le chercha inutilement.

L'amiral fit prier le roi par le maréchal Damville & par Teligni de le venir voir, parce qu'il avoit des affaires importantes à lui communiquer. Le roi y alla sur les deux heures après midi. Il étoit accompagné de la reine mere, des ducs d'Anjou & d'Alençon ses deux freres, du duc de Montpensier, du duc de Nevers, des maréchaux de Cossé & de Tavannes, du comte de Retz, du sieur de Villars, des sieurs de Meru & de Thoré freres du maréchal Damville & du sieur de Nancey capitaine de ses gardes.

Quelques-uns ont écrit, dit monsieur de Thou, que l'amiral eut un entretien secret avec le roi : mais d'autres ont assuré le contraire, & ils prétendent que la reine mere trouva moyen de l'empêcher, dans la crainte que le roi touché des discours, ou persuadé par les raisons de Coligni ne changeât d'avis à l'égard des points dont il étoit convenu avec elle : mais il n'y a pas d'apparence que le roi fût entré chez l'amiral avec une si nombreuse compagnie, s'il eût eu la moindre envie de lui parler en secret.

Le roi après lui avoir demandé d'un air inquiet & empressé comment il se portoit, lui dit : *mon pere, la blessure est pour vous, & la douleur pour moi; mais je vous promets*, ajouta-t-il, en jurant selon sa coutume avec emportement, *que j'en tirerai une vengeance si terrible qu'on s'en souviendra éternellement.*

L'amiral lui protesta qu'il n'avoit jamais eu en vûe que le bien de son service, quoiqu'on eût voulu le faire passer pour un rébelle; il appella Dieu à témoin de son innocence; il parla de la guerre de Flandre, & représenta au roi que le secret de ce qui se passoit dans son conseil étoit si mal gardé, qu'il ne s'y disoit pas la moindre chose dont le duc d'Albe ne fût aussi-tôt averti; il se plaignit des infractions continuelles que les catholiques faisoient à l'édit de pacification, & entre autres d'une émeute arrivée depuis quelques jours à Troyes en Champagne, dans laquelle un enfant que l'on venoit de baptiser au prêche avoit été tué dans les bras de sa nourrice. Le roi répondit que l'on avoit nommé des commissaires pour veiller à l'observation de l'édit. *Il est vrai*, repartit l'amiral : mais *quelle confiance peut-on avoir en des commissaires qui m'ont condamné à être pendu, & qui ont promis*

cinquante

cinquante mille écus à celui qui vous apporteroit ma tête. Le roi lui répondit avec douceur qu'on auroit soin d'en nommer d'autres qui ne lui seroient point suspects. *Mon pere*, ajouta-t-il, *vous vous échauffez à parler, cela pourroit nuire à votre santé, laissez-moi le soin d'y pourvoir.* Il se remit ensuite à parler de la vengeance qu'il prétendoit tirer de cet assassinat. L'amiral répondit qu'il ne seroit pas difficile d'en découvrir l'auteur. Le roi ayant demandé s'il étoit content du choix des commissaires nommés pour faire l'information, il dit que puisque le roi les avoit choisis il ne pouvoit les recuser; mais qu'il desiroit seulement qu'on leur donnât pour adjoints Cavagne & Masparaut. C'étoit deux magistrats huguenots; le premier étoit un conseiller au parlement de Toulouse, à qui le roi avoit donné une charge de maître des requêtes, pour faire plaisir à l'amiral, dont il étoit un des principaux confidens.

Le roi voulut savoir jusques aux moindres détails des blessures & & des pansemens de l'amiral. Il se fit apporter la balle que l'on avoit tirée du bras; elle étoit de cuivre. Et comme on craignoit qu'elle ne fût empoisonnée, la reine mere dit qu'elle étoit bien aise de la voir dehors, parce qu'elle se souvenoit que lorsque monsieur de Guise fut tué devant Orleans, les medecins lui dirent que si la balle étoit dehors, quoiqu'elle fût empoisonnée il n'y avoit aucun danger de mort. Cornaton gentilhomme de l'amiral dit à la reine, que pour plus grande sûreté on avoit fait prendre à monsieur l'amiral un breuvage propre à empêcher les effets du poison, *si aucun il y en avoit.* On eût dit que le roi & la reine mere prenoient autant d'intérêt que les protestans mêmes à la conservation de Coligni.

Le roi ne se lassoit point d'admirer la constance & la fermeté qu'il avoit fait paroître pendant qu'on lui coupoit le doigt, & qu'on lui faisoit de cruelles incisions au bras.

On parla de le transferer au Louvre pour qu'il fût plus en sûreté, en cas que le peuple de Paris vînt à se soulever en faveur des Guises. Le comte de Retz insistoit fort sur ce point, & le roi avoit paru l'agréer: mais les médecins représenterent que l'amiral n'étoit point en état d'être transporté, & François Mazille premier medecin du roi, ayant été de cet avis, on prit le parti de laisser l'amiral dans sa maison. Le roi ayant passé environ une heure de temps avec lui, retourna au Louvre avec toute sa suite.

Alors le roi de Navarre, le prince de Condé & les principaux seigneurs protestans, s'assemblerent dans l'appartement de Cornaton pour tenir une espece de Conseil. Jean de Ferriere vidame de Chartres y représenta, que la blessure de l'amiral devoit être regardée comme le premier acte d'une sanglante tragedie qui se préparoit; qu'il savoit que le jour des nôces du roi de Navarre, lorsque les protestans se retirerent pour ne pas assister à la messe, on avoit entendu des catholiques, qui disoient que dans peu de jours ils seroient bien forcés de l'en-

tendre malgré eux; que plusieurs des principaux bourgeois de Paris avoient dit en parlant des nôces, qu'on y répandroit plus de sang que de vin; qu'un président du parlement avoit averti un protestant de ses amis qu'il feroit bien de sortir de Paris; d'où il conclut qu'il falloit se retirer au plûtôt, parce qu'il n'y avoit plus de salut à esperer que dans la fuite: mais Teligni gendre de l'amiral ayant traité tous les raisonnemens du vidame de visions & de terreurs paniques, on n'y eut aucun égard.

Le lendemain les commissaires du parlement continuerent leur information. Monsieur de Thou dit qu'ils prirent avec eux Arnauld de Cavagne; mais il ne parle pas du sieur de Masparaut. Les secrétaires d'état avoient eu ordre d'écrire à tous les gouverneurs des provinces l'accident qui étoit arrivé à l'amiral, & de leur marquer que le roi se promettoit de *faire bonne, brieve & rigoureuse justice de cet acte pernicieux.* On arrêta un domestique du duc de Guise que l'on soupçonnoit d'avoir été complice de l'assassinat. Monsieur de Thou assure que le duc de Guise vint au Louvre avec le duc d'Aumale, pour se plaindre de ce que l'on cherchoit manifestement à les opprimer; ils y représenterent que les juges n'écoutoient que leurs ennemis, & demanderent la permission de se retirer.

D'Aubigné, t. 2. l. 1.

D'Aubigné en racontant ce fait ne dit point en termes exprès que le duc de Guise fut trouver le roi, il dit seulement que ces plaintes furent faites par *ceux de Guise.* Mais si le duc de Guise vint en personne au louvre, comme l'assure monsieur de Thou, il n'y a point d'apparence que le roi sur la premiere nouvelle de la blessure de l'amiral, *eût donné ordre de l'arrêter, & qu'il fût obligé de se caché,* comme le dit le pere Daniel, d'après les memoires de la reine Marguerite.

Quoi qu'il en soit, le roi reçut très-froidement cette députation de la maison de Guise, & il envoya chercher le roi de Navarre pour lui dire que les alarmes *des Guisarts* faisoient assez voir qu'ils se sentoient coupables; qu'il étoit résolu de les punir: mais que le peuple de Paris leur étant fort affectionné il pourroit se soulever en leur faveur; qu'ainsi il lui conseilloit de faire *coucher dans le Louvre les plus vaillans hommes qu'ils eussent, comme Piles, Pardaillan, Bourses & autres de cette sorte.* Le roi de Navarre fit en effet coucher dans son appartement quelques-uns de ces gentilshommes.

Le bruit de ce prétendu soulevement que l'on faisoit semblant de craindre, parvint jusques à l'amiral qui envoya prier le roi par Cornaton de lui donner quelques archers de la garde pour défendre sa maison, en cas que la populace entreprît de la forcer. Le roi dit à Cornaton de prendre Cosseins avec cinquante arquebusiers. Cornaton représenta qu'il ne falloit qu'une douzaine de gardes pour contenir cette populace: mais le roi s'en tint à ce qu'il avoit dit. Cosseins étoit colonel des Gardes Françoises; Thoré frere du maréchal de Montmorenci fit remarquer à Cornaton que l'amiral n'avoit pas de plus grand

ennemi que Cosseins : mais Cornaton lui répondit, que le roi avoit parlé d'un ton si ferme & si absolu qu'il n'y avoit pas moyen de lui répliquer. Ainsi le roi trouva le secret de donner à l'amiral pour ses défenseurs ceux que l'on destinoit a être ses assassins. Au milieu de tous ces mouvemens, le vidame de Chartres n'étoit pas guéri de ses soupçons. Il se tint une seconde assemblée des princes & seigneurs huguenots dans la maison de l'amiral : le vidame y représenta fortement qu'il n'y avoit plus de temps à perdre; que l'émotion que l'on remarquoit sensiblement dans le peuple de Paris annonçoit quelque grande catastrophe, & que l'amiral commençant à se mieux porter, il falloit profiter de ce moment pour le transporter au fauxbourg saint Germain, où il seroit plus en sûreté qu'au milieu de Paris & dans le voisinage du Louvre : mais ces discours furent encore regardés comme de vaines terreurs. On lui répondit que le peuple de Paris n'entreprendroit jamais de forcer la garde que le roi lui-même venoit de mettre à la porte de l'amiral. Le roi de Navarre & le prince de Condé approuverent ce sentiment, & Teligni se voyant soutenu par ces deux princes, s'emporta jusqu'à dire, *qu'il falloit donner des coups de poignard à ces donneurs d'avis.* D'Aubigné, *Ibid.*

La nuit fatale destinée au massacre général des huguenots étant enfin arrivée, le duc de Guise s'avança vers la maison de l'amiral, il étoit accompagné du chevalier d'Angoulême, du duc d'Aumale, d'un Allemand nommé Besme qui avoit été page dans la maison du duc de Guise, & d'environ trois cents hommes. L'amiral étoit logé dans cette partie de la rue Betisy, que l'on nomme aujourd'hui la rue des Fossés saint Germain. Sa maison dont on a fait une auberge, subsiste dans son entier, & l'on y montre encore la chambre où il fut assassiné.

On étoit convenu de commencer le massacre par lui au signal que donneroit le tocsin de saint Germain-l'Auxerrois. Il sonna un peu avant la pointe du jour, & ce ne fut qu'après la mort de l'amiral, que l'on sonna la cloche du Palais pour donner le signal du massacre général.

Guerchi & Teligni avoient quitté l'amiral pour se retirer chez eux, & il n'étoit resté dans sa maison que ses gentilshommes & ses domestiques, avec quelques Suisses du roi de Navarre : mais monsieur de Thou remarque, qu'on avoit eu soin qu'ils ne fussent qu'en petit nombre, dans la crainte qu'ils ne se trouvassent assez forts pour s'opposer à l'assassinat que l'on préparoit.

Cosseins voyant approcher le duc de Guise frappa à la porte de la maison. Un nommé la Bonne, que d'Aubigné qualifie de maître d'hôtel de l'amiral en avoit les clés. Il se leva pour voir ce que l'on demandoit, & dès qu'il eut entendu la voix de Cosseins qui lui crioit d'ouvrir de la part du roi, il obéit sans difficulté : mais à peine la porte fut-elle ouverte, qu'il fut percé de plusieurs coups, & qu'il tomba roide mort. Cosseins fit entrer dans la cour les cinquante arquebusiers qu'il commandoit, & après eux le duc de Guise avec ceux qui l'ac-

compagnoient; les Suisses du roi de Navarre accoururent avec quelquelques domestiques : mais voyant que la cour se remplissoit de gens armés & que la Bonne venoit d'être tué, ils regagnerent promptement la maison, & fermerent la premiere porte sur eux. Ils rassemblerent ensuite des tables, des coffres & d'autres meubles pour se barricader. Pendant qu'ils y travailloient, Cosseins fit tirer un coup d'arquebuse par une ouverture qui se trouva à la porte, & il y eut un des Suisses qui fut tué.

L'amiral s'étant éveillé, s'imagina d'abord que la populace soulevée par les Guises vouloit entrer dans sa maison : mais il se rassuroit sur l'espérance qu'elle seroit bien-tôt repoussée par les gardes du roi; il commença à être détrompé lorsqu'il entendit le coup d'arquebuse qui fut tiré dans sa cour. Il se leva de son lit pour se mettre en prieres. Il fut bien-tôt instruit de ce qui se passoit, & il dit à ses gens qui se rendoient à tout moment auprès de lui, qu'il leur conseilloit de se sauver, qu'il n'avoit plus besoin de leur secours, & qu'il mettoit son espérance en Dieu. On lit dans d'Aubigné, que Cornaton, le jeune Yolet, le ministre Merlin, qui avoient assisté l'amiral dans ses prieres, le secrétaire Belon, le contrôleur Bruneau & le chirurgien Thomas prirent aussi-tôt la fuite. Monsieur de Thou dit, que lorsque l'amiral donna avis à tous ses gens de se retirer, il n'y avoit dans sa chambre que des chirurgiens & quelques domestiques. Quoi qu'il en soit ils abandonnerent leur maître sans difficulté, & aucun d'eux ne songea à faire la moindre résistance. Ils monterent au grenier & tâcherent de gagner par les fenêtres les toîts des maisons voisines.

Cosseins ayant fait briser la porte, monta dans la chambre de l'amiral, accompagné selon monsieur de Thou, d'Attins, Corberon, Cardillac, Sarlabous, Achille Petrucci Italien, & Besme. Ils étoient tous en cuirasse & armés de pied en cap comme pour un assaut. Besme entra le premier; d'Aubigné dit qu'il trouva l'amiral *à genoux appuyé contre son lit.* Monsieur de Thou dit qu'il étoit debout derriere la porte; d'autres assurent qu'il étoit assis dans un fauteuil en robe de chambre, attendant tranquillement le coup de la mort : le pere Daniel suppose qu'il étoit dans son lit. *Besme*, dit-il, *qui entra le premier un large épieu à la main, parut à la porte. L'amiral lui cria de son lit : Jeune homme tu devrois respecter mes cheveux blancs, &c.* Monsieur de Thou prétend que Besme lui avoit dit auparavant : *Es-tu l'amiral?* en lui présentant la pointe de l'épée, qu'il lui enfonça au milieu du corps aussi-tôt que l'amiral eût fait la réponse rapportée par le pere Daniel. Il ne mourut pas de ce coup, & il eut encore le temps de dire : *Au moins si je mourois de la main d'un honnête homme, & non pas de celle d'un goujat!* Ce fut la derniere parole qu'il prononça. Monsieur de Thou & d'Aubigné assurent qu'Attins qui étoit présent le racontoit ainsi. Besme ayant retiré son épée du corps de l'amiral, l'y plongea une seconde fois selon d'Aubigné, & lui donna ensuite un grand coup

d'estramaçon sur le visage. M. de Thou prétend que Besme après le premier coup, lui en donna un second de revers au milieu du visage, qui le défigura entierement. Il ajoute que l'amiral en reçut ensuite plusieurs autres qui acheverent de lui ôter la vie. Il étoit âgé de cinquante-cinq ans, six mois & huit jours. Le duc de Guise étoit resté dans la cour avec le duc d'Aumale & le chevalier d'Angoulême. Il demanda à Besme si l'affaire étoit faite: Besme ayant répondu qu'oui, le duc lui dit que monsieur d'Angoulême ne le pouvoit croire, s'il ne le voyoit de ses propres yeux, & qu'il falloit jetter par la fenêtre le corps de l'amiral pour le lui faire voir.

D'Aubigné raconte que *l'amiral non encore mort, se prit des mains à un morceau de gravier qu'il emporta.* Monsieur de Thou ne parle pas de cette circonstance, & il assure positivement que l'amiral étoit mort avant même que le duc de Guise eut demandé qu'on le jettât par la fenêtre, ce qui est beaucoup plus vrai-semblable. Le visage de l'amiral étoit couvert de sang, & si étrangement défiguré qu'il n'étoit pas reconnoissable. Le chevalier d'Angoulême prit son mouchoir pour l'essuyer & pour voir si c'étoit véritablement lui; quand il l'eût reconnu il lui donna un coup de pié: monsieur de Thou paroît douter de ce coup de pié, que dA'ubigné attribue au duc de Guise. Voici les paroles de d'Aubigné: *on dit qu'ils lui passerent le mouchoir sur le visage pour ôter le sang & le connoître; aussi que le duc lui donna du pié sur le ventre avant que d'aller par les rues.*

On voit par là que ces circonstances sont assez incertaines, & c'est sans doute ce qui a fait dire au pere Daniel, » que le duc de Guise le » voyant mort à ses piés sut se contenir, pour ne pas laisser paroître » sur son visage ni dans ses paroles, le plaisir qu'il eut de voir en cet » état celui qu'il avoit toujours regardé comme le meurtrier de son » pere.

Mais ne peut-on pas dire, que si la maniere dont d'Aubigné & monsieur de Thou se sont expliqués sur les circonstances dont on vient de parler, ne les rend pas absolument certaines, elle n'autorise pas non plus à dire avec tant d'assurance, que le duc de Guise *sut se contenir pour ne pas laisser paroître, ni sur son visage, ni dans ses paroles le plaisir qu'il eut, &c.*

D'Aubigné & monsieur de Thou prétendent que la tête de l'amiral fut envoyée à Rome, d'autres ont dit que l'on en fit présent au roi d'Espagne.

François duc de Montmorenci s'étoit retiré à Chantilly peu de temps avant le massacre. Il envoya un de ses valets de chambre nommé Antoine, avec ordre de détacher pendant la nuit le cadavre de l'amiral du gibet de Montfaucon, & de le faire transporter à Chantilly, ce qui fut exécuté. Monsieur de Thou a dit dans son histoire, qu'on l'enterra dans la chapelle du château: mais il assure le contraire dans ses memoires. On y lit que le maréchal de Montmorenci fit cacher ce cada-

vre dans un lieu secret après qu'on l'eut enfermé dans un cercueil de plomb, & qu'il défendit qu'on le mît dans la chapelle, de peur qu'on ne vînt l'en tirer. D'Aubigné ajoute que l'on fit consumer les chairs dans de la chaux, & que les os furent gardés jusques à l'an 1582. qu'on les transporta à Montauban : il ajoute, qu'ils furent donnés à Louise de Coligni, fille de l'amiral & veuve de Teligni, qui épousa en secondes nôces le prince d'Orange, & qu'on les garda jusques en 1608. dans un cabinet d'Hollande ; qu'alors (les huguenots ayant obtenu des lettres qui rehabilitoient la mémoire de l'amiral,) ses os furent portés à Châtillon-sur-Loin, & mis dans un tombeau de marbre noir, sur lequel on grava une magnifique épitaphe composée par Scaliger, & que l'on peut lire dans l'histoire de d'Aubigné.

Aujourd'hui cependant ces os se voyent encore à Châtillon-sur-Loin dans la chambre des archives, soit qu'on les ait retirés du tombeau, soit qu'ils n'y ayent jamais été mis, quoiqu'en dise d'Aubigné ; ils sont en fort petit nombre. On apperçoit encore une balle de plomb qui est restée dans l'épaule, & qui fut apparemment tirée lorsque le corps étoit pendu au gibet de Montfaucon. Ils sont renfermés dans un petit coffre de plomb, long d'environ deux piés sur un pié de large, & sur lequel on lit cette épitaphe.

Magni illius Franciæ admiralis Gasparis à Coliniaco, hujusce loci domini ossa in spem resurrectionis hic sunt deposita, anima autem apud eum pro quo constantissimè pugnavit recepta.

» Ici sont déposés les os de ce grand amiral de France Gaspard de
» Coligni, seigneur de ce lieu, son ame a été reçue dans le sein
» de celui, pour lequel il a combattu jusques à la fin.

On voit que cette épitaphe est l'ouvrage de quelque calviniste.

La maison de l'amiral fut pillée, il n'y eut que ses papiers qui furent mis en réserve. Brantome raconte qu'on trouva *un beau livre qu'il avoit lui-même composé des choses les plus mémorables de son temps, & même des guerres civiles. Il fut apporté au roi Charles. Aucuns le trouverent très-beau & très-bien fait & digne d'être imprimé ; mais le maréchal de Retz en détourna le roi & le jetta dans le feu, & le fit bruler, envieux du profit & de la recréation que le livre eût pû apporter au monde, ou envieux de la mémoire & de la gloire de ce grand personnage.*

L'auteur du XV. tome des hommes illustres de France, a entrepris de justifier la mémoire de l'amiral, & il est à propos d'examiner ce qu'il dit en sa faveur d'après une foule d'écrivains protestans, que la plûpart des modernes ont copié.

» On imagina, dit-il, d'accuser Coligni & ses partisans d'avoir
» tramé une conjuration, & l'on s'occupa à en ramasser des preuves.
» On avoit crû pouvoir en découvrir dans les papiers de Coligni,

» qu'on avoit eu soin de conserver; on les avoit remis entre les mains » de Morvillier pour en faire un inventaire exact. *Mais on ne trouva rien qui pût faire tort à la mémoire de l'amiral ; au contraire la plus grande partie de ses papiers annonçoient par tout un habile politique, zelé pour son roi, & pour sa patrie & dont toutes les vues ne tendoient qu'au bien de l'état & au bonheur du prince.*

» La reine mere voulut en vain tâcher de rendre sa mémoire odieu- » se à quelques-uns de ses amis, par les découvertes que l'on fit dans » ses papiers.

» Il y avoit dans son journal un article, où il avertissoit le roi de » prendre garde en assignant l'apanage à ses freres, de ne pas leur » donner trop d'autorité. La reine eut soin de faire lire cet article de- » vant le duc d'Alençon, qui regrettoit beaucoup l'amiral. *Voilà vôtre bon ami*, lui dit-elle, *voyez le conseil qu'il donne au Roi. J'ignore*, répondit ce prince *si l'amiral m'aimoit beaucoup : mais je sai qu'un pareil avis, ne peut être donné que par un homme très-fidele à sa majesté & très-zelé pour ses intérêts.*

Le même auteur rapporte un trait à peu près semblable de Walsingam, ambassadeur d'Angleterre. Coligni avoit laissé un petit mémoire qui ne devoit être communiqué qu'au roi, où il représentoit que si l'on n'acceptoit pas les conditions proposées par les Flamands révoltés contre l'Espagne, ils ne manqueroient pas de se livrer aux Anglois, qui deviendroient ennemis de la France dès qu'ils auroient mis le pié dans les Pays-Bas. La reine mere fit part de ce mémoire à l'ambassadeur d'Angleterre, en lui disant qu'il devoit juger par là des dispositions de l'amiral envers la reine sa maîtresse, à qui il avoit tant d'obligation. Mais Walsingham lui répondit : *Je ne sai pas quels étoient les sentimens de Coligni à l'égard de la reine d'Angleterre :* mais » je sai par- » faitement que c'est là le conseil d'un homme très-fidele au roi, & » & très-zelé pour le nom François, & que sa mort est une grande » perte pour le roi & pour le royaume.

L'historien des hommes illustres après avoir rapporté ces deux faits qu'il a tirés de monsieur de Thou, en conclut que » la recherche que » l'on fit dans les papiers de l'amiral n'ayant *rien fourni qui pût faire » naître le soupçon le plus leger de conspiration ;* on résolut de passer » outre, & de le traduire comme un criminel, sans avoir d'autres » preuves que l'accusation chimerique que l'on intentoit contre lui.

A entendre cet auteur, il sembleroit qu'on ne put recueillir des papiers de l'amiral que les deux faits dont on vient de parler, & qui tournerent à la confusion de la cour, quand elle voulut en faire usage.

Il est cependant certain que le journal de la recette & de la dépense de l'amiral fut produit au conseil du roi, & même au parlement; & que l'on s'en servit pour prouver que l'amiral avoit toujours été dans un état de rébellion, même depuis la conclusion de la paix.

Car on ne se contenta pas d'envoyer dans les cours étrangeres l'ar-

rêt prononcé dans le parlement contre l'amiral, comme le pere Daniel le fait entendre. » Cet arrêt, dit-il, fut envoyé à tous les ambassadeurs de France dans les cours étrangeres, à Schomberg en Angleterre; en Pologne, à Montluc évêque de Valence; à Pomponne de Bellievre en Suisse; & Pibrac le porta lui-même quelque temps après en Allemagne. Cela se fit pour disculper le roi dans toutes ces cours, où la journée de Saint-Barthelemi ne pouvoit produire que de très-mauvais effets.

Il faut remarquer ici, 1°. que ce n'étoit point monsieur de Schomberg, mais monsieur de la Motte-Fenelon qui étoit alors ambassadeur de France en Angleterre. 2°. Que les attentions de la cour de France, pour justifier sa conduite sur le massacre de la Saint Barthelemi ne se bornerent pas à envoyer dans les cours étrangeres l'arrêt de la cour du parlement qui flétrissoit la mémoire de l'amiral; elle appuya cet arrêt par des mémoires, des instructions & des manifestes en forme, où l'on détailloit fort au long tous les crimes dont il étoit coupable, & qui avoient mis le roi dans la nécessité de le faire mourir.

Voici ce que Charles IX. en écrivit à monsieur de Schomberg, son ambassadeur auprès des princes d'Allemagne.

Il avoit plus de puissance, dit-il en parlant de l'amiral, *& étoit mieux obéi de ceux de la nouvelle religion que je n'étois, ayant moyen par la grande autorité usurpée sur eux, de me les soulever & de leur faire prendre les armes contre moi, toutes & quantes fois que bon lui sembleroit; ainsi que par plusieurs fois il l'a assez montré; & recemment il avoit déja envoyé ses mandemens à tous ceux de ladite nouvelle religion, pour se trouver tous ensemble en équipages d'armes le troisieme du mois à Melun, bien proche de Fontainebleau, où en même temps je devois être; de sorte que s'étant arrogé une telle puissance sur mesdits sujets, je ne me pouvois dire roi absolu, mais commandant seulement une des parts de mon royaume: dont s'il a plû à Dieu de m'en délivrer, j'ai bien occasion de l'en louer & benir le juste jugement qu'il a fait dudit amiral & de ses complices. Il ne m'a pas été possible*, ajoute le roi, *de le supporter plus longuement, & me suis résolu de laisser tirer le cours d'une justice à la vérité extraordinaire, & autre que je n'eusse voulu, mais telle qu'en semblable personne il étoit nécessaire de pratiquer.*

Mem. de Villeroi, t. 4.

Cette lettre du roi est datée du 13 Septembre 1572. vingt jours après la mort de l'amiral. On trouve un détail encore plus circonstancié des motifs qui avoient déterminé le roi à faire massacrer l'amiral, dans la harangue que monsieur de Bellievre prononça devant les députés des treize Cantons Suisses, assemblés à Baden en Ergonne le 18 Decembre de la même année.

Ce ministre n'oublia rien de tout ce qui se pouvoit dire en cette occasion, à la charge de l'amiral & à la décharge du roi. Il accusa le premier non-seulement d'avoir formé une conspiration générale, habituelle & perseverante, en entretenant dans le royaume un parti toujours

jours

jours armé contre l'autorité royale, mais encore d'avoir conspiré en particulier contre le roi même, la reine sa mere & le duc d'Anjou son frere. Il assure d'abord que l'amiral menaçoit à tous propos le roi d'une nouvelle guerre civile, *pour peu que sa majesté se rendît difficile à lui accorder ses demandes, tout injustes & déraisonnables qu'elles fussent; que lorsque le roi ne voulut à son appetit rompre la paix au roi d'Espagne pour lui faire la guerre en Flandre, il n'eut point de honte de lui dire en plein conseil, & avec une incroyable arrogance, que si sa majesté ne vouloit consentir de faire la guerre en Flandre, elle se pouvoit assurer de l'avoir bientôt en France entre ses sujets.*

Il n'y a pas deux mois, ajoute le sieur de Bellievre, *que se ressouvenant sa majesté d'une telle arrogance, disoit à aucuns siens serviteurs entre lesquels j'étois, que quand il se voyoit ainsi ménacé les cheveux lui dressoient sur la tête.*

Il représenta ensuite, l'amiral non comme un homme, *mais comme une bête furieuse & irréconciliable, qui avoit perdu toute crainte de Dieu & des hommes, mis sous les piés toute la révérence qu'un sujet doit à son prince, la felonie duquel n'avoit pû être domptée par la perte de quatre grandes batailles qu'il avoit données en son nom .... Je n'ignore, dit-il, qu'il attiroit à soi les étrangers par une simulation de probité, de prud hommie & de justice; n'étant toutes fois en soi que menace, rapine, cruauté, avarice & l'injustice même. Il les gagnoit pour leur faire journellement entendre, que c'étoit lui seul qui rompoit les entreprises qui se faisoient contre eux, les remplissant à toutes heures de vaines peurs & terreurs qu'il avoit inventées lui-même; en quoi il s'est montré l'un des plus ingenieux & artificieux menteurs que l'on ait vû de notre mémoire. Il retenoit à sa devotion & sujétion les François, ou par societé de méchanceté, de rébellion & felonie contre leur prince; ou si parmi sa troupe, il se trouvoit quelqu'un qui eût la conscience plus craintive & moins corrompue, par ses ruses, malices & subtilités, il le contraignoit néanmoins de perseverer en sa cordelle, par une crainte qu'il lui mettoit devant les yeux, du grand nombre de meurtriers qu'il avoit à son commandement, dont il savoit se servir si à propos, qu'il tenoit les pauvres gens, qu'il avoit une fois mis en ses filets comme enfermés dans un château enchanté.*

Pour montrer que l'amiral étoit à la tête d'une conjuration toujours subsistante contre l'autorité royale, malgré les édits de pacification; il ajoute, que ces édits défendoient aucunes impositions de deniers sans la permission du roi, qu'ils permettoient seulement aux huguenots de lever entre eux quelques sommes pour le payement des reîtres, qui avoient été à la guerre avec eux: mais que l'amiral abusant de cette permission avoit si bien sû dresser le compte, qu'outre ce *qu'il falloit pour le payement desdits reîtres, il levoit & exigeoit sur les sujets du roi qui étoient de la religion, une si grande & énorme somme de deniers, que les pauvres gens en étoient du tout spoliés de leurs facultés.*

Il vouloit à quelque prix que ce fût avoir un fonds, par le moyen

duquel il pût recommencer à faire la guerre au roi quand il jugeroit à propos, & *aussi pour s'en prévaloir dans ses affaires particulieres, faire le roi ; & en user comme de son propre revenu.*

Le sieur de Bellievre apporte en preuve de ces faits les papiers même de l'amiral que l'on avoit saisis, & entre autres un journal écrit de sa main, où il dit avoir lû que l'amiral pour les trois mois échus avant sa mort, avoit reçu de Bernard thrésorier général *de la cause* la somme de six mille livres, à raison de deux mille livres par mois. *Je sais*, dit-il, *où sont ces papiers, le roi les a vûs, tout son conseil semblablement, comme aussi sa cour de Parlement ; que peut-on dire d'un ordre politique qui a été trouvé parmi leurs papiers, par lesquels il a apparu au roi, que ledit amiral avoit établi ès seize provinces de son royaume des gouverneurs, des chefs de guerre, avec certain nombre de conseillers qui avoient charge de tenir le peuple armé, le mettre ensemble & en armes aux premiers mandemens de sa part ; auxquels étoit donné pouvoir de lever annuellement sur les sujets de sa majesté, notables sommes de deniers.*

On voit par là que la cour fit d'autres découvertes dans les papiers de l'amiral, que celle dont a parlé monsieur de Thou, & qu'elle crut pouvoir en tirer plus d'avantage que l'auteur du XVe. tome des hommes illustres ne s'est imaginé. Il faut remarquer que le sieur de Bellievre, soutient que l'amiral violoit l'édit de paix qu'il avoit juré d'observer. Il ne parle pas de ce qui s'étoit passé pendant les guerres civiles : c'étoient des crimes qui étoient censés abolis par les édits de pacification ; il parle des intelligences criminelles qu'il entretenoit contre ses promesses, au dedans & au-dehors du royaume. *Il n'y a prince sage*, dit il, *qui n'aimât plûtôt un tel & si dangereux sujet en la maison de son ennemi qu'en la sienne.*

Il est certain que l'amiral entretenoit un parti puissant & redoutable, qui portoit de continuelles atteintes à l'autorité du souverain, & que par cela seul il s'étoit rendu criminel de lese-majesté : mais s'il étoit coupable dit-on, pourquoi ne le pas punir par les formes de la justice ? Le sieur de Bellievre se fait cette objection, & il y répond ainsi : *Considerez en quel malheur se trouvoient lors réduites les affaires de sa majesté, il n'y eût celui*, c'est-à-dire, il n'y eut personne, *qui ne trouvât le conseil de le faire appréhender, & punir par la voye ordinaire de justice : plus dangereux pour le roi qu'il n'eût été pour ledit amiral. On conviendra qu'il avoit dans Paris plus de huit cents gentilshommes accoutumés & nourris parmi les guerres civiles, qui étoient venus en bons équipages tous à son commandement ; que pour le moins il y avoit en ladite ville huit mille hommes qui étoient de sa religion, & prêts à faire tout ce qu'il ordonneroit : qu'il avoit en la campagne trois mille hommes sous la charge de Villiers Lespan, que l'on disoit vouloir aller trouver l'armée du prince d'Orange*, &c.

Il est vrai qu'il eût été difficile de faire le procès à l'amiral : mais

on pourra toujours dire que si les circonstances ne permettoient pas de le mettre en justice, elles ne pouvoient pas autoriser la cour à le tromper & à le trahir : & ce fut pour adoucir l'horreur de cette trahison, que l'on imagina de charger encore l'amiral d'une conspiration particuliere contre le roi & la famille royale, qu'il étoit nécessaire de prevenir, & qui ne pouvoit être arrêtée que par les voyes de fait les plus promptes & les plus sanguinaires. Le roi parla de cette nouvelle conspiration, lorsqu'il vint tenir son lit de justice au parlement, trois jours après la Saint-Barthelemi, comme le dit le pere Daniel d'après monsieur de Thou. Mais ni monsieur de Thou ni lui n'ont eu soin de marquer sur quoi la cour prétendoit appuyer cette accusation; pour éclaircir ce fait, il faut avoir recours à la harangue du sieur de Bellievre.

Il prétend qu'après la blessure de l'amiral, les huguenots tinrent un conseil dans sa maison, & qu'on y prit la résolution de tuer le duc de Guise dans le château du Louvre, *fut-il aux pieds du roi*; que l'on délibera aussi de tuer la reine mere & le duc d'Anjou; & que cette princesse reçut des avis certains, lorsqu'elle vouloit s'aller promener selon sa coutume aux Tuileries, qu'elle mettroit sa vie en danger, si elle sortoit hors des portes de la ville; que Briquemaut étoit convenu de la vérité de ce fait, en parlant à la reine mere en présence du sieur de Bellievre, & que l'on avoit été contraint d'armer le peuple pour prevenir les effets d'une conspiration si pernicieuse. Il ajoute que le roi ayant offert à l'amiral un asyle assuré dans le château de Vincennes, dont monsieur de Montmorenci son cousin germain étoit gouverneur, *Teligni son gendre & ses autres adhérans firent réponse que ce qu'on lui présentoit étoit contre toute apparence de raison, que ce seroit faire payer l'amende au battu, si tant étoit qu'il sortît de la ville de Paris, & qu'il falloit plûtôt requerir le roi de faire sortir monseigneur le duc de Guise.*

C'est ainsi qu'on profita des discours imprudens qui échapperent aux seigneurs huguenots, lorsqu'ils virent l'amiral blessé, pour les accuser d'une conspiration nouvelle & particuliere, qui ne paroît pas aussi bien fondée que la conspiration générale & habituelle qu'ils entretenoient continuellement au milieu du royaume, pour se faire craindre de leur souverain, & pour lui imposer la loi, quand ils le jugeoient à propos. Ce qui révolte davantage dans la harangue du sieur de Bellievre, c'est que l'amiral y est traité avec le dernier mépris; cet ambassadeur affecte par-tout de déprimer son merite personnel & ses talens pour la guerre.

Il n'avoit jamais eu, dit-il, *que très-mauvaise réputation entre gens de guerre, & du temps du feu roi Henry, n'avoit oncques reçu que honte en charges qui lui ont été commises.* Il dit ailleurs qu'on l'avoit toujours connu *un fuyart à la guerre.*

On ne doit pas refuser à l'amiral la gloire qu'il mérite. C'étoit sans

contredit un des plus grands capitaines de son siecle, un homme également intelligent & courageux, qui n'auroit jamais remué & soutenu le parti puissant qui le reconnoissoit pour son chef, s'il n'avoit eu dans l'esprit & dans le cœur ces qualités rares & sublimes qui ne se rencontrent que dans les hommes extraordinaires : mais il faut avouer aussi qu'il en abusa pour la ruine de sa patrie, & pour le renversement de l'état ; & que du moment qu'il eut commencé à prendre les armes, il ne cessa pas un instant d'être rebelle. Il éprouva le sort ordinaire de ceux qui deviennent redoutables à leurs souverains, qui leur déclarent la guerre, ou qui leur arrachent des traités de paix qu'ils ne peuvent s'empêcher de regarder comme des marques honteuses de la foiblesse de leur autorité.

Son plus grand malheur fut d'avoir réduit son maître à ne pouvoir le perdre, sans employer pour y réussir des violences & des artifices qui semblent faire honte à l'humanité.

L'évêque de Valence publia de son côté une apologie du massacre dans laquelle il réduit à quarante le nombre des gentilshommes qui furent tués dans Paris ; & pour détruire l'opinion de ceux qui prétendoient que ce massacre étoit une affaire préméditée, & qu'on avoit attendu que les seigneurs huguenots se fussent rendus à la cour, pour les *attrapper tous ensemble* ; il observe, 1°. Que l'année de la premiere guerre civile, le prince de Condé & l'amiral étoient demeurés huit mois entiers dans Paris, avec ces mêmes gentilshommes qui avoient peri dans le massacre ; que le peuple de Paris pensa se soulever contre eux, à l'occasion du meurtre du capitaine Charry, qui fut tué par huit gentilshommes huguenots attachés à l'amiral & à son frere, & dont il y en avoit quatre qui couchoient ordinairement dans sa chambre ; que rien n'eût été plus facile au roi, que de profiter de cette occasion pour les faire tous massacrer, s'il l'eût voulu ; mais que la cour n'auroit jamais pensé à les faire mourir, s'ils ne l'avoient mis dans une espece de nécessité d'user d'une pareille violence pour les réprimer. 2°. Qu'ils se retrouverent une seconde fois à Moulins en Bourbonnois où l'amiral eut une querelle fort vive avec le duc de Nevers, en présence du Roi, jusques à être sur le point de mettre l'épée à la main, & qu'on pouvoit *les dépêcher tous à cette heure-là, & rejetter le tout sur le tort fait au duc de Nevers & à la maison de Guise, qui étoit alors à la cour pour accuser l'amiral & demander justice de lui au roi, à cause du meurtre du duc de Guise.*

Les huguenots firent une réponse à l'écrit de Jean de Montluc, dans laquelle ils soutiennent que ses raisonnemens étoient plus spécieux que solides, parce que mille raisons avoient pû déterminer la cour à n'entreprendre ce massacre qu'à Paris, & dans le temps qu'il fut fait, quand même il eût été possible de l'exécuter ailleurs & dans d'autres circonstances. L'évêque de Valence parle comme le sieur de Bellievre, des me-

naces que firent les huguenots après la blessure de l'amiral, jusques à dire hautement & publiquement, *qu'ils avoient cinquante mille hommes tous prêts pour le venger.*

» Il y a plus de dix ans, dit-il, que le duc de Guise fut traitreu-
» sement tué par Poltrot. La mere & les enfans de ce seigneur deman-
» derent justice en toute humilité : mais ils n'ajouterent onc les mena-
» ces au bout de leurs requêtes, & ne dirent jamais qu'ils avoient cin-
» quante mille hommes à commandement. Ceux-ci au contraire ne
» pûrent avoir patience un jour.

Les deux assassins de l'amiral périrent par une mort violente.

Le premier se nommoit Nicolas Louviers, sieur de Maurevert en Brie, & non pas Maurevel, comme plusieurs l'ont écrit. Il passa pour constant que ce fut lui qui tira le coup d'arquebuse, dont l'amiral fut blessé quelques jours avant la Saint-Barthelemi; il n'en fut cependant pas convaincu par les informations, parce qu'il ne s'étoit pas fait connoître sous son véritable nom, ni au laquais qu'il avoit pris depuis peu de jours à son service, ni à la servante du chanoine Villemur. Le sieur de Challi qui l'avoit conduit dans la maison du chanoine le connoissoit sans doute : mais il ne put être interrogé, parce qu'il avoit eu soin de se cacher; & toutes les procédures étant finies par la mort de l'amiral, on ne fit plus aucune recherche contre Maurevert : c'est ce qui fit dire au sieur de Bellievre, qu'il ne prétendoit *ni le charger*, *ni le décharger de ce crime.* Il fait cependant assez entendre que le coup étoit parti de la main de Maurevert, comme tous les historiens du temps en sont convenus.

C'est un gentilhomme, dit le sieur de Bellievre, *qui a bien de quoi, & n'est à croire que pour esperance de profit il se mît à faire telles entreprises, & est connu pour personnage* (a) *cribleux & résolu, haut & hardi à la main ; c'est celui qui tua le sieur de Moui parmi toutes ses troupes.*

Brantome raconte qu'il s'étoit rendu si fameux par ses assassinats, qu'on l'appelloit communément *le tueur du roi.*

Ce gentilhomme, dit le sieur de Bellievre, *depuis la paix derniere a toujours été étrangement poursuivi en sa vie, & en son honneur par ledit amiral, lequel comme chacun sait avoit toujours plus de meurtriers entretenus à sa suite, qu'il n'en demeuroit dans tout le reste du royaume.*

Or étant ledit Maurevert ainsi recherché par ledit amiral, & en son honneur & en sa vie, & par procès qu'il lui avoit suscités ; on lui a plusieurs fois oui dire, qu'il connoissoit bien n'avoir les épaules assez fortes, pour soutenir longuement la dépense qu'il lui falloit faire pour se sauver des entreprises de l'amiral : mais qu'il étoit gentilhomme & homme de cœur, résolu de lui vendre bien cherement sa vie.

(a) C'est un vieux mot qui paroît signifier *crêté*, & qui peut être dérivé de *cribelle*, qui signifioit *crête*. Suivant cette étymologie, il semble que l'on devroit écrire *cribelleux* ; peut être faut-il lire *ribelleur* ou *ribelleux*, qui signifioit un coupe-jarret. Voyez le Thrésor des antiquités Gauloises & Françoises du sieur Borel, imprimé à Paris en 1655.

A un personnage de telle résolution & réduit à un si grand désespoir, il n'étoit besoin de conseil, ni de mondit seigneur, ni d'autre pour le persuader à entreprendre cette vengeance.

Il se pourroit faire que ce que dit ici le sieur de Bellievre, fût exactement vrai; car si ce coup avoit été ordonné ou conseillé par le duc de Guise dans le temps que la cour se préparoit au massacre général des huguenots, il faut dire de deux choses l'une; ou que le duc de Guise ignoroit alors le secret de la cour, ou qu'il commit une imprudence capable de faire échouer le projet du massacre : au lieu qu'en supposant avec monsieur de Bellievre, que Maurevert agissoit de son propre mouvement, & sans aucun concert ni avec le duc de Guise, ni avec la cour, dont il pouvoit fort bien ignorer le dessein, cette difficulté disparoît entierement.

Quoi qu'il en soit, on ne sut point mauvais gré à Maurevert de ce qu'il avoit fait. Un an & demi après la Saint-Barthelemi, il se chargea encore d'assassiner le fameux capitaine la Noue: mais il manqua son coup. Il fut fait dans la suite capitaine aux Gardes, & l'an 1579. un de ses parens lui ayant cassé le bras d'un coup d'arquebuse, on fut obligé de le lui couper. Il fut attaqué en 1583, par le fils du seigneur de Moui, qui l'ayant rencontré près de la croix des Petits-Champs dans la rue Saint-Honoré, le poursuivit l'épée à la main jusques auprés de l'église de Saint-Honoré, & lui donna trois grands coups avant qu'il pût se mettre en défense, parce qu'il étoit manchot. Un soldat de la compagnie de Maurevert étant survenu, tira au sieur de Moui un coup d'arquebuse dont il tomba roide mort. Maurevert mourut la nuit suivante des coups d'épée qu'il avoit reçus.

Besme qui avoit donné le premier coup à l'amiral n'eut pas une fin moins tragique. En 1575. trois ans après la mort de l'amiral, il fut arrêté entre Barbesieux & Châteauneuf en passant par la Xaintonge, province remplie d'huguenots. On l'enferma dans le château de Bouteville, dont le sieur de Bertauville étoit commandant. Il trouva moyen de s'échapper avec un soldat de la garnison qu'il avoit gagné. Bertauville le poursuivit, & Besme le voyant approcher, lui présenta le pistolet, en disant: *Tu sais que je suis un mauvais garçon.* Bertauville ne laissa pas d'avancer l'épée à la main. Besme tira son coup de pistolet: mais il manqua son coup, & Bertauville lui plongea son épée dans le ventre, en disant: *Je ne veux plus que tu le sois.*



V I.

Du maréchal de Tavannes.

IL se nommoit Gaspard de Saulx. Il naquit au mois de Mars 1509, & eut pour pere Jean de Saulx grand gruyer de Bourgogne, & pour mere Marguerite de Tavannes sœur & héritiere d'un seigneur Allemand, qui fut naturalisé par lettres-patentes en 1518. Jean de Saulx pere du maréchal eut trois garçons & deux filles. Gaspard étoit son second fils. Le troisieme entra dans l'état ecclésiastique, & les deux filles furent mises en religion. L'une mourut chanoinesse de Remiremont, l'autre sortit du cloître pour épouser Leon de Neucheze. Gaspard de Saulx avoit à peine quatorze ans, lorsqu'il fut conduit à la cour par monsieur de Tavannes son oncle maternel, qui amenoit au roi un corps de Lansquenets. Ce fut alors qu'il commença à porter le nom de Tavannes. Il fut d'abord page du roi François I. & il servit en cette qualité auprès de ce prince à la bataille de Pavie ; il y fut fait prisonnier avec le roi son maître : mais on le renvoya sans lui demander de rançon. Il revint en France, & obtint une place d'archer dans la compagnie du sieur Galliot de Genouillac, grand écuyer de France. Il fit la campagne d'Italie dans l'armée du maréchal de Lautrec, & l'année suivante 1529, il fut fait guidon de la compagnie du grand écuyer.

Il s'attacha ensuite au duc d'Orleans, qui le fit lieutenant de sa compagnie. Tavannes avoit l'esprit vif & pénétrant, le corps agile & robuste ; il étoit brave jusques à la témerité. Ce caractere convenoit fort au duc d'Orleans qui aimoit les exercices violens, & les entreprises hasardeuses. Ses jeux mêmes étoient cruels, souvent il alloit pendant la nuit chercher des aventures, & se battre contre des gens inconnus, Tavannes le secondoit parfaitement dans ces perilleuses folies.

Les divertissemens du Dauphin étoient à peu près semblables à ceux du duc d'Orleans son frere, & quand on parloit de la cour de ces deux princes, on ne l'appelloit point autrement que la *bande enragée suivant les enfans de France.*

L'an 1542, le Dauphin fut chargé du commandement de l'armée destinée pour le Roussillon, & le duc d'Orleans fut mis à la tête de celle qui devoit agir dans les Pays-Bas. On lui donna le duc de Guise pour l'aider de ses conseils : mais Tavannes qui étoit son favori avoit toute sa confiance, & quoique plus jeune & moins expérimenté que le duc de Guise, il ne laissoit pas de donner au duc d'Orleans des avis qui prévaloient sur ceux de ce grand capitaine, & dont la sagesse étoit justifiée par le succès, ce qui parut principalement au siége d'Yvoi. Le duc de Guise trouva tant de difficultés dans cette entreprise, qu'il proposa de l'abandonner. Tavannes osa le contredire en plein conseil,

& prenant ensuite le duc d'Orleans en particulier, il ne lui dit que ce peu de paroles : *Mon prince, si l'on leve le siége, le roi perd une ville, vous l'honneur ; votre frere prendra Perpignan, vous la honte ; monsieur de Guise n'y a tel intérêt que vous.* Ce discours fit une si vive impression sur l'esprit du duc d'Orleans, qu'il résolut de continuer le siége malgré les remontrances du duc de Guise. Tavannes représenta ensuite au duc d'Orleans que le siége n'alloit si lentement, que parce que les batteries étant mal disposées, le canon ne faisoit presque aucun effet. Le duc d'Orleans fit changer cette disposition sans en parler au duc de Guise, & ce changement réussit au point, qu'en moins de six heures la breche fut ouverte, & la garnison réduite à capituler.

Le duc de Guise fut extrèmement irrité quand il vit que l'on avoit changé la disposition des batteries sans le consulter. Il eut à ce sujet une prise fort vive avec Tavannes, qui se déclara devant lui l'auteur de ce changement ; ils penserent se battre : mais le duc d'Orleans interposa toute son autorité pour appaiser cette querelle, & la prise de la place justifia si parfaitement les vûes de Tavannes, que le duc de Guise fut obligé de reconnoître qu'il s'étoit trompé.

En 1544. Tavannes se trouva à la bataille de Cerisolles, & ce fut lui qui détermina le duc d'Enghien à commencer l'action sans donner le temps aux ennemis de se reconnoître. Il fondoit toute l'esperance de sa fortune sur la faveur du duc d'Orleans : mais il eut le malheur de perdre ce prince, qui mourut le 9 Septembre 1545. & qui lui dit avant que d'expirer : *Mon ami, je suis mort, tous mes desseins sont rompus, mon regret est de ne pouvoir vous récompenser selon vos merites.*

L'année suivante, Tavannes épousa la fille du Comte de Montreuil, de la maison de la Baume. Il obtint en 1556. la lieutenance générale de la province de Bourgogne, dont le duc d'Aumale étoit gouverneur, & l'auteur de ses mémoires prétend que ce fut lui qui mit pour ainsi dire, *hors-de page* les lieutenans généraux des provinces. *Il disposoit de tout en l'absence du gouverneur sans l'en avertir*, & quand le duc d'Aumale venoit en Bourgogne, Tavannes après lui avoir rendu une visite de politesse, quittoit la province pour n'être pas obligé de lui obéir. La reine Catherine de Medicis lui ayant fait confidence des peines que lui causoit l'attachement extrème de Henri II. pour la duchesse de Valentinois, il lui dit qu'il y avoit un bon moyen de faire finir une passion qui lui déplaisoit si fort. C'étoit de couper le nez à la duchesse de Valentinois, & de la forcer par là de quitter la cour. Il s'offrit en même temps pour cette expédition. La reine lui ayant représenté qu'une pareille action le perdroit sans ressource : il lui répondit qu'il la feroit bien volontiers, pour éteindre le vice, le malheur du roi & celui de la France. Quoique cette idée parût chimerique à la reine, elle fut toujours beaucoup de gré à Tavannes de l'avoir proposée ; elle le regarda depuis ce temps-là comme un homme qui lui étoit dévoué, & chercha toutes les occasions de lui en marquer sa reconnoissance.

noissance. Il eût été sans doute bien embarrassé, si la reine l'avoit pris au mot : mais en comptant sur la prudence de cette princesse, il trouva le secret de flatter son dépit, & peut-être que cette seule parole qui demeura profondément gravée dans l'esprit de Catherine de Medicis, contribua plus à sa fortune que tous ses travaux militaires.

Les guerres de religion ayant commencé sous le regne de François II. Tavannes se déclara contre les protestans, dont il fut regardé comme l'implacable ennemi : il leur fit une rude guerre dans la Bourgogne, où il commandoit avec une autorité absolue, & il eut besoin de toute sa prudence & de toute sa valeur pour se garantir de leurs embûches, & pour résister à leurs entreprises : il les empêcha de surprendre la ville de Dijon, & les chassa de celles de Chalons & de Mâcon dont ils s'étoient emparés. Il prit un bateau chargé de toute l'argenterie que les huguenots avoient enlevée des églises de cette derniere ville. Il ne jugea pas à propos de la rendre aux églises qui avoient été pillées ; il la fit porter à la monnoie, & on en tira douze mille écus d'or, qu'on employa aux frais de la guerre. Ainsi les uns dépouilloient les églises pour les ruiner, & les autres étoient obligés d'employer leurs dépouilles pour les défendre.

Pendant que Tavannes étoit à Châlons, il fit arrêter un courrier que la reine Catherine envoyoit à la duchesse de Savoye. Il ouvrit toutes les lettres dont ce courrier étoit chargé, sans excepter celles qui étoient écrites de la propre main de la reine. La duchesse de Savoye étoit fort zelée pour la religion protestante, & la reine lui mandoit que les protestans étoient sa seule ressource contre les entreprises du Triumvirat ; elle la prioit de secourir les protestans de Lyon, de Dauphiné & de Provence, & d'engager le duc de Savoye à s'opposer à la levée des troupes que le triumvirat vouloit tirer de Suisse & d'Italie.

Si l'auteur des mémoires de Tavannes a rendu exactement le contenu de ces lettres, on peut dire qu'elles étoient encore plus claires & moins susceptibles d'interprétation que celles que la reine écrivit à peu près dans le même temps au prince de Condé, dont les huguenots firent tant de bruit. Tavannes les ayant lûes les remit au courrier de la reine, & la duchesse de Savoye qui les reçut eut soin de les tenir secrettes. Les huguenots n'auroient pas manqué de s'en prévaloir s'ils en avoient eu connoissance.

La reine informée de la liberté que Tavannes avoit prise d'ouvrir ses lettres, lui en sut très-mauvais gré. Comme il ne parvint que fort tard à la dignité de maréchal de France, il attribua ce retardement au ressentiment qu'elle en conserva.

Tavannes ne laissa pas de continuer toujours à servir la religion & l'état avec le même zele. Il fit une espece de ligue catholique dans la Bourgogne pour s'opposer à celle des huguenots, qui en firent de grandes plaintes. Cette ligue se nommoit, *la Confrairie du saint Esprit*. Elle se vantoit de s'être formée *par l'exprès commandement du roi.*

mais les ménagemens que l'on étoit obligé d'avoir pour les huguenots ne permirent pas à la cour de la laisser subsister, & dès qu'on sut que le roi la désapprouvoit ; elle fut entierement supprimée.

Lorsque le duc d'Anjou fut mis à la tête des armées, la reine mere lui donna monsieur de Tavannes pour l'aider de ses conseils, & lui enjoignit de les suivre préférablement à ceux des autres officiers généraux. Il eut plus de part que personne aux victoires de Jarnac & de Montcontour, & le pere Daniel n'a pas eu soin de marquer toute la gloire qui devoit lui en revenir.

» Monsieur de Tavannes, dit Brantome, comme chef du conseil, » gouvernoit toute l'armée, & rien ne se faisoit sans son avis, fût-ce » de la moindre chose qui fût, bien qu'il fût fort sourd ; mais cer- » tainement une très-bonne cervelle.

Il essuya cependant diverses contradictions de la part de quelques seigneurs qui cherchoient à le traverser, ou par ignorance, ou par jalousie : mais quand il les trouvoit en faute, il ne les épargnoit pas. il n'avoit égard qu'au bien du service, & ne ménageoit pas même le duc de Guise, qui étoit déja l'idole des catholiques ; il lui fit un jour des reproches très-vifs sur une escarmouche que ce jeune prince avoit engagée très-mal à propos. *Monsieur*, lui dit-il, *il faut penser avant que d'entreprendre. Il auroit été plus honorable pour vous de perir, que de faire ce que vous avez fait.* Le duc d'Anjou qui en fut instruit, lui dit en riant : *Tavannes, on m'a dit que vous aviez bien lavé la tête au duc de Guise, & à Martigues. Ce n'est pas pas tout, monseigneur*, repliqua Tavannes, *il faut les chasser de l'armée, vous aurez plus d'honneur d'avoir peu de gens obéissans, qu'un grand nombre de dereglés.*

Quoiqu'il fût ennemi déclaré des huguenots, il blâma fort l'assassinat du sieur de Moui, il en écrivit à la reine en ces termes : *Madame, cela merite la corde : si telles gens se reçoivent, nuls capitaines, ni leurs majestés même ne seront en sûreté de la part de leurs serviteurs.*

Les huguenots le soupçonnerent cependant d'avoir eu dessein de faire assassiner leurs principaux chefs. Un gentilhomme huguenot lui en fit un jour des reproches de la part du seigneur Dandelot. *Dites à votre maître*, répondit Tavannes, *que je le remercie : lorsque les huguenots avertissent de telles choses, c'est signe qu'ils veulent faire le semblable, j'ai trop d'honneur pour devenir Poltrot, & quand la guerre sera ouverte, je ne l'épargnerai point.*

Ce sont du moins les sentimens que son fils lui attribue dans ses mémoires. On va voir qu'il ne fit pas paroître tant de moderation, & de générosité à l'égard des huguenots quand il fut question du massacre de la Saint-Barthelemi. Lorsqu'il vint à Paris après les batailles de Jarnac & de Montcontour, la ville lui rendit des honneurs singuliers, & lui fit un présent magnifique. Ce qui prouve que l'on le regardoit comme le principal auteur des avantages que les catholiques y avoient remportés sur les protestans. Le premier Janvier de l'an 1570. il maria

Jeanne de Tavannes sa fille aînée à René de Rochechouart seigneur de Montemart, de Montpipeau, de Tonnai-Charente, de Vivonne, &c. Peu de temps après Guillaume de Saulx son fils aîné épousa Catherine Chabot, fille aînée de Leonor Chabot, comte de Busançois & de Charni, grand écuyer de France. Une des conditions de ce mariage fut, que Tavannes se démettroit de la lieutenance générale de Bourgogne en faveur du comte de Charni : mais l'auteur des mémoires de Tavannes prétend que le comte de Charni, promit en même-temps qu'il rendroit cette lieutenance générale à monsieur de Tavannes au bout de six mois, & qu'il ne tint point sa parole.

L'auteur du siezieme tome des hommes illustres fait cette remarque, sur l'époque du mariage de Guillaume de Saulx : » Si Tavannes a vû » le mariage de son fils aîné comme ses mémoires le rapportent, il » y a donc erreur dans le pere Anselme, Moreri, & autres auteurs qui » disent qu'il fut célébré le 18 Octobre 1576. c'est-à-dire, trois ans » après la mort du maréchal.

La remarque est juste, & l'on y pourroit ajouter que si ce fut à l'occasion de ce mariage que Tavannes se démit de la lieutenance générale de Bourgogne en faveur du comte de Charni, il est indubitable que le mariage dont il s'agit, précéda l'année 1576. marquée par le pere Anselme; puisqu'on a vû dans l'article précédent, que le comte de Charni commandoit en Bourgogne dès l'an 1572. dans le temps de la Saint-Barthelemi, & qu'il est renommé pour avoir été du nombre des commandans qui s'opposerent au massacre des huguenots dans leur province.

Tavannes fut fait maréchal de France le 28 Decembre de l'année 1570, & il en prêta le serment le 16 Fevrier de l'année suivante.

Les huguenots le soupçonnerent toujours d'avoir été un des principaux auteurs du massacre de la Saint-Barthelemi. Brantome l'assure positivement. *Au bout de quelque temps, dit-il, la Saint-Barthelemi s'inventa, de laquelle monsieur de Tavannes avec le comte de Reiz furent les principaux auteurs.* Mais le fils du maréchal soutient, 1°. que le massacre de la Saint-Barthelemi n'étoit nullement résolu, lorsque les protestans se rendirent à la cour pour se trouver aux nôces du roi de Navarre, & il traite d'ignorans ceux qui ont écrit le contraire. 2°. Qu'il fut sérieusement question de la guerre de Flandre proposée par l'amiral. 3°. Que la reine mere craignit véritablement que le roi ne suivît les conseils de Coligni. 4°. Que cette princesse voyant que le roi commençoit à ne lui plus témoigner la même confiance, lui parla si fortement dans un entretien secret qu'elle eut avec lui à Montpipeau, qu'elle vint à bout de le faire consentir à la mort de l'amiral. L'auteur du XVIe. tome des hommes illustres releve ici le pere Daniel, qui prétend que le sieur de Sauve secrétaire d'état fut présent à l'entretien secret du roi & de la reine, & qui cite pour garant les mémoires de Tavannes, quoiqu'on lise dans ces mémoires que la reine mere étoit seule lorsqu'elle lui parla à Montpipeau, & que Sauve ne fut présent

qu'à un autre entretien qu'elle eut avec son fils à Monceaux.

5°. Que l'assassinat de l'amiral par Maurevert, fut résolu & proposé par la reine mere, de concert avec messieurs de Guise, & en particulier avec le duc d'Aumale, à qui le mémoire qui contenoit le projet de cet assassinat fut adressé, parce que le cardinal de Lorraine étoit absent.

6°. Que le maréchal de Tavannes fut consulté sur cet assassinat; & qu'il l'approuva quoiqu'il eût si hautement blâmé celui du sieur de Moui.

7°. Que les menaces des seigneurs protestans après la blessure de l'amiral, déterminerent la cour à les faire massacrer, & que la seule fureur de la populace fut cause que le massacre devint général, *au grand regret des conseillers*, dit l'auteur des mémoires, *n'ayant été résolu que la mort des chefs & factieux*.

On a déja vû combien il se trouve de difficultés à admettre le récit de cet auteur, qui n'a cherché peut être qu'à diminuer autant qu'il étoit possible, l'odieux de la conduite que la cour avoit tenue dans le cours de cette affaire.

Brantome en jugeoit tout autrement lorsqu'il écrivoit: » J'ai oui dire » que pour la bien chommer, (la fête de Saint Barthelemi) la fallut » communiquer avec le prevôt des marchands & les principaux de Pa- » ris, qu'il fallut envoyer querir le soir avant, lesquels firent de » grandes difficultés, & y apporterent de la conscience: mais mon- » sieur de Tavannes devant le roi les rabroua si fort, les injuria & » menaça, que s'ils ne s'y employoient, le roi les feroit tous pendre, » & le dit au roi de les en menacer. Les pauvres diables ne pouvant » faire autre chose, répondirent alors: *Hé le prenez-vous là, sire, &* » *vous monsieur, nous vous jurons que vous en aurez nouvelles, car* » *nous y mettrons si bien les mains à tort & à travers, qu'il en sera* » *mémoire à jamais, de la fête de Saint Barthelemi très-bien chommée*; à » quoi ils ne faillirent, je vous assure: mais ils ne le vouloient dans le » commencement. Voilà comment une résolution prise par force a » plus de violence qu'une autre, & comme il ne fait pas bon d'achar- » ner un peuple, car il y est assez prêt plus qu'on ne veut. Monsieur » de Tavannes, comme on dit, ce jour là, se montra fort cruel, & se » promenant tout le jour par la ville, & voyant tant de sang répan- » du, il disoit & s'écrioit au peuple: *Saignez, saignez, les medecins* » *disent que la saignée est aussi bonne en tout ce mois d'Août, comme* » *en Mai*.

» Et de tous ces pauvres gens, ajoute Brantome, il ne se sauva que » le sieur de la Neuville, honnête & vaillant gentilhomme, que j'avois » vu d'autres fois suivre monsieur Dandelot, & depuis au service » de monsieur, qu'il servoit bien, & de la plume & de l'épée; car » il avoit le tout bon. Ce gentilhomme donc étant entre les mains » de ce peuple enragé, & ayant reçû six ou sept coups d'épée dans le » corps & dans la tête, ainsi qu'on le vouloit achever, vint à passer

» monsieur de Tavannes, auquel il courut aussi-tôt, & se prit à ses » jambes, disant : *Ah monsieur, ayez pitié de moi, & comme grand capi- » taine que vous êtes en tout, soyez-moi misericordieux.* Monsieur de Ta- » vannes, ou qu'il eût compassion, ou que ce ne fût son humeur de » lui tuer ainsi ce pauvre gentilhomme entre ses jambes, le sauva & » le fit panser.

Il faut remarquer cependant, que Brantome en parlant de la répugnance que le prevôt des marchands & les échevins de Paris témoignerent d'abord pour commencer le massacre, ne s'appuye que sur un oui-dire. *J'ai oui dire que pour la bien chommer*, &c. il n'y a en effet nulle apparence que l'on ait été obligé de les y contraindre par menaces, eux qui étoient tous dévoués à la maison de Guise ; qui détestoient les huguenots, & qui ne demandoient depuis long-temps qu'à tremper les mains dans leur sang. Monsieur de Thou, ne parle point L. 51. en effet de la résistance du prevôt des marchands, ni de son prédécesseur Marcel, lorsqu'ils reçurent ordre de faire prendre les armes aux bourgeois.

Brantome n'assure pas non plus comme une chose certaine, que le maréchal de Tavannes ait crié dans les rues, *Saignez, saignez* ; il remarque seulement qu'il l'avoit entendu dire : *Monsieur de Tavannes, comme on dit*, &c. Et ces deux faits ne se trouvant point dans monsieur de Thou, historien beaucoup plus exact que Brantome, on peut les regarder au moins comme douteux. Il faut encore observer que Brantome assure, qu'il n'y eut qu'un seul gentilhomme huguenot qui fut sauvé du massacre ; en quoi il montre son peu d'exactitude, puisqu'il y en eut un bien plus grand nombre qui en échapperent, comme on l'a déja dit.

Tavannes tint un discours au roi quelques jours avant la Saint-Barthelemi, qui merite d'être remarqué. Le roi lui parloit de la guerre de Flandre, & lui disoit qu'on lui avoit offert dix mille hommes armés pour lui faciliter la conquête des Pays-Bas. Cette proposition lui avoit été faite par l'amiral : mais le roi ne jugea pas à propos de le nommer. Tavannes n'eut pas de peine à comprendre qu'une pareille offre ne pouvoit venir que de l'amiral. *Sire*, dit-il au Roi, *celui de vos sujets qui vous porte telles paroles, vous lui devez faire trancher la tête. Comment vous offre-t-il ce qui est à vous ? c'est signe qu'il les a gagnés & corrompus, & est chef de parti à votre préjudice. Il a rendu ces dix mille vos sujets à lui, pour s'en aider à un besoin contre vous.* Il y a lieu de croire que Charles IX. étoit déja très-disposé à sentir toute la force de cette vérité.

Quelque temps après la Saint-Barthelemi, le comte de Tendes gouverneur de Provence étant venu à mourir, Tavannes conseilla au roi de donner le gouvernement de cette province à un homme de bien, qui ne dépendît que de lui. Le roi y nomma Tavannes, & lui dit qu'il le nommoit, afin de suivre le conseil qu'il avoit donné sur

le choix qu'on devoit faire. L'amirauté des mers du Levant étoit jointe à ce gouvernement. le comte de Retz la demanda ; & Tavannes aprit que l'on songeoit à la distraire de la charge de gouverneur, il s'en plaignit hautement, & dit *qu'il ne vouloit point de casaque sans manches.* Il déclara même qu'il remettroit ce gouvernement au roi si cette distraction avoit lieu. On eut égard à ses plaintes, & il eut l'amirauté, malgré les sollicitations & le crédit du comte de Retz. Le maréchal de Tavannes n'avoit que du mepris pour ce comte, & lorsqu'on lui dit que le roi pensoit à le faire maréchal de France, il répondit : *Si le roi donne au sieur de Retz un état de maréchal de France, je donnerai le mien à mon valet.*

Pour achever la ruine du parti huguenot, le maréchal de Tavannes conseilla au Roi de prendre la Rochelle. Ce prince étant un jour à table, dit à Tavannes : *Monsieur le maréchal, nous ne sommes pas encore à bout de tous les huguenots, bien que nous en ayons fort éclairci la race. Il faut aller à la Rochelle & en Guienne. Sire*, répondit le maréchal, *ne vous en mettez en peine, je vous les acheverai bien-tôt avec l'armée que vous avez proposé de me donner : j'en connois la gent & le pays pour l'avoir rodé l'espace de six ans, quand j'étois en garnison parmi toutes ces villes, guidon de monsieur le grand écuyer Galliot ; outre que de frais je l'ai encore reconnu en tous les voyages que monsieur votre frere y a faits.*

Brantome.

Pour quant à la Rochelle il y a long-temps que je ne l'ai vûe : mais je l'ai prise, selon que je puis comprendre en un mois. Tavannes avoit été chargé par François I. de soumettre cette ville qui s'étoit révoltée, & il y avoit réussi.

De-là, dit le maréchal, *en passant par le pays je le nettoyerai de tant d'huguenots que j'y trouverai jusques à Montauban, qu'on m'a dit qu'il est fort bon, lequel n'étoit pas tel de mon temps. Toutefois j'en connois l'assiette, & pense l'emporter comme la Rochelle, & de là je tirerai vers Nîmes où j'en ferai autant, & à Sommieres, & leur ferai à tous songer à leurs consciences, & de se rendre par bonne guerre, ou merci, ou de mourir tous ; pour fin, laissez-moi faire, je vous réponds de toutes ces places.*

» Il y eut quelqu'un là présent, ajoute Brantome, qui l'en ouit » parler ainsi, & dit aux autres : Voilà le discours du roi Pichrocole de » Rabelais, ou de la femme du pot au lait qui le portoit vendre au » marché, & en faisoit de beaux petits songes & projets : mais sur ce » il cassa : ainsi qu'il lui arriva, car étant parti d'avec le roi & mar» chant en bonne résolution & affection de le bien servir, il n'alla » gueres avant ; car il tomba malade à Châtre sous Montlheri, & là il » mourut.

Il est certain que le maréchal ne put se trouver au siége de la Rochelle, parce qu'il tomba malade à Châtre. Son fils n'attribue qu'à l'absence du maréchal le mauvais succès de ce siége. Il fait entendre que les Rochelois avoient des intelligences dans l'armée catholique, & qu'ils étoient avertis de tout ce qui se passoit. Si le maréchal de Ta-

vannes eût été à ce siege, dit-il, *il eût bien fait sortir monsieur d'Alençon & le roi de Navarre de l'armée, à laquelle il eût mis un meilleur ordre.* Brantome ne paroît pas s'éloigner de ce sentiment. *Tant y a*, dit-il, *que lorsqu'il mourut, il mourut un très-grand capitaine, & s'il eût fait le siége de la Rochelle, possible seroit-elle en la disposition du roi & très-bien prise : possible que non : mais l'on s'y fut comporté d'autre façon que l'on ne fit, parce qu'il s'entendoit bien en cela, & commandoit fort impérieusement.*

Mais Brantome se trompe, quand il dit que le maréchal de Tavannes mourut à Châtre sous Montlhery, en quoi il a été suivi mal-à-propos par le pere Daniel. Le fils du Maréchal qui doit plutôt être crû sur cet article que Brantome, assure que son pere après avoir été quelque temps malade à Châtre, se fit transporter à Chanteloup, ou il fut visité par le roi & par la reine mere, qui lui firent le récit de ce qui se passoit au siége de la Rochelle. Il leur dit son sentiment sur les fautes des assiégeans, & leur envoya ensuite un long mémoire sur le même sujet. Sa santé étoit tellement alterée qu'il crut devoir se retirer dans son château de Sulli, où il mourut le 19 Juin 1573.

On lit dans une note sur la Henriade de monsieur de Voltaire, » que le maréchal étant au lit de la mort fit une confession générale » de sa vie, & que le confesseur lui ayant dit d'un air étonné : Quoi » vous ne me parlez point de la Saint-Barthelemi ? Je la regarde, » répondit le maréchal, comme une action méritoire qui doit effacer » mes autres péchés. Mais l'auteur du XVI[e] tome des hommes illustres a fort bien remarqué, que ce fait, quoique cité d'après les mémoires de Tavannes, ne se trouve point dans cet ouvrage ; on y lit seulement que le maréchal *se confessa sans faire mention d'avoir adheré au conseil de la Saint-Barthelemi, contre des rébelles qui s'étoient précipités à leur malheur, malgré que leurs majestés en eussent.*

Brantome parle ainsi du maréchal de Tavannes & de l'amiral de Coligni. » On disoit sur leur fin que c'étoient deux grands capitaines » de ce temps, qui portoient le nom de Gaspard chacun ; savoir l'un » Gaspard de Coligni, qui étoit monsieur l'amiral ; l'autre Gaspard » de Saulx, qui étoit monsieur de Tavannes. Mais monsieur l'amiral » le surpassoit fort, comme il a paru par les grandes & grosses pierres » qu'il a remuées, ce que n'eût sû faire si aisément l'autre.

Voici le commentaire de monsieur le Laboureur sur ces paroles de Brantome.

» La différence est si grande entre deux généraux, comme ces deux-» là ; l'un servant son roi avec une autorité absolue, l'autre défen-» dant un parti révolté, où il n'avoit de crédit que par son merite & » son estime, outre qu'il étoit obligé de se servir de toutes sortes de » gens ramassés ; où ce maréchal au contraire avoit l'élite des troupes » avec tous les moyens de subsistance ; qu'il est mal aisé qu'on ne ju-» ge en faveur de l'amiral ; & c'est la même raison qui nous oblige

» d'avouer, que le défunt duc de Rohan étoit le plus grand capitaine
» de tous ceux qu'on employa contre lui.

Il fait ensuite le portrait du maréchal de Tavannes en ces termes: » Le maréchal de Tavannes étoit dans la derniere intelligence avec la » reine mere, le duc d'Anjou & toute la maison de Guise: & quand ses » avis n'auroient pas été les meilleurs, selon leur inclination de pous- » ser toutes les choses à bout, il s'étoit acquis une liberté de porter » les avis d'une vigueur qui le rendoit la plus forte voix du cabinet, » & principalement encore par l'assurance qu'on avoit que les hugue- » nots n'avoient point de plus mortel ennemi. S'il y avoit du zele » il y avoit bien autant d'humeur de la part d'un homme qui étoit » tout entier à ses passions.

Avant que de mourir, il avoit échangé son gouvernement de Provence pour celui de Metz, qu'il vouloit laisser à son fils aîné, & il avoit demandé la lieutenance générale de Bourgogne pour le cadet. On lit dans les mémoires de Tavannes, que les provisions de ces deux charges leur furent expédiées, & qu'elles furent mises entre les mains du chancelier: mais quand le pere fut mort, on refusa aux enfans les provisions des charges qui leur avoient été promises. On leur offrit pour tout dédommagement une pension de six mille livres; ils s'en plaignirent inutilement; parce que comme dit fort bien l'auteur des mémoires de Tavannes, *il n'y a point de sergent pour ajourner les rois de tenir leur parole.*

On fera sur ces mémoires quelques remarques qui pourront servir à l'éclaircissement de l'histoire. Ils n'ont point été écrits par le maréchal lui-même, quoiqu'ils portent son nom. C'est Jean de Saulx son troisieme fils qui les a rédigés sur les papiers que son pere avoit laissés, & sur les conversations qu'il avoit eu avec lui. On y trouve plusieurs faits tout-à-fait contraires au récit des autres historiens; & lorsque ces faits sont à l'avantage du maréchal, il est difficile de s'assurer si le témoignage de Jean de Saulx doit être préféré à celui des historiens. Il parle à la vérité d'après l'homme du monde le mieux instruit de ce qui se passoit de son temps à la cour, & dans les armées: mais on voit qu'il cherche par tout à augmenter la réputation de son pere, ou à disculper sa mémoire. Il n'est pas toujours facile de juger si c'est l'intérêt, ou l'amour de la vérité qui le fait parler. D'ailleurs la mémoire du maréchal, quand il racontoit à ses enfans ce qu'il avoit vû, ou ce qu'il avoit fait, pouvoit quelquefois être infidele, & dans ce cas l'auteur des mémoires sans vouloir nous tromper, nous induiroit en erreur parce qu'il auroit été trompé lui-même. Tout ce que l'on peut faire dans cette incertitude, c'est de mettre sous les yeux du lecteur quelques-uns de ces faits qui se trouvent racontés tout différemment par des écrivains d'un grand poids, & de lui laisser la liberté de décider en faveur du récit qui lui paroîtra mériter la préférence.

1°. Castelnau raconte dans ses mémoires, qu'en 1568. les huguenots vinrent

vinrent à bout de joindre les reîtres qui leur venoient d'Allemagne, *sans que le duc d'Aumale, le cardinal de Lorraine & tous ceux de Guise, qui avoient ramassé les forces de Champagne & de Bourgogne, & tous leurs amis & serviteurs les pussent empêcher, dont ils donnerent avis au duc d'Anjou qui étoit à Vitry. Incontinent*, ajoute Castelnau, *le roi, m'envoya devers eux*, (les Guises) *regarder s'il y avoit moyen de les combattre*; c'est-à-dire, de donner bataille aux huguenots après la jonction des reîtres, *& qu'il leur enverroit trois mille chevaux & le comte d'Aremberg.*

Sur quoi, dit-il, *les sieurs d'Aumale, de Guise & le cardinal de Lorraine s'assemblerent pour me faire réponse, laquelle fut faite par Tavannes duquel ils prenoient entierement le conseil.*

La réponse fut; *que si l'on eût fait cette offre auparavant que le duc Casimir se fût joint les huguenots.... l'on eût pû faire quelque chose; mais que pour lors il falloit prendre autre délibération.*

On lit au contraire dans les mémoires de Tavannes, que les trois mille chevaux furent demandés par Tavannes avant la jonction des reîtres: mais que les Guises s'étant opposés à ce projet, laisserent échapper l'occasion d'empêcher cette jonction.

II°. Castelnau qui servoit au siége de Saint-Jean-d'Angeli, nomme Tavannes parmi les officiers généraux de l'armée du roi qui assiégeoient cette place.

Biron, dit-il, *pour épargner la vie de plusieurs gens de bien, écrivit à Piles pour lui persuader de rendre la ville.... A quoi il fit réponse qu'il y prêteroit volontiers l'oreille, si cela pouvoit apporter une paix générale. Réponse qui fut bien prise du maréchal de Cossé, Tavannes & autres chefs principaux, &c.*

On lit au contraire dans les mémoires de Tavannes, qu'il ne se trouva point au siége de Sain-Jean-d'Angely.

III°. Brantome raconte, *qu'après la bataille de Montcontour, bien qu'elle fût fort sanglante du côté des huguenots, Tavannes vit & reconnut par leur beau combat & leur belle retraite, qu'il étoit très-mal aisé de les défaire par armes, & qu'il y falloit venir par la voye du renard, & pour ce, conseilla aussi-tôt à monsieur de faire la paix, en mandant de même au roi & à la reine.*

Il s'agit ici de la paix qui précéda la Saint-Barthelemi.

On lit au contraire dans les mémoires de Tavannes, qu'il conseilla au roi de se mettre en personne à la tête de ses armées, & de pousser la guerre contre les huguenots avec plus de vigueur que jamais, jusques à ce que leur parti fût entierement soumis ou détruit.

IV°. Monsieur de Thou dit qu'avant le massacre de la Saint Barthelemi, on délibera dans le conseil du roi, si l'on sacrifieroit le roi de Navarre & le prince de Condé; qu'à l'égard du premier, les avis furent unanimes, & que tout le monde convint qu'il falloit l'épargner, parce qu'on n'imaginoit pas pouvoir trouver jamais aucun prétexte plau- L. 52.

sible, pour justifier l'assassinat d'un si grand prince qui venoit d'épouser la sœur du roi, & qu'il eût fallut égorger en quelque sorte entre les bras de son épouse.

Monsieur de Thou ajoute, qu'il y eut plus de difficulté par rapport au prince de Condé : mais que sur les remontrances de Louis de Gonzague duc de Nevers, qui se fit caution de la conduite de ce prince, dont la femme étoit sœur de la duchesse de Nevers ; on consentit à ne le pas envelopper dans le massacre. On lit au contraire dans les mémoires de Tavannes, que le comte de Retz proposa dans le conseil de ne faire grace à qui que ce fût, & de ne pas épargner même les princes du sang ; que le roi, la reine mere & le chancelier de Birague étoient assez de cet avis : mais que monsieur de Tavannes le combattit si fortement, que ce fut à lui seul que le roi de Navarre & le prince de Condé furent redevables de la vie. *De ce seul avis & de cette seule voix du sieur de Tavannes*, dit l'auteur des mémoires, *ce grand roi Henri IV. régnant aujourd'hui & le feu prince de Condé tiennent la vie ; & le malheur est pour la posterité du sieur de Tavannes, que sa majesté n'en sait la vérité.*

VII.

Du chancelier de l'Hôpital.

Michel de l'Hôpital, chancelier de France, a été regardé comme un des plus savans hommes & des plus habiles magistrats de son siecle. Il étoit né à Aigueperse, ville du duché de Montpensier. Son pere qui se nommoit Jean de l'Hôpital étoit fils d'un Juif établi à Avignon, si l'on en croit l'historien Beaucaire dont le témoignage se trouve en quelque sorte confirmé dans un mémoire manuscrit cité par du Chesne, où l'on lit que *ses malveillans*, disoient, *qu'il étoit peu catholique & que son ayeul paternel étoit Juif natif de la ville d'Avignon.*

Hist. des chanceliers, p. 240.

Le pere du chancelier de l'Hôpital exerçoit la profession de medecin. Il se mit au service de Charles duc de Bourbon & depuis connétable, qui le fit son bailli de Montpensier, par lettres datées du 22 Mai 1515, & ensuite auditeur de ses comptes à Moulins, par lettres du 14 décembre 1522. Ce prince ayant reconnu dans ce medecin une grande capacité pour les affaires, jointe à une extrème fidélité, lui donna toute sa confiance ; ensorte, dit le chancelier de l'Hôpital, dans son testament, *qu'il lui servoit plûtôt de conseiller que de medecin, n'y ayant affaires de si grande importance qu'il ne les lui communiquât & ne les passât par son avis.* Il sortit du royaume à la suite de son maître & y laissa ses enfans qui l'auroient embarrassé dans sa fuite. Le connétable pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites pendant vingt ans qu'il étoit à son service en quittant sa pratique & son état, lui donna des terres considerables en Auvergne, par lettres datées de Sarragosse

en Arragon le 25 mars 1525, selon les auteurs de l'histoire généalogique; & le 5 mars 1525, selon du Chesne.

Il se présente une difficulté sur la date de ces lettres, car le connétable ne fut rétabli dans ses biens que par le traité de Madrid qui est daté du 14 Janvier 1526. Comment ce prince pouvoit-il donc donner des terres en France en 1525, dans un temps où ses biens étoient saisis & confisqués? On ne peut, ce semble, résoudre cette difficulté qu'en disant que dans la date du traité de Madrid, on a suivi le style nouveau selon lequel le mois de Janvier étoit le commencement de l'année 1526, & que dans la date de la donation faite en faveur de Jean de l'Hôpital, on a suivi l'ancien style selon lequel le mois de mars étoit compris dans la fin de l'année 1525, autrement il faudroit dire que le connétable auroit donné des terres qui ne lui appartenoient plus sans être encore trop sûr s'il seroit jamais le maître d'en disposer. Comme le traité de Madrid n'eut point d'exécution quant au rétablissement du connétable & de ses complices dans leurs biens, Jean de l'Hôpital ne recouvra les siens qu'en vertu du traité de Cambrai par une déclaration particuliere datée du 2 Septembre 1535, c'est-à-dire, plus de quatre ans après la date de ce traité: mais les auteurs de l'histoire généalogique qui parlent de cette déclaration déja citée par du Chesne, ne disent pas si elle s'étendit jusqu'à la donation que le connétable lui avoit faite. Beaucaire assure qu'après la mort de ce prince, Jean de l'Hôpital qui avoit suivi quelque temps l'empereur Charles V. revint en France, & s'attacha au service de madame Renée de Bourbon duchesse de Lorraine & sœur de son premier maître, auprès de laquelle il passa le reste de sa vie. Du Chesne dit au contraire qu'il fut premierement medecin de cette princesse, & ensuite de Charles de Bourbon connétable de France. *Belcarius.*

Lorsque ce prince quitta la France, Michel de l'Hôpital depuis chancelier faisoit ses études à Toulouse: il marque lui-même dans son testament qu'il étoit alors âgé de dix-huit ans, & par conséquent il devoit être né en 1505, puisque le connétable sortit du royaume en 1523; mais il ignoroit lui-même quel jour & quel mois il étoit né, parce que son pere en avoit parlé diversement à ses amis. Il fut mis à Toulouse dans les prisons publiques lorsque l'on sut que son pere étoit sorti du royaume avec le connétable: mais quand on eut verifié qu'il n'étoit entré pour rien dans la conspiration de ce prince, le jeune l'Hôpital fut délivré par l'exprès commandement du roi. Il alla joindre son pere à Milan, d'où il se rendit à Padoue où il demeura six ans, qu'il employa à se perfectionner dans l'étude du droit dont il acquit la plus parfaite connoissance. Son pere s'étant mis à la suite de l'empereur Charles V. après la mort du connétable, appella à Rome Michel de l'Hôpital qui fut témoin du couronnement de ce prince. La réputation qu'il s'étoit acquise dans la science du droit lui procura une place d'auditeur de Rote qu'il ne garda pas long tems.

Le cardinal de Grammont conseilla à son pere de l'envoyer en France, où son mérite distingué pouvoit aisément l'élever aux plus grandes dignités de la robe ; & ce prélat promit en même tems qu'il contribueroit de tout son pouvoir à son avancement. Sur cette esperance il quitta la place d'auditeur de Rote, qui fut donnée à un autre : il vint en France, & le cardinal de Grammont étant mort sans avoir eu le temps de rien faire pour lui, l'Hôpital se trouva sans protecteur & sans ressource : mais il en avoit une dans son propre mérite. Il se mit à suivre le barreau où il ne tarda pas à se faire connoître par ses talens. Il y avoit trois ans qu'il exerçoit la profession d'avocat, lorsque Morin lieutenant criminel lui donna sa fille en mariage avec une charge de conseiller qui lui servoit de dot.

Il fut au nombre des députés que cette compagnie envoya au roi Henri II. en 1551 pour savoir quels seroient ceux qui auroient droit de prendre séance au parlement l'épée au côté. Le parlement prétendoit que cette prérogative n'appartenoit qu'au roi seul, & que si quelques princes ou seigneurs en avoient joui, c'étoit parce que les huissiers les avoient laissé entrer par mégarde sans leur faire ôter leur épée, ou parce que les Rois l'avoient expressément ordonné dans de certaines occasions, lorsqu'ils n'étoient pas contens de la conduite du parlement. Ils citoient l'exemple de Louis XII. qui n'avoit jamais souffert qu'aucun autre que lui eût l'épée au côté quand il prenoit séance dans ce tribunal.

Mais malgré ces remontrances Henri II. décida que toutes les fois que les pairs de France, les princes du sang, le connétable & les maréchaux de France entreroient dans la cour de parlement, & dans la chambre de l'audience, soit à huis ouvert, soit à huis clos, ils pourroient porter leur épée ; ce qui ne seroit permis à nul autre de quelque qualité, état & condition qu'il fût.

L'écrit qui contient cette décision & qui fut inseré dans les registres du parlement, est daté de Fontainebleau les derniers jours d'août 1551. Signé Henri & contresigné du Thil.

L'Hôpital nous apprend lui-même dans son testament, qu'après avoir exercé neuf ans l'office de conseiller au parlement, il fut envoyé à Boulogne en qualité d'ambassadeur du roi au concile, qui y avoit été transferé de la ville de Trente où on l'avoit assemblé d'abord. Il y demeura seize mois, & il revint à la cour avec esperance d'y être employé : mais il trouva, dit il, de *grandes piques & altercats entre les princes & grands seigneurs qui étoient près de la personne du roi Henri II.* & chacun ne songeant qu'à ses propres intérêts, on ne pensa nullement à le récompenser. Cependant madame Marguerite sœur du roi l'ayant pris pour son chancelier, lui donna *un état de souveraine autorité dans sa maison*, & lui procura un grand accès auprès de la personne du roi. Il eut occasion de se faire connoître, & Henri II. conçut une telle idée de sa fidélité & de son mérite qu'il résolut de le mettre à la tête de sa

chambre des comptes de Paris. Ce prince créa par édit du mois de janvier 1554 une charge de président en la chambre des comptes de Paris, *pour être chef & premier président en icelle chambre par-dessus & outre le nombre des six qui y sont de present*. Ensuite par lettres du six février de la même année, il en pourvût Michel de l'Hôpital qui étoit alors maître des requêtes. C'étoit une charge particuliere & différente de celle des autres présidens. Le chancelier en parle dans son testament en ces termes: *Je fus ordonné chef & superintendant des finances du roi en sa chambre des comptes*. Il la garda quelque temps avec celle de chancelier; mais elle fut enfin supprimée sous le regne de Charles IX. par lettres du 2 septembre 1563.

Après la mort d'Henri II. l'Hôpital fut fait conseiller d'état, & l'an 1560 il fut nommé chancelier de France. Il étoit alors à Nice avec la princesse Marguerite sœur d'Henri II. qui avoit épousé le duc de Savoye. On lui envoya un courrier *en très-grande diligence* pour lui apprendre sa promotion à la dignité de chancelier, & pour lui ordonner de se rendre au plutôt à la cour. La reine mere lui écrivit une lettre particuliere pour l'avertir que c'étoit à elle seule qu'il avoit l'obligation de cette dignité.

Thuan. l. 21.

Il est vrai que d'autres historiens rapportent que les Guises qui avoient beaucoup de crédit en ce temps-là avoient offert la place de chancelier à Jean de Morvilliers évêque d'Orleans, qui leur étoit tout dévoué & qui la refusa; mais les mêmes auteurs, ainsi que le mémoire manuscrit cité par du Chesne, assurent que Michel de l'Hôpital en fut en partie redevable au cardinal de Lorraine dont il étoit fort connu; comme on le voit par le recueil de ses lettres, & qui engagea le duc de Guise son frere à consentir que l'Hôpital fût fait chancelier au refus de Morvilliers. Le cardinal fut parfaitement secondé par la reine-mere, qui proposoit l'Hôpital, mais qui n'auroit peut-être pas eu assez de pouvoir en ce temps-là pour le faire nommer, si les Guises qui etoient tout-puissants sur l'esprit du jeune roi s'y fussent ouvertement opposés.

Ep. Michael. Hospitalii.

Il y en a un très-grand nombre adressées au cardinal de Lorraine.

En supposant la vérité de ce récit, on peut dire que le cardinal de Lorraine fut duppé en cette occasion par la reine-mere, qui sans doute connoissoit mieux que lui le caractere d'esprit & la façon de penser de Michel de l'Hôpital; car il étoit persuadé que la reine-mere devoit avoir toute l'autorité pendant la jeunesse du roi son fils, & que l'on devoit accorder aux huguenots la liberté de conscience qu'il chercha toujours à leur procurer. Ces deux principes étoient directement opposés aux idées & à la conduite de messieurs de Guise.

D'Aubigné a même avancé que l'Hôpital avoit été complice de la conjuration d'Amboise. Voici ses paroles.

D'Aubigné, t. 1. l. 2. ch. 18.

Le chancelier Olivier mort de ce temps en la façon que nous avons dit, l'Hôpital homme de grande estime lui succeda quoiqu'il eût été des conjurés pour le fait d'Amboise, ce que je maintiens contre tout ce qui en a été écrit, pour ce que l'original de l'entreprise fut consigné entre les mains de

mon pere où étoit son seing tout du long, entre celui de Dandelot & d'un Spifame : chose que j'ai fait voir à plusieurs personnes de marque.

Si cela est, il faut que cette signature eût totalement échappé aux recherches de messieurs de Guise, qui n'auroient certainement pas souffert que l'on eût choisi pour chancelier un homme coupable d'un pareil attentat.

Il arriva à la cour immédiatement après le tumulte d'Amboise, qui ne fut pas, dit-il dans son testament, aussi dangereux en lui-même que dans ses suites. Il trouva messieurs de Guise entierement maîtres de l'esprit du roi, & déterminés à pousser à bout les huguenots, & à ne point souffrir que leur parti se mît en état de balancer l'autorité royale.

Voici comment il décrit dans son testament la situation de la cour & le caractere des Guises.

J'eus affaire, dit-il, *à des personnages, non moins audacieux que puissans, voire qui aimoient mieux conduire les choses par violence que par conseil & raison, dont pourroit donner bon témoignage la reine-mere : laquelle fut lors en tel état qu'elle fut presque déboutée de toute l'administration du royaume ; à raison de quoi se complaignant souvent à moi, je ne lui pouvois autre chose proposer devant les yeux que l'autorité de sa majesté, de laquelle si elle se vouloit dextrement servir, elle pourroit aisément rabattre & affoiblir l'ambition & cupidité de ses adversaires, consideré le pouvoir de sa majesté.*

Mais tant que François II. vécut, la reine-mere & le chancelier furent toujours obligés de plier sous l'autorité des Guises qui le gouvernoient par le credit de la reine Marie Stuart leur niece.

Le chancelier ne laissoit pas de servir les huguenots de tout son pouvoir ; mais sans se déclarer ouvertement pour eux : il se prêtoit même à plusieurs démarches qui dans ses principes devoient lui paroître des violences & des injustices énormes. Il se mit à la tête de la commission qui fut établie pour juger le prince de Condé ; il dressoit & il signoit des édits & des déclarations qui contenoient des dispositions très-peu favorables à la religion protestante : mais que ne fait pas dans les hommes l'envie de conserver leurs places ?

Après la mort de François II. la cour ayant changé de face, le chancelier ne garda plus tant de ménagemens : il est vrai qu'il affecta toujours dans les discours qu'il fit, soit dans l'assemblée des états, soit dans le parlement, de ne jamais entrer en matiere sur aucun des points contestés par rapport à la doctrine. Il se contentoit de déclamer en général contre les abus & contre les dereglemens des ecclesiastiques, & de montrer en même temps les inconveniens des guerres civiles, que l'on ne pouvoit éviter qu'en accordant aux huguenots au moins une partie de ce qu'ils demandoient ; enfin il prenoit, si je l'ose dire, tous ses avantages pour ménager les partis, & pour leur donner le moins de prise contre lui qu'il étoit possible.

Mais il eut souvent le chagrin de voir, qu'il ne contentoit par là ni les huguenots ni les catholiques : les premiers en demandoient plus qu'il ne vouloit leur en accorder, & les autres prétendoient que l'on ne pouvoit sans trahir la religion avoir pour le parti huguenot toutes les complaisances que le chancelier sembloit exiger. C'est pourquoi d'un côté, *on le tenoit huguenot*, dit Brantome, *quoiqu'il allât à la Messe :* mais on disoit à la cour : *Dieu nous garde de la Messe de monsieur de l'Hôpital.* D'un autre côté les huguenots le déchiroient dans leurs libelles. Monsieur le Laboureur rapporte une de leurs satyres dans laquelle on le traite de *Protée :* c'est-à-dire, d'homme flottant entre les deux religions. Dans un voyage que la cour fit en Provence le peuple catholique parut si animé contre lui, qu'il demanda au roi une garde pour sa suite. Trois officiers d'un merite distingué eurent ordre de l'accompagner par-tout. L'un étoit monsieur de Grille depuis Sénéchal de Beaucaire calviniste déclaré ; l'autre monsieur de Muns zelé catholique, & le troisieme monsieur de Bellegarde, depuis maréchal de France, qui sans avoir pris de parti entre les deux religions penchoit plûtôt pour la nouvelle que pour l'ancienne.

Brantome qui rapporte ce fait ajoute, que l'on faisoit des plaisanteries à la cour, sur ce que l'on employoit à la garde du chancelier des gens de différentes religions, parce qu'il n'étoit d'aucune.

Ce magistrat parle dans son testament de ce qui se passa aux états d'Orleans, lorsqu'il fut question de régler la forme du gouvernement pendant la minorité de Charles IX. & ce qu'il dit là dessus ne s'accorde pas tout-à-fait avec le récit du pere Daniel.

Celui-ci raconte que peu de temps avant la mort de François II. la reine mere envoya chercher le roi de Navarre, & lui demanda deux choses : la premiere une renonciation par écrit à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur la regence ; la seconde qu'il se reconciliât avec la maison de Guise ; Que ce prince intimidé par les menaces de la reine *ne balança pas là dessus* & qu'il donna sans difficulté la renonciation qu'on lui demandoit ; qu'il fit un peu plus de résistance sur sa réconciliation avec la maison de Guise ; mais qu'enfin il consentit à en faire la cérémonie. Le pere Daniel parlant ensuite des états d'Orleans, dit que *nonobstant la convention où le roi de Navarre avoit renoncé à ses pretentions sur la régence, en la cédant à la reine mere, il y eut quelques députés qui voulurent remettre cette affaire sur le tapis ; mais que ce prince tint sa parole*, & que le connétable, le chancelier & les autres conseillers d'état s'étant opposés à ce qu'on parlât davantage de cette affaire, *on n'insista pas beaucoup là-dessus ; que l'on confirma seulement la lieutenance génerale du royaume au roi de Navarre.*

Mais le chancelier de l'Hôpital qui devoit être beaucoup mieux instruit de ce qui se passa dans le conseil & dans les états, que les historiens qui ont été suivis par le pere Daniel, nous donne une idée toute différente de ce point d'histoire. Il nous apprend, 1°. que

le roi de Navarre lorsque les états furent assemblés ne parut point aussi indifférent sur le gouvernement du royaume, ni aussi ferme que le dit le pere Daniel, à tenir la parole qu'il avoit donnée à la reine, en cas qu'il l'eût véritablement engagée. 2°. Que le différent de ce prince avec la reine mere fut réellement décidé par les états. 3°. Il paroît même que l'on évita de donner à la reine mere le titre de regente, ainsi qu'on l'a déja remarqué dans une note, parce que ce titre sembloit exprimer l'exercice plein & entier de l'autorité souveraine à l'exclusion de tout autre, ce qui auroit pû blesser le roi de Navarre.

Il ne paroît pas non plus que l'on ait donné à ce prince dans les états la qualité de lieutenant général du royaume, dont il n'est parlé ni dans le testament du chancelier, ni dans les lettres qui furent écrites au parlement. Cette qualité ne lui est donnée que dans les lettres de commission pour la convocation des états, datées du 30 Mars 1560. On prit donc une espece de milieu, & l'on régla que la reine mere gouverneroit le royaume *conjointement & par le conseil du roi de Navarre.* Voici les paroles du chancelier : » Avint que le roi succeda au » royaume par la mort du roi François son frere aîné. Le parti de ceux » qui pouvoient le plus du regne du roi François fut affoibli, & la » puissance de la reine d'autant augmentée : néanmoins pour tout cela » l'envie ne cessa point ; car le roi de Navarre induit par fausse opinion » tiroit à soi toute la puissance de commander, s'usurpant le nom de » tuteur du jeune roi selon les loix des Gaulois : au contraire la reine » se défendoit par mêmes loix & coutumes, ajoutant les exemples » auxquels on avoit donné lieu & autorité en semblables matieres.

» Ce débat étant rapporté aux états du royaume, & iceux induits » ou par équité, (car qu'y a-t-il de plus équitable que de donner la » charge & tutelle du fils à la mere,) étant doncques iceux induits, » ou par équité, ou par notre continuelle poursuite, donnerent à » la reine mere la charge & tutelle de la personne du roi & de ses » biens, & lui associerent pour *aide & conseil* le roi de Navarre.

Il est aisé d'appercevoir les différences qui se trouvent entre ce récit, & celui du pere Daniel.

Au milieu de tant de troubles & d'agitations, le chancelier faisoit des loix que l'on suit encore aujourd'hui. Les Ordonnances d'Orleans & de Moulins, qui contiennent tant de sages dispositions doivent être regardées comme son ouvrage.

Il dressa l'édit de Charles IX. par lequel il fut ordonné que l'année 1563, & toutes les autres années dans la suite commenceroient au premier Janvier. Cet édit ne fut enregistré au parlement que le 19 Decembre 1564.

Lorsque le chancelier vit que les deux partis qui divisoient la France étoient sur le point d'en venir aux armes, il fit tout son possible pour les concilier, *estimant qu'il n'y avoit rien de si dommageable en un pays qu'une guerre civile, ni plus profitable qu'une paix*

à quelque prix que ce fût. C'est ainsi qu'il s'exprime dans son testament, il attribue la premiere guerre *à la faction & ligue de ceux qui avoient manié les affaires* du temps du regne du roi François II. par où il désigne évidemment le duc de Guise & son frere le cardinal de Lorraine, comme si le parti opposé n'avoit pas des chefs aussi ambitieux & aussi avides d'autorité que les Guises.

L'éloignement du chancelier pour la guerre civile, occasionna une dispute très-vive qu'il eut dans le conseil avec le connétable de Montmorenci. Ce seigneur finit par lui dire, qu'il ne lui appartenoit pas de se mêler de ce qui regardoit les armes. *Il est vrai*, repartit le chancelier: *mais je puis fort bien savoir quand il est à propos de les prendre.* Lorsque le duc de Guise eut été assassiné par Poltrot, les poëtes publierent quantité de pieces de vers Latines & Françoises, pour & contre ce prince: dans celles qui furent faites par les huguenots, on déchiroit sa mémoire, & l'on applaudissoit sans détour au crime de Poltrot.

On soupçonna le chancelier de l'Hôpital, dit monsieur le Laboureur, d'en avoir fait une qui étoit presque toute entiere à la louange du duc de Guise; mais qui finissoit par ces deux vers:

Numinis hæc spreti, hæc civilis præmia belli
Et tanti infestum constitit esse piis.

« Voilà le fruit des guerres civiles & du mépris de Dieu; voilà ce « qu'il lui en a couté pour avoir été l'ennemi des gens de bien.

Brantome en attribue une autre au chancelier, dans laquelle on paroît détester le crime de Poltrot. Il n'est pas facile d'assûrer de laquelle de ces deux pieces le chancelier étoit véritablement l'auteur: peut-être étoient elles toutes deux de lui; car il étoit homme à blâmer l'action de Poltrot, à estimer beaucoup le mérite du duc de Guise, & à trouver fort mauvais que l'on fît la guerre aux huguenots, qu'il regardoit au fond de son ame comme *des gens de bien.*

L'an 1563. il publia un édit pour interpréter l'édit de pacification: par ce nouvel édit, il étoit permis aux protestans qui se trouveroient dans les villes où l'exercice public de la nouvelle religion étoit défendu, d'appeller des ministres dans leurs maisons quand ils jugeroient à propos, pour instruire leurs enfans. Le parlement de Dijon refusa de l'enregistrer, & envoya deux conseillers à la cour pour demander la suppression de ce nouvel édit. Ces deux conseillers ayant dressé une requête au nom du parlement, ne purent engager aucun des maîtres des requêtes à la rapporter au conseil, parce qu'ils craignoient tous de fâcher monsieur le chancelier. Le cardinal de Lorraine, qui étoit revenu depuis quelque temps du concile de Trente, se chargea de la rapporter; & le conseil étant assemblé, il commença par se plaindre de ce que l'entrée à la cour sembloit être fermée aux catholiques. Il blâma

hautement les maîtres des requêtes, de ce qu'aucun d'eux n'avoit voulu se charger de présenter celle des deux députés de Dijon. On la lut, & la plûpart des conseillers d'état déclarerent qu'ils n'avoient jamais entendu parler de l'édit dont on se plaignoit. Alors le cardinal de Bourbon dit, que le chancelier n'avoit pas droit de publier des édits qui n'avoient point été vûs au conseil; que si l'on en usoit ainsi, il ne falloit plus de conseil, & que pour lui il n'y assisteroit jamais. Le chancelier s'en prit au cardinal de Lorraine, & lui dit : *Monsieur, êtes-vous déja venu pour nous troubler?* Le cardinal répondit avec émotion : *Je ne suis venu pour troubler, mais pour empêcher que vous ne troubliez, belistre que vous êtes.* Le chancelier répliqua : *Voudriez-vous empêcher que ces pauvres gens auxquels le roi a permis de vivre en liberté de leurs consciences en leur religion, ne fussent aucunement consolés? Oui, je le veux empêcher,* dit le cardinal, *& l'empêcherai tant que je pourrai : car l'on sait bien que souffrant telles choses, c'est tacitement souffrir les prêches secrettes, & l'empêcherai tant que je pourrai, pour ne donner occasion que telles tyrannies accroissent; & vous qui êtes ce que vous êtes à présent, de par moi, osez bien me dire que je viens pour vous troubler : je vous garderai bien de faire ce que vous avez fait par ci-devant.* On voit par là que le cardinal prétendoit que le chancelier de l'Hôpital lui étoit redevable de sa place, puisqu'il osoit le lui dire en plein conseil; ce qui confirme ce que l'on a dit là-dessus au commencement de cet article.

Le cardinal de Bourbon appuya le cardinal de Lorraine, en demandant au chancelier de quel droit il passoit un édit sans la participation du conseil. Ensuite les deux cardinaux se leverent, & tous les conseillers d'état entrerent avec eux dans la chambre de la reine mere, qui ne s'étoit pas trouvée au conseil, parce qu'elle étoit malade. Cette princesse tâcha de les appaiser, & le roi leur commanda de retourner au conseil pour expédier les affaires des parties. Il envoya monsieur le duc d'Anjou son frere pour y assister. Cependant l'édit dont les deux cardinaux s'étoient plaints fut révoqué, & l'on fit défenses au chancelier d'en publier de semblables à l'avenir sans l'avis du conseil.

Il étoit difficile que le chancelier de l'Hôpital pût se maintenir dans sa place, en soutenant toujours ce systême mitoyen, qui mécontentoit presque également les deux partis : *tous se prirent presque à se moquer de moi*, dit-il.

Cependant on ne lui ôta les sceaux qu'en 1568. Brulart secrétaire d'état vint les lui demander dans sa maison de campagne, où il s'étoit retiré avec sa famille. du Chesne prétend que l'on se servit du prétexte d'une incommodité, qui ne lui permettoit pas de suivre la cour dans ses voyages, & qu'en remettant les sceaux à Brulart, il écrivit au roi qu'il tâcheroit de recouvrer ses forces pour se mettre en état de suivre la cour, en cas que leurs majestés voulussent encore l'employer.

Cependant le chancelier fait entendre dans son testament, qu'en partant de la cour, il prit congé du roi, comme un homme éloigné des affai-

res, & à qui il ne feroit plus permis de s'en mêler. *Quant à moi*, dit-il, *voyant que mon labeur n'étoit agréable ni au roi, ni à la reine .... je pensai qu'il me seroit trop plus expédient, de ceder volontairement à la nécessité de la république & aux nouveaux gouverneurs, que de débattre avec ceux avec lesquels je ne pouvois plus demeurer. Je fis place aux armes lesquelles étoient les plus fortes, & me retirai aux champs avec ma femme, ma famille & mes petits enfans; priant le roi & la reine à mon partement de cette seule chose, que puisqu'ils avoient arrêté de rompre la paix.... & qu'ils me reculoient de la cour, parce qu'ils avoient entendu que j'étois contraire & mal sentant de leur entreprise, à tout le moins .... ils embrassassent la premiere occasion de paix ....*

Il étoit donc disgracié & *reculé* de la cour, lorsqu'il partit pour se retirer à la campagne; & si le secrétaire d'état lui vint demander les sceaux, parce que son incommodité l'empêchoit de suivre la cour, ce ne fut qu'un de ces prétextes dont on s'est servi dans tous les temps pour colorer ces sortes de disgraces, & pour imposer au public, qui n'en est presque jamais la dupe.

Les sceaux furent donnés à Jean de Morvilliers évêque d'Orleans, qui les tint d'abord par commission, & ensuite en titre d'office. L'Hôpital continua toujours de toucher ses gages & ses pensions avec le titre de chancelier : mais il ne revint plus à la cour. Brantome raconte qu'il étoit dans sa maison de campagne lorsqu'on vint lui apprendre la nouvelle du massacre de la Saint-Barthelemi. *Voilà*, dit-il, *un très-mauvais conseil; je ne sai qui l'a donné : mais j'ai peur que la France n'en pâtisse.* On lui dit qu'il devoit se tenir sur ses gardes : mais il répondit que cela étoit inutile, *que Dieu en ordonneroit selon sa volonté quand son heure seroit venue.* Le lendemain on lui rapporta que l'on voyoit des cavaliers armés qui sembloient prendre leur route vers sa maison; & on lui demanda s'il ne vouloit pas que l'on se mît en défense, & que l'on fermât toutes les portes du château. *Non*, dit-il : *mais si la petite porte se trouve trop étroite, je veux qu'on leur ouvre la grande.*

» Il ne faut point douter, dit Brantome, que c'étoient des gens
» apostés pour lui faire un mauvais tour : mais ses serviteurs contre
» son dire, tinrent très-bien les portes fermées.

Enfin on lui donna avis que la cour avoit jugé à propos de lui pardonner : mais il répondit qu'il ne pensoit pas avoir merité ni pardon ni mort avancée. Il mourut à Vigniant paroisse de Chamoteux dans le Gâtinois. C'étoit le lieu de sa retraite. Il signa son testament le jour même de sa mort, qui fut le 13 Mars 1573. on remarqua que son testament, laissoit indécis s'il étoit mort dans la religion catholique ou dans celle des protestans, parce qu'en ce temps-là ceux qui mouroient catholiques ne manquoient gueres de donner quelques marques de leurs sentimens, au moins à l'égard de quelques-uns des points contestés entre l'église Romaine & les calvinistes; comme l'invocation des Saints, la priere pour les morts, & la créance du

purgatoire. Le chancelier se contente de dire : *Quant à mes funérailles & sépulture que les chrétiens n'ont pas en grande estime, j'en laisse à ma femme & à mes domestiques d'en faire ce qu'ils voudront.*

On trouve dans un livre de ce temps-là intitulé : *La fortune de la cour*, un morceau curieux sur le chancelier de l'Hôpital & sur le chancelier Olivier son prédecesseur.

On croit que ce livre a été composé par le sieur de Dammartin officier de la maison du duc d'Alençon.

« Le chancelier Olivier, dit cet auteur, qui étoit parvenu à cette » dignité par la voie de l'honneur & de la prud'homie, & en faisant » toujours bien, fut renvoyé dans sa maison pour n'avoir pas voulu » complaire à madame de Valentinois dans une chose injuste ; puis » au commencement du regne du petit roi François, remis dans son » état par le moyen de messieurs de Guise. Il lui advint, par l'obli- » gation qu'il leur avoit, de seconder la violence du cardinal de Lor- » raine contre la maison de Bourbon : mais en étant un jour repris » par un de ses amis familiers, & comme de chose qui tiroit après » soi un terrible inconvenient, & un entier changement d'état ; il » revint ainsi que d'une longue rêverie, & en conçut un tel déplai- » sir, qu'il en tomba malade, & mourut en peu de jours ; accusant le » cardinal d'avoir été cause de sa mort, & détestant la faveur qui, » en le rappellant, lui avoit fait rompre le cours des ses actions en- » tieres & incorruptibles.

Il y a diverses observations à faire sur ce récit. 1°. Il est vrai que François Olivier ayant été fait chancelier de France, après la destitution du chancelier Poyet le 18 Avril 1545, fut éloigné de la cour en 1550, au commencement du regne d'Henri II : mais on eut grand soin de cacher autant qu'il fut possible, le véritable motif de sa disgrace, qui étoit, suivant l'auteur qu'on vient de citer, de *n'avoir voulu complaire à madame de Valentinois dans une chose injuste.*

Du Chesne assure dans l'histoire des Chanceliers, qu'Olivier ne quitta la cour, que parce qu'il lui survint une maladie sur les yeux, qui le mit hors d'état de continuer ses fonctions ; & il rapporte plusieurs pieces authentiques tirées des registres du parlement, où l'on voit en effet que le chancelier avoit demandé à être déchargé de ses fonctions pour cause de maladie. Le roi le dit expressément dans les lettres-patentes, par lesquelles en le déchargeant pour toujours de l'emploi de chancelier, il lui en conservoit le titre & les prérogatives, avec défense à personne de prendre cette qualité avant la mort d'Olivier. Le parlement fit quelque difficulté d'enregistrer ces lettres, sous prétexte qu'il n'étoit pas juste qu'un homme conservât le titre, les droits & les prérogatives d'une dignité sans en faire les fonctions. Le président Minard alla trouver le roi à Blois pour lui faire part des remontrances du parlement, dans lesquelles il est parlé de la maladie qui avoit engagé le chancelier à demander qu'on le déchargeât de son emploi ; & il y

est même dit, qu'en vertu des lettres du roi, le chancelier pourroit se dispenser de faire aucun service, *quand il viendroit à convalescence.*

L'année suivante le roi Henri II. créa une charge de garde des sceaux & de vice-chancelier en titre, par lettres datées d'Amboise au mois d'Avril 1551.

Elles commencent ainsi : » Henri par la grace de Dieu, roi de France. A tous présens & à venir, Salut. Comme sur la remontrance à nous » n'agueres faite, par nôtre amé & féal chancelier François Olivier » chevalier, *d'aucunes grieves maladies à lui survenues, à l'occasion desquelles il ne pouvoit vaquer à l'exercice dudit office de chancelier, comme il étoit requis, nous eussions ledit Olivier inclinant à la supplication & requête, que sur ce il nous auroit faite, déchargé à toujours de l'exercice dudit état.*

On ne peut concilier le récit de l'auteur de *la Fortune de la cour* avec ces pieces, qu'en disant que le chancelier eut en effet en ce temps-là quelques maladies, qui servirent de prétexte à son éloignement, dont le véritable motif fut peut-être les sujets de mécontentement qu'il avoit donné à la duchesse de Valentinois On voit en effet dans les registres du parlement cités par du Chesne, qu'il fut question de le déposer de sa charge de chancelier après qu'on lui eut ôté les sceaux, dont le grand fut d'abord tenu par le roi, & le petit par le connétable de Montmorenci ; & que le parlement fut assemblé, pour examiner s'il étoit possible d'ôter à un homme la dignité de chancelier sans lui faire son procès. Il y a apparence que ce fut en conséquence de cette déliberation du parlement, que l'on se contenta de le décharger des fonctions attachées à cette dignité, en lui en conservant le titre & les prérogatives.

2°. L'auteur de *la Fortune de la cour* attribue la mort du chancelier Olivier, au chagrin qu'il eut d'avoir contribué à l'élevation de la maison de Lorraine, au préjudice des princes du sang. Cette circonstance est confirmée par monsieur de Thou, qui ajoute que le cardinal de Lorraine l'étant allé voir pendant sa maladie, il lui tourna le dos, en répétant quelques paroles de plainte & de reproche, qui marquoient assez la violence qu'on lui avoit faite pour l'obliger à entrer dans les vues de la cour. Revenons au chancelier de l'Hôpital.

Le même auteur poursuit ainsi :

» Toutefois cette façon dont il (le chancelier Olivier) avoit usé » de s'accommoder au train d'un nouveau regne au préjudice des princes du sang, ne fut pas reprise au chancelier de l'Hôpital lorsqu'il » prêta la main au gouvernement très-absolu d'une femme, & au ravallement du roi de Navarre & des siens, pour ce qu'il avoit été » nourri en courtisan plus que son prédécesseur, & avoit auparavant » été *homme de parti ;* de maniere qu'en cette occasion d'état qui se » présenta alors, l'on attribua ce qu'il faisoit à une prudence politique, » & à une honnête ambition & desir de gouverner puissamment les

» affaires, sous l'ombre de la reine mere, laquelle il pensoit tenir en
» toutes choses aux termes de la raison, en quoi il fut trompé néan-
» moins. Or tout ainsi qu'il ne fut point accusé pour ce.... aussi au
» contraire fut-il blâmé de ce qu'étant de son naturel fort severe aux
» expéditions de justice, & revêche à ceux qui lui venoient parler,
» toutefois il n'étoit pas tel à l'endroit de ses domestiques, & prin-
» cipalement de son secrétaire Bouvaut qui le surprenoit aussi souvent
» qu'il vouloit; ce qu'il continua jusques à ce que la plainte en étant
» venue au conseil sur l'occasion d'une lettre fort incivile, ce chan-
» celier eut la honte d'avoir été surpris, & fut contraint de chasser
» avec mille injures & reproches, un serviteur qu'il avoit beaucoup
» aimé auparavant.

» Il fut pareillement fort gourmandé par feu monsieur de Mont-
» pensier en plein conseil, de ce que se rendant presque inéxorable
» à passer les dons que le roi faisoit d'une somme un peu notable;
» néanmoins il avoit quelques jours auparavant reçu du thrésorier de
» l'épargne cinquante mille livres comptant; & lui en faisoit-on de
» grands reproches, bien qu'il fût certain que le roi même, de son
» propre mouvement, l'avoit pressé de les prendre. Mais il faut croi-
» re que cela choquoit l'esprit de plusieurs à cause que l'on n'attendoit
» point cela de lui.

Il reste encore un mot à dire sur la religion de ce chancelier. L'an 1560. le pape Pie IV. fit avertir la reine mere de se défier de lui comme d'un homme dangereux, & entierement favorable aux protestans. Il écrivit au pape pour se justifier, & l'on peut voir sa lettre dans un petit recueil de monsieur Colomiés, intitulé: *Epistolæ clarorum virorum singulares*. Il dit au pape que s'il savoit les crimes dont on l'accuse il pourroit y répondre en détail; mais qu'étant obligé de combattre dans les ténebres, il tâchera de détruire ce dont il soupçonne que l'on aura pû l'accuser. Il déclare ensuite qu'il a fait une guerre éternelle à tous ceux qui s'éloignent du vrai culte de Dieu & des regles de la vraie piété; à ceux qui ne s'acquitent point des devoirs du sacerdoce; aux ecclesiastiques, qui ne peuvent souffrir qu'on les réforme; qu'il a combattu contre eux par des loix & par des édits, & que par là il s'est attiré leur haine; qu'au reste s'il a agi avec trop de rigueur en quelques occasions, c'est à Dieu & au *vicaire de Dieu à en juger*. Il ajoute qu'il charge de sa lettre l'évêque * d'Auxerre son intime ami, qui étant du conseil du roi a été témoin de toute sa conduite, & pourra expliquer plus particulierement à sa sainteté, combien on a eu tort de la lui rendre suspecte. Cette lettre est datée du 29 Juillet 1562.

* Philippe de Lenoncourt.



VIII.

De Jean de Montluc évêque de Valence.

IL étoit frere cadet de Blaise de Montluc, maréchal de France, si connu par ses mémoires & par les avantages qu'il remporta sur les huguenots pendant les guerres civiles. Ils eurent un troisieme frere appellé le jeune Montluc qui fut chevalier de l'ordre, lieutenant de roi en Piémont & gouverneur d'Albi.

Les seigneurs de Montluc étoient sortis d'une branche de la maison de Montesquiou qui possedoit depuis long-temps une des quatre baronies du comté d'Armagnac. La terre de Montluc s'appelle en latin *de Bono Loco* & par corruption *de Bon Loc*, de *Bon Luc* & de *Montluc.* Aucun historien n'a mieux défini que Brantôme le caractere de Jean de Montluc évêque de Valence. Il étoit *fin*, dit-il, * *rinquant*, *delié*, *rompu & corrompu autant pour son savoir que pour sa pratique.* C'étoit comme on voit, un caractere très-propre à faire fortune. Jean de Montluc ou Jean de Lasseran Massencome, nom qui distinguoit sa famille des autres branches issues de la maison de Montesquiou, étant sorti de l'ordre des Jacobins, fut sacré évêque de Valence & de Die, l'an 1553. Il se fit connoître à la cour, & fut d'abord employé en diverses ambassades, dont la premiere, selon Brantôme, fut celle de Constantinople. Hist. général. t. 7. Hist. général.

On le chargea des plus importantes négociations dans la plûpart des cours de l'Europe ; & l'on remarque qu'il fut jusqu'à seize fois ambassadeur dans les pays étrangers, ce qui l'engagea à prendre pour sa devise ce vers de Virgile :

Quæ regio in terris nostri non plena laboris ?

Il avoit un penchant décidé pour la secte de Calvin, qu'il faisoit plus ou moins paroître selon que les circonstances le lui permettoient, ou que ses intérêts sembloient l'exiger.

L'an 1558 il voulut entreprendre la réforme de son diocese ; & comme il s'y prit d'une maniere qui paroissoit plutôt tendre à détruire l'ancienne religion qu'à la rétablir dans son véritable esprit, le doyen de l'église de Valence s'éleva hautement contre lui, & osa même publier divers écrits où il tâchoit de le démasquer. L'évêque le poursuivit en justice, & le procès fut jugé le 14 octobre 1560, par un arrêt qui condamna le doyen à lui faire amende honorable à genoux & tête nue. L'évêque avoit alors beaucoup de credit à la cour ; il étoit conseiller d'état & fort écouté de la reine Catherine de Medicis, qui dans les troubles dont la cour & le royaume étoient agités, prenoit

(a) Vieux mot qui ne se trouve dans aucun des anciens ni des nouveaux dictionnaires.

volontiers conseil d'un homme aussi souple & aussi adroit à ménager tous les partis que l'évêque de Valence.

Mem. de Condé, t. 2. p. 4.

Sa faveur le rendit moins timide à faire paroître ses sentimens. On lit dans une dépêche de Chantonay ambassadeur d'Espagne en France, que l'évêque de Valence ayant obtenu la permission de prêcher devant le roi & les reines, (c'étoit la reine mere & la reine d'Ecosse veuve de François II.) avoit *montré plus de venin* qu'il n'avoit donné de contentement ni de preuve de son savoir. Car, dit-il, *ses sermons ont été sans ordre, ni queue ni tête.* C'est ainsi que les zelés catholiques en jugeoient, tandis que les protestans vantoient les discours de ce prélat comme des chef-d'œuvres d'éloquence. Il en fit imprimer plusieurs qui sont tombés dans l'oubli, ce qui ne seroit pas arrivé s'ils n'avoient eu d'autres défauts qu'un langage suranné.

Quoi qu'il en soit, il affecta dans son premier sermon de ne faire aucune priere avant que d'entrer en matiere, ainsi qu'on en usoit alors, & comme on fait encore aujourd'hui. Cette affectation fut remarquée, & la reine mere lui en fit des reproches.

Il tâcha de réparer cette faute dans le discours suivant en adressant la priere ordinaire à la vierge Marie. Il ne laissa pas d'avancer dans son sermon plusieurs principes favorables aux usages & aux prétentions des protestans: comme par exemple, qu'il falloit que l'écriture sainte fût lûe de tous les fideles indistinctement en langue vulgaire, & que c'étoit dans la langue du pays que l'on devoit chanter les pseaumes, & *une infinité d'autres rêveries*, comme s'exprime cet ambassadeur. Les catholiques qui étoient à la cour, & la reine mere elle-même en furent si scandalisés qu'on ne voulut plus lui permettre de prêcher devant leurs majestés. Mais il faisoit de temps en temps des instructions particulieres dans quelque salle des appartemens, où il crioit beaucoup contre les mœurs dereglées des ecclésiastiques de l'église romaine, quoiqu'il fût un des premiers à violer les plus saints devoirs de son état. Ce fut pendant qu'il étoit occupé à faire de pareilles instructions que le connétable de Montmorenci toujours zelé pour l'ancienne religion, le fit descendre de chaire en le traitant d'évêque travesti en ministre.

Ibid. p. 5.

Vers le même tems il présenta un livre au roi, *dans lequel*, dit l'Ambassadeur d'Espagne, *furent trouvées plusieurs propositions hérétiques.* Un autre ambassadeur cité par M. le Laboureur, dit en parlant de ce livre, qu'il étoit fort gros, & que l'évêque s'expliquoit dans cet ouvrage sur tous les points contestés *aussi clairement que s'il eût été en pleine Geneve.* Mais l'évêque avoit pris la précaution de n'y pas mettre son nom, & ce livre est aujourd'hui inconnu.

Additions aux mémoires de Castelnau, t. 1. p. 440.

Le pape entreprit de priver Jean de Monluc de ses bénéfices: mais n'ayant pas pris pour y réussir les formes usitées dans le royaume, ce prélat les garda jusqu'à sa mort.

Sa derniere ambassade fut celle de toutes qui lui fit le plus d'honneur.

-veur. On apprit à la cour de France que Sigismond roi de Pologne, étoit attaqué d'une maladie dont il n'y avoit pas d'apparence qu'il pût guérir. L'évêque de Valence proposa à la reine mere de mettre la couronne sur la tête du duc d'Anjou son second fils; & pour préparer les voies à son élection, il lui persuada que sans attendre la mort de Sigismond, il falloit d'abord envoyer quelque jeune homme d'une naissance distinguée, qui sous prétexte de voyager dans les différentes cours de l'Europe, iroit d'abord à celle de l'empereur que l'on soupçonnoit d'avoir des vûes sur cette couronne pour le prince Ernest son second fils, & qui de-là passeroit en Pologne pour y chercher l'occasion de faire connoître la France aux Polonois qui en avoient alors assez peu d'idée & pour les disposer insensiblement à voir un prince François aspirer au trône de Pologne. Thuan. l. 53.

On choisit pour cette commission Jean Balagni fils naturel de l'évêque de Valence, qui étoit encore fort jeune & qui faisoit alors ses études à Padoue. L'évêque lui donna d'amples instructions & il partit d'abord pour la cour de Vienne, d'où il se rendit en Pologne. Il visita les principaux seigneurs du pays, mais il ne put voir le Roi qui étoit tombé malade en Lithuanie. Dès que ce prince fut mort Balagni revint en France & l'on pensa sérieusement à faire élire le duc d'Anjou. Le pere Daniel a repris fort à propos monsieur le Laboureur d'avoir dit dans le discours qu'il a composé sur la vie de Henri III. que la reine mere n'avoit jamais eu une envie sincere de réussir dans cette négociation.

» Cette royauté de Pologne, dit-il, fut un des plus grands mysteres » du cabinet de Catherine de Medicis sa mere, & ceux qui l'attribuent » à l'ambition de cette femme sont bien moins fins & bien moins » éclairés dans ses pratiques que ceux qui croiroient qu'elle n'y don- » na les mains que par adresse, & qu'elle y travailla à regret, afin d'ô- » ter au Roi son fils la défiance qu'il avoit de cette attache si violente » qu'elle avoit pour son frere. Ses premiers exploits & tous ses des- » seins lui étoient si suspects, que c'étoit plus que jalousie, c'étoit » une haine implacable.... La reine fit mine d'avoir grande passion » pour cette élection, qu'elle ne croyoit pas si capable de réussir; mais » quand l'adresse de nos ambassadeurs eût surpassé ses esperances, » si le roi en eut une joie dont l'intérêt ne se pouvoit plus dissimu- » ler, elle en eut une si noire affliction que toutes les couleurs qu'elle » mit dessus ne purent y donner atteinte. Il parut alors tout à décou- » vert qu'elle s'étoit prise dans les lacs de sa prudence; & malheu- » reusement encore, car le roi fut plus persuadé que jamais qu'elle ne » craignoit rien tant que ce qu'elle feignoit auparavant de desirer avec » tant d'empressement. Chaque remise pour le départ de son frere » l'irritoit, d'autant plus qu'il voyoit de ses yeux qu'il avoit aussi peu » d'envie de partir, que la reine de le laisser aller, & cela l'obligea » même à de plus grosses paroles; après avoir dit, *qu'il falloit que l'un* » *ou l'autre allât en Pologne.* . . . .

M. le Laboureur ajoute : » on pensera ce qu'on voudra de la mort » du Roi Charles arrivée quatre mois après. Et après avoir parlé des précautions que prit la reine mere pour préparer à Henri III. un paisible retour par le supplice de la Mole & de Coconas, par l'emprisonnement des maréchaux de Montmorenci & de Cossé, & enfin par la détention du duc d'Alençon & du roi de Navarre ; il conclut *que véritablement il faut avouer que cette Princesse étoit trop savante dans la destinée de cet état & de sa famille.*

J'ai dit que le pere Daniel avoit eu raison de relever ce discours de M. le Laboureur dont les réflexions loin d'être fondées sur la vérité ne sont pas même appuyées sur la vraisemblance.

1°. C'est vouloir pénétrer bien avant dans le cœur & dans les intentions des princes, que de prétendre découvrir au public les motifs les plus secrets qui les font agir. M. le Laboureur dit que ceux qui jugeront comme a fait le pere Daniel de la conduite de la reine Catherine, seront *bien moins fins & moins éclairés* que ceux qui adopteront le systême qu'il propose ; mais on s'égare aussi souvent par un excès de rafinement que par un défaut de lumiere. Il se peut faire sans doute que le roi Charles IX. étant jaloux de son frere, la reine mere ait été bien-aise de les séparer : mais que ce soit là le seul & principal motif qui ait déterminé cette princesse à vouloir mettre le duc d'Anjou sur le trône de Pologne, qui pourroit l'assurer avec certitude ? Il en est de ces sortes de discours comme des bruits qui courent dans le monde ; le vulgaire les saisit avec avidité & les gens sages les regardent tout au plus comme de vaines conjectures, quand ils ne les méprisent pas comme des faussetés manifestes.

2°. Quand il est question de juger ainsi des plus secrettes intentions des princes, il seroit inutile de s'appuyer sur le témoignage des historiens même contemporains qui ne les ont pas plus connues que nous. Ils racontent alors les bruits qui couroient de leur temps qui ne méritent pas plus de créance que ceux qui se répandent aujourd'hui.

3°. Il passa pour constant que le duc d'Anjou n'accepta que malgré lui la couronne de Pologne. M. de Thou le dit expressément. Il étoit naturel qu'il aimât à demeurer en France où il tenoit un si grand rang & où il s'étoit fait une si belle réputation. De-là vinrent sans doute les répugnances qu'il fit paroître quand il fallut partir. La reine mere qui l'aimoit parut sans doute affligée de son départ ; mais d'en conclure que toutes les peines qu'elle s'étoit données pour le faire élire roi de Pologne, n'étoient qu'un jeu & un artifice où elle fut elle-même trompée, c'est en vérité porter la conjecture au de là de toute vraisemblance, & l'on ne peut nier que le pere Daniel n'apporte des preuves du contraire qui paroissent convaincantes.

4°. Attribuer, comme fait ici M. le Laboureur, le supplice de la Mole & de Coconas, l'emprisonnement des maréchaux de Montmorenci & de Cossé, & la détention du duc d'Alençon & du roi de Na-

varre, au dessein qu'avoit la reine mere de préparer un paisible retour au roi de Pologne, parce qu'elle *étoit trop savante en la destinée de cet état & de sa famille* c'est donner à entendre ou qu'elle connoissoit l'avenir par l'astrologie judiciaire, science frivole qui n'en peut jamais donner aucune connoissance, ou qu'étant résolue de faire empoisonner Charles IX. il ne lui étoit pas difficile de prévoir sa mort; mais si elle savoit si bien quand la mort de Charles IX. devoit arriver, qu'avoit-elle besoin de commencer une négociation épineuse & difficile pour porter le duc d'Anjou sur le trône de Pologne? ou qu'avoit-elle besoin de faire semblant de l'y vouloir porter? elle auroit sçu le moment précis où le duc d'Anjou devoit être roi de France, elle n'avoit qu'à l'attendre avec tranquillité. Il paroît que M. le Laboureur à force de lire & d'étudier les libelles manuscrits & imprimés, fruits ordinaires des temps de trouble & de division, s'étoit trop accoutumé à en prendre l'esprit & à leur donner plus de poids & plus de créance qu'ils ne méritoient.

L'évêque de Valence s'excusa d'abord sur son âge & sur la foiblesse de sa santé, d'entreprendre le voyage de Pologne. Il consentoit bien à conduire de loin la négociation; mais il demanda qu'un autre en fût chargé. On jetta d'abord les yeux sur Pibrac & sur quelques autres, pour les envoyer en Pologne; mais la reine mere insista tellement pour que l'évêque de Valence y allât lui-même, qu'il se détermina enfin à entreprendre le voyage. Il partit selon monsieur de Thou la veille du jour que le roi de Navarre épousa la princesse Marguerite. Il reçût à saint Disier en Champagne ou il étoit tombé malade, la nouvelle du massacre de la Saint-Barthelemy, & il comprit que cet événement rendroit sa négociation difficile, par les bruits que les protestans ne manqueroient pas d'en faire dans toutes les cours de l'Europe. Il se hâta de continuer sa route, quoiqu'il ne fût pas encore bien rétabli, afin d'arriver en Pologne avant que l'on y pût être instruit de ce massacre. Il fut arrêté à Saint-Mihel en Lorraine, d'où on le conduisit à Verdun, & il fallut que le roi, la reine mere & le duc d'Anjou écrivissent pour le faire délivrer. Il avoit donné rendez-vous à Strasbourg, à l'abbé de saint Ruf son neveu, au fils du celebre Scaliger, & à un conseiller du parlement de Grenoble qui devoient l'accompagner en Pologne; mais aucun d'eux ne se trouva dans cette ville quand l'évêque y arriva. La nouvelle du massacre les avoit tellement effrayés, qu'ils se persuaderent que l'évêque lui-même ne partiroit pas. Il n'y eut que Jean Basin, procureur du roi de Blois, qui l'attendit à Strasbourg, d'où ils se rendirent à Francfort. Il y fut encore arrêté par des officiers Allemands qui avoient servis dans les troupes huguenotes, & qui se plaignoient qu'on ne leur avoit pas payé ce qui leur étoit dû. Il vint cependant à bout de se tirer de leurs mains, & malgré les ravages que la peste faisoit alors en Pologne, il y arriva sur la fin du mois d'Octobre. Il commença par répandre un écrit pour détruire les facheuses impressions que

le massacre de la Saint-Barthelemy & le plaintes des protestans avoient pû donner sur le caractere du duc d'Anjou. Il chercha plûtôt, dit monsieur de Thou, à excuser le fait, qu'à le justifier. Il s'étendit fort au long sur les excès horribles que les protestans avoient commis eux-mêmes pendant le cours des guerres civiles. Il soutint que le roi n'avoit eû dabord d'autre dessein que de se saisir de l'amiral & des principaux chefs du parti; mais que le duc de Guise & le peuple de Paris transportés par une aveugle fureur, avoient été au-delà des ordres & des intentions du roi, qui s'étoit trouvé comme forcé d'avouer le massacre lorsqu'il n'y avoit plus de remede. Mais il nia que le duc d'Anjou eût aucune part à tout ce qui s'étoit passé, & assura qu'il avoit refusé d'assister aux conseils qui s'étoient tenus dans ces funestes circonstances.

Deux ans après, les protestans publierent une reponse à cet écrit, dans laquelle l'évêque de Valence étoit extremement maltraité. Le fameux Cujas qui étoit fort ami de l'évêque, se charga de réfuter leur réponse; mais il publia sa réfutation sans y mettre son nom.

La reine mere prévoyant les difficultés & les maladies qui pouvoient arrêter l'évêque de Valence dans son voyage, envoya en Pologne Gilles de Noailles, frere de l'évêque de Dax, qui étoit alors ambassadeur à Constantinople. Gilles de Noailles eut ordre de prendre un chemin plus long, mais plus sur & moins dangereux que celui qui avoit été pris par l'évêque de Valence, afin que si l'un se trouvoit hors d'état de se rendre en Pologne, l'autre pût y suppléer. Mais l'évêque ayant eû avis du départ de ce nouvel Ambassadeur, craignit qu'il ne vînt pour lui dérober une partie de la gloire qu'il esperoit tirer de cette négociation. Il écrivit à la cour qu'il ne vouloit avoir ni compagnon, ni adjoint dans son ambassade. On envoya ordre à Gilles de Noailles de revenir en France: mais le courrier du roi n'ayant pû l'atteindre, il arriva en Pologne; & lorsqu'il sût les plaintes de l'évêque de Valence, il déclara qu'il ne prétendoit nullement le remplacer ni lui être associé, & qu'il se contenteroit de travailler sous ses ordres.

Cependant l'évêque de Valence se donnoit des mouvements extraordinaires pour réussir dans sa négociation. Il étoit secondé par Gilles de Noailles, Lansac, Balagni, Basin, qu'il avoit amenés avec lui, & par le Doyen de Die qui étoit venu lui apporter des dépêches du roi. Ils n'oublioient rien pour gagner les seigneurs Polonois, & pour détruire tous les bruits que les députés des autres prétendans ne cessoient de repandre au désavantage de la France & du duc d'Anjou.

L'évêque composa une harangue latine, qu'il devoit prononcer en présence de la diette assemblée, & il la fit traduire en Polonois, afin que ceux qui la liroient fussent mieux en état d'en sentir toute la force. On en imprima secrettement quinze cents exemplaires pour les répandre parmi les Polonois, aussi-tôt qu'elle auroit été prononcée.

L'évêque de Valence s'étant rendu à Varsovie, eut dabord un differend avec l'ambassadeur d'Espagne, qui entreprit de lui disputer la préséance ; mais il soutint les droits de sa place avec fermeté, & il fu reglé qu'il précéderoit l'ambassadeur d'Espagne.

Lorsque la diette fut assemblée, il fut attentif au discours de l'ambassadeur de l'empereur, qui sollicitoit la couronne pour le prince Ernest ; & comme il devoit parler immédiatement après lui, il feignit d'être incommodé, & demanda que l'on remit à l'entendre jusques au lendemain. Il travailla toute la nuit à refuter le discours du ministre de Vienne, & il y eut cinq feuilles d'ajoutées à la harangue qu'il avoit préparée qui contenoient cette réfutation. Il la prononça enfin, & il paroit qu'elle fit beaucoup d'impression, puisque le duc d'Anjou fut élu roi de Pologne malgré toutes les traverses qu'on suscita à l'évêque de Valence, jusques au moment de l'élection, & qu'il surmonta avec beaucoup d'activité & d'adresse.

La cour de France avoit voulu interposer dans cette affaire celle de Constantinople, & l'évêque de Dax qui revenoit en France y, avoit été renvoyé pour obtenir la recommandation du Sultan Selim auprès des Polonois, en faveur du duc d'Anjou. Les lettres du Sultan arriverent en Pologne, lorsque l'élection étoit faite ; mais avant la cérémonie de la proclamation. L'évêque de Valence ne jugea pas-à-propos de les produire avant que l'affaire fût entierement finie, dans la crainte que la recommandation du Turc ne fût prise en mauvaise part.

Jean de Montluc revint ensuite en France, où il arriva quelques jours avant les Ambassadeurs que la Pologne envoyoit au duc d'Anjou pour lui faire part de son élection. La conduite de l'évêque y fut généralement approuvée. On regarda sa négociation comme un chef-d'œuvre de sagesse & de politique. Mais si elle augmenta sa réputation, il n'eut pas le temps d'en recueillir les fruits. Charles IX étant mort quatre mois après, Henri III. qui n'avoit quitté la France que malgré lui, ne fut aucun gré à l'évêque de Valence de ce qu'il avoit fait ; il demeura sans crédit, & mourut à Toulouse en 1579, à la suite de la cour dont il ne pouvoit se détacher malgré sa vieillesse, & le peu de confiance que le roi avoit en lui.

Les uns assurent qu'il mourut catholique entre les mains des Jésuites de Toulouse. D'autres au contraire prétendent, comme Mezeray, qu'il parut à sa mort aussi équivoque & aussi incertain entre les deux religions, qu'il l'avoit été pendant sa vie.

Le maréchal de Montluc son frere ne parle jamais de lui dans ses mémoires. Ces deux freres étoient dans des idées si opposées & dans des principes si differens, qu'ils ne devoit pas y avoir beaucoup de liaison entr'eux ; le maréchal étant aussi ardent à poursuivre les huguenots, que l'évêque étoit attentif à les ménager, & souvent même à les soutenir & à les défendre ouvertement.

On prétend qu'après la mort de l'évêque de Valence, on trouva son

contract de mariage avec Anne Martin, dont il eut un fils connu sous le nom de Balagni, & qui devint maréchal de France sous le regne d'Henri IV. Les auteurs de l'histoire généalogique disent que Balagni fut *légitimé* par ce prélat. Expression singuliere dans le cas dont il s'agit ici, puisque Jean de Montluc n'étoit pas dans un état à pouvoir légitimer ses enfans naturels ; à moins qu'on ne regarde comme une légitimation, l'acte par lequel il reconnut Balagni pour son fils, acte qui ne seroit pas admis aujourd'hui. Que si l'on fait valoir le contract de mariage de ce prélat, dans un temps où les loix divines & humaines étoient en quelque sorte renversées, alors il faudra dire que Balagni n'étoit pas seulement légitimé, mais légitime. Le pere Daniel dit que Jean de Montluc laissa un fils naturel *qui par un acte authentique, & ce me semble un peu scandaleux, fut reconnu pour son héritier.*

Un tel acte auroit été regardé comme nul, si l'on avoit eû égard aux dispositions des loix.

IX.

Du maréchal de Vieilleville.

Hist. généal. des grends officiers de la couronne, t. 7.
Hist. de Sablé, par Ménage.
Maisons de Bretagne, par Dupas.

IL se nommoit François de Scepeaux, & il fut regardé de son temps comme une homme également propre pour la guerre & pour le cabinet. Sa maison ancienne & illustre prenoit son nom de la terre de Scepeaux, en latin, *de Cepellis*, située dans la paroisse d'Artillé, au comté de Laval, entre Craon & Laval.

Il étoit fils de René de Scepeaux & de Marguerite de la Jaille, baronne de Duretal & de Matefelon, du chef de Marguerite de Chalon-Tonnerre, sa bisayeule, & petit fils de François de Scepeaux, & de Marguerite d'Estouteville, dont la petite niece Adrienne, duchesse d'Estouteville, épousa François de Bourbon, comte de Saint-Pol.

Il fut mis en qualité d'enfant d'honneur auprès de Louise de Savoye, mere de François I. dont il quitta le service pour avoir tué le maître d'hôtel de cette princesse, qui refusoit de lui faire raison d'une insulte qu'il en avoit reçu.

Il se signala dabord dans les guerres d'Italie, sous les ordres du maréchal de Lautrec ; il combattit sous sa cornette blanche, à la prise & au sac de Pavie, en 1527.

L'année suivante s'étant mis sur les vaisseaux Vénitiens, il fut fait prisonnier par le prince de Monaco, avec le sieur Cornillon *son frere d'armes*. On a pû lire dans les observations sur le regne de Charles V. à l'article du connétable du Guesclin, en quoi consistoit cette espece de fraternité, dont l'usage n'étoit pas encore aboli sous le regne de François I. Monsieur de Lautrec ne voulut pas laisser entre les mains des ennemis, un officier allié aux plus grandes maisons du royaume, & dont il esperoit pouvoir tirer de grands services. Il traita de sa rançon

avec le prince de Monaco. Mais Vieilleville refusa la liberté qu'on lui offroit, si l'on ne l'accordoit pas en même-temps au sieur Cornillon; il déclara qu'il écriroit plûtôt en France, qu'on lui envoyât l'argent nécessaire pour la rançon de son ami, & qu'en attendant, il demeureroit prisonnier avec lui. Le prince de Monaco fut si touché de la noblesse de ses sentimens, qu'il lui permit d'amener avec lui le sieur Cornillon.

Ils allerent joindre l'armée du roi au royaume de Naples, où les François prirent d'assaut la ville de Melphes. Jean Caracciol, prince de Melphes, qui la défendoit, fut fait prisonnier par Vieilleville, qui lui persuada de se donner à la France.

Vieilleville se trouva ensuite au siége de Naples, où Philippin Doria lui donna le commandement d'une de ses galeres, dite *La Regente*. Il eut le malheur d'être pris avec cette galere, à la vue du port de Naples, en poursuivant celles des ennemis. Mais il trouva moyen de leur échapper. Il fut attaqué dans sa fuite par une galere ennemie dont il se rendit maitre, & il revint triomphant rejoindre la flotte de Doria. Monsieur de Lautrec qui assiegeoit Naples le choisit pour aller rendre compte au roi des événemens de la guerre d'Italie. Il fut reçû à la cour avec tous les éloges & toute la distinction qu'il méritoit. Le roi lui fit beaucoup de caresses. Le Dauphin & le duc d'Orleans son frere, se disputerent en quelque sorte l'avantage de l'avoir à leur service. Et ce fut le duc d'Orleans qui l'obtint. Le roi en le donnant au prince, lui dit : *Lisez les lettres qu'on m'a écrites, & ce qu'il a fait, quoiqu'il ne soit pas encore si âgé que vous : si les guerres ne le dévorent pas, il sera quelque jour connétable ou maréchal de France.*

En 1536, le roi ayant reçu nouvelle que l'empereur Charle-Quint s'étoit mis en marche avec une puissante armée pour entrer en Provence, chargea Vieilleville de se saisir d'Avignon. Il partit aussi-tôt pour le Comtat, & ayant rassemblé des troupes, il s'avança jusques à un quart de lieue de la ville, & les mit en embuscade. Il vint ensuite trouver le vice-legat avec une compagnie de gens choisis, pour le prier de ne point ouvrir ses portes à l'ennemi; & comme il ne comptoit pas beaucoup sur les promesses de ce prélat, il demanda des otages qui lui furent refusés. Alors il prit le parti de se rendre maitre de la ville; il attaqua le corps de garde d'une des portes du côté où ses gens étoient en embuscade; ils accoururent aussi-tôt. Vieilleville ne perdit que douze hommes à cett attaque, & il demeura maitre d'Avignon.

Il donna de nouvelles preuves de sa valeur au siége de Perpignan, où il fut fait chevalier : à celui de Landrecies, de Saint-Disier, d'Hédin, de Terouenne, & à la bataille de Cerisoles, en 1544.

Après la mort de François I. Henri II. l'envoya ambassadeur en Angleterre, pour renouveller la paix avec le roi Edouard; elle ne fut pas de longue durée. En 1549, Vieilleville servit contre les Anglois

au siége de Boulogne; le maréchal de saint André le fit lieutenant de sa compagnie de gendarmes, au retour du voyage de Guienne, où il accompagna le connétable. Toujours employé utilement pour le service du roi, ou dans les négociations, ou dans les expéditions militaires, il suivit en 1550, le maréchal de saint André dans son ambassade d'Angleterre; deux ans après il fut chargé de diverses négociations en Allemagne, où il fit deux voyages. Il fut fait maréchal de camp à la conquête de Luxembourg; le maréchal de saint André lui donna la lieutenance générale de son armée au siége de Metz, qu'il fit lever, & où il prit vingt-cinq enseignes; il se rendit maitre de Pont-à-Mousson, & il y fit prisonnier le seigneur Fabrice Colonne, avec tous les officiers qui se trouverent dans la place. Pour récompenser tant de services, Henri II. le nomma en 1553, gouverneur des trois évêchés de Metz, Toul & Verdun; & quelque temps après il eut la charge de capitaine des gendarmes, vacante par la mort de monsieur d'Huncieres. On a pu voir dans l'histoire du pere Daniel, avec quelle vigilance & quelle fermeté il sauva la ville de Metz, lorsque les ennemis étoient sur le point de s'en rendre maitres, par la trahison de quelques-uns des habitans. Cette intrigue que le sieur de Vieilleville fit échouer, & qui devint funeste aux Impériaux, avoit été tramée & conduite par le comte de Meguen, gouverneur de Thionville.

Vieilleville enleva cette place aux ennemis en 1558, & par la capitulation qu'il accorda aux assiégés, il fut reglé que la garnison sortiroit l'épée au côté, & que ses autres armes & ses drapeaux resteroient au vainqueur.

Il fut employé en 1559, aux négociations de la paix de Cateau-Cambresis, & le roi fut si satisfait de sa conduite, qu'il lui fit à son retour un présent de dix mille écus.

La mort funeste & imprévue d'Henri II. suivit de près la conclusion du traité. Catherine de Medicis commença dèslors à entrer dans le gouvernement du royaume; elle connoissoit le merite & la capacité du sieur de Vieilleville, elle résolut de se l'attacher; elle le reçut auprès d'elle, & le fit son chevalier d'honneur. Il travailla sous ses ordres à dissiper la conjuration d'Amboise, & il fut envoyé à Rouen & à Dieppe pour tâcher de pacifier les troubles excités par les huguenots. Delà il se rendit dans son gouvernement, où il apprit la mort prématurée de François II. qui arriva le 5 Decembre 1560.

Cet évenement augmenta le pouvoir de Catherine de Medicis, qui sans avoir la qualité de regente, en eut toute l'autorité pendant la minorité de Charles IX. Elle donna de nouvelles marques de confiance à monsieur de Vieilleville, qui le mirent à portée, de mériter & d'obtenir de nouvelles récompenses. Il fut ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur, & il proposa le mariage de Charles IX. avec Elizabeth d'Autriche, qui ne s'accomplit qu'en 1570.

Il retourna en Angleterre en 1562, pour empêcher la reine Elisabeth

zabeth, de fournir de l'argent & des troupes aux huguenots de France; & la même année, il eut le bâton de maréchal de France, vacant par la mort du maréchal de Saint-André.

La reine l'envoya ensuite commander en Normandie, pour contenir les protestans qui étoient en grand nombre dans cette province, & pour y faire les préparatifs du siége du Havre, que l'on vouloit enlever aux Anglois.

On lui avoit donné pour lieutenant le sieur de Villebon, de la maison d'Estouteville, son parent, avec lequel il eut une querelle très-vive au sujet de l'assassinat du sieur de Boisgirault, greffier de la ville de Rouen, dont Villebon passoit pour être l'auteur. Le maréchal de Vieilleville qui n'approuvoit pas une action si noire, s'étant trouvé avec lui dans l'Abbaye de saint Ouen, lui en parla en des termes dont il fut vivement piqué.

Il y repondit avec beaucoup de hauteur, & dans le transport de sa colere, il osa mettre l'épée à la main contre le maréchal : mais celui-ci ayant tiré la sienne, lui coupa la main droite, & le mit en un instant hors de combat.

Après la prise du Havre dont la France fut en partie redevable aux soins & à l'activité du maréchal de Vieilleville, on l'envoya commander en Poitou contre les huguenots.

Il fit le siége de S. Jean d'Angely où le vicomte de Martigues fut tué. Ce seigneur avoit le gouvernement de Bretagne, qui fut donné après sa mort au maréchal de Vieilleville. Mais il ne le garda pas long-temps. Le duc de Montpensier le demandoit avec instance, & le maréchal s'en démit volontairement en faveur de ce prince, que la cour craignoit de mécontenter.

En 1570, quatre maréchaux de France ayant eu ordre de travailler à l'exécution de la paix d'Angers, partagerent entr'eux toutes les provinces du royaume; Vieilleville eut pour son département les provinces de Bourgogne, Bourbonnois, Berry, Auvergne, Lyonnois, Vivarès, Dauphiné & Provence; il rétablit partout l'exercice dela religion catholique, remit les chanoines dans leur église, & congédia les troupes protestantes; il les chassa de la ville de Sisteron, qui leur servoit de retraite, & il fit un voyage en Suisse avec la qualité d'ambassadeur, pour raffermir les treize cantons dans notre alliance.

Quand ses courses furent finies, il se retira dans son château de Duretal, où le roi & la reine sa mere lui firent l'honneur de le venir voir. La cour y étoit encore lorsqu'il y mourut assez subitement, le dernier jour de Novembre 1571; le genre & les circonstances de sa mort firent croire qu'il avoit été empoisonné.

Le maréchal de Vieilleville ne laissa que deux filles de son mariage avec Renée le Roux, dont l'aînée nommée Marguerite, épousa le marquis d'Epinai, en Bretagne; la cadette nommée Jeanne, fut mariée en Lorraine au seigneur du Châtelet: ainsi la branche de la maison de

Scepeaux dont étoit le maréchal, se trouva éteinte à sa mort par le défaut d'enfans mâles. Mais cette maison subsistoit encore dans plusieurs autres branches, dont l'aînée a fini par Jeanne de Scepeaux, duchesse de Beaupreau, qui épousa Henri de Gondi, duc de Retz, après avoir été mariée au duc de Montmorenci, décapité à Toulouse, parce que le connétable pere de ce duc, avoit fait dissoudre le mariage de son fils. Elle étoit fille & unique héritiere de Guy de Scepeaux quatriéme du nom, duc de Beaupreau, qui fut tué en 1597. à la tête d'un corps de troupes qu'il commandoit en Poitou, pour le service du roi Henri IV. contre la ligue.

Les autres branches qui portent encore aujourd'hui le nom & les armes de Scepeaux, descendent de Jacques de Scepeaux, frere cadet de Jean II. du nom, quatrieme ayeul du maréchal de Vieilleville.



X.

De la mort de Charles IX.

PLusieurs ont écrit que ce prince étoit mort empoisonné, & n'ont pas fait difficulté d'accuser ouvertement la reine mere de ce crime. On a déja vû dans l'article de *Jean de Montluc évêque de Valence*, ce que monsieur le Laboureur a dit là-dessus dans son discours sur la vie de Henri III. Brantome dit, qu'on ne *sauroit ôter aucuns d'opinion qu'il ne fût empoisonné, dès que son frere partit pour la Pologne.* Papire Masson ajoute que se voyant tombé dans un état de langueur, il crut lui-même qu'on lui avoit donné quelque poison lent.

Dans les lettres que la reine mere écrivit aux gouverneurs de province pour leur donner avis de la mort du roi & de sa régence, il est marqué que pour ôter tout soupçon que la mort de Charles IX. ne fût pas naturelle, elle vouloit les avertir qu'il étoit mort d'une grosse fievre causée par une inflammation de poûmon, & que son corps ayant été ouvert après sa mort, on en avoit trouvé toutes les autres parties très-saines. Cet avertissement fut remarqué, & loin de produire l'effet qu'on en attendoit, il ne fit qu'augmenter les soupçons qu'on avoit déja, & que les huguenots qui n'aimoient plus la reine mere depuis le massacre, cherchoient à rendre plausibles pour noircir la réputation de cette princesse. Ils ne manquerent pas de dire que *qui s'excuse s'accuse.* Le pere Daniel a eu raison de ne pas s'arrêter à ces discours dont il est fort difficile d'éclaircir la vérité. Brantome raconte que monsieur de Strozzi & lui demanderent à Ambroise Paré premier chirurgien du roi, si les bruits qui couroient sur la mort de Charles IX. avoient quelque fondement, & qu'il leur répondit *en passant & sans longs propos, qu'il étoit mort pour avoir trop sonné de la trompette à la chasse du cerf, qui lui avoit tout gâté son pauvre corps. Sur quoi aucuns prirent sujet de lui faire pour son tombeau ces deux vers.*

T. 2. p. 14.

Pour aimer trop Diane & Cytherée aussi,
L'une & l'autre m'ont mis en ce tombeau ici.

On lit dans les mémoires de Bassompierre qu'un jour le jeune roi Louis XIII. s'étant mis à sonner du cor, ce seigneur lui dit : Sire; » je ne le conseille pas à vôtre majesté; car il nuit beaucoup au pou» mon, & même j'ai oui dire que le feu roi Charles IX. à force de » sonner du cor, se rompit une veine dans le poumon, qui lui causa » la mort. *Vous vous trompez*, lui répliqua le roi, *le sonner du cor ne le fit pas mourir, mais c'est qu'il se mit mal avec la reine Catherine sa mere à Monceaux, & qu'il la quitta & s'en vint à Meaux : mais si par la persuasion du maréchal de Retz, il ne fut pas revenu à Monceaux auprès de la reine sa mere, il ne fût pas mort si-tôt.*

Bassompierre fut fort étonné de ce discours, il ne croyoit pas que Louis XIII. en eût tant appris. Mais Luynes qui travailloit à le détacher de la reine mere, avoit eu soin de lui imprimer ce trait d'histoire dans l'esprit, pour lui faire entendre que s'il prenoit une fois le parti d'éloigner cette princesse des affaires, il devoit s'en séparer pour toujours, & ne la revoir jamais, dans la crainte d'être empoisonné comme Charles IX.

Mais l'on peut dire que le fait de l'empoisonnement de Charles IX. n'a pas acquis le moindre degré de certitude, par l'usage que Luynes en voulut faire pour rendre Louis XIII. irréconciliable avec sa mere. Il n'y a pas d'apparence que Luynes eût employé beaucoup de critique pour le vérifier, il lui suffisoit de l'avoir lû quelque part, ou même de l'avoir entendu simplement raconter à d'autres, pour s'en prévaloir contre une mere qu'il vouloit perdre dans l'esprit de son fils.

Charles IX. étoit né à Saint-Germain-en-Laye le 27 Juin 1550. à 5 heures & un quart du matin. Il monta sur le throne le jeudi 5 Decembre 1560. jour de la mort de François II, & il mourut à Vincennes sur les trois heures après midi le 30 Mai 1574. jour de la Pentecôte, après avoir regné treize ans cinq mois & vingt-cinq jours.

Ce prince avoit beaucoup de valeur, il aimoit la guerre, & ce ne fut que par complaisance pour la reine sa mere, qu'il ne se mit point à la tête de ses armées, & qu'il les laissa commander par le duc d'Anjou. Cette princesse eut même assez de peine à l'y déterminer; il lui disoit qu'il étoit autant & plus capable de ce commandement que son frere, & qu'il n'avoit pas besoin de lieutenant dans ses armées, puisqu'il pouvoit les commander lui-même. Lorsqu'il fut question d'empêcher le duc de Deux-Ponts d'entrer en France, il voulut aller jusques à Verdun pour s'opposer à son passage, la reine mere l'en empêcha, & quand il sut que les ducs de Nemours & d'Aumale, qui commandoient sur la frontiere n'avoient pas empêché le duc de deux-

Ponts d'entrer dans le royaume ; il dit à sa mere que s'il avoit été avec eux il eût arrêté les Allemands, *ou qu'il eût crevé ; que sa vie n'étoit pas plus chere à la France que celle de son frere ; que quand il l'auroit perdue, son frere prendroit sa place, & qu'ainsi le royaume ne seroit jamais sans roi ; que sa vie n'étoit pas de si grande conséquence, qu'elle dût être si précieusement gardée dans un coffre comme les bagues de sa couronne.* Ces plaintes réitérées forcerent la reine mere de consentir qu'il se trouvât au siége de Saint Jean d'Angeli.

Après les batailles de Jarnac & de Montcontour, le poëte Dorat lui ayant présenté des vers à sa louange : *N'écrivez rien de moi, lui dit-il, qui n'ai donné aucun sujet de bien dire : mais réservez tous ces beaux écrits, vous autres messieurs les poëtes, à mon frere, qui ne vous fait que tous les jours tailler de bonne besogne. Montrant par là, dit Brantome, la compassion qu'il avoit de lui-même, & une sourde émulation de monsieur son frere, duquel il disoit souvent que la reine pour l'aimer plus que lui, lui ôtoit l'honneur qu'il devoit avoir.*

Il fit un testament pour donner la régence à la reine mere pendant l'absence du duc d'Anjou roi de Pologne. Ce testament fut aussi-tôt porté au parlement pour y être enregistré. Brantome dit que plusieurs par affection pour quelque parti, par où il désigne les huguenots, prétendoient que *les rois ne peuvent tester & que leur testament est nul.*

Papire-Masson assure qu'il périt environ quatre cents mille hommes dans les guerres civiles, qui agiterent le royaume pendant le regne de Charles IX.

L'éditeur des mémoires de Sulli, applique au temps du massacre de la Saint-Barthelemi un fait qui regarde le roi de Navarre, & il cite pour garant monsieur de Perefixe dont voici les paroles.

» Comme il (le roi de Navarre) alloit trouver le roi, Catherine « donna ordre qu'on le fit passer par dessous des voutes entre des gar- » des qui étoient en haie & en posture de le massacrer. Il tressaillit » de peur, & recula deux ou trois pas en arriere ; toutefois Nancey » (la Châtre) capitaine des gardes du corps le rassura, en lui jurant » qu'il n'auroit point de mal. Il fallut donc (quoiqu'il ne se fiât pas » trop à ses paroles) qu'il passât au travers des carabines & des halle- » bardes.

Mais monsieur de Perefixe ne dit point que cela soit arrivé au jour ni au temps de la Saint-Barthelemi. Il assure au contraire que l'on donna cette frayeur au roi de Navarre, lorsque Charles IX. étoit mourant dans le château de Vincennes.

» Le roi Charles IX. dit-il, étant proche de la mort, comme il haïs- » soit & ses deux freres & sa mere, envoya querir notre Henri, » auquel seul il avoit reconnu de l'honneur & de la foi, & lui re- » commanda très-affectueusement sa femme & sa fille. Catherine de » Medicis ayant sû qu'il l'envoyoit querir, eut peur qu'il ne lui laiss-

» fût la regence, & pour cet effet voulut lui jetter la frayeur dans l'ame,
» afin qu'il n'osât pas l'accepter. Comme il alloit donc trouver le roi,
» (c'étoit au bois de Vincennes) elle donna ordre qu'on le fît passer
» par des voûtes, entre des gardes qui étoient en haie pour le massa-
» crer, il tréssaillit de peur, &c.

Il seroit difficile de se persuader, malgré le témoignage de monsieur de Perefixe, que la reine mere ait pû craindre que Charles IX, qu'elle avoit gouverné pendant tout le cours de son regne avec une autorité presque absolue, donnât à son préjudice la regence du royaume au roi de Navarre, que Charles tenoit en quelque sorte prisonnier à sa cour depuis la Saint-Barthelemi.

Cayet qui rapporte le même fait au temps de la mort de Charles IX. ne dit point que la reine mere craignît que le roi son fils ne donnât la regence du royaume au roi de Navarre: il dit que Charles ayant demandé son frere, la reine mere crut d'abord qu'il vouloit parler au duc d'Alençon, qui fut appellé aussi-tôt. Le roi l'ayant vû, se retourna de l'autre côté en disant: *Qu'on fasse venir mon frere.* La reine lui répondit, le voilà. Alors le roi s'expliqua, en disant qu'il demandoit *son frere le roi de Navarre.* Chron. noven. t. I.

Cette équivoque ne venoit selon toute apparence, que de l'usage qui est établi entre les rois de s'appeller frere. Cayet ajoute, que la reine mere pour le contenter envoya chercher le roi de Navarre: mais que *pour quelques considerations à elle seule connues*, elle ordonna à Nancey capitaine des gardes de le faire passer par-dessous les voûtes. Le roi de Navarre refusa d'abord d'aller trouver le roi, ce qui n'est gueres vrai-semblable, quoiqu'en dise Cayet, & il fallut pour l'y déterminer que la reine mere le fit assurer qu'on ne lui feroit aucun mal, *de quoi toutefois il ne se fioit pas trop.* Il partit donc accompagné du vicomte d'Auchi, qui avoit ordre de ne le pas perdre de vûe depuis sa détention: mais quand il apperçut les gardes rangés sous les voûtes, il fut saisi de frayeur. Le vicomte se joignit au capitaine des gardes pour le rassurer, & il arriva dans la chambre du roi. Charles l'embrassa en lui disant qu'il l'avoit toujours aimé; que s'il eût voulu croire tout ce qu'on lui disoit, il ne seroit plus en vie; qu'il lui recommandoit sa femme & sa fille; & qu'il n'avoit de confiance qu'en lui seul. Il ajouta, si l'on en croit Cayet, qu'il devoit surtout se défier de la reine sa mere, qui étoit présente, ce qui rend cette circonstance au moins très-douteuse. Cayet prétend que la reine mere se voyant ainsi insultée, interrompit le roi en lui disant: *Monsieur ne dites pas cela.* Mais que le roi lui répondit: Madame *je le dois dire, & c'est la vérité.* Il faudroit avoir été présent à la conversation pour pouvoir raconter de tels faits avec certitude. Quelle apparence que le roi Charles ait parlé de la sorte en présence d'une mere à laquelle il confioit le gouvernement de son royaume? Les historiens ne racontent le plus souvent que les bruits qui cou-

toient de leur temps, sans en donner aucune preuve. Si le recit de Cayet se trouvoit appuyé de quelque monument authentique, qui en assurât la vérité, soit par le témoignage de la reine mere elle-même, soit par celui du roi de Navarre, & de quelque seigneur qui eût été témoin de la conversation, on auroit moins de peine a y ajouter foi: mais quand il n'est fondé que sur le témoignage de Cayet, il est difficile de l'adopter, qu'avec beaucoup de défiance & d'incertitude.

Papire-Masson nous apprend que Charles IX. eut dans ses derniers momens, tant de respect & tant d'égards pour la reine sa mere, qu'il n'osa lui parler de Marie Touchet, & qu'il se contenta d'ordonner au maréchal de Retz de la lui recommander de sa part. Le même auteur rapporte que trois jours avant sa mort la reine Catherine étant venue lui annoncer la prise du comte de Montgommeri, il ne parut pas fort touché de cette nouvelle. *He quoi*, lui dit-elle, *vous ne vous réjouissez pas de ce que le meurtrier de votre pere est arrêté?* Il répondit qu'en l'état où il étoit, il ne se soucioit plus ni de cet évenement, ni d'aucun autre.

Fin du dixieme Volume.



